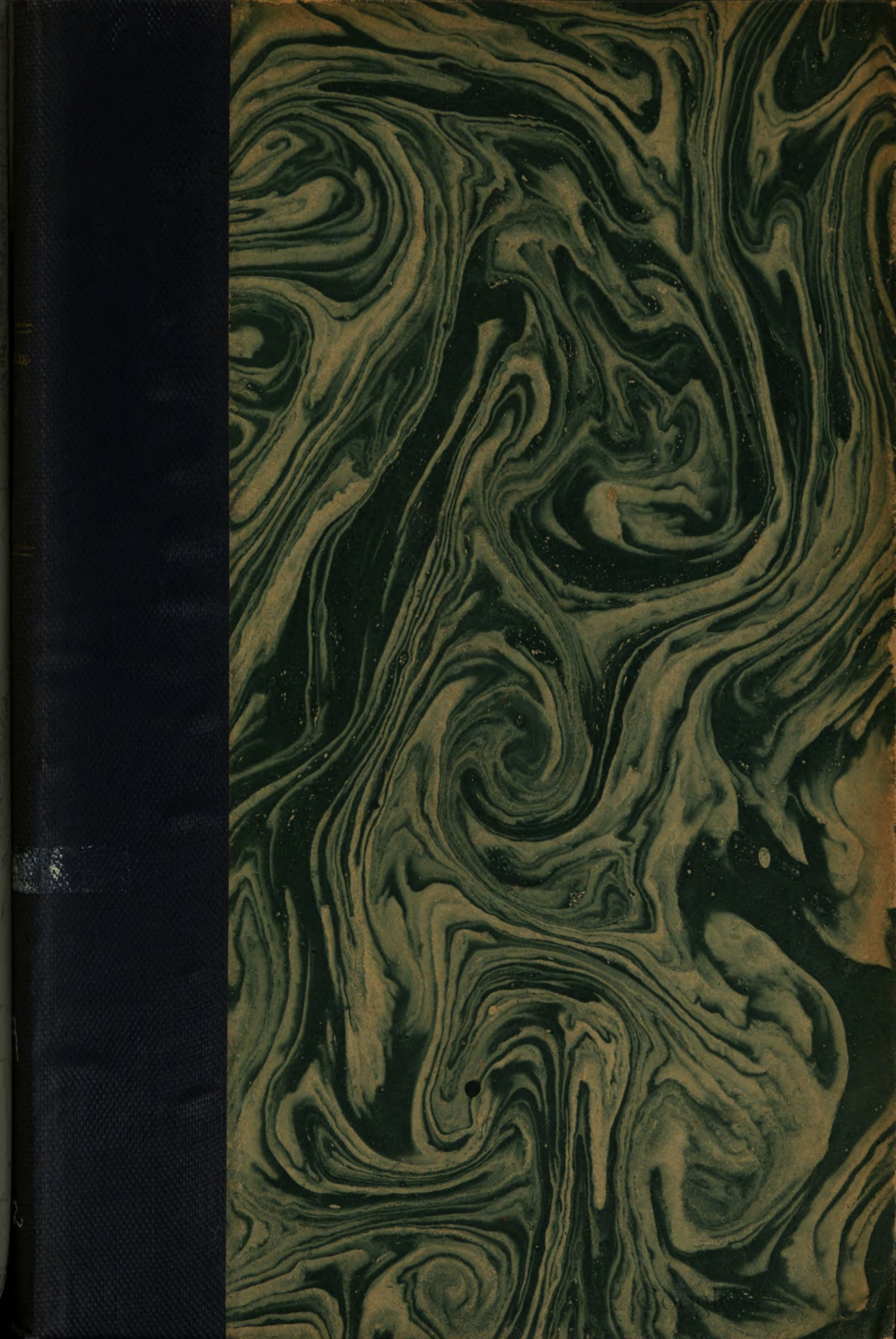




INDIANENSIS UNIVERSITATIS SIGILLUM
LUX
ET VERITAS
MDCCCXX



L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX



Cherchez et vous trouverez.

Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE,
D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES,
ÉCHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITIONS
ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES,
DES COLLECTIONS ET DES MUSÉES

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES,
GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

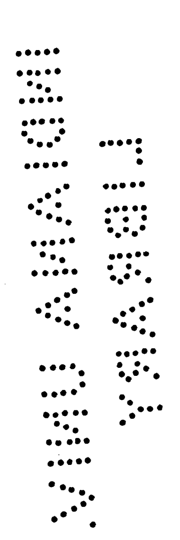
ANNÉE 1897

PREMIER SEMESTRE

PARIS

L'INTERMEDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

5 et 7, RUE CLAUDE-VELLEFAUX, 5 et 7



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Janvier 1897.*

XXXVe Volume. — N° 749

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 1

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Instituteur. — Je sais par mon *Dictionnaire Larousse* que la Convention, par un décret du 30 mai 1793, arrêta que le nom d'instituteur serait donné dorénavant aux maîtres d'école. Je voudrais connaître les termes mêmes de ce décret, au moins en ce qui touche la substitution de nom et les considérants qui devaient la justifier. J. LERICHE.

—

Auteurs des cantates mises en musique par Jean-Philippe Rameau (1683-1764). — Quels sont les auteurs des paroles ci-dessous :

1° *Les amants trahis* ;
« Echo, combien de fois ai-je cru vous [instruire ».
2° *Aquilon et Orithie* ;
« Que j'ai bien mérité la froideur d'Ori- [thie ».
3° *Le Berger fidèle* ;
« Prêt à voir immoler l'objet de sa [tendresse ».
4° *L'Impatience* :
« Ces lieux brillent déjà d'une vive [clarté ».
5° *La Musette* :
« Sous un délicieux ombrage,
« Je me promenais l'autre jour ».
6° *Orphée* :
« Par le charme vainqueur d'un chant [harmonieux ».
7° *Thétis* :
« Muses, dans vos divins concerts ».
8° *Diane et Actéon* :
« Dans le fond d'un vallon ombragé [de cyprès ».

— J. DURAND.

M. Charles Eymard. — S'il n'est pas indiscret de ma part de faire cette demande, nécessaire pour mes notes historique, je serais reconnaissant à l'aimable intermédiairiste qui voudra bien me dire quel poste remplissait M. Charles Eymard, lors de l'internement d'Abd-el-Kader à Pau en 1848 et pendant les années qui suivirent.

M. DE LA TOUCHE.

—

« Ees écrivains de la Suisse Romande ». — La brochure ainsi intitulée, publiée pour l'exposition de Genève de cette année, débute en disant :

On a publié il y a quelque temps à Paris, une carte assez curieuse, destinée à montrer la proportion des gens de lettres dans les diverses parties de la France et des pays voisins. La couleur noire indiquait la plus forte proportion (43 écrivains ou savants pour 100,000 habitants) n'est l'apanage que de deux cités, Paris et Genève. Puis suivent de pareilles références à Lausanne et à Neufchâtel, etc.

Je me suis adressé pour des renseignements aux libraires à Paris, qui ne peuvent m'indiquer rien par rapport à cette carte.

Des lecteurs de l'*Intermédiaire* qui en savent quelque chose, voudraient-ils bien prendre la peine de le dire ? Ils s'acquerront tous les remerciements de

A. G. C.

—

Blankeford, Aquitaine, et librata chipotensis. — Par des lettres patentes, datées de Reading, 16 juin 1308, Edouard II, roi d'Angleterre,

... Pro grato servitio quod a Nobili viro Bertrando del Gout, milite, nepote ipsius summi pontificis... (i. e. Clément V)

a donné et concédé :

(Pat. 1, Ed. II, pt. 2, *m.* 3)... eidem Bertrando castrum et villam de Blankeford in dicto ducatu Aquitanniæ ... in valorem mille et quinquagentarum libratarum terræ chipoten. per annum. Habendum et tenendum... per servitia et deveria inde debita et consueta... Et quod idem Bertrandus teneatur procurare et promovere negotia nostra quæ et quando in curia Romana habuerimus expedire....., (Rymer. Fœd. (1727) III. 93).

Où se trouvait Blankeford ? Ce nom a un air tout à fait anglais.

Qu'est-ce que c'est qu'une « librata terræ chipotensis » ?

Q. V.

—

Portrait de Clairval. — Connaît-on un portrait peint ou gravé du célèbre acteur et chanteur français, Jean-Baptiste Guignard, dit Clairval, né à Etampes en 1737, mort en 1795 ?

PAUL PINSON.

—

Une statue de Milan. — Dans le *Magasin Pittoresque* (1891, 204), Eugène Müntz parle d'une « image féminine impudique » (ce sont les expressions du *Guide Mongeri*), placée au Musée archéologique de Milan. Cette statue figurait autrefois sous l'arc de la Porta-Tosa, mais elle fut enlevée par ordre de l'archevêque Charles Borromée.

Un intermédiairiste lombard pourrait-il nous renseigner sur cette œuvre d'art ?

O. S.

—

Le roi Jérôme en 1802 et Gianduja. — On lit dans *Masques et Bouffons* de Maurice Sand :

Les Piémontais craignant, en 1802, que l'on vit quelque allusion politique dans le nom de *Girolamo* (nom de leur fantoche favori, le jocrisse piémontais), le débaptisèrent et l'appelèrent *Gianduja*.

Quel peut bien être ce roi Jérôme auquel il est fait allusion en 1802, et ne s'agit-il pas plutôt du doge de Gênes qui devait s'appeler alors Gerolamo, marquis Durazzo ?

H. LYONNET.

—

Le régiment de Médoc. — Quelqu'un pourrait-il me donner quelques renseignements sur le régiment du Médoc ? Comment fut-il formé ? Quels en furent les officiers ? A quelles batailles se trouva-t-il ?

P. M.

(Club Bordelais).

—

Georges Mareschal. — Je possède une gravure de Trarieu dessinée « d'après le portrait original qui se trouve à l'École de Médecine de Paris », représentant dans un médaillon « Georges Mareschal, chirurgien, premier chirurgien de Louis XIV et Louis XV ». Cette gravure et toutes les biographies, du reste, disent qu'il est né à Calais en 1658. Mes recherches dans les registres d'état civil ne m'ont rien révélé.

JOIRE.

—

Hanns Leuczelburger dit Frank. — Quel est le pays d'origine du fameux graveur sur bois, qui a vécu au commencement du XVI° siècle ; l'artiste est connu principalement par la reproduction des tableaux de Hans Holbein le Jeune.

Bien souvent il est désigné par Hanns Lützelburger, nommé Frank. — Etait-il originaire du duché de Luxembourg ou bien de Lützelbourg en Alsace ?

D. DE LUXEMBOURG.

—

Thanchelin. — On lit dans le P. Hélyot, II, 167 : « Saint Norbert fut sollicité pour aller secourir la ville d'Anvers, qui estoit toute corrompue par les erreurs d'un certain hérétique nommé Thanchelin et de ses sectateurs, qui avoient fait un grand ravage dans les âmes.

C'estoit un homme d'esprit, éloquent, magnifique et voluptueux, il enseignoit que le sacrement de l'Echaristie estoit inutile pour le salut, et que les Ordres d'êvesque et prestre n'estoient qu'une vaine fiction. Il estoit ordinairement suivi de trois mille hommes qui tuaient ceux qui ne vouloient pas embrasser sa doctrine. Il marchoit en grand Seigneur, portoit des habits magnifiques, avoit les cheveux entortillés avec des petits cordons de soie, et repliés en trois avec des attaches d'or. Il se servoit de douces paroles pour séduire le peuple et lui faisoit de splendides repas pour gagner ses bonnes grâces. Ses spectateurs bûvoient l'eau dans laquelle il avoit lavé ses mains, et la conservoient dans des reliquaires qu'ils portaient d'un lieu en un autre, aussi

bien que son u...... Il les avoi si fort abusés, qu'il pouvoit corrompre sans honte, femmes à la vëue de leurs maris et les filles en présence de leurs mères.»

Je souhaite qu'un bienveillant « ophélète » (ça fera plaisir à Iatros !) m'indique où je pourrai trouver des détails, beaucoup de détails, sur ce singulier hérésiarque du XIIe siècle — en dehors des ouvrages de Giry et Baillet et du P. Hugo.

EFFEM.

—

La ville de Thau. — Certaines légendes méridionales prétendent que la ville de Thau a existé là où se trouve aujourd'hui l'étang du même nom. Y a-t-il des documents et a-t-on fait des fouilles ?

ARTHUR CASTANIER.

—

Monnaies actuelles ou récentes. — A quel moment et par quels procédés le second Empire a-t-il fait disparaître de la circulation, la monnaie de bronze frappée de 1789 à 1850 ?

Et pourquoi la République, qui existe depuis 25 ans, n'a-t-elle pas encore créé des types de monnaies à elle ? Jusqu'à présent, le public est resté livré à l'arbitraire de l'administration, qui accepte ou refuse tour à tour des monnaies que le gouvernement actuel n'a point fait frapper.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Armoiries à déterminer. — Elles figurent sur un cachet du XVIIIe siècle (écu allemand) :

D'or à deux fasces d'azur chargées la première de deux coquilles d'or, la seconde, d'une coquille du même. Casque couronné.

Supports : Deux sauvages ceints et couronnés de lierre, armés de massues.

YOURI.

—

Ordre du Nichan-el-Anouar. — Je lis dans le *Petit Temps* du 6 décembre 1896, que M. Félix Faure a nommé « grand-officier de l'ordre du Nichan-el-Anouar », un officier de l'armée belge. Quel est ce nouvel ordre — français, semble-t-il, puisque les nominations sont faites par le président de la République, sur la proposition du ministre des colonies ? Quelle est la traduction du nom de cette distinction honorifique, la forme de la croix, la couleur du ruban, etc. ?

MATAOPANI.

—

Orsine le temps venra. — A qui appartient cette devise ?

P., SEDANIANA et A. R.

—

« Debout », devise. — Quelle est la ville de France qui possède cette devise ?

SEDANIANA, A. R. et P.

—

Virtus in hæredes. — Quels sont les divers sens que l'on peut attribuer à cette vieille devise ?

A quel personnage a-t-elle appartenu, et, quelles sont les principales devises qui s'en rapprochent le plus ?

L'INCONNU.

—

Abrégé de l'histoire des savans. — De qui est l'ouvrage intitulé : *Abrégé de l'histoire des savans ?* A quelle époque a paru cet ouvrage ? Prière de me fournir les indications bibliographiques les plus précises et surtout de ne pas me renvoyer au recueil de Barbier, car je suis un pauvre diable qui, hélas ! n'ai plus à ma disposition le *Dictionnaire des Anonymes* et qui est condamné, ayant jadis possédé une très riche bibliothèque, à répéter les mélancoliques vers :

Il n'est pire douleur
Qu'un souvenir de joie en un jour de malheur.

Q.

—

Delisle. — Dans le *Larousse*, on lit :

Delisle, poète français, mort en 1874, a laissé des mémoires inédits remplis d'anecdotes curieuses et piquantes.

Ces mémoires ont-ils été imprimés depuis ? Où se trouve le manuscrit ?

V. M.

—

Calendrier grégorien (Application du). — Le *Petit Journal*, dans son numéro du 8 décembre 1896, affirme que la réforme de Grégoire XIII (*Calendrier gré-*

gorien) a eu pour effet de retrancher une bissextile aux années séculaires non divisibles par 4.

J'ai demandé une rectification, faisant observer que toutes les années séculaires sont divisibles par 4, comme tous les nombres ayant pour terminaison deux zéros. Je prétends que la réforme grégorienne s'applique aux années séculaires non divisibles par 400.

Qu'est-ce qui a raison, du *Petit Journal* ou de moi? PAUL ARGELÈS.

—

Pavage des églises et des écoles. — Il semble certain qu'au xv[e] siècle, les églises n'étaient pas pavées, mais on les jonchait de paille le samedi soir pour le dimanche et dans la belle saison on y mettait des fleurs, de l'herbe verte, des joncs, etc. Cela se pratiquait en Italie comme en France.

Un règlement de l'hôpital Saint-Jacques à Paris, de 1494, porte que le crieur de la confrairie « doit may et herbes vertes pour la jonchée dans l'église ».

A quel moment a-t-on adopté le pavage, qui a fait disparaître cet ancien usage, aussi bien dans les églises que dans les écoles ?

Nous savons par Bullet que l'on jonchait de paille les écoles de philosophie et de médecine à Paris. Les écoliers se mettaient sur cette paille lorsqu'on faisait des actes publics. C'est pourquoi Rabelais a appelé les écoles de Paris des écoles de feurre et de paille.

La coutume de couvrir le sol de joncs et de fleurs, aux jours solennels, est fort ancienne. Un auteur contemporain, décrivant la magnificence de la cour que tenait Charlemagne à Saint-Denis, a dit :

El mostier fu, et li glais, et li jons,
Roses et lis et mentastre partout.

Aujourd'hui encore, lors des processions de la Fête-Dieu, l'on jonche d'herbes et de fleurs le sol des rues dans lesquelles le Saint-Sacrement doit passer.

EREUVAO.

—

La bonne aventure en Russie. — Marie Bashkirtseff écrit dans son *Journal* (t. I, page 56) :

Je brûle d'impatience pour que demain soir arrive, 12 janvier, la veille du nouvel an russe, pour faire la bonne aventure devant une glace. La tante Marie nous raconte des choses saisissantes : elle-même faisait la bonne aventure devant le miroir, elle vit son mari et plusieurs choses qui ne sont pas encore accomplies. Elle dit aussi qu'on voit des horreurs et des frayeurs... J'ai résolu de faire la bonne aventure.

A onze heures et demie du soir, je m'enferme : j'arrange les glaces et m'y voilà, enfin !... Pendant longtemps, je ne voyais rien; puis, peu à peu, je distinguai quelques petites figures, mais pas plus grandes que 10 ou 12 centimètres... je distingue une femme qui me ressemble, en blanc, un fichu sur la tête... au centre, un homme, etc...

Quelque confrère russe voudrait-il bien nous expliquer cette manière de se dire la bonne aventure ?

C. DE LA BENOTTE.

—

La punition des pages. — Je viens de lire je ne sais plus dans quel ouvrage cette phrase qui me laisse rêveur : « On lui infligea la punition des pages. » Quelle était cette punition ?

Je sais bien qu'il y a dans la complainte de Jean Renaud :

— Dites-moi, ma mère, ma mie,
Qu'est-c' que j'entends pleurer ici ?
— C'est un p'tit pag' qu'on a fouetté
Pour un plat d'or qu'est égaré.

Mais ceci ne prouve rien. C'est une punition particulière, non générale. Je demande à l'*Intermédiaire*, qui sait tout et répond à tout, ce qu'on faisait aux pages en faute et, à cette occasion, quand sont nés et quand ont péri les pages et de quel âge à quel âge on avait cette qualité ? D'avance merci. ED. M.

—

Un anachronisme du dessinateur Tony Johannot. — Dans son *Molière* illustré, Tony Johannot a fait pour l'*Amour médecin* et le *Malade imaginaire* des dessins représentant l'instrument dont je tairai le nom, avec un bec recourbé. Or Molière a pris soin dans cette dernière pièce de nous dire qu'Argan se fait donner ses remèdes par M. Fleurant en personne.

L'instrument à bec recourbé, grâce auquel on pouvait opérer sur soi-même sans aide, n'existait pas encore par conséquent en 1673. Je demande à quelle époque il fut inventé et par qui ? L'*Inter-*

médiaire parle de tout avec un tel tact qu'il sait traiter les sujets les moins ragoûtants avec délicatesse et esprit.

Je voudrais savoir aussi par la même occasion si ces remèdes en question étaient administrés dans la bourgeoisie riche et l'aristocratie par un apothicaire toujours ou bien par un domestique de la maison. Les gens riches, ce semble, pouvaient avoir un instrument à eux.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

La veste en cuir de Pétrarque. — Pétrarque (1304-1374) avait une veste en cuir qu'il portait habituellement et sur laquelle il écrivait à la hâte les pensées qu'il craignait de perdre. Ce vêtement a été conservé avec un religieux respect par Jacques Sadolet, Jean Gasa et Louis Bucatello. Il se voyait encore plein d'écriture et couvert de ratures en 1527. Qu'est-il devenu depuis ?

L'on sait que la bibliothèque Ambrosienne de Milan conserve précieusement un Virgile que Pétrarque lisait sans cesse et sur les marges duquel il avait tracé un éloge funèbre de sa chère Laure.

LECNAM.

—

Chateaubriand et le chocolat. — Dans la *Revue de Famille* du 1er juillet 1891, Jules Simon raconte que pour atténuer la misère du grand écrivain, ses amis lui attribuèrent un bénéfice dans la vente d'une grosse partie de chocolat. Passe encore pour le bénéfice s'il avait été secret, mais on compta sur le nom vénéré de Chateaubriand pour en faire l'enseigne d'une marchandise. On répandit partout des prospectus où il était clairement expliqué que le grand homme avait besoin de la vente de ce chocolat, qu'elle avait lieu à son bénéfice, que c'était presque lui faire une charité que de s'en approvisionner. On annonça même que ceux qui achèteraient douze livres à la fois, jouiraient du privilège de voir M. de Chateaubriand.

— Est-ce possible ?

— En est-il là ?

— J'aurais mieux aimé souffrir que de me soumettre à cette humiliation.

— Où le voit-on ?

— Que dit-il ?

— Que fait-il ?

On le voyait à l'infirmerie Marie-Thérèse.

Il ne manqua pas de personnes pour raconter qu'elles avaient acheté leurs douze livres et vu M. de Chateaubriand ; mais elles ne savaient si elles devaient rire ou pleurer. La sœur tourière avait, sur une petite table, ses paquets de chocolat et une sébile à côté. Vous donniez vos trois francs et elle vous remettait une livre. Si vous donniez trente-six francs, elle vous remettait douze livres, ce qui fait un paquet volumineux, et, en même temps, elle tirait un cordon. On entendait le son de la cloche, et Chateaubriand, qui était quelque part dans le jardin, traversait une allée couverte d'arbres, en lisant un journal. On ne lui parlait pas, on le voyait, ou plutôt on l'entrevoyait. On n'avait, en effet, promis et acheté que cela.

Je ne puis attester la réalité de cette exhibition. Je souhaite de tout mon cœur que cette légende, qui eut cours dans tout le quartier latin, fût un audacieux mensonge.

Je voudrais savoir ce qu'il y a de vrai dans cette histoire. V. M.

—

L'Intermédiaire. — Existe-t-il une collection absolument complète de l'*Intermédiaire*, faite de numéros (brochés ou reliés) ayant conservé chacun sa couverture ? Ces couvertures ont-elles un intérêt quelconque ? A-t-il été publié quelques prospectus relatifs, soit à l'interruption, soit à la reprise du journal, des tables de matières, des errata, qu'il faille joindre à l'exemplaire que l'on veut pouvoir dire complet? J'ai acheté récemment, garantie complète, une collection que j'ai payée fort cher et serais heureux de constater qu'elle est parfaite. H. ECHO.

—

Vieillards emprisonnés à propos de leurs opinions politiques et religieuses. — On sait que Raspail, pour quelques lignes d'éphémérides contenues dans l'*Almanach et calendrier météorologique* pour 1874, fut frappé d'une condamnation à deux années de prison.

Raspail était alors âgé de quatre-vingt-un ans.

Le savant Galilée fut emprisonné à l'âge de soixante-dix ans et Bernard de

Palissy à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Existe-t-il d'autres vieillards ayant atteint cette limite extrême de la vie et emprisonnés à propos de leurs opinions politiques et religieuses?

A. DIEUAIDE.

—

Par où a-t-on commencé de construire les pyramides d'Egypte? — Ne croyez pas à une bouffonnerie; une personne instruite et instruisant les autres m'a affirmé sérieusement se souvenir d'une démonstration de son professeur, traçant au tableau noir la coupe des pyramides et démontrant qu'elles ont été commencées par le sommet.

Encore une fois, la question est de bonne foi, quoique je ne la formule qu'à mon corps défendant, et en saint Thomas qui voudrait bien mettre le doigt sur la vérité, quoique......

A. MARTIN.

RÉPONSES

Longévité remarquable (III, 350; XXI, 547, 637, 657). — On lit dans la *Gazette de France*, de 1709 :

Le 27 juillet, Mre Nicolas Le Boutheiller, prestre, curé de Sasseville, près de Cany-en-Caux, mourut âgé de cent seize ans.

P. c. c. : EFFEM.

—

Alfred de Musset (Omissions dans ses œuvres) (III, 411, 584; IV, 13, 243; XVI, 357, 412, 498; XVII, 69, 147, 148; XXII, 649; XXIII, 421, 533, 595). — L'*Intermédiaire* s'est, on le voit, copieusement occupé de cette question. Néanmoins, vérification faite, je ne vois pas qu'on ait jamais fait mention de la pièce publiée par le *Gaulois* du 3 décembre, sous ce titre : *Un voyage de Paul de Musset, raconté par son frère.* Ne conviendrait-il pas de reproduire cette trouvaille dans notre journal, où les admirateurs de Musset sont encore nombreux?

EFFEM.

—

Inadvertances de M. Ponson du Terrail et d'autres auteurs (V, 496, 581; XVIII, 19, 394, 426, 456, 521; XXXIV, 243, 337, 628). — Notre collaborateur omet le début d'un discours académique dont je ne sais plus l'auteur :

Messieurs, je dois commencer par vous remercier de m'avoir appelé à siéger parmi vous sur ce fauteuil, sur lequel mon prédécesseur a jeté tant d'éclat.

La question rejoint d'ailleurs celle des vers tragiques ridicules dont fourmillent nos poètes sentencieux, les Eugène Scribe, les François Ponsard, les Jules Barbier, les Charles Fuster et les Auguste Dorchain. Voir, de ce dernier, l'hilarante *Rose d'automne* et les grandioses *Préceptes*.

JULES C.

∴

— On ferait un volume avec les inadvertances chronologiques et autres de nos écrivains; en voici quelques-unes qui me reviennent à la mémoire :

Dans son discours de réception à l'Académie, Eugène Scribe se demande pourquoi la comédie de Molière ne nous parle pas de la révocation de l'édit de Nantes arrivée, comme on sait, douze ans après la mort du grand comique.

Je laisserai de côté les opéras du même Scribe, sans pouvoir résister à la tentation de cueillir une perle dans les *Vêpres siciliennes;* Montfort y ordonne de faire marcher un corps d'arquebusiers contre le peuple prêt à s'insurger; et nous sommes en 1282!

Dans le *Chevalier d'Harmenthal*, dont l'action se passe en 1718, Buvat dit à Dubois que sa pupille Bathilde peint comme Greuze, lequel est né en 1726.

Le même Buvat, de la chambre où on l'a enfermé au Palais-Royal, voit s'illuminer les galeries du jardin qui n'existeront que soixante ou soixante-dix ans plus tard.

Le bon Dumas n'y regardait pas de si près, mais comment — dans *le Cousin Pons* — Balzac, qui était un bien autre homme, fait-il peindre un éventail pour Mme de Pompadour, née en 1721, par Watteau, mort précisément cette année-là?

Et puisque je tiens Balzac, je rappellerai qu'Alphonse Karr s'est égayé à satiété de l'azalée grimpant (!) dont il est question dans les *Mémoires de deux jeunes Mariées*.

Après tout, Scribe était un homme de théâtre et Balzac, comme Dumas père, un romancier; je leur passe donc ces coquilles-là et bien d'autres. Mais voici un érudit, un des quarante de l'Académie fran-

çaise, Vitet, qui, il y a soixante ans, s'est avisé de mettre en dialogues certains chapitres, et des plus dramatiques, de notre histoire : *les Etats d'Orléans, les Barricades, les Etats de Blois, la Mort de Henri III*. Il a eu manifestement la volonté fort louable d'être amusant comme un père Dumas et vrai comme un Henri Martin.

Eh bien, dans le dernier de ces épisodes, j'entends, non sans surprise, le duc d'Epernon parler d'un couvent de trappistes. Déjà, pourrait-on dire; c'est un peu tôt, en effet; nous sommes au mois de juillet 1589 et les moines de Cîteaux de la stricte observance ne seront désignés sous le nom de trappistes que quand l'abbé de Rancé aura introduit la réforme dans son abbaye de Notre-Dame de la Trappe, c'est-à-dire après 1671. Celle-ci étant devenue le modèle, le type de l'ordre, on donna, on donne encore en France le nom de trappistes à tous les cisterciens. Mais employer cette dénomination en 1589, c'est à peu près aussi fort que si l'on donnait un confesseur jésuite à Louis XI. H. C.

*
* *

— M. T. Pavot, relevant une erreur commise par M. Jules Verne, en commet une à son tour lorsqu'il dit, en parlant des banyans, que les *tiges secondaires*, au lieu de s'élancer d'une racine commune et de monter droit, comme le prétend M. Jules Verne, *descendent des branches vers le sol où elles s'implantent*.

Ce ne sont pas des *tiges*, secondaires ou autres, qui descendent vers le sol, mais bien des *racines*, que les botanistes appellent *racines adventives*. Ces racines adventives naissent sur les branches horizontales du figuier des banyans (*Ficus benghalensis* L.) et descendent vers le sol où elles s'enfoncent.

E. DE BERTAIMONT.

*
* *

— Parmi les innombrables anachronismes de Victor Hugo, citons les deux suivants, empruntés à la *Légende des Siècles*.

Dans l'admirable poème de *Booz endormi :*

La terre.....
Etait encor mouillée et molle du déluge.

S'il faut en croire la Chronologie universelle de Sédillot, le déluge serait fixé à l'an 3308 av. J.-C., et Ruth épousa Booz en 1226. Différence : 2082 ans. Il semble que la terre avait eu le temps de sécher. Et pourtant ne serait-ce pas dommage si ce beau vers n'avait pas été fait?

Dans *Aymerillot*, Charlemagne parle à Gérard de Roussillon :

Tu rêves, dit le roi, comme un clerc en [Sorbonne.

Charlemagne : 768-814. Fondation de la Sorbonne, école de théologie de Robert Sorbon : 1252.

H. M.

*
* *

— Du décadent Fernand Gregh : *Maison de l'Enfance*. « Le soir fait grandir son ombre et son ennui ». Cette phrase rappelle le fameux « Debout dans sa montagne et dans sa volonté » et le « Rentré dans son hôtel et dans son bon sens » de V. Cherbuliez, cité précédemment ici.

C'est du style de ferblantier.

S.

*
* *

— N'est-ce pas aussi une inadvertance qui fait qu'un de nos confrères s'étonne de l'existence d'un champ de pommes de terre sous Louis XIV; la pomme de terre n'a-t-elle pas été cultivée dans le nord de la France dès le commencement du XVIIe siècle? et le grand roi n'est mort qu'au commencement du XVIIIe.

J.-C. WIGG.

*
* *

— Dans la première livraison du roman nouveau de l'illustre (*sic*) Jules Mary, en distribution gratuite, je lis (sans y être obligé!) page 3 : « Il était admirable, ce palais des bords français du lac de Genève... à Evian... un soir de la fin d'octobre 1850 ».

Or, Evian appartient au département de la Haute-Savoie, et la Savoie n'a été cédée à la France qu'en 1860!...

S'il n'y a là qu'une faute d'impression, on ne saurait assez — dans l'intérêt des générations à venir — engager l' « illustre » romancier à la faire disparaître au plus vite.

Voici qui est autrement important :

Mémoires de la Société ci-devant royale des antiquaires de la Morinie (II, 60). — Après avoir cité le « Voyage de Gilles Dindin aux Grandes-Indes « un illustre inconnu » ajoute : « Je ne serais pas étonné de trouver quelque grave auteur qui avan-

çât que ce voyage a servi de type à Crébillon le fils (re-*sic*) pour composer celui (!) de Paris à Saint-Cloud par mer, avec retour par terre ».

Que dites-vous de ce savant audomarois qui ignore que « celui de Paris à Saint-Cloud » eut pour auteur Louis-Balthasar Néel. EFFEM.

—

Sabre au clair (XXII, 545; XXVI, 682; XXVII, 187; XXVIII, 134, 532, 698, 760). — Le 25 septembre 1889, mon ami Frist posa la question au sujet de cette expression, de nos jours passée à l'état de cliché. Personne n'y fit attention.

En 1892, M. C. B. vint à la rescousse; il obtint une simili-réponse. L'année suivante, C. reprit la question pour son compte et fut plus heureux que les précédents. On s'occupa de sabre au clair qui fut déclaré néologisme utile... et les réponses bifurquèrent — ce qui arrive quelquefois.

Eh bien! non! cette expression n'est pas aussi nouvelle qu'on l'a déclaré.

Voici ce que nous relevons dans les *Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de la West-Flandre*, t. I, p. 76, année 1861 :

A une heure. toutes les Ghildes, se réunirent en un immense cortège qui se dirigea, tambours battants, musique en tête, drapeaux déployés, vers la Grand'-Place. Les confrères marchaient « l'épée au clair ».....

(Relation d'une fête des Ghildes donnée à Dixmude, le 13 mai 1764).

EFFEM.

—

Quand finit le XVIIIe siècle? Quand a commencé le XIXe? (VI, 38, 111; XV, 737; XVI, 25, 58, 147; XVII, 75; XXIX, 35, 190, 204, 499). — **Première année d'un siècle** (XXXIII, 331, 669; XXXIV, 220). — Voici le titre d'un des ouvrages auxquels faisait allusion E. M., le 25 janvier 1895 :

La Fin du siècle, par un anticritique malgré luy, pour répondre à plusieurs dissertations contraires qui ont paru depuis cinq ou six mois. A Limoges, 1699, in-12, planche.

Dissertation, dit Claudin, sur le point de savoir si la fin du siècle doit être en l'année 1699 ou en 1700.

EFFEM.

— Le XIXe siècle a commencé avec le 1er janvier 1801, de même que le 1er janvier 1901 marquera le début du XXe siècle: cela n'est pas discutable, ainsi que l'a justement fait remarquer Verepius.

Croirait-on qu'un débat a cependant fort longtemps existé sur cette manière de compter le commencement des siècles? La question a même été posée à l'une des séances de l'Académie des Sciences, qui a naturellement décidé que le XXe siècle commencerait en 1901 et non en 1900. La demande adressée sur ce sujet à la docte assemblée par un de ses correspondants, mentionnait des documents, d'après lesquels Louis XIV, Victor Hugo, Gœthe, etc., ont exprimé l'avis que le XXe siècle commencerait en 1900. Malgré ces autorités variées et respectables, il n'est pas douteux qu'on ait fait erreur. Il n'y a pas eu d'année zéro, a fait remarquer M. Bertrand, à l'appui de son dire, on a débuté par l'année 1.

Il faut donc excuser Yorick de s'être ainsi involontairement trouvé en aussi bonne compagnie que celle des personnages précités.

R. HEUNE-VAPAO.

—

La culpabilité de Lesurques (XXII, 324, 412, 442, 465, 523; XXXIV, 580). — Le 9 brumaire an V (31 octobre 1796), la tête de Lesurques est tombée sur l'échafaud. Voilà un siècle et la question de savoir s'il fut coupable ou innocent, s'il fut justement puni, ou victime d'une erreur judiciaire ne semble pas à tous définitivement résolue.

En 1868, Mlle Virginie Lesurques, la propre fille du condamné, a introduit devant la Cour de Cassation une demande en révision du jugement du Tribunal criminel de la Seine du 18 thermidor an IV, condamnant son père à la peine de mort pour avoir participé avec Etienne Courriol, Charles Guesnot et David Bernard à un homicide sur la personne du citoyen Escoffon, courrier de la malle de Lyon et sur la personne du citoyen Audebert, postillon.

C'est M. le conseiller Faustin Hélie, l'un des juristes les plus compétents en matière criminelle, qui fut chargé du rapport de cette affaire.

Ce rapport, qui fut présenté à la Cour de Cassation, le 17 décembre 1868, a été inséré in-extenso dans le *Recueil pério-*

dique de Jurisprudence de Dalloz, année 1869, première partie, p. 41. J'engage toutes les personnes que l'affaire Lesurques intéresse, à lire avec soin ce remarquable travail. Il contient l'historique du procès fait avec une impartialité et une lucidité complètes.

Je ne crois pas qu'après l'avoir lu, il puisse rester le moindre doute sur l'innocence de Lesurques et il est facile, à la lecture, du rapport de reconnaître que telle était la conviction raisonné du rapporteur.

Lesurques a succombé sous le poids d'un concours inouï de circonstances fatales, de nature à entraîner la condamnation. Mais il est certain qu'elle est due surtout à sa ressemblance avec Duboscq, lequel reconnu plus tard coupable, a été également exécuté.

Et néanmoins, la demande de Mlle Virginie Lesurques a été rejetée par la Cour de Cassation, conformément aux conclusions de M. le procureur général Delangle et en se fondant sur ce que les termes des jugements qui avaient condamné Lesurques et Duboscq n'étaient pas inconciliables ; Lesurques en effet avait été condamné pour avoir participé à un homicide et Duboscq pour avoir aidé et assisté les auteurs d'un homicide.

C'est le motif de pur droit qui a fait écarter la demande en révision. On peut regretter que par suite de cette décision, la question de fait n'ait pas été juridiquement résolue; car l'innocence indubitable de Lesurques aurait été proclamée et, me servant des propres paroles de M. Delangle, je dirai que c'est à l'opinion publique qu'il faut laisser le soin de rétablir la mémoire de ceux qui ne peuvent plus être justifiés autrement.

ROBIN.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339, 385, 630). — M. Marcel Prévost commence la publication d'un roman intitulé : *Le Jardin secret*. M. Henri Rouger a publié sous ce même titre : *Le Jardin secret*, un très beau poème chez Lemerre, il y a trois ou quatre ans. H. M.

—

Le titre d'écuyer sous la monarchie (XXIX, 172, 497). — Ce point est éclairci dans un article de de Barthelemy « sur la qualification d'écuyer », inséré dans le numéro de janvier 1865 de la *Revue Nobiliaire*. Dans l'ouvrage de son frère, Edouard de Barthelemy, *Les grands écuyers et la grande écurie de France avant et depuis 1789*, Paris 1868. On trouve, dans une note, p. 33, quelques développements étymologiques.

JOIRE.

—

Synonymes d'Être paresseux (XXX, 433 ; XXXIV, 448). — L'argot des typographes nous offre : Avoir la *flemme* (ou *flême*), être *flêmard*, *flémer*. Jadis, flegme ou phlegme désignait le caractère froid, qui s'émeut difficilement. — Avoir un *poil dans la main*, c'est ne *rien fiche* de ses dix doigts car, à manier un outil, on perdrait ce poil. Etre *feignant* (pour fainéant, *far niente*) ou *rossard* ; faire le *lézard* ou la *couleuvre* (dormir au soleil) ; être *inspecteur des pavés* (une vraie sinécure), sont des expressions connues, de même que *ne pas se fouler le poignet*. *Ne pas se fouler la rate*, c'est clairement l'opposé du latin *accingere operi*, se ceindre pour travailler. On dit encore : Il a les *côtes en long*, de celui qui ne veut se plier à aucune besogne. Pour le marin, avoir du loisir à terre, s'y promener les mains dans les poches, sera *faire le négociant* ; le paresseux fieffé, il l'appelle ; *mort dans le dos*. Pour le soldat qui aime trop rester au lit, on a ce jeu de mots : il astique sa plaque de *couche*. T. PAVOT.

—

Le masque mortuaire de Napoléon Ier (XXX, 115, 263, 342, 411, 682 ; XXXII, 360, 526 ; XXXIX, 542). — Il existe au musée de Rouen, un masque mortuaire de Napoléon Ier, masque très ressemblant.

V. VINCENT.

*
* *

— Un moulage d'après le masque d'Antommarchi, je crois, existe au musée de Boulogne-sur-mer avec d'autres reliques napoléoniennes, notamment un chapeau, une tabatière,..... divers objets venant de Sainte-Hélène. Tout cela est enfermé dans une vitrine spéciale.

EMILE LECOUFFE.

—

Branches bâtardes de la maison de France (XXXI, 569 ; XXXIII, 132 ; XXXIV,

495, 584). — «... Le suisse de l'église (Saint-Séverin) qui avait une ressemblance frappante avec Louis XVI. On prétendait qu'il était un de ses frères. » (Boussingault, *Mémoires*, tome I, seul paru à ma connaissance, page 8, 1892, in-8, à la date de 1807). Ces *mémoires* du chimiste Boussingault, tirés à 300, sont fort curieux; on y voit comment M. Pierre Laugier, (de la Comédie française), descend de Boileau; publiés pour la famille exclusivement, ils sont aussi peu connus que les autres publications du même genre, notamment la *correspondance* de Paul Broca (1841-57), 1886, 2 vol. in-8, imprimerie Paul Schmidt, non mise dans le commerce.

Le comte d'Artois, plus tard Charles X, eut, « dit-on, entre les années qui précédèrent la Révolution et 1792 un enfant de Mlle Sainte-Amaranthe qui fut mariée peu après au fils de M. de Sartine. » (Général Thiébault, *Mémoires*, I, 163-5).

« Quant à ses fils ou soi-disant tels... » (ibidem, V., 212); en note Thiébault ajoute :

On sait que le duc de Berry, passait pour être le fils du fils (*sic*) du maître de poste d'Agen, courtaud de boutique, à Bordeaux..., qui..., pour les menus plaisirs de la comtesse d'Artois, avait été placé par l'illustre époux de celle-ci dans les gardes du corps, au moment où le prince passait à Bordeaux pour se rendre à Gibraltar.

On lit dans le *Journal* du maréchal de Castellane, I, 395 :

15 février 1820. — Le curé de Saint-Roch a apporté les sacrements au duc de Berry dans le salon de sa loge où, quelques heures avant il remontait pour avoir une entrevue avec une jolie danseuse.

Il faut rapprocher de ceci mes articles du *Curieux*, intitulés : *Les enfants naturels du duc de Berry*.

NAUROY.

—

Les descendants des comtes d'Auvergne (XXXII, 121, 304, 455, 532, 680; XXXIII, 183, 338, 419, 658). — Le « vrai » La Tour-d'Auvergne, dont M. Tardieu nous a parlé (XXXII, 532), le prince Maurice-César de la Tour-d'Auvergne, comte d'Apchier, duc de Bouillon, descendant direct de Godefroy de Bouillon qui fut institué roi de Jérusalem après la délivrance des Lieux-Saints, en 1099; fils de Godefroy (Marie-Joseph), prince de la Tour-d'Auvergne d'Apchier, que Napoléon Ier, par brevet du 29 septembre 1805, fit colonel, propriétaire du régiment de la Tour-d'Auvergne (1er étranger) est mort à Clermont-Ferrand, à la fin du mois de février dernier.

Le défunt, ancien commandant de cuirassiers, avait épousé le 29 octobre 1853, Aurélie-Marie-Joséphine-Héloïse Bourg de Bossi, fille du comte de Bossi, préfet de l'Ain, dont il n'a pas laissé d'enfants. HÉDOIREL.

—

Quelles sont les causes de la ruine de l'Espagne (XXXII, 478; XXXIII, 462, 619; XXXIV, 109, 305, 403, 497, 633). — Consulter :

Des causes de la décadence de l'industrie et du commerce en Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avènement des Bourbons, par Weiss. Stratbourg, 1839, 8° de 88 pages.

— EFFEM.

Les assignats Corsel (XXXIII, 89, 348, 510, 624; XXXIV, 726). — Dans sa note parue le 10 décembre 1896, col. 726, le collaborateur *P. c. c.* Karel van Leuven, qui tient pour Corset, met en renvoi :

La réponse de M. Delarche est la copie presque textuelle de ce que dit à ce sujet M. Dewamain dans son ouvrage, *Cent ans de numismatique*, tome Ier, page 156.

Sans insister autrement sur la question, M. de Larche tient, lui, pour Corsel.

Il appuie son opinion sur le texte de la loi, qu'il a sous les yeux, concernant les assignats, donnée à Paris, le 24 novembre 1790, où le nom de Corsel est en toutes lettres pour les signataires des assignats de 60 livres.

La faute d'impression supposée par M. Karel van Leuven, pour ingénieuse qu'elle puisse être, est-elle admissible, et cette erreur, si elle avait existé, n'aurait-elle pas été rectifiée lors de la loi (postérieure à la première et que j'ai également sous les yeux) du 22 mai 1791?

Cette loi était spécialement relative à la nomination des commissaires chargés de surveiller la fabrication des assignats de 5 livres décrétés le 6 mai.

C'était le cas ou jamais de corriger la faute d'impression. Il n'en est pas question.

L'article 6, au contraire, dit :

Les assignats seront signés par les mêmes personnes qui ont été précédemment commises pour signer les assignats des différentes coupures.

Dans la signature d'un assignat de 50 livres de la création du 31 août 1792, que je possède, M. Karel van Leuven aurait bien de la peine à lire Corset.

Quant à l'insinuation de plagiat qui se trouve en renvoi dans la note de M. Karel van Leuven, et qui certainement n'existe pas dans sa pensée, il n'est pas besoin pour la mettre à néant de demander à M. Dewamain si les renseignements qui figurent à ce sujet dans son ouvrage, page 156, et dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 20 mars 1896, col. 350, ne lui ont pas été fournis par moi, lorsqu'il s'occupait de réunir ses matériaux.

M. Duwamain l'a, à l'avance, très loyalement reconnu lui-même. Dans son préambule, page xx, en effet, il adresse ses remerciements à diverses personnes.

Parmi elles, il nomme M. Fabre (qui n'est autre que le signataire de la présente sous le pseudonyme *de Larche*) pour les renseignements qu'il m'a fournis pour les assignats.

De Larche.

—

Envies de femmes enceintes (XXXIII, 174, 479, 705; XXXIV, 215, 408). — Le professeur Pajot, mort récemment, avait coutume de raconter, à chacune de ses leçons quelque plaisante anecdote, qui fixait dans l'esprit les choses les plus utiles à retenir.

Ainsi, sur ce qui fait le sujet de la question, il égayait ses auditeurs par le trait suivant :

Une dame du monde, ayant des relations trop intimes avec un noir, ressentit un jour des symptômes qui lui firent soupçonner qu'elle se trouvait dans une position intéressante. Que faire?... Elle prie son mari de l'accompagner dans une promenade sur les boulevards. Le mari consent; mais à peine le couple est-il à la hauteur de la Porte Saint-Denis, en face du magasin d'horlogerie, auquel un nègre sert d'enseigne, que la dame s'évanouit. Le lendemain, nouvelle promenade au même endroit et nouvel évanouissement; le manège dura longtemps, et le pauvre mari de dire à tout venant : « C'est singulier, ma femme a pris envie sur le nègre du boulevard Saint-Denis, il est certain que notre enfant sera mulâtre. »

Il le fut, en effet. D'où il faut conclure, ajoutait Pajot, que les envies des femmes enceintes doivent être mises au rang des contes de fées.

Dr Lej...

*
* *

— Pour corroborer l'opinion émise par plusieurs collègues, je veux citer un cas absolument semblable à celui rappelé par M. G. B. dans le numéro du 30 septembre dernier.

Seulement, au lieu de fraises, c'est une framboise que possède mon sujet à la cuisse gauche. Le fruit est si bien imité qu'il possède même ses petites aspérités duveteuses. Sa couleur varie également selon la saison.

Je garantis d'autant plus l'authenticité de cet exemple, qu'il se trouve chez une personne de ma famille.

R. H.-V.

*
* *

— L'anecdote suivante, qu'on peut lire dans les *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, est-elle vraie?

M. de Buffon prétendait que les femmes pouvaient bien avoir des envies, mais que jamais ces envies ne laissaient de traces.

Mon oncle prétendait le contraire, parce que les exemples qu'il avait vus le rendaient crédule.

La discussion s'engagea; la pauvre Mme de Buffon fut la martyre destinée à vérifier le fait. Elle était grosse, et depuis quelques jours elle témoignait un vif désir de manger des fraises; ce n'était pas la saison. Les belles serres chaudes de Montbard en contenaient plusieurs plates-bandes, mais encore vertes, et Mme de Buffon guettait le moment de leur première rougeur pour les piller,

— Pardieu, l'abbé, dit M. de Buffon, nous verrons qui de nous deux a raison.

Et le lendemain la serre est fermée, les ordres les plus sévères sont donnés au jardinier, et la pauvre gourmande est condamnée à venir chaque jour contempler les plates-bandes sur lesquelles se détachait le fruit chaque jour aussi plus vermeil.

Enfin, Mme de Buffon mit au monde un enfant ayant une belle fraise sur la paupière gauche, preuve vivante pour réfuter une erreur écrite et imprimée.

A ce propos, je citerai, sans commentaire, le fait suivant :

Ma tante, Mme N. M. de G., a, au-dessous de l'œil droit, une marque très brune, presque noire, de la grandeur d'une petite prune. C'est une sorbe, au dire de tout le monde. On raconte, de-

puis tantôt 70 ans dans notre famille, que ma grand' mère, étant enceinte, eut l'envie de manger des sorbes dont on lui vantait la bonté. On accourut pour lui en procurer, mais une servante lui apporta des nèfles (sans jeu de mots), que ma grand' mère refusa avec dépit. Après quelques semaines, elle mit au monde une petite fille qui avait une tache noirâtre au-dessous de l'œil droit.

V. M.

—

Le capitaine Thurot (XXXIII, 207; XXXIV, 633). — Voir l'*Intermédiaire* : XXX, 595, 669; XXXI, 33.

R. Heune-Vapao.

*
* *

— F. L. A. H. M. trouvera le chap. v, pp. 240-286 du livre : *Corsairs of France*, entièrement consacré au capitaine Thurot.

A. G. C.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605; XXXIV, 170, 548, 721]. — Je ne suis pas en mesure de contrôler toutes les indications fournies par M. Nauroy sur la descendance illégitime de Louis XV. Mais il en est une qui est certainement inexacte.

M. Eugène de Thiac, « le dernier amoureux de Marie-Antoinette », qui devait ce surnom à sa précieuse collection d'objets ayant appartenu à la Reine, n'est point un petit-fils du comte de Ribes, mais simplement un parent par alliance de la famille de Ribes,

M. Eugène de Thiac, issu d'une ancienne famille bordelaise, né à Bordeaux en juin 1807, marié à Paris en 1838 à Mlle Quentin, parente des de Ribes, est décédé à Paris, le 11 janvier 1892, dans sa 85e année. Il n'a point laissé d'enfants et n'en a jamais eu.

Les héritiers de son nom sont des neveux et petits-neveux. C'est un de ces derniers qui a épousé Mlle Corsan.

Robin.

*
* *

— M. Nauroy fait à l'*Intermédiaire* de fréquentes et précieuses communications, mais presque toujours incomplètes, renvoyant ses lecteurs pour les compléter à l'ouvrage qu'il a publié, il y a quelques années, *le Curieux*.

C'est ainsi qu'il a récemment donné de très curieux renseignements sur la descendance illégitime de Louis XV. Mais ces renseignements, qui indiquent qu'il a decouvert 27 bâtards de ce monarque prolifique, ne donnent de détails que sur quatre d'entre eux. Quant aux 23 autres, il renvoie au *Curieux*.

Or l'*Intermédiaire* nous a appris que l'édition en était épuisée, et malgré mes recherches, je n'ai pu m'en procurer un exemplaire.

Je me joins donc à notre collabo U. T. pour prier M. Nauroy de nous donner la liste des 23 autres bâtards et de leur descendance, à moins qu'il ne se décide à publier une seconde édition du *Curieux*, ce qui serait une bonne fortune pour un grand nombre d'intermédiairistes.

Robin.

—

Un Pic de la Mirandole de Toulouse (XXXIII, 606). — Je crois Louis Veuillot inexact, à son insu, sur plus d'un point affirmé dans sa lettre.

Le nouveau Pic de la Mirandole existe bien, mais sa légende a pris les coudées trop franches.

L'incident assez extraordinaire qui aurait eu pour théâtre la grande chambre du Palais de Justice de Toulouse, n'est resté dans la mémoire d'aucun Toulousain. J'ai consulté à ce sujet de vieux avocats qui, inscrits au tableau antérieurieurement à 1840, connaissent l'antre dans tous ses détours, et tous m'ont affirmé ignorer un fait qui les aurait certainement frappés, s'il se fût produit, et n'eût pas manqué de faire les frais, pendant des semaines et des mois, des conversations de la « Parlotte ».

Ne serait-ce pas plutôt, si l'anecdote a un fonds de vérité, la cour de Montpellier qui en aurait été témoin? Feu Goirand de La Baume fut longtemps premier président de cette cour, tandis qu'il n'a jamais été que conseiller à Toulouse.

De plus, M. Emmanuel de Ricard n'est pas toulousain, mais montpellierain des plus honorables, des mieux cotés, grand propriétaire dans l'Hérault vinicole.

Il est très exact que M. de Ricard, cousin des Malafosse du Lauragais, fit, en son jeune temps, les plus brillantes études. A Toulouse, on ne le vit et le connut qu'à l'Ecole de droit. Mais à Polytechnique et ailleurs, il a donné sa mesure de bonne heure, sans, pour cela, avoir anticipé sur l'âge de 12 et 16 ans, ainsi que Veuillot l'a répété.



Si l'on désirait des données plus précises, je crois qu'on pourrait recourir à M. Louis de Malafosse, 6, place Saint-Etienne, à Toulouse, un savant encyclopédiste, chargé de la chronique agricole dans plusieurs grands journaux.

ARDOUANE.

—

L'héroïsme de Jean-Bon Saint-André (XXXIV, 619). — Mon collègue a-t-il pris connaissance du *Journal sommaire de la croisière de la flotte de la République, commandée par le contre-amiral Villaret*, Brest, 1794, in-8°? Il aurait lu que l'auteur du journal, qui n'est autre que le représentant en mission incriminé, Jean-Bon Saint-André, avait été blessé sur le vaisseau *La Montagne*, qui combattait en première ligne dans le combat naval du 1er juin 1794 et qu'il fut obligé de se retirer sur une frégate.

Pour un représentant en mission, être blessé et se réfugier dans la fosse aux lions ou dans la cale semble très logique; il n'en est pas moins vrai que Saint-André a donné des preuves du plus grand courage et n'a cessé de stimuler les équipages au milieu du feu le plus terrible.

A. DIEUAIDE.

*
* *

— Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans la *France militaire :*

..... En proie à une horrible famine, la France alors en guerre avec toute l'Europe, avait dû envoyer au loin pour acheter les grains qui lui étaient nécessaires. Les agents français aux Etats-Unis avaient fait de grands approvisionnements et chargé deux cents vaisseaux qui, réunis en convoi sous les ordres du contre-amiral Vanstabel, étaient attendus pour les premiers jours de juin 1794. Villaret-Joyeuse, à peine promu au commandement, reçut l'ordre d'appareiller avec l'escadre de Brest, forte de vingt-six vaisseaux. Il devait aller croiser au large et exercer ses équipages en attendant l'arrivée du convoi dont il était destiné à protéger la rentrée. Ses instructions portaient d'éviter tout combat inutile avec la flotte anglaise.

Le vaisseau amiral *La Montagne*, de 130 canons, avait à son bord le conventionnel Jean-Bon Saint-André, jouissant sur la flotte de l'autorité des représentants aux armées. Le 28 mai, vers midi, les gabiers signalèrent des bâtiments au loin sous le vent. C'était l'escadre anglaise de l'amiral Howe, forte de trente-trois vaisseaux et douze frégates.....

On demandait le combat. Villaret, fidèle à ses instructions, avait déjà donné l'ordre de continuer la route commencée, mais le représentant du peuple, comme électrisé par l'enthousiasme général, crut qu'il convenait de faire servir le courage de tant de braves à lui donner l'honneur d'une victoire navale. Il ordonna de combattre. Une brume épaisse qui régna pendant deux jours ne permit que des engagements peu animés. Enfin, le 1er juin (13 prairial), le brouillard s'étant dissipé, une action gérale s'engagea.....

Après un carnage épouvantable, la gauche des Français, abîmée, désemparée, restait entourée d'ennemis; le centre n'était guère en meilleur état; la droite seule était encore intacte, le vent l'ayant rendue spectatrice impuissante de la lutte. Villaret voulait recommencer le lendemain le combat pour dégager les vaisseaux compromis, mais Jean-Bon Saint-André, encore épouvanté du spectacle de la veille, ordonna la retraite.

Le vaisseau amiral français, *La Montagne*, eut, pendant cette terrible journée, à supporter seul l'attaque de cinq vaisseaux ennemis. Criblé de boulets, il avait perdu tous ses agrès; les deux tiers de son équipage et tous ses officiers étaient morts ou blessés. Les batteries étaient sans canonniers tués sur leurs pièces. C'en était fait de la *Montagne*, quand le chef de l'imprimerie de la flotte, Bouvet de Cressé, s'offrit à balayer le pont de l'amiral anglais, *La Reine-Charlotte*, avec une caronnade de trente-six encore en batterie à tribord. Ce brave jeune homme, déjà blessé trois fois, avait remarqué que cette pièce, par suite de la position relative des deux bâtiments, enfilait d'un bout à l'autre le pont anglais. Il monte, est encore blessé, mais arrive à la pièce qu'il charge à mitraille puis, profitant de l'instant favorable, pointe et fait feu. L'effet du coup fut terrible et l'amiral anglais s'éloigna aussitôt.....

Jean-Bon Saint-André eût l'impudence de présenter ce combat comme une victoire signalée, et la Convention, trompée, accorda des louanges à ses talents et à son courage. Barère se rendit complice du mensonge, et prêta sa banale éloquence à l'éloge du commissaire conventionnel près l'escadre de Brest; il ne devait cependant pas ignorer qu'à l'exemple d'un prince qui, dit-on, s'était mis en sûreté dans la cale, au combat d'Ouessant, le représentant s'était enfui lâchement sous les derniers ponts, lorsque l'affaire s'était vivement engagée.

Telle fut l'impression de cette conduite sur l'équipage de la *Montagne* que toute l'autorité de Villaret eut de la peine à empêcher, le lendemain, qu'on ne jetât à la mer le conventionnel qui s'opposait au

secours que l'amiral voulait porter aux vaisseaux engagés avec l'ennemi.

Citons aussi, et pour conclure, les curieuses remarques du prince de Joinville :

..... On avait guillotiné le capitaine et deux lieutenants du vaisseau amiral, *La Côte-d'Or*, dont le nom avait été changé en celui terrifiant de *La Montagne*. Le capitaine d'un autre vaisseau, *Le Jean-Bart*, avait aussi été raccourci. On avait ensuite emprisonné ou dirigé sur les armées de terre des milliers de marins et de soldats exercés, mais dont les opinions n'étaient pas sûres, pour les remplacer par des purs qui ne savaient rien. Pour encourager les autres, à la sortie de l'escadre, Jean-Bon Saint-André, le représentant du peuple en mission, depuis, sous Napoléon, préfet de Mayence (son nom l'y prédestinait), avait fait dresser une guillotine à bord de chaque vaisseau ; elle était placée à l'avant, au pied du mât de misaine. Toutes ces mesures de terrorisme et de désorganisation révolutionnaire ne nous donnèrent pas la victoire ; elles n'aboutirent qu'à la défaite, accompagnée de véritables carnages. Nos équipages étaient d'une vaillance qui a souvent été jusqu'à l'héroïsme, mais ils ne savaient rien. Ils recevaient la mort sans la donner. Tous les boulets anglais portaient, tous les boulets français s'en allaient en l'air...

C'est à la fin de la bataille du 13 prairial que se place l'épisode si dramatique, quelquefois contesté, du *Vengeur* s'abîmant dans les flots avec tout son équipage, plutôt que de se rendre. J'ai souvent entendu attribuer la paternité de cette légende à Barrère qui, ayant à rendre compte à la Convention de la bataille perdue, avait voulu lui dorer la pilule. Je questionnai avidement mes deux vieux marins sur cet incident de la lutte où ils avaient été acteurs.

Dans une autre circonstance, j'interrogeai un des derniers survivants du *Vengeur* lui-même, auquel j'avais été chargé de remettre la croix. De ce que j'ai entendu de ces bouches diverses, de ce que j'ai recueilli d'ailleurs, voici, je crois, l'exacte vérité sur l'épisode en question.

A la fin du combat, après être resté accroché pendant une longue lutte à bout portant avec le vaisseau anglais *Le Brunswick*, le *Vengeur*, criblé de boulets reçus de tous côtés, ayant perdu tous ses mâts, prenait l'eau par ses sabords à chaque coup de roulis. Dans cette situation, il ne pouvait tarder à couler. La lutte était finie, il était six heures du soir ; les vaisseaux anglais *L'Alfred* et *Le Culloden*, ainsi que le cutter *Rattler* vinrent à son secours et, avec le peu d'embarcations qui n'avaient pas été brisés dans le combat, se mirent en devoir de sauver d'abord le brave capitaine Renaudin, son fils et ensuite l'équipage. Le vaisseau *L'Alfred* recueillit deux cent treize hommes, le *Culloden* et le *Rattler* à peu près autant, mais le sauvetage durait encore quand le vaisseau s'abîma et avec lui disparurent non seulement les blessés les plus grièvement atteints, mais aussi une quarantaine d'hommes valides qui, se voyant perdus, saluèrent courageusement la mort des cris de : « Vive la Nation ! Vive la République ! » La légende est assez belle comme cela pour n'avoir pas besoin d'embellissements imaginaires.

P. c. c. : LOUIS JOUTY.

⁂

— Voyez, au sujet de l'attitude de ce conventionnel, pendant le combat du 13 prairial, le récit qui en a été fait par M. G. Bord : *Le Combat du 13 prairial an II et la légende du « Vengeur »*, p. 23 et suivantes, Nantes, Emile Grimaud, 1888.

Jean-Bon Saint-André, qui fut peut-être brave sur terre, ne l'était assurément pas sur mer. Affaire d'estomac (sans ironie). J. G. B.

—

Noblesse des habitants du bourg de Batz (XXXIV, 619). — Batz avait jadis, paraît-il, une fort belle population où le beau sang s'était transmis de générations en générations aux paludiers et saulniers, aux convertis de Saint-Félix. Mais que les percepteurs des impôts eussent cure de cela, c'est fort douteux, et il faudrait trouver un texte dans les ordonnances et les paperasses des intendants-préfets du XVIIIe siècle.

On trouverait peut-être, car il est certain que tous les Basques, Bigourdans, Béarnais et Navarrais furent reconnus pour nobles, et comme tels exemptés de toute taille, sur la seule preuve de leur nationalité provinciale (*Recherches de noblesse en 1666 et 1696*). Arrêt du Conseil, du 13 novembre 1701.

G. L. H.

Même réponse : M. DE LA TOUCHE.

—

Ligny (Famille Louis de) (XXXIV, 620). A propos de cette famille, j'aimerais savoir si la famille Louis de Ligny-en-Bar-

rois est de la même souche, ou bien si celle-ci est la famille Louis, originaire ou seigneur de Ligny-en-Barrois (Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc)?

Une dame de ce nom-ci (Marie) d'origine française, épousa à Berlin, en 1683, Nicolas de Rambonnet, né à Châlons-en-Champagne, bourgmestre du Berliner-Neustadt. J.-G. DE G.-J. Jr.

—

Duplessi-Bertaux (XXXIV, 621).— Dans la publication des *Hommes utiles*, publiée vers 1835 par la société Monthyon et Franklin, il existe une bonne gravure, in-8° à claire-voie, par Geille, d'après Duplessi-Bertaux, représentant La Tour d'Auvergne, de profil et déjà vieux. C'est d'après cette pièce que Léopold Mar a fait le dessin à la plume qu'il a joint à son article biographique, consacré au Premier Grenadier, dans le *Bulletin de la Société historique d'Auteuil-Passy*.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Rose Caron (XXXIV, 621). — Rose-Lucile-Meuniez Caron, naquit à Monerville (Seine-et-Oise), le 17 novembre 1857. Elle obtint le 2e prix de chant et le 1er accessit d'opéra, au Conservatoire, en 1882.

Elle fut engagée au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, de 1882 à 1885, où elle créa *Sigurd*, quitta ce théâtre pour le Grand-Opéra à Paris, de 1885 à 1887, et retourna à la Monnaie, pour créer *Jocelyn* et *Salammbô*.

Après un séjour de trois ans, elle rentra à l'Opéra à Paris, le 13 octobre 1890, et demeure, 71, rue de Monceau.

J.-G. DE G.-J. Jr.

—

Au sujet de G. de Guénégaud (XXXIV, 621). — Gabriel de Guénégaud était, en 1629, conseiller d'État et trésorier de l'Épargne; il fut marié à Marie de La Croix, dont il n'eut, je crois, que Claude Guénégaud qui, lui aussi, était trésorier de l'Épargne du roi en 1647.

EREUVAO.

—

La duchesse de Kingston (XXXIV, 621). — C'est en juin 1893 (XXVII, 690) qu'un collabo signant F.-Ch. S. a demandé, d'après les *Mémoires de Madame d'Oberkirch*, des renseignements sur les collections artistiques que la duchesse de Kingston aurait réunies dans le palais qu'elle possédait, non à Berne, mais à Rome.

Il n'a, en effet, pas été répondu à cette question.

Elisabeth Chudleigh duchesse de Kingston, célèbre par ses excentricités et ses aventures scandaleuses, se fixa à Rome vers 1774, à la mort du duc qu'elle avait épousé, le 8 mars 1769, après avoir divorcé avec son premier mari, le comte de Bristol.

Elle y acquit un hôtel « qu'elle fit meubler avec tout le goût et le luxe dont l'opulence et la prodigalité sont capables ». Voir l'*Histoire de la vie et des aventures de la duchesse de Kingston*. Londres, 1789, petit in-8°, 150 p. avec le portrait de la duchesse en pied, caressant un perroquet sur son perchoir, et le médaillon du fameux Wârtâ, son amant.

Ce fut pendant son séjour à Rome « qu'elle fit la rencontre d'un aventurier, aussi bel homme qu'adroit et spirituel, qui se fit passer près d'elle pour le prince d'Albanie et eut l'art de s'en faire aimer éperdûment; elle était même sur le point de donner sa main et sa fortune à cet aventurier, qui prenait le nom de Wârtâ, lorsque ce personnage, dont on n'a jamais bien connu l'origine, fut arrêté comme escroc et se tua dans sa prison ». Voir la *Biographie étrangère*, Paris, 1819, t. Ier, p. 340 à 363). Elle avait alors, étant née en 1720, 55 ans, et son amant 25 à 26.

Ce scandale fit tant de bruit que les héritiers du duc de Kingston attaquèrent la duchesse comme coupable de bigamie et demandèrent à la justice anglaise l'annulation du testament fait en sa faveur par son mari.

Très effrayée, la duchesse partit pour Londres afin de se défendre, et bien que jamais procès ne fut jugé avec plus de solennité dans la grande salle de Westminster, elle en fut quitte pour une remontrance. Mais pendant le séjour assez long qu'elle fit en Angleterre, des gardiens infidèles dévalisèrent complètement l'hôtel qu'elle avait meublé à Rome.

La duchesse de Kingston parcourut ensuite Vienne, la Pologne et Saint-Pétersbourg où elle fut reçue par la grande Catherine. A son retour de Russie, elle habita Calais, où elle fit beaucoup de bien aux habitants, et, en 1779, elle loua

à Paris, rue Coq-Héron, l'hôtel du Parlement d'Angleterre.

On lit dans la *Correspondance secrète*, à la date du 20 janvier 1779 :

La duchesse de King...., si célèbre par son procès à la cour d'Angleterre, est devenue un objet de risée par son faste et par le luxe étonnant qu'elle étale sur elle et qu'elle traîne à sa suite : elle ne paraît jamais en public, sans avoir pour deux à trois millions de diamants. Son âge, qui ne s'accorde pas trop avec tout cet appareil, contribue à augmenter le ridicule qu'elle se donne.

Elle acheta ensuite le château de Sainte-Assise, entre Melun et Fontainebleau, et c'est là qu'elle mourut au bout de quelques jours de maladie, le 28 août 1788.

Une âme de feu, une imagination vive et brillante, une complexion forte, un tempérament plus ardent que sensible, et une beauté dont le charme était irrésistible, ont fait dire, avec raison, à un jeune poète anglais :

Son œil commande de l'aimer,
Son geste veut qu'on le lui prouve.

UN LISEUR.

***

— C. A. devrait consulter sa biographie dans le *Dictionary of National Biography*, art. Chudleigh, Elizabeth, t. X, p. 298, avec les sources y indiquées.

J.-G. ALGER.

—

François-Antoine Cajot (XXXIV, 622). — Le tribunal criminel du département de la Marne a, par son jugement du 18 septembre 1793, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, François-Antoine Cajot.

Le jugement indiquant Cajot comme domicilié à Verdun, je me demande pourquoi mon collègue Nemo l'indique comme adjudant-général chez les chouans, instituteur, etc.

A. DIEUAIDE.

—

François Martin (XXXIV, 623). — Dans la *Biographie du Dr Hoefer*, publiée par L. Didot frères, t. XXXIV, nous trouvons les sources suivantes, qu'il sera loisible à M. Charly de consulter :

Histoire générale des Voyages, de l'abbé Prevost, t. IX;

Histoire des Indes orientales, ancienne et moderne, de l'abbé Guyon. Paris, 1744. 3 vol. in-12;

Notices statistiques sur les colonies françaises. Paris, Imp. royale, 1837-40. 4 vol. in-8°.

P. D.

***

— Il existe dans la collection du *Magasin pittoresque* un article sur ce personnage qui, devenu gouverneur de Pondichéry, envoya 28 ou 30 ans après son émigration, chercher sa femme qui était marchande aux Halles.

Ayant la collection de ce journal à ma campagne, je ne puis donner l'année et le numéro où est cet article ; je le ferai dès que j'y aurai fait un voyage.

Dans le dictionnaire de Larousse est une notice sur cet homme remarquable.

E. GANDOUIN.

—

Le Diable au XIX siècle. Diana Vaughan. (XXXIV, 624, 833). — Extraits :

Il est vraisemblable que ladite miss n'a jamais existé et que c'est un « être imaginaire » dont joue M. Jogan, autrefois Léo Taxil, ancien séminariste, puis ancien franc-maçon, anti-clérical à *doner* des nausées, puis revenu au bercail religieux. En réalité un pur fumiste.

Ayant étudié l'histoire de la franc-*maçonerie*, ainsi que de toutes les sociétés secrètes existant, ayant existé ou pouvant exister sur le globe ; au courant de toutes les *halucinations* et *abèrations* diabolomaniques, cet homme très malin fabriqua une franc-*maçonerie* de fantaisie, avec *laquele* il *éfraie* de bons gobeurs ou gobeuses *éclésiastiques* et laïques.

Un coup de génie a été l'invention de Miss *Dianah* Vaughan et de l'ordre des Palladistes. La chose a été menée par un habile romancier. Dianah Vaughan a été d'abord présentée *come* l'incarnation du Diable ou à peu près, puis convertie, après quoi on a édité ses mémoires *horifiques*.

Avec sa *conaissance* du stile *maçonique*, sur lequel brode son imagination, Jogan fabrique des documents ayant tous les caractères de la quasi authenticité. Il fait des *corespondances*, introduit des *personages* nouveaux, *come* le docteur Margiotta, dont il fit grand bruit il y a deux ou trois ans et qu'il a laissé retomber dans l'oubli pour lancer récemment l'ex-grand-maître Salutore Zola. Beaucoup d'imagination, un mépris complet de ceux qui le suivent, un toupet d'enfer, — c'est le cas de le dire, — et un réel talent, avec cela cet homme mène sa campagne et gagne de l'argent.

Les journaux catholiques ne le *combatent* pas.

L'*Univers* ne *soufle* mot des inventions de Jogan, la *Vérité* se méfie, tout en accueillant parfois des écrits d'un certain Jean Kostka qui pourrait bien être Vaughan lui-même, et qui a du talent *come* lui.

N'est-ce pas amusant cette campagne *industrièle*, anti-*maçonique* menée par un seul homme... ou à peu près ?

CH.-M. LIMOUSIN.

(*Cronique* journalistique, dans le *Buletin* des Sommaires) 10 juillet 1896, p. II-III de la couverture.

Ma dernière *cronique* journalistique m'a *atiré* une *lètre* dont j'extrais ce qui suit : Le professeur Margiotta existe. C'est un Napolitain, 90e du rite de Misraïm. J'ai fait sa *conaissance come* tel, il y a quelques années, rue Rochechouart. C'est un pauvre diable de...... qui cherchait sa vie là où il peut la trouver et c'est ainsi qu'il s'est tourné vers l'anti-*maçonisme*.

Jean Kotska n'est autre que Jules Doinel, le fameux ex-évêque gnostique converti.

Cette campagne, *essentièlement industrièle*, *come* vous le dites fort bien, n'est pas l'*euvre* d'un seul, mais de toute une coterie qui ne demande qu'à placer sa prose.

Ils sont plusieurs : un industriel et des pauvres diables dévoyés, passés tour à tour du clergé à la franc-*maçonerie*, ayant *ataqué* successivement la religion et l'*iréligion*, afin de gagner leur vie. Au fond, ce sont des *abérés* satanistes, conservant, — ainsi qu'il y paraît souvent, dans leurs écrits, — une tendresse pour le Grand *Enemi*. Présentement, ils exploitent la haine des catholiques contre la franc-*maçonerie*; hier c'était la haine des *iréligieux* contre la religion. Le plus *bizare*, c'est que dans les deux camps, on les a accueillis, non pour eux, mais pour le mal qu'ils disaient de l'adversaire.

CH.-M. LIMOUSIN.

(*Cronique* journalistique, dans le *Buletin* des sommaires), 25 juillet, 10 et 25 août 1896, p. II de la couverture.

......la question de Diana Vaughan.... au congrès anti-*maçonique* de Trente. Le représentant de l'archevêque de Cologne a sevèrement flétri le livre signé du nom de cette fictive *persone*, — qui prétend avoir été du dernier mieux avec Satan. Prudemment, on a renvoyé la question à une congrégation romaine. D'autre part, l'*Univers* et la *Vérité* ont exprimé des doutes très accentués sur l'existence de la dite Diana. CH.-M. LIMOUSIN.

(*Cronique* journalistique, dans le *Buletin litéraire* (*suplément* bibliographique du *Buletin* des sommaires), 18 octobre 1896, p. 4.

Univers. — 1er octobre : « Résolutions du convent *maçonique*. » — 3 octobre : « Diana Vaughan. (La discussion qui a eu lieu au concile *anti-maçonique* de Trente, sur la réalité de cette *persone*. — Paroles sévères contre le livre qui lui est *atribué*. — Une spéculation de librairie).

Vérité. — 3 octobre : « Diana Vaughan. (Nous contestons son existence). »

(*Buletin* des sommaires, p. 111, col. 1).

Dans les mots en italique de ces extraits, j'ai respecté l'« ortografie » personnelle de l'auteur.

Il me semble qu'il a dû, quelque part, faire remarquer l'analogie des deux noms JOGAN et VAUGHAN, mais je n'ai pu retrouver l'endroit SGLPN.

∴

— Deux questions qui se confondent en une seule :

Est-il vrai qu'en certaines loges maçonniques on adore Satan, et les deux maîtresses-templières auxquelles plusieurs auteurs attribuent un rôle prédominant dans ce culte — célébré surtout, affirme-t-on, à Charleston, en Amérique. — Sophie Walder et Diana Vaughan (celle-ci aujourd'hui « revenue de ses erreurs »), existent-elles réellement?

Au moment même où l'*Intermédiaire* faisait, pour éclaircir ceci, appel à ses collaborateurs, un écrivain belge très distingué, M. Henri Nizet, publiait dans le *Petit Bleu* de Bruxelles (numéros des 10 et 20 novembres) deux importants articles d'où l'on peut définitivement conclure :

1° Que le pseudo-docteur Bataille, auteur de *Le Diable au XIVe siècle*, s'appelle en réalité Charles Hacks; et que les *Mémoires d'un ex-palladiste*, attribués à Diana Vaughan, sont l'œuvre de Léo Taxil, *alias* M. Gabriel Jogand;

2° Que ces deux ouvrages apparaissent uniquement comme des spéculations de librairie, le succès de la première ayant, semble-t-il, déterminé le lancement de la seconde;

3° Que les étranges récits contenus dans ces publications, dont le caractère absolument romanesque est démontré d'ailleurs par l'examen le plus superficiel, ne sont confirmés par aucun véritable témoignage historique, Sophie Walder et Diana Vaughan devant donc être considérés comme des personnages purement littéraires, — d'autant que M. Léo Taxil, mis en demeure, au récent

Congrès antimaçonnique de Trente, de fournir les preuves de l'existence de la dernière, fût-ce sous le sceau d'un secret qui n'eût été révélé qu'au Souverain-Pontife, s'est pitoyablement dérobé.

J'ai moi-même, dans une lettre adressée au *Petit Bleu* le 21 novembre, signalé ce fait que le Dr Bataille, dans le récit très coloré qu'il donne de la façon dont Sophie Walder rendait ses oracles au Suprême Directoire de Charleston, s'est évidemment inspiré, pour le texte et l'illustration, du livre que venait de publier le Dr Toussaint Barthélemy sur la dermographie ou dermoneurose toxivasomotrice, cette curieuse affection dans laquelle les téguments révèlent, très amplifiés et plus ou moins durables, les empreintes qu'on y a faites, les caractères qu'on y a tracés avec un instrument mousse ou avec l'extrémité de l'ongle.

Le Diable au XIXe siècle et les *Mémoires d'un ex-palladiste* sont, pour le surplus, des compilations fabriquées à l'aide des vieux traités de démonologie et des ouvrages modernes sur la franc-maçonnerie.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

***

— Si notre collaborateur, M. C. de la Benotte, veut bien consulter la collection de la *Libre Parole*, il trouvera dans des articles parus le mois dernier, le nom du docteur qui avait pris celui de Bataille comme pseudonyme. Il sera également éclairé sur l'imaginaire Diana Vaughan, qui fait l'objet de la question d'un très vieux chercheur.

LECNAM.

***

— Le nom du Dr Bataille est Charles Hacks, ancien médecin de marine; il est né en Autriche, et écrit sous le nom du Dr Bataille en collaboration avec Léo Taxil, A. de la Rive, les publications sur Diana Vaughan.

Ce singulier docteur exploite un restaurant boulevard de la Madeleine, à Paris.

Lui-même a dévoilé la fumisterie dont il est un des auteurs.

Miss Diana Vaughan, maîtresse templière, Souveraine Grande Maîtresse du Parfait Triangle de Phébé la Rose, etc., très jolie personne, dit-on, amie d'Adonaï, ennemie d'Adriano Lemni, est invisible. Les ouvrages publiés par Léo Taxil, le Dr Bataille, A. de la Rive excitent la curiosité publique et sont pour les auteurs une affaire de boutique.

Miss Diana est, comme Sophie Walder, un être imaginaire. Nous avons entendu dire par une dame américaine franc-maçonne que le nom de Diana Vaughan était donné à toutes les vénérables des Loges d'Amérique.

A New-York, Brooklyn, Charleston, Louisville et ailleurs, elles sont ainsi désignées; on dit c'est la Diana Vaughan de telle Loge. V. VINCENT.

***

— Je trouve une ample et excellente réponse à la question d' « Un très vieux Chercheur », — agrémentée de si nombreux calembours — dans la livraison du 14 novembre dernier des *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, p. 384 et suiv. L'article est du P. E. Portalié et est intitulé : *Le Congrès antimaçonnique de Trente et la fin d'une mystification*.

Le judicieux et savant critique établit (chap. II : *Évanouissement d'un mythe*) qu'il existe une fabrique de documents *apocryphes* et d'*histoires* [mieux : *historiettes*] inventées à plaisir pour ridiculiser ses lecteurs trop crédules et que le récit d'une Diana palladiste convertie par Jeanne d'Arc, baptisée en secret dans un couvent inconnu par une supérieure qui a perdu la tête, est un roman imaginé de toutes pièces par d'audacieux spéculateurs et mystificateurs. C.

***

— Voir dans l'*Éclair*, n° du 10 décembre 1896, l'article intitulé : *Miss Diana Vaughan. Le monde religieux mystifié.*

M. S.

—

Tribunaux de commerce (leur création) (XXXIV, 625). — On peut consulter avec fruit, sur l'origine, ou, plutôt, les origines des tribunaux de commerce, en France, l'excellent et remarquable ouvrage, intitulé : *Histoire critique de la juridiction consulaire*, par un avocat fort distingué du barreau de Nantes. M. Ernest Genevois (Paris, A. Durand et Prime-Lauriel, — Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1866).

L. DE LEIRIS.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Casanova et ses Mémoires. — Leur authenticité prouvée AVANT LEUR RÉDACTION, *par le président de Brosses.* — Mettant à part le remarquable et si complet travail d'Armand Baschet, prouvant directement, par pièces officielles, l'authenticité des *Mémoires*, cette authenticité pourrait être démontrée indirectement par la concordance de faits et de noms, pris à diverses sources et coïncidant avec les dires de l'aventurier.

Ainsi j'ai publié dans l'*Intermédiaire* du 20 novembre 1894, une page des *Mémoires de Casanova*, rédigée en 1767, plus de vingt ans avant qu'il ne les écrivît, et soixante ans avant qu'ils n'aient été publiés. C'est l'acte de naissance et de baptême d'un enfant porté cette année-là aux enfants trouvés, avec certains détails particuliers dont Giacomo parlera plus tard, au sixième volume.

Voici d'autres preuves indirectes que je communique aux Casanovistes, mes frères.

Le président de Brosses envoyait ses lettres d'Italie en 1739 et 1740. Le président avait une quinzaine d'années de plus que l'aventurier, mais ils sont tous deux contemporains, ont dû se rencontrer et se sont en effet rencontrés en Italie avec les mêmes personnages.

DE BROSSES, t. I, 219 :

C'est demain, cependant, qu'il me faudra quitter mes douces gondoles... Qui pis est, il faudra me séparer de mes chères Ancilla, Camilla, Faustalla, etc., et de cent mille autres choses en *a*, plus jolies les unes que les autres.

Plus loin :

Je ne crois pas que les fées ni les anges ensemble puissent de leurs dix doigts former deux aussi belles créatures que la Julietta et l'Ancilla. Lacurne est très féru de la première et moi de la seconde, depuis que je l'ai vue un jour déguisée en Vénus de Médicis et aussi parfaite de tout point. Elle passe, avec raison, pour la plus belle femme de l'Italie.

CASANOVA, I, 73 :

La veille de l'Ascension, M. Manzoni me présenta à une jeune courtisane qui faisait alors grand bruit dans Venise et qu'on appelait *Cavamacchi*, parce que son père avait été dégraisseur. Ce nom l'humiliant, elle voulait qu'on la nommât *Preati*, qui était son nom de famille, mais en vain ; ses amis se contentaient de l'appeler par son nom de baptême, Julietta... On ne parlait à Venise que de la beauté de cette fille, et il était de bon ton de la voir.

CASANOVA, I, 442 (il est à Padoue) :

La tranquille oisiveté de cette grande ville devait peu me plaire et pour m'arracher à l'ennui, je devins amoureux de la courtisane la plus célèbre de Venise. Elle s'appelait Ancilla, et c'est la même que le fameux danseur Campioni épousa plus tard et qu'il conduisit à Londres où elle fut cause de la mort d'un très aimable Anglais ; j'en parlerai plus au long dans quatre ans...

CASANOVA, III, 88 :

Ce Beguelin était Français ; il avait servi en qualité de capitaine dans les troupes de la République, pendant la dernière guerre contre les Turcs. Il était sous les ordres du maréchal comte de Schulembourg qui...

DE BROSSES, I, 193 :

Nous avons vu aussi le vieux bonhomme maréchal Schulembourg, général des troupes de la République. Vous savez qu'elle a presque toujours des étrangers pour cette place qui ne vaut pas moins de cent mille écus de rentes.

DE BROSSES, I, 378 :

Nous avons reçu beaucoup d'accueil tant du duc de Monteleone que du marquis de Montalegre, du gros duc Caraffa, de l'abbé Galiani, l'une des bonnes têtes du pays.

CASANOVA, II, 281 :

Nous avons à notre gauche le marquis de Montalegre, avec la demoiselle Bola, sa maîtresse en titre, et à notre droite, deux masques.

CASANOVA, I, 190 :

Je fis, chez la duchesse de Bovino, la connaissance du plus sage des Napolitains, de l'illustre don Lelio Caraffa, de la famille des ducs de Matalona, que le roi don Carlos honorait du nom d'ami... Don Lelio me fit offrir de gros appointements si je voulais me charger de diriger les études de son neveu, le duc de Matalona.

CASANOVA, I, 187 :

Don Lelio m'envoya deux lettres de recommandation, dont une pour le cardinal Acquaviva,

CASANOVA, III, 226 :

Je fis à table la connaissance de l'abbé Galiani, secrétaire d'ambassade de Naples ;

il était frère du marquis de Galiani... L'abbé était un homme de beaucoup d'esprit.

CASANOVA. I, 198 :

Dès que le cardinal m'aperçut, il s'arrêta pour recevoir ma lettre, laissant aller deux personnes qui se trouvaient avec lui.

CASANOVA, I, 204 :

Il y avait, chez Son Eminence, réunion tous les soirs, et la première noblesse de Rome, de l'un et l'autre sexe, s'y trouvait. Je n'y allais pas; l'abbé Gama me dit que je devais y aller, sans prétention, comme lui. J'y fus.

DE BROSSES, II, 227 :

La conversation du cardinal Acquaviva, où je trouvai cette dame, se tient deux fois la semaine; elle est nombreuse et magnifique. On n'y joue que rarement; c'est une conversation proprement dite, car on ne fait qu'aller conversant çà et là le long des appartements.

CASANOVA, I, 248 :

Le chevalier de Lezze, ambassadeur de Venise, me donna une lettre pour un riche Turc, fort aimable, qui avait été son ami.

DE BROSSES, I, 218 :

... et les instances de notre ambassadeur qui nous a priés d'assister à la visite de cérémonie que lui a rendue M. Lezé, qui s'en va ambassadeur en France.

CASANOVA, I, 226 :

... Je m'appelle Thérèse; mon père, pauvre employé à l'institut de Bologne, logeait chez lui le célèbre Salimberi, castrat, musicien délicieux ; il était jeune et beau.

DE BROSSES, II, 483 :

... Le sujet de la pièce est la continence de Scipion, et un nommé Salimberi, qui y faisait le rôle du mari, a une des belles voix de castrat d'Italie.

Une scrupuleuse recherche ferait retrouver plus d'une trentaine d'autres noms de personnages vus par les deux écrivains, ou en rapport pour quelques instants avec eux.

Je me réserve de donner plus tard la preuve des rapports de Casanova avec l'abbé de Bernis. Dr GUÈDE.

—

Un manuscrit du poète grec Bacchylidès. — Le *British Museum* vient de retrouver le manuscrit jusqu'ici inconnu d'un grand poète grec, Bacchylidès, contemporain et rival de Pindare, dont on ne connaissait jusqu'à aujourd'hui que des fragments. L'*Athenæum* du 26 décembre dernier donne sur cette découverte quelques renseignements. Le manuscrit est la propriété du British Museum, et il provient des fouilles exécutées dernièrement en Egypte; il se compose de trente feuilles de papyrus dans un état de conservation assez parfait pour permettre l'impression intégrale de morceaux considérables.

Parmi les principales pièces qu'il renferme se trouvent des odes triomphales, analogues à celles de Pindare; notamment, deux odes en l'honneur de Héron de Syracuse (dont l'une, qui est fort longue, célèbre la même victoire qu'a chantée le poète béotien dans sa première Olympique); des poèmes en l'honneur de Lachon de Céos, d'Alexidamos de Métaponte, de Tiisas d'Égine et d'Automédès de Phléos; et trois morceaux de forme épique, intitulés : *Thesée*, *Iô* et *Idas*.

Comme Bacchylidès de Céos était mis par les Grecs sur le même rang que Pindare, le monde savant attend avec impatience la publication annoncée; les administrateurs du British Museum ont du reste fait connaître que l'œuvre serait conduite avec toute la diligence désirable.

—

Le Musée Cernuschi. — On annonce l'ouverture prochaine du Musée Cernuschi. L'installation des objets d'art légués à la ville de Paris n'est pas encore terminée. La grande galerie du rez-de-chaussée restera fermée quelque temps encore, jusqu'à ce que les tableaux qu'elle contient, et qui ne doivent pas rester au musée, aient été déménagés. Mais l'escalier, la salle de Bouddha, la salle à manger et tous les appartements du premier étage, où sont dès à présent exposés la plupart des bronzes et des grès asiatiques, seront prêts à recevoir, dans le courant de janvier, la visite de la commission des beaux-arts; le public sera ensuite admis, les dimanches et les jeudis, à visiter le nouveau musée de l'avenue Vélasquez, dont M. Causse, ancien secrétaire de M. Cernuschi, vient d'être nommé conservateur.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Janvier 1897.*

XXXVe Volume.

—

N° 750

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série.

1re Année

N° 2

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

Dans l'intérêt d'un service régulier, nous prions nos abonnés de nous envoyer sans retard possible le montant de leur abonnement pour l'année 1897.

Les abonnements étrangers ne seront envoyés que contre paiements.

QUESTIONS

Bonnets de la Liberté à bord des bâtiments de guerre français. — Pendant la période révolutionnaire, nos navires de guerre hissaient, m'assure-t-on, en tête d'un de leurs mâts, un bonnet de la Liberté, fabriqué en tôle mince et peint en rouge.

Entre quelles dates cet ornement emblématique a-t-il été réglementaire dans la flotte française? Je recevrai avec une vive reconnaissance tous les autres renseignements qui pourront m'être fournis sur cette question. MATAOPANI.

—

Alpargata, alpargatar. — J'ignore s'il existe un intermédiaire espagnol : j'en doute beaucoup. Mais je sais que les collaborateurs se trouvent tant en Espagne qu'ailleurs.

Quelqu'un d'entre eux voudrait-il me dire qu'elle est l'origine de ces mots, qui désignent une espèce de chaussure en toile de chanvre et à semelle de corde, et la fabrication de cette chaussure?

Le *al* initial paraît démontrer une origine arabe. Q. V.

—

A-t-on le droit de réveiller ceux qui dorment dans les églises? — Dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (1746), je lis que Outhier de Besançon, membre de l'Académie, dans le voyage qu'il a fait avec Maupertuis, rapporte qu'étant chargé de savoir si la terre est allongée ou aplatie par les pôles, il a remarqué dans l'église de Sainte-Claire à Stockholm, où l'on célébrait l'office luthérien, que pendant la prédication, un bedeau portait une longue canne, et frappait sur la tête de ceux qui dormaient.

Cette manière d'obliger les indévôts à écouter la parole de Dieu, est-elle recommandée quelque part dans le Droit canon? A. DIEUAIDE.

—

A quelle distance peut-on entendre le son du canon? — Lors de la bataille de Sedan, on entendait parfaitement dans le Luxembourg le bruit de la canonnade, à des distances de 100 à 120 kilomètres.

Un de mes parents m'a souvent raconté que, lors de la bataille de Waterloo, les personnes qui se baignaient à Trèves, dans la Moselle, entendaient sourdement, quand ils tenaient la tête submergée par l'eau, le roulement des coups de canons. La distance de Trèves à Waterloo est d'environ 220 kilomètres.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Un pittoresque manuscrit. — M. Duquesnel, dans le *Gaulois* du 4 décembre, a raconté que passant par Florence, Alfred de Musset eut connaissance du *pittoresque manuscrit* dans lequel Varchi a narré la mort d'Alexandre de Médicis. Je demande à mes confrères, surtout à ceux d'Italie, s'ils savent ce que peut être ce *pittoresque manuscrit;* mais je crois que c'est tout simplement un livre bien connu : *Storio Fiorentino nella quale si contengono le ultime rivoluzioni della republica* (Florence, 1721, in-folio). Une

traduction française de cet ouvrage a été donnée par Régnier en 1754, et je suis fort tenté de croire que c'est dans cette traduction que Musset a trouvé le sujet de son *Lorenzaccio*. Elle a dû être consultée enfin par les journalistes qui, à propos de ce drame, ont fait de l'érudition facile, mais je crois qu'ils n'ont pas pensé à mentionner un fait assez curieux. Varchi, bien qu'en faveur près de Cosme Ier de Médicis, a montré de la sympathie au *Nuovo Bruto Toscano* et a traduit en vers italiens une épigramme latine de Molza, favorable à l'assassin. Puisqu'il est question de lui, rappelons que la mort du duc Alexandre a fourni à la reine de Navarre le conte XII de la seconde journée de l'*Heptameron*. Elle raconte cette mort exactement comme Varchi et le livre de celui-ci devant lui être inconnu, elle a, sans doute, appris verbalement les détails d'un événement alors tout récent, et qui dut faire sensation. Le crime de Lorenzo ne profita pas aux Florentins qui démolirent son palais et y firent passer une rue qu'ils nommèrent *Via del traditore:* fu pri smantellato, il suo palazzo, dit Muratori, facendieres passare pel mezzo, une stada appellata *del Traditore*. Dans un volume publié en 1837 : *Il Bugiale*, on trouve sous ce titre : *La Via del Traditore*, un roman dont ce sanglant épisode de l'histoire de Florence a fourni le sujet. POGGIARIDO.

—

Victor Hugo et Charles Lafont. — Tout le monde connaît la pièce intitulée : *Les pauvres gens*, un des plus admirables morceaux de la *Légende des Siècles* et de la poésie française.

Il est nuit; une pauvre femme de pêcheur prie pour son mari qui est en mer. Ses cinq petits enfants sommeillent. Jeannie est triste, inquiète; la mer est mauvaise. Elle sort pour aller voir si la barque revient. Elle passe près d'une masure où habite une veuve; elle entre; elle trouve la veuve morte; deux tout petits enfants sont endormis dans le même berceau.

Qu'est-ce donc que Jeannie a fait chez cette [morte?
Sous sa cape à longs plis, qu'est-ce donc [qu'elle emporte?
Qu'est-ce donc qu'elle cache avec un air [troublé
Dans l'ombre, sur son lit? Qu'a-t-elle donc [volé?
Quand elle fut rentrée au logis, la falaise
Blanchissait; près du lit elle prit une chaise
Et s'assit toute pâle; on eût dit qu'elle avait
Un remords...
— Mon pauvre homme! oh! mon Dieu! [Que va-t-il dire? Il a
Déjà tant de souci!...
Il n'avait pas assez de peine; il faut que [j'aille
Lui donner celle-là de plus. — C'est lui! [Non. Rien.
J'ai mal fait. S'il me bat, je dirai : Tu fais [bien!...
La porte tout-à-coup s'ouvrit, bruyante et [claire...
Et le pêcheur, traînant son filet ruisselant,
Joyeux, parut au seuil, et dit : C'est la ma- [rine!
C'est toi! cria Jeannie, et, contre sa poi- [trine,
Elle prit son mari comme on prend un amant
Et lui baisa sa veste avec emportement.
Quel temps a-t-il fait? — Dur. — Et la [pêche? — Mauvaise.
Je n'ai rien pris du tout. J'ai troué mon [filet.

On cause, et Jeannie « tremblante ainsi que ceux qui font le mal », raconte que la voisine est morte et qu'elle laisse ses deux petits enfants.

L'homme prit un air grave, et, jetant dans [un coin
Son bonnet de forçat, mouillé par la tem- [pête :
Diable! diable! dit-il en se grattant la tête;
Nous avions cinq enfants, cela va faire [sept...
Femme, va les chercher...
Quand il verra qu'il faut nourrir avec les [nôtres,
Cette petite fille et ce petit garçon,
Le bon Dieu nous fera prendre plus de [poisson,
Moi, je boirai de l'eau, je ferai double tâche.
C'est dit; va les chercher. Mais qu'as-tu? [Ça te fâche?
D'ordinaire, tu cours plus vite que cela.
— Tiens, dit-elle en ouvrant les rideaux, [*les voilà!*

Or, je trouve dans le n° 74 de la collection des *Cent Bons Livres* Ad. Rion, une pièce de vers intitulée : *Les Enfants de la Morte*, tirée des *Légendes de la Charité*, de Charlese Lafont, et ayant absolument le même sujet.

La composition est à peu de chose près la même; quelques vers sont presque identques. Voici la fin; c'est le mari qui parle :

— Ecoute : bien qu'on soit mal payé quel- [quefois,
Nous vivons; mon travail vous suffit à tous [trois;

Eh bien, Dieu m'aidera si ma tâche est plus [forte ;
Adoptons les enfants de cette pauvre morte,
Et choyons-les si bien, qu'oublieux et trom- [pés,
Ils ne soupçonnent pas quel coup les a [frappés.
Tu ne me réponds pas? Parle, tu m'embar- [rasses.
Blâmes-tu mon dessein? Non, puisque tu [m'embrasses;
N'est-ce pas que c'est Dieu qui me le con- [seilla?
Va chercher les enfants. — *Tiens*, dit-elle, [*ils sont là!*

A quoi est due une aussi étrange rencontre?

Evidemment, ni Victor Hugo, ni Charles Lafont n'ont su que le sujet avait déjà été traité par un poète. La seule hypothèse admissible est que tous les deux l'ont tirée de la même source. Un récit en prose avait dû être publié antérieurement.

Serait-il possible d'être renseigné à cet égard? ALBERT MARIE.

—

La révolution de 1789 annoncée par avance. — Ne semblerait-il pas intéressant à nos collaborateurs de grouper, sous ce titre, tous les passages des écrivains ou des personnages auteurs de mémoires du XVIII[e] siècle annonçant, par avance, la grande Révolution survenue sous Louis XVI.

Le 30 juillet 1743, le marquis d'Argenson, le futur ministre de Louis XV (1744-1747), écrivait déjà dans ses *Mémoires :*

La plume tombe des mains, de tout ce que l'on voit arriver à notre France : *Infandum renovare dolorem.* Déshonneur au dehors, quand le dedans est changé en un désert... Quel homme est-ce que notre roi? Combien de contradictions en lui?... Sait-il quel est l'état de son royaume?... La révolution est certaine en cet Etat-ci. Il croule par ses fondements. N'y a-t-il donc plus qu'à se détacher de la patrie, et à se préparer à passer sous d'autres maîtres ou sous une autre forme de gouvernement?

E. M.

—

Les saints substantifs ou adjectifs. — A propos du saint patron des photographes (XXXIV, 401, 707), nos aimables collaborateurs G. I. et Pavot semblent nous confirmer dans cette opinion déjà émise, du reste, par plusieurs chercheurs, que sainte Véronique ne serait qu'une prétendue sainte, n'ayant jamais existé, et que, en somme, on a béatifié en elle une légende. N'y aurait-il pas d'autres exemples du même genre de substantifs ou d'adjectifs faits saints, et la question n'a rien qui touche aux croyances de qui que ce soit, puisque Adrien Baillet, le savant auteur d'une *Vie des saints* des plus estimées et qui est qualifié du nom de Dénicheur de saints, affirme, preuves en mains, que nombre de saints ou d'inscrits comme tels, n'ont pas existé et qu'une vie de saint a servi parfois à trois et quatre de ces saints: ainsi, par exemple, saint Phalle, saint Génitoux, ne seraient autres que l'ancien culte de Phallus, sainte Agathe qu'un qualificatif de Cérès ou de Junon, d'une bonne dame quelconque béatifiée, de même pour sainte Catherine, Krapotkiné, la pure, autre qualificatif de Junon, etc.

L'imagination populaire n'a-t-elle pas, du reste, créé de toutes pièces saint Plouradon, saint Rechignoux et nombre d'autres saints du même genre?

LN. G.

—

Quel est le créateur de la littérature maritime? — En 1829, il fut créé au Hâvre un journal spécialement consacré aux grandes catastrophes dont la mer est le théâtre; ce journal faisait uniquement de la littérature maritime, il relatait les naufrages, les tempêtes, les accidents de la mer, de même que la littérature militaire décrit une bataille, une retraite, un campement, un assaut.

Quel est le premier, en France, qui ait donné aux scènes proprement dites de la vie maritime, une forme dramatique?

A. DIEUAIDE.

—

Sur Alfred de Musset pillant George Sand. — Jules Lemaître a donné au *Figaro* du 25 novembre 1896 un très piquant article intitulé : *Bilan des dernières divulgations littéraires.* J'en tire ce passage *sensationnel :*

N'oublions pas un détail exquis, dont la découverte est due à M. Jules Claretie, et qui enrichira d'une note bien précieuse les éditions classiques du théâtre de Musset. La plus belle phrase peut-être, et la plus profonde, de *On ne badine pas avec l'Amour* a été empruntée textuellement par Alfred à une lettre de George. Car un homme de lettres ne laisse rien perdre...

Je voudrais bien savoir quelle est la belle phrase prise par le poète des *Nuits* à celle qui lui avait pris son cœur ?

Q.

—

Sur le mot veulerie. — Le mot est à la mode. Un de nos plus jeunes et plus spirituels chroniqueurs, M. Robert de Flers, l'employait tout récemment (7 décembre) dans cette phrase charmante où l'étrange substantif faisait, ce me semble, quelque peu tache :

C'est Veuillot ou d'Aurevilly [lequel des deux, s. v. p.?] qui comparait Musset à un bois de lilas foudroyé au printemps par l'orage, et voici que, malgré l'hiver, la grisaille de notre époque, l'atmosphère de compromission, de *veulerie* et de lâcheté où nous vivons, les lilas refleurissent.

D'où vient *veulerie ?*

Quel est l'écrivain qui, le premier, a signé le passeport de ce mot dont l'austère Royer-Collard aurait dit : « C'est de l'*argot de journaliste ?* »

Q.

—

Sur le mot talentueux. — Je lis dans un grand journal de Paris, dont le directeur est membre de l'Académie française (no du 1er décembre), cette phrase (*Le monde et le théâtre*, par Henri Duvernois :

Un écrivain quasi célèbre, mais aussi prodigue que *talentueux*, disait, un jour, à un sien ami : « Mon cher, j'en suis réduit à faire des autographes de moi... pour les vendre.

Que pense-t-on du mot *talentueux ?* Ce néologisme était-il déjà connu ? Quel est le premier qui ait osé le risquer ?

Donnons ici le plus possible l'état civil des mots nouveaux. Ce sera œuvre à la fois utile et curieuse.

Q.

—

Rester bleu, rester baba. — Quelle est l'origine ou l'explication de ces deux expressions ? Tout le monde sait ce qu'elles signifient, mais on ignore généralement leur provenance.

I. NIARD.

—

Le théâtre de Banville. — Je pose à nos collègues au courant des choses de librairie une question analogue à celle que J. C. leur posait l'autre jour au sujet des derniers volumes du théâtre de Feuillet, dont la fin de la publication tarde en effet beaucoup trop. — Quand paraîtra le dernier volume du théâtre de Banville, avec *Socrate et sa Femme*, *Le Baiser*, *Gringoire*, *Riquet à la Houppe*, *Ésope*, *Le Forgeron*, etc.?

Il est inadmissible qu'on laisse épars ces joyaux.

ED. N.

—

Sur le franc-archer de Baignollet. — M. Ludovic Lalanne, dans le *Dictionnaire historique de la France*, prétend que les *francs-archers*, auxquels on donnait aussi le nom de *francs-taupins*, ont été chansonnés par Villon dans le *Monologue du franc-archer de Baignollet.*

J'ai entendu dire que cette pièce n'est pas de Villon. De qui est-elle donc ?

Q.

—

Le bout du doigt. — Communément, et surtout parmi la gent écolière, on dit : Je sais cela, je sais ma leçon sur le bout du doigt, ou des doigts.

Le bout du doigt! que diable a-t-il à intervenir en cette affaire ?

DE CHAGNY.

—

Henri IV et Calais. — Michelet, *Histoire de France,* t. XIII, p. 26 (édition Lacroix, 1877), dit qu' « Henri IV avait donné à Gabrielle des présents tels qu'une reine seule pouvait les recevoir, ceux qui lui avaient été offerts à lui-même par nos villes, le plat d'or où il reçut les clefs de Calais, et les offrandes solennelles de Lyon et de Bordeaux. »

Je ne trouve nulle trace de cette remise des clefs de Calais à Henri IV, de ce plat d'or et de ce cadeau à la belle Gabrielle. Quelque intermédiairiste pourrait-il me venir en aide ?

JOIRE.

—

Orthographe des noms propres. — Lorsqu'un nom propre peut comporter deux orthographes, c'est presque toujours la mauvaise qui est adoptée. Il me semblerait intéressant de donner dans l'*Intermédiaire* une liste rectificative, que je commence en ce qui concerne les conventionnels :

Au lieu de :	*Lire :*
Alasseur	Allasœur
Antoine	Anthoine
Barrère	Barère
Billaud-Varennes	Billaud-Varenne
Biroteau	Birotteau
Boileau	Boilleau
Castillou	Castilhou
Chaudrac-Rousseau	Chaudron-Roussau
Corinfustier	Corenfustier
	Coupé (de l'Oise)
	Coupé (des Côtes-du-[Nord)
Dartigoyte	Dartigoeyte
Delville Philippe	Philippes d'Elleville
	Dumas (de la Haute-(Vienne
	Dumaz (du Mt-Blanc)
	Dupuis (de S.-et-Oise)
	Dupuy (de Rhône-et-[Loire)
Eulart	Enlart
Expert	Espert
Fouquier d'Heron-[nelles	Fouquier d'Hérouel
Gareau	Garrau
	Giraud (de l'Allier)
	Giraud (de la Ch.-Inf.)
	Girault (des Côtes-[du-Nord)
	Girot-Pouzol
Isoard	Izoard
Joyrand	Jorrand
Lafond	Lafon
Lause-Duperret	Lauze-Deperret
	Lecointre (de Seine-[et-Oise)
	Lecointe-Puyraveau
Mazuyer	Masuyer
Mounet	Mounel
Payne	Paine
Potier	Pottier
Rabaud-Pommier	Rabaut-Ponnier
Larevelière-Lépaux	de la Revellière-Lé-[peaux
Ruel	Ruelle
Sallicetti	Saliceti
Villars	Villar

En dehors des conventionnels, je citerai encore :

Au lieu de :	*Lire :*
Henrion	Hanrion
Espremenil	Epremenil
de Launay	de Launey
Angivilliers	Angéviller

J. G. B.

—

Zyeuter. — Dans la Bretagne non bretonnante et dans la Vendée, on emploie l'expression imagée de zyeuter comme synonyme de « faire de l'œil ». L'origine du mot, quoique naïve et un peu barbare quant à l'étymologie, est curieuse au point de vue de l'à peu près et de la corruption.

Est-ce que l'expression est ancienne? Est-elle employée dans d'autres régions?

J. M. B.

—

La pêche et l'empoisonnement de Charles de France. — D'après Gabriel Naudé, (*Addition à l'histoire de Louis XI*, par Comines), Charles de France, duc de Guienne, frère de Louis XI, mourut à vingt-six ans, par suite du poison qui lui fut donné à Saint-Sever, dans une corme verte (pêche). Ce crime est attribué à Jean Favre Versoris, abbé de Saint-Jean d'Angely, aumônier du prince, mais aucun document positif ne donne la preuve certaine de la culpabilité de ce religieux qui n'aurait été que l'agent de Louis XI. On peut également douter de l'instrument de l'empoisonnement que l'on dit être une pêche.

On ne voyait sans doute pas alors de pêche crue le 12 mai en France.

D'ailleurs, ce fruit qui nous vient de la Perse, était-il déjà connu dans notre pays en 1472? E. M.

—

Quel était le degré de parenté de Hildis, mère de Rollon, avec Harald Harfager? — Les historiens disent :

Rollon, fils de Ragnvald, dernier iarl de Mœre, descendant de Gor, parent par sa mère Hildis ou Hilda, du roi Harald Harfager,....

Les Sagas, citant l'imprécation d'Hildis lors de la sentence d'exil rendue par Harald contre Hrolf, rappelent cette parenté.

Cette question est posée par le soussigné pour rétablir l'ascendance de Rollon.

Les historiens disent : « Sa généalogie est aussi connue que ses hauts faits. »

Malheureusement la bibliothèque de Bruxelles offre peu de ressources quant à l'histoire de la Scandinavie, Sturleson n'y est pas traduit, Torfeus, Schœning, Charles Falsen y sont inconnus.

En désespoir de cause, après avoir inutilement écrit jusqu'à l'université d'Upsal, je me permets d'interroger les savants intermédiairistes.

Youri.

M. Rochebrune. — Où pourrait-on trouver des renseignements généalogiques précis sur M. Rochebrune, un des chefs de l'insurrection polonaise ?

JEAN DELMAS.

RÉPONSES

Ouvrages à consulter sur les Rosières (XII, 357, 412 ; XXXIV, 388) :

Le prix de la Rose de Salency aux yeux de la Religion, avec le véritable esprit de celle de Réchicourt-le-Château, instituée sur le modèle de la première. Metz, Jos. Antoine, imprimeur, 1780, VIII, 247.
Relation de la fête de la Rose à Réchicourt-le-Château, en l'année 1780. A Dieuze, chez J.-J. Lamblet, imp. 1781. 28 pages.
Idée de la Vertu chrétienne... ensemble les Conférences familières sur la fête de la Rose... par M. Marquis, curé de Réchicourt-le-Château. A Dieuze, chez J.-J. Lamblet, 1781, IV, 259.

Collin, auquel on doit tant de charmants ex-libris lorrains, a gravé pour un de ces volumes une vignette d'après le dessin de Touzo (?), mais comme le cuivre était trop grand pour le livre, la vignette ne fut pas employée.

L'EX-CAR.

—

L'abbé Fialin (XXII, 672). — Un prêtre (est-ce l'abbé Fialin ?), partant pour l'émigration, fit jurer à ses paroissiens de ne pas aller à l'église tant qu'il serait absent; il mourut en exil, et ses paroissiens, tenant leur serment, refusèrent de recevoir plus tard le prêtre concordataire. Rien ne put les faire changer de sentiment et leurs descendants les imitèrent dans leur conduite, ce qui finit par former un petit schisme, très honorable au fond. L'EX-CAR.

—

Les synonymes de mourir (XXIV, 513, 695, 780, 876, 1040; XXXIV, 488, 631). — L'*Intermédiaire* a-t-il inséré celui-ci, qui est très parisien : « Se faire saluer » ?

L'habitude de saluer un enterrement n'est, en effet, nulle part aussi générale que dans notre sceptique Paris.

ALBERT MARIE.

—

Vers tragiques ridicules (XXVI, 81, 343, 417, 539, 659; XXVII, 215, 332, 451, 532, 614; XXIX, 59, 146, 423; XXXI, 52; XXXIV, 249, 581). — Dans les *Profils et grimaces*, M. Vacquerie cite ce vers fort drôle qu'il attribue à Ponsard :

Quand la borne est franchie, il n'est plus [de limite !

Mais il est possible que l'auteur soit M. Vacquerie lui-même, car j'ai vainement cherché cette perle dans l'œuvre du chef de l'école du bon sens.

Ne pourrait-on pas classer parmi les vers ridicules le vers final de cette strophe :

L'onde incendiaire
Mord l'îlôt de pierre
Qui fume et décroît,
Flotte à sa surface,
Puis fond et s'efface
Comme un glaçon froid !

Un glaçon froid ! La pièce dont cette strophe fait partie est d'ailleurs une des plus belles des *Orientales*. Mais la partie VIII, d'une couleur spéciale, est remplie de négligences; on y trouve encore ceci :

Abondent dans l'ombre
Des mourants sans nombre.

Le poète a écrit d'un jet; l'artiste n'a pas relu. ALBERT MARIE.

—

Anciennes forfanteries lors des sièges des villes (XXIX, 413, 679; XXX, 216) :

En 1424, vers la Saint-Jean, le comte de Salisbury vint mettre le siège devant la ville de Sézanne en Champagne. La tradition rapporte que les habitants, par esprit d'ironie et pour ridiculiser le chef assiégeant, envoyèrent dans le camp ennemi un chariot portant un vieux mouton à l'état de charogne, avec cette inscription : *Sale brebis*. La consonnance avec le nom de Salisbury, qu'on écrivait alors *Saleberry*, laisse fort à désirer. Mais le comte n'en fut pas moins piqué, et désireux de tirer vengeance des Sézannais, fit attaquer les murs par la mine. Puis il commença l'assaut. Celui-ci fut si vigoureusement mené que les Anglais restèrent maîtres. (L. Lex. *Les sièges de Sézanne, Barbonne, Pleurs et Anglure, en* 1414, 1421, 1424, 1431 et 1432. Sézanne, 1883, in-8°, p. 3).

P. c. c. : BIBL. MAC.

—

Calendrier républicain (XXIX, 693: XXXII, 325, 647; XXXIII, 692 ; XXXIV, 249, 493, 719). — Je possède un volume ayant pour titre :

MANUEL
POUR LA CONCORDANCE
DES
CALENDRIERS
RÉPUBLICAIN ET GRÉGORIEN
OU
RECUEIL COMPLET
DE TOUS LES ANNUAIRES DEPUIS LA PREMIÈRE
ANNÉE RÉPUBLICAINE
SECONDE ÉDITION
DANS LAQUELLE LES CONCORDANCES SONT
JUSQU'A L'AN XXX—1822
A PARIS
CHEZ ANTOINE-AUGUSTIN RENOUARD
RUE ST-ANDRÉ-DES-ARTS, N° 55
M DCCC VI

Dans ce volume qui donne en premier lieu les décrets relatifs à l'établissement de l'ère républicaine, se trouvent donnés au complet le calendrier des années depuis l'an I (22 septembre 1792) jusqu'aux jours complémentaires (anciens sans-culottides) de l'an XIV (22 sept. 1806), puis une concordance abrégée de l'an XV à l'an XXX.

A la fin du volume se trouve le calendrier rural pour les douze mois républicains : vendémiaire, brumaire, etc., avec les productions naturelles et instruments ruraux affectés à chaque jour de l'année.

Par exemple, deuxième mois (brumaire) :

1er jour.		Pomme.
2e	—	Céleri.
3e	—	Poire.
4e	—	Betterave.
5e	—	Oie (lettres grasses).
10e	—	Charrue (plus grasses).
11e	—	Salsifis.
15e	—	Dindon.
20e	—	Herse.
30e	—	Rouleau, etc.

R.

*
* *

— J'ai relevé dans les registres de l'état civil de la ville de Saintes, ci-devant Xaintes, un certain nombre de prénoms ou de noms empruntés à la nouvelle nomenclature.

En effet, depuis le vicomte de Courbon-Blénac qui, trouvant odieux ses noms de baptême Arnould-Marguerite, et celui de ses aïeux, pourtant glorieusement porté, vient à la municipalité, le 8e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an II et déclare les vouloir changer contre ceux de « Unité-Lalande » — Lalande était le nom de sa femme, qui s'appelait Julie, — tous ceux qui ont peur ou veulent montrer du zèle, mettent leur nom de côté pour en prendre un autre, ou imposent à leurs nouveau-nés quelque dénomination bizarre, dont ils seront plus tard assez embarrassés.

Il y a :

Prairial Bontemps, Printemps Saudemont, Floréal-Armoise Jacquard, Messidor Ollivier, Messidor Chenaud, Germinal Antoine, Messidor Goguet, Hyacinthe Goguet, Hyacinthe Verneuil, Romarin Violeau, Anémone Moreau, Violette Pailleau, Fleur d'Oranger Pichon, Groseille Boyer, Groseille Lagarde, Platane Boisnard, Violette Paillard, Laurier Rouland, Corbeille d'Or, Raisin Renaud, Fougère Moreau, Radis, Prairie, Avoine Flandrin, Anémone Duchêne, Egalité-Bienfaisance Tripier, Liberté Massion, Eutrope-Egalité Martineau, Egalité Rodier, Egalité Armand, Unité Dareau, Fédérée Coupeau, Décadi Gaborit, Décadi Esnard, Décadine, Décadi Etourneau, Volonté, La Montagne Robert, La Montagne Ithier, Brutus Dominique, Brutus Girondet, Hercule Chevalier, Amaryllis Lemet, Iphigénie Ciret, Zéphyr Capdeville, Sans-Culotte Cimetière, Sans-Culotte Haynès, Phocion Lacroix, Démosthène Viger ; — puis Bayle, Lucrèce, Miltiade, Minos, Homère, Rhadamante.

Voir : *Etudes et documents sur la ville de Saintes*, page 86.

LOUIS AUDIAT.

—

Quelques superstitions (XXX, 119; XXXI, 336; XXXIII, 694; XXXIV, 201, 399, 494, 691).—Je signalerai à ce sujet le fort curieux travail publié par M. le docteur Cabanès, sous le titre : *Les superstitions de Napoléon Ier*, dans la *Chronique médicale* des 1er mai, 1er juin, 15 juillet, 15 août et 1er septembre 1896.

Je signalerai également un autre article ayant pour titre : *Les superstitions médicales,* inséré dans la même Revue, no du 1er octobre 1895.

Je regrette bien de ne pas pouvoir citer ces dernières superstitions ; elles sont très drôles. H. T.

—

La marquise de Roses (XXX, 401, 410; XXXIV, 158, 347, 692). — Lisez : « de Rosen et Pidansat », au lieu de : « Pidausat », L'EX-CAR.

—

Famille de Monspey (XXXI, 529, 637; XXXII, 167, 296, 651). — M'occupant depuis longtemps du chapitre de Remire-

mont, je serais fort reconnaissant au Renseigné de me donner des renseignements sur les dames de Monspey.

L'ex-Car.

—

Bibliographie napoléonienne (XXXII, 638; XXXIII, 198, 346) :

Beischreibung des Hauses Bonaparte in Ajaccio, von R.-H. Deill. Leipzig, A. Bascher, 1822, in-8°.

La famiglia Bonaparte, dal 1183 *fino al* 1834, da N.-J. di C. Napoli, tip. Tirani, 1840, in-8°.

Genealogia della famiglia Bonaparte, da G. Valeriani. Napoli, 1843, in-8°.

Biographie de la famille de l'empereur Napoléon, par E. d'Auvigny. Paris, 1848, in-18.

Les Bonaparte, par Eugénie Pérignon. Paris, 1851, in-8.

The Napoleon dynasty, or a history of the Bonaparte family, by the Berkeley Men and an other. New-York, 1852, in-8°

Die Familie Bonaparte, nach Norvins Geschichte Napoleon's, von Johann Vogl. Munich, 1853, in-8°.

Die Familie Bonaparte, genealogische Tabelle... von Ernst Stenzler. Leipzig, 1853, in-8°.

Lettre de Dominique Campanari à M. A. Longpérin, sur l'affinité des familles Colonna, Guzman et Bonaparte. Paris, Maulde, 1853, in-8°.

La vérité sur l'origine de nos Bonaparte, par Ph. Caraffa. Bastia, Ollagnier, Brochure in-8°.

Die Eltern und Geschwister Napoleon's... (Les père et mère et les frères et sœurs de Napoléon, par le Dr Arthur Kleinschidt). Berlin, Schleiermacher, 1878.

Les Bonaparte littérateurs, par Amédée Renée (ancienne *Revue de Paris*).

Les Bonaparte depuis 1815 *jusqu'à ce jour*, par Wouters. Bruxelles, 1848, in-8°.

Une visite à Madame Mère, en octobre 1834, par le baron Larrey. Paris, Firmin Didot, 1892, Broch. in-4°.

Madame Mère, par le baron Larrey. 1 vol.

Le cardinal Fesch, par l'abbé Lyonnet. Lyon et Paris, 1841, 2 vol. in-8°.

Joseph Fesch, par Ch. Guérin. Bastia, Fabiani, 1855, in-12.

Cardinal Fesch testament, donation to favour of the city of Ajaccio, with critical observations. London, Cardell, 1842, in-8°.

Consultation sur divers articles du testament de S. Em. le cardinal Fesch. Florence, typ. Galiléenne, 1848. Br. in-8°.

Le cardinal Fesch, par Mgr Ricard, 1 vol.

Quelques notes sur les premières années de Bonaparte, recueillies en anglais par un de ses condisciples et mises en français par le citoyen Bourgoing. Paris, an VI, in-8°.

Biographie des premières années de Napoléon, par le baron de Coston. 2 vol.

Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon, précédés d'une Notice sur son père, par l'abbé Nasica. Paris, 1852, in-8°.

Bonaparte et son temps, par Iung. 3 v. in-18.

La giovinezza di Napoleone a proposito di une recente pubblicazione francese (*Bonaparte et son temps*, par Iung), da Severino Zanelli. Roma, Carlo Voghera, 1833, in-8°.

Napoléon inconnu — Papiers inédits (1786-1793), publiés par Fr. Masson et Guido Biagi, accompagnés de notes sur la jeunesse de Napoléon, par Fr. Masson. 2 vol. in-8°.

Une Genèse, par Marcaggi. Ajaccio, de Peretti, libraire-éditeur, 1895, in-8° (C'est la publication la plus récente sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon).

Précis historique des événements qui ont conduit Joseph-Napoléon sur le trône d'Espagne, par Abel Hugo. Paris, 1823, in-8°.

Biographie de Joseph Bonaparte, par Belmontet. Paris, 1832, in-8°.

Biographical sketch Joseph-Napoleon Buonaparte. London, 1833, in-8°.

Mémoires du roi Joseph.

Mémoires secrets sur la vie de Lucien Bonaparte, prince de Canino. Paris, 1816, 2 vol. in-12 (Ces mémoires sont apocryphes).

Denkrede auf den Fürsten v. Canino L. Bonaparte, par P.W. Forchammer. Kiel 1840, in-8°.

Appel à la justice des contemporains de feu Lucien Bonaparte, ou *Réfutation des assertions de M. Thiers.* Bruxelles, 1845, in-8°.

Mémoires de Lucien Bonaparte.

Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande, par Louis Bonaparte. Londres, 1821. 3 vol. in-8°.

De monarchale regering van het Koninggrijk Holland, onder Lodewijk Napoleon. Amsterdam, 1808, in-8°.

Biographie de Louis Bonaparte. Paris, 1836, in-8°.

Les Secrets de Saint-Leu. Notice curieuse sur ce château et ses propriétaires. Paris, 1831, in-8°.

Marie ou *les Hollandaises.* Paris, 1815, 3 v. in-12, par Louis Bonaparte (C'est, sous une forme romanesque, l'histoire d'une intrigue amoureuse du roi de Hollande).

Funérailles du feu roi Louis-Napoléon Bonaparte et de son fils aîné Louis-Napoléon, relation officielle. Paris, 1847, in-8°.

Le royaume de Westphalie, Jérôme Bonaparte, sa cour, ses favoris et ses ministres, par V. Lombard (de Langres). Paris, 1820, in-8° (Pamphlet).

Kœnig Jerome und sein Capri. Dresde, 1852. 3 vol. in-8°, par Œttinger (Roman).

Opérations du 9e corps de la grande armée de Silésie, sous le commandement de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon. Paris, 1851, 2 vol. in-8°.

Le général Jérôme Bonaparte, gouverneur des Invalides, ancien roi de Westphalie. Vaugirard, 1858, in-8°.

A consulter :

Les *Mémoires* de Bourrienne, de la duchesse d'Abrantès, de Miot, de Constant, de Mme de Rémusat, etc.

Lévy. — *Napoléon intime.*

Masson. — *Napoléon chez lui.*

Masson. — *Napoléon et les femmes.*

A. TOURANJON.

—

Le « pourpre » héraldique (XXXIII, 87, 465, 510 ; XXXIV, 545, 725). — L'opinion généralement admise par les peintres héraldistes, est que le pourpre est formé de gueules et d'azur, ce qui donne un violet, un « pourpre », plus ou moins rouge, plus ou moins bleu.

C'est un émail fort rare dans les armoiries françaises ; mais beaucoup plus fréquent en Espagne et pays d'Espagne aux siècles antérieurs au XVIIe.

Quelle que soit la haute compétence du comte de Foras en matière héraldique, je me permets de différer respectueusement d'opinion avec lui sur la dégénérescence de l'argent en faux pourpre ou gueules.

Quand la pellicule d'argent est enlevée par le frottement sur du cuir de Cordoue par exemple, j'admets très bien que le bol d'Arménie apparaisse en rouge — mais alors ce n'est pas *gueules* qu'il faut conclure, c'est *argent.*

Seulement, quand l'argent résiste, il arrive fort souvent qu'il s'oxyde à l'air ou plutôt se sulfure ; il paraît alors être *or* ou *sable.*

Conclusion : Se méfier du faux *pourpre,* du faux *or* et du faux *sable.*

Cz.

—

Ex-libris d'écolier (XXXIII, 249, 632 ; XXXIV, 112, 409). — Voici deux quatrains qui se trouvent inscrits sur le feuillet de garde d'un volume des *Préceptes de Caton,* édité par Colomiez, à Toulouse, et ayant appartenu, au XVIIe siècle, au jeune Fouresttier, de Pons en Saintonge :

Si ce Çaton estoit perdu,
Comme il pouroit bien estre,
Je vous prie qu'il soit rendu
A Isaac Fourestier, son maistre.

Qui me trouvera, si me rande
Au susnommé, car je suis sien ;
Raison le veut, Dieu le commande.
Au bien d'autrui, nous n'avons rien.

Il est probable que ces ex-libris étaient des clichés courants parmi les écoliers du temps, et où l'on introduisait le nom de l'auteur et le nom du possesseur du livre.

LA FOURMI.

—

Quels sont les faiseurs de généalogies à prix d'argent? (XXXIII, 291, 600 ; XXXIV, 107, 307). — S'il est bon de faire connaître les faiseurs de généalogies imaginaires qui se sont fait payer à beaux deniers comptants, il n'est pas moins utile de mentionner ceux qui doivent inspirer confiance.

D'après un érudit qui s'est consciencieusement occupé de l'étude des auteurs généalogiques, ceux qui font autorité en ces matières sont :

MM. de Clairambault et Chérin, généalogiste du roi ;

Le Père Anselme ; d'Hozier, juge d'armes de France, dans son *Armoirial gégénéral ;*

Pour le Languedoc, le marquis d'Aubois ;

Guichenon, pour la Bresse et le Bugey ;

Pour la Provence, l'abbé Robert de Briançon, juge sévère, malgré la critique de son *Etât de Provence,* faite par Barcillon ;

Pour le Comtat Venaissin : Pithon Curt ;

Pour la Bretagne : Dupas.

On peut encore consulter avec confiance : les recherches faites en diverses provinces sur la noblesse, notamment en Champagne, sous la direction de M. de

Caumartin; en Picardie, par d'Hozier; la réforme de Bretagne; L'hermite de Soulier, quand il a travaillé sur la recherche de la noblesse en Touraine. Nostradamus, pour la Provence, Chorier, pour le Dauphiné, n'offrent pas les mêmes garanties d'exactitude. Il faut toujours vérifier les dires des Lachenaye des Bois; d'Artefeuille, pseudonyme de l'abbé de Capris (*Histoire héroïque de la noblesse de Provence*); d'Haudicquer de Blancourt (Picardie), lequel a été condamné comme faussaire; de Saint-Allais (*Nobiliaire universel*); de Laîné (*Dictionnaire véridique et Archives de la noblesse*); de Courcelles; de Borel d'Hauterive; de Milleville, celui-ci bon seulement à renseigner sur l'état actuel des familles dont le nom se trouve dans son *Armoirial historique de la noblesse française*.

Au reste, même les auteurs les plus estimables, ont pu commettre des erreurs et des fautes d'impression se sont parfois glissées dans leurs ouvrages, changeant les dates et altérant les noms de familles et de lieux. C'est pour cela que si l'on veut avoir une idée juste de l'origine et de la valeur d'une famille, il ne faut pas se borner à consulter un auteur, mais plusieurs, afin de juger de la concordance de leurs dires, les différents ouvrages de chaque auteur, dont les derniers rectifient quelquefois les premiers, dans un sens ou dans un autre et surtout il faut remonter aux preuves produites à différentes époques par la famille qui vous occupe.

Enfin, il est nécessaire de connaître certains termes, la qualité de certains chapitres, de certaines distinctions et l'importance ou l'infériorité de certaines charges aujourd'hui disparues.

(D'après les notes inédites du marquis de S.). A. W.

—

Livre à retrouver (XXXIII, 412, 718; XXXIV, 769). — Que le collaborateur Gédeher veuille bien se reporter à la colonne 718, numéro du 20 juin 1896, il y trouvera deux réponses à la question qui l'intéresse. L'état sommaire dont il s'agit s'applique seulement aux minutes des notaires de l'arrondissement de Laon (Aisne).

Il faut dire, à la décharge de M. Gédeher, que l'article *Un livre à retrouver* manque dans la table du premier semestre 1896. C. H. G.

Messe noire (XXXIII, 571; XXXIV, 127, 410). — Consulter les *Mémoires tirés des Archives de la Police de Paris*, par Peuchet (I, 137).

GUSTAVE FUSTIER.

—

Mort de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, en 1675 (XXXIII, 610; XXXIV, 171). — On me permettra de signaler l'erreur où l'on est tombé en appelant Galoup, un des membres de la conspiration et en le traitant d'aventurier et de pirate. C'est Galaup qu'il faut lire, comme Moréri, les lettres de Galaup à Peirese et les dossiers de Galaup à la Bibliothèque nationale le prouvent. Il était fils et petit-fils de jurisconsultes et écrivains des plus distingués. OROEL.

—

Sources sacrées (XXXIII, 645; XXXIV, 174, 228, 358, 591, 739). — Il existe dans la commune d'Ambrus (canton de Damazan, arrondissement de Nérac), une fontaine, consacrée à Notre-Dame, à laquelle on attribue de temps immémorial des vertus miraculeuses et qui est l'objet de fréquents pèlerinages. On trouvera de curieux détails à ce sujet dans une notice sur la paroisse d'Ambrus, dont la publication est prochaine. Q.

∴

— La fontaine de Saint-Antoine-de-Padoue, aux portes de Brives, fréquentée depuis quelque temps par de nombreux pèlerinages. Les sources sont dans une grotte en partie creusée de main d'homme.

PHILIBERT LALANDE.

—

Septante, octante, nonante, remplacés par soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix (XXXIII, 721, 734). — Des détachements russes arrivèrent à Bidestrof, canton de Dieuze, en janvier 1814.

— Combien as-tu de feux dans ton village? demanda un officier au maîre, J.-P. Marchal.

— Nonante, répondit le magistrat.

Le Russe, ne comprenant pas, lui donna un violent coup de poing, qui se répéta à trois reprises aux autres demandes suivies des mêmes réponses. A la fin, la femme du maire dit à son mari :

— Réponds-lui quatre-vingt-dix.

Le Russe, satisfait, s'écria :

— Tu as bien du mal à parler, imbécile!

(*Annales manuscrites de Bidestrof*, par l'instituteur V. Poirson).

P. c. c. : L'ex-Car.

—

Procès-verbaux des intendants lors de la recherche de la noblesse, ordonnée sous Louis XIV (XXXIV, 44, 318, 459, 735). — Me sera-t-il permis de reprendre cette question à propos des réponses qui y ont été faites et de demander où se trouve la collection de ces procès-verbaux? Je voudrais pouvoir consulter les registres des généralités d'Alsace et de Bourgogne.

Notre collègue l'ex-Car parle de celui de l'Alsace comme quelqu'un qui l'a vu.

Bibl. Mac.

***

— L'ex-Car me paraît avoir fait une confusion entre les *Recherches de la noblesse* et l'*Armorial général.*

Les premières avaient pour but de constater la noblesse des personnes se prétendant nobles et de soumettre à l'impôt ceux qui avaient pu indûment s'y soustraire. En général, les preuves de noblesse admises étaient sérieuses.

En ce qui concerne l'*Armorial général*, établi à la fin du xviie siècle, en même temps que la *Deuxième recherche de la noblesse*, elle avait pour but d'enregistrer officiellement les armoiries des personnes et corporations moyennant le payement d'un droit. Or, il est essentiel de remarquer que la possession d'armoiries n'impliquait nullement la noblesse. Mais un roturier n'avait pas le droit de timbrer ses armes de couronnes et de casques.

A. E.

***

— Notre confrère l'ex-Car ne fait-il pas erreur en affirmant que la recherche de la vraie et fausse noblesse, purement fiscale, fit donner à des cabaretiers de splendides blasons? N'a-t-il pas confondu avec l'*Armorial* (manuscrit) de 1696, qui fut exclusivement fiscal, et qui n'a aucun rapport avec la Recherche susdite?

Quiconque possédait ou avait envie de prendre un blason était obligé de le faire inscrire; coût: un louis. Si on s'esquivait, on vous en imposait un d'office.

La réponse de M. l'ex-Car, à la colonne 135, pourrait induire en fâcheuse erreur, et je ne doute pas qu'il n'ait confondu, d'autant que la « fabrication » du susdit *Armorial* coïncide avec la *Seconde Recherche de noblesse,* comme date, tout en étant absolument distincte.

Oroel.

***

— Notre confrère l'ex-Car, dans sa réponse, confond l'enregistrement des armoiries à l'*Armorial général*, fait en vertu d'un édit du mois de novembre 1696, enregistrement qui en effet a été mis en ferme et qui, chacun le sait, n'a aucune valeur au point de vue nobiliaire, avec la grande recherche des usurpateurs de noblesse, ordonnée par Louis XIV, à l'instigation de Colbert, recherche à laquelle faisait allusion « Un vieux lecteur de l'*Intermédiaire* ».

Cette dernière commencée, avec beaucoup de sévérité, en vertu des déclarations des 15 mars 1655, pour la Normandie; 30 décembre 1656, pour les ressorts de toutes les Cours des Aides; 8 février 1661, pour le ressort de la Cour des Aides de Paris; 22 mars 1666, pour l'étendue du royaume et enfin du 20 janvier 1668 pour la province de Bretagne, fut confiée aux intendants, sauf pour la Bretagne, où le roi institua une Chambre de réformation de la noblesse composée de membres du Parlement. Cette recherche fut suspendue par l'arrêt du Conseil du 6 janvier 1674, en raison des guerres et reprise, mais avec beaucoup moins de rigueur, en vertu de la déclaration du 4 septembre 1696, pour prendre fin le 1er avril 1727.

Brondineuf.

—

Le nom d'un cardinal à retrouver (XXXIV, 45, 369). — Je n'ai pu, à mon grand regret, donner plus tôt la description qu'Effem a bien voulu me demander. La voici, aussi exactement que le permet l'usure de l'étoffe.

Parti : au 1 d'argent à 1 fasce chargée d'un serpent (?) de sable accompagnée en chef d'une rose de gueules et, en pointe de 3 bandes également de gueules, au 2 d'azur à 1 tour à 3 étages d'or.

Le sommet de l'écu, malheureusement très usé, porte, sur champ d'or, un animal impossible à déterminer (quadrupède), couché, tenant dans la gueule un flambeau allumé (?). Il est surmonté d'une couronne de... d'où s'échappent des ra-

meaux verts. Ne seraient-ce pas les armes de l'ordre auquel appartenait le prélat?

Enfin l'écu est surmonté d'un chapeau rouge à 15 houppes. Le nombre de houppes semblerait indiquer les armes d'un évêque, mais la couleur, celles d'un cardinal. Peut-être le rouge n'a-t-il été employé au lieu du vert que pour mieux se détacher sur le ton général argent et or du brocart?

Un croquis des armes est déposé à la Direction de l'*Intermédiaire*.

A. G. M.

—

Inventions anciennes et modernes (XXXIV, 89, 459, 735). — Tout en remerciant les confrères Paimblant du Rouil et un autre qui ont répondu à ma question, je me permets, non de la renouveler, mais de la préciser.

Existe-t-il un ouvrage quelconque, genre dictionnaire, embrassant en méli-mélo toutes les inventions ou découvertes anciennes ou modernes, sans distinction?

Les réponses reçues n'avaient trait qu'à des classes d'inventions, scientifiques ou spéciales. Je demande surtout si l'on a publié un livre dans l'esprit du *Vieux Neuf* de Fournier; ayant les éléments collationnés pour la matière de deux volumes, je voudrais, avant de poursuivre, savoir si je ne ferais pas double emploi.

A. MARTIN.

—

Eglises rondes (XXXIV, 95, 370, 506, 735). — Je puis en signaler une qui est peu connue : l'église de Saint-Bonnet-la-Rivière, canton de Juillac, arrondissement de Brive (Corrèze).

Construite au XIIe siècle, comme l'indiquent le style et les moulures de la porte d'entrée, elle a été refaite au XVIIe siècle, mais sur les anciennes fondations; c'est le plan de l'église du Saint-Sépulcre. Le portail et le campanile qui le surmonte sont tout ce qui reste de l'édifice primitif.

PHILIBERT LALANDE.

* * *

— Je m'empresse d'informer le collaborateur l'ex-Car, qu'il s'est trompé au sujet de la chapelle octogonale de Mettlach-sur-la-Sarre. Le monument existe toujours; il a même été consolidé et réparé dans les derniers temps.

Le goût artistique des propriétaires des faïenceries de Mettlach est le plus sûr garant que la chapelle ne disparaîtra pas de sitôt.

D. DE LUXEMBOURG.

* * *

— Notre-Dame-des-Désemparés, patronne de la ville de Valence (Espagne). Cette église, absolument ronde, est placée à côté de l'abside de la cathédrale, et se trouve toujours si remplie de fidèles agenouillés sur les dalles qu'il est presque impossible d'y pénétrer, le dimanche surtout.

L'image de la Vierge, très célèbre, se voit au-dessus de l'autel, derrière une glace. La légende veut que cette image baisse la tête toutes les fois qu'un malheur menace la ville.

Notre-Dame-des-Désemparés, que ne signale même pas le Guide Joanne (!) est une des grandes curiosités de Valence.

H. LYONNET.

* * *

— Une église absolument ronde est celle de Saint-Michel-d'Entraigues, station du chemin de fer de Saintes à Angoulême.

LOUIS AUDIAT.

* * *

— Trizay-en-Saintonge, commune du canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, était un prieuré — ou une abbaye — fondé au XIe siècle par les religieux de la Chaise-Dieu en Auvergne, sous le patronage de saint Jean l'Evangéliste. Il y a des ruines fort remarquables; mais point d'église ronde.

L. A.

—

Louper (XXXIV, 139, 419). — Je n'ai jamais entendu les ouvriers employer le mot *louper* avec les significations signalées jusqu'ici dans l'*Intermédiaire;* très souvent, au contraire, dans le sens de mal faire un ouvrage, gaspiller la matière première.

J'ai aussi entendu dans les ateliers, et même dans les bureaux : « faire un *loup* »; lorsqu'on taraude des écrous à 25 m/m pour des boulons de 30 m/m, ou lorsqu'on lance par la voie hiérarchique une « situation » grossièrement inexacte, ou..., etc., etc.

SGLPN.

La famille Lepeletier de Saint-Fargeau (XXXIV, 187, 469, 594). — H. T., parlant de Suzanne Lepeletier, fille de Michel Lepeletier, le régicide, assassiné le 20 janvier 1793, dit qu'à partir de son divorce et de son second mariage avec M. de Morfontaine, il ne sait plus rien de son existence.

Voici ce que je puis en dire : ce M. de Morfontaine était un Lepeletier, cousin germain de Suzanne Lepeletier ; elle en eut deux filles :

1° La comtesse de Talleyrand, mère de la princesse de Ligne ;

2° La marquise de Boisgelin, mère et grand'mère de tous les Boisgelin de Saint-Fargeau. Cette terre de tristes souvenirs appartient encore aux enfants du comte de Boisgelin, décédé, dont la veuve est née de Raigecourt.

X.

—

La Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640). — On lit dans le procès-verbal de la séance du 1er octobre 1896 de la Société historique et archéologique du Périgord :

L'*Intermédiaire des Cherchenrs et Curieux*, n° du 20 août 1896, in-8°, à Paris, imprimerie de la Revue, rue Claude-Vellefaux. — A la colonne des questions, on demande « pourquoi la plupart des vierges que l'on révère dans les pèlerinages les plus célèbres sont des Vierges noires ». Et l'on ajoute : « Il faudrait donc s'entendre et, si la vierge n'était pas de sang noir, retrouver par quelle suite de circonstances, en France, en Suisse, en Italie, en Espagne, on lui donna cette couleur ». Cette question intéresse au plus haut point le Périgord, où *Notre-Dame-la-Noire* était en grande vénération, puisqu'elle y avait plusieurs autels, notamment dans l'église de Saint-Front, au témoignage du P. Carles (*Titulaires et Patrons*, page 22). Dans son *Ancienne collégiale de Capdrot*,. publié en 1885, M. l'abbé Monmont raconte (page 18) qu'après l'érection de l'église de Capdrot, près de Montpazier, en collégiale, la dévotion à la vierge noire devint populaire, et que l'affluence des pèlerins fit bientôt de ce sanctuaire le centre d'un pèlerinage renommé. Il ajoute : « D'où venait à la statue de la vierge vénérée à Capdrot cette dénomination de *Notre-Dame-la-Noire?* Etait-ce parce que le temps avait laissé son empreinte séculaire sur la précieuse image? Etait-ce parce qu'elle avait été noircie, comme tant d'autres anciennes statues, celle de Roc-Amadour notamment, par la fumée des lampes et des cierges si nombreux que les pèlerins faisaient brûler, jour et nuit, en sa présence? Nous ne savons. Aucun document de quelque valeur n'a pu nous renseigner à cet égard. S'il faut en croire une tradition locale, respectable assurément, mais dont les titres écrits ne se rencontrent nulle part, la sainte image, retirée intacte des flammes d'un vaste incendie qui avait dévoré la majeure partie de l'église et les maisons environnantes, aurait reçu, à cause de cette merveilleuse préservation, le surnom de Notre-Dame-la-Noire. »

On voit combien cette question est difficile à résoudre et quel intérêt s'attache à une solution. Nos doctes collègues sont priés de nous communiquer les renseignements qu'ils pourraient avoir recueillis sur ce sujet. On les recevra avec reconnaissance et on les publiera avec empressement.

A la séance de la même Société, de novembre 1896, un membre a fait observer, à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, que les statues de la sainte Vierge, dites *noires*, le sont soit parce que le bois est vieux, soit parce qu'il est en cèdre qui a la propriété de noircir avec le temps. Elles sont vénérées *quoique* et non *parce que* noires. La phrase de l'Ecriture Sainte (*Cantique des Cantiques*, je crois) : *Nigra sum sed formosa*, n'a rien à voir en l'espèee.

Il est intéressant de voir notre cher *Intermédiaire* lu et commenté par des Sociétés savantes. Toutes celles des départements devraient le recevoir.

La Coussière.

* * *

— Dans le principe, à l'endroit où se trouve aujourd'hui, à Châtillon-sur-Seine, l'église Saint-Vorles (dédiée à saint Martin, vers 450, et relevée de ses ruines vers l'an 991, sous le vocable actuel), il n'y avait qu'un modeste oratoire souterrain consacré à la sainte Vierge et bâti à l'imitation des catacombes de Rome et de la crypte tumulaire de saint Hermès, martyr sous Trajan. On croit, dit Courtépée (*Description du duché de Bourgogne*, 1774), qu'il fut élevé par saint Didier, évêque de Langres, vers l'an 264. Il renfermait une image de la sainte Vierge, appelée la Vierge noire, le *palladium* de Châtillon.

Un collège de prêtres avait été fondé auprès de l'antique sanctuaire et cette école jouissait d'une célébrité méritée quand, en 1098, saint Bernard y fut amené par sa mère, Aleth de Montbard,

pour y faire ses études; il y resta jusqu'à l'âge de 22 ans. C'est dans l'ancienne crypte, devant la statue de la « Vierge noire » qu'il fut favorisé de deux visions, alors qu'il y récitait, devant l'image miraculeuse, l'hymne qu'il avait composée : l'*Ave Maris stella*.

En octobre 1793, la statue de la « Vierge noire » fut jetée au feu, au plus fort de l'effervescence révolutionnaire, avec toutes les reliques que renfermait l'église de Châtillon. X...

*
* *

— La ville de Grenoble possède aussi une vierge noire.

R. HEUNE-VAPAO.

*
* *

— Notre-Dame-de-Cléry (Loiret) possède une vierge noire bien connue dans toute la région; dans une église d'Orléans, Notre-Dame-de-Recouvrance, si mes souvenirs me servent bien, se trouve aussi une vierge noire pour laquelle les fidèles ont un culte tout particulier.

GUSTAVE FUSTIER.

—

La Présidente (XXXIV, 285, 560, 741). — Je m'empresse de remercier les aimables confrères qui ont bien voulu me donner quelques renseignements sur la pauvre « Présidente » — et je leur serais doublement reconnaissant s'ils voulaient me mettre à même de me procurer la *Lettre de Russie* dont parle M. Alf. Bégis. — La *Lettre d'Italie* est très connue et se trouve en vente couramment, mais j'avoue que je n'avais jamais entendu parler de la *Lettre de Russie*, qui m'intéresserait tout particulièrement. PAMPHILE.

—

Semaine et jours bien employés (XXXIV, 288, 562). — Le dicton neuchâtelois doit être rectifié ou plutôt complété de la manière suivante :

L'un dit : mardi, manges-tu *maigre, dis? je dis* ce que le *ventre dit; ça me dit: mange.* ROBIN.

*
* *

— Couplet d'une vieille chanson entendue dans mon enfance :

Et gai, gai, mon officier,
Nous danserons dimanche,
Du lundi jusqu'au samedi,
Tous ces jours-là sont pris :
Le lundi : la finance,
Le mardi : le clergé,
Le mercredi : la robe
Et le jeudi : l'épée.
Et gai, gai . . . . . .

POGGIARIDO.

*
* *

— Je connais un seul couplet d'une chanson de barrière dite : *La chanson des bons drilles :*

Au cabaret, le samedi,
Allons attendre le dimanche.
Nous y reviendrons le lundi,
Peut-être mardi,
Mercredi, jeudi.
Pour mettre du pain sur la planche
C'est bien assez qu'on se démanche
A travailler le vendredi !

Quels sont les autres couplets ?

A. DIEUAIDE.

—

Bustes de Napoléon Ier (XXXIV, 330, 609). — La statue colossale et nue de Napoléon Ier par Canova, a été emportée à Londres par Wellington et placée dans le vestibule de son hôtel.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334, 648). — On trouve également à Beaune une *rue des Juifs* sur laquelle on a peu de renseignements. Les ouvrages locaux la citent seulement.

Il est presque certain que les Juifs habitaient le quartier où elle est située.

F. L. A. H. M.

*
* *

— Il y a une *rue des Juifs* ou *aux Juifs* à Rouen, à Pont-Audemer, aux Andelys.

Il y en avait une à Evreux, dont le nom n'a été changé qu'à une époque récente. Dans les dépendances d'une usine située dans cette rue est un bâtiment appelé encore aujourd'hui l' « ancienne synagogue ».

COLLINE.

*
* *

— Il existe, à Lyon, dans le quartier du Change, ainsi appelé à cause de la loge du change, ancienne Bourse, aujourd'hui l'un des temples de l'Église

réformée lyonnaise, une rue *Juiverie*, vraisemblablement habitée, en grande partie, autrefois, par les familles des commerçants israélites.

Un de nos plus savants et plus aimables érudits, M. Auguste Bleton, a consacré quelques lignes à cette rue dans les deux ouvrages suivants :

A travers Lyon, (in-4°, Dizain et Richard, libraires, Lyon 1889), p. 81 et suiv. ;

Lyon pittoresque, (in-4°, Bernoux et Cunins, éditeurs, Lyon 1896), page 296.

Comme je connais M. Bleton, je suis, d'avance, bien certain qu'il se ferait un grand plaisir de communiquer à notre co-intermédiairiste Paul Pinson tout ce qu'il peut savoir et avoir en fait de renseignements, au sujet de la rue en question.

L. DE LEIRIS.

***

— Manche. — Nouainville, hameau : *la Judée* ; Tourlaville, hameau : *rue des Juifs*. SGLPN.

***

— Oudeis désire savoir si dans les localités dans le voisinage de Paris il existe des *rues des Juifs* ou *aux Juifs*. Différents de nos collaborateurs citent des *rues des Juifs* existant à Caen, Toulouse, Granville, etc. Comme ces villes se trouvent à une assez grande distance de Paris, je crois pouvoir citer de même la fameuse rue de ce nom à Francfort, dans laquelle se trouvait le berceau de la famille de Rothschild.

Luxembourg possède une *rue des Juifs* dénommée officiellement *rue de l'Arsenal ;* dans le temps cette rue prenait fin à la *porte des Juifs*, qui fut murée vers 1670 et démolie après le départ de la garnison fédérale, c'est-à-dire après 1867.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Décorations étrangères (XXXIV, 335, 694). — La question ne se pose pas pour la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Un chevalier de la Légion d'honneur porte toujours sa croix de commandeur d'ordres étrangers ; un officier de la Légion d'honneur : quelquefois ; un commandeur de la Légion d'honneur : jamais.

M. P.

Gavacho (XXXIV, 378, 650). — Consulter, à ce sujet, une charmante petite brochure intitulée *Gaietées de terroir* (Compiègne, imprimerie Mennecier, 1890), par Jules Troubat, le dernier secrétaire de Sainte-Beuve, un Parisien de Montpellier, qui n'en a pas moins de talent et d'esprit, au contraire.

Dans cette brochure, il y a un article sur le « Gabach », nom sous lequel on désigne, paraît-il, à Montpellier et aux environs, les montagnards des Cévennes et de l'Auvergne.

A Nîmes, on les appelle généralement des « Gavots ».

Mais ce sont là des appellations et des termes au fond absolument identiques.

L. DE LEIRIS.

***

— Le *Dictionnaire des étymologies* de Lorédan Larchey dit que ce terme de mépris est donné, dans le midi de la France, mais à tort, par les paysans aux montagnards des Pyrénées. C'est inexact, ce terme étant au contraire appliqué par eux à des gens du centre de la France.

XANTON.

***

— La question a été amplement traitée sous la rubrique « Surnoms des peuples », dans *l'Intermédiaire*, t. XIX, col. 208, 238, 274, 309, 399.

EFFEM.

***

— Les intéressantes réponses des collaborateurs La Coussière et T. Pavot ne me satisfont pas complètement et je ne me trouve guère plus fixé qu'avant. Je connaissais, au sujet des Gavaches, ce qu'en dit Larousse ; je sais aussi que dans les ports du sud de la Bretagne (autrefois très fréquentés par les Espagnols) on donne encore de nos jours le nom de Gavaches aux femmes de mœurs légères, qu'on appelle également de petits Goëlands (dont le nom vulgaire est Gavian, Gabian, Gabiau) ; mais, je le répète, toutes ces explications me paraissent peu lumineuses.

Cependant, de l'ensemble des réponses, il me semble qu'il y a un accord parfait pour appeler « Gavachos » les habitants des Pyrénées et des contreforts voisins. Je ne vois rien qui s'oppose à ce que Gavacho vienne de « Gave », la terminaison *acho* marquant le mépris, comme la terminaison italienne *accio*.



Pour procéder méthodiquement, je transforme donc ma question et je demande ; quelle est l'étymologie du mot *gave, gabe,* qui me semble être le radical de Gavacho.

César appelait les habitants du Gévaudan : *Gabali.*

Les Gavaches que l'on trouve, soit dans le Bordelais, soit dans la Saintonge, ne sont, dans la circonstance, que des accessoires, car l'on doit voir simplement en eux les descendants d'émigrants venus des Pyrénées. J. G. B.

—

Gravures à rechercher (XXXIV, 379, 653). — Le *Scrupule* est un des *Contes moraux* de Marmontel. Le nom du petit chien est *Joujou.*

La gravure en question est sans doute de Gravelot, car la scène indiquée est le sujet d'une des gravures de l'édition Cazin (3 vol. in-18, Liège, 1780) qui, d'après le *Guide Cohen,* reproduit celles de Gravelot pour l'édition de Paris, (Merlin, 1765, 3 vol. in-8°).

COLLINE.

—

Les cochers de Bucarest (XXXIV, 382, 654). — Je demeure en Roumanie depuis trente ans et j'ai toujours dirigé les automédons de la manière que Iatros trouve si comique. C'est une curiosité du pays et qui semble dater depuis le bon vieux temps dans lequel les rues n'avaient pas de nom.

Quant à s'entendre avec les cochers, il est très facile car, skopetz ou non, il n'y a pas de cocher dans ce pays qui ne connaisse pas assez de roumain pour s'entendre avec son client.

Le Bois de Boulogne de Jassy s'appelle « Topou ». Un pittoresque jardin, que Iatros semble avoir visité, et qui est situé sur une colline, porte le nom de « Socola ». V. M.

—

Sur le meurtrier chatouillement des frères Moraves (XXXIV, 383, 656). — Il y a trente ans environ — et c'est peut-être de là, mon capitaine, que vient votre souvenir d'enfance — l'histoire du mari chatouilleur eut une vogue extraordinaire. Elle fut contée, en « Variétés judiciaires », par Victor Cochinat, dans le *Petit Journal.* La *Petite Presse* soutint la concurrence en commandant du jour au lendemain un feuilleton sur le même sujet à Jean du Boys. Chivot et Duru en tirèrent un vaudeville pour le Palais-Royal : *Le Chatouilleur du Puy-de-Dôme.* L'affaire, présentée d'abord comme toute fraîche, se trouva n'être, si je me souviens bien, que l'exhumation d'un vieux dossier plus ou moins revu et augmenté.

G. I.

***

— Il est probable que les annales de la cour d'assises contiennent quelque procès où l'on trouverait des détails exacts sur cette histoire, et que c'est là qu'a puisé Victor Cochinat pour son roman : *La mort par le rire* (*Histoire de cinq femmes*), publié dans le *Petit Journal* du 26 avril 1868 au 19 mai suivant.

JOIRE.

—

Tardenois (XXXIV, 437, 703). — Mon collègue T. Pavot cite Roland de Denus (?), qui nous apprend que le nom de Tardenois dérivait de *Tar* (chêne) et *Den* (forêt); par allusion aux grands bois qui couvraient la région.

L'étymologiste a simplement confondu *Tar* avec *Tann* (chêne) et *Den* avec *Der* (forêt).

Si *tar* voulait dire chêne, nous aurions de suite le sens étymologique de 2 ou 3,000 noms de lieux qui commencent par *Tar.*

On sait que Tardenois était un petit pays qui faisait partie de la Brie-Pouilleuse, où tout est lent à venir, contrairement au pays de Brie.

Pourquoi les récoltes généralement tardives du Tardenois ne trouveraient pas leur explication par le mot : tarder (*Tardé, Tardi, Tardo, Tardare, Tardamente, Tardiare,* etc.)?

Le docteur Leglay (*Programme des principales recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord.* Arch. du Nord, t. II), dit que la terminaison *oi,* dans un nom de lieu, indique assez constamment, que celui-ci a tiré son nom d'un groupe ou d'une plante quelconque : *Quesnoi, Fresnois, Tilloi, Saussoi, Couroi, Rouvroi, Arbroi.*

Le docteur Leglay ne parle que de la finale *oi*; existe-t-il des exemples où la finale *ois,* qui généralement représente les différentes terminaisons latines en *us, ius, iensis,* indiquerait également des arbres ou des plantes? A. DIEUAIDE.

Un évêque élu d'Arc (XXXIV, 440, 659). — Un prêtre appelé à l'épiscopat prend le titre d'évêque, auquel est accolé un qualificatif, qui change avec les diverses cérémonies et formalités par lesquelles il passe avant d'exercer la direction effective d'un diocèse.

Quand, conformément au Concordat, l'Etat et le Saint-Siège se sont mis d'accord sur le choix d'un évêque, la nomination de celui-ci, émanant du ministre chargé de la direction des cultes, paraît au *Journal officiel :* on a un évêque *nommé.*

Cette nomination est confirmée en consistoire à Rome, par le pape, qui adresse ses bulles au nouvel évêque, qui alors est *élu.*

Puis la consécration a lieu selon les rites religieux. De ce fait, l'évêque est *sacré.*

A la prise, effective ou par procuration, de son siège, il devient, sans qualificatif, l'évêque de son diocèse.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

***

— Impossible à moi de découvrir l'évêché d'Arc (?). Quant au qualificatif *élu*, on me l'a dernièrement montré dans une inscription mise au-dessous d'un portrait : « Mgr E., évêque nommé, élu et sacré de Cahors ». Et cette formule m'a été ainsi détaillée : *nommé* par le Gouvernement, *élu* par le Pape, *sacré* par un évêque T. PAVOT.

—

Le saint patron des photographes (XXXIV, 440, 707). — Véronique n'est pas une transcription des mots *hieron ikôn* (sainte image), mais de ceux de *vera icon* ou *vera iconica* (la vraie image). Il est certain que les Evangiles ne donnent nulle part le nom de la femme émue qui essuya la face de N. S. Jésus-Christ.

Quelques hagiographes veulent que ce soit bien une femme portant ce nom; d'autres, sans lui assigner le nom de Véronique, admettent l'interprétation ci-dessus.

Trancher cette question d'un trait de plume me semble assez téméraire.

LE ROSEAU.

***

— Je déclare au collaborateur G. I. que je crois parfaitement à la réalité de la femme pitoyable qui, sur la Voie douloureuse, essuya la face de Jésus, et que l'Eglise et la tradition me confirment dans ma croyance

En tous les temples catholiques de France, de la cathédrale magnifique au plus humble oratoire, il existe, appendus aux parois, une série de quatorze tableaux représentant Jésus-Christ depuis sa comparution devant Ponce-Pilate jusqu'à sa mise au tombeau. C'est ce que l'Eglise appelle le Chemin de la Croix ; chaque tableau est une station.

Or, la sixième station fait voir la pieuse femme essuyant le visage du Sauveur, et l'*Exercice du Chemin de la Croix* s'exprime en ces termes :

La face adorable de Jésus était défigurée par un affreux mélange de crachats, de sang, de sueur, de larmes et de poussière... Une pieuse femme s'en aperçoit, et aussitôt, foulant aux pieds tout respect humain, elle s'avance à travers la foule et vient essuyer son Divin Maître dont la face reste empreinte sur le voile.

Véronique signifie : vraie image (*Cf.* Godescard et Trévoux). La pieuse femme a reçu ce surnom de la piété des fidèles en mémoire du miracle dont fut suivi son acte d'amour et de foi. Quant à son nom — bien qu'il n'importe guère — on croit que c'était Séraphia.

Si j'ouvre l'histoire, je vois qu'aux siècles passés, alors que la France n'était pas encore « éclairée par la grande ombre de la révolution » et que les corps de métier se plaçaient sous la protection d'un saint, les lingères de Paris avaient pris pour tutélaire sainte... Véronique — plus communément sainte Vénice — d'où, près de l'église Saint-Eustache, la halle Sainte-Vénice, siège de la confrérie.

Je trouve aussi qu'un ordre monastique de femmes s'était mis sous le même patronage. Les religieuses véroniques de Blois ont leurs armoiries enregistrées dans l'*Armorial général* de 1696 :

D'azur, au voile d'argent, chargé d'une sainte face de carnation (XXII, 379).

Enfin, car il faut se borner, une tradition respectable place à Soulac le tombeau de sainte Véronique qui, depuis les premiers temps du christianisme, est l'objet d'une dévotion singulière de la part des médocains, blaysiens, cousiots, bordelais, lanusquets... Les reliques de la sainte, décédée en l'an 70 de l'Incarna-

tion, furent, dans la suite, transférées à Bordeaux et reposent dans l'église Saint-Seurin (1).

Je n'ai, du reste, pas la prétention d'imposer à personne ma manière de voir et, comme je ne connais l'art des collaborateurs du soleil que pour m'être campé quelquefois devant leur objectif, je ne tiens pas outre mesure à les placer, quand même, sous la protection de sainte..... Véronique. Pour peu que cela leur plaise, les photographes n'ont qu'à se ranger sous la bannière de saint Victor; cela ne saurait manquer d'être agréable aux descendants, parents et alliés de l'inventeur de la photographie : M. Niepce... de Saint-Victor. EFFEM.

—

Mitrailleuse ancienne (XXXIV, 440, 707). — Je me rappelle avoir vu, à l'arsenal de Venise, une mitrailleuse qui doit être plus ancienne que le XVIIe siècle.

C'est un appareil qui a beaucoup d'analogie avec le canon-revolver employé dans la marine (canon Gatling, je crois), c'est-à-dire un faisceau de canons de fusils tournant autour d'un axe central.

Dans le canon-revolver moderne, les cartouches passent devant un percuteur qui les frappe tour à tour; dans la mitrailleuse de Venise, chaque tube, se chargeant naturellement par la bouche, vient présenter sa lumière à la flamme d'une mèche.

Cet engin est, s'il m'en souvient bien, orné de ciselures. Du reste, le catalogue des collections réunies à l'arsenal de Venise ne doit pas être difficile à se procurer. H. v. B.

—

Joyeusetés de l'affiche théâtrale en province (XXXIV, 441, 708). — Dernièrement, au théâtre des Bouffes de Bordeaux a été battu un record de... guitare pendant soixante heures.

Le champion, pour ne point s'endormir, portait sur la tête une serviette-éponge, mouillée de temps en temps par une demi-douzaine de garçons, lesquels se remplaçaient toutes les cinq heures.

Pour ne pas perdre un instant, le guitariste avait sous le pied un timbre servant à appeler le maître d'hôtel chargé de lui apporter un verre d'eau glacée.

Cet exploit était annoncé par l'originale affiche, dont voici la copie :

BOUFFES-BORDELAIS
Record
DU MAESTRO TADDEY
Soixante heures consécutives de musique.
(Toutes les douze heures, repos de dix minutes).
Aux heures des repas
M. Taddey mangera en jouant
LOUIS QUEREDO
Entraîneur guitariste.
R. HEUNE-VAPAO.

—

— Il y a quelques années, on jouait, au théâtre de Bédarieux (Hérault) : *Les Chevaux du Carrousel,* drame de....... Comme l'action se passe à Venise, il y est naturellement question du Conseil des Dix ; mais la direction ne pouvant disposer que de trois figurants, l'affiche annonçait :

MM. PAUL, ALBERT, ISIDORE } membres du *Conseil des Trois.*

J'en parle *de visu.*

EFFEM.

—

Lance (XXXIV, 480, 748). — *Lance* a été longtemps la dénomination des troupes composant la cavalerie, comme un régiment est composé d'escouades, de sections, de pelotons, de compagnies et de bataillons.

L'importance numérique de ces fractions a continuellement varié; variation qui a beaucoup retardé l'établissement de la tactique de la cavalerie et nui à l'habileté de ses manœuvres.

Généralement, le terme *Lance* s'est appliqué à un homme d'armes, porteur d'une lance et accompagné de satellites ou clients, de servants ou sergents d'armes. Les satellites ont été de trois jusqu'à quatorze. Les uns combattaient près de leur chef, les autres le servaient seulement ou étaient en seconde ligne. Les sergents d'armes n'avaient pas toujours le même armement que leur chef de file. On a vu parmi eux des arbalétriers, des archers, des chevau-légers, des coutiliers, des écuyers, des guisarmiers, des pages, des valets.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

(1) *Cf. Notre-Dame-de-Soulve ou de la Fin des Terres. Le tombeau et culte de sainte Véronique à Soulac*, par l'abbé Mezuret. Lesparre, 1865, in-8°.

Les anciens seigneurs de Raineval en Picardie (XXXIV, 480, 748). — Il résulte du *Dictionnaire de la noblesse*, par La Chenaye Desbois, 2e édition, tome XI, que Jean-Gabriel, comte de Raineval, nom cité comme le dernier par mon collègue Riomet de Dorette, n'a laissé qu'un fils, décédé à l'âge de deux ans, le 11 avril 1770.

Le catalogue n° LXXXVII de la librairie Picard indiquait, sous le n° 4350, le manuscrit suivant :

Histoire généalogique de la maison de Raineval, originaire de Picardie, dont la branche est éteinte et dont la seconde subsiste en Hollande. Manuscrit petit in-4° sur vélin, 17 ff.

Cette histoire généalogique est revêtue du cachet et de la signature de de La Chenaye Desbois, à la date du 25 juin 1776.

Ce manuscrit étant en contradiction formelle avec le dictionnaire indiquant les deux branches de Raineval éteintes, aussi bien en France qu'en Hollande, je doute de son authenticité.

M. Picard a bien voulu me répondre que ce manuscrit avait été retiré par le vendeur, qu' il n'y avait plus de descendant direct de la famille de Raineval.

A. Dieuaide.

—

Famille Percin de Montgaillard de Northumberland (XXXIV, 482, 749). — Combien nous serions reconnaissant à notre confrère, le capitaine Paimblant du Rouil, de bien vouloir nous indiquer sur quels documents il s'appuie pour affirmer que les Percin de Montgaillard descendent en ligne directe des Percy-Northumberland. Nous avons le malheur de ne pas croire beaucoup aux légendes accréditées dans certaines familles relativement à leur origine, à moins qu'elles ne soient appuyées de preuves très sérieuses.

Brondineuf.

—

Dans quels journaux ont paru à l'origine les romans les plus célèbres? (XXXIV, 485, 753). — A ajouter aux romans d'académiciens :

Henriette, de M. François Coppée, dans le *Figaro ;*

Jean d'Agrève, de M. le vicomte Eugène Melchior de Voguë, paru dans la *Revue des Deux-Mondes*;

Surprises d'amour, par M. André Theuriet, paru dans la *Revue hebdomadaire* ;

Je trouve encore d'Édouard Rod :

L'*Innocente*, dans *le Correspondant ;*

Les Lilas en fleurs, dans la *Semaine littéraire* de Genève *;*

Une poule survint et *Le Colonel*, dans le *Correspondant ;*

De Georges Rodenbach :

Bruges la morte et *Le Carillonneur*, dans le *Figaro*.

Un Intermédiairiste enragé.

P. S. — Notre collègue F. F. croit-il de bonne foi que la postérité se souviendra, comme il le dit, des romans de MM. de Cherville et Ch. Edmond ?

***

— L'auteur de la question entreprend peut-être un peu sur la liberté de notre jugement en décidant d'avance quels sont les auteurs dont les romans lui paraissent dignes de passer pour célèbres à nos yeux.

Il écarte d'emblée les véritables romans-feuilletons, ceux qui ont été volontairement adaptés à cette forme de publication et dont quelques-uns ont fait ou relevé la fortune des journaux qui les publiaient comme les *Mousquetaires* (*Siècle*)*; Monte-Cristo* (*Presse*)*;* les *Mystères de Paris* (*Journal des Débats*)*;* le *Juif Errant* (*Constitutionnel*) *;* etc.

Je me borne donc à quelques notes sur les auteurs, moins passés de mode, dont paraissent se préoccuper plus volontiers nos collaborateurs.

C'est la *Nouvelle Revue* qui a eu les premiers romans de Pierre Loti : *Aziyadé, le Mariage de Loti, le Roman d'un spahi, Pêcheur d'Islande ;* aussi les prémices de M. Paul Bourget : *Cruelle énigme, Crime d'amour* et je crois bien, *Mensonges*.

Pour M. Ferdinand Fabre, il faut remonter plus haut. Les deux romans qui fondèrent sa réputation : *les Courbezon* et *Julien Savignac*, parurent dans la *Revue contemporaine*, (direction Alph. de Calonne) ; *le Chevrier*, dans le *Figaro* bi-hebdomadaire.

En ce qui concerne M. Émile Zola, les premiers romans de la série des Rougon-Macquart ont paru dans le *Siècle ; l'Assommoir*, commencé dans le *Bien public*,

(direction Ménier) et interrompu sur des réclamations d'abonnés, a été repris et mené jusqu'au bout par la *République des lettres ; Nana* a paru dans le *Voltaire* et le plus grand nombre des romans suivants dans le *Gil Blas*.

Ce n'est pas le *Petit Moniteur*, mais le grand, le *Moniteur universel*, qui a eu la primeur de *Jack*, d'Alphonse Daudet. *Sapho* a été, si je me souviens bien, le feuilleton de lancement de l'*Écho de Paris*.

C'est dans l'*Opinion nationale*, qu'Hector Malot commença à se faire connaître avec *les Victimes d'amour* et *les Amours de Jacques*. Il eut, quelques années plus tard, un de ses meilleurs succès dans le *Journal des Débats*, avec *Un Beau-frère*, roman à thèse dirigé contre la loi de 1838 sur les aliénés. Il est vrai que dans le même temps, les *Débats* attiraient plus encore l'attention avec *Le Conscrit de 1813*, *Madame Thérèse*, *Waterloo* (*le Fou Yégof* parut dans la *Revue des Deux-Mondes*), si toutefois il nous est encore permis de mentionner Erckmann-Chatrian.

G. I.

—

Tête de mort (XXXIV, 522, 784). — Il y a plus de trente ans, dans nos cours, à Grignon, on nous faisait orthographier non pas *tête de mort* mais *tête de maur*. Et l'on nous en donnait l'étymologie : la coloration était due à la *maurelle*. Mais contrairement à la réponse de Dieuaide, c'était en Hollande que l'on employait le tournesol en drapeaux, fabriqué à Grand-Galargues (Hérault) avec le *croton tinctorium* recueilli à l'état sauvage sur les monts de la Provence et du Cantal. Plus tard, on a coloré la croûte du fromage d'Edam ou de Hollande avec des couleurs dérivées de l'anthracène ; celles-ci donnent une teinte différente, plus carminée, plus rose. D'ailleurs on doit trouver tous renseignements dans le livre *Les Plantes industrielles*, de M. Gustave Heuzé.

EUMÉE.

—

Czarowitz ou Czarévitch ? (XXXIV, 522, 784). — En Russie on appelle *tsaritsa*, la femme d'un *tsar ; tsarévna*, une fille du tsar ; *tsarévitch*, un fils du tzar ; *tséssarévitch*, — j'écris comme on prononce — le prince héritier, (comme *Kronprinz* en Allemagne). Tous les fils d'un tsar sont des *tsarévitch*, mais il n'y a toujours qu'un seul *tséssarévitch*.

Le grand-duc Georges est actuellement *tséssarévitch*, mais son frère Michel n'est que *tsarévitch*. *Tséssarévna* est le titre de la femme d'un *tséssarévitch ;* il n'y a pas actuellement de *tséssarévna*, puisque la petite grande-duchesse Olga n'est qu'une *tsarévna*, et elle ne sera jamais une *tséssarévna*, pour cette simple raison qu'elle ne pourra jamais épouser un *tséssarévitch*, lequel est, pour le moment, son oncle ; « pour le moment », puisque, si un jour elle a un frère, c'est celui-ci qui deviendra, du moment de sa venue au monde : *tséssarévitch ;* et à partir de ce moment, le grand-duc Georges ne sera plus qu'un *tsarévitch*.

UN RUSSE.

—

Arrêt de la commune de Paris (XXXIV, 526, 785). — J'ai la caricature qui a provoqué la question. Elle porte en légende : *Les charbonniers et les chevaliers de Saint-Louis* et en haut « Pl. 63 c. »

Deux secrétaires en écharpe attablés devant une statue de l'Égalité reçoivent les insignes et les papiers d'un chevalier de Saint-Louis et d'un charbonnier. A droite, deux charbonniers ; à gauche, un charbonnier et deux chevaliers attendent leur tour. Au mur, un tableau des *Droits de l'homme* et le mot *Égalité* en grandes lettres surmontant la statue.

Je ne sais à quelle suite appartient cette gravure. Je l'enverrai bien volontiers en communication à l'auteur de la question, s'il juge à propos de me faire connaître son adresse.

ERN. GUILLEMARE.

—

Famille du Pouget de Nadailhac (XXXIV, 526, 786). — Quelque savant intermédiairiste ne pourrait-il pas me renseigner exactement sur le personnage suivant :

Bertrand du Pouget, cardinal-prêtre du chapitre de Saint-Marcel, nommé prince de Bologne par bref papal ?

A quelle époque cela eut-il lieu ? Quel était ce cardinal et à quoi se réduisaient ses attributions ?

L'INCONNU.

***

— Quelles sont les différentes branches existant actuellement ?

Depuis quand dans cette famille primitivement appelée du Pouget, porte-t-on le nom de Nadaillac ?

Pourquoi la branche habitant le Périgord, le berceau de la famille (époque des croisades), ne porte-t-elle actuellement que le nom de Du Pouget ?

De quelle branche est issu le cardinal Du Pouget qui reçut la pourpre du pape Jean XXII ? NEHRY-NELLY.

—

Regnier, comte de Gronau (XXXIV, 526, 789). — Il y a, en effet, une inexactitude et qui mérite d'être relevée, dans la note signée A. E., relative à cette question et publiée dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 20 décembre. Le titre de comte de Gronau a été donné à Regnier, auditeur au Conseil d'État, secrétaire général du Conseil du sceau des titres et non pas à Regnier, grand juge, ministre de la justice, comte de l'Empire, duc de Massa-Carrara. Consulter sur ce sujet l'*Armorial général de l'Empire*, par Henry Simon, 1812.

UN ABONNÉ.

—

Les femmes dans les loges maçonniques (XXXIV, 530). — V. *Loge d'adoption tenue à l'Orient de Strasbourg le 15ᵉ j.·. de la 3ᵉ lune du 8ᵉ mois 1885.* (*Loge impériale des francs chevaliers. Dieu, l'Empereur, les Dames* (Aigle impériale). *Orient de Paris, 1805.*

Les FF. .·. et les SS. .·. étant réunis dans les avenues, avant le lever du soleil, etc. L'impératrice Joséphine va présider la loge réunie à la maison de campagne du T.·. C.·. F.·. Lausbeck (de Lahr, Baden) à la Robersau, près Strasbourg. Sa Majesté prit place au trône de la G.·. M.·., la baronne de Diétrich, pour présider le banquet suivi d'un bal. Avant le coup de fourchette, la G.·. M.·. assistée de R.·. S.·., Inspectrice La Valette et de la S.·. Talouet avaient reçu la S.·. Mathieu Faviers (une alsacienne) et la S.·. de Canisy, dame d'honneur de l'impératrice ; elle se nommait Félicité, de l'âge d'Hébé, native d'Amathonte, etc. (en réalité épouse divorcée) etc., etc.

Rien de plus curieux à lire que cette petite brochure de 23 pages in-8°.

L'EX-CAR.

—

Ancien français (XXXIV, 569, 792). — Aux ouvrages cités par le liseur, il y a lieu d'ajouter :

Dictionnaire des termes du vieux français, par Borel, — 2 vol. in-8° ;

Dictionnaire de la langue française au XIIᵉ *et* au XIIIᵉ *siècle*, par C. Hippeau, — 2 vol. in-8°, en 1 vol., Paris, Aubry, 1873 ;

Glossaire françois, par Ducange, — 2 vol. in-8°.

Ces ouvrages valent de 12 à 15 francs. Si M. Vanvincq le désire, je puis lui céder un Ducange, qui me fait double emploi. EDME DE LAURME.

—

Un bouclier de Benvenuto Cellini (XXXIV, 571, 795). — Ce bouclier a été donné au Musée académique par M. l'ancien syndic Calendrini ; il se trouve énuméré soit dans le procès-verbal des objets possédés par ce musée en 1820, signé Du Pan ; soit dans le second rapport imprimé en 1821 sur le Musée académique, rédigé par M. le professeur Boissier, vice-président de cette administration, p. 13, en ces termes :

Nous devons à M. le syndic Calendrini un bouclier d'acier damasquiné en or, dont les figures relevées en bosse présentent un travail remarquable ; il n'a pas encore été possible d'en déterminer l'origine ni l'époque de sa fabrication.

Aucun mystère ne plane sur sa provenance comme propriété. Il n'a point été trouvé dans l'Arve et il est probable que l'auteur de l'article (XXXIV, 795) fait confusion ave une sargitas de Valentinien en argent qui a été en effet découverte dans d'anciennes alluvions de cette rivière en 1721.

Deux collections distinctes ayant été créées, la Salle des armures et le Musée archéologique, le bouclier a été placé dans la première collection, où il se trouve actuellement.

Nommé conservateur de ce musée, le 7 octobre 1863, mon ami et camarade d'enfance, M. Charles Mentel, dont j'ai été longtemps et gratuitement le médecin, ainsi que celui de sa famille, est venu me demander des renseignements sur ce bouclier, à propos duquel il s'était mis des idées folâtres en tête, et je ne lui ai point refusé toute explication, bien au contraire.

Je lui ai prouvé qu'il commettait une erreur provenant de ce que son père avait donné au musée deux objets. J'avais, en

effet, trouvé dans les registres du musée que, le 5 juillet 1823, M. du Parc avait donné, de la part de M. Mentel, orfèvre, un hausse-col de cuirasse repoussé, d'un beau travail, et que, le 19 juillet de la même année, M. Mentel, orfèvre, avait donné lui-même au musée une masse d'armes en fer.

Mon ami ne m'en reparla pas pendant plusieurs années, mais, malade, ayant demandé une déclaration authentique de ces faits, M. Turettini, président du conseil administratif de la ville de Genève, la lui a fait parvenir le 13 mai 1892.

En conséquence, il est faux que la propriété du bouclier dont il est question ait été en litige. Il est faux qu'il ait été prêté au Musée académique par M. Mentel, orfèvre, père de M. Charles Mentel.

H.-J. Gosse,

Conservateur du Musée académique et de la Salle des armures de la ville de Genève; professeur aux Facultés de droit et de médecine de l'Université de Genève; docteur en médecine et lauréat de la Facultéde Paris.

.˙.

— Le *Journal de Genève*, étudiant la question posée, affirme que le fameux bouclier de l'arsenal genevois, a été donné au gouvernement du siècle par l'ancien syndic Calandrini, mort en 1826.

Comment ce magistrat l'avait en sa possession, c'est ce que nous ne savons pas et c'est ce qu'il importe peu de savoir, mais on peut raisonnablement supposer que la famille Calandrini, l'une des plus riches de Lucques, l'avait apporté avec elle, lorsqu'elle se réfugia à Genève, au XVIe siècle.

M. O. S. rappelle que les héritiers de M. M. prétendaient, il y a quelques années, que la rondache avait été trouvée dans l'Arve par un tireur de sable et *prêtée* par leur père à la ville, pour être déposée au Musée; une autre version disait que le même M. M. l'avait confiée à un professeur pour son cours d'esthétique. A plusieurs reprises, en effet, des réclamations ont été adressées à l'administration à ce sujet par des membres de la famille M., mais il ressort d'un inventaire des objets appartenant au Musée académique, dressé en 1820, et d'un rapport imprimé émanant des administrateurs de cet établissement (1821), que c'est bien l'ancien syndic Calandrini qui l'a donné. M. M. avait, lui aussi, donné quelque chose, des armes également, une masse d'arme et un gorgerin en cuivre ciselé, travail du XVIe siècle. Il est plus que probable que les héritiers M. ont confondu à un moment donné le bouclier et le hausse-col, tous deux, du reste, régulièrement *donnés* au Musée et que l'on peut voir aujourd'hui à la Salle des armures.

Quant au fait de la trouvaille dans l'Arve, peut-être doit-on l'expliquer ainsi: Il y avait au Musée académique (Grand'rue, n° 11, immeuble occupé aujourd'hui par la Société de lecture et le Musée Fol), dans la même vitrine, croyons-nous, que la rondache, un disque d'argent trouvé au bord de l'Arve en 1721 et déposé à la Bibliothèque, d'où il passa au Musée académique, lorsque celui-ci fut créé. Ce disque, connu au XVIIIe s. sous le nom d'Antique de Valentinien, parce que l'empereur Valentinien y est représenté et nommé, avait été trouvé par des ouvriers qui élevèrent des prétentions sur leur découverte, prétention combattue par le propriétaire du terrain, un M. Mussard. La Chambre des comptes détermina la part qui revenait à chacun et assura la conservation de l'objet, fort intéressant du reste, et qui se trouve aujourd'hui au Musée archéologique. Il est plus que probable que les héritiers M..., auront pris l'un pour l'autre, deux objets de même forme, si ce n'est de même nature, et qu'à un moment donné, trompé peut-être par une vague similitude de noms, l'un d'eux aura cru pouvoir établir que la rondache devait appartenir à son père. Quoi qu'il en soit, deux faits sont certains : la rondache n'a pas été donnée, et moins encore prêtée, par un M. M... Elle n'a certainement jamais séjourné dans le lit d'une rivière.

A ce propos, qu'il nous soit permis de signaler l'existence dans la collection du défunt prince Charles de Prusse, à Berlin, d'une rondache analogue à la nôtre. On y voit la même scène : un merveilleux combat de guerriers vêtus et armés à l'antique. Certains détails d'armement, l'ornementation de la bordure et du centre diffèrent; de plus, sur la rondache de Berlin, on voit les initiales de Henri II gravées à plusieurs reprises, ainsi que les croissants de Diane de Poitiers. *P. c. c.:* O. Taillebois.

Même réponse : R.

—

Le Diable au XIXe siècle. — Diana Vaughan (XXXIV, 624, 833). — Nous recevons de M. A.-C. de la Rive la demande de rectification suivante à laquelle nous accédons bien volontiers :

Monsieur le Directeur,

.... Je n'ai jamais collaboré aux *Mémoires de Miss D. Vaughan.*

Mon œuvre n'est pas une *affaire de boutique*, n'en déplaise aux FF .˙. qui vous ont induit en erreur.

A.-C. de la Rive.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Lettre de M. le Duc de SAINT-SIMON (écriture étrangère) a M. l'Abbé du CHÊNE

La Ferté, *ce* 15 *Juin* 1719.

Vos lettres aparamant, Monsieur, n'auront pas esté portées à temps vous aurés pas receu la mienne. S. A. R. (1) a raison sur M. de Noyon, mais il faudrait l'avoir toujours par une conduitte égale avec ces Mrs qui poussent leurs pointes et n'en sont que mieux après.

Nocé a raison puisqu'il en tire argent et honneur, c'est tout ce qui s'en peut dire.

Voicy encore une importunité : c'est le placet cy joint pour un homme en tout genre non seulement très digne de ce Prieuré, mais bien plus de l'Episcopat, son Evesque m'en écrit pressamment. Je le connois par moy mesme beaucoup et rien ne me seroit plus sensible que cette grâce de S, A. R. qui seroit universellement applaudie. Je vous supplie d'y vouloir bien faire de vostre mieux et de luy dire que je me donnerois l'honneur de luy en escrire si je ne comptois faire la mesme chose par vous. Ce sont gens de condition toujours fort à nous de tout temps, ce sont gens d'un mérite distingué.

Vous pouvés dire aussy s'il vous plaist à S. A. R. que je ne luy fais aucune requête pour M. de Senlis tant je trouve sans raison des mandements pertinentes, qu'il prenne bien garde à Narbonne, et vous Monsieur, soyés toujours bien persuadé de tout ce que je vous suis.

Le duc de St-SIMON.

P. c. c. : C. de la Benotte.

Le Cardinal de FLEURY au Chapitre d'Aix

A Versailles le 27 *juillet* 1734.

Le désir que j'ay, Messieurs, de voir revivre entre vous et M. votre archevesque, la paix et la bonne intelligence si nécessaire pour l'édification et pour votre avantage commun, m'a porté à écrire à M. l'abbé d'Oppède de vous engager à une conciliation par voye d'arbitrage pour finir généralement touttes vos contestations et je suis bien édifié de voir, par la lettre que vous m'écriviés du 19, que vous êtes entré dans mes vües en faisant auprès de votre archevesque les démarches convenables pour y parvenir, je vous en scay un gré infini et vous prie d'être persuadé, Messieurs, de la considération particulière que j'ay pour vous.

Le Card. DE FLEURY.

Mrs du Chapitre d'Aix.

P. c. c. : C. de la Benotte.

(1) Le Régent.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Le lieu de naissance du Bouddha. — Les journaux de Calcutta, notamment le *Pioneer*, ont récemment rendu compte d'intéressantes et importantes découvertes faites ces mois derniers dans le Népaul. Le docteur Fahrer, inspecteur archéologique des provinces du Nord-Ouest de l'Inde, avait obtenu du premier ministre du Népaul l'autorisation de visiter et d'explorer, cet hiver, la contrée qui s'étend à 10 milles au nord-ouest de Marza-Nigliva. Le général Khadga Shamsher, gouverneur de Palpa, devait le rejoindre dans cette ville de Nigliva et présider lui-même à l'organisation des fouilles et à l'exploration des ruines. Par un simple hasard, les deux personnages se rencontrèrent à 15 milles au nord-est de Manza-Paderiya, dans un lieu où apparaissaient encore les vestiges de plusieurs *stupas* en ruines et un monolithe d'environ 10 pieds tout couvert d'inscriptions de pèlerins, dont quelques-unes remontent au IXe siècle. Le docteur Fahrer fit creuser tout alentour jusqu'à une profondeur de 14 pieds et l'on découvrit, au bas de la colonne, une inscription parfaitement conservée, où le grand empereur Piyadassi ou Açoka déclare qu'il a érigé ce monument, au lieu même où naquit Bouddha, pour transmettre aux générations futures le souvenir de ce grand événement; l'inscription déclare que Sa Majesté reçut l'onction vingt années auparavant (ce qui nous reporte probablement en 239 avant l'ère chrétienne), qu'elle se rendit en personne aux jardins de Lumbini et qu'elle y érigea, outre plusieurs stupas, le monolithe ainsi gravé, *à la place même où naquit le seigneur Bouddha*.

Rappelons, à ce propos que, jusqu'à l'heure actuelle, l'emplacement exact de ce lieu sacré n'avait pu être déterminé, bien qu'on le cherchât aux environs de Kapilavastou (la ville du sol rouge), qui fut habitée par la tribu des Çakyas et en particulier par celui de ces seigneurs qui eut pour fils le Çakya Mouni, le Bouddha historique. Kapilavastou n'est plus aujourd'hui qu'un vaste amas de ruines de stupas, de monastères et de palais rongés par la végétation tropicale et occupant une superficie d'une dizaine de kilomètres carrés entre le village d'Amouki et Tilaura Kot, sur la rivière Banganga. La colonne d'Açoka, dont parle le *Pioneer*, se trouve à 28 kilomètres au nord-ouest de Kapilavastou.

—

Exposition des dessins du Louvre. — La collection des dessins du Louvre est une des plus riches qui soient au monde. Le public, jusqu'ici, pouvait à peine s'en douter. Pendant de longues années, en effet, les salles d'exposition sont restées immuables. Les dessins exposés ne représentaient qu'une minime partie de la collection et non pas, peut-être, la plus intéressante. Beaucoup des plus belles pièces et des plus rares, soigneusement gardées dans des portefeuilles, demeuraient dans le cabinet du conservateur où quelques privilégiés seulement étaient, par faveur spéciale, admis quelquefois à les consulter.

M. Guiffrey, attaché à la conservation, vient d'avoir l'heureuse pensée d'organiser dans l'une des salles (réservée autrefois aux dessins de Lesueur), des expositions temporaires où il compte présenter successivement au public des dessins, jusqu'ici peu connus, des différentes écoles.

La première exposition est ouverte depuis quelques jours; elle comprend une soixantaine de dessins flamands et hollandais, tous antérieurs à la fin du XVIe siècle et groupés par ordre chronologique. A côté d'une très belle étude de jeune femme assise et faisant de la musique, on remarquera trois importants dessins de van der Weyden ou de son école : ce sont une figure de la Vierge et deux études à la plume d'après la *Descente de croix* du grand retable que l'on conserve à l'Escurial. Jérôme Bosch, le peintre compliqué et fantastique des *Tentations de saint Antoine*, est représenté par une suite d'amusants croquis de monstres effroyables et burlesques. De Memling, on a exposé une étude de moine, à la gouache et à l'aquarelle, et une charmante composition où trois figures de saintes, debout au premier plan, se détachent sur un fond de paysage de la plus délicate exécution. Le XVIe siècle est représenté par Breughel, Lucas de Leyde et van Orley, dont le Louvre possède toutes les études pour sa célèbre série de tapisseries, les *Chasses de Maximilien*.

M. Guiffrey se propose de nous donner, au moins une fois par an, une exposition nouvelle de dessins inédits. Cette heureuse innovation sera accueillie avec joie par tous les habitués du Louvre.

Nos abonnés ne nous ayant pas fait parvenir d'avis contraire au 10 janvier 1897, sont considérés comme réabonnés,

Les abonnements étrangers ne seront envoyés que contre paiements.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Janvier 1897.*

XXXV° Volume. — N° 751

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 3

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

Nos abonnés ne nous ayant pas fait parvenir d'avis contraire au 10 janvier 1897, sont considérés comme réabonnés.

Les abonnements étrangers ne seront envoyés que contre paiements.

QUESTIONS

Les contrefaçons du Dictionnaire de l'Académie Française. — La septième édition du *Dictionnaire de l'Académie Française* (Paris, Firmin Didot, 1878), a reproduit, pour la première fois, les préfaces des six éditions précédentes.

Les discours préliminaires de la cinquième édition énoncent la loi de la Convention nationale, du premier jour complémentaire de l'an III de la République française, qui ordonne que l'exemplaire du *Dictionnaire de l'Académie Française*, chargé de notes marginales, sera rendu public par les libraires Smits, Maradan et Cie.

Le libraire Smits, cessionnaire de ses co-associés, prévient le public que les éditions avouées seront revêtues de sa signature.

La sixième édition, d'après l'éditeur Firmin Didot, aurait été publiée en 1835.

Le *Journal typographique* du 8 floréal an X, annonce une nouvelle édition (?) du *Dictionnaire de l'Académie Française*, augmentée de plus de 20,000 articles (Paris, Moutardier, imp.-lib., 2 gros vol. in-4° de 1724 p. à trois colonnes, caractère petit texte neuf gros œil.

Le journal ajoute que cette nouvelle édition renferme des augmentations considérables faites par des membres distingués de l'Académie des sciences, de celles des inscriptions et belles-lettres, etc.

Il existerait donc des contrefaçons du dictionnaire de nos immortels?

A. Dieuaide.

Pourrait-on se passer des doubles lettres? — Le libraire Buisson, à Paris, exposait, en 1791, dans ses vitrines, le manuscrit original des *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, par l'académicien Duclos, historiographe de France.

Dans ce manuscrit, que mes collègues retrouveraient peut-être, Duclos a retranché partout les doubles lettres : il écrit fame pour femme, home pour homme, cèle pour celle, etc.

Il serait bizarre de se passer des doubles lettres et de suivre l'orthographe de Duclos que l'usage n'a pas consacrée, mais il est bien permis à un chercheur de demander à ses collègues s'il y aurait des inconvénients à se passer des doubles lettres.

A. Dieuaide.

—

Les secrets de la Maison-Blanche, ou le baiser de la statue de bronze. — Où pourrait-on trouver cet ouvrage? L'auteur est Louis Bailleul. Le roman paraissait en 1867-68 dans une livraison intitulée, je crois, les « Amis du foyer », dans les mêmes formes que les « Veillées des chaumières ». Les principaux personnages sont: Jean Ziska, chef de Thaborites, Etna ou Sotanaïs et Henri de Brabant.

Mouquot.

—

Les mémoires de mistress Theresa Berkley. — Mistress Theresa Berkley, qui mourut en 1836, grande dame anglaise, a laissé des *Mémoires* dont on a tiré une autobiographie qui n'est pas de sa main. Ces livres ont-ils paru et quand ?

Je voudrais aussi avoir des détails biographiques sur ses amies : mistress Potter, morte en 1873 ; mistress James, ancienne dame d'honneur de lady Can-

ricarde ; mistress Collett que le Régent. depuis Georges IV, honorait de ses visites et sa nièce mistress Mitchell qui fut en grande réputation. F. L.

—

« De » devant « Noailles ». — Comment s'explique-t-il que, dans les habitudes marseillaises comme dans toutes les pièces même officielles, le « de » soit supprimé devant le nom de Noailles, pour la grande voie qui porte ce nom à Marseille? Nr.

—

Mer démontée. — Je ne rencontre nulle part l'origine de cette locution ; un collègue obligeant, et ils le sont tous à l'*Intermédiaire*, pourra me contenter, sans doute. Bookworm.

—

Anastasie (la censure) et Ernest. — Ces questions, communiquées, n'ont jamais reçu de réponse dans l'*Intermédiaire*.

Quelqu'un les aurait-il résolues?

Bookworm.

—

Une anecdote citée par le comédien Fleury dans ses mémoires. — Le comédien Fleury raconte dans ses *Mémoires* que le chevalier de Boufflers, poète et académicien (1737-1815), allant un jour voir sa maîtresse, fut attiré par celle-ci dans un guet-apens et subit une odieuse bastonnade qui lui fut administrée par quatre estafiers. Comme il se relevait, il tira de sa poche deux pistolets et menaçant les spadassins, il leur ordonna de donner cinquante coups de bâton à la duchesse ; puis quand l'opération fut terminée, il en fit donner autant à chacun de ses quatre bourreaux par ses camarades et ne se retira qu'après qu'on lui eut donné un reçu de 250 coups de bâton.

N'ayant pas sous les yeux en ce moment l'ouvrage, je cite de mémoire. Je puis me tromper sur un détail, mais je certifie que l'anecdote est telle. Je demande aux savants confrères si cette historiette à la Tallemant est vraie et le nom de la duchesse en question. Comme c'est Laffitte qui a en réalité rédigé les mémoires de Fleury, il est permis de supposer que ses souvenirs à lui, Laffitte, étaient peu précis et peu exacts.

On sait que les mémoires demandent entre tous les autres ouvrages, à être contrôlés, que les mémoires de Barras et de Talleyrand, non rédigés par les signataires, fourmillent d'erreurs et d'invraisemblances, et M. A. Claveau signalait ces jours-ci dans le *Figaro* le désaccord de Lejeune, Thiébault et Marbot dans leurs récits des guerres du premier Empire et leurs appréciations des hommes d'alors. Si ces erreurs se rencontrent dans des récits de témoins oculaires, à plus forte raison peut-il y en avoir dans des ouvrages faits par des étrangers *d'après* des ouï-dires. Est-il vraisemblable qu'un homme poli et distingué ait fait donner 50 coups de bâton à une femme de qualité ? Passe encore à ses bourreaux, mais à une duchesse ! Jules C.

—

Médecin à retrouver. — Il me tombe entre les mains un ouvrage intitulé : *Mon Testament*, opuscules médico-philosophiques, par G.-T.-R. S...., D. M. — Lisieux, Pigeon, rue des Boucheries, 1837, in-8°, 274 pages. Préfaces et articles divers, notamment : remarques sur le système de Broussais, du Choléra-Morbus, Idées sur la Fièvre, Études sur l'homme.

Quelque savant médecin intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur le nom et la personne de l'auteur ?

Sensim.

—

Bertrand de La Peyrouse. — On lisait dans le n° de la *Libre Parole* du 20 novembre 1896 :

> ... Les Garnerin de la Thuile de Montgelas sont des gentilshommes savoyards qui, comme les Bellegarde, les Seyssel d'Aix, les *Bertrand de la Peyrouse*, et tant d'autres, émigrèrent pendant la Révolution et se fixèrent en Allemagne.
>
> Le Parisien.

Quelle était cette famille Bertrand de La Peyrouse dont un des membres semble avoir joué un certain rôle dans le parti janséniste. (V. *Bibliothèque nationale. — Résidu de Saint-Germain-des-Prés*). J. A. D.

—

Famille de Mayol de Lupé. — Un abonné de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des renseignements sur la famille de Mayol de Lupé, fixée dans le Vivarais et le Forez, et autrefois de Bourg-Argental, près de Lyon. Je sais ce qu'a écrit

M. A. Vingtrinier dans sa brochure si intéressante *Maioli et sa Famille;* je connais aussi les armoiries des Mayol, mais je désire trouver leur devise et leur cimier. Quels sont les prénoms du premier anobli de la famille ? en quelle occasion le fut-il ? Étant étranger, je voudrais savoir si le Vivarais et le Forez sont dans le Lyonnais, ou en quel département et arrondissement ? Comment appelle-t-on la maison seigneuriale et les autres sièges de la famille ? Bref, je voudrais tous les détails habituellement consignés dans un annuaire de la noblesse.

Sait-on si les Mayol ont jeté un rameau en Angleterre dans le XIVe ou XVe siècle, et pour quelle cause ? Je désirerais vivement recueillir des renseignements sur cette famille très renommée, de laquelle fut saint Mayol, quatrième abbé de Cluny. ARTHUR MAYALL.

—

Sur le duel Lozières-Madaillan. — Qui pourrait me donner des détails, beaucoup de détails, encore plus de détails sur le duel ainsi mentionné dans le *Journal d'Arnauld d'Andilly*, sous la date du 9 mai 1615 :

Combat de M. de Losière, fils de M. de Thémines, contre M. de Madaillan, tué. Querelle venüe à cause du vicomte de Parat (*sic*, pour Panat).

Quel était le Madaillan qui fut occis ? En quoi le vicomte de Panat fut-il responsable du sang versé ? Quels sont les autres contemporains qui racontent le tragique événement. Pour moi, je n'en connais qu'un. C'est une femme, la marquise de Caumont-la-Force, qui écrit à son mari, le 15 mai 1615 (*Mémoires* édités par le marquis de La Grange) :

Depuis Mr de Lozières s'est battu sur la querelle de Panat contre Madaillan, lequel il a tué; je crois qu'il sera bientôt en Quercy.

Allons ! un bon petit récit, bien étoffé, bien complet et capable de satisfaire le grand curieux que je suis. Q.

—

A quelle dame d'Alembert faisait-il sa cour en 1751? — Je possède un autographe de J.-J. Rousseau qui me rend perplexe ; il accepte de faire sa cour en concurrence avec d'Alembert, mais pas avec d'autres :

A Paris, le 9 octobre 1751.

Je me flattois, Madame, d'avoir une Ame à l'épreuve des louanges; la Lettre dont vous m'avez honoré m'apprend à compter moins sur moi-même, et s'il faut que je vous voye, voilà d'autres raisons d'y compter beaucoup moins encore. J'obéirai touttesfois, car c'est à vous qu'il appartient d'apprivoiser les Monstres.

Je me rendrai donc à vos ordres, Madame, le jour qu'il vous plaira de me prescrire. Je sais que M. d'Alembert a l'honneur de vous faire sa cour ; sa présence ne me chassera point ; mais ne trouvez pas mauvais, je vous supplie, que tout autre tiers me fasse disparaître.

Je suis avec un profond respect,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : J.-J. ROUSSEAU.

P. c. c. : A. DIEUAIDE.

—

Famille à déterminer. — Qu'est-ce qu'une famille appelée dans les actes Vadelli, Vadel et Baden?

Pierre de Baden était secrétaire ducal en Savoye vers 1473, ou sûrement avant cette époque.

Les armes de cette famille sont losangées d'argent et de sable. X.

—

A propos du chimiste Glaser. — Je possède un ouvrage intitulé :

Traité de la Chymie, par Christophle Glaser, apothiquaire ordinaire du Roy, 1663.

L'auteur est-il le fameux empoisonneur dont il a été question dans l'*Intermédiaire* (XXXIV, 734, bas de la colonne).

Le cas échéant, quelle est la valeur du bouquin ? A-t-il quelque rareté ?

YOURI.

—

Breviarium de Jean, duc de Bedfort. — Jean, duc de Bedfort, troisième fils d'Henri IV, roi d'Angleterre (1389-1435), avait le goût des lettres, car en 1429, il fit passer en Angleterre la belle bibliothèque que Charles V avait formée au Louvre ; et de 1424 à 1434, il fit exécuter un magnifique *Breviarium ad usum sacrum*, in-4° de 713 feuillets, orné de nombreuses miniatures. Ce beau livre a été vendu 5,000 francs chez M. de la Vallière en 1784.

Dans quelle collection publique ou privée se trouve-t-il aujourd'hui ?

EREUVAO.

—

Voyage en Suisse en 1789 (manuscrit). — Je possède un manuscrit intitulé : *Voyage en Suisse en 1789*. Il se compose de deux cahiers in-quarto d'une bonne écriture. Les corrections et surcharges que l'on y trouve montrent qu'il était destiné à l'impression.

Le premier cahier renferme 38 pages et le second, commençant à la page 39 va jusqu'à la page 76, qui termine cette relation. Ce sont des lettres au nombre de 28. Le voyage commence à Bâle, le 15 juin 1789 et se termine à Fribourg et au chalet d'Avri le 15 septembre de la même année. L'auteur, qui m'est inconnu, est évidemment une femme du grand monde, accompagnée de sa belle-sœur et du chevalier de G..... Elle écrit à une de ses amies de France et lui annonce qu'elle va « oublier, au milieu des rochers et des montagnes, les troubles qui agitent notre malheureuse patrie ». Ce manuscrit est intéressant et renferme de charmantes descriptions de lieux visités.

L'un de mes collègues de l'*Intermédiaire* pourrait-il, sur ces vagues données, me faire connaître l'auteur de ce manuscrit, me dire s'il a déjà été publié (ce que je ne suppose pas) et m'indiquer d'autres relations de voyages en Suisse faites par nos émigrés français pendant la Révolution, soit imprimées, soit manuscrites ? Il doit en exister un grand nombre que l'on conserve dans les archives des anciennes familles et qu'il serait bon de livrer à la publicité.

SCRUTATOR.

—

Le nombre des portraits différents de Napoléon Ier. — L'*Export journal*, bulletin international publié à Leipzig, donne depuis longtemps des renseignements intéressants sur les bibliothèques privées.

Je lis par exemple dans le n° 113 (vol. X, 5), que W. C. Crane, 57, West, 73d. str., New-York, possède 1,000 différents portraits de Napoléon Ier.

Cette collection de portraits aussi nombreux (1,000 différents !) existe-t-elle réellement ?

Mes collègues connaissent-ils d'autres collections importantes ?

A. DIEUAIDE.

Famille de Burges, de Bresse ou de Savoie. — Quelles sont les armes de ladite famille ?

X.

—

Famille de Marchin. — Un abonné demande des renseignements sur la famille du maréchal de Marchin, comte de Modave, décédé au siège de Turin en 1706.

A-t-il laissé un frère ou des neveux ?

UN ABONNÉ.

—

Armoiries de la famille de Laporte. — Quelles sont les armes de la famille de Laporte (de Franche-Comté, je crois), dont un membre fut évêque à Carcassonne, puis archevêque d'Auch ?

UN ABONNÉ.

—

Le capitaine Brûle-bancs. — Quel est le personnage du XVIe siècle ainsi surnommé ?

SEDANIANA et A. R.

—

Auteur à retrouver. — Quel est l'auteur d'un ouvrage en quatre volumes intitulé :

Napoléon, sa famille, ses amis, ses généraux, ses ministres et ses contemporains ou *Soirées secrètes du Luxembourg, des Tuileries, de Saint-Cloud, de la Malmaison, de Fontainebleau, etc.*, par M. le..., ex-ministre de S. M. Impériale et Royale.

Édité à Paris, chez P. H. Krabbe, 15, quai Saint-Michel, en 1840.

C. DE LA BENOTTE.

RÉPONSES

Tripatouiller (XXXIV, 570, 794). — Est-il bien certain que ce mot ne date que de 1888 ? C'était pour moi un mot de mon enfance, de la classe de *tribouiller*, *trigauder*, *trifouiller*. Plus tard, au début de l'empire j'ai entendu dans un bureau de la préfecture de police (je spécifie), des employés irrespectueux, convenir que MM. de Morny, de Persigny et autres « tripatouillaient » dans toutes les affaires financières de l'époque.

Remarquons d'ailleurs que M. Bergerat, dans l'article du *Figaro*, n'émet pas la prétention d'avoir inventé le mot, mais de l'avoir lancé. Peut-être en cherchant une expression pittoresque pour quali-

fier le procédé de M. Porel, le mot «tripatouiller» qu'il avait probablement entendu dans les faubourgs, lui sera-t-il revenu à la mémoire d'une façon tout à fait inconsciente ?

Admettons que ce soit un barbarisme, mais n'avait-il pas l'avantage de rendre mieux que toutes les périphrases académiques la pensée de l'auteur?

MARTELLIÈRE.

—

La Cécilia (XXXIV, 574). — Voici l'acte de naissance de ce personnage.

MAIRIE DE TOURS.

Extrait du registre des actes de naissances de la ville de Tours, pour l'année 1835.

L'an mil huit cent trente cinq, le quatorze septembre à midi, par devant nous, adjoint au Maire de Tours, officier de l'Etat-Civil soussigné, dûment délégué, est comparu : Jean Lacécilia, âgé de trente-trois ans, réfugié politique italien, demeurant à Tours, rue des Terrasses, n° 1.

Lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né d'hier à une heure et demie du matin, en son domicile, de lui déclarant et de dame Elisabeth Casella, son épouse et auquel enfant il a donné les prénoms de Napoléon - François - Paul-Thomas. La dite déclaration faite en présence de Messieurs Charles-Henri-Joseph Pesson, âgé de 32 ans, agréé au Tribunal de Commerce de cette ville, y demeurant rue de la Galère, n° 27, et Jean-Charles-Henri Raverot, âgé de 42 ans, imprimeur, demeurant rue du Cygne, n° 16. Lesquels, après lecture faite, ont signé avec nous ainsi que le déclarant.

Le registre est signé : J. La Cécilia, Pesson, Raverot et S. Lauya, adjoint.

A ce document, nous ajouterons les notes biographiques suivantes :

Né à Tours, en 1835, d'une mère corse et d'un père d'origine espagnole. Jean La Cécilia, avocat et homme de lettres, *Histoire des Bourbons de Naples*, *Vingt ans en Corse*, etc.—Napoléon La Cécilia fit de très bonnes études au collège d'Ajacio.

A vingt ans, il vint à Paris et collabora à la *Revue Philosophique* de Fauvety, Erdan, etc. Il dirigea ensuite un journal à Cambrai, puis passa en Allemagne et professa pendant cinq années les mathématiques à l'Université de Iéna. En 1859, il résilie ses fonctions et prend part à la guerre de l'indépendance de l'Italie avec Garibaldi. Il se distingue au passage du Volturno et dans plusieurs autres engagements. Devenu capitaine de génie et chef d'état-major du général Avazzana, on lui offrit de lui confirmer son grade dans l'armée italienne. La Cécilia refusa pour ne pas perdre sa nationalité de Français.

Professeur de sanscrit et de géographie comparée au collège asiatique de Naples avec le savant Gignana, La Cécilia quitta ce poste, lorsque les Jésuites reprirent la direction de cet établissement. En 1869, il vient en France, s'y marie et prend part à la campagne de 1870-71, dans les rangs des francs-tireurs de Paris, partis comme volontaires; c'est lui qui fit établir les barricades à Châteaudun et il se distingua dans la défense de cette ville sous les ordres de Lipowski, puis à Ablis, où il monta le premier à l'assaut en criant : Vive la République, vive la nation.

A la bataille d'Alençon, il prit la tête de ses hommes et les conduisit à cheval dans trois charges à la baïonnette contre les Prussiens, donnant ainsi le temps à Chanzy d'opérer sa retraite. La Cécilia avait assisté à trois grandes batailles, Châteaudun, Coulmiers, Alençon et pris part à soixante-six engagements. A la paix, il fut promu colonel.

Revenu à Paris, il se jeta dans la Commune, car ainsi que Rossel et quelques autres, il caressait le rêve de retomber sur les Allemands et de les chasser de France. A Londres, où il fut forcé de fuir, comme tant d'autres, il enseigna la langue française pendant cinq ans à *Royal-Naval-School,* à New-Cross, près Londres. Ne pouvant supporter le climat et miné par d'anciennes fatigues, il partit en Egypte et fut employé à des travaux dans la colonie anglaise. Sa santé très affaiblie ne put se rétablir et deux ans après son arrivée, La Cécilia mourait en pleine connaissance et avec calme et sérénité. Ses dernières paroles furent pour son fils auquel il recommanda d'aimer la France par dessus tout et de la servir quand même.

La Cécilia mourut pauvre. Pendant quatorze ans, il avait étudié les langues. Il en connaissait vingt-cinq et en parlait huit couramment, parmi lesquelles l'arabe, le persan, l'hébreux.

F. L. A. H. M.

—

Madame Prudence de Saman L'Esbatx (XXXIV, 575, 798). — Cette personne

a déjà occupé l'*Intermédiaire* (V. XVI, 265, 317, 342, 429). La communication de la col. 342 avait un certain piquant pour les lecteurs qui ont pris garde à la signature. G. I.

—

Ouvrage à rechercher traitant des systèmes d'éclairage (XXXIV, 579, 802). — Voir *Histoire de l'Eclairage à Paris*, par Maréchal, 1894, chez Baudry.

CEUGNEY.

—

Enfants voués au bleu (XXXIV, 579, 802). — Dans presque toutes les parties de la Belgique, la coutume de vouer au bleu certains enfants existe encore; le vœu s'étend généralement de la naissance à l'âge de sept ans ou à la première communion. EMILE TANDEL.

—

Usage de sonner les cloches pendant les orages (XXXIV, 579, 803). — Dans le Saargau, on n'ose plus les sonner de peur d'avoir un procès-verbal ; mais on les tinte comme pour le décès d'un petit enfant, ce qui finit par vous ennuyer profondément. L'EX-CAR.

* * *

— La coutume de sonner les cloches, pendant les orages, existe encore dans quelques localités du département de la Côte-d'Or.

Dans les unes, on se contente de tinter, dans les autres, on sonne à grande volée, tandis que le prêtre récite à l'autel l'Evangile de la passion.

A Beaubigny, commune du canton de Nolay, aussitôt que le tonnerre gronde, c'est à qui se rendra le premier à l'église pour sonner une cloche spécialement destinée à cet usage. Voici l'inscription de cette cloche :

Je loue Dieu, je convoque les fidèles à la prière, je conjure les tempêtes et les orages. Dr LEJ...

—

Chanson de milord Rochester sur la religion (XXXIV, 617). — Les poésies de Rochester n'ayant pas été traduites, il faut chercher les autres couplets soit dans l'édition originale de Londres (1709), soit dans les réimpressions assez nombreuses parues depuis cette date. Le comte Rochester est l'auteur d'un grand nombre de chansons satiriques sur les femmes. Voir les *Mémoires de Grammont*, par Hamilton, Londres (1794), in 4° p. 224. On trouve à la page 242 de cette édition, un beau portrait de Rochester dans tout l'éclat de sa jeunesse.

Saint-Evremond a beaucoup parlé de ce brillant et spirituel seigneur de la cour de Charles II, mais dit Voltaire, « il ne « nous fait connaître que l'homme de « plaisir, l'homme à bonnes fortunes. Je « voudrais faire connaître en lui l'homme « de génie et le grand poëte, » et il traduit environ 25 vers de sa satire sur l'homme, tout en ajoutant « que le génie « de notre versification et les bienséances « de notre langue, ne peuvent donner « l'équivalent de la licence impétueuse du « style anglais. » (*Voltaire*, édition Bouchot, tome 37, p. 243).

Rochester serait aussi l'auteur d'une pièce obscène *Sodom*, imprimée à Londres sous l'indication d'Anvers en 1684, pièce dont le *Catalogue Soleinne* renferme deux traductions françaises manuscrites, sous les nos 3885 et 3886.

Cette comédie très sale et très impure, en vers anglais, à la louange de la Sodomie, aurait été jouée à la cour sous le règne dissolu et pervers de Charles II, et en présence du roi, par des personnes toutes nues. (Voir le *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand, La Haye, 1758, t. 1er, p. 164).

Rochester a son épitaphe dans le *Recueil* de La Place (Bruxelles, 1782, tome 3, p. 396):

Ci-gît un fameux libertin
Mais plus aimable qu'Arétin.

Et Sylvain Maréchal ne l'a pas oublié dans son *Dictionnaire des Athées*, Paris, an VIII, p. 396 :

Après avoir vécu en athée épicurien, il mourut jeune et converti par les soins de l'évêque Burnet qui en fit trophées.

Les prêtres se sont toujours montrés habiles à s'emparer de la dernière heure de tout incrédule célèbre, certains de leur succès, en s'exerçant sur un cadavre. Mais ils devraient du moins être plus modestes, et ne pas tirer vanité de ces rétractations, de ces professions de foi extorquées *in articulo mortis*.

Les satires de Rochester renferment les pensées les plus hardies.

UN LISEUR.

—

Départisse (XXXIV, 617, 831). — *Départisse* n'est pas correct, employé à la troi-

sième personne. Le verbe *se départir* fait au subjonctif présent : qu'il se *départe*, et à l'impafait : qu'il se *départît*.

Voyez Bescherelle. LÉON.

—

Nicolas de Massue, baron de Raineval (XXXIV, 622). — Il a été question des Massue dans ce recueil; 1892[1], p. 403; 1892[2], p. 25; 1893[1], p. 312.

CEUGNEY.

—

Ophélète (XXXIV, 627, 756). — Puisque M. Sensim juge opportun le mot « ophélète », pourquoi donc le rejette-t-il, sous le prétexte insuffisant que « vraiment il est bien grec »? C'est là, à mon avis, la principale qualité de ce néologisme. Tout le monde parle d'électricité, de téléphone, de phonographe: qui donc s'avise de songer que ce sont là des mots grecs? Notre langage scientifique tout entier vient du grec, et c'est ce qui fait sa précision et son élégance. Faut-il donc laisser aux seuls cyclistes ou philatélistes le droit de porter un nom hellénique? Sans être des pédants, ou courir le risque de passer pour tels, pourquoi donc les lecteurs de l'*Intermédiaire* n'adopteraient-ils pas la dénomination que je propose? Elle est courte, harmonieuse, sonore, et a le mérite d'exprimer exactement l'idée à laquelle j'ai cru devoir l'appliquer. Si l'on me démontre que je me suis mépris sur le sens du vocable grec original, le mot *ophélète* devra être rejeté; sinon, il me semble incontestable qu'il vaut mieux qu'*intermédiairiste*.

IATROS.

—

Goffe (XXXIV, 665). — Ce mot, admis par l'Académie en 1694, supprimé en 1878, voulait dire: lourd, grossier. Il nous était venu, au XVI[e] siècle, de l'italien *goffo*, même sens. Aujourd'hui, on l'emploie encore en argot pour : homme mal bâti ou maladroit, grossier de corps ou d'esprit.

Cest donc le qualificatif d'un terme sous-entendu quelconque. S'il s'agit du langage, il vaut autant que : trivial, bas, populacier, et le *goffe* de la place Maubert, que parlait si bien Catherine de Médicis, c'est, sans aucun doute, le catéchisme *poissard*.

T. PAVOT.

***

— Parler son « goffe » n'est-ce pas parler le langage des « goffeurs », ou des serruriers, c'est-à-dire ceux qui crochètent les serrures?

Larchey mentionne le terme d'argot « goffeurs », au sens de serruriers, comme employé par Colomben.

J. LERICHE.

***

— D'après la dernière édition du *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1771 :

Goffe se dit « du langage des gueux et autre canaille. L'argot est le *goffe* des filoux et des polissons. Catherine de Médicis parlait aussi bien son *goffe* parisien qu'une ravaudeuse de la place Maubert. (*Halig*) ».

D'après ce même dictionnaire, serait aussi un « adjectif masculin et féminin, signifiant: lourdaud, mal fait, mal bâti, grossier, et s'appliquant aussi bien aux personnes qu'aux choses : un homme *goffe;* femme du monde la plus *goffe;* une statue bien *goffe;* un habit *goffe;* une architecture *goffe*. Ce mot vient de l'italien *goffo*, qui signifie la même chose et qui est dérivé du latin *gufa*, manteau fort gros et tout velu. »

Le *Dictionnaire du vieux langage françois*, par Lacombe, Paris, 1766, écrit le mot ainsi : *gof*, et dit qu'il signifie : mouillé, imbibé, mouette, humide, et le *Glossaire de l'ancien théâtre français*, de Jannet, Paris, 1857, après avoir traduit le mot *goffe* par : maussade, mal agencé, déplaisant, renvoie le lecteur au théâtre de Larivey.

On lit, en effet, dans le prologue de la *Vefve*, qui date de 1579 :

Ainsi est belle la Comédie, si premièrement la fable est embellie par industrieuses tromperies et gaillards, et improveuz evenemens, puis tissue de graves et plaisans discours, plains de sentences, comparaisons, métafores, railleries, et promptes et aigues responses, non d'inepties qui, comme choses *goffes* et peu honnestes, font rire les ignorans, mais d'une modeste gayeté et soigneuse prudence qui émeuvent encore les plus doctes.

UN LISEUR.

***

— Je ne viens pas donner une réponse directe, mais seulement une réponse à côté, indiquer un simple rapprochement. Nous avons encore un adjectifs *goffe*, qui signifie grossier, et qui est venu de l'ita-

lien *goffo :* sot, étourdi, ignorant. Le mot goffe a vieilli, mais faut-il supprimer tout ce qui vieillit, comme ces peuplades sauvages qui mangeaient leurs vieillards?

L'Académie a proscrit *goffe* en 1878; mais le *Dictionnaire Delagrave* le maintient et il a raison (je recommande, en passant, à mes chers confrères, ce recueil qui, beaucoup moins coûteux que le *Littré*, est plus complet, à divers égards, et peut être appelé un *Littré perfectionné*). Larivey disait, au XVIe siècle : « *Choses goffes et peu honnestes.* »

Y aura-t-il là quelque chose à prendre pour M. G. Fustier, dont les recherches méritent tant d'encourageantes sympathies? S.

P. S. — On trouve *goffement*, au sens de *grossièrement*, dans la correspondance de Peiresc et des frères Dupuy (I, 326; II, 580).

—

Patois de l'Ille-et-Vilaine (XXXIV, 666). — Le mot *nijon* n'est pas spécial à ce département. On le retrouve dans l'est de la Normandie, sous la forme : *nigon*. La signification est à peu près la même. Un nigon est un tâtillon, un travailleur minutieux, un maniaque de précision. Les nigonnages sont de petites choses auxquelles les nigons apportent des soins méticuleux qui font sourire.

Notre confrère pourra lire avec intérêt l'opuscule du regretté Gustave Le Vavasseur : *Locutions normandes*, Alençon, E. de Broise, 1874. Ce n'est qu'une brochure, mais il y trouvera de l'esprit sans prétention et de l'érudition sans nigonnage. SENSIM.

* * *

— *Nijon* (minutieux, délicat à faire), se dit un peu partout en Bretagne. Je l'ai vu parfois écrit *nigeon* et, à tout hasard, je le rattachais au latin *nugœ* (frivolités, bagatelles, niaiseries), mais c'est une relation bien douteuse. — *Gandilleux* est un mot courant dans la Loire-Inférieure pour : Chose malaisée, difficile à résoudre. P. Eudel l'a inscrit (1884) dans ses *Locutions nantaises*, et le fait suivre de cette note : « Très employé par le ministre Waldeck-Rousseau ». Je ne soupçonne pas quelle peut être l'origine de cet adjectif, tandis que je me figure comprendre un peu l'expression : *Être guené* — Connu en Normandie, sur divers points de la Bretagne et ailleurs sans doute, *guené* (traduit par *crotté*), signifie surtout *mouillé*, *trempé* par une averse ou comme un noyé retiré de la rivière. A Nantes, s'il tombe une pluie fine et pénétrante, on dit : Il *guenasse*. Eh bien! voici, je crois, ce qu'il faut entendre par : « Vous êtes guené » : La pluie a donné à vos vêtements l'apparence de loques, de *guenilles*. En pays normand, *guener* c'est mendier, comme les pauvres couverts de *haillons*. Les gueux, dans *Rabelais*, sont appelés *guenaulx*. Ducange disait *guenelles* de bannières pour banderoles de drapeaux. Enfin, d'après Littré, *guenille* serait pour *gonille*, de l'ancien français *gone*, robe ; en flamand *guene*. Telles sont mes raisons de penser que *guené* marque surtout l'état piteux d'une étoffe délavée.

T. PAVOT.

* * *

— NIGEON OU NIJON, minutieux. C'est encore un mot du vieux français qui se retrouve dans un grand nombre de patois de la langue d'Oil : il se dit jusqu'à Lyon, toujours avec le même sens ou au moins peu différent. *Nigeon*, *nigeot*, *nijot*, *nigeat*, *nichot*, *nijotteux*, ouvrage long et minutieux, qui fait minutieusement les choses, qui passe son temps à des vétilles, qui niaise à des riens. *Nigeotter*, *nijoter*, faire peu d'ouvrage, *nigauder*, s'amuser à des vétilles.

Ces mots, d'après plusieurs philologues, viendraient du latin *nugari*, *nugator*, même sens, par l'intermédiaire de *nigaud*, dit E. Duméril.

FRAMBA, fumier. Ce terme et un grand nombre de formes analogues appartiennent à l'ancien français ; ex. : *fambrai*, *fombrage*, *fombriau*, *fembrier*, fumier. *Fambreyer*, *fombrier*, *fombrer*, *frambayer*, enlever le fumier de l'étable. Le bas latin a le mot *fimbriatus*. Ces mots viennent évidemment du latin *fimus*, bien qu'il ne soit pas très facile de suivre la transformation.

GANDILLEUX, délicat, épineux. Dans le patois du Berry, *gandiller* veut dire gambader, folâtrer. Jaubert y voyait quelque rapport avec gambiller. Dans le Maine et l'Anjou, on trouve le mot *gandoler*, courber, gauchir ; *gandoleux*, qui tend à se gandoler. *Gandiller*, en vieux français, a pour sens : détourner, tromper, se sauver. Burguy donne comme origine de ce mot le goth : *vandjan*,

tourner, ancien allemand : *wantjan*, anglo-saxon : *vendan*, *vertere*. Mais je ne vois pas comment on peut arriver au sens de délicat et épineux.

GUÈNÉ, crotté. Il s'agit encore d'un mot de vieux français qui se retrouve dans un grand nombre de dialectes du centre et de l'ouest. Rabelais emploie le mot *guenaulx* dans le sens de gueux. Dans le centre on l'emploie dans le même sens : vagabond, mendiant, homme crotté. *Guénas*, loques, guenilles. *Guéner*, friper, gâter, mouiller. Dans le Morvan, guenille se prononce *gueneille*. Menière (*Glossaire angevin*), fait venir ces termes du bas latin *guanacus*, vêtement dégouttant d'eau. Guenille est probablement un diminutif de *guéner*. L'étymologie de guenille est assez douteuse. Ménage, qui n'était cependant pas souvent embarrassé en cette matière, déclare que l'origine de guenille lui est inconnue. Voyez Littré au sujet de l'incertitude de l'étymologie de ce mot. Un de mes amis fort fantaisiste proposait bien le celtique *gwen*, blanc ; ma culotte est, disait-il, blanchie par la crotte !

HUBI, hérissé. Terme du patois normand, se disant des oiseaux malades qui ont le plumage hérissé. Edelstand Duméril, dans son glossaire du patois normand, propose comme origine l'islandais *ybbinn*, hérissé.

MIN (dire), pour embrasser. Cette locution paraît spéciale à l'Ille-et-Vilaine, l'origine ne semble pas facile à découvrir. Peut-être y a-t-il une abréviation de *mignon?* En effet dans le Vendômois, le Perche et la Sarthe, on dit faire mignon pour embrasser.

MARTELLIÈRE.

—

Lettres à répondre (XXXIV, 666). — Beaucoup de buvards ont deux poches ainsi marquées : « Lettres à répondre. — Lettres répondues. » Il est vrai que le verbe précité peut s'employer au mode transitif (Répondre oui. — Voici ce qu'il a répondu). mais on ne dit pas : *Répondre une lettre.* Alors, les étiquettes du buvard me semblent être des abréviations un peu libres de : Lettres auxquelles il faut répondre. — Lettres auxquelles il a été répondu.

T. PAVOT.

***

— Il serait plus régulier de dire : « Lettres auxquelles il faut répondre ».

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

***

— Certainement, dans les administrations, on ne peut écrire toute une phrase sur les casiers. On dit succinctement : « Lettres répondues », pour lettres auxquelles on a répondu et : « Lettres à répondre » pour lettres auxquelles il faut répondre.

A. MARTIN.

***

Sandwich (Genre du mot) (XXXIV, 666). — En Amérique, les résidents français sont partagés quant au genre du mot ; mais la généralité incline pour le masculin, il est plus logique, semble-t-il. Dans l'usage constant de ce vocable il est plus coulant de dire : « J'ai mangé *un* excellent sandwich. » Les Américains même (ceux qui connaissent le français), l'emploient au masculin quand ils parlent notre langue. J'en ai même entendu un « qui y allait » d'un calembour :

— Savez-vous pourquoi l'on ne peut mourir de faim dans le Sahara ?...

— No.

— Because the *sand which* is there.

A. MARTIN.

—

Arsenal et arsenac (XXXIV, 667). — En italien *arzanà*, *arsenale*, grec du moyen-âge ἀρσενάλης ; ces vocables, auxquels se joignent l'italien *darsena*, partie séparée d'un port, le français *darse* et *darsine*, viennent de l'arabe *dâr çanah*, persan *tarsannah*, maison de travail, atelier de construction. *Arsenal* paraît ainsi avoir donné d'abord *darsenal*. Cependant Devic dit que dans les formes sans l'initiale *d*, le mot représente l'arabe *as-sina'a*, qui se dit d'un arsenal maritime (Aug. Scheler, *Dictionnaire d'étymologie française*).

P. c. c. : PATCHOUNA.

***

— Ce mot est de provenance arabe : *as-sinà'a*, la construction (Darmesteter), ou *al sina'a*, l'atelier (Pourret). Le bas-grec en aurait fait ἀρσηνάλης, d'où l'italien *arsenale* qui nous a donné *arsenal* au XVIe siècle. Cent ans plus tard, on prononçait ordinairement *arsena*, tout en écrivant *arsenac* ou *arsenal*. Enfin, bien que le plus ancien des arsenaux, celui de Venise, date de 1337, M. Darmesteter signale dans Godefroy (*Supplément*) la forme *Tarsenal* existant déjà au XIIIe siècle.

T. PAVOT.

Un glossaire en 45 langues, par La Tour d'Auvergne (XXXIV, 668). — La vente de la bibliothèque d'Eloi Johanneau a eu lieu en 1852, par les soins du libraire Delion, 47, quai des Augustins; on n'y voyait point figurer de manuscrits de La Tour d'Auvergne, mais il y en avait un certain nombre d'Eloi Johanneau lui-même, entre autres une *glossotomie* ou glossaire, suivant sa méthode, des langues suivantes : allemande, anglaise, arabe, basque, bretonne, caraïbe, chaldaïque, danoise, espagnole, francisque ou des Francs), française, gaëlique ou erse, gallaise, grecque ancienne, grecque moderne, hébraïque, hollandaise ou flamande, indostane, irlandaise, italienne, latine, madécasse, maltaise, polonaise, portugaise, romane, russe, samaritaine, suédoise, syriaque, tamoule ou malabare, tartare-mongole, turque; le tout en cahiers in-folio de « deux millions » de fiches.

C'est probablement là l'ouvrage en question, qui ne serait pas de La Tour d'Auvergne, mais d'Eloi Johanneau.

J.-G. Wigg.

***

— Lors de son séjour à Passy, La Tour d'Auvergne ajouta à ses travaux le plan d'un dictionnaire polyglotte, qu'on trouve à la suite de la 3e édition des *Origines gauloises*. Hambourg, 1801, chez P.-F. Fauche, imprimeur-libraire. Ce plan est accompagné d'un développement qui va du mot *Aber*, baie, embouchure, jusqu'au mot *Breur*, frère. Le titre en est :

Glossaire polyglotte ou *Tableau comparatif de la descendance des langues.*

M. du Chatellier, biographe du Premier Grenadier, a dit avoir vu, en 1832, dans les mains d'un bibliothécaire du Finistère, un gros volume relié en veau, qui n'était autre que le manuscrit du *Glossaire* complet. Il négligea alors d'en faire l'acquisition et n'a jamais su depuis ce qu'il est devenu.

Capitaine Paimblant du Rouil.

—

Bernini a-t-il peint ou sculpté Madeleine? (XXXIV, 669). — Il se peut que Bernini ait peint Madeleine, et même qu'il ait mérité, à ce sujet, le reproche d'afféterie, mais il ne semble pas qu'il ait été incorrect dans sa conduite. Le bruit a couru, dit Poinsiny de Sivry (1773), que sa maîtresse figurait en Madeleine dans plusieurs églises. Cela s'accorde mal avec cette note d'un dictionnaire biographique de 1769 : « Ses mœurs étaient austères et son caractère brusque ».

T. Pavot.

—

La belle Regaillette (XXXIV, 670). — L'ophélète A. Vingt n'a qu'à chercher dans l'imagination de tout marseillais, il y trouvera la belle Regaillette et son tonneau; il y a quelque vingt ans qu'on m'en a là-bas rebattu les oreilles.

A. Martin.

—

Boutade d'une reine d'Espagne (XXXIV, 670). — C'est la reine-régente Christine, la sœur de la duchesse de Berry, qui disait cela à son mari.

L'ex-Car.

***

— C'est la reine Christine d'Espagne, qui répondit au duc de Rianzarès :

Je t'ai fait grand d'Espagne, je t'ai fait duc, je t'ai fait mon époux, mais je ne pourrai jamais faire de toi un gentilhomme.

Olim.

—

Le rôle politique de la reine Hortense (XXXIV, 670). — Consulter mon livre : *Les secrets des Bonaparte*, 1891, in-18, Emile Bouillon. Nauroy.

—

Xavier Eyma (XXXIV, 671). — J'ai personnellement connu Xavier Eyma, écrivain et, je crois, membre de la Société des gens de lettres, et j'ai dû conserver de ses lettres. C'était un homme de sentiments délicats et de parfaite tenue. Il est allé mourir il y a une trentaine d'années à la Martinique, dont il était originaire comme son cousin, le peintre et « aviateur » Louis de Lucy-Fossarieu, dont le fils, Pierre de Lucy, présentement consul à Kobé, pourrait sans doute compléter ce renseignement à la satisfaction de M. R.-C. Six.

N. R.

***

— C'est le nom d'un homme de lettres, journaliste et auteur dramatique, mort il y a 18 ans.

Xavier Eyma appartenait à une famille de magistrats de la Martinique. Sa veuve, née de Jalloise lui a survécu.

OLIM.

***

— Le nom Eyma n'est pas un pseudonyme, mais bien celui d'un littérateur assez connu, sur lequel M. Six trouvera des renseignements assez complets dans le *Dictionnaire des Contemporains* de Vapereau, au mot Eyma. Il convient seulement de compléter cette notice en ajoutant qu'Eyma fut rédacteur du *Courrier du Havre*, vers 1848. A cette époque, il n'affectait pas de prétention à la noblesse. Il est vrai que jadis tous les créoles prétendaient être nobles.

Or Eyma est né à la Martinique. C'était un aimable homme et un écrivain distingué. Il avait voyagé aux Etats-Unis et au Brésil et en a décrit les mœurs dans divers écrits.

V. T.

—

Famille de la Goublaye (XXXIV, 671). — La commune du Mazeau existe dans le département de la Vendée (arrondissement de Fontenay-le-Comte, canton de Maillezais).

Dans la Charente se trouve Messeux et dans les Landes Mézos.

THÉOPHILE.

—

Madame Cottin (Lieu de naissance de) (XXXIV, 672). — Non, ce n'est pas à y « perdre la tête. » Il ne faut pas la perdre pour si peu !

Madame Cottin est « incontestablement » née à Paris, le 22 mars 1770, comme l'a prouvé le premier, en invoquant l'autorité des registres de l'état civil, feu Alphonse Lagarde, ancien juge de paix du canton de Tonneins, dans une lettre du 30 juin 1865 insérée dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français* (Juillet-août 1865, p. 285).

Ce qui explique l'erreur de ceux qui ont fait naître l'auteur de *Claire d'Albe* à Bordeaux, c'est que le père de Marie-Sophie Risteau fut longtemps négociant dans la capitale de la Guyenne. Ce qui explique encore l'erreur de ceux qui mettent le berceau de la romancière à Tonneins, c'est qu'elle passa son enfance dans une maison de campagne située auprès de cette ville, à Bousquet, propriété de son oncle et parrain, J.-B. Venès. Voir quelques détails sur tout cela dans le tome XIII de la *Revue d'Aquitaine*, t. XIII, 1869, où un de nos collaborateurs, Tamizey de Larrique, a publié ***deux lettres inédites de Mme Cottin*** (avec avertissement).

Z.

***

— Madame Cottin, née Marie Risteau est une Parisienne. Voici son acte de naissance, d'après le registre de Saint-Eustache, à la date du 23 mars 1770 :

Marie, née d'hier, fille de M. Jacques Risteau, directeur de la Compagnie des Indes, et de dame Anne Lecourt son épouse, demeurant place des Victoires ; le parrain M. Jean-Baptiste Venez, négociant de Bordeaux, oncle de ladite baptisée, représenté par Jean-Louis Simon, domestique du Sr Risteau ; la marraine, dame Marie Renac, veuve de M. Mathieu Risteau, négociant de Bordeaux, sa grand'mère, représentée par Marie-Madeleine Legain, femme de chambre de la dame Risteau.
Signé : RISTEAU, LEGAIN, SIMON.

Marie Risteau mourut à Paris, le 25 août 1807 (registre mortuaire de l'ancien 1er arrondissement de Paris), veuve de M. Jean-Paul-Marie Cottin.

LECNAM.

***

— Marie Risteau, épouse de Jean-Paul Marie Cottin, est née à Paris, paroisse Saint-Eustache, le 22 mars 1770, et mourut dans la même ville le 25 août 1807.

M. Henri Charriault trouvera son acte de naissance dans le précieux *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par A. Jal.

PAUL PINSON.

— Même réponse : MIHIUS, PATCHOUNA.

***

— Où est née Madame Cottin ? Pour le savoir, M. Charriault, ayant consulté quatre biographes, a reçu quatre indications différentes : Bordeaux, Tourne, Tonneins, Paris. Eh bien ! j'ai été plus chanceux encore. A lui tout seul, Bouillet (il est coutumier du fait) m'a donné deux réponses contradictoires :

1° COTTIN (Sophie Ristaud, dame) née à Paris.
2° TONNEINS, patrie de Madame Cottin.

La moindre copie d'état civil ferait mieux notre affaire.

T. PAVOT.

Pièce d'argent à déterminer (XXXIV, 674). — Cette pièce, qui est un écu à 30 stüver, appartient à Guillaume, comte de Berg (s'Heerenbey) et seigneur de Biland, Hedel, Boxmeer, Homoet et Wisch (1546-1586), et se rencontre assez souvent.

Ce comté se trouvait en Hollande.

J. FLORANGE.

⁂

— La pièce, autant que j'en puis juger sans indication plus précise de poids, est un écu ou demi-écu du comte Guillaume IV de Berg (1546-1586), qui vaut de 10 à 15 francs.

La légende (et non l'*exergue*, qui est autre chose) doit se lire : GUIL*elmus comes* DE MONT*tez* (= *et*) DOMINUS DE BIL*and*, HE*del*, BOX*meer*, HO*moet* Z WIS... (? l'interprétation ordinaire du W final est *Weert*).

Au revers, n'y a-t-il pas STV (au lieu de SIV)? Ce serait alors : NVM*mus* 30 STV*ber*. S'il y a SIV, j'ignore ce peut signifier cette abréviation. 30 *stüber* équivalaient à un demi-kronthaler, du moins au XVIIIe siècle.

PAUL.

⁂

— Je conseille à M. Duriège de consulter :

P. O. van der Chijs, *De münten der voormalige hertogen, graveu, heeren en steden van Brabant, Limburg, Gelderland*, etc. (Haarlem, 1851-1858, en 6 volumes, avec planches in-4°).

Ce livre se trouvera sans doute dans une des grandes bibliothèques françaises ou bien chez un numismate.

A la planche n° 19 est décrite la pièce de 30 sous, frappée par ordre du comte Guillaume IV d'Heerenberg (ou Berg), seigneur de Biland, Hedel, Baxmeer, Homoet et Wiser (1546-1586). Cette pièce n'est pas fort rare. Est-ce la même?

Le comte de Berg était un des quatre bannerêts du comté de Zutfen, dans le duché de Gueldre. La famille comtale existe encore en Autriche et en Prusse (voyez Riststap, *Armorial*, p. 114). La seigneurie de s'Heerenberg est en possession d'un prince de Salm, qui habite l'Allemagne.

R.-C. SIX.

P. S. — Lisez :

Guillelmus Comes De Mons Et Dominus De Biland; Hedel; Boxmeer et Wiser.

Sanctus Pancratius.
Nummus. 30 stü(ivers).

⁂

— La seule indication que je puisse donner est la suivante. On trouve dans l'*Ordonnance d'Anvers*, de Jérôme Verdussen, 1633, un daldre (thaler) du comte de Berger (*sic*) qui, sans être exactement semblable à la pièce à déterminer, peut mettre sur la voie pour en découvrir l'origine.

Voici la description de ce thaler :

Argent, 4 cent. de diamètre.

Avers : lion dressé à gauche tenant un écusson sur lequel se trouve également un lion dressé. *Légende :* .·. GVIL. Co. D. MON. Z. D.N.S. BIL. HE BOX. HO. Z. WIS.

Revers : Buste à mi-corps cuirassé, couronné et portant un sceptre.

Légende : SANCT OSWALD — RIX NVMUS ARGEN. 30 STV(*der*).

Quoique ce revers diffère sensiblement de l'autre, on peut croire cependant que les deux pièces sont de même origine et peuvent être attribuées à des comtes de Berg.

SEDANIANA.

—

République de Venise (armoriaux et nobiliaires) (XXXIV, 675). — Pour contenter M. Vilmeux, il faudrait écrire des volumes. Il fera bien de consulter le *Livre d'or de la République de Venise*.

Mon ami le Commandeur Cesare Augusto Levi, de Venise (un intermédiairiste, si je ne me trompe pas), aura certainement l'obligeance de l'aider dans ses recherches.

V. MENDL.

⁂

— Je connais les *Almanachs de la République de Venise*, publiés chaque année pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles et contenant tous les membres vivants des familles patriciennes, avec la date de leur naissance, celle de leurs mariages, le nom de leurs femmes et la date de la mort de leurs parents.

Ces almanachs se trouvent facilement chez les juifs marchands de vieux livres, à Venise. J'en possède plusieurs exemplaires, entre autres un de la dernière année de la République.

J'ai aussi entre les mains le livre de Freschot *Nobiliaire vénitien du XVIIIe siècle*. Il est assez rare.

En tous cas, si M. Vilmeux le désire, il peut se mettre en rapport avec moi par l'entremise de l'*Intermédiaire*.

Ces nobiliaires ne parlent pas de la noblesse de Terre-Ferme.

LE COMTE ROUGE.

—

Le supplice du soufflet (XXXIV, 675). — Alexandre Dumas, dans ses *Mémoires*, raconte que le malheureux Hirant fut traité par les moines, comme cete femme par les gens du prince de Conti.

On se servit du soufflet de l'orgue de la chapelle, et on lui insuffla tant d'air qu'il pensa crever comme un ballon trop tendu.

Du reste, cette opération se pratique dans les boucheries sur les veaux afin de faciliter l'écorchement.

***

— Etant gamin, j'ai souvent observé que pour faciliter l'écorchement des veaux et des brebis, les bouchers pratiquaient des incisions dans la peau, aux quatre pattes de la bête saignée. Par ces incisions, ils introduisaient l'air au moyen d'un soufflet, opération qui avait pour effet de détacher la peau des chairs de la victime.

Dans le cas du prince de Conti, l'opération du soufflet se pratiquait probablement par une ouverture naturelle.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Mémoires d'Isabey (XXXIV, 676). — J.-B. Isabey n'a point laissé de *Mémoires* dans l'acception du mot; mais il a consigné dans un registre manuscrit des souvenirs personnels qui ne sauraient, dans leur forme actuelle, se prêter à aucune publication.

Son neveu, M. Edmond Taigny, a extrait de ce manuscrit tout ce qui pouvait offrir un intérêt historique et artistique, dans un article qui a paru en 1859 dans la *Revue Européenne*, sous le titre : *J.-B. Isabey, sa vie et ses œuvres*.

Cet article se trouve reproduit dans le volume de l'auteur : *Études littéraires et artistiques*, Hachette, 1849.

ET.

—

Pigeons voyageurs (XXXIV, 677). — Ce fait de pigeons transportés loin de leur colombier et y revenant, sans hésitation, a été examinée, il y a une quarantaine d'années, par Toussenel.

Ce phénomène, dit-il, appartient à une série de sensations combinées où l'œil peut n'avoir aucun rôle. La vue, cependant, si parfaite, est ici primée par l'organe du *tact*, d'une subtilité de perception plus qu'exquise. Baigné d'air et imprégné de ce fluide, l'oiseau apprécie et pressent les plus minimes variations du milieu qu'il habite. Tous les volatiles ont une impressionnabilité nerveuse qui résume les diverses propriétés de l'hygromètre, du thermomètre, du baromètre et de l'*électroscope*. Il n'est pas d'oiseau de France qui ne dise, à premier tact, les quatre points cardinaux de sa localité; il sait que le Nord souffle le froid, le Midi, le chaud; l'Est, le sec; l'Ouest, l'humide. C'est déjà plus qu'il n'en faut pour voyager la nuit, les yeux fermés. Le pigeon domestique. porté dans un panier couvert de Bruxelles à Toulouse, n'a pu rien voir du pays parcouru, mais il a *sénti*, à un air plus chaud, qu'il allait au Sud. Aussi, à Toulouse, redevenu libre, il pique droit au Nord pour regagner ses pénates, et ne s'arrête qu'à la zone dont la température moyenne lui est habituelle. S'il ne retrouve pas d'emblée son domicile, c'est que les deux villes ne sont pas sur le même méridien. Mais il ne lui faut que quelques heures de l'Ouest à l'Est, et c'est ce travail de rectification qui explique la différence entre les moments d'arrivée des divers courriers expédiés d'un même point.

T. PAVOT.

—

Fusils d'honneur (XXXIV, 677). — Les fusils d'honneur étaient décernés comme récompense des belles actions des hommes de troupe. Leurs garnitures étaient en argent. En 1822, il resta à l'arsenal de Vincennes un stock de ces fusils, d'abord destinés aux Vendéens. Le nom de celui qui devait recevoir chacun d'eux était inscrit sur une plaque d'argent.

De nos jours, les armes d'honneur ne sont plus données comme récompense d'une façon règlementaire. Quelquefois l'admiration publique et privée en octroye à un soldat qui s'est distingué par quelque haut fait.

En 1846, le caporal Lavayssière, le héros de Sidi-Brahim, reçut une carabine d'honneur. Celle-ci, conservée dans la famille du brave, est une des dernières récompenses de ce genre.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

Le mot dynamite et ses dérivés (XXXIV, 715). — L'ingénieur suédois Alfred Nobel, qui vient de mourir à San-Remo (10 décembre 1896), inventa, en 1866, l'explosif maniable qui fut appelé *dynamite*. Ce néologisme fut admis par l'Académie en 1878. Je ne trouve point dans nos dictionnaires les dérivés : Dynamiteur, Dynamitiste, que le *Philological Society* dit avoir relevés dans notre langue en 1883. Dynamitard est cité, en argot, par M. Larchey, d'après le *Petit Marseillais* du 6 février 1886, qui parle de vingt-six dynamitards *écossais* réunis à Paris. Il se peut que ce terme, de mine française, vagabond chez nous, ait reçu l'hospitalité en Ecosse dès avant 1882. Quant à Dynamiste, il ne semble pas nous avoir servi autrement que pour désigner les partisans de la doctrine du Dynamisme. T. PAVOT.

***

— L'explosif désigné sous ce nom a été découvert, il y a quelque trente ans, par un chimiste suédois, Alfred Nobel, mort tout récemment, vingt fois millionnaire.

Faisant allusion à sa puissance de rupture, Nobel donna à son produit le nom de dynamite, du grec δύναμις, qui signifie : force. Quant au nom de « dynamiste », c'est une qualification qui n'appartient nullement à un fervent de la dynamite et de ses effets foudroyants; cela veut simplement dire » celui qui s'occupe de la ou des forces naturelles. »

Cz.

***

— Au XVIII° siècle (*Vocabulaire Pancoucke*), on donnait le nom de Dynamique à la science des forces ou puissances qui meuvent les corps.

D'Alembert, dans son *Traité de dynamique*, emploie ce mot plus particulièrement pour exprimer la science du mouvement des corps qui agissent les uns sur les autres.

Quand M. Nobel (de la Compagnie Nobel) a donné au mélange de nitroglycérine avec certaines substances poreuses capables de l'absorber, le nom de Dynamite, il créait une variante aux mots bien connus : Dynamie, Dynamisme, qui signifient puissance, contrairement aux mots : Adynamie, adynamique.

Quant aux dérivés du mot dynamite : Dynamitard, Dynamitarde, Dynamiteur, Dynamitiste, Dynamiste, ils sont venus à la pensée naturellement, à la queue leu leu, de même que les dérivés suivants du mot Dynastie me viennent à l'esprit : Dynastisable, Dynastisant, Dynastisation, Dynastisé, Dynastiser, Dynastisme, Dynastiste, Dynasticité, Dynastiquement, Dynastisateur.....

Il y aurait donc lieu, selon moi, d'ajouter d'autres dérivés à ceux indiqués par le grand dictionnaire anglais, tels que : Dynamité, Dynamitable, Dynamitation, Dynamitalement......, sans omettre, pour les intermédiairistes : Dynamitiariste. A. DIEUAIDE.

—

Ferdinand Laisné (XXXIV, 715). — Le portrait que possède M. Rocheverre doit être de Ferdinand ou Ferdinant l'aîné.

Au XVII° siècle, il y eut deux artistes du nom de Ferdinand qui ont peint des portraits et gravé à l'eau-forte. L'un d'eux, né à Paris en 1630, serait mort à Reims en 1717.

UN LISEUR.

***

— Ferdinand est un surnom ; l'aîné, pour se différencier de son fils Pierre, — cet artiste, né à Paris en 1619, mort en 1689, — fut un des premiers membres de l'Académie.

Le véritable nom de ce peintre est Elle (dit Ferdinand).

Extrait du *Dictionnaire* de Siret.

E. GANDOUIN.

—

Le peintre Jacques Vaillant (XXXIV, 716). — Selon le *Dictionnaire de Siret*, cet artiste naquit à Lille, fut élève de son frère Waleram, alla se perfectionner en Italie et s'établit à Berlin, alla à Vienne où il fit le portrait de l'empereur.

Ses œuvres sont dans les musées de Potsdam, Charlottenbourg et à Berlin où il mourut en 1691.

E. GANDOUIN.

***

— On sait par les *Liggeren* (registres de l'académie de Saint-Luc, à Anvers), qu'en septembre 1639, Waleram Vaillant, de Lille, fut admis dans l'atelier d'Erasme Quellin, élève de Rubens, et que de ce chef il payait annuellement 150 florins. Il s'établit ensuite dans sa ville natale et y donna des leçons à Jacques Vaillant, son frère cadet. Celui-ci, après quelque séjour en Italie, passa en Allemagne et

acquit assez de réputation comme peintre d'histoire et portraitiste, bien que chez lui les brillantes qualités de l'école de Rubens se soient fort affaiblies : on lui reproche de l'afféterie et une couleur assez terne.

Il est mort en 1691, à Berlin où il était peintre ordinaire de l'électeur de Brandebourg.

Waleram eut encore deux autres frères, Bernard et Jean, qui furent aussi ses élèves, mais leur talent était médiocre et leurs œuvres peu connues.

Voir *Van den Branden*, page 791. Il rectifie Siret, qui fait de W. Vaillant l'élève de Jean-Erasme Quellin le fils.

CH. FLANTIER.

***

— Ce peintre, ainsi que ses deux frères André et Bernard, sont nés à Lille et sont classés parmi les artistes de l'école flamande.

Jacques a vécu de 1628 à 1670 ; c'était surtout un peintre d'histoire. Après un voyage en Italie, il s'est établi à Berlin où l'électeur de Brandebourg le nomma son peintre. Il est mort dans cette ville. A Vienne où il fut appelé, il eut l'honneur de faire le portrait de l'empereur.

UN LISEUR.

***

— Jacques Vaillant, né en 1628 à Lille, se perfectionna dans la peinture par un séjour de deux années à Rome.

Ses talents le firent appeler en 1672 à la cour de l'électeur de Brandebourg, qui le chargea de plusieurs grands tableaux d'histoire ainsi que du portrait de l'empereur Léopold I[er].

Il mourut en 1691 à Berlin.

Frère du graveur célèbre Wallerant Vaillant, qui fut un des premiers qui aient gravé à la manière noire.

Le dictionnaire : *Neues allgemeines Kunstler-Lexicon* (bearbeitet von Nagler, 1849), donne une notice détaillée sur ce peintre.

MEILIUS.

—

Les tricoteuses de la Restauration (XXXIV, 716). — Voici ce qu'en dit Vaulabelle :

Ces dames étaient les dames royalistes les plus qualifiées de la ville, elles se transportèrent au lieu du supplice et y firent éclater leur joie à l'aide de danses impies exécutées sur la partie même du sol où Mouton-Duvernet était tombé.

D'après la brochure de Claude Bouchet : *La vie et le procès du général Mouton-Duvernet*, Puy, 1845, in-8° :

Un banquet eut lieu peu de jours après l'exécution ; des toasts célébrèrent la mort du général et pour compléter cette odieuse parodie, les convives exigèrent qu'on leur servît un foie de *mouton*, qui fut aussitôt percé de cent coups de couteau.

UN LISEUR.

***

— Le général Mouton-Duvernet ayant été fusillé le 27 juillet 1816, sur le chemin des Étroits, conduisant de Lyon au bourg de la Mulatière, le long du Rhône, les dames de Lyon n'ont donc pas pu danser sur la place de la ville où aurait eu lieu l'exécution.

Où M. Vaulabelle a-t-il pris le récit de ce fait honteux ? Qu'avait-on à reprocher à ce malheureux général ? Il n'avait pas fait couler le sang des Lyonnais ; on n'avait aucune représaille à exercer contre lui ? Quel historien lyonnais a fait courir ce conte ?

L'histoire doit être impartiale et juste et nous demandons sa justice même pour les femmes de Lyon.

A. VINGT.

—

La Fayette pensionné par Louis XVIII (XXXIV, 716). — Le général Lafayette n'a pas été pensionné par Louis XVIII. Après le 18 brumaire, Napoléon, alors premier consul, fit cesser son exil en provoquant sa radiation sur la liste des émigrés et il lui fit liquider sa pension de retraite au maximum de son grade ; La Fayette était lieutenant général du 30 juin 1791.

C'est le 27 avril 1825, c'est-à-dire sous Charles X et non sous Louis XVIII, que la loi relative au milliard des émigrés fut votée et que La Fayette fut compris non pour une pension de 450,000 francs, mais pour une indemnité une fois payée de 450,682 francs. UN LISEUR.

***

— Louis XVIII ne put accorder une pension à Lafayette prise sur le milliard des émigrés, attendu que la loi des indemnités ne fut votée que sous Charles X, mais alors, le général républicain reçut comme émigré la jolie somme de 450,682 francs.

D'autres personnages appartenant à l'opinion libérale furent aussi fort bien

traités : le duc de Choiseul toucha plus de 1,100,000 francs ; le duc de Liancourt, 1,400,000 francs ; le marquis de Thiars, 357,850 francs et de Lasuette, 202,682 francs, etc. Ce n'était pas là un effet de la générosité royale, c'était l'effet d'une loi contre laquelle ces messieurs s'étaient dans un but de popularité, prononcés, à la Chambre des pairs et à celle des députés et de l'exécution de laquelle ils furent charmés de profiter. Voir à ce sujet l'*Histoire de la Restauration*, par Capefigue (Charpentier 1842), tome III, page 381. POGGIARIDO.

—

Un voyage incognito du duc et de la duchesse d'Orléans (XXXIV, 717). — Ce voyage a donné lieu à plusieurs publications.

La première, signée : Lady M.-S. Newborough, baronne de Sternberg, née de Joinville, était intitulée :

Maria Stella ou *Echange criminel d'une demoiselle du plus haut rang contre un garçon de la condition la plus vile.*

Ce livre de 300 pages, in-8°, parut à Paris, en 1830, avant la chute de Charles X, et fut saisi sans qu'aucun jugement fût rendu. Il aurait été réimprimé deux fois, la dernière en 1883.

En 1891, un avocat hollandais, M. Paul Dumont, a fait imprimer à Assen, à l'imprimerie H. Born, une brochure de 224 pages sur le même sujet.

Vers la même époque, Mlle Marie Vernet a fait représenter à la Renaissance une pièce de théâtre sur les incidents de ce voyage.

Mlle Marie Vernet est aujourd'hui décédée. Son collaborateur, M. Schmidt, 7, faubourg Saint-Honoré, pourrait indiquer ce que sont devenus les papiers et documents qu'elle avait recueillis.

ROBINET DE CLÉRY.

***

— A ce voyage se rattache un curieux pamphlet anonyme :

Maria Stella ou *Echange criminel d'une demoiselle du plus haut rang contre un garçon de la condition la plus vile* (Paris, de l'imprimerie Pihan-Delaforest (Morinval), 1830, et plusieurs rééditions).

C'est, dit M. Quérard, un insipide roman auquel les passions politiques ont pu seules donner quelque intérêt : on veut y prouver que Louis-Philippe était le fils d'un certain Chiappini, geôlier de la petite ville de Modigliana, en Toscane, et qu'il fut substitué à une fille légitime qu'eurent le comte et la comtesse de Joinville...

Lady Maria Stella Newborough, baronne de Sternberg, dont ce livre expose les prétentions, a habité Paris.

Sur cette aventurière et sur le volume, — où le *Giornale degli Eruditi* a relevé de nombreuses inexactitudes, — voyez au surplus la collection de notre cher *Intermédiaire* (IX, 265, 317, 342 ; XI, 108 ; XVI, 298, 348, 376 ; XXIII, 459).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

***

— On trouvera tous les détails relatifs à ce voyage et à un autre en 1776, dans un livre devenu très rare, intitulé :

Maria Stella ou *Echange criminel d'une demoiselle du plus haut rang contre un garçon de la condition la plus vile.* — (Se vend au profit des pauvres). — A Paris et dans les départements, chez les principaux libraires. 1830, in-8°, 318 p. Imprimerie Pihan-Delaforest (Morinval), rue des Bons-Enfants, n° 34.

A la fin, page 275, on trouve la signature de lady Newborough, baronne de Sternberg, née de Joinville ; mais le véritable auteur est Olinde Rodrigues, économiste saint-simonien, né en 1794, mort en 1851, un des disciples les plus fervents de Saint-Simon, qui avait fondé, à la fin de la Restauration, un journal intitulé : *Le Producteur*, destiné à propager la pure doctrine du maître.

Violemment opposé à l'installation de la monarchie de Juillet, à laquelle il eût préféré la république, il écrivit ce livre, destiné dans son idée à discréditer le roi Louis-Philippe, en le représentant comme un enfant substitué, n'étant d'aucun sang princier. Les légitimistes firent une propagande effrénée de cet ouvrage, que la police, de son côté, fit soigneusement détruire ; aussi en reste-t-il très peu d'exemplaires.

Le thème est celui-ci : la duchesse de Chartres était accouchée d'une fille en 1773, et son mari, le futur duc d'Orléans-Égalité, voulant à toute force avoir un garçon, aurait substitué à sa fille un très beau poupon italien, fils de Lorenzo Chiappini, geôlier de la petite ville de Modigliana, en Toscane ; ce poupon se-

rait devenu le roi Louis-Philippe; la jeune princesse, devenue, elle, Maria-Stella Chiappini, aurait été entourée de soins mystérieux et distingués pendant toute sa jeunesse et mariée à un Anglais, lord Newborough; devenue veuve, elle épousa en secondes noces le baron de Sternberg.

Dans son livre, intitulé *Maria Stella*, elle raconte, par la plume de Rodrigues, qu'elle est la fille du duc et de la duchesse de Chartres; que ses parents, sous le nom de comte et comtesse de Joinville, ont fait un voyage incognito en Italie, à la fin de 1773, époque à laquelle aurait été conclu l'arrangement avec Chiappini, puis un autre voyage, sous le même nom, en 1776. Mme de Genlis, bien entendu, est mêlée à tout cela.

A la fin de l'ouvrage se trouvent quarante pages de lettres, pièces et notes justificatives. C'est un réquisitoire complet, dans le genre Naundorff.

La revue anglaisse *Truth*, du 13 février 1896, dans un article (page 395), relatif à MM. Beit et Rudd et aux mines d'or du Cap, dont ils possèdent une si grande part, rappelle dans les termes les plus formels toute cette histoire Chiappini; à ce propos, *Truth* assure que la mère de M. Rudd était la nièce de lady Newborough, la bien réelle et légitime petite-fille de Chiappini, dont un des fils, frère putatif de Maria Stella, était venu s'établir au Cap, il y a plus de trente ans.

Ceci peut être vrai; mais *Maria Stella* est un tissu romantique de bourdes extraordinaires dont le scenario est, du reste, bien arrangé par Rodrigues qui y a mis tout le fiel qu'un saint-simonien aigri et déçu pouvait distiller le lendemain de l'avènement d'une nouvelle monarchie.

Comte Beugnot.

—

Famille Duquesne (XXXIV, 717). — Notre collaborateur trouvera dans l'ouvrage de A. Jal : *Abraham du Quesne et la marine de son temps* (t. II, H. Plon, 1873), tous les renseignements désirables au sujet de la descendance de Duquesne. Je ferai remarquer à M. Arx que Louis XIV ne donna jamais au vainqueur de De Ruyter, le bâton de maréchal où la vice-amirauté, parce qu'il faisait profession de la religion prétendue réformée (*Journal* de Dangeau, 12 février 1636).

Au moment de sa mort, Duquesne n'était que lieutenant-général de la marine.

E. M.

— Le dernier amiral Duquesne avait épousé Mlle Heurtault d'Issoudun (Indre); de ce mariage naquit une fille qui épousa M. le comte de Bonneval, demeurant à Issoudun; celui-ci se fera certainement un grand plaisir de répondre à la question posée.

Ln G.

—

Comment pourrait-on savoir par qui étaient habités, sous Louis XIV, les hôtels de la place Royale? (XXXIV, 717). — C'est presque un volume qu'exigerait une réponse complète à l'intéressante question de mon collègue B. de C.

Dans ce long règne de soixante-douze ans, chacun des trente-sept pavillons de la place a changé trois ou quatre fois de propriétaires. Ce serait donc l'histoire de plus de cent familles qu'il faudrait faire. J'en ai les éléments, mais non le loisir, et d'ailleurs plusieurs numéros de l'*Intermédiaire* n'y suffiraient pas. Je me bornerai donc aujourd'hui à effleurer les plus intéressants.

Après avoir construit le côté sud de la place, Henri IV donna chaque lot des trois autres côtés pour un écu d'or de cens annuel, à charge aux preneurs d'y construire des pavillons de quatre fenêtres de façades, conformes au plan, et de toujours les conserver *indivis*, » afin qu'ils ne pussent estre gastés par les partages et séparations des cohéritiers ». Au sud, le « Pavillon du Roi », plus élevé et plus orné que les autres, s'ouvrit par trois arches sur la rue Saint-Antoine; au nord, le « Pavillon de la Reine », sur l'église des Minimes. Tout cela n'a guère changé, et rien n'est plus original et mieux ordonné que l'ensemble : au centre, l'immense jardin carré entouré de quatre chaussées pour les carrosses et les cavaliers; puis, pour lès piétons, quatre galeries couvertes éclairées par cent quarante-quatre arcades qui supportent les façades symétriques, égayées des trois couleurs de la pierre, de la brique et de l'ardoise.

Il semble que ce plan soit dû à Jean du Cerceau, l'architecte du Pont-au-Change, des Hôtels de Bellegarde, de Bretonvilliers, de Sully, ou à Claude-Chastillon.

Parmi les habitants, je puis citer, en tournant à gauche par l'arcade de la rue de Birague :

N° 1. La maison où naquit Mme de Sévigné.

N° 5. La maison de la comtesse de Maur, dont le salon au premier étage est presque intact, avec les peintures de son plafond.

N° 7. Le petit « hôtel Sully », dont l'entrée principale est rue Saint-Antoine, 143. C'est par la porte basse du n° 7 que l'ancien ministre sortait pour se promener sous les arcades : « Ce bonhomme, plus de vingt-cinq ans après que tout le monde avait cessé de porter des chaînes et des enseignes de diamants, en mettait tous les jours pour se parer et les passants s'amusaient à le regarder.

N° 9. L'Hôtel de Chaulnes. On y montrait « une chambre de parade, attachée à un grand salon, d'où il sort un jet d'eau d'une hauteur considérable, toute éclatante de miroirs qui l'environnent; une antichambre embellie de colonnes cannelées et étincelantes de cristaux; un ameublement à fond de soie, d'or et d'argent, dont le travail est plus admirable que l'étoffe; des aigrettes de lit d'une beauté extraordinaire. Quantité d'autres singularitez ont attiré l'attention de tout le monde et du Roy mesme qui quelquefois y est venu. »

N° 13. Successivement : Villequier, le duc d'Aumont, le président de Hameaux, puis les Rohan-Chabot. On y voyait : « un salon à l'italienne, dessiné par Le Van, peint par Vouet, éclairé de deux ordonnances de croisées l'une sur l'autre, couronné d'une voûte encore plus riche et embelli d'une alcôve où Buiret à épuisé tout son savoir. Des miroirs, disposés habilement, permettent de voir, quand on est couché, carrosses, gens de pied ou à cheval, et tout ce qui se passe dans la Place. »

N° 18. Côté de la rue des Vosges, l'Hôtel du cardinal de Richelieu, avant qu'il fit construire le Palais-Royal.

N° 14. Charlotte de Balzar d'Entraigues, qui soutint jusqu'à sa mort qu'elle était l'épouse de Bassompierre.

N° 14. Le conseiller l'Escalopier, dont les descendants ont possédé l'Hôtel jusqu'à nos jours,

N° 10. Hôtel des ducs de Tresme.

N° 8. Le maréchal de Saint-Géran.

Puis, en revenant du nord au sud :

N° 14. Un vaste hôtel, où nous avons vu de nos jours la Mairie et qui, au XVII° siècle, a appartenu à l'intendant général des Poste, M. de Nouveau, puis au marquis de Dangeau.

N° 6. Angle sud-est, le maréchal de Lavardin; puis Marion de l'Orme; puis les Rohan-Guéménée; puis, de nos jours, Victor Hugo.

N° 4. Le baron de Breteuil, et nous voici revenu à notre point de départ.

Quelques-uns des propriétaires, comme le duc de Chaulnes, Villequier, Dangeau, Lavardin, prirent deux pavillons, ce qui leur donna de vastes appartements, à huit fenêtres de façade, des cours et des jardins jusqu'aux rues voisines. Ces divisions subsistent encore, mais il n'en est pas de même des jardins remplacés par des magasins, des ateliers, des bâtiments de location. Quelques escaliers sont très remarquables, au 9, au 14, et rue des Vosges, au 12 et au 13.

Je traite tout ce sujet beaucoup plus amplement dans le troisième volume de mon *Histoire de Paris*, sous presse en ce moment chez Didot.

E. DE MÉNORVAL.

*
* *

— Il y a vingt à vingt-cinq ans que l'Hôtel de l'Escalopier, place Royale, n° 14 (je crois), était habité par le marquis de l'Escalopier, descendant de la famille de ce nom qui habitait cet hôtel au grand siècle.

Victor Hugo a habité longtemps un hôtel historique place Royale; toutes ses biographies en parlent et citent ses anciens possesseurs. Cz.

—

Barbentane (XXXIV, 717). — Je n'ai trouvé, — dans mes exemplaires de Fantoni, du marquis d'Aubais, de Maynier, d'Artefeuil, de Mistarlet et de Pithon-Curt lui-même, où il est souvent question, cependant, des Mistral, Puget, Siroc et Robin, tous co-seigneurs de Barbentane et autres lieux, — rien qui soit de nature à satisfaire M. le vicomte God.

Peut-être notre collaborateur consulterait-il, avec plus de fruit, les *Chroniques de Provence* de Nostradamus, ou le manuscrit de Barcillon de Mauvans dont les bibliothèques d'Avignon, de Carpentras et de Marseille possèdent chacune, si j'ai bonne mémoire, une copie, — ou bien enfin l'*Histoire de la ville de Barbentane*, par Sébastien Fontaine, ouvrage que je ne possède pas, mais que je vois cité dans l'*Armorial des Communes de Provence*, par Louis de Bresc, lequel se fit imprimer chez Latil, à Draguignan (Var,) en 1867. HOPE.

Le Gaz coloré de Diller (XXXIV, 719). — On lit dans les *Mémoires Secrets* dits de Bachaumont à la date du 27 juin 1787 (t. 355, p. 27).

Le sieur Diller, démonstrateur de physique à La Haye, a donné lundi dernier 25 de ce mois au Panthéon le spectacle tout à fait neuf d'un feu d'artifice à air inflammable sans fumée, sans odeur et qui efface l'éclat des feux d'artifice connus.

L'Académie des sciences avait été invitée à ce nouveau genre d'expériences, et cette compagnie quoique bien familiarisée avec les phénomènes de la physique et de la chimie, a singulièrement applaudi au talent de l'artiste, à l'élégance de ses machines et à la perfection de ses moyens.

17 *juillet* (p. 304). — M. Diller, physicien hollandais, inventeur des nouveaux feux d'artifices dont on a rendu compte, a fait une démonstration particulière de son expérience et de son procédé en présence de Leurs Majestés et de la famille royale. Après l'expérience, le Roi ayant examiné en détail les procédés physiques et mécaniques de la machine imaginée par M. Diller, en a témoigné sa satisfaction à l'auteur.

A l'époque où je m'occupais de pyrotechnie, il y a hélas longtemps, j'avais composé un feu rouge sans fumée et presque sans odeur qui avait l'intensité des plus belles flammes de bengale. Ce feu, qui n'était qu'un mélange d'hycopode et de noir de fumée avec un peu de strontiane, pouvait impunément être brûlé dans un salon. UN LISEUR.

—

Évêché (XXXIV, 762). — Je greffe une question sur l'autre.

Puisqu'évêché, comté, duché sont devenus masculins, pourquoi « vicomté » est-elle restée du féminin ?

GARUMNUS.

***

— On lit dans la *Grammaire française, philosophique et pratique*, par Léger Noël, 1862, 2e partie, p. 41 :

COMTÉ, féminin autrefois régulièrement parcequ'il contient l'idée féminine d'*étendue*, n'est devenu masculin que par l'effet naturel de sa forme masculine. *Vicomté* n'est sans doute resté féminin que parce qu'il était d'un usage moins fréquent. Mais le bon sens peut-il s'accommoder d'une telle contradiction ? Peut-on dire *le comté de Champagne* et *la Franche-Comté* ? L'Académie, en présence de telles absurdités, peut-elle se tenir constamment passive ? Le poète est plus conséquent. Il dit :

La plus belle comté est Flandre.
VICTOR HUGO.

La comtesse Isabelle a perdu sa comté.
VICTOR HUGO.

Il dit aussi :

La plus belle duché est Milan.
VICTOR HUGO.

Et le poète a raison ; car ce nom était aussi féminin autrefois, ainsi que *évêché, archevêché*, à cause de l'idée *d'étendue* qui s'y attache. Seulement il faudrait écrire, avec la marque du féminin, la *comtée*, la *vicomtée*, la *duchée*, l'*évêchée*, l'*archevêchée* : en songeant que, si l'*e* muet n'a pas toujours figuré dans l'orthographe de ces mots, c'est que nos pères n'y attachaient pas l'idée du féminin d'une manière aussi précise que nous le faisons et qu'ils s'en servaient plus souvent comme d'une allonge pour les besoins de la rime et de la mesure.

L'*e* muet final, dit encore Léger Noël, n'était pour nos pères qu'une lettre euphonique servant à allonger ou à raccourcir les mots au gré de la rime et de la mesure. Les poètes disaient indifféremment *el* pour *ele*, *grant* ou *grand* pour *grande*, *maint* pour *mainte*, comme aussi *hom* ou *om* pour *home* ou *ome*, *pré* ou *prée*, etc.

Exemples :

Sire, dit-*el*, je suis venue
Anguilles cuire à mon seignor.
(*Des trois dames qui trouvèrent un anel.*)

E firent parmi le forest
Trop *grant* noise e trop *grant* tempest.
(*Dolopathos.*)

Or fut au lit *grande* la noise
De la dame e de son mari.
(*Le Fabel d'Aloul.*)

Ainsi l'entend *com* s'il fut *hom* senez.
(*La chanson d'Arlescamps*, XIIIe s.)

H. T.

—

Un personnage de Balzac (XXXIV, 762). — Sur ce truand de Philippe Bridau, voir le roman dont la première partie avait paru primitivement sous le titre : *Les Deux Frères*, qui s'appelle *Un ménage de garçon* dans les éditions les plus courantes et que l'auteur s'est définitivement décidé à intituler ; *La Rabouilleuse*. Le personnage fait une apparition fugitive

dans *Splendeurs et misères des courtisanes*. Ce sont là d'ailleurs, des questions auxquelles répondent abondamment la bibliographie de M. de Lovenjoul et le répertoire de MM. Cerfberr et Christophe.

G. I.

*
* *

— On lit dans les *Scènes de la vie de province* (*Les Célibataires*. — II, *Un ménage de garçon*) :

Bon, il s'agit de chambrer mon oncle ; mais j'ai le regard qui plombe les imbéciles, dit Philippe en faisant trembler monsieur Hochon par un coup d'œil atroce. (Page 267 de l'édition Michel Lévy, 1866.)

La tenue de *truand* du personnage est décrite aux pages 249 et 250 ; je n'ai pas retrouvé le mot lui-même, mais à la page 252, il est qualifié « d'effroyable soudard » et de « chenapan ».

V. A. T.

—

Poype (XXXIV, 762). — On trouve quelquefois mentionnés dans les chartes les monticules naturels ou factices élevés pour recouvrir les sépultures des plus anciens habitants du pays ou pour supporter les forteresses dont la France se hérissa au début de l'époque féodale ; le terme le plus généralement employé fut *mota* (motte) ; mais dans certains pays de l'Est (Bresse, Dombes, Dauphiné), on les appela *poypes* (poypia). (Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 425).

CEUGNEY.

—

Les cendres du général Duphot (XXXIV, 765). — En février 1798, sur l'ordre du Directoire, le général Berthier, plus tard maréchal de l'Empire et prince de Wagram, se rendit à Rome pour venger la mort du général Duphot, tué le 27 décembre 1797, pour renverser le gouvernement papal et proclamer la république.

On érigea alors sur la place du Capitole une colonne antique et, à son sommet, on plaça une urne contenant les cendres du général Duphot. Mais, après le départ des Français, la populace romaine renversa cette colonne et, vraisemblablement, les cendres du général Duphot durent être dispersées avec les débris du monument.

ETIENNE DE ROLLAND.

Le comte de Chatauvillard (XXXIV, 764). — Sur le comte de Chateauvillard, consulter dans la *Gazette des Tribunaux* le compte-rendu du procès qui eut lieu après sa mort, au sujet de son tombeau ; il y a de bien curieux détails.

Sur le marquis du Hallay, dont j'ai eu à m'occuper à propos de la postérité de Mme Tallien, consulter mon livre : *Révolutionnaires*, 1891, in-18, Savine.

NAUROY.

—

Descendance des derniers intendants (XXXIV, 765). — Bertier de Sauvigny, qui fut poursuivi sous Louis-Philippe comme ayant essayé d'écraser le roi sous un guichet du Louvre avec les roues de son cabriolet, était de la famille de l'intendant Bertier.

Le marquis de Reverseaux, actuellement ambassadeur de France à Madrid, est de la famille de l'intendant Guéan de Reverseaux.

Sur la famille d'Aine, consulter mon livre : *Révolutionnaires*, 1891, in-18, Savine, au chapitre intitulé : *D'Holbach*. Le baron d'Holbach avait épousé les deux sœurs d'Aine.

Sur la famille Amelot de Chaillou, consulter mon livre : *Révolutionnaires*, au chapitre intitulé : *Madame Tallien*.

NAUROY.

*
* *

— Le comte de la Bourdonnaye-Blossac habite Blossac, près de Rennes. — Les Maussion existent. — Germain Dufaure de Rochefort (fils de Jean-Baptiste Germain, écuyer, seigneur de Rochefort, du Châtenet et de Sept-Fonts, trésorier général de France à Bordeaux et de Marie-Françoise-Léonarde du Cluzel), appartenait à une ancienne famille du Périgord (dont je prépare la généalogie). Il naquit le 30 juillet 1754, fut intendant de Bretagne, émigré, conseiller d'Etat, officier de la Légion d'honneur. Il épousa, par contrat du 12 vendémiaire an XII, reçu Bournet-Dubouchet, notaire à Périgueux, Marie-Gabrielle-Henriette de Lavie, fils de N... de Lavie, comte de Belhade et baron de Nontron. Il mourut à Bordeaux le 8 août 1822, et sa femme à Paris le 10 août 1855. Son petit-fils, Germain-Maurice Dufaure, comte de Rochefort, habite Paris, et le château de la Roque, près de Saint-Emilion (Gironde).

LA COUSSIÈRE.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Le secret de la correspondance privée n'était pas, comme on sait, plus respecté sous le premier empire que sous l'ancien régime. Au « cabinet noir », on décachetait et copiait les lettres adressées à des personnes de marque et aux gens signalés à cet effet. Ces copies étaient ensuite envoyées au ministère de la police. Cet ensemble avait formé un fonds très curieux conservé aux archives de la préfecture de police, qui furent brûlées dans les incendies de 1871. Toutefois, quelques dossiers ont pu échapper : un, notamment, relatif au coup de main du général Mallet, en octobre 1812, qui fut transmis au duc de Bassano, alors ministre des affaires étrangères et qui, ayant suivi la Grande-Armée dans la campagne de Russie, se trouvait à Wilna. Quand ce dossier revint en France, il demeura au ministère des affaires étrangères, fut versé aux archives de ce département où il fut relié et classé dans le fonds : *France. — Mémoires et Documents*, sous le n° 665.

Les pièces que nous en extrayons ne sont donc pas des originaux, et si la forme en est exacte, l'orthographe des auteurs de ces lettres n'a naturellement pas été respectée. Les deux premières sont de M. Récamier à la belle Mme Récamier, sa femme, alors exilée à Lyon par ordre de l'empereur, et la réponse de celle-ci. La troisième, de Talleyrand à son amie, la duchesse de Courlande, est intéressante par la désinvolture avec laquelle le prince de Bénévent parle d'un événement aussi grave ; on y remarquera l'inexactitude commise à propos de Laborde, celui qui arrêta Mallet, et qui, loin d'être un agent de police, était un officier attaché à l'état-major de la place. Enfin, la quatrième provient de la maréchale Lefèvre à son mari ; et s'il ne nous a pas été possible d'en reproduire l'orthographe, qui devait être un peu fantaisiste, le style... original en sera certainement apprécié. C'est bien celui de Mme Sans-Gêne à qui M. Victorien Sardou a consacré une de ses plus amusantes et spirituelles comédies, et qui fut si remarquablement créée et interprétée par Mme Réjane.

J. RÉCAMIER A SA FEMME, A LYON

Paris, 24 *octobre* 1812.

Je ne pus, ma bonne amie, t'écrire hier que quatre mots pour t'envoyer le Bulletin que j'avais rédigé de l'étrange événement qui s'était passé dans la nuit et le matin. Comme peu de personnes connaissaient les circonstances qui s'étaient passées, je présume que tu auras été par là l'une des mieux avisées, et l'on aime naturellement à savoir à quoi s'en tenir, surtout pour des événements qui prêtent à tant de versions et d'interprétations différentes ; les faits se sont vérifiés dans la soirée tels que je les présentais dans le Bulletin, à la différence près qu'au lieu d'un ex-général, il y en a eu trois compliqués (*sic*) et agissant dans cette extravagante expédition. Je n'ai pas encore les journaux de ce matin ; je ne sais trop comment ils présenteront la chose ; dans la soirée, il y eut des proclamations et des affiches qui présentaient les coupables comme ayant assailli les Ministres et comme inposteurs sur le fait de l'assassinat de l'Empereur.

MADAME RÉCAMIER A SON MARI, A PARIS

Lyon, le 28 octobre 1812.

Tu m'as fait un véritable plaisir, mon ami, en me donnant des détails sur cet étrange mouvement qui a eu lieu à Paris, car j'en aurais été vivement inquiète. Il

y a eu dans toute cette affaire un degré de hardiesse et de folie qui ne peut se comprendre. Est-il vrai qu'on parle d'une dernière bataille près de Moscou? est-il vrai qu'on annonce le retour de l'Empereur? Si tu n'as pas le tems de répondre à ces questions, charges-en ton neveu. Il est d'un intérêt extrême, dans ma situation, de savoir ce qui se passe, et on peut sans inconvénient satisfaire une curiosité si inoffensive.

Lettre de TALLEYRAND, prince de Bénévent, a la duchesse de COURLANDE

Paris, 26 octobre 1812.

Je ne vous ai point écrit, chère amie, par le dernier courrier, parce qu'une espèce de petit mouvement produit par un mauvais sujet de général nommé Mallet, qui n'était pas assez surveillé, m'a fait aller chez M. l'Archi-Chancelier, chez qui je me rends lorsqu'il y a quelque chose de nouveau, et cette affaire qui a été pendant deux heures difficile à comprendre, a été terminée à neuf heures du matin par la tête qu'a montrée un homme de la police, nommé Laborde; ce qui prouve qu'en soi elle n'avait pas de ramifications, c'est que le chef qui était une espèce de brigand, une fois arrêté, tout est est rentré dans l'ordre. Ma matinée s'est passée chez l'Archi-Chancelier et au Conseil des Ministres où il m'avait invité à me rendre.

Lettre de la maréchale LEFEVRE, duchesse de Dantzick, a son mari

Paris, le 2 novembre 1812.

Mes deux dernières lettres étaient bien des nouvelles de Paris et bien certainement surprenantes; car à moi ça me semble un véritable carnaval. Il faut s'être dévoué à la mort pour faire un pareil coup. Le général Mallet, La Horie et Guidal, généraux de brigade, tous les trois en prison, tous les trois sortis, tous les trois sans que personne ne l'ait sçu, remuant six cents hommes dans les casernes, sans que personne ne le sache, assassinent le général Hullin sans que personne l'ait sçu, enlèvent le Ministre de Police et le Préfet sans que personne ne l'ait sçu. Si le coup de pistolet n'avait pas éclaté, mon cher ami, je te donne ma parole d'honneur que...

Les réflexions qui passent par ma tête, je ne pourrais pas te les écrire, je veux seulement te dire en passant que notre bonne ville de Paris a besoin de fameux surveillants, car je peux bien te dire que ce bon peuple a prouvé l'attachement qu'il porte au souverain, l'intérêt et l'amour qu'il porte à lui et à toute sa famille, car on entendait des cris de chacun pour qu'il ne soit rien arrivé à S. M. l'Impératrice et au Roi de Rome! Mon Dieu! que je voudrais être un oiseau pour avoir vu S. M. l'Empereur quand il a reçu cette nouvelle et ce que pensait sa grande âme!

J'ai eu aujourd'hui la visite du général Frérion qui commande la place de Paris par intérim, jusqu'à ce que les nouvelles de S. M. l'Empereur arrivent. Le général Hullin est hors de danger. Son secrétaire m'a fait hier une visite. Croirais-tu qu'on n'a pas pu trouver la balle, malgré quatre docteurs qu'il a auprès de lui pour la chercher. Moi, je crois qu'il l'a avalée. Aussi on l'appelle à présent, à Paris, le *Bouf-la-Balle.*

Adieu, je t'embrasse, mon cher ami.

P. c. c. : J. G. R.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Les tombeaux d'Alexandre et de Cléopâtre. — A l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (séance du 8 janvier 1897), M. Maspéro a analysé un travail de M. A.-M. de Zogheb sur les tombeaux d'Alexandre le Grand et de Cléopâtre. On convient généralement que l'édifice considérable qui contenait la tombe d'Alexandre, le *Sôma*, était situé à l'endroit où s'élève actuellement la colline de Kom-el-Dik. A diverses époques, on assura y avoir vu des souterrains remplis de sarcophages qui furent sans doute ceux d'Alexandre et de plusieurs des Ptolémées. En 1881, on y a mis au jour des conduites d'eau et des égouts des époques romaine et byzantine, ainsi que des ruines d'édifices considérables. M. de Zogheb démontre ensuite que le corps de Cléopâtre fut enseveli non dans le tombeau qu'elle avait fait construire à l'avance à cet effet, mais dans le Sôma, la nécropole d'Alexandre et des Ptolémées.

La cour pontificale d'Avignon. — Dans la même Académie (séance du 17 janvier), M. Eugène Müntz a lu un Mémoire sur le luxe à la cour pontificale d'Avignon. Si les chroniqueurs du XIVe siècle peuvent être taxés d'un peu d'exagération, par exemple lorsqu'ils prétendent que le pape Jean XXII avait réuni un trésor de 25 millions de florins d'or, — soit environ 2 milliards, — et pour d'autres faits qu'ils allèguent sur le luxe des papes d'Avignon, il n'en est pas moins certain, grâce à l'étude des documents que contiennent les archives secrètes du Vatican, que rarement cour a disposé de ressources aussi considérables et fait preuve d'un luxe plus raffiné. Les chiffres qu'a pu grouper M. Müntz ne manquent pas d'éloquence. « Si les revenus du Saint-Siège varient entre 200,000 à 300,000 florins de rente (12 à 18 millions, en évaluant le florin à 60 francs), la quantité de numéraire réunie par certains prélats atteignait des proportions vraiment anormales: l'un d'eux laissa près de 180,000 florins (une dizaine de millions) en espèces monnayées...

Le train de maison des papes d'Avignon, — leur famille, comme on disait, — comprenait environ 800 fonctionnaires ou serviteurs de toute nature, depuis le maréchal de justice jusqu'aux sergents d'armes, portiers, courriers, palefreniers, sans oublier le gardien des cerfs du verger pontifical. C'est à peu de chose près la composition de la cour romaine à la fin du siècle précédent, par exemple en 1278. Dans la suite, la famille papale fut plus que doublée; elle comprenait, en 1555, 734 personnes.

Les détails que fournit ensuite M. Müntz sur l'aménagement du palais pontifical d'Avignon, le costume de la cour, les fêtes qui s'y donnaient, ne sont pas moins curieux. Clément VI dépensa d'un coup 6,510 florins pour les vêtements d'hiver et d'été destinés à ses caméries; encore le prix des fourrures n'est-il pas compris dans cette somme.

Lors d'un banquet offert à Clément V en 1308, le service fut fait par 4 chevaliers et 72 écuyers; il comprit 27 entrées différentes, entre autres une pièce montée, composée d'un cerf gigantesque, d'un sanglier, de chevreuils, de lièvres et de lapins, une fontaine surmontée d'une tour et d'une colonne d'où s'échappaient des torrents de vins fins, des arbres couverts de fruits confits, etc.

Il faut rendre hommage, dit en terminant M. Müntz, aux intentions, aux efforts des souverains pontifes avignonnais qui, en faisant usage de métaux nobles et de pierres précieuses, espéraient pouvoir transmettre aux générations les plus reculées un témoignage de leur libéralité et de leur goût. Les événements ont trompé leur attente, mais l'historien des arts ne leur refusera ni sa sympathie ni sa gratitude.

Les neuf vierges de l'île de Sein. — Dans la même séance, M. Salomon Reinach a fait une communication sur un passage de Pomponius Mela, géographe romain du Ier siècle de notre ère relatif à l'île de Sein, — *Sena* en latin, — et aux neuf vierges gauloises qui y rendaient des oracles, commandaient aux vents et à la mer et passaient pour magiciennes. Il conteste cette assertion tout à fait isolée du reste et ne lui accorde aucune valeur historique. Il pense qu'elle a été inspirée à l'écrivain latin par le souvenir de l'*Odyssée d'Homère*, dont les détails étaient tenus pour authentiques dans l'antiquité; Pomponius Mela aurait cru retrouver dans l'île de Sein l'île de Circé et de cette magicienne et de ses compagnes il aurait fait les neuf prêtresses de Sena.

Le plan de Carthage. — Dans sa séance du 22 janvier, communication est donnée à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres d'une lettre par laquelle le ministre de l'Instruction publique l'informe que son administration a donné une suite favorable au vœu que M. Clermont-Ganneau avait formulé, dans la séance du 20 novembre dernier (1), de voir entreprise une carte à grande échelle de Carthage. Dès le

(1) Cfr. *Charthage; desiderata topographiques et archéologiques*, par MM. Clermont-Ganneau (de l'Institut). Paris, Emile Bouillon édit. 1896.

15 décembre, des pourparlers étaient entamés à cet effet avec les ministères des Affaires étrangères et de la Marine, et finalement, les résolutions suivantes ont été arrêtées : La carte embrassera tout le territoire compris entre le cap Gamart, au Nord ; Sidi-ben-Saïd, à l'Est ; Sidi-Daoud, à l'Ouest, et le Khram, au Sud. Pour la partie septentrionale, l'échelle de 1/5000e a paru suffisante ; mais pour la région du Sud, les levés seront exécutés, — comme le souhaitait, d'ailleurs, l'Académie, — à l'échelle de 1/2000e, avec courbes de niveau de mètre en mètre. Enfin, la carte sera dressée à Paris, avec le concours de MM. Clermont-Ganneau et Philippe Berger, la vérification sur le terrain étant confiée au R. P. Delatre.

C'est déjà un commencement. Mais il ne faudra pas s'en tenir là. Puisque la France est libre de faire ce qu'elle voudra sur le site de Carthage, il lui appartient de le fouiller à fond jusqu'au sol primitif et d'exhumer les restes assurément considérables encore de la vieille cité punique.

—

Sir Henry Parkes, homme d'état anglo-australien et plusieurs fois premier ministre de la Nouvelle Galles du Sud, était grand amateur d'autographes. Après sa mort, l'an dernier, sa collection fut mise en vente à Sidney et un libraire en offrit 450 livres sterling (11,250 francs), en tout.

La proposition ne fut pas acceptée. Toutefois, la vente ne donna pas de très beaux résultats. On cite un lot contenant des lettres du duc de Wellington, de Talleyrand, de Victor Hugo, de Quincey, de Southey, du cardinal Wiseman et de lord Lytton, qui fut acquis pour 30 guinées, un peu plus de 600 francs.

—

On parle de la vente prochaine, en Angleterre, de la considérable bibliothèque de lord Ashburnham. MM. Sotheby, libraires à Londres, en préparent le catalogue dans ce but. Mais on assure que les manuscrits si précieux de cette collection seront réservés, le propriétaire actuel désirant ne les céder qu'en bloc et à un acheteur unique.

Il est bon de rappeler que le présent lord Ashburnham les offrit au British Museum pour une somme de 160,000 livres sterling (4 millions de francs), mais le gouvernement anglais ne consentit à ne faire les fonds que pour l'acquisition des manuscrits relatifs à l'histoire d'Angleterre. —

BIBLIOGRAPHIE

Catalogue des jetons du cabinet des médailles. — M. Henri de La Tour vient de publier le tome I du *Catalogue des jetons français de la Bibliothèque nationale*, consacré aux jetons des rois et reines de France.

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale possède la plus belle et la plus riche collection de jetons qui existe : il s'y trouve non seulement de nombreuses pièces en or, mais encore des pièces rarissimes.

Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs l'apparition d'un catalogue de ces pièces qui ne sont point des monnaies, mais que l'on peut parfois confondre avec celles-ci, mais des pièces de compte ou « méreaux » et plus tard des jetons de présence.

M. de La Tour en donne la définition suivante dans son Introduction :

Les jetons sont toutes les espèces métalliques qui n'ont pas été destinées à circuler comme monnaies et qui n'ont ni la dimension, ni l'épaisseur, ni le relief des médailles.

Très usités au moyen-âge comme pièces à compter, ils eurent leur plus belle époque au XVIe siècle, servirent encore beaucoup aux XVIIe et XVIIIe siècles.

De nos jours, il n'y a plus que des jetons de présence.

—

M. Alf. Bégis, l'un de nos collaborateurs assidus, vient de faire réimprimer en une élégante plaquette de 112 pages, in-8, quelques articles intéressants, publiés dans *l'Intermédiaire*, revus et augmentés, sous ce titre : *Louis XVII ; sa mort dans la tour du Temple, d'après les documents officiels et les témoignages des contemporains.* En vente à Paris, chez Champion libraire, quai Voltaire n° 9.

Ce petit volume nous paraît indispensable pour toutes les personnes qui s'intéressent à la solution de cette question historique. —

ERRATUM

Dans la lettre du duc de Saint-Simon à l'abbé Duchêne (*Intermédiaire* du 20 janvier, XXXV, 83, 85), au lieu de « ... je ne lui fais aucune requête pour M. de Senlis, tant je trouve *sans* raison des mandements pertinentes... » lire, « tant je trouve sa raison des mandements pertinente. »

A partir du 10 février, MM. les Abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement voudront bien faire bon accueil à la présentation de leur facture par la poste, afin d'éviter des frais de retour.

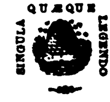
Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Février 1897.*

XXXV[e] Volume. — N° 752

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1[re] Année — N° 4

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

A partir du 10 février, MM. les Abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement voudront bien faire bon accueil à la présentation de leur facture par la poste, afin d'éviter des frais de retour.

QUESTIONS

Couvertures de publications. — Les couvertures imprimées, même sans caractère artistique, contiennent parfois des renseignements intéressants ou utiles.

Elles sont souvent en papier de couleur, ou non paginées, ou paginées à part, ou rattachées au texte par des renvois.

Est-il de bon goût pour le bibliophile de les faire relier ?.... sur les publications qu'elles recouvrent ?.... à part ?....

SGLPN.

—

Le parasite des livres. — L'*Intermédiaire* a déjà parlé de ce malfaisant insecte, dans ses colonnes de *Nouvelles* (XXXII, 136) et il terminait sa citation en disant qu' « on ne connaît pas de moyen efficace pour se débarrasser de ce parasite ».

Quels sont ces moyens qui n'ont pu arriver à la destruction complète de l'envahissante bestiole ? Sont-ils, en réalité, absolument inefficaces ? Depuis, les bibliophiles ne sont-ils pas encore parvenus à avoir raison de cet infiniment petit ?

R. HEUNE-VAPAO.

—

Titre de roman à désigner. — Un des membres les plus distingués du clergé français, auteur d'ouvrages remarquables d'éducation, d'hagiographie, de polémique religieuse, voire de poésie, a publié, il y a quelques années, un roman, dans le genre de *Fabiola*, du cardinal Wisemann. L'action, croyons-nous, se passe en Espagne, à l'époque de la domination sarrazine. Cet ecclésiastique distingué, M. l'abbé Calas, a dirigé une maison d'éducation à Toulouse, mais depuis longtemps n'habite plus le département de la Haute-Garonne.

Les recherches que nous avons faites pour retrouver le titre de l'ouvrage et le nom de l'éditeur n'ayant pas abouti, nous nous adressons, en toute confiance, aux collaborateurs de l'*Intermédiaire*, certains d'avance que l'un d'eux pourra et voudra nous apprendre ce que nous avons le plus vif désir de savoir.

EFFEM.

—

Anthologie latine. — Je désire connaître s'il existe une traduction en français ou en un autre idiome moderne, du livre : *Anthologia veterum Latinorum epigrammatum et pœmatum.* Amsterdam, 1759-1773, 2 vol. in-4°.

V. M.

—

Sur quelques néologismes d'un nouvel académicien. — L'auteur du roman si émouvant, si remarquable, intitulé *Idylle tragique*, a employé un certain nombre de mots nouveaux. Je demande s'il est le « père » ou seulement le « reproducteur » des mots dont la liste suit et dont il sera sans doute le « parrain » et l' « avocat » dans les futures discussions académiques.

P. 8, édition de 1896, Paris (Lemerre) : Caravansérail *mondial.*

— 9 : Elle était jolie, de cette *joliesse* déjà si faite.

— 12 : Cette impression de *robustesse.*

— 63 : Presque *fantômatiques* parmi le *floronnement* obscur et impénétrable des oliviers.

P. 65: Ses paroles d'un si farouche *nihilisme.*
— 77: Et qui *s'incurvaient* à peine en haut.
— 89: Le calculateur, en lui, *monologuait* sur le caractère de l'âme.
— 121: Dont les *sonnailles tintamarraient.*
— 138: Peut-être le secret de son *déséquilibre* intime.
— 191: Une musique *inentendue.*
— 195: Conscience *inentamée.*
— 195: Cette foi absolue et naïve dans l'*unicité* de l'amour.
— 322: Son absolue *incuriosité.*
— 359: La légèreté de son *papillonnage* accoutumé.
— 387: Avec cette même *fébrilité* automatique. Q.

P. S. — Lequel a raison de l'académicien actuel Paul Bourget disant (p. 76) : « J'aimais *à* monter des bêtes difficiles » ou du futur académicien Marcel Prévost disant (*Le Mariage de Julienne*, p. 114) : « Je sais que vous *aimez conduire* » ?

Revenons à P. Bourget pour demander s'il n'a pas été quelque peu incorrect — petite tache en un beau visage ! — en s'exprimant ainsi : « Tant elle *fixait* avec avidité le disque d'argent. »

Demandons enfin s'il faut voir un jeu d'esprit dans cette accumulation de couleurs (p. 190) :

Assis sur la bruyère *blanche*, sous les pins *noirs* au tronc *rougeâtre*, qui descendent vers une petite crique d'eau *bleue* et de rochers *gris*...

Toute la palette ! Tout l'arc-en-ciel !

—

Le prénom Tanneguy. — Je voudrais connaître l'étymologie exacte de ce mot. Quelqu'un pourrait-il me l'indiquer?

COMTE D...

—

Tableaux d'Eugène Giraud. — Quelque intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur le tableau d'Eugène Giraud, intitulé : *L'Ariero, souvenir de la Sierra-Nevada*.

Ce tableau fut exposé au salon de peinure à Paris, en 1850. — Qu'est devenu ce tableau ? La gravure n'en existe pas dans le carton d'Eugène Giraud à la Bibliothèque nationale. Cependant un dessin en a été fait par Karl Girardet et, vers 1857, publié en une mauvaise gravure dans une revue périodique (le *Magasin pittoresque*, je crois).

Pourrait-on savoir s'il en existe une bonne reproduction ailleurs?

Même question pour la *Posada des Taureros* du même auteur.

Le volumineux dictionnaire des peintres, sculpteurs, graveurs, etc., par Bellier de la Chavignerie et Auvray cite le tableau l'*Ariero*, mais sans autre indication.

L'intermédiairiste qui a donné (XXXIV, 490), sous les initiales C. T. R. F., une longue et intéressante liste des tableaux et sujets relatifs à la tauromachie, pourrait peut-être me renseigner.

G. DE R.

—

Signature à examiner. — Je possède un très joli dessin représentant des têtes de forçats et signé de la manière suivante : G. Doré.

Ce G de fantaisie est-il bien de la main même de Gustave Doré et existe-t-il des œuvres de cet artiste signées de la même manière ?

BITURIX.

—

Sujets représentés par un vitrail. — A quoi peut bien avoir trait la scène suivante, représentée sur un vitrail du XIIe siècle : Charlemagne est au centre (sur une banderole on lit : *Carolus, imperator*), à droite un prêtre est devant un autel, et à gauche un âne, dont on ne voit que la tête et le poitrail, regarde l'autel ?

DUROC.

—

Gravures à retrouver. — Dans quel journal illustré M. de Moraine faisait-il paraître, vers 1861, ses dessins qui avaient généralement trait à la chasse?

DUROC.

—

Affaire du capitaine Doineau. — Le cataine Doineau, des bureaux arabes, fut condamné, vers 1860, à la peine de mort, pour assassinat d'un chef indigène.

Actuellement les acteurs et les témoins de cette affaire qui fit grand bruit, sont en partie disparus.

Pendant que j'habitais Alger, de 1881 à 1885, j'ai entendu émettre bien des opinions sur cette affaire, qui a encore le don de passionner l'opinion publique en Algérie.

Ne pourrait-on pas, dans l'*Intermédiaire*, soulever un coin du voile?

Le capitaine Doineau ne fut pas exécuté; d'aucuns prétendent que ni ses anciens chefs ni ses anciens camarades ne lui ont tourné le dos; ce qui semblerait donner raison à ceux qui parlent du mystère planant sur cette affaire.

R. SALIGNON.

—

Une décoration du Consulat. — Je possède une décoration du Consulat, en argent et sous verre, de forme ovale, représentant en relief, argent sur argent, le premier consul Bonaparte, sans aucune légende ni indication de graveur. Bonaparte est en buste avec l'habit brodé; le travail est très remarquable.

On m'a dit que très peu de ces décorations avaient été données. Pourrait-on me dire, si cela est vrai, la date exacte de la décoration et le nom du graveur?

NAUROY.

—

Rever (Marie-François-Gilles). — Je désirerais avoir quelques renseignements sur la vie et les écrits du susnommé. Rever naquit à Dol (Ille-et-Vilaine), en 1754; il fut successivement professeur de philosophie à Angers, procureur-syndic de l'Eure, professeur et bibliothécaire à Evreux, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

CHARLEC.

—

Pensées très anciennes, inédites et d'auteurs inconnus. — Peut-être un érudit intermédiairiste viendra-il à mon aide. Des noms, s. v. p. :

Toutes les actions des hommes passent, mais leur bonté ou leur malice demeure.

Il faut ne rien faire par force; toutes les actions du sage doivent être volontaires.

L'abondance des biens ne saurait qu'être à charge aux personnes modestes.

L'accoutumance adoucit tous les maux.

Manquer d'argent et d'amis, être infirme de corps et affligé d'esprit, sont des accidents qui abattent les plus grands hommes.

Les honnêtes gens doivent prendre la défense de l'absent.

On doit prendre garde à ce qu'on dit, et à qui on le dit, et comme on le dit.

La manière d'agir se sent toujours de l'humeur dans laquelle nous sommes quand nous agissons.

Beau à vingt ans, fort à trente, sage à quarante, riche à cinquante ou jamais.

A mesure qu'on avance en âge, on devient meilleur ou plus méchant.

Il n'y a rien de fortuit au monde et tout ce qui arrive au monde y arrive par l'ordre et la permission de Dieu.

Les pères et mères reçoivent tôt ou tard des fruits bien doux ou bien amers, de l'éducation qu'ils ont donnée à leurs enfants.

Celui qui sait se commander est capable de commander aux autres.

Rien de trop, car tout excès nuit à l'homme.

L'homme prudent fait en sorte de n'avoir point d'ennemis.

Il n'y a pas de famille sans croix et sans tache ni longtemps sans infortune et sans changement.

L'enfance donne souvent des présages certains de la vieillesse.

Il reste toujours quelque cicatrice de la plaie.

J'en ai bien d'autres, recueillies aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, sans doute traduites du latin, du grec, que sais-je? BOOKWORM.

—

Assemblée constituante :

L'instruction est le besoin de tous, la société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens. *Déclaration des droits de l'homme*, article 32.

Quel est l'auteur de cette proposition? de qui la rédaction de ce paragraphe?

BOOKWORM.

—

Marie-Antoinette et M. Clémenceau. — Le docteur Clémenceau peut, comme homme politique, être diversement jugé (on sait que nous ne faisons pas et que nous ne devons jamais faire de politique ici), mais, comme homme d'esprit, il ne peut être discuté par aucun de ses adversaires. Comment donc un homme auquel adversaires et amis s'accordent à décerner un brevet d'esprit, a-t-il pu répéter, dans le *Journal* du 4 décembre dernier, en un premier-Paris intitulé *Le pain de Madame X..*, cette vieille et absurde accusation :

Rien ne nous paraît si honteux que votre exploit de mêler la boue et le sable au pain des affamés. Marie-Antoinette d'Autriche paya cher une fâcheuse plaisan-

terie sur la brioche qu'elle conseillait aux misérables qui manquaient de pain.

Un homme qui n'avait peut-être pas moins d'esprit que le docteur Clémenceau, Alphonse Karr, s'est finement moqué, dans ses *Guêpes*, voilà déjà bien longtemps, de ceux qui attribuèrent à Marie-Antoinette une réponse qui se trouve déjà dans un recueil d'historiettes du XVIe siècle. Je n'ai plus la charmante et piquante collection des chroniques d'Alphonse Karr dans les mains, mais quelqu'un de nos collaborateurs ne retrouvera-t-il pas le passage en question et ne mettra-t-il pas sous nos yeux la réfutation de la légendaire calomnie, désormais appelée *la brioche du docteur*?

Q.

—

Violation du tombeau de Charlemagne. — Charlemagne fut enterré à Aix-la-Chapelle.

En quelle année et dans quelles circonstances Othon viola-t-il le tombeau du grand empereur, qu'il trouva assis sur son trône, le livre des évangiles sur ses genoux?

A Aix, on montre encore ce trône de marbre, et les membres du conquérant éparpillés dans des reliquaires. Mais où peut-on trouver la relation de cette violation de sépulture?

H. LYONNET.

—

Mettre un bœuf sur sa langue. — Quelle est l'origine de cette expression, qui signifie, paraît-il, se taire alors qu'on aurait grand envie de parler?

L. BAILLET.

—

Sainte-Beuve et Victor Hugo. — Est-ce qu'on connaissait l'histoire peu édifiante que Boiseguin raconte dans le fascicule du premier décembre de la *Vie Contemporaine*?

Où trouve-t-on ce triste *Livre d'amour*?

V. M.

—

Le « Naturisme » au point de vue de la langue. — La jeunesse littéraire fait en ce moment grand bruit autour d'une étiquette nouvelle : le « Naturisme ». Ce mot est-il un néologisme et dans le cas contraire, quand, par qui et dans quel sens a-t-il déjà été employé? J. BERTHAL.

Chevaux de Lorraine. — Je désirerais savoir quelle est l'origine linguistique de l'appellation donnée à quatre familles de Lorraine : « Les Quatre grands chevaux de Lorraine ».

Doit-on entendre ici « chevaux » dans son acception ordinaire ou n'est-ce point la corruption d'un vocable ayant une tout autre signification? ED. J.

—

Samuel Bernard est-il d'origine juive? — Drumont dit, dans *La France juive*, que Samuel Bernard était d'origine israélite. Nous croyons la chose controversable. Un de nos abonnés pourrait-il répondre à cette question?

VICOMTE DE MONAMPTEUIL.

—

Qu'appelait-on « Secrétaire du Roy » au siècle dernier? — Qu'était cette charge, honorifique ou productive? A. F.

—

Troglodytes. — Quelles sont les habitations troglodytiques encore existantes en France, et dans quels ouvrages peut-on en trouver la description?

TORDERBOURG.

—

Vissanum. — Sur une des cloches de la paroisse de Saint-Pierre, à Moulins, on lit : *Seminarium Vissanum;* à droite de l'inscription, une vierge; à gauche, une croix, 1796.

Trévoux indique : Wissanum, Wissant, Witsan, Istem, Essen, noms d'un village de Picardie, sur la côte du Boulonois, en France.

Le *Dictionnaire officiel des Postes* donne Wissant, Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer, canton de Marquise.

Existait-il en 1796 un séminaire dans cette localité?

Si, oui, comment expliquer la présence à Moulins d'une cloche destinée à cet établissement?

Y.-L. GÉNERMONT.

—

Tartuffe en talons rouges. — N'est-ce pas à tort que l'excellent acteur Silvain chausse des souliers à talons rouges, dans le rôle de Tartuffe (quil interprète, d'ailleurs, d'une façon si remarquable à

la Comédie-Française)? Ce détail contraste d'une façon choquante avec la mise austère et quelque peu négligée qu'affiche l'hypocrite personnage. Sans doute, celui-ci a fait croire à ses dupes qu'il était de noble origine

Et, tel qu'on le voit, il est bien gentil- [homme,

dit Orgon (acte II, scène II); mais Orgon lui-même (interprété par M. Leloir) est gentilhomme et, à la différence de son fils et de son beau-frère, il ne porte point de talons rouges, sans doute par une affectation d'humilité chrétienne dont il semble que Tartuffe lui-même devrait lui donner l'exemple.

Quel est, sur ce point, l'avis de mes confrères? J. W.

—

Baignoire. — D'où vient ce nom donné à certaines loges, au théâtre ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Voilà un plaisant célestin ! — Avant la Révolution, à Rouen, les célestins avaient droit de passage avec une charrette chargée pourvu qu'en passant ils jouassent du flageolet. Est-ce là l'origine du vieux proverbe : « Voilà un plaisant célestin » ?

EREUVAO.

—

Les femmes témoins aux actes de naissance. — Le hasard m'a fait ouvrir le Code civil à l'article 37, et j'ai lu :

ART. 37. — Les témoins produits aux actes de l'état civil ne pourront être que du sexe masculin.

Décrété le 11 mars 1803 (20 ventôse an XI, promulgué le 21 du même mois (30 ventôse an XI).

Avant le décret du 20 ventôse an XI, les femmes pouvaient donc servir de témoins dans les actes de l'état civil. Je l'ignorais.

Grâce à l'obligeance d'un vieil ami, j'ai pu consulter *Le Curieux*, l'introuvable *Curieux*, qui a publié beaucoup d'actes de l'état civil. J'ai cherché avec le plus grand soin tous ceux de la période révolutionnaire (naissances, mariages et décès), et j'ai constaté, — mais seulement dans les actes de naissance, — la présence d'une femme comme témoin. Sur les 22 actes bien complets, appartenant à cette période et antérieurs au 30 ventôse an XI, 14, soit 63,63 o/o, ont pour témoins un homme et une femme ; les 8 autres (36,36 o/o) ont été dressés en présence de témoins du sexe masculin.

En voici quelques exemples :

TÉMOINS : *un homme et une femme.*

THIERS (Pierre-Marie-Louis-Adolphe). — *Ville de Marseille.* — Du 29 germinal an V (naissance du 26).

Témoins : Pierre Poussel, propriétaire, et Jeanne Imbert, coiffeuse.

MICHELET (Jules). — *Sixième arrondissement de Paris.* — Du 7 fructidor an VI (naissance du 4).

Témoins : Félix Michelet, profession artiste, et Jeanne Rigollet, femme Petit.

BEAUMONT (Elie de) (Jean-Baptiste-Armand-Louis-Léonce). — *Commune de Canon* (Calvados). — Du 4 vendémiaire an VII.

Témoins : Marie-Louise Freteau, veuve du citoyen Mercier Dupaty, demeurant ordinairement à Paris, actuellement dans la commune de Canon, et Eutrope Sérain, officier de santé, résidant dans la susdite commune de Canon.

CAVAIGNAC (Louis-Eugène). — *Onzième arrondissement de Paris.* — Du 24 vendémiaire an XI (naissance du 23).

Témoins : Jean-Louis Cavaignac-Despagnol, architecte, et Marie-Elisabeth-Clémentine Olivier de Corancez.

TÉMOINS : *deux hommes.*

ENFANTIN (Barthélemy-Prosper). — *Troisième arrondissement de Paris.* — Du 21 pluviôse an IV (naissance du 19).

Témoins : Jean-Baptiste Boissié, négociant, et Gabriel Guillié, entrepreneur de bâtiments.

DUPANLOUP (Félix-Philibert). — *Commune de Saint-Félix* (Savoie). — Du 14 nivôse an X (naissance du 13).

Témoins : Antoine Crochon et Claude Dumarais, tous deux laboureurs.

Je désirerais savoir quelle est la loi qui avait autorisé, pour les actes de naissance, l'admission d'un témoin du sexe féminin.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

RÉPONSES

Le bourreau de Charles Ier (III, 102, 243, 521 ; XXXIV, 530). — Le confrère A. Dieuaide évoque une calomnie enfantine et sans fondement qui circulait au moyen de la presse royaliste.

Consulter, par exemple, l'histoire de cette période publiée il y a peu d'années par S.-R. Gardiner, qui est la plus récente et la plus exacte. Q. V.

—

Longévité remarquable (III, 350 ; XXI, 547, 637, 657 ; XXXIV, 11). — Jean Causens, paysan, né à Lanfeust (Finistère) en 1638, mort à Saint-Mathieu, près de Brest le 10 juillet 1775, à cent trente-sept ans. Son portrait a été gravé.

Ludovic Lalanne, *Dictionnaire historique de la France.*

P. c. c. : Effem.

* * *

— Un ouvrier du port de Brest, Jean Causens, né à Ploumoguer (entre Saint-Renan et la côte) est mort le 30 avril 1774, âgé de 137 ans.

Son portrait fut fait, en 1771, par Caffieri, artiste italien et, au bas de l'image, on mit le distique suivant :

Le Temps se fatigua sur ce vieux Bas-[Breton,
Sa faux, qui détruit tout, s'ébrécha sur [son front.

— T. Pavot.

Inadvertances de M. Ponson du Terrail... et d'autres auteurs (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 456, 521 ; XXXIV, 243, 337, 628 ; XXXV, 11).

Dans le *Pearson's*, M. H.-R. Sherard nous fait part des résultats de ses investigations et de ses études au sein de la population ouvrière de certains comtés de l'Angleterre. Il étudie la fabrication de l'alcali et les moins compatissants avoueront que jamais nègre d'Afrique mourant sous le bâton du commandeur ne souffrit tortures comparables à celle de ces libres citoyens du plus libre pays du monde.

Widnes et Sainte-Hélène, les deux villes d'Angleterre où se concentre l'industrie de la fabrication de l'alcali, peuvent compter au nombre des sites les plus déshérités du globe.

E. Lacordaire. — *L'esclavage des blancs en Angleterre*, dans *la Revue des Revues*, 1896, 15 août, page 310.

Ceci est répété presque textuellement par G. Clémenceau, dans la *Justice* du 7 septembre.

Mais Séverine, dans l'*Éclair* du 24 septembre, pour passer de réflexions inspirées par *Le Mémorial de Sainte-Hélène* et Napoléon, à des apitoiements sur les « plébéiens décimés industriellement», emploie cette transition : « Même en cet îlot de Sainte-Hélène, l'ombre de l'Empereur voit surgir d'autres ombres non moins pâles, quoique n'étant point de trépassés » et réédite le martyre des ouvriers de l'alcali.

Voilà Sainte-Hélène, ville d'Angleterre devenue Sainte-Hélène îlot de l'Atlantique !

Depuis l'inquisition « brulant » Galilée... la science officielle a toujours barré la route au progrès.....

Jean Grave. — *La Société future*, Paris, Stock, 1895, 6e édit. page 187.

Sglpn.

* * *

— A propos du passage de son discours de réception à l'Académie française, dans lequel Scribe a dit :

La comédie de Molière ou de ses contemporains... nous parle-t-elle de la révocation de l'édit de Nantes ?

On a crié : haro ! Comment Molière, décédé en 1673, pouvait-il parler d'un événement qui ne s'est accompli qu'en 1685 ?

Cette critique serait fondée si l'édit de 1685 avait inopinément ordonné la révocation intégrale de l'édit de Nantes. En réalité, il n'a fait que compléter les révocations partielles qui s'étaient multipliées, surtout depuis 1661, lorsque Louis XIV a pris la direction de son gouvernement.

M. Rousset, dans son *Histoire de Louvois*, démontre que si Louis XIV était porté à ces mesures, il subissait aussi une énergique pression de l'opinion publique.

Ce n'est pas, dit-il, de Paris ou de Versailles que le courant descend aux provinces, c'est du fond des provinces que le flot monte vers Paris. (Ed. de 1864, III, p. 437).

Le clergé, dans ses assemblées générales de 1660, 1665, 1670, n'a cessé de réclamer la révocation partielle ou totale de l'édit de Nantes.

Les parlements ont usé et abusé de leur autorité pour restreindre les droits des protestants.

L'opinion publique a été favorable aux mesures prises en 1662 pour interdire les réunions des synodes provinciaux ; en 1664, pour annuler des lettres de maîtrise ; en 1669, pour supprimer dans les

parlements, les chambres de l'édit, décisions qui constituaient des révocations partielles.

Les communautés d'artisans et de marchands mettaient la plus grande ardeur à réclamer l'exclusion des protestants.

Les six corps marchands de Paris (ces ancêtres de nos syndicats) suivaient ce mouvement comme le prouvent les délibérations de leurs assemblées générales des 22 et 24 juillet et du 6 décembre 1669. (*Archives nat.*, K 1340).

Le 17 mars 1670, les gardes de l'orfèvrerie demandent aux six corps « la jonction et l'intervention en la cause qu'ils ont contre les apprentis de la religion prétendue réformée qui voulaient être reçus maîtres, *ce qui leur est accordé.* » (*Archives nat.*, K 1340). C'est bien d'une révocation partielle de l'édit de Nantes qu'il s'agissait.

Molière, qui par sa famille tenait à l'un des plus importants des six corps, qui avait parcouru les provinces, eût-il pu ignorer cet état d'esprit de ses contemporains et leur desideratum si énergiquement manifesté de son vivant.

C'est donc volontairement qu'il n'y a pas fait d'allusion.

En réalité, *depuis 1661* au moins, la révocation de l'édit de Nantes a été voulue par le gouvernement et par l'opinion publique et Scribe n'a pas fait preuve d'ignorance dans son discours.

LÉON BIOLLAIS.

*
* *

— Voici pourquoi j'ai été surpris qu'on pût faire mention d'un champ de pommes de terre, à l'époque de Louis XIV : « En France — dit M. Maigne — la pomme de terre fut recommandée en 1588, par Charles de l'Ecluse qui en devait la connaissance au botaniste anglais Gérard. Quatre ans après (1592), Gaspard Bauhin décida plusieurs fermiers du Lyonnais et des Vosges à faire des essais qui réussirent parfaitement, *mais auxquels on ne donna pas de suite*, parce qu'on répandit le bruit que la pomme de terre était un aliment dangereux. » (A ce moment Louis XIV n'était pas né).

« Vers 1750 » (donc bien après le grand Roi) « on refit, dans d'autres provinces, des tentatives également heureuses et, enfin, à partir de 1783, surtout grâce à Parmentier..., etc. etc.

T. PAVOT.

Origine des francs-maçons (VIII, 135, 213, 399). — M. le docteur Devot vient de faire don à la bibliothèque communale de Calais d'une copie avec traduction en regard d'un très curieux poème anglo-saxon de la fin du XIVe siècle sur la maçonnerie, publié en 1840 par M. James Orchard Halliwell, Esqre, membre de la Société des antiquaires, sous ce titre : *The Early History of Free Masonry in England, illustrated by an English Poem of the XIVth Century, with notes.* Cet ouvrage a atteint une 2e édition (Londres, John Russell Smith, 1844) et précédemment, le Dr C.-W. Asher l'avait traduit en allemand (Hambourg, 1842, in-8o).

A la suite de ce premier manuscrit s'en trouve un second que le docteur Devot intitule :

Essai de traduction littérale des trois plus anciens monuments historiques de la confraternité maçonnique allemande, extraits de l'ouvrage : « Die drey altesten Geschichtlichen Denkmale der Teutschen Freimaurerbruderschaft », du F∴ Friedrich Heldmann, Arau, 1819. comprenant :

1o Les statuts et règlements de la confraternité des tailleurs de pierres de Strasbourg, 1459 ;

2o Les mêmes statuts révisés en 1563 ;

3o Le document désigné sous le nom de *Charte de Cologne*, 1535.

Ce manuscrit intéresserait sans doute le collabo qui a posé la question le 10 mars 1875.

JOIRE.

—

Sauveteur du comte de Paris au 24 février (XVI, 578, 635 ; XVII, 46, 110). — **L'étouffeur du comte de Paris** (V, 595 ; IX, 15, 391). — Les journaux du 17 janvier 1897 annoncent « la mort de M. Alfred-Quantin Mary qui en 1848, en qualité de lieutenant de la garde nationale, était de service à la Chambre des députés au moment où celle-ci fut envahie par le peuple. Le duc de Chartres et le comte de Paris, alors enfants assistaient à la séance. M. Mary, saisissant le comte de Paris dans ses bras, sauta avec l'enfant par une fenêtre et alla le cacher aux Invalides. Un autre lieutenant de la garde nationale, nommé Martinet, fit de même pour le jeune duc de Chartres. »

Jusqu'à ce jour le nom de M. Alfred-Quantin Mary n'avait pas été cité comme celui du sauveteur du comte de Paris. L'« ancien rédacteur du *Siècle* » qui a

donné des détails très précis à l'*Intermédiaire* du 25 février 1884, dit que le petit-fils de Louis-Philippe dut son salut à la courageuse intervention de A. Martinet, secrétaire de la rédaction au *Siècle* en 1848, plus tard directeur du théâtre de l'Athénée et peintre paysagiste. Cette communication ne fait pas mention du sauvetage du duc de Chartres.

EFFEM.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339, 385, 630). — A signaler en outre, parus à quelques mois d'intervalle :

Poissons d'avril, par Willy (-Gauthier-Villars), édit. Flammarion.

Poissons d'avril, comédie en 2 actes, par Georges de Grandmorin, Paris, Bricon.

CHARLEC.

—

Une maîtresse de l'amiral Nelson (XXI, 518, 631). — Voici le titre de l'ouvrage :

Mémoires de lady Hamilton, ambassadrice d'Angleterre à la cour de Naples ou Choix d'anecdotes curieuses sur cette femme célèbre, tirées des relations anglaises les plus authentiques ; orné de son portrait, peint par le célèbre Romney, Paris, Dentu, 1896, 1 v.i n-8°, 294 p.

Ce qui doit être la traduction par Lebrun (?) des *Letters of lady Hamilton*, 2 v. in-8°, London, 1814.

Voir sur cette femme, qui mourut dans la misère à Calais : X. Marmier, *Lady Hamilton*, (*Revue britannique*, n° 6, juin 1885). JOIRE.

—

Le calendrier républicain (XXIV, 693 ; XXXII, 325, 647 ; XXXIII, 692 ; XXXIV, 249, 493). — Si C. L. avait la bonté de pousser ses recherches plus avant et de nous dire si les enfants de la patrie dont il cite les noms, sont nés aux jours portant des noms identiques sur le calendrier, il nous donnerait des faits bien précieux.

Au nom de nos amis, je l'en prie bien.

Q. V.

***

— La question posée à l'origine portait « sur les noms bien exacts des mois et jours du calendrier républicain ».

La réforme du calendrier a été l'objet d'un décret de la Convention nationale du 4 frimaire an II, rendu sur un rapport de Romme, fort bien fait au point de vue astronomique ; mais pour trouver les indications du calendrier adopté définitivement, il faut se reporter à un autre décret du 30 pluviôse an II, par lequel la Convention, sur le rapport du Comité d'instruction publique, accepte l'hommage d'une publication « jugée digne d'être placée parmi les ouvrages destinés aux écoles nationales ».

ARTICLE PREMIER (de ce dernier décret). Cet ouvrage sera imprimé à Paris, sous la surveillance du Comité d'instruction publique, au nombre de deux mille exemplaires, pour être distribué aux représentants du peuple et aux corps administratifs de la République.

ART. 2. L'ouvrage sera réimprimé dans le chef-lieu de chaque département, sous la surveillance de l'Administration, pour être envoyé à chaque commune,

L'article 3 prescrit l'impression dans le titre de l'ouvrage du nom des collaborateurs de Romme « comme un hommage dû au zèle, au dévouement qu'ils ont montré en communiquant les vérités utiles qu'une longue expérience leur a fait acquérir ».

Cet ouvrage, que j'ai en ce moment sous les yeux, contient un calendrier où je puise les renseignements suivants.

Les douze mois, partagés en quatre groupes, portent les noms bien connus de : *vendémiaire*, *brumaire* et *frimaire ; nivôse*, *pluviôse* et *ventôse ; germinal*, *floréal* et *prairial ; messidor*, *thermidor* et *fructidor*.

Chaque mois de 30 jours est partagé en trois décades, dont les jours portent respectivement les noms suivants :

Primedi, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi* et *décadi*.

Les trois jours complémentaires s'appellent sans-culottides.

En outre, dans chaque décade, le *quintidi* est suivi du nom d'un animal : cheval, âne, bœuf, oie, dindon, faisan, cochon, etc.

Chaque *décadi* est suivi du nom d'un outil ou engin : cuve, pressoir, tonneau, charrue, herse, rouleau, pioche, etc.

Les huit autres jours des trente décades, en tout 240, portent des noms de fruits, fleurs ou arbres. En nivôse seulement, on trouve quelques noms empruntés au règne minéral.

Les cinq ou six sans-culottides, s'appellent : *Vertu*, *Génie*, *Travail*, *Opinion*, *Récompense* et *Franciade*.

Cette nomenclature, qui n'est pas celle que Romme avait proposée, a un caractère officiel. C'est elle qui a procuré à un certain nombre de jeunes citoyens des prénoms bien bizarres dus à la ferveur de leurs parents.

La publication dont j'extrais les renseignements qui précèdent sort des presses de l'*Imprimerie nationale des Lois*, an III de la République.

Pour justifier son titre d'*Annuaire du Cultivateur*, elle contient à la suite du calendrier, sur chacun des 360 noms cités, de courtes notices fort bien faites, ce qui n'est pas étonnant, car les collaborateurs du citoyen G. Romme, dont les noms sont imprimés en tête de l'ouvrage par ordre de la Convention, sont les citoyens : Cels, Vilmorin, Thouin, Parmentier, Dubois, Desfontaines, Lamarck, Préaudaux, Lefevre, Boutien, Chabert, Flandrin, Gilbert, Daubenton, Richard et Malarel. V. T.

—

Le sel sur les ruines (XXIV, 710, 923). — Voici qui est connu : les terrains que la mer a fini par abandonner ne deviennent propres à la culture qu'après de fortes irrigations; il faut « laver » le sol. C'est ce qu'on a fait pour l'île de la Camargue. — Si l'on veut détruire l'herbe dans les allées de jardin, on y jette, de temps à autre, du sel, à raison d'un litre par quatre à cinq mètres carrés. Cela posé, on peut croire que, sur les ruines d'une cité vaincue, les anciens ne répandaient pas le sel jusqu'à en saturer profondément la terre. C'eût été plus qu'un travail de Romains. Alors, avaient-ils recours au procédé même de nos jardiniers? J'en doute fort. Acheté par chacun, d'un argent compris dans la solde sous le nom de *salarium* (aujourd'hui « salaire », par extension de sens), le sel n'aurait pas été volontiers prodigué ainsi. Gaspillage, du reste, parfaitement inutile, car, non renouvelée, l'opération n'a pas d'effet bien durable. Aussi je pense qu'on agissait seulement de façon symbolique. Avec le vœu de stériliser la terre, on y répandait, jadis, quelques pincées de sel, de même que pour la vouloir féconde, on lance, aujourd'hui, quelques gouttes d'eau bénite.

On peut prétendre, avec Voltaire, que, loin d'être nuisible à l'herbe des champs, le sel lui est favorable. Turgot aussi avait cette opinion, mais « seulement pour les terrains de glaise ». En somme, dans l'intention des conquérants, les décombres devaient rester à nu, ou bien s'effacer sous la verdure. Mais la question n'est pas là. Les anciens faisaient-ils, avec la précieuse denrée, des semailles abondantes? Ce n'est pas prouvé, et toutes les probabilités sont pour le contraire. T. Pavot.

—

La franc-maçonnerie et le clergé (XXIV, 988; XXV, 143). — A la question très précise de M. Paul Masson, il n'y a pas eu de réponse concluante et nous ignorons encore à quelle date la rupture a été absolue entre la franc-maçonnerie et l'Eglise catholique en France. Un document dont j'ai eu connaissance tout récemment semble indiquer que cette date est moins éloignée qu'on ne croit généralement et que l'Eglise française a quelquefois pu subir certaines influences qui se sont traduites par une tolérance évidente vis-à-vis de son prétendu adversaire.

Il s'agit d'une cérémonie funèbre qui aurait eu lieu à Notre-Dame de Paris, en juillet 1858, à l'intention de six franc-maçons, créoles d'une ancienne colonie française, auxquels l'autorité épiscopale du lieu avait refusé ses prières, à cause de leur qualité de franc-maçons.

Au reste, bien longtemps après la Révolution, la franc-maçonnerie a eu des adeptes professant des idées religieuses et même catholiques, et rien n'empêche qu'il n'y en ait encore. Pietro.

—

C'est nous qui sont les princesses (XXV, 161, 423; XXXIV, 386). — Je ne sais si le propos a été tenu par la maréchale Lefèvre, mais je puis affirmer qu'en 1848, il était couramment attribué à Mme Flocon, qui aurait dit : « C'est nous maintenant qui *sommes* les princesses! » en montant dans une voiture de la cour mise à la disposition de son mari comme membre du gouvernement provisoire.

Les femmes qui se prélassaient à l'intérieur des Tuileries, le 24 février, ont pu tenir ce propos et bien d'autres encore, à en juger par l'amazone qui, drapeau rouge en main, conduisait une troupe armée venant du faubourg Saint-Marceau et débouchant sur la place du Carrousel par le guichet du quai.

Le palais, qui venait d'être évacué par l'armée, était envahi par une populace en délire, mettant tout au pillage. A cet égard, je n'ai rien à changer à la description de notre collègue J. Mr : mais les véritables « Combattants de Février » gagnaient immédiatement le jardin et, pour arriver à la Chambre des Députés, traversaient la place de la Concorde encore occupée par des régiments, dont le 25ᵉ de ligne, qui, l'arme au bras, attendaient des ordres qui ne venaient pas.

C'est le lendemain que j'ai pu, grâce à mon uniforme, parcourir en détail l'intérieur des Tuileries. Le palais était alors abandonné par les pillards des deux sexes, mais toutes les pièces étaient occupées par des hommes du peuple armés qui s'étaient improvisés factionnaires « pour arrêter le pillage » ; mais il ne restait pas grand' chose à sauvegarder dans les appartements principaux. Ainsi, dans le cabinet du Roi, tous les meubles et cartonniers étaient défoncés et le tapis était recouvert d'une couche épaisse de papiers tachés de boue et de vin. J'en ai ramassé quelques feuilles appartenant aux dossiers les plus confidentiels. Les appartements des princes, situés dans le pavillon de Marsan, étaient à peu près intacts.

Quant aux gardiens volontaires du palais, à la satisfaction d'être logés et nourris gratuitement se joignait l'orgueil de la mission qu'ils remplissaient avec beaucoup de sérieux et où ils ne voulurent pas se laisser remplacer.

Caussidière, dans ses *Mémoires*, raconte la peine qu'il eut à les faire déguerpir : il fallut les prendre par la famine. Ils étaient devenus la terreur du quartier, et, pour beaucoup, leur moralité plus que douteuse ne permit pas de les conserver dans la garde républicaine formée avec les Montagnards de Caussidière, dont il se servit pour faire, selon son expression, « de l'ordre avec le désordre ».

Un ancien X.

—

Ah ! les braves gens (XXVI, 83 ; XXXIV, 445, 631). — Emile Marco de Saint-Hilaire, auteur des *Souvenirs intimes du temps de l'Empire*, a dépeint plusieurs scènes de la vie militaire dans son ouvrage : *Le Vétéran du camp de la Lune*, Paris, 1844, 2 vol. in-8°.

Le chapitre xvi du tome II est consacré au Kremlin :

Napoléon est descendu rapidement par l'escalier du Nord ; il s'arrête à la vue d'un soldat de sa garde en faction au bas de l'escalier. En ce moment, une épaisse fumée, que le vent engouffrait dans l'immense vestibule, tourbillonnait au-dessus de la tête de ce factionnaire qui, tout en présentant les armes, fermait les yeux.

— Pourquoi n'a-t-on pas relevé cet homme ? demanda-t-il à ses officiers. — Tu peux t'en aller, ajouta-t-il en s'adressant au soldat ; on n'a plus besoin de toi ici.

— Impossible, mon empereur ; il faut que le caporal qui m'a planté là vienne lui-même me recueillir... Vous avez le droit de me faire fusiller, vous avez le droit de me faire grâce, mais vous n'avez pas celui de me faire quitter mon poste...

— Les braves gens, dit Napoléon au prince de Wagram, en faisant allusion à Romeuf (le factionnaire) ; que peut craindre un pays dont tous les enfants ont le cœur si haut placé !

En furetant bien, nous trouverions que cette phrase : « Ah ! les braves gens », attribuée à Guillaume, a été dite et répétée en tous temps, par tous les capitaines et généraux du monde entier.

A. Dieuaide.

—

Saint Antoine de Padoue et les objets volés (XXVI, 362, 476, 593). — Plus d'un saint ne reçoit de prières que grâce à certain rapport — souvent très vague — entre son nom et celui du mal à conjurer. Ainsi l'on s'adresse à saint Cloud quand on a des furoncles et à saint Clair quand on a la vue faible. Mais si, pour des objets volés, on implore saint Antoine, ce ne peut pas être parce que *de Padoue* se serait jadis écrit *de Pave*, transformé par la suite en *d'épaves*. Ce calembour si français ne vaut rien comme explication d'une croyance née en terre latine, c'est-à-dire sur un sol et dans un milieu où toute confusion entre *Patavium* et *expavidus* était impossible.

La particulière dévotion des religieux italiens avait donc sa raison d'être ailleurs que dans un jeu de mots... à venir et de nature, du reste, à défier toutes leurs prévisions. Le motif de leur culte était dans la véritable rentrée en possession d'un bien matériel ou spirituel. C'est ce que dit — tout en marquant ses préférences — le T. R. P. Marie-Antoine, missionnaire capucin, dans une brochure qu'il a publiée en 1893 sur « les grandes gloires » de son patron :

L'homme, en saint Antoine de Padoue, a retrouvé toutes ses gloires perdues et toute sa grandeur première. C'est là — bien plutôt que le souvenir de son manuscrit miraculeusement retrouvé, par lui, à Montpellier — ce qui explique le privilège qu'a notre saint de faire retrouver les choses perdues. T. PAVOT.

—

Une imprimerie spinthrienne (XXVIII, 50, 274, 347; XXXIV, 395). — Quelque patient et aimable intermédiairiste voudrait-il copier la lettre licencieuse de la duchesse d'Aiguillon et la conversation peu édifiante de la même duchesse avec Moncrif, pièces qui, selon l'*Intermédiaire*, se trouvaient dans le catalogue des autographes et manuscrits du célèbre bibliophile Guilbert de Pixérécourt?

V. M.

—

Les modèles de la Bastille, fabriqués par Palloy et offerts aux départements (XXIX, 534, 697; XXX, 61, 290, 525; XXXI, 56). — En plus de ses 83 modèles de la Bastille, qu'il offrit aux départements, Palloy façonna d'autres souvenirs avec les débris de la célèbre forteresse; telle, par exemple, la pierre trouvée à l'évêché de Blois en 1894.

Le *Figaro* du 20 décembre 1896 en signale une autre :

Le musée Carnavalet, dit-il, vient d'acquérir une pierre de la Bastille offerte par le patriote Palloy à l'assemblée électorale, le 12 mars, an IV de la Liberté, jour de la présentation des comptes de la démolition de la Bastille. Palloy y a gravé cet avis :

« C'est sur ces pierres que les Français libres aiment à aiguiser leur courage et à jurer de maintenir la liberté, l'égalité et la loi. »

La pierre à aiguiser de Palloy « patriote » va prendre place dans la collection de la Révolution française.

T. PAVOT.

—

Quelques supertitions (XXX, 119; XXXI, 336; XXXIII, 69; XXXIV, 201, 399, 494, 691).— Dans peu de pays au monde, il n'y a autant de superstitions qu'en Roumanie. Je garantis la parfaite exactitude du fait suivant.

Dans une des familles les plus connues de Braïla, un enfant avait des accès épileptiques. Toutes les célébrités médicales de Vienne et Paris, consultées, ne purent le guérir. Alors sa mère le confia au traitement d'une « baba » (vieille femme).

A minuit on conduisit l'enfant, habillé seulement d'une chemise dans un champ. On y creusa une fosse et on l'y introduisit. La « baba » égorgea un mouton blanc et laissa couler le sang sur l'enfant qui eut une grande frayeur (il y avait de quoi), et eut une crise terrible. On le sortit alors de la fosse où fut enterré le mouton. On ramena l'enfant à la maison, on l'enveloppa dans des draps bien chauds et on le coucha. On fit porter à l'enfant la chemise tachée de sang pendant quarante jours ; au bout du quarantième, toujours à minuit on conduisit l'enfant à la fosse, qui avait été creusée à nouveau, et la chemise lui fut retirée pour être ensuite enterrée avec les restes du mouton.

Pour quelque temps, les accès avaient cessé; après six mois, l'état de l'enfant avait empiré.

Quand un enfant du peuple est mordu par un chien, vous n'arriverez jamais à le faire soigner ou simplement à brûler la plaie avant qu'on apporte trois poils de la bête, qu'on brûle et qu'on met sous le nez du blessé.

A la campagne, on prétend guérir l'érysipèle avec un morceau de laine rouge qu'on chauffe et qu'on applique sur la partie malade.

Les prétendues classes dirigeantes ont aussi pas mal de préjugés. M. Sec..., ancien préfet de Galatz, racontait qu'ayant une cave qui était infestée par de gros rats, il appela la « baba » du village qui les a *descantat* (désanchantés), et depuis lors, (ajouta-t-il), il n'en voyait plus trace. V.M.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650; XXXIII, 38, 300, 357, 694; XXXIV, 202, 301, 399, 816). — Dans la ville de Castres se trouve la rue de *L'Ane-qui-pette*. Ne vous semble-t-il pas qu'après cela, il faut tirer l'échelle et que la question est épuisée?

E. R.

—

Bicyclette (XXXII, 33; XXXIV, 402). — Voir dans la *Lecture illustrée*, tome II, pages 34 et suivantes, un bon résumé de l'histoire du cyclisme;

Voir aussi *La Vélocipédie pour tous*, librairies-imprimeries réunies, Paris, 1892, chap. 1;

Et l'excellente *Histoire de la Vélocipédie*, Paris, Ollendorf, 1891, par M. Baudry de Saunier.

HENRI DE MAZIÈRES,

—

Médaille de Saint-Benoît (XXXII, 199; XXXIII, 618; XXXIV, 26). — M. Wigg trouvera sur la médaille de Saint-Benoît toutes les explications qu'il désire, soit dans une petite feuille éditée par Mme veuve Saudinos-Ritouret, 6, place Saint-Sulpice, à Paris, soit dans une notice plus complète sur la médaille de Saint-Benoît, éditée par la librairie Lecène et Oudin, à Paris, et composée par dom Guéranger, ancien abbé des bénédictins de Solesmes. SCRUTATOR.

—

La force humaine dans la légende (XXXII, 405, 666; XXXIII, 217; XXXIV, 159, 723). — Le P. Maimbourg (le « déclamateur », ainsi que l'appelait Voltaire) a relaté, comme Oderic Vital, le fameux coup d'épée de Godefroy, au siège d'Antioche (XXXII, 405, 666). Il cite, en plus, Richard-Cœur-de-Lion qui, pour délivrer le seigneur de Mauléon, à la bataille de Jaffa, abattit au général ennemi la tête en même temps que le bras droit au-dessous de l'épaule. Enfin, il rapporte un fait plus surprenant, emprunté à Nicetas, historien grec du XIIe siècle, et qu'il place en 1190. Un cavalier allemand de Frédéric Barberousse déchargea un si furieux coup sur la tête d'un Turc, que l'épée, l'ayant fendu jusqu'au-dessous de la ceinture, donna même au travers de la selle et blessa grièvement le cheval.

T. PAVOT.

—

Palais de Justice de Paris (Inscription de l'Horloge du) (XXXII, 240, 422). — Je trouve dans *Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours* (II, 542), par notre savant confrère M. de Ménorval, le distique dont j'ai demandé le texte (XXXII, 425) :

Qui dedit ante duas, unam abstulit; altera [nutat;
Tertia tonsoris est facienda manu.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

Tutoiement et vouvoiement dans les armées (XXXII, 451, 732 ; XXXIV, 57, 503, 635). — On sait qu'une députation des sociétés populaires de Paris parut à la barre de la Convention (séance du 18 brumaire an II), pour demander qu'un décret prescrivît formellement le tutoiement.

Je demande, disait l'orateur, au nom de tous mes commettants, un décret portant que tous les républicains français seront tenus à l'avenir de tutoyer sans distinction ceux ou celles à qui ils parleront en seul, à peine d'être déclarés suspects, comme adulateurs, et se prêtant, par ce moyen, au soutien de la morgue qui sert de prétexte à l'inégalité entre nous.

La Convention passa à l'ordre du jour (séance du 21 brumaire an II) sur les considérations suivantes présentées par Thuriot :

Si tout le monde était à la hauteur des révolutions, on pourrait adopter la proposition de Bazire. L'amitié s'est toujours tutoyée, le langage fraternel a dû être adopté sans peine par les amis de l'égalité. Mais il est des hommes qui s'étonnent de toute innovation contraire à leurs vieilles et petites idées. Laissons donc mûrir celle-ci, imprimons-la dans l'opinion publique ; quand la raison aura fait assez de progrès, alors rendons le décret. On sait bien que le « vous » est absurde ; mais aussi n'est-il pas contraire à la liberté de prescrire aux citoyens la manière dont ils doivent s'exprimer ? Ce n'est pas un crime de parler mal le français.

Prudhomme dans son *Journal de Paris* n° 216, s'exprime ainsi :

Quand deux républicains se rencontrent, ils doivent s'aborder la tête haute, se regarder avec la fierté qui sied à deux hommes égaux, se serrer cordialement la main en bons frères....

Et j'ajoute : se tutoyer comme deux bons.... intermédiaristes.

Le tutoiement a dû toujours être employé dans l'armée entre simples soldats.

Napoléon usait largement du privilège de tutoyer les soldats de sa garde : ceux surtout qui avaient fait les campagnes d'Italie avec lui et ceux qu'il appelait ses « Egyptiens » ; mais il tutoyait rarement un officier.

Les grognards de la vieille garde étaient tous un peu collets-montés, un sous-officier n'adressait jamais collectivement la parole à ses subordonnés qu'en employant la qualification de :

Messieurs ! il régnait dans ce corps d'élite une sorte d'aristocratie qui provenait de l'idée de supériorité que chacun croyait avoir sur son camarade.

Ainsi, les soldats ne se tutoyaient pas entr'eux comme dans les autres régiments de l'armée, à moins cependant qu'ils ne fussent ou parents ou amis intimes, ou enfin qu'ils eussent été jadis camarades de lit ; dans ce dernier cas, le « tu » était de rigueur, tandis que le « vous » eût été pris par celui auquel il s'adressait pour une insulte, ou tout au moins comme un signe de désaffection.

A. DIEUAIDE.

—

Chaires à prêcher (XXXII, 483 ; XXXIII, 99 ; XXXIV, 450, 587). — Il en est une en pierre à Heidingsfeldt (Bavière) dont on peut voir la reproduction dans la *Mosaïque* (année 1876, p. 80.)

CHARLEC.

—

Bibliographie napoléonienne (XXXII, 638 ; XXXIII, 198, 346 ; XXXV, 55). — Parmi les ouvrages récents, il faut citer:

Mes souvenirs sur Napoléon, par le comte Chaptal. Plon, éditeur.
Napoléon chez lui, par Frédéric Masson. Dentu.
La République de Napoléon, par Cuneo d'Ornano. Plon.
Napoléon III intime, par Fernand Giraudeau. Ollendorff.
Le prince Victor Napoléon, par André Martinet. Léon Chailley.
Napoléon (illustré) : *La Vie contemporaine*.
Le Prince impérial, par André Martinet. Léon Chailley.
Napoléon intime, par Arthur Lévy. Plon,
1814, par Henri Houssaye. Perrin et Cie.
1815, par Henri Houssaye. Perrin et Cie.

Au point de vue image :

Napoléon, album illustré d'images du temps. Hachette.

Enfin, au point de vue fantaisiste :

Le grand Napoléon des petits enfants, par Job. Plon.

La liste est bien loin d'être close !

J. L.

—

Envies de femmes enceintes (XXXIII, 174, 479, 705 ; XXXIV, 215, 408). — Je peux citer un fait absolument certain :

Une personne qui me touche de près, habitant à la campagne, eut envie de manger des fraises. Elle ne put contenter ce désir, étant à une époque où les chemins de fer étaient encore dans l'enfance et demeurant très éloignée de grandes villes et du Midi. La fille qui lui naquit en décembre suivant, peu de temps après, vint au monde avec une superbe fraise à la jointure du pouce et de l'index. A cause de sa situation, cette fraise diminua peu à peu et disparut finalement, l'enfant ayant alors neuf ans.

OURS D'AQUITAINE.

—

Ex-libris d'écolier (XXXIII, 294, 632 ; XXXIV, 112, 409). — Voici une troisième version de la chanson : *Voici les vacances*, recueillie sur un album illustré datant du milieu du second Empire, et contenant différentes caricatures scolaires :

1.

Voici les vacances,
Denique tendem,
Et les pénitences
Habeant finem,

2.

Ces pions intraitables,
Vultu barbaro,
S'en iront au diable
Gaudio nostro.

3.

A bas le tambour,
Voce sinistra,
Qui vous dit toujours :
Piger labora.

4.

Déchirons nos livres
Et chartas nostras,
Car nous sommes libres;
Vive la libertas!

Ce texte offre, ainsi qu'on peut le voir, de notables variantes avec les deux précédemment cités.

HENRI DE MAZIÈRES.

—

Chaires extérieures (XXXIII, 570; XXXIV, 125, 314, 742). — Votre correspondant Pierre Bovet n'est pas tout à fait au courant des affaires de l'université d'Oxford.

En effet, on a repris l'année passée (1896) le sermon en plein air du jour de

la Saint-Jean-Baptiste, à Magdalen-College, coutume tombée en désuétude depuis 1750 environ. Le prédicateur fut le révérend Cosmo Gordon Lang, alors vicaire de l'église de l'Université (Sainte-Marie-la-Vierge) et à présent vicaire de Portsea. Voir le Guide (déjà cité) d'Alden, édition de 1896, à la page 124. — Oxford.

Q. V.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605; XXXIV, 170, 548, 721; XXXV, 23). — Je suis très sensible au désir exprimé par M. Robin de me voir faire une seconde édition du *Curieux*, mais je ne puis y déférer; en publiant les deux volumes du *Curieux*, j'ai voulu faire un livre rare, que Lorenz n'a pas cité. Le *Curieux* a été tiré à 500, en 48 numéros, mais le n° 12 n'a été tiré qu'à 200. Seulement, pour en assurer la conservation, j'ai fait don d'une collection aux bibliothèques de Bordeaux (soit dit à l'intention de M. Robin), Metz, Strasbourg, Rouen, Nantes, Lyon, Marseille et Orléans, ainsi qu'à Carnavalet et au British Museum; de plus, la Bibliothèque Nationale, l'Arsenal et la bibliothèque de Nancy possèdent une collection.

Je ne puis reproduire ici, vu leur longueur, la série d'articles que j'ai consacrée aux enfants naturels de Louis XV, mais je donnerai prochainement la liste très approximative de ces enfants.

Quant à M. de Thiac, M. Robin peut avoir raison contre moi, l'ambiguïté d'un acte de l'état civil m'aura trompé.

NAUROY.

—

Val Jésus, La Flotte, Brieux (XXXIII, 642; XXXIV, 172, 365). — Je reçois d'un savant archiviste breton, que je ne suis pas autorisé à nommer, la note suivante de nature à intéresser nos co-abonnés :

Je puis vous renseigner sur la question relative au couvent de Camaldules, fondé en Bretagne par Henri de Guénégaud.

Ce couvent, dont les ruines existent encore, était situé dans la paroisse de Saint-Congard, évêché de Vannes (aujourd'hui Morbihan, arrondissement de Vannes, canton de Rochefort).

D'après Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne*, cette fondation eut lieu en 1672. Saint-Congard devait dépendre du comté de Rieux, qui fut acquis, en 1667, par M. de Guénégaud. Brieux est probablement pour Rieux; Hélyot a souvent estropié et défiguré les noms de lieux dans son *Histoire des Ordres religieux*.

M. le chanoine Le Mené, de Vannes, qui vient de publier une *Histoire religieuse des Paroisses du diocèse*, pourrait, si vous le désirez, vous fournir à ce sujet plus de détails. *P. c. c. :* EFFEM.

—

Sources sacrées (XXXIII, 645; XXXIV, 174, 228, 338, 591). — J'ai hésité jusqu'à ce jour à signaler les sources sacrées qui se trouvent dans le Luxembourg. Le programme cité par notre collaborateur Effem, dans l'*Intermédiaire* du 10 décembre dernier, me fait sortir de ma réserve.

Voici quelques données concernant les sources sacrées situées dans mon pays, que la tradition désigne comme existant depuis les temps les plus reculés.

Source de Charlemagne, à Helpert. Charlemagne souffrait de la phtisie et ses médecins croyaient son mal incurable. Un abbé, qui appartenait à la suite de l'empereur, lui conseilla de combattre le mal par des voyages et des exercices corporels, tels que la chasse et l'équitation. Charlemagne se conforma à ces conseils et organisa, le 5 mai, une chasse près de Helpert. Se trouvant fatigué et ayant bu à différentes reprises de l'eau d'une source qui sort du versant sud de la colline, Charlemagne fut subitement guéri.

En suite de cette guérison miraculeuse, l'empereur donna à la colline le nom de Heilsberg (Helpert) (Montagne du salut ou plutôt Montagne curative). Il y fit ériger une chapelle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

De Helpert, Charlemagne continua ses excursions cynégétiques jusqu'au-delà des Ardennes, où les vapeurs sortant du sol, lui firent découvrir les sources d'Aix-la-Chapelle.

La source et la chapelle Saint-Quirin, à Luxembourg. — J'ai parlé de cette chapelle à l'occasion de la question : Chaires extérieures, qui a paru dans notre publication il y a quelques mois.

La chapelle et la source constituent le plus intéressant monument religieux des temps anciens, que nous possédons dans le pays. Elles sont vouées aux saints martyrs Quirin, Firmin et Ferréol qui sont invoqués contre les maux du ventre, des yeux, de la tête et contre les

pustules scrofuleuses. C'est cependant particulièrement à saint Quirin qu'on s'adresse pour obtenir la guérison. Ce saint est représenté en armure de chevalier, avec un écu chargé de besants d'or; ces besants rappellent lesdites pustules que saint Quirin serait à même de guérir. L'eau de la source qui se trouve à une douzaine de mètres en contre-bas de la chapelle, est appliquée sur place ou bien emportée à domicile pour combattre les maux indiqués.

La chapelle est une construction qui a provoqué la sagacité de maints archéologues; les dimensions du sanctuaire sont d'environ quatorze sur six mètres; elle est complètement taillée dans le roc et séparée du dehors par un mur qui est percé de fenêtres en ogive et dans lequel se trouve la chaire extérieure dont j'ai parlé plus haut. L'intérieur est partagé en deux par une paroi rocheuse, percée d'une baie grillée et de deux portes en fer à claire-voie, derrière lesquelles se trouve le chœur proprement dit, avec l'autel et ses accessoires. La partie à l'ouest de la séparation est à un mètre en contre-haut du chœur. Ce dernier possède un autel auquel aucun archéologue qui passe par notre belle capitale, ne devrait manquer de faire sa visite. En voici en quelques lignes la description :

La base est ornée d'un antipendium en grès du pays, dont la disposition sculpturale présente beaucoup de ressemblance avec l'antipendium de l'autel de la cathédrale de Bâle, qui se trouve au musée de Cluny; je m'empresse cependant d'ajouter qu'au point de vue de l'art, aucune comparaison ne saurait être établie, leur valeur artistique est aussi différente que la valeur de la matière dans laquelle ils sont travaillés : l'or et le grès.

Comme à l'autel de Bâle, il y a cinq niches formées par des colonnes romanes, sous des arcs à plein cintre. Les espaces entre et au-dessus des arcs sont décorés d'ornements fort primitifs; les saints personnages placés dans les niches : la sainte Vierge, saint Pierre (le roi des apôtres tient une clef qui est de la moitié de la taille de son porteur), saint Paul, saint Willebrod et sainte Simone ont des poses et des traits fort naïfs, et leurs gros yeux à fleur de tête semblent exprimer leur étonnement de voir des visiteurs dans leur antique et froide retraite.

L'antipendium appartient, en tout cas, à la fin du x[e] ou au commencement du xi[e] siècle.

Un triptyque en bois sculpté et peint présente l'annonciation, la visitation et le couronnement de la sainte Vierge. Les détails du cadre gothique dans lequel les trois épisodes sont placés, nous disent que nous nous trouvons devant une œuvre du xv[e] siècle.

L'antipendium roman et le triptyque gothique forment, dans ce sanctuaire d'un archaïsme aussi original, un ensemble qui ne laisse pas d'impressionner vivement le visiteur qui s'intéresse tant soit peu aux productions artistiques des temps passés.

On croit généralement qu'avant l'ère chrétienne, la caverne aurait déjà servi à des pratiques religieuses; on y a remarqué dans les dernières années seulement, un détail qui semble confirmer cette opinion. Au milieu du plancher de la partie de la chapelle qui forme la nef, plancher qui est formé par le roc, se trouve une ouverture de 20 centimètres de profondeur et de diamètre qui communique avec le dehors par une rigole creusée de même dans le roc.

On a émis l'opinion qu'au-dessus de cette cavité se trouvait dans le temps un autel sur lequel on sacrifiait aux dieux et que le sang et la graisse des victimes se déversaient dans le renfoncement par le canal qui perforait toujours les autels destinés aux sacrifices, pour être conduits par la rigole vers le dehors?

Des probabilités parlent certainement en faveur de cette supposition, et il serait intéressant de connaître l'avis d'archéologues compétents, qui auraient eu l'occasion d'étudier d'autres emplacements où nos ancêtres ont sacrifié aux divinités.

Par contre, je ne puis m'empêcher d'avouer que j'accueille l'opinion exprimée, avec une certaine réserve, et je crois qu'un grain de scepticisme sera toujours à excuser jusqu'au moment où des archéologues de premier ordre auront tranché la question.

Source et chapelle, près de Helsange. — La tradition raconte que c'est en suite des Capitulaires de Charlemagne que le culte païen y a été remplacé par le culte chrétien.

La source Pepinelle, près de Nassogne. — Un des princes du nom de Pépin aurait passé près de Nassogne par un

temps d'extrême sécheresse, qui avait tari toutes les sources. Pépin enfonça sa lance en terre; au même instant la source jaillit.

La source de Saint-Vulfiliacus (Walfroi). — A l'endroit où la source sort de terre, saint Walfroi aurait détruit une statue de Diane (ce qui est fort regrettable, D. de L.). On se sert de l'eau contre les maladies des enfants.

En dehors des sources sacrées citées, il en existe encore une douzaine environ sur lesquelles la tradition n'a pas rapporté de détails concernant leur origine; elles portent toutes le nom d'un saint et sont employées contre les maux les plus divers.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Quand le parti révolutionnaire a-t-il décerné à ses membres le nom de patriotes? (XXXIII, 681 ; XXXIV, 410). — « Patriote », synonyme seulement de « compatriote » au XV° siècle, désigna, au XVI° siècle, l'homme qui aime sa patrie, et, avec cette acception, Saint-Simon usa, le premier, du mot qui fut admis par l'Académie en 1762. Voilà ce que rapporte Littré. Ajoutons qu'en 1774, « patriotes » était déjà le nom que se donnaient les adversaires de la royauté absolue. Au sacre de Louis XVI — disent les chroniques du temps — les politiques, surtout ceux qui se décernaient le titre de « patriotes », furent indignés qu'on eût supprimé certain passage du rituel, à savoir : celui où le consécrateur se tournait vers le peuple, comme pour lui demander son consentement à l'élection du monarque. Le sens révolutionnaire du terme « Patriote » existait donc, bien établi, avant 1789 et, d'avance, il se trouvait opposé à l'appellation d'« aristocrate » lancée par Mirabeau dans son discours du 26 janvier 1790.

T. PAVOT.

—

Églises rondes (XXXIV, 95, 370, 506, 736). — Sans sortir de la France, on a cité les églises de Lanleff (Côtes-du-Nord), de Sainte-Croix à Quimperlé, et Saint-Bonnet-la-Rivière (Corrèze).

A Paris même, on trouve l'église de l'Assomption, qui fut paroisse près de quarante ans jusqu'à l'achèvement de la Madeleine sous le règne de Louis-Philippe.

J'ajouterai la petite église circulaire de Planès dans la Cerdagne française. Elle offre cette particularité d'être inscrite dans un triangle équilatéral dont chaque côté sert de base à une chapelle demi-circulaire.

V. T.

***

— En Berry se trouve l'église ronde de Neuvy-Saint-Sépulcre. Au milieu du XI° siècle, le vicomte Geoffroy de Bourges fit construire à Neuvy, sur les terres et avec l'assentiment du prince de Déols, une église sur le modèle du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Elle est circulaire, se compose de deux coupoles superposées ; chacune, ouverte en son milieu, s'appuie sur des colonnes, onze au rez-de-chaussée, quatorze au premier. On a ajouté une nef irrégulière, ogivale, servant de chœur.

Le Saint-Sépulcre qui servit de modèle à l'église de Neuvy est probablement celui de Modeste, que Geoffroy de Bourges avait vu à Jérusalem; toutefois certains affirment que ceux de 1048 et même de 1130 ont été reproduits partiellement.

HENRI DE MAZIÈRES.

***

— N'en déplaise au savant confrère de Saintonge, qui se cache sous les initiales transparentes de L. A., on peut soutenir que le plan de l'église de Trizay (Charente-Inférieure) était *rond*. Qu'on ouvre pour s'en convaincre à la page 138, le volume du Congrès de Saintes (1894-96) de la Société française d'archéologie. Cet avis était celui des savants : MM. de Fayolle, Palustre, Lair, de Roumejoux.

XANTON.

***

— L'*Intermédiaire* n'a pas encore signalé l'église d'Asfeld, chef-lieu de canton, arrondissement de Rethel (Ardennes), œuvre du frère François Romain, architecte, construite entièrement en briques en 1683, aux frais du président de Mesmes, seigneur du lieu. Voir une notice descriptive et les plans dans le *Bulletin monumental*, 1889.

H. JADART.

—

Foudre (Arbres frappés par la) (XXXIV, 192, 510). — Il est facile d'expliquer pourquoi la foudre frappe très rarement les trains de chemin de fer :

Les wagons ayant de nombreuses parties métalliques et les rails étant en fer, la foudre s'écoule facilement et sans dégâts.

HENRI DE MAZIÈRES.

—

Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640). — En Normandie, deux vierges de cette même couleur sont l'objet d'une vénération qui remonte aux premiers temps de notre histoire nationale et attire, chaque année, à Notre-Dame de la Délivrande, près de Lion-sur-Mer et à Notre-Dame de Grâce, près d'Honfleur, d'innombrables pèlerins, surtout parmi les marins.

Les murs et les piliers, à l'intérieur de ces deux chapelles, disparaissent sous des quantités d'ex-voto populaires et, des voûtes, descend, appendue là comme seraient des lustres, toute une flotte de petits bateaux aux couleurs crues, ornés la plupart, du nom réel des grands bateaux dont ces petits sont la fidèle représentation.

Au temps où, durant la belle saison, j'habitais Villers-sur-Mer, de 1872 à 1880, je suis allé bien des fois à la côte de Grâce, par Trouville.

Du sommet de ce verdoyant plateau de Grâce, où est abritée sous des ormes plusieurs fois séculaires l'antique chapelle de Notre-Dame, on découvre l'un des plus grandioses panoramas de toute la Normandie.

On a sous les yeux, de ce beau cadre de verdure, la mer toute resplendissante et, devant soi, la rade et la ville étagée du Havre, les coteaux d'Ingouville et de Graville et les côtes de l'embouchure de la Seine, qui vont se perdant dans les lointains bleus de l'horizon.

Par un clair soleil d'été, c'est un des tableaux les plus féeriques qu'on puisse voir.

M'y trouvant, un soir, avec des artistes de mes amis, nous assistâmes, là non sans quelque étonnement, à l'arrivée à l'église de cinq jeunes marins, encore en bourgeron de travail, et qui avaient monté la côte, pourtant raide et raboteuse, et distante du port, de plus de deux kilomètres, en marchant, littéralement, sur les genoux.

C'était l'accomplissement d'un vœu fait par eux à la Vierge, un jour de péril en mer.

La tête découverte, tous tenaient poliment leurs bérets à la main et suivaient leur chemin sur les genoux, sans échanger une parole ni rien voir de ce qui pouvait se passer autour d'eux.

Les culottes étaient déchirées et la peau elle-même quelque peu entamée, mais, n'importe, les bonnes figures de ces braves gens n'en rayonnaient pas moins de bonheur et de reconnaissance :

Leur foi à la Vierge les avait sauvés !

ULRIC R.-D.

—

Les armoiries de la famille Garat (XXXIV, 287, 603). — La famille Garat est originaire du pays basque, mais établie à Bordeaux au commencement du XVIIIe siècle.

Pierre Garat, médecin, à Ustaritz (Basses-Pyrénées), a eu de son mariage avec Mlle Hiriart de Maraye plusieurs enfants, notamment :

1° Dominique Garat, avocat au parlement de Bordeaux, député aux États généraux de 1789, secrétaire à l'Assemblée constituante, né le 12 décembre 1735, à Ustaritz où il est mort le 16 novembre 1799 ;

2° Dominique-Joseph Garat, né également à Ustaritz, collègue de son frère aîné aux États généraux, ministre de la Justice sous la Convention, devenu ensuite comte et sénateur sous l'Empire ;

3° Laurent Garat, avocat au parlement de Bordeaux et membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville.

Dominique Garat a eu plusieus enfants :

1° Pierre-Jean Garat, le célèbre chanteur, né à Bordeaux le 26 avril 1762, mort à Paris le 1er mars 1823 ;

2° Mallva Garat, qui fut membre du Tribunal ;

3° Francisque Garat, volontaire à l'armée du Rhin ; il avait une très jolie voix et chantait souvent pour entraîner ses camarades. Son oncle, le ministre a dit de lui : « Ce tyrtée qui n'était pas boiteux ». Il est mort, employé des douanes à Bordeaux ;

4° Fabry Garat, qui bien que moins doué que son frère Pierre-Jean, avait cependant une très jolie voix et a été professeur de chant et compositeur de romances.

Enfin Francisque Garat a eu deux fils :

1° Joseph Garat, directeur des douanes à Montpellier. Il y est décédé en 1878 ;

2° Et Jules Garat, docteur en médecine, qui sait être à la fois un excellent médecin et un charmant poète. Il vient d'être admis à l'Académie de Bordeaux où son grand-oncle, Laurent Garat, siégeait en 1760.

La devise de la famille Garat consiste en deux mots basques : *Béti Béra* qui signifient : *toujours même.*

Quant aux armoiries, je ne puis en donner la description ; le blason a été confié à M. Lafond, de Pau, qui s'occupe d'une notice historique sur Garat le chanteur. ROBIN.

—

Semaine et jours bien employés (XXXIV, 288, 562). — Voici comment j'ai entendu citer — il y a longtemps ! — le dicton reproduit par M. Pierre Bovet :

Lundi m'a redit : Aimes-tu le *maigre, dis ?* Moi *je dis* ce que mon *ventre dit* et *ça me dit : Mange !*

Et aussi (ombre de Commerson, sois heureuse !) :

L'un dit : mardi ; l'autre dit *mercredi ;* moi *je dis vendredi* et si *ça me dit, dimanche.*

Dans un vaudeville de Scribe, L'*Héritière*, un des personnages chantait sur l'air de *Ma tante Aurore :*

On n'a plus ni plaisir, ni peine,
Quand les dénouements sont prévus ;
Les amours n'ont qu'une semaine,
Dont tous les jours sont convenus.
Le *lundi*, l'on voit une femme,
On fait l'aimable le *mardi*,
Le *mercredi*, l'on peint sa flamme,
Elle vous répond le *jeudi ;*
On est heureux le *vendredi ;*
On se quitte le *samedi ;*
Le *dimanche* tout est fini
Pour recommencer le *lundi.*

EFFEM.

—

Vienne, faubourg (Étymologie de) (XXXIV, 329, 606, 742). — A mon essai d'étymologie, M. Martellière a répondu que le nom de Vienne ne lui semblait pas pouvoir dériver de *vinea*, vigne. J'ai trouvé dans le glossaire de M. le comte Jaubert (bien connu de mon contradicteur), un alinéa très favorable à mon hypothèse. Dans le centre de la France, *Vienne* est la clématite des haies, elle s'appelle vulgairement « aube-vigne » ou vigne blanche. Dans l'Ouest, la vigne sauvage est dite : *vigane*, modification de *vigne*, et aussi *vienne.* Le pluriel *viennes* a pour singulier *viorne.* Dès lors, si *Vienne* n'est pas, comme je l'ai supposé, un lieu qui fut planté de vignes, le latin *vinea* n'en reste pas moins la raison d'être du mot à l'étude. La *vienne*, ou *vigne* sauvage, couvre les haies qui, d'ordinaire, séparent les propriétés dans les faubourgs. De là, je pense « aller en Vienne » pour « sortir de la ville ».

T. PAVOT.

—

Singulières figures admises dans les églises (XXXIV, 333, 611). — A Quimperlé (Bretagne), dans l'église Saint-Michel, les poutres de la voûte se terminent par des têtes de crocodiles, peintes en vert et rouge.

Voici d'autres figures, appartenant toutes à des églises du département de l'Indre ;

1° Dans l'église d'Ardentes : un chapiteau est formé par une femme nue, donnant le sein à un serpent et à un crapaud, tenant dans la main gauche un gros crapaud, et, dans la droite, un autre monstre.

2° Dans l'église, autrefois abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Gluon : deux chapiteaux ornés chacun d'un personnage tenant d'un main un gros gourdin, et, de l'autre, tirant une corde qui serre au cou ; dans un chapiteau, c'est le cou d'un homme tirant la langue ; dans l'autre, c'est celui d'un sphinx qui repose ses pattes de devant sur un porc.

3° En 1850 environ, existaient dans l'Hôtel-Dieu d'Issoudun :

a) Deux coupoles, l'une ornée d'une tête d'homme avec un bonnet à grandes oreilles d'ânes ; l'autre, d'une tête grimaçant horriblement ;

b) Une frise sur laquelle nous voyons un humain, à quatre pattes, le corps nu en dessous de la ceinture. Derrière son postérieur se trouve une femme de petite taille, assise, tenant dans la main droite un livre ; dans la gauche, une grande glace.

4° A Levroux, dans l'ancienne collégiale de Saint-Sylvain, aujourd'hui paroisse : deux stalles, ornées chacune d'un personnage vêtu seulement au-dessus de la ceinture, et tendant son postérieur comme pour recevoir un lavement ; dans l'une, les proportions sont à peu près observées ; dans l'autre, la tête est démesurément grossie.

5° Dans l'église Saint-Génitour, au Blanc : différentes têtes grotesques, dont une tirant la langue.

Je me borne là, jugeant inutile de citer les figures grimaçantes, les diables, les chauves-souris et les animaux fantastiques, que l'on rencontre en assez grand nombre. HENRI DE MAZIÈRES.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334. 648). — A Châteauroux (Berri) : la *rue Juive*. HENRI DE MAZIÈRES.

***

— Il y avait à Reims, au moyen-âge, la rue des *Gieux* ou des *Juifs*, qui existe encore comme rue et, actuellement, se nomme la *rue des Elus*, à proximité du Marché et au centre de la ville.

H. FR.

***

— Il y a la *rue des Juifs*, non seulement à Calais, mais aussi dans un village du canton de Calais, à Fréthum. J'ai trouvé, dans une désignation de propriété de 1679, appartenant aux Ursulines de Boulogne, pour leur avoir été donnée par Barbe Grimoust, veuve de Pierre Rault, cette indication : « tenant par derrière à la rue d'Ecosse, dite *des Juifs* ». Les terrier Miraumont de 1582, dit *rue d'Écosse*. JOIRE.

—

Depuis quand a-t-on donné le sobriquet de « John Bull » au peuple anglais? (XXXIV, 335, 649). — M. Pavot a commis une petite erreur. Le prêtre qui s'allia avec Wat Tyler se nommait, non pas John Bull, mais John Ball.

Ce n'est pas grand'chose, mais il en résulte, dans ce cas, une différence capitale. Q. V.

—

Décorations étrangères (XXXIV, 335, 694; XXXV, 69). — Notre confrère M. P. me paraît beaucoup trop affirmatif quand il dit qu'un commandeur de la Légion d'honneur ne porte jamais, en même temps, la cravate d'un ordre étranger.

A Paris, où l'on n'aime guère à faire étalage de décorations, il est certain qu'un commandeur de la Légion d'honneur sera rarement dans le cas, et n'aura guère l'idée de mettre un autre cordon à côté de celui de notre ordre national. Mais, à l'étranger, les agents diplomatiques ou les savants français qui ont, outre la cravate de la Légion d'honneur, celle d'un ordre du pays où ils se trouvent, ne pourraient, sans une grave impolitesse, se dispenser, dans des réceptions officielles, de porter les deux ordres à la fois; et, en fait, cela se fait toujours. La question se pose donc, même par rapport à la Légion d'honneur; faut-il la mettre la plus rapprochée de la tête ou la plus éloignée?

Je rappelle, d'ailleurs, que j'avais cité notre ordre à titre de simple exemple. Ma question, à laquelle il n'a pas encore été répondu, était et demeure plus large.

Lorsqu'on est commandeur de plusieurs ordres et qu'on juge, pour une raison quelconque de courtoisie ou de convenance, devoir porter plus d'une de ces décorations, comment est-il de règle de les classer en France, et quelle est la place d'honneur quand on les suspend l'une au-dessous de l'autre? La question n'est pas simple et elle a quelque importance, comme tout ce qui touche aux règles d'étiquette internationale. Je serais surpris qu'il n'y eût pas, à défaut d'instructions précises, un usage constant, et l'on m'obligerait en l'indiquant.

P. E.

—

Gavacho (XXXIV, 378, 650; XXXV, 70). — A Toulouse, on appelle *gavouas* les paysans habitant les montagnes des environs.

En Espagne, chez les habitants de la lisière des Pyrénées, *gavacho* est un terme injurieux pour désigner un *Français* ou un *porc*. HENRI JOUAN.

***

— Si ce nom était appliqué à des colonies de langue d'oc enclavées dans des pays de langue d'oïl, je comprendrais la réflexion de M. J. G. B. :

> Les gavaches que l'on trouve, soit dans le Bordelais, soit dans la Saintonge, ne sont, dans la circonstance, que des accessoires, car l'on doit voir en eux les descendants d'émigrants venus des Pyrénées.

Mais c'est juste le contraire, ce sont les frères de langue des peuples pyrénéens, race conquise, qui traitent de gavaches, les gens de langue d'oïl, c'est-à-dire les conquérants, fils de Francs, de Normands, implantés chez eux.

M. L. de Leiris corrobore ce dire en apprenant qu'à Nîmes et Montpellier on désigne sous ce sobriquet, non les habitants des Pyrénées (observer que le mot *gave* est inconnu depuis la moitié des Hautes-Pyrénées jusqu'à la Méditerranée, c'est-à-dire dans les deux tiers de la chaîne), mais bien les montagnards des Cévennes et de l'Auvergne, c'est-à-dire des gens demeurant au nord de ces villes.

La Coussière.

—

Mots français d'origine espagnole ou celtique (XXXIV, 429, 657). — Tous nos linguistes font venir le mot *lande* de l'allemand *land*, soit directement, soit par l'intermédiaire du breton *landa*.

M. Oroel pense que l'origine de notre mot n'est ni celtique, ni germanique, mais bien romane, et il rappelle, pour les *landes* de Gascogne, l'ancienne forme *lanne*; de l'espagnol *llanos*, pays *plat*, et — par extension — *infertile*. Mais, précisément, parce que l'idée de *stérile* doit être, ici, surajoutée, *lanne* ne vaut point, comme radical, *land* qui est terrain quelconque et dont *lande* peut, dès lors, être une des acceptions. Au contraire, *lanne* est essentiellement pays *plat*. Par l'espagnol *llanos*, il dérive du latin *planus*, plan, plain, plaine; comme *llorar* de *plorare*, et *lluvia* de *pluvia*.

Grâce à une légère consonnance et à l'aspect d'un sol dénudé, l'esprit passe aisément de *lanne* à *lande*, mais cette facile transition ne suffit pas pour établir que les deux mots soient de la même famille.

T. Pavot.

—

Tardenois (XXXIV, 437, 703; XXXV, 72). — Sur le Tardenois, qui était un pagus ou comté de l'époque franque, consulter les anciennes formes du nom, *Tardunisus*, *Tardunensis* etc., dans l'excellent *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, par A. Longnon. 1891, p. 267.

Cet érudit philologue déclare que le *Pagus Tardunensis* tirait son nom de son chef-lieu primitif, soit une localité au vocable celtique de *Tardunum*, qui est peut-être la commune actuellement nommée le Mont-Notre-Dame (Aisne). Quant au sens étymologique de *Tardunum*, il n'en donne aucune signification, et toutes celles que l'on a tenté jusqu'ici de lui donner sont purement fantaisistes et sans valeur.

On sait que *dunum* veut dire hauteur, mais pour le reste, il convient d'attendre de nouvelles découvertes.

H. J.

—

Le climat le plus froid du globe (XXXIV, 437, 706). — Pendant les six ans que j'ai habité les pays entre le lac Michigan et le Missouri, j'ai observé 44° au-dessus et 44° au-dessous de zéro, ce qui fait un écart de 88°.

En 1865, le thermomètre était monté à Milwaukee, à 120° Fahrenheit, ce qui, d'après la formule : $C = (F - 32)\frac{5}{9}$ fait 48°88 centigrades.

J'ajoute que ces constatations ont été faites selon les règles établies pour les observatoires officiels des Etats-Unis.

D. de Luxembourg.

—

Colonel au bras droit fracturé (XXXIV, 478, 746). — Voici ce que j'en sais : Le jour même où la rue qui borde au sud le square du Temple perdit son nom de jadis pour celui de « Général Cafarelli » j'étais, avec mon père, en visite chez Béranger. Là se trouvait aussi un vieux débris de l'épopée impériale, le commandant Flasquel ou Plasquelle (je ne m'en souviens plus bien), mis à la demi-solde par les Bourbons. Comme on parlait de ce changement, le héros nous dit à ce propos :

Cafarelli! il y a plus d'un demi-siècle de cela. Quel souvenir! J'étais dans l'escorte du général Kléber, à Saint-Jean-d'Acre (je crois), quand on vint nous annoncer que Cafarelli, qui s'était fort avancé sous les batteries de Sidney-Smith, venait d'être frappé mortellement, et, quelques minutes après, je le vis emporter avec *sa jambe de bois*.

Plus tard, j'appris que le général Cafarelli avait perdu une jambe en 1795, à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il n'est guère probable que ce général eût pu faire la campagne d'Egypte avec une jambe et un bras en moins!

Si ses descendants gardent un membre de ce général, ce doit être plutôt une jambe.

Maintenant, il eut un frère, général comme lui, et souvent diplomate. Je le vis une fois chez le maréchal Soult; il y

a longtemps de cela, et pourtant je me rappelle qu'il ne lui manquait aucun membre.

Un troisième frère, qui fut prêtre dans sa jeunesse, déserta les ordres à l'époque de la Révolution. Plus tard, il fut quelque chose dans la carrière administrative, préfet, peut-être. Je ne l'ai pas conuu.

Il se pourrait bien pourtant que ce cadet des deux généraux eût, sans avoir été à la guerre, un membre conservé au château de leur famille. Ce serait drôle.

A. CLAUDE.

—

Une ballade à retrouver (XXXIV, 761). — La ballade demandée se trouve à la p. 13 des *Poèmes incongrus*, de Mac-Nab, plaquette in-16 éditée par le bibliopole Vanier, an IX de M. Grévy.

GEO.

Même réponse : A. T.-R. et PAUL DY.

—

Nouvelles à la main (XXXIV, 763.) — D'après Paul Lacroix, préface de l'édition des *Mémoires secrets de Bachaumont*. Paris, Delahaye, 1759, in-18 XIX-468 p., c'est le salon de Mme Noublet qui aurait été le berceau des *Nouvelles à la main* :

Là, présidait, du matin au soir, Bachaumont. Là siégeaient l'abbé Legandre, Voisenon, les deux La Curne de Sainte Palaye, les abbés Chauvelin et Xaupi, les Falconnet, les Mairan, les Mirabaud ; tous « paroissiens, » arrivant à la même heure, s'asseyant dans le même fauteuil, chacun au-dessous de son portrait. Sur une table, deux grands registres étaient ouverts, qui recevaient de chaque survenant, l'un le positif et l'autre le douteux, l'un la vérité absolue et l'autre la vérité relative. Et voilà le berceau de ces *Nouvelles à la main*, qui par la discussion prirent tant de crédit, que l'on demandait : « Cela sort-il de chez Mme Noublet ? »

Ce sont ces Nouvelles à la main, ébauche des *Mémoirs paruts*, que Bachaumont annonce ainsi, vers 1740.

Un écrivain connu entreprend de donner deux fois chaque semaine une feuille de nouvelles manuscrites. Ce ne sera point un recueil de petits fait secs et intéressants comme les feuilles qui se débitent depuis quelques années. Avec les événements publics que fournit ce qu'on appelle le cours ordinaire des affaires, on se propose de rapporter toutes les aventures journalières de Paris et des capitales de l'Europe, et d'y joindre quelques réflexions sans malignité, néanmoins sans partialité, dans le seul dessein d'instruire et de plaire par un récit ou la vérité paraîtra toujours avec quelques agréments. Un recueil suivi de ces feuilles formera proprement l'histoire de notre temps. Il sera dans l'intérêt de ceux qui le prendront de n'en laisser tirer de copie à personne et d'en ménager même le secret, autant pour ne pas les avilir en les rendant trop communes, que pour ne pas se faire de querelles avec les arbitres de la librairie.

Les *Nouvelles à la main*, qui avaient commencé à circuler vers 1740, et dont la Bibliothèque Nationale possède 5 volumes allant de 1738 à 1745, forment à partir de 1762, les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France...* Londres 1777 - 1789, 36 volumes in-12.

Bachaumont avant de mourir (le 28 avril 1771), avait confié à Pidansat de Mairobert son ami, la continuation du journal et c'est lui qui s'occupa de la publication du célèbre recueil. Il en publia les 13 premiers volumes jusqu'en mars 1779 date de sa mort, et ce fut Moufle d'Angerville qui fit paraître les volumes suivants.

Halin dans sa *Bibliographie de la Presse périodique* Paris, 1866, rapporte que vers 1728 un nommé Dubreuil, tenait, rue Taranne un bureau de « nouvelles à la main, » et publiait un journal manuscrit dont le prix était de 6 livres par mois, et il ajoute :

On possède, de cette petite feuille les années 1728 à 1731, mais elles sont d'une rare insignifiance.

Le 20 décembre 1840, Roqueplan publia sous le titre : *Nouvelles à la main*, mais sans les signer, une très spirituelle petite revue mensuelle des hommes et des choses du temps. Le premier numéro est précédé d'une préface dont voici quelques extraits :

Au XVIIIe siècle, on appelait *Nouvelles à la main*, des petits faits manuscrits rédigés dans les ruelles et colportés dans les salons. C'était le journalisme du temps. On ne faisait pas imprimer ces nouvelles qui traitaient de la cour, du clergé, du monde, du théâtre, du parlement, de tout, de peur d'aller composer le numéro suivant à la Bastille. Le monde se les arrachait, la cour en avait peur. La cour avait le sentiment de son danger, car ces petits papiers impitoyables, faciles à rouler entre le gant et la main, n'épargnaient ni les maîtresses des grands seigneurs, ni les confesseurs,

ni les ministres du roi, ni le roi lui-même. Voltaire, exilé à Farney, les couvrait du salpêtre de son esprit, et ils allaient ensuite, s'enflammant dans l'air, amuser à Saint-Pétersbourg Catherine la Grande.

Les *Nouvelles à la main*, étaient un terrain généreux sur lequel les hommes de génie osaient avoir du cœur et les gens du monde de l'esprit. Nous dérogeons à notre titre, puisque nos nouvelles sont imprimées, cela est vrai ; aussi ne prétendons-nous le justifier qu'en renonçant à mettre nos noms au bas de notre opinion sur les hommes et sur les choses de ce temps-ci. Quand des écrivains comme Montesquieu, Voltaire, Diderot, ne signaient pas ces petits écrits, nous pouvons avoir la modestie de supprimer les nôtres. N'a-t-on pas, d'ailleurs, étrangement abusé de la signature? Excepté celle de Rothschild et de ses semblables, quelles signatures tient-on beaucoup à avoir dans la poche ?.....

Les *Nouvelles à la main*, de Roqueplan, dont il est difficile de trouver aujourd'hui une collection complète, ont paru jusqu'en mai 1844, le titre fut repris en 1857, par MM. Vitu et Solié mais sans succès.

Un Liseur.

∴

— L'origine des *Nouvelles à la main*, c'est-à-dire, «manuscrites», se perd dans la nuit des temps. Elles ont précédé, bien entendu, l'apparition du journalisme en Europe ; on en connaît d'italiennes datant du XVI° siècle. Les françaises se distribuaient coucurremment à la *Gazette de Renaudot*. J'en ai lu adressées au chancelier Séguier, Louis XIV ne les tolérant pas ; elles valurent à certains nouvellistes le fouet, la marque et la galère. Elles furent poursuivies sous le règne de Louis XV et de Louis XVI ; il en paraissait encore à la veille de la Révolution. Loret, Robinet, Grimon, Raynal, Bachaumont et sa suite Imbert, Métra, etc, etc., étaient des nouvellistes à la main.

D'E.

—

Existe-t-il un manuel pour apprendre le breton? (XXXIV, 763). — L'étude du breton est d'autant plus difficile que, pour le connaître complètement, il faut apprendre quatre dialectes qui rappellent, par leurs noms, les anciens évêchés de la Bretagne : Léon, Tréguier, Cornouaille et Vannes.

Les trois premiers ne présentent pas de difficultés sérieuses et, de plus, le dialecte de Léon est généralement considéré comme le seul qui soit classique. Le *Vannetais* a certaines règles particulières qu en font un vocalisme nettemant séparé du *Léonard*, du *Trécorrois* et du *Cornouaillais*. Aussi je ne crois pas qu'il existe un *Manuel général pour apprendre le breton*. Mais notre collaborateur Nemo pourra utilement consulter les ouvrages suivants, dont j'emprunte la liste à la *Grande Encyclopédie :*

Larmery. *Dictionnaire français-breton* ou *français-celtique* du dialecte de Vannes. 1744.

Zeuss. *Grammatica celtica* (Formes de l'ancien armoricain).

Le Meu. *Abrégé du Catholicon*. Quimper, 1867.

V. le dictionnaire du P. Grégoire de Rostreneu ; celui de Le Gonidec ; le *Nouveau dictionnaire pratiqne français et breton du dialecte de Léon*, par Troude. Brest, 1869.

D'Arbois de Jubainville. *Etude phonétique sur le breton de Vannes*, dans la *Revue celtique*, 1870-72, t. I ; *Recherches sur l'histoire de l'article dans le breton-armoricain*, dans la *Revue celtique*, 1873-75, t. II.

H. de la Villemarqué. *Barzas-Breiz*. Paris, 1867.

N. Quellien. *Chansons et danses des Bretons*. Paris, 1889.

F.-M. Luzel. *Guverziou Breiz-Izel*. Lorient, 1868.

A. de Courson. *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*. Rouen, 1840.

Ernest Renan. *La poésie des langues celtiques*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1854.

D'Arbois de Jubainville. *Les Celtes et les langues celtiques*. Paris, 1883.

Etienne de Rolland.

—

Recherche de la noblesse (XXXIV, 764). — On trouvera, probablement, des renseignements sur cet objet dans les ouvrages de :

Poinsignon. *Histoire générale de la Champagne* ; voir notamment le tome II, (années 1643 à 1789) ;

Digot. *Histoire de Lorraine*. Nancy, 1856, 6 volumes ;

Mathieu. *L'ancien régime dans les provinces de Lorraine et de Barrois*.

Pour résoudre la question IV, sur les originaux des procès-verbaux de maintenues de noblesse, il serait peut-être nécessaire de consulter les *Inventaires* des archives nationales et départementales.

P. Ardachef.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LETTRE DE TALLEYRAND AU BARON D'ENTRAIGUES, CONSEILLER D'ÉTAT

8 août.

Nous voilà établis. La quatrième race commence, et je suis bien aise que vous entriez dans les grandes affaires avec elle. — Tout s'est passé hier avec sagesse et émotion.

La Fayette a dit : « Vous êtes le roi que j'avais rêvé ; vous valez mieux que toutes les républiques que l'on aurait pu faire ». — Nous allons, dès demain, entrer dans les affaires qui seront soumises aux Chambres ; les nouveaux ressorts constitutionnels vont être mis en mouvement.

Mille amitiés.

P. DE TALLEYRAND.

P. c. c. : C. DE LA BENOTTE.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

M. le Dr Cabanès nous communique les épreuves du second volume du *Cabinet secret de l'Histoire*, sur le point de paraître. Nous en détachons le passage qui suit, sur la dentition du Roi-Soleil, qui nous paraît de nature à intéresser nos lecteurs.

Les dents de Louis XIV. — On cria au miracle quand Anne d'Autriche, après vingt années de stérilité, mit au monde un superbe dauphin.

Le miracle, en était-ce un ? c'est que l'enfant avait deux dents en naissant !...

Une tradition qui a cours, c'est que les enfants nés avec des dents sont comme les enfants *nés coiffés* : ils ont l'assurance du bonheur et de la fortune en viager.

Pour Louis XIV, qui oserait prétendre que le pronostic s'est vérifié ?

« Le Louis XIV des médecins, a écrit un de nos précurseurs dans la voie que nous suivons, n'est plus le brillant héros que l'histoire nous a dépeint, mais bien un jeune homme valétudinaire atteint successivement de maladies fort graves ; puis un homme toujours souffrant, condamné à un régime sévère, obligé de supporter de grandes opérations ; et enfin un vieillard podagre, continuellement tourmenté par la gravelle, dont la gangrène vient enfin terminer l'existence. »

Un des médecins historiographes de la santé de Louis XIV, d'Aquin, nous a laissé cette confidence que toute sa vie son royal client eut un système dentaire déplorable ; cependant il n'aurait commencé sérieusement à s'en plaindre qu'à l'âge de 38 ans, en 1676.

C'était au moment de la campagne de Flandre. Le Roi avait été assez bien portant pendant toute la durée de la campagne, bien que les « fatigues de la guerre ne fussent pas petites et que le sommeil fût souvent interrompu jusqu'à passer plusieurs nuits sans dormir ». Il n'en résulta néanmoins aucun effet fâcheux sur la santé du Roi, sauf « des douleurs de dents assez opiniâtres ».

Comme il avait les dents *naturellement fort mauvaises*, il était sujet à des douleurs, qui étaient généralement calmées par une simple application d'essence de girofles ou d'essence de thym. Mais comme on redoutait d'employer les essences qui avaient l'inconvénient de *brûler la bouche et d'exciter l'envie de vomir*, on n'y eut recours que « dans l'extrémité de la douleur ».

Deux ans plus tard, en septembre 1678, le Roi qui allait à la chasse par tous les temps, prit froid et il se manifesta un abcès dentaire. La joue droite, la gencive s'enflèrent et « l'abcès ayant suppuré intérieurement par l'usage d'un cataplasme fait de mie de pain et de lait, il fut ouvert avec la lancette d'où il sortit du pus, et la douleur cessa avec la tumeur ». C'était évidemment une *périostite suppurée*.

En 1685, l'année de son mariage avec Mme de Maintenon, le roi avait toutes les apparences d'une excellente santé, bien qu'il fût atteint d'une carie du maxillaire et d'une perforation du sinus.

On avait dû arracher toutes les dents de la mâchoire supérieure du côté gauche, tant elles étaient mauvaises et à la suite de cette avulsion, il était resté un trou dans la mâchoire tel que, toutes les fois que le roi buvait ou se gargarisait, l'eau allait de la bouche dans le nez, « d'où elle coulait comme d'une fontaine ».

Ce trou s'était fait « par l'éclatement de la mâchoire arrachée avec les dents, qui s'était enfin cariée et causait quelquefois quelqu'écoulement de sanie de mauvaise odeur, d'autant qu'il était impossible de reboucher ce trou que par l'augmentation de la gencive, et qu'elle ne se pouvait reproduire que sur un bon fonds, c'est-à-dire en guérissant la carie de l'os de la mâchoire,quelque profond qu'il put être ».

Sur l'avis de d'Aquin, appuyé par Félix Tassy, premier chirurgien du roi, et de Dubois, dentiste attaché au service de Sa Majesté, on jugea qu'il n'y avait que « le feu capable de satisfaire à l'action de ce mal ».

Le malade y consentant, « l'on fit faire des cautères de grosseur et de longueur convenables pour remplir et brûler tous les bords aussi profondément que la carie le demandait ».

Le 10 janvier, on appliqua quatorze fois « le bouton de feu ». M. Dubois, qui tenait l'instrument, « paraissait plus las que le roi qui le souffrait».

Après l'application du cautère, les médecins conseillèrent au roi de faire passer trois à quatre fois par jour, de la bouche dans le nez, un liquide ou gargarisme, « composé d'un quart d'esprit de vin, autant d'une eau vulnéraire distillée, et moitié de fleurs d'oranger, pour résister à la pourriture, faciliter la chute des eschares, et avancer la régénération de la gencive ».

On dut appliquer par trois fois le caustique; la fistule finit par se fermer. Le roi ne sortit presque pas de ses appartements pendant tout le temps de sa maladie.

Un incident morbide vint se greffer presque aussitôt sur la maladie dont le roi relevait à peine : après la fermeture de la fistule, il persista pendant quelque temps une mauvaise odeur nasale, déterminée par la stagnation du pus dans le sinus maxillaire, dont l'inflammation dura encore un certain temps.

Dr CABANÈS.

(*Le Cabinet secret de l'Histoire*, t. II.).

BIBLIOGRAPHIE

Nos collègues nous posent fréquemment des questions relatives au sens et à l'origine de certaines expressions courantes de la langue française et qui donnent à celle-ci, en quelque sorte, son caractère. Nous pouvons aujourd'hui leur signaler un joli petit volume, élégamment imprimé et cartonné, dû aux recherches de Mme Ph. Plan, et publié à Londres par l'éditeur Macmillan, et à Paris par la librairie Fischbacher.

Il est sous forme de dictionnaire et chaque expression y est expliquée, l'origine en est donnée, et souvent une citation d'un bon auteur classique ou moderne en précise le sens et l'emploi. Par exemple :

« Prendre le change ». se laisser tromper. (*Terme de vénerie : substitution d'une nouvelle bête à celle qui a été lancée d'abord*, etc.)

Exemple :
Je sais l'affaire et ne prends point le [change.
(MOLIÈRE, *Tartuffe*).

Il y a comme cela près de 250 pages que nos lecteurs auraient plaisir à parcourir et à consulter.

Nos abonnés ne nous ayant pas fait parvenir d'avis contraire au 10 janvier 1897, sont considérés comme réabonnés.

Les abonnements étrangers ne seront envoyés que contre paiements.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Février 1897.*

XXXVe Volume. — N° 753

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 5

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

Nos abonnés ne nous ayant pas fait parvenir d'avis contraire au 10 janvier 1897, sont considérés comme réabonnés.

QUESTIONS

Souverain à déterminer. — Quel est le souverain français qui posa la première pierre de l'église Sainte-Croix à Orléans?

P. et A. R.

—

Serment du général Bernadotte. — D'après une ancienne revue historique, le 2 pluviôse an V, on célébrait, sur la place publique de Toul, la cérémonie civique de « haine à la royauté ».

J.-B. Bernadotte, depuis roi de Suède et de Norvège sous le nom de Charles-Jean XIV, et alors général de division dans l'armée française qui traversait Toul, voulut assister à la cérémonie avec les troupes sous ses ordres. Après le serment prêté par les autorités civiles et par la garde nationale, ce général s'avança au milieu du carré formé par les troupes, et prononça d'une voix forte la formule suivante :

Je jure haine à la Royauté et fidélité inviolable à la République!

Puis il signa le procès-verbal de la cérémonie.

L'original de ce document existe-t-il encore dans les archives de la ville de Toul?

LECNAM.

—

Les fils d'archevêque. — On a lu dans les débats de la Chambre des Députés (séance du 14 décembre 1896), que M. Camille Pelletan avait dit que la marine était une oligarchie d'amiraux et, dans une mesure, une oligarchie héréditaire, et que ce qu'on appelait familièrement un fils d'archevêque n'était autre chose qu'un fils, un neveu, un proche parent ou un gendre d'amiral.

Depuis quand cette expression « les fils d'archevêque », est-elle connue?

Connaît-on des expressions analogues?

A. DIEUAIDE.

—

Boutet, Directeur-Artiste à la Manufacture d'Armes de Versailles, 1796. — J'ai, dans mes collections relatives au général Desaix, de Marengo, une paire de grands et longs pistolets, montés sur noyer sculpté, avec batteries en acier poli, sculpté également, et canons richement ornés d'incrustations en or, d'un fort élégant travail de style Louis XVI.

Ces armes portent, gravée sur des médaillons, en acier sculpté, enchâssés dans le pommeau de chacune des deux crosses, la Dédicace suivante : *Le Directoire-Exécutif au Général Desaix.* — De plus, tant sur les canons que sur la platine des batteries, se lisent, gravées en toutes lettres et profondément, cette marque et cette signature d'auteur : *Manufac. de Versailles. — Boutet, Directeur-Artiste.*

Ces Pistolets me viennent d'héritage. Depuis la mort, à Marengo, de leur premier possesseur, ils sont toujours restés dans la famille Desaix. L'authenticité de leur provenance est donc, absolument, indiscutable.

En 1895, ils firent partie des objets et souvenirs personnels ayant appartenu à Desaix et que renfermait une vitrine spéciale, à l'Exposition Napoléonienne de l'avenue des Champs-Elysées, à Paris.

A cette même Exposition, on pouvait aussi voir, dans la vitrine de M. le duc de

Rivoli, une autre paire de pistolets, exactement du même style, bien que d'un dessin un peu différent de détails, que ceux de Desaix, mais qui furent offerts, ceux-là par le même Directoire-Exécutif, *Au Général Masséna*, avec une dédicace gravée, disposée d'une manière identique, et ornés, également aussi, de la même signature de Directeur-Artiste et de la même marque de la Manufacture de Versailles.

Quelque Versaillais, aussi aimable qu'obligeant, pourrait-il me donner quelques lignes de biographie sur M. Boutet, l'artiste en question, et me communiquer, de lui, un portrait, un autographe signé, ou, tout au moins, une simple signature authentique? ULRIC R.-D.

—

Auteur à déterminer :

Oh! reviens, je t'en prie, vers ce temps adoré,
Où pure tu voyais sur le sable doré
Voler la fidèle hirondelle;
Reviens, et tu verras ton amant d'autrefois
Te baiser les deux mains, puis te jurer sa foi
En te berçant dans sa nacelle.

Je désirerais savoir :
1° De quel poète sont ces vers ?
2° Dans quel ouvrage ils sont contenus ?
3° Ne seraient-ils pas de Lamartine?

ARX.

—

Chanson populaire. — J'ai entendu, en mon enfance, une sorte de chanson dont je ne me rappelle que quelques mots (le refrain, sans doute).

Si monsieur le curé n'aimait pas tant à boire
Une belle soutane noire (*bis*)
Il pourrait avoir....

Un de nos confrères s'occupant de poésies populaires pourrait-il en donner le texte entier (à supposer qu'il soit intéressant) avec, s'il y a lieu, l'indication, des événements dont il serait le commentaire ? EMILE LEGOUFFE.

—

Vieille chanson à retrouver. — Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il retrouver le texte d'une chanson de la fin du siècle dernier, qu'aimait à redire une grand' mère, morte en 1873, à l'âge de 93 ans?

Voici les quelques bribes qui me reviennent à la mémoire :

Chanson en l'honneur de saint Louis.

Le 1er couplet est terminé par ces mots :

Ce grand saint si françois.

Autres couplets :

Quand il dansait...
Dans ses souliers il mettait
Des coquilles de noix...

Texte :

Au plaisir, mêlant la souffrance,
Au ciel il allait en cadence.
Ah!!!

S'il n'avait pas eu quinze enfants
De Marguerite en moins de quatorze ans,
Au Paradis, droit comme un cierge
On l'aurait mis au rang des vierges.
Ah!! etc., etc., etc.

UN OUBLIEUX.

—

Quelles étaient les œuvres préférées de nos grands écrivains? — Le *Figaro* entreprit, il y a quelques années une enquête curieuse. Il alla demander à nos artistes en vue quelle était parmi leurs romans ou pièces de théâtre, leur œuvre de prédilection.

Quelques-uns se dérobèrent : M. Jean Richepin, M. Emile Zola, M. Edouard Pailleron, M. Benjamin Godard.

Quelques-uns hésitèrent : M. Victorin Joncières qui cependant penchait pour son opéra : *Les derniers jours de Pompéi* (1869); M. Jules Massenet qui préférait peut-être sa *Première suite pour orchestre* (concert Pasdeloup, 1866); M. Paladilhe, dont les prédilections allaient à son opéra de *Patrie*; M. Charles Lecocq qui, après tergiversations, opinait en faveur de sa *Fille de Madame Angot*, et M. Adolphe d'Ennery pour *Don César de Bazan*.

M. François Coppée déclara préférer — sans nommer aucune de ses œuvres — celles où il avait retracé la vie des humbles.

Enfin quelques-uns furent catégoriques et parmi leurs divers ouvrages, on vit se prononcer explicitement M. Henri Becque pour ses *Corbeaux* sans hésitation; M. Henri Meilhac pour *La petite Marquise* avant tout et en second lieu, *Décoré*; M. Ludovic Halévy pour *La Famille Cardinal*; M. Victor Cherbuliez pour *Meta Holdenis*, sans en être bien sûr; M. Pierre Loti pour son *Livre de la pitié et de la mort*; M. André Theuriet pour *Sauvageonne* et *Amour d'automne* (le premier, ajoutait l'éminent académicien,

me satisfait le mieux ; le second m'a donné plus de plaisir à l'écrire) ; M. Alphonse Daudet pour *Numa Roumestan*, celui de ses livres où il mit le plus de neuf et d'inédit. (Voir le supplément du *Figaro* du 18 novembre 1893).

Je voudrais, par l'*Intermédiaire* (qui sait tout, comme on l'a remarqué récemment), compléter ce tableau. Tenons-nous en aux écrivains, pour ne pas surcharger nos colonnes. Et merci aux confrères qui me diront laquelle de leurs œuvres ont préféré nos maîtres morts ou vivants, qui ont pu en faire l'aveu dans une correspondance ou un journal. C'est ainsi que le romancier Edouard Rod a confessé un jour que sa *Course à la Mort* était celui de ses livres qu'il admirait le plus. Si parmi nos collègues, quelques-uns sont amis de grands écrivains, peut-être pourraient-ils le leur demander en catimini ?.. A.R.

—

La trêve des confiseurs. — Au moment où j'écris, nous sommes en pleine « trêve des confiseurs ».

A quelle occasion, par qui, où et quand ce terme a-t-il été employé pour la première fois ? PILLON.

—

Étendard à déterminer. — D'après une tradition de famille, l'étendard dont la description suit serait anglais et aurait été pris à la bataille de Fontenoy. Il paraît, en effet, dater de la première moitié du XVIIe siècle, et présente, sur un fond rouge rehaussé d'ornements d'or, un écusson surmonté d'une couronne ducale :

Écartelé : au 1er, de gueules au lion couronné d'or ; au 2e, fascé d'or et de sable de 8 pièces ; au 3e, d'argent à la fasce de gueules ; au 4e, d'argent au lion de sable couronné d'or. Sur le tout, d'azur à la croix d'argent couronnée de 18 billettes, 10 en chef, 8 en pointe.
Aux angles du drapeau, le chiffre AV entrelacé couronné.

Que serait ce drapeau, et qu'y a-t-il d'exact dans l'origine qui lui est attribuée ? Cz.

—

Phrases prudhommesques chez les grands auteurs :

Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois.....

Je me rappelle qu'en rhétorique, lorsque notre professeur lut cette magnifique phrase, quelqu'un de nous s'exclama :

— Parbleu !

N'est-il pas en effet trop évident que celui de qui relèvent tous les empires et celui qui fait la loi aux rois ne peuvent être qu'une seule et même personne ?

Je ne voudrais pas blasphémer les dieux. Mais enfin cette phrase de Bossuet, citée dans tous les traités de rhétorique comme une merveille du style oratoire, ne renferme-t-elle pas ce que les Anglais appellent un *truism ?*

Est-ce que cette remarque n'a jamais été faite ? ALBERT MARIE.

—

Puysieux. — Etait-il général ou diplomate, ce Puysieux, qui revenait en 1704 de Suisse et fut félicité par le roi de sa gestion et dont parle Saint-Simon dans ses mémoires ? V. M.

—

M. de Vertamont. — Buvat dans son *Journal de la Régence*, parle de M. de Vertamont. Quel était l'état civil de ce personnage ? V. M.

—

Lord Claydfort. — Il vécut du temps de Georges IV.

Quelle charge avait-il à la cour d'Angleterre ? V. M.

—

Mémoires du duc de Lauzun :

« Il y a une mort presque célèbre, celle du baron Pichon, merveilleux collectionneur de toutes sortes d'objets d'art et de livres ; il avait été président de la Société des Bibliophiles français. Il se nommait Jérôme, et dans son amour des vieilles choses et de la vieille couleur, il avait « moyenagisé » son nom ; c'était le baron Hiérosme.

Il habitait, dans l'île Saint-Louis, le magnifique hôtel Lauzun ; il s'était aussi rendu acquéreur des Mémoires de l'ancien propriétaire du logis, ce duc de Lauzun, qui devint le général Biron, au service du Comité de Salut public, lequel ne manqua point de le faire guillotiner. Ces mémoires devaient servir aux révolutionnaires à propager de méchantes calomnies contre la reine Marie-Antoinette. Aussi comptait-il

bien en donner une édition honnête et respectueuse. Mais, en son absence, son secrétaire les publia, tout au contraire, avec des commentaires perfides, et le baron fut désolé. Il racheta au prix de cent francs les exemplaires de ces mémoires menteurs. Le baron Pichon laisse de grandes richesses d'art. On peut compter sur une belle vente. » PAUL PERRET.

Tel est le fait-divers extrait du journal *l'Eclair*, de Montpellier, en date du 1er octobre 1896. Or, je possède dans ma bibliothèque un exemplaire, in-4°, des mémoires de Lauzun, qui porte la signature de mon *arrière-grand' mère*, ce qui lui donne quatre-vingt-dix ans au moins. Ne l'ayant pas à ma portée actuellement, je ne puis en donner la date exacte et le nom de l'éditeur; mais je ne puis croire que cet ouvrage soit fort rare. Toute l'histoire, fort galante, du célèbre homme de cour et homme de guerre y est représentée sous forme d'autobiographie, et, en particulier, ses relations avec la reine, qui fut imprudente, mais non coupable, à son égard. Je voudrais savoir si quelque co-abonné le possède, et ce qu'en pensent les bibliophiles de l'*Intermédiaire?* Cet ouvrage, imprimé sur mauvais papier, pourrait l'avoir été en Suisse ou en Hollande (mon arrière grand' mère était Hollandaise). Mes souvenirs me font défaut.

Mais l'a-t-il été sur le manuscrit du baron J. Pichon ou sur un autre, ou sur une copie? Ce n'est pas le secrétaire du duc qui a publié une édition, avec commentaires fâcheux, mais celui contemporain du baron Pichon. Cz.

—

De Maupassant. — Le regretté romancier, l'un des chefs de l'école naturaliste, Fleuri-René-Albert-Guy de Maupassant, né au château de Miromesnil (Seine-Inférieure), a-t-il eu des ancêtres gentilshommes?

Ce nom de Maupassant, que je croyais de création récente, m'a fort intrigué; signifierai-t-il mauvais passage, lieu dangereux, soit pour la difficulté de passage, soit par le danger des rencontres?

Le libraire Bachelier-Defloresme, qui récolte et fait profit de tous les titres et particules sous le nom pompeux d'état présent de la noblesse française, indique, en 1866, un Nau de Maupassant habitant Paris, et passe sous silence les hôtes du château de Mirosmesnil.

L'*Annuaire des Châteaux*, autre collection de noms bizarres, nous indique, en Bretagne, le château de Clermont, occupé par Mlle la comtesse de Maupassant.

Ce nom de Maupassant, que je ne vois mentionné dans aucun dictionnaire d'anoblis, est-il désigné dans un almanach quelconque du XVIIIe siècle? Quelle est son étymologie?

A. DIEUAIDE.

—

Houlagou. — Marco Polo raconte :

Vers l'année 1255 de la naissance du Christ, le grand sire des Tartares, qui Alau (Houlagou) avait nom, et qui était frère du grand sire actuel....

Dans aucun dictionnaire je ne trouve ce nom. Qui pourrait m'en dire quelque chose? V. M.

—

Asile. — Dans l'*Officiel* du 15 décembre 1896, reproduisant le discours prononcé la veille par M. Pelletan, dans la discussion générale du budget de la marine, on lit, page 2232, 2e colonne, au 3e alinéa, la phrase suivante :

Ce sont ces bons vieux sabots que nous envoyons dans toutes les mers du monde, qui prendraient feu au troisième coup de canon s'ils abordaient un navire armé à la moderne, ou qui, plutôt, ne s'exposeraient pas à une si périlleuse éventualité et iraient, en cas de guerre, se réfugier dans *l'asile la plus voisine*, immobilisant ainsi des centaines de nos braves marins.

Est-ce un lapsus ou le sténographe n'a-t-il pas bien entendu la vraie expression prononcée par M. Pelletan? Cet orateur a pu dire par exemple, dans *une des îles la plus voisine;* et cependant, faudrait-il encore qu'il y ait des îles, où se trouveront ces bons vieux sabots?

Enfin, je ne sache pas que le mot *asile* soit du genre féminin. M. Pelletan aurait-il cédé à cette corruption qui dénature les mots dans les conversations du grand public tous les jours?

Combien de fois n'ai-je pas entendu dire : J'ai mis mes enfants dans *une asile*, etc.

S'il n'y a pas lapsus, mes collègues intermédiairistes devineront-ils ce qu'a bien voulu dire M. Pelletan à la place des mots imprimés dans l'*Officiel*?

FRÉCHAS.

Insignes universitaires. — Quels sont les insignes réguliers, officiels, des grades universitaires ?

On dit d'un docteur : « Il a le bonnet carré ».

Est-ce vraiment là l'insigne de son grade ?

Quelle est la forme de ce bonnet ?

La couleur varie-t-elle suivant les facultés comme pour les robes de professeurs ?

Mêmes questions pour les autres grades (gradués, bacheliers, licenciés).

Geo.

—

Armoiries à déterminer. — Je possède de vieux couverts de famille sur lesquels se trouvent gravées les armoiries suivantes : D'azur à trois d'argent placés 2 et 1. — Ce signe (à mon avis, est un *nœud* mal gravé), accolé des armoiries de la famille « du Lys » ou de Jeanne d'Arc, que tout le monde connaît. — Je n'ai pas trouvé les armoiries directes dans la nomenclature des armoiries des alliées à la famille « du Lys », par de Bouteillier et Le Braux.

Villeroy.

—

Élections académiques. — Je voudrais savoir par mes très doctes amis de l'*Intermédiaire,* quel est l'académicien, vif ou feu, qui s'est présenté le plus souvent avant d'être élu et s'il en est qui furent élus du premier coup ? Sedaine, je crois, et Henri de Bornier ont dû se présenter une dizaine de fois avant de parvenir ; Hugo, Marivaux, trois ou quatre fois.

La question a son intérêt, ce semble, pour l'histoire littéraire.

Un Intermédiairiste enragé.

—

Coulanges-la-Vineuse. — Fontenelle dit dans l'*Eloge du couplet :*

A Coulanges-la-Vineuse, petite ville à trois lieues d'Auxerre, l'eau était autrefois si rare et le vin si abondant, que l'on a vu ses habitants employer des tonnes de vin au lieu d'eau pour éteindre le feu qui consumait leurs maisons.

Malgré tout le respect dû aux mânes du spirituel savant, pareil fait s'est-il réellement passé ? V. M.

De l'ail et de ses propriétés. — La mauvaise odeur de l'ail, ses conséquences reflexes, sont fort connues ; les propriétés spéciales de cet ognon le sont moins.

Existe-t-il une monographie de cette plante, considérée au point de vue botanique..... et industriel ?

Pourquoi, par exemple, quelques gousses d'ail introduites dans l'huile grasse où l'on trempe à chaud certaines briques de pavage pour leur donner une dureté incompatible avec la simple terre cuite, communiquent-elles à cet excipient une qualité confortative exceptionnelle ?

Pourquoi l'ail était-il recommandé en fomentations et fumigations contre la diphtérie, avant la découverte du serum antidiphtérique ? Et d'autres propriétés mal connues, mais réelles de l'ail ont-elles été définies et expliquées ?

Cz.

—

Hosties à la fleur d'orange. — Mercier, dans son nouveau *Paris-Brunswick*, 1800, 6 vol. in-12, dit textuellement, tome V, page 43 :

On dit que les prêtres non assermentés n'emploient plus que des hosties à la fleur d'orange.

Mercier raconte qu'une ci-devant marquise allait mourir et qu'un prêtre non assermenté lui ayant apporté le viatique clandestinement dans sa calotte, elle aurait fait quelques difficultés pour l'avaler, prétendant qu'il sentait le gousset.

En mettant de côté la narration de Mercier (Louis-Sébastien), membre de l'Institut, je demande à mes collègues de bien vouloir me dire si jadis les hosties consacrées ont été parfumées à la fleur d'orange ou autrement ?

A. Dieuaide.

—

Nos pièces de cent sous. — Sur la tranche ou épaisseur de nos pièces de cent sous, et même de nos louis, on lit :

Dieu protège la France.

Ponctuation ? néant.

Comment faut-il interpréter le sens de cet exergue ? Est-ce une affirmation ? comme quand je dis : 2 et 2 font 4. Si oui, je n'hésite point à dire que Dieu nous fait souvent des infidélités ou qu'il

est sourd, ou qu'il déserte souvent son poste, comme un vulgaire sous-officier !

Est-ce une prière, une invocation sous la forme impérative et pieuse? En ce cas, sur le papier, sinon sur le métal, je ponctuerais :

Dieu, protège la France.

Mais tutoyer Dieu, dans l'accent d'une prière nationale, quand Dumanet peut exiger qu'on lui dise vous, en parlant à son pompon, convenez que c'est étrange et discordant. Il est vrai que Dieu est bon enfant.

Enfin, troisième version qui ne peut procéder que d'une excessive complaisance grammaticale, est-ce mis pour :

Que Dieu protège la France!

Mais ne faisons point violence à dame « Grammaire », et disons à tous nos collègues que les paris sont ouverts.

DE CHAGNY.

—

Petits paquets. — Une élève du pensionnat de Mme Campan, à Saint-Germain-en-Laye, écrit dans ses *Souvenirs* inédits :

Notre jeu favori était le jeu des *petits paquets*...

Quel est ce jeu, peut-on nous l'expliquer? y joue-t-on encore dans les pensionnats ! C. DE LA BENOTTE.

—

Hoschas Joseph. — Sadi parle d'un Hoschas Joseph, tyran de Bagdad; est-ce un personnage historique? à quelle époque a-t-il régné? V. M.

—

Aristodicus. — Qui était ce personnage que le recueil *Carpentariana* dit avoir été homme d'autorité à Cumes?

V. M.

—

Madame d'Angoulême. — Quels sont les noms exacts de cette princesse sur laquelle Tallemant des Réaux raconte une historiette? V. M.

—

Témoins et remarque. — Qu'est-ce qu'un livre avec « témoins »?

Qu'est-ce qu'une gravure avec « remarque »? DE FILTUJE.

Recherche de paternité. — Quel est l'auteur de ce quatrain :

Tant de peines pour parvenir !
Tant d'autres pour se maintenir !
Tant de travail pour se nourrir !
Tant de souffrances pour mourir !

BOOKWORM.

—

L'U latin. — D'où vient que les peuples latins prononcent l'*u* latin *ou* et qu'en provençal et en français nous le prononçons *u* comme dans *rue*, *suc*, *fut*.

Comment donc le prononçaient les latins?

Les professeurs du collège nous faisaient dire : *Tu* quoque..., *tu* es Petr*us* et s*u*per etc..., ab *u*no..., et tutti quanti, avec l'*u* pointu.

Sont-ce les Espagnols et les Italiens qui sont dans le vrai ou bien nous qui avons tort? A. MARTIN.

RÉPONSES

Les anciens seigneurs de Raineval en Picardie (XXXIV, 480, 748). — Comment les de Massue de Ruvigny sont-ils devenus marquis de Raineval? Le tome III de Beauvillé contient, *in extenso*, une *Sentence pour le restablissement des fourches patibulaires*(25 mai 1685) *de Raineval et Sauviller* (p. 568 à 579). On y trouve l'importante note ci-dessous (p. 569) :

Le 21 août 1684, Henri de Massue, marquis de Ruvigny, d'une famille originaire d'Abbeville, avait acheté de Charles d'Ailly, duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, la terre et seigneurie de Raineval, moyennant 290,000 livres. Le marquisat de Raineval comprenait la terre de ce nom, celles de Thory, de Louvrechy et de Sauviller; les trois premières terres relevaient de la salle du Roy à Montdidier; Sauviller relevait de Moreuil.

De Ruvigny ne fut pas longtemps en possession des fourches patibulaires qu'il s'empressait de rétablir et que « ces bons Chaulnes », comme les appelle Mme de Sévigné, avaient laissé tomber en ruine; il était protestant et passa en Angleterre à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes.

Le marquisat de Raineval fut confisqué en 1686 et, après une longue procédure, vendu par adjudication au Châtelet à Paris, le 8 juin 1701, à Joseph-Jean-Baptiste de Court, chevalier, président trésrorier de France en la généralité d'Amiens, seigneur de Bonviller (Oise), pour la somme de 251,000 livres; sa petite-fille, Marie-Michelle de Séricourt d'Esclainvillers épousa en 1737 le comte, depuis maréchal de Mailly.

Les fourches patibulaires de Raineval furent l'ouvrage de deux maçons de Thory, nommés Beudin et Amet.

Le marquis de Ruvigny fit exécuter quelque chose d'infiniment préférable aux fourches patibulaires : les magnifiques avenues qui forment encore l'ornement de Mailly-Raineval datent de son temps.

On lit dans un compte du 5 mai 1685 : « Pour la dépense faite pour l'avenue du château (le nivellement du terrain), payé aux ouvriers 66 livres 4 sols. »

Une quittance du 17 février 1686 porte : « 33 livres 3 sols pour avoir pour nom planté les trois allées de l'avenue, en tirant du bois de Belloy jusqu'au pied du clos du château, tant dans nos horis que celles des autres particuliers, de leur consentement, et à raison de 3 sols pour chacun plant d'arbres, au nombre de 225 arbres, que nous avons espinés au bois pour leur conservation. »

Les propriétaires riverains se prêtèrent à cet embellissement, en laissant planter sur leurs héritages, d'où le mot « horis » inséré dans la quittance.

Le château de Mailly-Raineval, dont la façade méridionale remonte aux xv° et xvi° siècles, est menacé d'une destruction prochaine. Encore un nom de plus à insérer au martyrologe archéologique picard (Vol. de 1877).

RIOMET DE DORETTE.

—

Famille Percin de Montgaillard de Northumberland (XXXIV, 482, 749). — J'ignore où l'on peut trouver le portrait de Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons-de-Thomières, mais je connais ses armoiries qui sont :

Eartelé ; aux 1 et 4, d'or, à la tour d'azur, maçonnée d'argent, crénelée de trois pièces couverte (?) de même ; aux 2 et 3, de gueules au lion d'or (qui est de Mauléon); sur le tout : d'azur, au cygne d'argent sur une rivière du même, accompagné en chef de trois molettes rangées, d'or (qui est de Percin).

EFFEM.

—

Dante : Inferno VII, 1 (XXXIV, 521, 782). — Voir dans les *Notes and Queries* de Londres, aux pages 183 et quelques du vol. IX de la huitième série ; et les pages antérieures qui sont citées.

Q. V.

***

Pape Satan, pape Satan, aleppe...

Merci, mes confrères aimables, pour vos réponses gracieuses à ma question. L'anecdote que rapporte notre collabo V. M. est très amusante, surtout pour moi, vu que moi, je suis malheureusement « le pasteur anglais, qui après de profondes études avait découvert :

Pas paix, Satan! Pas paix, Satan! à [l'épée! »

Vraiment, il y a de quoi rire! Votre collabo, cher Editeur, qui signe J. B. S. depuis huit ans dans l'*Intermédiaire*, jouit de la même personnalité que ce « pasteur anglais »! Chose étrange! n'est-ce pas? Seulement je ne suis pas Anglais, mais Irlandais, quoique je sois pasteur de l'Eglise anglicane. Mais, n'en déplaise à V. M., je tiens à mon explication de cette imprécation dantesque. Et, quant à Benvenuto Cellini (comme il est à voir dans la note de Poggiarido), ce voyageur célèbre n'en donne pas du tout la même explication, car il ne l'explique pas, écrivant les paroles *phonétiquement* à l'italien. Donc ou *aleppe* se traduit à l'épée ou il ne signifie rien. Quoique le *pas paix* ne soit guère du bon français moderne, c'est bien probable qu'il le fût au moyen-âge. Puis-je ajouter que l'illustre Scartazzini a également rendu ces fameuses paroles dans le même sens dont le Révérend Gladstone m'avait félicité, et que Lombardi rejette impitoyablement l'explication de Cellini? V. M. veut-il de grâce m'en donner une meilleure?

J. B. S.

—

Etre dans les vignes du Seigneur (XXXIV, 521, 782). — Il me semble que cette expression vient simplement de ce que les serfs, dans les vignes de leur seigneur, ne se gênaient pas pour voler son bien, et s'enivraient facilement.

OURS D'AQUITAINE.

***

— Le collabo Oroel me ferait grand plaisir en citant le texte sur lequel il s'appuie en nous enseignant que c'était sur l'ordre du Seigneur que Noé a planté un vignoble.

Q. V.

—

Les frères Goncourt ou de Goncourt (XXXIV, 569, 793, 822). — Voici, je pense, qui va fixer la question :

Puisque la particule est devenue une espèce de titre, une sorte de distinc-

tion, il y a des règles à observer, soit en parlant, soit en écrivant.

Je me bornerai à indiquer quelques exemples de ce qu'il faut éviter et de ce qu'il faut faire.

Le grand principe est de ne pas prodiguer les *de*, *du*, *de la*, *des*, et de les supprimer même autant que la clarté le permet.

Ils ne se placent jamais seuls devant le nom. La politesse défend de signer au bas d'un article de journal ou d'un acte authentique : « de Montmorency, de Biron, de Noailles, de Poli », mais « Charles de Montmorency, duc de Biron, Paul de Noailles, vicomte de Poli ».

. . . .

La susceptibilité du langage exige qu'on ne dise pas non plus : « Mon parrain *de* la Rochefoucault ; j'ai rencontré *de* Ségur ; *de* Noé m'a salué ; Georges la Rochefoucault mon parrain, M. Noé m'a plaisanté, j'ai rencontré le comte Ségur ». Car la préposition, placée après les titres de noblesse ou ceux de Monsieur ou de Monseigneur, se retranche en même temps qu'eux : « Merci, que le prince de Condé, le vigilant Turenne, n'ont jamais surpris dans un mouvement irrégulier... » (Bossuet : *Oraison funèbre du prince de Condé.*)

Telles sont les traditions de l'ancien régime.

. . . .

Toutefois, il y a deux exceptions à la règle générale de l'ancien régime. L'une veut qu'on laisse le *de*, même sans prénom, qualification ou titre, absolument devant les noms d'une syllabe, et volontiers devant ceux de deux syllabes, dont la dernière est muette : « *de* Bruc, *de* Thou ont bien écrit ; j'ai vu *de* Sèze, *de* Rhodes ou *de* Pène ». C'est une solution due à l'euphonie. Cette cause le fait encore garder devant les noms qui commencent par une voyelle ou une *h* muette : « L'*Armorial* de d'Hozier... A moi d'Auvergne... Je vois le fils de d'Orléans écrire comme Dumouriez ». (M. *de* Robespierre, séance de la Convention du 10 avril 1793). Enfin, les mêmes observations sont applicables, si l'on prend le nom de la famille pour la famille elle-même et au singulier, comme cela se fait quand on blasonne les armoiries. Dites : « Narbonne porte » et non « de Narbonne porte ». Pour achever, dites, d'après la règle propre aux monosyllabes citée plus haut : « d'Uzès porte... ».

(Louis Vian : *La Particule nobiliaire*. Paris, Dentu, *s. d.*, pages 60 et suiv.)

La question de la particule nobiliaire a été traitée nombre de fois par des savants, des historiens, des magistrats, des publicistes...

M. Vian, pages 73-74, donne une longue nomenclature de ces ouvrages spéciaux. Je me permettrai de citer deux articles que cet auteur paraît n'avoir pas connus :

1° *La préposition* DE, par A. de Martonne (*Annuaire du Conseil héraldique*, II, 105, et III, 205) ;

2° Une Note de Charles d'Hozier, touchant l'usurpation de la particule, parue dans la *Revue nobiliaire* (VI, 478).

EFFEM.

—

A quelle époque Louis XVIII s'était-il fait proclamer roi de France par les émigrés ? (XXXIV, 573, 792). — M. Bégis termine excellemment sa réponse par cette remarque : « C'était l'affirmation et la déclaration officielles, faites devant toute l'Europe, de la mort de l'infortuné Louis XVII ». Fort bien. Mais il y a un... mais, et même plusieurs ! Il faut rappeler, en effet :

1° Que le comte de Provence avait le plus grand intérêt à affirmer la mort de son neveu ,selon les données fausses de l'acte de décès du 12 juin 1795 et sans même daigner de prendre d'autres renseignements ;

2° Que « de la mort de l'infortuné Louis XVII », le futur Louis XVIII ne savait rien de plus que ce que lui apprenaient les gazettes de l'époque, dont plusieurs du reste propageaient des bruits d'évasion. OTTO FRIEDRICHS.

—

L'affaire Rivoire (XXXIV, 573, 798). — Dans la *Revue de famille*, je me rappelle avoir lu un article très intéressant sur cette affaire. V. M.

—

La femme du poète Lamartine ; son pays d'origine (XXXIV, 574, 823). — Signalerai-je à M. Clément Lyon, le charmant et coquet petit volume qu'un jeune poète, mort à vingt ans, Armand Le Bailly, consacra, en 1864, au souvenir de cette femme d'élite que fut Mme de Lamartine ?

Cette petite plaquette fait partie de la collection (en douze volumes petit in-16) du *Bibliophile français*, de Mme Bachelin-Deflorenne. Impression de luxe, sur papier vergé de Hollande, bien fâcheusement dépréciée, s'il faut le dire, par des eaux-fortes de Georges Staal, d'une mièvrerie d'exécution déplorable, qui rap-

pelle bien plutôt le journal de mode que la vraie œuvre d'art.

Le portrait de Mme de Lamartine, surtout, est du pur « keepsake ». Ce n'est point là un portrait.

Pour ce qui intéresse plus spécialement M. Clément Lyon, voici ce que dit (p. 11) M. Armand Le Bailly, sur la nationalité d'origine de son héroïne :

Cette jeune Anglaise... par son père, le major-général Birch, appartenait aux Churchill; par sa mère elle descendait, en ligne droite, d'une race antique de l'Ecosse, dont l'honneur chevaleresque est le plus riche héritage. ULRIC R.-D.

—

Cloches (Usage de sonner les) pendant les orages (XXXIV, 579, 803, 829). — Dans le no 322 (décembre 1896) des *Archives du Bibliophile* du savant bouquiniste Claudin, et au no 65,838, le Portier de l'*Intermédiaire* trouvera un arrest de la Cour du Parlement qui fait défenses à toutes personnes de sonner les cloches pendant le temps des orages, 1784, in-4°, 3 pages. JOIRE.

—

Ligny (Famille de) (XXXIV, 620; XXXV, 28). — Mes recherches me portent à penser que la famille de Ligny, originaire du Poitou, à laquelle appartenait le gendre de Jean Bart, n'avait rien de commun avec la famille Louis de Ligny-en-Barrois.

Le comte de Ligny, connu aussi sous le nom de comte de Beaumont, lieutenant-général, mort en 1762, devait se rattacher à cette dernière famille. Il était le second fils du duc de Luxembourg et fut exilé de la cour par lettre de cachet, le 2 août 1722 (*Journal* de Barbier).

E. M.

—

La duchesse de Kingston (XXXIV, 621; XXXV, 29). — Je possède, dans mes collections sur l'histoire de Calais, le *Catalogue d'une collection nombreuse de tableaux des trois écoles, dépendans de la succession de feue Madame la Duchesse de Kingston*, par A.-J. Paillet, *dont la vente se fera aux plus offrans et derniers enchérisseurs, le lundi 9 mars 1789 et jours suivans, rue Plâtrière, en la grande salle de l'hôtel de Bullion. — Ce Catalogue se distribue à Paris, chez ledit sieur Paillet, peintre, rue Plâtrière, audit hôtel de Bullion.* 1789, Imp. Prault, 40 p. in-8°.

Une note manuscrite indique que la vente n'a eu lieu que le jeudi 2 avril, et l'avis nous apprend que « la prodigieuse quantité d'objets en tous genres qu'avait acquis feue Madame la duchesse de Kingston, dans le cours de ses voyages nombreux, et en fréquentant les cours d'Europe, dans chacune desquelles elle se plaisait à prendre un domicile, comprenait une collection nombreuse de tableaux, « dont la majeure partie vient d'être transportée de Calais, où ils se sont trouvés entreposés depuis plusieurs années, et que l'abandon presque total qu'elle en avait fait avait détérioré les cadres de manière à n'avoir plus d'usage, ce qui oblige le commissaire vendeur à les exposer en vente nuds et sur leurs chassis ou panneaux, sans aucune espèce d'ornement, pour éviter les frais immenses de les faire embordurer tous, ou même ceux qui pourraient le mériter plus spécialement ».

L'hôtel de la duchesse de Kingston, à Calais, occupé par les religieuses bénédictines depuis 1861 jusqu'à ces dernières années, existe encore, mais la Chambre de commerce l'a restauré récemment et l'a aménagé pour ses besoins.

JOIRE.

—

Nicolas de Massue, baron de Raineval, mort en 1585 (XXXIV, 622). — Nicolas de Massue épousa Hélène d'Ailly, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de la Mairie et de Pierrepont, et de Charlotte de Famechon, tous deux mentionnés dans un titre du 24 octobre 1575. Il fut aïeul de :

Henri de Massue, marquis de Raineval, près d'Amiens, et de Ruvigny, qui fut député général des Eglises protestantes de France, et envoyé extraordinaire par S. M. le roi d'Angleterre. Il était premier fauconnier du frère unique du roi.

Henri de Massue, IIe du nom, marquis de Ruvigny, son fils, qu'il avait eu de Marie Tallemant, son épouse, fut reçu en la même charge; il se signala dans des combats donnés par le maréchal vicomte de Turenne contre le duc de Lorraine et les Impériaux, ainsi qu'en plusieurs autres actions.

La religion protestante qu'il professait, l'ayant obligé de se retirer en Angleterre, aussi bien que son fils, ils y servirent dans les armées du prince d'Orange, qui donna au père le vicomté de Galloway, avec le commandement des troupes en

Irlande. Il fut un de ses majors généraux et maréchal de camp général en 1692.

C'est tout ce que nous savons sur cette famille, dont les armes sont :

D'azur, au huchet d'or, enjuiché du même.

(*Dict. de la Noblesse* de Ruchem. Desb. et Badier, I, p. 367).

RIOMET DE DORETTE.

—

François-Antoine Cajot (XXXIV, 622; XXXV, 31). — J'ai appris, non sans surprise, grâce à l'obligeance de M. A. Dieuaide, dont l'érudition n'est pas un des moindres attraits de l'*Intermédiaire*, la condamnation à mort de Cajot, en 1793, puisque onze ans plus tard, il se trouve vivant à Strasbourg et soldat au 9e de ligne où, poussé par la faim, il était entré comme remplaçant. Doué d'un tempérament de désorganisateur, il emploie son temps, au régiment, à inciter ses camarades, soit à la rébellion, soit à la désertion, et il y réussit si bien que son chef de bataillon le dénonce, par lettre officielle, au colonel, lequel le fait d'abord incarcérer au Pont-Couvert, puis, le 15 août 1804, adresse, à son sujet, un long rapport au général de division Fririon.

C'est dans ces deux documents, lettre et rapport, les seuls que je possède sur Cajot (ils ne font aucune allusion à sa condamnation de 1793) — que j'ai puisé mes renseignements sur les rôles divers joués par cet homme singulier.

J'ignore donc la suite qu'on donna à la plainte de ses chefs, ce qu'il devint et ce que put être sa fin, toutes choses que je désirerais bien connaître.

NEMO.

—

Patois de l'Ille-et-Vilaine (XXXIV, 666) :

FLEURY. — *Essai sur le patois normand de La Hague*. Paris, Maisonneuve et C. Leclerc, 1886.

LAMARCHE. — *Dictionnaire du vieux langage ou patois des habitants des campagnes des arrondissements de Cherbourg, Valognes et Saint-Lô.*

De ce dernier, je n'ai lu que l'extrait inséré dans les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*, 1843, pages 125 à 157.

SGLPN.

Arsenal et arsenac (XXXIV, 667). — E. M. trouvera peut-être quelque chose de nouveau dans le supplément du dictionnaire de Littré, et des renseignements des plus modernes dans le *New English Dictionary* de Murray. Voir aussi Dozy.

Q. V.

—

Campi (XXXIV, 674). — L'assassin en question est mort sans avoir voulu révéler son identité; ce fait même prouve qu'il ne s'appelait pas Campi, et c'est une conviction générale que ce nom cachait le sien.

L'avocat qui défendit ce criminel, Me Laguerre, connaît son véritable état civil ; il ne l'a pas révélé, tout en déclarant que cet individu n'avait rien de commun avec les Campi.

Au reste, certaines remarques, que nous allons faire ici sur le nom pris par l'assassin, viennent aussi montrer que cet homme ne pouvait être un Campi.

En effet, Campi est un mot italien ou corse, les familles qui portent ce nom sont toutes originaires de ces pays.

Campi veut dire champ. Cette traduction semble indiquer que ce nom, très répandu en Corse et en Italie, est celui de plusieurs familles différentes ; cependant, toutes les familles qui le portent se réclament d'une origine commune.

Il y avait, au XVIe siècle, en Italie, une pléiade d'illustres peintres du nom de Campi.

On comptait alors des Campi, à Crémone, à Milan, à Venise, à Rome, à Gênes. — Ceux de Gênes portaient : d'azur au vol d'argent. Ceux de Venise avaient aussi des armoiries.

Il y a en Corse beaucoup de familles Campi, la plus marquante ne compte plus de représentants masculins, c'est celle du général de division baron Campi, frère de l'ambassadeur de ce nom.

Il y a quelques années, le journal *Le Mot d'ordre* publiait une information disant qu'un officier de l'armée française, M. Jérôme Campi, était petit-fils de l'illustre général, baron de l'empire ; c'est une erreur. Le général Campi ne s'est jamais marié et n'a eu aucune postérité. M. Jérôme Campi, le distingué officier, mis en cause par le *Mot d'ordre*, est aujourd'hui lieutenant-colonel en retraite ; son grand'père, Antoine-Marie Campi, quitta, vers 1762, le village de Campo (Corse), ou ses ancêtres habitaient depuis

fort longtemps, il vint à Ajaccio, où il mourut en 1832 ; son fils, Jacques, fut le père du lieutenant-colonel, dont nous avons parlé plus haut, et de M. Louis Campi, érudit et savant auteur de nombreux ouvrages historiques, qui a épousé Mlle Arène, sœur de M. Emmanuel Arène, député de la Corse.

BARON MAXIME TRIGANT DE LATOUR.

—

Famille Duquesne (XXXIV, 714). — La famille Duquesne, dont parle le collaborateur Arx, porte comme armes : d'argent au lion de sable, la tête contourné. M. Duquesne possède le château de Lafont, dans la commune de Ruffec (Indre), dont il est maire. M. Arx pourrait se renseigner auprès de lui.

HENRI DE MAZIÈRES.

—

Le mot dynamite et ses dérivés (XXXIV, 715 :

... Nobel [vers 1866 ou peu après]... additionna d'abord la nitroglycérine d'alcool méthylique, puis... la mêla avec de la silice amorphe et donna au mélange le nom de « dynamite ».

(*La Grande Encyclopédie*. Paris, H. Lamirault (en cours), article « Dynamite »).

La défense de Paris disposa... Citons aussi la compagnie de canonniers volontaires « dynamiteurs — commandant Brüll — formée en vertu d'un arrêté du Gouverneur de Paris, en date du 15 janvier 1871.

(Lieut.-colonel Hennebert, *Nos Soldats*. Paris, Libr. illustrée, 188., p. 299.)

Quant à la différence entre « dynamiteur » et « dynamitard », le premier me semble un dynamitard officiellement autorisé ; le second un dynamiteur officiellement condamnable.

S GLPN.

—

Par qui étaient habités, sous Louis XIV, les hôtels de la place Royale ? (XXXIV, 717). — L'hôtel qui fut celui des *Chaulnes* est le n° 9 actuel. Plus tard, il passa aux Nicolaï. Il est voisin de celui de Sully (n° 7), dont l'entrée était rue Saint-Antoine.

Le n° 6 (actuel, toujours), fut bâti pour le maréchal Lavardin, un compagnon d'Henri IV. Il devint hôtel des (Royan) Guéménée. Marion Delorme l'habita ; et de nos jours Victor Hugo y tint sa cour.

Son voisin de gauche fut celui de Dangeau, l'auteur des *Mémoires*.

Le n° 4 a appartenu aux Breteuil, qui possédèrent également celui du n° 14, et sans doute celui n° 26. Ce dernier devint hôtel de Troesmes dans le courant du XVIIIe siècle.

Le n° 13, après ses premiers habitants, des de Hameaux, je crois, passa aux Rohan-Chabot. Rachel y demeura quelque temps.

Le n° 18 fut celui de la famille de Tessé.

Le n° 24, commencé par les marquis de Vitry, devint hôtel Saint-Géran, puis passa à la famille de Boufflers.

Le n° 25 appartint très longtemps aux Escalopier. Le cardinal de Richelieu fut un des premiers habitants de la place. De ses fenêtres, il épiait les allées et venues de la belle Marion Delorme. Son petit-neveu, le maréchal duc de Richelieu, habita aussi un hôtel situé à l'un des angles de la place (je ne me souviens plus du numéro).

Les d'Ormesson occupèrent, rue des Vosges, l'hôtel qui fait le coin de la rue de Béarn, avant leur départ pour la rue Saint-Antoine, où ils firent bâtir le superbe hôtel de ce même nom et où loge, actuellement, l'Ecole Commerciale, fondée par le frère Joseph, qui vient de mourir à Arcachon.

La famille des Canillac posséda l'hôtel de l'autre coin opposé.

A. CLAUDE.

—

L'armistice signé le 28 janvier 1871, par Jules Favre et Bismarck (XXXIV, 757). — La « trouvaille » de M. J. R. me paraît d'une espèce tout à fait extraordinaire ; il a découvert le texte archiconnu sur lequel roule tout le débat depuis vingt-six ans tout à l'heure. La preuve qu'il entend tirer de cette révélation, qui n'en est pas une, est plus inexplicable encore. Qu'il relise la convention :

A partir de ce point (la jonction des départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne), le tracé de la ligne sera réservé à une entente qui aura lieu, etc.

Et plus loin :

Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siège de Belfort,

se continueront indépendamment de l'armistice jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure.

C'est de cette réserve qu'omettait simplement de faire mention la dépêche en date de Versailles, 28 janvier, 11 h. 15 mat., qui disait simplement à la délégation de Bordeaux: « Faites exécuter l'armistice ». C'est de cette réserve qu'on ne put avertir les chefs de corps français qui mirent consciencieusement l'arme au pied pendant que les forces qu'ils avaient en face d'eux continuaient les opérations, indépendamment de l'armistice, si bien qu'après deux jours et le mal fait, Bismarck se sentit des scrupules et fit tenir dédaigneusement à Gambetta ce texte de la convention d'armistice, que le prince Frédéric-Charles communiquait en même temps au général Chanzy.

Je ne veux pas entrer dans le détail des points que, en Normandie, en Touraine et ailleurs, la convention livrait sans coup férir aux Allemands sous prétexte de délimitation.

Je me borne à constater qu'en faisant inutilement réimprimer dans l'*Intermédiaire* (avec une date fautive d'ailleurs) un document trop justement célèbre et qui court les rues, M. J. R. n'apporte aux historiens rien qui soit de nature à modifier la physionomie des événements.

G. I.

—

Poype (XXXIV, 762). — C'est par extension de sens que *poype* se rencontre, au XVe siècle, avec le sens de château. En réalité, ce mot, qui est un des soixante dérivés du latin *podium*, puy, désignait une hauteur, un monticule, ceint d'un double fossé et que la féodalité utilisa pour la défense des châteaux-forts. Dans les Dombes (Ain), toute motte naturelle ou artificielle porte le nom de *poype*. (V. A. Peiffer, *Noms de lieux*.)

T. Pavot.

***

— Je crois avoir trouvé la définition de la *poype* dans un ouvrage de M. Guignes, archiviste du département du Rhône, mais sans pouvoir me rappeler lequel. Un instant, j'ai cru que c'était dans le beau travail sur *Les Fiefs de la Bresse*, que ce savant a fait paraître dans la *Revue historique et nobiliaire*. J'ai consulté les tomes VIII, X et XII de cette intéressante publication et je n'ai pas trouvé ce que je cherchais, bien que le nom de *poype* revienne plusieurs fois sous la plume de l'auteur.

Cependant, il me paraît résulter de cette lecture que la *poype* était non pas un château ni une portion de château, mais un tertre élevé de main d'homme, faisant partie d'un système de défense.

X, 215; commune de Neuville-sur-Renon: « un énorme tumulus porte le nom de poype Saint-Jacques », et 218, Marmont: « il ne reste plus aujourd'hui du château qu'une poype déjà bien abaissée.

J'ajouterai que le mot *poype* ne se trouve dans aucun des dictionnaires, dans aucune des encyclopédies que j'ai consultés rue de Richelieu — pas même dans le dictionnaire de Viollet-le-Duc. Il me reste encore le faible espoir d'être plus heureux avec le *Dictionnaire de l'armée de terre*, du général Bardin.

Effem.

***

— Le supplément du *Dictionnaire du vieux langage françois* de Lacombe (Paris, 1760, in-8°) indique le mot *poy*: colline, montagne, lieu élevé, et le mot *poype*: montagne, colline, château bâti sur une hauteur.

On sait qu'en Auvergne, principalement, on appelle *pui* ou *puy* une colline, une éminence, tout lieu élevé.

Poy ou *pui* sont deux mots dont la parenté n'est pas douteuse.

Dans le Midi, on prononce *puesch*.

A. Dieuaide.

—

Un personnage de Balzac (XXXIV, 762). — C'est dans *Un Ménage de Garçon* (2e volume des *Célibataires*) que Balzac nous montre Philippe Bridau, le parfait soudard, se donnant les coudées franches.

T. Pavot.

—

Qui a invoqué le premier le principe de la légitimité? (XXXIV, 763). Le mot se trouve déjà dans le *Dictionnaire de Trévoux*, t. V, p. :

Etat-qualité d'un enfant qui est légitime. On dit aussi la *légitimité* d'un droit, d'une prétention, etc.

C'est dans ce sens d'un droit et d'une prétention que le maréchal Ney avait rédigé son ordre du jour, daté de Lons-le-Saulnier, le 13 mars 1815 :

Officiers, sous-officiers et soldats !

La cause des Bourbons est à jamais perdue ! *La dynastie légitime* que la nation française a adoptée va remonter sur le trône : c'est à l'Empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays !...

Quinze jours plus tard, le 27 mars, Muraire, président de la Cour de cassation, en présentant la Cour à l'Empereur, à son retour de l'île d'Elbe, s'exprimait ainsi :

Sire,

La profession des sentiments dont votre Cour de cassation vous apporte l'hommage, ne peut être aujourd'hui que la profession des principes qu'elle s'honore de proclamer en vous saluant comme le seul, véritable et *légitime souverain de l'Empire*. Cette souveraineté, instituée par la nation et pour elle, vous fut déférée par son vœu lorsqu'elle vous appela à un trône vacant et abandonné. Ce vœu national vient de se manifester encore avec autant d'unanimité et plus d'énergie : partout il a été l'élan des cœurs, sans violence, sans contrainte, car tous ont été pour vous, par un mouvement spontané, volontaire, et libre de toute influence. La *légitimité* de votre souveraineté pourrait-elle donc être méconnue, lorsqu'elle repose sur la base indestructible de la volonté libre du peuple français ?...

Ce n'est qu'après la chute de l'Empire que les écrivains ultra-royalistes s'emparèrent du mot *légitimité* comme ne pouvant s'appliquer qu'à la maison de Bourbon. Le comte de Fortia-Piles, dans son *Nouveau dictionnaire français*, Paris, 1819, in-8°, p. 289, s'est élevé avec violence contre ceux qui ont voulu établir que « Bonaparte était le souverain légitime et Louis XVIII l'usurpateur ».

Pendant les Cent-Jours, écrit-il, plusieurs libellistes, insensés ou vendus, démontrèrent que le souverain appelé par la nation devenait légitime par ce seul choix. Or, comme celui qui a eu les moyens de se placer sur un trône qui ne lui appartenait pas, a la force nécessaire pour faire prononcer en sa faveur la masse du peuple, on voit à quoi tiendrait la légitimité. Lorsque Bonaparte reparut en 1815, les discours de beaucoup d'orateurs consacrèrent cette absurdité, et l'usurpateur eut l'air de recevoir comme le vœu *libre* de la France entière, les viles protestations de quelques centaines de flagorneurs soldés.

La presse royaliste mit pendant plusieurs années tant d'ardeur, de véhémence, de passion à s'approprier le mot *légitimité* que les partisans de l'Empire ne pouvaient cependant plus lui disputer que le *Petit Dictinonaire ultra*, par un royaliste constitutionnel (de Saint-Maurice), Paris, 1823, in-12. p. 51, l'expliqua ainsi :

Rempart derrière lequel les ultras vont se cacher quand ils ont fait quelque grosse sottise. La légitimité est un mot dont les ultras ont si souvent abusé, qu'ils ne peuvent le prononcer sans rire.

Dans le vocabulaire des termes nouveaux que Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Beuve ont placé en tête de leur *Biographie des Contemporains*, Paris, 1827, ils définissent ainsi le mot *légitimité* :

Pris dans un sens absolu, se dit, depuis la Restauration, du droit légitime de la famille des Bourbons au trône de France.

Enfin, pour terminer cette note, voici un extrait de l'article que M. Henry de Riancey a consacré au mot *légitimité* dans le *Dictionnaire de la Politique* de M. Maurice Block, Paris, 1864, t. II, p. 180 :

C'est à M. de Talleyrand qu'est dû le premier emploi de ce mot dans cette acception; c'est lui qui a appliqué le nom de légitimité aux droits de la Maison de Bourbon au trône de France. La légitimité a été, depuis, la dénomination de la monarchie légitime, c'est-à-dire l'expression du principe de l'hérédité royale dans la famille de Bourbon.

Cette dénomination a survécu à la révolution qui a renversé le trône de Charles X, exilé trois générations de rois et violemment rompu la ligne de successibilité. Elle a été acceptée par les ennemis comme par les amis de la royauté traditionnelle pour représenter ses conditions d'existence ; on s'est habitué à qualifier de « légitimistes » les défenseurs et les partisans de cette royauté.

Aujourd'hui, comme sous la Restauration, comme sous le gouvernement de Juillet, comme sous la République, l'opinion est faite à ces noms et elle ne se trompe point sur leur signification.

La *légitimité* est donc la doctrine qui proclame en France le principe d'hérédité de la couronne, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans la Maison royale de Bourbon.

Un Liseur.

***

— M. Dieuaide demande qui a créé le mot. D'après lui, ce serait M. Decazes qui aurait, le premier, invoqué le « principe ».

Sur ce dernier point, je crois que notre savant confrère doit faire erreur. Le principe a certainement été invoqué avant la Restauration. Dans tous les cas, il me paraît intéressant de rappeler qu'il a été invoqué par Napoléon. On lit, en effet, dans la fameuse leçon 7e du Catéchisme de 1806 :

D. — Les devoirs dont nous sommes tenus envers notre Empereur, nous lieront-ils également envers ses successeurs légitimes dans l'ordre établi par les constitutions de l'empire ?

R. — Oui, sans doute ; car nous lisons dans la sainte Ecriture que Dieu, Seigneur du ciel et de la terre, par une disposition de sa volonté suprême et par sa providence, donne les empires, non seulement à une personne en particulier, mais aussi à sa famille.

PENGUILLOU.

—

Existe-t-il un manuel pour apprendre le breton? (XXXIV, 763). — Il ne manque pas de manuels breton français. J'en ai un de M. Guyot-Jomard, édité à Vannes, imprimerie de Lamarzelle, 1867. Mais je ne crois pas que de tels livres puissent, tout seuls, mettre à même de savoir le breton. Non seulement les dialectes varient beaucoup d'un département à l'autre, mais encore, dans le Morbihan même, j'ai vu un paysan de Sarzeau ne pas comprendre un habitant de l'Ile-aux-Moines. T. PAVOT.

—

Invisibilité (XXXIV, 763). — M. Darmesteter date du XVIIIe siècle l'admission de ce mot à l'Académie (1740). Il y avait déjà cent ans que le terme était employé ; ainsi Balzac écrivait, en 1646 : « Ma diète et mon invisibilité continuent. »

T. PAVOT.

—

Recherches de la noblesse (XXXIV, 764). — « Un intermédiairiste » trouvera réponse à sa question, du moins en partie, dans l'*Annuaire du Conseil Héraldique de France*, III, VII, VIII.

Notons en passant que les Recherches de la noblesse furent faites, pour la Champagne, en 1673, par M. de Caumartin, intendant, et que, pour la Bourgogne, notre confrère peut ajouter, après « l'intendant Bouchu qui opérait en 1666 » et années suivantes, l'intendant Ferrand qui opéra de 1697 à 1700.

EFFEM.

***

— J'ai eu en mains, il y a quelques années, l'original de la « Généalogie de la maison de Vauclerois, seigneur de Courmars et de la Ville-au-Bois, en Champagne, originaire de Brie, produite pardevant Mgr de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de janvier 1668 ». Je l'ai fait reproduire dans l'*Histoire des communes luxembourgeoises* (1), à l'article Nives-Cobraiville, village dont les Vauclérois étaient seigneurs. Cela semblerait indiquer que des recherches de la noblesse ont été faites à cette époqne.

EMILE TANDEL.

—

La Chaise (Armes et famille du P. de) (XXXIV, 765). — Une famille de La Chaise existe à Beauvais. Elle possède, à quelques kilomètres de cette ville, le château de Villers-sur-Thère, dépendant de la commune d'Allonne. Peut-être pourrait-on chercher et trouver de ce côté des renseignements utiles ?

Comme première indication, j'extrais du *Figaro* (9 décembre 1896), les quelques lignes suivantes :

Mme Edmond de la Chaise, née de Nully-d'Hécourt, vient de mourir à Beauvais.

Par sa naissance, elle appartenait à une des plus anciennes familles de Beauvais, qui s'éteint avec elle.

Elle laisse deux fils : l'un, lieutenant-colonel du 17e chasseurs, le second, chef d'escadron au 28e dragons, et une fille, la comtesse de Malherbe.

F.-B. PREGUNTON.

***

— De la Chaize d'Aix, comtes de la Chaize, ancienne famille forézienne existant à Cordelle au XIVe siècle, à Boen au XVe, anoblis plus tard ; seigneurs de la Chaize, d'Aix et de la Trémolière, depuis le XVIe siècle, des Perrichons, etc., en Forez, acquirent en 1670, Trouilleur et le fief de la Douze (Odenas), en Beaujolais, auquel ils imposèrent leur nom ;

(1) La famille de Vaucléroy existe encore en Belgique.

ils y firent bâtir un château et obtinrent l'érection en comté de cette terre unie à celle des Cloux, de Nièvre et des Tours. Cette famille s'est fondue, en 1724, dans celle du Pellevé, comtes de Flers, éteinte peu de temps après.

Le P. de la Chaize, confesseur de Louis XIV, appartenait à cette maison.

Armes : de sable, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules. *Armorial général* du Lyonnais, Forez et Beaujolais, Lyon, 1860, in-4°.

EFFEM.

—

Descendance des derniers intendants (XXXIV, 765; XXXV, 130). — Un de mes amis possède, au sujet de l'intendant général Bertier, des documents, qui, je le crois, seraient d'un grand intérêt pour notre collaborateur, M. P. Ardachef. Je me mets à sa disposition pour lui donner, s'il les désire, le nom et l'adresse.

ETIENNE DE ROLLAND.

—

Que reste-t-il actuellement des hôtels des intendants? (XXXIV, 766). — L'hôtel des intendants de Besançon fut construit de 1771 à 1778, aux frais de la province de Franche-Comté tout entière, sur l'initiative de l'intendant Charles-André de Lacoré.

Les plans, demandés à l'architecte Victor Louis, auteur du Grand-Théâtre de Bordeaux, furent confiés, pour l'exécution, à l'architecte Nicole, de Besançon.

L'hôtel de l'intendance est devenu, depuis le commencement du siècle, l'hôtel de la Préfecture.

C'est un fort bel édifice qui conserve à l'extérieur l'apparence d'une résidence princière. Par malheur, les architectes et les tapissiers de notre époque ont été appelés à maintes reprises, à exercer dans les appartements, leur art lamentable, et le triste effet de leurs conceptions n'est pas près de disparaître.

De l'ancien ameublement, il reste à peine une ou deux pièces, fort dépaysées dans un entourage qu'elles ne méritaient pas de connaître.

OMER TAILLEBOIS.

***

— Dans la rue qui porte actuellement le nom de Vieille-Intendance, à Montpellier, logeaient les intendants de la province, avant d'habiter l'hôtel actuel de la Préfecture, où ils furent transférés vers 1700. Duval-Jouve, *Les noms des rues de Montpellier*, 1877, p. 337.

L'ancien hôtel de la rue Vieille-Intendance est aujourd'hui maison particulière et porte le numéro 9. Il a dû être remanié.

L'hôtel actuel de la Préfecture a, depuis 1700, été remanié considérablement. Des constructions importantes ont été faites, qui ont englobé les anciennes. La façade principale n'est plus celle de 1700, qui se trouve aujourd'hui sur le côté de l'édifice. GEO.

***

— L'hôtel de l'intendance de la rue de Vendôme (maintenant rue Béranger), a été bâti sur un terrain détaché de l'ancien enclos du Temple, dans une rue ouverte, vers la fin du XVIIe siècle, par Philippe III de Vendôme, arrière-petit-fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, leur dernier descendant, le Théagène des *Grands* de La Bruyère, qui était alors grand-prieur du Temple. Le terrain de cette rue a dû être acquis par un certain Jean Beausire, un gros spéculateur du temps de Louvois, aussi maître, garde et contrôleur des bâtiments et fontaines de Paris.

Les intendants et fermiers-généraux se succédèrent dans cet hôtel, jusqu'au moment de la Révolution. A cette époque, le comte d'Artois (Charles X), par ordre de succession, en était le propriétaire, et son fils, le duc d'Angoulême, le dernier grand-prieur du Temple, où jamais il ne mit les pieds.

Joséphine a dû l'habiter quelque temps, car on disait alors que c'est là qu'eut lieu son mariage civil avec Bonaparte et que son mariage religieux fut célébré après le retour de la campagne d'Italie, à l'hôtel des vivres de l'Armée, rue Charlot, n° 45, alors.

La vérité est, que dans ma prime jeunesse, j'ai entendu, je ne sais combien de fois, un ami de mon père, qui habitait ce dernier hôtel, dire que c'était dans son salon que le mariage religieux de Bonaparte et de Joséphine s'était célébré.

Un certain abbé Pascal, chanoine honoraire de Saint-Nicolas-des-Champs, m'a affirmé ce fait d'une façon positive, et il disait que tous les actes civils rédigés par le cardinal Fesch pour servir au sacre et au mariage de Napoléon avec Marie-Louise étaient entachés de faux.

Le général Friant habita l'hôtel sous le premier Empire. Les Bourbons l'en chassèrent. On en fit la mairie du 6e arrondissement qui devint 3e arrondissement en 1861.

On construisit une nouvelle mairie au square du Temple et alors l'hôtel de l'intendance fut livré au commerce : un fabricant d'appareils inodores l'habite maintenant. A. Claude.

—

Le tombeau de Naundorff (XXXIV, 767). — Je puis d'autant mieux répondre à la question de mon confrère que, me trouvant en Hollande, il y a deux ans, je me suis livré moi-même à cette recherche. C'est à Delft, autant que je puis croire, que se trouve le tombeau du prétendu Louis XVII. Lorsque, sortant de la gare, vous tournez à gauche en suivant un des nombreux canaux dont la ville est sillonnée, dans la direction du nord, vous ne tardez pas à vous trouver aux portes de la ville. Devant vous, à gauche toujours, se dresse un immense établissement ; c'est la distillerie Van Marken.

Avant de pénétrer dans cette fabrique, en bordure de la route, il y a un enclos où l'herbe pousse assez drue. Tout autour, une grille. Dans l'herbe, une pierre tombale qui émerge. On m'a dit que cet emplacement était celui d'un ancien cimetière et que cette pierre tombale était celle de Naundorff. J'avoue que je n'ai pas enjambé la grille, mais je crois que cette déclaration, qui m'a été faite par des habitants de Delft, est absolument vraie, car elle concorde avec tout ce que j'avais pu apprendre, à savoir que Naundorff était mort à Delft, qu'il y avait été enterré et que l'on y voyait encore sa sépulture.

De Amicis, dans son remarquable ouvrage sur la Hollande, n'en dit pas un mot dans son chapitre sur Delft, — je viens de m'en assurer. — Et néanmoins je suis persuadé que j'ai lu quelque part l'inscription funéraire qui doit figurer sur cette tombe.

C'est à Delft, et non autre part, qu'il faut aller se renseigner. La question n'ayant pour moi qu'un intérêt de curiosité relatif, je n'ai pas poussé plus loin mes recherches en Hollande, mais je suis certain que la solution est là et non autre part. H. Lyonnet.

***

— J'ai vu à Delft, dans un cimetière abandonné, au milieu d'un terrain isolé par une grille, une longue pierre tombale rongée de mousse où se lisait ce seul nom : Naundorff. D'E.

***

— Il n'existe pas pour ainsi dire un tombeau de Louis XVII. Une pierre tumulaire couvre les restes de l'infortuné prince, qui est enterré à Delft (Hollande). L'inscription est :

ICI REPOSE
LOUIS XVII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
(CHARLES-LOUIS, DUC DE NORMANDIE).
NÉ A VERSAILLES LE 27 MARS 1785
DÉCÉDÉ A DELFT LE 10 AOUT 1845

M.-J. Wildeman.

***

— Le comte d'Hérisson, dans son livre : *Le Cabinet noir*, place le tombeau de Naundorff, à Delft, et en donne l'épitaphe suivante :

ICI REPOSE
LOUIS XVII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
(CHARLES-LOUIS, DUC DE NORMANDIE)
NÉ A VERSAILLES LE 27 MARS 1785
DÉCÉDÉ A DELFT LE 10 AOUT 1845

Suit l'acte de décès, trop long à reproduire ici. Voir dans le livre ci-dessus indiqué, page 6.

Le journal *La Légitimité*, imprimé à Bordeaux, a donné ces années dernières de nombreux détails sur ce sujet.

Résette.

***

— On a certes beaucoup discuté sur cet intéressant problème historique, mais ce qu'il y a encore de moins controuvé est que Naundorff est mort et a été enterré à Delft. Cette ville, célèbre par ses faïences, est un chef-lieu d'arrondissement de la province de Sud-Hollande (Pays-Bas), sur la Schie, à 9 kilomètres S.-S.-E. de la Haye. Sur la pierre tombale qui recouvre les restes de Naundorff, on lit cette inscription :

ICI REPOSE
LOUIS XVII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
(CHARLES-LOUIS, DUC DE NORMANDIE)
NÉ A VERSAILLES LE 27 MARS 1785
DÉCÉDÉ A DELFT LE 10 AOUT 1845

Notre collaborateur pourra consulter les divers ouvrages de M. Gruau de la Barre, ancien procureur du roi, le défenseur si zélé et si fidèle de Naundorff, et

notamment : *Intrigues dévoilées* ou *Louis XVII, dernier roi légitime de France* (Rotterdam, 1846-48, 3 vol. in-8°).

ETIENNE DE ROLLAND.

.˙.

— Pour indiquer à l' « abonné impatient » le tombeau « de Naundorff, le prétendu Louis XVII », « de Louis XVII, le prétendu Naundorff » aurait été plus exact, il n'est pas nécessaire d'être érudit, tant cette tombe est connue. Notre collègue la trouvera à peu près au milieu du vieux cimetière de Delft (près La Haye). Mais je l'avertis que, s'il cherche le nom de « Naundorff », il ne le trouvera pas. La tombe en question ne porte que le nom, les titres et les dates appartenant à Louis XVII.

Le cimetière qui recèle cette tombe curieuse est abandonné depuis longtemps. C'est pourquoi il faut que l' « abonné impatient » demande le chemin du vieux cimetière. Autrement, on lui indiquerait le nouveau cimetière et là il chercherait... inutilement pendant bien longtemps.

OTTO FRIEDRICHS.

—

Noms de lieux à identifier (XXXIV, 767). — MOUSTY. Il s'agit évidemment du prieuré de Moustier en Fagne, canton de Trélon.

Je n'ai pas sous la main le *Cameracum Christianum*. Ilest probable que l'auteur de la demande y trouvera quelques renseignements.

L. N.

—

Armoiries à déterminer (XXXIV, 768). — En posant cette question, j'ai mal indiqué quelques noms ; je sollicite de nouveau le concours de mes doctes collègues en reproduisant, d'une manière plus exacte, ma première note.

Brackers d'Hugo, dont Wilhelm-François Brackers d'Hugo, était capitaine-commandant au régiment de Nassau-Saarbrück, chevalier de Saint-Louis, et épousa Marie-Th.-Caroline Immelin, domiciliée à Soultz (Haute-Alsace), le 10 juin 1776.

De Roque (et non de la Roque), capitaine au régiment d'infanterie de Picardie, domicilié à Soultz (Haute-Alsace), 14 juillet 1772. — Nicolas de Roque, conseiller au Conseil souverain d'Alsace, 1740, père du précédent.

De Hertzberg Rudolf, grand-bailli de Soultz (Haute-Alsace), kammerrath d'Autriche, 1661.

D'Arxt, Hursus faber, 1643, à Soultz (Haute-Alsace).

De Varges, dont un membre était Jésuite sur la fin du XVIIe ou au commencement du XVIIIe siècle, au couvent d'Ensisheim.

SCRUTATOR.

—

Sainte-Marie-aux-Mines (Armoiries) (XXXIV, 768). — Sauf meilleur avis, les véritables armoiries sont celles que l'on trouve dans le *Dictionnaire du Haut et du Bas-Rhin* par notre savant confrère Ristelhuber :

Parti : au 1, de gueules, à la croix patriarcale pattée d'argent ; au 2, d'azur, à trois écussons de gueules.

Je ne cite que pour mémoire les armoiries enregistrées à l'*Armorial général* et qui pourraient bien avoir été données d'office par les commis du traitant Vannier :

D'azur, à une Notre-Dame d'argent posant ses pieds sur une montagne d'or.

Si « Un Alsacien » connaît d'autres armoiries que les deux ci-dessus, il serait vraiment bien aimable de nous les décrire.

EFFEM.

—

Un livre à retrouver (XXXIV, 769) :

Etat sommaire par ordre alphabétique des offices et pratiques des Notaires dont les minutes existent de 1518 *au* 1er *août* 1881, *dans l'arrondissement de Laon*, publié par Me Lefebvre, notaire à Laon, président de la chambre de discipline. Imprimé aux frais de la Compagnie. Laon, imprimerie A. Cortillot, rue Sérurier, 22, 1881, in-4°.

Bibliothèque nationale (L f. 119, 314).

EFFEM.

—

Frangipane (XXXIV, 770). — *Le Parfumeur Royal* (2e édition, Paris, 1699) donne les recettes suivantes :

Gands de Franchipane pour six douzaines. — Vous prendrez six douzaines de peaux de chevrotin bien choisies que vous purgerez parfaitement bien, et en dernier lieu dans de l'eau d'Ange, et étant seiches et ouvertes vous les mettrez dans le parfumoir et vous les parfumerez par la fumée

avec quatre onces de marc de bonne eau d'Ange que vous brulerez sous les dittes peaux peu-à-peu, puis après vous les chargerez de la composition suivante :

Vous mettrez sur le marbre un demy gros d'ambre et autant de musc et vingt grains de civette et une demie-once de benjoin en larmes que vous broyerez parfaitement bien avec de l'huile de Ben, ensuite vous broyerez les terres dont vous voudrez colorer vos gands couleur de franchipane et vous la mêlerez avec votre composition, et vous broyerez le tout ensemble y ajoutant un peu de gomme, puis vous augmenterez cette composition avec de l'eau de rozes et de fleur d'orange partie égale à votre discrétion, et vous en chargerez vos gants, ensuite vous les étendrez dans une chambre qui n'ait pas grand air, et étant secs vous les froterez et renformerez puis vous leur donnerez la gomme suivante :

Gomme et dernière couche. — Vous prendrez un demy-gros de musc et autant de civette que vous broyerez avec de l'huile de Ben et de la gomme adragant détrempée avec de l'eau de fleur d'orange et vous en chargerez vos gands, et estant secs vous les enveloperez d'une peau et vous les mettrez sous le mattelas pendant huit jours, puis après vous leur donnerez trois ou quatre jours de fleurs, et vous les finirez suivant l'usage.

Voilà pour le parfum, plus loin on trouve :

Couleur de Franchipane. — Beaucoup de rouge, peu de terre d'ombre, et trois fois autant de jaune que de rouge.

P. c. c. : César Birotteau.

—

Instituteur (XXXV, 1). — M. Leriche désire connaître les termes mêmes du décret du 30 mai 1793, qui pour la première fois aurait donné le nom d'instituteur aux maîtres d'école. Rien de plus facile :

L'article 2 du susdit décret est ainsi conçu :

Il y aura, dans chacune des écoles primaires, un instituteur chargé d'enseigner aux élèves les connaissances élémentaires nécessaires aux citoyens pour exercer leurs droits, remplir leurs devoirs et administrer leurs affaires domestiques.

Quant aux considérants destinés à justifier cette substitution de nom, il n'y en a pas. Le décret du 30 mai — la veille du 31 mai — fut proposé par Barère, au nom du Comité de salut public, sans rapport préalable.

Mais, à défaut de considérants, il y a des précédents, qui répondent en partie à la question,

Le projet présenté à l'Assemblée constituante par Talleyrand, au nom du Comité de constitution maintenait le titre de « maîtres d'écoles primaires ».

La qualification « d'instituteur » apparut seulement sous la Législative : le Comité d'instruction publique l'adopta officiellement, le 18 avril 1792.

Conformément à cette décision, le projet faisant suite au rapport de Condorcet, du 20 avril 1892, disait expressément, titre Ier, article 2 :

Des écoles primaires formeront le premier degré. On y enseignera les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens. Les maîtres de ces écoles s'appelleront « instituteurs ».

D'ailleurs, Condorcet tout occupé des principes, ne motivait point dans son rapport l'emploi du terme nouveau qu'il appliquait également aux maîtres des écoles secondaires, réservant le titre de « professeurs » aux instituts et aux lycées.

Nous arrivons à la Convention. Le nouveau Comité d'instruction publique reprend en sous-œuvre le projet de Condorcet ; dès le 19 novembre 1792, il adopte l'article Ier du titre 1er, à peu près dans les mêmes termes.

Les écoles primaires formeront le premier degré d'instruction. On y enseignera les connaissances nécessaires à tous les citoyens. Les personnes chargées de l'enseignement dans ces écoles s'appelleront « instituteurs ».

On trouve, dans le rapport rédigé quelques jours après par Lenthenas, un passage qui, parlant surtout de la situation matérielle que le Comité entendait assurer aux instituteurs, explique évidemment le changement de nom. Lenthenas s'exprime ainsi :

Les premières écoles ont été trop négligées, trop avilies avant la Révolution, pour que rien de ce qui existait puisse ici diriger vos opinions. Ce qu'on appelait des « maîtres d'écoles » était couvert de ridicule et de mépris. Voués à n'enseigner que les classes les plus indigentes des citoyens, et sans secours de la part d'un gouvernement ennemi du peuple ainsi que de tout ce qui pouvait l'éclairer, ils ont été tenus partout dans un état d'abjection où vous ne pouvez laisser tomber les « instituteurs » qui les remplacent.

La Convention avait commencé la discussion du projet de Lenthenas; même l'article 1er, contenant le nom d'instituteur, avait été voté le 12 décembre 1792. Mais l'ensemble n'avançait pas. Pressé d'aboutir, le Comité de salut public décida, le 28 mai, de proposer d'urgence à la Convention d'organiser les écoles primaires dans toutes les parties de la République.

D'où, le décret du 30 mai.

Il résulte de cet exposé que le terme d'« instituteur » fit réellement son entrée officielle dans le langage législatif, non le 30 mai 1793, mais le 12 décembre 1792, et pour les motifs indiqués dans le rapport de Leuthenas. S. L.

***

— Le nom d'« instituteur » a été donné aux maîtres d'école par le décret du 12 décembre 1792, sur l'organisation des écoles primaires.

Voici le texte de ce décret (1) :

La Convention nationale, sur le rapport de son Comité d'instruction publique, décrète :

TITRE Ier — *Enseignement.*

Article 1er. — Les écoles primaires formeront le premier degré d'instruction. On y enseignera les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens. Les personnes chargées de l'enseignement dans ces écoles, s'apelleront Instituteurs.

Le décret du 30 mai 1793, cité par M. Leriche, a pour objet l'établissement des écoles primaires.

Il est ainsi conçu (2) :

Article 1er. — Il y aura une école primaire dans tous les lieux qui ont depuis 400 jusqu'à 1500 individus. Cette école pourra servir pour toutes les habitations moins peuplées qui ne seront pas éloignées de plus de mille toises.

Article 2. — Il y aura, dans chacune de ces écoles, un instituteur chargé d'enseigner aux élèves les connaissances élémentaires nécessaires aux citoyens pour exercer leurs droits, remplir leurs devoirs et administrer leurs affaires domestiques.

Article 3. — Le Comité d'instruction publique présentera le mode proportionnel pour les communes plus peuplées et pour les villes.

Article 4. — Les instituteurs seront chargés de faire aux citoyens de tout âge, de l'un et de l'autre sexe, des lectures et des instructions une fois par semaine.

Article 5. — Le projet de décret présenté par le Comité d'instruction publique, sera mis à l'ordre du jour irrévocablement tous les jeudis.

(1) DUVERGNIER, *Collection des lois, décrets, ordonnances. etc.* Tome V, p. 99.
(2) Id., id. Tome V, p. 383.

Le décret du 30 mai 1793, fut rapporté par celui du 27 brumaire an III (17 novembre 1794). (1)

Ce dernier décret est divisé en 4 chapitres.

I. Institution des écoles primaires.
II. Jury d'instruction.
III. Des instituteurs.
IV. Instruction et régime des écoles primaires.

Il fut rendu sur le rapport de Lakanal, en date du 6 brumaire an III.

On trouvera le texte de ce rapport dans la *Gazette nationale* ou *le Moniteur Universsel* du 9 brumaire. H. T.

—

Blankeford (Aquitaine); librata chipotensis (XXXV, 2). — Il existe en Aquitaine, à notre connaissance, quatre Blanquefort : deux sont dans le Gers, le premier près d'Auradé et de l'Isle-en-Jourdain, le second, voisin de Gimont et situé sur le Rats. Les deux autres Blanquefort sont beaucoup plus importants : l'un est dans le Lot-et-Garonne, près de Jumel, dans l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot; l'autre, enfin, le plus important et sans doute celui que désignent les lettres-patentes de Reading (1308), est à 8 kilomètres de Bordeaux, à l'entrée du Médoc ; c'est un chef-lieu de canton et la deuxième station de la ligne de Bordeaux au Verdon. V. A. T.

Même réponse : BRONDINEUF ; GARUMNUS; PAVOT ; BONNAFFÉ ; L. BAILLET.

***

— Il s'agit probablement ici de Blanquefort, arrondissement de Bordeaux. Il n'y a pas lieu, dans les titres anciens, de tenir grand compte de l'orthographe; dans le cas actuel, le scribe chargé de rédiger les lettres-patentes était Anglais et écrivait avec l'orthographe anglaise.

Il existe un autre Blanquefort dans le Gers, et un dans le Lot-et-Garonne.

La monnaie connue sous le nom de *chapotensis* ou *chipotensis*, était usitée au

(1) DUVERGNIER, *Collection des lois, décrets, ordonnances, etc.*, Tome VII, p. 410.

XIIIe et au XIVe siècle dans l'ancienne Aquitaine, probablement pendant tout le temps de la domination anglaise.

Du Cange, sous les mots : *chapes, chapotensis, chipotensis*, cite des chartes des XIIIe et XIVe siècles, qui peuvent donner une idée de la valeur de la *livre chapotois*. Nous citerons la dernière qui établit d'une manière facile à saisir, le rapport de la monnaie chapotois avec la monnaie tournois.

Il s'agit d'une enquête de 1307 :

Et facta inquesta... omnibus summis ad unam redactis, dictas ducentas libras chapotenses ad valorem parvorum bonorum turonensium reducentes, centum sexaginta libras parvorum turonbonorum, etc.

Cette monnaie ne paraît pas avoir été employée plus tard que le XVe siècle.

J'ignore si les traités de numismatique donnent des spécimens de cette monnaie. Ceux de nos confrères qui pourraient faire des fouilles dans les archives de la Gironde trouveraient peut-être des documents intéressants, non seulement sur la livre chapotois, mais encore sur la seigneurie de Blanquefort et Bertrand de Gout.

Il serait intéressant de rechercher l'étymologie du mot « chapotois ». Du Cange émet, timidement du reste, l'opinion que cette monnaie pouvait être la même que celle nommée *chats* poitevins. De chatpotvin à chapotois, il n'y aurait qu'un pas.

Les pièces nommées chats, en Poitou, étaient les florettes, saluts et angelots de Henri IV, roi d'Angleterre, portant l'empreinte des léopards, que le peuple confondait facilement avec des chats.

Il sera certainement facile aux intermédiairistes de trouver une explication plus satisfaisante. MARTELLIÈRE.

* * *

1376, 1er avril. — Enregistrement du dépôt fait à l'Echiquier de deux lettres par lesquelles Gayllard de Duras, chevalier, seigneur de Duras et de Blanquefort, reconnaît devoir à Edward III, 2,000 florins d'or, appelés francz, qu'il s'engage à payer au sénéchal ou au connétable de Bordeaux, le jour de la Saint-Jean-Baptiste (*Archives de l'Echiquier*, Kalendars, t, I, p. 247).

1363, 9 juillet, à 1364, 9 avril. — Procès-verbal des hommages rendus au prince de Galles par les seigneurs et les villes de la principauté d'Aquitaine, rédigé d'après les notes du P. de Maderan, par Richard Filongleye (*Arch. de l'Echiquier*, Library, B. 4, 5, et A, 4, 34).

Ce document fort important, tronqué par Brequigny, t. III, 20 juillet 1363, est reproduit par Delpit, *Documents français*, qui donnent, p. 89, « tous les noms des baronns, chevaliers, esquiers, gentilz et aultres », et notamment :

19. — Gaylard de Durefort, seigneur de Blankford en Bourdelois et de Duras en Agenois, baronn.

Il s'agit donc d'un lieu français et voisin de Bordeaux.

Voir *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, p. 27.

Blanquefort, commune de Belvez; Blancofort, 1459 (*Archives de la Gironde*, Belvez); — anc. rep. noble.

Blanquefort, nom perdu, commune de Lanquais. — Blansquefort, 1778 (not. de Lanquais). JOIRE.

* * *

— Chef-lieu de canton, arrondissement de Bordeaux (Gironde), avec vieux château ruiné.

Léo Drouyn, dans son bel ouvrage : *La Guyenne militaire*, II, p. 38, donne une notice détaillée de ce château et des eaux-fortes ; il mentionne le don fait, en 1308, à Bertrand de Goth. — V. aussi Beaurain, *Variétés bordelaises*, etc.

F.-P. MAC REBO.

* * *

— Nous avons en France deux villages du nom de Blanquefort (Gironde et Lot-et-Garonne), et un autre village portant un nom analogue : Blancafort (Cher).

Blanque est une des formes du mot blanc dans le vieux langage, fort vient de *orfum*, foire, marché.

Blanford (comté de Dorset, Angleterre) se dit aussi Blandford-forum.

Il existe tant de vieux mots et de noms de lieux en France, qui commencent par *Bla—Blam—Blan—Blanc—Bland*, etc., que je ne trouve pas un air anglais à Blanquefort. ni aux cinq villages du nom de Roquefort.

N'avons-nous pas de vieux mots analogues, tels que : *blanquerie* (blancherie); *blanqueja* (blanchir; *blanquineou* ou *blankinous* (blanchâtre); *blancaous* (guignes blanches); *blanchoyer* ou *blanquoyer* (paraître blanc); *blanerasize* (blanc de poule), etc., etc.

Un Gascon, qui aurait été élève de Ménage, nous aurait dit sérieusement que Blanquefort ou Blaguefort sont deux synonymes. A. DIEUAIDE.

***

— Très connu, Blanquefort, chef-lieu de canton du département de la Gironde, et le collabo Q. V. l'eût trouvé sans peine au dictionnaire des communes; mais peu anglais, je crois. — *Blanque* est pur français, peut-être patois par la prononciation locale du mot *blanc; fort*, par un *t*, n'est pas moins français.

Les ruines du château de Blanquefort, tours, fossés, pont-levis, etc., existent encore et sont fort pittoresques. Je crois qu'elles appartiennent aux comtes ou ducs de Duras; peut-être même leur ont-elles toujours appartenu.

On le saurait probablement à la commission des monuments historiques, car je les crois classées.

VILLEFREGON.

—

Une statue de Milan (XXXV, 3). — La statue en question est un bas-relief de marbre blanc, représentant Béatrice de Bourgogne, fille du comte Renaud, femme de l'empereur Frédéric Barberousse, à qui elle apporta en dot la Provence et la moitié de la Bourgogne. Ce bas-relief fut placé sur la porte *Tosa* ou *Tonsa* (tondue) par ordre des consuls milanais en 1171. Il y resta pendant quatre siècles, jusqu'au temps de saint Charles Borromée, qui le fit enlever comme indécent; les magistrats le donnèrent alors au comte Orazio Archinto, questeur (préfet de police) et collectionneur émérite d'antiquités. Le 13 septembre 1865, la collection Archinto, enrichie par les descendants du comte Orazio, fut installée au musée archéologique de Milan (Brera) où le monument qui nous intéresse figure aujourd'hui sous le n° 1262 du Catalogue.

C'est une figure de femme très en relief, sur une dalle de marbre de 1m 30 de haut, ressemblant à une pierre tombale; deux colonettes surmontées d'un arc l'encadrent. La femme de l'empereur allemand, le front ceint d'un diadème, les cheveux tombant en nattes sur les oreilles, est nue, les jambes un peu écartées, dans une sorte de robe de chambre très largement ouverte. Un rasoir à la main droite, elle émonde sa toison. Sur l'archivolte du fronton, on lit cette inscription ?

HEC EST PORTA POTTE TONSE

Pour comprendre le sens de la phrase, il faut savoir qu'en bas-latin, comme en argot italien, *potta* (pluriel *potte*) signifie ce que Boufflers qualifiait de « cœur » par un charmant euphémisme, et ce à quoi les Italiens d'aujourd'hui donnent le nom du fruit du figuier.

Les conservateurs du musée archéologique de Milan, plus pudibonds que leurs collègues de Naples, ont couvert tout le milieu du bas-relief d'un volet en fer faisant écran. M. Romussi, directeur du *Secolo*, qui reproduit l'image de l'impératrice Béatrice, à la page 460 de son intéressant ouvrage : *Milano nei suoi monumenti* a masqué la partie centrale d'une bande de papier blanc.

Certains ont cru que le nom de *Tosa* ou *Tonsa* avait été donné à la porte ornée de ce bas-relief à cause de cette *potta tonsa*. C'est une opinion erronée, la porte *Tonsa* avait été baptisée ainsi bien avant le XIIe siècle.

Quels peuvent être l'origine et le motif de cette singulière sculpture?

On sait que Frédéréric Barberousse, empereur d'Allemagne, préludant aux douceurs dont les *Tedeschi* ont pendant des siècles abreuvé l'Italie, sans doute pour la préparer aux joies de la Triple-Alliance, assiégea Milan de 1159 à 1162; la ville prise et pillée méthodiquement, à l'allemande, fut rasée presque complètement. Il paraît que l'impératrice, au lieu d'encourager son mari à la modération et à la clémence, l'excita dans son œuvre de destruction, prodiguant les trésors de férocité que si souvent la femme porte au fond de son cœur. Aussi quand peu d'années après Milan fut rebâti par la Ligue lombarde, les Milanais irrités se vengèrent-ils de leurs impitoyables ennemis de l'indécente façon que nous avons indiquée, en la frappant dans sa pudeur de femme.

Mais à quel incident fait allusion le singulier bas-relief, qui a consacré leur vengeance en l'étalant pendant quatre siècles aux yeux des passants? L'histoire n'en dit rien, à ma connaissance du moins, et je serais heureux si un érudit lombard pouvait nous éclairer sur ce point. Il existe bien une légende d'après laquelle, en 1159, peu avant le siège de Milan, des mutins ayant rencontré la

femme de Barberousse dans une rue écartée, la mirent à califourchon sur un âne, la tête tournée vers la queue de sa monture, et la conduisirent ainsi par la ville. L'empereur fit saisir les auteurs de cette plaisanterie et les condamna à retirer, avec leurs dents, une figue placée sous la queue de l'âne en question, si mieux ils n'aimaient être pendus.

Cette anecdote, qui passe pour avoir été rapportée, pour la première fois, par l'historien allemand Krantz, trois siècles après l'événement, n'a pas le moindre rapport avec le monument de la *Porta Tosa*, monument qui mériterait si bien la qualification d'*épilatoire*, donné à tort par les concierges du boulevard Malesherbes à celui de Louis XVI et Marie-Antoinette.

Pourtant, elle peut être authentique, car les habitants de Bergame, en haine des Milanais, firent frapper une médaille représentant cette scène, Béatrice de Bourgogne, assise à rebours, relèvee la queue de l'âne, tandis que les Milanais embrassent la figue.

Mais un intermédiairiste lombard pourrait-il donner l'explication historique du bas-relief de la Brera ?

M. P.

—

Le régiment de Médoc (XXXV, 3). — Ce régiment a été levé par commission du 19 février 1674 et a porté les noms de ses trois premiers colonels ; il a fait ses premières campagnes dès sa formation, en soutenant une rude guerre avec les Miquelets espagnols et il établit sa réputation le 14 juillet 1677, à la bataille d'Espouilles. Cette bataille, où l'ennemi eut 5.000 tués et 700 prisonniers, fut une affaire particulière aux régiments de Médoc et de Fürstemberg. Ces deux corps, emportés par la plus noble émulation, y détruisirent entièrement les régiments espagnols d'Aragon, de Médinia Sidionia, de Monteleone et de Parme. Médoc se conduisit avec la même distinction en 1678, au siège de Puycerda, qui capitula le 28 mai. Médoc perdit peu après son colonel, le marquis de Navailles, âgé à peine de 22 ans. Le célèbre chevalier d'Hamilton, dont le régiment irlandais venait d'être réformé, devint alors colonel de Médoc (janvier 1679). Le régiment se signala, sous ses ordres, au siège de Luxembourg. En 1685, c'est le marquis de Jarzé qui en est le colonel et qui conduit son régiment faire, en 1688, le siège de Philipsbourg ; durant le siège, le colonel eut une main emportée par un boulet.

J'ai sous les yeux l'historique de Médoc et il faudrait sept à dix colonnes de *l'Intermédiaire* pour citer seulement les campagnes de ce brave régiment, dont Serurier, qui devint un des maréchaux de Napoléon, fut nommé colonel le 7 août 1792.

Au moment où le niveau révolutionnaire fit disparaître tout ce qui rappelait une attache quelconque avec la monarchie, Médoc perdit son vieux nom de baptême, puis ses bataillons furent amalgamés dans les nouvelles formations des demi-brigades. Son premier bataillon, entre autres, concourut à la composition de la 32e demi-brigade, et l'on peut affirmer, sans exagération, que cette fraction du vieux régiment contribua à la grande et si glorieuse réputation que s'est acquise la célèbre 32e demi-brigade, pendant les campagnes d'Italie avec Bonaparte.

Mon confrère P. M. (du *Club bordelais*), pourra trouver de nombreux renseignements et très complets, sur les premiers temps de Médoc, en consultant l'*Histoire de l'infanterie* du général Susane, t. IV, p. 384 à 394.

DÉSIRÉ LACROIX.

*
* *

— Notre confrère P. M. trouvera une notice sur le régiment de Médoc — formant actuellement le 70e régiment de ligne —, dans l'*Histoire de l'ancienne infanterie française* de Louis Susane, tome VI, p. 399 à 416. Cet ouvrage existe sans aucun doute, à la Bibliothèque publique de Bordeaux. Dans le cas où ce livre n'y serait pas, il pourrait, sans faire un grand déplacement, venir le consulter chez moi, et demander mon adresse à notre confrère La Coussière qu'il connaît bien. BRONDINEUF.

—

Les saints substantifs et adjectifs (XXXV, 45). — Il est parfaitement admis par les autorités ecclésiastiques que la plupart des saints, Félix, Béat, Innocent, etc., ont reçu leur nom, faute de connaître leur vrai. Quand on découvrait les os d'un martyr, on n'avait d'autre ressource que de lui imposer un nom prénom adjectif. LA COUSSIÈRE.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

MADAME DESBORDES-VALMORE A MADAME AMABLE TASTU

Notre savant et regretté directeur, M. le général Iung, a publié dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, quatre lettres inédites très intéressantes de Mme Desbordes-Valmore, adressées à Hippolyte Lucas. Antérieurement à cette publication, M. Benjamin Rivière, bibliothécaire de la ville de Douai, avait fait paraître en deux volumes une correspondance soi-disant intime de la Muse douaisienne, d'après les lettres données à la bibliothèque de la ville par M. Valmore fils, lesquelles n'ont pour la plupart aucun intérêt.

La lettre inédite que nous publions ici est adressée à Mme Amable Tastu, née Voïart, poète comme Mme Desbordes, de laquelle celle-ci a porté sur sa rivale ce jugement touchant :

« Mme Tastu, modèle des femmes... C'est une âme pure et distinguée qui lutte » avec une tristesse paisible contre sa laborieuse destinée ; son talent est comme sa » vertu, sans tache. Je l'aime ; je la trouve souffrante et jamais moins courageuse. » Douce femme, que je voudrais oser nommer sœur. »

Madame Amable Tastu, rue de Vaugirard, nº 36, à Paris.

Madame,

Je dois à une circonstance malheureuse l'espérance de ne pas vous demeurer tout-à-fait étrangère. M. Tastu, en passant à Lyon, vient de me donner une preuve d'intérêt, et je voudrais, Madame, que vous voulussiez bien en prendre la moitié sur vous, par le plaisir que j'aurais de partager ma reconnaissance entre vous deux.

M. Tastu m'a vue si troublée de chagrins qu'il m'a apporté vos charmants vers dans leur plus belle parure pour me prouver, je crois, que la consolation est souvent près du mal, et comme c'était presque le tenir de vous, j'en ai senti de la joie, Madame, ce livre m'est plus cher que le pareil que j'aimais tant.

Je ne veux pas que les premières lignes que j'ose vous écrire renferment une plainte sur moi ni contre personne. N'y lisez que l'expression vraie du désir que j'ai de vous connaître, Madame, et de vous savoir bien heureuse.

MARCELINE DESBO-VALMORE.

Lyon, le 27 janvier 1828.

P. c. c. : PAUL PINSON.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Le pavillon Tiphaine, à Nogent-sur-Seine. — Pons de l'Hérault, dont les écrits d'imagination sont loin de valoir les souvenirs, et sont justement demeurés dans l'oubli, a écrit entre autres nouvelles, restées inédites, une *Louise la Vivandière*, sorte de roman biographique qui est dépourvu de tout intérêt. Je relève cependant au début de cet écrit quelques lignes relatives à une maison historique qu'illustra sa résistance contre les alliés, en 1814.

C'est à Nogent-sur-Seine que les armées de l'Europe coalisée durent faire une halte forcée, une halte qui les aurait perdues si la trahison ne s'était pas hâtée de venir à leur secours.

Voyez le pavillon Tiphaine! maison de plaisance que le dévouement patriotique de son propriétaire, M. Tiphaine le père, à la tête de quelques conscrits, transforme en bastion presque inexpugnable et qui, debout encore, oubliée qu'elle est par les balles ennemies, semble dans son éloquence muette, dire à tous les citoyens : « Ayez le courage de défendre vos foyers et l'ennemi n'osera point envahir le pays ».

J'aurais voulu que la ville de Nogent-sur-Seine eût consacré le souvenir de cette défense héroïque. Qu'il me soit du moins permis de lui rendre un hommage de nationalité.

Dans les *Souvenirs de mon séjour à Nogent-sur-Seine,* Pons de l'Hérault parle d'une autre maison de Nogent beaucoup plus célèbre, le Paraclet :

Son fondateur lui donna ce nom pour consacrer les consolations que ce lieu de retraite avait offert au malheur...., Héloïse et Abélard sont des noms que la France a adoptés : ces noms auraient dû préserver le Paraclet. Il en fut autrement..... Le Paraclet fut au nombre des monuments que l'action révolutionnaire n'épargna point..... Le Paraclet passa des saintes filles qui l'habitaient à un comédien qui l'habita. Le célèbre Monvel en était devenu propriétaire. Monvel vendit au général Pajol; il avait déjà porté la hache et le marteau sur tous les débris dont il n'avait pas eu besoin. Le général Pajol voulait jouir et non pas méditer. Il ne pensa qu'à faire un séjour de plaisance. Le Paraclet ancien disparut, le Paraclet nouveau prit sa place.

Le Paraclet, tel qu'il est maintenant, riche d'habitation et de culture, avec ses beaux arbres et ses belles eaux, ses gazons et ses ombrages, m'a fait une impression pénible.....

La chambre où Abélard professa la théologie a pourtant été sauvée du naufrage, mais on lui a ôté sa parure antique pour l'ajuster aux convenances des constructions nouvelles, et il faut que l'on vous indique où elle est.....

C'est M. Walkenaer fils qui est le propriétaire de ce beau domaine. M. Walkenaer a conservé le peu qu'il lui a été possible de conserver.

L. G. P.

BIBLIOGRAPHIE

La librairie Plon vient de faire paraître, en un volume in-12, les *Souvenirs militaires du baron de Bourgoing* (1791-1815). C'est la réimpression d'un livre imprimé il y a un quart de siècle, tiré à une centaine d'exemplaires et non mis dans le commerce. L'éditeur, M. Pierre de Bourgoing, a voulu faire connaître au grand public le récit des premières années d'un homme qui, après avoir été un brillant officier du premier Empire, fut plus tard un diplomate des plus distingués.

On lira ces souvenirs de la campagne de Russie et de celles de 1813 et 1814 avec intérêt, même après les fameux *Mémoires* de Marbot et de Thiébaut.

A partir du 20 février, MM. les Abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement voudront bien faire bon accueil à la présentation de leur facture par la poste, afin d'éviter des frais de retour.

Les abonnements étrangers ne seront envoyés que contre paiements.

Administration et Gerance :

MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

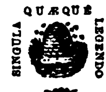
Imp G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *28 Février 1897.*

XXXVe Volume. — N° 754

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 6

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

Nos abonnés ne nous ayant pas fait parvenir d'avis contraire au 10 janvier 1897, sont considérés comme réabonnés.

QUESTIONS

Le général A. Danican (Renseignements sur). — Quelle est la date exacte de la naissance du général Auguste Danican, que toutes les biographies font naître en 1763? Quels sont les noms exacts de ses père et mère? A. M.

—

Catacombes de Paris. — Un de nos lecteurs connaîtrait-il, outre la promenade de Bernard Palissy et l'inventaire de Colbert, quelque document sur les catacombes de Paris, antérieur à l'année 1628? Connaît-on des éboulements avant 1774, ceux du couvent des Feuillantines mis à part?

Il me semble que les meilleurs documents devraient être ceux des couvents de la rive gauche, qui en tiraient leurs pierres de construction.

Un futur Habitant des Catacombes.

—

La maison de Mme Bovary, à Neufchâtel-en-Bray. — Un savant linguiste, ancien professeur, qui a connu M. Georges Rocher, actuellement directeur de la *Revue de France politique et littéraire*, lorsqu'il était sous-préfet de Neufchâtel-en-Bray, signale, dans un journal normand, l'existence en cette ville d'une « grande bâtisse » appelée « la maison de Mme Bovary », et raconte que Bovary aurait été un médecin dont les infortunes conjugales seraient encore vivantes dans la mémoire des vieilles gens de la ville, — le tout d'après un article de M. Rocher sur les « origines de Mme Bovary ». Un vieux médecin a dit à M. Rocher, à ce sujet, que ce sont là des « potins sans intérêt », et l'ancien professeur veut bien nous dire que ce serait à Yvetot que Flaubert aurait trouvé l'original de son pharmacien.

S'il est vrai que certaine maison de Neufchâtel est désignée, comme le dit M. Rocher, ce ne serait guère que depuis l'époque où M. Rocher résida en cette ville, et je ne suis pas éloigné de croire qu'elle a été baptisée ainsi par quelque facétieux familier des salons de la sous-préfecture, heureux de montrer au lettré sous-préfet que Neufchâtel n'était pas absolument étranger au roman contemporain. Il n'y a, du reste, qu'une analogie très lointaine entre les malheurs des époux Bovary et le cas douloureux du docteur X... et celui de sa femme, et il faudrait beaucoup de bonne volonté pour trouver à l'un ou à l'autre quelque trait de ressemblance dans *Madame Bovary*. — Tous les deux vivaient encore en 1857, lorsque l'œuvre de Flaubert parut dans la *Revue de Paris*, et la femme mourut une quinzaine d'années après son mari.

Il est permis d'ajouter que l'histoire vraie, de celle que l'on dit à tort avoir servi de modèle au maître peintre en prose que fut Flaubert, n'en serait pas pour cela moins intéressante que le roman. Mais on ne la fera pas de sitôt. Les seconds rôles sont toujours vivants.

Flaubert n'aurait pas été le seul à venir prendre ses originaux dans cette région, entrevue par M. Rocher. Ceux de nos compatriotes qui ont lu le *Maître de Forges*, écrit en partie dans le voisinage de l'arrondissement de Neufchâtel, ont remarqué le peu de soin pris par Georges Ohnet de dissimuler même jus-

qu'au nom de certain officier ministériel aux yeux papillotants derrière ses lunettes.

Cet exposé sert de point de départ à une question qui ne sera pas plus indiscrète que l'article de M. Roche.

Flaubert a-t-il inventé de toutes pièces ses personnages principaux; sinon, où les a-t-il pris? HAUTENCLEF.

—

Jubé dans les églises. — On appelait, on le sait, « jubé » un lieu élevé dans les églises, en forme de galerie, qui faisait ordinairement la séparation du chœur et de la nef, où l'on allait dire l'Evangile des messes solennelles. Depuis quelle époque peut-on rencontrer des jubés?

D'après Tillemont (*Mémoires, etc.*, Paris, 1693 et suivantes, 16 vol. in-4°), dès l'an 420, l'on connaissait des jubés. Cela me paraît peu probable. L'expression jubé vient-elle du latin *jube*, commandez, parce que le diacre ou le lecteur avant de commencer ce qu'il devait chanter ou réciter, demandait au célébrant sa bénédiction en lui disant : *Jube Domine benedicere?*

En 1688, J.-B. Thiers a publié, à Paris, un volume in-12 intitulé : *Dissertations ecclésiastiques sur les principaux autels des églises, les jubés, la clôture des chœurs.*

Il est probable que cet ouvrage, que je n'ai pas à ma disposition, donne la solution de ma dernière demande.

E. M.

—

Armorial de Berri. — Le château de Bouesse, commune de Bouesse (Indre), dont les tours sont du XVe siècle, possédait, en 1850 (peut-être encore aujourd'hui), les armoiries suivantes dont je serais heureux de connaître les titulaires :

1° De ?... aux 3 fleurs de lis de ?..., posées 2 et 1 ;
2° Ecartelé en 1 et 4 de 1°, en 2 et 3 de ?..., au lion de ?... ;
3° Parti de 1° et de ?... à la croix de ?...

OURS D'AQUITAINE.

—

Localités à découvrir. — Nous serions particulièrement reconnaissant à ceux de nos collègues de l'*Intermédiaire* qui voudront bien nous faire connaître dans quelle contrée se trouvent les lieux suivants ;

Groos-Fatheneau.
Greben.
Groos-Drewitz.
Bauden.
Randten.

Ces cinq localités sont indiquées dans un acte de mariage daté de 1819, comme étant en Prusse; mais une demande adressée à M. le consul de France à Berlin, nous a valu cette réponse : « qu'aucune des localités citées ne se « trouvait dans le Dictionnaire des com- « munes et hameaux d'Allemagne ».

Ne seraient-elles pas situées dans l'ancien royaume de Pologne, partie annexée par la Russie?

Mille remerciements à qui nous renseignera. F. L. A. H. M.

—

Sur une prétendue édition des lettres de Claude Sarrau. — Les frères Haag indiquent dans la *France protestante*, à l'article Sarrau, un recueil de lettres du savant magistrat, qu'ils intitulent ainsi : « *C. Sarravii epistolæ cum vita, cura A, Clementii, Lugd-Bat.* 1656, in-4°. » Jules Andrieu, dans son excellente *Bibliographie générale de l'Agenais*, a reproduit cette indication sans la vérifier. Je me suis beaucoup occupé de Claude Sarrau et j'ai vainement cherché le bouquin de La Haye. De son côté, M. le comte de Sarrau, descendant du docte conseiller au Parlement de Paris et qui prépare avec un soin précieux une monographie de la famille à laquelle il a l'honneur d'appartenir, a non moins vainement que moi cherché, en Hollande comme en France, le recueil biographico-épistolaire. Il en est venu à se demander si ce n'est pas un mythe. Qu'en dit-on ici? Q.

—

Dictionnaire néologique des hommes et des choses de la Révolution, par le « Cousin Jacques ». — Sous ce titre, Beffroy de Reigny a publié, en 18.., 3 volumes qui s'arrêtent à la fin de la lettre C. La publication de ce dictionnaire a été interdite et arrêtée par ordre de Bonaparte. Pourrait-on dire ce qu'est devenu le manuscrit et où il se trouve? On trouve dans les volumes parus beaucoup de renseignements intéressants sur les contemporains de la Révolution. Ces renseignements pourraient être fort utiles aujourd'hui.

ALLOBROX.

Le Bréviaire et le Missel de Sens de 1485. — On désirerait savoir où l'on pourrait rencontrer un exemplaire de ces éditions que nous n'avons pu voir jusqu'ici. Elles ont été imprimées toutes deux par Vincent Commins à Paris, et ont fait l'objet d'un procès entre l'imprimeur et l'archevêque de Sens.

Nous connaissons le procès-verbal du doyen d'Étampes qui signifie aux prêtres du doyenné, l'interdiction de l'archevêque et, le 8 janvier 1485, intervint un arrêt du Parlement qui permit à V. Commins de vendre à Sens et ailleurs les Bréviaires et Missels « par lui imprimés à l'usage de ce diocèse, nonobstant les défenses de l'archevêque. » ALLOBROX.

—

L'aigle et le coq. — L'année dernière Paul Perret commençait, dans la *Liberté,* une causerie en nous disant :

Vous n'aurez pas appris sans plaisir que le coq gaulois va reparaître sur nos monnaies; quant à moi, je voudrais le revoir battant de l'aile au faîte de nos drapeaux. Pourquoi serait-il moins républicain que la pique? Il est plus national. Le coq, c'est l'ancienne France depuis ses origines, il invite aux démarches hardies et aux actions vives; il est l'emblème des franches amours.

Ces lignes m'ont rappelé une belle chanson parue au commencement du second Empire et attribuée. je crois, par erreur, à Béranger.

J'en donne ici les principaux couplets qui sont bien d'accord avec les idées émisés par Paul Perret, en demandant aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* s'ils peuvent m'en indiquer le véritable auteur.

Aigle orgueilleux, tu me bannis :
A toi palais, pompe guerrière,
A toi les étendards bénis,
A moi l'atelier, la chaumière!
Je vois sans fiel et sans chagrin
Tout l'éclat dont on te redore;
J'en ai vu d'autres, mon voisin;
J'en verrai bien d'autres encore.

Quand Rome ici t'eut rapporté,
Regrettant nos vieilles franchises,
Tranquillement je suis monté
Sur le clocher de nos églises.
Mille ans et plus sous un ciel noir
J'attendis la nouvelle aurore;
Déjà deux fois j'ai cru la voir;
Le vieux coq peut attendre encore.
. . . .

Tu n'es qu'un Romain déguisé.
Pour moi, des ergots à la tête,
Je suis Français, fier, brave, osé,
Galant, jaloux dans la conquête;
Un peu crâne, un peu babillard,
Mais ces défauts on les adore;
Pauvre aigle, tu t'y prends trop tard!
Sur les cœurs le coq règne encore.

Usurpateur sois donc moins fier!
Sans vouloir rabaisser ta gloire,
Chez vous les succès sont d'hier.
J'ai le pas sur toi dans l'histoire.
Avec mes fils, Hoche et Marceau,
Toujours l'étendard tricolore
Fut vainqueur, et son Waterloo
Le coq gaulois l'attend encore!
. . . .

Pour toi, le temps ne marche pas.
Ton cri, fanfare des batailles
Ne sait mener les peuples las
Qu'à de stériles funérailles!
Moi je vois d'autres temps venir
Ma voix pacifique et sonore
Dira l'hymne de l'avenir;
Ecoute bien, je chante encore!

MARIELE.

—

Forget me not. — On lit dans ma *Bibliographie des impressions microscopiques :*

Forget me not, London, 1830, in-512, almanach assez petit pour qu'on puisse l'enchâsser dans une bague, contient plusieurs morceaux des plus célèbres auteurs anglais ; on ne peut le lire qu'au moyen d'une loupe. (*Dictionnaire des merveilles*, dans l'*Encyclopédie Migne*, col. 331.)

Pourrait-on compléter cette description, me donner en millimètres la hauteur, la largeur, dire le nombre de pages, s'il y a des gravures? Pourrait-on dire si, avant et après 1830, il y a eu d'autres années parues dans ce format et, si oui, les décrire? NAUROY.

—

Une pièce de monnaie de vingt mille francs. — Les journaux ont reproduit ces derniers jours, une information anglaise, mentionnant la vente d'une pièce de monnaie historique, connue sous le nom de « pièce de Juxon » au prix de 19,250 francs.

Charles Ier, roi d'Angleterre avait dit en mourant à l'évêque-archevêque Juxon, assistant à son supplice : « Remember! » (Souviens-toi). Lui a-t-il aussi donné une pièce d'argent ou d'or?

Cela expliquerait l'énorme valeur assignée par la « loyalty » anglaise à une pièce de monnaie. Cz.

—

Un livre sur le féminisme. — La *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel* du nonidi 9 brumaire, l'an 3e (jeudi 30 octobre 1794), publie l'annonce suivante :

Réveil des dames ou *les femmes devenues papes, cardinaux, évêques, ministres, magistrats, professeurs, etc.* ; par un corps académique des dames, d'après le conseil de M. ***. A Paris, chez l'auteur, au Marché-Neuf, près le Palais Marchand, n° 40.

Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il nous donner une analyse succincte de cet ouvrage, qui est encore d'actualité après un siècle écoulé ?

Notre récent congrès féministe n'a pas formulé d'aussi hautes prétentions. Peut-être n'avait-il pas un Monsieur Trois-Étoiles pour lui servir de guide ?

H. T.

—

Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse. — Si j'en crois la bibliographie du comte d'Ideville, il existe une clé de ces mémoires ; un obligeant confrère voudrait-il me faire parvenir cette clé, qui manque à mon exemplaire ?

Villefregon.

—

Famille Hiriart. — Je vois dans la réponse que M. Robin fait à la question intitulée : *Les armoiries de la famille Garat*, que Mlle Hiriart de Maraye avait épousé Pierre Garat, médecin à Ustaritz (Basses-Pyrénées).

D'où était originaire la famille Hiriart? En 1786, un M. Hiriart habitait Paris. Sait-on à quelle adresse ? Qui épousa-t-il ? laissa-t-il de la descendance? Quelle fut sa carrière? Tout détail à son sujet m'intéresserait vivement.

Sans doute ce M. Hiriart était oncle de Dominique-Joseph Garat, ministre sous la Convention, puis sénateur et comte sous le premier Empire.

C. de la Benotte.

—

La poire de bon chrétien. — Depuis quel moment la poire de bon chrétien est-elle connue en France? Est-il exact de croire que c'est saint François de Paule qui, le premier, en apporta d'Italie à Louis XI, et que ce roi, par allusion aux vertus du saint personnage, nomma ce fruit « bon chrétien » ?

E. M.

—

Sur un mot d'un diplomate.— Peut-on savoir le nom du diplomate dont l'ambassadeur de France près du Quirinal parlait ainsi, le 1er janvier 1897, devant la colonie française réunie au palais Farnèse ?

Un de mes anciens avait coutume de dire qu'un diplomate doit parler souvent d'hier, quelquefois d'aujourd'hui, jamais de demain. S.

—

Pseudonymes. — Un aimable confrère pourrait-il me dire qui cachent les pseudonymes suivants :

Colomba, François de Nion, Graindorge, de l'*Echo de Paris;* Sergines, des *Annales politiques et littéraires;* Bill Scharp, Triboulet (*Echo de Paris*), et le caricaturiste Mars ?

Charlec.

—

Bibliographie érotique. — Quel est le plus célèbre catalogue des œuvres érotiques ? V. M.

—

Prostitution sacrée dans les temples de Babylone. — Dans quel ouvrage pourrais-je trouver des détails sérieux sur ce sujet ? V. M.

—

Cannes d'hommes célèbres. — Par un codicille ajouté à son testament, le 23 juin 1789, Benjamin Franklin avait donné à son ami, à l'ami du genre humain, le général Washington, sa belle canne surmontée d'une pomme d'or curieusement travaillée en bonnet de la Liberté. Le général Washington a légué à son tour cette même canne à son frère Charles Washington, en déclarant que c'était un des objets les plus précieux de sa succession. Dans quelle collection se trouve aujourd'hui la canne en question? La nomenclature des cannes d'hommes célèbres a-t-elle été faite? Si non, appel est fait à nos collaborateurs pour l'établir.

Sans remonter au bâton de Diogène, chez les modernes, je citerai le bâton

du maréchal de Villars, que possédait Mme Campan; la canne de Voltaire et celle de Bonaparte.

Il me semble que beaucoup d'autres peuvent être ajoutées à cette petite liste, si l'on veut bien les chercher dans les vitrines des musées et des collections particulières. E. M.

—

La Décade égyptienne. Exemplaire de Kleber. — Dans ma collection de documents relatifs à l'expédition française en Egypte (1798-1801), je conserve un précieux exemplaire, du premier volume seulement, de la *Décade égyptienne*, imprimée au Kaire, 300 pages, petit in-4° carré. An VII. Tranches dorées.

Ce volume qui provient de la succession du général Donzelot, qui fut chef d'état-major de Desaix, dans la Haute-Egypte, porte, à deux reprises, sur le titre et le faux titre, cette mention autographe de Kleber, écrite à l'encre noire : « *Au Général Kleber* ».

Le dernier mot est la signature même, bien connue, de Kleber, avec le jambage supérieur de son K majuscule, allongé et recourbé en forme de sabre arabe.

Mon exemplaire, pour être complet, devrait avoir trois volumes (an VII et an VIII), plus les deux premières feuilles du tome IV, interrompu dans son impression, par suite de l'évacuation de l'Egypte par les troupes françaises.

Quelqu'un aurait-il jamais vu ou possédé les tomes II et III, *ornés de la signature de Kleber*, comme l'est mon unique tome Ier? ULRIC R.-D.

—

La Vie de Madame Sainte Geneviesve — J'ai trouvé, de rencontre, un exemplaire cartonné d'une petite reproduction xylographique, imprimée en fac-simile, sur papier vélin fort, en caractères gothiques, rouges et noirs, sous ce titre : *Sensuit la vie, miracles et oraisons de Madame Sainte Geneviesve.* Sans date ni nom de lieu, 4 pages in-8°, comprenant douze huitains en vers français et une oraison dévote, de sept lignes, écrite en latin, plus un titre et un feuillet blanc, placé à la fin et portant, sur son verso, le nom et l'adresse de l'éditeur : « Chromolithographie Mareschal, à Beauvais ».

Le titre, imprimé en rouge et reproduit identiquement sur la couverture collée sur un cartonnage à la Bradel, est orné d'un petite vignette, imprimée en noir, représentant « Madame Sainte-Geneviesve », dans un encadrement gothique, debout, la tête nimbée, portant, d'une main, un gros livre d'heures ouvert devant elle, et, de l'autre, un cierge allumé qu'un mauvais diable, armé d'un soufflet, cherche à éteindre, tandis qu'un second personnage s'efforce, à l'aide d'un bâton, de repousser l'esprit malin.

Saurait-on me dire dans quel ancien recueil se trouve conservé l'orignal dont cette curieuse reproduction est la copie et à quel nombre, exactement, fut publiée cette réimpression?

Mon exemplaire porte, sur sa garde, une dédicace autographe, signée de l'éditeur, « à son ami Boudet ». — Cet ami Boudet, depuis longtemps décédé, était un pharmacien, originaire d'Issoudun et qui, dans le temps où se fit cette publication, était établi à Beauvais.

Tous les autres exemplaires en furent-ils, de même que pour celui-ci, distribués par l'éditeur entre ses amis, et étaient-ils également, comme l'est le mien, tirés sur papier vélin fort? ULRIC R.-D.

—

Les Girondins (Bibliographie). — Quel est l'ouvrage qui donne le mieux le compte rendu des jugements des Girondins et de Danton? A. CLAUDE.

—

Noblesse anglaise. — Quel est le meilleur armorial de la noblesse anglaise? VILLEROY.

—

Armoiries à déterminer. — Quelles étaient les armoiries du sire de Villeroy ou Villerey, dont parle Villehardouin dans ses *Mémoires?* — Il est mort à Constantinople, après le siège de cette ville, en 1204. VILLEROY.

—

Recueil d'actes de notaires à retrouver. — En novembre 1835, Monteil a mis en vente, à la salle Sylvestre, un *Recueil de neuf cent vingt-quatre actes originaux de notaires de différentes villes de France depuis le* XIIe *jusqu'au* XIXe *siècle.* Il formait 2 vol. in-f°, maro. bleu, dentelles et avait été estimé 800 francs. Qu'est devenu ce curieux manuscrit? LECNAM.

Armoiries diverses à retrouver. — Je cherche depuis longtemps et en vain les armes des familles ci-dessous. Je remercie d'avance ceux de mes confrères qui pourraient me les indiquer :

CHAILLOU, sr de la Gélinais (Bretagne, Redon, XVIIe siècle).
JANVRESSE, sr de Soirant (Bretagne, Redon, XVIIe siècle).
CARASUS ou GASALUS (Béarn, XVIIe siècle).
VÉGIER (Béarn, XVIIe siècle).
FOURNETZ (Béarn, XVIIe siècle).
SAJUS, conseiller au parlement de Pau au XVIIIe siècle.
PEICHX (Béarn, XVIIIe siècle).
CÉRÉ famille fixée à l'ile de France (actuellement Maurice), au XVIIIe siècle, alliée aux Houdetot.

VILMEUX.

—

Armoiries à déterminer :

D'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux étoiles de ? et en pointe d'un arbre de ? F.

—

Le dictionnaire de l'Académie française à l'étranger. — On a publié en 1878, à New-Orleans, en 2 vol. gr. in-4°, un *Grand dictionnaire français-anglais* et *anglais-français*, par MM. Fleming et Tibbins, rédigé d'après la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*.

C'est la première fois que je vois un dictionnaire de langue étrangère et française rédigé d'après le dictionnaire de l'Académie française.

Ce cas est-il unique ?

A. DIEUAIDE.

RÉPONSES

Longévité remarquable (III, 350 ; XXXI, 547, 637, 657 ; XXXV, 11). — Le *Scientific american*, qui donne une statistique des centenaires, dit qu'en 1890, la Serbie en avait :

290, de 106 à 115 ans ;
123, de 115 à 125 ;
18, de 126 à 135 ;
3, de 135 à 140.

En Russie, un cocher moscovite, nommé Kotrim, en est à sa 140e année. Un autre Russe serait actuellement âgé de 160, suivi de près par Bruno, un nègre de Buenos-Ayres, qui a 150 ans.

T. PAVOT.

Ouvrages à consulter sur les rosières (XII, 357, 412 ; XXXIV, 388 ; XXXV, 51). — La bibliothèque de la Société académique de Cherbourg possède un ouvrage intitulé :

Fêtes des Bonnes-Gens de Canon et des Rosières de Bricquebec et de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Prix : 3 livres, avec le supplément, au profit de la rosière de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Paris, 1778, chez Prault, imprimeur du Roi, quai de Gèvres ; les Fr. Jombert et Cellot, rue Dauphine ; la veuve Duchesne, rue Saint-Jacques ; Lesclafort le jeune, quai de Gèvres, à la *Sainte Famille*. Petit in-8°.

Bricquebec et Saint-Sauveur-le-Vicomte sont deux chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Valognes (Manche), deux gros bourgs... (deux villes, d'après leurs habitants). HENRI JOUAN.

—

Bête comme ses pieds (XVI, 163). — L'abbé Tuet dit que le veau est, chez nous, comme la génisse l'était chez les Grecs, le type de la simplicité, de la sottise. Ménandre désignait un homme stupide par un mot que traduirait le latin *quasi bucula*. D'autre part, le veau est peu ferme sur ses pieds ; il les laisse souvent échapper en arrière ; d'où l'expression « Faire le pied de veau » pour exécuter des courbettes, flatter bassement. Voilà donc, réunies dans un même sujet la *bêtise* et cette partie du corps : le *pied*. C'est à ce rapprochement — peut-être — que nous devons notre proverbe. T. PAVOT.

—

Analogies de titres de livres (XVII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339, 385, 630 ; XXXV, 17). — *Le Jardin secret* de M. Marcel Prévost, paru chez A. Lemerre porte en note, au verso du titre : « Ce titre avait déjà été emprunté au *Cantique des Cantiques* par M. Henri Rouger. »

Mme Jeanne Loiseau a fait paraître chez A. Lemerre, un recueil de vers sous ce titre : *Fleurs d'Avril*, en 1882.

En 1890, l'Odéon représenta sous ce même titre une berquinade en un acte, en vers, de MM. Gabriel Vicaire, le savoureux poète bressan et Jules Truffier, sociétaire de la Comédie-Française.

Cte DE M.

— *A travers la vie*, par Mme L. d'Alq, collection des nuralistes, Ollendorff, 1887.

A travers la vie, par M. Foucquet, critiques littéraires, 1895.

L. A.

—

Distractions de savants (XXIX, 137, 391, 467, 559 ; XXX, 88, 681). — J'ai eu entre les mains une ordonnance d'un médecin des hôpitaux de Paris, sur laquelle l'usage du médicament formulé était déterminé de la façon suivante :

Prendre, le matin, une cuillerée à soupe, tous les jours, *dimanches et fêtes exceptés*.

F.-B. PREGUNTON.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599 ; XXXII, 250, 329, 562, 650 ; XXXIII, 38, 300, 357, 694 ; XXXIV, 202, 301, 399, 816). — A Boulogne-sur-Seine, la rue des *Abondances*.

Courte note sur une rue de Beauvais, déjà signalée par un collaborateur : la rue *Merda*, que j'y ai connue il y a 25 ou 30 ans.

Cette rue, ou plutôt cette ruelle, recevait les « portes de derrière » des maisons de numéros pairs de la place de l'Hôtel-de-Ville. Un cours d'eau la suivait dans toute sa longueur, sur lequel nageaient les preuves irrécusables d'un « tout à l'égoût », pratiqué longtemps avant les « épanchements » des ingénieurs parisiens.

Serait-ce l'origine de cette dénomination, ou doit-on croire avec certains, que les édiles beauvaisiens voulurent immortaliser le nom pompeux du gendarme Merda, qui, le 9 thermidor, fracassa d'un coup de pistolet, la mâchoire de Robespierre ?

Aujourd'hui, la rue *Merda* est devenue rue *Beauregard*. Elle dessert toujours les mêmes derrières des mêmes maisons, mais le cours d'eau est maintenant couvert, et s'il charrie encore des..... glaçons, il y met de la discrétion.

F.-B. PREGUNTON.

* * *

— A Dreux (Eure-et-Loir) : rues du *Petit-Versailles*, du *Bléras*, *Petitpas*, des *Rochelles*, *Dorée*, *Mérigot*, des *Marchebaux*.

Impasse *Marteau* : au XIIIe siècle, ce lieu était désigné sous le nom de *Mortua-Aqua* (morte-eau), dont on a fait *Morteau*, puis *Marteau*.

Rue du *Mur*, qui rappelle l'ancien mur d'enceinte de la ville.

Rue *Chenevotte* : son nom lui vient peut-être des ouvriers qui, autrefois, y travaillaient le chanvre dont la paille s'appelait *chanevotte* au moyen-âge.

Rue de la *Folie* (aujourd'hui rue de Châteaudun). Le quartier où se trouvait cette rue était dénommé, dans un acte de 1367, quartier de la Foulerie, à cause du pressoir (ou foulon) du moulin à tan qui y existait. Le mot s'altéra sans doute et de Foulerie l'on fit Folie.

Rue du *Tourniquet*, par laquelle, jadis, on communiquait de l'intérieur de la ville à la première enceinte du château de Dreux et qui, à son entrée, possédait un tourniquet, afin que les piétons, seuls, pussent passer.

Rue *Illiers* qui, dans l'origine, aboutissait à un terrain marécageux d'où vient son nom : *iler* ou *ilwer* signifiant *île* en langue celtique.

La rue des *Embûches* doit son nom à un ancien chemin couvert qui, en cas de siège, permettait de dresser des « embuschements » à l'ennemi.

Rue des *Gaults* : *gault*, au moyen-âge, se disait pour forêt.

Rue du *Val-Gelé* : peut-être était-ce le lieu où s'exerçait le droit de *jalaye*, c'est-à-dire le droit qu'avait le seigneur de faire mesurer le vin ? D'après la « coutume d'Orléans », chaque jalaye contenait 16 pintes.

Rue des *Anglaises*, autrefois des Anglais, en souvenir des sièges de Dreux par les Anglais.

Rue des *Bâtes*, corruption du mot *baste*, *basta*, qui, au moyen-âge, voulait dire rempart, enclos fermé par des pieux ou des haies vives.

Jadis, il y avait les rues de *l'Huys-de-Fer*, des *Hantes*, la ruelle aux *Cochons*, qui ont disparu.

C. DE LA BENOTTE.

—

Manuscrits et livres enchaînés (XXX, 565, 692 ; XXXI, 62 ; XXXII, 64, 290, 650 ; XXXIII, 39 ; XXXIV, 251). — A citer encore les manuscrits de la bibliothèque de Florence. Ils sont tous renfermés dans des reliures en bois, dans le dos desquelles est fixée la chaîne. De plus, un détail peu connu, je crois : on ne peut

en prendre connaissance qu'au travers d'une sorte de boîte de verre ; et l'on doit recourir au bibliothécaire pour ouvrir ladite boîte (celle-ci fermant à clef) chaque fois que l'on a à tourner un feuillet. Cette mesure a été prise depuis que Paul Louis-Courier (je crois) fit une tache d'encre sur un de ces manuscrits.

VICOMTE GOD.

—

Famille de Monspey (XXXI, 529, 637 ; XXXII, 167, 296, 651 ; XXXV, 54). — L'ex-Car ferait bien mieux de s'adresser directement au marquis de Monspey, château de Montchervet, par Saint-Georges-de-Reneins (Rhône) ; il lui fournirait tous les renseignements qu'il désire avoir.

CLO.

—

Chaires à prêcher (XXXII, 483 ; XXXIII, 99 ; XXXIV, 450, 587, 817). — L'astronome Camille Flammarion cite (*Bulletin de la Société astronomique de France*, décembre 1896) une chaire très curieuse. Elle se trouve à Bruges, dans la chapelle du Saint-Sang ; elle est en bois sculpté, représente un globe terrestre ; vers le pôle Sud on lit la mention : *Regiones australes incognitæ*. Son auteur l'a signée Pullina, avec la date de 1600. Il l'a creusée dans un seul et énorme bloc de bois et y a dessiné l'Amérique, l'Afrique, Madagascar, etc. Cette église fut bâtie en l'an 1150.

VICOMTESSE EDITH.

—

Bibliographie napoléonienne (XXXII, 638 ; XXXIII, 198, 346 ; XXXV, 55).

Napoléon et les cardinaux noirs (1810-1814), 1 vol. in-18, par Geoffroy de Grandmaison. Librairie académique Perrin, 1895.

Napoléon et ses récents historiens, 1 vol. in-18, par Geoffroy de Grandmaison. Librairie académique Perrin, 1896.

PHILIPPE.

—

Le nom d'un cardinal à retrouver (XXXIV, 45, 369 ; XXXV, 62). — Les armes décrites par le collaborateur A. G. M. sont celles de Pierre-François-Vincent-Marie Orsini (branche des ducs de Gravina), créé cardinal en 1672, évêque de Siponto-Manfredonia en 1675, évêque de Césène en 1680, archevêque de Bénévent en 1686, élu pape en 1724, sous le nom de Benoît XIII, et mort en 1730.

Le 1er du parti porte les armes des Orsini ; le 2me du parti doit être une brisure ou un accolé de la branche des Gravina ; le chef général est l'écusson de l'ordre de Saint-Dominique, dans lequel Orsini était entré tout jeune.

C. D. C.

—

Inventions anciennes et modernes (XXXIV, 89, 459, 735 ; XXXV, 63). — Je puis indiquer à M. Martin un ouvrage qui me paraît contenir beaucoup sous un petit volume. C'est le *Dictionnaire classique des origines, inventions et découvertes dans les Arts, les Sciences et les Lettres*, par M. Maigne. A Paris, chez Boyer, 49, rue Saint-André-des-Arts.

T. PAVOT.

—

Eglises rondes (XXXIV, 95, 370, 506 ; XXXV, 63). — On peut signaler aussi la curieuse église ronde de Rieux-Minervois, village appelé autrefois Mériuville, situé dans le département de l'Aude ; elle remonte sinon au temps païen et au culte de Minerve, du moins aux premiers siècles de l'art roman. Mérimée en parle dans ses Notes d'un voyage dans le Midi de la France, alors qu'il était inspecteur des monuments historiques,

C. D. C.

***

— En confirmant, pour l'Espagne, ce qui déjà a été dit dans l'*Intermédiaire,* de l'église du couvent de Loyola, dans le Guipuscoa, et de San Francisco el Grande, à Madrid, j'ajoute que Cadix possède une église ronde (Saint-Philippe-de-Néri) qui n'offre, par elle-même, rien de très particulier, mais à qui sa forme, précisément, a valu de devenir un monument historique.

Elle fut choisie comme salle des séances des Cortès, quand la Junte centrale espagnole, foyer de la résistance à Napoléon, se réfugia dans les murs de Cadix, en 1810. Le fauteuil du président était installé où se trouve la grande porte aujourd'hui ; on entrait où est élevé actuellement le maître-autel ; des gradins pour les députés garnissaient le pourtour, adossés aux chapelles, qui sont rangées en cercle, et les balcons circulaires qui se trouvent à l'intérieur servaient de tri-

bunes publiques. — C'est là que naquit le « parlementarisme » espagnol et que fut discutée et proclamée la fameuse constitution de 1812.

Depuis longtemps rendu au culte, *San Felipe* est aujourd'hui la chapelle d'un collège ecclésiastique très prospère.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

⁂

— Sans aller chercher bien loin, l'Assomption, à Paris, est ronde.

CLO.

—

Descentes des Français en Irlande en 1796 (XXXIV, 97). — De tous les projets audacieux conçus pendant la Révolution, l'expédition d'Irlande en était certainement un des principaux. Tous les obstacles se réunissaient à la fois pour l'entraver : état lamentable de la marine française, difficultés de la traversée par suite des vents et des brouillards, surveillance des croisières anglaises, intrigues de toutes sortes, matérielles et morales, tout cela compliquait la tâche que le général Hoche, d'accord avec le Directoire, s'était donnée.

La décision gouvernementale était ainsi conçue :

Le Directoire, voulant mettre un terme à l'audace et à la perfidie de l'ennemi le plus cruel de la République et user d'une représaille légitime, trop longtemps retardée, arrête : Une armée de quinze mille hommes, aux ordres du général Hoche, sera débarquée en Irlande dans le plus bref délai. Un corps de cinq mille hommes, commandé par le général Quantin, sera également débarqué sur la côte est de l'Angleterre (1).

Arrivé à Brest, Hoche s'occupa aussitôt, avec activité, des préparatifs de l'expédition qui, souvent contrariés, furent longs et une des causes de l'échec final. Le corps expéditionnaire était composé de douze mille fantassins, un millier de cavaliers, non montés, cinq cents artilleurs et les cadres de quatre régiments pour organiser en troupes régulières les Irlandais qui nous attendaient. Le général de division Lemoine commandait l'avant-garde, ayant sous ses ordres les généraux de brigade Gratien et Humbert, et les adjudants-généraux Gastines et Regnier. La réserve était confiée au plus ancien des officiers généraux : c'était Hatry.

Le corps de bataille était sous les ordres du général de Grouchy, les généraux de brigade Spital et Watrin commandaient l'infanterie et Mermet la cavalerie. La flotte était sous le commandement de Morard de Galles; elle était composée de quarante-huit voiles : dix-sept vaisseaux de ligne, treize frégates, cinq corvettes et huit transports. Le contre-amiral Bouvet commandait l'avant-garde forte de six vaisseaux, quatre frégates et deux corvettes. Bouvet était sur l'*Immortalité* avec Grouchy, commandant en second l'expédition et devant remplacer Hoche, au besoin, comme Bouvet devait remplacer Morard.

Le corps de bataille était composé de six vaisseaux, cinq frégates et deux corvettes. Hoche était avec l'amiral, à bord d'une frégate, *la Fraternité*, et Chérin, son chef d'état-major, à bord de l'*Indomptable*.

Le 25 frimaire an V (15 décembre 1796), la flotte levait l'ancre. Le lendemain, par suite de la brume et du vent, le vaisseau amiral se trouvait isolé de la flotte dispersée et dut prendre chasse devant un vaisseau anglais, qui le poursuivit longtemps et l'éloigna du but à atteindre.

Pendant ce temps, l'expédition se ralliait en partie dans dans la baie de Boutry où le débarquement devait s'opérer. Le 22 décembre, trente-quatre vaisseaux étaient réunis sur la côte; mais Hoche n'était pas là; on louvoya, on perdit le temps en vaines récriminations et, la mer devenant mauvaise, les amiraux résolurent d'appareiller, ce qu'ils firent successivement sans avoir rencontré l'ennemi !

Cependant Hoche, parvenu à se dégager, gagnait les côtes d'Irlande où il apprit le départ de sa flotte. Désespéré, il se dirigea sur la France, et arriva à Brest non sans courir de grands dangers (3 février 1797). En 1798, une nouvelle expédition fut entreprise sous les ordres du général Humbert, mais avec une telle infériorité de forces, qu'elle aboutit, après les combats de Castlebar et de Ballynamack, à une capitulation. Quinze cents hommes, Français et Irlandais, cernés par vingt mille Anglais, durent mettre bas les armes. Et pour jamais disparut l'espoir de délivrer l'Irlande haletante sous le joug de la tyrannie

(1) Arrêté secret du 30 Fructidor an IV.— Reg. secret des délibérations (Arch. Nat.).

anglaise en portant la guerre dans le foyer même de l'ennemi invétéré qui ne cessait de la provoquer et d'en secouer en tous lieux les torches homicides !...

LOUIS JOUTY.

—

Louper (XXXIV, 139, 419, 638; XXXV, 64). — Assurément *louper*, déjà expliqué pour *paresser*, peut vouloir dire : Travailler mal, gâcher l'ouvrage. C'est une autre face du mot, le radical n'ayant pas changé. Dans l'argot des tailleurs, un *loup* est une pièce mal ajustée. C'est, je crois, aux imprimeurs qu'ils ont emprunté ce terme pour qualifier un défaut dans la confection. En effet, les typographes appellent *loup*, sur une épreuve, la tache noire résultant d'un mauvais encrage. Et pourquoi ce nom? Parce que, probablement, comme le loup qui *dévore*, cette maculature *mange* une partie du texte.

T. PAVOT.

—

La Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640; XXXV, 65). — La statue de Notre-Dame de Fourvière, à Lyon, est noire; cette couleur vient de son ancienneté. Elle est vénérée *quoique* noire et non *parce que* noire.

Il existe, dans un petit village de Seine-et-Marne, à Pringy, une très ancienne statue de la Vierge, absolument noire, mais cette couleur provient d'un incendie dans lequel — quoiqu'en bois — cette image n'a pas été brûlée. Autrefois on venait de très loin vénérer la Vierge noire de Pringy.

La Vierge de Chartres est également noire. CLO.

***

— Il y a une Vierge noire à Dijon, connue sous le nom de Notre-Dame-du-Bon-Espoir; c'est une statuette en bois faite pour être assise. L'enfant, qui était rapporté, a disparu; les bras ont été brisés d'un coup de hache, à la Révolution. On ne voit plus de la statue que la tête qui surgit, couronnée, à la pointe d'un triangle d'étoffes raidies.

L'église Notre-Dame de Beaune possède également une Vierge noire.

H. C.

—

Semaine et jours bien employés (XXXIV, 288, 562; XXXV, 67). — Le dicton neuchâtelois, déjà rectifié ou complété, est aussi, depuis longtemps, colporté sous cette forme très concise : ***L'un dit : Mardi, mère Credi ! — Je dis : Vendredi, ça me dit : Dimanche.***

T. PAVOT.

—

Bustes de Napoléon Ier (XXXIV, 330, 609; XXXV, 68). — Le musée de Dijon possède depuis peu un buste en plâtre — unique — du Premier Consul, œuvre remarquable du sculpteur Pierre-Philibert Larmier. Dijon, 1752-1807.

Les traits, bien qu'idéalisés, sont d'une ressemblance parfaite, et la ceinture ou écharpe intervient on ne peut plus heureusement pour dissimuler la coupure nette du buste.

Ce morceau est peu connu et n'a été reproduit, à ma connaissance, que dans une grande monographie récemment publiée : *Dijon, Monuments et Souvenirs.* Les circonstances dans lesquelles il a été exécuté ne permettent pas d'y voir un document iconographique de premier ordre, mais elles sont assez intéressantes pour être rapportées.

Le 10 floréal an VIII - 7 mai 1800 — Bonaparte arrive à Dijon, suivant son habitude, avant l'heure fixée, et descend au palais consulaire — l'ancienne intendance — alors que le canon annonce son entrée en ville. Après une journée passée en réceptions, revue et banquet, il repart le lendemain, à 4 heures, pour l'Italie et Marengo.

Larmier, admis parmi les spectateurs, les « voyeurs », comme on disait au XVIIe siècle, avait dessiné son modèle sous tous ses aspects. Aussi, quand le 11 messidor suivant — 30 juin 1800 — le vainqueur de Marengo, repassant par Dijon, se rendit au banquet offert par le général Brune, son buste couronné de laurier s'élevait au-dessus du fauteuil, déjà semblable à un trône, où il s'assit.

Ce buste, conservé par le sculpteur Larmier, un bon élève de Coustou, était venu en la possession de M. Dameron, professeur de sculpture à l'école de Dijon, qui l'a donné au musée. H. C.

***

— Mon confrère, un Vieux Corrigeur, nous dit que la statue colossale et nue de Napoléon Ier a été placée à Londres, dans le vestibule de l'hôtel du duc de Wellington. C'est possible; mais il n'en est pas moins vrai que la statue colossale

et nue de Napoléon Ier est visible tous les jours, dans la cour du musée de Bréra, à Milan. Elle est en bronze, signée par Canova, et fut fondue par Righetti, à Rome, en 1810. Napoléon est nu et tient en main la Fortune.

Je préciserai même davantage : cette statue ne fut placée là qu'en 1859, car en 1814, on l'avait reléguée dans un magasin; en 1836, elle passa au musée. Depuis l'entrée des Français à Milan, elle est au centre de la cour d'entrée, à la meilleure place. Est-ce la même que celle de Londres? Cependant celle de Milan a bien des chances d'être la vraie.

H. LYONNET.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334, 648; XXXV, 68). — Il existe à Dury, village près d'Amiens, une *rue des Juifs*.

A Amiens, on trouve la *rue des Lombards*, ancienne *rue des Juifs*.

UN PICARD, E. S.

—

Décorations étrangères (XXXIV, 336, 694; XXXV, 69). — Je crois que le « jamais », par lequel M. P. termine sa communication est trop péremptoire. Il est très possible que l'usage soit aujourd'hui de ne pas adjoindre des croix étrangères de commandeur à celle de l'ordre national, et je l'approuverais pleinement. Mais il n'en a pas été toujours ainsi et il me souvient parfaitement qu'il y a une trentaine d'années, le général N..., qui commandait une division territoriale dans le Midi, portait trois croix de commandeur, celle de la Légion d'honneur au milieu, les deux autres à droite et à gauche, écartées et maintenues sans doute par des épingles ou des fils. H. C.

—

Sur le meurtrier chatouillement des frères moraves (XXXIV, 383, 656; XXXV, 71). — On lit à la page 117 du livre de Chavériat, intitulé : *Les Affaires de Bohême au* XVIe *siècle*, la note suivante, extraite de l'auteur allemand Gindely (*Geschichte der bömischen Brüder*), au sujet d'Augusta, membre de l'union des frères moraves, l'un des prédicateurs les plus distingués de son temps, fait prisonnier en 1548 et emprisonné à la tour Blanche de Prague, où il fut torturé :

Si on avait suivi les ordres de la cour, on aurait dû..... le lier sur une planche et lui mettre sur le nombril un scarabée vivant, recouvert par la moitié d'une coquille de noix. DE M.

—

Le saint patron des photographes (XXXIV, 440, 707; XXXV, 75). — J'ai conscience de n'avoir rien écrit à ce sujet qui justifie les pieuses susceptibilités des correspondants Le Roseau et Effem. Non seulement, je ne suis entré à aucun degré dans la discussion de la créance due aux Evangiles; mais je n'ai même pas fait d'objection contre l'anecdote de la femme de Jérusalem, se détachant du groupe de ses compagnes pour essuyer la face de Jésus, bien que le texte évangélique n'en fasse pas mention. On y trouve simplement, en effet (Luc, XXIII, 27 et suiv.) :

Il était suivi d'une grande multitude de peuple, et de femmes qui se frappaient la poitrine et qui le pleuraient. Mais Jésus, se retournant vers elles, leur dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi, etc.

Mais je ne trouve, en aucune façon, le tableau déparé par un trait de pitié courageuse, qui est touchant et d'une vraisemblance très humaine ou, si l'on préfère, très féminine. Il me paraît gâté, au contraire, par l'adjonction postérieure de cette féerie puérile du portrait empreint sur le voile; l'*Exercice du Chemin de la Croix* n'est pas une de ces autorités auxquelles la critique historique soit obligée de rendre les armes.

Quant à l'étymologie de *hieron icôn*, je prie nos correspondants de croire que je n'en ai pas l'étrenne et que je ne l'ai pas citée par inadvertance. Elle ne repose pas sur l'ignorance du genre du mot εἰκών, qui est féminin, mais sur l'emploi fréquent de ἱερόν substantivement pour toute espèce de choses sacrées. La transcription de *hieron* en *veron* ne souffre pas d'ailleurs de grave difficulté, surtout à travers la substitution du digamma à l'esprit rude.

L'explication que j'avais sommairement rappelée est, n'en déplaise aux auteurs de Trévoux et même à Butler et Godescard, plus favorable à l'ancienneté relative de la légende que l'étymologie *vera-icôn*, mélange de grec et de latin qui sent son moyen-âge. Ajoutez qu'il n'est pas bien satisfaisant de tirer Véronique de Véricone, par transposition, ou

de Vériconique par une abréviation plus singulière encore.

Et, puisque je suis amené à entrer dans tant de détails, n'oublions pas qu'il existé une autre hypothèse. L'Evangile de Nicodème (non canonique, mais resté populaire pendant des siècles) donne, on le sait, des noms propres à tous les personnages déjà cités par les évangélistes reconnus et à beaucoup d'autres qu'il y a ajoutés. Il nous dit le nom du bon larron et celui du mauvais larron, par exemple. Or, il met en scène, comme témoins à décharge devant le tribunal de Pilate, la plupart des malades et des infirmes guéris par Jésus et, en dernier lieu, l'hémorroïne (*cf.* Matth, IX, 20-22). Elle s'appelait, dit-il, Βερονίκη. Les traductions, qui furent répandues en grand nombre dans les églises d'Occident, transcrivirent, non plus comme avaient fait les Latins de l'époque classique *Berenice*, mais *Veronica*. Il est à remarquer que son témoignage est immédiatement suivi du récit de la montée au Calvaire.

Est-il bien excessif de supposer que les fidèles, au temps où cet évangile ne leur était pas encore dénoncé comme apocryphe, aient, ou bien commis une confusion de personnes, ou, plus simplement encore, admis que la femme qui venait de faire acte de reconnaissance et de bravoure devant le procurateur romain et surtout devant l'auditoire excité qui se prononçait pour Barrabas, pouvait bien s'être signalée de nouveau sur le chemin du supplice? En ce cas, le nom de Véronique ne serait pas autre chose qu'un doublet de celui de Bérénice.

Cela ne s'accorde que trop bien avec la version de ceux qui prétendent que l'empreinte du portrait resté sur le voile ne fut guère imaginée avant le XIe siècle. Ce serait vers ce temps que, pour donner à une représentation sur étoffe le prestige d'une relique miraculeuse, les beaux esprits de la cour de Rome auraient imaginé de tirer de *Veronica : Vera icon*, ce qui n'est plus que de l'anagramme, c'est-à-dire un jeu d'esprit aussi étranger que possible à la science étymologique.

Je laisse nos confrères examiner si leur foi ombrageuse a quelque chose à gagner au change, et s'il n'était pas beaucoup plus simple de laisser passer une interprétation que j'avais vu proposer sans fracas, avec des arguments qui m'avaient paru bien déduits, et où je ne mettais aucune prétention d'inventeur.

Reste la prévenance que la bonne hiérosolymitaine aurait eue de venir finir ses jours en Guyenne. Cette légende encore m'était connue, et je prie Effem de croire que, si je n'en ai pas fait mention, c'est que j'étais en disposition de garder mon sérieux et de ne point chicaner à la paroisse de Soulac une source de revenus à laquelle elle a toute raison d'attacher du prix. G. I.

* * *

— *Véronique*, mot composé qui désigna d'abord l'image du Christ empreinte sur un voile, devint beaucoup plus tard, le nom ou le prénom d'une religieuse qui bénéficia de la tradition du calvaire. En effet, sainte Véronique patronne des lingères, date du XVe siècle.

Voici encore l'aventure du mot grec Ξυνορισ. Le cardinal Baronius en avait fait deux saintes Xynorides, dont l'une aurait été martyrisée à Antioche. Une bulle de Grégoire XIII fixa au 24 janvier la fête de cette bienheureuse. Or, un helléniste découvrit et prouva que Ξυνορισ n'était rien de plus qu'un char à deux chevaux. Le cardinal fit détruire l'édition de son martyrologe, mais il en reste encore des exemplaires à Bruges et à Chambéry. V. *Science et Religion*, par Malvert.

T. PAVOT.

—

Dans quelles revues ou dans quels journaux ont paru à l'origine les romans les plus célèbres? (XXXIV, 485, 753; XXXV, 77) :

Vaine Expérience, de M. Paul Bourget, de l'Académie française, a paru dans le *Figaro;*

Les Contes de la Primevère, par M. André Theuriet, de l'Académie française, ont paru dans le *Journal;*

La Tourmente, *l'Essor* et *Fors l'Honneur*, de M. Paul Margueritte, dans la *Revue des Deux-Mondes*. Cte DE M.

—

Dante : Inferno, VII, 1 (XXXIV, 521):

Pape Satan, pape Satan aleppe
Comminciò Pluto, con la voce chioccia,

Je possède un exemplaire de la *Divina Commedia*, di Dante Alighieri, col comento del P. Pompeo Venturi. Parigi, Truchy, librajo, boulevard des Italiens, 18 — 1841.

Le Père Venturi explique ce vers du Dante de la manière suivante :

Pape. — E interiezione latina di ammirazione e per mostrare maraviglia maggiore e insieme timore, si replica, chiamandosi in aiuto el principe de' demoni, al veder un corpo vivo (Dante accompagné par Virgile).

Aleppe. — Interiezione di dolore, essendo per altro l'aleph dell' alfabeto ebraico che corrisponde al nostro ah! voce di dolore, con un po' di variazione per la rima : cosi il vocabulario dello Crusca all' una e all' altra voce. Manuel Leo.

—

Le sentiment du beau, c'est l'horreur du joli (XXXIV, 763). — Ce vers est du poète Joséphin Soulary. M. Jules Lemaître, de l'Académie française, dit à ce propos, dans ses *Contemporains*, t. III, p. 179 :

Il est fort singulier que Soulary ait écrit ce vers. Et qu'entendait-il par le *joli?* Est-ce que vraiment il croit avoir jamais aimé et cultivé autre chose? Au reste, il a bien tort de creuser un tel abîme entre le joli et le beau : car le joli n'est déjà pas si laid et c'est peut-être le beau dans le tout petit, à moins que ce ne soit la coquetterie du tout petit dans le beau.

P. c. c. : Cte de M.

—

Un vers sur l'amour à attribuer (XXXIV, 763) :

Un printemps sans amour n'est qu'un hiver [de plus.

Ce vers se trouve dans la *Fée Muguette*, comédie en trois actes, en vers, de M. André Foulon de Vaulx, qui a paru dans un livre intitulé *Deux Pastels*, où elle figurait avec une autre pièce, chez l'éditeur Alphonse Lemerre. Ayant laissé mon exemplaire à la campagne, je ne puis indiquer à notre confrère H. le passage exact. Mais, si j'ai bonne mémoire, ce vers est à la fin de la pièce, dans une des dernières scènes du troisième acte. Cte de M.

—

Instituteur (XXXV, 1). — Extrait du *Moniteur* (31 mai 1793). — *Compte rendu de la séance de la Convention du 10 mai* :

— Barrère, au nom du Comité de Salut public, présente le décret suivant, sur l'établissement des écoles primaires :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de Salut public, décrète :

« Art. Ier. Il y aura une école primaire dans tous les lieux qui ont depuis quatre cents jusqu'à quinze cents individus. Cette école pourra servir pour toutes les habitations moins peuplées qui ne seront pas éloignées de plus de mille toises.

« II. Il y aura dans chacune des écoles un instituteur chargé d'enseigner aux élèves les connaissances élémentaires nécessaires aux citoyens pour exercer leurs droits, remplir leurs devoirs, et administrer leurs affaires domestiques.

« III. Le Comité d'instruction publique présentera le mode proportionnel pour les communes plus peuplées et pour les villes.

« IV. Les instituteurs seront chargés de faire aux citoyens de tout âge, de l'un et de l'autre sexe, des lectures et des instructions une fois par semaine. »

Ce projet de décret est adopté à l'unanimité. H. v. B.

—

Une statue de Milan (XXXV, 3). — « L'image de femme impudique », dont a parlé M. Eugène Müntz et que mon confrère O. S. cherche à connaître, se trouve en effet au Musée archéologique de Milan, premier compartiment, nef A, où elle est cotée sous le numéro 10. Elle représente, dans une posture impudique, la femme de l'empereur Frédéric Barberousse, et le catalogue nous apprend qu'elle avait été placée, en 1171, par ordre des consuls milanais, sur la façade extérieure (et non sous l'arc) de la Porta Tosa. H. Lyonnet.

—

Le régiment de Médoc (XXXV, 3). — P. M. trouvera les renseignements les plus complets sur ce régiment dans l'*Histoire de l'infanterie française* du général Susane, t. IV, p. 384 et suivantes.

Ce régiment fut levé par commission du 19 février 1674. Il porta successivement les noms de ses premiers colonels : Navailles (1674-79); Hamilton (1679-85); Jarzé (1685-91).

En 1691, il prit le nom de Médoc.

En 1701, il est porté à deux bataillons (1er février 1701). Le premier bataillon va en Italie, puis sur le Rhin.

Le deuxième va en Espagne et rejoint en 1709, le premier bataillon, avec lequel il continue la guerre.

En 1714, on le retrouve en Espagne.

Il n'a tenu qu'une seule fois garnison à Bordeaux, où il resta quelques mois, occupant le château Trompette.

A la Révolution, le premier bataillon est en Italie (1793) et versé (1795), dans la 129e demi-brigade, et, l'année suivante, dans la fameuse 32e.

Le deuxième bataillon se trouvait en 1793, dans l'armée des Pyrénées-Orientales; il fut envoyé ensuite en Italie et participa à la formation de la 130e demi-brigade (1795) et l'an suivant, dans la 4e.

P. M. trouvera, dans le volume IV de l'ouvrage du général Susane, les renseignements les plus complets sur les faits de guerre de ce régiment.

A. Fournier.

***

— Un de mes arrière-grands-oncles, François de Maucourt de Saint-Germain, capitaine au régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis, vivait, sans doute en retraite, à Dun (Meuse), dans les années qui ont précédé la Révolution. Il est mort en émigration à une date que j'ignore, mais qui est certainement antérieure à l'an IV. Il doit avoir un dossier personnel au ministère de la Guerre.

Je n'ai aucun détail sur le régiment de Médoc auquel il a appartenu.

Robinet de Cléry.

—

Thanchelin (XXXV, 4). — Le *Dictionnaire historique* de l'abbé Ladvocat, docteur, bibliothéquaire (*sic*) et professeur de la chaire d'Orléans, en Sorbonne, — à Paris, chez la veuve Didot, libraire, quai des Augustins, à la Bible d'Or, — 2 vol. in-12, MDCCLX, — donne, aux pages 813 et 814 du second volume, d'assez abondants détails sur Tanquelin ou Tanchelin, nommé aussi Tanchelme, Tanquelme, Tanchème et Tandème, fanatique du XIIe siècle. Ce personnage était d'Anvers, et laïc.

Les détails donnés par Ladvocat confirment ceux que reproduit M. Effem. On peut ajouter ce détail :

Pour subvenir à ses dépenses, il s'avisa d'un stratagème qui lui réussit. Prêchant un jour à une grande foule de peuple, il fit mettre à côté de lui un tableau de la sainte Vierge, et mettant sa main sur celle de l'image, il eut l'impudence de dire à la Mère de Dieu : Vierge Marie, je vous prends aujourd'hui pour mon épouse; puis, se tournant vers le peuple : Voilà, dit-il, que j'ai épousé la sainte Vierge; c'est à vous à fournir aux frais des fiançailles et des noces. En même temps, ayant fait placer à côté de l'image deux troncs, l'un à droite et l'autre à gauche : Que les hommes, dit-il, mettent dans l'un ce qu'ils veulent me donner, et les femmes dans l'autre; je connaîtrai lequel des deux sexes a le plus d'amitié pour moi et pour mon épouse.

Les femmes s'arrachèrent jusqu'à leurs colliers et leurs pendants d'oreilles pour mettre dans le tronc. Cet imposteur fit de grands ravages dans la Zélande, à Utrecht et dans plusieurs villes des Flandres, surtout à Anvers, malgré le zèle de saint Norbert, qui l'avait confondu plusieurs fois.

Il alla à Rome en habit de moine, prêchant partout son fanatisme. Mais à son retour, il fut arrêté et mis en prison par Frédéric, archevêque de Cologne, d'où s'étant évadé, il fut tué par un prêtre, en 1125.

V. A. T.

***

— Les sources à consulter ont été successivement énumérées dans une étude de C. Vander Elst sur cet hérésiarque (*Revue trimestrielle* de Bruxelles (t. XX et XXVI); dans le beau travail publié en 1891 par le général Wauwermans, l'*Hérésie de Tanchelin* (*in Annales de l'Académie d'Archéologie* d'Anvers, 4e série, t. VII); et dans une notice insérée l'année suivante aux *Anaclecta Bollandiana* (XII) : *Saint Norbert et Tanchelin.*

Voyez, en outre, de précieux extraits d'actes et de chroniques de l'époque dans le *Corpus documentorum Inquisitionis hæreticæ pravitatis Neerlandicæ*, de M. Paul Fredericq, professeur à l'Université de Gand (en cours de publication depuis 1889) : t. Ier, p. 15 à 29 et p. 41; t. II, p. 3 à 6.

A. Boghaert-Vaché.

—

Ordre du Nichan-el-Anouar (XXXV, 5). Les souverains de certains pays protégés par la France donnent à notre ministre des colonies des brevets en blanc de leurs ordres. C'est pour récompenser soit des fonctionnaires parisiens, soit des petits chefs de tribus soudaniennes, par exemple, auxquels on n'oserait conférer la Légion d'honneur. C'est ainsi que dernièrement un officier, envoyé en mission au Niger, avait en poche trois ou quatre brevets de l'ordre du Dragon de l'Annam, avec les croix.

L'ordre en question a été institué, en 1888, par notre protégé, le sultan Hamed-ben-Mohamed, notre voisin à Djibouti (Obock). Il a cinq classes comme dans la Légion d'honneur. A un ruban rouge,

qui a une raie noire au centre et deux liserés blancs et bleus accolés sur les bords, est suspendu un fort joli bijou : une étoile d'or sur un centre émaillé bleu, entouré d'un cercle rouge où sont inscrits en lettres arabes les noms de l'ordre; le tout posé sur une étoile à pointes de diamant d'argent, entre les dix *rais* de laquelle brillent dix étoiles d'or à cinq *rais*. Une couronne royale fermée surmonte la décoration.

Le roi Toffa (Dahomey) avec son *Etoile noire;* le sultan de la Grande-Comore et son voisin d'Anjouan avec leurs *Etoiles;* la reine de Madagascar avec son *Mérite* (peu conféré); le bey de Tunis avec son *Nichan-Iftikhar;* l'empereur d'Annam avec son *Dragon*, et le roi de Cambodge avec son *Ordre royal*, sont les seuls de nos protégés dont les ordres soient reconnus, et encore y a-t-il doute pour le *Mérite* malgache. OROEL.

*
* *

— Cet ordre a été institué en 1888 par le sultan Hamed-ben-Mohamed; il comprend cinq classes : grand-croix, grand-officier, commandeur, officier, chevalier. Le ruban est rouge, une petite raie noire au centre avec deux liserés blancs et bleus accolés sur chaque bord. La décoration consiste en une étoile à dix branches, séparées les unes des autres par une autre plus petite à cinq branches, avec une étoile comme centre. Une couronne royale la réunit au ruban.

VICOMTE GOD.

*
* *

— A l'origine, le ruban était rouge avec lisérés pour tous les décorés de cet ordre. Aujourd'hui, il n'est de cette couleur que pour les personnes qui ont été dans les territoires de notre poste d'Obock, du sultanat de Tadjoura et du protectorat de Djibouti. Pour les autres, il est bleu avec liseré blanc au milieu.

GAMMA.

—

Orsine le temps venra (XXXV, 6). — Devise de Jean, duc de Berri, frère du roi Charles V, faisant allusion à une dame qu'il aimait, nommé Oursine (*Le P. Anselme*). LE ROSEAU.

Même réponse : VICOMTE GOD.

*
* *

— Allez à Bourges, gagnez l'admirable cathédrale de la vieille cité gauloise, descendez dans la crypte, que les habitants du pays appellent : « l'église sous terre ». Là, depuis des siècles, dorment les anciens ducs du Berri. Suivant un touchant usage du moyen-âge, ils reposent avec leurs nobles épouses, continuant ainsi le mariage dans la mort.

Devant l'un de ces tombeaux en marbre, surmonté de deux statues, celles du duc Jean et d'Oursine, sa femme, vous pourrez lire les quatre mots en question, légende que tant d'années ont respectée. Frère d'un roi régnant sans enfant ; par conséquent, désigné par le droit d'alors pour être l'héritier légitime du trône de France, le prince cherchait à calmer l'impatience de la duchesse en lui recommandant d'attendre encore un peu: *Orsine, le tems venra*. — Mon Dieu, non ; le temps a passé et le vieux sire est demeuré le duc Jean comme devant. L'histoire a souvent de ces ironies.

On trouvera les dates précises dans *Thomas de la Thaumassière*, vénérable historien de la province et aussi dans la *Statistique du Cher* de M. Butet, ouvrage publié à Bourges, vers les derniers jours du règne de Charles X.

PHILIBERT AUDEBRAND.

A l'une des portes de Bourges, en guise de devise, on lisait ce tronçon d'un vers de Juvenal : *Mentori nercio*.

PH. A.

—

Abrégé de l'histoire des savans (XXXV, 6). — Notre « pauvre diable » de collègue Q. nous demande l'annonce d'une réponse d'une façon si charitable, lui qui aurait pu nous la faire jadis avec sa très riche bibliothèque, que l'on ne peut véritablement la lui refuser.

En ouvrant le *Dictionnaire des Anonymes*, on lit :

Abrégé de l'histoire des savans anciens et modernes, avec un catalogue des livres qui ont servi à cet abrégé, par don Alexis Gaudin, chartreux, publié par l'abbé Tricaud, Paris, le Gras, 1708, in-12.

C'est d'après le catalogue de Falconet, que cet ouvrage est attribué à Alexis Gaudin, chartreux; mais il est plutôt d'Augustin Goguet, médecin de Beauvais. Voyez la dernière page de l'avertissement du tome second de la *Bibliothèque des principaux auteurs du Droit civil*, par Denis Simon, conseiller au présidial de Beauvais.

J'ouvre en effet le *Catalogue de la bibliothèque de Falconet, doyen des médecins de*

la faculté de Paris. — Paris 1765, 2 vol. in-8°, et j'y lis sous le numéro 19, 364 : *Abrégé de l'histoire des sçavans* par Alexis Gaudin, chartreux, donné par l'abbé Tricaut, Paris, 1708, in-12.

Barbier, qui s'est occupé de la partie bibliographique dans le *Dictionnaire historique* par le général Beauvais (2,500 pages), Paris, 1826, indique que le chartreux Alexis Gaudin est mort vers 1707, et qu'il est l'auteur d'un écrit intitulé : *La distintion et la nature du bien et du mal*, Paris, 1703, in-12, et d'un *Traité sur l'éternité du bonheur et du malheur après la mort.*

Barbier ne donne, à l'article Tricaud (Anthelme), 1671-1739, aucun renseignement sur l'ouvrage en question.

Des collègues de Beauvais nous donneront, je l'espère, des notes intéressantes sur le médecin Augustin Goguet, cité par Denis Simon, dans sa bibliothèque des principaux auteurs du droit civil.

Le *Journal des sçavans*, supplément du mois de juillet 1758, contient l'éloge d'un conseiller au parlement portant le nom de Goguet (Antoine-Yves), auteur d'un ouvrage intitulé : *De l'origine des lois, des arts et des sciences, et de leurs progrès chez les anciens peuples*, Paris, 1758, 3 volumes in-4°. Ce Goguet ne pouvait être l'auteur de l'*Abrégé de l'histoire des sçavans*, étant né avant la publication de cet ouvrage (1716).

Barbier dans son *Examen critique des Dictionnaires historiques* A-J (tome 1er seul paru), dit à l'article «Gaudin Alexis», que l'abbé Tricaut a publié, en 1708, un *Abrégé de l'histoire des sçavans*, mais il ajoute que Gaudin avait obtenu un privilège de faire paraître cet ouvrage, daté de Versailles le 7 août 1707; ce qui ferait croire que le solitaire est mort vers la fin de l'année 1707.

A. Dieuaide.

—

« Debout » devise (XXXV, 6). — C'est la ville de Castres (Tarn), qui a pour armes :

D'argent, à quatre émanches de gueules mouvantes du flanc sénestre de l'écu ; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or. — *Devise :* Debout. — *Cimier :* Une chausse-trape.

Pierre Borel, dans ses *Antiquitez de Castres*, (livre I, chap. iv), *Des armoiries* etc..., dit :

Depuis, on a ajouté une chausse-trappe sur les armoiries de Castres, selon aucuns en mémoire de quelque victoire obtenue par le moyen de ces instruments de guerre, et on a mis au-dessus cette devise : Debout, parce que cet instrument ne peut jamais tomber qu'il ne se trouve avoir la pointe en haut et pour dénoter qu'il faut que les hommes ne chancellent jamais, etc...

C. P. V.

— Appartient à la ville de Castres (Tarn) ; allusion à la chausse-trappe dont l'écu de ses armes est sommé.

Effem.

Même réponse : Vicomte God, Le Roseau, Henri Tausin, M. C., E. Rocheverre.

—

Virtus in hœredes (XXXV, 6). — Devise de la famille du Pouget de Nadaillac.

Cette famille, en Quercy et Périgord porte :

D'or au chevron d'azur, accompagné en pointe d'une montagne de 6 coupeaux de sinople.

La baronnie de Nadaillac donna son nom à cette famille. Elle fut acquise par le mariage de Allemonde de la Magnanie avec Guillaume du Pouget, lequel vivait en 1450. Cette famille est encore représentée.

Vicomte God.

∴

— Cette devise est celle de la famille du Pouget de Nadaillac, en Quercy ; on peut l'interpréter ainsi : *Nous tenons notre courage de nos ancêtres.*

Henri Tausin.

Même réponse : Le Roseau, M. C.

—

Calendrier grégorien (Application du) (XXXV, 6). — C'est vous, collabo Paul Argelès, qui avez raison contre le *Petit Journal* ! Tous les traités élémentaires d'astronomie disent que pour connaître si une année séculaire quelconque est ou non bissextile, on n'a qu'à diviser le nombre de centaines par 4 : si la division se fait sans reste, l'année est bissextile ; si au contraire il y a un reste, l'année est commune.

$\frac{1900}{4} = 4+3$; 1900 sera commune ;

$\frac{2000}{4} = 5$; l'année 2000 sera bissextile.

Pour l'explication de la règle d'après laquelle on intercale les 97 années bis-

sextiles dans l'espace de 400 ans, cf. Delaunay : *Cours élémentaire*, p. 362,

EFFEM.

***

— La réforme grégorienne du calendrier a eu pour effet de retrancher trois bissextiles tous les 400 ans, en ne considérant comme bissextile que les premières années des siècles dont le millésime est divisible par 4 ; 1600, 2000, 2400, etc.

Ainsi, l'année 1600 a été bissextile, son millésime 16 étant divisible par 4. Mais les années 1700, 1800, n'ont pas été bissextiles, pas plus que ne le sera l'année 1900, les millésimes 17, 18 et 19 n'étant pas divisibles par 4.

La réforme grégorienne s'applique bien aux années séculaires non divisibles exactement par 400.

H. T.

***

— Il est connu qu'en évaluant l'année à 365 jours et 6 heures, on a un excédent (11 h. 47 m.) qui, en quatre siècles, donne 3 jours de trop. C'est pourquoi les années séculaires ne sont bissextiles que de 4 en 4, si l'on ne considère que les chiffres exprimant le nombre des centaines. Ainsi 17 cent, 18 cent ont été des années communes ; il en sera de même de 19 cent, tandis que l'an 2000 (20 centaines) sera bissextile.

Mais, en réalité, en opérant de la sorte, on divise d'abord par 100, puis par 4 ; il est donc très juste de dire que les siècles bissextiles sont divisibles par 400.

T. PAVOT.

***

— Les renseignements qui suivent, extraits d'un document de la plus haute valeur scientifique, établissent que notre collaborateur Paul Argelès a raison, dans les termes où il pose sa question, contre l'article du *Petit Journal* — article que je n'ai pas lu —, en ce qui concerne le retranchement d'une année bissextile dans les années séculaires non divisibles par 4.

Il m'a paru impossible, sans nuire à leur clarté, de donner une forme plus concise aux renseignements en question.

On croyait, à l'époque de l'adoption du calendrier julien (russe ou vieux style), que le soleil emploie exactement 365 jours un quart à faire sa révolution annuelle. Jules César, par qui ce calendrier avait été établi, 45 ans avant l'ère chrétienne, prescrivit en conséquence l'intercalation d'un jour tous les quatre ans ; en sorte que trois années communes sont suivies d'une année bissextile de 366 jours. Le jour intercalaire ou supplémentaire de l'année bissextile s'ajoute au mois de février, qui se compose alors de 29 jours. Une année est ou n'est pas bissextile selon que la partie non séculaire de son millésime est ou n'est pas divisible par 4.

Le calendrier julien a été employé sans changement dans les pays chrétiens jusque vers la fin du XVIe siècle. Il n'est suivi actuellement que par les Russes, les Grecs et les chrétiens d'Orient.

L'intercalation d'un jour tous les quatre ans dans le calendrier julien est un peu trop forte. Elle résulte, comme nous l'avons dit plus haut, d'une année de 365 j. 25, tandis que la valeur moyenne de l'année tropique (1) est réellement de 365 j. 2422166. La différence de 0 j. 0077834 par an, s'élève à 0 j. 0311336 en 4 ans et à 3 j. 11336 en 400 ans. L'année civile adoptée dans le calendrier julien étant trop longue, son commencement retardait sans cesse sur le commencement de l'année solaire. La différence était de 10 jours à la fin du XVIe siècle. Pour faire disparaître ce retard, le pape Grégoire XIII ordonna que le lendemain du jeudi 4 octobre 1582, s'appellerait le vendredi 15 octobre de l'année 1582. Le calendrier grégorien (nouveau style) a remplacé successivement, depuis 1582, le calendrier julien dans la plus grande partie de l'Europe.

En France, le retranchement de 10 jours dans le calendrier n'eut lieu qu'au mois de décembre suivant, par lettres patentes du roi Henri III, et le dimanche 9 décembre 1582 fut suivi immédiatement du lundi 20 décembre 1582.

Après cette correction de 10 jours, on continua l'intercalation julienne d'un jour tous les 4 ans. Mais, comme elle produit un retard de 3 jours en 400 ans, on convint de supprimer le jour intercalaire dans les trois années 1700, 1800, 1900, et l'on arrêta que trois années séculaires communes seraient toujours suivies d'une année séculaire bissextile.

Ainsi, dans le calendrier grégorien, une année séculaire est ou n'est pas bissextile, selon que le nombre séculaire de son millésime est ou n'est pas divisible par 4. L'année 1900 n'est donc pas bissextile,

(1) C'est le temps qui s'écoule, entre deux passages consécutifs du soleil à l'équinoxe du printemps ; elle vaut, en temps moyen, 365 j. 5 h. 48 m. 47 s. 5.

parce que le nombre séculaire 19 n'est pas exactement divisible par 4, et l'année 2000 est bissextile parce que 20 est divisible par 4.

L'année séculaire 1600 étant bissextile dans les deux calendriers, l'avance du calendrier grégorien sur le calendrier julien est restée de 10 jours pendant le XVIIe siècle, et a été de 11 jours dans le XVIIIe. Maintenant elle est de 12 jours, et il suffit d'ajouter 12 jours à une date du calendrier julien pour avoir la date corespondante du calendrier grégorien.

FRÉGATON.

—

Pavage des églises (XXXV, 7). — Les églises ont été dallées et carrelées de toute antiquité. Grégoire de Tours parle d'églises qui étaient ornées d'un riche pavement. C'étaient probablement des mosaïques, imitation de la décoration romaine, ou des ornements en pierre ou marbres de différentes couleurs. La brique et les carreaux furent certainement employés dans les églises pauvres. Ce n'est qu'au XIIe siècle qu'on se servit de carreaux en terre cuite en pâte de plusieurs couleurs, ou recouverts d'émaux; il existe encore un assez grand nombre de ces carreaux émaillés du XIIe au XVe siècle, dans les musées et les collections. L'une des chapelles de Saint-Denis conserve encore son carrelage du XIIe siècle, mais restauré. Ces pavages étaient d'une grande richesse et de vraies œuvres d'art. Plus tard, les églises furent presqu'envahies par les dalles tumulaires, dont il nous reste de remarquables échantillons.

Si on a quelquefois recouvert les dallages de paille, c'était pour préserver les émaux qui devaient s'user rapidement et pour permettre aux fidèles de s'agenouiller autre part que sur le carreau froid ou sali par les pieds; car l'usage des sièges dans les églises était complètement inconnu, au moins pour le public; les stalles étaient réservées aux religieux ou aux chanoines. L'usage des bancs et des chaises est relativement moderne.

La jonchée en verdure n'avait pas pour but de suppléer au pavage, mais de décorer l'église les jours de fête. Cet usage s'est prolongé assez longtemps et il existe encore, dans certaines régions, à Bordeaux notamment, où il n'y a pas de mariage un peu important, sans jonchée de verdure et de fleurs, suivant la saison.

MARTELLIÈRE.

— Il est d'usage, à Bordeaux, de répandre de la jonchée, c'est-à-dire un tapis, parfois très épais, de feuilles de laurier-cerise, lors des mariages, à la porte du domicile de chacun des époux, surtout de celui de la mariée, où se forme le cortège. On en fait autant à l'entrée de l'église et tout le long de l'allée que doit suivre le cortège nuptial. Cette allée est, en outre, au moment où le cortège va entrer, saupoudrée, par dessus la jonchée de laurier, de pétales de roses ou autres fleurs. V. A. T.

***

— Il n'y a pas apparence que l'on ait jonché le sol des églises, pour cette raison que la terre y aurait été simplement battue. Alors qu'on n'avait ni bancs ni chaises, on a, sans doute, employé la paille et le jonc, autant par propreté que pour rendre moins pénible, sur la dure, la station assise ou à genoux. En tout cas, bien avant le XVe siècle, nos temples étaient dallés et parfois de façon magnifique. On peut voir, dans les *Antiquités chrétiennes* de MM. Jacquin et Duesberg, que, dès le IVe siècle, Rome avait des basiliques qui, toutes, « étaient pavées en *opus alexandrinum*, composé de morceaux de porphyre, de serpentine et de beaux marbres ». T. PAVOT.

—

La punition des pages (XXXV, 8). — Consulter, à propos des questions posées, *Souvenirs d'un page de Louis XVI*, par le comte d'Hézecques, et *Les pages des Ecuries du Roi*, par G. de Carné.

On ne trouve toutefois, dans ces deux ouvrages, rien qui se rapporte à une punition particulière aux pages, à moins qu'il ne s'agisse du fouet, qui, dans un temps au moins, leur était assez libéralement administré, témoin ce qui eut lieu le 29 mars 1583, d'après le *Journal de l'Estoile*, pour la corporation entière ou presqu'entière.

Les autres punitions étaient les arrêts et la prison, comme dans toute école militaire, et quelquefois des lettres de cachet à Saint-Lazare.

Il y avait bien encore les peines infligées aux nouveaux par les anciens, moitié punitions, moitié brimades, savoir : les férules ou *savates*, du nom de l'objet qui servait à les appliquer; la *traversinade*, grêle de coups de mouchoirs noués; enfin, la douche sous les huit robinets de la salle à manger.

La première mention que l'on trouve des pages royaux est de 1241. L'organisation restée définitive, peut être considérée comme datant des lettres patentes du 12 septembre 1643. L'institution emportée par la Révolution, a revécu, on le sait, sous le premier Empire et la Restauration, pour disparaître en 1830.

On entrait aux pages de quinze à seize ans, pour en sortir de dix-huit à dix-neuf, après trois années de séjour à l'Ecole.

P. DU GUÉ.

* * *

— Il est fort probable que la punition dont il s'agit, n'était autre que le fouet, qui jouait autrefois un grand rôle dans l'éducation; cette peine n'avait pas, du reste, le caractère infamant que nous lui donnons aujourd'hui, et souvent le coupable préférait une punition corporelle forcément très brève, aux peines actuelles: prison, consigne, salle de police, etc. Les peuples peu civilisés trouvent la bastonnade fort naturelle et aiment mieux quelques coups de bâton bien sentis, que le moindre emprisonnement. Il est présumable que le page, à la moindre faute, recevait une punition corporelle; le fouet reçu, il était libre et le service de la maison n'en souffrait pas.

Il faut bien se rendre compte que nous nous faisons généralement une idée assez fausse de ce qu'étaient les pages. Au moyen-âge, le page n'était qu'un jeune valet, un petit palefrenier, en un mot. Les gentilshommes pauvres, bien plus nombreux qu'on ne le croit ordinairement, plaçaient leurs jeunes enfants, en service chez les seigneurs plus aisés, et le petit domestique s'occupait de soigner les chevaux, curait les écuries, astiquait les harnais, fourbissait les armes du maître, moyennant un salaire dans lequel les calottes, les coups de pied ou de plat d'épée, tenaient beaucoup plus de place que la monnaie sonnante. Le page était, en réalité, ce qu'aujourd'hui dans le métier militaire, nous appelons une ordonnance ou un brosseur. Il portait la livrée du maître.

Remarquons en passant que l'état de domesticité n'avait pas au moyen-âge, le caractère déshonorant que nous lui attribuons, dans certaines classes. Ainsi, aujourd'hui, le valet de chambre est l'objet d'un certain mépris, mais il n'en est pas de même du garçon de ferme, qui ne déroge pas en servant un patron dont il se sent l'égal. Il en était de même des pages qui servaient pendant un certain temps et finissaient par apprendre le métier d'écuyer.

Dans la Beauce chartraine, l'arrondissement de Dreux notamment, le petit valet de ferme, garçon à tout faire, se nomme encore le page. Ce mot fut longtemps synonyme de garçon. Les restaurants et les hôtels à la mode, ainsi que l'administration des télégraphes, ont encore des pages.

Le président Fauchet dit qu'à partir de Charles VI et Charles VII, on distingua les pages ordinaires et les pages nobles ou pages d'honneur, plus relevés d'un cran. Ces derniers, outre le service d'écuyers et de valets de chambre, faisaient une sorte d'apprentissage du métier militaire et formaient une escorte d'honneur au seigneur. On les distinguait des autres par leur livrée plus riche.

L'institution des pages, qui n'avait guère d'autre raison d'être que la vanité des grands seigneurs, prit fin avec la Révolution.

MARTELLLIÈRE.

* * *

— J'ai une gravure anglaise, 0,17 sur 0,25, intitulée :

My lady's page in disgrace, from the picture in the collection of George Fox, esq., harefield, Alderley. H. S. Marks pinxit. F. A. Heath, sculp[t], London, Virtue and C[o].

La scène se passe dans une sorte de cour de service : au fond, un jardin et le toit d'une chapelle; à droite et à gauche, des bâtiments. A gauche, à côté et en avant d'une petite porte gothique, un petit page est assis sur un bloc de bois, les bras croisés et l'air contrit. Il a les jambes étendues et les pieds pris dans une sorte de cangue plantée dans le sol et cadenassée, et où il y a encore place pour deux paires de jambes. Devant la cangue, une sorte d'intendant le regarde d'un air sévère et le chapelain lui fait de la morale; un peu plus loin, deux domestiques, homme et femme, se montrent le coupable. Beaux habits du XVII[e] siècle, figures expressives.

A la disposition de Ed. M., s'il le désire.

NOSNORA.

—

Vieillards emprisonnés à propos de leurs opinions politiques ou religieuses (XXXV, 10). — M. Dieuaide demande s'il y a eu

d'autres vieillards que Raspail, Galilée et Bernard de Palissy, emprisonnés pour leurs opinions politiques ou religieuses ; faut-il rappeler que les septuagénaires et les octogénaires, hommes et femmes, non seulement emprisonnés, mais guillotinés sous la première République, sont légion ? Il est à peine besoin de citer entre mille autres : Malesherbes, le maréchal duc de Mouchy, etc.

P. du Gué.

***

— La liste des vieillards, non seulement emprisonnés, mais guillotinés, sous la Terreur, serait longue à établir.

Je puis citer Jacques-Auguste de Noguès, né à Tarbes, le 28 août 1724, capitaine au Royal-Cravate, chevalier de Saint-Louis, qui avait fait les campagnes de Savoie et de Flandre, et toutes celles de la guerre de Sept-Ans en Allemagne. Il a été guillotiné à Saint-Mihiel, le 14 thermidor an II, après une longue détention, cinq jours après la chute de Robespierre. Il avait 70 ans.

Robinet de Cléry.

***

— Blanqui était en prison peu de temps avant sa mort ; voir, à ce sujet, le livre remarquable de Gustave Geffroy, *L'Enfermé*, 1896, in-18, Charpentier, dont quelques dates doivent être rectifiées d'après mon article sur Blanqui, dans le *Curieux*, II, 158.

Lamennais était vieux, quand il fut condamné à la prison pour sa brochure *Le pays et le gouvernement* (1840), dont j'ai acheté, à Metz, une réimpression faite à Genève l'année même.

Nauroy.

***

— L'« ophélète » Dieuaide n'a qu'à consulter les journaux et documents d'une époque qui me paraît lui être plus chère qu'à son très humble confrère ou serviteur. Les dernières années du XVIIIe siècle ont été marquées par un assez bon nombre d'incarcérations, frappant vieillards aussi bien que jeunes hommes, dont les opinions politiques et religieuses n'étaient pas du goût des maîtres du moment.

Suivent quelques citations ; il ne sera question que de septuagénaires et... au-dessus :

Dom Animé, bénédictin de Nevers, 77 ans, condamné à la réclusion, en 1794.

Vincent Audureau, de La Réole, 77 ans, emprisonné à Bordeaux, en 1793.

François Bauduer, de Pérusse-Massac, 70 ans, jeté dans le fort du Pâté de Blaye, en 1793.

Le chanoine Brigeat, né à Ligny, 70 ans, condamné à la déportation, en 1793.

Nicolas Cordier, de Saint-Mihiel, 80 ans, déporté, en 1793.

N. Delattre, de Woimbey, 70 ans, déporté au-delà des mers, 1793.

Claude Didelot, de Commercy, 70 ans, déporté, 1793.

Joseph Dieudonné, de Briey, 70 ans, déporté en 1793, mort en 1795.

N. George, de Mars-la-Tour, 74 ans, enfermé à Metz, puis déporté.

Pierre-Charles Godin, de Saint-Amand, 75 ans, déporté en 1794.

Robert Hamel, de Granville, 75 ans, déporté.

Jacques Henrion, de Commercy, 75 ans, déporté.

Joseph Imbert, de Marseille, 75 ans, déporté.

Guillaume Irondy, de Chaussenac, 75 ans, déporté.

Lambaut, de Pont-à-Mousson, 70 ans, déporté.

Lenez, de Stenay, 75 ans, déporté.

Antoine Libaros, de Montauban, 75 ans, déporté.

Lorette, de Ham-devant-Longwy, 75 ans, déporté.

Louis de La Marche, de Metz, 74 ans, déporté.

Marchais, de Concressaut, 72 ans, déporté.

Jean Maupinot, frère des écoles chrétiennes, né à Reims, 72 ans, déporté.

Sulpice-Hilarion Merlet, de Bordeaux, 83 ans, déporté.

Jean Saingurly, de Mont-de-Marsan, 75 ans, incarcéré à Blaye, où il mourut.

Vautrot, de Ligny, 71 ans, déporté.

Et je pourrais continuer longtemps comme cela !... Effem.

***

— François-Vincent Raspail fut, en effet, condamné à deux ans de prison, le 12 février 1874, par la cour d'assises de la Seine, présidée par le conseiller Bondurand. L'arrêt de condamnation relevait comme circonstance aggravante l'état de récidive résultant d'une condamnation politique encourue sous Louis-Philippe et d'une autre au sujet de la journée du

15 mai. Ces faits étant couverts par l'amnistie du 14 août 1869, la Cour de Cassation renvoya l'affaire devant la cour d'assises de Seine-et-Oise, qui, jugeant sans l'assistance du jury, car le vice constaté entachait l'arrêt et non le verdict, abaissa à un an la peine d'emprisonnement (audience du 2 mai). Ces détails, qui ont leur intérêt, peuvent être vérifiés aisément par Dieuaide, puisque sa question est la copie à peu près littérale de la conclusion d'une plaquette intitulée : *Procès de l'Almanach Raspail, 1874*.

Ajoutons que Raspail ne souffrit pas trop pour son âge de son séjour en prison, mais que sa fille, qui avait obtenu de l'y accompagner pour lui donner ses soins, y contracta une maladie dont elle mourut. Tels étaient les triomphes de l'ordre moral, M. Octave Depeyre étant garde des sceaux. G. I.

—

Par où a-t-on commencé de construire les pyramides d'Égypte? (XXXV, 11). — Voici l'opinion du docteur Lepsius, le savant égyptologue, sur la construction des pyramides.

La construction commençait par le centre et se développait extérieurement, à la manière de l'aubier dans les arbres, de telle sorte qu'autour d'une pyramide de moyenne grandeur, formant comme un noyau central, on ajoutait successivement une ou plusieurs couches extérieures, épaisses de 5 à 6 mètres, chaque couche augmentant ainsi graduellement la grosseur et l'élévation de la construction définitive. Pour se rendre compte de ce procédé, il faut savoir que chaque prince de l'ancienne monarchie, dès son avènement au trône, faisait commencer la construction de sa pyramide tumulaire, et cela sur de médiocres proportions, afin d'en assurer l'achèvement, dût-il ne régner que peu de temps; mais à mesure que son règne se prolongeait, il faisait établir de nouvelles couches sur les couches antérieures, si bien que la grandeur de la pyramide était toujours en raison de la durée du règne. Grande ou petite, la construction terminée à la mort du roi, était revêtue d'une enveloppe de pierres dures et polies qui faisait disparaître les gradins.

(Voir : *Guide d'Egypte*, par Chauvet et Isambert, p. 382. Consulter aussi Hérodote : *Ecrits sur l'Egypte.*)

J. DURAND.

Quel est le créateur de la littérature maritime? (XXXV, 46). — Dans : *Le Romantisme et l'Editeur Renduel*, M. Jullien dit que Renduel fit paraître, à un an de distance, deux grand romans d'Eugène Sue; c'étaient *Plick et Plock* et *La Salamandre*.

Plick et Plock était le premier ouvrage d'imagination sur la vie maritime qui fût écrit en France. Il avait d'abord paru dans un recueil littéraire. (*La Mode*, 1831).

Vinrent ensuite : *La Coucaratcha* et *La Vigie de Coat-Ven* (1831-1833).

T. PAVOT.

—

Sur le mot talentueux (XXXV, 47). — Voici ce que je trouve dans mes notes au sujet de ce néologisme :

Musicien abracadabrant, talentueux.
(Journ. *Le Frondeur*, 23 nov. 1879).

Peintres célèbres ou inconnus, rapins ou débutants, talentueux ou médiocres.
A. DELPIT.

Il se pourrait bien que d'ici quelques jours, Mazas s'enrichît de nouvelles recrues. La première serait un ex-conseiller municipal très connu, jeune et talentueux.
(*Cocarde*, 10 janv. 1895).

Mlle Louise Bally, l'aimable et « talentueuse » artiste.
(*Echo de Paris*, 28 juin 1896).

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

— Dans le *Journal des Goncourt*, 1er volume, p. 165 :

A la date du 1er janvier 1857, conversation aux bureaux de l'*Artiste* entre Théophile Gautier, Feydeau et Gaiffe :

— Tiens, Gaiffe, dit Gautier, eh bien, tu n'apportes rien ?

— Ah ! mon cher, c'est drôle, je n'ai plus aucun talent et je reconnais çà, parce que maintenant je m'amuse de choses crétines...

— Tu étais « talentueux », toi, pourtant.

— Je n'aime plus qu'à me rouler dans les créatures. ALBERT MARIE.

* * *

— Ce joli mot était en usage bien avant décembre 1896. Je l'ai vu souvent émailler les comptes rendus dramatiques, en 1893. On disait, en même temps, des scènes les plus remarquables qu'elles avaient une beauté *chefdœuvrale*.

T. PAVOT.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Lettre de VOLTAIRE

Cachet de cire rouge, avec armoiries.
Genève (timbre de la poste).

A Monsieur,
Monsieur Tiriot,
Chez Madame la comtesse de Montmorenci,
rue Vivienne, à Paris.

Aux Délices, 20 *novembre* (1757, date présumée).

Je vois par vos lettres, mon ancien ami, que la rivière d'Ain en a engloutie une vers le temps de la mort de Madame de Sandwich, car je n'ay jamais reçu celle par laquelle vous me parliez de la mort et du testament de cette philosofe anglaise, de votre pension remise, etc. Je vous répète qu'il se noya, dans ce temps-là, un courier, et que jamais on n'a retrouvé sa malle.

Je crois qu'on serait moins affligé à Paris et à Versailles si les couriers qui ont aporté la nouvelle de la dernière bataille s'étaient noyez en chemin. Je n'ay point encore de détails, mais on dit le désastre fort grand et la terreur plus grande encore. Le roy de Prusse se croiait perdu, anéanti sans ressource quinze jours auparavant et le voilà triomphant aujourd'hui.

C'est un de ces événements qui doivent confondre toute la politique. La postérité s'étonnera toujours qu'un Electeur de Brandebourg, après une grande bataille perdue contre les autrichiens, après la ruine totale de ses alliez, poursuivi en Prusse par cent mille russes vainqueurs, resserré par deux armées françaises qui pouvaient tomber sur luy à la fois, ait pu résister à tout, conserver ses conquêtes et gagner une des plus mémorables batailles qu'on ait données dans ce siècle. Je vous réponds qu'il va substituer les épigrammes aux épîtres chagrines. Il ne fait pas bon à présent pour les français dans les pays étrangers. On nous rit au nez comme si nous avions été les aides de camp de Monsieur de Soubize. Que faire! ce n'est pas ma faute. Je suis un pauvre philosofe qui n'y prends ny n'y mets. Et cela ne m'empêchera pas de passer mon hiver à Lausane, dans une maison charmante, où il faudra bien que ceux qui se moquent de nous viennent dîner.

Tros Rutulusve fiat nullo discrimine habebo. Ce qui me console, c'est que nous avons pris dans la Méditerranée un vaisseau anglais chargé de tapis de Turquie, et que j'en aurai à fort bon compte. Cela tient les pieds chauds et il est doux de voir, de sa chambre, vingt lieues de pays et de n'avoir pas froid.

S'il y a quelque chose de nouveau à Paris, mandez-le moy, je vous en prie ; mais vous n'écrivez que par boutade. Ayez vite la boutade d'écrire à votre ancien ami qui vous aime.

V.

P. c. c. : C. de la Benotte.

Lettre de BARRAS au citoyen BRUNE,
général en chef de l'armée d'Italie — à Milan
Directoire exécutif (Cachet).

Paris, le 29 floréal an VI.

J'ai reçu, mon cher général, ta lettre que m'a remis Leclerc ; nous avons beaucoup parlé de toi ; tu connois mon amitié et tu dois y compter dans tous les cas. Le Directoire charge le ministre des relations extérieures d'une dépêche pour toi, relative aux troubles du Piémont. Threilhard (*sic*) est nommé directeur en remplacement de François (1). Bonaparte est à Toulon et peut-être en mer dans le moment.

Je t'embrasse.

P. BARRAS.

P. c. c. : C. de la Benotte.

(1) Treilhard remplaça au Directoire François de Neufchâteau, le 15 mai 1798.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Le Tombeau de Gengis Khan. — M. Bonin, ancien résident de France au Tonkin, qui, déjà, à trois reprises, avait été chargé de missions par le ministère des colonies au Laos, au Siam et en Malaisie, vient de rentrer d'un nouveau voyage, en faisant par terre et par mer, le tour complet de la Chine, dans l'espace d'un an et demi.

Après avoir visité les provinces occidentales de la Chine et une partie du Tibet, il descendit le cours du Fleuve-Jaune et pénétra ensuite en Mongolie, où dans le pays des Ordos, il visita le premier le tombeau de Gengis Khan, sur le territoire du roi de Dzoungar, le premier roi des sept rois d'Ordos ou des sept bannières, et le trente-septième descendant direct du conquérant mort presque au pied de la Grande-Muraille, au moment où il allait envahir la Chine.

Le souvenir de Gengis est si vivant encore qu'en Chine son descendant a seul le droit d'entrer à cheval dans le palais de l'empereur et de marcher à cheval devant sa litière dans les cortèges.

Le pays dzoungar l'a déifié, bien qu'on n'y pratique pas plus une religion quelconque aujourd'hui qu'au treizième siècle.

Gengis dort à côté de la première de ses femmes, dans un grand cercueil d'argent posé à même le sol sous deux tentes. A portée, sa selle d'or, son glaive, à deux lames perpendiculaires, l'une pointant vers l'Orient, l'autre vers l'Occident, son arc et ses flèches plantées la pointe en terre.

De ses neuf lances, l'une, la noire, qu'il portait à la guerre, est plantée, le fer en bas, en plein désert. La sécheresse du climat empêche qu'elle ne se rouille. L'ombre du mort la tient, et personne n'oserait y toucher.

Les huit autres, les lances blanches, sont chez les Russes.

Dans cent cinquante ans, ce grand Dormant asiatique s'éveillera pour conduire à la conquête de la terre les cinq peuples : les Mongols bleus, les Chinois rouges, les Coréens blancs, les Thibétains noirs et les Européens jaunes (les Russes).

En attendant, son héritier habite, à peu de distance, un palais dont les briques ont été apportées de bien loin à dos de chameaux, et qui se cache au milieu de massifs profonds d'arbres rares, peuplés d'oiseaux importés de pays plus cléments.

—

Sur la mort de Louvois. — Le récit de Dangean et les insinuations de Saint Simon feront longtemps croire que Louvois mourut empoisonné.

La soudaineté de sa mort et les étranges circonstances au milieu desquelles elle se produisit, les propos de la ville et de la cour, la joie de ses ennemis, les écrits de ceux de la France ; tout conspira pour qu'il n'y eut aucun doute à cet égard. Une phrase des mémoires de Saint Simon encouragea cette supposition jusqu'à nos jours. Il affirmait que l'autopsie avait prouvé l'empoisonnement — il n'en était rien pourtant ! — Ou le merveilleux écrivain a manqué de mémoire, — ce qui est fort probable, — car il n'avait que 15 ans au moment de cette mort, ou il a voulu défigurer la vérité — ce qui lui est arrivé assez souvent quand les personnages ne lui plaisaient pas. — Toujours est-il que dès le lendemain de la mort de Louvois, l'ouverture du corps fut demandée par ordre de sa famille et que l'opération fut faite en présence de quatre médecins célèbres, parmi lesquels le fameux Fagon et de quatre chirurgiens. Tous signèrent un rapport adressé au roi, attestant d'une façon irréfutable que Louvois était mort d'une *apoplexie pulmonaire*. Les historiens du temps ont semblé ignorer ce rapport. Les faits, gestes et selles du maître méritaient davantage leur attention !

Dyonis, un des quatre chirurgiens qui signèrent ce rapport, publia, en 1710, un ouvrage sur les morts subites et dans lequel un passage a trait à la mort et à l'autopsie de Louvois.

Il ajoute, ce qui était bien connu alors dans l'entourage de Louis XIV, que depuis longtemps déjà Louvois était souffrant et il avait des oppressions continuelles. Une discussion d'une violence inouïe qu'il eut avec le roi, la veille de sa mort, détermina l'apoplexie.

A. CLAUDE.

Il paraît bon d'ajouter qu'à certains symptomes, sa soif inextinguible par exemple, Louvois aurait été diabétique. Rien d'étonnant donc à ce que celui-ci,

à la suite d'une violente émotion, n'ait pu résister à un choc moral et ait été mortellement frappé.

J. G. R.

—

Fouilles et plan de Carthage. — Dans la séance du 5 février de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, lecture a été donnée par le président d'une lettre du R. P. Delattre, expédiée de Carthage, le 16 janvier dernier, et accompagnant la photographie de la restitution d'une grande statue de femme dont des fragments nombreux avaient été découverts sur la colline de Saint-Louis, à Carthage, en 1894, ainsi que l'Académie en fut informée au moment de cette trouvaille.

« Ces fragments, écrit le P. Delattre, étaient au nombre de plus de 700. Le pied gauche manquait complètement ; il a été heureusement retrouvé par le P. Boisselier parmi les morceaux de sculpture fixés depuis plus de dix ans contre le mur d'enceinte du jardin de Saint-Louis. Ainsi reconstituée, la statue est haute de 3 m 05 et apparaît pleine de vie et de mouvement. »

Le P. Delattre termine en insistant sur l'intérêt, justifié une fois de plus par cette heureuse restitution, qu'il y a à conserver ensemble les fragments provenant d'une même localité, d'une même ruine.

M. Héron de Villefosse, à son tour, a rendu hommage au zèle avec lequel le P. Delattre sait recueillir et utiliser les moindres débris. Il serait désirable que les étrangers qui visitent ce merveilleux champ de fouilles ne pussent rien emporter hors du territoire de Carthage sans une entente préalable avec celui qui s'en est constitué le gardien si éclairé, si autorisé.

Puis, dans la séance du 12 février, le ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 10, a confirmé les assurances qu'il donnait récemment au sujet du levé du plan de Carthage. L'amiral Besnard lui a, en effet, annoncé que le commandant du *Condor*, bâtiment qui stationne sur la côte de Tunisie, était chargé de relever la partie du golfe de Carthage avoisinant cette cité et s'étendant entre la pointe de Sidi-bou-Saïd et le Kram.

Le ministre de la marine a, en conséquence, autorisé cet officier supérieur à se mettre en rapport avec M. Cagnat, membre de l'Institut, chargé de diriger les travaux. Ce savant, en cette qualité, centralise tous les documents relatifs à l'Atlas archéologique de la Tunisie, dont la carte de Carthage doit former un fascicule.

Dès que ces documents seront rassemblés entre les mains de M. Cagnat et que le travail pourra être utilement commencé, M. le ministre fera appel au concours de MM. Philippe Berger et Clermont-Ganneau.

Le ministre de l'instruction publique informe, en outre, l'Académie qu'il a reçu une lettre de M. Gauckler, directeur du service des antiquités et des arts de la Tunisie. Il résulte de cette lettre que, à la suite d'une entente entre la résidence générale et le général commandant la division de Tunis, M. Bordy, adjoint du génie et excellent opérateur, a été chargé d'entreprendre le levé des environs de Carthage.

BIBLIOGRAPHIE

—

Napoléon en exil, par le Dr O'Meara, 1 vol. in-18 de 412 pages, avec facsimile de Napoléon. Librairie Garnier frères. — Prix : 3 fr. 50.

Le docteur O'Meara a été le médecin de Napoléon à Sainte-Hélène, pendant trois années. Tous les jours, il voyait l'Empereur et avait avec lui des conversations dont il a tenu compte sur un journal. On y voit les opinions exprimées par Napoléon sur les hommes et les événements de la République, du Consulat et de l'Empire. L'introduction et les nombreuses notes de M. Désiré Lacroix rappelant tant de faits oubliés depuis plus d'un demi-siècle viennent encore ajouter de précieux renseignements au mémorial du médecin de Napoléon.

A partir du 20 février, MM. les Abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement voudront bien faire bon accueil à la présentation de leur facture par la poste, afin d'éviter des frais de retour.

Les abonnements étrangers ne seront envoyés que contre paiements.

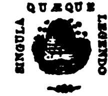
Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Mars 1897.*

XXXVe Volume. — N° 755

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 7

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Un patron pour les bicyclistes. — Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils trouver un patron aux cyclistes? Ils y ont bien autant de droit que les photographes.

On a proposé saint Germain d'Ecosse. Ce saint serait venu d'Ecosse en Normandie, transporté miraculeusement sur un char au milieu des flots.

Mais un char n'est pas une roue. Je propose sainte Catherine; cette martyre fut étendue sur une roue armée de pointes de fer, mais la roue se brisa et blessa les persécuteurs.

La sainte peut donc être considérée comme protectrice des bicyclistes qui, au pis-aller, s'il doit leur arriver un accident, préfèrent blesser les passants que leur précieuse personne.

L'iconographie de la sainte la représente appuyée sur une roue, dans l'attitude d'une bicycliste au repos.

Beaucoup de bicyclistes portent la médaille de Saint-Georges, médaille des cavaliers. Il n'est que temps de leur donner un patron personnel.

Un Hagiographe.

—

Portail de Sainte-Croix de Saint-Lô. — L'église romane de Sainte-Croix de Saint-Lô paraît être du XIe siècle. Son portail présente une particularité très remarquable.

Le plein cintre de la voûte de ce portail est entouré de deux serpents dont les extrémités inférieures sont entrelacées au sommet de l'arc, et dont les têtes retombent au niveau de l'entablement, de manière à former un demi-cercle parfait. Chacun de ses serpents est noué sur lui-même en deux endroits, et une ligne d'ornements piriformes marque leur épine dorsale. Ils semblent saisir de leur gueule chacun un petit quadrupède dont on ne peut déterminer l'espèce à cause de leur état de vétusté ou de mutilation.

Au-dessus des serpents est sculpté, en grand relief, un animal enchaîné, depuis longtemps privé de sa tête, laquelle était tournée vers le bas. La forme de cet animal indiquerait assez un ours. De chaque côté du cou de cet animal descend une chaîne à gros anneaux, dont les extrémités sont tenues par deux personnages, en demi-relief, assez endommagés, et dont les pieds posent sur l'entablement. Ces personnages semblent tirer sur l'animal pour le précipiter en bas. Au-dessus des deux serpents et de chaque côté de cet animal, deux chiens, du genre lévrier, semblent aboyer contre lui.

Quelle est la signification de cet animal et des autres sculptures qui l'accompagnent?

En connaît-on d'autres exemples? Je crois qu'il y en a un aussi au Puy-en-Velay.

Le Portier de l'Intermédiaire.

—

Château de la Rouërie. — Dans le tome troisième de l'*Histoire de la Vendée militaire* (1846, page 42), l'auteur dit que la garde nationale de Saint-Malo et de Saint-Servan se portait dans la nuit sur le château du marquis de la Rouërie. Elle l'investit; mais la Rouërie prévenu, les royalistes s'étaient échappés par des souterrains que la Rouërie avait fait aboutir à la forêt.

Peut-être quelque confrère me fera l'obligeance de me renseigner sur le nom de la forêt et la paroisse où le château est situé, et s'il est habité ou en ruines.

Hubert Smith.

Langueyeur de porcs. — Barras, dans ses *Mémoires*, tome III, page 72, prétend que Fouché « avait eu l'idée de se faire marchand de porcs », en l'an VI, mais il « n'avait pas le premier sou »; l'argent lui fut fourni « par l'un de nos anciens collègues appelé Gérard..... Une altercation étant survenue entre les deux associés, ils m'en référèrent comme à un juge de paix... C'était presque une charge de langueyeur de porcs qu'ils me conféraient, car cela était autrefois une charge, et je ne dirai pas la plus ignoble de la cour, puisqu'elle donnait le titre de Conseiller du Roi ».

Cette charge est-elle connue? En ce cas, en quoi consistait-elle? Quelles en étaient les prérogatives?

C. DE LA BENOTTE.

Carelu. — Où retrouver la trace d'une famille Carelu, dont un membre, Christophe, était officier aux Aydes, à Compiègne, vers 1730, et un autre, Christophe-Etienne, souscrivit, en 1753, au mariage de sa sœur utérine, Jeanne-Madeleine Thouret des Cloizeaux?

F.-B. PREGUNTON.

Par quelle page doit-on commencer une lettre? — Autrefois, on écrivait toujours les lettres en suivant l'ordre des pages d'un livre ou d'un journal, c'est-à-dire en commençant par la page qui est à droite du pli. Si je ne fais erreur, cet usage doit être aussi ancien que l'emploi du papier à lettres.

Depuis quelques années, l'habitude se répand de commencer par la page opposée (correspondant à la quatrième page d'un journal quotidien). On y trouve cet avantage, pour les lettres dont la longueur n'excède pas deux pages d'écriture, de n'avoir pas de feuillet à tourner, ce qui est une simplification, surtout lorsqu'il y a à faire une copie. Pour une lettre de quatre pages, on n'a qu'un feuillet à tourner au lieu de deux.

L'écrivain peut donc trouver quelque commodité dans l'adoption du nouveau système. En revanche, il peut arriver que le destinataire d'une lettre écrite de cette façon ne se déclare pas enchanté du tout d'avoir à la déchiffrer, surtout si a lettre a quinze ou vingt pages, et que son correspondant ait négligé de les numéroter.

Affaire d'habitude, dira-t-on. Sans doute, mais pour le moment, l'emploi de la mode nouvelle à côté de l'ancienne est certainement une complication au point de vue de la lecture des lettres.

L'*Intermédiaire* me permettra-t-il de lui poser à ce sujet les questions suivantes, qui me paraissent susceptibles de provoquer d'intéressantes réponses?

1° Peut-on préciser l'époque où l'on s'est mis à écrire des lettres en commençant par le *verso* (soit la quatrième page ou quelquefois la deuxième)?

2° Cet usage a-t-il été déterminé par l'invention du copie de lettres?

3° Est-il en progrès et peut-on prévoir le moment où tous les correspondants s'y conformeront?

4° Est-il répandu ailleurs que dans les pays de langue française? En Angleterre, en Amérique, par exemple?

5° Est-il admissible pour la correspondance privée, au même titre que pour la correspondance commerciale?

6° S'il n'arrive pas à supplanter complètement l'ancien mode d'écrire, ses avantages ne sont-ils pas fortement diminués par les inconvénients de l'emploi simultané de deux systèmes?

7° Avec l'ancien mode, aucune hésitation pour la numérotation des pages, qui se suivent dans l'ordre que l'on peut appeler naturel. Avec le nouveau, adoptera-t-on de préférence la pagination 4, 1, 2, 3 ou 2, 3, 4, 1, ou encore, comme je le vois quelquefois, 4, 1, 3, 2?

8° Pour le classement des lettres (reliure, montage sur onglets ou conservation en portefeuille ou en liasses), quelle sera la meilleure disposition à adopter pour permettre une consultation facile?

9° Enfin, quel avantage trouve-t-on à imprimer certains journaux (*le Matin*, par exemple), en commençant par le quatrième page?

CLAPARÈDE.

Fous en titre d'office des rois et princes de France. — Existe-t-il une monographie spéciale contenant l'historique des fous dont aimaient à s'entourer les rois de France et certains princes de la cour? Sait-on à quel temps remonte l'usage de ces fous, et connaît-on la pensée qui a amené la création d'une charge d'une

nature si étrange? Il serait également curieux d'avoir une liste chronologique de ces personnages?

Charles V semble avoir eu deux fous, dont l'un, Thevenin de Saint-Legier, fut enterré à Senlis.

Louis XI avait un fou qu'il fit périr en 1472, après la mort du duc de Guienne.

Le célèbre Triboulet, mort avant 1536, fut le fou de Louis XII et de François Ier.

Il y avait en même temps à la cour deux autres fous : Caillette et Polite, sous les règnes de Henri II, François II et Charles IX. Brusquet fut le fou en titre. Sibilot fut le fou d'Henri III.

Sous Henri IV, on trouve Chicot, maître Guillaume, Angoulevent et une folle nommée Mathurine.

Louis XIII eut un fou nommé Desmarais, qui fut chassé de la cour par le cardinal de Richelieu. Langeli, dont Boileau a cité le nom, fut le fou de Louis XIV. Jal, dans un curieux article (*Dictionnaire critique*, p. 596), a groupé beaucoup de renseignements utiles sur les fous en titre d'office; mais comme le dit lui-même ce grand chercheur, il n'avait ni la prétention, ni le temps, ni l'espace qu'il fallait pour écrire une histoire, même abrégée, des anciens fous royaux et princiers. Il espérait qu'un jour viendrait où cette histoire tenterait peut-être la plume de quelque auteur, auquel il offrait par avance son travail de recherches.

E. M.

—

Inhumations hors des cimetières. — N'y a-t-il pas une loi qui interdit les inhumations hors des cimetières? Pourtant le général Lamoricière ne repose-t-il pas dans la cathédrale de Nantes; Pasteur, rue Dutot, et Mme Furtado-Heine dans sa propriété, à Rocquencourt? Y a-t-il eu des décrets les concernant, comme pour les personnages inhumés au Panthéon? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Ferme, vente d'offices de justice. — Est-il bien exact de croire, avec beaucoup d'auteurs, que la vénalité des offices n'a été introduite en France que sous François Ier? Sous Charles-le-Sage et sans doute longtemps avant lui, on mettait en ferme les sergenteries, les greffes, les prévôtés, et il en a été ainsi jusqu'à la Révolution de 1789. LEONAM.

Le duel des généraux Destaing et Reynier (1802). — Sait-on exactement, quel fut le motif primitif, vrai, de la querelle qui surgit, le 4 mai 1802, à Paris, entre deux chefs brillants, anciens compagnons d'armes de la légendaire armée d'Egypte, les généraux de division Jacques-Zacharie Destaing et Jean-Louis-Ebenezer Reynier — querelle qui se termina dès le lendemain même, par un duel au pistolet, dans un fourré du Bois-de-Boulogne où l'infortuné Destaing trouva la mort.

A la suite de cette funeste rencontre, et jusqu'à la fin du gouvernement consulaire, le général Reynier fut exilé de Paris et disgracié. Il ne rentra en activité qu'en 1805.

Les journaux quotidiens de l'époque, à Paris ou à l'étranger, ont-ils donné une relation quelque peu détaillée, de ce triste et pénible événement?

Connaîtrait-on, du général Destaing, un portrait autre que le petit buste de profil, dessiné d'après nature en Egypte, et gravé à l'eau-forte par du Tertre, dans sa petite collection de portraits des membres de l'expédition française en Egypte (1798-1801)?

M. Aigueperse, dans sa *Biographie des Personnages d'Auvergne* (Clermont-Ferrand, 2 vol. in-8° avec fig. lithog., 1834), a, par suite d'erreur, laissé placer en regard de la notice consacrée par lui à ce général (né à Aurillac en 1764), un portrait du comte d'Estaing. Or, ce petit portrait, bien connu d'ailleurs, est celui de l'amiral comte d'Estaing (né en 1729, décapité sous la Terreur en 1794). Ce n'est nullement un portrait du général Destaing.

En connaîtrait-on de lui quelque autre, peint, dessiné, gravé ou sculpté, mais toutefois, aussi authentique que l'est le petit portrait de la collection du Tertre?

Les habitants d'Aurillac ont-ils jamais eu la pensée d'élever à ce digne compatriote, un souvenir commémoratif quelconque?

L'une des rues de leur ville porte-t-elle seulement son nom?

ULRIC R.-D.

—

Les de Raymond de Bernarin; leur origine. — Ayant entrepris de reconstituer l'ascendance des promoteurs des principaux établissements industriels du Namurois, j'« endève » de ne pouvoir découvrir le berceau des de Raymond (*alias*

de Reumont, de Remon, etc.), qui comptèrent parmi nos maîtres de forges les plus réputés.

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, je rencontre un Jean de Raymond, époux de Jeanne de Bernarin, et après eux... la nuit des temps. C'est un peu tôt.

Combien j'aurais d'obligation à celui de mes co-abonnés qui me procurerait la lanterne dont j'ai besoin, pour poursuivre mes investigations. JEAN D'EVE.

—

Le costume en France depuis les anciens Gaulois. — Un intermédiairiste obligeant pourrait-il me dire quel est l'ouvrage le mieux fait et le plus complet où se trouvent dessinés et expliqués les costumes civils et militaires en France, depuis les Gaulois jusqu'à notre époque; merci d'avance. UN PICARD, E. S.

—

L'association voyageuse des musiciens et acteurs de l'empire romain. — A propos du projet de voyage à Athènes de plusieurs artistes de la Comédie-Française, où M. Mounet-Sully notamment jouerait *Œdipe-Roi* sur le théâtre de Dionysos, on a rappelé que sous l'empereur Hadrien, il existait « la sainte et grande association voyageuse des musiciens et acteurs de l'empire ». Cette association était composée d'artistes grecs, des *Dionysiaques*, et quelques-uns d'entre eux vinrent, dit-on, dans les Gaules et y donnèrent des représentations au théâtre d'Orange, par exemple.

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il fournir des renseignements plus complets sur cette association et ses voyages? E.-J.

—

Poitou et Vendée. — Sous ce titre, ou un autre similaire, aurait paru, il y a quinze ou vingt ans, un livre écrit par M. Benjamin Fillon. Pourrait-on me donner le titre exact avec la date et le lieu de publication ainsi que le nom de l'éditeur? Si un collaborateur du journal possédait ce volume je lui serais vraiment reconnaissant de bien vouloir me le communiquer. Je le lui rendrais scrupuleusement — bien que bibliophile — et prendrais bien entendu à ma charge les frais de transport.

GUSTAVE FUSTIER.

Sur le sens du mot amant. — Ce sens a varié depuis le XVIIIe siècle. Dans Marivaux, l'amant est simplement un amoureux, un amoureux qui s'est déclaré et qui a été accepté comme tel, mais rien de plus.

Pourrait-on savoir à quelle époque ce mot a commencé à être employé avec le sens qu'il a aujourd'hui?

ALBERT MARIE.

—

L'Enlèvement des Sabines. — Il ne s'agit ici que du titre d'une comédie allemande moderne en trois actes. Cette comédie, traduite en italien, colportée principalement par le comédien de talent Ermete Novelli, est acclamée par le public italien sous le nom de : *Il rapto delle Sabine*. — Les Espagnols, ayant reçu l'an dernier la visite de Novelli, s'en sont emparés pour leur compte, et sans avoir la pudeur de dire d'où ils tirent leur sujet, la jouent sous le titre de : *Los gansos del Capitolio* (les oies du Capitole). Les théâtres bouffes trouvant le sujet plaisant, ont travesti les trois actes en deux actes, et donnent comme une nouveauté: *Il signor Tromboli*. Mais c'est toujours la même chose. Je demande le titre véritable de l'ouvrage, en allemand, et le nom du malheureux auteur dépouillé.

H. LYONNET.

—

Vouloir et pouvoir. — L'*Intermédiaire* pourrait-il me dire si l'ouvrage que M. Edouard Rod a fait annoncer sous ce titre, il y a bien des années, a paru sous un autre, comme l'*Eternel* a paru sous celui de *Dernier Refuge* et *Victoire d'âme* sous celui des *Roches Blanches*? Ou bien l'ouvrage est-il toujours « en préparation ? » Cte DE M.

—

Portraits de Célestin Nanteuil, le peintre de l'Ecole romantique. — Connaît-on plusieurs portraits, différents mais authentiques, de Célestin Nanteuil, peints, gravés, lithographiés ou sculptés ?

N'existe-t-il pas, de lui, quelque buste, sculpté d'après nature, par son frère, le statuaire Charles Nanteuil, membre de l'Institut?

Je possède, pour mon compte, deux épreuves excellentes, bien que différentes de tons, d'une fort rare petite eau-forte (la planche n'ayant été tirée qu'à un

nombre très restreint d'exemplaires et ceux-ci n'ayant point été mis dans le commerce), dans laquelle Célestin Nanteuil est représenté en buste, vu de trois quarts, la figure expressive et regardant à droite, la tête nue, le front large et un peu dénudé, la barbe entière, déjà blanchissante et la moustache retroussée, cavalièrement.

Cette petite planche, de format in-8°, fort réussie et fort juste d'expression, est restée « avant la lettre ». Elle est signée, seulement, en toutes lettres et datée, à gauche, par l'auteur: Paul Nanteuil, 1874.

Elle est l'œuvre d'un neveu de l'artiste, fils du statuaire, et peintre distingué lui-même, actuellement inspecteur des Ecoles de dessin de la ville de Paris.

Connaît-on, encore, d'autres portraits de Célestin Nanteuil?

ULRIC R.-D.

—

Anciens émaux de Limoges. — Est-il exact que Laudin, émailleur estimé de Limoges, ait reproduit les traits de la reine Anne d'Autriche sous ceux d'une sainte Marguerite ?

Les Nouailher, autres artistes de talent, ont-ils produit beaucoup et pourrait-on donner une nomenclature de leurs principales œuvres ?

Je connais une sainte Thérèse de P. Nouailher l'aîné. H. HUSSON.

—

Des vers à retrouver. — François Boissier de Lacroix de Sauvages, professeur royal de médecine à la faculté de Montpellier, né à Alais en 1706, mort à Montpellier en 1767, est l'auteur de travaux scientifiques très importants. On cite principalement sa Nosologie.

Une thèse sur la curabilité de l'amour par les plantes, lui valut de ses contemporains le surnom de « Médecin de l'amour ». Il écrivit dans sa jeunesse nombre de poésies légères. — De Ratte, dans l'éloge de ce savant, éloge lu peu de temps après sa mort dans une assemblée publique de la Société royale des sciences de Montpellier, dit que ces poésies sont insérées dans les mercures du temps.

Chereau (art. Sauvages du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*), précise et nomme le *Mercure de France;* dans un autre article du même dictionnaire (art. Médecins-poètes), il ajoute la date (1728-1729).

Etienne Sainte-Marie dit que ces poésies étaient signées S. de L. (Sauvages de Lacroix).

Le docteur Grasset, qui donne ces indications dans une étude sur Boissier de Sauvages parue en 1826, dit qu'il a vainement compulsé à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque de Cette, qui en possède la collection, le *Mercure de France*. Des recherches, provoquées par le même auteur et faites par les bibliothécaires à Montpellier, à Nîmes, à Alais, à Avignon, dans les journaux locaux ou régionaux de l'époque, n'ont également pas abouti.

Pourrait-on retrouver ces poésies ?

La question, posée dans la *Chronique médicale* du docteur Cabanès, est restée sans réponse. Serai-je plus heureux en m'adressant aux érudits lecteurs de l'*Intermédiaire?* L. M.

—

Armoiries de la famille de Branges. — Plusieurs nobiliaires, sur la foi de d'Hozier, ont donné pour armoiries à la famille de Branges (Bourgogne et Franche-Comté) « de gueules à un sautoir d'or », mais il paraît prouvé que ces armoiries étaient celles d'Antoine Barillon de Morangis, marquis de Branges.

D'autre part, Baverel, dans son nobiliaire, donne pour armoiries aux de Branges :

D'azur à la fasce d'or, accompagné de trois besants d'argent.

Dans le récent *Annuaire héraldique*, publié à Paris (16, boulevard de Strasbourg, 1895), les armes des de Branges seraient :

D'azur à la barre d'argent, accompagnée de trois besants du même, surmontés chacun d'une épée aussi d'argent garnie d'or, posés 2 en chef et 1 en pointe.

L'*Armorial général de France*, de d'Hozier, réédité pour la Bourgogne en 1876, par M. Henry Bouchot, donne à un membre de cette famille, Claude de Branges, notaire royal à Souhans, au XVIII[e] siècle, les armoiries suivantes :

D'azur à un arbre d'or et un chef de gueules, chargé de deux têtes d'ange d'argent.

Un rameau de la famille de Branges, fixé à Lons-le-Saunier aux XVI[e] et XVII[e] siècles, avait pour armoiries :

De sable à trois besants d'argent, ou de trois sabres de même, celui du chef posé en fasce, ceux de la pointe, l'un posé en pal, l'autre en bande (R. des cordeliers de Lons-le-Saunier), cité par M. J. Gauthier, archiviste, dans l'*Annuaire du Doubs*.

Enfin, la famille de Branges de Boureia avait pour armoiries en 1776 :

D'azur à la bande d'argent accompagné de trois besants d'or ; supports : deux lions lampassés et dorés, couronne comtale.

Sa devise : *Nec vi nec numero*, semble être la véritable devise des de Branges.

Ceux de mes érudits collègues de l'*Intermédiaire*, qui ont une connaissance approfondie des armoiries, pourraient-ils, sur ces données, me renseigner sur les armoiries authentiques de la famille de Branges et me dire par qui et à quelle époque ces armoiries lui ont été concédées?

SCRUTATOR.

—

Merens. — Quelque collaborateur obligeant pourrait-il nous fournir des renseignements sur les ramifications de cette famille ? Il y a eu un Samuel et un Jacques (ou Jean de Merens, originaires du Midi de la France, qui passèrent, après la révocation de l'édit de Nantes en Hollande, probablement au Brabant. Il est presque indubitable qu'ils ont donné naissance à la branche hollandaise des Merens. Dans quelles archives pourrait-on trouver des renseignements sur eux ? Les Merens de Hoorn et d'Amsterdam ont le même blason que ceux du Brabant, c'est-à-dire :

Ecartelé : aux 1er et 4me d'azur à 3 trèfles d'or ; aux 2me et 3me d'argent à 3 oiseaux de sinople, cq. et m. de gueules. Sur le tout de sable à 3 flanches d'argent rangés en fasce. Casque couronné. Cimier : un trèfle d'or. Supports : deux griffons.

Les Merens du midi de la France portent au contraire :

Ecartelé : aux 1er et 4me d'azur à un mouton paissant d'argent ; aux 2me et 3me d'argent à un globe de gueules surmonté d'une croix du même avec une banderole d'azur.

Nous ignorons cependant où il faut trouver les Merens du Brabant, les archivistes de cette province nous ayant laissé dans un doute absolu à ce sujet. Pourtant l'*Armorial général* cite après le nom de famille les mots : Brabant, Hoorn (Hollande). Serait-il question peut-être du Brabant méridional ?

Jusqu'ici nous n'avons étendu nos recherches qu'au Brabant septentrional. N'y a-t-il personne qui pourrait nous renseigner sur ces questions ?

Le *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, année 1891, p. 50, 79 et 212, cite des protestants de ce nom à Mauvezin (Gers), au XVIIe siècle. Nous n'avons cependant aucun détail sur eux. Y a-t-il actuellement en France des personnes de ce nom, entre autres à Toulouse, à Paris, à Lyon, et qui voudraient avoir l'obligeance de nous en dire un mot ? Quiconque pourrait nous donner quelques indications servant à établir des rapports de parenté entre ces différentes branches, nous obligerait extrêmement.

On a conservé cette tradition de l'origine française chez nous en Hollande, mais le moyen de retrouver les rapports ?

Les héraldistes français, nos estimés collègues, pourraient-ils nous dire s'il y a des rapports entre les blasons de ces différentes branches ? Nous faisons en même temps, appel aux lumières des généalogistes et archivistes-paléographes, qui pourraient nous dire s'il existe des liens de parenté entre la famille de Merens, du midi de la France (la même dont descendent Samuel et Jacques susdits) et dont il est déjà question en 1130 (lors du serment de fidélité prêté par les comtes de Toulouse et de Foix, aux fils du vicomte Bernard Aton), et les ducs de Méranie dont Othon, duc de Méranie, marquis d'Istrie et prince de Dalmatie, épousa en 1208, Béatrix, fille d'Othon Ier, comte de Bourgogne. Othon leur fils, leur succéda au comté de Bourgogne.

Qui voudrait nous renseigner sur toutes ces questions ?

MATILE.

—

Général Charbonnier. — En 1794, une armée républicaine, sous les ordres de Marceau, envahit la Belgique. Un des généraux de cette armée, nommé Charbonnier, se créa la spécialité d'incendier la plupart des abbayes, notamment Aulne, Lobbes, Villers, l'Olive.

Quel était ce général qui a conservé dans le pays le triste surnom de « brûleur d'abbayes » ?

Il paraîtrait que ce vandale était belge de naissance et qu'il aurait troqué son nom patronymique contre celui de Charbonnier, rappelant probablement sa profession primitive.

Qu'y a-t-il de vrai dans ce dire?

EDME DE LAURME.

RÉPONSES

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722; XXXIV, 248, 339, 385, 630; XXXV, 17). — Complément d'informations : C'est au début de 1893 que M. Henri Rouger fit imprimer, chez Lemerre, un poème signalé aux lettrés par M. Gaston Deschamps. L'œuvre était intitulée : *Le Jardin secret* et, sous ce titre, vient de paraître un nouveau roman de M. Marcel Prévost.

T. PAVOT.

***

— Il convient de citer encore :

Rivales, de François Coppée, de l'Académie française (Lemerre) et *Rivales*, de Paul Labarrière (C. Lévy).

L'Amie, de Henry Rabusson (Lévy), *L'Amie*, de Henry Gréville (Plon) et *Une Amie*, de Emile Bergerat, représentée au Théâtre-Français.

L'Œillet blanc, d'Alphonse Daudet, comédie et *L'Œillet blanc*, de A. Lambert de Sainte-Croix (Lévy).

Marcel, de H. de Latouche (Lévy) et *Marcelle*, de Victorien Sardou, de l'Académie française.

Jérusalem, par Pierre Loti, de l'Académie française (Lévy) et *Jérusalem*, du prince Labomirski (Lévy).

La Mer, de J. Michelet (Lévy) et *La Mer*, de Jean Richepin (Charpentier).

L'Héritière, de Florence Maitgernery (Lévy) et *L'Héritière*, d'Eugène Morand, comédie jouée au Théâtre-Français.

Suzanne, par Ed. Ourliac (Lévy) et *Suzanne*, par Léon Daudet (Charpentier).

Passion, par Mme Carette, *Une Passion*, par Armand Ocampo (Lévy) et *Passionnette*, par Gyp (Lévy).

Une Veuve, par P. Picart (Lévy) et *La Veuve*, par Octave Feuillet, de l'Académie française (Lévy).

La Sacrifiée, par Edouard Rod (Perrin), *Sacrifiée*, par Pierre Sales (Lévy) et *Sacrifiés!* par Cécil Standish (Lévy).

Le dernier Amour, de George Sand (Lévy) et *Dernier Amour*, de Georges Ohnet (Ollendorff).

Les Deux Reines, de Dumas père (Lévy) et *Les Deux Reines*, d'Ernest Legouvé, de l'Académie française, musique de Ch. Gounod.

Le Diamant Noir, de Pierre Sales (Lévy) et *Diamant Noir*, de Jean Aicard (Flammarion).

Les deux Frères, de George Sand (Lévy) et *Les deux Frères*, de Erckmann-Chatrian (J. Hetzel).

L'Outrage, de Aurélien Scholl (Lévy) et *L'Outrage*, de Théodore Barrière, drame joué à la Porte Saint-Martin.

L'Inconnu, de Paul Hervieu (Lemerre) et *L'Inconnue*, de Ed. Texier et Camille Le Senne (Lévy).

L'Aman, de Michelet (Lévy) et *L'Aman*, de Stendhal (Lévy).

Une Etrangère, de Claude Vignon (Lévy) et *L'Etrangère*, d'Alexandre Dumas fils, de l'Académie française (Lévy).

Sephora, d'Alexandre Parodi (Dentu) et *Sephora*, de Wodzinski (Lévy).

La Femme, de Michelet (Lévy) et *La Femme*, d'Esterno (Lévy).

La Rose blanche, d'Auguste Maquet (Lévy) et *La Rose blanche*, de Th. Bentzon (J. Hetzel).

Histoire du Vieux Temps, de Guy de Maupassant (Ollendorff) et *Histoire du Vieux Temps*, de J. de Glaivat (Lévy).

Romanesque, de Mary Floran (Lévy) et *Les Romanesques*, de Rostand (Charpentier).

Lucienne, de Judith Gautier (Lévy) et *Lucienne*, de Louis de Gramont.

L'Enfer, d'Auguste Collet (Lévy) et *L'Enfer*, de Dante.

La Marquise, de George Sand (Lévy) et *La Marquise*, d'Albert Delpit (Ollendorff).

Renée, de H. Amic (Lévy) et *Renée*, d'Emile Zola (Charpentier).

Deux Sœurs, par la comtesse Lionel de Chabrillan (Lévy), *Trois Sœurs*, d'Amédée Achard (Lévy), *Deux Sœurs*, d'André Theuriet, de l'Académie française (Lemerre) et *Sœurs*, de J. Ricard (Lévy).

La Bête noire, de Ed. Cadol (Lévy) et *La Bête noire* ou *Madame Heurteloup*, par André Theuriet, de l'Académie française (Charpentier et Lemerre).

Deux Amis, par A. de Bréhat (Lévy) et *Amis*, d'Edouard Haraucourt (Charpentier).

Pourquoi aimer?, de René Maizeroy (Havard) et *Faut-il aimer?*, de Léon de Tinseau (Lévy).

Une Femme collante, de Florent Fulbert (Havard) et *Les Femmes collantes*, de Léon Gandillot (Ollendorff).

Fernande, d'Alex. Dumas père (Lévy) et *Fernande*, de V. Sardou, de l'Académie française (Lévy).

Ingénue! de Dumas père (Lévy) et *L'Ingénue*, de Meilhac et Halévy, de l'Académie française (Lévy).

Emile, d'Emile de Girardin (Lévy) et *Emile*, de J.-J. Rousseau.

Geneviève, d'Alphonse de Lamartine, de l'Académie française (Lévy) et *Geneviève*, d'Alphonse Karr (Lévy).
Les Uns et les Autres, de Méry, de l'Académie française (Lévy) et *Les Uns et les Autres*, de Paul Verlaine (Vanier).
Deux Femmes, de Gaston Voleray (Lemerre, *Trois Femmes*, d'Emile Souvestre (Lévy) et *Quatre Femmes*, d'Adolphe Chenevière (Lemerre).
Réparation, de Louis Ulbach (Lévy) et *Réparation*, de Jean Carol (Ollendorff).
La Dame du Lac, de Walter Scott et *La Dame du Lac*, de E. Texier et C. Le Senne (Lévy).
Les Vieux Amis, d'Alfred de Léris (Lévy) et *Vieux Amis*, de Jacques Normand.
Le Fruit défendu, d'Octave Feuillet, de l'Académie française et *Le Fruit défendu*, de Camille Doucet, de l'Académie française.
Solitudes, de Mme Maunoury-Lacour (Lévy) et *Solitude*, de Pierre Maël (Ollendorff).
Les Fils de Famille, d'Eugène Süe (Lévy) et *Le Fils de Famille*, de Bayard, joué au théâtre du Gymnase.
En Route, de Camille Selden (Lévy) et *En Route*, de J.-K. Huysman (Tresse et Stock).

Restons-en là pour aujourd'hui.

F. L.

—

Anciennes forfanteries lors des sièges des villes (XXIX, 413, 679; XXX, 216; XXXV, 52). — Siège de Bitbourg (Cette petite ville appartenait, jusqu'en 1815, au pays de Luxembourg; elle est aujourd'hui chef-lieu de cercle dans l'arrondissement de Trèves; c'est l'ancien Beda sur la voie consulaire qui reliait Trèves à Cologne). — Le maréchal Créqui assiégeait Bitbourg. Quand le moment fut arrivé où d'après le général français toutes les ressources de la valeureuse population devaient être épuisées il fit sommer la place de se rendre. Effectivement les provisions de bouche dont les assiégés disposaient encore, consistaient en une seule et unique chèvre.

Un moine intelligent conseilla alors d'empailler toutes les peaux de chèvres qui se trouvaient dans la ville et de ranger ces animaux postiches sur les remparts pour faire croire que la pénurie n'était pas encore arrivée au point que les assiégants croyaient. Le lendemain matin, le bourgmestre se présenta sur le parapet et comme réponse à la sommation de se rendre, il montra au parlementaire le troupeau empaillé en lançant en même temps une chèvre vivante en bas de la courtine.

Créqui perdant l'espoir de réduire la place par la famine leva le siège.

En souvenir de leur stratagème les Bitbourgeois ont été désignés durant de longues années par « Géssestrepperten » (Ecorcheurs de biques).

D. DE LUXEMBOURG.

—

Portrait de Montaigne (XXX, 561; XXXI, 296; XXXII, 250; XXXIII, 256). — A signaler un beau portrait ancien de Montaigne, qui est au château de Lorrez-le-Bocage, chez M. le comte de Ségur. Il est peu probable que cette toile ait jamais appartenu à J. Ballesdens, car c'est un portrait de famille: la fille unique de Michel Montaigne ayant épousé en secondes noces, Charles de Gamaches, ancêtre d'une branche cadette des Ségur.

TH.

—

Surnoms des villes (XXXI, 683; XXXII, 142, 173, 331, 450, 606; XXXIII, 132, 215). — L'ex-Car et M. Ed. Rinadel ont déjà mentionné Vézelise « pot de chambre de la Lorraine »; Brest « pot de chambre de la Bretagne »; Rouen « pot de chambre de la Normandie ». On peut ajouter Coulommiers « pot de chambre de la Brie », — pour la même raison que cette ville est située au fond d'une vallée et que les eaux du voisinage viennent s'y déverser de tous côtés. TH.

—

Bouillons pointus (XXXIII, 201, 513; XXXIV, 106, 306, 451). — M. Jules Lemaître, de l'Académie française, dit au tome V, page 356, de ses *Impressions de théâtre* (publiées chez Lecène et Oudin):

Dans une de ses lettres d'un comique si copieux, sur lesquelles j'ai vu un jour Sarcey tressauter et se tordre de joie, le succulent écrivain Louis Veuillot raconte le régime que lui font suivre ses médecins. Il s'agit, comme dit Molière, d'amollir, d'humecter, de purger et rafraîchir les entrailles de Monsieur, et de chasser dehors les humeurs.

Veuillot ajoute:

Ils appellent cela une douche ascendante. Ils ne veulent pas que ce soit un lavement. C'en est un. F. L.

Statue de Jésus-Christ servant de fontaine (XXXIII, 285). — Il a existé pendant 300 ans, à Meaux, sur la place de la cathédrale, une fontaine qu'on a détruite vers 1512, mais dont le curé Janvier a donné un dessin dans ses mémoires manuscrits, conservés à la bibliothèque de cette ville.

Ce monument prouvait à la fois la naïveté et l'étrange licence de nos aïeux.

D'après le croquis de Janvier, dit M. Carro (*Histoire de Meaux*), au milieu d'une fort belle vasque en pierre à huit pans, s'élève un cippe autour duquel quatre niches contiennent les statuettes de saint Nicolas, saint Etienne, saint Thibaut et saint Remi. Au-dessus, une statue de la Vierge tenant l'enfant Jésus. Mais la Vierge est dans la demi-nudité d'une déesse du paganisme. De chacun de ses deux seins s'échappe un filet d'eau, et quant à l'enfant Jésus, on pourrait croire qu'il a été le modèle du célèbre Mannekinpis de Bruxelles. T. L.

—

Le peintre d'histoire Mauzaisse (XXXIII, 405; XXXIV, 449). — Jean-Baptiste Mauzaisse, peintre décoré en 1824, est né à Corbeil, où son père était organiste, en 1784.

Le musée de Melun possède un bon portrait sur toile de cet organiste, peint par son fils. Th.

—

Monogramme à déterminer (XXXIII, 406). — On nous dit que les miniatures représentant le conteur Bouilly, sa femme et sa fille, portent l'indication : « Fl. an 10 ». Est-ce un monogramme ? N'est-ce pas simplement la date : Floréal an 10? Th.

—

Tristan de Rostaing; ses œuvres (XXXIII, 449). — Tristan de Rostaing, baron de Brou, seigneur de Thieux, près Dammartin-en-Goëlle, de Vaux-le-Pénil, près Melun, gouverneur de Melun et de Fontainebleau, a été capitaine des chasses en la forêt de Bière, maître des eaux et forêts au bailliage de Melun (1563), puis grand-maître. Il a pu, comme forestier, apporter des innovations dans ce service et émettre des règlements, mais il ne paraît pas avoir laissé d'œuvres proprement dites.

Henri Chesneau n'eût pas manqué d'en parler avec l'emphase dont il était capable dans les recueils illustrés qu'il a consacrés à la louange de cette famille, et particulièrement de Charles, marquis de Rostaing, fils de Tristan, sous les titres de *Bury-Rostaing* (1640), *Recueil mémorial des fondations*, etc. (1656), *Trophées médalliques des seigneurs de Rostaing* (1660-1661). Th.

—

Rectification de vocables géographiques (XXXIII, 572). — D'après les documents officiels, le nom de la commune d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne), doit s'orthographier ainsi.

Dans le voisinage, pour deux autres communes, on écrit Ozouër-le-Voulgis et Ozouër-le-Repos. Pourquoi cette façon différente d'écrire un nom qui tire son origine d'*Oratorium*, oratoire, chapelle ?

L'étymologie indique *Ozoir*, mais la prononciation briarde est plutôt *Ozouére*. T. L.

—

Sources sacrées (XXXIII, 645, XXXIV, 174, 228, 358, 591, 739). — Elles sont assez nombreuses, les sources dites sacrées qui se trouvent dans les lieux de pélerinage, mais à celles déjà citées par mes confrères, je puis ajouter :

L'eau du puits de la maison natale de saint Vincent Ferrer, à Valence (Espagne), dont j'ai parlé dans *A travers l'Espagne inconnue* :

Mais les pélerins viennent de préférence dans la petite cour dont les murs sont littéralement couverts de tableaux, d'ex-votos, de bras, de jambes, de seins en cire blanche, d'habits rongés par les vers, de nattes de cheveux, de dédicaces naïves, tandis qu'en face de la porte d'entrée un robinet verse libéralement aux fidèles l'eau du puits. Une inscription placée là, nous apprend le nombre de litres d'eau que l'on a puisés à cette fontaine pour l'usage des habitants de Valence pendant une épidémie de choléra.

En Suisse, c'est la fontaine d'Einsiedeln, où chaque pélerin doit boire successivement aux six robinets, les uns après les autres, sans en oublier un. Ayant assisté à ce curieux spectacle, j'en ai rendu compte dans *Pélerins et Pélerinages* (*Nouvelle Revue internationale* du 30 septembre 1895).

En Catalogne, c'est la source du Montserrat, à près de mille mètres d'altitude

et située en face du monastère de ce nom. Là, par exemple, toute idée religieuse à part, c'est bien l'eau la plus limpide et la plus rafraîchissante que j'aie bue ! On en rapporte de petits *cantaros* ou cruches en fer-blanc, avec l'image de la Vierge. Et tout cela dans un paysage fantastique, avec la Catalogne sous les pieds et les Baléares au fond de l'horizon bleu !

H. LYONNET.

—

Louper (XXXIV, 139, 419 ; XXXV, 64). — Je confirme ce que j'ai déjà écrit à propos de ce verbe. Il y a environ quarante ou cinquante ans, on disait constamment d'un ouvrier qui, sans autre motif que celui de la paresse, ne travaillait pas : il loupe. Les ouvriers, généralement, chômaient le lundi et ils appelaient cela fêter le jour de la Sainte-Loupe. Mes grands-parents, qui, tous étaient des fabricants, disaient de leurs ouvriers paresseux : « Ils aiment à tirer leur loupe ».

Faire un loup est toute autre chose. Un loup est un ouvrage manqué et le mot s'emploie encore. Je l'ai entendu tout récemment chez un fabricant de caisses d'emballage. On lui rapportait une caisse qui avait été refusée parce qu'elle n'était pas aux mesures demandées : « Ah ! dit-il, encore un loup ! — Et pourquoi un loup » ? demandai-je. Il me répondit que ce mot désignait une caisse refusée, et comme elle avait été faite sur des mesures (manquées ou non), elle était presque toujours inutilisable, et, en attendant un emploi quelconque, elle restait dans les bois — de la réserve — à faire le loup. Maintenant il se peut que le mot soit employé d'une façon générale pour tout ouvrage qui n'est pas exécuté conformément à la demande.

A. CLAUDE.

—

La famille Le Peletier de Saint-Fargeau (XXXIV, 187, 469, 594). — D'après Delettre (*Histoire du Montois*, 1858, t. II, p, 262, 318), l'ancien garde du corps Paris ou de Paris, meurtrier de Le Peletier, était le neveu du curé de Dontilly (Seine-et-Marne).

Je crois que Delettre a raison, mais il est permis d'exiger le contrôle de ses renseignements, quand on le voit dire que l'ex-garde du corps fut condamné à mort et exécuté.

Delettre n'indique pas les prénoms de ce curé de Dontilly à la Révolution. Est-ce Nicolas-Antoine Paris ou de Paris, qui avait baptisé en novembre 1763 — alors qu'il résidait au collège du Cardinal-Lemoine —, Philippe-Nicolas-Marie ?

Il est exact, en tout cas, qu'un curé du nom de Paris desservait la paroisse de Dontilly en 1790. Cet abbé Paris, docteur de Sorbonne, avait même été candidat député du clergé de Provins aux Etats-Généraux ; lorsqu'il vit un de ses confrères (Pouget, curé de Courtevroust), devenir son concurrent, il fit voter pour M. de La Rochefoucauld, abbé de Preuilly, lequel fut élu.

TH.

***

— Une nièce du conventionnel Michel Le Peletier, Félicité-Emilie-Guillemette Le Peletier de Saint-Fargeau, veuve de M. Heim (Alexandre-Gabriel), ancien préfet, avait acheté sous Louis-Philippe, une propriété bourgeoise à Crécy-en-Brie, où elle vécut pendant une douzaine d'années ; puis, elle vendit cette maison en 1852, se retira à Tournan, et enfin à Paris, à l'entrée de la rue des Beaux-Arts, où elle est morte vers 1860. Bien que cette dame eût un fils, c'est sa servante qui recueillit son mobilier, ses portraits de famille, etc.

TH.

—

La Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640 ; XXXV, 65). — Et la Vierge noire de Notre-Dame de Liesse (Aisne), une des plus anciennes de France, dont le pélerinage remonte au moins au XVe siècle ? — Lire à cet égard, la *Légende d'Ismérie*, la fille du soudan d'Egypte, qui fut transportée par la Vierge, avec les trois chevaliers d'Eppes, de Marchaix et de Coucy, des bords du Nil, dans le petit village de l'Ile-de-France où s'élève actuellement le sanctuaire de la Vierge noire, une autre Marie l'Egyptienne.

H. QUINNET.

—

Cottereau (XXXIV, 282, 556). — Sur l'abbé Cottereau du Coudray, curé de Donnemarie au XVIIIe siècle et auteur de divers opuscules, voir une notice de M. Th. Lhuillier, insérée dans l'*Almanach historique de Seine-et-Marne* pour 1792 (Meaux, Le Blondel, éditeur).

Cette notice reproduit l'acte d'inhumation qui prouve que l'abbé est mort à Donnemarie le 19 novembre 1777 (et non en 1770). TH.

—

Jean Monge (XXXIV, 284). — Le plus jeune frère de Gaspard Monge, Jean, a été en effet professeur de mathématiques de 1787 à 1789, aux gages de 1,200 fr., à l'Ecole militaire de Rebaèz, dirigée par les bénédictins. Il était là en même temps que le professeur Petit-Genet, et signait *Monge*, sans initiale de prénom, ce qui l'a fait confondre avec son frère Louis; mais ce dernier était, à la même époque, examinateur des aspirants à l'Ecole de marine et résidait à Paris.

Jean Monge aurait été aussi professeur de mathématiques à Lille. D'après un manuscrit de l'abbé Brédault (*Supplément à l'Histoire de Beaune*, de Gaudelot), ce Jean (dont l'abbé ne connaît pas le prénom) avait fait imprimer, avant de quitter Beaune, un petit livre pour « détruire la mauvaise méthode des arpenteurs de campagne, qui ne savaient pas de géométrie ». TH.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334, 648; XXXV, 68). — A Donnemarie-en-Montois (Seine-et-Marne), il y avait une *rue aux Juifs*, qui a changé de nom au XVIIe siècle; elle était située au nord du vieux cimetière.

A Meaux, la *rue de la Juiverie* existait encore en 1870; elle s'appelle maintenant rue Antoine-Carro.

A Melun, il y a toujours la *rue de la Juiverie*, où anciennement était une maison dite l'Ecole aux Juifs, sans doute une synagogue. T. L.

***

— Athis-Mons, *rue de la Juiverie;* Melun, *rue de la Juiverie;* Chartres, *rue aux Juifs.* G. I.

—

Le climat le plus froid du globe (XXXIV, 437, 706, 822). — Une erreur de plume ou de composition a causé l'erreur signalée. Les extrêmes de température sont à Yakoutsk de 40°8 au-dessous de 0 et de 17°4 au-dessus de 0, soit un écart de 58°2.

N. B. — « Vieux corrigeur » n'est pas un titre aussi ambitieux que le pense M. H. C. (XXXIV, 817). Dans l'imprimerie, le corrigeur est l'ouvrier chargé d'exécuter les corrections marquées par l'auteur ou par le correcteur.

Cette signature est encore employée dans un journal de typographie.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Tardenois (XXXIV, 437, 703; XXXV, 72). — Le Tardenois était *pagus tardinensis*. Le suffixe *ensis* est devenu *ois*, comme dans mois, de *mensis*. Reste *tardin* ou *tar-den*, syllabes pour lesquelles M. Dieuaide n'admet pas l'explication : *tar* (chêne) et *den* (forêt), disant que M. Rolland de Denus a simplement confondu *tar* avec *tann*, et *den* avec *der*. Je ne puis me rallier à cette opinion. Le chêne étant l'arbre par excellence, un de ses noms, *tann*, prit le sens général de *bois*, soit : Ar-*dennes*, la forêt. Etymologiquement, *tann* et *den* se valent. — Maintenant, un autre nom du chêne est, en sanscrit, *dru*, *daru*, d'où l'irlandais *dair* et le breton *dero*. Cela nous mène à *der*, cité plus haut et qui est, lettre pour lettre, égal à *tar*. Donc, *tar*, *der*, *tann*, *den* sont des équivalences, et *tar-den*, composé par duplication, peut à volonté s'entendre : *chênes* (groupés en) *forêt*, ou *forêt* (de) *chênes*. C'est le pendant du danois *ege-tree* qui me représente deux fois le nom de chêne : *ac* (anglo-saxon) et *Dru* (sanscrit).

T. PAVOT.

—

Un évêque élu d'Arc (XXXIV, 440, 659; XXXV, 73). — Quand un évêque est nommé sans diocèse fixe, comme les missionnaires en pays païen ou sauvage, comme les dignitaires de certaines charges romaines, comme les évêques qui démissionnent de leurs sièges, comme les coadjuteurs ou auxiliaires d'un évêque, il est d'usage que le Pape leur donne un titre d'un ancien évêché abandonné des pays desquels a disparu la religion catholique (*in partibus infidelium*). C'est simplement un nom de ville détruite ou disparue les trois quarts du temps, envers laquelle l'évêque n'a aucune obligation et sur laquelle il n'a aucune juridiction.

Ainsi, dans le cas présent, l'abbé Le Nordez a, sur la demande de Mgr l'évêque de Verdun, été nommé son

auxiliaire et non son coadjuteur avec future succession. Le pape ayant agréé cette proposition, a préconisé M. Le Nordez évêque et lui a assigné le titre d'Arca, qui est un ancien évêché de l'Arménie II°, suffragant de Mélitène.

C'est simplement un titre sinon honorifique, du moins désignatif, car si on ne donnait pas aux évêques qui n'ont pas de diocèse réel, ces titres d'anciens sièges, on ne pourrait les nommer que par leurs noms de famille et il aurait fallu dire l'évêque Le Nordez; tandis qu'on pourra dire l'évêque d'Arca.

C. D. C.

—

Colonel au bras droit fracturé (XXXIV, 478, 746). — M. Gandouin désire connaître des officiers généraux ou supérieurs — ayant servi sous le premier Empire —, et qui étaient privés du bras droit.

Deux généraux natifs de la Brie ont été dans ce cas : le baron Henri Simon, né à Melun, et le général Ramond du Taillis, né à Nangis en 1760. L'un et l'autre signaient, dès 1815, de la main gauche.

Comme il s'agit d'identifier un portrait, cette indication isolée ne serait pas d'un grand secours; espérons que de semblables renseignements seront fournis par d'autres provinces. T. L.

—

Famille Coignet de la Thuillerie (XXXIV, 526). — On lit ce passage dans les lettres d'Etienne Pasquier :

Un an auparavant que d'estre marié (1556), retournant du mesnage de mon bien en la Brie, je trouvay dedans Melun M. Bruslard, lors jeune avocat comme moy, qui depuis fut premier président au Parlement de Dijon, estat par luy exercé jusques à son décès, l'espace de 40 ans ou environ. Après avoir pris langue l'un de l'autre, ayant entendu de luy qu'il allait visiter maistre Ange Congnet, ancien substitut de M. Bruslard, procureur général, son père, en un sien lieu de plaisance nommé Croix-Fontaine, assis sur la rivière de Seine, entre Melun et Corbeil, je voulus estre de la partie pour prendre cognoissance avec ce grand prud'homme. »

La famille Coignet de la Thuillerie possédait encore le fief de Croix fontaine au XVII° siècle, et Mathieu Coignet pourrait bien être un fils d'Ange Coignet.

Vers 1690, Henri Coignet de la Thuillerie, comte de Courson, marié à Eléonore de Bruillard, abandonna son bien à ses deux fils, à charge de payer ses dettes et de lui assurer 3.000 livres de pension. Ces deux fils étaient Pierre-Paul Coignet de la Thuillerie, marquis de Fleury, et Gaspard Coignet, chevalier. (Archives de l'Yonne, B. 186.)

Un descendant, Henri-Pierre-Gilbert Coignet de la Thuillerie, comte de Courson, grand bailli d'Auxerre, né à Courson en août 1721, épousa Marguerite Fayard de Champagneux en 1757. Il était fils de Henri-Jacques et de Marie-Charlotte Colbert de Villacerf.

Le fief de la Thuillerie (aujourd'hui la Tuilerie), était situé à Dammartin-en-Goëlle. La famille Coignet en conserva le nom, même après l'avoir cédé. C'est Henri Coignet, comte de Courson, baron de Migé, qui l'aliéna en 1664, par échange, en faveur de Louis de Chesnelong, commis en chef au greffe du conseil privé. (Arch. de Seine-et-Marne, E. 417.)

T. L.

—

L'héroïsme de Jean-Bon Saint-André (XXXIV, 619 ; XXXV, 25). — Aux imputations plus que malveillantes de l'imprimeur de la flotte et de l'auteur de la *France militaire* à l'endroit du représentant du peuple en mission, Jean-Bon Saint-André, il me semble que la meilleure réponse est celle-ci :

Le Représentant du peuple Jean-Bon Saint-André, qui tantôt à mon côté, tantôt dans les batteries encourageant et excitant l'ardeur de canoniers (*sic*) et des équipages, a vu tomber sur lui et à ses côtés nombre de malheureux sans qu'il n'ait reçu qu'une assez légère égratignure à la main droite.

Signé : VILLARET-JOYEUSE.

Extrait du rapport de l'amiral commandant la flotte française et ainsi daté : « En mer, à bord de la *Montagne*, du 14 Prairial an 2. »

Quant à l'origine de ces calomnies, elle est indiquée par les passages suivants d'une lettre autographe de Villaret-Joyeuse à Jean-Bon Saint-André, de Brest, 12 messidor an 2 :

Quelques imbécilles de l'armée frondent (dit-on) ton journal, tes opinions, ma conduitte, celle de Bouvet, celle de Nielly, etc... Quant à toy ou pour mieux dire quant aux dénonciations qu'ils méditent contre toy j'espère qu'elles serviront à faire connoitre l'esprit de ces pigmées. . . .

Associé par un amiral français à Bouvet et à Nielly, ces gloires de la marine française, Jean-Bon Saint-André a pu et a dû mépriser, comme elles le méritaient, les calomnies d'une « cabale », c'est le mot de Villaret-Joyeuse, d'ultra-révolutionnaires dont les injustes accusations ont été reprises avec joie par les écrivains de la réaction. Au combat du 13 prairial, Jean-Bon Saint-André a fait dignement son devoir, tout son devoir, comme il le fit toujours, aussi bien quand il fut consul-général à Alger et à Smyrne que lorsqu'il fut préfet à Mayence, où il sut tenir tête aux maréchaux de l'empereur et à Napoléon lui-même et où il mourut de désespoir en voyant l'invasion de la France.

Quant aux documents cités plus haut, on peut les trouver aux archives du ministère de la marine : Fonds des *Campagnes* (1794, V), vol. 37.

GAMMA.

—

La duchesse de Kingston (XXXIV, 621). — La duchesse de Kingston a résidé au château de Sainte-Assise (Seine-Port, canton nord de Melun), acheté par elle en 1787, du comte de Provence. C'est là qu'elle est morte le 28 août 1788, laissant pour héritier, son cousin Philippe Glower de Wispington.

Mais on n'a aucun document aux archives de Seine-et-Marne, où il soit question de ses collections.

On trouvera quelques renseignements sur cette dame, dans le livre publié en 1883 (Paris, Charavay), sous ce titre : *Grandes dames et pécheresses*, par Honoré Bonhomme.

T. L.

—

Ophélète (XXXIV, 627, 756). — Lauréat des prix de thème grec, il y a quelque trente-cinq ans, je ne saurais être l'ennemi de la langue d'Aristote; je ne l'ai même pas trop oubliée. Je reconnais avec M. Iatros, qu'elle a rendu service pour créer la nomenclature des sciences, mais la question présente est incomparablement plus modeste. Il ne s'agit pas de désigner les différentes parties d'un ensemble où tout se devra enchaîner avec rigueur; nous avons besoin d'un simple mot. Si notre langue ne le donne pas tout à fait, forgeons-le, mais prenons-en la matière dans « la commune manière de parler ». Le premier gain sera d'être compris tout de suite, au lieu qu'il a fallu du temps aux mots savants pour tomber dans le domaine public. On sait aujourd'hui, direz-vous, à quoi ils s'appliquent. Oui, cependant, leur formation et leur sens d'origine échappent encore au vulgaire.

Quand m'arrive l'*Intermédiaire*, le facteur et ma portière devinent assez facilement ce que j'en fais. Si je recevais l'*Ophélète*, ils me croiraient affilié à quelque mystère, ou, tout au moins, m'estimeraient plus savant que je ne le suis.

« Intermédiairiste » est un barbarisme, et je l'ai poursuivi dans ma première note (XXXIV, 756). Cherchons; il n'est pas impossible que l'un ou l'autre de nous rencontre mieux, mais, de grâce ! que ce soit en français.

Nous sommes serviables, demeurons-le sans devenir ophélètes. Comme tout se tient, je craindrais trop qu'*ophélétisme* ne suivît.

SENSIM.

—

Goffe (XXXIV, 665; XXXV, 101). — M. Larchey ne cite point *goffe* (italien *goffo*, lourd, grossier); il donne seulement *goffeur*, serrurier, et nous en indique la provenance : le breton *gof*, forgeron, qui a fait le nom très répandu de Legof.

T. PAVOT.

—

Patois de l'Ille-et-Vilaine (XXXIV, 666; XXXV, 103). — *Min* (dire), pour embrasser. Dans l'Orléanais également « faire mignon » s'emploie couramment comme synonyme d'embrasser. Les gens du peuple disent « faire minon ».

GUSTAVE FUSTIER.

—

Lettres à répondre (XXXIV, 666; XXXV, 105). — Les collaborateurs qui ont bien voulu répondre à ma question, sont d'accord sur l'irrégularité des expressions « Lettres à répondre » et « Lettres répondues ». D'autre part, les expressions plus correctes : « Lettres auxquelles il faut répondre » et « Lettres auxquelles il a été répondu » sont trop longues. N'y a-t-il pas dans notre langue, pour dire ces mêmes choses, d'autres expressions à la fois brèves et grammaticales ?

A. G.

***

— Pourquoi y aurait-il là une incorrection ? Littré autorise : « Répondre un

mémoire, une lettre, y faire réponse », de phrases empruntées à Voltaire :

« .....Les lettres que je reçois et celles que je réponds »

et à J.-J. Rousseau :

« J'ai continuellement un grand nombre de lettres à répondre ».

Aujourd'hui, l'Académie (7e édition), consacre : « répondre une requête, une pétition, un placet », et donne ces exemples :

Le ministre répondit la pétition. La pétition n'a pas encore été répondue. Requête répondue. Placet répondu.

J. Lt.

—

Arsenal et arsenac (XXXIV, 667). — Ne semble-t-il pas à nos chers confrères de l'*Intermédiaire* que, malgré toute l'érudition apportée par quelques-uns, aux fins d'élucider l'étymologie du mot « arsenal », si faire se peut, la solution du problème posé est encore loin d'être admissible?

J'ajouterai même que le choix des solutions présentées est d'autant plus difficile à faire qu'elles sont toutes le résultat des recherches les plus ingénieuses et témoignent d'une érudition incontestable chez leurs auteurs. Ceux-ci semblent avoir tout épuisé : étymologies grecques, persanes, arabes même ont été invoquées; jusqu'au dictionnaire d'étymologie d'Auguste Scheler qui a été consulté par un de nos excellents collaborateurs, qui a bien voulu nous dire que A. Scheler fait dériver « arsenal » du mot arabe *as-sinala*.

J'ose avouer ma perplexité, et je viens demander à nos chers collaborateurs qui éprouveraient la même incertitude si, sans aller si loin chercher l'étymologie de ce mot consacré, la question ne pourrait être résolue, en ayant tout simplement recours à notre bonne vieille langue française, qui est loin d'être une inconnue à l'*Intermédiaire?*

Et si l'on veut me le permettre, c'est de ce point que je partirai, et sur un simple raisonnement.

Les mots ne sont-ils pas créés pour exprimer les choses ou les actions nouvelles?

Or, si les armes à feu de gros et de petit calibre n'ont pas été inventées par les Anglais, ne sont-ce pas leurs hommes de guerre qui s'en sont servis, pour la première fois, à Crécy et à Azincourt, en faisant usage de l'artillerie contre les Français, qui, à cette époque, ne connaissaient que l'usage de l'arme de trait et de l'arme blanche, pour ainsi dire? En conséquence, les Anglais ont dû, dès cette époque, créer les mots nécessaires à désigner les nouvelles armes et leurs besoins ; et, sans s'occuper d'étymologies étrangères, se servir du langage usité à cette époque, langage à peu près commun alors aux Normands, comme aux Français, à qui les Anglais empruntaient leurs mots, qui revenaient en France souvent défigurés par la prononciation ou l'orthographe?

Or, en vieux français, on employait, à cette époque, le mot *ars* pour dire brûlé, et *arson* pour feu, incendie...

Lorsque Jeanne d'Arc fut condamnée, à Rouen, au supplice du bûcher, la sentence portait qu'elle serait « *arse* et brûlée vive... » L'incendiarisme était désigne sous le nom de crime d'*arson*. Or, qu'est-ce qu'un arsenal? N'est-ce pas, tout d'abord, un local plus ou moins vaste (plutôt vaste) et destiné à contenir les armes à feu et surtout les pièces d'artillerie?

Ce local, les Anglais comme les Français devaient l'appeler du même nom : *halle* en français, *hall* en anglais. Et, du moment que ce local était destiné à renfermer les armes à feu, pièces d'artillerie ou autres, en l'appelant « arson-hall », c'est-à-dire (par une inversion familière à la langue anglaise) « halle à feu, bâtiment à feu, etc. » en français-normand, il me semble que, par élision, le mot a pu s'écrire depuis et se prononcer « arsenal », et que là pourrait plutôt se trouver son origine que chez les autres peuples qui ne se sont servis d'armes à feu que postérieurement. Ceux-ci auraient alors, et surtout les Français, accepté probablement les mots et l'orthographe des noms d'arsenal, artillerie, artilleur, artificier, etc.

Quant à moi, je n'ai, bien entendu, aucune conviction à ce sujet; je présente cette solution seulement comme ayant, à mon sens, une certaine logique pour elle et l'offre telle à nos excellents collaborateurs.

J'ajouterai pourtant, à l'appui de ce qui précède, que le mot artilleur offre également la trace d'une origine franco-normande, car, en anglais actuel, le mot

tiller, que l'on prononce *tilleur*, veut dire : ouvrier, travailleur; de là, *ars tiller* : ouvrier de, ou qui emploie le feu. On dit encore en anglais, pour l'action du laboureur travaillant la terre : « *To till the ground, to till the soil* ». Nous avons aussi, en français, conservé la terminaison de *tillerie* (en anglais *tillery*) pour certains mots s'appliquant à l'emploi ou la manipulation de matières quelconques, par exemple, comme le mot distillerie, etc. DUPLATRAS.

—

Ségrez (XXXIV, 675). — Il paraît invraisemblable que les *Œuvres anonymes de la marquise de Montesson*, en 8 vol. in-8o (Paris, Didot, 1782-1785), n'aient été tirées qu'à 12 exemplaires, quoi qu'en dise la Biographie Didot.

J'en connais deux pour ma part, et il a été adjugé un autre exemplaire moyennant 3 francs, à la salle des ventes de Melun, il y a quelques années. Les huit volumes sont reliés en veau et pourraient bien avoir tous été offerts par la marquise, mais ceux que j'ai vus ne portent aucun nom sur le plat de la reluire.

Relevons en passant une erreur de date de la Biographie Didot, à propos du marquis de Montesson, fils du premier mari de cette dame-auteur :

Jean-Louis, fils de Louis-Pierre-Joseph de Montesson, chevalier, sieur de Douillet, Sougé, Moré, Corbon, etc., et de Marguerite-Renée Le Silleur, est né à Douillet (Sarthe), non le 27 juin 1746, mais deux ans plus tard, et il a été baptisé le 27 juin 1748. Son parrain était Jean-Thomas de Montesson, grand-père; la marraine, Louise-Marguerite de Montesson, sa sœur aînée. TH.

—

Ferdinand Laisné, peintre (XXXIV, 715). — La mention : « Peint par Ferdinand Laisné, 1655 », ne s'appliquerait-elle pas au fils aîné du peintre Ferdinand Elle?

Louis-Ferdinand Elle (l'aîné, pour le distinguer de ses frères Louis II et Pierre), était peintre du roi, comme l'avait été son père, et tous ont été plus connus de leur temps sous le nom de Ferdinand que sous celui de Elle.

TH.

—

Famille Duquesne (XXXIV, 717; XXXV, 121). — S'il est vrai que Jal ait réuni et publié des indications intéressantes et le plus souvent exactes sur la famille de l'amiral Duquesne, il s'en faut de beaucoup qu'il ait donné « tous les renseignements désirables ».

Au cas où M. le comte de Bonneval, mari d'une descendante directe de l'amiral, consentirait à compléter Jal, ce serait une véritable bonne fortune dont il serait juste de faire profiter l'*Intermédiaire*, car il n'y a pas que M. Arx qui s'attache à cette question.

Je tiens à signaler d'ailleurs qu'il existe d'autres membres de la famille Duquesne, notamment Mme Hermas-Damonneville, habitant le Ponthieu, et surtout un magistrat hollandais, qui ont recueilli de nombreux renseignements, surtout généalogiques.

Enfin, je crois savoir qu'une revue normande publiera incessamment sur les Duquesne un article où se trouveront des détails inédits, et que M. Le Sens, de Rouen, prépare un travail important sur le protestantisme, où *peut-être* il y aura d'utiles révélations sur les Duquesne.

C. L.

—

Qui a invoqué le premier le principe de la légitimité? (XXXIV, 763). — Ce n'est point évidemment le duc Decazes qui a créé le mot *légitimité*. Bossuet avait dit déjà que « David était le roi *légitime* de tout Israël »; Saint-Simon s'était attaqué aux princes *légitimés* et Chateaubriand avait parlé des « souverains *légitimes* » dans sa brochure *Bonaparte et les Bourbons*. UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Le comte de Chatauvillard (XXXIV, 764; XXXV, 128). — Quelle est la date de la *Gazette des Tribunaux* rendant compte du procès cité par M. Nauroy?

A. R.

—

Un anonyme à découvrir (XXXIV, 769). — Il faudrait consulter pour cette question : *La Roche-Guyon, châtelains, château et bourg*, par Emile Rousse, 1 vol., Hachette, 1892.

—

Le régiment de Médoc (XXXV, 3). — En consultant l'*Annuaire de l'armée française* de 1759, je constate que Médoc avait deux bataillons.

Créé Saint-Genies en 1673 (suivant le Code militaire), il a été ensuite La Mothe, Navailles, Montaud, Hamilton, Jargey et enfin Montendre de La Rochefoucauld, sous lequel il prit le nom de Médoc.

Uniforme : habit blanc, culotte de même, parements, collet et veste rouges, boutons blancs, pattes ordinaires garnies de trois boutons et autant sur sa manche, avec un petit en dedans, chapeau bordé d'argent.

Anciens colonels : M. le comte de Lannion, colonel depuis 1739 jusqu'à 1745; M. le marquis de Bréhant, jusqu'en 1749; colonel depuis 1749, M. le marquis de Mesmes, ci-devant colonel des grenadiers de France; lieutenant-colonel, M. de Roquepiquet; major, M. de Saint-Géry.

En 1759, les deux bataillons de Médoc étaient à Minorque.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

***

— Ce régiment d'infanterie, levé le 19 février 1674 sous le nom de Navailles, son premier colonel, s'appela ensuite Hamilton, puis Jarzé. Il fit ses premières armes en Roussillon et se distingua à la bataille d'Espouilles et au siège de Puycerda.

Il servit ensuite sur le Rhin, puis en Italie. Le 22 mai 1691, le régiment prit le nom de Médoc, qu'il ne quitta qu'à la Révolution. Il prit part à toutes les campagnes du XVIII[e] siècle jusques et y compris la guerre de Sept-Ans. Il était à Béziers au début de la Révolution et à Perpignan en 1791. Médoc eut une conduite excellente pendant cette période de troubles et il ne s'y produisit aucun désordre, aucun acte d'indiscipline. En 1792, son 1[er] bataillon fut à l'armée du Midi, puis au siège de Toulon, et passa, en 1796, à la 32[e] demi-brigade, armée d'Italie. Le 2[e] bataillon, resté d'abord à Perpignan, passa, en 1793, à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis entra dans la composition de la 130[e] demi-brigade qui, en 1796, à l'armée d'Italie, fut versée à la 4[e].

En 1767, de Roussel a donné une histoire du régiment de Médoc où se trouvent les noms de tous les officiers à diverses époques.

L'historique de Médoc se trouve également dans l'*Histoire de l'Infanterie française*, par le général Susane.

COTTREAU.

Calendrier grégorien (Application du) (XXXV, 6). — A n'en pas douter, le confrère Argelès a pleinement raison. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter la première notice un peu développée touchant l'économie du calendrier. Pas d'encyclopédie, de dictionnaire général un peu développé qui n'ait traité la question.

Résumons-en les données.

On sait que l'année solaire se compose de 365 jours et un quart. Quand Jules César réforma le vieux calendrier romain, devenu à peu près incompréhensible, ce quart de jour, répété annuellement, lui parut de nature à compliquer singulièrement la mesure du temps. Pour y obvier, il décida que, désormais, les années auraient 365 jours nets et que, tous les quatre ans, un jour supplémentaire ou bissextile, ajouté à l'année courante, servirait à rétablir l'équilibre.

Malheureusement, comme ce malencontreux quart de jour n'est pas exactement de 6 heures, mais bien de 5 heures, 48 minutes, 51 secondes et 6 dixièmes, l'année julienne se trouvait un peu trop longue, et il en résultait une différence d'un jour en 133 ans.

Cette différence, quoique légère, constituait une inexactitude qui se fit sentir après un certain nombre de siècles, provoquant une nouvelle réforme dont le pape Grégoire XVI fut le promoteur. De là le calendrier grégorien, adopté à la fin du XVI[e] siècle et élaboré par l'italien Lélio.

Donc, en 1582, — époque de son adoption, on liquida les erreurs du passé en retranchant 10 jours à la dite année, — du 5 octobre on passa au 15, date de la bulle rendue à cette occasion, — et, pour régulariser l'arriéré, on décida qu'il serait supprimé trois bissextiles « en l'espace de 400 ans ». On établit en conséquence cette convention que les bissextiles seraient retranchées dans les années séculaires non divisibles par 400. De la sorte, l'an 1600 fut bissextile, comme le sera l'an 2000, mais les années 1700 et 1800 ne l'ont pas été, et 1900 ne le sera pas non plus.

Grâce à ces mutations, il ne peut plus y avoir dorénavant qu'une erreur d'un jour en 4000 ans, — ce qui, en vérité, ne tire guère à conséquence. Qui vivra verra !

RAOUL AUBÉ.

—

L'Intermédiaire (XXXV, 10). — Je possède ou crois posséder un exemplaire

absolument complet de l'*Intermédiaire*. Il m'a donné beaucoup de mal à former; les quais m'ont fourni quelques numéros; j'ai pu m'en procurer chez les libraires d'occasion; j'en ai acheté chez Rouveyre, alors qu'il éditait la revue, et, *horresco referens*, j'en ai trouvé chez un marchand de chiffons et de vieux papiers.

Mon exemplaire, relié et portant au dos des fers reproduisant la ruche et la légende: *singula quœque legendo*, a été composé de livraisons ayant leurs couvertures, couvertures que j'ai fait placer à la fin de chaque année. Ce n'est point, à vrai dire, que ces couvertures aient un intérêt de premier ordre. On n'y trouve, le plus souvent, que les annonces des libraires qui éditaient la revue.

Ces libraires ont été : 1° de l'origine du recueil, c'est-à-dire du 15 janvier 1864 au 23 juillet 1870, M. Joël Cherbuliez ; 2° du 10 août 1870 au 10 août 1880, MM. Sandoz et Fischbacher; 3° du 10 août 1880 à la fin de 1883, M. Ed. Rouveyre d'abord, puis MM. Rouveyre et Blond. A partir de 1884, les directeurs du journal, MM. Faucou et le général Iung, ont été leurs propres éditeurs.

L'*Intermédiaire* a subi une interruption du 10 août 1870 au 25 décembre 1873 (voir les numéros 134 - 135 de la collection), mais il n'a point paru, que je sache, de prospectus relatifs soit à l'interruption, soit à la reprise du journal. Comme prospectus, je ne connais que ceux que faisait envoyer M. Faucou aux personnes susceptibles de s'intéresser et de s'abonner au journal. Ces prospectus, du format de l'*Intermédiaire*, reproduisaient à peu près textuellement l'avis que l'on trouve à la huitième page de la couverture des livraisons actuelles. A la fin de chaque année se trouve une table des matières que suivent les *errata et corrigenda*. Il convient d'ajouter à la collection la *table générale des matières parues de 1864 à 1892*. Ce volume de table rédigé par M. Paul Cordier, a été mis en vente en avril 1893, et je le crois épuisé.

Plusieurs numéros, deux ou trois, ont paru supplémentairement sous la direction Faucou. Il sera facile au collaborateur Echo de voir s'il les possède, car ces numéros n'ont point de pagination spéciale et font absolument corps avec le volume de l'année au cours de laquelle ils ont été publiés.

Si Echo est dans l'intention de donner son exemplaire à la reliure et qu'il lui soit agréable d'y placer le fer dont j'ai parlé, je serai très heureux de le mettre à sa disposition. GUSTAVE FUSTIER.

—

Alpargata (XXXV, 41). — Pourquoi l'intermédiairiste L. V. doute-t-il qu'il y ait des Espagnols parmi les collaborateurs de ce journal de correspondances? J'en suis et j'aime à croire que je ne suis pas le seul. Le mot *Alpargata* est arabe; *albargat*, pl. de *albarga*; *de abarca*, fem. chaussure légère en sparterie. Un roi de Navarre, Sancho, reçut le surnom de *Abarca* pour avoir donné à ses troupes des chaussures qui leur permirent de franchir, en peu de temps, un espace considérable à travers les montagnes.

C. A.

* * *

— Je réponds directement à la question posée, grâce au *Diccionario de la lengua castellana*, par la Real Academia española, 12e édition, Madrid 1884 :

De l'arabe, *alpargat*, pl. de *albarga*; de abarca.

Définition : Espèce de chaussure de chanvre ou de sparterie. La vraie traduction française est *espadrille*. Mais il existe encore (toujours dans le *Dictionnaire de l'Académie espagnole*) :

Alpargatado, *a*, adj., s'applique à une certaine espèce de souliers ou chaussures faite en manière d'espadrilles.

Alpargatar, verbe, faire des espadrilles.

Alpargateria, n. f., lieu où l'on fait des espadrilles, et par extension où l'on en vend.

Alpargatero, *a*, personne qui fait ou vend des espadrilles.

En Espagne, les deux grands centres de fabrication des espadrilles sont: Castellon-de-la-Plana, au nord de Valence, et la vallée de Loyola, dans le Guipuzcoa. J'ai écrit dans *A travers l'Espagne inconnue :*

L'aspect de Castellon est celui d'un gros bourg. Un air d'il y a cent ans; des coches, des berlines, des diligences invraisemblables dont on ne retrouve plus guère le type chez nous, si ce n'est au théâtre des villes de province de troisième ordre, ou au second acte du *Courrier de Lyon*, scène de l'attaque de la malle-poste. Dans les faubourgs, aux petites

maisons basses, blanchies à la chaux, toute la population vit sur le trottoir. Les hommes fabriquent des espadrilles devant leurs portes, les femmes se peignent, ou mieux se livrent entre-elles à de minutieuses investigations dans le cuir chevelu.

L'espadrille, chaussure nationale de l'Espagnol, est revendiquée par Castellon comme sa chose, sa propriété, son invention. Le père, la mère, les enfants, chacun fabrique des espadrilles. Il n'y a pas de fabrique spéciale. Elle est partout et nulle part. Le chanvre qui sert à cette fabrication se récolte dans le pays, et vient aussi d'Italie. Le *yute* vient d'Angleterre et de Calcutta; les toiles de Catalogne. Les espadrilles font l'objet d'un trafic important en Algérie.

Mais, je le répète, il est un autre centre, à Azpeïtia, lequel j'ai visité également en me rendant au sanctuaire de Loyola.

Je rappellerai, enfin, que l'*alpargata*, ou espadrille, est la chaussure de l'infanterie espagnole, ce qui fait sourire le Français qui franchit les Pyrénées pour la première fois. En revanche, il est permis de se demander quelle figure ferait le « Godillot » dans les défilés de la Sierra-Morena, du Guadarrama, ou même dans les plaines caillouteuses de l'Aragon ? H. LYONNET.

—

Bonnets de la liberté à bord des bâtiments de guerre français (XXXV, 41). — On trouve dans le *Recueil des lois relatives à la marine et aux colonies* (à Paris, de l'imprimerie de la République, au tome V, édité en vendémiaire an VI, et allant du 1er thermidor an II au 1er vendémiaire an IV, à la page 337, sous le n° 349, la mention suivante :

Décret qui renvoie aux comités de gouvernement, la proposition de décréter que le bonnet de la liberté placé sur les étendards, sur les vaisseaux et sur les édifices publics, portera les trois couleurs nationales.

(Du 24 prairial an III.)

Dans une petite brochure distribuée gracieusement par l'administration aux visiteurs du musée Carnavalet, il est dit, en substance, à propos du drapeau historique d'Arcole, qui figure à ce musée et est surmonté d'un bonnet tricolore —, que ce bonnet est une addition fantaisiste. Le décret ci-dessus démontre le contraire.

Il y a longtemps que cette brochure m'a été donnée. Je ne sais si celles qu'on donne sans doute encore maintenant, contiennent la même erreur.

V. A. T.

—

A quelle distance peut-on entendre le son du canon? (XXXV, 42). — Cela dépend de l'état hygrométrique de l'air, de la direction du vent, des obstacles s'opposant à la propagation du son : montagnes, forêts, de la nature du sol plus ou moins bon conducteur.

M. E. Van den Broeck a organisé une enquête à ce sujet à propos des *Mistpoeffer* de la mer du Nord. Les résultats ont dû en être donnés dans *Ciel et Terre* et d'autres publications belges.

Il est dit au journal de mon grand-père, que le bruit de la canonnade de Waterloo fut perçue confusément à Bayenghem-lez-Eperlecques, à une distance de 170 kilomètres environ. Peut-être a-t-il été dupe d'une illusion. L'atmosphère était d'une humidité exceptionnelle ces jours-là.

E. LECOUFFE-DE-SAINT-OMER.

* * *

— A Vendôme, dans mon enfance, je me rappelle que sur une butte qui domine la ville, les gamins avaient l'habitude de coller l'oreille contre terre pour entendre « si l'on se battait à Paris ».

Il paraît que pendant la bataille de juin 1848, on pouvait entendre ainsi le bruit du canon.

Vendôme est, je crois, à une quarantaine de lieues de Paris, en ligne droite.

ALBERT MARIE.

—

La Révolution de 1789 annoncée par avance (XXXV, 45). — D'après le *Journal* de Barbier, un sieur Labatte, prêtre de Saint-Eustache, prêchant le 20 juillet 1763, dans la paroisse de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine, aurait dit :

« Dans le règne précédent, le prince marquait sa religion en protégeant les ministres de l'Eglise; sous ce règne-ci, le prince met sa religion à détruire les monastères; les magistrats persécutent l'innocent et oppriment la religion ; les esprits se contiennent par une modération forcée et une politique momentanée; tôt ou tard la révolution éclatera dans un royaume où

le sceptre et l'encensoir s'entrechoquent sans cesse; la crise est violente et ne peut être que très prochaine. »

EREUVAO.

⁂

— John Craig (1699), croyait pouvoir prouver, par le calcul des probabilités, que le Christ sera obligé, s'il veut maintenir son œuvre, de procéder à un second avènement vers 3150. A cette date, la valeur du témoignage humain sur lequel s'appuie la doctrine chrétienne, sera tellement affaiblie que personne ne sera plus tenu d'y croire.

Un de ses disciples, Petersen, attribue une rapidité beaucoup plus grande à l'affaiblissement de la probabilité du christianisme et assigne comme limite la date 1789. La *coïncidence* me paraît curieuse. Les hommes de 1789 me paraissent assez peu se soucier, en effet, du plus ou moins de créance à accorder aux premiers écrits chrétiens.

LECOUFFE-DE-SAINT-OMER.

—

Sur Alfred de Musset pillant George Sand (XXXV, 46). — Ce n'est pas à M. Jules Claretie, quoi qu'il en ait dit dans le *Temps* du 5 novembre 1896, qu'est due la découverte de cet emprunt, mais bien au vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, qui l'a fait connaître le premier dans le numero du 1er juin 1896 de *Cosmopolis*, pages 780-781. Voici d'ailleurs son propre texte :

. . . .

La première de ces collaborations n'est, à vrai dire, qu'un court emprunt fait à l'une des lettres inédites de la pauvre amante ; mais elle n'en est pas moins curieuse. Il s'agit des derniers mots de la réplique de Perdican par laquelle se termine le deuxième acte de la comédie de Musset : *On ne badine pas avec l'amour*, publiée le 1er juillet 1834 dans la *Revue des Deux-Mondes*. On se souvient que son auteur était rentré seul à Paris le 10 avril précédent. Or, dans une lettre qu'il reçut peu de temps après, lettre écrite par George Sand et datée de Venise, le 12 mai de cette même année, se rencontre textuellement la phrase suivante, placée ensuite par le poète dans la bouche de Perdican : « J'ai souffert longtemps, je me suis trompé quelquefois, mais j'ai aimé. C'est moi qui ai vécu, et non pas un être factice créé par mon orgueil et mon ennui.

FANTASIO.

Quel est le créateur de la littérature maritime? (XXXV, 46). — Il y a plus de soixante ans que je lisais avec frénésie (!) : *La Mer et les Marins, Le Négrier, Les Pilotes de l'Iroise*, d'autres ouvrages encore, par Edouard Corbière, qui avait été — et peut-être l'était-il encore? — rédacteur en chef, et même, si je ne me trompe, fondateur d'un journal du Havre, principalement consacré aux choses de la mer. Vers 1837, il publiait encore un *Dictionnaire pittoresque* des termes de marine. Il me semble bien que c'est lui qu'on doit regarder comme le créateur de la littérature maritime, en France du moins, car en Angleterre le capitaine Marryat avait déjà publié un certain nombre de romans maritimes, et aux Etats-Unis d'Amérique, Fenimore Cooper avait donné : *Le Corsaire rouge, La Sorcière des eaux, Le Pilote*, etc. Peu de temps après *La Mer et les Marins*, de Corbière, Jal publiait les *Scènes de la vie maritime* (3 vol. in-8o); Eugène Sue publiait successivement : *La Salamandre, Plik et Plok, Atar-Gul, La Vigie de Koat-ven*. Les deux premiers de ces ouvrages étaient purement maritimes, comme ceux d'Edouard Corbière; dans les deux autres, les scènes de la vie maritime tiennent, à la vérité, une grosse place, mais on y trouve aussi autre chose. Je me souviens encore du *Mousse*, par Mme... (?) (Le nom ne me revient pas, il y a si longtemps que je lisais tout ça!!). En même temps que les livres que je viens de citer — et de quelques autres encore dont le nom m'échappe — paraissait un journal, une revue : *La Franee maritime*, ornée de belles gravures sur acier, dont le directeur était, si je ne fais erreur, M. Amédée Gréhan ; mais elle ne vécut pas longtemps, trois ou quatre ans tout au plus. Du reste, les ouvrages que j'ai cités, surtout les premiers dans lesquels les individus mis en scène parlaient un langage spécial, inconnu à la très grande majorité des Français, avaient-ils beaucoup de lecteurs? J'en doute, car, dans ce temps-là, la marine et tout ce qui s'y rapporte, était complètement inconnu en France à peu de distance du littoral, et même souvent dans des ports de mer, en dehors des marins de profession, ne formant ordinairement qu'une minorité dans la population, on était presque aussi ignorant de la vie et des choses de la mer.

Plus tard, vinrent les romans maritimes de La Landelle, mais on était — quoique encore assez ignorant — déjà plus au courant des choses maritimes.

HENRI JOUAN.

—

Sur le mot veulerie (XXXV, 47). — *Veulerie*, état de ce qui est « veule ». Je ne connais pas d'exemple plus ancien que celui-ci, indiqué d'ailleurs par Littré dans le supplément au *Dictionnaire de la Langue française :*

Ils (Manon et Desgrieux) ont la même « veulerie » de sentiment, les mêmes bassesses.
A. DAUDET (*Journ. Officiel*, 8 fév. 1875).

GUSTAVE FUSTIER.

***

— Qui a créé le substantif « veulerie »? Je ne sais. Et, comme j'ignore également d'où vient l'adjectif « veule », je ferais peut-être bien de garder le silence à son sujet. Toutefois, considérant et le sens du mot et sa forme, je me hasarde à rattacher « veule » (faible, mou), au latin *vetulus* (vieux, débile). Le dérivé et le radical seraient dans le même rapport que « meule » et *metula*.

T. PAVOT.

—

Rester bleu, rester baba (XXXV, 47). — 1° *Rester bleu*, et aussi *être bleu*, *en être bleu* sont autant de locutions faisant partie du langage populaire. *Elle est bleue, celle-là*, se dit, dans le langage très familier, d'une nouvelle inattendue. La variante est: *Elle est verte!* Il y a là une allusion évidente à la couleur bleuâtre ou verdâtre qui se répand sur le visage de certaines personnes lorsqu'on leur apprend une nouvelle qui les surprend, les émotionne.

Le papa marrone. Il en est bleu. (P. Mahalin), *La Filleule de Lagardère*.

Le lendemain, il en était bleu, quand il a vu la figure de sa femme. (D. Poulot, *Le Sublime*, 1870).

C'est par la même analogie que le peuple emploie aussi cette locution : *Etre comme une tomate*.

2° *Rester baba*. C'est-à-dire être si étonné, si *ébahi* que, ne trouvant pas de mots pour exprimer votre pensée, vous restez bouche *bée*, vous bégayez, vous faites ba... ba. Voir, au surplus, sur *baba*, le très curieux ouvrage de M. Timmermans : *L'argot parisien, étude d'étymologie comparée;* Paris, Klincksieck, 1892, p. 98.

Vous m'objecterez que ce serait la première fois, depuis plus de vingt ans, qu'ils s'occuperaient sérieusement du pauvre monde, et que nous en resterions tous baba. (F. Coppée, *Le Journal*, 25 novembre 1895.)

J'ai aussi recueilli l'adjectif *babahissant*, mais il est peu commun.

Je viens de citer M. Timmermans ; si ces lignes tombent sous ses yeux, me serait-il permis de lui demander s'il nous sera bientôt donné de voir paraître la suite de ses si curieuses études étymologiques? GUSTAVE FUSTER.

***

— On trouve au *Dictionnaire d'argot*, de M. Larchey :

BLEU, stupéfait, mot à mot : *Congestionné* de stupéfaction.

BABA, ébahi, abasourdi. Redoublement de la deuxième syllabe. — Vers le 20 mai 1888, le chanteur Paulus, pour se défendre d'avoir poussé au Boulangisme, disait avoir — dans un couplet devenu fameux — substitué au passage concernant *not' brave général*, un autre commençant par : *J'suis resté baba.*

T. PAVOT.

—

Talenteux (XXXV, 47). — Il y a quelques années, le *Figaro* publia plusieurs articles dont le titre était « les Disparus ». C'était la biographie d'artistes et d'écrivains oubliés après une carrière de succès, ou rentrés dans l'ombre avant d'avoir fourni tout leur mérite. — Parmi ces derniers, l'auteur de « Disparus » citait un nommé Gaiffe, qui fut dans son temps critique théâtral à la *Presse*, je crois (sans doute après Th. Gautier), et, à son propos, il rappelait un mot de Sainte-Beuve, qui, voulant exprimer le regret que ce critique n'eût pas continué une carrière brillamment commencée, dit : « C'est très fâcheux, parce que ce Gaïffe est un *talenteux* ».

C'était la première fois que je vis ce mot imprimé et il me frappa. Je juge d'après le sens de l'article, que Sainte-Beuve le prononça bien avant la guerre de 1870.

Si M. Gaïffe vit encore, et je le pense, il pourrait vous raconter une histoire

bien drôle à lui arrivée à l'Ambigu-Comique, où l'entrée lui fut refusée parce que la direction de ce théâtre trouvait sa critique un peu trop amère!

A. CLAUDE.

—

Le franc-archer de Baignolet (XXXV, 48). — M. Lement (*La Satire en France, au moyen-âge*, 1883, p. 352) tient pour François Villon :

Villon, qui eut tant de fois affaire aux gens du Châtelet, dut bien aussi, dans ses voyages, se trouver aux prises avec quelques francs-archers. Peut-être leur en veut-il un peu, comme à l'évêque d'Orléans qui l'avait si bien emprisonné. Moitié rancune, moitié malice, il a tracé en riant dans cette farce grossière, un type curieux qui a sa date, sa valeur, à travers cette longue série de caricatures historiques.....

Et dans la note de la page précédente :

Guillaume Colletet, dans ses *Vies de poètes français*, attribue positivement à Villon le monologue du *Franc-archer de Baignolet*. De graves objections se sont élevées à cet égard. Sans doute, la forme a dû en être rajeunie depuis. Cette farce était fameuse encore au temps de Rabelais.....

M. Auguste Longnon (*Œuvres de Françoys Villon*, 1892, in-8°, Lemerre) ne fait pas figurer cette pièce dans son édition. Elle « n'est pas de lui....., sa composition n'est pas antérieure à 1480 ».

Des documents nouveaux, une trouvaille heureuse, permettront peut-être un jour aux critiques de déterminer avec certitude l'auteur du *Franc-archer*.

E. LECOUFFE-DE-SAINT-OMER.

—

Le bout du doigt (XXXV, 48). — Savoir une chose sur le bout du doigt, c'est la savoir parfaitement, la savoir de mémoire, *par cœur*, comme disent les écoliers.

D'après Quitard (*Dictionnaire des Proverbes*), ce serait une variante de *savoir sur l'ongle*, expression traduite du latin *ad ungem*, qu'Erasme regarde comme une métaphore empruntée des marbriers, qui tâtent, au moyen de l'ongle, la jointure des marbres rapportés, pour juger si elle est bien faite.

Ne pourrait-on rappeler aussi, à ce propos, une méthode assez barbare usitée dans les écoles primaires du prétendu « bon vieux temps » pour fixer et retenir l'attention des élèves distraits. Lorsqu'ils embrouillaient une leçon ou expliquaient mal un problème, on leur faisait tendre les doigts perpendiculairement et l'on frappait dessus à bras raccourci, à l'aide d'une longue tringlette, jusqu'à ce qu'ils en eussent mieux pénétré le sens. Il était rare que cet argument « touchant » ne produisît son effet et n'eût raison des plus étourdis.

En ce cas, savoir sa leçon sur le bout du doigt, aurait signifié tout simplement l'avoir apprise à force de convictions.

Sans insister autrement sur cette étymologie discutable, rappelons deux expressions similaires qui corroborent à souhait celle dont il s'agit: *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts* (être très spirituel), et *Avoir les yeux au bout des doigts*, autrement dit, avoir le sens du toucher extrêmement développé, comme les aveugles et les musiciens. N'y a-t-il pas parenté et connexité entre ces diverses façons de dire?

RAOUL AUBÉ.

***

— Savoir une chose sur le bout du doigt, c'est la savoir très bien. — Est-ce parce que, pour être sûrs que le calcul est exact, les enfants comptent, habituellement, sur leurs doigts? C'est possible, mais il semble, plutôt, que notre expression ait traduit la formule *ad unguem*, usitée chez les anciens. Cela se disait de tout ouvrage exécuté avec le plus grand soin, parachevé, sans défaut. C'était — dit Erasme — une métaphore empruntée aux marbriers qui tâtaient, de l'ongle, la jointure des pièces pour juger s'il n'y avait point d'aspérités. *Ad unguem* et *sur le bout du doigt* ont, en somme, la même valeur que notre adverbe « parfaitement ».

T. PAVOT.

—

Zyeuter (XXXV, 49). — A Paris, dans le peuple, *zyeuter* est synonyme de regarder. J'ai maintes fois entendu ce mot pris au sens que j'indique. Les exemples écrits me manquent. M. Virmaître, dans son *Dictionnaire d'argot fin de siècle*, donne *zioter*; je n'ai jamais recueilli oralement cette forme.

GUSTAVE FUSTIER.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LE DUC DU MAINE AU BARON DE ROLL

A Paris, le 13e mars 1726.

Le Roy a bien voulu, monsieur, dispenser le Sr Jean Hugues Louis De Roll de servir à sa demie compagnie, et trouve bon qu'il reste au Pays. Il sera aussy, en conséquence de cette décision expédié une commission de Capitaine au Sr Urs Joseph Chler de Roll, frère de ce titulaire, pour commander la dite Demie compagnie, Je n'ay pas manqué de faire usage de votre avis en cette occasion, et je suis ravi, monsieur, que le tout ait réussi suivant vos Désirs.

L. A. DE BOURBON.

(Extrait d'une série de 24 lettres adressées par le duc du Maine au baron de Roll, capitaine aux gardes suisses.)

P. c. c. : F. DE Z.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

La légende de Jeanne d'Arc. — M. Charles Hipman a publié dans la livraison d'avril 1896 de la *Nation Tchèque*, revue éditée à Prague, le curieux compte rendu d'une mission diplomatique remplie en France en 1466 par Léon de Rozmital, beau-frère du roi de Bohême, Georges Podiebrad. Voici ce que Léon de Rozmital dit à propos de la ville de Blaye :

Cette ville était autrefois au pouvoir des rois d'Angleterre, mais elle fut conquise par « une certaine devineresse » qui délivra toute la France des Anglais. Cette femme était la fille d'un pâtre et tellement douée de Dieu que tout ce qu'elle entreprit, elle l'accomplit. Mais dans la dernière bataille, le roi d'Angleterre la fit prisonnière, la conduisit en Angleterre, la fit mettre sur un cheval gris et promener à travers les rues de Londres, puis il la fit brûler et jeter les cendres dans la mer.

Lors du voyage en France de Léon de Rozmital, trente-cinq ans seulement s'étaient écoulés depuis le supplice de Jeanne d'Arc. Or, à la cour de Louis XI, où l'ambassadeur de Georges Podiebrad avait recueilli ces renseignements, on avait déjà oublié son histoire ! M. P.

—

Les erreurs de noms de la carte d'état-major. — On a, à diverses reprises, voulu relever des erreurs portant sur des noms de lieux dans la carte d'état-major ; parmi ces prétendues erreurs figure le nom de la montagne du Credo, point terminus du Jura, entre Bellegarde et le fort de la Cluse ou l'Ecluse. Suivant les critiques du travail de l'état-major français, *Credo* aurait été mis par nos officiers au lieu de *Crêt haut*. Le reproche n'est pas fondé. En effet, sur la légende d'une vieille gravure intitulée : *Prinse du fort de la Cluse sur le duc de Savoye par le sieur de Lurbigny, lieutenant du roi très chrétien, assisté des troupes de Genève, le mardi 11e jour d'avril M.D.L.XXXX*, on lit : « Haute montagne au bout du mont Iura, au chemin de Lyon et de Bresse, nommée le *Cresdo* » *(sic)*. O. S.

—

La mère des trois Dupin et son épitaphe. — Dans un ouvrage paru en 1840 sous ce titre : *Etudes physiologiques sur les grandes métropoles de l'Europe occidentale : Paris*, par Gaëtan Niepocié, on lit, p. 100 :

En général, du charlatanisme, il lui en faut, au Parisien... Le charlatanisme a poussé même l'impudence jusqu'à passer la grille du Père-Lachaïse. Sur une tombe, vous y lisez : « Ci-gît la mère des trois Dupin ». C'est une de ces gaucheries classiques qui étonnent et fâchent d'autant plus que l'idée immodeste dont elle est revêtue émane d'une association de mérites unanimement reconnus pour être supérieurs. Dites donc, je vous prie, aux, les trois Dupin vivants, vouloir passer pour des Gracques...

Il y a dans ce passage plusieurs graves inexactitudes. Jamais Mme Dupin n'a été inhumée au Père-Lachaise. Morte à Clamecy (Nièvre), en 1828, elle fut ramenée à Varzy, berceau de sa famille, tout aussitôt après son décès (Varzy est un chef-lieu de canton, distant de 12 à 15 kilom. de Clamecy), et voici pourquoi : la famille désirait que Mme Dupin ne fût point inhumée civilement; or, à Clamecy, elle avait refusé les secours de la religion. À ce moment-là, les communications entre Varzy et Clamecy n'étaient pas faciles et l'enterrement religieux put ainsi avoir lieu à Varzy avant que le curé de cette localité ait eu connaissance de l'incident.

La fameuse inscription dont on s'est quelque peu gaussé est de Mme Dupin elle-même ; c'est elle qui avait manifesté le désir qu'on gravât sur sa tombe :

CI-GIT LA MÈRE DES TROIS DUPIN,
DÉCÉDÉE LE 10 NOVEMBRE 1828.

Dupin aîné, se conformant aux recommandations maternelles, chargea l'un de ses parents, mort il y a quelques années et dont je pourrais citer le nom, de veiller à l'exécution du monument et à la gravure de l'inscription. Dans une lettre qu'il écrivait à ce sujet, Dupin priait son parent de veiller à ce qu'il n'y eût point de faute d'*ortographe* (*sic*).

Le monument était une simple pierre plate qui, s'étant effritée, a été, il y a quelques années, remplacée par une dalle semblable où la même inscription a été reproduite. GUSTAVE FUSTIER.

—

Droit égyptien sous les Ptolémées. — L'administration du *British Museum* vient d'acheter à Alexandrie une quantité assez considérable de stèles recouvertes d'inscriptions en caractères démotiques où les traducteurs ont retrouvé d'intéressants précédents égyptiens à la législation anglaise sur les procès en rupture de promesse de mariage.

Il résulterait de ces inscriptions que, deux ou trois siècles avant notre ère, les projets d'union étaient enregistrés par des manières de contrat passés dans toutes les formes et où il était stipulé une indemnité à verser par le fiancé qui viendrait à changer d'avis sans une raison de force majeure. Un des contrats lie un fiancé nommé Soter, sujet du roi Ptolémée Evergète, à une jeune veuve à laquelle il s'engage à verser une indemnité de 100 drachmes en cas de rupture.

C'est le cas de dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, puisque non seulement la loi sur le *breach of promise* existait à cette époque, mais que le législateur avait songé au règlement préalable de l'indemnité, du dédit, comme beaucoup de jurisconsultes anglais le demandent actuellement. Il serait piquant de voir la soixantième année du règne de Victoria marquée par un retour aux lois de Ptolémée Evergète.

—

Concours archéologique. — La « Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace » ouvre un concours pour le meilleur travail sur les résultats archéologiques des fouilles opérées dans les tumulus de l'Alsace, antérieurs à l'époque romaine. Les résultats des trouvailles faites en Alsace et se rapportant aux temps préhistoriques ont été coordonnés par MM. Faudel et Bleicher ; mais ceux-ci n'ont guère dépassé l'âge de la pierre, et pour les périodes suivantes il nous manque non seulement une vue d'ensemble, mais encore une première mise en œuvre scientifique des matériaux que nous possédons. Pour ce qui concerne l'époque de la première apparition du métal, les fouilles exécutées jusqu'ici ne permettent pas d'espérer un résultat satisfaisant; en revanche l'âge de bronze, plus récent, y compris les objets de la période de Hallstadt et de La-Tène, sont largement représentés dans les tumulus de notre pays, et spécialement les fouilles exécutées avec tant de soin dans la Basse-Alsace, sont aptes à jeter une vive lumière sur l'histoire de ces temps.

La Société désire un travail d'ensemble archéologique sur les objets trouvés dans les tumulus de l'Alsace, et appartenant à ces deux périodes; travail, où soient exposés aussi complètement que possible les types constants de chacune d'elles, les variations qui se rencontrent, et les formes spéciales qui peuvent être considérées comme types de transition. La céramique devra être spécialement étudiée. Cet exposé devra se baser sur les trouvailles dont on connaît l'origine; leur provenance et le lieu où elles sont conservées sont à indiquer soigneusement, aussi bien que les écrits s'y rapportant.

Le travail est à compléter par des dessins et par une carte indiquant les lieux où ont été faites les découvertes.

Le montant du prix a été fixé à 600 marcs. Cependant, à défaut d'un travail complet, la Société se réserve de récompenser, suivant leur mérite, des travaux qui, sans traiter le programme dans son ensemble, en auraient exécuté une partie d'une manière satisfaisante. Tout travail primé devient la propriété de la Société. Les auteurs sont libres de traiter au choix la question en français ou en allemand. Chaque travail devra porter une devise correspondant à une enveloppe cachetée renfermant le nom de l'auteur. Les travaux devront être envoyés à l'adresse du président de la Société avant le 1er avril 1898, à Strasbourg.

—

Réforme orthographique. — M. le Dr Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine de Paris, directeur de la *Revue scientifique*, s'est, depuis longtemps, occupé de la réforme de notre orthographe encore trop compliquée. Récemment, il a pensé qu'il était sage de n'aborder le problème qu'avec prudence, et, il y a quelques semaines, il a institué une enquête sur les trois points suivants :

I. Suppression de l'*x* du pluriel des substantifs et des adjectifs, remplacé par un *s* ;

II. L'*f* remplaçant le *ph* ;

III. Suppression de l'*y*.

Dans le numéro du 6 mars de la *Revue scientifique*, M. Richet donne le résultat de la votation à laquelle il avait convié ses lecteurs ; près de quinze cents de ses lecteurs lui ont envoyé leurs réponses. Sur la première question, il y a eu 1.202 *oui* et 275 *non* ; sur la deuxième question, 1091 *oui* et 373 *non* ; sur la troisième question, 838 *oui*, 501 *non*, 105 *oui* (avec réserves).

Dans ces conditions, M. Richet ne propose plus la suppression de l'*y*, la minorité contre cette mesure étant trop forte pour qu'elle soit utilement mise en avant. Ajoutons aussi que les objections et réserves sont trop sérieusement motivées pour que l'on passe outre, et la principale est que l'*y* ne représente point exactement un *i*, soit dans les mots comme *pays*, *royaume*, où il a un son différent de l'*i* simple, soit dans les mots issus du grec où il représente un upsilon (υ) et non un iota (ι).

Quant aux deux premières questions, M. Richet conclut en ces termes :

1° Supprimer l'*x* du pluriel et le remplacer par un *s* — sauf dans les substantifs, comme *croix*, *noix*, *chaux*, *poix*, *faix*, *faux*, *choix*, *voix*, *paix*. Quant aux mots sans pluriel, terminés par un *x*, comme *mieux*, *je peux*, *je veux*, *dix*, *six*, *deux*, nous leur laisserons l'ancienne orthographe. D'autre part, les adjectifs faisant *x* au singulier, prendront l'*s* au singulier et au pluriel (*heureus*, *faus*, *dous*, *gracieus*).

2° Remplacer partout le *ph* par *f*.

Il est bien entendu d'ailleurs que les noms propres de personnes ou de villes conserveront leur orthographe intégralement. Il faut, comme on sait, une loi, une vraie loi, pour changer l'orthographe de notre état civil.

La *Revue scientifique* a commencé à donner l'exemple, et dans ce numéro du 6 mars, nous voyons déjà :

La lumière des insectes *fosforescents*. — La *télégrafie* sous-marine. — Les progrès de la *farmacie* en Chine. — L'alimentation de Paris en *eaus* de source, etc.

Reste à connaître comment ces deux réformes seront acceptées par le grand public.

BIBLIOGRAPHIE

Liste de bibliothèques privées. — Le premier volume de la *Liste de bibliothèques privées*, qui vient de paraître (Leipzig, G. Hedeler, 10 francs), contient la description abrégée de 600 colections importantes de l'Amérique dul Nord, suivie d'une table géographique et d'un index des spécialités. Cet index mentionne chaque collectionneur, suivant les différentes branches principales de sa bibliothèque, sous une ou plusieurs rubriques ; on pourra donc savoir d'un coup d'œil, quels sont les collectionneurs qui s'intéressent particulièrement aux vieilles impressions, aux autographes, manuscrits, belles reliures, gravures, portraits, à la littérature française, à la révolution française, aux ouvrages illustrés, à l'art, aux livres de médecine et à environ 60 autres spécialités classifiées dans l'index. Un supplément au premier volume sera publié en même temps que le deuxième volume (Grande-Bretagne).

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Mars 1897.*

XXXVe Volume. — N° 756

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 8

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Bonaventure des Periers (Renseignements sur). — Quelque lecteur possèderait-il ou connaîtrait-il l'existence de documents inédits ou peu connus, vieux livres, manuscrits, etc., etc., sur la vie et les œuvres de Bonaventure des Periers ; je fais un travail sur cet écrivain et serais heureux d'entrer en communication avec l'obligeant intermédiairiste qui me fournirait des renseignements.

A. B.

—

Dictionnaire comique de Leroux (Un exemplaire du). — M. Vitu, dans son livre sur *Le jargon du* xve *siècle* parle, page 524, d'un exemplaire du *Dictionnaire comique* qu'il possédait et dans lequel se trouvaient des notes manuscrites qui y avaient été insérées en vue d'une nouvelle édition.

Sait-on ce qu'est devenu cet exemplaire ?

Gustave Fustier.

—

Calcul des générations successives. — Le calcul des générations successives, depuis le commencement de notre ère, a déjà été fait à différentes reprises. D'après un travail publié en 1846, nous n'étions alors séparés de l'époque de la naissance de Jésus-Christ que par la vie de 37 hommes de 50 ans ou de 18 centenaires. En appliquant cette nouvelle mesure du temps à la création du monde, il n'y aurait eu en 1846, depuis Adam, que la vie d'un peu moins de 117 hommes de 50 ans ou de 58 centenaires, que chaque siècle produit toujours. La vie de 4 hommes de cinquante ans nous conduit presque à la naissance de Louis XIV ; celle de 7 hommes, au baptême de François Ier ; celle de 12, à saint Louis ; et enfin celle de 20, jusqu'à Charlemagne.

En remontant au premier auteur connu des races royales et princières de nos jours, il serait curieux de savoir combien de vies d'aïeux, il comptait approximativement depuis l'ère actuelle.

Lecnam.

—

La ceinture de la Vierge. — J'ai retrouvé dernièrement au fond d'un coffret une série de ceintures en ruban blanc, ayant dû servir à accompagner le costume de communiante et portant l'inscription suivante :

> Mesure de la ceinture de la sainte Vierge, conservée dans l'église royale du chasteau de Loches, à moy, N. N., fidèle servante du Seigneur. Je vous salue, Marie, etc., etc., 1771.

Les autres, plus récentes, la dernière datant de 1832, modifient ainsi l'inscription : « conservée dans l'église de Saint-Ours ». La vraie ceinture existe-t-elle encore et continue-t-on à user de son imitation ?

C. D

—

Questions de signatures. — Il semble que depuis que nous sommes en République et que le gouvernement ne crée plus de nouveaux titres de noblesse, on cherche à s'en dédommager en féminisant les grades et les fonctions. C'est ainsi que j'ai vu des suscriptions de lettres ainsi conçues : Madame une telle, avocat ou médecin. Les femmes de généraux se font appeler madame la générale et se mettent à signer : La générale une telle. Si cette mode prend, où devra-t-on s'arrêter, car la femme d'un colonel, d'un capitaine ou d'un lieutenant, pourra aussi s'intituler et signer : la colonelle, la capitaine une telle, etc. Il a toujours

été d'usage d'appeler la femme d'un maréchal : madame la maréchale ; mais le maréchalat en réalité est un titre et non un grade, qu'une femme ne peut, ce semble, partager avec son mari.

Je demande à quel moment a commencé l'usage dont je parle pour les signatures, les suscriptions de lettres, etc. L'époque en est, je crois, bien récente, en France du moins, si toutefois ce n'est pas une mode renouvelée du temps de la première République ou du premier Empire. Y a-t-il des lettres de femmes anciennement signées : la générale X ? Etait-ce alors une exception, une fantaisie particulière ou un usage généralement établi et suivi ? DE M.

—

Origine des minéraux, métaux, etc. — Il est assez généralement admis aujourd'hui que la plupart des corps que nous appelons corps simples, ne sont ainsi dénommés que par suite de l'insuffisance de nos moyens d'analyse.

Beaucoup de théories ont été admises : unité d'origine, formation, densités différentes d'un même corps, etc.

L'hypothèse d'une origine assimilable à la vie telle que nous la concevons — avec sa création par le mâle, la femelle et un véhicule fécondant — a-t-elle été faite pour la formation des matières dites inertes auxquelles nous refusons une vie semblable à la nôtre, ce qui ne prouverait pas qu'elles n'aient pas une vie propre, produit de deux métaux et d'un éther par exemple, dans des conditions différentes de milieu, de lumière, d'électricité, etc., etc.

Quels sont les ouvrages qui ont traité ces questions d'origine ? A-t-il été fait des hypothèses analogues ?

J. G. B.

—

Rapin. — Quelle est l'étymologie de ce mot ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Slang Dictionary. — Il existe, paraît-il en Angleterre, un *Slang Dictionary*, c'est-à-dire un dictionnaire de l'argot anglais, qui ne comporte pas moins de quatre forts volumes.

Quel est le titre exact de cet ouvrage, son lieu et sa date de publication ? Y aurait-il indiscrétion à demander également quelques renseignements succincts sur la façon dont est fait ce dictionnaire ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Deux vers de Boileau. — Dans Larousse, sous le mot « veuvage », on lit ces deux vers :

La plus grande douceur qu'on trouve au [mariage
Ne vient que de l'espoir qu'on conçoit du [veuvage.
BOILEAU.

Rien de plus plat assurément que ces deux vers, sans parler de la désagréable cacophonie que contient le dernier hémistiche.

Mais sont-ils réellement de Boileau ?

J'ai feuilleté cet auteur, avec qui d'ailleurs je suis peu familier, et ne les ai point trouvés.

ALBERT MARIE.

—

Le premier brevet. — Quel est le premier des brevets pris en France ? Par qui a-t-il été pris ?

VICOMTE GOD.

—

Les tabatières de Lavoisier. — J'ai en ma possession une tabatière représentant une scène flamande, attribuée, à tort ou à raison, à Théniers. Cette tabatière aurait fait partie d'une collection appartenant à Lavoisier.

Pourrait-on me dire si Lavoisier possédait une collection de ce genre, et, dans l'affirmative, ce qu'elle est devenue ? Si la collection n'a pas été dispersée et si, comme je l'ai entendu dire, elle se trouve dans un musée de Paris (au Louvre, je crois) ; pourrait-on se procurer le catalogue de la collection ?

A. C.

—

Cremesarde. — Je lis dans une lettre de Mgr de Le Parisière, évêque de Nîmes, datée de Fontainebleau, 30 novembre 1794 :

« De ce réservoir (Ponthiéry), partaient chaises, phaétons, carrosses, berlines, pots de chambre, *cremesardes*, cavaliers, et cœtera. »

Je connais bien les cinq premiers véhicules, quel était le dernier ?

E. B.

Comtes romains. — On sait qu'un grand nombre de personnes (et Dieu sait si elles sont nombreuses) portant le titre de comte, ne le doivent qu'à une concession papale.

Les demandes en collation, confirmation et reconnaissance du titre de comte romain, sont-elles toutes soumises à l'examen du conseil du sceau des titres?

Existe-t-il une analogie entre les comtes romains actuels et les comtes du Saint-Empire romain germanique, appelés aussi comtes romains?

Pourrait-on se procurer une nomenclature officielle des nominations aux titres de comtes romains?

La concession papale est-elle vénale?

Pourrait-on être nommé comte romain avec des sentiments religieux et cent pistoles?

Le pape autorise-t-il les dignitaires à effacer le mot romain qui décèle l'origine du titre?

J. de Maistre disait jadis: « Nos comtes, quand on les compte, ressemblent à des contes ». Que dirait-il des comtes romains! A. Dieuaide.

—

Un auteur à découvrir. — Il y a quelques années, l'éditeur Henry Kistemaeckers, de Bruxelles, a publié une réimpression d'un roman qui aurait paru à Paris, en 1751, intitulé : *Le Roman de mes fredaines*, par un officier du Roy. En connaît-on l'auteur?

Paul Pinson.

—

Monomotapa. — « Deux vrais amis vivaient en Monomotapa », dit le bon La Fontaine en commençant sa fable : *Les deux amis.*

Il paraît que cette fois, notre fabuliste, et bien d'autres avec lui, avaient pris un homme, ou plutôt un titre de souverain pour le Pirée. M. George Mac Call Theal dans un ouvrage récent, *The portuguese in South Africa* (Les Portugais dans l'Afrique australe), démontre que le Monomotapa, qui, dans les anciens atlas et dans les géographies, figurait comme un pays, n'est autre que le titre donné par certaines tribus noires de la vallée du Zambèze à leur plus grand chef. A ce propos, M. A.-H. Keane écrit à l'*Athenæum* (9 janvier 1897), pour réclamer la priorité de cette rectification. Dans un appendice à un ouvrage de M. R.-W. Murray, *South Africa* (Londres, 1891, Stanford), il aurait prouvé, par des documents positifs, que le Monomotapa n'était point une principauté mais un prince, n'était pas un empire mais un empereur! On voudrait bien connaître, en résumé, ces documents qui renversent une erreur si ancienne et si répandue.

Pacht.

—

Andouilles contre-révolutionnaires. — M. Léon Guillemin, directeur de l'*Echo de la Lys*, a publié récemment un petit volume intitulé : *Pendant la Révolution. 1790-1797. — Carnet d'un Bourgeois d'Aire*, dans lequel on trouve des renseignements des plus suggestifs sur ce qui s'est passé dans cette petite ville renommée pour ses andouilles. Il paraît que ce mets si apprécié des gourmets ne trouva pas grâce devant les farouches jacobins de l'endroit, en ce sens qu'il manquait de civisme; aussi les andouilles furent supprimées comme contre-révolutionnaires. Voici l'arrêt ordonnant leur suppression, 25 germinal an II 14 avril 1794 :

Pour éviter que les « charcutiers » n'emploient une grande partie de leur lard en andouilles, saucisses et pâtés hachés, choses que n'a pas encore taxées le minimum, l'assemblée décide qu'il n'en sera plus fait dans cette commune et qu'on signifiera aux marchands le présent arrêté.

Sait-on si des prohibitions de ce genre, aussi arbitraires que ridicules, se sont produites dans d'autres villes?

Paul Pinson.

—

Editorial. — Depuis quelques temps les journaux, dans leur *Revue de la Presse*, reproduisent les articles de leurs confrères sous cette rubrique : le *Figaro* (éditorial), le *Journal* (éditorial), etc. Quel est donc l'inventeur de ce mot? Que signifie-t-il exactement? J. Lt.

—

Question d'excommunication. — Les journaux rapportent que Léon Tolstoï vient d'être frappé d'excommunication par le Synode d'Orient. Quelles sont les conséquences de cette excommunication?

Différent-elles des conséquences de l'excommunication romaine?

A. G.

Le peintre Caflard. — J'ai sous les yeux deux petits tableaux, paysages d'hiver, non dépourvus de talent, signés : Alphonse Caflard, 1841. Pourrais-je avoir quelques renseignements sur ce peintre ?

J. Lt.

—

L'auteur du « Dictionnaire des Incrédules ». — Sait-on quel est l'auteur de l'ouvrage suivant :

Dictionnaire des Incrédules, par l'auteur du *Dictionnaire d'Astronomie*. Paris, Librairie internationale, 1869, 1 vol. in-8°.

A. G.

—

Appareils et produits de laboratoire avant le XIXe siècle. — Existe-t-il des documents, manuscrits ou imprimés, faisant connaître l'énumération et le prix des appareils et des produits employés dans les laboratoires avant le XIXe siècle ?

Nigrinus.

—

Ouvrage à déterminer. — Existe-t-il un ouvrage citant les respectives méthodes de travail des littérateurs illustres. A. G.

—

Différences de sens de mots. — Quelle différence distinguent les mots suivants :

Comparaison, similitude, image, métaphore, profil, figure, énergie et volonté ?

A. G.

—

Les deux termes d'une comparaison. — Les grammairiens ont-ils assigné des noms respectifs aux deux termes d'une comparaison ?

Soit la comparaison :

« La plume lui était une arme. » Y a-t-il un nom générique pour désigner le premier objet de la comparaison « plume » et un autre pour désigner le second objet « arme » ? A. G.

—

Chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. — On sait qu'à la fin du XVIe siècle, l'ordre de Saint-Michel, fondé par Louis XI, avait été tellement prodigué qu'Henri III créa pour les hauts personnages de sa cour l'ordre du Saint-Esprit. Toutefois, l'ordre de Saint-Michel ne fut pas supprimé pour cela et subsista même jusque pendant la Restauration, au commencement de ce siècle. J'ai cherché, mais sans résultat encore, où pouvaient être les archives de Saint-Michel. J'aurais intérêt à connaître les nominations de cet ordre au XVIIe siècle et particulièrement en 1648, époque de la signature des traités de Westphalie, à l'occasion de laquelle des brevets de Saint-Michel furent donnés à des diplomates étrangers.

Gamma.

—

Ancienne Ecole de médecine d'Avignon. — Les papiers de l'ancienne Ecole de médecine d'Avignon ont-ils été conservés, et, s'ils subsistent, dans quel dépôt d'archives ou dans quelle bibliothèque sont-ils déposés ? Trouverait-on une liste des docteurs reçus dans cette faculté, notamment au XVIIe siècle.

Nigrinus.

—

Taullier. — Ce jurisconsulte célèbre, né à Dol (Ille-et-Vilaine), en 1752, mort à Rennes en 1835, a-t-il laissé des descendants ? Son nom a disparu de son pays natal. Charlec.

—

Adam Pilinski. — Quel est donc le nom de l'auteur d'une intéressante notice biographique sur ce savant artiste lithographe, si connu des bibliophiles par ses admirables reproductions xylographiques, et qui fut publiée, anonymement, en 1890, sous ce titre :

Adam Pilinski et ses travaux. Gravures, Dessins, Lithographies et reproductions en fac-simile, par un Bibliophile. Paris, Labitte et Emile Paul, 1 vol. grand in-8° de 48 pages, avec portrait et reproductions en fac-simile ?

Ulric R.-D.

—

Daubigny (Jean-Louis), élève du Prytanée de Saint-Cyr (1802). — En faisant des recherches pour la biographie d'un général, dans les *Livrets imprimés des Distributions de prix aux élèves du Prytanée, Collège de Saint-Cyr, de l'An X à l'An XIII, inclusivement* (Paris, imprimerie de Gillé, et Versailles, chez Pierres, imprimeur, in-8°), je trouve dans le livret de l'An X (1802) et plusieurs fois mentionné, le nom de l'élève Jean-Louis Daubigny, né à Oudeuil (Oise).

Ce jeune lauréat (accessit de dessin entre autres mentions), était-il un frère aîné du grand paysagiste Charles-François Daubigny, né à Paris en 1817?

Puisque nous sommes sur ce sujet du Prytanée, me serait-il permis de demander à quelqu'un de nos confrères versaillais, s'il lui serait possible, soit de me céder, soit de me communiquer simplement, les *Livrets de Prix du Prytanée de Saint-Cyr*, spéciaux pour l'an IX (1801) et pour l'an XIV (1806)?

Ces plaquettes ne se trouvent pas parmi les livres de la bibliothèque, à l'Ecole spéciale militaire actuelle de Saint-Cyr et je n'ai pas encore pu me les procurer chez des libraires. ULRIC R.-D.

—

Madame ou Mademoiselle Sans-Gêne. — Un journal de Bâle a prétendu que Catherine Hubscher n'a jamais été la femme légitime du maréchal Lefebvre. Dans les états de service du maréchal, conservés au ministère de la Guerre, on ne donne pas la date du mariage; or, cette date était nécessaire pour assurer une pension à la veuve et dans les archives il n'y a pas de trace de la fixation d'une pension.

Le journal de Bâle croit que Catherine n'eut pas de pension parce qu'elle n'était pas en état de prouver la légitimité de son mariage. P.

—

Ida Saint-Elme. — Qui était cette Ida Saint-Elme qui s'intitule la Contemporaine et qui a écrit plusieurs livres de *Mémoires*, lesquels tiennent plus du roman que de l'histoire? Connaît-on des détails sur sa vie?

C. DE LA BENOTTE.

—

Poète à déterminer. — Je trouve dans un livre format in-12° :

LES POÉSIES D
E SAPPHO TRADU
ITES EN ENTIER
POUR LA PREMIE
RE FOIS PAR AND
RÉ LEBEY

le passage suivant:

Vous savez ce que fut Sappho. Un de nos grands poètes, peut-être le plus grand, l'exprime en des strophes passionnées.

De quel poète est-il question ici?

TREBOR.

Antheaume. — Où trouver des renseignements sur les Antheaume, famille « honorable et d'une vaste étendue », originaire de Marly-la-Ville, mais établie à Senlis?

Où en trouver, en particulier, sur Denys Antheaume, « connu par la suite sous le nom de Frère Fiacre de Sainte-Marguerite, dont il est question dans l'*Histoire de Louis XIV*, et mort en odeur de sainteté au couvent des Augustins, près la place des Victoires, à Paris, en 1689 »? F.-B. PREGUNTON.

—

M. Brivois. — Peut-on me donner des indications sur un certain M. Brivois qui fut, en 1836, collaborateur de Chatauvillard pour la rédaction de son *Code du Duel*, avec MM. le général Exelmans, baron Gourgaud, vicomte de Contades, sur lesquels j'ai déjà posé une question dans le numéro de l'*Intermédiaire* en date du 20 décembre dernier, à laquelle il a été répondu dans le numéro du 30 janvier?

Pour que des personnages aussi importants l'aient associé à leur tâche, il fallait qu'il présentât une certaine surface, mondaine probablement, ou une compétence reconnue en matière de duel. A. CROABBON.

—

Duellistes. — Quels furent, spécialement dans le midi de la France, à Bordeaux, à Toulouse, dans le Vaucluse, dans l'Ariège, etc., les duellistes ayant « fleuri » pendant la Restauration et les premières années de la Monarchie de juillet? Où trouver sur eux et leurs exploits des documents sérieux et ne figurant ni dans Fougeroux de Champigneules, ni dans Colombey, ni dans d'Almbert, ni dans Roger de Beauvoir ou Théodore de Grave?

Je serais heureux d'entrer en rapports directs avec celui des collaborateurs de l'*Intermédiaire* que les questions « point d'honneur » intéressent. Chacun de nous pourrait y gagner. A. CROABBON.

—

Bel-Esbat. — Le 5 mai 1588, une embuscade fut dressée par la duchesse de Montpensier, dans la maison de Bel-Esbat, pour enlever le roi Henri III quand il reviendrait de Vincennes à Paris. Cette maison se trouvait « hors la

porte Saint-Antoine, à main gauche », dit le *Procez verbal* de Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Ile-de-France, qui fit échouer l'entreprise. Où était située précisément cette demeure? Selon Dulaure (édit. 1842, t. III, p. 375), qui nous apprend qu'elle fut possédée par Henri II et Henri IV, elle aurait occupé l'emplacement actuel du Dépôt des condamnés, place de la Roquette. Je demande à quelle source l'historien de Paris a puisé ce renseignement. Je demande aussi si la maison dont il s'agit n'a pas appartenu à la famille de Belesbat ou Bellesbat? Quant à la Roquette, ne peut-elle pas également avoir reçu son nom de quelque famille nobiliaire?

ADRIEN MARCEL.

—

Folies et petites maisons. — Le XVIIe siècle fut le siècle des *folies* et le XVIIIe celui des *petites maisons*. L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé des premières (voir la Table générale) dont Edouard Fournier, en ses *Enigmes des rues de Paris*, tire le nom de *follia*, maison de campagne : étymologie qui me rend rêveur et que j'avoue avoir beaucoup de répugnance à admettre. Il y avait de nombreuses folies dans cette banlieue immédiate de Paris qui, depuis Louis XVI, fait partie de la ville même. J'en trouve mentionnées plusieurs dans le XIe arrondissement et, comme j'habite cet arrondissement et m'y intéresse, je serais très reconnaissant de tous les renseignements qu'on pourrait me fournir sur les demeures ci-après énumérées et sur les personnes qui les habitèrent :

FOLIES : *Moricault*, puis *Méricourt*; — *Regnault*, dont le possesseur fut un certain Regnault-Lépicier ou bien un épicier du nom de Regnault ;— *Norry* ou *Nourry*, plus tard hôtel Mortagne, hôtel Vaucanson, démoli en 1840; — *Titon*, qui devait son nom soit à Evrard Titon du Tillet, le fameux amateur, mort en 1762, soit à Maximilien Titon du Tillet, secrétaire du roi et directeur général des manufactures et magasins royaux, mort en 1711.

HÔTELS : *de Chavannes*, puis *Foullon*, à l'entrée du faubourg du Temple; — *des Noyers* ou *Dunoyer*, rue de la Roquette; — *de Ventadour*, rue de Charonne, près du carrefour de la Croix-Faubin (en passant : d'où vient le nom de cette croix?).

PETITES MAISONS : *du comte de Clermont*, rue de la Roquette, peut-être la même que l'hôtel des Noyers, et devenue ensuite (quand?) l'hôtel de Montalembert; — *de Fronsac*, fils du maréchal de Richelieu, rue de Popincourt; — *du comte de Fodoa*, ancien officier de cavalerie, qui se faisait entretenir par la vieille princesse de Nassau, même rue, au coin de la rue du Chemin-Vert; — *de la baronne de Waxheim*, rue....,? — *de Haudry de Soury*, fermier général, amant de la belle Léda (?) qui promit de lui faire faire banqueroute en deux ans et y parvint, rue de Ménilmontant (Oberkampf); — *du marquis de Beauffremont*, rue.....?— *de Genlis*, où la célèbre Mme de Genlis prenait des bains de lait semés de roses, rue des Amandiers (Chemin-Vert).

AUTRES DEMEURES : *la Chaumette*, qu'indique le plan de Roussel (1731); — *le Pavillon d'Adam* qu'habita, dit-on, le sculpteur Adam (lequel?); — la maison de la *rue de la Roquette* (quel numéro?) où vivait en 1744 Réaumur.

J'ai consulté : la collection des anciens plans de Paris; Dulaure; Le Maire, *Paris ancien et nouveau*, 1685; le comte d'Aucourt, les *Anciens hôtels de Paris*, 1880, et quelques ouvrages modernes sur la capitale.

ADRIEN MARCEL.

—

Familles Marini et Sampiero.—Un intermédiairiste italien pourrait-il me faire connaître les généalogies des familles de Vincent Marini et de sa femme Justine Sampiero? Etaient-ils nobles et où habitaient-ils? Ils eurent plusieurs enfants, dont l'un, Jean-Antoine Marini, né vers 1775, fut chirurgien avec un diplôme d'une université de Sardaigne ou peut-être de Rome; toutefois, si mes souvenirs sont exacts, ce diplôme portait un sceau aux armes du roi de Sardaigne.

La vie de cet homme a été des plus aventureuses, car il disait lui-même avoir servi à bord des galères du roi Emmanuel, sous les ordres du commandant Mililira, s'être battu avec les corsaires barbaresques et avoir été blessé au front d'un coup de yatagan.

Il se maria en 1810 à l'église de Tempio (Sardaigne), mais son acte de mariage que je possède ne mentionne ni son lieu de naisance ni celui de ses parents.

Par ses manières distinguées, il devait appartenir à une bonne famille, et, par son accent, il pouvait, selon moi, être originaire de Naples, de la Calabre, de la Sicile ou de Rome.

J. M. S.

RÉPONSES

Longévité remarquable (III, 350 ; XXI, 547, 637, 657 ; XXXIV, 11 ; XXXV, 147). — Je ne viens pas apporter un document nouveau, mais rectifier Effem et T. Pavot. Jean Causeur et non Causens est né à Ploumoguer (Finistère), entre 1665 et 1670 ; et il mourut à Saint-Mathieu le 30 avril 1774. Il avait donc au plus 109 ans lors de sa mort. Pour une étude complète sur ce Jean Causeur, consulter la *Bio-Bibliographie bretonne* de M. Kerviler, VIII, 128-131.

LE ROSEAU.

—

Inadvertances de M. Ponson du Terrail... et d'autres auteurs (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 456, 521 ; XXXIV, 243, 337, 628 ; XXXV, 11, 147). — Deux inadvertances autographiées en sténographie Duployé et que je transcris en écriture ordinaire :

1° Christiern n'hésita pas un seul instant en présence du péril de la jeune fille, il sauta rapidement de cheval, ôta son pardessus et se précipita *dans le courant pour voler* à son secours.
Laborgne, *Le Franc-tireur des Vosges*, (Bibl. sténographique Duployé. Paris, sans date, in-8°, p. 90.

2° M. Havet conclut que les caractères tironiens représentent certainement l'enfance de la sténographie et que l'honneur de la première idée doit en être attribuée à *monsieur* Tullius Tiron *qui fut secrétaire de Cicéron.*
Le *Journal des sténographes*, 13e année, n° 26, 24 juin 1888, p. 3, col. 1, Paris, 62, rue Bonaparte.

Les misères et les ordures du Panama *ont éclairé* le public sur les abus du mauvais parlementarisme.
Le Petit Journal, 1er février 1893.

SGLPN.

***

— On lit dans le *Journal* du 11 février, signé Georges d'Esparbès :

Pas de façons, dit le docteur, je te mets au régime du plantain, avec un biscuit dur, trempé dans du *médoc blanc*.

Le *médoc blanc* est une trouvaille ; on en rit d'un pied en carré de Blanquefort à Saint-Vivien, où les collaborateurs sont nombreux.

Dans le même journal, signé Calepin, on nous annonce la prochaine rentrée dans la vie courante du poète anglais dont on a tant parlé depuis quelques années :

... On lui souhaite d'*élargir* du mieux qu'il pourra le cercle de ses relations.

Ne gâtons pas cela par un commentaire ! VILLEFREGON.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339, 385, 630 ; XXXV, 17, 151). — Coïncidences de titres d'ouvrages d'académiciens :

Le Petit duc, de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy et *Le Petit duc*, de M. Paul Hervieu.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

La culpabilité de Lesurques (XXII, 324, 412, 442, 465, 523 ; XXXIV, 580, 683 ; XXXV, 16). — Voici quelques extraits de l'arrêt rendu par la Cour de cassation, dans l'affaire Lesurques, le 17 décembre 1868 :

A l'audience publique de la chambre criminelle de la Cour de cassation, tenue au Palais-de-Justice, à Paris, le 17 décembre 1868,

Sur le réquisitoire du procureur-général près la Cour de cassation, en suite de la demande formée par Mlle Virginie Lesurques, le 18 février 1868, en revision du jugement du Tribunal criminel de la Seine, du 18 thermidor an IV, qui a condamné Joseph Lesurques, son père, à la peine de mort ;

Est intervenu l'arrêt suivant :

La Cour, ouï, aux audiences publiques des 3, 4, 5 et 11 décembre, M. le conseiller Faustin Hélie, en son rapport, Me Bozérian et Me Housset en leurs observations, et M. le procureur général Delangle en ses conclusions ;

Vu la requête signée de Me Bozérian, avocat à la Cour, présentée au ministre de la justice dans le délai prescrit par l'article 2 de la loi du 29 juin 1867, par laquelle Virginie Lesurques demande qu'il soit procédé à la revision de la condamnation à mort prononcée contre Joseph Lesurques, son père, le 18 thermidor an IV, par le Tribunal criminel de la Seine, pour double assassinat du courrier et du postillon de la malle de Lyon, commis sur la route de Melun, et pour le vol qui l'a suivi, en fondant cette demande sur l'inconciliabilité qui existerait entre cette condamnation et celle qui a été prononcée le 1er nivôse an IX, par le tribunal criminel de Seine-

et-Oise, contre Guillaume Dubosq, à raison du même crime;

. . . .

Vu les articles 443 et 444 du Code d'instruction criminelle, modifiés par la loi du 29 juin 1867;

Attendu que le principe de l'autorité qui s'attache à la chose souverainement jugée, confirmée par les articles 1350 et 1351 du Code Napoléon, s'oppose à ce qu'on remette en question devant la justice ce qui a été jugé par elle définitivement;

Que le nouvel article 443 n'admet d'exception à cette règle en matière criminelle et ne permet de reviser les condamnations définitives que dans l'un de ces trois cas : lorsque, après une condamnation pour homicide, la prétendue victime reparaît; lorsque, après une condamnation pour crime ou délit, un des témoins entendus a été condamné pour faux témoignage contre l'inculpé, conditions qui sont étrangères à la demande actuelle; et enfin dans le cas invoqué par la demanderesse, que cet article formule dans les termes suivants : « Lorsque, après une condamnation « pour crime ou délit, un nouvel arrêt ou « jugement aura condamné pour le même « fait un autre accusé ou prévenu, et que « les deux condamnations ne pouvant « se concilier, leur contracdiction sera la « preuve de l'innocence de l'un ou de l'autre « condamné »;

Qu'il est établi par cette disposition que le droit exceptionnel de revision qu'elle consacre n'est ouvert qu'autant que la Cour reconnaît préalablement et déclare que la condamnation qui lui est déférée se trouve en contradiction, non pas avec des dépositions de témoins, des déclarations de coaccusés ou d'autres documents du procès, mais essentiellement avec une autre condamnation portant sur le même fait et qui soit inconciliable avec elle;

Que la demanderesse fait ressortir la contradiction qu'elle invoque de ce que, selon elle, le crime aurait été commis par cinq personnes seulement, dont l'une avait pris place dans la malle-poste au départ, et les quatre autres étaient venues attendre l'approche de la malle aux villages de Montgeron et de Lieursaint, voisins du lieu où le crime allait se commettre, et étaient retournées ensemble à Paris, après son exécution; au nombre de ces individus était un homme de 32 ans, à chevelure blonde et au teint blême; que cet homme était Dubosq, mais que sa ressemblance avec Joseph Lesurques avait fait prendre durant la première instruction ce dernier pour Dubosq, et avait amené sa condamnation;

Que, plus tard, Dubosq a été arrêté et condamné pour le même crime à la peine capitale;

Que, cependant, un seul de Dubosq et de Lesurques avait été vu à Montgeron et Lieursaint; qu'un seul avait pu, par suite, être présent au crime et concourir à sa consommation: d'où résultait que les deux condamnations qui les auraient frappés l'un et l'autre étaient inconciliables;

Mais, attendu d'abord qu'aucun témoin, n'ayant vu commettre le crime, n'a pu déterminer avec certitude le nombre des personnes qui avaient coopéré à sa perpétration;

. . . .

Attendu que sur sept témoins qui avaient en l'an IV, reconnu Lesurques pour être l'homme à chevelure blonde et au teint blême qu'ils avaient vu à Montgeron et à Lieursaint avant le double assassinat, et qui furent rappelés à l'audience et confrontés avec Dubosq, six persistèrent à déclarer que l'homme à la chevelure blonde était Lesurques et non Dubosq;

Que l'autre témoin, la femme Alfroy, revint seule sur sa première déposition, et affirma qu'elle s'était trompée primitivement et que maintenant elle reconnaissait parfaitement Dubosq pour être l'individu dont il s'agissait; que cette dernière déposition était appuyée par des déclarations dans le même sens qu'avaient faites plusieurs des accusés; que, de plus, Dubosq était désigné comme un des quatre individus qui avaient pris à Paris, dans l'écurie de Bernard, les chevaux à l'aide desquels le crime devait se commettre, et comme étant un de ceux qui avaient pris part au partage des effets volés;

Qu'en présence de ce débat, le jury, appelé à choisir entre Dubosq et Lesurques, déclara que Dubosq n'était pas l'un des auteurs du crime, mais, sur des questions subsidiaires de complicité, le jury le déclara convaincu d'avoir aidé ou assisté ces auteurs, volontairement et avec préméditation;

Attendu que si les éléments constitutifs de cette aide et assistance ne sont énoncés ni dans les questions posées, ni dans les réponses, il y est suppléé par le texte de la disposition répressive qui a été appliquée, l'article 1er du titre III de la loi du 25 septembre — 6 octobre 1791, qui a servi de base à la condamnation, et auquel se référaient virtuellement les questions et les réponses . . . .

Attendu qu'en répondant affirmativement à ces questions, implicitement alternatives, le jury, qui venait de déclarer que Dubosq n'avait pas pris part comme auteur à l'exécution du crime, n'affirme nullement que l'assistance de celui-ci ait été prêtée sur le lieu même du crime et dans les faits qui l'ont consommé; que cette réponse permet au contraire d'admettre que c'est dans les faits qui ont préparé le double

assassinat et le vol que Dubosq a prêté son assistance;

Attendu que, surtout lorsqu'il s'agit, comme dans l'espèce, d'un crime commis en bande, prémédité longtemps à l'avance, loin du lieu de l'exécution, et qui exigeait de nombreux préparatifs, une pareille assistance peut se produire sous différentes formes, en divers lieux et temps; que chaque acte d'une complicité de ce genre, s'il y en a plusieurs, peut se former de circonstances différentes; que cette complicité n'implique donc pas nécessairement la présence de Dubosq à Montgeron dans la soirée du crime ni au lieu de l'exécution; qu'ainsi les deux condamnations ne sont, même au point de vue de la requête, ni contradictoires ni inconciliables;

Attendu enfin que si, quand la justice est appelée à statuer sur le sort d'un accusé, l'innocence de celui-ci doit être présumée jusqu'à preuve contraire, et si le doute doit être interprété en sa faveur, ce principe reste sans application possible lorsque l'accusé a été condamné par une décision passée en force de chose jugée, et que le procès se fait, non plus à l'accusé, mais à l'arrêt de condamnation; que c'est alors la décision de la justice qui est protégée par la présomption légale, présomption qui ne peut tomber que devant une preuve administrée avec l'accomplissement des conditions exigées par la loi;

Et attendu qu'aux termes de l'article 443, la demande en revision ne peut être reçue que quand il est établi que deux condamnations sont inconciliables; que cette condition n'existe pas dans la cause; qu'il n'y a donc pas lieu d'entrer dans l'examen de la question du fond;

Déclare la demande en revision non recevable.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général,

Le greffier en chef
de la Cour de cassation,
COULON.

Le texte de cet arrêt a été inséré *in extenso* dans le *Moniteur universel, Journal officiel de l'Empire français*, du mercredi 23 décembre 1868, p. 1597.

H. T.

—

Du fouet comme moyen d'éducation (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683; XXIV, 557, XXX, 39 (Voir *Orbilianisme*, XI, 365; XVI, 264, 342); XXXII, 644; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370, 495, 553, 646; XXXIV, 10, 146, 531). — Parcourez l'*Histoire de la littérature anglaise* de Taine, vous trouverez des renseignements précis. En particulier : tome III, pages 120 et 128; analysant les comédies du XVII[e] siècle, il y cite de curieux passages. Miss Hoyden, jeune fille, dit à sa nourrice qui lui annonce l'arrivée de son futur : « Je vais mettre une chemise à dentelles, quand je devrais, pour cela, être fouettée jusqu'au sang ». Dans une autre pièce, un père, menace sa fille des verges : « Au diable les verges! dit-elle, je veux un homme, j'aurai un homme! »

A. C.

—

Ah! les braves gens! (XXVI, 83; XXXIV, 445, 631; XXXV, 155). — J'ai cité ce mot dans mon livre: *La Guerre*, p. 107, et je ne l'ai cité qu'après examen. Il est authentique. Il a été rapporté par un homme digne de foi, par le général Ducrot.

Le roi Guillaume, écrit Ducrot (*La Journée de Sedan*, p. 35) ne put s'empêcher d'applaudir et de s'écrier : « Oh! les braves gens! »

Et Ducrot ajoute en note :

Récit fait quelques jours après par le prince royal au général Ducrot.

A. CHUQUET.

—

L'idée de patrie existait-elle avant la Révolution? (XXXI, 204; XXXII, 211, 292, 564; XXXIII, 499; XXXIV, 51, 721). — Je ne possède pas les tomes XXXI et XXXII, mais voici qui remonte plus haut que les renseignements fournis dans les derniers volumes,

On peut lire, en effet, dans la très remarquable *Histoire de Bordeaux* de Camille Julian — chez Féret et fils, à Bordeaux, 1895 — page 189 (Nous sommes à une des époques les plus florissantes de Bordeaux, celle comprise entre 1153 et 1453, pendant laquelle l'Aquitaine était la propriété des rois d'Angleterre) :

.....Bourgeois, magistrats et serviteurs se sentaient unis à la cité autrement que par un lien politique : elle était autre chose qu'une formule administrative ou un groupement matériel. Au-dessus de la volonté des jurats et de la liberté des citoyens planait ce que l'on appelait dès lors la « patrie », c'est-à-dire l'image animée de la commune elle-même, vivant dans ses remparts, ayant « ses hommes » groupés autour d'elle.

La commune de Bordeaux, semblable encore en cela à toutes les cités du monde

antique, avait une individualité morale et religieuse : elle demandait aux hommes respect et protection, comme une mère à ses fils. Il était un devoir auquel les bourgeois devaient sacrifier tous les autres et leur vie même : c'était ce qu'on appelait « la garde de la ville », *salvatio patriæ*, disent les documents latins. Les jurats parlent-ils de « la défense et conservation de la ville », ils ont droit à une obéissance inconditionnée, et eux-mêmes sont les premiers à se soumettre. Quand cette formule solennelle est prononcée, il n'y a pas de seigneurs, il n'y a pas de serviteurs : c'est la patrie qui commande.....

L. B.

—

Antoine Vestier (XXXII, 437, 628). — Dans son *Histoire des Peintres*, Charles Blanc n'en souffle mot.

Voici les lignes très brèves que Larousse lui consacre :

Antoine Vestier, peintre français, né à Avallon (Yonne) en 1740, mort à Paris en 1824. Il visita la Hollande, l'Angleterre, puis se fixa à Paris, où il se fit connaître par des portraits à l'huile et par des miniatures. Il fut agréé membre de l'Académie de peinture en 1785 et reçu académicien en titre en 1786. Beaucoup de ses portraits figurèrent aux expositions du Louvre. On cite notamment ceux de Pierre, de Mme Dumont et de la fille de Vestier. Cet artiste excellait dans les accessoires et les draperies, mais le modelé de ses figures et le coloris laissent à désirer.

Voici maintenant ce qu'en dit le *Dictionnaire critique* de A. Jal. Plon, 1872. L'article est un peu long, mais il est intéressant, et j'espère que nos confrères me pardonneront de le copier. Notre collègue habite peut-être la province et ne peut sans doute le consulter.

Antoine Vestier (1740-18..?) — Un bon peintre de portraits, membre de l'Académie royale de peinture, qu'ont négligé tous les biographes, excepté Nægler qui l'a mal connu, et Zani qui le cite sans en avoir rien su. Nægler le nomme Jean, le fait naître à Paris en 1750 et mourir en 1810. Il le dit membre de l'Académie de Saint-Luc. Quant à ce dernier renseignement, je n'ai rien à dire, sinon que je n'ai pu m'assurer de la vérité. Pour le reste, voici ce que j'ai appris : Vestier avait pour prénom Antoine; il naquit à Avallon (Bourgogne), « fils de Jacques Vestier, marchand, au faubourg Saint-Martin, d'Avallon, et de Marie-Jeanne Boullenot, son épouse légitime ». Ce fut le 28 avril 1740. Il fut baptisé le même jour, ayant pour parrain « maître Antoine Boullenot », grand-père maternel, et pour marraine « demoiselle Jeanne Levrault, veuve de maître Nicolas Vestier », grand'-mère paternelle (Reg. de Saint-Martin d'Avallon). A quelle époque J. Vestier envoya-t-il à Paris son fils pour lui faire apprendre le dessin? A qui l'adressa-t-il? Je l'ignore, mais je vois que le jeune Avallonnais suivit les cours que faisaient « MM. les professeurs de l'Académie ». Ces cours lui laissaient du loisir, qu'il voulut sagement utiliser. Je ne sais pas comment il fit la connaissance d'un certain Antoine Révérend, maître émailleur, qui demeurait rue du Boulloi, mais je sais qu'il quitta la rue Mouffetard, où il s'était logé, et vint demeurer près de Révérend, ce qui d'ailleurs le rapprochait du Louvre, où l'Académie de peinture tenait ses cours. Vestier mit au service de Révérend un talent bien novice encore, mais qui, apparemment, ne fut pas sans utilité pour le patron, plus industriel qu'artiste.

L'amour attendait Vestier dans la boutique de l'émailleur. Il se fit aimer de Marie-Anne Révérend, et le père de la jeune fille permit à son compagnon d'aspirer à sa main. Antoine Révérend mourut et la mère de Marie-Anne acquitta la promesse de son défunt époux. Le lundi 30 avril 1764, Antoine Vestier, « élève de l'Académie royale de Paris » (*sic*), épousa Marie-Anne Révérend, née rue Saint-Denis, le 1er novembre 1740 (Saint-Sauveur). L'acte de mariage qualifie Jacques Vestier, non pas marehand, mais « ancien huissier au grenier à sel d'Avallon ».

Antoine Vestier s'établit rue Salle-au-Comte. Il eut là Nicolas-Jacques-Antoine (25 mai 1765). Il alla ensuite rue Bourg-l'Abbé, où il eut Marie-Nicole (8 septembre 1767). Un autre enfant lui naquit, René-Jean, qui mourut rue du Petit-Lion, le 21 décembre 1773, âgé de sept ans. Les deux actes de baptême et l'acte d'inhumation de ses enfants, disent Antoine Vestier, « peintre émailleur ».

L'art de la peinture en émail, avec ses proportions minimes, ses petits détails et peut-être aussi « le feu auquel il faut passer l'émail », qui força Gat. Phlipon, le père de Mme Roland, à « abandonner ce genre », finirent par lasser Vestier. Il résolut alors d'aborder la peinture à l'huile, dût-il se restreindre au portrait, et se mit sous la discipline de Jean-Baptiste-Marie Pierre, homme de talent, aussi renommé alors qu'il est méconnu aujourd'hui. Laborieux et intelligent, il sut bientôt de son métier tout ce qui fait le portraitiste habile. Il se présenta alors à l'Académie royale de peinture qui l'agréa, lui demanda pour sa réception les portraits de Doyen et de Brenet, et sur la présentation de ces morceaux, le reçut le 30 septembre 1786.

Les deux ouvrages furent exposés au Salon de 1787, et bien accueillis du public. Ils sont maintenant parmi les bons portraits que garde, des membres de l'ancienne Académie, l'École des beaux-arts. Ce sont deux choses fort dignes d'estime et qui donnent l'idée la plus favorable du talent de leur auteur. Peu de peintres du XVIIIe siècle ont fait mieux.

De 1787 à 1806, Vestier exposa toujours, excepté en 1793. En 1789, il produisit le portrait de Latude. La circonstance donnait un grand attrait à cette production, d'ailleurs sans doute intéressante comme objet d'art. La Bastille avait été prise (14 juillet 1789), et la chute de la prison rappelait trop le prisonnier délivré en 1784, pour que Vestier, avec sa peinture, ne devint pas un *lion*, comme on a dit depuis, d'après les gens du beau monde d'Angleterre. Le succès fut grand, si grand que le peintre pensa qu'il y avait là quelque argent à gagner. Il avait apparemment essayé de la gravure. Il se mit à graver son Latude. Ce fut au « pointillé » qu'il exécuta son estampe, pointillé régulier, très fin et très doux sans mollesse. Au Salon de 1791, le « portrait de M. Latude, gravé par M. Vestier », fut inscrit sur le livret du Salon. Un graveur nommé Canu, parfait imitateur de la manière de Vestier, réduisit dès 1790 l'original de Vestier et en fit une image très convenable qu'on mit en tête du livre intitulé : *Le Despotisme dévoilé* ou *Mémoires de Henri Mazers de Latude*, par M. Thierry, avocat. Paris, 3 vol. in-12, 1790. Bibl. Imp. L. 2376-15.

Soit que Vestier eût été porté par ses convictions dans les rangs des amis de la liberté, soit que le besoin d'assurer sa tranquillité lui eût inspiré la pensée de donner des gages à l'opinion triomphante, il fit deux tableaux représentant, l'un « une femme tenant à la main une cocarde tricolore », l'autre « un membre de la Convention dans son costume ». C'était bien innocent, mais enfin c'était un certificat de civisme. Les deux ouvrages furent exposés en 1795.

Vestier s'adonnait depuis quelque temps à la miniature. Il ne produisit ses premiers tableaux en ce genre qu'en 1798. En 1798, Vestier donna un portrait en pied de sa femme, ayant auprès d'elle un enfant jouant avec un chien. Ce ne fut pas la seule fois qu'il peignit Marie-Anne Révérend; il la représenta un jour en négligé, demi-vêtue et d'une main tenant un peignoir qui la couvrait à peine. Selon les informations qu'à ce sujet voulut bien me donner, à Avallon, en 1865, M. Bidault, juge d'instruction au tribunal de cette ville, ce portrait appartient, aussi bien que celui de M. de Marfroy, officier dans les gendarmes du roi, aux héritiers de Mme de Marfroy, belle-sœur du gendarme, morte, il y a quelques années, à Avallon, plus que nonagénaire.

Vestier était logé en 1801 dans la cour du Louvre (Livret du salon); le gouvernement lui donna un logement à la Sorbonne; il y était en 1810, lorsqu'une de ses nièces, la seule parente de Vestier, encore survivante, le vint voir à Paris. Depuis cette époque, cette dame n'en entendit plus parler. Il ne mourut pas à Avallon, et les tables décennales montrent qu'il ne décéda pas non plus à Paris.

J'ai nommé plus haut, parmi les enfants de Vestier, Nicolas-Jean-Antoine, né en 1765. Il ne fut pas peintre, mais architecte. Il épousa, le 6 frimaire an II de la République (26 novembre 1793), Marie-Françoise de Bayard, âgée de 22 ans, née à Paris, le 11 novembre 1771. L'architecte Vestier demeurait avec son père, rue du Faubourg-Montmartre, en face de la rue Bergère. Antoine Vestier, qui signait ordinairement A. Vestier, signa Vestier père l'acte du mariage de son fils, qui présente cette particularité qu'il lui manque la signature du marié.

Cochin écrivait, le 20 septembre 1789, à Descamps, une lettre sur l'exposition du Salon de peinture de 1789, d'où j'extrais ceci :

M. Vestier ne se soutient pas cette année à côté de lui (Mosnier), quoiqu'il ait de fort bons ouvrages; mais il y a dans presque tous le défaut de supposer des dégradations de lumière, à des distances de deux ou trois pieds, que la nature ne présenterait au plus qu'à huit ou dix pieds d'enfoncement, système que l'on a fait par faux raisonnement et par habitude, auquel la nature donne des démentis continuels.

(*Quelques lettres inédites de Cochin*, 1757-1790, publiées par M. Decorde. — Rouen, Boisset, 1869).

Voici ce que dit de ce peintre la *Biographie universelle* de Michaud :

Antoine Vestier, peintre de portraits, né à Avallon (Yonne), le 28 avril 1740. Après avoir voyagé longtemps en Hollande et en Angleterre, il revint en France et se fixa à Paris où il épousa, le 26 avril 1764, Mlle Marie-Anne Révérend, fille d'un émailleur, ce qui explique les quelques émaux dont il fut l'auteur. Toutefois, il s'adonna principalement à la miniature et au portrait à l'huile. Il fut agréé à l'Académie royale de peinture, le 30 avril 1785, sur divers portraits, notamment celui de sa fille, Marie-Nicole, grandeur mi-nature, épouse de François Dumont, peintre également et membre de l'Académie, Mme Dumont est représentée peignant le portrait de son père. Cette toile remarquable, pro-

priété du petit-fils de Dumont, figurait en 1864, à l'exposition des beaux-arts de Melun. Vestier fut reçu académicien, le 30 septembre 1786, sur le portrait de Pierre, qui est conservé à l'Ecole des beaux-arts.

Vestier débuta en 1782 et 1783, au Salon organisé par Pahin de la Blancherie, à l'hôtel Villayer, puis exposa au Louvre de 1785 à 1806; il mourut à Paris, le 24 décembre 1824, et il a été gravé par Levillain, Ingouf et de Longueil.

Cet artiste se recommande principalement par la manière dont il a su traiter les draperies, les étoffes et habiller les personnages. Son coloris, autrement, laisse peut-être à désirer, et l'on pourrait lui reprocher, ce qui est grave chez un portraitiste, de n'avoir pas su communiquer toujours à ses physionomies la vie et le modelé.

Article signé : B. de L. (Bellier de La Chavignerie). A. C.

Bibliographie napoléonienne (XXXII, 638; XXXIII, 198, 346; XXXV, 55, 161) :

Documens pour servir à l'histoire de la captivité de Napoléon Bonaparte à Sainte-Hélène, ou Recueil des faits curieux sur la vie qu'il y menait, sur sa maladie et sur sa mort. Avec cinq gravures. A Paris, chez Pillet aîné, imprimeur-libraire, rue Christine, n° 5, 1821.

Quatre des gravures signalées sont en couleurs, et fort soignées.

La première représente la maison de Longwood, prise du jardin fleuriste;

La deuxième, la même maison vue du chemin conduisant à Dedwood;

La troisième donne la vue de la nouvelle résidence de Buonaparte (*sic*) prise de la maison du lieutenant Jackson;

La quatrième représente le portrait en pied de Napoléon, croquis d'après nature, dessiné le 6 mars 1821;

La cinquième gravure est double; elle représente Napoléon sur son lit de mort.

Le volume est du format in-8°, et contient XII-401 pages.

Le Prisonnier de Ham. Paris, typographie de Plon frères, 36, rue de Vaugirard, 1849.

1 vol. in-12, de IV-153 pages, avec un portrait de Louis-Napoléon, et trois fac-simile de lettres de ce prince, d'Odilon Barrot et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, douairière d'Orléans. H. T.

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 83, 209, 275, 289, 548; XXXIV, 28). — La notice de la *Grande Encyclopédie* sur Alfonse X, le savant roi de Castille, appelle quelques remarques. On y attribue à ce prince *El libro de Alejandro*, dont l'auteur paraît avoir été Juan Lorenzo Segura (De los Rios, *Historia critica*, t. III, p. 320; Clarus, *Darstellung der spanischen Litteratur*, t. I, p. 278; Tickner, *History of spanish literature*, t. I, ch. IV, etc.). *El libro de las querellas*, dont l'*Encyclopédie* fait aussi honneur au docte roi de Castille, n'est plus connu que par quelques stances qui offrent, croyons-nous, le premier exemple des *Copias de arte mayor* et qui semblent trop peu anciennes pour qu'un doute ne soit pas émis sur leur origine. La *Grande Encyclopédie* cite *El libro del tesoro* comme traduit de Brunetto Latini, c'est une erreur : B. Latini avait été envoyé par les Guelfes de Florence en mission près d'Alfonse X, et lui-même a fait mention de cette ambassade (*Li livres dou Tresor*, notice, page 6), mais alors il n'avait pas encore écrit son traité dont, suivant De los Rios (*Hist. critica*, t. III, p. 356), il put trouver l'idée dans un ouvrage d'Alfonse X, *El Septenario*. Quant à la traduction castillane du *Trésor*, de Brunetto Latini, elle ne fut faite que sous le règne de Sancho-el-Bravo (De los Rios, *ib.*, p. 19). Dans la *Grande Encyclopédie*, on prétend qu'Alfonse X succomba à la douleur que lui causa la nouvelle, bientôt reconnue fausse, de la mort de Sancho. Ce n'est pas ce que dit la *Cronica del rey don Alfonso decimo*, citée, cependant, parmi les autorités consultées. Cette chronique rapporte (ch. XXXVII) qu'Alfonse X, qui versait quelques larmes, dit à un de ses familiers : « Maestre Nicolas, non lloro yo por el infante mas lloro por mi mezquino viejo. » Ce ne fut, du reste, que quelque temps après la nouvelle fausse de la mort de l'Infant qu'Alfonse X mourut à Séville. Mariana (*Historia de España*, livre XIV, ch. VII) ne parle pas d'une réconciliation qui aurait eu lieu entre le roi et le prince séditieux, il dit, au contraire, dans son testament : « De sus hijos y hermanos no hizó mencion colynna per odio de don Sancho ». Dans ce testament, Alfonse X déclarait qu'à défaut de son petit-fils Fernan de la Cerda ou des enfants de celui-ci, il léguait la Castille à son cousin le roi de France, pour qu'il

la réunisse à son royaume. Ce testament est en tête du second volume des *Siete partidos*, édition de Paris, 1846.

POGGIARIDO.

—

Artistes lauréats à retrouver (XXXIII, 164, 440, 625). — Parmi les neuf jeunes gens, lauréats des concours généraux, qui sont cités et dessinés dans l'*Œuvre complet illustré* d'Eugène Delacroix (Paris, Charavay, 1885), il en est au moins un qui n'a jamais été artiste. Le confrère A R T l'indique, d'ailleurs, comme étant devenu un homme politique. C'est M. Edmond Petit, baron de Beauverger, qui a été docteur en droit, député de Melun sous l'Empire, conseiller général, maire de Chevry-Cossigny, commandeur de la Légion d'honneur.

M. de Beauverger, né à Paris, le 18 juillet 1818, est mort le 14 juin 1873.

TH.

—

Bouillons pointus (XXXIII, 201, 513; XXXIV, 106, 451, 546, 589). — Je tiens à corriger ici une erreur très involontaire qui s'est glissée malgré moi dans ma note du 10 octobre 1896 (XXXIV, 451). Au bas de cette colonne, il faut lire, non pas: « sa femme », mais: « une femme ». Je ne sais pas si le docteur Eisenmann était marié et, le cas échéant, si sa femme fit usage du remède en question. Je demande pardon aux confrères « ophélètes » de cette faute et j'espère qu'ils m'en feront grâce.

Quant aux remèdes ci-dessus nommés, usités par les grandes dames d'autrefois pour entretenir la fraîcheur de leur teint, je ne crois pas qu'il existe un document sérieux et authentique à ce sujet. Je crains que cette allégation n'ait pris naissance dans une cervelle de fantaisiste. Mes recherches nombreuses à cet égard n'ont point abouti. Edmond de Goncourt a dû, j'imagine, tirer de sa propre imagination son assertion burlesque.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Sources sacrées (XXXIII, 645; XXXIV, 174, 228, 358, 591, 734; XXXV, 60, 164). — On trouvera dans l'*Histoire de la ville d'Auch*, par P. Lafforgue (Auch, 1851, 2 vol. in-8°. Je regrette de ne pouvoir donner une indication plus précise; je cite de mémoire), de singuliers détails sur une source située dans la commune de Saint-Christaud (Gers, arrondissement de Mirande, à 13 kilom. de cette ville). Cette source passait jadis pour guérir les lépreux.

PH.

—

L'armure de Jeanne d'Arc (XXXIII, 725). — Où notre confrère C. Z. a-t-il trouvé que Jeanne d'Arc était « incontestablement hystérique et hypnotique, que par conséquent son corps était aussi peu charnel que possible » ? Sur ce corps, d'Aulon, écuyer de la Pucelle, a donné, lors du procès de réhabilitation, des détails qui contredisent l'assertion de mon confrère :

Dit oultre que non obstant qu'elle feust jeune fille, belle et bien formée et que par plusieurs fois tout en aidant à icelle armer ou aultrement, il lui ait veu les tétins et aulcunes fois les jambes toutes nues, toutes fois onques pour quelque veus ou attouchement, ne s'esmut son corps à nul charnel désir vers elle. (Quicherat, *Procès de réhabilitation*, t. III, p. 219.)

Et d'Aulon ajoute qu'il était alors jeune et vigoureux.

Dans son magnifique ouvrage, Quicherat donne, sur le physique de la Pucelle, des renseignements que j'indique ici brièvement et qu'il est facile de consulter. Jéanne était *grande et moult belle* (t. IV, p. 208), *haute et puissante* (t. IV, p. 330), avait *une figure riante* t. V, p. 220), supportait facilement les plus grandes fatigues et le poids de l'armure (t. V, p. 120). La découverte d'un de ses cheveux passé, suivant un ancien usage, dans une lettre envoyée par elle (Quicherat, t. V, p. 247), fait penser qu'elle était brune, ce qui se trouve d'accord avec le passage d'un ancien registre découvert par Quicherat :

Elle avait robe courte de gros gris noir, cheveux ronds et noirs. (*Revue historique*, t. IV, p. 327.)

J'ai cherché ailleurs à expliquer pourquoi on l'a souvent représentée blonde et la chevelure flottante sur les épaules... mais je m'arrête, on pourrait trouver que des observations sur ce point seraient hors de mon sujet et trop tirées aux cheveux.

POGGIARIDO.

—

Inventions anciennes et modernes (XXXIV, 89, 459, 735; XXXV, 63). —

Je signalerai, dans l'ordre d'idées indiqué par M. A. Martin, l'ouvrage dont voici le titre complet :

DICTIONNAIRE TECHNOLOGIQUE
ou
NOUVEAU DICTIONNAIRE UNIVERSEL
des arts et métiers
et de l'économie industrielle et commerciale ;
par une société de savants et d'artistes,
avec cette épigraphe :

Qui pourrait assigner un terme à la perfectibilité humaine !

A Paris
chez Thomine, libraire,
rue de la Harpe, 78.
(1822-1835)

Ce dictionnaire se compose de 22 volumes de texte in-8° et d'un atlas en 2 volumes in-4°.

Les principaux collaborateurs furent :

M. Francœur, professeur à la faculté des sciences de Paris et M. Molard jeune, directeur-adjoint du Conservatoire des arts et métiers de Paris, qui se chargèrent de traiter les Arts physiques et mécaniques ;

M. L.-Séb. Lenormand, professeur de technologie, qui fournit les articles de Technologie pure ;

M. Robiquet, professeur à l'Ecole de pharmacie de Paris, qui rédigea les articles de Chimie ;

M. Payen, manufacturier et fabricant de produits chimiques, qui coopéra à la rédaction des Arts chimiques.

Un *Discours préliminaire*, dû à M. Francœur, précède le dictionnaire.

Ce discours est divisé en 4 paragraphes :

§ Ier. Exposé du progrès de l'industrie en Europe.
§ II. De la nécessité d'étudier la technologie (1).
§ III. Plan de l'ouvrage.
§ IV. Sur l'application des machines dans les arts.

(1) La technologie, dit M. Francœur, embrasse le domaine entier des arts industriels ; immense comme la nature dont elle imite et perfectionne souvent les procédés, c'est peut-être la science qui offre le plus d'aliments à la curiosité des hommes ; variée dans sa marche, riche dans ses moyens, féconde dans ses résultats, elle est digne de provoquer les méditations des savants, d'exciter les études de l'homme industrieux, et d'embellir les loisirs des gens du monde. Considérée comme science d'application, elle offre le champ le plus vaste aux recherches scientifiques, elle procure la récompense la plus douce, le plaisir d'inventer des choses utiles et immédiatement applicables au bonheur des hommes ; elle fait partager à ceux qui la cultivent, la gloire qu'ont acquise les Olivier-de-Serre, les Réaumur, les Duhamel, les Monge, les d'Arut, les Conté, etc.

Dans un avis publié à la fin du tome 22e, il est dit :

Les auteurs, bien décidés à ne point publier une nouvelle édition du *Dictionnaire technologique*, mais à le maintenir constamment au niveau de la science, prennent l'engagement de publier des suppléments dans lesquels ils enseigneront les nouvelles découvertes et tous les progrès que les sciences et les arts feront tant en France qu'à l'étranger, avec leur application à toutes les branches de l'industrie.

J'ignore si l'engagement pris a été tenu. Mais je ne connais pas les volumes supplémentaires qui ont pu paraître.

Pour donner un aperçu du plan de l'ouvrage, je reproduis ci-dessous une partie de la table des matières contenue dans le tome 22e :

Urine.
Urique (Acide).
Usance.
Vaisseaux, navires.
Vanille.
Vapeur.
Vapeur (Machine à).
— (Voiture à).
— (Bateaux à).
Varlope.
Vélocifères.
Vélocipède.
Vent (Moulin à).
Verre.
Verres optiques.
Vert-de-gris.
Vert de schécle.
Vidangeur.
Vielle.
Vin (arts chimiques).
Vins médicinaux.
Violon, quinte.
Violoncelle, contrebasse.
Vis (arts mécaniques).
Vis d'Archimède.
Voile, voilure.
Volant.
Voûte, voussoirs.
Zig-zag (arts mécaniques.
Zinc.

H. T.

Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640). — La Vierge noire de N.-D. de Liesse, près de Laon, célèbre pèlerinage. — Les chevaliers d'Eppes vont en Terre-Sainte en 1134, sont faits prisonniers par le soudan du Caire, qui, ne pouvant les ramener à l'islamisme, leur envoie sa fille, la princesse Ismérie. Les chevaliers lui parlent de la Vierge et lui demandent du bois et des outils pour en reproduire l'image. Ils s'endorment et trouvent à leur réveil l'image miraculeuse. La princesse Ismérie arrive, est convertie. Ils fuient et s'étant endormis dans une prairie, ils se retrouvent près de Marcheris (château occupé aujourd'hui par le prince de Monaco), à côté de Laon, avec la statue en bois noir qui s'y trouve encore aujourd'hui. (Abbé Villette, *Histoire de Notre-*

Dame de Liesse, approuvée par Monseigneur Louis de Clermont, évêque-duc de Laon (1707). PAUL ARGELÈS.

***

— A propos de sainte Véronique (XXXIV, 401, 707), on a vu que plus d'une légende s'est établie après coup. Selon toute vraisemblance, il en fut de même pour la Vierge noire. Qu'une très ancienne statue de cèdre (sculptée par saint Luc, si l'on veut), ait bruni à l'excès sous l'action du temps, on peut l'admettre. On comprend fort bien, aussi, qu'on ait pu continuer de la vénérer, quoique son teint soit devenu celui d'une Ethiopienne. Mais alors, on a vite tiré parti de cette dernière circonstance. On a employé la pierre, le stuc, le plâtre; on a peint couleur d'ébène, le visage, les mains et les pieds, et nombre de vierges (comme celle qui, depuis deux ans, est installée dans l'église de Kerentrech-Lorient) sont offertes à la piété des fidèles, par cela même qu'elles sont noires. Sous cette apparence, la Vierge porte le nom de « Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance ». Elle est faite sur un modèle que l'*Histoire des pèlerinages français* reproduit, d'après une statue de grand renom qui existait, avant la Révolution, dans une église de Paris, dite Saint-Etienne-des-Grès, des Grecs, ou mieux, des Degrés.

Enfin, — m'a dit un ecclésiastique, — elle est noire, par allusion à ce début d'une antienne dans l'Office de la Vierge: *Nigra sum, sed formosa*, paroles prises au Cantique des cantiques (ch. I, v. 4) mais qui doivent, ici, s'interprétrer par : Je suis « dénigrée par la malignité des hommes, mais je suis belle aux yeux du Seigneur.... » T. PAVOT.

—

Le climat le plus froid du globe (XXXIV, 437, 706, 822).

Pardi ! le « Climat le plus froid »,
On l'a, chez soi, la belle affaire !
Quand on héberge, sous son toit,
Sa belle-mère !

ULRIC.

—

Arrêté de la Commune de Paris (XXXIV, 526, 785; XXXV, 80). — Dans sa séance du 28 juillet 1793, la Convention rendit un décret ainsi conçu (1):

(1) DUVERGIER, *Collection des lois, décrets, ordonnances*, etc., tome VI, p. 73.

La Convention nationale, après avoir entendu la lecture d'une lettre de la Société populaire d'Auxerre, et sur la proposition d'un membre, décrète que ceux qui possèdent des croix dites de Saint-Louis et de tout autre ordre royaliste, seront tenus de les déposer à leurs municipalités, ainsi que leurs brevets, avant le 10 août, à peine d'être regardés comme suspects et traités comme tels.

Ces dispositions furent complétées par un autre décret, en date du 20 août suivant, dont voici le texte (1):

Art. 1er. — A compter de ce jour, il ne sera plus fait mention, dans les procès-verbaux de la Convention nationale, des remises qui pourront lui être faites, soit de croix de Saint-Louis, soit de brevets relatifs à ces croix. Néanmoins, le receveur des dons patriotiques près la Convention nationale en tiendra registre, pour sa comptabilité seulement.

Art. 2. — Les dispositions contenues dans l'article précédent auront lieu dans les diverses municipalités et sections de communes de la République, à compter du jour de la publication du présent décret. L'officier chargé par la municipalité ou section de les recevoir, en tiendra seul registre, et seulement pour sa comptabilité.

Art. 3. — Il ne sera plus délivré de récépissés, soit aux archives, soit aux bureaux des procès-verbaux de la Convention, soit aux secrétariats des municipalités ou sections de commune, des remises que les ci-devant chevaliers de Saint-Louis y auraient faites de leurs croix ou de leurs brevets.

Art. 4. — Ceux qui auraient obtenu aux archives, aux bureaux des procès-verbaux de la Convention, aux secrétariats des municipalités ou sections de commune, des extraits de procès-verbaux ou certificats constatant la remise desdites croix ou brevets, sont tenus de les déposer aux secrétariats de leurs municipalités ou de leurs sections, qui les feront brûler à mesure qu'ils les recevront.

Art. 5. — Le bureau des fonds de la guerre n'exigera plus des ci-devant chevaliers de Saint-Louis, ou de leurs héritiers, aucun certificat tendant à justifier qu'ils ont fait la remise de leurs croix ou de leurs brevets.

L'arrêté du Conseil général de la Commune du 16 août 1793, ordonnant le dépôt à la Municipalité des médailles portées par les charbonniers sous l'ancien régime, était effectivement, comme le dit M. S. L., une mesure égalitaire. C'est bien en ce sens que la

(1) DUVERGIER, *Collection des lois, décrets, ordonnances*, etc., tome VI, p. 131.

Commune avait entendu prendre son arrêté, ainsi que le montre l'extrait du *Moniteur universel* du 5 octobre 1793, reproduit ci-après :

COMMUNE DE PARIS.

Du 3 octobre. — Dans la séance d'aujourd'hui, le citoyen Quéverdo fait hommage au conseil général d'une gravure dont la caricature heureuse *consacre le principe de l'égalité*, en représentant un groupe de charbonniers et de ci-devant chevaliers de Saint-Louis déposant tour à tour leur marque distinctive, laquelle est énoncée sur le même registre et jetée dans le même panier.

Le conseil, voyant avec plaisir les artistes employer leur talent à propager les *principes d'égalité*, reçoit avec reconnaissance l'offre de Quéverdo, et en arrête la mention au procès-verbal.

M. Guillemare nous a donné la description de la gravure de Queverdo.

H. T.

—

Usage de sonner les cloches pendant les orages (XXXIV, 579, 803; XXXV, 99). — Dans un grand nombre de villages des diocèses de Langres et de Dijon, on sonne les cloches pendant les orages, ou plus exactement, on tinte de la même façon qu'on sonne le tocsin en cas d'incendie. Les coups de battant sont plus ou moins précipités suivant que l'orage redouble ou diminue de violence. En même temps, le prêtre monte à l'autel et lit la *Passion* tant que le tonnerre n'est pas apaisé.

On raconte que la foudre étant tombée bien des fois sur des clochers, dans ces circonstances, les sonneurs ont été les premières victimes, parce que la corde avait servi de conducteur au fluide électrique.

Il est certain qu'il y a là un usage très dangereux, mais il n'en subsiste pas moins.

YSEM.

—

Le supplice du soufflet (XXXIV, 675; XXXV, 113). — Jadis, à la campagne, j'ai vu d'affreux gamins infliger le supplice du soufflet à de malheureux crapauds, au moyen d'un simple fétu de paille. La torture s'achevait par l'empalement à l'aide d'une mince baguette, et l'exposition au soleil sur les hautes branches de quelque broussaille !

SGLPN.

Fusils d'honneur (XXXIV, 677; XXXV, 114). — J'ai eu occasion d'examiner un des fusils d'honneur décernés sous le Consulat. A silex, et je crois, à peu près du modèle 1777, il porte l'indication : « Manufacture à Versailles »; les garnitures sont en argent, et le bassinet à recouvrement cylindrique en laiton. Sur un écusson d'argent fixé à la joue droite de la crosse, on lit :

LE PREMIER CONSUL
AU C^en^ F^ois^ MONNIER
F^ier^ DE LA 40e 1/2 B^de^
D'INF^ie^ LEQUEL DÉJA BLESSÉ
RESTA SUR LE CHAMP DE B^lle^
JUSQU'A CE QU'UNE
SECONDE BLESSURE L'EUT
MIS HORS DE COMBAT
B^lle^ DE MARENGO

J'ignore en quelles circonstances cette arme est rentrée dans les magasins de l'Etat.

Il existait aussi sous le Consulat un mousqueton d'honneur modèle an IX.

La Restauration donna, en 1815-1816, des fusils de récompense (*Aide-mémoire à l'usage des officiers d'artillerie*, 1856, p. 743, 744, 745).

SGLPN.

—

Les hôtels de la place Royale (XXXIV, 717; XXXV, 122). — Très vivement intéressée par la réponse de M. de Ménorval et en attendant que je puisse lire dans son *Histoire de Paris* des détails complémentaires sur la place Royale, je lui serais très obligée de vouloir bien me dire si de nos jours c'est au n° 9, dans l'ancien hôtel de Chaulnes, que la grande tragédienne Rachel s'est installée, malade et a été transportée après sa mort.

B. DE C.

—

Existe-t-il un manuel pour apprendre le breton ? (XXXIV, 763 ; XXXV, 179). — Sans parler des ouvrages difficiles à rencontrer, je recommande les suivants qui peuvent permettre d'étudier le breton d'une façon pratique :

Grammaire celto-bretonne, contenant les principes de l'orthographe, de la prononciation, de la construction des mots et des phrases, selon le génie de la langue celto-bretonne, etc., par J. F. M. M. A. Legonidec. Paris 1807, 1 vol. in-8°.

Nouveau dictionnaire pratique breton-français du dialecte de Léon, etc., par A.-E. Troude. Brest, J.-B. et A. Lefournier, 1876, 1 fort vol. in-8°.

Manuel breton-français, contenant des exercices élémentaires, des dialogues gradués et des morceaux choisis, par M. A. Guyot-Jomard. Vannes, Gustave de Lamarzelle, 1867, 1 petit vol. in-12.

Ces ouvrages sont moins savants que la *Grammatica Celtica* de Zeuss, mais plus pratiques pour un débutant.

NORDMAND.

—

Instituteur (XXXV, 1). — C'est par erreur que le dictionnaire Larousse donne la date du 30 mai 1793 au décret qui arrêta que le nom d'instituteur serait donné dorénavant aux maîtres d'école. Ce décret est du 12 décembre 1792, et est intitulé : *Décret sur l'organisation des écoles primaires*. Il est ainsi conçu :

Article 1er — Les écoles primaires formeront le premier degré d'instruction. On y enseignera les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens. Les personnes chargées de l'enseignement dans ces écoles s'appelleront instituteurs.

Le décret du 30 mai 1793 est relatif à l'établissement des écoles primaires. Il y aura une école primaire dans tous les lieux qui ont depuis 400 jusqu'à 1500 individus. Il y aura, dans chacune de ces écoles, un instituteur chargé d'enseigner aux élèves les connaissances élémentaires nécessaires aux citoyens pour exercer leurs droits, remplir leurs devoirs et administrer leurs affaires domestiques. Les instituteurs seront chargés de faire aux citoyens de tout âge, de l'un et de l'autre sexe, des lectures et des instructions une fois par semaine.

Ces documents se trouvent dans la *Jurisprudence Générale* de Dalloz au mot : « Organisation de l'Instruction publique » section 1, sous le numéro 112.

YSEM.

—

L'Intermédiaire (XXXV, 10). — Ma collection est absolument complète — du moins, je le crois — mais je n'ai pas conservé les couvertures qui, en général, n'offraient aucun intérêt. J'ai fait exception pour les couvertures des deux livraisons de décembre 1890, date de l'apparition des « Nouvelles de l'*Intermédiaire* » et celles de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et 10 octobre 1891 (le 25 de ce mois, les nouvelles furent transformées). Ces couvertures ne donnent d'abord que des annonces de ventes publiques, d'échanges d'ex-libris, des offres et demandes et le mouvement des bibliothèques et musées — Paris, départements, étranger ; — mais le 10 août, l'intérêt s'accentue. C'est ce jour-là, que parut le très étudié et très curieux projet de notre regretté directeur, le général Iung, intitulé : *Le Livre de l'Avenir*, article que, par parenthèse, on aurait dû réimprimer dans le corps du journal, afin qu'il ne fût pas perdu pour le plus grand nombre des lecteurs. Le 25 août, parut : *Le choix des Bibliothécaires*, par Lorédan Larchey ; le 10 septembre : *La Crise de la librairie*, par un libraire de province, articles d'un haut intérêt.

Quant aux communications faites en dehors du journal, je ne connais que la lettre-circulaire de M. Carl de Rash (10 janvier 1881), au sujet du Dîner mensuel de l'*Intermédiaire*, et la note du 2 janvier 1884 sur le changement de directeur et l'augmentation du prix d'abonnement.

Voilà tout ce que je puis répondre à Echo... EFFEM.

⁂

— Je serais également bien désireux de trouver dans les colonnes de l'*Intermédiaire* des renseignements aussi précis que possible sur la collection complète (circulaires, prospectus, numéros *bis*, etc.) de notre journal qui au début a subi bien des vicissitudes.

J'ai une collection complète, je le crois du moins ; en faisant relier les volumes, par année ou par semestre, j'ai détruit les couvertures des numéros qui les possédaient encore car je ne leur reconnaissais d'autre intérêt que celui de grossir les volumes.

A cette occasion je formulerai un desideratum.

Ne pourrait-on pas supprimer quatre pages de couverture pour les rendre au texte même de l'*Intermédiaire ?*

Les questions et les réponses dormiraient ainsi moins de temps dans les cartons. R. SALIGNON.

—

La punition des pages (XXXV, 8). — Je lis dans *Hommes et Dieux*, de Paul de Saint-Victor (C. Lévy) :

Les propres pages de Henri III le contrefaisaient (le roi) ayant mis leurs mouchoirs devant leur visage avec des trous à

l'endroit des yeux. Le roi fut obligé d'en faire fouetter quatre-vingts dans la cour du Louvre. Cte de M.

—

Alpargata, alpargatar (XXXV, 41). — Si ce nom a une origine arabe (ce dont je doute beaucoup, malgré le préfixe *al*), je ne vois d'autre moyen de l'expliquer que par le mot *al bargat*, c'est-à-dire objet de parure : de la racine arabe, barag, dont le sens, à proprement parler, est : briller et par extension se parer. En ce cas, il faudrait admettre que ces chaussures étaient, à l'origine, faites de couleurs brillantes, ce qui je crois a existé en effet, et existe encore parfois où on les orne de broderies de couleurs vives.

De P.

—

A quelle distance peut-on entendre le son du canon? (XXXV, 42). — Pendant le bombardement de Paris par les Prussiens, le bruit du canon se percevait distinctement, le jour, à Meaux, distant de 48 kilomètres; et la nuit, jusqu'à Dieppe : 140 kilomètres.

T. Pavot.

—

Victor Hugo et Charles Lafont (XXXV, 43). — D'après la *Biographie des Contemporains*, par Vapereau, les *Légendes de la Charité* par Charles Lafont, ont été publiées en 1858.

Le tome II de la *Légende des Siècles* par Victor Hugo, d'après l'exemplaire que j'ai sous les yeux et qui est, je le crois, du premier tirage, porte la date de 1859. N'ayant point sous la main les *Légendes de la Charité*, je ne puis me prononcer sur l'étrange rencontre signalée par notre collaborateur Albert Marie. D'autres pourront peut-être en dire les causes et l'origine. V. T.

—

Sur Alfred de Musset pillant George Sand (XXXV, 46). — Voici cette phrase, extraite d'une lettre de George Sand à Musset et que celui-ci a copiée textuellement à la fin du deuxième acte de *On ne badine pas avec l'amour* :

On aime, dit Perdicant à Camille; et quand on est sur le bord de la tombe, on se retourne pour regarder en arrière et on se dit : J'ai souffert souvent, je me suis trompé quelquefois, mais j'ai aimé. C'est moi qui ai vécu et non pas un être factice créé par mon orgueil et mon ennui.

Telle est cette trouvaille de MM. Jules Claretie et Jules Lemaître. Ces deux éminents académiciens ont découvert là un bien curieux exemple de la *rosserie* et du *sens pratique* de l'homme de lettres ne laissant rien perdre et prenant son bien où il le trouve, même dans des lettres d'amour.

Un Intermédiairiste enragé.

***

Voici la phrase : (lettre de G. Sand à Musset du 12 mai 1834):

Ton cœur, ne le tue pas... afin qu'un jour, tu puisses regarder en arrière et dire comme moi :

« J'ai souffert souvent, je me suis trompé
« quelquefois, mais j'ai aimé. C'est moi
« qui ai vécu et non pas un être factice
« créé par mon orgueil et mon ennui ».

Maintenant, *On ne badine pas avec l'amour*, publié la même année 1834:

Acte II., scène v. *Perdican* :... On est souvent trompé en amour.., mais on aime et quand on est sur le bord de la tombe, on se retourne pour regarder en arrière et on se dit :

« J'ai souffert souvent, je me suis trompé
« quelquefois, mais j'ai aimé. C'est moi
« qui ai vécu et non pas un être factice
« créé par mon orgueil et mon ennui ».

Ce n'est pas, je crois, Jules Claretie, mais Léo Claretie, qui a fait cette découverte. Elle se trouve dans la chronique *La Vie et les Mœurs*, signée Léo Claretie, du n° du 21 novembre 1896, de la *Revue Encyclopédique*. Yenatnof.

***

—La phrase à laquelle Jules Lemaître fait allusion est la suivante :

J'ai souffert souvent, je me suis trompé quelquefois, mais j'ai aimé. C'est moi qui ai vécu et non pas un être factice, créé par mon orgueil et mon ennui,

Cette phrase est copiée textuellement dans une lettre de Mme Sand à Musset, datée du 12 mai 1834.

Vicomte God.

—

Veulerie (XXXV, 47). — Si le substantif *veulerie*, de création récente, ne figure pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*, l'adjectif *veule*, qui n'y est peut-être pas

davantage (je n'ai pas en ce moment sous les yeux ce suprême arbitre de la langue), l'adjectif *veule* est, en revanche, un vieux mot français qui signifie : mou, apathique, indifférent. D'E.

—

Rester bleu, rester baba (XXXV, 47). — *Baba* : ébahi, dans le jargon du peuple, en ôtant la première et les deux dernières lettres et doublant la syllabe *ba*. Lucien Rigaud, *Dictionnaire d'argot*, Ollendorff, 1881.

En turc baba, mère, père, dans le sens de bonne femme, bonhomme. De même *dédé*, on pourrait dire : j'en reste *dédé*, idiot, grotesque.

Rester bleu est une allusion à la teinte que les sentiments excessifs amènent sur les figures sanguines ; stupéfait, congestionné.

Le lendemain, il en était bleu, quand il eut vu la figure de sa femme (*Le sublime*).

Voir Lorédan Larchey, *Dictionnaire d'argot moderne*, Dentu, 1878.

BOOKWORM.

—

Savoir sur le bout du doigt (XXXV, 48). — Variante de savoir sur l'ongle, expression traduite du latin : *ad unguem*, qu'Erasme regarde comme une métaphore empruntée des marbriers qui tâtent avec l'ongle la jointure, pour savoir si elle est bien faite. D'où je tiens cette explication ? Mais, je crois, tout simplement de Larousse : cela me semble admissible.

BOOKWORM.

—

Zyeuter (XXXV, 49). — Cette expression est employée (populairement) à Saint-Etienne. Je la crois assez ancienne car elle existe dans le patois « gaga ».

YENATNOF.

—

La pêche et l'empoisonnement de Charles de France (XXXV, 50). — Je ne répondrai qu'au dernier paragraphe de la question : « D'ailleurs, ce fruit qui nous vient de la Perse, était-il déjà connu dans notre pays en 1472 ? »

Oui, certes, il y était connu, comme le prouve cette note de la dernière édition de l'*Histoire générale du Languedoc* (tome XI, 1879, p. 80) :

Ce fruit est mentionné en France dès le XIIIe siècle. Voyez Littré, au mot, et la forme de son nom, dans les différentes langues néo-latines, prouve qu'il était très anciennement connu. PH.

—

Les chanoinesses de Monspey (XXXV, 54). — Tous les renseignements que comporte l'*Intermédiaire* ont été donnés sur ces femmes de mérite et d'esprit. Que M. l'ex-Car veuille bien lire l'article signé A. W. du XXXIIe vol., col. 72, et celui du XXXIIIe vol., col. 257, qui semblent lui avoir échappé et qu'il s'adresse directement à l'arrière-petit-neveu des comtesses de Monspey, le marquis de Monspey, au château de Montchervet, par Saint-Georges de Reneins (Rhône).

—

Pourrait-on se passer des doubles lettres ? (XXXV, 90). — Le compte rendu de l'Association française pour l'avancement des sciences (Caen, 1894), contient un article dans lequel M. Malvezin, directeur de la Société *filologique*, à Paris, fait application du dédoublement des consonnes : « Il me *sufira*, dit-il, de *doner* les motifs de quelques réformes ».

Dans le même volume se trouvent deux longs mémoires de mathématique, présentés par M. E. Lemoine, ancien élève de l'école *politecnique*. L'auteur déclare que, approuvant l'idée d'une simplification *rationele* de notre orthographe, il a adopté les vues de la Société *filologique*, et affirme que cette modification à ses habitudes, ne lui a coûté aucune peine, aucune perte de temps.

T. PAVOT.

***

— Mon père et moi avons expérimenté dans environ 200 lettres, d'août 1890 à janvier 1895, un système d'écriture dans lequel non seulement les doubles lettres, mais l'orthographe elle-même, étaient supprimées, puisque nous écrivions absolument comme on prononce. Nous n'eûmes jamais ni équivoque, ni malentendu.

Sglpn, *Essai d'application de l'alphabet usuel à une écriture phonétique de transition*, dans *Journal des sténographes* (1), 29 mars 1891.

Sglpn, *La compréhensibilité du français écrit phonétiquement*, dans *La Ruche sténographique* (2), 15 mars 1893.

(1) Paris, rue Bonaparte, 62.
(2) Bosc-le-Hard (Seine-Inférieure).

Ch.-M. Limousin, *Petite correspondance*, dans *Bulletin des Sommaires* (1), 1893, p. 275. SGLPN.

—

Anastasie (la censure) et Ernest (XXXV, 91). — Bookworm a assurément mal cherché. Il y a eu réponse suffisante dans l'*Intermédiaire*, il y a près de vingt ans (X, 491, 542), et il y aurait eu tout avantage, je crois, à s'en tenir là. En effet, la question a été reproduite huit ans plus tard (XVIII, 33, 85, 270), et cette redite n'a pas fait jaillir de nouvelles lumières, au contraire : un correspondant ayant confondu le minisire de l'empire Ernest Pinard avec Ernest Picard, un autre a relevé son erreur, mais en faisant dater de 1877 seulement le sobriquet d'Anastasie, lequel remonte bien authentiquement aux dernières années du second empire. Pourvu que nous n'achevions pas cette fois d'embrouiller une question qui ne se recommandait au début que par sa simplicité.

G. I.

***

— Voici ce que je trouve dans mes notes :

1° ANASTASIE. Le *Courrier de Vaugelas* donne ainsi qu'il suit l'origine de ce mot :

Un petit journal illustré, qui avait souvent des difficultés avec la censure des dessins, voulut la personnifier, et il choisit le prénom d'Anastasie, uniquement parce que ce prénom a cours dans les vaudevilles et qu'on est accoutumé à en rire. Depuis, « Anastasie » a désigné parmi les journalistes non seulement la censure des dessins contenus dans les publications illustrées, mais encore (je devrais peut-être dire surtout) la censure de toute publication périodique imprimée.

M. Rigaud, dans son *Dictionnaire d'argot moderne* (1881), cite un dessin de la *Revue parisienne* du 9 août 1877, représentant une soirée chez « Anastasie », avec cette légende :

Le domestique, annonçant :

— Messieurs X, Y, Z, journalistes, dessinateurs.

Madame Anastasie (*à un invité*) :

— Soyez donc assez aimable pour voir si on a servi les glaces « aux amendes et aux suspensions ».

(1) Paris, rue Beaunier, 44.

Mais dame Anastasie ne laisse pas ses ciseaux dormir. Elle craint la rouille, et les manœuvre perpétuellement. Toute pièce destinée au théâtre, la moindre chansonnette de café-concert passent sous ses lunettes. Et la vieille coupe, coupe toujours.

(Journal *La Bataille*, 26 octobre 1885.)

2° ERNEST. Ernest était le prénom d'un ministre de l'intérieur sous Napoléon III, ministre qui abusait du « communiqué ».

On sait que la dernière loi contre la presse a ressuscité l'ancien communiqué de l'Empire, ridiculisé à tout jamais sous le nom d'Ernest par les journaux républicains du temps.

(*Figaro*, 6 octobre 1881.)

GUSTAVE FUSTIER.

—

Mer démontée (XXXV, 91). — Le verbe latin *demento, dementare*, rendre fou, au participe passé *dementatus*, rendu fou, rendu furieux, vient de *demens*, fou, en démence.

L'expression : *Mare dementatum* se trouve dans Virgile; le *Petit Temps* (supplément du journal *Le Temps*) a donné, il y a quelques mois, cette explication et a cité le vers du poète.

E. F. C. B.

***

— Pour cette locution, j'ai trouvé, dans un numéro du *Magasin pittoresque* (1896), l'explication suivante : A l'époque de la décadence, les Latins appelaient une mer en fureur : *dementatum mare*, une mer affolée. Du participe, on a fait régulièrement *démentée* (en démence); mais ce terme n'offrait aucun sens à l'esprit du peuple qui, par ignorance de l'étymologie, le changea en *démontée*. Il est à noter que, d'une personne ébahie, *qui perd la tête*, on dit qu'elle est *démontée*. T. PAVOT.

— Même réponse : J. L. T. et BARABAN.

—

A quelle dame d'Alembert faisait-il sa cour en 1751? (XXXV, 93). — A Mme de Créqui.

Il suffisait, pour le savoir, de consulter, dans le *Rousseau* de Musset-Patay (Paris, 1824), le tome Ier de la correspondance. La lettre de la page 152 reproduit les lignes en question.

Bien entendu, et sans qu'il soit nécessaire d'insister, l'expression : faire sa cour

doit être prise dans l'acception toute platonique de présenter ses hommages respectueux et discrets.

Une femme, cependant, qui me rechercha dans ce temps-là, tint plus solidement que toutes les autres : ce fut Madame la marquise de Créqui, nièce de M. le bailli de Froulay, ambassadeur de Malte, dont le frère avait précédé M. de Montaigne dans l'ambassade de Venise, et que j'avais été voir à mon retour de ce pays-là. Madame de Créqui m'écrivit; j'allai chez elle : elle me prit en amitié. J'y dînais quelquefois; j'y vis plusieurs gens de lettres et entre autres M. Saurin, l'auteur de *Spartacus*..., etc., etc. *Les Confessions*, partie 2, livre VIII (1750-1752).

Cela ne me rend pas moins perplexe que M. A. Dieuaide. En effet, je possède le probablement pareil document : une feuille d'un papier ancien, format 19 sur 24, un peu taché, jauni, peut-être maquillé intentionnellement, offrant exactement le texte cité par l'intermédiairiste. J'ai toujours considéré cette pièce comme un fac-similé, ou l'œuvre d'un Vrain-Lucas quelconque.

Un petit détail qui a bien son importance, semble indiquer que l'autographe (?) — tiré au moins à deux exemplaires — aurait été tout simplement copié sur la correspondance imprimée : « La plupart des lettres à Mme de Créqui, fait observer le publicateur, n'ont d'autre indication que celle du jour de la semaine ou du quantième du mois, sans désignation d'année. Un des précédents éditeurs les avait toutes placées en 1766. » Or, le soi-disant original porte bien la date de 1751, date qui n'eût pas permis l'erreur du recueil antérieur, si elle était de la main du citoyen de Genève.

Un des hommes de France et de Suisse — sinon de Navarre — qui connaît le mieux son Rousseau, mon excellent et érudit ami, Jules Levallois, chez qui, à Montretout, les Prussiens brûlèrent, parmi tant d'autres précieuses reliques d'art, une copie authentique du *Contrat social*, me fait remarquer que le philosophe prenait souvent lui-même, un double de celles de ses lettres paraissant inréressantes à conserver par devers lui. Ce n'était pas, je crois, le cas en l'espèce.

Somme toute, je tiens pour une jolie imitation le papier dont s'agit. Veuillent les dieux que l'objet dont parle M. A. Dieuaide, soit le manuscrit unique, certain, irréfutable !

JEAN-DE-SAINT-JEAN.

Armoiries de la famille de Laporte (XXXV, 96). — Monseigneur Arnaud-Ferdinand de La Porte (non de Laporte), né à Versailles, 27 septembre 1756, fils d'un premier commis des finances sous Louis XV, était frère de l'intendant de la liste civile de Louis XVI qui fut guillotiné en 1792, et du président du conseil du prince de Condé.

Il devint successivement prêtre, vicaire général de Bordeaux, abbé de St-André-du-Fau, abbé de la chapelle de St-Roch, émigra en Angleterre en 1792, revint en France en 1800 et fut, après la signature du Concordat, nommé évêque de Carcassonne, et sacré le 6 septembre 1802.

Il refusa de l'avancement, entr' autres les archevêchés de Narbonne et d'Auch, et mourut à Carcassonne le 19 septembre 1824.

Cet évêque portait pour armes :

Écartelé aux 1 et 4 de pourpre à l'olivier d'argent; aux 2 et 3 de gueules à la fasce d'or, accompagnée de trois coquilles d'argent rangées en chef.

Ayant, comme beaucoup d'évêques, été fait baron de l'Empire, vers 1808, il remplaça alors, jusqu'à la Restauration, le 4me quartier de ses armes par celui affecté aux barons-évêques qui est :

De gueules à la croix alesée d'or.

La famille de La Porte était-elle de Franche-Comté? Je l'ignore.

C. D. C.

— Je trouve dans l'*État présent de la noblesse française*, publié par Bachelin-Deflorenne (vol. 1887) :

Minjollat de La Porte (Ternay). — Résidence : comtés d'Avignon, Dauphiné, Languedoc, Lyonnais et Provence.

Armes : de gueules à la croix d'or, qui est des de La Porte. Sur la croix, un écu d'azur au cheval galopant d'argent, surmonté en chef de trois étoiles d'or, qui est des Guay de La Porte.

Devise : *Pagnat, vigilat*, en souvenir des hauts faits d'armes et de la vigilance des de La Porte.

Cri de guerre : « Saint Mayeul, Ternay ».

VILLEROY.

—

Titre de roman à désigner (XXXV, 137). — L'abbé H.-M. Calas, ancien professeur de philosophie au séminaire de Nar-

bonne, a publié, étant directeur du collège Saint-Raymond, à Toulouse, l'ouvrage suivant :

Les fleurs de la légende dorée, 2 tomes in-12, Toulouse, 1864, imprimerie Connac, Delpon et Cie; Paris, librairie Ve Poussielgue-Rusand (Bibliothèque d'éducation).

Ce livre composé de légendes, comme l'indique son titre, est le seul indiqué dans Lorenz, pouvant être pris comme roman historique.

Lorenz (tome 12, période de 1886 à 1890), dit que le libraire de Paris, Fischbacher (article Calas H.-M.) a publié de cet auteur l'ouvrage intitulé : *La Révocation de l'Edit de Nantes*, conférence, 1886, in-8°. — Lorenz confond Calas H.-M. avec Calas Jules, pasteur protestant. A. DIEUAIDE.

—

Le prénom Tanneguy (XXXV, 139). — Moi aussi, je voudrais bien connaître l'étymologie exacte de Tanneguy, mais, depuis longtemps, j'en suis réduit, malgré toutes mes recherches, à interpréter ce mot par : Gui de chêne.

Que vaut mon hypothèse? Je ne sais au juste, mais voici pour l'appuyer. Saint Tangui ou Tannegui — dit M. Belèze — était un abbé de Bretagne. Or, M. Cocheris donne l'armoricain : *Tann* signifiant Chêne, et, au *Catholicon de Lagadeuc*, on trouve le breton : *Guy*, désignant cette plante parasite, le gui.

T. PAVOT.

—

Signature à examiner (XXXV, 140). — *Le Rabelais illustré* (Garnier, éditeur), contient une foule de dessins signés G. Doré. Il y en a relativement très peu sans l'initiale du prénom. — Dans les *Fables de La Fontaine*, toutes les gravures, petites ou grandes, ont cette marque : G. Doré. Sur la pièce visée par la question, le G n'est donc point de fantaisie. T. PAVOT.

—

Samüel Bernard est-il d'origine juive? (XXXV, 144). — On a pu croire Samüel Bernard de race juive à cause de son prénom et de son génie financier. Rien cependant n'est moins fondé. La vérité est qu'il sortait d'une famille hollandaise protestante rentrée dans le giron de l'Eglise par la conversion de son père.

Celui-ci était un peintre distingué. Élève de Simon Voüet et conseiller professeur à l'Académie de peinture, il a laissé des gravures, des miniatures et des gouaches qui révèlent un réel talent. Né à Paris en 1615, il mourut en 1687 et fut enterré, comme le dit Jal, par le clergé de Saint-Sulpice, puisqu'il s'était fait catholique, reprenant la foi de ses pères, dans laquelle il fit élever son fils.

Lors de la Réforme, sa famille se trouvait établie en Hollande, où l'hérésie fit de suite de nombreux prosélytes ; aussi conçoit-on aisément qu'elle en ait adopté presqu'aussitôt les errements. Or, précisément, ce fait de « protestantisme » est l'explication toute naturelle du prénom de Samüel dont on a cherché à incriminer le célèbre financier.

En effet, ceux qui ont étudié l'histoire des guerres de religion, n'ignorent pas que les calvinistes, les luthériens, à titre de protestation contre le culte rendu aux saints par les catholiques, donnaient très souvent à leurs enfants des noms de l'ancien Testament. On en trouve de fréquents exemples dans un certain nombre des plus vieilles familles de l'aristocratie française, parce que malheureusement celles-ci étaient devenues Huguenotes, et sans qu'on puisse bien entendu arguer pour cela qu'elles descendaient d'Israélites.

C'est ainsi, sans multiplier les citations, qu'on a vu le prénom d'Isaac porté par un Vaudray-Saint-Phal et par un Ségur, qui comptent l'un et l'autre parmi les plus chauds adversaires de la Ligue. Personne aujourd'hui ne peut douter que leurs ancêtres à tous deux aient été catholiques avant de tomber dans le protestantisme.

A ces époques, les Juifs n'usaient pas encore du stratagème qu'ils ont inventé depuis, de se faire protestants, pour pénétrer dans la société, en se faisant les moins chrétiens possibles. Cette innovation, de leur part, est toute récente et ne remonte guère qu'à la seconde moitié de notre siècle.

Il serait donc, pour le moins téméraire, de conclure qu'autrefois les protestants qui portaient des prénoms de l'ancien Testament descendaient de race juive, comme on serait fondé à le faire aujourd'hui pour ceux qui se trouvent actuellement dans ce cas. D'ailleurs, même maintenant, ne devrait-on jamais lancer une telle tare sans la prouver, et c'est ce que ne se sont aucunement donné

la peine de faire, ceux qui ont porté cette accusation contre Samüel Bernard.

MARQUIS DE LA MAILLERAYE.

***

— Le riche et célèbre traitant Samuel Bernard n'était pas de race juive. Voltaire qui, en 1738 (*Discours sur l'inégalité des conditions*), avait fait son éloge, conçut une vive animosité contre lui, à la suite d'une banqueroute du fils aîné de Bernard, dans laquelle il perdit une soixantaine de mille livres. C'est alors qu'au commencement de l'année 1761, Voltaire écrivit à Helvétius :

J'aimerais mieux qu'il (le Parlement) me fit justice de la banqueroute du fils de Samuel Bernard, juif, fils de juif, mort surintendant de la maison de la reine, maître des requêtes, riche de neuf millions et banqueroutier.

C'est sur ce texte que plusieurs personnes semblent s'être appuyées pour faire de Samuel, un fils d'Israël, alors qu'il est certain qu'il était de souche protestante : son père, son grand-père et son bisaïeul faisaient profession de la religion de Calvin, dans laquelle ses deux aïeux moururent. Quant à son père et à lui-même, ils firent leur jonction avec l'église catholique à une époque très voisine de la révocation de l'édit de Nantes. (*Dictionnaire critique* de Jal, p. 203).

E. M.

***

— Le célèbre financier Samuel Bernard était protestant. Voir la *France protestante* de Haag, II, p. 210 et la nouvelle édition du même ouvrage, II, col. 363.

V. B.

—

Troglodytes (XXXV, 144). — 1° Dans l'Eure. (Dernier ou avant-dernier numéro de l'*Illustration* ou du *Monde illustré*).

2° Dans le Puy-de-Dôme. (V. Travaux du Dr Pommerol).

3° Dans l'Aveyron, sur la route qui mène d'Entraygues à Montsalvy (Cantal), à environ 3 kilomètres d'Entraygues, à droite de la route, existe une habitation creusée dans le rocher, connue sous le nom de Caveroque, et habitée par une famille de très pauvres propriétaires paysans.

L. F.

Voilà un plaisant célestin (XXXV, 145). — A Rouen, les célestins étaient exemptés de payer la taxe, à l'entrée, de leurs boissons, pourvu qu'un de leurs frères, précédant la première charrette, dansât en passant devant l'hôtel du gouverneur. Un jour, la sauterie fut très folâtre, excita un rire général, et le gouverneur s'écria : « Voilà un plaisant célestin ! » Le mot resta pour désigner un bouffon ou un original oublieux des convenances. Richelet qui rapporte cette anecdote, la tenait du père Le Comte, un célestin.

T. PAVOT.

—

Nos pièces de cent sous (XXXV, 194). — L'exergue de nos pièces de cent sous, qui offusque notre confrère M. de Chagny, peut s'expliquer également et raisonnablement des trois manières :

Dieu protège la France.

1° Dans le sens affirmatif, si nous faisions de la politique (mais on n'en fait pas à l'*Intermédiaire !*) il ne serait pas difficile de prouver la vérité de cette assertion car, pour que la France subsiste encore malgré... bien des choses, il faut évidemment que Dieu la protège.

2° A l'impératif. Notre confrère, qui croit devoir s'étonner en termes irrévérencieux que l'on ose tutoyer Dieu, devrait pourtant savoir qu'en langage poétique, en langage élevé, il est d'usage de tutoyer Dieu de même que de tutoyer les rois. (Consulter Corneille et... tant d'autres ! !)

3° Pour moi, l'exergue de nos pièces de cent sous doit être entendu dans la forme subjonctive et signifier :

Que Dieu protège la France !

Et il n'est pas besoin pour cela de faire violence à « dame Grammaire ». Ne dit-on pas : Vive le Roi ! ou plutôt (pour être agréable à notre confrère) : Vive la République ! ce qui signifie évidemment : *Que* le roi vive ! *que* la République vive !

Dieu nous assiste ! Dieu soit avec nous ! Dieu nous vienne en aide ! etc., etc., voilà des expressions similaires très françaises, très grammaticales et qui sont constamment employées dans des familles où l'on ne se permettrait pas de comparer Dieu à « un vulgaire sous-officier ».

J. W.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Le vrai baron de Muenckhausen. — Les enfants de ma génération se sont beaucoup amusés des aventures extraordinaires du chevalier de Crac. Plus tard, dans la littérature enfantine, celles-ci ont été remplacées par celles d'un baron de Muenckhausen, à peu près pareilles aux premières. Il en fut fait pour livre d'étrenne une belle édition in-4°, illustrée par Gustave Doré. J'avais toujours cru que ce personnage était aussi chimérique que mon ancien ami M. de Crac. Il paraîtrait cependant qu'il a réellement existé. On lit, en effet dans le *Journal des Débats* du 3 mars dernier la notice suivante :

Il y a eu un siècle la semaine dernière que le baron Jérôme-Charles-Frédéric de Muenckhausen mourait sur sa terre de Badenwerder, dans le Hanovre. Ce héros des chimériques récits qui ont amusé notre enfance, a réellement existé. Ce brave gentilhomme servit de 1737 à 1739 dans l'armée russe, en qualité d'officier de cavalerie, prit part à plusieurs expéditions contre les Turcs, puis parvenu au grade de capitaine, rentra dans son pays et réintégra le château de ses pères. Il menait sur son domaine une vie calme et retirée, consacrant la plus grande part de sa fortune à soulager les misères du prochain. Mais parfois, quand ses amis le venaient voir, il se prenait à regretter le temps de sa jeunesse folle et de ses exploits guerriers. Ce Tartarin germanique se mettait alors à conter ses souvenirs avec un enthousiasme lyrique et une « exagération » tout méridionaux.

Encouragé par les applaudissements, parfois ironiques, de ses auditeurs, l'illustre baron, en ses jours de verve, accumulait, sur les récits de batailles les plus héroïques, les histoires de chasse les plus extravagantes. Il eût trouvé fort mauvais qu'on refusât d'y ajouter foi. Pendant un séjour aux bains de Pyrmont, Muenckhausen fit ses confidences au poète Burger. Mal lui en prit : Burger, séduit par la parole abondante de l'imaginatif officier, collectionna ses récits et les publia, — sans doute avec quelques additions. C'est ainsi que le baron de Muenckhausen doit à une rencontre faite aux eaux son universelle célébrité.

Sur les innombrables renvois au « Curieux » insérés dans l'Intermédiaire (XXXV, 23, 108 ligne 28, 128 ligne 9, 128 lignes 23 et 28, 271, etc.) :

A propos de tout et de rien,
L'Auteur nous le prône à merveille,
Ce *Curieux* : Ça se voit bien !
Mais, c'est nous la faire... à l'oseille,
Que d'en parler si fréquemment,
Pour ne jamais nous en extraire
Le moindre autre renseignement
Que l'adresse de son Libraire !

Ulric R.-D.

BIBLIOGRAPHIE

Hortense de Beauharnais, par C. d'Arjuzon. 1 vol. in-18, avec portrait, Calmann-Lévy, édit. (prix 3 fr. 50).

Personne mieux que l'auteur, par ses archives et ses souvenirs de famille, n'était en mesure d'écrire ce livre. C'est le récit fortement documenté de l'enfance et de la prime jeunesse de celle qui fut la « Reine Hortense ». Ses premières années, attristées par les dissentiments de ses parents d'abord et par les tragiques événements de la Terreur ensuite ; son existence douce et calme à Saint-Germain, dans le pensionnat de Mme Campan, au milieu d'un essaim de jeunes filles qui toutes brillèrent plus tard dans le monde ; sa réunion avec sa mère, devenue Mme Bonaparte, au retour d'Italie et pendant la campagne d'Egypte ; la vie au Luxembourg et à la Malmaison pendant le Consulat, tout cela est conté avec grâce. Enfin, le triste mariage avec Louis Bonaparte, œuvre de Joséphine, contrairement au vœu d'Hortense qui aimait le jeune et brave Duroc, forme l'épilogue d'un livre qu'on lira avec intérêt et facilité.

AVIS

*La Direction de l'*INTERMÉDIAIRE *serait infiniment obligée à ses abonnés et collaborateurs de vouloir bien accompagner leurs communications soit de leur carte de visite, soit de leurs noms et adresses lisiblement écrits.*

Administration et Gérance :
Madame la Générale A. IUNG.

Imp G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Mars 1897.*

XXXVe Volume. — N° 757

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 9

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Une illumination académique. — Est-il vrai que le Gymnase fut illuminé le jour de l'élection de Scribe à l'Académie française? Et cette petite manifestation d'admiration... intéressée est-elle restée unique en son genre?

SIR GRAPH.

—

Une œuvre de Rossini à retrouver. — Rossini avait composé, paraît-il, en 1863, un *Ave Maria* avec accompagnement d'orgue pour l'impératrice Eugénie. L'original fut brûlé en 1871, dans l'incendie des Tuileries. Mais il en existait au moins une copie. Sait-on si elle est restée inédite où si elle a été gravée?

ALPHA.

—

Un pot-de-vin de cinq cent mille francs. — Thiébault affirme, dans ses *Mémoires*, que Joséphine fit donner, contre un pot-de-vin de 500,000 francs, une des fournitures de l'armée d'Italie à la compagnie constituée par Flachet. Il me semble avoir déjà lu cette anecdote dans les journaux du temps. Est-ce bien exact?

RIP-RAP.

—

Cas de force majeure du service postal. — Toutes les publications, tous les almanachs ou calendriers qui donnent des renseignements sur le service de la poste française, portent que la perte d'une lettre chargée ou recommandée donne seule droit, «sauf le cas de force majeure», au remboursement de la valeur déclarée, s'il s'agit d'une lettre chargée, ou à une indemnité de 25 francs, s'il s'agit d'une lettre recommandée.

Je serais très reconnaissant à ceux de nos collègues qui pourraient me renseigner à ce sujet, de vouloir bien me dire quels sont les cas où la perte d'une lettre chargée ou recommandée, confiée à la poste, est considérée par l'administration comme due à un « cas de force majeure ».

Ma demande intéresse certainement un grand nombre de personnes, aussi ignorantes que je le suis de la réponse qui sera faite à ma question.

MATAOPANI.

—

Recherche de livre. — Après avoir lu l'article fort compétent de M. A. W. (numéro du 20 janvier dernier, col. 59-62), je demande :

Existe-t-il un recueil, manuscrit ou imprimé, détaillé ou sommaire, des arrêts de la réformation de la noblesse de Bretagne en 1668? — Et où?

Même question pour les procès-verbaux de recherche de la noblesse de l'Orléanais, et notamment du Blaisois.

A. T.

—

Théodore de Neuhoff. — Voltaire nous a conservé le souvenir de ce gentilhomme aventurier qui, au moment de l'insurrection des insulaires contre les Gênois, fut élu roi de Corse, le 15 avril 1736.

Pendant son règne qui dura à peine sept mois, il eut le temps d'instituer un ordre de chevalerie, sous le nom de la *Délivrance* et de faire frapper des monnaies.

A-t-on conservé la description de la décoration fondée par ce souverain éphémère? Existe-t-il, dans des collections particulières, des spécimens de ses monnaies? Tout le monde est d'accord pour admettre que les pièces à son effigie étaient de très mauvais aloi, mais leur description varie; suivant les uns, elles portaient d'un côté les lettres initiales de son nom, avec ces mots à l'exergue :

Pro bono publico regni Corsiæ; de l'autre, une couronne soutenue de deux palmes; il y avait aussi un second type de monnaies présentant d'un côté une tête noire, armes de la Corse, et de l'autre l'image de la Vierge, avec cette légende: *Monstra te esse matrem.*

LECNAM.

—

La peste en 1720.— Dans son *Journal*, l'avocat Barbier, sous la date du 28 décembre 1720, parle de la peste qui désola Marseille, à partir du mois de juillet précédent et durant laquelle s'illustra l'évêque Belzunce (1671-1755).

Un chirurgien, dit-il, a trouvé un secret pour arrêter un peu le cours de la peste. Ce remède a-t-il été divulgué? La peste asiatique de nos jours est-elle la survivante et la descendante de la peste qui produisit dans l'antiquité et le moyen-âge les formidables ravages que l'on sait?

LECNAM.

—

M. Raoul Ponchon. — Les *Gazettes rimées* que publie, dans le *Courrier français*, M. Raoul Ponchon, ont-elles été réunies en volumes?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Famille de Gaufridy. — J'ai trouvé dans une bibliothèque, des documents inédits et inconnus sur l'histoire de la noblesse du Dauphiné, et en particulier sur la famille de Gaufridy.

Je désirerais beaucoup savoir si cette famille existe encore; j'ai entendu dernièrement parler d'une famille de Gaufridy de Dortan.

Serait-ce la même? Je serais reconnaissant à mes collègues de l'*Intermédiaire*, de me renseigner là-dessus.

UN ARCHIVISTE INTERMÉDIAIRISTE.

—

S'appelait-elle Arsène? — Au commencement de ce siècle, dès que la guillotine eut disparu, Paris et la province éprouvèrent le besoin violent de se distraire et de s'amuser.

Salons et théâtres se rouvrirent; dîners et soupers recommencèrent; on courut au plaisir avec frénésie; on dansa et on joua la comédie avec un entrain, une passion que rien ne pouvait assouvir.

Une petite ville des bords du Rhône se distingua dans ce branle-bas général.

Répondant au besoin public, le maire fit remettre le théâtre à neuf; on fit venir une troupe d'élite; on couvrit la ville d'affiches et les représentations se succédèrent sans désemparer. On joua tous les jours, comme à Paris.

Le maire avait sa loge et, tous les soirs, il y trônait avec bonheur et dignité.

On crut même s'apercevoir qu'il était le premier à donner le signal des bravos, dès que l'étoile de la troupe apparaissait.

On alla jusqu'à dire que l'artiste ainsi favorisée, était reconnaissante des sympathies administratives et que le maire n'avait plus rien à désirer.

Ce bruit admis, la jeunesse entière se souleva; une cabale se monta, et, un jour que la salle était comble, dès que la jeune actrice parut, elle fut saluée par un concert inattendu. Toute la salle, à l'unisson, se mit à tousser et à se moucher comme si un rhume affreux avait couvert la cité.

Impossible aux acteurs de dire un mot.

Le maire, furieux, frappa d'un coup de poing la banquette, se pencha sur la salle et s'écria d'une voix qui domina les mouchoirs :

Le premier bagasse qui tousse, qui mousse ou qui crasse, ze le fais zeter dans un cul de basse fosse où il pourrira zusqu'à la fin de ses zours!

Puis, subitement calmé, il ajouta de sa voix la plus gracieuse :

Continuez, belle Arsène, vous me faites plaisir.

Charmés, enivrés de cette foudroyante éloquence, loges, galeries, parterre, changeant d'opinion et d'avis, applaudirent à tout rompre et à tout casser.

Le maire et l'actrice eurent une ovation formidable, et tous deux, subitement, devinrent les idoles du public.

On demande le nom de la ville, celui du maire et celui de l'étoile; s'appelait-elle Arsène?

A. VINGT.

—

Un ami du député Manuel à La Ferté-sous-Jouarre. — On sait qu'après l'expulsion du député Manuel de la Chambre des députés, le 4 mars 1823, les passions politiques ne désarmaient pas; qu'en novembre 1823, le député appelé à La Ferté-sous-Jouarre par un de ses amis, pour

être parrain d'un fils, le père de cet enfant reçut la lettre suivante, reproduite dans le *Dictionnaire des parlementaires français*, de Robert, Bourloton et G. Cougny :

La Ferté-sous-Jouarre, le 8 novembre 1823.

Monsieur,

Informé que M. Manuel doit se présenter demain à mon église, pour être parrain de votre enfant, je crois devoir vous prévenir que, d'après une lettre de Mgr l'évêque de Meaux en date du 4 avril dernier, je ne pourrai l'admettre. Je me flatte que vous voudrez bien épargner à votre ami, ainsi qu'à moi, le désagrément d'un refus que je serais obligé de faire.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Cauvin,
curé doyen et chanoine honoraire.

Le baptême ne put avoir lieu au jour fixé, mais il se fit deux jours plus tard dans l'église d'un village voisin et sans incident. Un intermédiairiste de la région Meldoise pourrait-il faire connaître quel était cet ami de Manuel, habitant La Ferté-sous-Jouarre en 1823?

T. L.

—

L'encre ancienne et moderne. — Les rôles et les archives du XVe jusqu'au XVIIe siècle, comparés à ceux du Ve jusqu'au XIIe, montrent l'extrême supériorité des derniers, qui sont dans la plus belle conservation, tandis que les premiers sont tellement effacés, que l'écriture en est à peine lisible.

Quelles étaient les principales parties constituantes de l'encre des anciens ?

Employait-on la suie et le noir d'ivoire?

Mes collègues sont-ils d'avis, en raison des avantages importants qui résultent, pour la société, de l'emploi de l'encre, que les législateurs s'occupent de quelques règlements relatifs à sa fabrication?

A. Dieuaide.

—

Origine du mot anglais book. — Nous savons tous que les Romains, avant l'emploi du parchemin ou du papier, se servaient d'une légère pellicule qui se trouve sur les arbres, entre le bois et l'écorce, et que cette pellicule s'appelait, chez eux, *liber*, d'où les Latins ont formé *liber* et les Français *livre, librairie*.

J'ai lu, je ne sais où, que le mot *book* était tiré du danois *bog*, hêtre ou fouteau, parce que cette espèce d'arbre étant le plus commun en Danemark, on s'en servait pour graver.

L'origine du mot *book* est-elle exacte? Les anciens Danois ont-ils transmis un document quelconque sur des feuilles de hêtre?

Le mot allemand *buch* a-t-il la même origine?

A. Dieuaide.

—

L'importation des ânes en Angleterre. — Vers 1230, on célébrait à Beauvais la fête des ânes :

On fit choix d'une femme, la plus belle de la ville; on la fit monter sur un âne richement harnaché; dans cet état, suivie de l'évêque et du clergé, elle marcha en procession depuis la cathédrale jusqu'à l'église de Saint-Etienne, entra dans le sanctuaire, se plaça près de l'autel, et la messe commença; tout ce que le chœur chanta se terminait par cet élégant refrain : *Hihan*, *Hihan*.

Hez sir âne ça chantez
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez.

Dans l'ouvrage : *Curiosités de la littérature*, traduction de l'anglais par Bertin, Paris, 1810, 2 vol. in-8°, je lis, t. II, page 149, que Holingshed nous apprend qu'en 1603, il n'y avait pas encore d'ânes en Angleterre, et que la date où ils furent, depuis, importés de l'Arabie, est encore incertaine.

Est-il possible que l'Angleterre aurait dédaigné l'âne aussi longtemps?

A. Dieuaide.

—

Noblesse utérine. — Qu'appelait-on, sous l'ancien régime, « noblesse utérine » de dignité féodale? Quels étaient ses droits et ses prérogatives? Ce genre de noblesse peut-il encore être revendiqué? Quels sont les principaux ouvrages les plus sérieux à consulter sur ce point?

L'Inconnu.

—

Deux familles Des Roys. — Les journaux de Lyon annonçaient, il y a un an, le décès de Mme Julienne Binet des Roys d'Eschaudelys, nièce du chanoine Binet des Roys d'Eschaudelys, actuellement curé de la paroisse de la Rédemption, à Lyon. Existe-t-il une parenté entre cette famille Binet des Roys d'Eschaudelys et celle du marquis des Roys, ancien député à l'Assemblée nationale, et du comte des

Roys, général de division? Ces deux familles sont-elles originaires d'Eschaudelys en Auvergne? Serait-il possible d'avoir des détails sur leur généalogie?

P. M.

—

Existe-t-il des membres de l'Académie française qui se soient désignés dans leurs ouvrages comme membres de l'Institut? — On sait que l'ordonnance royale du 21 mars 1816, complétée par celle du 26 octobre 1832, régit aujourd'hui l'Institut de France, dont l'origine ne date que de la Constitution du 5 fructidor an III.

L'ordonnance du 21 mars 1816 a restitué les anciens noms d'Académie française, d'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'Académie des sciences et d'Académie des beaux-arts ; l'ordonnance du 26 octobre 1832 a rétabli l'Académie des sciences morales et politiques, supprimée par Bonaparte.

Sur les 229 membres titulaires de l'Institut (qu'on devrait appeler national et non de France) seuls, nos 40 immortels ont la coutume de se désigner comme membres de l'Académie française.

Existerait-il un membre de l'Académie qui se soit modestement nommé, dans ses ouvrages, membre de l'Institut?

A. Dieuaide,

—

Une définition de la discipline. — Je trouve, dans un ouvrage maritime, la réplique suivante de l'amiral espagnol don Juan de Langara à l'amiral anglais Rodney :

— La discipline, milord, est tout entière dans un seul mot espagnol : *obediencia* (obéissance).

L'ouvrage en question étant muet sur les circonstances où ont été prononcées les paroles ci-dessus, je prie ceux de nos collègues qui seraient en mesure de me renseigner, de vouloir bien m'éclairer sur ce point.

Frégaton.

—

Représentations originales de la Trinité. — Le catalogue de la librairie ancienne Belin, de janvier 1897, n° 1, indique sous le n° 338 (au prix de 8000 francs!) un magnifique manuscrit exécuté dans la première moitié du xv° siècle.

La huitième miniature de ce manuscrit représente Dieu le père, couronné de la triple couronne, vêtu richement, assis sur une gloire rayonnante d'or et de pourpre, les pieds appuyés sur un monde, et tenant dans son giron Dieu le fils, qui lui-même tient de la même manière, la troisième personne, sous les traits d'un enfant blond.

L'interprétation toute particulière que l'artiste enlumineur a donnée à cette miniature est-elle nouvelle?

Dieu le père, le fils et le saint Esprit ont-ils été représentés sous d'autres formes aussi singulières?

A. Dieuaide.

—

Le roi mage noir. — Dans les tableaux des deux derniers siècles consacrés à l'Epiphanie, l'un des trois rois mages est presque constamment représenté comme un noir, sinon comme un nègre? A quelle tradition se rapporte la présence de ce personnage à peau foncée? Et jusqu'où peut-on en faire remonter l'origine?

Nigrinus.

—

Une application des principes socialistes à l'exploitation des théâtres. — Un de nos journaux parisiens racontait, en 1874, que les employés du théâtre du Palais-Royal étaient intéressés à la recette quotidienne. Cette coutume existe-t-elle encore aujourd'hui et s'est-elle propagée dans d'autres théâtres?

Flanganzo.

—

Assistance publique. — On lit dans le *Temps* du 3 février 1897 :

Deux vieillards se font mourir après avoir imploré l'assistance publique. La femme avait, après quinze jours de démarches, obtenu un secours de trois francs, et le mari douze francs.

Suit une note, paraissant être inspirée par l'administration de l'assistance publique, qui dit n'avoir à disposer par an que de soixante mille francs, alors que les demandes journalières sont en moyenne de quatre cents francs.

Ce ne seraient en somme que cent quarante-quatre mille francs par an. Je croyais que les nombreux héritages de l'assistance représentaient un revenu plus considérable. Peut-être, à l'*Intermédiaire*, quelqu'un pourrait-il donner des renseignements exacts à ce sujet? A chaque instant, des fortunes entières vont à l'assistance publique. Quel est son re-

venu; sa fortune? Est-il possible que les frais, les employés absorbent tout, comme on le dit?

C'est affreux, à notre époque, de voir aussi souvent de petits artisans ou de laborieux ouvriers mourir de faim, lorsqu'ils sont âgés, faute de secours.

BOOKWORM.

—

Le régiment de Montmège. — Je serais heureux de savoir si l'historique de ce régiment a été fait. En cas de négative, je désirerais bien apprendre où l'on peut trouver des renseignements sur lui après 1641. Il fut levé le 22 août 1634, par M. de Souillac de Montmège.

A ce propos, il me serait agréable de savoir où l'on trouverait une liste imprimée des historiques des régiments faits ces dernières années ou depuis trente ans. Notre érudit confrère, le capitaine Paimblant du Rouil, dont les questions et les réponses sont si intéressantes, me permet-il de lui recommander ma question?

LA COUSSIÈRE.

—

Le patron des acteurs. — Les comédiens ont-ils, comme beaucoup de corporations, un saint du paradis qui leur serve de patron? En certains pays, à Madrid notamment, les comédiens se rangent sous la protection de Notre-Dame de la Neuvaine. Qui me donnera des renseignements sur cette Notre-Dame de la Neuvaine et sur le patron des acteurs?

H. LYONNET.

—

De Julienne. — Merci d'avance aux collègues qui me donneront des renseignements sur de Julienne, le Mécène du XVIIIe siècle, ami de Watteau et de Latour et dont ce dernier a fait un charmant pastel qu'on peut voir au musée de Saint-Quentin.

J. C.

—

Le maître émailleur Antoine Révérend. — Pourrais-je avoir des renseignements sur ce personnage, sa vie, sa famille, ses enfants?

A. C.

—

Affiches théâtrales. — Dans certains pays, en Portugal notamment, le nom des artistes ne figure presque jamais sur l'affiche. Sait-on depuis quelle époque on a pris l'habitude, en France, d'accompagner le titre de la pièce annoncée, du nom des comédiens qui y figurent? Quels sont les pays où ces noms figurent ou ne figurent pas?

H. LYONNET.

—

Curiosités poétiques. — Il arrive parfois que des hommes éminents n'ayant jamais eu de rapports avec la muse, soient amenés dans telle ou telle circonstance, à faire des vers. Tel M. Alfred Mézières, de l'Académie française, à Angelo Mariani :

Votre vin généreux réchauffe ma vieillesse,
Il me donne un regain de force et de jeunesse;
Je ne dis pas : c'est bien; je dis que c'est parfait.
Soyez béni, Monsieur, pour un si grand bienfait!

Je demande aux *savantissimi doctores* de l'*Intermédiaire*, d'autres exemples de cette nature. Quelle collection curieuse que celle qui contiendrait ainsi des vers de Guizot ou de Thiers, des quatrains de Lacordaire ou de Mérimée, des acrostiches de Sardou ou de Pasteur, des sonnets d'Emile Ollivier ou du duc de Broglie!

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Mouches. — On lit dans Goncourt, *La femme au* XVIIIe *siècle* :

Le dernier mot de la toilette était de chercher, de trouver la place à ces petits morceaux de toile gommée, appelés par les poètes des *mouches dans du lait*, grains de beauté d'application, taillés en cœur, en lune, en comète, en croissant, en étoile, en navette. Et quelle attention à jeter joliment ces amorces d'amour, sorties de chez le fameux Dulac de la rue Saint-Honoré : la *badine*, l'*équivoque*, la *baiseuse*; à poser, selon les règles, l'*assassine* au coin de l'œil, la *majestueuse* sur le front, l'*enjouée* dans le pli que fait le rire, la *galante* au milieu de la joue, la *coquette*, appelée aussi *précieuse* ou *friponne*, auprès des lèvres! La mode alla plus loin; un moment, les femmes portèrent à la tempe droite des mouches de velours de la grandeur d'un petit emplâtre. Et l'on vit même un jour, sur la tempe de la jolie Mme Cazes, cette singulière mouche entourée de diamants.

Larousse dit à ce sujet (mais peut-on croire Larousse?) :

On croit communément que l'usage des mouches nous vient des Persans et des Arabes qui regardent comme une beauté

des taches noires au visage. Il s'introduisit en Europe à l'époque des croisades. Ce n'est qu'au XVII[e] siècle que les femmes commencèrent à s'en servir, à en croire une pièce de vers de 1656 : *La Bonne Faiseuse* (Ms de Conrart, in-folio, tome XI, p. 313-315, bibliothèque de l'Arsenal) :

Ce Dieu redouté des humains
Qui suit toujours mille desseins
Contre la liberté des hommes,
Mit en vogue au siècle où nous sommes
Toutes ces belles mouches-là.

Dans *La mouche et la fourmi* de La Fontaine, la mouche dit à la fourmi :

Je rehausse d'un teint la blancheur natu- [relle
Et la dernière main que met à sa beauté
Une femme allant en conquête,
C'est un ajustement des mouches emprun- [té.

Je demande à mes collègues des documents, anecdotes sur les *mouches*, leur usage, leur naissance, leur déclin, leur mort, et les remercie d'avance de leurs renseignements ?

N'en mettait-on que sur le visage ?

A. C.

—

Les peintres membres de l'Académie royale. — Je n'ai pu trouver que la liste des membres de l'Institut au XIX[e] siècle. Je voudrais avoir celle des peintres membres de l'Académie royale de peinture depuis son origine jusqu'à la Révolution, par fauteuil et avec la date de l'élection du peintre. Elle ne doit pas être très longue et l'*Intermédiaire*, qui est toujours si obligeant, me rendrait bien service en me la donnant. A. C.

—

Antoine de la Roque. — Né à Marseille en 1672, mort à Paris et enterré à Saint-Sulpice en 1744. — Blessé à Malplaquet ; grand collectionneur ; en 1721, il obtint le privilège du *Mercure de France*. Son portrait a été peint par Watteau. Je désirerais connaître ses armoiries.

HOPE.

RÉPONSES

Bleu (XXI, 673 ; XXII, 24, 69, 82, 111). — Je demande pardon de poser la question à nouveau, mais je lis dans l'*Écho de Paris* (n° du 9 fév. 1897) :

En passant rue de Palestro, où était l'hôpital de la Trinité, le président du Conseil municipal nous donne l'étymologie du mot « Bleus », dont on appela les conscrits. C'étaient des orphelins que l'on avait l'habitude d'habiller de bleu, et que les religieux de la Trinité imposaient comme apprentis aux artisans qu'ils employaient.

Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire ?* Qu'en pense notamment M. de Ménorval qui connaît si bien son Paris ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le calendrier républicain (XXIV, 693 ; XXXII, 325, 647 ; XXXIII, 692 ; XXXIV, 249, 493 ; XXXV, 151). — Les enfants de la patrie qui mouraient à Saint-Saire-en-Bray n'y étaient pas, et si ma mémoire est fidèle, le lieu de leur naissance n'est pas indiqué. Ils devaient venir de Rouen ou de Paris. Comme sous l'ancien régime, ils *voyaient* bientôt en nourrice la fin d'une vie qu'ils avaient à peine connue.

Au surplus, les prénoms donnés pendant le temps ou le calendrier républicain fut en vigueur paraissent inspirés surtout par le caprice où des calculs personnels des parents ou des parrains.

Il en est ainsi de ceux de la fille du constituant Simon que j'ai signalés, et de deux des enfants d'un ex-prêtre marié à la fille du secrétaire-greffier en chef au bureau des finances de la généralité de Rouen. L'un de ces deux enfants, une fille, reçut le 5 germinal an III, les prénoms de Louise-Sophie-*Civilis-Arria ;* l'autre, le 10 brumaire an IX, ceux de Pierre-Arsène-*Atalibaba*.

L'aîné des frères du graveur Brévière, reçut à Forges-les-Eaux, le premier jour de l'an II (1[er] vendémiaire), les prénoms de Pierre-*Vendémiaire*. (*Le Mystère de Forges-les-Eaux*, par Félix Clérembray, 1891, p. 31). F. C.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599 ; XXXII, 250, 329, 562, 650 ; XXXIII, 38, 300, 357, 694 ; XXXIV, 202, 301, 399, 816). — A-t-on parlé de la rue *Pavé-d'Amour*, tout près de la Bourse, à Marseille ? B. DE C.

—

D'où vient l'expression vulgaire : Et ta sœur ? (XXXI, 116, 272, 335 ; XXXIII, 696). — Daprès l'*Echo de Paris* du 23 janvier 1897, voici l'origine de cette expression qui daterait du Second Empire :

Un contrebassiste des Concerts-Musard sollicita, un soir, de son chef d'orchestre, l'autorisation de s'absenter pour une soirée ou deux de son pupitre, *sa sœur étant malade*.

Lorsque reparut l'artiste, le cappelmeister qui, très familier avec ses musiciens, tutoyait celui-ci, lui demanda à haute voix : *Et ta sœur ?*

Cette interrogation étrange, dont le sens échappait au personnel de l'orchestre, égaya les compagnons du contrebassiste qui depuis, chaque soir, ne manquèrent jamais d'accueillir l'entrée de leur camarade par un *Et ta sœur ?* collectif.

Du concert, la scie passa sur le boulevard où elle fit fortune.

CHARLEC.

—

Quand le parti révolutionnaire a-t-il décerné à ses membres le nom de patriotes? (XXXIII, 681; XXXIV, 410; XXXV, 167). — Mon collègue T. Pavot nous raconte que patriote était synomyme de compatriote (xve siècle), et que Saint-Simon usa, le premier, du mot qui fut admis à l'Académie en 1762.

On sait que la signification véritable du mot grec est rendue en français par le composé compatriote; c'est donc une supposition toute gratuite, de croire qu'au xve siècle, le mot patriote était le synonyme de compatriote.

Le mot patriote était usité du temps de Henri IV. Dans les lettres de Philippe de Canaye, sieur de Fresne, ambassadeur à Venise (*Ambassades*, 1635, 3 vol. in-f^o), on lit :

A Venise et à Bresse, il s'est trouvé dans la maison des jésuites, des mémoires plus appartenans à la monarchie du monde qu'au royaume des cieux. Je ne vois point qu'autre compagnie religieuse ait donné cette opinion de soi ; c'est aux princes et aux bons patriotes à ouvrir les yeux.

Les princes et les bons patriotes étaient désignés comme adversaires de la monarchie du monde (mais le mot patriote ne se trouve pas opposé à l'appellation d'aristocrate),

Le chevalier de Jaucourt a dit bien avant la Révolution :

Le patriote est celui qui, dans un gouvernement libre, chérit sa patrie et met son bonheur et sa gloire à la secourir avec zèle, suivant ses moyens et ses facultés.

Quant à moi, qui par des événemens particuliers n'ai jamais eu le bonheur de servir la patrie dans aucun emploi public, j'ai du moins consacré mes jours à tâcher de connoître les devoirs des patriotes.

Le mot patriote, pendant la Révolution, a été donné par dénigrement; il désignait le citoyen, l'ennemi des distinctions de castes et de privilèges. Les révolutionnaires se sont laissés traiter, avec dédain, de patriotes. Que voulez-vous ? C'était le temps des scies patriotiques.

A. DIEUAIDE.

—

La légende des dragons en Belgique (XXXIV, 236, 518, 593, 647). — Je signale à l'attention de ceux qui s'intéressent à la légende des dragons, les lignes suivantes, extraites du journal publié à Mons, *Le Hainaut* (n^o des 7 et 8 septembre 1896) :

Récemment, il a été exposé, en une vente publique de livres, à Bruxelles, une plaquette curieuse et excessivement rare, dont voici le titre, d'après le catalogue de la vente :

Comme quoi le Dragon de Wasmes, tué par Gilles de Chin, n'avait pas de sexe. — Dissertation historico-zoologique, par un Curieux de la Nature. — Mons, 1825. In-12, br.

Cette publication n'est consignée ni dans la *Bibliographie montoise*, ni dans les suppléments de cet ouvrage. Elle a été achetée, dit-on, à un prix élevé par la Bibliothèque royale de Belgique.

X. Y.

—

Semaine et jours bien employés (XXXIV, 288, 562 ; XXXV, 67, 171). — En mars 1839, lors d'une crise ministérielle interminable, l'on fit courir le couplet suivant :

Le lundi on est tout de flamme,
On se visite le mardi.
Le mercredit naît un programme ;
On le discute le jeudi,
On se brouille le vendredi,
On se quitte le samedi,
Et le dimanche tout est fini,
Pour recommencer le lundi.

OTTO FRIEDRICHS.

—

Le premier amour de Charles Nodier (XXXIV, 332). — Sur cette très curieuse affaire, je demande la permission de produire le *document humain* suivant. Si cette note ne *répond* pas précisément à la question, du moins elle permettra à notre confrère R. B. d'attendre que nos *savan*-

issimi doctores l'aient pu satisfaire sur ce point. J'ai en effet découvert, ces jours-ci, que la même aventure, ou à peu près, arriva quelques années après à un autre futur homme de lettres, qui n'était autre que le rabelaisien auteur Armand Silvestre. Celui ci confesse, dans son livre *Au pays des souvenirs* (Paris, Librairie illustrée), le trait ci-après (pp. 326 et 327) :

Je me rappelle à merveille une fessée que je reçus à l'âge de six ans pour m'être caché dans la chambre d'une vieille demoiselle, dont j'étais épris, dans le but inavouable d'assister à sa toilette du soir. Elle me découvrit sous les rideaux de son lit et me livra impitoyablement au bras séculier de mon père. Il était trop tard, car j'avais assisté à quelques menus exercices de cavalerie hydraulique où le spectacle de ses charmes m'avait été donné dans un sonore barbotement d'eau. Je me souviens parfaitement de ce que vis. C'était copieux et rose. Je ne regrettai pas les claques que je reçus sur le derrière à cette occasion, et puisque cette méchante personne fut sans égard pour ma passion, je proclame qu'elle s'appelait Zoé et était nièce du curé d'une des plus importantes paroisses de Paris, voire de la plus mondaine. Dans la suite, j'obtins d'autres fessées pour avoir été familier avec la gouvernante de ma grand'-tante et la petite fille du jardinier.

Voilà donc, quelques années après Charles Nodier, un autre littérateur en herbe qui, amoureux fou d'une demoiselle, est fouetté non plus par son idole elle-même, mais par ordre de celle-ci. J'ai pensé que le fait méritait d'être signalé aux curieux et aux chercheurs de l'*Intermédiaire.*

Quant à ceux qui feraient les incrédules, on pourrait leur dire que le héros de cette seconde historiette ayant narré lui-même une anecdote que rien ne l'obligeait à raconter, on l'en peut croire sur parole.

Pour ceux enfin qui ne voudraient pas admettre qu'on donne encore le fouet à un enfant de six ans, qu'ils lisent dans le livre de Félix Narjoux : *En Angleterre* (Plon, 1886), pages 76-77, le fait suivant. L'auteur, voyageant en Angleterre, visite une pension dont le directeur est M. Saunders. Un jeune homme de dix-huit ans passe devant eux :

« Vous l'avez été? » fit M. Saunders.

— Je l'ai été », répondit le jeune homme.

Au même moment retentirent les voix de Mlles Saunders appelant Fréd pour monter à cheval.

« Il l'a été, » dit M. Saunders à ses filles. « Peut-être ne pourra-t-il pas sortir avec vous. »

Les deux demoiselles Saunders étaient les sœurs aînées de Mary Saunders, qui devait épouser plus tard William Knobbs.

« Fréd l'a été aujourd'hui, mais il veut braver la douleur et je suis fort aise de cette preuve de courage, car bien d'autres à sa place ne seraient pas montés à cheval aujourd'hui », reprit M. Saunders en voyant paraître Fréd botté, éperonné, en tenue de cheval. Le jeune homme s'élança, au galop, à la suite des filles de son tuteur.

« Il est donc vrai qu'on fouette encore dans vos collèges ? » dit M. Félix Narjoux.

— Certes ! répliqua M. Saunders. Et j'espère qu'on fouettera toujours.

— Mlles Saunders savent-elles que Fréd a été fouetté aujourd'hui?

— Certes ! Il ne le leur a pas caché !

— Quoi ! Et elles l'acceptent comme cavaliers et ne le trouvent pas ridicule.

— Pas du tout.

Je m'arrête, car je ne veux pas m'éloigner de la question Nodier.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334, 648; XXXV, 17).— A Tarascon, rue des Juifs. Une rue très étroite avec des maisons anciennes, habitées autrefois par des Juifs, fort riches marchands de chevaux.

HUBERT SMITH.

* * *

— J'ai connu à Chauny (Aisne) une rue des Juifs, qui est devenue la rue de Noyon; elle avoisinait les fortifications aujourd'hui détruites.

PAUL ARGELÈS.

—

Depuis quand a-t-on donné le sobriquet de John Bull au peuple anglais? (XXXIV, 335, 649; XXXV, 173). — Certainement, le disciple de Wiclef s'appelait John Ball, mais M. Joliet — dont j'ai résumé la note sur l'insurrection de Wat Tyler — dit : John Bull. Et je n'ai pas cru devoir rectifier ce dernier mot, pensant que, depuis la satire de J. Arbuthnot (un siècle et demi), le sobriquet Bull était peut-être devenu plus historique, pour le peuple anglais, que le véritable nom Ball.

T. PAVOT.

Rosières (Ouvrages à consulter sur les) (XXXIV, 338). — Voir la *Nouvelle Revue rétrospective*, année 1888, t. I. p. 141, la fête de la rosière de Romainville, d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal. 6766. ALPHA.

—

L'aimé de Madame Desbordes-Valmore (XXXIV, 401). — M. C. H. G. lira certainement avec intérêt l'extrait suivant d'une lettre autographe de Sainte-Beuve, entièrement consacrée au poète H. Thabaud de Latouche, datée du 19 avril 1863, et que je copie, à son intention, sur l'original :

Plus tard, Latouche m'a fort caressé. Je l'ai rencontré chez Mme Valmore, et j'ai dîné avec lui. Il a même jugé à propos de me faire part, dans des lettres fort gracieuses et fort entortillées que j'ai de lui, de quelques vers de sa façon à l'adresse d'une des filles de Mme Valmore dont il était *odieusement* amoureux. Je dis *odieusement*, à cause de certaines circonstances antérieures. J'ai donc raison de vous dire qu'il ne faut pas m'interroger sur M. de Latouche. Malgré votre désir d'entière vérité, il y a un *vrai* qui ne s'imprime pas et qui se dit tout au plus en causant, etc...

Ce passage, de la main de l'illustre critique des *Lundis*, ne confirme-t-il pas bien les conjectures si nettement établies ci-dessus par notre érudit confrère?

ULRIC R.-D.

—

Famille Percin de Montgaillard de Northumberland (XXXIV, 482, 749; XXXV, 197). — Le hasard veut qu'on ait trouvé, il y a quelques jours, sur les deux clefs de voûte du chœur de notre cathédrale à Luxembourg, les armoiries de l'abbaye d'Orval et de son 39e abbé, dom Percin de Montgaillard (1605 à 1628). Comme ces armoiries diffèrent sensiblement de celles publiées à la page 197 du volume actuellement en publication, je me permets de les blasonner d'après les données qui me sont fournies par la clef de voûte et l'Armorial d'Orval, conservé dans les archives de l'église de Virton (Luxembourg belge) :

Bernard Percin de Montgaillard. — Ecartelé aux 1 et 4 d'azur au cygne d'argent, au chef cousu de sinople, chargé de trois étoiles (6) d'or; aux 2 et 4 d'or au lion de gueules. — Sur le tout en abîme un écusson de sable à la bande échiquetée de deux tises à sept pointes d'argent et de gueules.

Le tout timbré de la crosse et de la mître.

L'église a été construite en 1618 par les jésuites et il faut admettre que l'abbé d'Orval a contribué pour une large part à la construction pour qu'on ait assigné ces places d'honneur aux armoiries décrites. D. DE LUXEMBOURG.

***

— Je connais une taque de cheminée portant le nom et les armes de Bernard de Percin de Montgaillard, né en Gascogne et mort abbé d'Orval en 1628. Ces armes diffèrent un peu de celles indiquées par Effem :

Ecartelé aux 1e et 4e d'azur au cygne d'argent accompagné en chef de 3 molettes rangées d'or; aux 2e et 3e de gueules au lion d'or; sur le tout de..... à une bande de..... fuselée de 6 pièces de.....

SEDANIANA.

—

Etre dans les vignes du Seigneur (XXXIV, 521, 782; XXXV, 198). — Puisque le collabo Q. V. me demande le texte précis, je lui citerai ce qui est dit dans la *Genèse* au chapitre IX :

Quum autem, ut se *in vocatione Dei* occuparet senex, cœpisset Noe homo agricola esse terræ, *plantavit vineam ;* et bibens de vino inebriatus est, seque retexit in medio sui tentorii. Et vidit Cham, pater Chanehanis, nuditatem patris sui, egressus indicavit duobus fratribus suis foris...

Ceux-ci, à reculons par respect pour leur père, viennent alors le couvrir, Cham en rit. Au réveil Noé apprit ce qui s'était passé, maudit Cham et bénit ses deux autres enfants Sem et Japhet.

Cela semble donc bien indiquer que l'expression « Etre dans les vignes du Seigneur », fait allusion à ce fait de la Bible. OROEL.

—

Dante : Inferno VII, 1 (XXXIV, 521, 782; XXXV, 197). — J. B. S. n'ignore pas évidemment que la *Divine Comédie* contient plusieurs passages restés obscurs et que le fameux « Pape Satan, pape Satan, Aleppe » en est un des plus curieux et des plus indéchiffrables.

En citant l'anecdote qui lui a un peu déplu, je n'ai voulu ridiculiser personne.

Sa bonne foi est hors de doute, il ne connaissait pas l'interprétation fantaisiste citée par Benvenuto Cellini et la même idée lui est venue.

J'attends aussi la bonne explication de l'« imprécation dantesque » et je retiens que le petit incident est clos.

VITTORIO MENDL.

—

Quels sont les romans célèbres qui ont eu le plus d'éditions? (XXXIV, 528, 822). — Voici une ébauche de liste, très incomplète d'ailleurs, à la date d'aujourd'hui :

Romans d'ÉMILE ZOLA :

La Fortune des Rougon, 31,000 exemplaires de vendus ; *La Curée*, 43,000 ; *Le Ventre de Paris*, 40,000 ; *La Conquête de Plassan*, 37,000 ; *La Faute de l'abbé Mouret*, 50,000 ; *Son Excellence Eugène Rougon*, 30,000 ; *L'Assommoir*, 140,000 ; *Une page d'amour*, 90,000 ; *Nana*, 180,000 ; *Pot-Bouille*, 90,000 ; *Au Bonheur des dames*, 70,000 ; *La Joie de vivre*, 52,000 ; *Germinal*, 100,000 ; *L'Œuvre*, 60,000 ; *La Terre*, 120,000 ; *Le Rêve*, 100,000 ; *La Bête humaine*, 100,000 ; *L'Argent*, 90,000 ; *La Débâcle*, 200,000 ; *Le Docteur Pascal*, 90,000 ; *Lourdes*, 150,000 ; *Rome*, 100,000. On le voit, de tous les livres de Zola, c'est la *Débâcle* qui tient le record de vente.

Romans d'ALPHONSE DAUDET :

Sapho, 100,000 ; *Le Nabab*, 100,000 ; *Numa Roumestan*, 80,000 ; *Fromont jeune et Risler aîné*, 100,000 ; *Tartarin sur les Alpes*, 120,000 ; *L'Immortel*, 80,000.

Romans de FERDINAND FABRE :

L'Abbé Tigrane, son plus grand succès, 10,000 ; *Les Courbezon*, 7,000 ; *Lucifer*, *Xavière* et *Monsieur Jean*, 4,000 ; *Mon oncle Célestin*, *Julien Savignac*, 3,000 ; *Le Roman d'un peintre* et *Le Roi Ravière*, 2,000 ; et les autres moins encore.

Romans d'ANDRÉ THEURIET,
de l'Académie française :

Mademoiselle Guignon, 4,000 ; *Le Mariage de Gérard*, 6,000 ; *La Fortune d'Angèle*, 3,000 ; *Raymonde*, 6,000 ; *Le Filleul d'un marquis*, 5,000 ; *Le Fils Maugars*, 5,000 ; *Tante Aurélie*, 9,000 ; *Toute seule*, 6,000 ; *Madame Heurteloup*, 5,000 ; *Hélène*, 12,000 ; *Sous bois*, 6,000 ; *Le Journal de Tristan*, 3,000 ; *L'Affaire Froideville*, 8,000 ; *Gertrude et Véronique*, 6,000 ; *L'Amoureux de la préfète*, 10,000 ; *Reine des bois*, 11.000 ; *Le Mari de Jacqueline*, 8,000 ; *Jeunes et vieilles barbes*, 6,000 ; *Flavie*, 8,000 ; *Contes de la Primevère*, 6,000. C'est donc, on le voit, *Hélène* qui tient la corde. *P. c. c.* : H.

Tripatouiller (XXXIV, 570 ; XXXV, 96). — Richard de Radonvilliers, dans son livre, *Enrichissement de la langue française*, Paris, 1845, in-12, a indiqué les mots patouiller, patouillage, patouillable.

Il me semble que mettre le mot *tri* devant *patouiller*, c'est exprimer trois fois la même chose.

Triade est composé de trois termes ;

Triangle est composé de trois angles ;

Triceps désigne des muscles qui ont trois parties ;

Triennal, emploi exercé tous les trois ans ;

Trinité, *Triolet*, *Tripoli*, etc.

Plusieurs personnes dans le *Bottin*, portent les noms de Patouillet, Patouillard, cela seul indiquerait que la forme *patouiller* a été usitée comme *patrouiller*, presque synonyme.

Le bonhomme s'en va souper. On luy aporte de la viande froide qui n'est pas seulement demourée des commères, mais est le demourant des matrones, qu'elles ont patrouillé à la journée en beuvant Dieu scet comment !

(3e des *Quinze joies de mariaige*.)

A. DIEUAIDE.

—

Usage de sonner les cloches pendant les orages (XXXIV, 579, 803, 829). — La croyance que les cloches baptisées étaient odieuses au diable existait encore au siècle dernier. Or, comme on attribuait à Satan la puissance d'exciter les tempêtes, on avait la coutume de sonner les cloches dès qu'on entendait le tonnerre afin de conjurer la foudre. Voici un curieux mandat relatif à ce sujet :

Les maïeur et eschevins de Estinne Haute ordonnent à Joseph Paradis, receveur des deniers provenant de la Queue-de-Trieu, de payer à Jacq. Navez la somme de douze livres pour le dit Navez avoir livré la bierre au sonneur qui ont sonné pour l'évacuation des orages, pendant l'année 1755.

Une cloche du carillon de Binche porte en inscription : Saint-Pierre nre patron, prie que Dieu nous garde du foudre du ciel, 1597. »

EDME DE LAURME.

—

François-Antoine Cajot (XXXIV, 622 ; XXXV, 31). — L. Prudhomme qui a

publié l'an V de la République (1796) les *noms des individus envoyés à la mort judiciairement pendant la Révolution*, indique, tome 1er, page 177 :

CAJOT François, domicilié à Verdun, département de la Meuse, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 18 septembre 1793, par le tribunal criminel du département de la Mars.

Le conseil militaire (Paris) séance du 12 germinal an V (1797), jugeait l'affaire N. Lavilleheurnois, un des témoins, Cajot, indiqué comme chouan amnistié, témoignait contre l'un des co-accusés nommé Sourdat, ce dernier a repoussé énergiquement les allégations de ce témoin. (*Moniteur* du 15 germinal an V, n° 195).

Ce Cajot ne serait-il pas le même que le sergent Cajot, cité pour sa belle conduite pendant la campagne de 1800. (*Moniteur*, an X, page 1468)?

A. DIEUAIDE.

—

Sainte-Marie-aux-Mines (Armoiries) (XXXIV, 768; XXXV, 218). — J'ai des doutes sérieux sur l'exactitude des armoiries *parties*, attribuées à cette ville. Je commence par faire remarquer que ce ne sont pas celles en faveur desquelles s'est prononcé notre savant confrère Ristelhuber, du moins dans l'édition de 1865 de son *Dictionnaire;* il donne à Sainte-Marie ses armoiries officielles de 1697 :

D'azur à une Notre-Dame d'argent debout sur un monticule d'or;

et je crois qu'il a raison. Si mal fait que soit le travail héraldique, ou, pour mieux dire, fiscal de 1696 et 1697, il n'en est pas moins officiel, il a une valeur légale; et il me paraît difficile qu'une ville ait pu garder d'autres armes que celles qui lui étaient ainsi conférées. Mais les autres, telles qu'elles sont blasonnées, p. 218, sont, dans tous les cas, inexactes. Comme Sainte-Marie était moitié sur territoire lorrain, moitié dans le comté de Ribaupierre, on lui a composé un blason en accolant à la croix de Lorraine, les trois petits écussons de gueules de Ribaupierre. Or, en prenant cette composition pour ce qu'elle vaut, la croix patriarcale de Lorraine « n'est pas » pattée, et elle est habituellement « d'or », sur champ de gueules. D'autre part, les Ribaupierre portaient « d'argent à trois écussons de gueules » et non pas « d' azur » (ce qui serait une faute héraldique).

M. Lapaix, dans son *Armorial des villes de Lorraine* (Nancy, 1877), donne pour armoiries à Sainte-Marie :

D'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, qui est de Lorraine simple.

PAUL.

***

— Je n'ai donné, dans mon *Dictionnaire*, d'autres armoiries que :

D'azur à une Notre-Dame d'argent posant ses pieds sur une montagne d'or.

Mais dès 1865, M. L. Landmann réclamait contre dans le *Bibliographe alsacien* et disait que ces armoiries n'étaient que celles de la communauté des habitants. M. Jean Cayont, de Nancy, répondait à M. Landmann :

Par le mot communauté on mettait à néant les distinctions entre Sainte-Marie lorraine et Sainte-Marie alsacienne.

La Vierge n'ayant pas le don de plaire à une administration où domine l'élément protestant, le maire se fit l'écho du vœu que Sainte-Marie possédât des armoiries « répondant à son passé historique ». On a donc adopté un médaillon où les armes des comtes de Ribeaupierre et celles des ducs de Lorraine sont placées en regard.

RISTELHUBER.

—

Recherche de la noblesse sous Louis XIV (XXXIV, 764). — L'arrêt du Conseil d'Etat du roi, en date du 22 mars 1666, institua une recherche générale de la noblesse et les intendants en furent chargés. Suspendue en 1674, à cause des guerres, elle fut reprise en 1696 avec infiniment moins de sévérité. Elle ne paraît pas avoir eu lieu pour les Trois-Évêchés et pour la Lorraine.

En ce qui concerne la Champagne, ce fut M. de Caumartin, intendant de cette province, qui y procéda. J'ignore où se trouvent les originaux des procès-verbaux de maintenues; mais l'ouvrage suivant, officiel en quelque sorte, peut y suppléer : *Recherches de la noblesse de Champagne*, par M. de Caumartin, Chaalons, 1673. 2 vol. gr. in-f°, avec blasons pour chaque généalogie. (La Bibliothèque Nationale possède trois exemplaires de cet ouvrage; chacun d'eux contient des généalogies manuscrites et des notes de la main de Charles d'Hozier et de Clairambaut.)

VILMEUX.

Le tombeau de Naundorff (XXXIV, 767 ; XXXV, 215). — Notre confrère d'E., a vu à Delft des choses qui n'existent pas et n'ont jamais existé. Il n'y a pas de pierre tombale qui porte le nom de « Naundorff ». La pierre *non* rongée de mousse porte l'inscription que j'ai donnée : XXXV, 215. Moi, Hollandais et habitant la Haye, j'ai maintes fois visité la tombe au vieux cimetière. En demandant la clef dans la maisonnette touchant à gauche au cimetière abandonné depuis un demi-siècle environ, chacun peut se convaincre gratuitement que l'infortuné prince a trouvé là le repos qu'une politique infâme lui a ravi pendant sa vie.

M.-G. WILDEMAN.

* * *

— J'ai encore vu ce tombeau il y a quatre mois, c'est récent. Il est à Delft. Il n'est pas aisé de le trouver. Les gens de la ville ignorent qu'ils le possèdent, et vous demandez en vain des renseignements aux passants. C'est à l'entrée de la ville, dans un paysage de hauts peupliers, à l'endroit où le tramway à vapeur venant de la Haye s'arrête à la station du canal *Oude Delft*, près d'un pont assez pittoresque, dans un cadre de verdure. Vous suivez un chemin à droite, jusqu'à la maison d'un architecte qui a les clés de l'enclos voisin, dont les grilles sont longées par la voie du tram. C'est comme un terrain vague où poussent les herbes folles, auprès de la Towerwater. Près de là, des usines et des corons. C'est le faubourg. Cet enclos est l'ancien cimetière, abandonné. Quelques arbres ont poussé capricieusement. Il n'y a plus un seul monument, mais des trous de tombes défoncées, et une dizaine de pierres tombales plates, à ras du sol, à demi-envahies par le gazon. Celle de Naundorff est à peu près au milieu de l'enclos. Elle est brisée en deux pièces. L'inscription est intacte dans le fragment du haut ; il n'y est pas question de Naundorff. La voici telle que je l'ai copiée :

ICI REPOSE
LOUIS XVII
CHARLES LOUIS, DUC DE NORMANDIE,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
NÉ A VERSAILLES LE 27 MARS 1785
DÉCÉDÉ A DELFT LE 10 AOUT 1845

Il a pour voisins les caveaux des familles Senn van Basel, J. R. Schepins, Koppiers et Rappard, marqués aussi par de simples pierres plates. Ces gens ne se doutaient pas, quand ils dégustaient encore le curaçao vers 1840, qu'ils reposeraient en terre royale. Tout auprès coule le canal ; au loin se découpent les silhouettes des fameux monuments de Delft : le Prinsenhof où fut assassiné Guillaume le Taciturne, la Cathédrale où il repose dans un tombeau splendide, et aussi la *Tour Penchée,* — car on ne sait pas assez que Delft est à cet égard la Pise du Nord. Et les Delftois, dans les patisseries, absorbent les *soap matjes* dans un oubli profond et dédaigneux du roi de France dont ils ignorent la présence.

LÉO CLARETIE.

—

Zyeuter (XXXV, 49). — J'ai entendu ce verbe, à divers temps, pour regarder d'un air légèrement hostile ; mais le jeune homme qui l'employait avait voyagé et ne savait peut-être d'où lui venait cette locution.

J'ai aussi entendu lire des signalements :

... Taille : 1m70 ; *zyeux* : bleus ; nez : ..., quelquefois par des gens relativement instruits.

SGLPN.

—

Quel degré de parenté Hildis, mère de Rollon ou Robert, duc de Normandie, avait avec Harald Haarfager de Norwège (XXXV, 50). — Cette demande nous apprend que Hildis était la mère de Rollon ou Robert, premier duc de Normandie (France), ce que nous ignorions, aussi nous en remercions bien M. Youri !

Harald Haarfager, qui chassa de la Norwège en 875, le jeune Hrolf ou Rollon, avait-il à cette époque, marié sa fille, Alofa avec Torf Eimar, frère aîné du dit Rolf ou Rollon, ce qui justifierait, lors de la sentence d'exil de Rollon, les imprécations de sa mère Hildis, contre Harald Haarfager, père de sa bru ; et son manque d'égards vis-à-vis du jeune frère de son gendre en l'exilant de la Norwège.

Il est probable que déjà Harald Haarfager, avait manifesté de se rendre maître de toute la Norwège, et que l'esprit belliqueux et entreprenant du jeune Hrolf ou Rollon, lui fit ombrage, il l'exila ; quelques temps après que Rollon eut disparu de la Norwège, il prit le titre pompeux de Harald, premier roi de Norwège, vers la fin du IXe siècle.

HARALD HAARFAGER,
mort en 931,
1er roi de Norwège, vers la fin du IXe siècle; eut de Alphède, sa quatrième femme :

HILDIS,
DUCHESSE DE MÖRA,
mariée à Rognwal, duc de Möra (Finlande).

1. ALOFA HAARFAGER. — TORF EIMAR DE MÖRA, mariés en...

HROLF OU ROLLON DE MÖRA, expulsé de la Norwège en 875; en 912, il avait conquis une partie qui borde la mer (France), cession par Charles IV, le Simple, roi de France; prend le titre de duc de Normandie; mort en 932. Marié en premières noces à Papie de Bayieux, répudiée en 912.

2. BERGLIOTH DE MÖRA, mariée en... au comte de Drontheim.

GUILLAUME Ier, LONGUE-ÉPÉE, duc de Normandie en 927, mort en 943; marié en deuxièmes noces à Léogarde de Vermandois; vivait encore en 978.

3 HAKAN OU HAQUIN II, DE DRONTHEIM, envahit la Norwège et devint le cinquième roi de Norwège, sous le titre de Haquin II, après Harald II, dit Grafeld, tué en 962; il mourut en 995.

RICHARD Ier, SANS-PEUR, né en 932, duc de Normandie en 943, mort en 996; marié en secondes noces à Gonore, d'une famille noble du Danemark, d'abord sa favorite, puis sa femme légitime.

4. AUDUR, DE NORWÈGE, troisième femme d'Eric VI, le Victorieux, roi d'Upsal, mort en 994.

RICHARD II, DIT LE BON, duc de Normandie en 996, mort en 1027; marié à Judith de Bretagne, décédée en 1017.

5. ALOF III, embrasse le christianisme en 1002 et prend le titre de roi de Suède, mort en 1026; marié en deuxièmes noces à Estrild, fille de Micislas.

ROBERT-LE-MAGNIFIQUE OU LE DIABLE, duc de Normandie en 1028, mort en 1035; de Harlette, sa favorite, il eut :

6. INGEGERDE DE SUÈDE, mariée à Jaroslawe Waldimirowitch, grand-duc de Russie.

6. GUILLAUME II, LE CONQUÉRANT, (dit le Bâtard de Falaise), né en 1027, duc de Normandie en 1035; par conquêtes successives, roi d'Angleterre en 1066; mort en 1087.

7. ANNE JAROSLAUWNA, née en 1034, reine de France, décédée après 1062; mariée en 1050 à Henri Ier, roi de France, mort en 1060.

ANNE JAROSLAUWNA et GUILLAUME II, LE CONQUÉRANT, sont descendants tous deux de HILDIS, DUCHESSE DE MÖRA, leur ancêtre commune (XIe siècle).

J.-M. NAVOIT.

Les Secrets de la Maison-Blanche ou le Baiser de la statue de bronze (XXXV, 90). — Nous avons deux éditions de cet ouvrage, publiées au Canada. La première, après avoir été publiée en feuilleton par l'*Etendard*, de Montréal, a été mise en volume. La seconde, qui est de beaucoup préférable, a été faite l'année dernière. Je me ferai un plaisir d'adresser un exemplaire de cette dernière édition à quiconque m'adressera un mandat-poste de 3 fr. 50 à l'adresse qui suit : Raoul Renault, boîte de poste 142, Québec, Canada. RAOUL RENAULT.

—

Famille de Burges, de Bresse ou de Savoie (XXXV, 96). — Le dictionnaire héraldique de Grandmaison assigne à la famille de Burges (Bresse et Bugey), les armes suivantes : « de sable, à la croix ancrée d'or. » VILMEUX.

—

Le parasite des livres (XXXV, 137). — Consulter : *The Enemies of Book*, par M. William Blades ; Londres, Trubner, 1880. *Le Livre* (année 1880, partie rétrospective, pages 322, 387 et 417) en a donné quelques extraits.

GUSTAVE FUSTIER.

***

Cet ouvrage de M. W. Blades, a été traduit en français et a paru il y a quelques années, chez le libraire Claudin, à Paris. Une nouvelle édition anglaise, ornée de nombreuses et intéressantes gravures, vient de voir le jour à Londres, chez l'éditeur Elliot Stock.

E. J.

—

Sur quelques néologismes d'un nouvel académicien (XXXV, 138). — Voltaire disait que notre langue est une gueuse fière, et qu'il fallait lui faire l'aumône malgré elle. De là, sans doute, l'indiscrète charité de nos Immortels envers la pauvresse qu'ils affublent, à l'envi, de leurs néologismes. L'auteur de l'*Idylle tragique* fait, comme ses rivaux, étalage de nouveautés (spécialités ou reproductions). Disons, toutefois, qu'il n'a pas créé *unicité* (terme de médecine) ni *incuriosité* (relevé au XIV° siècle, et admis par l'Académie en 1798). En revanche, à la liste déjà publiée à son actif (ou à son passif), il convient d'ajouter : *inintéressante*, p. 226 ; une passion *rênée*, p. 306 ; *alacrité*, p. 404. Enfin, *fixer* n'est pas français, au sens de *regarder*.

T. PAVOT.

***

— M. Paul Bourget n'est point le créateur des mots signalés, dont quelques-uns ont près d'un siècle d'existence, d'autres plus d'un demi-siècle, d'autres encore au moins vingt-cinq ans.

Ainsi *incuriosité*, *papillonnage*, *tintamarrer* figurent dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, 5° édition, Paris, Smits et Cie, an VII.

On trouve dans le *Dictionnaire de la langue française*, de Littré, les mots : *déséquilibrer*, *incurver*, *monologuer*, *robustesse*, *unicité*.

Eufin, le père des mots : *fébrilité*, *inentendue*, *inentamée*, *nihilisme*, *sonnailles*, est J.-B. Richard, de Radonvilliers, qui en a créé plus de vingt mille autres, le tout formant un volume in-8° intitulé :

Enrichissement de la langue française. Dictionnaire de mots nouveaux. Paris, chez Léautey, éditeur, 1845.

Nos romanciers contemporains ne se sont pas fait faute de puiser dans ce vaste réservoir.

Je n'ai trouvé nulle part la source des mots : *fantômatiques*, *floronnement*, *joliesse*, *mondial*. Richard les a oubliés.

Il paraît bien y avoir incorrection dans l'expression employée par M. Bourget : « Tant elle *fixait* avec avidité le disque d'argent ».

On lit dans le *Dictionnaire* de Littré, au mot *fixer* :

On dit très fréquemment et même quelques-uns l'écrivent : *fixer une personne*, *un objet*, pour *fixer ses regards sur cette personne, sur cet objet*. C'est certainement une grosse faute : *fixer* quelqu'un, c'est le rendre *fixe*, et non pas le *regarder*.

En ce qui concerne l'emploi du mot *aimer* suivi d'un infinitif, c'est M. Marcel Prévost qui a commis la faute.

Voici ce que dit Littré (*Dictionnaire*, t. I, 1re partie, p. 93) dans ses Remarques sur le mot *aimer* :

Des grammairiens ont prétendu qu'avec le mot *aimer* suivi d'un infinitif, s'il s'agit non d'une action à faire, mais d'une impression reçue ou d'un état, on peut supprimer la préposition *à*, par exemple : « Il aime entendre une bonne musique ».

L'usage est contre un pareil emploi. Tout ce qu'on pet accorder, c'est que la poésie use de cette licence qui n'ayant rien de contraire à la grammaire, ne serait qu'un archaïsme. H. T.

—

Affaire du capitaine Doineau (XXXV, 140). — J'ai été nommé substitut à Oran le 19 décembre 1860. L'affaire Doineau, jugée par la cour d'assises d'Oran, était alors toute récente et faisait l'objet de toutes les conversations. J'en ai entendu parler en sens divers par un grand nombre de personnes. Voici l'impression qui m'en est restée.

Les concussions du capitaine Doineau n'étaient pas douteuses. Une cassette contenant une très forte somme en espèces d'argent — 30,000 francs, je crois, — avait été saisie en sa possession. Il avait tenté d'en expliquer l'origine par un dépôt mystérieux, conservé par lui sans y toucher, pendant plusieurs années. A l'audience, sur la demande de Jules Favre, avocat de la partie civile, le millésime de ces pièces d'argent fut vérifié : un grand nombre étaient postérieures à l'époque à laquelle l'accusé faisait remonter ce dépôt.

Mais on doutait fort de la participation personnelle du capitaine Doineau à l'assassinat. L'objection qui était faite était très plausible. L'assassinat avait été commis en territoire civil, presque à la limite du territoire militaire. Quelques minutes plus tard, la diligence qui avait été attaquée aurait franchi cette limite, et le capitaine Doineau aurait été, en vertu de ses fonctions, chargé de faire cette information. Tout le monde reconnaissait sa grande intelligence. S'il avait lui-même conduit les assassins, il aurait profité de cette circonstance et il n'aurait pas laissé l'attaque se produire avant que la diligence se trouvât dans le territoire où il exerçait légalement les fonctions d'officier de police judiciaire.

La lutte politique entre l'autorité militaire et les partisans du régime civil était alors des plus vives. De là la passion qui a été apportée dans la poursuite, et de là sans doute aussi la grande indulgence dont a été l'objet, après sa condamnation, l'officier déclaré coupable par la cour d'assises. ROBINET DE CLÉRY.

***

— C'est en 1856, par la cour d'assises d'Oran, que le capitaine Auguste-Edouard Doineau fut condamné à mort, sous l'accusation d'avoir fait assassiner l'agha Mohammed et M. Valette. Cette peine fut commuée en celle de la détention perpétuelle, et, le 27 novembre 1859, Napoléon III lui accorda sa grâce entière. Après une existence très agitée, le capitoine Doineau eut de nouveau maille à partir avec la police française, et, le 17 septembre 1874, le tribunal correctionnel de Grasse le condamna à deux mois d'emprisonnement pour complicité dans l'évasion de Bazaine. Depuis, il essaya vainement d'obtenir sa réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur, et la liquidation de sa pension de retraite. Le général du Barail, qui fut chargé par le gouverneur général de faire une enquête sur la rivalité entre le capitaine Doineau et l'agha Mohammed, parle assez longuement, dans ses *Souvenirs* (2e partie, chap. v), de cette triste affaire, et il paraît convaincu que cet officier est innocent de l'assassinat qui eut lieu deux ans après cette enquête.

ETIENNE DE ROLLAND.

***

— Le capitaine Doineau vivait encore l'an dernier, et je l'ai vu plusieurs fois, au printemps de 1896, à Nice, au Café de la Victoire, où il faisait tous les jours sa partie. C.

***

— M. R. Salignon trouvera l'accusation contre le capitaine Doineau, développée par Me Jules Favre, défenseur de l'agah Bel-Hadj, accusé d'avoir commis le crime dont Doineau était « le père, l'engendreur », suivant l'expression de M. l'avocat général Pierrey. L'affaire vint devant la cour d'assises d'Oran, dans les audiences des 6 au 23 août 1857; la plaidoirie de Me Jules Favre se trouve au tome Ier, p. 503 de ses plaidoyers (Paris, Plon, 1882); j'ignore si celle Me Nogent-Saint-Laurens, défenseur de Doineau, a été publiée, mais les journaux judiciaires de l'époque pourraient sans doute renseigner utilement sur ces débats.

JOIRE.

***

— Le général du Barail, dans ses intéressants *Souvenirs,* donne à ce sujet les détails suivants :

... Avant d'arriver à Tlemcen, le gouverneur général m'avait dit : « Je vais vous

charger d'une mission importante et embrouillée. Nous allons trouver à Tlemcen, deux hommes entre lesquels règne une animosité surprenante et qui, à chaque courrier, me fatiguent de réclamations et de plaintes réciproques, dans lesquelles il est impossible de se reconnaître. Voyez-les, interrogez-les adroitement. Tâchez de savoir ce qu'ils ont au fond de leur sac et rendez-m'en compte. L'un s'appelle l'agha Mohammed, l'autre est le chef du bureau arabe, le capitaine Doineau. »

On avait préparé pour nous, à Tlemcen, un grand dîner qu'offrait au gouverneur le général de Beaufort d'Hautpoul. Le général avait conservé, comme chef du bureau arabe, le capitaine Doineau, qui avait déjà exercé les mêmes fonctions à Bône, sous les ordres du colonel Guérin de Tourville, lequel l'avait chaleureusement recommandé comme un officier d'une rare intelligence, très au courant des intrigues des chefs arabes. Je m'arrangeai pour me faire offrir l'hospitalité du bureau arabe par le capitaine. C'était un grand gaillard, à l'air hardi, qui portait la tête haute et le nez en l'air, mais sans insolence, toutefois. Dans sa toilette, il était à la fois recherché et débraillé. La cravate n'était pas d'aplomb, et il était rare que les boutons de ses tuniques neuves entrassent dans les boutonnières qui leur étaient destinées. Avec cela, bon garçon, cordial, la main ouverte, prêt à rendre service, intelligent, rompu aux finesses de la diplomatie arabe, complètement maître de l'esprit de son général qui ne voyait que par ses yeux ; en somme, agent précieux, mais trop disposé à gagner à la main...

Après le dîner, nous causâmes, et je n'eus pas de peine à amener la conversation sur le chapitre de l'agha Mohammed. A ce nom, je vis noircir l'œil du capitaine, qui entama d'intarissables récriminations sur ce thème : « L'agha est un voleur ! L'agha est un traître, dont toute la vie se passe à nous aliéner les populations ! Avec lui, il n'y a qu'un parti à prendre, s'en défaire ; et contre lui tous les moyens sont bons ! »

Le lendemain, le gouverneur reçut les chefs indigènes. Après la réception je me fis présenter l'agha Mohammed. Je vis un homme encore dans la force de l'âge, abordant tout au plus la cinquantaine, de manières aristocratiques et distinguées, portant superbement le burnous éblouissant de blancheur, sur une veste de soie élégamment soutachée et sur de larges culottes de fin drap gris perle qui venaient se perdre dans la botte rouge. J'entrai facilement en conversation avec lui, et il parut enchanté de trouver une oreille complaisante dans l'entourage immédiat du gouverneur... Au nom du capitaine Doineau, je surpris sur ses traits une expression subite, étrange, de haine mêlée de crainte ; il soulagea son cœur : « Doineau, disait-il, était son ennemi personnel. Doineau le rendait responsable de tous les méfaits que le voisinage des tribus marocaines faisait si fréquents. Doineau voulait le perdre. Doineau était violent, et tout était à redouter de sa part. Doineau voulait le forcer à donner sa démission et à disparaître. Mais, fort de son bon droit et de sa loyauté, il résisterait et attendrait des jours meilleurs. »

Je demeurai convaincu qu'entre ces deux hommes, il y avait une haine féroce, personnelle, dont ils ne voulaient ni l'un ni l'autre avouer les secrets motifs, et qu'une catastrophe inévitable terminerait cette lutte entre le Français, violent et passionné, et l'Arabe, fin et habile.

Pendant un grand bal, j'eus une minute d'a parté avec le gouverneur.

— Mon général, lui dis-je, voulez-vous savoir le résultat de mon enquête à Tlemcen ?

— Oui, eh bien ?

— L'agha Mohammed et Doineau sont des ennemis farouches, irréconciliables. Il convient de ne pas les laisser, une minute de plus, l'un à côté de l'autre.

— Du Barail, vous faiblissez. Je vous prends pour la première fois à être pessimiste. Mais j'ai reçu d'autres informations que les vôtres. Laissons ces deux paroissiens-là s'arranger ensemble. Vous verrez qu'ils finiront par devenir bons amis, faute de pouvoir se dévorer.

— Mon général, vous me permettrez de vous dire que je crois que vous avez tort. Je parierais que ces deux hommes-là feront un malheur...

Moins de deux ans après ce jour, l'agha Mohammed allant de Tlemcen à Oran, dans le coupé de la diligence, fut assailli par des cavaliers arabes embusqués sur la route, et tué par une décharge de mousqueterie qui coûta aussi la vie à l'autre voyageur du coupé, M. Valette. Doineau fut aussitôt accusé de cet assassinat. On prétendit qu'il avait soudoyé les assassins. On prétendit même qu'il avait été reconnu, déguisé en Arabe et dirigeant lui-même le guet-apens. C'était inadmissible, car il n'eût pas été assez maladroit pour associer au sort de l'agha, un pauvre diable de Français, dont la mort devait singulièrement compliquer cette affaire devant l'opinion publique.

Le procès Doineau est resté une de nos causes célèbres. Jules Favre plaida pour la partie civile, et son éloquence enfiellée, passant par dessus la tête de l'accusé, alla attaquer le gouvernement militaire et l'institution même des bureaux arabes. Le président de la cour d'Oran fit preuve d'une révoltante partialité, interprétant et exploitant contre l'officier les dépositions

des témoins indigènes, sur lesquels il exerça une pression éhontée. Malgré tous ses efforts, Doineau, très habilement défendu, n'eût peut-être pas été condamné par la magistrature coloniale elle-même, si on n'avait trouvé chez lui une somme d'argent dont il ne put expliquer l'origine, et si on n'avait pas relevé contre lui de nombreuses imprudences de langage, par lesquelles il exprimait son ardent désir de voir disparaître un homme qu'il proclamait ennemi de la Franee.

Dans ma conviction, Doineau était innocent. Il a été victime, à la fois, de nos discordes civiles et peut-être, ajouterai-je sans insister, de la haine mutuelle des deux femmes dont les maris commandaient, l'un à Tlemcen, l'autre à Oran. Il a été l'holocauste désigné pour expier les rancunes imméritées, injustes, calomnieuses, qu'avaient excitées les bureaux arabes. Il fut condamné à mort, mais sa peine fut commuée en une détention perpétuelle qu'il devait subir à la prison de la Douéra, où je me rappelle parfaitement l'avoir vu, portant la tunique de capitaine de zouaves et la croix de la Légion d'honneur. Au bout de quelques années, il fut gracié par l'empereur et alla prendre du service auprès des Espagnols, alors en guerre avec le Maroc. Depuis, il a disparu, mais je crois qu'il vit encore, réfugié dans quelque coin du littoral méditerranéen.

P. c. c. : Louis Jouty.

—

Rever (Marie-François-Gilles) (XXXV, 141).— Consulter la *Biographie bretonne*, de Levot, II, 700-704.

Le Roseau.

—

Pensées très anciennes, inédites et d'auteurs inconnus (XXXV, 141).—Bookworm demande l'auteur de la pensée inédite :

Beau à vingt ans, fort à trente, sage à quarante, riche à cinquante, ou jamais.

Je l'ignore, mais ce que je puis lui dire, c'est que cette pensée existe depuis bien des années, sous la forme d'un vieux proverbe allemand dont voici la traduction :

Qui à vingt ans ne sait rien, à trente ans n'est rien et à quarante ans n'a rien, ne saura, ne sera et n'aura jamais rien.

Ce proverbe, comme tous les proverbes depuis feu Salomon, est anonyme.

Emile Tandel.

Marie-Antoinette et M. Clémenceau (XXXV, 142). — Le peuple n'ayant pas de pain, le bruit courut que Marie-Antoinette avait dit : « Eh bien! qu'il mange de la brioche! » A ce propos, voici ce qu'Alphonse Karr dit dans ses *Guêpes* d'avril 1843 :

Le hasard m'a fait, un de ces jours derniers, rencontrer un livre daté de 1760 — où l'on raconte le même mot d'une duchesse de Toscane — ce qui me paraît prouver, à peu près, que le mot n'a pas été dit par Marie-Antoinette, mais retrouvé et mis en circulation par elle.

T. Pavot.

—

Mettre un bœuf sur la langue (XXXV, 143). — Il me semble que la question devrait être posée ainsi : *Avoir un bœuf sur la langue.*

Voilà, alors, comment un potache répondrait à cette « colle de bachot » :

Démosthène pérorait un jour à la tribune de l'Agora, lorsque, brusquement interpellé par Eschine, son redoutable adversaire, il se trouble et se tait. — Son bégaiement lui était subitement revenu

— Il a un bœuf sur la langue! crie un titi athénien. — Et les Andrès Athénaioi de rire...

Le bruit courait, en effet, que l'orateur avait reçu quelques sacs de « bonne galette » du roi de Perse, et, sur ces pièces de monnaie figurait un bœuf sacré.

Gavroche aurait dit: « Il a un chèque sur la langue » et un *gandar* de Marseille ou de Nîmes aurait crié : « Tay lon béouré ! »

E. Rocheverre.

∴

— Leconte de Lisle fait figurer cette expression au premier acte de ses *Erinnyes* ; elle est tirée de la trilogie d'Eschyle. Voilà déjà une origine ancienne, mais Eschyle appelait ses ouvrages, les *reliefs des festins d'Homère* ; peut-être l'expression est-elle une des miettes de ces festins ? — On disait à Athènes : Βους επὶ γλωττη Βεϐηκεν (il a un bœuf sur la langue), non pas pour indiquer quelqu'un qui se tait alors qu'il a envie de parler, mais pour indiquer quelqu'un qui a reçu de l'argent pour ne pas parler, ce qui n'est pas la même chose.

Le bœuf est, sans doute, l'image du poids ou de l'intérêt considérable qui, pesant sur la langue, l'empêche de se lever.

Paul Argelès.

Violation du tombeau de Charlemagne (XXXV, 143). — Othon III, l'an 1000, eut la fantaisie de se faire ouvrir le caveau de Charlemagne, et y descendit avec son protospathaire, Otto de Lomello. Celui-ci raconte que Charlemagne était encore assis sur son trône de pierre comme un vivant. Une chaîne d'or était à son col, un sceptre dans la main droite. Ses ongles avaient percé les gants qui recouvraient ses mains. Othon III, après s'être prosterné à genoux, osa lever les yeux sur l'apparition funèbre, lui fit mettre de nouveaux vêtements blancs, couper les ongles, remplacer avec de l'or l'extrémité du nez qui manquait, enleva la chaîne d'or du cou, une dent de sa bouche et referma le tombeau.

La légende raconte que l'ombre de Charlemagne, mécontente de cette violation, apparut à Othon, pour lui annoncer qu'il mourrait bientôt et sans postérité. Voy. Zeller, *Histoire d'Allemagne*, II, 443. Cf. Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, I, 734.

P. RISTELHUBER.

***

— Dans le n° du 10 février, M. Lyonnet demande des renseignements sur le tombeau de Charlemagne et son ouverture par l'empereur Othon III.

Notre confrère trouvera des détails intéressants dans l'ouvrage suivant :

Charlemagne et le pays de Liège, par André Van Hasselt et Louis Jehotte, membres de l'Académie royale de Belgique. Un vol. in-8°, de 420 pages. Bruxelles Muquardt, 1878 (pages 133 et 399).

Ce livre n'est pas commun, cent exemplaires seulement ayant été mis dans le commerce; mais il doit se trouver dans toutes les grandes bibliothèques publiques, les auteurs ayant fait une large distribution gratuite.

CH. FLANTIER.

***

— C'est en l'an 1000 qu'Othon III fit ouvrir le tombeau de Charlemagne. Thietmar de Mersebourg a raconté cette violation de sépulture. Mais il ne donne que peu de détails. Othon fit ouvrir le pavé et fit creuser jusqu'à ce qu'il trouvât le cercueil où étaient les ossements ; il prit la croix d'or au cou du cadavre et la partie encore intacte des vêtements, puis referma le cercueil avec grand respect. C'est tout ce que relate Thietmar. Il ne faut pas croire qu'Othon, comme l'ont dit quelques-uns, ait vu Charlemagne debout, couronne en tête et sceptre en main, ni qu'il lui ait fait mettre d'autres vêtements, couper les ongles et ajuster un bout de nez en or.

R. C.

—

Chevaux de Lorraine (XXXV, 144). — La question a été traitée dans un des derniers numéros du *Journal d'archéologie lorraine*.

Il paraît établi que la qualification de « grands chevaux » et de « petits chevaux » de Lorraine est toute récente, et qu'elle ne répond à rien de réel.

ROBINET DE CLÉRY.

***

— On donnait ce nom aux quatre familles les plus distinguées de la noblesse du pays, et le nom de « petits chevaux » à la noblesse inférieure. Voici quels étaient les noms et les armes des grands chevaux de Lorraine :

DU CHATELET : D'or à la bande de gueules chargée de trois fleurs de lis d'argent.

D'HARAUCOURT : D'or à la croix de gueules, au franc-quartier d'argent, chargé d'un lion de sable, armé et lampassé de gueules, couronné d'or.

DE LENONCOURT : D'argent à la croix engrélée de gueules.

DE LIGNIVILLE : Losangé d'or et de sable.

Le général de Marbot, dans ses *Mémoires*, parle de ce dernier dans les termes suivants :

..... Le quatrième aide de camp de Masséna était le chef d'escadron comte de Ligniville. Il appartenait à l'une de ces quatre familles distinguées qui, sorties de la même maison que les souverains actuels de l'Autriche, portaient le titre des Quatre grands chevaux de Lorraine. Aussi, après la bataille de Wagram, l'empereur François II envoya-t-il un parlementaire pour s'informer s'il n'était rien arrivé de fâcheux à son cousin le comte de Ligniville.

LOUIS JOUTY.

***

— Voir *La Vie de mon père*, par M. le comte d'Haussonville (dans *Souvenirs et mélanges*, Paris, Calmann-Lévy, 1875, p. 5-6).

C. H.

Troglodytes (XXXV, 144). — Toute la vallée du Loir, de Vendôme à son embouchure, est remplie d'habitations que l'on peut appeler troglodytiques.

Creusées dans le tuf de falaises à pic, les plus anciennes et les moins riches ont la roche elle-même pour façade ; d'autres en ont une sur le devant en moëllons et en briques, avec portes et fenêtres comme nos maisons ordinaires, mais ce n'est qu'une devanture et le reste de l'habitation s'enfonce dans le rocher. Voir la description très pittoresque qu'en donne M. Ardouin-Dumazet dans son *Voyage en France*, t. I, chap. xv, p. 173, etc., (1 vol. in-12. Paris et Nancy, 1893. Berger-Levrault, édit.).

Le collaborateur Torderbourg lira aussi avec intérêt une notice de M. Zaborowski, dans la *Revue de l'école d'anthropologie de Paris* (n° du 15 janvier 1897) sur « les Caves d'Ezy », village du département de l'Eure (arrond. d'Evreux), voisin de la limite de Seine-et-Oise. Ces caves, autrefois celliers, à l'époque où l'on faisait encore du vin dans la région, ont été abandonnées, puis sont devenues le refuge des déclassés du pays qui y forment un groupe de 80 habitants environ (hommes, femmes et enfants), vivant comme de véritables sauvages. M. Zaborowski donne sur ces individus des détails fort curieux. E. J.

—

Les femmes témoins aux actes de naissance (XXXV, 145) :

Témoins : *Un homme et une femme.*

Berthier (Alexandre-Alméric), fils du général Léopold Berthier et de Joséphine-Jeanne-Marguerite Daiguillon, qui a épousé depuis le célèbre général de cavalerie Lasalle.

Témoins de l'acte de naissance à Borgo-San-Dominico, près Parme (20 janvier 1797) :

Le citoyen Alexandre Berthier, général de division et chef de l'état-major dans l'armée d'Italie (le futur prince de Neuchâtel et de Wagram) — et la citoyenne Marie-Joséphine Lapagerie, épouse du citoyen Bonaparte, général en chef de l'armée précitée.

Robinet de Cléry.

***

— A l'origine, au moment de la constitution de l'état civil en France, les femmes pouvaient servir de témoins dans les actes de l'état civil. Cela résulte des termes formels du décret du 20-25 septembre 1792, qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens. L'article premier du titre III, *Naissances*, est ainsi conçu :

> Les actes de naissance seront dressés dans les vingt-quatre heures de la déclaration qui sera faite par les personnes ci-après désignées, assistées de deux témoins de l'un ou l'autre sexe, parents ou non parents, âgés de vingt-et-un ans.

Ce décret se trouve rapporté dans Dalloz, *Jurisprudence générale*, au mot : Acte de l'Etat civil, section 1re, sous le n° 12.

D'après la disposition de l'art. 37 du Code civil, les femmes ne peuvent plus aujourd'hui être admises comme témoins, mais seulement comme déclarantes.

Lors de la discussion de cet article au Conseil d'Etat (séance du 6 fructidor an IX), le citoyen Rœderer demande pourquoi les hommes seuls sont admis à être témoins, autrefois les femmes y étaient également admises.

Le citoyen Thibaudeau répond qu'autrefois on ne distinguait pas, dans les actes de naissance, les témoins d'avec les déclarants ; le parrain et la marraine remplissaient les deux ministères : c'est la disposition formelle de l'art. 4 de la déclaration de 1736. Mais, depuis, la loi du 20 septembre 1792, a établi un nouveau système ; elle a exigé la déclaration de la naissance et la présence de témoins pour la solennité de l'acte. La déclaration peut être faite par une femme ; mais la loi veut que les témoins soient mâles. Il n'y a aucun motif de changer ces dispositions ; les actes de l'état civil sont aussi importants que les testaments, pour lesquels les lois l'ont ainsi ordonné.

Le citoyen Rœderer dit que les femmes sont celles qui, ordinairement peuvent le mieux attester le fait de la naissance.

Le citoyen Boulay dit qu'elles le certifieront comme déclarantes.

Le citoyen Thibaudeau dit qu'il faut toujours en revenir à distinguer les déclarants qui attestent le fait de la naissance et l'origine de l'enfant, et les témoins appelés pour donner à l'acte la forme solennelle (Voir *Discussion du Conseil d'Etat*, tome Ier, page 136). Ysem.

***

— Avant la Révolution, la naissance des enfants se prouvait par des extraits baptistaires, tirés des registres que les curés des paroisses étaient tenus d'avoir à cet effet.

Sur ces registres, le curé écrivait le jour de la naissance de l'enfant, son baptême, son nom, son sexe, le nom de ses père et mère et celui de son parrain et de sa marraine.

Ces actes de naissance et de baptême devaient être signés par le père, s'il était présent, et par les parrains et les marraines.

Le décret du 20 septembre 1792 et la loi du 28 pluviôse an III, ont bien confié aux municipalités la rédaction de ces actes, mais n'ont pas modifié les vieux usages et je ne serais pas surpris, si le Portier de l'*Intermédiaire* trouvait un acte de naissance signé par le père, la mère, deux parrains et deux marraines, ou encore par la sage-femme et deux parrains ou témoins.

A. DIEUAIDE.

—

Souverain à déterminer (XXXV, 185). — La première pierre de la cathédrale actuelle, fut posée le 18 avril 1601 par Henri IV et Marie de Médicis.

Henri IV satisfaisait ainsi à la promesse par lui faite, lors de son abjuration au pape Clément VIII.

V. René-Biémont; *Orléans*; abbé Patron : *Recherches historiques sur l'Orléanais.* GUSTAVE FUSTIER.

—

Boutet, directeur-artiste à la manufacture d'armes de Versailles, 1796 (XXXV, 186). — Je possède, par héritages successifs, une carabine à trente-deux rayures, qui fut envoyée à titre d'arme d'honneur, à mon grand-oncle le général Pierre Quantin, l'un des pacificateurs de la Vendée. Cette carabine, fort belle et fort bien en main, est signée sur la bande : Boutet, directeur-artiste; sur la platine droite, on lit: Manufacture de Versailles.

J'ai, autrefois, cherché des renseignements sur cet artiste; habitant la province, je ne pus m'en procurer. Mais il me paraît certain que les archives du ministère de la Guerre renferment, à cet égard, tous les documents nécessaires à l'établissement de la biographie et des états de service du directeur de la manufacture de Versailles.

A. MYTAV.

—

Etendard à déterminer (XXXV, 189). — Je trouve pour l'écusson qui est brodé sur cet étendard, la plus grande partie des armes de Choiseul-Praslin qui sont, dans un autre ordre :

Ecartelé au 1 et 4, d'azur à la croix d'or cantonnée de 18 billettes de même, cinq dans chaque canton du chef et quatre dans chaque canton de la pointe, au 2 et 3 de gueules au lion couronné d'or; sur le tout écartelé au 1 et 4 d'argent à la fasce de gueules, au 2 et 3 d'argent au lion de sable.

EUG. VILLEROY.

.˙.

— Je trouve dans mes archives de famille, une lettre dont le cachet reproduit exactement les armoiries figurées sur cet étendard. L'écusson est timbré d'une couronne de comte et supporté par les bâtons de maréchal de France.

Cette lettre a été adressée à Pierre d'Alvymare, maréchal de camp, sous-gouverneur de Gaston d'Orléans, tué en 1650 à la bataille de Retel, par César de Choiseul, dit le comte du Plessis-Praslin, maréchal de France en 1645, duc et pair en 1665, mort en 1675.

La couronne ducale indique que l'étendard en question est postérieur à 1665. L'absence du bâton de maréchal, doit le faire attribuer à l'un des descendants du premier duc. Il a pu figurer à la bataille de Fontenoy, mais il n'est certainement pas anglais. V. T.

—

Houlagou (XXXV, 192). — Petit-fils de Gengis-Khan, par Toulouï, quatrième et dernier fils de celui-ci, Houlagou était le troisième fils de son père, et ses deux aînés, Mangou et Khoubilaï, furent les troisième et quatrième successeurs du grand empereur mongol.

Sur l'ordre de son frère Mangou-Khan, il prit en 1252 le gouvernement de Khorassan et de la Perse, détruisit les châteaux et la secte des Ismaéliens ou Assassins, puis s'attaquant au khalife lui-même, envahit la Mésopotamie, prit Bagdad et la mit à sac, faisant exécuter le dernier khalife abbasside Mostasem-Billah (1258). Il conquit ensuite la Syrie, s'empara d'Alep, de Hamah, de Homs et de Damas, et fonda en Perse la dynastie des Ilkhans, simplement soumise à l'investiture lointaine du grand khan des Mongols, empereur de la Chine à Pékin. Il mourut en 1264.

De la très simple religion des Mongols, ses ancêtres, il se montra d'une grande tolérance religieuse, à la condition que les Eglises ne touchassent point à ce qu'il considérait comme les droits de l'État. Toutefois, sous l'influence de sa femme, Dokouz-Khatoun, princesse keraïte et chrétienne nestorienne, il témoigna des dispositions favorables aux chrétiens.

Son frère et seigneur, Mangou-Khan, en l'envoyant à la conquête de l'Asie occidentale, avait fait faire à saint Louis, des ouvertures qui furent repoussées, ou tout au moins mal comprises et n'eurent pas de résultats.

On peut consulter, sur la vie d'Houlagou, l'*Histoire des Mongols* par d'Ohsson et l'*Histoire des Ilkhans* par de Hammer.

TOUTI-MIRZA.

—

Elections académiques (XXXV, 193). — Avant que l'*Intermédiaire* ait répondu exactement et précisément à la question que pose, dans le numéro du 20 février 1897, notre excellent collègue, Un intermédiairiste enragé, qu'on me permette de glisser sous cette rubrique « Elections académiques », une petite note qui se rapporte de très près à ce sujet.

Le *Gaulois* publiait récemment, l'information suivante :

Savez-vous quelles sont les villes de France qui ont fourni à l'Institut le plus grand nombre de membres ? En voici la liste : Paris, 314 ; Lyon, 19 ; Versailles, 15 ; Dijon, 12 ; Montpellier, 11 ; Rennes, 10 ; Aix, Bordeaux et Marseille, 9 ; Besançon et Toulouse, 7 ; Blois et Rouen, 7 ; Angers, Brest, Caen et Nancy, 4.

Quel est le littérateur qui a été élu le plus jeune à l'Académie française ? C'est Villemain qui fut élu à l'âge de 32 ans.

Et le plus âgé ? C'est J.-B. Biot qui fut élu à 86 ans et six mois.

Quel est l'immortel ayant appartenu le moins longtemps à l'Académie française ? Le marquis de Saint-Lambert qui mourut onze jours après sa nomination.

A quel âge en moyenne est-on reçu à l'Académie ? A 51 ans et 7 mois.

Combien d'années y demeure-t-on ? 21 ans et 2 mois.

A quel âge y meurt-on ? A 72 ans et 7 mois.

Or, J.-B. Biot, né en 1774 et mort en 1862, étant entré à l'Académie en 1856, avait donc alors 82 ans et non 86.

Saint-Lambert, né en 1716, mort en 1803, entré à l'Académie en 1770, y demeura 33 ans et non onze jours.

Villemain, né en 1790, mort en 1870, étant entré à l'Académie en 1821, avait donc alors 31 ans et non 32.

A part cela, l'information du *Gaulois* est tout à fait exacte.

Je sais que je ne réponds pas à la question posée, mais l'*Intermédiaire* devant rectifier les erreurs des autres, j'ai profité de l'occasion.

A. C.

—

Témoins et remarque (XXXV, 195) :

Les relieurs et les libraires nomment témoins, les bords irréguliers des feuilles de papier qu'on aperçoit en quelques endroits d'un volume et qui, n'ayant pas été atteints par le couteau à rogner, prouvent que le livre a toute la marge qu'il était possible de lui conserver.

Dictionnaire de l'Académie.

TÉMOINS (Gravure). — Se dit de l'empreinte laissée sur l'épreuve d'une planche en taille-douce par les bords de la planche.

Lexique des termes d'art, J. Adeline.

EPREUVE DE REMARQUE. — Epreuve de gravure en taille-douce, donnant un état particulier de la planche. La remarque peut consister, soit en des croquis tracés par le graveur sur les marges ou sur les parties blanches de l'épreuve, soit dans l'absence de certains travaux en différentes parties de la planche. Ainsi, par exemple, des épreuves d'une planche dessinée et mordue à l'eau-forte et avant toute retouche à la pointe sèche ou toute remorsure, sont des épreuves de remarque. Ces remarques précisent les états différents de la gravure jusqu'à son entier achèvement.

Lexique des termes d'art, J. Adeline.

SEDANIANA.

* * *

— Un livre avec témoins est un livre auquel on laisse un certain nombre de feuilles sans les rogner également ; ces témoins n'existent que dans les éditions de luxe sur beau papier, Hollande et autres.

Une gravure avec remarque entend les faux traits, taches ou accidents, qui se trouvent quelquefois sur la marge des premières épreuves et qui sont ensuite effacées. C'est souvent un guide pour les amateurs, mais la cupidité sait quelquefois en tirer parti.

LADY KINECESTER.

—

Aristodicus (XXXV, 195). — Voyez Hérodote : I, 158. L'épisode est trop long pour être relaté. RISTELHUBER.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Les prisonniers du Temple. Tison tenu au secret dans l'une des tours du Temple et oublié pendant deux ans. — La détention arbitraire de Tison, tenu au secret pendant deux ans, dans une tour du Temple, par ordre de la commune de Paris, nous a paru constituer l'un des exemples les plus curieux des abus d'autorité des révolutionnaires qui ont renversé la Bastille et du peu d'importance qu'ils attachaient à la liberté des autres, malgré cette enseigne séduisante qu'ils avaient adoptée : Liberté, Egalité et Fraternité.

Pierre-Joseph Tison, ancien commis aux barrières de Paris, comme Huguenin, président de la commune insurrectionnelle de Paris, était né à Valenciennes, en 1735; il s'était marié à Paris, avec Anne-Victoire Baudet, née à Paris en 1736. Ils avaient un fils et une fille.

Le 20 août 1792, quelques jours après l'arrivée de la famille royale, Tison fut placé au Temple, avec sa femme, par ordre de Pétion, maire de Paris et adjoint à Cléry, valet de chambre du roi, pour l'aider dans son service. Ses appointements furent fixés à 6,000 francs par an et ceux de sa femme à 3,000. Peu de temps après, il fit entrer sa fille au Temple, pour les aider dans leur service. Le rôle de cette honorable famille consistait principalement à espionner le roi, la reine et Mme Elisabeth. On a pu constater, dans les nombreuses poursuites exercées contre des municipaux accusés de complicité de complots et dans le procès de la reine, qu'ils s'en étaient acquittés consciencieusement.

Le 19 avril 1793, ils écrivirent au Conseil du Temple :

Que la veuve et la sœur du dernier tyran avaient gagné quelques officiers municipaux ; qu'elles étaient instruites par eux de tous les événements; qu'elles en recevaient les papiers publics et que par leur moyen elles entretenaient des correspondances.

Cette dénonciation eut pour conséquence la condamnation à mort de plusieurs municipaux ou agents de la commune et bientôt après celles de la reine et de Mme Elisabeth.

La femme de Tison, effrayée des conséquences de ce qu'elle avait fait, éprouva de vifs remords et elle désavoua tout ce qu'elle avait dit. Un jour, elle se précipita aux pieds de la reine, en s'écriant, devant les municipaux, sans s'inquiéter de leur présence :

Madame, je demande pardon à Votre Majesté, je suis cause de votre mort et de celle de Mme Elisabeth.

Les princesses essayèrent de la calmer, mais la crise nerveuse à laquelle elle était en proie ne fit que s'aggraver. Elle éprouva de violentes convulsions, puis elle devint folle. Le 29 juin, on la fit transporter en dehors de la Tour, dans une chambre du palais, pour la soigner, et, le 6 juillet suivant, on la conduisit à l'Hôtel-Dieu, d'où elle ne sortit que le 25 février 1795, après un séjour de plus de dix-huit mois. Une femme de la police avait été placée auprès d'elle pour recueillir tout ce qu'elle pourrait laisser échapper, dans son délire, sur la famille royale.

Quelques jours après le départ de la reine pour la Conciergerie, le 26 août, la fille de Tison reçut l'ordre de sortir du Temple et elle partit, sans avoir pu obtenir la permission de voir le petit prisonnier, auquel elle portait beaucoup d'intérêt.

Le 21 septembre 1793, Hébert, connu aussi sous le nom de *Père Duchesne*, à cause du journal ordurier qu'il publiait sous ce titre, devenu substitut du procureur de la commune de Paris, depuis le 22 décembre 1792, se présenta à la Tour du Temple, accompagné de quatre officiers municipaux, apportant un arrêté de la commune supprimant les personnes qui servaient les prisonniers. Il fit enfermer Tison dans une tourelle, où il fut tenu en prison et au secret, recevant la même nourriture que les autres prisonniers. Tison ayant demandé à la commune de Paris de le mettre en liberté, le 12 décembre 1793, quelques membres du Conseil général déclarèrent qu'ils craignaient, en mettant Tison en liberté, de priver la justice des renseignements qu'il pouvait donner sur Elisabeth Capet; il fut maintenu en prison, tout en reconnaissant qu'aucun soupçon n'existant sur son compte, il n'était détenu que par mesure de sûreté générale.

Mme Elisabeth ayant été condamnée à mort le 10 mai 1794 et la révolution du 9 thermidor ayant mis fin à la tyrannie de la commune de Paris, les enfants de Tison adressèrent cette lettre au président de la Convention nationale :

Paris, le 27 fructidor, 2e année républicaine (3 septembre 1794).

Aux Citoyens, représentants du Peuple,

Exposent les malheureux enfants de Pierre-Joseph Tison. Que leur père gémit dans les prisons du Temple, où il est au secret depuis le 1er vendémiaire dernier, sans en pouvoir connaître la cause.

Sous le régime de la tyrannie, les plaintes des malheureuses victimes ne pouvaient pénétrer; on était sourd à leurs vœux, mais aujourd'hui que la Convention a mis la justice et l'humanité à l'ordre du jour, les infortunés viennent avec confiance déposer leurs chagrins dans le sein des dignes représentants et ils sont persuadés que l'innocence et le malheur auront des droits sur vos cœurs et que vous ne rejetterez pas la réclamation de deux enfants qui viennent vous prier de leur rendre leur père et un vrai citoyen à la République.

TISON fils;
Victoire TISON,
femme MASCRET.

Cette lettre paraît avoir produit une certaine impression sur le Comité de sûreté générale, car il ordonna que Tison serait interrogé. Nous allons reproduire intégralement l'interrogatoire, qui peut être considéré comme un véritable acte d'accusation contre le régime suivi par le gouvernement, par la police et par les magistrats, pendant cette période de réformes et de régénération :

CONVENTION NATIONALE

Comité de sûreté générale et de surveillance

Du 15 pluviôse, l'an III de la République française, une et indivisible,

En vertu de l'ordre des Représentants du Peuple, nous François Girard, l'un des chefs du 4e bureau, avons fait extraire le nommé Tison, détenu dans l'une des tours du Temple et lui avons demandé ses noms, âge, profession, pays et demeure?

Répond se nommer Pierre-Joseph Tison, âgé de 60 ans, né à Valenciennes, cy-devant employé à la Régie et depuis, valet de chambre de la famille des Capets, détenus.

D. Depuis quel temps il n'est plus valet de chambre?

R. Depuis dix-sept mois qu'il est détenu au secret.

D. Pour quel motif et par quel ordre il a été mis au secret?

R. Par ordre de la Municipalité définitive et qu'il en ignore le motif. Cependant, étant sûr d'avoir bien rempli ses devoirs, *il pense qu'il ne peut être là que parce qu'on l'a oublié*, ou par une politique qu'il ne conçoit pas.

D. S'il n'a jamais fait de réclamations auprès des ex-municipaux de garde au Temple et depuis aux officiers des sections?

R. Que d'après plusieurs réclamations qu'il a faites, la Municipalité avait pris un arrêté pour lui rendre sa liberté; que cet arrêté avait été envoyé à l'ancien Comité de sûreté générale, qui probablement en a empêché l'exécution.

D. Qui l'a placé au Temple?

R. C'est en vertu d'un ordre signé Pétion, lequel ordre lui a été remis par Léonard Bourdon.

D. S'il a prêté un serment particulier pour la place de valet de chambre?

R. Qu'arrivé au Temple l'on lui a fait prêter un serment comme à tous les fonctionnaires publics.

D. S'il a été fidèle à ce serment?

R. Oui et qu'il a rempli sa place d'une manière irréprochable.

Lecture faite, a dit les réponses contenir vérité, y a persisté et a signé avec nous.

TISON; F. GIRARD.

Néanmoins, la justice fut encore lente pour Tison. Après la mort et l'inhumation du fils de Louis XVI, Guérin, homme de loi, commissaire civil de la section de L'Homme-Armé, de service au Temple, faisait, le 10 juin 1795, un rapport, dont la minute a été conservée et dans lequel il disait :

Il existe encore au Temple deux prisonniers : l'un est la fille de Louis XVI et l'autre, son valet de chambre, Tison. Les causes de la détention de celui-ci sont ignorées. Tous deux sont enfermés dans la tour carrée du milieu, sous la garde de deux commissaires, nommés par la Convention, ommes honnêtes et sensibles, placés là par la confiance qu'ils ont inspirée et qui ont de leurs prisonniers tous les soins que l'ancienne Commune leur refusait avec la plus barbare inhumanité. C'est à ce défaut de soins que l'on doit attribuer la mort du jeune enfant.

Tison est sorti du Temple sans doute peu de temps après, car, à la date du 9 octobre suivant, la commission des secours invitait le Comité de sûreté générale à s'occuper du payement dû au citoyen et à la citoyenne Tison, relativement à la place qu'ils occupaient auprès des prisonniers du Temple.

Tison est mort à Paris le 23 décembre 1797 ; sa femme lui a survécu pendant quelques années.

Après avoir surveillé la famille royale dans sa prison, Tison avait subi la même peine pendant plus de deux ans, sans motifs apparents, et même sans aucun ordre écrit.

Telle fut la récompense de ce fidèle serviteur et d'un bon patriote.

Il semble que sa mise en liberté n'a été précédée d'aucun mandat ni d'aucun arrêté du Comité de sûreté générale et que l'administration s'est contentée de lui faire ouvrir les portes de sa prison en évitant de donner un ordre écrit, qui, formant un commencement de preuves, aurait pu devenir, pour ceux qui l'auraient signé, un motif d'accusation.

ALF. BÉGIS.

NOUVELLES

L'Orientalisme à Bordeaux. — Dans une de ses dernières séances, l'Académie de Bordeaux a émis le vœu qu'une chaire de langues ou d'études orientales fût créée à l'université de cette grande ville.

Voici, d'ailleurs, le procès-verbal de la séance :

M. Camille Jullian lit un mémoire sur l'*Histoire de l'orientalisme à Bordeaux*. Il montre que, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, la philologie orientale a eu dans notre ville des représentants dans l'enseignement et la science ; en 1592, création d'un cours d'hébreu au collège de Guyenne ; au XVIIe siècle, lectures d'hébreu au collège de la Madeleine ; au XVIIIe siècle, travaux de Bellet et de Pacareau sur la philologie et l'archéologie orientales ; au XIXe siècle, livres de Lacour sur l'égyptologie et les Eloïm ; études de Largeteau au grand séminaire ; cours de Ladonne à la faculté des lettres ; collections égyptiennes de Godard, enseignement de la faculté de théologie. Aujourd'hui, notre haut enseignement n'a plus de chaire d'orientalisme. Toutes les universités étrangères ont la leur. Strasbourg a 8 maîtres de langues orientales ; Bordeaux, qui a 2,200 étudiants (Strasbourg n'en a que 1,100), n'en possède pas un seul.

A la suite de cette lecture, l'Académie exprime le regret que l'enseignement public des langues et de l'archéologie orientales ne soit plus représenté dans notre ville. Elle émet le vœu qu'il puisse l'être un jour, et décide que ce vœu sera transmis à M. le recteur de l'université de Bordeaux.

Il faut espérer qu'avec le concours de la municipalité et de l'Etat, ce vœu sera bientôt réalisé, et qu'une chaire d'égyptologie, vu les précédents signalés par M. C. Jullian, figurera sur le tableau de la faculté des lettres. Aussi bien, d'autres facultés provinciales ont eu déjà des chaires d'orientalisme. A Lille et à Lyon, on enseigne le sanscrit, et pendant longtemps, M. Marcel Devic a fait, à Montpellier, un cours d'arabe, qui n'a cessé qu'à la mort du professeur.

—

Le plan de Carthage. — M. Cagnat a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (séance du 5 mars), une lettre du capitaine de frégate Davin, commandant le contre-torpilleur le *Condor*, qui lui écrit que suivant les désirs exprimés par l'Académie, il se propose d'exécuter, avec tout le soin désirable, des sondages dans le triangle tracé sur le croquis des ports de Carthage que la compagnie lui a fait parvenir.

Le peu de profondeur de l'eau rendra les opérations faciles.

Le commandant Davin espère, grâce à l'emploi du scaphandre, arriver facilement à déterminer la nature des obstacles rencontrés.

Il est probable, en effet, que de cette manière, rien d'important ne pourra échapper aux investigations des explorateurs.

LE CURIEUX

AVIS

*La Direction de l'*INTERMÉDIAIRE *serait infiniment obligée à ses abonnés et collaborateurs de vouloir bien accompagner leurs communications, soit de leur carte de visite, soit de leurs nom et adresse lisiblement écrits.*

Administration et Gérance :

MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux, Paris.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Avril 1897.*

XXXVe Volume. — N° 758

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 10

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Sur la maison de campagne du secrétaire d'Etat Charles de Beauclerc. — Je trouve, dans des documents de 1617 et années suivantes, que Charles de Beauclerc vivait alors dans la retraite et que son ermitage portait le nom de *Ressonville* (si je lis bien ce nom). Je voudrais bien savoir où était située cette terre, dont je ne trouve pas mention dans le *Joanne*.

Ph.

—

Faire Gilles. — Quelle est l'origine de la locution : « faire Gilles » pour dire : « décamper à propos »? Faut-il la faire remonter jusqu'à saint Gilles qui, alors qu'il était un prince du Languedoc, aurait refusé de monter sur le trône du royaume wisigoth d'Espagne, dont le Goth Wamba avait été déchu par Ervige, son compétiteur, après une tentative d'empoisonnement.

Ereuvao.

—

Quel est le père du hannetonnage? — La recherche de cette paternité n'est pas interdite par le Code civil.

Serait-ce Auguste Romieu? Nommé sous-préfet à Quimperlé, le 7 août 1830, sur la recommandation de son ancien condisciple, M. de Montalivet, il ne trouva, paraît-il, pour charmer les ennuis de son exil, que l'organisation de la destruction des hannetons.

Pendant son administration, M. Romieu crut devoir prendre un arrêté qui souleva contre lui les journaux de France vivant de plaisanteries et de ridicules. Les hannetons détruisaient les biens printaniers de l'arrondissement de Quimperlé ; ils abîmaient les campagnes, et l'on invoquait à grands cris le secours de l'autorité pour s'en débarrasser. M. Romieu promit cinquante centimes par boisseau de ces insectes, et parvint de la sorte à en délivrer ses administrés. Dans le pays, on lui sut gré de la mesure, ce qui dut le dédommager amplement des jeux de mots des petites feuilles de Paris (*Biographie des hommes du jour*, II, 2e partie, p. 354).

Est-ce le Romieu qui publia, en 1851, le fameux *Spectre rouge*, destiné à préparer le coup d'Etat du 2 décembre, et dont le zèle fut récompensé, en 1852, par la place de directeur des Beaux-Arts et ensuite par celle d'inspecteur des Bibliothèques de la Couronne?

Le Portier de l'Intermédiaire.

—

Inexactitude de certaines expressions. — D'où vient l'inexactitude de ces expressions :

Septuagésime, Sexagésime, Quinquagésime, Quadragésime.

On trouve dans tous les dictionnaires : 70, 60, 50, 40 jours avant Pâques. C'est inexact.

D'abord il ne peut y avoir un écart de 10 jours entre quatre époques séparées les unes des autres par une semaine ou 7 jours.

D'un autre côté, la Quadragésime est 42 jours avant Pâques, la Quinquagésime 49 jours, la Sexagésime 56 jours et la Septuagésime 63 jours avant la même fête ; c'est donc plutôt, dans la force du terme, une sexagésime qu'une septuagésime. Littré, dans son dictionnaire, dit que la Septuagésime est 70 jours avant l'octave de Pâques. C'est un moyen ingénieux de trancher la difficulté, mais on y retombe pour les dimanches suivants.

Il est, en somme, bien certain que c'est Pâques qui est le point d'arrivée; mais quelle est l'origine de ces appellations qui sont en contradiction avec la réalité.

Deux hypothèses surgissent :

1° A-t-on, dès le début, procédé par périodes de dix jours ?

2° Ou bien a-t-on entendu, par simplification d'expression, traiter les semaines de sept jours comme si elles en avaient dix ? PAUL ARGELÈS.

—

Un objet d'art trouvé au Salève (Haute-Savoie). — On demande des renseignements sur une importante découverte qui aurait été faite récemment dans les carrières de Veyrier-sous-Salève (Haute-Savoie). On aurait trouvé, dans cette localité, une statuette d'environ 15 centimètres de hauteur, en fer forgé, servant à un usage inconnu. La figurine porte sur la tête un petit baquet que l'on remplit d'eau, et cette eau s'écoule par... les voies naturelles. On se perd en conjectures sur l'emploi de cet objet qui remonterait à une haute antiquité et que le conservateur du musée archéologique de Genève aurait, paraît-il, acquis à prix d'or. U. V.

—

Une biographie de « Un Auvergnat ». — Un écrivain, doué de bien trop de modestie, a publié, anonymement, en 1826, à Paris, chez Lecointe et Durey, un fort intéressant petit volume, de xxv-555 pages in-18, sous ce titre :

Résumé de l'Histoire d'Auvergne (Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire), par Un Auvergnat (*sic*).

Le *Dictionnaire des Anonymes*, de Barbier, édition de 1877, tome IV, colonne 334, attribue la paternité de cet ouvrage à M. Taillandier.

Je ne trouve, à ce nom, aucune mention dans les deux éditions (Clermont-Ferrand, 1834 et 1850) du *Dictionnaire des Personnages d'Auvergne*, par P. Aigueperse.

Pourrait-on, sur cet érudit « Auvergnat », tout à la fois, si discret auteur et si consciencieux historien, me communiquer quelques lignes de biographie ? ULRIC R. — D.

—

Œuvres de Napoléon, imprimées par H. Balzac. — Sur le dos de la couverture imprimée des tomes I et III de la *Nouvelle Anthologie ou Choix de Chansons*, publiée par L. Castel, deuxième édition, petit in-12, imprimée à Paris, en 1828, par H. Balzac (*sic*), je lis cette annonce : « *Œuvres choisies de Napoléon*, 4 volumes in-32. — Prix : 8 francs. »

Cet ouvrage, imprimé également par H. Balzac, a-t-il réellement paru ? ULRIC R.-D.

—

Le baron de Ballainvilliers. — Dans ma collection d'ouvrages sur Montaigne, j'ai récemment ajouté le volume anonyme suivant :

Montaigne aux Champs-Elysées, dialogues en vers; et les Soirées de campagne, contes en vers. Paris, chez Delaunay, 481 pages in-8°, 1823.

Un ancien possesseur de cet exemplaire a écrit ainsi au crayon, sur le titre, le nom de l'auteur : « Par le Baron de Ballainvilliers ».

Est-ce le même que l'ancien intendant d'Auvergne dont le nom a été donné à l'une des plus larges et des plus belles rues de Clermont-Ferrand et d'où l'on a une vue si étendue sur la montagne ? ULRIC R.-D.

—

Société secrète à retrouver. — Dans *Les Sociétés badines, bachiques, littéraires et chantantes* d'Arthur Dinaux, tome Ier, à la fin de l'article consacré à la « Coterie des Anti-Façonniers », il y a :

..... S'il n'est pas vrai que la Coterie des Anti-Façonniers ait existé au commencement du XVIIIe siècle, cent ans plus tard on révélait tout bas à Paris l'existence secrète d'une société dégoûtante, qui, sous un nom ignoble, avait poussé jusqu'aux bornes les plus extrêmes le sans-façon et le cynisme. Tirons un voile sur une association qui n'aurait jamais dû se former dans le pays qu'on veut bien citer comme celui de la politesse et de la courtoisie.

De quelle société s'agit-il ? et ne peut-on pas écarter un peu « le voile » si strictement tiré par Arthur Dinaux ? YENATNOF.

—

Une anecdote de Henri de Latouche à vérifier. — Henri de Latouche raconte l'anecdote suivante dans le *Dictionnaire de la Conversation* :

Une marquise, à ce que j'ai souvent entendu raconter à mon aïeul, eut l'imprudence de sortir un soir avant d'avoir ac-

compli les devoirs qu'impliquent ordinairement les conséquences de ce réfrigérant salutaire. C'était une marquise du faubourg Saint-Germain. Surprise par une exigence impérieuse, dans une rue fort étroite, la rue des Marais, elle se résigna à obéir, espérant qu'elle aurait la chance de ne voir passer personne près d'elle pendant la courte durée de sa halte.

A peine avait-elle tenté un cas si courageux qu'un homme déboucha de la rue des Petits-Augustins. Il faut avoir du malheur, pensa-t-elle, mais que faire? La pudeur lui conseille de cacher, au moins, sa figure contre la muraille pour subir la rencontre qu'elle ne pouvait éviter. Or, elle ne fut pas peu étonnée de voir passer obliquement près d'elle l'ombre d'un chapeau qui la saluait et d'entendre prononcer respectueusement : « Bonsoir, Madame la marquise. » — « J'ai eu tort de me retourner, soupira la grande dame ; il n'y avait peut-être qu'un homme au monde qui pût me reconnaître sur cette face! » Et cet homme était, en effet, son apothicaire.

Je ne pense pas que cette gauloiserie brave assez l'honnêteté pour que l'*Intermédiaire* refuse de l'accueillir.

Je demande : 1° si elle est vraie ; 2° si un autre auteur la raconte, sous cette forme ou sous une autre ; 3° le nom de la marquise en question ; 4° si (certaine partie de notre individu étant la même chez tous) il est vraisemblable qu'on puisse reconnaître une personne de cette façon insolite.

C'est ce qui me fait douter de la véracité du fait. Ed. M.

—

Indes anglaises et Indes néerlandaises. — Existe-t-il des ouvrages sur l'organisation du service topographique et géodésique aux Indes anglaises, d'une part ; aux Indes néerlandaises (Batavia), d'une autre?

Des articles de revue ont-ils été publiés à ce sujet dans le courant de 1895 ou 1896? L. W.

—

Chanson à retrouver. — Y a-t-il une vraie chanson *Jean-François de Nantes?* (Voir *Pêcheurs d'Islande,* de Pierre Loti). Son origine, son auteur et les vers complets sont bien désirés.

A. G. C.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV. — Notre collègue J. N. affirme (XXXIV, 345), qu'à la cour de Louis XIV, tout le monde était sale et empestait ; que le roi ne prit pas un bain de sa vie et qu'aucune des grandes dames d'alors ne se lava. Il affirme, en outre, que le siècle de Louis XV fut, par excellence, celui de la propreté. Sur quoi reposent ces assertions? Je croyais, au contraire, que sous le Roi-Soleil les mœurs étaient raffinées et polies. Ed. M.

—

Un neveu de Voltaire. — On lit dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont, à la date du 17 février 1778, que le fermier général Marchant de Varennes était le neveu de Voltaire.

Un savant confrère, ayant étudié la généalogie du patriarche de Ferney, pourrait-il m'expliquer cette parenté?

M. B.

—

La Caille. — J'ai lu dans un magazine littéraire dont le nom m'échappe, un conte charmant de M. André Theuriet, de l'Académie française. Je voudrais savoir dans lequel des recueils de nouvelles de l'éminent académicien je pourrais retrouver ce récit, ayant égaré la livraison de la revue qui l'avait publié?

Ed. M.

—

Le crâne de Richelieu. — Existe-t-il réellement, au château de Bomblanc, Plourins (Bretagne) la partie faciale de la tête de Richelieu? — Dans ce cas comment y est-elle arrivée?

A. G. C.

—

Un « lapsus calami » de Victor Hugo. — Je lis dans *les Rayons et les Ombres* (XIX, Ce qui se passait aux Feuillantines, en 1813, page 469, v. 14 de l'édition Hetzel Quantin, vol. III) :

Car nous sommes les fleurs, les rameaux, [les clartés,
Nous sommes la nature et la source éter- [nelle
Où toute soif s'épanche, où se lave toute [aile...

Le premier hémistiche de ce dernier vers me laisse perplexe : « une soif qui s'épanche » ne me paraît avoir aucun sens, et surtout ne pas répondre à l'idée qui est celle d'apaiser la soif à la source.

Les quatre éditions que j'ai pu consulter donnent toutes s'*épanche ;* mais je me

demande, et c'est ce que je voudrais demander aux amis du journal, s'il n'y aurait pas là un simple *lapsus calami*, et s'il ne faudrait pas : où toute soif s'*étanche*, au lieu de s'*épanche*. La consonnance des deux mots expliquerait le *lapsus*.

Pourrais-je savoir ce que portent le manuscrit et l'édition originale?

A. B.

—

Geoffreville. — Lieutenant général des armées du roi, désigné par le testament de Louis XIV, comme sous-gouverneur du dauphin. (Buvat, *Journal de la Régence*.)

Pourrait-on me donner des renseignements biographiques sur ce Geoffreville et sa descendance? Quelles étaient ses armoiries? DE FILTUJE.

—

F. Nicolas. — Prière, si possible, de nous donner le titre exact et les indications bibliographiques d'un volume de poésies dédiées à Lamartine et publié à Mâcon en 1838, par F. Nicolas, alors professeur au collège de cette ville. Titre probable : *Mes soirées d'hiver* ou *Les soirées d'hiver*. F. L. A. H. M.

—

Journaux. — Remerciements aux intermédiairistes qui voudront bien nous dire dans quelles villes ou départements, étaient publiés les journaux ou périodiques dont les noms suivent et qui paraissaient vers 1850 :

Sud, *Revue du Midi*, *Gazette du Bas-Languedoc*, *L'Homme de la Roche* (Rhône ??), *Quotidienne*, *Echo du peuple* (Somme ??).

Revue Européenne, *Eclair*, *Union provinciale*, *Union des provinces*, *Art en province*, *L'Art et l'Archéologie en province*, *France départementale*, *Journal des villes et des campagnes*, *Revue française et étrangère*, *Echo du Monde savant*, *Journal des personnes pieuses*, *Morale en action du christianisme*. F. L. A. H. M.

—

Noms donnés aux locomotives. — L'usage de donner des noms aux locomotives comme aux bateaux, est-il général sur nos chemins de fer français ?

Sur l'Ouest, aux noms imagés de Bellone, Pluton, Jeanne d'Arc, Kléber, que l'on lit encore sur de vieilles machines, on substitue de froids numéros. A-t-on raison ? UN POÈTE.

—

Tendantieux. — J'ai vu plusieurs fois ce mot dans les journaux. Est-il français? Que signifie-t-il exactement?

CHARLEC.

—

Noblin. — Je possède quatre gravures paraissant anciennes, représentant des scènes religieuses. Elles portent la signature de Noblin; je désirerais savoir si c'est un artiste connu.

KARL FLOR.

—

Rapin. — Quelqu'un aurait-il l'obligeance de bien vouloir me donner l'étymologie de ce mot?

Littré se borne à l'enregistrer.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Femmes pairs de France et gouverneurs de provinces. — Des érudits de l'*Intermédiaire* pourraient-ils nous renseigner sur les femmes pairs de France et les femmes gouverneurs des provinces avant 1789? V. VINCENT.

—

Madame Brisson. — Dans le *Nobiliaire de Normandie*, de M. de Magny, ce réceptable d'erreurs, je lis à l'article consacré à la famille Hellouin de Cénival (t. II, p. 608), qu'une ordonnance royale du 1er juillet 1846, a autorisé M. Hellouin de Cénival-Brisson, à ajouter à son nom celui de sa mère, née Françoise-Marie-Marguerite Héron de la Thuillerie.

Pourrait-on me faire connaître le lieu et la date du décès de cette dame?

C. L.

—

Prédicateurs de Louis XVI. — Quels ont été, en même temps et après Fauchet, les prédicateurs, et quelle a été leur fin ?

C. L.

—

Un cuisinier de Napoléon Ier. — D'après des traditions de famille, un Méridional, nommé Gaillard, aurait été l'un des officiers de bouche de l'empereur. — Gaillard, devenu à Aix, d'où il aurait été originaire, je crois, maître de l'hôtel : *Aux*

Provençaux, possédait d'assez belles pièces d'orfèvrerie dont, pensait-on, quelques-unes avaient dû faire partie du mobilier de table de Napoléon. Mais il en est qui, passées aujourd'hui en Normandie, portent deux lettres entrelacées LB, et cela s'accorde difficilement avec ces souvenirs et paraîtrait leur attribuer un possesseur quelconque.

Pourrait-on me renseigner sur la présence du nom de Gaillard parmi les gens de sa maison, et sur les marques ordinairement mises sur les pièces d'argenterie de la table impériale?

C. L.

—

Le chêne et le roseau. La Fontaine imitateur. — Les sources où La Fontaine a puisé le sujet de ses fables, indépendamment d'Esope et de Phèdre, ont été l'objet de minutieuses recherches.

Le hasard m'a fait jeter les yeux sur une brochure de quatre pages, portant comme titre :

Récit de la mort déplorable et inopinée de haut et puissant seigneur M. le Grand Prieur de France, gouverneur de Provence. Sans lieu ni date (vers 1588).

Le grand-prieur et le seigneur de Rochefort, nommé Dativitis, s'étaient enferrés mortellement dans un duel.

J'extrais littéralement du récit ce qui suit :

Les cimes de ces magnifiques palais qui semblent toucher au ciel, quoique superbement dorés, sont tout-à-coup battus de la tempeste et de l'orage; mais la petite maison rustique est exempte de pareils efforts, et y résiste très souvent, c'est ce qui fit dire à un poète (?) :

Des Princes et des Rois la fortune se joue
Et tourne à leur malheur le plus souvent [sa roue,
La foudre sçait détruire les palais les plus [forts,
Mais le toit du berger résiste à ses efforts.

La fable du *Chêne et du roseau*, est une perle de composition et de style. La Fontaine aurait-il imité le poète cité dans le récit?

A. Dieuaide.

—

La fleur des pois. — A quelle époque remonte cette expression? Quelle est son origine? Je trouve dans les *Mémoires* de Madame de Chastenay, tome Ier, page 101, dans un passage relatif aux députés de la noblesse aux Etats généraux, les lignes suivantes :

On y pouvait nommer MM. de Noailles, c'est-à-dire le prince de Poix et le vicomte de Noailles, son frère ; le premier, homme à prétentions qui, toute sa vie, avait joué le grand seigneur, le seigneur magnifique, comme l'aurait fait un parvenu, et avec plus de vanité qu'il ne paraissait convenable. Je crois qu'avec une tournure un peu ronde il avait visé aux bonnes fortunes, et on l'avait appelé, en ridicule, la « fleur des poix », dans sa jeunesse.

Cette expression était donc usitée auparavant puisqu'on l'avait appliquée, en ridicule, au prince de Poix.

Ysem.

—

Holostérique. — Un aimable et savant lecteur de l'*Intermédiaire*, pourrait-il me dire le sens exact de ce mot. Je l'ai vainement cherché dans le *Dictionnaire* de Littré et dans quelques autres dictionnaires spéciaux d'expressions scientifiques.

A. P. H.

—

Famille à désigner. — *Les Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre* contiennent, comme existant dans l'église de Baudres, canton de Levroux (Indre), les armoiries suivantes :

Parti : en 1 de gueules aux 3 besants d'argent, posés 2 et 1, et au chef d'argent aux 2 étoiles à 8 points d'or; et en 2, d'argent au lion d'or.

Ces armoiries contiennent une double enquerre d'or sur argent.

1° Existe-t-elle dans les vraies armes de cette famille, ou de ces familles, car il se peut fort bien que ce *parti* ne soit que l'expression d'une alliance?

2° Sinon, la faute ne proviendrait-elle pas de l'usure des couleurs de cet écu dans l'église de Baudres; en conséquence, pourrait-on me transmettre des interprétations de cet écu avarié?

Je sais qu'il existait une famille de Mazières portant comme armes « de gueules au lion d'or » et qui, au moins aux XIIe et XVIIIe siècles, posséda la seigneurie de Chambon, dans la paroisse de Balzesmes, aujourd'hui fondue avec celle de Baudres.

Il existe en Marche et Limousin, une famille de Bony de Lavergne portant : « de gueules aux 3 besants d'argent » sans

chef. Cette famille était parente, au XVIIe siècle, de la maison de Lanet (Bas-Berri méridional), elle-même alliée, par deux fois, à la même époque, aux de Mazières. Mais le chef m'arrête.

Pourrait-on m'indiquer, le plus tôt possible, le titulaire de l'écu contenu dans l'église de Baudres, où les deux familles auxquelles appartiennent ces deux partitions, en particulier la première ? S'il y a mariage, entre qui aurait-il été conclu ? Noms, et, si possible, date et lieu.

Merci d'avance.

OURS D'AQUITAINE.

—

Le poète Pierre Rosset. — Pourrait-on donner des renseignements biographiques sur Pierre Rosset, auteur de plusieurs poèmes qui ont paru dans la première moitié du XVe siècle, entre autres :

1° *Petri Rosseti poetæ laureati Paulus.* (Paris, Josse-Bade, 1527.)

2° *Petri Rosseti... Christus.* (Paris, Simon de Colines, 1534.)

ALLOBROX.

—

Famille de Seyturier. — La famille de Seyturier, originaire de la Bresse et dont Guichenon a rapporté amplement la généalogie, existe-t-elle encore ? Si oui quelle est sa résidence actuelle et par qui est-elle représentée ? Sinon, à quelle époque s'est-elle éteinte et quels ont été ses derniers représentants ?

SCRUTATOR.

RÉPONSES

Inadvertances de divers auteurs (1) (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 521 ; XXXIV, 243, 337, 628 ; XXXV, 11, 147, 341) :

LES GRANDS ECRIVAINS DE LA FRANCE
(Œuvres de P. CORNEILLE)
Notice biographique sur Pierre Corneille.
LIII — LIV

Nous avons eu occasion d'indiquer tout à l'heure combien la renommée naissante de Racine portait ombrage à Corneille, et déjà nous avions dit ailleurs quelle impatience lui causaient les plus innocentes malices de son jeune rival. Soumettre deux poètes si différents d'âge, de talent, de caractère, à un véritable concours semblait impossible. Henriette d'Angleterre y parvint pourtant, et Corneille, qui avait imprudemment accepté un sujet auquel ses qualités ne convenaient point, donna dans *Tite et Bérénice* (1670) une triste preuve de l'affaiblissement de son génie.

. . . .

Il eut une heureuse inspiration en 1674, lorsqu'il se fit le collaborateur de Molière, et consacra « une quinzaine », nous dit-il, à écrire une grande partie de la tragédie, ballet de *Psyché*, et notamment cette scène si délicate et si tendre où Psyché déclare à l'Amour les sentiments qu'il lui fait éprouver.

Molière mourut à Paris, le 7 février 1673, le jour de la quatrième représentation du *Malade imaginaire.*

Molière craignait de ne pas être en mesure de faire représenter cet ouvrage (*Psyché*) au carnaval ; il implora donc le secours de Corneille, qui lui prêta son aide pendant une quinzaine de jours, et se mit à écrire de verve la plus grande partie de la pièce : ce fut lui qui fournit, entre autres scènes, la charmante déclaration de Psyché, si délicate, si passionnée, et par laquelle les « doucereux », comme les appelait notre illustre poète tragique, durent assurément se laisser gagner.

PSYCHÉ.

Qu'un monstre tel que vous inspire peu de [crainte !
. . . .
Plus j'ai les yeux sur vous, plus je m'en [sens charmer.
Tout ce que j'ai senti n'agissoit point de [même,
Et je dirais que je vous aime,
Seigneur, si je savois ce que c'est que [d'aimer.

L'AMOUR.

Vous ne me donnez pas, Psyché, toute [votre âme :
. . . .
N'ayez d'yeux que pour moi qui n'en ai que [pour vous ;
Ne songez qu'à m'aimer, ne songez qu'à [me plaire,
Et quand de tels soucis osent vous en dis-[traire...,

PSYCHÉ.

Des tendresses du sang peut-on être jaloux ?

L'AMOUR.

Je le suis, ma Psyché, de toute la nature :
Les rayons du soleil vous baisent trop [souvent ;
Vos cheveux souffrent trop les caresses du [vent :
Dès qu'il les flatte, j'en murmure ;

(1) Comme il y a longtemps qu'il n'est plus question de M. Ponson du Terrail sous cette rubrique, tout en continuant à publier les curieuses observations de nos lecteurs sur les inadvertances des écrivains, nous supprimerons désormais le nom du fécond romancier. (*Note de la rédaction*).

PSYCHÉ
Tragédie-Ballet
Représentée pour le Roi,
Dans la grande salle des machines du Palais des Tuileries,
En janvier (17) et durant tout le Carnaval de l'année 1671,
Par la troupe du Roi et donnée au public sur le théâtre de la salle du Palais-Royal, le 24e juillet 1671.

—

Edition originale.

PSYCHÉ
Tragédie-ballet, par J.-B.-P. MOLIÈRE.
Et se vend pour l'auteur,
A PARIS
Chez Pierre Le Monnier, au Palais, vis-à-vis la porte de l'Eglise de la S. Chapelle, à l'Image S. Louis, et au Feu Divin.
M.DC.LXXI.
Avec Privilège du Roy.

En tête de l'édition originale et des diverses réimpressions de *Psyché*, on lit l'avis suivant :

Le Libraire au Lecteur.

Cet ouvrage n'est pas tout d'une main. M. Quinault a fait les paroles qui s'y chantent en musique, à la réserve de la plainte italienne (les paroles sont de Lully, qui composa les airs). M. de Molière a dressé le plan de la pièce et réglé la disposition, où il s'est plus attaché aux beautés et à la pompe du spectacle qu'à l'exacte régularité. Quant à la versification, il n'a pas eu le loisir de la faire entière. Le Carnaval approchoit; et les ordres pressants du Roi, qui se vouloit donner ce magnifique divertissement plusieurs fois avant le Carême, l'ont mis dans la nécessité de souffrir un peu de secours. Ainsi il n'y a que le prologue, le premier acte, la première scène du second, et la première du troisième, dont les vers soient de lui. M. Corneille a employé une quinzaine au reste; et par ce moyen Sa Majesté s'est trouvée servie dans le temps qu'elle l'avoit ordonné.

P. c. c.: NYCTICORAX.

—

Analogies de titres de livres (XVII, 616, 722; XXXIV, 248, 339, 385, 630; XXXV, 17, 244, 293, 342). — Citons encore :

Andrée, de Georges Duruy (Hachette), publiée d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes* et *Andrée*, d'Oscar Méténier (Librairie illustrée).

A la bonne franquette, de Gabriel Vicaire (Lemerre) et *A la bonne franquette*, de Charles Rigual.

L'Amie, de Henry Rabusson (Calmann-Lévy) et *L'Amie*, de Henry Gréville (Plon). H.

Isis gauloise (XXXI, 119, 303, 450). — A propos du culte d'Isis, à Paris même, la *Curiosité* (30 janvier 1897), contient une étude de M. Bosc, à laquelle j'emprunte le passage suivant :

La ville de Paris montre, dans ses armes, la *Bari*, ou barque sacrée de la douce Isis adorée des parisiens, *Parisii*, un nom dérivé, par syncope, de *Bari-Isis*, le vaisseau symbolique de la bonne déesse. L'emplacement où cette peuplade s'établit sur les bords de la Seine avait été dénommé, à l'origine, *Lutetia Parisiorum*, la cité marécageuse des adorateurs de la *bari*, ou barque d'Isis.

Cette étymologie, peu connue, je crois, mérite d'être signalée; elle ne choque point la raison et, d'autre part, il est certain que la consonne *B* peut devenir *P*. J'ajouterai que *bari* ressemble, à s'y méprendre, au grec βάρις, vaisseau, navire.

T. PAVOT.

—

Baigneur et baigné (XXXI, 682; XXXII, 173). — Au XIIe siècle, on disait *baing*, *bangnier*; au XIIIe siècle, *baignier*; baignoire s'écrivait *baignote*, *baingnote*.

Pourquoi ne changerait-on pas *gn* en *ni* et n'écrirait-on pas, d'après la prononciation : *bainier*, *bainieur*, *bainieuse* ou plutôt *bainieuze*, *bainiable*, *bainiant*.

Depuis quand écrit-on baigneur (*bai-gneure*), baigneuse (*bai-gneuse*)?

Il serait à désirer que l'on enrichît l'alphabet d'un caractère particulier pour exprimer le son que produit *g* avec *n* dans les mots dont la prononciation est mouillée. A. DIEUAIDE.

—

Armoiries et devise des Riomet de Dorette (XXXIII, 290, 628; XXXIV, 410). — Extrait des :

Noms féodaux, ou Noms de ceux qui ont tenu fiefs en France depuis le XIIe siècle jusque vers le milieu du XIIIe, extraits des Archives du Royaume, par un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (M. de Bétencourt). — Première partie, relative aux provinces... d'Auvergne, etc.; Paris, 1826, p. 814.

Riomet (Etienne et Jean), enfants de François Riomet. Dîme en la terre et seigneurie de Dorette, paroisse de Brenat, 1670; — Anne Riomet, fille de feu Jean-Joseph Riomet, pour sa mère Rose Pradon, terre et seigneurie de Durette, paroisse de Brenat; 1723 : Election d'Issoire. (Registre 499, p. 737; Registre 509, p. 23).

Le 16 mai 1670, Estienne Riomet, sieur de Dorette, tant pour lui que pour Jean Riomet, son frère, fait au bureau des finances (en la généralité d'Auvergne à Riom), serment de fidélité, foi et hommage qu'il est tenu de faire au roi pour la dîme de la terre et seigneurie de Dorette et de ses dépendances dans la paroisse de Brénat, justice d'Ibois et bourg d'Issoire, leur appartenant par droit successif de François Riomet, sieur de Dorette, leur père, mourant et relevant en fief de S. M. à cause du comté d'Auvergne.

Cette famille avait sceau, armoiries et devise; où retrouver le tout?

Armoiries des Riomet, sieurs de Dorette, à retrouver.

Les armoiries de la famille ayant porté le nom de Dorette ne sont pas celles des Riomet de Dorette.

Les actes d'état civil antérieurs à 1792 et remontant jusqu'en 1590, pour la commune de Brenat se trouvent à la Cour d'appel de Riom. D. R.

—

Un Etat dans l'Etat (XXXIII, 322, 621). — Henri de Bourbon, dans sa brochure : *Anecdotes historiques et discussion exacte des moyens de la France pour prouver que c'est à tort que les Anglais ont prétendu que la Rochelle, leur appartenoit* (1623 — de Brunières, le 4 octobre 1625), dit ce qui suit :

Lorsque la raison et la paix que le Roi vient de nous donner suffit pour ôter tout sujet de défiance, quel prétexte les Rochellois et leurs partisans peuvent-ils avoir de se cantonner? Pourquoi tenir des assemblées et des conseils et former au sein de l'Etat, un autre Etat?

A. Dieuaide.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605; XXXIV, 170, 548, 721; XXXV, 23, 163). — Voici la liste, fort incomplète, des enfants naturels de Louis XV; on sait qu'il avait eu huit enfants légitimes de Marie Leczinska : le dauphin Louis, père de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X, dont le prince Emmanuel de Broglie a écrit la vie, et sept filles dénommées Madame première, seconde, etc., jusqu'à la septième; quand on demanda à Louis XV comment il fallait nommer celle-ci, il répondit : « Madame dernière ». Cela fait un assez joli total d'enfants de toute nature, et je n'ai pas tout su, et je n'ai pas tout dit.

1° Charles-Emmanuel-Marie-Madelon de Vintimille, marquis du Luc, surnommé le Demi-Louis, né au château de Versailles le 2 septembre 1741, mort entre 1811 et 1828. Sa postérité est trop nombreuse pour être reproduite d'après le *Curieux*. Une de ses descendantes, Mme de Gestas, née de Lostanges de Sainte-Alvère, vivait encore en 1886.

2° Jean Ribes, né à Paris, rue Bardubecq, paroisse de Saint-Jean-en-Grève, le 31 août 1750, mort peu après 1827. Voir sa postérité dans le *Curieux*.

3° Marie-Françoise-Julie-Constance Filleul, née à Falaise (Calvados), en 1751, mariée en janvier 1767 au marquis de Menars-Marigny, morte à Paris, rue des Batailles, n° 5, le 30 mai 1822.

4° Agathe-Louise de Saint-Antoine de Saint-André, morte à Paris (Saint-Sulpice), le 6 septembre 1774, à vingt ans, mariée à René-Jean Mans de la Tour du Pin, marquis de la Charce.

5° Les enfants de Marie-Louise Morphy de Boisfailly (Cf. *Curieux*, II, 178).

6° Louis-Aimé, abbé de Bourbon, le seul des enfants naturels de Bourbon qui ait été légitimé, né le 13 janvier 1762, mort à Naples en 1787.

7° Benoît-Louis, abbé Le Duc, né le 7 février 1764, mort entre 1830 et 1837.

8° Philibert de Bruillard, né à Dijon, le 11 septembre 1765, évêque de Grenoble, mort à Montfleury, près Grenoble, le 15 décembre 1860.

9° Louise-Françoise-Adélaïde, née à Versailles le 13 février 1769, morte en 1850, mariée au comte de Montalivet. Cf. *Curieux*, II, 196.

10° Charles-Alexandre de Créquy-Montmorency, mort sur l'échafaud, à Paris, le 7 thermidor an II, à soixante ans.

11° D'Orvigny (XXXIV, 552).

12° Bourbon-Hulin, né à Avranches en août 1750, mort peu après 1826.

13° Le fils d'une épicière, né à Versailles, villa Moricet, n° 2, en 1760.

14° Les quatre enfants d'une demoiselle qui épousa, en 1757, M. de Molanda.

15° Plusieurs enfants de « la plus ancienne » des maîtresses du Parc-aux-Cerfs, nés avant le 16 octobre 1761.

16° Le fils de Mlle Varnier.

17° Jérôme-Marie Giambone (XXXIV, 552), mort à Paris, rue d'Anjou, n° 45, en juin 1841.

18° Anne-Louise de La Réalle, née vers 1763, mariée à René-Guillaume-Paul-Gabriel-Etienne comte Geslin de la Villeneuve, d'où descend le général de G., auteur du mot : « Le sang des rois n'a jamais sali personne ».

19° Alexandre-Louis-Gabriel Le Riche de la Poupelinière, marquis de Breuilpont, né à Paris, rue Montmartre, le 28 mai 1763, père de Adolphe-Marie-Guillaume marquis de Breuilpont, marié à Olympe-Clotilde Le Saige de la Villebrune, morte à Rennes en décembre 1889, d'où : 1° Isidore-Marie-Joseph marquis de Breuilpont, marié à Blanche-Marie-Pauline Coetguen-Désormeaux de Coetdihuel, d'où Guillaume-Charles-Marie-Joseph-Aimé, marié en 1893 à Marie-Pauline Paradis, d'où une fille née en 1894 ; 2° Marie-Alexandrine-Emilie, morte en avril 1896, épouse du comte de Legge, d'où Henry-Louis-Joseph-Marie de Legge, marié à Mlle Monteiro de Barros, et Clotilde-Emilie-Josèphe-Anne de Legge, née en 1867 ; 3° Paule-Olympe, mariée à Pélage-Marie-Georges de Coniac, d'où Pélage-René-Marie-Joseph de Coniac, avocat à Rennes, Jacques-René-Marie-Joseph de Coniac, Marie-Clotilde-Anne-Pélagie de Coniac, Antoinette-Adèle-Henriette-Marie de Coniac, mariée à Maurice Charil de Ruillé, Renée-Clotilde-Marie-Nicole de Coniac, Monique-Marie-Josèphe-Louise et Jacqueline-Louise-Marie-Isidore.

20° Emmanuel-Jean-Marie Langlois de Villepaille.

21° Georges du Coudray.

22° Mme de Bellecourt.

23° L'abbé de Lochier et non Locker.

24° La femme du fermier général Pelletier (Marmontel, *Mémoires*, 1827, I, 360).

25° Liébaut (XXXIV, 548).

26° Le comte de Horn (Ib.).

27° Le fils de Mme Ango (Ib.).

28° Charles-Louis Cadet de Gassicourt (XXXIV, 549) ; un de ses fils, Hercule, juge suppléant au Tribunal de la Seine, demeurait rue Taitbout, n° 14, en 1841 (*Almanach des 25,000 adresses*) ; l'autre, Charles-Louis-Félix, demeurait rue Saint-Honoré, n° 108, à la même date.

29° Peut-être la « vieille demoiselle » qui, au commencement de ce siècle, signait ses lettres « Bourbon légitimée », suivant M. U. T. (XXXIV, 721), doit-elle être identifiée avec *Louise*-Marie-*Aimé* Bourbon, née à Rambouillet (Seine-et-Oise), veuve de Pierre Woichoye, morte à Paris (1er), le 30 avril 1826, à soixante-dix ans (*Archives de la ville de Paris*) ? L'abbé de Bourbon s'appelait *Louis-Aimé*.

Un descendant de Louis XV a été commissaire de police.

M. Gabriel Dintrans, qui était vérificateur de l'enregistrement à Libourne (Gironde), vers 1863, descend, par sa mère, de Louis XV. NAUROY.

—

Inventions anciennes et modernes (XXXIV, 89, 459, 735 ; XXXV, 63, 248, 354). — Pour répondre à la demande de M. A. Martin, je relève dans différents catalogues de bouquinistes :

1° *Nouveau dictionnaire des origines, inventions et découvertes dans les arts, les sciences, la géographie, l'agriculture, le commerce, etc...* par Fr. Noel et Charpentier, seconde édition (2e tirage) revue, corrigée et augmentée de plus de 800 articles par les auteurs et par M. Puissant fils. Paris, Cotelle, 1840, in-8°, 4 vol.

2° Hannequin. *Nouveau dictionnaire universel des inventions et découvertes les plus célèbres*, recueil historique et complet renfermant près de 2000 articles... sur l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce, les Arts, les Sciences ; toutes les professions, etc., etc. Paris, Pick, 1860, grand in-8°.

3° Migne (abbé). *Dictionnaire des inventions et découvertes anciennes et modernes pour les sciences, les arts et l'industrie*, recueilli et mis en ordre par M. le marquis de Jouffroy. Paris, 1853, 2 volumes grand in-8°. COLLINE.

—

Eglises rondes (XXXIV, 95, 370, 506, 736 ; XXXV, 167, 240). — Pardon, l'église ronde d'Asfeld dans les Ardennes a été signalée dans un des cinq ou six derniers numéros de l'*Intermédiaire*.

UN VIEUX CORRIGEUR.

* * *

— Puisqu'il y a un précédent, je signalerai moi aussi, en fait d'églises rondes, une église octogonale, celle de N.-D. de l'Annonciation (*Nuestra Señora de la Anunciacion*) à Avila en Espagne. Cette église, vulgairement appelée : « Capilla de Mosén Rubi » daterait du XVIe siècle. Elle ne m'est connue, jusqu'à présent, que par la description extrêmement curieuse à un point de vue spécial, qu'en donne un historien local, Martin Carramolino, description souvent reproduite en Espagne, dans plusieurs études historiques.

Que cette chapelle ne soit citée dans aucun des guides français ou anglais que j'ai consultés, il n'y a pas lieu de s'en étonner : les églises sont trop nombreuses en Espagne pour qu'on puisse prétendre les décrire toutes. PIETRO.

—

La Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640 ; XXXV, 65, 251, 300, 356). — Il existe à la chapelle de l'hospice d'Espalion une

statue de Vierge noire, qu'on appelle communément « la Négrette ».

PENGUILLOU.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334, 648; XXXV, 68, 253, 301). — Il existe à Cambrai non seulement une *rue des Juifs*, mais encore une rue presque parallèle portant le nom de *rue des Lombards*. On appelait Lombards, les Tables de Prêts qui ont précédé les Monts-de-Piété, parce que c'est en Lombardie que ces institutions ont pris naissance dès le xv[e] siècle (d'après Bruyelle, dans l'*Indicateur des Rues de Cambrai*).

PAUL DY.

***

— Aisne. — Arrondissement de Vervins.

Rue des Juifs : Esquehéries.

Rue des Juifs : Etréaupont.

Quartier des Juifs à Nampcelle-la-Cour.

RIOMET DE DORETTE.

—

Colonel au bras droit fracturé (XXXIV, 478, 746; XXXV, 176, 303). — Le caveau de la famille Caffarelli renferme le bras de Louis-Marie-Joseph-Maximilien Caffarelli général de division du génie, mort devant Saint-Jean d'Acre, le 27 avril 1799.

Ce bras a été rapporté à la famille par le général Bonaparte lui-même.

Marie-François-Auguste comte de Caffarelli, général de division, aide de camp de l'empereur Napoléon I[er], né au Falga (Haute-Garonne) le 7 octobre 1766, se maria à Leschelle (Aisne) avec Julienne-Blanche-Louise d'Hervilly ; il y mourut le 23 janvier 1849. Enfants : Eugène Caffarelli ancien préfet d'Ille-et-Vilaine, ancien député au corps législatif, décédé conseiller général de l'Aisne; Enfants : comte Caffarelli, ancien député, résident au château de Leschelle.

Lequel était manchot des deux frères ? Le second probablement !

RIOMET DE DORETTE.

—

Qui a invoqué le premier le principe de la légitimité ? (XXXIV, 763; XXXV, 208, 310). — Ce principe a été officiellement invoqué, beaucoup plus tôt que ne le croit Un Liseur.

Possesseur d'une rare collection d'affiches officielles de 1789 à 1820, je relève dans celles qui appartiennent aux deux Restaurations les passages suivants, par ordre de dates :

1° Proclamation du général Marescot, Périgueux, 4 mai 1814 :

Les Bourbons ont enfin revu le sol français, qui a tant souffert de leur absence...

Les autres autorités ont disparu parce qu'elles étaient hors des décrets de la Providence, qui ne consacre que les Gouvernements Légitimes.

2° Proclamation du roi aux armées, 12 mars 1815 :

Une abdication formelle vous a rendus à votre Roi Légitime.

3° Proclamation de Louis-Antoine, fils de France, duc d'Angoulême, aux habitants du Midi. Angoulême, le 18 mars 1815 :

Ce n'est qu'à l'ombre du Trône et sous le Gouvernement de votre Souverain Légitime que vous pourrez jouir de vos fortunes et de votre industrie.

4° *Gazette de Francfort*. Proclamation des alliés aux Français, 10 avril 1815 :

Français,

Nous connaissons l'Esprit des bons Français pour le descendant de Henri IV, leur Prince Légitime.

Je me borne à ces quatre extraits et tiens à la disposition des intermédiairistes le texte complet des proclamations.

JARNAC.

—

Par où a-t-on commencé de construire les pyramides d'Egypte ? (XXXV, 11, 273). — Consultez l'*Histoire de la sépulture et des funérailles chez les anciens Egyptiens*, par Amélineau, 2 vol. (E. Leroux, 1896). La question y est étudiée à fond. Aperçus nouveaux. Etude très documentée.

VANVINCQ.

—

Vieillards emprisonnés à propos de leurs opinions politiques ou religieuses (XXXV, 10, 270). — M. Dieuaide connaît les environs d'Ancenis. Je lui citerai trois vieillards de ce pays emprisonnés à propos de leurs croyances religieuses :

Bernard, cordelier d'Ancenis, 67 ans;

Maussion, curé d'Oudon, 73 ans;

Loyand, curé de Varades, 75 ans.

Ils furent emprisonnés avec beaucoup d'autres prêtres âgés ou infirmes, le

10 septembre 1792, aux Carmélistes de Nantes. Voici ce qu'écrivait le médecin Laennec sur le régime sanitaire de cette prison :

Toute prison doit avoir son infirmerie, et ici tout manque, infirmerie, chauffage, pharmacie, apothicaire. (Lettre de Laennec, du 17 septembre 1792.)

Ils restèrent dix mois aux Carmélites, puis on les transféra, dans la nuit du 5 au 6 juillet 1793, sur le navire *La Thérèse*, mouillé en rade de Nantes.

Dès le 15 juillet, le Conseil général de la Commune :

Considérant les dangers que les miasmes putrides et pestilentiels font craindre, si on ne s'empresse de faire sortir du navire *La Thérèse* les prêtres vieux et infirmes qui s'y trouvent entassés,

arrête que lesdits prêtres seront transférés dans la maison des Petits-Capucins.

On y transporta d'abord quinze malades octogénaires le 19 juillet, et le surplus le 7 août.

Un rapport du 14 octobre décrit ainsi la prison des Petits-Capucins :

Maison très angustiée, cellules étroites et basses, dont l'air stagnant ne peut être renouvelé, et se trouve chargé de vapeurs gazeuses et méphitiques, ce qui est manifesté par l'odeur qu'on éprouve en y entrant.

Le 25 octobre, le Comité révolutionnaire ordonne à nouveau la translation des prêtres sur un ponton. Ils furent conduits, le 26, sur le navire *La Gloire*, mouillé en rade.

Enfin, le 16 novembre 1793, dernier transfert, on les fit passer de la *Gloire* sur une sapine, qui descendit la Loire, et ils furent noyés.

Dans son très consciencieux ouvrage sur *Le Diocèse de Nantes pendant la Révolution* (Nantes, Cier, 2 vol. gr. in-8°), M. Alfred Lallié donne les noms de tous ces prêtres, d'après les archives de la Préfecture et du Greffe.

PENGUILLOU.

Alpargata (XXXV, 41, 314, 363). — A défaut d'un intermédiairiste espagnol qui ne s'est pas présenté jusqu'ici, je me hasarde à faire connaitre à M. Q. V. le peu que je sais sur la question qui l'intéresse.

Les peuples du midi, — France et Espagne — ont toujours porté des chaussures particulières. L'*esclot* était une sandale à semelle de bois, on en faisait usage dans les contrées marécageuses. Il faut remarquer que le mot sabot n'existe pas dans les patois méridionnaux, qui en dehors d'*esclot* ont *soccas, socliau, so* etc, ces derniers évidemment dérivent du latin *soccus*.

Nous n'avons pas non plus *galoche* dans nos dialectes d'oc, l'expression ; menton de galoche, n'est pas connue dans le midi, on y compare le menton des personnes atteintes de cette imperfection à une *essolo*, sorte de pioche.

Cependant on s'accorde généralement a tirer un peu par les cheveux ! — notre mot galloche du latin gallica, seulement les gallicœ n'étaient pas des galoches mais bien des sandales analogues ou même parfois tout à fait identiques à celles que portent encore les espagnols de certaines contrées. Les *gallicœ* étaient en usage dans la Narbonnaise, on sait qu'elles devinrent à la mode à Rome.

L'alpargate espagnole et notre espadrille que les lauctois qui en font grand usage nomment *espargate,* sont des variétés particulières des césistiques gallicœ; la semelle de l'espadrille est faite en cordes de Sparte plante qui a quelque analogie avec l'alfa. — D'où son nom.

Le *Tesoro de las dos lenguas francesa española* de César Dudin (1607), définit l'*alpargate o alpargata* : espèce de chaussure faite de corde de laine ou de chanvre. Le *dictionnarium catalino latinus* de Petro Torra (1683) traduit, alpargates : *caoctilitii calcei*, c'est à dire chaussures en étoffes foulée, en feutre, dans le même ouvrage nous trouvons *Espardenya o espargata : Calceus linteus, lineus, canabinus, sparteus soccus lineus, linteus*. C'est a dire : soulier de toile, de corde, de chanvre, de sparte, chaussures de toile, de corde, Le même auteur donne encore : *espardenya de leltra calceus coactilitus* souliers de feutre.

Remarquons que le mot calceus qui désigne un soulier couvert, n'est pas ici à sa place c'est solea, sandale, qu'il faudrait.

Remarquons encore que le cuir n'est pas indiqué dans les citations faites plus haut, les chaussures à semelles de cuir souples, très fréquentes en Espagne, ne sont pas à proprement parler des alpargates, chaussures très analogues à nos espadrilles mais dont la forme se rapproche d'avantage des *gallicœ*. C. L.

Sur le mot veulerie (XXXV, 47, 319, 364). — Les mots *veulie* (mol lesse) et *veule* (mou, paresseux), sont plus vieux que l'« argot de journaliste, » car on les trouve dans le *Dictionnaire de l'ancien langage françois*, de Lacurne de Sainte-Palaye, qui fournit au mot *veule* trois citations du XIIIe siècle et, au mot *veulie*, une du XIIe.

Littré reproduit le mot *veule* avec les mêmes citations anciennes et le donne comme usité encore aujourd'hui, toujours avec le vieux sens, en arboriculture et en histoire naturelle. Je suis persuadé que tous nos dictionnaires contiennent un article identique. J'ajouterai que le mot *veule* est encore employé journellement dans les filatures pour désigner les fils qui n'ont que peu ou point de torsion.

L'adjectif étant, dans ces conditions susceptible d'être compris par un très grand nombre de lecteurs, il me semble qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à remettre en cours le vieux substantif correspondant, soit veulie, soit veulerie. C'est à juste titre que l'*Intermédiaire* fait la guerre à ces néologismes de fantaisie qui éclosent tous les jours dans les journaux, mais je ne crois pas que ce soit le cas ici. COLLINE.

—

Le bout du doigt (XXXV, 48, 321, 365). — Quand on apprend à lire aux enfants, il faut qu'ils arrivent à prononcer chaque lettre ou chaque syllabe aussitôt qu'on l'indique du bout du doigt sur le tableau ou le livre. Quand il y parvient, l'enfant sait sa leçon « sur le bout du doigt ».

Je ne crois pas qu'il faille aller chercher plus loin l'origine de cette expression, dont tous nous avons ainsi appris le sens dès l'enfance, et que, insensiblement, tous nous continuons à employer, même quand le maître ne se sert plus de l'index pour suivre le texte.

Ce n'est pas là une explication savante, mais elle me paraît logique. Je la donne, du reste, pour ce qu'elle vaut.

COLLINE.

***

— La locution n'a-t-elle pas quelque rapport avec le truc qui consiste à « micrographier » sur ses ongles le sommaire de la leçon à réciter?

SGLPN.

***

— Cette expression semble correspondre à la locution latine *ad unguem* qui veut dire: du dernier fini — très bien. — C'est une allusion au poli qu'on obtient en passant l'ongle, le bout du doigt sur une surface qu'on veut rendre parfaitement lisse. CHARLEC.

—

Pourrait-on se passer des doubles lettres? (XXXV, 90, 366). — L'usage des doubles lettres semble solidement établi. Ne serait-on pas choqué de lire: un *home*, une *feme?* Cependant, il y a abus et incohérence dans l'emploi des doubles lettres. Pourquoi écrire *bonhomme* et *bonhomie*, *imbécile* et *imbécillité:* dans le premier cas, l'*m* disparaît devant l'*i;* dans le second cas, l'*l* est doublé devant l'*i!*

Pourquoi écrire *bataille* et *cavale*, *résonner* et *résonance*, *siffler* et *persifler*, *obligeance* et *négligence?* — En suivant cette gradation de difficultés, faite pour confondre les étrangers qui étudient notre langue, nous trouverons des gens qui ont un *expédient* et qui *expédient!*

La série de ces anomalies est si étendue qu'il est utile de renvoyer à la *Note* présentée à l'Académie par M. Gréard, septembre 1893.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

« De » devant Noailles (XXXV, 91). — La règle est que la particule *de* ne se place jamais seule devant le nom; le titulaire signe: *Montmorency*, *Noailles*, *Broglie;* j'en ai un exemple sous les yeux.

Dans l'usage, la particule se combine avec la qualification empruntée à une dignité, à un titre : le cardinal *de* Richelieu, le maréchal *de* Mac-Mahon, etc.

La rue *Noailles* porte donc le nom de famille; si une personne de cette famille, le cardinal, par exemple, avait l'honneur de baptiser cette rue, elle se nommerait rue du Cardinal-*de*-Noailles.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Médecin à retrouver (XXXV. 93). — Le docteur Bailly a fait un rapport à l'Académie de médecine (séance du 25 juillet 1861) sur un ouvrage manuscrit intitulé: *Testament médical*, par le docteur Dumont.

D'après ce rapport, ce manuscrit était composé de 620 pages in-folio; le titre: *Confession* serait plus convenable, car il

semble calqué sur les modèles de l'évêque d'Hippone et de J.-J. Rousseau.

Amédée Latour dit de cet écrit :

Je pense que rien de pareil n'aura été publié. Si Jean-Jacques eût été médecin, c'est ainsi qu'il aurait décrit sa terrible névrose génito-urinaire à laquelle les biographes et commentateurs n'ont rien compris.

Ce testament est-il le même que celui indiqué par mon collègue Sensim?

Le docteur Dumont est né en Provence. Reçu docteur-médecin à Paris, en 1831, il est atteint du choléra, puis d'une congestion cérébrale; il subit l'effervescence intellectuelle connue sous le nom de mentisme; il parle de sa mort scientifique et d'un rapprochement entre Simon Browne et Broussais.

Quelques titres de chapitres :

Dyscinésie ou aiguillette de progression. — Aiguillette de station. — Importance de la position horizontale. — Examen de ce que m'a valu le choléra. — Influences sidérales. — Amour sensuel, amour spéculatif, etc., etc. A. Dieuaide.

***

— Simon (Thomas-René-Georges), docteur en médecine à Lisieux, est né dans cette ville, le 1er avril 1774 et y est mort le 9 juin 1847.

C'est tout ce que donne, avec l'indication de l'ouvrage cité, la *Nouvelle Biographie normande*, par Mme N.-N. Oursel. Paris, Picard, 1886, 2 vol. in-8o.

Ern. G.

—

La famille de Marchin ou Marsin (XXXV, 96). — Les Marchin (Marsin est une orthographe fautive), tirent leur nom du village de Marchin, près de Huy, dont ils furent seigneurs pendant des siècles. Saint-Simon dit que c'étaient des gens « de moins que rien », mais on sait ce que vaut ce reproche chez le prétendu descendant de Charlemagne, qui tenait les Rohan et les Montmorency pour d'assez petits seigneurs ! La vérité est que les Marchin étaient de bonne et ancienne maison, alliée aux premières familles de la principauté de Liège.

Jean-Gaspard de Marchin, père du maréchal, fut lieutenant-général des armées du roi d'Espagne et capitaine-général de Catalogne. Charles II d'Angleterre, lui donna la Jarretière et l'empereur Léopolp Ier le fit comte de Marchin et du Saint-Empire. Il devint seigneur (non pas comte) de Modane, et rebâtit magnifiquement ce vaste château. Il mourut à Spa en 1673, ayant un fils unique, de Marie de Balzac d'Entraigues, marquise de Clermont et comtesse de Graville.

Ce fut ce fils unique, Ferdinand, né à Mulins en 1656, qui devint maréchal de France et fut tué devant Turin en 1706, ayant eu une carrière militaire des plus brillante, quoi qu'en dise Saint-Simon, le sempiternel dénigreur.

Le maréchal n'était pas marié. Ses biens et titres passèrent à son cousin issu de germain, Philippe-Jacques de Marchin, seigneur de Verlée. Ce dernier eut pour héritière sa sœur unique, Marie-Lambertine, dont la succession échut à une troisième branche, les Marchin de Bled, également éteinte depuis plus d'un siècle.

Vers 1680, le maréchal vendit la terre de Modane à Maximilien Henri de Bavière, prince-évêque de Liège. Le cardinal de Furstenberg, successeur de ce prélat et son héritier, revendit le domaine au baron de Ville, dont la fille épousa un Montmorency, et Modane appartint à cette dernière maison jusqu'à la révolution de 1789. La famille Braconnier-Lamarche, de Liège, en est actuellement propriétaire. Le château est dans un site superbe. Quant à la terre de Marchin, elle fut également vendue au commencement du XVIIIe siècle, à un M. de Vanburel, et ensuite à la famille comtale de Robiano, qui la possède encore de nos jours.

Ch. Flantier.

***

— L'*Histoire des communes luxembourgeoises*, publiée à Arlon, par l'Institut archéologique du Luxembourg, contient de nombreux renseignements sur la famille de Marchin. Il serait impossible de les transcrire dans l'*Intermédiaire*. Tout ce que je puis faire, c'est d'indiquer, d'après la table onomastique, les endroits où il est question de ce nom : t. III, p. 71, 75, 84, 85, 87, 100, 234, 641, 799, 814, 1012, 1014, 1026, 1028, 1030, 1033; t. IV, p. 202, 594, 678; t. V, p. 29, 56, 57, 61, 66, 259, 263, 572; t. VI, 146, 177, 188, 575, 908, 1109 et 1284.

Emile Tandel.

***

— D'après la *Biographie nationale belge*, article du lieutenant-général P.

Hevrard, le célèbre homme de guerre Ferdinand, comte de Marchin, dit Marsin, né à Malines le 10 février 1656, est inhumé dans l'église de la Madona dell Campagna, près de Turin, depuis le 7 septembre 1706, est mort célibataire. Son nom et ses titres s'éteignirent avec lui. En adoptant la France pour patrie, (Louis XIV, l'éleva à la dignité de maréchal de France), il avait vendu en 1682, le château de Modane, construit par son père, d'aussi illustre mémoire, à l'évêque de Liège, Maximilien-Henri de Bavière.

EDM. MARCHAL.

***

— On trouve les formes « Marcin » et « Marsin ». On sait que l'un des membres de cette famille, Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marchin, originaire du pays de Liège, commanda l'armée française en Catalogne au commencement du règne de Louis XIV, et joua un certain rôle sous la Fronde. Sur les Marchin, consulter: la nouvelle édition de Saint-Simon, par M. de Boislisle, dans les *Grands écrivains de la France*, les *Mémoires* de Monglat, de Lenet, de Mme de la Guette, les *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par Chéruel.

LA COUSSIÈRE.

—

Couvertures de publications (XXXV, 137). — *A priori*, il semble que le bon aspect du livre est sauvegardé en reliant les couvertures intéressantes à part, à la fin du volume. Reliées avec les livraisons qu'elles contiennent, le résultat est déplorable.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Titre de roman à désigner (XXXV, 137). —M. l'abbé Rouquette, curé à Montclar (Haute-Garonne), a publié, il y a quatre ou cinq ans, un roman intitulé, je crois, *Le bon Curé*. Comme M. l'abbé Rouquette répond aux qualités énoncées en tête de la question, je me demande si ce n'est pas à son roman qu'il est fait allusion.

En tout cas, je suis à peu près sûr que M. l'abbé Rouquette a été l'associé de M. l'abbé Calas pour la tenue d'une maison d'éducation à Toulouse. En le consultant directement, on pourrait donc avoir facilement le renseignement désiré.

GÉEFFE.

Signature à examiner (XXXV, 140). — Gustave Doré a signé des centaines de dessins *G. Doré*, le *G* tenant au nom de famille par le même trait de plume ou de crayon. Je possède un de ces originaux, signé devant moi d'un seul trait. Ajoutons que les dessins de G. Doré ont une facture si personnelle, qu'il n'est guère possible de se tromper quant à l'attribution.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Rever (Marie-François-Gilles) (XXXV, 141). — F. Rever de Beauvez est né le 8 avril 1753 (et non en 1754), à Dol, et est mort à Conteville, arrondissement de Pont-Audemer (Eure), le 12 novembre 1828.

Il était fils de « noble Me Alain-Julien Rever », avocat au Parlement de Rennes, directeur des économats de l'évêché de Dol, et de Jacquemine - Scholastique Blanchard.

Outre une sœur germaine, Anne-Françoise Rever, morte célibataire à Dol, le 11 octobre 1818, à 62 ans, il avait deux frères nés d'un premier mariage de son père; l'un, qui avait succédé aux charges de celui-ci, qui fut sénéchal de Dol et président du district de cette ville et émigra ensuite, s'appelait Julien-Bernardin sieur de la Patinière; l'autre, Bonaventure sieur d'Hermont, fut médecin.

François Rever fit ses premières études au collège de Dol, entra dans les ordres à seize ans et fut envoyé par son évêque au séminaire Saint-Sulpice, à Paris. Après avoir professé à Angers, puis à Dol, il fut nommé curé de Saint-Samson (1783), puis de Conteville (1784). Ces deux paroisses contiguës, quoique enclavées entre les diocèses de Lisieux et de Rouen, dépendaient alors de l'évêché de Dol.

Adoré de ses paroissiens, Rever devint successivement député à l'Assemblée provinciale, puis à l'Assemblée législative, puis l'un des administrateurs du département de l'Eure. Il avait failli être élu évêque de l'Eure en 1791 (180 voix contre 238 à son concurrent Lindet). Membre du jury d'instruction publique qui devait former l'École centrale de l'Eure, il rédigea pour cette école, des règlements admirables, recueil de maximes morales, patriotiques, philosophiques et de préceptes pratiques, qui vaut bien tous les manuels actuels de morale civique. On y

trouve aussi un curieux plan de voyages de vacances avec leçons de choses, herborisations, observations météorologiques, visite des usines et des monuments, dessins d'après nature, levers de plans, rapports par les élèves, etc., plan qu'il ne se contenta pas d'écrire, mais qu'il exécuta deux années de suite. (Voir son premier ouvrage : *Voyage des élèves, etc.*)

Enfin, il coutribua activement, avec le préfet, à fonder la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, qu'il présida le premier et à laquelle il légua ses livres, ses papiers, son portrait, ses instruments et ses collections. A part ce legs, il institua pour légataire universelle, sa commune d'adoption, Conteville. C'est là qu'il retourna passer ses dernières années et qu'il fut enterré.

Les études favorites de ce savant ont porté surtout sur l'histoire naturelle et l'archéologie. Il serait trop long de relever ici la liste complète de ses écrits. M. Charlec trouvera sur ce point, tous les renseignements désirables dans le *Manuel du Bibliographe normand* de Frère (Rouen, 2 in-8°, 1857), dans lequel l'article « Rever » occupe près de quatre colonnes. J'en enverrai volontiers copie à notre collègue, s'il le désire et s'il n'a pas cet ouvrage sous la main.

Les principales œuvres de Rever sont :

1° *Voyage des élèves du pensionnat de l'école centrale de l'Eure* (anonyme). Evreux, an X, in-8°, pl.

2° *Mémoire sur les ruines de Lillebonne.* Evreux, 1821, in-8°, pl.

3° *Description de la statue fruste, en bronze doré, trouvée à Lillebonne.* Evreux, 1823, 2e édit. 1824, in-8°, pl.

4° *Mémoire sur les ruines du Viêil-Evreux*, publié par ordre de la Société de l'Eure. Evreux, 1827, in-8°, pl., qui lui valut une médaille d'or de l'Institut.

Presque tous les autres écrits de Rever sont des notices ou des lettres insérées dans les *Mémoires* de la Société des antiquaires de Normandie, et surtout dans le *Recueil* de la Société d'agriculture de l'Eure.

Son portrait, peint à l'huile, est dans la bibliothèque de cette dernière société. Sa meilleure biographie a été donnée par A. Fresnel : *Notice sur F. Rever*, Paris, Mie, 1830, in-8°, portrait. Voir aussi *Quelques mots sur M. Rever*, par M. Sainte-Beuve, dans le *Recueil* de la Société libre d'agriculture de l'Eure, 2e série, t. IV, année 1843 (paru en 1844), in-8°.

ERN. GUILLEMARE.

—

Mettre un bœuf sur la langue (XXXV, 143). — Bien antique est cette expression, qui se trouve déjà dans Eschyle :

J'ai un bœuf, un bœuf énorme sur la langue ! (Agamemnon).

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Sainte-Beuve et Victor Hugo (XXXV, 143). — La *Revue biblio-iconographique* de février 1897, a publié la lettre suivante de votre serviteur :

Paris, 30 janvier 1897.

Je lis dans votre dernier numéro l'article intitulé « Victor Hugo et Sainte-Beuve ». Venant après la publication, dans le *Figaro*, du sonnet où Sainte-Beuve est traité de « vil drôle » par Victor Hugo, il m'embarrasse fort.

Je ne veux pas laisser Sainte-Beuve, que j'ai connu et aimé, qui m'a honoré de trois lettres perdues en Suisse, en 1868, sous le poids de pareille injure.

D'autre part, Victor Hugo m'a adressé, dans des circonstances critiques, la lettre qu'on peut lire à la fin de mon livre : *Révolutionnaires*, et qui m'honore beaucoup.

Je suis un témoin et je parle, quand je peux. Voici ce que je tiens de la fille d'un habitué du salon de Charles Nodier à l'Arsenal, romantique lui aussi : Depuis quelque temps venait le matin, dans la maison Hugo, une vieille femme avec un cabas ; un jour, Hugo la chassa à coups de pied quelque part. La vieille femme, c'était Sainte-Beuve, qui ressemblait, à cette époque, « à une vieille femme chinoise », dit Théophile Gautier.

Le *Livre d'amour* est à la Bibliothèque Nationale et la communication m'en a été refusée ; on peut consulter à son sujet, E. Lemaître, *Le livre d'amour, Sainte-Beuve et Victor Hugo*, Reims, 1895. J'en ai vu passer trois exemplaires dans des catalogues au prix de 130 francs environ.

NAUROY.

—

Violation du tombeau de Charlemagne (XXXV, 143). — Il semble, après examen, que l'histoire de la violation du tombeau de Charlemagne par Oton III, en 997 ou en l'an 1000, se soit tranformée en une fort belle légende. D'après cette légende, le

violateur vit dans son caveau l'Empereur, tel qu'il avait été inhumé en 814, assis sur son trône de marbre, le globe impérial à la main et la couronne sur la tête. Otto enleva les insignes et fit déposer Charlemagne dans un sarcophage de marbre. En 1165, Frédéric Barberousse prit le trône de marbre; enfin, en 1215, les restes de Charlemagne furent mis dans une châsse en argent doré.

Mais, sur le point principal de la question, l'entrevue d'Oton III et de Charlemagne dans le caveau funéraire en 997, le témoignage véridique manque. La scène ferait cependant un beau sujet de tableau !

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Qu'appelait-on « Secrétaire du Roy » au siècle dernier? (XXXV, 144). — Le *Mémorial de Paris*, 1742, 2 vol. in-12, donne les renseignements suivants :

Tome II, page 173 :

Il y a en France trois sortes de chancelleries, qui sont : la grande Chancellerie, celle des Parlemens et celle des Présidiaux.

Les premiers officiers de la grande Chancellerie sont les secrétaires du Roi : ils sont très anciens, puisqu'il en est fait mention dès le règne de Philippe de Valois. Louis XI confirma leurs privilèges en 1482 et se déclara leur chef. Ils n'étoient alors que soixante, ils sont aujourd'hui au nombre de trois cents.

Leur fonction est d'assister au sceau où depuis S. Louis, ils signent toutes les lettres qui doivent être scellées.

Tome II, p. 223 :

Les charges qui annoblissent, sont celles de Secrétaires du Roi et de Conseillers au Parlement de Paris, ou autres cours supérieures de cette ville. Mais pour que la Noblesse passe aux enfans, il faut que le père ait possédé la charge pendant 20 ans, ou qu'il en ait été revêtu lorsqu'il est mort.

Les secrétaires du roi étaient salariés.

A. DIEUAIDE.

—

Les femmes témoins aux actes de naissance (XXXV, 145). — Voir exemples : *Code des femmes*, par Léon Richer : les femmes témoins aux actes de l'état civil.

Le Code de la Convention n'excluait pas la femme du droit de figurer comme témoin dans les actes de l'état civil. A l'appui sont cités deux actes, l'un de décès, l'autre de naissance, copiés sur les registres de la municipalité de Nantes (Loire-Inférieure). Deux femmes y figurent.

La naissance de Victor Hugo a été attestée par une femme. Vingt jours plus tard, relevée de ses couches, la mère de Victor Hugo signait, à son tour, comme témoin, l'acte de naissance du fils d'un compagnon d'armes de son mari.

Les preuves sont nombreuses ; il suffirait de prendre la peine de consulter les registres des communes, aux archives.

Consulter la *Revue féministe*, ann. 1896, page 897 : les femmes témoins.

V. VINCENT.

⁂

— La disposition permettant aux femmes d'être témoins aux actes de naissance, avait été édictée par le décret du 20-25 septembre 1792, qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens (1).

Cette disposition est ainsi conçue :

TITRE III

ARTICLE PREMIER. — Les actes de naissance seront dressés dans les vingt-quatre heures de la déclaration qui sera faite par les personnes ci-après désignées, assistées de deux témoins de l'un ou l'autre sexe, parents ou non parents, âgés de vingt-un ans.

. . . .

ART. 7. — La déclaration contiendra le jour, l'heure et le lieu de la naissance, la désignation du sexe de l'enfant, le prénom qui lui sera donné, les prénoms et noms de ses père et mère, leur profession, leur domicile, les prénoms, noms, profession et domicile des témoins.

On ne s'explique pas bien les raisons qui engagèrent les auteurs du Code civil à exclure la participation des femmes dans ces sortes d'actes.

En Italie, une loi du 26 mars 1877 autorise les femmes à servir de témoins dans tous les actes publics ou privés.

Depuis dix ans, on s'est préoccupé, à diverses reprises, dans le Parlement français, de la question des droits civils des femmes.

A la date du 17 février 1887, une première proposition de loi fut présentée à la Chambre des députés (2).

(1) DUVERGIER, *Collection des lois, décrets, ordonnances, etc.* Tome IV, page 562.

(2) *Journal officiel* du 29 juillet 1887, Documents parlementaires, page 376.

Cette proposition avait pour but, d'abord, de modifier l'art. 37 du Code civil, en rendant aux femmes le droit d'être admises comme témoins produits aux actes de l'état civil, et, ensuite, de modifier les art. 402, 403, 404 et 442 du même Code, de façon à permettre aux femmes de faire partie des conseils de famille et d'être tutrices légales.

La proposition fut l'objet d'un rapport favorable de M. Colfavru, du 4 février 1889 (1). Mais le projet ne vint jamais en discussion et, par conséquent, ne reçut aucune sanction.

Le 23 mai 1891 (2), une nouvelle proposition, revêtue de quarante-sept signatures, et ayant pour but de donner à la femme majeure et jouissant de ses droits civiques, le droit d'être témoin dans les actes de l'état civil, fut déposée. Elle ne fut jamais mise à l'ordre du jour.

Enfin, le 7 décembre 1893 (3), cinquante-deux députés reprirent la proposition de 1891.

Un rapport fut déposé le 21 juin 1894 (4) et les conclusions en furent adoptées par la Chambre des députés, dans sa séance du 30 janvier 1896.

Voici le texte de l'article unique proposé, tel qu'il a été voté :

A partir de la promulgation de la présente loi, la femme majeure, mariée ou non, sachant lire et écrire, jouissant de ses droits civiques, aura le droit d'être témoin dans les actes de l'état civil, soit pour la déclaration de la naissance d'un enfant, soit pour attester la célébration d'un mariage civil, soit enfin pour faire connaître un décès (5).

Le Sénat, saisi de cette proposition le 3 février 1896, ne l'a pas encore examinée. H. T.

⁂

— Je ne peux pas donner la date de la loi qui confère aux femmes le droit d'être témoins. Mais dans un *Modèle des actes relatifs aux naissances, mariages, divorces et décès*, promulgué par le Directoire du département de Loir-et-Cher, le 21 décembre 1792, imprimé à Blois chez Billault, je lis ceci :

La loi, en parlant des témoins à administrer pour constater les naissances, les admet de l'un et de l'autre sexe. On doit en inférer que la même liberté est laissée pour les témoins à administrer dans les actes de mariage et de décès.

ADRIEN THIBAULT.

⁂

— Le *Portier de l'Intermédiaire* désire savoir quelle est la loi qui avait autorisé, pour les actes de naissance, l'admission d'un témoin du sexe féminin.

Personne ne connaît donc les lois des assemblées de la Révolution, et le Code Napoléon a donc étouffé tout ce qui l'a précédé?

C'est la loi du 20 septembre 1792, celle-là même qui a confié aux municipalités, à l'exclusion du clergé catholique, la tenue des actes de l'état civil, qui statue en ces termes :

Titre III, art. 1er. Les actes de naissance seront dressés dans les vingt-quatre heures de la déclaration, qui sera faite par les personnes ci-après désignées, assistées de deux témoins de l'un ou de l'autre sexe, parents ou non, âgés de vingt-et-un ans.

Ce n'est donc pas seulement un témoin, mais les deux qui pouvaient être pris dans le sexe qui réclame aujourd'hui un droit que la Révolution lui avait reconnu et que la réaction bonapartiste lui a enlevé. S. Z.

—

Baignoire (XXXV, 145). — M. Bouchard (*La Langue théâtrale*) dit que les loges placées au niveau et au fond du parterre tirent probablement leur nom (baignoires) des bains de vapeur que leur emplacement fait prendre aux personnes qui les occupent.

Peut-être aussi, la forme du compartiment n'est-elle pas sans analogie avec celle d'une baignoire. Et puis encore, dans sa loge, le spectateur est si bien enfoui qu'on lui voit la tête, et pas beaucoup plus, tout comme s'il prenait un bain. T. PAVOT.

—

Souverain à déterminer (XXXV, 185). — L'église Sainte-Croix, à Orléans, commencée en 1287, fut ruinée par les Hugue-

(1) *Journal officiel* du 13 mai 1889, Documents parlementaires, page 343.

(2) *Journal officiel* du 21 juillet 1891, Documents parlementaires, p. 1264.

(3) *Journal officiel* du 14 janvier 1894, Documents parlementaires, page 142.

(4) *Journal officiel* du 9 juillet 1894, Documents parlementaires, page 1026.

(5) *Journal officiel* du 31 janvier 1896. — Débats parlementaires, page 114.

nots en 1567, et rebâtie de 1601 à 1829. Si c'est un souverain français qui posa la première pierre de l'édifice, la date 1287 indique Philippe IV, ou le Bel. Mais peut-être s'agit-il de la reconstruction, alors 1601 désigne Henri IV.

T. PAVOT.

—

Boutet, directeur-artiste à la manufacture d'armes de Versailles (XXXV, 186, 415). — On trouve dans la *Biographie sommaire des personnages illustres... nés à Versailles*, par Eckard, 2e édition, 1836, l'article suivant :

BOUTET (Noel-Nicolas), né le 30 septembre 1762. D'habile arquebusier, il devint directeur de la manufacture d'armes de Versailles, qui fut, sans contredit, la plus remarquable de la France et peut-être de l'Europe. Il porta surtout les armes de luxe au dernier degré d'achèvement ; leur excellente trempe les rend aujourd'hui très recherchées. Ses nombreux ateliers, qui avaient excité la jalousie des étrangers, furent pillés par eux en 1814. Cette catastrophe ruina M. Boutet.

P. F.

—

Chanson populaire (XXXV, 187). — J'ai entendu bien des fois la chanson que réclame le collabo ...; c'est une chanson de marche et l'imagination des chanteurs peut, en modifiant le dernier mot du premiers vers dans chaque couplet, en multiplier indéfiniment le nombre :

Monsieur le curé n'a pas de chemise (*bis*)
S'il ne s'amusait pas tant à boire,
Une belle chemise noire il pourrait avoir.
Oremus (*bis*)
Dominus vobiscum (*bis*).

FR. DE ZELTNER.

—

Mémoires du duc de Lauzun (XXXV, 190). — La note de mon distingué confrère Paul Perret, reproduite par l'*Intermédiaire*, d'après l'*Eclair* de Montpellier, du 1er octobre 1896, contient quelques inexactitudes que je crois être en mesure de pouvoir rectifier :

1° Le baron Pichon, qui habitait, depuis 1849, l'hôtel du duc de Lauzun (XVIIe siècle, n'a jamais eu en sa possession le manuscrit des *Mémoires* du duc de Lauzun-Biron (XVIIIe siècle) et il n'a jamais songé à en donner une édition « même honnête et respectueuse. »

2° Le baron Pichon n'a jamais eu de secrétaire, ce qui détruit cette assertion qu' « en son absence, son secrétaire les publia [ces mémoires], tout au contraire, avec des commentaires perfides ».

Voici très succinctement les faits :

M. Louis Lacour, locataire d'un des appartements de l'hôtel de Lauzun, avait été chargé par la Société des Bibliophiles français, sur la proposition de M. le baron Pichon, son président, de publier les *Mémoires* de Jules de Gassot. Le 12 mai 1858, au cours d'une séance de la Société des Bibliophiles, un des membres de cette Société donna lecture du prospectus d'une édition des *Mémoires* de Lauzun que préparait alors, chez Poulet-Malassis, M. Louis Lacour. Les opinions émises par l'éditeur littéraire de ces *Mémoires*, étant absolument contraires aux idées de la Société, les seize membres présents à la séance décidèrent, à l'unanimité, de retirer à M. Lacour le mandat qui lui avait été confié. Le passage incriminé du prospectus était le suivant :

Quoique dans certains détails, ce livre n'ait rien à démêler avec les prix de vertu, il en ressort cependant une grande moralité, et l'on s'incline devant une providence lorsque l'on voit successivement tomber sous les coups de la Révolution les têtes de pavot de la société corrompue au milieu de laquelle a vécu Lauzun et que nous apprécions, grâce à lui, à sa juste valeur.

Ce fut alors que M. Louis Lacour, mécontent de se voir retirer la publication des *Mémoires* de Gassot par la Société des Bibliophiles (qui lui a fait, du reste, abandon des sommes à compte reçues, soit 325 fr. sur 475 fr.), rédigea la préface injurieuse qu'il a placée en tête de sa seconde édition, préface qui lui valut la saisie des exemplaires et trois mois de prison.

Quant aux éditions antérieures des *Mémoires* du duc de Lauzun-Biron, il en existe deux ; elles ont toutes deux été imprimées, à Paris, par Rignoux et publiées chez Barrois l'aîné ; la première, de format in-8e, est enregistrée dans la *Bibliographie de la France* du 22 décembre 1821 (6 fr. sur papier ordinaire et 12 fr. sur papier vélin); la seconde, publiée en deux vol. in-18 (3 fr.), est enregistrée dans la *Bibliographie de la France* du 16 juin 1822, dont le rédacteur ajoute la note suivante :

Plusieurs lettres, notes, articles ont été publiés dans les journaux à l'occasion de la première édition de ces *Mémoires*. Voici l'indication des principaux : *Etoile* des 19 décembre 1821 et 1er janvier 1822; *Constitutionnel* des 22, 26 et 27 décembre; *Drapeau blanc* des 23 et 31 décembre 1821, 1er et 4 janvier 1822, 11 février; *Quotidienne* des 25 décembre 1821, 11 et 14 janvier 1822; *Gazette de France* du 1er janvier 1822; *Miroir* du 8 février, et *Revue encyclopédique* du mois de janvier, pages 96 à 108.

Ces éditions étaient expurgées; M. Lacour a rétabli les passages supprimés, en 1858.

On trouvera, du reste, des renseignements très détaillés sur ces différentes éditions dans le livre de Maurice Tourneux, intitulé : *Marie-Antoinette devant l'Histoire*. (Paris, Techener, 1895, in-8°, pages 31-35). G. V.

—

Puysieux (XXXV, 190). — Comme c'était l'usage avant ce siècle, et encore y a-t-il des exemples contemporains à citer, Roger Brulart, marquis de Sillery et de Puisieux, fut à la fois militaire et diplomate. Le P. Anselme (*Hist. généalogique de la France*, t. VI, p. 528, Paris, 1730) lui consacre la notice suivante :

« Gouverneur de la ville de Huningue, près Basle et d'Espernay en Champagne, chevalier des ordres du Roi le 1er janvier 1705, lieutenant général de ses armées, conseiller d'Etat ordinaire d'épée, ambassadeur extraordinaire en Suisse depuis 1697 jusqu'en 1708, avait été baptisé dans l'église de Saint-Eustache, à Paris, le premier avril 1640; il s'est signalé en plusieurs occasions en Flandre, où il fit sa première campagne en 1658 et fut blessé dangereusement au visage lors du siège de Valenciennes, et en Allemagne, où il a été blessé dangereusement à l'épaule, à la bataille d'Ensheim ou de S. François, et a depuis commandé dans la province d'Alsace pendant plusieurs campagnes. Il mourut le 28 mars 1719, âgé de 79 ans. »

Le marquis de Puisieux fut exactement ambassadeur de France près les Cantons Suisses, du 19 avril 1698, jour de son arrivée à Soleure, où résidait alors le corps diplomatique, au 23 juin 1708, date de la remise du service à M. de Sainte-Colombe, chargé d'affaires.

La famille Brulart était d'origine parisienne et de robe. Son auteur, Pierre Brulart, commis de la régale de l'évêché de Paris en 1437, fut secrétaire du roi Lous XI en 1466. Ses fils, petit-fils et arrière petit-fils furent conseillers au Parlement de Paris; ce dernier, Pierre Brulart, par son mariage avec Marie Cauchon, le 30 novembre 1543, acquit les fiefs de Sillery et de Puisieux, en Champagne. De ce mariage naquit Nicolas Brulart, chevalier, marquis de Sillery, seigneur de Puisieux, de Marines et de Berny, conseiller au Parlement de Paris en 1568, chargé de missions diplomatiques en Suisse en 1589 et en 1593, président de cour le 24 février 1597, l'un des plénipotentiaires français au Congrès de Vervins en 1599, ambassadeur à Rome et négociateur du mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis; de nouveau ambassadeur en Suisse en 1602, garde des sceaux en 1604, chancelier de Navarre en 1606, chancelier de France de 1607 à 1616, et de 1623 à 1624 (2 janvier); il mourut le 1er octobre 1624, à Sillery, qui avait été érigé en marquisat en 1619, et fut enterré à Marines, près Pontoise. Ce fut l'arrière-grand-père de Roger Brulart, marquis de Puisieux (cette terre avait été érigée en marquisat le 23 avril 1632), dont il s'agit dans cette notice. Celui-ci était fils de Louis-Roger Brulart, marquis de Sillery, filleul de Louis XIII et de la comtesse de Soissons, mestre de camp d'infanterie, et de Marie-Catherine de la Rochefoucaud. Il mourut sans enfant mâle, et son titre passa à son neveu Louis-Philoxène, mestre de camp de cavalerie, ministre des affaires étrangères de janvier 1747 à septembre 1751, né en 1702 et mort en 1771.

Les Brulart portaient de « gueules à la bande d'or chargée d'une traînée de cinq barillets de sable ».

M. V. M. trouvera d'intéressants détails sur Roger de Puisieux (on écrit aussi Puysieux et Puysieulx et c'est ainsi que signait celui qui fait l'objet de cette notice) et sur les siens, ainsi que l'anecdote de sa nomination dans l'ordre du Saint-Esprit, dans le tome XII (pp. 316-322), de l'édition des *Mémoires de Saint-Simon*, par M. A. de Boislisle (Paris, Hachette, 1896). Cette édition, par ses notes et ses appendices, est un merveilleux répertoire pour la fin du XVIIe et le commencement du XVIIIe siècle, dont les renseignements sont d'une sûreté et d'une authenticité absolues. Tous les érudits qui s'occupent de cette époque doivent l'avoir continuellement sous la main. J. G. R.

⁂

— Mêmes détails que ci-dessus.

Il avait épousé le 10 mars 1668, Claude Godet, dame de Reyneville et de Marc, près Châlons, décédée à Huningue, le 24 mai 1681, âgée de 33 ans, dont il eut un fils :

Félix-François Brulart, comte de Sillery, colonel d'infanterie et brigadier des armées du roi, tué à la bataille d'Almanza, en Espagne, le 25 avril 1707, sans alliance.

Et plusieurs filles ; la plus jeune, ci :

Anne-Claude Brulart de Sillery et de Puisieux, décédée à Saint-Germain-en-Laye, le 14 mai 1737, âgée de 58 ans, veuve depuis le 18 janvier 1733, de Pierre Brulart, marquis de Genlis, son cousin, qu'elle avait épousé en 1703.

Leur petit-fils, ci :

Charles-Alexis Brulart, comte de Genlis, né le 21 janvier 1737, député de la Convention, réprésentant le département de la Somme, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 30 brumaire an II, mort le 31 octobre 1793, époux depuis 1763 de Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint-Aubin, décédée en 1830. Cette dame bien connue dans la république des lettres, sous le nom de la marquise de Genlis.

En 1828, leur fille unique, Edme-Nicole-Pulchérie de Brulart de Genlis, femme divorcée de Jean-Baptiste-Cyrus de Thiembrune Timbronne, comte de Valence, maréchal de France, mort en 1822, reçut dans le département de la Gironde, l'indemnité due aux émigrés expropriés.

Sa fille, Marie-Rose-Edme de Thiembrune Timbronne, dame de Valence, épousa Etienne-Maurice comte Gérard, maréchal de France, chancelier de la Légion d'honneur, mort en 1852.

J.-M. Navoit.

—

M. de Vertamont (XXXV, 190). — M. de Vertamont, cité par Burat dans son *Journal de la Régence*, me paraît s'identifier avec le chevalier François-Michel de Verthamont, marquis de Maneuvre, baron de Breau, seigneur de Vincy, etc., conseiller du roy et maître des requestes de l'hôtel, fils de Michel et de Marie d'Haligre, et frère de la duchesse de Brissac, qui vivait à cette époque.

Chartrain.

Elections académiques (XXXV, 193). — Voici, d'après l'ouvrage d'Edmond Biré, en quatre volumes, sur Victor Hugo, le résultat des campagnes académiques du grand poète.

Victor Hugo se présenta pour la première fois à l'Académie, pour le fauteuil laissé vacant par la mort de Laîné. Il avait pour concurrents : Dupaty, Molé, Kératry et Dumolard. L'élection eut lieu le 18 février 1836.

	1er tour.	5e tour.
Dupaty	12	18 *élu.*
Hugo	9	2
Molé	8	12
Kératry	1	»
Dumolard	1	»
Bulletin blanc	1	»

Victor Hugo se consola de son échec par ce mot :

Je croyais qu'on allait à l'Académie par le pont des Arts. Je me trompais. On y va, paraît-il, par le Pont-Neuf.

Il se représenta à l'Académie, pour le fauteuil laissé vacant par la mort de Raynouard, contre Mignet, Pariset et Casimir Bonjour. L'élection eut lieu le 29 décembre 1836.

Mignet	*Élu.*
Casimir Bonjour	11
Pariset	7
Hugo	6

A cette élection, Hugo était le candidat de Guizot qui l'opposait à Mignet, candidat de Thiers. Hugo était encore soutenu par Châteaubriand et Lamartine, ce qui fit dire à quelqu'un :

Si l'on pesait les voix, Hugo serait nommé. Malheureusement, on les compte.

Hugo se présenta à l'Académie une troisième fois, pour le fauteuil laissé vacant par la mort de l'historien Michaud, l'auteur des *Croisades*, le jeudi 19 décembre 1839.

	1er tour.	2e tour.	3e tour.	4e tour.	5e tour.	6e tour.	7e tour.
Berryer	10	12	11	11	11	10	10
Hugo	9	8	10	8	9	6	6
Casimir Bonjour	9	10	9	9	8	10	8
Vatout	2	»	»	1	1	1	1
Lamennais	»	»	»	1	»	»	»
Bulletins blancs	3	3	3	3	4	7	7

L'élection fut renvoyée à trois mois. Notons que Lamennais n'était pas candidat.

Le 20 février 1840, on recommença l'élection. Quelques candidats s'étaient désistés. Hugo avait maintenu sa demande. Il se présentait donc pour la quatrième fois. Mais un nouveau concurrent avait surgi en la personne de Flourens, qui, d'ailleurs, l'emporta, comme on le verra par le tableau ci-après :

	1er tour.	2e tour.	3e tour.	4e tour.
Flourens........	14	14	15	17 *élu*.
Hugo...........	14	15	14	12
Berryer.........	1	»	»	»
Bulletins blancs.	2	2	2	2

Le même jour, on procédait à l'élection d'un membre à la place laissée libre par la mort de Quélen. Molé, seul candidat, fut nommé par 30 voix sur 31 votants.

Hugo se présenta pour la cinquième fois à l'Académie, pour remplacer Népomucène Lemercier, mort le 7 juin 1840, qui avait fait au grand poète une opposition opiniâtre. Il avait pour rivaux : Ancelot, Azaïs et d'Anglemont. Le 7 janvier 1841, Hugo fut élu par 17 voix contre 15 accordées à Ancelot. Il prononça son discours le jeudi 3 juin suivant, et fut reçu par de Salvandy.

M. Edmond Biré, à qui nous empruntons ces détails, rectifie ainsi l'erreur volontaire du poète, qui déclare quelque part, qu'il fut élu par 18 voix contre 16, et qu'il n'échoua que deux fois avant d'être enfin nommé. A. C.

P. S. — Je ne puis me tenir de transcrire encore le détail de l'élection du 6 janvier 1848 : Vatout, 18 voix, *élu;* de Saint-Priest, 7; de Beaumont, 5; Philarète Chasles, 2 et... Alfred de Musset, 2 !!!

—

Nos pièces de cent sous (XXXV, 194, 374.) — Il ne me paraît pas douteux que la légende de nos monnaies :

Dieu protège la France

ait tout simplement le sens affirmatif, ne fût-ce que pour cette raison que Napoléon, qui l'adopta à l'époque du Consulat, était homme à décréter la protection divine bien plus qu'à se donner la peine de la demander.

Toutefois, je ne fais pas aux autres interprétations tout à fait les mêmes reproches que l'auteur de la question.

On a toujours admis le tutoiement de la Divinité dans le style élevé ou le style lapidaire; il n'y aurait donc rien d'étrange et de discordant dans cette invocation :

Dieu, protège la France

sinon qu'on n'emploie guère le vocatif, *Dieu*, sans l'accompagner de quelque autre mot, comme : mon Dieu, grand Dieu, Dieu de nos pères, etc.

De même, rien d'incorrect à dire :

Dieu protège la France!

Ne dit-on pas : Dieu soit loué ! à Dieu ne plaise ! Dieu vous bénisse !

Tous les grammairiens autorisent, je crois, cette ellipse. Je citerai notamment Gérault-Duvivier (*Grammaire des Grammaires,* p. 772). P. du Gué.

***

— *Dieu protège la France* veut certainement dire : *Que Dieu protège la France.* On dit de même : Dieu vous bénisse, Dieu m'en garde, sans faire pour cela « violence à dame Grammaire ». Charlec.

—

Madame d'Angoulême (XXXV, 195). — Charles, duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX, né en 1573, mort en 1650, avait épousé :

1° En 1519, Charlotte de Montmorency, comtesse de Fleix, fille de Henri de Montmorency, morte en 1636 ;

2° En 1644, Françoise de Narbonne, née en 1623, morte en 1713.

Sedaniana.

—

Petits paquets (XXXV, 195). — Le *Dictionnaire des jeux* (Encyclopédie méthodique), Paris an VII, article : « Les métamorphoses », dit ce qui suit :

On se place en rond. Debout, par paquets de deux, ce qui fait qu'en certains pays, on appelle ce jeu, le jeu des paquets. Il y a deux joueurs en dehors qui courent l'un après l'autre; celui après qui le premier court, se place devant un autre paquet; alors celui du paquet qui se trouve le troisième court se placer devant un autre paquet, sans se laisser prendre; s'il était pris, il serait alors obligé de courir après le premier, qui, pour lors, se placerait.

A. Dieuaide.

***

— Ce jeu consiste : former un cercle composé de groupes de deux personnes placées l'une devant l'autre. Deux autres personnes en dehors de ces paquets se

poursuivent. Celle qui est poursuivie, pour éviter d'être prise, doit se placer devant un des paquets, et la personne placée derrière ledit paquet doit s'en aller et devient la personne poursuivie, jusqu'à ce qu'à son tour elle se place devant un autre paquet. Si elle était prise avant, elle deviendrait elle-même poursuivante, à la place de la première.

SEDANIANA.

***

L'U latin (XXXV, 196). — En tant que voyelle, le signe latin V avait une valeur phonétique qui nous est peu connue. « Il est certain, dit M. Cocheris, que cette lettre correspondait le plus souvent à notre *ou* français, mais Quintilien nous apprend que, dans plusieurs mots, elle avait un son moyen entre U et I. Les grammairiens anciens n'ont laissé aucun renseignement à cet égard et l'on ne peut que faire des conjectures sur la prononciation de la voyelle en question ». — Cependant, des paroles mêmes de Quintilien, il résulte que l'U latin ne s'énonçait pas constamment *ou*. Et, en effet, une telle sonorité pouvait bien appartenir à U long, mais elle eut détonné quand U était bref, comme dans cette fin de vers : ...*solus eris*. Donc, deux quantités prosodiques, ce qui fait supposer deux sons différents, en latin. Le Français a supprimé la difficulté de cette distinction; il prononce toujours *u*, et l'Anglais, naturellement, a préféré dire *ou*.

T. PAVOT.

—

La maison de Mme Bovary, à Neufchâtel-en-Bray (XXXV, 233). — Les origines de *Madame Bovary :* Dans son numéro du 28 février, l'*Intermédiaire* a posé la question suivante : « Flaubert a-t-il imaginé de toutes pièces les personnages principaux du roman; sinon, où l'a-t-il pris? »

L'honorable questionneur, qui signe Hautenclef, aurait lu dans un journal normand le résumé d'un article de la *Revue de France*, dans lequel un écrivain fort distingué, M. Georges Rocher, qui fut sous-préfet de Neufchâtel, racontait, disait-il, que Bovary n'était autre qu'un médecin de cette ville.

Et cette supposition lui paraissant inexacte, il s'adressait aux lettrés pour leur demander de fixer ce point : le roman est-il complètement imaginé ou est-il « à clef »?

Je crois qu'il est indispensable de mettre immédiatement ceci en lumière : M. Georges Rocher n'a jamais écrit que le roman se passât à Neufchâtel. J'ai longtemps habité Rouen, j'ai vécu dans l'entourage de Flaubert, et lorsque la *Revue de France* annonça la publication de l'étude en question, je tins à connaître cette nouvelle publication, fort intéressante du reste, et à voir si les données de l'auteur concordaient avec les renseignements que je possédais moi-même.

L'article a paru en plusieurs numéros et n'est pas encore terminé. Je dois déclarer que je n'ai eu, jusqu'ici, rien à y reprendre. Certains points de détail, qui m'échappaient, m'ont été révélés, mais j'ai retrouvé là tout ce que j'avais entendu dire par le maître lui-même, notamment que son Bovary était un médecin de Ry (Seine-Inférieure), et que ses personnages étaient faits de divers types, pris dans cette localité, à Rouen, à Neuchâtel, à Yvetot et ailleurs.

Je pense, au contraire, que personne, avant M. Georges Rocher, n'avait mieux défini les procédés de travail de Flaubert et n'avait mieux démêlé le vrai et le faux de l'intrigue. Une fois pourtant, il y a quelques années, le *Journal de Rouen* avait publié un article sur les origines de *Madame Bovary*, mais c'était un exposé très sommaire et qui n'avait pas l'attrait documentaire de l'étude de la *Revue de France*.

Ce qui a pu égarer l'honorable correspondant de l'*Intermédiaire* et lui faire supposer que M. Georges Rocher plaçait à tort l'action à Neufchâtel, c'est évidemment ce fait indiqué par lui, qu'on lui signala, dans cette ville, une « grande bâtisse » en l'appelant la « maison de Mme Bovary ». Mais, immédiatement, M. Georges Rocher déclare que c'est ailleurs qu'à Neufchâtel qu'il faut chercher la partie principale de l'action vraie. Ceci prouverait que M. Hautenclef s'est borné, pour juger l'article entier, à lire un résumé imparfait des premières pages. Je lui conseille, comme à tous ceux que ces détails intéressent, de prendre connaissance du texte complet de la *Revue de France*.

Ils y trouveront avec des détails très précis et de faciles points de contrôle, la vérité évidente sur *Madame Bovary*.

C. V.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Archives des Ministères. — Bien des personnes désirent consulter les Archives des ministères en France et ignorent les formalités à remplir pour y être admises, ces dépôts n'étant pas publics comme les Archives Nationales et les Bibliothèques.

Nous croyons donc rendre service au public lettré, en publiant ici les principaux articles des Règlements institués à cet effet, et nous commençons par les Archives du ministère des affaires étrangères :

Extraits du Règlement général des Archives du ministère des affaires étrangères

ARTICLE PREMIER

Les personnes qui désireront être admises à consulter les correspondances ou documents conservés dans les Archives des Affaires étrangères devront adresser leur demande au ministre, en indiquant aussi exactement que possible l'objet de leurs recherches.

. . . .

ART. 3

Les autorisations seront strictement personnelles. Toutefois, les recherches pourront être faites, au nom de la personne autorisée, par un tiers préalablement agréé par le Directeur des Archives.

Quiconque s'étant présenté en son propre nom serait ultérieurement reconnu pour être l'agent ou le prête-nom d'une personne non autorisée, et aurait de la sorte dissimulé sa véritable qualité, sera privé de l'autorisation qui lui avait été donnée.

ART. 4

Les Archives des Affaires étrangères seront ouvertes aux recherches pour les deux périodes suivantes :

La première, comprise entre la date des plus anciens documents conservés dans le dépôt jusqu'au 14 septembre 1791 ;

La seconde, allant de cette dernière date à celle du 31 juillet 1830 (1).

Toute autorisation se référant à des documents appartenant à la première époque impliquera la faculté de prendre des extraits ou des copies, et d'en faire usage sans avoir à les soumettre au contrôle de la Direction des Archives. Les extraits ou copies de documents appartenant à la seconde époque seront remis, à la fin de chaque séance, à l'employé du Dépôt chargé de cette partie du service pour être communiqués au Directeur, à l'examen duquel ils devront être soumis.

. . . .

ART. 6

L'autorisation de faire des recherches n'implique pas la faculté de copier intégralement, en vue d'une publication ultérieure, soit un manuscrit formant un tout, tel qu'un recueil de lettres, soit une série de documents ou de dépêches télégraphiques.

Celui qui voudra procéder à un travail de cette nature devra en demander l'autorisation, en faisant connaître exactement les documents ou correspondances qu'il a l'intention de publier.

Toute publication faite sans autorisation préalable entraînera, pour son auteur, l'exclusion des Archives pour l'avenir, sans préjudice de l'action judiciaire qui pourrait être exercée contre lui.

. . . .

Règlement intérieur de la salle des communications

ARTICLE PREMIER

La salle des communications est ouverte aux personnes autorisées par le ministre, de midi à cinq heures en été, et de midi à quatre heures en hiver.

Toutefois, pendant le mois de décembre, la clôture de la salle peut se faire exceptionnellement à trois heures et demie, quand le jour est insuffisant.

ART. 2

La salle des communications est fermée :

1° Les dimanches et fêtes ;

2° La semaine comprise entre le dimanche de Pâques et celui de la Quasimodo ;

3° Du 1er août au 1er septembre.

ART. 3

Toute personne autorisée à travailler au Dépôt des Affaires étrangères devra s'entendre avec le chef de bureau chargé des communications de documents, sur l'époque à laquelle elle compte venir régulièrement.

ART. 4

Toute personne qui aura, sans prévenir l'Administration, interrompu ses recherches pendant un mois, perdra ses droits à la place qui lui aura été assignée dans la salle de travail.

(1) Arrêté ministériel du 8 décembre 1891.

Art. 5

Les personnes admises dans la salle des communications ne devront ni se promener, ni causer à haute voix, ni fumer, ni rien faire qui puisse gêner les travailleurs.

Art. 6

Il est interdit de prendre soi-même dans les armoires, dans les casiers ou sur les tables des employés, les volumes et les objets dont on désire se servir.

Art. 7

Les dernières communications doivent être demandées avant trois heures en hiver, et avant quatre heures en été.

Il ne sera pas communiqué plus de cinq volumes à la fois.

Art. 8

Aucun carton rempli de pièces détachées ni aucun document non relié ne peuvent être communiqués sans une autorisation spéciale et par écrit du Directeur.

Art. 9

Aucun document ne peut être reproduit par calque ou fac-similé sans une autorisation spéciale et par écrit du Directeur.

Dans ce cas, on ne pourra employer que le crayon à la mine de plomb et le papier végétal à la gélatine.

Art. 10

Les travailleurs sont responsables de la bonne conservation des documents tout le temps qu'ils leur sont communiqués.

Art. 11

L'état des documents restitués par les travailleurs sera vérifié par les employés de l'administration présents dans la salle du travail.

Art. 12

Personne ne pourra sortir de la salle de travail avec un livre, un cahier ou un portefeuille sans un laissez-passer signé du chef de bureau chargé de la surveillance de la salle, qui s'assurera que lesdits objets ne contiennent aucun papier appartenant au Dépôt des Archives.

A cet effet, les cahiers et portefeuilles devront être présentés ouverts au départ.

Art. 13 et dernier

Toute infraction au présent règlement entraîne la suspension ou le retrait de l'autorisation accordée de travailler au Dépôt des Affaires étrangères.

Paris, le 6 avril 1880.

Le président du conseil,
ministre des affaires étrangères,
C. de Freycinet.

Aux Règlements précédents, il convient, de plus, d'ajouter que, par arrêté ministériel en date du 4 février 1885, toute personne autorisée à consulter les Archives du ministère des affaires étrangères, devra remettre, pour le service intérieur du Dépôt, deux exemplaires de chaque ouvrage publié à l'aide des documents qui lui auront été communiqués.

Ces exemplaires devront être adressés directement à la Division des Archives, qui en accusera réception.

Les demandes d'admission étant soumises à la commission des Archives diplomatiques qui ne siège pas pendant les vacances parlementaires, les personnes qui désirent travailler de septembre à novembre, feront bien d'envoyer leurs demandes avant le 1er juillet.

Toute demande adressée par un étranger, doit être présentée ou recommandée par l'ambassade ou la légation dont il relève.

Toute demande doit, s'il est nécessaire, être munie de références.

—

Les discours de Jésus-Christ. — On assure que les savants de l'Egyptian Exploration Fund viennent d'exhumer un des livres les plus célèbres de l'antiquité chrétienne : les *Logia Kuriaka*. Cet ouvrage ne serait rien moins qu'un recueil des discours de Jésus-Christ, dont la rédaction remonterait à une époque antérieure à celle des Evangiles.

Les savants anglais ont-ils retrouvé le recueil même des *Logia*, ou seulement l'interprétation qu'en a donnée l'évêque Papias au IIe siècle? Cette découverte serait d'un puissant intérêt pour l'histoire des origines du christianisme. D'après la tradition, les *Logia Kuriaka* auraient été écrits d'abord par saint Mathieu, qui aurait rassemblé et commenté en langue hébraïque les discours du Christ. Ce précieux recueil, plus tard traduit en grec, serait devenu la source des Evangiles.

LE CURIEUX

MM. les Abonnés qui désirent consulter le *Curieux* de M. Nauroy, peuvent s'adresser aux bureaux de l'*Intermédiaire* 38, avenue de Wagram.

Administration et Gérance :
Madame la Générale A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Avril 1897.*

XXXVe Volume. — N° 759

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 11

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

François Villon. — Serait-il possible de connaître d'une manière exacte la date de la mort du poète François Villon? Les conjectures sur lesquelles on se base jusqu'ici pour placer la date de sa mort entre 1480 et 1489, sont bien vagues.

A. N.

—

Chercher midi à quatorze heures. — Sur quoi repose cette phrase?

A. N.

Mme Molé-Raymond. — Je voudrais avoir, le plus tôt possible, des renseignements sur cette femme, que Mme Vigée-Lebrun a immortalisée par un exquis portrait qui se trouve au Louvre, dans le salon Empire. Elle est coiffée d'un grand chapeau et a les mains dans un énorme manchon.

A. C.

—

Deux héroïnes de Nattier. — Je voudrais des renseignements sur Mlles de Beaujolais et Henriette de Bourbon-Conti, portraicturées par Nattier en deux toiles bien connues. A. C.

—

Le duc d'Alençon s'est-il marié ? — François, duc d'Alençon, quatrième fils de Henri II, s'est-il marié secrètement en Espagne? Si, oui, a-t-il eu des enfants, et que sont-ils devenus?

Ph. Verdier.

—

Fleuriau de Bellevue. — La Rochelle compte parmi ses célébrités locales le naturaliste et philanthrope Louis-Benjamin Fleuriau de Bellevue (1761-1852). C'est lui qui fonda, en 1827, le magnifique établissement de bains de mer du Mail, et son buste orne le jardin public de la ville.

Nous trouvons une courte notice sur lui dans la *Grande Encyclopédie*, une autre dans la *France protestante* de Bordier. Cette dernière nous renseigne sur son ascendance. Mais je n'ai su découvrir d'où lui venait ce nom de Bellevue, que ne portait pas son père, Aimé-Benjamin Fleuriau, lequel est qualifié de « seigneur de Touchelonge », du nom d'une maison de campagne (localité de la Charente-Inférieure actuelle), qu'il vendit en 1781 pour se transporter plus près de La Rochelle, à Périgny. Quant à sa mère, son nom de demoiselle était Liège.

J'ai eu sous les yeux des lettres de Louis-Benjamin et de ses parents. Ceux-ci ne l'appellent pas autrement que Bellevue, comme si c'était son prénom, si bien qu'il arrive à une dame de sa connaissance de lui écrire « à M. Bellevue Fleuriau ». Lui-même, quand il ne signait pas Bellevue tout court, signait Fleuriau Bellevue (1778, 1807); plus tard, Fleuriau *de* Bellevue.

M. Grand-Carteret donnait, dans la *Revue Encyclopédique* de 1892, un fac-simile de la carte de visite de notre savant, ornée dans le goût de la fin du siècle dernier. Elle porte Fleuriau *de* Bellevue.

Quelque collègue obligeant pourrait-il m'aider à élucider cette petite question de nom propre et me dire en même temps si la correspondance de Fleuriau de Bellevue a été conservée?

A. C.

—

Battu de l'oiseau. — Quelle est l'origine de cette expression, synonyme de *touché*, *affaibli*, presque *vanné*, qui veut

dire évidemment : « battu de coup d'aile, comme un pendu de Montfaucon »? Ce terme, bien tombé en désuétude aujourd'hui, était encore fort employé à la fin du siècle dernier. ALPHA.

—

Un livre à retrouver. — Qu'est devenu cet exemplaire de Racine, dont Firmin Didot demandait à une vente, en 1811, trente-deux mille francs?

H. QUINNET.

—

Actualités rétrospectives. — Sous cette rubrique, un journal parisien publie chaque jour une suite d'anecdotes des siècles précédents qui offrent une certaine analogie avec nos faits-divers contemporains. Cette dénomination, dont les deux termes semblent contradictoires, date-t-elle seulement de l'année courante? RIP-RAP.

—

Une plaque historique. — Sur la proposition de M. Chevreul, l'Académie des Sciences adoptait, dans sa séance du 9 janvier 1871, la déclaration suivante, qui devait être gravée sur une plaque de marbre et placée sur un des bâtiments du Muséum :

Le Jardin des Plantes médicinales, fondé à Paris, etc..., fut bombardé, sous le règne de Guillaume Ier, roi de Prusse, comte de Bismarck, chancelier, par l'armée prussienne, dans la nuit du 8 au 9 janvier 1871, Jusque-là, il avait été respecté de tous les partis et de tous les pouvoirs nationaux et étrangers.

Cette décision a-t-elle jamais reçu un commencement d'exécution ?

SIR GRAPH.

—

Un tableau à vérifier. — A quelle époque peut remonter un tableau peint sur bois (d'une peinture bien primitive) représentant Jésus-Christ, à genoux sur un rocher, joignant les mains devant un calice, pendant qu'au sommet du rocher un personnage dresse la croix et qu'au bas du rocher trois apôtres sont couchés et dorment? Au dernier plan et dans le lointain, on aperçoit une grande ville et des soldats armés de torches. Quel est le sujet représenté?

Le tableau et le cadre sont d'une seule pièce, c'est-à-dire que l'on a pris un panneau de chêne dont on a creusé et aplani le milieu qui a servi de toile, de façon à laisser sur les bords, en relief, le cadre.

Inutile de dire qu'il n'y a pas de signature et que les traits et les couleurs démontrent qu'il est fort ancien. Le tableau, cadre compris, mesure vingt-deux centimètres de longueur sur dix-sept de largeur. YSEM.

—

Passer par les armes. — Quelle est l'origine de cette expression que, tout le monde comprend, il est vrai, mais qui n'en est pas moins bizarre lorsqu'on l'emploie comme synonyme de fusiller? Et même s'il s'agissait d'un autre genre de supplice, tel que l'épée, la hache, le pal, il semble que ce serait plutôt l'arme qui passe par le condamné que le condamné par cette arme. — D'où vient donc cette singularité grammaticale ?

A. MYTAV.

—

Miston. — D'où vient ce nom qui constitue la plus grave injure qu'un montagnard des Vosges puisse adresser à un autre? Le miston apparaît comme le trimardeur capable de tout et résume le voyou, ivrogne, fainéant, vagabond, mendiant, voleur et au besoin assassin.

Dans la pièce de Jean Richepin, *Le Chemineau*, qui vient d'être représentée à l'Odéon, je trouve ce couplet dans la bouche du chemineau s'avançant sur la grande route :

Chantez, mitaine,
Et répondez, miton ;
A la fontaine
On y boira, fiston !

L'auteur a-t-il voulu faire de son chemineau, un miston ou un miton, ou bien ce mot n'est-il là que pour la consonnance comme tonton, tontaine et tonton ? YSEM.

—

Bibliographie de Mme de Pompadour.— Je voudrais savoir quel est l'ouvrage le plus complet, le plus nourri de faits et de détails, publié sur Mme de Pompadour. en dehors des volumes d'Emile Campardon (Plon) et des frères de Goncourt (Charpentier) ?

Existe-t-il sur la favorite un livre aussi impartial et aussi important que celui de

Ch. Vatel sur la Du Barry? Si cet ouvrage n'existe pas, ne serait-il pas à souhaiter qu'il vît bientôt le jour?

Ed. M.

—

Le « Marat » de la reine Marie-Antoinette. — Dans le catalogue de la bibliothèque de feu le baron Lucien Double, qui vient d'être vendue tout récemment, à Paris, par les soins de MM. Leclerc et Cornuau, libraires, je remarque, porté sous le numéro 50, le très curieux volume suivant :

Découvertes de M. Marat, docteur en médecine et médecin des Gardes-du-Corps de Monseigneur le comte d'Artois, sur le feu, l'électricité et la lumière, constatées par une suite d'expériences nouvelles qui viennent d'être vérifiées par MM. les Commissaires de l'Académie des Sciences. Paris, de l'impr. de Clousier, 1779; in-8°, maroquin rouge, filets, dos et coins ornés, tranches dorées. (Reliure ancienne).

Précieux exemplaire imprimé sur papier de Hollande et relié aux armes de la Reine Marie-Antoinette.

Ne serait-il pas fort intéressant, pour nous tous, de connaître l'historique des diverses pérégrinations qu'eut à subir, depuis plus de cent ans, ce volume, avant d'être venu prendre gîte parmi les trésors Marie-Antoinettains des deux regrettés barons Double?

Ulric R.-D.

—

L'édition originale du « Napoléon » d'Edgar Quinet. — Dans une chronique des premières années de la *Revue des Deux-Mondes* (t. IV, p. 770), je lis ce passage :

Parmi les ouvrages consumés dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, nous devons surtout citer le poème de M. Edgar Quinet, intitulé *Napoléon*, que, malgré ce désastre, nous verrons bientôt paraître.

J'ai, de ce poème, un exemplaire de la deuxième édition, Paris, Ambroise Dupont, éditeur, imprimerie et fonderie d'A. Everat, 1836, xx-412 pages in-8°. Impression soignée sur papier fin, vélin à la forme. Un fleuron, toujours le même, est reproduit à nouveau en tête de chacune des cinquante-deux pièces de vers dont est composé ce volume.

Aurait-il échappé quelques rares exemplaires aux flammes de l'incendie qui consuma en bloc la première édition? Dans ce cas, pourrait-on me dire si ces exemplaires, comme texte, format, papier, caractères, disposition typographique et nombre de pages, sont exactement semblables à ceux de la seconde édition, ci-dessus mentionnée?

Ulric R.-D.

—

La date de naissance d'Armand Silvestre. — Quelle est la date exacte de la naissance d'Armand Silvestre? L'*Anthologie* de G. Robutet, en 2 vol. in-12 (Lemerre), donne le 18 avril 1837; la *Grande Anthologie Lemerre*, en 4 vol. in-8°, donne 1838, d'autres 1839. Quelle est la vraie date?

A. C.

—

Le gendre de l'acteur Préville. — M. Ed. Biré, dans ses *Défenseurs de Louis XVI*, parle d'un M. de Chamois, gendre de l'acteur Préville, massacré à l'Abbaye. M. de Cassagnac (*Histoire des Girondins et des massacres de septembre*, t. II), fait figurer dans une de ses listes de victimes un M. de Charnois.

Je désire vivement avoir des détails sur M. de Chamois et connaître sa situation sociale. Le nom qui lui est donné n'était-il pas un nom de terre, et, dans ce cas, quel était celui de sa famille? Où était-il né? Les *Mémoires* de Préville doivent s'occuper de lui.

C. L.

—

Autopsie du corps du père de Napoléon Ier. — Le tome Ier de *Bonaparte et son temps*, de Th. Iung, cite (p. 320) un procès-verbal de cette autopsie, du 25 février 1785, constatant que Charles Bonaparte était mort d'un cancer à l'estomac et décrivant les effets produits par cette maladie. Le procès-verbal est signé de quatre docteurs.

Pourrait-on me renseigner sur les véritables motifs de ces investigations médico-chirurgicales?

C. L.

—

Une louve a-t-elle pu allaiter Romulus et Remus? — Le sujet fabuleux de Romulus et Remus allaités par la louve, se retrouve partout dans toutes les histoires, traditions, médailles, pierres gravées et les divers monuments de l'antiquité romaine.

Un des précurseurs de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux,* César de Rochefort, a cherché, dans son *Dictionnaire général et curieux*, Lyon, 1685, in-f°, à expliquer que les anciens Romains appelaient *louves*, les putains (article PUTAIN), d'où serait venu le mot de *lupanaria* et que ce serait ainsi que l'on dit qu'une louve avait nourri Romulus et Remus, c'est-à-dire une putain.

Que pensent mes collègues de cette explication originale ?

A. DIEUAIDE.

—

Venise serait-elle sous les eaux sans les Bretons? — César de Rochefort, dans son *Dictionnaire général et curieux*, Lyon, 1685, in-f°, dit ce qui suit à l'article PATRIE :

Ces âmes basses, ces casaniers ne reconnaissent point de villes que celles où ils sont nez; ils croiroient d'estre arrachez du monde, si on les forçoit de quitter leur quartier, ils sont si cloüez à leurs foyers, de façon qu'on ne sçauroit les en séparer, sans faire violence à leur nature..... Paris auroit perdu les charmes, si les estrangers ne le venoient habiter; Rome seroit un désert sans l'abord des nations; Venise seroit encore aujourd'huy ensevelie dans les ondes de la mer, si les Bretons ne s'estoient trouvez sur ses côtes. . . . . .

De quels Bretons est-il question dans cet article que je devrais citer tout entier?

A. DIEUAIDE.

—

Le graveur Debucourt. — Pourrait-on me donner la liste des œuvres de ce célèbre graveur du siècle dernier? Connaît-on de lui une gravure en couleur intitulée : *Une promenade publique en 1792?*

En ce cas, cette pièce fait-elle partie d'une « suite » de gravures, ou est-elle isolée ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Le peintre Deshays. — Pourrait-on me donner la liste des œuvres de Deshays, un des émules de Boucher, mort vers la fin du siècle dernier?

J'ai vu, de lui, le portrait d'une jeune femme assise, jouant de la guitare, vêtue d'un costume genre espagnol : corsage de velours rouge à crevés de satin blanc. Sur sa tête poudrée est posé un voile de gaze à rayures en travers. Dans un coin de la toile est une date : 1770, semble-t-il.

Ce portrait a-t-il été gravé ? Sait-on qui est la jeune femme?

C. DE LA BENOTTE.

—

Elie de Beaumont. — J'ai acheté, il y a quelques années, dans un magasin de bric-à-brac quelconque, un petit dessin à la plume, genre Topffer, représentant un groupe de femmes chantant en chœur et signé : Elie de Beaumont.

M. Elie de Beaumont avait-il un talent connu? A-t-il laissé des œuvres sérieuses? Est-ce bien le même qui, d'après le Portier de l'*Intermédiaire*, répondant à la question : « Les femmes témoins aux actes de naissance », serait né le 4 vendémiaire, an VII?

C. DE LA BENOTTE.

—

Pensées inédites (Auteurs à rechercher):

On ne trouve guère d'hommes fort jeunes et fort sages.

On est jeune en sa vieillesse lorsqu'on est vieux en sa jeunesse.

L'épargne est le premier et le plus grand gain et le plus grand et le plus certain revenu.

Si on ne saurait trop peser ses paroles, on doit encore plus examiner ses écrits.

Qui tout veut, tout perd.

Il vaut mieux avoir affaire à de bons ignorants qu'à de savants méchants.

Il faut rigoureusement punir les premières fautes des enfants pour prévenir les secondes qui seraient bien plus grandes.

Si bien qu'on soit guéri, on n'est pas si bien que si on n'avait pas été blessé.

L'homme est bien heureux et Dieu lui fait une grande grâce lorsqu'il a une bonne femme.

On ne peut rendre les enfants capables dans quelque chose de grand sans les endurcir au travail dès leur jeunesse.

Soyons religieux sans superstition.

Qui trop entreprend s'en repent.

Il n'y a rien de plus bas et de plus méchant que le mensonge.

Beaucoup donner et ne rien demander est un sûr moyen de plaire.

Tout homme doit laisser à sa mort ses biens à ses plus proches quelsqu'ils soient.

Il n'est rien de plus difficile que de retenir sa langue.

La lecture des bons livres fait les sages et les savants.

On doit être affable sans bassesse.

Les mariages les plus heureux ont bien des traverses.

On pardonne facilement quand on aime véritablement.

Les actions trop tôt faites n'ont presque jamais leur perfection.

Le juste est heureux pendant la vie, à sa mort et après sa mort.

On s'attire infailliblement de mauvaises affaires à se mêler des affaires des autres.

La mort ne surprend jamais quand on y pense toujours.

Sans être longtemps vieux, il faut l'être de bonne heure.

Il vaut mieux peu et souvent que beaucoup et rarement.

Les mères, après avoir donné la vie à leurs enfants, leur doivent l'éducation.

Vivre en sa jeunesse, on ne doit songer qu'à bien mourir en sa vieillesse.

Autant il est facile d'oublier les bienfaits, autant il est difficile d'oublier les injures.

L'imagination fait les choses plus grandes et plus petites qu'elles ne sont.

L'insolent trouve toujours quelqu'un qui le met à la raison.

C'est une étrange bête et un indomptable animal que le peuple.

Impossible de servir le peuple et de le satisfaire.

Les grandes choses ne se font que peu à peu et avec peine.

On voit les amis dans la prospérité et on les connaît dans l'adversité.

Soyez adroit mais point fourbe.

BOOKWORM.

—

Au sujet d'une annonce. — Je trouve, dans un journal de 1837, une annonce dont je voudrais bien connaître le fond.

Voici le titre de la singulière

SOCIÉTÉ FONCIÈRE
DE L'ANCIEN DUCHÉ D'ALBRET.

Puis suit l'évaluation des bénéfices que l'on promet aux souscripteurs d'actions.

Les banquiers de la société étaient : J. Laffitte et C[ie].

Conseils de la société : MM. Cottenet, notaire ; Delangle, avocat-bâtonnier; Geoffroy, avoué à la Cour; de Normandie, avoué de 1[re] instance; Schayé, agréé.

Qu'est devenue cette société? Les actions ont-elles été souscrites? Les noms des personnages qui figurent au conseil indiquent que ce n'était pas une filouterie.

Je demande au savant Paul d'Estrées s'il sait quelque chose sur cette affaire.

BERTAUX.

—

Prix des drogues et ustensiles de chimie au XVII[e] siècle.—On voudrait savoir, dans l'intérêt d'un travail en préparation sur l'histoire des débuts de l'enseignement chimique en France, s'il n'existe pas, dans quelque comptabilité manuscrite ou quelque vieux livre oublié de pharmacie, des chiffres donnant le prix des matières et ustensiles, usités sous Louis XIV, dans les manipulations des laboratoires et des fourneaux ?

Le chercheur, qui pose cette question, n'a trouvé jusqu'à présent qu'un *état de dépenses*, assez détaillé, il est vrai, de l'année 1672. E. H.

—

Les restes de Kléber. — On montrait encore, il y a quelque trente ans, au Caire, dans un quartier abandonné, au milieu d'un carrefour pierreux, quelques débris d'un monument presque informe, que les guides désignaient sous le nom de *tombeau de Kléber!*

Etait-ce vraiment ce qui subsistait du monument funéraire du vainqueur d'Héliopolis? — Les ossements du « Sultan Juste » gisaient-ils encore, sans honneur, sous cet amas de ruines?...

Je ne crois pas qu'on se soit occupé depuis lors des restes de Kléber et je voudrais savoir très positivement, de quelque chercheur :

Si l'emplacement désigné sous le nom de « tombeau de Kléber » correspond bien, dans la topographie du Caire, à celui où Kléber fut inhumé en juin 1800?

Si ses restes ont été vraiment oubliés sous la pierre brisée par accident ou par fanatisme?

Enfin, si aucune tentative n'a été faite depuis un siècle, pour retrouver et transporter en France ce qui peut avoir subsisté des ossements du grand capitaine?

NIGRINUS.

—

Famille Lacoudrelle et comte de Puisaye. — J'ai lu dans un ouvrage sur les guerres de Vendée : « Le comte Joseph de Puisaye, né dans le Perche, de la famille Lacoudrelle ».

Qu'était-ce que cette famille, et comment Puisaye n'en portait-il pas le nom ?

L'INCONNU.

—

Manuel de droit à indiquer. — Quelqu'un pourrait-il m'indiquer un manuel de droit, traitant des demandes en changement ou addition de nom? (Loi du 11 germinal an XI). L'INCONNU.

Familles d'Aimery et de Gouyon du Verger. — Quelque savant abonné ne pourrait-il avoir l'obligeance de me donner une courte notice sur l'origine des familles d'Aimery et de Gouyon du Verger? L'INCONNU.

RÉPONSES

Rouget de Lisle est-il l'auteur de la Marseillaise? (I, 147, 203, 216, 298, 313, 342; II, 236; III, 111; XXXIV, 771). — Je viens de relire les divers articles publiés dans l'*Intermédiaire*, en réponse à cette question, et je suis surpris de ne voir mentionner par aucun de mes honorables collègues, l'ouvrage suivant :

Le chant de la Marseillaise, son véritable auteur, avec fac-simile original du manuscrit, par Arthur Loth. Paris, Victor Palmé, 1886. 1 volume in-8° avec 4 pages in-folio fac-simile de musique.

Dans cet ouvrage très documenté, l'auteur signale (p. 48) un manuscrit de musique, sorte d'oratorio composé par M. Grisons ou Grison, chef de maîtrise à la cathédrale de St-Omer avant la Révolution et que possédait M. Ch. Vervoitte, maître de chapelle de Saint-Roch et président de la Société de musique sacrée à Paris.

A la date du 23 novembre 1864, on lisait dans la « Chronique » de la *Gazette des Tribunaux :*

Deux plaintes en diffamation sur citations directes, ont été appelées aujourd'hui à l'audience du tribunal correctionnel (6e chambre) présidée par M. Vignon, l'une portée par M. Rouget de Lisle (1) contre MM. Fétis père, gérant du journal *La Gazette musicale de Paris*, et Firmin Didot, imprimeur, comme civilement responsable; l'autre, etc.

Ces deux affaires, sur la demande des défenseurs, ont été remises à quinzaine.

M. Fétis avait affirmé, dans le tome VII de la *Biographie universelle des Musiciens*, paru en 1864, que la musique de la *Marseillaise* devait être attribuée à Julien aîné dit Navoigille.

Sur ces entrefaites, M. Fétis rencontra M. Charles Vervoitte, à qui il fit part des ennuis que lui causait un scandale judiciaire. Il lui répugnait extrêmement de se voir condamner comme diffamateur par la justice française; il eût tout fait pour éviter le procès, si l'héritier de Rouget de Lisle avait été moins tenace et surtout moins poussé par la coterie qui le dirigeait.

Il se trouva que M. Vervoitte était en mesure de lui rendre un service qu'il ne pouvait espérer de personne.

Il communiqua à M. Fétis le manuscrit de l'oratorio d'*Esther*. Dans le procès pendant, ce manuscrit devenait un document décisif. Le morceau d'introduction contient, en effet, sauf quelques légères variantes, l'air de la *Marseillaise*.

Ce document devait servir à M. Fétis à prouver que si la *Marseillaise* n'était pas de Navoigille, comme l'avait dit l'auteur de la *Biographie universelle des Musiciens*, elle n'était pas non plus de Rouget de Lisle, comme le parent de celui-ci voulait le faire déclarer judiciairement.

Que s'est-il passé depuis? La chronique de la *Gazette des Tribunaux* ne parle plus du procès; mais dans la *Revue et Gazette musicale*, dont M. Fétis était directeur, on trouve, à la date du 1er janvier 1865, la note suivante :

Nous avons fait connaître le différend qui s'était élevé entre M. Fétis et M. Rouget de Lisle, au sujet de la *Marseillaise;* malgré la rectification faite loyalement par M. Fétis dans la *Biographie des Musiciens*, M. Rouget de Lisle, qui avait des prétentions plus étendues, n'en avait pas moins laissé subsister sa plainte. Mais à l'appel de la cause, M. Rouget, mieux avisé, a donné son désistement pur et simple.

Il résulte du travail de M. Arthur Loth que le manuscrit de l'oratorio d'*Esther* existe, qu'il est antérieur de plusieurs années à 1792. On rapporte que Rouget de Lisle a été attaché au corps du génie en garnison à Saint-Omer et que c'est là qu'il aurait eu, pour la première fois, connaissance du motif de la marche triomphale d'Assuérus de l'oratorio d'*Esther*, qu'il aurait appliqué depuis, par réminiscence, dans les circonstances que l'on sait.

J'engage mes honorables collègues de l'*Intermédiaire* à revoir cette intéressante question et je les prie de me dire si le livre de M. Arthur Loth a trouvé des contradicteurs sérieux, armés de documents authentiques, capables de mettre à néant ses révélations.

Je ne connais aucun ouvrage publié dans ce sens depuis 1886.

Je possède sur la *Marseillaise* les suivants :

(1) A. Rouget de Lisle, ingénieur civil et l'un des rédacteurs de l'*Orphéon illustré*, habitait en janvier 1865, Saint-Mandé, Grand'Rue, n° 19. Il était cousin du Rouget de Lisle de 1792.

Le Chant de guerre pour l'armée du Rhin ou *la Marseillaise*, par Le Roy de Sainte-Croix. Strasbourg, Hagemann et Cie, 1880. 1 vol. gr. in-8°.

Encore la Marseillaise et Rouget de Lisle par Le Roy de Sainte-Croix, conférence faite à Choisy-le-Roi, le dimanche 14 novembre 1880.

La Marseillaise. Comparaison des différentes versions, variantes de la mélodie, du rythme et de l'harmonie, par Constant Pierre. Paris, Lacombe, 1887. In-8°, avec 4 planches de musique hors texte.

Je serais très reconnaissant aux correspondants de l'*Intermédiaire* de me signaler tout ce qui a été publié sur ce sujet.
CHARLES DE PRINS.

—

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581; XVIII, 19, 394, 426, 456, 521; XXXIV, 243, 337, 628; XXXV, 11, 147, 341, 435). — De Cormenin, *Almanach populaire pour 1840* :

Le budget est un *livre* qui *pétrit* les *larmes* et les *sueurs* du *peuple* pour en tirer de l'*or*.

De Berryer :

..... C'est *proscrire* les véritables *bases* du *lien* social.

Du *Constitutionnel* :

L'*égide* de la raison peut seule retenir le *char* de l'Etat *ballotté* par une *mer* orageuse. EFFEM.

***

— Proclamé au R. P. André Theuriet, comme dirait un disciple de Rancé, la coulpe suivante d'un de ses frères en Académie française, étranger à l'administration du timbre :

Et là, dans l'amas des papiers jaunis et des parchemins *timbrés* par *quatre* siècles de fiscaux, aux armes de *quinze* rois, de deux empereurs et de trois républiques, l'archiviste Mazure riait dans la poussière... (*Echo de Paris*, 12 janvier 1897).

N'est-ce donc pas un édit de Louis XIV, provoqué par Colbert, en 1673, qui créa en France l'impôt du timbre sur le papier et le parchemin? Cette date historique réduit les quatre siècles à deux et les quinze rois à six, non compris Louis XVII. Je crois que M. Mazure, archiviste, sera de mon avis. SUS.

Bête comme ses pieds (XVI, 163; XXXV, 244). — M. Pavot me paraît aller chercher bien loin l'explication d'une locution triviale, mais nullement obscure. Ce n'est pas dans les pieds que réside l'intelligence (à moins que vous ne teniez à faire une exception pour les danseuses), mais à l'autre extrémité du corps.

On disait autrefois d'un homme borné : « Il n'a pas plus de cervelle dans la tête que dans les pieds ». Il est bête comme ses pieds n'est que l'abréviation vulgaire de ce dicton. G. I.

—

Du fouet comme moyen d'éducation (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683; XXIX, 657; XXX, 39 (Voir *Orbilianisme* : XI, 365; XVI, 264, 342); XXXII, 644; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370, 495, 553, 646; XXXIV, 10, 146, 290, 531; XXXV, 345). — Dernier document, apporté par l'excellent travail de M. Louis Audiat, dans les *Archives de la Saintonge et de l'Aunis* (tome XXV, 1896), sous le titre : *L'Instruction primaire, gratuite et obligatoire avant 1789* :

Les punitions usitées sont : la place de l'âne réservée aux paresseux incorrigibles, la prison pour quelques heures, les verges sur les mains et le fouet. Le fouet, surtout, joue un grand rôle parmi les châtiments : c'est le plus fréquemment employé. On voit souvent les écoliers payer eux-mêmes les verges pour se faire fouetter. A Troyes, outre la rétribution mensuelle, les écoliers payaient encore, filles et garçons, 6 sous 6 deniers par an, dont une moitié était consacrée à l'acquisition de pelles, balais, etc., et l'autre à l'achat des verges. Une des principales fonctions du portier, selon l'article 48 du règlement de 1436, était de les faire servir.

... N'oublions pas que le roi de France était, selon Guy Coquille, le premier boursier au collège de Champagne, plus tard collège de Navarre, fondé à Paris, en 1304, par Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel, en faveur de soixante-dix pauvres écoliers, et que la bourse du royal élève servait à payer les verges dont on usait dans l'établissement pour ses camarades... PAUL D'ESTRÉE.

—

Saint Antoine de Padoue et les objets volés (XXVI, 362, 475, 592; XXXV, 156) :

L'autre cas est des espaves, qui est un mot françois signifiant les choses mobiliaires esgarées, desquelles on n'en sait le

maistre. Ce mot a donné occasion à aucuns chrestiens de facile créance de s'adresser par prières à S. Antoine de Padoüe, de l'ordre de S. François, pour recouvrer les choses esgarées, parce qu'en ancien langage italien que les citadins retiennent encore, on appeloit *Pave* ce qu'aujourd'huy on appelle *Padoüe*, en laquelle ville repose et est grandement vénéré le corps de S. Antoine dict de Padoüe ou de Pade que d'ancienneté on appeloit de Paue (GUY COQUILLE, *Institution au Droit des François.* A Paris, chez Toussaint Quinet, 1630, p, 46).

P. c. c. : L'EX-CAR.

—

Une imprimerie spinthrienne (XXVIII, 50, 274, 347; XXXIV, 395; XXXV, 157). — C'est au propriétaire de la lettre de la duchesse d'Aiguillon, vendue en 1840 à la vente du bibliophile de Pixérécourt, à répondre à la demande du collabo V.M. Quant à moi, tout ce que je puis faire, c'est de lui donner copie du carton supprimé du catalogue, dans lequel il est parlé de la conversation de la duchesse avec Moncrif. En voici la teneur :

N° 7. Aiguillon (Mme la duchesse d').

Cette lettre, qu'on attribue sans motif plausible à Mme de Villeroy, je la croirai plus volontiers de Mme la duchesse d'Aiguillon.

La vigueur extraordinaire dont elle parle ici, me paraît appartenir au maréchal de Saxe qui avait 40 ans à peu près quand le duc d'Aiguillon, auteur du *Recueil du Cosmopolite*, fit imprimer, lui-même, ce sale ouvrage dans sa société intime, à Véret, en 1735. On raconte que la jeune duchesse, sa femme, travailla aussi à la composition, et qu'elle y prenait un grand plaisir. C'est à ce sujet qu'elle demanda un jour à Moncrif, leur collaborateur, s'il y avait deux *r* dans le mot *f.....*; ce à quoi le poète répondit que non. — C'est bien dommage, dit la jeune duchesse, ce mot-là ne saurait jamais être trop long.

Cette anecdote est consignée dans l'un des sept exemplaires de ce volume rarissime. D'après cette vigoureuse disposition, la duchesse était bien capable d'écrire au maréchal de Saxe la lettre dont il s'agit. Je tiens donc la lettre et l'anecdote pour bonnes, jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé le contraire. PAUL PINSON.

— Même réponse : L'EX-CAR.

—

Anciennes forfanteries lors des sièges des villes (XXIX, 413, 679; XXX, 216 ; XXXV, 52, 295). — Je demande pardon à D. de Luxembourg, mais il ne me paraît pas absolument exact de dire que jusqu'en 1815, Bitbourg appartînt au pays de Luxembourg. De février 1801, date du traité de Lunéville, à la fin du règne de Napoléon, cette ville a appartenu à la France ; elle était le siège d'une sous-préfecture du département des Forêts.

EFFEM.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599 ; XXXII, 250, 329, 562, 650 ; XXXIII, 38, 300, 357, 694 ; XXXIV, 202, 301, 399, 816 ; XXXV, 158, 245, 388). — A Bourges :

Rues dont les noms ont été changés : Rues : de la Femme-qui-accouche, du Dieu-d'Amour, du Tambourin-d'Argent, Pousse-Penil, des Pourceaux, des Sucs, des Rats, Sous-les-Ceps, du Fagot, du Vieux-Poirier, des Chattes.

Rues dont les noms existent encore : Rues : des Vertus, des Trois-Pommes, de Cage-Verte, Casse-Cou, de la Cloche-Verte, Joyeuse, des Juifs, Mère-de-Dieu, des Trois-Maillets, du Puits-de-Jouvence, du Puits-Noir, du Barillet, de la Poelerie, de la Grosse-Armée, de la Petite-Armée, d'Alchimie. Cours : de la Cocarde, Fleur-de-Lys, du Procureur-du-Roi. Impasse du Chat, etc., etc., etc.

Je m'arrête, car je pourrais remplir les colonnes de l'*Intermédiaire*.

BITURIX.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 76, 231, 258, 339, 362, 487, 653 ; XXXIII, 133, 260, 457, 505 ; XXXIV, 25, 303, 543, 633, 721, 773. — A la liste déjà longue de ce genre d'ouvrages, ajoutons encore celui-ci :

L'Imitation de Jésus-Christ, traduite en vers par M. de Sapinaud de Boishuguet, chevalier de Saint-Louis. Paris, A. René et Cie, 1844, 1 vol. in-12.

CHARLES DE PRINS.

—

Une île inconnue, Tavolara (XXXII, 123, 312, 456). — Répondant à S. R., notre collègue M. Roger Villamur nous a parlé très sérieusement de la surprenante existence d'une république indépendante, succédant au règne d'un prétendu Paul Ier, dans l'îlot sarde de Tavolara. Comme l'a

fort bien montré, ici même, M. La Coussière, cette information, communiquée à l'*Intermédiaire* sur la foi de certains journaux politiques, était un canard de la plus belle eau. C'est, il y a deux ans, que ce volatile a dû faire son tour de France et nous l'avions rencontré en mai 1895 dans la *Tribune* de Genève, qui le tenait de la *Réforme* de Bruxelles. Nous serions curieux de savoir quel est le farceur qui a mis cette absurdité en circulation.

La *Géographie universelle* de Reclus parle simplement de Tavolara comme d'un rocher sauvage, en forme de table, où broutent quelques troupeaux de chèvres d'une espèce particulière. Mais voici sans doute où maître Canard est allé puiser sa première inspiration, avant de prendre son vol. L'*Itinéraire de l'île de Sardaigne*, consciencieux ouvrage publié à Turin en 1860 par le comte Albert de la Marmora, ancien commandant militaire de la Sardaigne, dit en effet, à propos de Tavolara :

Cette île n'est habitée que par une seule famille de bergers, fils et petit-fils du fameux Giuseppino, de la Madeleine [île voisine], et non Corse, comme dit Valery. Cet homme, mort depuis peu d'années, ayant eu des démêlés avec la justice pour bigamie, prit le parti de laisser une de ses deux femmes, qui étaient sœurs, dans l'îlot de Santa-Maria, dont il s'était emparé, et l'autre à l'île de Tavolara, qu'il regardait également comme sa propriété; et il les visitait tour à tour; c'est pourquoi on l'avait surnommé le *roi de Tavolara ;* c'est ainsi que l'appelait également, en plaisantant, feu le roi Charles-Albert, alors qu'il fit sa dernière course en Sardaigne. Giuseppino lui fut alors très utile, surtout pour la chasse aux chèvres, qu'y fit le fils du roi, le feu duc de Gênes.

Voilà comment, avec un peu d'histoire et beaucoup d'imagination, on vous fabrique un fait divers plein d'actualité.

A. C.

—

Les assignats dits Corset sous la Révolution (XXXIII, 89, 348, 510, 624 ; XXXIV, 726 ; XXXV, 20). — Voici copie textuelle d'une lettre que m'adresse M. V. de S. :

Je vous remercie de la communication que vous voulez bien me faire d'une réponse parue dans l'*Intermédiaire* du 10 janvier dernier, à la note que je vous avais remise et qui y était insérée le 10 décembre 1896.

Il est regrettable que le petit renvoi en bas de page ait été imprimé ; la citation de la page 156 de *Cent ans de numismatique* de M. Dewamin eût suffi pour l'intelligence du lecteur.

Je connais M. Marc Fabre, non seulement par la reproduction de quelques-uns de ses assignats dans le premier volume de l'ouvrage précité, mais aussi par ses publications dans l'*Annuaire de numismatique.* Mais j'ignorais, ce que m'apprend aujourd'hui dans une longue lettre, mon ami M. Dewamin, la façon dont M. de Larche, qui prend souvent son bien où il se trouve, sans jamais citer les origines, comprenait la collaboration.

Le petit renvoi précité ne s'adressant qu'à lui et non à ses co-signataires de la même réponse, MM. René de Starn, T. Pavot, A. T., Sus, n'a donc pas tout l'inconvénient que l'on pourrait penser.

M. Emile Dewamin, dans une longue lettre datée du 26 janvier, qu'il adressait à M. Marc Fabre de Larche et dont il m'a remis copie, s'est chargé de lui répondre lui-même sur sa façon de procéder de longue date à son égard.

Cette longue lettre, qui énumère toutes les difficultés que peut rencontrer un auteur, près des diverses administrations, pour retrouver des documents et les déboires qu'il éprouve de la part de certain collectionneurs, fait partie de la préface du cinquième volume de M. Dewamin, volume qui traite des monnaies fiduciaires de 1870-71 et qui, donnant les actes authentiques et tous les bons reproduits exactement dans leurs nuances, sera la partie capitale de cette œuvre magistrale.

Revenons après ce préambule aux assignats *Corset* ou *Corsel ;* suivant ce que prouverait la discussion, et sans se payer de mots et de preuves qui n'en sont pas, étudions la question froidement et sans parti pris.

J'ai énuméré dans la note du 10 décembre, colonne 726, le *pour* qui est représenté pour *Corsel* par deux lois in-4° de l'Imprimerie Royale et qui donnent parmi les signataires, Jean Corsel ; — le *contre*, par une autre série d'imprimés in-4° et in-8° tout aussi authentiquee que les deux précédents, imprimés par l'imprimerie de la Direction générale des Assignats, d'une façon plus reposée que les in-4° de l'Imprimerie Royale, dont les épreuves devaient être distribuées pour les départements aux premiers départs des malles-poste.

Ces imprimés sont signés par les hauts fonctionnaires du Comité des assignats, qui ne pouvaient ignorer le nom exact des signataires. Ils portent tous l'orthographe *Corset.*

Il faut donc chercher d'autres preuves convaincantes pour résoudre le dilemne

trouvé ingénieux que j'ai posé concernant l'erreur typographique. Où se trouve-t-elle donc ?

Si je penche pour Corset de préférence à Corsel, c'est que je m'y retrouve avec les anciens auteurs et avec la masse du public de l'époque ; et que parmi environ cent quarante in-4° sur les assignats que je possède, il s'en trouve un certain nombre corrigés par la plume des procureurs syndics qui les ont reçus et endossés, sans y encarter les petits bulletins d'errata, qui leur ont été adressés plus tard et que j'ai retrouvés pour quelques-unes de ces lois.

Cherchons donc ensemble, si vous le voulez bien, vous tous qui avez signé les précédentes réponses et qui devez convenir que la question n'est pas tranchée.

V. DE S.

P. c. c. : KAREL VAN LEUVEN.

—

Livre sur la justice au temps jadis (XXXIII, 208; XXXIV, 107). — Je ne connais pas d'ouvrage général là-dessus, mais je puis signaler à La Coussière le travail particulier concernant le Languedoc : *Organisation judiciaire du Languedoc au moyen âge*, publié dans : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4e série, tome I, pages 101, 532 et tome II, page 96. F. CAPDEVIELLE.

—

Première année d'un siècle (XXXIII, 331, 669; XXXIV, 220; XXXV, 16). — L'erreur que l'on commet sur la première année d'un siècle est très fréquente.

Voici trois cas :

1° Victor Hugo a dit :

Ce siècle avait deux ans...

pour nous apprendre qu'il était né en 1802.

2° On trouve dans le *Traité de Comptabilité*, par M. Audoyer, sous-chef au contrôle général de la Banque de France, en retraite, page 72 :

Telle est l'origine de la Banque de France, dont la fondation remonte par conséquent à l'année 1800 ; elle est donc née avec le siècle.

Pardon, le siècle n'était pas encore né.

3° *Salut à l'empereur Nicolas*, poésie de M. de Hérédia, déclamée par M. Paul Mounet, à la cérémonie du pont Alexandre III, en octobre 1896.

Et quand l'aube du siècle à venir aura lui,
Paris, en un transport d'universelle joie,
Ouvrira fièrement la triomphale voie
Au couple triomphal qu'il acclame aujour-
[d'hui.

Le pont doit être inauguré au moment de l'Exposition de 1900. Cette année 1900 sera le crépuscule du siècle actuel qui finit, et non « l'aube du siècle à venir ». Cette « aube » ne luira que l'année suivante, en 1901.

F. CAPDEVIELLE.

—

Rectification de vocables géographiques (XXXIII, 572; XXXV, 298). — Ponadieu, arche naturelle près de Saint-Vallier-du-Thiey (Alpes-Maritimes) :

..... *Ponadiou*, disaient les anciens, par contraction du patois *Pouont nadiou* (en provençal classique *Pont Natieu*, qui veut dire pont natif, pont né tout seul, pont naturel). Pourquoi faut-il qu'à l'époque de la confection du cadastre, un scribe, ignare du provençal autant peut-être que du français, en écrivant *Pont à Dièu*, ait voulu faire montre de plus de prétention que ces bonnes femmes de Grasse qui....., etc.. L'Etat-major a consacré l'hérésie et tout le monde aujourd'hui, par peur d'avoir l'air de faire une faute d'orthographe, aime mieux en faire une, criarde et certaine envers la logique et l'étymologie.

Regrettable erreur, qui méritait d'être relevée. Double profanation inconsciente contre la vieille langue de Provence...

(*La Nature*, du 13 mars 1897 : « Un pont naturel dans les Alpes-Maritimes », par Adrien Guébhard).

P. c. c.: E. LECOUFFE.

—

Sources sacrées (XXXIII, 643 ; XXXIV, 174, 228, 338, 591; XXXV, 164), 298). — Dans l'Estramadure portugaise, aux environs de Torres-Vedras, existe la chapelle de Rossu Lenbora (des Milagres, ou de Fonte sonta).

Par une brûlante soirée d'août, un jeune berger mourait de soif et de fatigue dans un lieu désert. Il vit tout-à-coup apparaître la Vierge, elle lui dit de se diriger vers un rocher qu'il savait aride, en lui promettant qu'il y trouverait une fraîche fontaine. Il obéit, et, en effet, vit sourdre une source inconnue. Vingt-cinq stances rapportées dans le *Portugal antiga*

e moderna (Lisbonne, 1878, t. VIII, p. 171-172), ont conservé le souvenir de ce miracle. La chapelle fut érigée en 1578 ; elle attirait de nombreux pèlerins le dernier dimanche d'août. POGGIARIDO.

—

Famille d'Oudot (XXXIV, 3). — J.-J. Weiss, dans son livre *Au pays du Rhin*, Paris, 1886, parle longuement de Friedrichsdorf (129, 170) ; il cite le maire Garnier qui tient un pensionnat modèle, la légende d'Antoine Privat et de ses onze enfants ; mais il ne dit rien du berger du seigneur d'Oudot.

L'EX-CAR.

—

Marquis de Conflans et régiment de Conflans (XXXIV, 44). — Le marquis de Conflans, fils du maréchal d'Armentières dont le portrait est à Versailles, ne fut que peu d'années colonel du 4e hussards. Le prince Xavier de Saxe, oncle du roi, qui habitait le château de Pont-sur-Seine (bien connu de nos jours), et dont la volumineuse correspondance se trouve aux archives de l'Aube, le remplaça et le régiment prit le nom de hussards de Saxe et non de Sax. En 1792, M. de Gottesheim, noble alsacien, était à la tête du régiment ; étant en garnison à Sarreguemines, ville frontière, il en profita pour quitter la France avec son régiment.

Qu'ils étaient beaux, ces hussards rouges, et comme ils eurent du succès à Strasbourg, en 1848 ; ils firent oublier les artilleurs et les pontonniers.

L'EX-CAR.

—

Un tribut déshonorant (XXXIV, 93). — On trouve dans la publication : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, I, 2e série, 1854 (pièce mise en vente) :

Etat par aperçu des dépenses extraordinaires relatives aux officiers d'Alger. Sous ce titre, le Conseil d'Etat présente à Louis XVI l'aperçu des sommes qui devront être payées, par la France, aux Algériens pour divers objets et notamment pour un corsaire d'Alger détruit aux îles d'Hyères. Il nous serait pénible, dit le catalogue de la vente, de présenter l'analyse des motifs, des considérants et des réflexions dont ce singulier document est accompagné ; nous nous bornerons à citer quelques-uns des articles qui figurent sur cet état dont le total s'élève à 1.814.457 fr.

Valeur du brigg (*sic*) de 22 canons, construit à la Seine (*sic*) et gréé à Toulon donné aux Algériens en remplacement. . .	205.765 fr.
Demandes de la Régence : pour le prix du sang de 3 hommes tués lors de la destruction du corsaire sur les îles d'Hyères	33.000 fr.
Indemnité pour la blessure d'un Turc.	55.000 fr.
Effets appartenant à l'équipage du corsaire.	16.192 fr.
Rançon de 26 esclaves génois qui se sont sauvés à la nage lors de la destruction du corsaire.	195.000 fr.
Rançon des esclaves français	100.000 fr.
Equipages du bâtiment napolitain, pris sous le pavillon français, portant des bois pour l'arsenal de Toulon.	170.000 fr.
Equipage du vaisseau *L'Union*, de Dunkerque, que la Régence s'obstine à regarder comme russe	170.000 fr.
Rançon des 10 Français, du vaisseau *Le Désiré*, délivré par l'escadre portugaise	120.000 fr.
Présent pour la conclusion du traité	600.000 fr.
Médiation de la Porte . . .	100.000 fr.

Suit l'apostille ci-après du comte de la Luzerne, ministre de la marine :

Je supplie Votre Majesté d'approuver cet état.

Conseil d'Etat, Paris, ce 8 novembre 1789.

Et plus bas, de la main de Louis XVI :

Approuvé.

Cette pièce, vendue 168 francs, a été acquise par la Bibliothèque nationale.

F. CAPDEVIELLE.

—

Louper (XXXIV, 139, 419 ; XXXV, 64, 251, 299). — Un jour que j'étais dans un atelier d'imprimerie, attendant une épreuve, la propriétaire d'un *gargot* voisin vint réclamer ce qui lui était dû par un ouvrier, par plusieurs ouvriers, peut-être, et tandis que la dame expliquait son cas au metteur en pages, plusieurs compositeurs firent mine de se cacher derrière leur rang en murmurant : Au loup ! Au loup !

Je ne demandai pas d'explication, mais, rentré chez moi, j'ouvris le *Dictionnaire* de Boutmi qui me renseigna : « Faire un loup », y est-il dit, c'est prendre à crédit, principalement chez le marchand de vins..... Quand la réclamation a lieu à l'atelier, les compositeurs donnent à leur camarade et au créancier, une « roulance » accompagnée des cris : Au loup ! Au loup ! EFFEM.

Famille Chauveau-Lagarde (XXXIV, 188, 469, 738). — Serait-il agréable à l'auteur de la question de connaître la descendance d'une des sœurs de l'avocat?

Si oui, je crois pouvoir me la procurer. G. F.

—

Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640; XXXV, 65, 169, 251, 300, 356, 442). — A Hal, près Bruxelles, il y a une vierge noire qui est l'objet d'un pèlerinage annuel très suivi. Elle se trouve à l'église de Notre-Dame, qui date du XIVe siècle. Dans une chapelle, on conserve, dans une caisse recouverte d'un grillage, 33 boulets de canon en fer et en pierre. La légende rapporte qu'ils ont été recueillis par la Vierge dans les plis de sa robe pendant un siège que la ville a eu à soutenir il y a quelques siècles. Les croyants prétendent que chaque fois que l'on compte ces projectiles, on en trouve un nombre différent.

EMILE TANDEL.

—

Singulières figures admises dans les églises (XXXIV, 333, 611; XXXV, 172). — *Cathédrale de Séville.* — Un énorme crocodile suspendu sous la porte *del Lagarto* (du crocodile). Cette porte qui se trouve au pied de la Giralda, conduit dans la Cour des Oranges qui précède la cathédrale. Les guides prétendent que ce reptile empaillé fut envoyé à Alphonse-le-Sage par le sultan d'Egypte.

L'*Eglise du Patriarche, à Valence* (*Espagne.* — Un crocodile empaillé suspendu au mur dans l'intérieur de l'église, à gauche en entrant.

Cathédrale de Barcelone. — Une grosse tête de Maure (en bois, probablement) suspendue sous les orgues, à gauche du chœur. Théophile Gautier, qui l'avait remarquée, l'avait ainsi décrite :

> Les orgues sont de facture gothique et se ferment avec de grands panneaux couverts de peinture; une tête de Sarrasin grimace affreusement sous le pendentif qui les supporte.

Dans le cloître de la même cathédrale, dont le centre est occupé par une jolie cour remplie de palmiers et d'orangers, se trouve une fontaine avec jet d'eau. Il est d'usage, le jour de la Fête-Dieu, de placer sur ce jet d'eau une coquille d'œuf, comme dans nos tirs forains. La foule se presse pour voir la coquille monter et descendre sur le jet d'eau, et beaucoup croient à un miracle, ainsi que cela me fut expliqué sur place un jour de Fête-Dieu.

Cathédrale de Burgos. — Trois œufs d'autruche suspendus au-dessous du Christ miraculeux dont la peau est, dit-on, une peau humaine. Ce Christ, bien connu, a été longuement décrit par Th. Gautier, qui en a noté la peau humaine rembourrée, les véritables cheveux, les cils, la vraie couronne d'épines, sans oublier, au bas de la croix, les trois œufs d'autruche « dont le sens m'échappe », ajoute-t-il. Ce Christ provient du couvent des Pères Augustins de Burgos.

Cathédrale de Palencia. — « Il y a aussi, dans le transept, près de la galerie, ai-je écrit dans *A travers l'Espagne inconnue*, un tableau avec personnages en relief, dont la signification vous échappe au premier abord et qui n'est pas sans vous intriguer quelque peu : au centre, le buste d'un nègre avec un énorme chapeau de livrée sur la tête, s'avance, dans la position de quelqu'un qui regarde à la fenêtre. Au-dessus de sa tête, deux cloches inégales. Puis, de chaque côté de ce nègre, qui semble avoir été placé là pour servir de réclame à quelque marque de cirage, deux figures, en bois sculpté également : à droite, un guerrier avec un bouclier, à gauche un lion. Cherchez l'énigme. Il s'agit tout simplement d'une vieille horloge; le lion frappe les quarts, le guerrier frappe les heures, et à chaque coup, le Maure ouvre une large bouche et la referme. »

Eglise de Logrono (*Espagne*). — Un grand tableau, assez mal peint, où divers personnages grandeur naturelle : évêques, prélats, grands d'Espagne, diacres, enfants de chœur, se bouchent le nez avec conviction, en faisant une affreuse grimace. Explication : par ordre de Charles-Quint, le cadavre d'Isabelle la Catholique est exhumé à Grenade. La peinture réaliste ne date pas d'hier, comme on voit.

Cathédrale de Milan. — A droite du chœur, près de la porte de côté, la statue dite de l'*Ecorché.* Cette œuvre de Marco Agrati représente, dit-on, saint Barthologmé écorché vif. Le saint porte sur son épaule sa propre peau. Curieux travail au point de vue anatomique.

Nous avons laissé de côté, volontairement, les sujets... risqués, et par conséquent, difficiles à expliquer.

H. LYONNET.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334, 648; XXXV, 68, 173, 253, 301, 392, 443). — Il existe, à Montferrand (Puy-de-Dôme), près de Clermont-Ferrand, une rue des Juifs. Elle est en dehors de la ville, dans un petit faubourg. En effet, au moyen-âge, les Juifs, nombreux à Clermont-Ferrand, résidaient en dehors de la ville, dans ce faubourg.

AMBROISE TARDIEU.

—

Colonel au bras droit fracturé (XXXIV, 478, 746; XXXV, 176, 303, 443). — Le général de division Caffarelli du Falga, capitaine du génie au moment de la Révolution, avait une jambe de bois, ce qui faisait dire aux soldats en Egypte « Il s'en f..., il a toujours un pied en Europe ».

Blessé mortellement au siège de Saint-Jean-d'Acre, que défendait un Lorrain, autre capitaine du génie, il se fit lire la préface de Voltaire à l'*Esprit des Lois*, ce qui ne parut pas peu singulier au général en chef, dit Laurent (*Histoire de Napoléon*). Un de ses frères fut général de division, un autre évêque, et un quatrième, ancien chanoine de la cathédrale de Toul, emprisonné à Toulouse avec son frère aîné, est bien connu par sa destitution de préfet de l'Aube, en 1814, décrétée par Napoléon en pleine invasion. Il avait été préfet dans l'Ardèche, où il éleva un monument à Olivier de Serres, et à Caen, où il se fit chérir. Retiré dans son château du Falga, il devint conseiller général de la Haute-Garonne, reprit l'état ecclésiastique et mourut peu après dans son château. On connaît de lui deux ex-libris.

L'EX-CAR.

—

La femme du poète Lamartine; son pays d'origine (XXXIV, 574, 823; XXXV, 200). — M. C. L. trouvera aussi, dans la collection des *Portraits et histoire des hommes utiles*, année 1838, pages 97 à 102 (Paris, Société Montyon, 1838, in-8°), une Notice sur Mme de Lamartine, mère du poète, rédigée par Mme Adèle Jarry de Mancy, née Le Breton, et ornée d'un portrait, buste, de profil, de Mme de Lamartine, dessiné par T. Richomme et très finement gravé sur acier par E. Conquy.

Mme Marie-Thérèse Ollivier a également publié, en 1896, à Paris, sur la nièce et fille adoptive de l'illustre poète, et sous ce titre: *Madame Valentine de Lamartine*, un intéressant petit volume in-12, illustré des portraits d'Alphonse de Lamartine et de Mme Valentine de Lamartine.

TRUTH.

—

L'Administration que l'Europe nous envie (XXXIV, 617). — Cette « bizarre rengaine » se rencontre fréquemment sous la plume du journaliste qui veut signaler une de ces « chinoiseries » dont l'ad-mi-nis-tra-tion française est coutumière. Il me semble avoir lu quelque part que la fameuse phrase :

L'Administration que l'Europe nous envie

est tombée des lèvres d'une « Excellence », ministre de Louis-Philippe, à la tribune de la Chambre.

En 1852, cette expression bizarre « l'Europe nous l'envie » ne devait pas être passée encore à l'état de « rengaine », car elle se trouve dans un discours prononcé par M. Lenormant, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur la tombe de Benjamin Guérard, directeur de l'Ecole des Chartes. (Voir : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, tome V, page 403, marquée 303 par erreur) :

..... Letroune, Eugène Burnouf et Benjamin Guérard nous ont été enlevés. La mort a relevé de leur poste ces trois sentinelles vigilantes de la critique, et nous ne prévoyons pas le moment où elles pourront être remplacées. *L'Europe qui nous les enviait.....*

J. CAP.

—

Famille de Ligny (XXXIV, 620; XXXV' 28, 201). — Le duc de Luxembourg était seigneur de Ligny en Barrois. Le duc de Lorraine, Léopold, lui acheta cette seigneurie. E. M. a raison de dire que la famille de Ligny, originaire du Poitou, n'a rien de commun avec la famille Louis de Ligny en Barrois.

L'EX-CAR.

—

Ophélète (XXXIV, 627, 756; XXXV, 101, 305). — Loin de moi la pensée de vouloir prolonger le débat relativement à ce néologisme: cet article sera, je pense, le dernier.

M. Sensim rejette le mot ophèlète par la raison que ni son facteur ni sa portière ne le comprendraient. C'est d'un bon cœur, mais l'argument est-il suffisant? Une boutade, aussi spirituelle qu'elle soit, n'a jamais rien prouvé. Or, M. Sensim reconnaît lui-même que le mot ophélète vient combler une lacune de notre langue et exprimer une idée nouvelle, née des services réciproques et bienveillants que se rendent les collaborateurs de l'*Intermédiaire*. Le mot est de belle venue; il est parfaitement viable, et j'ai déjà vu, en divers articles, qu'on commençait à l'employer. Quant à moi, il va sans dire que je l'adopte, d'ailleurs sans le moindre amour-propre d'auteur ou de parrain, puisqu'il est devenu nécessaire et que je chercherais vainement son succédané. Il est probable que si j'employais quelqu'expression anglaise, à supposer qu'il y en eût d'équivalente, on trouverait cela charmant. Mais du grec!...

IATROS.

—

Sainte-Marie-aux-Mines (armoiries) (XXXIV, 768; XXXV, 218, 397). — L'« Alsacien » doit savoir qu'il y a deux villes à Sainte-Marie, l'une alsacienne et l'autre lorraine; elles furent réunies en une seule par la bonne volonté des députés alsaciens et lorrains, lors de la formation des départements. Ceci établi, passons aux armoiries. D'après l'*Armorial* de 1696, Sainte-Marie (Alsace) porte : « d'azur à une Notre-Dame d'argent, posant les pieds sur une montagne d'or »; Sainte-Marie (Lorraine) avait pour blason les armoiries simples de Lorraine. Jean Cayon, dans sa lettre au *Bibliographe alsacien* (Nancy, 21 septembre 1864), dit que les anciens hérauts d'armes du duché, jusqu'au bon roi Stanislas, en font mention expresse, ce qui n'empêche pas Durival de ne pas les décrire, ô Cayon! Comment se fait-il qu'il n'y a actuellement d'officiel que le blason octroyé par le Grand Roi? Jamais je n'ai vu figurer les armes simples de Lorraine pour armoiries de la ville; on a préféré le blason alsacien et on a eu raison.

L'EX-CAR.

—

Un anonyme à découvrir (XXXIV, 769; XXXV, 310). — Avant de m'adresser à l'*Intermédiaire*, j'avais consulté non seulement l'ouvrage de M. Rousse qu'on me signale, mais aussi les suivants, desquels il ne fait aucune mention dans les sources à consulter : Bry, *Souvenirs de La Roche-Guyon*, 1852, in-fol; J. Auger, *Notice historique sur La Roche-Guyon*, 1860, in-8°. Ma question reste donc entière.

PAUL PINSON.

—

Les écrivains de la Suisse Romande (XXXV, 2). — Un professeur suisse de l'Université de Sofia, aujourd'hui décédé, M. Odin, a publié, en 1895, chez Mignot, éditeur à Lausanne, un gros in-8° en deux volumes, intitulé *Genèse des grands hommes*. Il y a dressé, avec un soin judicieux, une liste de plus de 6.000 gens de lettres français des cinq derniers siècles, qu'il fait suivre des recherches, sur les conditions d'hérédité et de milieu de chacun de ces personnages. Ses résultats sont consignés dans une série de tracés graphiques, de cartes et de tableaux statistiques.

C'est sans doute de l'une de ces cartes qu'il est question dans la citation reproduite par A. G. C. Cette carte, en six couleurs, est la carte de France, augmentée des régions françaises de la Belgique, de la Lorraine et de la Suisse. Le département de la Seine et le canton de Genève, accusent la plus forte proportion de gens de lettres (43 et au-dessus pour 100.000 habitants). La seconde catégorie comprend les départements et territoires qui ont pour chefs-lieux : Versailles, Chartres, Rouen, Caen, Orléans, Troyes, Chaumont, Dijon, Metz, Besançon, Lausanne, Lyon, Avignon, Marseille, Montpellier, Nîmes, Toulouse et Tours (20 à 42 écrivains pour 100.000 habitants).

A. C.

—

L'Intermédiaire (XXXV, 10, 312, 361).— Moi aussi, j'ai la collection complète, je crois; mais pour en être sûr, je voudrais savoir s'il n'y a pas eu de numéros supplémentaires; — il y a quelque dix ans qu'il fut publié un numéro *bis;* puis un l'an dernier; est-ce tout, bien tout?

VILLEFREGON.

***

— A signaler comme annexes à la collection *complète* de l'*Intermédiaire :*

1° Une feuille volante encartée dans le n° 304 (10 janvier 1881) et de même format, portant comme titre marginal : « Le Dîner mensuel de l'*Intermédiaire* »

et comme texte une invitation fort engageante de M. Carle de Rash, directeur à cette époque.

2° Une autre invitation pour le dîner du lundi 17 avril 1882, sous forme de carte imprimée.

J'ignore si ces fraternelles agapes ont donné lieu à des menus illustrés qui feraient bien, même comme hors d'œuvre, dans la collection. Sus.

—

Bonnets de la Liberté à bord des bâtiments de guerre français (XXXV, 41, 315). — V. A. T. croit qu'en vertu du décret du 24 prairial an III parlant du bonnet de la Liberté placé sur les étendards, ceux-ci ou les drapeaux ont pu être surmontés d'un bonnet de la Liberté et que c'est à tort que le catalogue du musée Carnavalet mentionne comme une erreur celui qui figure au sommet du drapeau d'Arcole.

Je dois faire observer que sur tous les autres documents du temps, les drapeaux sont surmontés d'un fer de lance, qu'enfin l'expression « sur les étendards » ne vise pas un insigne placé au haut de la hampe, mais l'insigne peint sur l'étoffe, lequel était, en effet, un bonnet de la Liberté surmontant le faisceau du licteur et placé au centre de l'étoffe.

Ce bonnet de la Liberté a varié de forme et de couleur ; il est souvent gris, surmonté de plumes ou d'un cimier écarlate, enfin il s'est transformé plus tard sur beaucoup de drapeaux en casque antique argent à cimier rouge.

Les pavois des vaisseaux ont porté en peinture le bonnet de la Liberté, décrété en 1793 ; je l'ai vu ordonné à une date que je ne puis préciser, mais je suis certain de cet ordre.

J'ignore jusqu'à quel point il a été exécuté. A cette époque, on décrétait beaucoup trop de choses pour que l'exécution immédiate et intégrale ait toujours eu lieu.

COTTREAU.

—

La Révolution de 1789 annoncée par avance (XXXV, 45). — On trouve dans la *Correspondance générale* de Voltaire, 2 avril 1764 (voir l'édition du Centenaire, page 598) :

Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement, et dont je n'aurai pas plaisir d'être témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais enfin ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche qu'on éclatera à la première occasion, et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux : ils verront de belles choses. F. CAPDEVIELLE.

—

Sur Alfred de Musset pillant George Sand (XXXV, 46, 317, 363). — Le volume contenant l'impartiale et complète étude du vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, sur la *Véritable histoire d'* « *Elle et Lui* », vient enfin de paraître. On y lit (page 244), la note suivante, relative à la première révélation par l'auteur de ce livre, dans le numéro de *Cosmopolis* du 1er juin 1896, de l'emprunt en question :

Plusieurs mois après l'apparition de cette page dans *Cosmopolis*, le récit de cette curieuse collaboration, — révélée alors soi-disant pour la première fois —, a fait le tour de la presse sous diverses signatures. Ceci dit uniquement pour n'être pas nous-même soupçonné d'emprunt au sujet de la première découverte du fait.

LE LECTEUR.

—

Sur le mot talentueux (XXXV, 47, 274). — Je le trouve odieux, épouvantable, comme moyenâgeux et tendancieux. Littré, dans le supplément de son dictionnaire, a donné place à tendanciel, qui est un peu moins répugnant, mais il l'a fait précéder d'une croix indiquant le peu de légitimité de son origine. Quant à talentueux, il l'a expulsé, de même que sensationnel, vilain néologisme que les journaux prodiguent. Il y a encore un mot qu'ils substituent sans raison à un autre. Les comptes rendus de théâtre ne parlent pas d'un *grand* succès, mais d'un *gros* succès. Pourquoi gros ? Boursault, dans une amusante comédie : *Les Mots à la mode*, s'était déjà moqué en 1794 du nouvel emploi donné à cet adjectif :

Me trouver l'esprit gros, c'est le trouver [épais,
A moins qu'un grand seigneur n'ait la [taille fort grosse,
Est-il expression plus bisarre et plus fausse,
Qui diable a jamais dit : Depuis quinze [gros jours ?
Ceux qui risquent ces mots pour leur faire [avoir cours,
Devroient être punis presque de même voye
Que ceux qui font passer de la fausse [monnoye.

POGGIARIDO.

Mettre un bœuf sur sa langue (XXXV, 143, 410, 454). — Cette métaphore antique est entrée dans la circulation parisienne depuis la première représentation des *Erinnyes*, adaptation de l'*Orestie* d'Eschyle, par Leconte de Lisle. Dans la première scène, en effet, Eurybates dit à Talthybios :

Pour nous, ayons un bœuf sur la langue.
[Silence !

G. I.

—

Sainte-Beuve et Victor Hugo (XXXV, 143, 454). — Est-ce qu'on connaissait?.. — Oui, à tout le moins depuis les *Guêpes* d'avril 1845. Et sur le *Livre d'amour*, on peut consulter l'*Intermédiaire* : X, 39, 94, 115 ; XI, 109, 295 ; XII, 460, 509, 535, 713 ; XIV, 18, 112... J'en oublie, probablement.

G. I.

—

Troglodytes (XXXV, 144, 373, 413). — La chapelle de Saint-Michel, plantée comme un phare sur un promontoire à l'extrémité orientale de ce bel amphithéâtre des Vosges savernoises, avait une caverne creusée dans le roc au-dessous de son petit sanctuaire. Dans la seconde moitié du XVII° siècle, elle abritait un solitaire, Gallus du nom, habitant cette demeure de troglodyte, qui fut trouvé assassiné dans les fôrets des environs en 1670. (L. Spoch, *Lettres sur les archives départementales*, Strasbourg, 1862, 404).

Non loin de Saverne est la grotte de Saint-Vit, puis les ruines de l'abbaye de Crauffthal, à côté desquelles sont d'énormes rochers dont les fissures forment de véritables habitations de troglodytes bien connues en Alsace.

L'ex-Car.

***

— A Creil (Oise), dans la côte de la route qui se dirige vers Senlis, existent d'anciennes carrières à ciel couvert dont la façade a été muraillée et qui servent depuis un temps immémorial d'habitation permanente à de pauvres gens.

Le Besacier.

—

Les femmes témoins aux actes de naissance (XXXV, 145, 413, 455). — Dans beaucoup de paroisses, lorsqu'on prit les registres de l'état civil aux curés, en 1790, ceux-ci se présentèrent comme témoins pour les actes de naissance ; ils étaient accompagnés des sages-femmes qui signèrent avec eux.

L'ex-Car.

—

Serment du général Bernadotte (XXXV, 185). — Thierry, dans son *Histoire de Toul* (II, 321, note), dit que le procès-verbal en question se trouve inséré dans le registre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville, du mois de pluviôse an V (janvier 1797) ; au bas, on lit la signature suivante :

Le général de division, J.-B. Bernadotte.

L'ex-Car.

—

Boutet, directeur-artiste à la manufacture d'armes de Versailles, 1796 (XXXV, 186, 415, 459). — Le *Catalogue général officiel, Sect. V, Arts militaires, de l'Exposition universelle internationale de 1889*, Lille, L. Danel, 311 pages in-8°, 1889 (Exposition militaire de l'esplanade des Invalides), donne, avec le nom de leurs possesseurs actuels, l'indication de diverses autres armes d'honneur, également créées sous la direction de M. Boutet, à Versailles.

(Page 32). — N° 35. — Paire de pistolets, monture acier gravé, canons incrustés d'or. — Ayant appartenu à J.-F. Reubell, membre du Directoire Exécutif. — Manufacture de Versailles. — Boutet, directeur-artiste.

N° 36. — Carabine à un coup. — Ayant appartenu à J.-F. Reubell. — Manufacture de Versailles. — Boutet, Directeur-Artiste.

N° 37. — Fusil à deux coups. — Ayant appartenu à J.-F. Reubell. — Manufacture de Versailles. — Boutet, directeur-artiste.

N° 39. — Paire de pistolets, monture acier ciselé, canons bleuis incrustés d'or.— Donnés par le Directoire Exécutif au général de division Maurice Mathieu. — Manufacture de Versailles. — Boutet, directeur-artiste.

(Toutes ces armes appartiennent à M. Reubell, propriétaire à Paris).

(Pages 40 et 41). — N° 123. — Carabine, sabre et pistolets, armes données à titre de récompense nationale, le 25 messidor an VII, au général de Billy, par le Directoire Exécutif.

(Le nom du général de Billy, tué à la bataille d'Auerstaëdt, a été donné à un des quais de Paris).

Manufacture de Versailles. — Boutet, directeur-artiste.

(Appartiennent à M. Charles de Billy, à Paris).

Truth.

Chanson populaire (XXXV, 187, 459). — C'est une chanson de route, avec un refrain ordurier. L'EX-CAR.

—

Maupassant (XXXV, 191). — Guy-Henri-René-Albert de Maupassant est né le 5 août 1850, au château de Miromesnil, dans l'une des grandes tourelles, sur la commune de Tourville-sur-Arques, canton d'Offranville, arrondissement de Dieppe. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* liront peut-être avec intérêt l'acte de naissance de Guy de Maupassant, tel que nous l'avons relevé.

DÉPARTEMENT de la SEINE-INFÉRIEURE — ARRONDISSEMENT de DIEPPE — Canton D'OFFRANVILLE

COMMUNE de TOURVILLE-SUR-ARQUES

N° 30. Naissance de Henri-René-Albert-Guy de Maupassant, le 5 août 1850.

Du cinquième jour du mois d'août, l'an mil huit cent cinquante, à six heures du soir, acte d'un enfant qui nous a été présenté et qui a été reconnu être de sexe masculin, né en cette commune, au domicile de ses père et mère, ce jourd'hui, cinq août mil huit cent cinquante, à huit heures du matin, fils de de Maupassant Gustave-François-Albert, âgé de vingt-huit ans, vivant de son revenu, et de Le Poittevin, Laure-Marie-Geneviève, âgée de vingt-huit ans, vivant de son revenu, tous deux demeurant au château de Miromesnil, section de cette commune, mariés à Rouen, de ce département, le neuf novembre mil huit cent quarante-six. Lequel a reçu les prénoms de Henri-René-Albert-Guy. Sur la réquisition à nous faite par le père de l'enfant, en présence de Pierre Bimont, âgé de soixante-huit ans, faisant profession de marchand de tabac, demeusant en cette commune, premier témoin, et de Isidore Latouque, âgé de quarante-trois ans, faisant profession d'instituteur, demeurant aussi en cette commune, second témoin. Le déclarant et les témoins ont signé après lecture faite, le présent acte, qui a été fait en double, en leur présence, et constaté suivant nous, Martin Lacointe, maire de la commune susdite, remplissant les fonctions d'officier public de l'état-civil. Ont signé : MM. Gustave de Maupassant, Latouque, Bimont et Lacointe Martin.

Guy de Maupassant fut ondoyé dans la vieille chapelle du château de Miromesnil, par permission de l'archevêque de Rouen, le 23 août 1850 et fut baptisé un an après, dans l'église de Tourville-sur-Arques, le dimanche 17 août 1851, par le curé Sury ; ses parrain et marraine étaient son grand-père paternel, Pierre-Jules de Maupassant, et sa grand-mère maternelle, Victoire-Marie Thurin, veuve Le Poittevin.

Maupassant est donc absolument normand. On a dit sa famille d'origine lorraine. Hugues Leroux et Ch. Le Goffic, ont avancé qu'elle figurerait dans d'Hozier. D'après Hector Garet (*Histoire du canton de Caudebec*, br. in-8°, 1855, Ire partie, Familles, p. 36), rapporté dans le *Guide de Caudebec-en-Caux* (Paris, Emile Lechevalier, 39, quai des Grands-Augustins, 1888), sur une liste des derniers templiers de la commanderie de Caudebec-en-Caux, figurerait, en tête, le commandeur Raoul de Maupassant.

Une branche est, tout au moins, depuis longtemps, fixée en Normandie. Le bisaïeul de l'écrivain était Louis de Maupassant, qui avait été trésorier général ; il passa par la cour de Louis XVIII et assista à la mort du roi. Lui-même mourut à Versailles. Il existe, à l'hospice de Caen, une plaque commémorative où il est cité comme un des bienfaiteurs de l'établissement.

Son fils, le grand-père de l'écrivain, était Jules de Maupassant, né à Paris, rue des Blancs-Manteaux, section de l'Homme-Armé. Jules de Maupassant, entreposeur des tabacs, avait épousé, malgré une certaine opposition, une demoiselle Pluchart, de Pont-Audemer, dont la sœur épousa M. Douvre, juge de paix à Rouen. Il existe, de Jules de Maupassant, chez M. Cordhomme, à Rouen, un curieux portrait signé d'Eugène Le Poittevin, le peintre de marine. Je signalerai également, un portrait de Mme Jules de Maupassant, figure aimable et ronde, coiffée à la Titus. De Bernay, où il habitait, Jules de Maupassant vint à Rouen comme entreposeur des tabacs, et y habita jusqu'en 1846, soit rue Beauvoisine, 26, soit rue des Iroquois. Il se retira ensuite près de Rouen, à la Neuville-Champ-d'Oisel, où il créa un véritable domaine en défrichant une partie de la forêt de Longboël. Le fils de Jules de Maupassant, M. Gustave de Maupassant, le père de l'écrivain, épousa, en 1846, Mlle Laure Le Poittevin, de Fécamp, tandis que la fille de Jules de Maupassant, Mlle Louise de Maupassant, épousait M. Alfred Le Poittevin, l'ami intime de Gustave Flaubert, qui lui a dédié *Madame Bovary*.

Alfred Le Poittevin, lettré délicat, devait mourir jeune à la Neuville-Champ-d'Oisel, laissant un fils, M. Louis Le Poittevin, le distingué paysagiste, bien connu. La veuve d'Alfred Le Poittevin, devait épouser en secondes noces, M. Charles Cordhomme.

A la Neuville-Champ-d'Oisel, se réunissaient de nombreux artistes : Hippolyte Bellangé, le peintre des guerres napoléoniennes; Eugène Le Poittevin, le peintre des marines d'Etretat, et son beau-frère, le ténor Achard. D'Eugène Le Poittevin, il existe encore un curieux croquis représentant M. Gustave de Maupassant, calmant un enfant qui crie dans son berceau, en jouant près de lui du *serpent*. L'enfant qui crie est Guy de Maupassant.

Il y avait trois ans qu'il était marié, quand M. Gustave de Maupassant vint habiter le château de Miromesnil, qui, chaque année, était loué à des villégiaturistes. Il avait choisi ce château comme demeure, à cause de son voisinage avec Dieppe, où sa belle-mère, Mme veuve Le Poittevin, habitait alors avec sa seconde fille, Mlle Virginie Le Poittevin, qui devait épouser M. Harnois de Blengues, habitant Bornambusc (Seine-Inférieure). C'est Mme Harnois de Blengues, qui a veillé sur l'agonie du grand écrivain.

Guy de Maupassant resta peu de temps au château de Miromesnil; son enfance s'écoula à Grainville-Goderville, dans la maison de son grand-père, à Fécamp, rue Sous-Bois, à Etretat, à Bornambusc et ensuite, à l'institution religieuse d'Yvetot, d'où il est sorti pour entrer au lycée du Havre et au lycée de Rouen.

Si ces quelques notes ne renseignaient point suffisamment le questionneur de l'*Intermédiaire*, il pourrait s'adresser à M. Gustave de Maupassant, à Antibes, et en cas de réponse, serait bien aimable, en signalant ces nouveaux renseignements aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, admirateurs du grand romancier.

GEORGES DUBOSC.

—

Jubé dans les églises (XXXV, 235). — D'avance, à la question actuelle sur les jubés, il a été partiellement répondu ceci : entre le xe et xie siècle (M. Duesberg); entre le xiiie et le xive siècle (M. Maigne) l'ambon ou la chaire primitive, fut remplacée par le jubé, une galerie traversant toute la nef, et qui disparut presque partout au xviie siècle (*Chaires à prêcher*, XXXIII, 99). Quant au mot lui-même, jubé, ce serait le début de la formule : *Jube, Domine, benedicere*... par laquelle les diacres demandaient la bénédiction du célébrant avant de faire leurs lectures.

T. PAVOT.

—

Localités à découvrir (XXXV, 235). — Notre consul à Berlin n'a pas dû se donner beaucoup de peine : Gross (et non pas *Groos*)-Drewitz est situé dans le Brandebourg. Voir l'atlas d'Andrée (carte 23/24, B 1).

Les noms des autres localités ont peut-être été défigurés, car je trouve dans les *index* des atlas d'Andrée et de Stielers des noms qui se rapprochent beaucoup de ceux cités, par exemple : *Randen* et *Ranten*. Consulter ces deux atlas.

UN AMATEUR D'ATLAS.

* * *

— Comme le dit très bien M. le consul de France à Berlin, aucune de ces localités ne se trouve mentionnée dans le *Dictionnaire géographique de l'empire allemand*, de Neumann, du moins avec l'orthographe donnée. Cependant, en recherchant des noms analogues, ne pourrait-on pas dire que :

Groos-Fatheneau se trouve être Gross-Falkenau (Prusse occidentale), cercle de Marienwerder, et situé sur la Vistule.

De même, en continuant la liste de F. L. A. H. M. :

Greben serait Grabau, village du cercle de Marienwerder (P. occ.);

Groos-Drewitz ne peut être que Gross-Drebnitz, près de Bautzen;

Bauden serait Rauden, village de la Prusse occidentale, cercle de Marienwerder;

Ainsi que :

Randten, qui ne peut être que Rauden (ci-dessus).

Avec fautes d'orthographe, chose fréquente dans les actes anciens.

VILLEROY.

* * *

— Ne sont-ce pas les suivantes :

Gross-Falkenau, Prusse occidentale, cercle de Marienwerder;

Gröben, Prusse, province de Saxe, cercle de Weissenfels, ou province de Brandebourg, cercle de Teltow;

Grossdrewitz, province de Brandebourg, cercle de Guben;
Beuden, Prusse, province de Saxe, cercle de Delitzsch;
Ranten, Prusse orientale, cercle de Lötzen?

Je m'étonne de la réponse du consul à Berlin, car ces indications sont tirées du *Ritters Geographisch-Lexicon*.

PIERRE CLAUER.

***

— J'ai consulté l'*Allgemeiner Handatlas* d'Andree, publié par Velhagen et Klasing en 1893. Il contient un catalogue avec environ 180,000 noms; pourtant Groos-Fathenau, Greben, Groos-Drewitz, Bauden, Randten sont introuvables.

Par contre, j'ai trouvé :

Gross-Drewitz, Ransen, situés dans la Silésie prussienne;

Grebin, situé dans l'Oldenbourg;

Grebbin, situé dans le Mecklenbourg;

Bauda, situé en Saxe;

Baude, fleuve de la Prusse orientale.

F. L. A. H. M. a évidemment mal ortographié les noms des localités citées.

V. M.

—

Famille Hiriart (XXXV, 239). — La famille Hiriart de Maroye était originaire du pays basque, ainsi du reste que l'indique son nom Hiriart, très répandu dans ce pays. Mlle Hiriart de Maroye habitait Ustaritz avec sa famille, lorsqu'elle devint l'épouse de Pierre Garat.

Je ne sais sur quoi se fonde l'hypothèse que M. Hiriart, habitant Paris en 1786, était l'oncle de Garat, ministre sous la Convention. Les membres encore existants de la famille Garat ne l'ont jamais connu.

ROBIN.

***

— Le bibliothécaire de la ville de Bayonne porte ce nom. Nul doute qu'en s'adressant à lui, on n'ait le renseignement demandé.

OROEL.

—

Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse (XXXV, 239). — Il existe, en effet, plusieurs clés de ces mémoires. Pour ma part, j'en connais deux :

1° L'une qui se trouve dans un exemplaire en ma possession de l'édition originale : *Amsterdam — aux dépens de la Compignie — 1745*, petit in-8° de 6-245 pages, plus 35 pages de table non numérotées, — titre rouge et noir.

Mais cette clé a évidemment été intercalée par le relieur, puisque l'édition originale n'en comporte pas (1). Quand a-t-elle été publiée la première fois? je l'ignore, mais, assurément, elle a dû l'être, puisqu'elle diffère de la suivante.

2° L'autre, publiée dans la deuxième édition : *Amsterdam, 1746*, petit in-8°, différant de la précédente en ce qu'elle est augmentée de noms marqués d'une astérisque pour indiquer qu'ils ne figurent pas dans la première édition.

Je puis ajouter que l'édition de 1763 comporte la même clé que cette seconde édition, au moins aussi complète.

Voir Drujon : *Les Livres à clés*, p. 605, 6e fascicule.

UN OBLIGEANT CONFRÈRE.

***

— M. Villefregon voudrait-il me dire où il désire que je lui fasse parvenir la copie de la clé de l'ouvrage ci-dessus, à moins qu'un autre intermédiairiste ne m'ait précédé pour lui donner satisfaction.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

La poire de bon chrétien (XXXV, 239). — La poire dite bon-chétien a été rapportée de Calabre par François Martotillo, plus connu sous le nom de saint François de Paule (ville de Calabre). Sur l'invitation de Louis XI, il quitta son pays pour se rendre auprès de ce souverain, alors à Plessis-lès-Tours. On appelait Martotel le « bon chrétien », et ce nom passa aux poires qu'il avait apportées. On cite, à cette occasion, quatre vers publiés en 1730 dans le *Journal de Verdun* :

L'humble François de Paule était par ex-[cellence
Chez nous nommé le bon chrétien,
Et le fruit dont le saint fit part à notre [France,
De ce nom emprunta le sien.

D'après Merlet, ce serait saint Martin, archevêque de Tours, qui l'aurait fait revenir de Hongrie, sa patrie; mais si l'on arrive à la comparaison des dates de ces deux origines, on reconnaîtra bientôt que

(1) Comme preuve de l'intercalation de la clé dans l'édition de 1745, il suffit de collationner l'ouvrage pour voir que cette clé comporte 8 pages en 4 feuillets non numérotés, mais paginés au bas par A, A2, A3, le quatrième sans marque, et qu'elle est reliée immédiatement après le catalogue des « Livres nouveaux », alors que le bas de la dernière page de ce catalogue porte en appel du titre de la page suivante : « Memoi » — et que cette page suivante porte : « Liste ou Clef des noms propres... »

la première, c'est-à-dire celle de Martotel est la plus vraisemblable, car saint François de Paule vint en France en 1482 et mourut en 1507, tandis que saint Martin est mort en 390 suivant les uns, 397 ou 400 suivant d'autres, époque à laquelle il n'est pas probable que l'on s'occupait de fruits, car même au XIIIe siècle, on ne comptait que deux espèces de poires à couteau, et du temps que vivait le célèbre La Quintinie, il n'existait encore que vingt-cinq variétés de pommes dont sept seulement étaient estimées. Il en était à peu près de même pour les poires, et bien que la bon chrétien soit l'une des plus anciennes, il me paraît impossible de faire remonter son origine au-delà du XIVe siècle, ce qui se trouve au reste en rapport avec les auteurs allemands qui ont traité ce fruit.

L'erreur peut provenir d'un rapprochement des noms de demeure de l'archevêque à Tours, et de Martotel à Plessis-lès-Tours, et, un jardinier ou amateur aidant, pour mieux recommander son fruit, ainsi que la chose arrive très souvent, aura trouvé plus avantageux à la vente de faire venir l'origine d'un archevêque que d'un simple religieux.

PAUL PINSON.

—

Un patron pour les bicyclistes (XXXV, 281). — J'ai déjà à peu près répondu à cette question, dans l'*Intermédiaire* du 20 avril 1893 (*Histoire du Vélocipède*), en racontant les faits et gestes de saint Germain l'Ecossais, qu'un beau matin, les habitants de Diélette (petit port situé à 20 kilom. dans le sud-ouest de Cherbourg et dépendant de la commune de Flamanville), virent arriver de la mer, juché sur une roue de voiture, et non pas porté par un char, comme le dit le collaborateur qui signe « Un Hagiographe » de là son nom dans le pays : saint Germain de la roue ou de la rouelle.

Il venait en droite ligne de la Grande-Bretagne, pour évangéliser la contrée et la délivrer d'un dragon qui avait élu domicile dans le Trou Baligan, vaste caverne s'ouvrant dans une des falaises de Flamanville, et qui, nouveau Minotaure, exigeait qu'on lui fournît, chaque semaine, un enfant pour sa nourriture ; à peine le saint évêque l'eut-il regardé que le monstre expira !

La mémoire de ce miraculeux évènement a été conservée par une prose en vingt strophes, qu'on chantait — peut-être la chante-t-on encore ? — dans l'église de Flamanville, le 2 mai, jour de la fête du saint, promu à la dignité de patron de la paroisse, en reconnaissance du service rendu.

Voici une des strophes où son véhicule est clairement désigné :

Omnes stupent mente motâ :
Sanctus Dei sedens *rotâ*,
Maris emersus fluctibus,
Se presentat littoribus.

Certes, je ne conteste pas les mérites de sainte Catherine, mais il me semble que les titres de saint Germain à être patron des bicyclistes, valent bien les siens.

HENRI JOUAN.

∴

— En Basse-Normandie, on raconte que l'on vit un homme se tenir debout sur les flots, une crosse d'évêque à la main et une grande chape sur le dos ; il ne marchait pas, il semblait glisser : à mesure qu'il s'approchait, on s'aperçut qu'il était porté sur une rouelle de charrue. C'était saint Germain-la-Rouelle qui venait combattre le dragon du Trou Baligant (FLEURY, *Littér. orale de la Basse-Normandie*, p. 18).

Quand la mer est calme, les pêcheurs de Diélette montrent sur la mer le chemin de Saint-Germain ; c'est celui que suivit le bienheureux lorsqu'il traversa la mer sur une roue pour détruire le dragon de Baligant (PAUL SÉBILLOT, *Légendes de la mer*, t. I, p. 184).

R. B.

∴

— Puisque l'on parle de placer les bicyclistes sous la protection de sainte Catherine d'Alexandrie qui, par la grâce céleste, sortit victorieuse du supplice de la roue, et dont la fête tombe, comme l'on sait, le 25 novembre de chaque année, je propose aux fidèles du cycle de lui adresser l'invocation suivante :

Sainte et puissante Catherine !
Nous t'implorons à deux genoux.
Quand nous roulons sur la machine,
D'une « pelle » préserve-nous.

Un proconsul, en sa colère,
Sur un cercle garni de clous
L'attacha ; mais par la prière,
Seigneur ! elle eut recours à vous.

En secret, le bourreau l'admire ;
D'un Dieu fort il voit le courroux :
La roue éclate et le déchire,
Et la vierge échappe à ses coups.

O bonne et sainte Catherine !
Des accidents préserve-nous;
Si nous brisons notre machine,
Blessons seuls les piétons jaloux.

UN HAGIOPHILE.

—

Château de la Rouërie (XXXV, 282). — Le château de la Roirie (orthographe actuelle du nom), est situé près des villes d'Antrain et de Saint-Ouen-de-la-Rouerie (Ille-et-Vilaine). Il appartient à Mme Barbier, fille de Saint-Marc Girardin, qui l'habite avec sa famille, pendant une grande partie de l'année.

IATROS.

***

— Commune de Saint-Ouen-de-la-Rouërie, canton d'Antrain, arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine). La maison noble de la Rouërie, est la propriété de M. Barbier qui l'habite.

La forêt est, je pense, celle dite de Ville-Cartier.

La seigneurie de la Rouërie appartint à la famille Tuffin, depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours. Elle avait été apportée à cette famille, par Berthe de la Rouërie, fille unique de Rivallon de Combourg et d'Aremberge, sa femme, qui épousa, en 1146, Robert Tuffin.

Remarquons en passant, que Ludovic Lalanne écrit Rouarie, Taffin, et place le château près de Rennes.

EFFEM.

—

Les de Raymond de Bernarin (XXXV, 286). — Ces quelques notes pourront, peut-être, aider Jean d'Eve dans ses recherches :

Hubert de Reumont, fondateur de la grande industrie des mines de cuivre au pays de Namur,

dont :

Michel de Reumont (baptisé sous ce nom) dit Raymond, maître de forges, grand mambourg de l'église Saint-Loup (Namur). épousa Elisabeth Everaerts,

dont :

Gérard-Joseph Raymond ou de Reumont (selon son acte de mariage), maître de forges, né à Namur et baptisé à Saint-Loup, le 16 décembre 1674, épousa, dans la paroisse Saint-Michel, le 17 juillet 1698, Jeanne-Marguerite Misson, née à Namur, baptisée à Saint-Michel, le 7 juin 1678, décédée en la même ville, le 8 décembre 1752, enterrée à Saint-Loup; fille de François Misson, seigneur de Wayaux, et de Jeanne Libert,

dont :

Jean-Michel Raymond, seigneur de Boisvillers, Lesves, Andoy, maître de forges, épousa Marie-Joseph Haccourt,

dont :

Jeanne-Ferdinande Raymond, baptisée à Saint-Jean-l'Evangéliste (Namur), le 10 octobre 1746, épousa : en premières noces, en la même église, le 11 février 1765, Guillaume de Moreau, seigneur de Bioul et Dommelbrouck, nc le 28 janvier 1737, mort à Namur, le 30 janvier 1776, fils de André-Joseph de Moreau et de Marie-Thérèse Hilman; — en secondes noces, Louis de la Roche du Ronzet, fils de Etienne et de Marie d'Assy, né à Montluçon, le 17 août 1789, mort le 2 juillet 1829, à Namur.

(Ext de l'*Annuaire de la Noblesse belge*, années 1884-85-89).

François du Faing épousa Jeanne de Reumont (fin du XVIe siècle).

Caterine du Faing épousa Alexandre de Reumont (fin du XVIe siècle).

(Ext. de l'*Annuaire de la Noblesse belge*, année 1863, pp. 121 et 122).

Abac... de Raymond, qui fit son testament le 19 mai 1637, épousa Jeanne de Chaines,

dont :

Daniel de Raymond épousa Marie de Nappis,

dont :

1° Jeanne de Raymond, épouse de Mathias-Arkel de Dalem, seigneur de Carbeaumont;

2° Catherine de Raymond (ou Raymondi) épousa Marguar de Prime de Labriq de Lannoy, seigneur de Collersrieth, Lauffenthal et la Folie.

Isabelle de Raymond, épousa Jacob de Labrique de Lanoy.

(Ext. des *Archives de l'Etat de Liège*, Lefort, 3e partie).

Les armoiries du plus grand nombre de ces familles sont en ma possession.

Un membre de cette famille doit encore vivre à Namur : M. Auguste de Raymond, greffier provincial, qui a épousé Léontine, baronne de Cartier, dont descendance.

NEGINDUB.

—

Des vers à retrouver (XXXV, 289). — L'ouvrage du Dr Grasset auquel il est fait allusion a pour titre :

Le Médecin de l'amour au temps de Marivaux. Etude sur Boissier de Sauvager, d'après des documents inédits, par le Dr Grasset, professeur à la faculté de médecine de Montpellier. Montpellier, Coulet. Paris, Masson, 1896.

X.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Les Collèges de Paris à la fin du XVIIIe siècle. — Dans son intéressant travail sur les **Collèges d'autrefois** (XXIX, 605, 686; XXX, 150, 229, 468), **M. André Foulon de Vaux** nous dit (XXX, 470) :

« Quant à Fénelon, s'il commença par « l'Université de Cahors, il finit à Paris « par le collège du Plessis, tenu, lui aussi, « par les Jésuites. »

C'est une légère inexactitude qu'il faut rectifier dans l'*Intermédiaire*.

Le collège du *Plessis*, important par son étendue, était contigu au collège de Louis-le-Grand et occupait l'emplacement de la partie nord du lycée actuel, entre les rues Saint-Jacques, du Cimetière-Saint-Benoît et Chartière. Fondé en 1323, par Geoffroy du Plessis, abbé de Marmoutiers, il reçut plus tard, en 1627, les écoliers du collège de Calvi, qui venait d'être détruit pour la construction de la Sorbonne, et prit le nom de collège du Plessis-Sorbonne. C'était un collège de plein exercice, qui comptait, en 1789, environ 800 élèves. Après la Révolution, on y installa provisoirement la Faculté de Théologie et l'Ecole normale.

Si Fénelon termina ses études à Paris et chez les Jésuites, ce ne fut qu'au collège de Clermont ou de Louis-le-Grand, le seul établissement scolaire des Jésuites à Paris.

Sur les dix Collèges de Paris qui avaient le plein exercice (*Louis-le-Grand*, *Le Plessis*, *Lisieux*, *Le Cardinal-Lemoine*, *La Marche*, *Les Grassins*, *Montaigu*, *Navarre*, *Harcourt* et *Les Quatre-Nations*), Louis-le-Grand fut le seul dont les classes ne furent pas interrompues pendant la Révolution; seul encore, il fut maintenu lors de la réorganisation de l'Université. Sa reconstruction sur l'emplacement qu'occupaient autrefois les Collèges du Plessis-Sorbonne, de Marmoutiers, de Clermont, des Cholets et du Mans, commencée il y a une dizaine d'années, ne tardera pas à être terminée. On ne conserve, de l'ancien collège, que les bâtiments intérieurs de la première cour et une partie de la chapelle.

Que sont devenus les huit autres?

Le collège de *Lisieux* fut exproprié et démoli en 1763, et c'est, en grande partie sur son emplacement, que Soufflot construisit l'Ecole de droit (1). Un arrêt du Parlement du 7 septembre 1762, prescrivit l'ouverture, dès le 1er octobre suivant, des classes de Lisieux dans les bâtiments de Louis-le-Grand, où ses professeurs donnèrent l'enseignement, en remplacement des Jésuites, à leurs élèves, aux élèves de Louis-le-Grand et des collèges y réunis. C'était une disgrâce que Lisieux ne voulut pas subir. Il chercha un autre collège qui consentît à prendre sa place à Louis-le-Grand. Celui de *Dormans-Beauvais* accepta les avances de Lisieux, par délibération du 1er avril 1764. Des Lettres patentes du 7 du même mois, données à Versailles, prescrivirent la translation du collège de Beauvais dans celui de Louis-le-Grand, et la translation de celui de Lisieux dans les bâtiments de Beauvais, en en différant toutefois l'exécution jusqu'au mois d'octobre suivant. Lisieux vécut jusqu'à la Révolution, comme collège de plein exercice, comptant près de 400 élèves.

Il n'en reste que sa jolie chapelle dont la première pierre fut posée par Charles V. Bien réparée, il y a quelques années, par les Dominicains qui en furent propriétaires jusqu'à l'application du décret du 29 mars 1880, elle sert aujourd'hui de chapelle roumaine. Un ouvrage, *Promenades dans Paris*, qui « a reçu un ac- « cueil bienveillant, non seulement du pu- « blic, mais encore du Ministère de l'Ins- « truction publique et de l'Administration « municipale », qui l'a placé dans les bibliothèques des écoles communales de la ville de Paris, la donne à tort comme l'église de l'ancien couvent des Carmes. Le collège de Beauvais, plus tard de Lisieux, se trouvait entre les rues Jean-de-

(1) On voit encore, sur trois points de l'Ecole de Droit, une inscription qui indique, d'une manière très précise, la limite de ce qui appartenait au collège de Lisieux et à l'abbaye de Sainte-Geneviève. On la trouve, gravée dans la pierre, sous cette forme :

S^te^ G^ve^ | L

rue Cujas, en partant de la place du Panthéon, avant le premier réverbère, à une hauteur de trois à quatre mètres ; dans l'intérieur de l'Ecole, couloir de gauche conduisant au Secrétariat, au-dessus du cadre de l'affiche des cours ; sur la place du Panthéon, à gauche de l'entrée de l'Ecole, à coté de la première fenêtre de l'entresol.

Je crois que cette modeste inscription est *inédite*, c'est-à-dire qu'elle n'a pas encore été signalée dans les ouvrages sur la ville de Paris.

Beauvais et des Carmes ; il avait son entrée sur la première de ces rues, comme la chapelle roumaine actuelle, tandis que le couvent des Carmes, dont il ne reste pas une pierre, était situé sur l'emplacement du marché des Carmes, souvent désigné dans le quartier sous le nom de marché Maubert, entre les rues des Carmes et de la Montagne-Sainte-Geneviève.

L'Ecole Polytechnique a pris la place du collège de *Navarre* et des collèges de *Boncourt* et de *Tournay* qui lui avaient été réunis ; la Bibliothèque de Sainte-Geneviève a été construite sur l'emplacement du collège de *Montaigu* ; l'Institut occupe le collège des *Quatre-Nations*, fondé par Mazarin. Sur l'emplacement des collèges d'*Harcourt et de Justice*, on a construit le lycée Saint-Louis, qui fut ouvert en 1820. Il ne reste du collège d'Harcourt qu'une belle porte, dite du proviseur *Fortin*, qui a été conservée et placée dans le vestibule de l'établissement et la façade intérieure des bâtiments de la première cour, vis-à-vis de la chapelle. La plus grande partie des bâtiments et la chapelle du collège des *Grassins* furent détruits, lors du percement de la rue de l'Ecole Polytechnique; mais sa porte principale existe encore, rue Laplace, n° 12, ancienne rue des Amandiers-Sainte-Geneviève.

Il ne reste absolument rien du collège de *La Marche*, qui se trouvait au point d'intersection de la rue des Ecoles et de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, ni du collège du *Cardinal-Lemoine*. La partie de la rue de ce nom, entre le boulevard Saint-Germain et la rue des Ecoles, a été ouverte sur son emplacement.

Vingt-six collèges sans exercice (*Arras, Autun, Bayeux, Boissy, les Bons-Enfants Saint-Victor, Bourgogne, Cambrai, les Cholets, Cornouailles, Dainville, les Dix-Huit, Fortet, Hubant, Justice, Laon, Le Mans, Maître Gervais, Narbonne, Presles, Reims, Sainte-Barbe, Saint-Michel, Séez, Tours, Tréguier et le Trésorier*), plus souvent des hôtelleries que des collèges, et quelquefois n'ayant plus ni principal ni boursiers, furent supprimés et réunis au collège Louis-le-Grand en 1763. Un vingt-septième collège, celui de *Mignon*, ne fut réuni que par Lettres patentes du 6 juillet 1769.

Au moment de la réunion, ces collèges n'avaient plus que 193 bourses ; en 1780, il en existait 447.

Que sont devenus leurs bâtiments?

Le collège d'*Hubant* ou de l'*Ave-Maria* (rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 45) a été converti en lavoir.

Le collège *Saint-Michel*, se voit encore, rue de Bièvre, n° 12. La maison est d'ailleurs reconnaissable à la statuette de l'archange terrassant le démon. Le cardinal Dubois fut l'un de ses boursiers.

Le collège de *Cornouailles* était installé dans la maison n° 20, rue Domat.

Le collège de *Fortet* (rue Valette, ancienne rue des Sept-Voies, n°s 19 et 21), dont il reste de belles caves ogivales, est occupé par un marchand de vins, à l'enseigne de *La Corne*, et par une pension de famille. C'est au collège de Fortet, collège Picard, que la Ligue prit naissance.

Les bâtiments et la chapelle du collège de *Mignon* (rue du même nom) ont donné asile, depuis la réunion de ce collège à Louis-le-Grand, à de célèbres imprimeries : tout d'abord, les imprimeurs du Parlement, Simon et Nyon. Le conventionnel Robert Lindet y demeura; la mairie du XIe arrondissement y fut installée en 1804, puis les imprimeries y revinrent : Pommeret, Martinet, et, actuellement, les Imprimeries réunies. (Article de M. de Ménorval, *L'Eclair* du 9 mars 1897).

Le collège de *Sainte-Barbe*, reconstruit et considérablement agrandi, il y a quelques années, comprend aujourd'hui les emplacements des collèges de Sainte-Barbe, de *Reims*, de Rethel et de Coquerel. Ces deux derniers collèges, qui n'eurent qu'une existence éphémère, furent réunis au collège de Reims par Lettres patentes de 1442.

Tous les autres ont été détruits. Il nous reste cependant une relique d'un collège qui n'était normand que de nom, puisque ses boursiers ne pouvaient appartenir qu'aux diocèses du Mans et d'Angers. C'est la porte principale du collège de Bayeux, avec l'inscription : COLLEGIUM BAJOCENSE. Elle fut religieusement conservée et réédifiée dans le jardin du Musée de Cluny, lorsque les bâtiments du collège de Bayeux, situés rue de La Harpe, furent démolis, vers 1860, pour l'ouverture du boulevard Saint-Michel.

Et sic transit gloria mundi.

Voir : *Histoire de Paris*, par M. de Ménorval ; *L'ancien Collège d'Harcourt*

et le Lycée Saint-Louis, par M. l'abbé Bouquet; *Le Collège de Dormans-Beauvais*, par le P. Chapotin.

Nous ne parlons pas des collèges particuliers fondés par des couvents ou des abbayes pour l'instruction des jeunes religieux de leur ordre (*Cluny*, *La Merci*, *Marmoutiers*, *les Bernardins*, *les Prémontrés*, *etc.*), ou par des évêques étrangers, pour les écoliers de leur diocèse qu'ils envoyaient étudier à Paris (*Collèges des Lombards*, *des Ecossais*, *des Irlandais*, etc.), parce qu'ils ne dépendaient pas de l'Université de Paris.

UN VIEUX MAITRE-RÉPÉTITEUR
DU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND (1859 A 1861).

—

Le bâton blanc des sergents de ville. — Le bâton blanc, dont M. Lépine vient de munir quelques-uns de ses agents, n'est pas aussi nouveau qu'on pourrait le croire, dans le matériel de la police de Paris.

Je lis, dans une plaquette fort rare de l'an VI, contenant le programme de la fête du 14 juillet, un article 5 ainsi conçu :

Des appariteurs (ou commissaires pour la police des fêtes) indiqueront à ceux qui composeront le cortège, la place que chacun devra occuper. *Ils porteront une baguette blanche à la main.*

Cela se passait, je le répète, en l'an VI, c'est-à-dire en 1798. NIGRINUS.

—

Testament du lieutenant général, baron Toussaint Campi, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne de Fer, né à Ajaccio, le 31 octobre 1777, mort à Lyon, le 13 octobre 1832 :

Je soussigné, Toussaint Campi, lieutenant général, demeurant à ma maison de Thermes, rue de l'Arcade, numéro 2, commune de Neuilly, près Paris; donne et lègue à Madame Esther Ozanne, demeurant aux Thermes, dans ma maison, la somme annuelle de douze cents francs de pension sa vie durant, payables de six mois en six mois et d'avance, libre de tous frais et de toute retenue, cette pension sera assurée sur bien fonds ou en rente sur l'Etat.

Je donne et lègue à Madame Adine Gaudry, demeurant avenue de Neuilly, dans les Champs Elysées, maison du café au coin de la rue de Chaillot, l'usufruit et la jouissance de l'intérêt de quarante mille francs, soit à son décès, partagés par égale portion entre ses quatre enfants, ce legs sera assuré en bien fonds ou en rente sur l'Etat, libre de toute retenue et de tous frais.

Je donne et lègue à François, mon domestique, demeurant aux Thermes, chez moi, une pension viagère de six cents francs, payable par six mois, sans aucune retenue ni aucun frais.

Je lègue et donne à Virginie, femme Odon, ma servante, demeurant à ma terre de Vauluisant, près Villeneuve-l'Archevêque, département de l'Yonne, le meuble tel qu'il existe dans les deux chambres qu'elle occupe et une pension viagère de quatre cents francs par an, payable tous les six mois sans aucune retenue ni aucun frais.

Je donne et lègue à la fille Henriette Odon, ma servante, demeurant à la ferme de ma terre de Vauluisant, le mobilier tel qu'il existe dans la chambre qu'elle occupe et une pension de quatre cents francs annuel qui lui seront payés de six mois en six mois sans aucun frais ni aucune retenue.

Tous les droits et frais auxquels ces dispositions donneront lieu seront pris sur ma succession et les légataires ci-dessus désignés n'y contribueront en aucune manière.

Je donne et lègue à mon frère Salvadore Campi, demeurant à Ajaccio, département de la Corse, dix mille francs une fois payés.

Je donne et lègue à mon neveu, François Campi, caporal dans le 34e de ligne, fils de mon frère Laurent Campi, la somme de six mille francs une fois payée.

Je donne et lègue le surplus de mes biens, soit meubliers soit immeubliers, à mon neveu François Campi, caporal fourrier dans le 61e régiment de ligne, fils de mon frère Salvadore Campi, pour en avoir par le dit François Campi, mon neveu, la propriété et la jouissance à partir du jour de mon décès, l'instituant à cet effet pour mon légataire universel, nommant pour exécuteur testamentaire, Monsieur Petit, notaire, demeurant rue Saint-Honoré, numéro 270, près Saint-Roch et révoquant tout testament antérieur au présent.

Fait à ma maison des Thermes, le douze du mois de mai mil huit cent trente-deux.

Signé : le lieutenant-général CAMPI.

Et plus bas :

L'expédition envoyée à la Justice de Paix de Lyon, par le notaire Me Petit.

P.c.c.: BARON MAXIME TRIGANT DE LATOUR.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Avril 1897.*

XXXVe Volume. — N° 760

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 12

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Voir Naples et mourir. — C'est bien à tort qu'on emploie constamment ce dicton qui n'a aucun sens, et voici l'origine de cette erreur si répandue dans le public.

Il y a, près de Naples, un ravissant village appelé Mori, et les Italiens affirment que les voyageurs qui vont visiter Naples ne doivent pas manquer d'aller également voir Mori :

Vedere Napoli e Mori.

Ce que nous avons traduit, un peu trop librement : « Voir Naples et mourir », probablement parce que mourir se traduit en italien par *morire*.

S. V.

—

Le chevalier Billouart de Kerlérec. — J'ai réuni d'assez nombreux documents sur le dernier gouverneur français de la Louisiane, qui sut conserver cette colonie à la France pendant la guerre de Sept-Ans, le chevalier Billouart de Kerlérec, né à Quimper en 1704, mort à Paris en 1770.

Je serais très reconnaissant aux intermédiairistes qui voudraient bien m'indiquer les dépôts d'archives publiques ou privées où je pourrais trouver quelques renseignements. Inutile de signaler les dépôts de Quimper, de Brest, et des ministères de la Marine et des Colonies.

K—Y.

—

L'architecte Louis. — Je réunis en ce moment les éléments d'un travail de longue haleine sur Victor Louis, architecte du Théâtre-Français, du grand théâtre de Bordeaux, et je serais très reconnaissant aux intermédiairistes qui voudront bien me faire connaître quelques particularités intéressantes sur ce grand artiste.

C. L.

—

Sacher. — J'ai trop souvent eu la surprise de voir *sacher*, mis à la place du verbe *savoir*, pour ne pas dénoncer, enfin, le phénomène aux amateurs de curiosités littéraires. On pourrait multiplier les citations, me rappeler même des exemples empruntés à Littré, Chateaubriand, George Sand, etc., etc., sans me prouver qu'on ait raison de dire : *Je ne sache pas*, ou *nous ne sachons pas*. Là n'est donc point la question. Je demande, sans plus, depuis quand la langue française est affligée de ce néologisme : *sacher?*

T. Pavot.

—

Bella gerant alii. — De qui donc est le distique célèbre où, dès le XVIe siècle, furent si heureusement indiquées les bonnes fortunes matrimoniales de l'Autriche ?

Bella gerant alii, tu, Felix Austria, norbe:
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.

Ph.

—

De l'âge du général de Grammont, quand il fit voter la loi protectrice des animaux domestiques. — Un député dont j'oublie le nom, a prétendu, dans une séance du mois de février, que la loi susdite avait été proposée par un vieux général. J'ai sous les yeux une notice toute récente, consacrée par M. E. de Budé, au général Delmas de Grammont (Genève, 1896, in-8°), et j'y lis que l'auteur de la loi tant attaquée par les amis de la tauromachie, était né le 13 juillet 1706. Cette date est-elle exacte? Si elle est exacte, cela ne donne que 54 ans au dé-

puté qui a pour toujours attaché son nom à la loi du 2 juillet 1850. A ce compte, l'orateur qui parlait du « vieux » général, ne mériterait-il pas d'être appelé le « très vieux député »?

PH.

—

Les monstres humains baptisés. — L'abbé Debreyne, docteur en médecine, dit, dans son ouvrage : *Essai sur la Théologie morale*.

Nous croyons que l'on peut baptiser, sous condition, tout monstre qui sort du sein de la femme, quelque difforme et bizarre qu'il soit, et quelque ressemblance qu'il puisse avoir avec la brute.

Il me tombe sous les yeux une brochure intitulée :

Miracle arrivé dans la ville de Genève en ceste année 1609, d'une femme qui a fait un veau à cause du mépris de la puissance de Dieu et de madame (sic) *sainte Marguerite.* Tonon, près Genève, 1609, in-8°.

Que de monstres en tous genres sont sortis du sein de la femme depuis la naissance du veau de Genève!

Mes collègues auraient-ils connaissance d'actes de baptême sous condition de monstres humains, approchant de la brute ou plutôt de l'animal?

A. DIEUAIDE.

—

Mémoires du baron d'Haussez. — L'introduction de ces *Mémoires*, récemment publiés en deux volumes par la duchesse d'Almazan, l'aînée de ses deux arrière-petites-filles, mentionne la disparition inexpliquée d'une partie antérieure des Souvenirs du baron d'Haussez, plus intéressante encore peut-être.

Cette disparition n'est pas moins singulière que les points suspensifs qui remplacent le récit, difficile à donner par M. d'Haussez lui-même, de son rôle pendant les Cent-Jours.

Cependant, il existe un assez long extrait de cette fraction perdue des mémoires, dans l'ouvrage publié, il a dix ans seulement, par M. Georges de Cadoudal, sur Georges Cadoudal et la Chouannerie.

M. Edmond Biré a eu à s'occuper du sort du manuscrit égaré; ses recherches sont restées sans résultat, et l'on ne sait ni comment il avait été connu de M. de Cadoudal, ni ce qu'il est devenu.

Il est étrange qu'à l'exemple de ceux de son ami et protecteur Beugnot, les mémoires de M. d'Haussez nous arrivent ainsi par morceaux, avec des lacunes si considérables. Si le manuscrit existe aux mains du possesseur qui l'a fourni à M. de Cadoudal, ce possesseur a dû s'intéresser à la publication que vient de faire Mlle d'Almazan et savoir que l'on est à sa recherche. Si ce manuscrit a été perdu, il a dû être l'objet de réclamations dont quelqu'un devrait se rappeler.

La duchesse d'Almazan a une sœur, Mme la comtesse de Divonne, qui pourrait avoir été en possession du manuscrit où a puisé M. de Cadoudal. Lui en a-t-on parlé?

A-t-on cherché dans les papiers de M. de Cadoudal, et sa correspondance et ses notes ne renseignent-elles pas sur l'origine de la communication reçue par lui du manuscrit de M. d'Haussez? M. de Cadoudal a dû laisser des représentants et des amis qui se sont intéressés à son ouvrage, et l'ont aidé. Ne peuvent-ils pas renseigner?

On doit, ce semble, surtout après les *Mémoires* récemment publiés, retrouver le possessseur du manuscrit « égaré ».

HAUTENCLEF.

—

Bourguignons salés. — Un intermédiairiste qui n'a pas la collection complète de la revue, ignorant si la question suivante, qu'il veut poser, a été résolue ou non, prend la liberté de demander si l'origine du dicton « Bourguignons salés » a été déjà commentée et résolue.

Il y a, à Aigues-Mortes, une tour dite des Bourguignons, dans laquelle on sait que les cadavres des soldats bourguignons opposés à l'armée du roi Charles VII, qui s'était emparée de cette ville, furent jetés et recouverts de sel, matière qui abondait sur les lieux, pour éviter les émanations fétides, à ce que racontent les historiens.

P. F.

—

Descendance de Mme de Langeac. — Existe-t-il des descendants d'une marquise de Langeac, à qui était dédié, en 1772, un ouvrage sur l'éducation des jeunes filles?

P. F.

—

Lettres de l'évêque Soanen au baron de Guérin du Castellet. — Un intermédiai-



riste, qui n'a pas dans sa bibliothèque les lettres du célèbre évêque janséniste Soanen et qui a rarement l'occasion de visiter les bibliothèques publiques, demande à un obligeant collègue si, dans le recueil de ces lettres, se trouvent celles adressées à un ami dudit évêque, le baron de Guérin du Castellet, conseiller au Parlement de Provence, écrites dans les vingt-cinq premières années du XVIIIe siècle ?

P. F.

—

Noms s'écrivant avec une ou deux lettres. — La *Nouvelle Biographie normande* donne, à l'article O, les noms des membres de la famille d'O.

Tous les nobiliaires belges et hollandais citent les alliances d'une famille très ancienne qui portair le nom : AA.

Plusieurs cours d'eau en France, en Suisse, en Allemagne, etc., se nomment également Aa.

Je me souviens d'avoir lu qu'un citoyen de Londres, appelé Cu, avait reçu l'ordre de la reine Elisabeth, de recevoir l'ambassadeur d'Espagne, mais que celui-ci avait montré de l'humeur pour être obligé de communiquer avec un homme dont le nom était si court, s'imaginant qu'un homme qui portait un nom monosyllabique ne pouvait jamais s'être distingué par rien de remarquable dans le monde.

Dans le Bottin de Paris (1888), je trouve des noms qui s'écrivent avec deux lettres : Bo, Da, Do, Go, Hu, No, Py.

Des noms qui s'écrivent et se prononcent aussi facilement que les mots : *Babe-bi-bo-bu*, ne sont pas ordinaires et méritent d'être connus dans notre cher *Intermédiaire*.

A. DIEUAIDE.

—

Ouvrage à désigner. — Existe-t-il un ouvrage qui enseigne la manière de lire les manuscrits du XIIIe siècle, écrits en caractères dits gothiques ou scolastiques? Si oui, où est-il édité ?

UN PICARD.

—

Marie Bashkirtseff. — En parcourant les pages si intéressantes des *Lettres* de cette charmante fille russe, je trouve qu'en novembre 1879, elle écrivait ainsi de Paris à son frère Paul :

Hier, dîner chez M. M... J'ai complimenté Gaillard sur son *Chant des races latines*, publié dans la revue de Mme Adam. C'est un jeune homme d'Avignon, à face irrégulière de Sarrasin, avec un épi au sommet de l'occiput qui lui donne l'air cocasse, avec son emphase et son calme étrange de Méridional. Je cause avec lui et il me propose d'écrire quelque chose pour la revue, de lui faire des traductions du russe. Tu penses bien que je suis enchantée et le ferai quand il voudra.

A propos de ce passage caractéristique, un tas de questions m'entrent dans la tête. En voici quelques-unes :

1° Qui est ce Gaillard?

2° Quelle est la revue de Mme Adam?

3° La prodigieuse fille russe a-t-elle jamais tenu sa promesse d'écrire dans la revue ou fait des traductions du russe? Si oui, de quel genre, sur quels sujets?

Des réponses, s. v. p., MM. les admirateurs parisiens de Marie. Je porte un vif intérêt à tout ce qui se rapporte à cette fille aussi spirituelle que belle.

Dernière question : Elle a toujours aimé le français; n'a-t-elle écrit qu'en cette langue?

J. B. S.

—

Tableaux de Louis Boilly. — On désire savoir où se trouvent des tableaux importants de Boilly (autres que ceux qui sont au Louvre, au musée Carnavalet et à Lille), notamment les suivants :

L'Atelier d'Isabey ;
Les Agioteurs au Palais-Royal ;
Le Banquet des Girondins ;
Fête donnée par le Directoire au général Bonaparte ;
Les Galeries du palais du Tribunal ;
Le Jardin des Tuileries en 1789 ;
Napoléon décorant des artistes au Louvre ;
La Queue au lait ;
Les Porcherons.

HY HSSE.

—

Vers sur l'amour. — Dans un article bibliographique à l'occasion d'un roman de Mme Hector Malot : *L'Amour dominateur*, je découpe les huit vers suivants, dont l'auteur n'est pas nommé :

Jeune j'aimai ; ce temps de mon bel âge,
Ce temps si court, l'Amour seul le remplit ;
Puis, quand s'en vint la saison d'un autre [âge,
Encor j'aimai : la raison me le dit.
Me voici vieille et le plaisir s'envole,
Mais le bonheur ne me quitte aujourd'hui,
Car j'aime encore et l'amour me console ;
Rien n'aurait pu me consoler de lui.

De qui sont ces vers ?

Et la citation est-elle bien exacte ? Une erreur évidente a été faite dans le troisième vers : le mot *âge* ne peut rimer avec lui-même. ALBERT MARIE.

—

La tombe de Louis XVII. — Sait-on où étaient le plus généralement inhumés en 1795 les personnes qui mouraient dans le quartier du Temple ? Les cercueils étaient-ils transportés sur des brancards ou dans des voitures ? De quelle manière le cercueil de Louis XVII a-t-il été transporté de la tour du Temple au cimetière Sainte-Marguerite ? Y a-t-il eu plusieurs inhumations dans ce cimetière en 1795 et particulièrement pendant les mois d'été de cette année ? Je possède un plan de Paris de Turgot 1734-39 qui indique pour ce cimetière la même superficie que celle qu'il a encore actuellement.

Les savants chercheurs de l'*Intermédiaire* doivent être renseignés sur ces différents points.

GEORGES J. BOISSARD.

—

Le docteur Eguisier. — Je remercie d'avance les intermédiairistes qui me donneront des détails biographiques et des renseignements sur ce personnage, que ne mentionne aucun dictionnaire, ce bienfaiteur, dont le nom est connu et vénéré de tous. Quand est-il né ? Quand est-il mort ? Et de quoi ? Où ? Etait-il marié ? membre de l'Académie de médecine ? Quelles particularités avait-il ? De quelle date exacte est son invention ? A la suite de quelles expériences la trouva-t-il ? Et quels pays se la sont appropriée les premiers ? H.

—

Vernis de Martin. — Où trouver l'histoire de ces vernisseurs, les renseignements donnés sur l'*Histoire du meuble*, de O. de Champeaux, étant trop insuffisants ? E. GANDOUIN.

—

Bronzes vernis et patinés. — Depuis quand vernit-on les bronzes qui ornent les meubles ? Ce procédé est-il plus ancien que le XVIIIe siècle.

Et les patines des statues et médailles anciennes, comment étaient-elles obtenues ? Ces procédés sont-ils antérieurs au XVIe siècle ? E. GANDOUIN.

Meubles anciens vernis. — A quelle époque remonte l'usage de vernir les meubles, la marqueterie ? — Etait-il d'usage autrefois de se contenter de les passer à la cire ? E. GANDOUIN.

—

Les sauteurs juifs. — La *Revue britannique*, de 1828, donne ce nom à une secte qui florissait alors en Pologne et en Turquie. C'étaient des israélites dissidents qui riaient, dansaient, frappaient des mains et montraient le poing au ciel, pendant le service divin. Aussi ces extravagances leur avaient-elles fait donner le nom de « Sauteurs juifs ». Ces sectaires existent-ils encore en Russie, le pays par excellence des thaumaturges et des illuminés ? H. QUINNET.

—

Les teinturiers modernes. — Le *Figaro* du 27 octobre 1896 nous dit, dans un premier-Paris intitulé : « Un jacobin assagi, » que, jadis, M. Jaurès « retapait les articles destinés, par de grands seigneurs ou par des savants de profession, à la *Revue des Deux-Mondes*. »

Quelque collaborateur, bien informé, pourrait-il nous apprendre quels étaient les articles et les noms des « grands seigneurs » ou des « savants de profession » dont M. Jaurès se constituait ainsi le teinturier ?

PAUL EDMOND.

—

Médailles insolentes. — Je lis, dans des Mémoires du XVIIe siècle, que Louis XIV fit acheter à la vente du numismate Bizot les « médailles insolentes » qui se trouvaient dans la collection de ce curieux. Quelles étaient ces « médailles insolentes » ? Sans doute celles que les Hollandais firent frapper contre le Roi-Soleil. Et que devinrent-elles ?

ALPHA.

—

Le prix d'un tableau. — Est-ce l'*Assomption*, de Murillo, ce tableau vendu six cent mille francs (?) après la mort du maréchal Soult, que le duc de Dalmatie reçut, pendant la guerre d'Espagne, en échange de deux cordeliers qui allaient être pendus ? SIR GRAPH.

—

La couleur tricolore et Henri IV. — La couleur tricolore, que la Révolution

devait impatroniser en France (séance de la Convention du 27 pluviôse an II) fut, on le sait, adoptée par nos anciens rois, sinon comme un drapeau, au moins comme une livrée. François Ier, Henri II, François II et Henri III, en avaient fait la couleur de leurs pages dans un temps où les costumes mi-partis étaient encore de mode. Sous Henri IV, on retrouve également les trois couleurs dans l'uniforme des hallebardiers et dans le costume des valets de pied du roi ; et ce n'était pas là un choix capricieux ; pour Henri IV déjà, le tricolore, ainsi arboré par les gens de sa maison, était réellement la livrée nationale des Français. Pour confirmer cette appréciation, je désirerais connaître le texte authentique sur lequel on s'est basé pour dire que, vers la fin de son règne, la Hollande fit demander à Henri IV qu'on lui accordât le droit de s'attribuer les couleurs françaises. Il y consentit et le drapeau qu'il envoya pour preuve de son consentement au stathouder d'Amsterdam était un drapeau aux trois couleurs. LECNAM.

—

Mirliton. — Quel est le sens de ce mot dans la phrase suivante que je lis dans les *Mémoires* de Madame de Chastenay, tome Ier, page 164 :

Forges n'est guère qu'un village, médiocrement bâti ; nous y fûmes logés chez le pâtissier du lieu, dont les mirlitons étaient merveilleux, mais dont l'auberge était affreuse.

S'agit-il d'un gâteau ou d'une pièce de pâtisserie quelconque ?

YSEM.

—

Bibliographie. — Je possède un petit livre fort intéressant, auquel manque la feuille de titre. A la première page, au commencement, on lit :

Incipit Liber Lotarii levite et cardiale de viltate conditionis humane.

A la fin du livre :

.... Impressum Parisiis. Anno dni. M. Quadrigentesimo octogesimo secundo, die bicesima secundi augusti.

Cet incunable, imprimé en beaux caractères gothiques, se compose de 29 feuillets. On y trouve de nombreuses réminiscences de l'*Imitation de Jésus-Christ*, ainsi que du fameux *De contemptu mundi*, duquel il pourrait bien être un extrait.

Ce volume, acheté par moi il y a quelques années, à Rome, à la vente du prince Borghèse, n'est mentionné par aucun bibliographe.

Puis-je espérer de trouver quelques renseignements sur ce sujet, parmi les correspondants de l'*Intermédiaire* ?

C. A.

—

Les quatre chiens du roi. — C'était ainsi, qu'au siècle dernier, peut-être plus tôt, et certainement depuis, on désignait, surtout dans le comté d'Eu et dans les environs, les Brossard, les Bongars, les Caqueray et les Le Vaillant, familles nobles ou anoblies qui, pendant longtemps, ont exploité des verreries dans la région.

A cette sorte de sobriquet populaire, faut-il chercher une autre origine qu'une saillie inspirée par la situation, fort modeste, occupée jusque vers la fin du XVIIIe siècle, dans l'ordre de la noblesse, par ces gentilshommes verriers ?

Ces quatre familles fournissaient en même temps au prince, des débouchés pour les bois de ses forêts, et au roi, des officiers subalternes dans l'armée, et se trouvaient presque toujours, placées dans un état particulier de sujétion à l'égard de la famille royale.

Quoi qu'il en soit, je voudrais savoir s'il a été donné des éclaircissements sur les causes de cette appellation satirique ?

C. L.

—

De Limousin-Dalheim. — Par lettre patente du roi de France Louis XV, du mois de septembre 1760, le capitaine des grenadiers du régiment d'Alsace, Jean-Baptiste de Limousin-Dalheim, a été créé baron du royaume de France.

Quelles sont les armoiries de cette famille, confirmée en Russie mais sans indiquer ses armes ? D'où lui vient le nom de Limousin ? FREBOR.

—

Michaud de Beauretour. — Alexandre Michaud a été créé comte du royaume de Sardaigne, par le roi Victor-Emmanuel Ier.

En Russie, il a été autorisé à porter le titre de comte de Michaud de Beauretour.

Quelle est la date du diplôme comtal du royaume de Sardaigne? Quelle est l'origine de cette famille et quelles sont ses armes? P.

—

Dorrer (d'Horrer). — Quelle est l'origine de cette famille comtale en Russie, et quelles sont ses armes? Quel souverain lui a accordé le titre comtal? FREBOR.

—

Armoiries à déterminer. — Le collaborateur C. D. C. dont j'ai lu, avec reconnaissance, l'aimable communication, pourrait-il déterminer les armoiries suivantes qui forment le centre d'un très grand panneau en cuir dit de Cordoue (mais que je crois de travail vénitien) du XVIe siècle. Le panneau, aux dessins gaufrés d'un ton chaud de vieil or, rehaussés de rouge, présente, sur un fond vert où transparaît le dessous argenté, un vaste écusson (de sinople, au lion rampant) et dont le dessin est déposé au bureau du journal. A. G. M.

RÉPONSES

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722; XXXIV, 248, 339, 385, 630; XXXV, 17, 151, 293, 342, 437):

Péché mortel, par M. André Theuriet, de l'Académie française, Lemerre, 1885; et *Péchés mortels*, par Guy de Saint-Moi.

A la bonne franquette, par Gabriel Vicaire, Lemerre, 1891; et *A la bonne franquette*, par Charles Biqual (préface d'Armand Sylvestre), Librairie illustrée, 1888.

Une observation en passant : notre confrère F. L. fait erreur, je pense, en qualifiant Méry d'académicien. Il me semble bien que Méry ne le fut point. A. C.

***

— Citons aussi :

Messidor, roman de Dubut de Laforest, et *Messidor*, opéra en 5 actes, musique de Alfred Bruneau, sur un poème d'Emile Zola.

La Débâcle, d'Emile Zola, publiée en 1892, avait été précédée, vingt-et-un ans auparavant, d'une *Débâcle* (1871), de M. Jules Claretie, de l'Académie française.

Enfin, *Le Petit Duc*, de Paul Hervieu, est un titre emprunté à une opérette célèbre de Charles Lecocq, paroles de H. Meilhac et L. Halévy, de l'Académie française. A. C.

—

La culpabilité de Lesurques (XXII, 324, 412, 442, 465, 523; XXXIV, 580, 683; XXXV, 16, 342). — On peut consulter aussi sur l'affaire Lesurques :

A. — Un *Mémoire au Roi*, pour le sieur Joseph Lesurques, etc., Paris, J.-G. Dentu, Fayolle et Jacquinot, 1822, 1 vol. in-8° de 240 pages.

Son auteur, J.-B Salgues, conclut énergiquement à l'innocence de Lesurques. Ce mémoire est suivi : 1° d'une copie présentée le 9 novembre 1821, à la Chambre des Pairs et à la Chambre des Députés, par la veuve et les filles de Lesurques, pour obtenir sa réhabilitation, pétition qui fut appuyée par tous les députés du Nord; 2° d'une copie du rapport fait à la Chambre des Pairs, le 14 décembre 1821, par M. le comte de Valence, sur cette pétition qui fut renvoyée au ministre de la Justice; 3° d'une copie du rapport fait à la Chambre des Députés, par M. le comte de Floirac, député de l'Hérault, le 15 décembre 1821, sur cette pétition qui fut renvoyée au garde des sceaux et au présideut du conseil des ministres.

B. — Un *Rapport* et un *Projet d'avis* sur la question de savoir s'il y avait lieu de reviser le jugement du Tribunal criminel de la Seine, du 18 thermidor an IV (5 août 1796), qui a condamné Lesurques à mort; Paris, imprimerie Royale, 9 juillet 1822; in-8° de 39 pages.

C. — Un nouveau *Rapport*, rédigé comme le précédent, par M. Zangiacomi, conseiller d'Etat, suivi d'un avis des comités de législation et du contentieux réunis, portant par des considérants de droit et de fait « que la demande de la femme et des enfants Lesurques, ne peut être accueillie », avis approuvé le 30 juillet 1822, par le garde des sceaux de Peyronnet; Paris, imprimerie Royale, 1er août 1822, in-8° de 45 pages. C. H. G.

—

Rectifications de vocables géographiques (XXVIII, 749; XXIX, 231, 356, 355; XXXI, 573; XXXII, 211, 289; XXXIII, 214, 572; XXXV, 298). — On peut souhaiter que Ozouër ne fasse pas officielle-

ment concurrence à Ozoir, mais où s'arrêter dans la rectification étymologique des dérivés du thème *Oratorium?* Voici Oroir (aujourd'hui Villevaudé, en Seine-et-Marne) et Oradour (Haute-Vienne et Cantal), qui sont plus près que Ozoir, du modèle authentique. Je ne crois pas, un mot latin étant donné, qu'on puisse dire, assurément, quelle figure il *doit* avoir en français. Il devient ce qu'il peut, et ses formes nouvelles, consacrées par l'usage, ne peuvent plus être ramenées à un type unique. En particulier, *Oratorium* nous a donné : Oroer, Orrouer, Orrouy, Ourouer, Ouroux, Auroir, Aurouer, Auroux, Auzouer et Yrouere ; puis l'Oradour, et, avec agglutination de l'article, Loreux, Loroux, Lourouer, Louzouer et... Lourdouiex. Après celui-là, on peut tirer l'échelle. T. PAVOT.

***

— Il conviendrait d'écrire Ozouer-la-Ferrière, puisque l'étymologie est assurément la même que celle d'Ozouer-le-Voulgis, Ozouer-le-Repos, et qu'il existe en outre, dans les départements voisins : Ozoir-le-Breuil (Eure-et-Loir), Ouzouer-sur-Loire (Loiret), Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher), Ouzouer-des-Champs (Loiret), Ouzouer-sous-Bellegarde (Loiret), Ouzouer-sur-Trézé (Loiret), Ouzouer-le-Doyen (Loir-et-Cher).

L'étymologie étant la même pour ces différentes localités, la différence d'orthographe provient certainement de la manière de prononcer ce mot (*oratorium*) ainsi défiguré. A. P.

—

Portrait de Montaigne (XXX, 561 ; XXXI, 296; XXXII, 250; XXXIII, 256). — Le portrait de Montaigne, signalé dans le numéro du 10 mars, comme portrait de famille, ne peut être parvenu au comte de Ségur par succession, car les Ségur de Montaigne, descendants de Michel par les Lur et les Gamaches, sont éteints depuis plusieurs années.

La branche à laquelle appartient M. de Ségur, du château de Lorrez, est séparée de l'autre, depuis le milieu du XVIe siècle. LA COUSSIÈRE.

—

Graux (XXXI, 313). — Je réponds, puisque celui qui était tout désigné pour parler, se tait.

« Grau » en langage officiel et technique français, se prononce « grô ». En provençal et en languedocien, on écrit « grau », mais on prononce « gràou ».

Le pluriel, en français est toujours « graus ». « Graux » est une forme qui a été employée au moment où l'orthographe n'était nullement fixée.

En provençal, en languedocien, le pluriel est « graus », en félibre « grau », en volapük, je l'ignore.

Le « grau » est exactement, en ce moment, sur les côtes françaises, le chenal qui fait communiquer avec la mer une surface d'eau intérieure, fleuve élargi, étang...

Ce terme est usité à partir des embouchures du Rhône : le premier, est le grau de Galéjon ; le second est le grau de Gloria, supprimé et remplacé par le canal Saint-Louis. — Le grau de Roustan est célèbre dans les annales du conseil général des Bouches-du-Rhône : on pourrait meubler un corps de bibliothèque avec les rapports, les mémoires, les débats soulevés au sujet de son rôle, de sa fermeture, de sa réouverture.

La carte de l'état-major signale un nombre considérable de « graus » jusqu'aux Pyrénées-Orientales. En Espagne, le « grau » devient le « grao » et une ville, bâtie sur le « grao » qui forme l'embouchure du Guadalquivir, est une petite ville florissante, le « *Grao de Valencia* » aspirant à être le Saint-Nazaire ou le Havre d'une autre Nantes ou d'un autre Rouen.

Quant à l'étymologie, c'est « *gradus* ». Il ne peut y avoir le moindre doute à ce sujet.

La grande embouchure du Rhône, appelée encore « grau » des Marseillais sur les cartes modernes (V. l'atlas le plus récent, celui de Vidal-Lablache), est appelé « *Gradus massilitanorum* » ; dans l'itinéraire d'Antonin : *A fossis ad gradum massilitanorum, fluvius Rhodanus, mpm XVI.* « De Fos, au grau des Marseillais, fleuve du Rhône, 16 milles. »

Ce grau s'est déplacé vers l'est, du mas des Marquises (où l'on retrouve les traces du radical « marseillais »), au theij de la Balancelle (voir Desjardins).

La filiation de « grau » à « *gradus* » est donc absolument indiscutable.

EUMÉE.

—

Antoine Vestier (XXXII, 437, 628 ; XXXV, 347). — On peut voir, 16, rue de Seine, chez Mercier père, restaurateur

de tableaux, un très bon portrait d'homme du XVIIIe siècle. Les uns (Féral) l'attribuent à Vestier; les autres (Haro) l'attribuent à Lépicié.

Un curieux intermédiairiste pourrait-il déterminer l'identité du personnage (qu'on avait pris à tort pour Beaumarchais) et donner un avis motivé sur l'auteur du tableau ? E. ROCHEVERRE.

***

— Voici quelques autres renseignements qui compléteront ce que j'ai dit des œuvres principales de ce peintre.

A la vente Jules Burat (avril 1885), un portrait de Mme de Lamballe, en prêtresse du Soleil, peint par Antoine Vestier, fut adjugé 1,850 francs.

Vestier a peint aussi Marie-Judith de Champagne, marquise de Fosseuse, née en 1745, morte en 1763. Elle avait été mariée en 1761, à l'âge de seize ans, et mourut deux ans après. Les biographes ne nous apprennent rien autre chose, si ce n'est qu'elle fit le bonheur de son époux. Voici la description du tableau :

De Longueil, d'après Vestier, in-8°. En buste, la tête gracieusement tournée vers la droite, corsage décolleté en carré, cheveux agrémentés d'une fleur et recouverts d'un foulard noué sous le menton; le tout dans un médaillon ovale suspendu à la muraille par un nœud de ruban sur lequel on lit : *Deus dedit, Deus abstulit.* Sous le médaillon, un cartouche enguirlandé de roses et surmonté d'un bonnet de duc et pair de France, porte les écus accolés de Montmorency et de Champagne, avec la devise : *Dieu aide au premier baron chrétien.* Sur le piedestal, on lit ces vers :

A la raison, dès l'âge le plus tendre,
Réunissant les qualités du cœur,
Douce, aimable, sensée, elle a fait le bonheur
D'un époux qui le sçut et sentir et comprendre.
Il n'a duré que le temps d'une fleur.
C'est des biens d'ici-bas tout ce qu'on doit attendre.

Premier état : La tête découverte, c'est-à-dire sans le foulard.

Deuxième état : Celui décrit.

Pièce agréable, rare, surtout dans le premier état.

J'ai pris ces détails dans *Les Françaises du XVIIIe siècle,* par Gustave Bourcard et le marquis de Granges de Surgères (préface du baron Roger Portalis), paru chez Dentu, à Paris, en 1887. C'est en somme la liste complète de tous les portraits de femmes connues au XVIIIe siècle. Ouvrage excellent, indispensable à tous les collectionneurs et amateurs de portraits.

Du tome III de *L'Art au XVIIIe siècle*, par les frères de Goncourt, j'extrais le renseignement suivant :

En 1783, Fragonard exposa au Salon (de M. de La Blancherie, sans doute), « l'Intérieur d'un ménage, où l'on voit un père caresser son enfant en présence de sa mère ». Esquissé par Fragonard. A. M. Vestier, peintre.

Dans l'ouvrage du comte de Reiset, *Modes et usages du temps de Marie-Antoinette*, se trouve reproduit un portrait de la comtesse d'Arjuzon, née Hosten, devenue dame du palais de la reine Hortense, fait par Vestier un peu avant la Révolution. A. C.

—

Plaques de cheminée (Recueil illustré d'anciennes) (XXXIII, 291, 629; XXXIV, 111). — J'indiquerai à M. A. R. T. la petite brochure suivante qui, certainement, l'intéressera : *Les Plaques de foyer*, par M. le comte de Marsy. Caen, 1896, in-8°, 23 pages et 2 pl. (Extrait tiré à part du *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie,* t. XVII). Puis aussi, dans l'une des premières années de la *Revue du Bas-Berry* ou de la *Revue du Centre*, recueils périodiques mensuels publiés à Châteauroux, chez Nuret, puis chez Majesté, son successeur, imprimeurs éditeurs, rue Grande, un article du docteur Fauconneau-Dufresne, de Châteauroux, sur les plaques de cheminée armoriées, de familles de la région, avec planches de reproductions photogravées hors texte.

S'il devait jamais être édité un recueil illustré, judicieusement rédigé, des anciennes plaques de foyer, dans le genre des beaux et intéressants volumes de Joannis Guigard sur les livres à reliure armoriée, je signalerais au futur auteur de cette publication, l'existence d'une grande et belle plaque historique, ornementée dans le goût de la Renaissance : de forme arrondie par le haut, elle porte, au centre, au-dessous de cette date, profondément inscrite en creux : 1593, dans un écusson en relief, les armoiries de la vieille cité d'Yssouldun-en-Berry :

D'azur au pairle alezé d'or, accompagné de trois fleurs de lys de même, une au chef et deux ès-flancs.

Elles sont soutenues par deux grands vilains diables, ailés, bottés, cuissardés, coiffés de hauts panaches, avec le dos orné d'une longue queue retroussée, se terminant, à son extrémité, par une tête de griffon. Derrière eux, l'auteur, comme signature de l'époque, a placé deux petits zéphyrs, joufflus et rebondis, leur soufflant, sans vergogne, sur... le dos.

De cette plaque issoldunoise, coulée, dès son origine sans doute, à un nombre fort restreint, les exemplaires en sont devenus, de nos jours, d'une insigne rareté.

Depuis tantôt cinquante années que je la connais, je n'en ai jamais vu, dans ma vie de chercheur, que trois seules épreuves : l'une appartient au musée d'Issoudun ; l'autre à M. Létang, architecte-entrepreneur à Issoudun. La troisième, intacte, fait partie de mes collections personnelles.

Ces plaques, bien certainement, ont dû être créées pour être offertes en don aux gouverneurs ou échevins d'Issoudun (en souvenir, peut-être, des franchises et privilèges obtenus par eux, pour leur ville, précisément vers ce même temps, du roi Henri IV).

Ce qui affermit en ma pensée cette croyance, c'est que, aussi bien l'exemplaire du musée que le mien propre, l'un et l'autre proviennent, à ma connaissance, d'anciennes maisons d'Issoudun qui furent autrefois possédées et habitées par des échevins.

Dans un tout autre ordre, je conserve encore dans la cheminée de ma bibliothèque, une plaque ancienne, de style Louis XV, à personnages mythologiques et ornements à rinceaux, mais du genre léger : *Jupiter et Cupidon arrivant en visite chez Danaé.*

La belle, à demi-nue, sur un grand lit à baldaquin, est là, étendue complaisamment, dans une pose tout à fait de circonstance.

Cette plaque me vient de la maison d'un ancien lieutenant général au bailliage d'Issoudun (Excusez du peu !).

S'il était vraiment permis de juger du caractère d'un homme sur un simple objet d'ornement sorti de son cabinet, on pourrait croire que ce grave magistrat, dans ses fonctions, devait être de bonne composition envers les jolies plaignantes et ne pas rester, près d'elles, trop ennemi du mot pour rire.

Si maintenant, par aventure, quelqu'un de nos confrères désirait posséder une reproduction de l'une ou l'autre de ces deux plaques, il lui serait facile de s'adresser, directement, chez M. Guillon, photographe à Issoudun : M. Guillon a l'habitude de ce genre de travail et pourrait assurément, dans le cas présent, donner satisfaction aux plus difficiles.

Un dernier mot encore, mais spécialement destiné à ceux de nos jeunes collègues en curiosité qui voudraient aujourd'hui se mettre en quête de rechercher d'anciennes plaques armoriées.

Que ceux d'entre eux qui occupent, en province, d'anciennes maisons bourgeoises, dans lesquelles pourraient exister de vieilles plaques toutes nues, sans aucun décor apparent, veuillent bien prendre le soin de les faire déclouer du foyer pour les inspecter par derrière, sur leur envers.

A l'époque de la Révolution, sous le régime de la Terreur, quand le seul fait d'avoir conservé chez soi un emblème royal ou féodal quelconque, rendait suspect son possesseur, beaucoup de propriétaires de plaques armoriées se contentèrent de les retourner simplement à l'envers, dans leurs cheminées.

Beaucoup d'entre elles, aujourd'hui encore, par suite d'oubli ou de pure négligence, sont restées ainsi retournées, leur face contre le mur, comme au temps où se dressait en permanence la sombre silhouette de la guillotine.

Une semblable trouvaille, toute rare qu'elle soit, est une chance heureuse pour un amateur, les reliefs de la fonte n'en ayant été, ainsi, que mieux préservés de l'action corrosive du feu.

ULRIC R.-D.

—

Sources sacrées (XXXIII, 645; XXXIV, 174, 228, 358, 591, 739; XXXV, 164, 298, 492). — Parmi les sources sacrées ou réputées telles, j'en citerai une qui m'est particulièrement connue et dont la célébrité remonte à plusieurs siècles. C'est celle de la grotte qui sert de chapelle à Sainte-Enimie (Lozère), localité naguère inconnue, mais qui, depuis quelques années, est très visitée par les touristes qui vont voir les superbes gorges du Tarn.

A proprement parler, ce n'est pas une source qui est l'objet d'un pèlerinage,

mais bien une sorte de réservoir naturel formé dans une roche calcaire, assez perméable, et où les infiltrations continuelles des eaux pluviales accumulent, à certaines époques de l'année, une notable quantité d'eau. Parfois le réservoir est à sec.

Sainte Enimie fut une abbesse de l'ordre bénédictin (elle était sœur de Dagobert Ier), et la petite ville lozérienne lui doit son origine. Il serait plus exact de dire *Herminie*, comme prononcent encore les habitants du pays. J'en suis originaire et je peux en parler en connaissance de cause.

Les habitants du pays et les pèlerins qui viennent d'assez loin, même des départements voisins, ont coutume, leurs dévotions faites, de se laver le visage avec cette eau, et surtout d'en laver le visage des tout jeunes enfants, atteints de maladies de la peau ou de la teigne.

Comme cette eau est presque toujours saumâtre et peu limpide, on n'a pas coutume d'en boire. A. P.

—

Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640; XXXV, 65, 300, 356, 442). — Parmi les vierges noires les plus célèbres, on peut citer celle qui est vénérée à la cathédrale du Puy et placée sur le maître-autel. Cette statue a été faite aussi exactement que possible, d'après les souvenirs, sur le modèle d'une autre plus ancienne et qui fut vénérée durant tout le moyen-âge, par nos ancêtres religieux et même par des rois de France (Charles VI, Louis XI, etc.).

Cette statue fut brûlée, à l'époque de la Révolution française, en 1794, sur la place dite du Martouret, lorsque la proscription du culte catholique était, sinon ordonnée par la Convention, du moins tolérée et mise à exécution par les comités révolutionnaires des départements.

A. P.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334, 648; XXXV, 68, 301, 392, 443, 479). — Parmi celles qui pourraient être mentionnées, on a oublié de citer dans l'*Intermédiaire* une rue très connue à Bordeaux sous le nom de rue Judaïque.

A ce propos, je me permettrai de citer encore, à notre collaborateur T. L., deux faits qui pourront l'intéresser et prouvent qu'il a existé à certaines époques, en France, de véritables colonies exclusivement formées de Juifs, exilés volontaires ou forcés. Ainsi, dans le département de la Lozère, on trouve dans le canton de la Canourgue, le village de Mont-Jezieu (*Mons Judæorum*), que les habitants prononcent à peu près comme les Anglais le mot *Jews* (Juifs). Non loin de là, chose encore plus étrange, le hameau de *Booz*, ainsi orthographié.

A. P.

—

Colonel au bras droit fracturé (XXXIV, 478, 746); XXXV, 176, 303, 443, 497). — Le colonel Sourd, commandant le 2e régiment de lanciers, fut amputé du bras droit, par Larrey, à Waterloo.

Ses cavaliers recueillirent avec respect son bras amputé, lui rendirent les honneurs funèbres qu'ils auraient rendus à leur commandant lui-même, et écrivirent sur le modeste monument qu'ils consacrèrent à ce bras, sur le champ de bataille même, la poétique inscription que voici :

Au bras le plus vaillant de l'armée.

HOPE.

—

L'affaire Rivoire (XXXIV, 574, 823; XXXV, 200). — Rivoire Saint-Hypolite, échappé en 1798 du fort de la Molque, près Toulon, où il était enfermé comme émigré et chef de conspiration royaliste (condamné à mort en 1798 par la commission militaire de Toulon), se retrouve en 1799, à Brest, en compagnie de plusieurs milliers d'anciens insurgés royalistes qui, après la pacification de la Bretagne et de la Vendée, se trouvaient forcés de reprendre du service dans la marine.

Le premier consul croyant tout faire avec ses soldats, négligeait absolument la marine qu'il n'aimait pas, et les marins laissés de côté ne participaient en rien aux faveurs qu'il versait à pleines mains sur les autres militaires.

En 1799, il n'y avait plus de troupes de terre à Brest, et le service de la garnison se faisait par des troupes de marine mal entretenues et mal payées. Cette situation n'avait pas échappé au comte de Provence, qui avait autorisé ses partisans d'accepter du service et de se concerter sur les mesures à prendre pour s'emparer, au nom du roi, de la ville, du port et de l'escadre, sans le secours

de la marine étrangère. Le mouvement de révolte devait coïncider avec un autre qui se préparait dans l'intérieur (le général des chouans, Gorges Cadoudal, avait licencié ostensiblement ses troupes et Saint-Régent comptait sur sa machine infernale) et un troisième, que le baron d'Imbert, ancien officier de la marine, et d'autres, devaient exécuter dans la Méditerranée.

Pendant que l'on attendait les ordres du comte de Provence, dont la nonchalance n'a pas encore été expliquée, Bonaparte, qui venait de gagner la bataille de Marengo, rentrait en France et ordonnait à un corps de 15,000 hommes d'occuper Brest.

Toute tentative de révolte devenant inutile à Brest, et les colonnes volantes de Bernadotte ne laissant pas un moment de repos aux chouans, plusieurs officiers de marine renoncèrent à la partie pour regagner l'Angleterre.

Rivoire, qui jouait de malheur, n'ayant pu s'embarquer à Saint-Quay pour Jersey, se rendit à Calais, où il fut arrêté en janvier 1801 (hôtel du Lion-d'Argent).

Lemercier, dit La Vendée, chef d'état-major du général Cadoudal, ayant été tué au bourg de la Motte, près de Loudéac, on trouva dans son portefeuille les instructions que Rivoire avait reçues à Londres, un projet qu'il avait proposé de se substituer à Saint-Régent pour assassiner le premier consul, et une déclaration de dépôt de 1,500 guinées entre les mains de Lemercier.

Les papiers de Lemercier furent aussitôt expédiés à Paris par un courrier extraordinaire et un autre courrier non moins extraordinaire arriva à temps à Calais pour arrêter Rivoire, qui fut écroué à Versailles et envoyé à Brest (après dix mois de détention), pour y être jugé sur un décret d'accusation rendu par les consuls : comme agent direct d'une conspiration tendant à renverser le gouvernement républicain, rétablir la royauté en France, rallumer la guerre civile dans les départements de l'ouest et s'emparer, au nom du roi, de la ville, du port et de l'escadre de Brest.

Duval Legris, avocat, officier des chouans dans la première insurrection de l'Ouest, fut chargé de la défense de Rivoire et obtint son acquittement, grâce à la bonne volonté des officiers de marine Segoing, La Carrière, Legonidec, Olivier, Hullin, Gestin et Graby, membres du jury de la cour martiale maritime de Brest.

Trois semaines après le prononcé du jugement, ordre fut donné d'arrêter les sept officiers et de les conduire à Paris, où ils furent internés pendant cinq mois (prison du Temple), puis destitués et renvoyés chez eux.

Rivoire fut renvoyé à Rochefort pour y être jugé à nouveau suivant l'arrêt de la Cour de cassation, reformant la procédure de Brest. Après seize mois de détention, Rivoire fut condamné à la déportation, malgré les ordres du premier consul, qui exigeait une condamnation à mort.

Malgré le bannissement, Rivoire fut interné au château de Lourdes d'où il s'échappa en 1806 pour gagner Madrid, Lisbonne et l'Angleterre.

Rivoire fut arrêté de nouveau à Amsterdam, le 7 novembre 1810, transféré au donjon de Vincennes et ensuite au château de Ham, en Picardie (12 août 1812), puis interné à Rouen jusqu'au 9 avril 1814.

Le *Moniteur* de 1814, page 77, dit que Rivoire a été nommé, en l'an IX, commissaire des relations commerciales à Alger; page 1089, Rivoire offre à Louis XVIII, son ouvrage : *L'Histoire de la marine française et de la loyauté des marins français*. Dans cet ouvrage, Rivoire dit que ses parents habitaient Lyon en 1793.

Le libelliste anglais, Lewis Goldsmith, a écrit l'affaire de Brest, en cherchant à démontrer que Bonaparte désirait la condamnation à mort de Rivoire.

Le *Journal des Débats* aurait inséré l'extrait du jugement de Brest avant que Bonaparte en ait eu connaissance.

La liste générale des émigrés indique : de Rivoire, connu à Bourg (Ain), possédant des biens à Griège, district de Châtillon. A. Dieuaide.

—

Arsenal et arsenac (XXXIV, 667, XXXV, 106, 307). — Le collaborateur qui propose des étymologies inédites pour Arsenal et Artillerie, et qui signe « Duplatras », estime que les mots tout neufs sont créés à l'occasion de choses nouvelles. Je partage volontiers cette opinion, et c'est là, précisément, la raison qui m'empêche de croire que le vieux français *ars* (brûlé) ou *arson* (feu) soit en composition dans Arsenal, — terme

connu antérieurement à l'emploi de la poudre. Par même motif, Artillerie ne relève pas, non plus, du radical précité. Le mot désigna, tout d'abord, l'art de construire et de manœuvrer les machines de guerre, particulièrement celles pour lancer des traits. Après l'invention de la poudre, il fut aussi appliqué aux bouches à feu, et, pour distinguer de l'ancienne la nouvelle artillerie, on la nomma : *Artillerie à feu*, ou *à poudre*. — Enfin, alors même que *tillerie* serait une terminaison (ce dont je doute fort), il m'est impossible de l'apercevoir dans *distillerie*, venu de *stella*, goutte.

T. Pavot.

—

Les hôtels de la place Royale (XXXIV, 717; XXXV, 122, 360). — Je réponds affirmativement à la question que Madame B. de C. me fait l'honneur de m'adresser:

C'est bien à l'hôtel de Chaulnes, place Royale, n° 9, que Rachel, dans les derniers temps de sa vie, avait loué le magnifique appartement du premier étage, à huit fenêtres de façade sur la place.

Elle ne l'habita pas. A son retour du Caire, où elle avait cherché à rétablir sa santé délabrée, elle ne put aller plus loin que le Cannet, et elle s'y éteignit, à peine âgée de trente-sept ans, le 3 janvier 1858.

Son corps fut rapporté à Paris, place Royale, et c'est de là que partit l'imposant cortège qui l'accompagna au Père-Lachaise, le 11 janvier 1858.

La vente du mobilier, des collections, de la bibliothèque, eut lieu aussi place Royale, quelques jours après.

Dans le n° du 20 février dernier, notre confrère M. A. Claude a donné quelques renseignements sur cette place Royale à laquelle il ne faut toucher qu'avec une prudence respectueuse, si l'on veut en préparer la difficile histoire.

Que mon confrère me permette donc de lui dire que les d'Ormesson habitèrent d'abord l'hôtel Colbert de Villacerf, toujours existant dans la rue du Val-Ste-Catherine, annexée aujourd'hui à la rue de Turenne.

De là, ils ont été habiter rue Saint-Antoine, 212, l'un des plus remarquables hôtels de Paris, mais ils ne l'ont point fait bâtir par la raison toute simple qu'il existait déjà au temps de la Ligue. C'est en effet l'hôtel du trop fameux duc de Mayenne :

Maison précieuse aux princes lorrains, dit Saint-Simon, pour avoir appartenu au chef de la Ligue, dont ils lui ont conservé le nom, les armes et l'inscription au-dessus de la porte, et où est une chambre dans laquelle furent enfantées les dernières horreurs de la Ligue, l'assassinat de Henri III, et le projet de l'élection de l'infante d'Espagne et du fils de Mayenne pour roi et reine de France, en les mariant et en excluant à jamais Henri IV et toute la maison de Bourbon. Cette chambre s'appelle encore aujourd'hui la chambre de la Ligue, dont rien n'a été changé depuis par le respect et l'amour que les princes lorrains lui portent.

E. de Ménorval.

—

L'Intermédiaire (XXXV, 10, 312, 361, 500).— En consultant ma collection reliée, jusque et y compris le premier semestre de l'année 1896, je remarque une interruption qui n'a pas été signalée par M. Gustave Fustier :

« Tombé en pâmoison le 25 décembre 1867 », l'*Intermédiaire* n'a reparu que le 25 décembre 1868. Ainsi le n° 95 de cette publication est du 10 décembre 1867 et le n° 96 des 25 décembre 1867-68.

Quant à l'année 1869, elle s'arrête au 10 décembre et non au 25.

J'ai fait relier avec les numéros qui leur correspondent, les couvertures des années 1890 et 1891 pour les raisons expliquées par le collabo Effem, et je conserve depuis le 10 juillet 1895, la couverture de chaque numéro à cause des réponses de la Direction aux abonnés.

S'il manque des tables partielles à quelques volumes de ma collection, ces lacunes ont été comblées heureusement par la Table générale de 1864 à 1891 inclusivement.

Il doit exister à l'*Intermédiaire*, une collection absolument complète. Le « Portier » de cette hospitalière maison ne pourrait-il pas donner une description exacte de chaque volume, de façon à ce que chaque possesseur d'une collection fût à même de s'assurer de l'identité de son exemplaire avec l'exemplaire-type ?

Je me rallie à l'opinion de M. R. Salignon ; quatre pages de couverture seraient suffisantes pour chaque livraison.

C. H. G.

—

Armoiries de la famille de Laporte (XXXV, 96, 379). — L'évêque de Carcas-

sonne, sous le premier Empire, n'eut pas à refuser l'archevêché de Narbonne qui lui était offert comme avancement (?) Ce siège ayant été supprimé en 1802, le titre archiépiscopal fut réuni à celui de Toulouse et la circonscription diocésaine attribuée à l'évêché de Carcassonne.

L'*Armorial mss* de 1696, ne cite aucun La Porte, en Franche-Comté. En Bourgogne, on en trouve un (François-Joseph) advocat et adjoint au baillage de Bugey à Belley ; un autre (Jacques) assesseur en l'élection de Mâcon, un troisième (Jacques aussi) chanoine de l'église cathédrale de Mâcon, dont les armes sont toutes différentes de celles de Mgr de la Porte. EFFEM.

***

— Notre confrère qui désire connaître ces armoiries, a-t-il consulté l'*Histoire généalogique des familles nobles du nom de La Porte*, par M. A. de La Porte (Poitiers, Oudin, 1882, grand in-8°)? LE BESACIER.

—

Titre de roman à désigner (XXXV, 137, 370). — Je remercie M. Dieuaide de la réponse qu'il a bien voulu faire à ma question, mais ce n'est pas tout à fait ce que je désire savoir.

Outre que je ne saurais consentir à voir un roman dans les *Fleurs de la Légende dorée*, je ferai remarquer que j'ai spécifié que le roman dont je désire connaître le titre et le nom de l'éditeur, a dû paraître il y a quelques années — c'est-à-dire cinq ou six ans en ça — et non pas il y a trente-trois ans. EFFEM.

—

Samuel Bernard est-il d'origine juive? (XXXV, 144, 371). — S'il faut en croire l'abbé de Fontenai (*Dictionnaire des Artistes*, Paris, 1776); et Papillon, (*Traité de la Gravure sur bois*), Samuel Bernard, le graveur, père du financier, assurait que ses ancêtres étaient peintres et qu'il descendait du Petit-Bernard (Salomon Bernard, le célèbre dessinateur et graveur lyonnais). C'est Florent LeComte dans son *Cabinet des Singularitez*, Paris, 1699, qui avance que le Petit-Bernard était né en Flandre, de là probablement la prétendue origine hollandaise, mais, on a découvert (M. Natalis Rondot, je crois), qu'il appartenait à une famille de ceinturonniers lyonnais. (Voir *Compte rendu du 11e congrès des Sociétés des beaux-arts des départements*, Paris, 1889. Voir aussi notice de M. Rolle dans les *Archives de l'art français*, 2e série, tome 1, 1861, pp. 413-36 et le *Dictionnaire* de Jal. J.-C. WIGG.

—

Phrases prud'hommesques chez les grands auteurs (XXXV, 189) :

Nul doute que les hommes extraordinaires (en quelque genre que ce soit) ne doivent une partie de leurs succès aux qualités supérieures dont leur organisation est douée. (Damiron. *Cours de Philosophie*, t. II, page 35).

La richesse d'un pays dépend de la prospérité générale. (L. Napoléon, cité dans la *Rive Gauche* du 12 mars 1856).

Sitôt qu'un Français a passé la frontière, il entre sur le territoire étranger. (Havin, *Courrier du Dimanche*).

Quand la borne est franchie, il n'est [plus de limite. (Ponsard).

Se rappeler les difficultés de la victoire n'appartient qu'aux victorieux. (Pailleron).

Enfin, Racine a dit :

Comme eux, vous fûtes pauvre, et, [comme eux, orphelin.

Peut-on cesser d'être orphelin ? T. PAVOT.

—

Coulanges-la-Vineuse (XXXV, 191). — L'ophélète V. M. ne devrait pas s'étonner qu'avec un nom aussi suggestif, cet heureux pays nageât dans le vin. Je ne le connais point, mais je connais le Midi et me souviens que, lors de l'inauguration de la statue de Paul Riquet à Béziers (Hérault), la fontaine de la place du Théâtre coula du vin pendant trois jours. A Nîmes, avant 1870, les vendanges étaient si abondantes que les propriétaires donnaient un tonneau de vin en échange de deux barils vides. Dans les cabarets, l'on buvait à volonté, à raison d'un sou l'heure, et on lavait les futailles avec du vin. A. MARTIN.

—

M. de Vertamont (XXXV, 192). — S'agit-il de François-Michel de Vertamont, commandeur et ci-devant greffier des ordres du roi, ancien premier président du Grand Conseil, mort à Paris le 2 janvier 1738, âgé d'environ 84 ans, veuf de Marie-Anne-Françoise Bignon, décédée à Paris le 26 décembre 1730, à

77 ans ? Son mari avait remplacé en 1697, étant maître des requêtes, son beau-père, Thierry Bignon, dans sa charge de premier président au Grand Conseil. — (*Gazette de France*). L'EX-CAR.

***

— Ce personnage était probablement le petit-fils d'Etienne d'Aligre, garde des sceaux et chancelier de France, mort à Versailles en 1677, âgé de 85 ans (*Manuscrits du chanoine Hubert.* — Bibliothèque de la ville d'Orléans).

François-Michel de Verthamon, premier président du grand conseil, mort en janvier 1738, âgé de 83 ans. Comme président du grand conseil, il devait faire partie du Conseil de régence (conseil qui a existé de 1715 à 1723).

Né vers 1655, fils unique de Michel Verthamon, marquis de Manœuvre, seigneur de Breau, maître des requêtes, puis conseiller d'Etat. C'est en sa faveur que la baronnie de Manœuvre fut érigée en marquisat, par lettres patentes du mois de décembre 1659. Il est mort le 28 octobre 1677, époux, depuis 1654, de Marie d'Aligre, fille d'Etienne d'Aligre, chancelier de France, et de Jeanne Lhuillier, sa première femme ; veuve, elle épousa en secondes noces, le 16 juin 1678, Godefroy d'Estrades, maréchal de France ; elle est décédée le 2 février 1724, âgée de 91 ans.

Par représentation de sa mère, Marie d'Aligre, il était allié par le sang légitime, comme cousin, à :

François de Beauharnais, seigneur de la Boische et de la Chaussée, bisaïeul du général Alexandre, vicomte de Beauharnais, mort sur l'échafaud révolutionnaire, le 23 juillet 1794, qui lui-même était aussi bisaïeul du jeune Prince impérial, tué par les Zoulous, le 1er juin 1879 (*Album impérial*, 1868).

Une autre famille de Verthamont, les seigneurs de Fontenay, du grand Breuil et du Barret, existait en Touraine au XVIIIe siècle, était originaire du Limousin, fut maintenue dans sa noblesse au XVIIe siècle.

Isaac-Jacques de Verthamont (chevalier), a comparu comme fondé de pouvoir de la noblesse, en 1789, à l'assemblée générale de la Touraine (*Armorial de Touraine*). J.-M. NAVOIT.

—

De l'ail et de ses propriétés (XXXV, 194). — Indiquer tous les auteurs qui ont parlé de l'ail et de ses propriétés serait chose longue. Je me contente de noter une dissertation curieuse et bien peu connue : *Lettre sur l'ail,* écrite par M. Coquard, avocat au Parlement de Dijon. (*Mercure*, nov. 1732, pages 2362-2380.)

J'ai une profonde aversion pour l'odeur trop expansive de cette bulbe, et cependant j'ai lu jadis avec plaisir cette dissertation. L'on pourrait également consulter le *Traité des plantes usuelles*, de Roques (1838, in-8°, t. IV, pages 114 et suiv.) ; l'on y trouvera tout ce qui convient de savoir, non seulement sur l'ail, mais encore sur tous ses congénères, la rocambole, le poireau, l'ognon, la civette et enfin l'échalote, le tout très agréablement écrit.

Puis-je me permettre d'émettre ici un vœu : ce serait de voir entreprendre par un collabo, — et il y en a de vaillants à l'*Intermédiaire*, une table raisonnée du *Mercure ?* Ce recueil contient tant de bonnes choses que cette table aurait du succès. P. L.

—

Nos pièces de cent sous (XXXV, 194, 374, 465). — J'estime que la troisième version est la plus naturelle. *Dieu nous aide*, dit-on, pour : « *Que* Dieu nous aide » ; l'élision du *que* se rencontre fréquemment : *Dieu te arde ! Dieu te damne !* sont des malédictions signifiant : « Que Dieu te brûle ! Sois damné ! » etc. Dans l'espèce, *Dieu protège la France* n'est pas une affirmation, mais une prière, un vœu, un désir.

Quant à tutoyer Dieu, des millions de mahométans le font tous les jours, et les protestants de tous les pays du monde ont cette touchante habitude, parce qu'ils le considèrent comme un père qui doit (s'il existe), y voir non point un manque de respect, mais une attention filiale, une preuve de confiance et de sympathie. A. MARTIN.

***

— L'origine de l'inscription est certainement le *Domine salvum fac regem*, modifié par les circonstances politiques qui ont fait substituer la Patrie à la personnalité du roi ; — *Domine*, vocatif ; et non pas *Dominus*, nominatif ; c'était donc sûrement, non pas une affirmation, mais une invocation, une prière. — En texte manuscrit, la ponctuation, c'est-à-dire

une virgule et un point d'exclamation, l'eût nettement précisé.

En outre, s'affirmer à soi-même que Dieu protège est une outrecuidance inadmissible, alors surtout qu'on fait la part voulue aux idées du temps.

VILLEFREGON.

***

— *Dieu protège la France* est à l'impératif : c'est la traduction du *Domine salvum fac regem.*

Dans un discours, Napoléon III prit *protège* pour un indicatif présent en terminant sa harangue par ces mots pleins de confiance : *car Dieu protège la France.* La presse d'opposition ne se fit pas faute de souligner le faux sens. EUMÉE.

—

Témoins et remarque (XXXV, 195). — On appelle *témoin* tout signe, toute marque pouvant faire juger de l'état antérieur d'un objet. Dans un livre, c'est le feuillet dont les coins repliés, *cornés*, échappent au couteau du relieur, et qui, dépliés ensuite, montrent quelle était la largeur des marges libres.

T. PAVOT.

—

L'U latin (XXXV, 196). — A Rome, on prononce *ou* et les Allemands aussi. Dans mon jeune âge, j'ai entendu des prêtres du pays de la Sarre dire *Dominous vobiscoum,* qui est la vraie prononciation. L'EX-CAR.

—

Sur une prétendue édition des lettres de Claude Sarrau (XXXV, 236). — Moreri (dernière édition, 1759) dit que le *Recueil des lettres latines* de Claude Sarrau a été publié après sa mort, par son fils Isaac Sarrau ou Paulmier de Grentemesnil (!), à Orange, 1654, in-8°, que cette édition est rare, qu'une seconde a été imprimée à Utrecht, en 1697, in-4°; à Leyde, en 1711, in-4°.

Le polygraphe Pierre Bernadau (1762-1852) dans son ouvrage : *Les Antiquités bordelaises,* Bordeaux, 1807, in-8°, dément l'article de Lenglet qui indique dans ses *Tablettes chronologiques* les lettres de Claude Sarrau comme ayant été publiées par son fils Isaac ; il ajoute qu'il ne connaît aucun ouvrage de Sarrau.

La bibliothèque de la ville du Mans (Belles-lettres, n° 2901), possède un exemplaire de 1654 :

Claudii Sarrav senat. Paris. epistolæ : opus posthumum ad Seren. Christ. Suediæ reginam. Arausioni, 1654, in-8°.

La bibliothèque de la ville de Genève possède l'édition de 1697 :

Sarravius, Cl. Epistolæ, cur. P. Burmann. Ultraj, 1697, in-4°.

Les lettres de Claude Sarrau seraient-elles apocryphes ? A. DIEUAIDE.

***

— Ce recueil est un mythe qui doit son origine à une erreur de transcription. Le volume cité par les frères Haag était du célèbre Saumaise, et *Claudii Salmasii,* mal écrit, est devenu *C. Sarravii.*

Voici le titre exact :

Claudii Salmasii, viri ill. epistolarum liber primus. Accedunt de laudibus et vita ejusdem prolegomena accurante Antonio Clementio. Lugduni Batavorum [c'est-à-dire Leyde, et non La Haye, comme le dit Q.] ex typographia Adriani Wyngaerden, CIƆ IƆ CLVI (1656). In-4°, (VIII-)LXXII-294-67-77 pp.; av. portr.

PAUL BERGMANS.

***

— Les lettres de Claude Sarrau ont été publiées à la suite de celles-ci :

MARQUARDI GUDII. *Marq. Gudii et virorum doctorum ad eundem epistolæ, curante Petri Burmanno.* Ultrajecti, 1697, in-4°. Brunet, tome II, page 1782.

C'est donc les lettres de Marquardi Gudii qu'il faut demander pour avoir les lettres de Claude Sarrau, dont le titre est à la suite :

Claudii Sarravii, Senatoris Parisiensis, ex Bibliotheca gudiana, 1 vol. in-4°.

Leur texte latin y occupe, avec la dédicace, 256 pages, puis viennent les lettres françaises et quelques poésies latines, pp. 256-288.

Dans les *Mélanges* de la Société de l'Histoire de Normandie, première série, 1891 (se trouvent chez A. Picard et fils, 82, rue Bonaparte), M. F. Bouquet, vice-président de cette Société, a publié deux travaux se rapportant à Claude Sarrau; le premier est la traduction de quelques lettres de Hugues de Groot (Grotius), adressées à Sarrau (pages 97-144); le second est la traduction également de lettres de Claude Sarrau, écrites à Rouen pendant l'interdiction de son Parlement

(1640-1641) (pages 115-191), avec deux appendices, dont l'un est un tableau de la famille Sarrau.

Il faut observer sur la ligne 6 de la page 136 que le point d'interrogation après *Lacunée* était bien justifié. *Cunaeus* n'est pas *Lacunée*, mais Van der Kun, le docte professeur de Leyde, savant mentionné dans les lettres de Peiresc.

On trouve encore les ouvrages suivants concernant Claude Sarrau :

SARRAVII. *Epistolæ opus posthumen*. Orange, 1654, in-8°; réimprimé par Burmann à la suite des lettres de Marquardi Gudii. Leyde, 1711, in-4°.

Claude Sarrau a donné des notes au *Perroniana*, édition de 1741. Enfin, on lui attribue la préface du recueil de Grotius :

Epistolæ ad Gallos, 1648, in-12, Lugd Bat (*Bibliographie universelle*, tome V, page 2734, Paris, Furne, 1833).

Sarravii, *Epistolæ cum vita curd*, A clementii, Lud Bat, 1656, in-4°.

Après la mort de Claude Sarrau, son fils Isaac fit imprimer sa correspondance avec la reine de Suède Christine :

Epistolæ ad Christinam Suediæ reginam, Araus, 1654, in-8° (Haag, *France prorestante*).

M. F. Bouquet s'est servi, pour la publication de ses travaux sur Claude Sarrau, d'une édition postérieure à celle citée plus haut, la dernière, plus correcte que les précédentes, laquelle fut publiée également à la suite des lettres de Marquardi Gudii, La Haye, chez Henri Scheurleer, 1714, in-4°. La Bibliothèque publique de Rouen possède ce volume.

E. L.

—

Bibliographie érotique (XXXV, 240). — Le plus célèbre catalogue érotique est celui qui a été publié à Bruxelles (1887, 2 vol. in-8°) :

Catalogue du cabinet secret du prince G... Collection de livres et objets curieux et rares concernant l'amour, les femmes et le mariage.

Ce catalogue donne des renseignements qui ne se trouvent pas dans la bibliographie Gay.

Mon exemplaire ne donne pas le nom de l'imprimeur. A. DIEUAIDE.

— Le plus célèbre catalogue des œuvres érotiques est celui de Jean-François-Michel Noël, ancien inspecteur général des études et auteur de différents ouvrages pédagogiques, dont la bibliothèque a été livrée aux enchères en 1841 par le libraire Galliot. Plus de cinq cents numéros de ce singulier catalogue ont été mis à l'index par le parquet et retirés de la vente. Ce catalogue est devenu très rare.

PAUL PINSON.

—

Pseudonymes (XXXV, 240). — L'aimable caricaturiste Mars est un Belge, Maurice Bonvoisin, né à Verviers. Il n'oublie pas sa patrie, dont il « zwanse » parfois certains ridicules, comme en témoigne son album sur Ostende.

PAUL BERGMANS.

*
* *

Colomba .... Henry Fouquier.
Graindorge .. Alf. Capus.
Mars .... Maurice Bonvoisin.

BOOKWORM.

*
* *

— Le très spirituel crayon qui a illustré le pseudonyme de « Mars » appartient à un Parisien... de Belgique, M. Bonvoisin, de Verviers. De même l'anagramme « Draner » dissimule (oh combien peu!) le nom de M. Renard, un autre Belge parisianisé jusqu'au bout des ongles, dont Liége vit éclore le talent.

JEAN D'EVE.

—

Le dictionnaire de l'Académie française à l'étranger (XXXV, 243). — Il existe un *Dictionnaire de l'Académie française* en Allemagne.

En voici l'indication bibliographique :

Dictionnaire de l'Académie française.

WŒRTERBUCH
der
FRANZŒSISCHEN ACADEMIE
Mit deutscher Uebersetzung

(Nach der æchten Original-Ausgabe bearbeitet.)

ERSTER BAND

GRIMMA und LEIPZIG
DRUCK UND VERLAG DES VERLAGS-COMPTOIRS

1851

C'est un gros in-4°. Le titre, sauf bien entendu la mention « Dictionnaire de

l'Académie », est en caractères allemands. Le texte est la reproduction de la 5e édition (1798), de nos immortels. Il est écrit entièrement en français. Immédiatement après chaque mot, se trouve, entre parenthèses et en lettres françaises, le mot allemand correspondant.

A. DE RICAUDY.

—

Armoiries diverses à retrouver (XXXV, 243). — Je n'ai pu trouver jusqu'ici que :

Chaillou. — Portant, d'azur au chevron échiqueté d'argent et de gueules de deux traits, la pointe surmontée d'un soleil d'or, et accompagné de deux croissants d'argent en chef et d'une coquille de même en pointe.

(*Armorial* de Pierre Palliot).

VILLEROY.

—

Langueyeur de porcs (ou mieux languayeur) (XXXV, 283). — Officiers publics qui examinaient les langues des porcs pour voir s'ils n'avaient pas la lèpre. Chéruel, p. 643, cite des ordonnances de 1375 et 1403 relatives aux languayeurs. Henri II vendit la charge comme officier. Louis XIV la supprima (1704) et créa les 30 jurés vendeurs visiteurs de porcs ; ils furent rétablis l'année suivante. Il y en avait dans toutes les villes ayant foire et marché. A partir de 1708, il prirent le titre de jurés inspecteurs et contrôleurs de porcs.

Les édits qui les concernent se trouvent au tome II du *Traité de la police*, de Delamare, p. 663 et suiv. (2e éd. 1722).

GREYBEAR.

* * *

On sait que la ladrerie du porc est due à ce que les muscles, les muqueuses et d'autres organes ont été envahis par des cysticerques. Ceux-ci sont l'état jeune ou larvaire du ver solitaire ou *taenia solium*. C'est donc en mangeant de la viande de porc ladre, insuffisamment cuite, qu'on prend le germe du ver solitaire. Bien avant que les naturalistes n'eussent démontré par des expériences rigoureuses la relation existant entre le cysticerque vivant chez l'homme, on savait (et Aristophane nous en donne déjà la preuve) que la viande de porc ladre est malsaine et peu propre à l'alimentation. D'où l'usage assez ancien de rechercher si elle n'est pas envahie par les parasites, avant de la livrer à la consommation ; c'est évidemment à cette même cause, et aussi à la trichinose, qu'est due la proscription rigoureuse édictée contre la viande de porc par certaines religions.

Les cysticerques peuvent se développer dans toutes les régions du corps ; il est très fréquent de les voir apparaître sous la langue ; ils font saillie sur le plancher de la bouche, sous forme d'une tumeur arrondie, fluctuante, qu'on ne peut guère confondre qu'avec la grenouillette ; et encore une pareille méprise n'est-elle guère excusable. Cette inspection particulière, qui se pratique couramment sur les marchés, est ce qu'on appelle le « langueyage ». Le « langueyeur » était donc chargé d'inspecter, au point de vue de la ladrerie, les porcs destinés aux cuisines de S. M. très chrétienne.

Les langueyeurs officiels existaient aussi dans les principales villes. Hugues Aubriot, prévôt de Paris, a règlementé leurs fonctions dès 1350. On doit au regretté Dr A. Delpech un très curieux article sur l'histoire de l'inspection de la viande de porc ; on y trouvera de nombreux détails relativement aux langueyeurs :

« De la ladrerie du porc, au point de vue de l'hygiène privée et publique ». *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 2e série, tome XXI, 1864.

IATROS.

* * *

— Voir *Dictionnaire des Institutions*, de Cheruel. — Hachette, t. II.

LUDWIG.

—

Fous en titre d'office des rois et princes de France (XXXV, 284). — Voir *Curiosités de l'Histoire de France*, par le bibliophile Jacob, Paris, Delahays, 1858 ; il cite comme auteurs à consulter :

Dreux de Radier. *Récréations historiques, critiques, morales et d'érudition avec l'histoire des fous en titre d'office.* Paris, Rabentel, 1767.

Notices sur les fous en titre d'office dans le *Dictionnaire encyclopédique de la France*, par Lebas.

L. Jacob. *Les deux fous*, roman historique du temps de François Ier. Paris, 1830.

La vie et le trépassement de Caillette (en vers), réimprimé, en 1831, chez Linard.

LN G.

— Pour indications bibliographiques, voir : A. Gazeau, *Les Bouffons*, petit volume de la « Bibliothèque des Merveilles », collection Charton (Hachette). Depuis la publication de cet opuscule quelques travaux, dont un assez récent, ce me semble, ont paru, imprimés à Paris ou en province. Du moins le *Mémorial de la librairie française* et les autres revues similaires en mentionnent plusieurs. Mais je ne saurais préciser, ayant l'habitude de jeter, lecture faite, ces journaux au panier.

A consulter aussi les articles de l'*Encyclopédie Lamiraut*.

E. LECOUFFE.

*
* *

— Un intermédiairiste de la première heure, feu A. Canel, a publié en 1873 : *Recherches historiques sur les fous des rois de France*, Paris, in-12.

EFFEM.

*
* *

— Je ne trouve de bibliographie de la question que dans la *Grande Encyclopédie Lamiraut*.

GAZEAU (A.), prof. au lycée Condorcet. — *Les Bouffons*, in-12, avec vign. Hachette, 1882 (Bibl. des Merveilles).

MOREAU DE TOURS (Paul), méd. à Paris. — *Fous et Bouffons*, étude physiologique, psychologique et historique. Baillère, 1885, in-18 (3 fr. 50).

JOUBERT. — « Fous, folles et artistes de la cour du roi René » (*Revue de Bretagne et d'Anjou*, t. IV, p. 14).

GREYBEAR.

*
* *

— Cette monographie exixte. M. A. Gazeau l'a publiée dans la Bibliothèque des Merveilles, sous le titre de : *Les Bouffons* (Hachette, 1882, 1 vol. in-12).

Les chapitres III, IV, V, VI et VII de cet ouvrage, sont consacrés aux bouffons en titre d'office, en France. Les chapitres précédents parlent des bouffons dans l'antiquité et au moyen-âge ; les chapitres suivants, des bouffons de cour à l'étranger, des bouffons populaires, bouffons de ville et associations de bouffons.

Dreux du Radier, dans ses *Récréations historiques*, prétend qu'il y avait des fous à la cour de Charlemagne. Il se base sur ce que le jeu d'échecs, où le roi est entouré de deux fous, y était en honneur. M. Gazeau ne considère pas cette raison comme suffisante. Il se borne à constater qu'il y eut des bouffons à partir du règne de Louis le Pieux, et que Philippe-Auguste les chassa de son palais en 1181. Leur conduite y avait été scandaleuse.

Mais ce même auteur remarque que la charge de bouffon ne fut érigée en titre d'office particulier et payée sur les fonds des plaisirs royaux, qu'au commencement du XIVe siècle, en la personne d'un certain Geoffroy, fou de Philippe V le Long. Geoffroy est cité dans les comptes de l'argenterie des rois de France, publiés en 1851, par les soins de la Société de l'Histoire de France.

Voici la liste des fous dont l'existence est affirmée par des documents certains :

GEOFFROY, fou de Philippe V le Long (voir ci-dessus) ;

ROLLET, cité en 1327 dans les comptes de du Cange ;

SEIGNI JOHAN, cité par Rabelais et que l'on suppose avoir été attaché à Philippe de Valois ;

JEHAN ARCEMALLE, figurant dans les comptes des dernières années de Philippe VI, comme attaché à la personne du dauphin ;

MIETON ou MITTON, camarade du précédent ; les dépenses faites pour sa toilette, sont consignées dans les comptes d'Etienne de la Fontaine, argentier royal ;

THÉVENIN, fou de Charles V. Ce dernier lui fit élever, dans l'église Saint-Maurice de Senlis, un tombeau décrit par Sauval. Son épitaphe indique qu'il mourut en 1374 ;

GRAND JOHAN, une folle, ARTAUDE DU PUY et trois autres fous non nommés, tous également au service de Charles V ;

MAÎTRE JEHAN et HAINSELAIN, fous de Charles VI ;

COQUINET, fou de Louis d'Orléans, frère de Charles VI ;

GUILLAUME CROSSON, fou du dauphin Louis, fils du même ;

COLART, fou de Charles VII ; indiqué dans les comptes de l'argenterie en 1458 ;

Une folle nommée MICHON, qui était, à la même époque, au service de la reine Marie d'Anjou ;

UN FOU de Louis XI, cité par Brantôme, dans ses *Hommes Illustres*, et dont il ne nous a pas dit le nom ;

TROIS FOUS non nommés, attachés respectivement aux personnes de Charles VIII, du duc d'Orléans et du bâtard de Bourbon, et qui sont cités dans les comptes de la cour, en 1491 ;

CAILLETTE, bouffon de Louis XII, cité dans nombre de mémoires du temps ;

JOUAN, « fol de Madame » (probablement Louise de Savoie, mère de François Ier) ; Clément Marot a écrit son épitaphe ;

Triboulet, plus connu et plus cité encore, et que l'on croit décédé vers 1536;

Villemanoche, contemporain de Triboulet, cité par Etienne Pasquier, dans ses *Recherches;*

Brusquet, de son véritable nom Jehan-Anthoine Lombart, et auquel Brantôme a consacré de nombreuses pages. Il égaya les règnes de François Ier, Henri II et François II, et mourut probablement en exil, vers 1565;

Thonin, qui amusa Henri II, François II et Charles IX, et mourut vers 1572. Brantôme le prisait également et parle de lui dans ses *Hommes Illustres;*

Maître Martin, dit Le Bailli, fou des ducs d'Orléans et d'Angoulême; deux folles: Cathelot et La Jardinière, au service de Marguerite de Navarre et de Catherine de Médicis. Ces trois personnages figurent sur les registres des trésoriers de la maison du roi;

Le greffier de Lorris, fou de Charles IX et dont nous possédons un portrait par Clouet; mort vers 1566;

Etienne Doynié et des Rosières, successeurs du précédent;

Sibilot et Chicot, tous deux fous d'Henri III, ainsi qu'une folle, Mathurine. Cette dernière survécut à Henri IV qui lui voulait beaucoup de bien et figura à la cour de Louis XIII. Chicot mourut en 1592, des suites d'une blessure reçue au siège de Rouen;

Guérin, fou de Marguerite de Valois, première femme de Henri IV;

Guillaume Marchand, successeur de Chicot, fou de Henri IV et de Louis XIII;

Angoulevent, de son vrai nom Nicolas Joubert, collègue du précédent;

Marais, cité par Tallemant des Réaux dans ses historiettes où sont rapportés plusieurs traits de lui. Florissait également à la cour de Louis XIII; ainsi que Jean Doucet, mais ce dernier venait à la cour, deux ou trois fois par semaine et ne fut pas bouffon en titre;

Langely, le dernier en titre de la profession. Il fut le fou de Louis XIV, qui ne le remplaça pas après sa mort.

J'ai composé cette liste à l'aide de l'ouvrage de M. Gazeau, qui est très intéressant.

M. Gazeau s'était lui-même inspiré de deux ouvrages antérieurs: *Recherches historiques sur les fous des rois de France*, par M. Canel, et *Dissertation sur les fous des rois de France*, par le bibliophile Jacob.

A. de Ricaudy.

—

Inhumations hors des cimetières (XXXV 285). — La loi n'interdit nullement l'inhumation hors des cimetières. Toute personne peut au contraire être inhumée dans une propriété particulière, et nombre de familles ont ainsi des sépultures privées en dehors des cimetières publics. On connaît celle de Châteaubriand, sur l'îlot du Grand-Bé, près de Saint-Malo.

Ce qui est exact, c'est qu'il est interdit d'inhumer dans les églises; et, à ce propos, le monument élevé au général de Lamoricière dans la cathédrale de Nantes, est un mausolée et non un tombeau; son corps repose à Saint-Philbert-de-Grand-lieu (Loire-Inférieure).

P. du Gué.

***

— Aux termes de l'article 14 du décret de l'an XII, toute personne peut être enterrée dans sa propriété, pourvu que cette propriété soit située hors, et à la distance prescrite, de l'enceinte des villes et bourgs; cela ne constitue pas la fondation d'une sépulture de famille, mais seulement une sépulture individuelle.

Quelquefois, dit Bloch, dans son *Dictionnaire général de l'Administration*, on autorise (?), par honneur, les inhumations dans les églises, les temples, les monuments publics. Ln G.

***

— Les Romains faisaient les inhumations en dehors des villes. La mode contraire commença vers le ve siècle, et devint générale à la fin du ixe. A partir de cette époque, on enterra les morts, non seulement dans les lieux habités, mais aussi dans les édifices consacrés au culte. En France, le Parlement essaya, pour la première fois, en 1765, de s'opposer à cet usage, mais il échoua. Ce fut en 1790 que l'Assemblée constituante triompha de tous les obstacles. Elle défendit toute inhumation dans l'intérieur des églises. Enfin, en 1804, un décret impérial renouvela cette défense et prescrivit, en outre, de placer les cimetières loin de tout centre où la population est agglomérée. T. Pavot.

***

— Dans les Cévennes, les protestants habitant à la campagne se font tous ensevelir dans leurs terres, au milieu d'un jardin ou d'un champ. Aucune autorisation n'est exigée dans la pratique, il n'y a pas même d'avis donné à l'autorité. On enfonce seulement au ras du sol,



ou à vingt-cinq centimètres de profondeur, deux pierres verticales, non taillées, l'une à la tête, l'autre aux pieds, pour marquer la place de la bière. C'est un souvenir du temps où les protestants n'avaient ni état civil ni cimetière et étaient ensevelis en cachette. Il n'y a des cimetières protestants que dans les villes et villages. Encore la plupart des familles qui ont des propriétés aux environs y font-elles porter les corps de leurs membres défunts.

J'ai même vu des catholiques imiter cet exemple. Seulement, ils entourent le terrain d'un mur et le font bénir par un prêtre. M. P.

***

— Décret du 23 prairial an XII :

Art. 14. — Toute personne pourra être enterrée sur sa propriété, pourvu que la dite propriété soit hors et à la distance prescrite des villes et bourgs.

Art. 16. — Les lieux de sépulture, soit qu'ils appartiennent aux communes, soit qu'ils appartiennent aux particuliers, seront soumis à l'autorité, police et surveillance des autorités municipales.

De l'article 14, il faut conclure qu'en principe tout inhumation doit être faite dans le cimetière public ou communal, mais qu'elle peut avoir lieu dans une propriété privée, à 35 ou 40 mètres de l'enceinte des villes. Mais la jurisprudence, se basant sur l'article 16, subordonne à la permission de l'autorité municipale la création d'une sépulture de famille dans une propriété privée. (Voir Cour de cassation, 14 avril 1838; Jur. gén. v° culte, n° 827 ; C. c., 11 juillet 1856, D. P. 63.5. 344 ; C. c., 10 octobre 1856, D. 56.1.431 ; Conseil d'Etat, 27 décembre 1860, D. 61. 3.9 ; aussi une dissertation de Ducrocq dans Dalloz 34.1.183 à l'occasion d'une solution conforme donnée à la question par la cour de Poitiers, le 30 mai 1884). La question est traitée avec tous les développements désirables dans l'ouvrage de M. Emile Fay : *Les cimetières et la police des sépultures.* (Paris, Berger-Levrault, 1890).

Quant au cas du général Lamoricière inhumé dans la cathédrale de Nantes, il est contraire aux termes de l'art. 1 du décret précité et de l'art. 72 du décret du 30 décembre 1809, et il ne peut résulter que d'un décret, bien que depuis quelques années, ces exceptions se rencontrent sous forme de simples décisions de M. le ministre des cultes. Dans ses observations sur un pourvoi formé devant le conseil d'Etat contre un décret du 9 janvier 1872 autorisant l'inhumation du sieur Despérier de Lagelouze dans un caveau de l'église de Canneille, autorisation donnée, d'accord avec les autorités locales, à raison des libéralités de la famille du défunt à l'égard de la paroisse, le ministre des cultes a fait connaître qu'à toute époque le gouvernement a dérogé à l'art. 1 du décret du 23 prairial an XII, non seulement pour l'inhumation de tous les évêques sans exception, mais encore d'un assez grand nombre de particuliers, et qu'on a retrouvé dans les archives de son administration quatre-vingt-dix-huit décisions de ce genre qui datent de tous les régimes, relevé qui est évidemment incomplet. JOIRE.

***

— Bien que les inhumations ne puissent être faites en dehors des cimetières, l'autorisation est souvent donnée pour des personnages importants, ou pour de simples particuliers de procéder à des inhumations dans les églises ou même dans des propriétés privées.

Le ministre de l'intérieur se réserve cette permission. Par exemple, plusieurs évêques de Nîmes, Mgr Plantier, Mgr Besson, ont été enterrés dans leur cathédrale dans un sépulcre construit de leur vivant, *ad hoc*.

Je peux citer encore, le R.-P. d'Alzon, fondateur de la congrégation des Augustins, de l'Assomption, qui, exhumé du cimetière de Nîmes, onze ans après sa sépulture, a été transporté dans la chapelle du collège qu'il avait fondé. C'est M. Constans, ministre de l'intérieur alors, qui a donné l'autorisation. A. P.

***

— Les inhumations sont régies en France par les décrets du 23 prairial an XII et du 7 mars 1808, ainsi que par l'ordonnance royale du 6 décembre 1843, modifiée par la loi du 14 novembre 1881. L'article 1er du décret du 23 prairial an XII, défend toute inhumation dans les églises, temples, synagogues, et autres lieux consacrés au culte, ainsi que dans l'enceinte des villes et bourgs, et l'article 2 décide qu'il y aura, hors de chacune de ces villes ou bourgades, à la distance de 35 à 40 mètres au moins de leur enceinte, des terrains consacrés à l'inhumation des morts. Il semble donc résul-

ter de ces articles que chaque commune doit avoir un cimetière et qu'en principe les inhumations ne peuvent être faites que dans ce cimetière public. La Cour de cassation n'a pas hésité, le 14 avril 1838, à décider que l'infraction à cette interdiction était punissable des peines de simple police, en vertu des articles 14 et 16 du décret du 23 prairial an XII. (Dalloz, *Jurisprudence générale*, 1838, 1re partie, page 459). Cependant il faut bien reconnaître qu'il n'y a d'autres prohibitions que celles édictées dans l'article 1er de ce décret et que l'article 14 qui est ainsi conçu : « Toute personne pourra être enterrée sur sa propriété, pourvu que la dite propriété soit hors et à la distance prescrite de l'enceinte des villes et bourgs », accorde à chacun le droit de se faire enterrer sur sa propriété. Le droit de chaque citoyen est donc absolu, mais l'article 2 du même décret l'a déjà règlementé et soumis au contrôle de l'autorité administrative en voulant que ladite propriété soit hors et à distance prescrite des villes et bourgades et l'article 16 vient encore étendre ce contrôle en décidant en général que les lieux de sépulture, soit qu'ils appartiennent aux communes, soit qu'ils appartiennent aux particuliers, seront soumis à l'autorité, police et surveillance des administrations municipales. Il résulte donc de ces textes que des dérogations peuvent être apportées à la règle et qu'il est loisible à chacun de se faire inhumer sur son propre terrain avec l'autorisation du maire de la commune, pourvu que cette propriété soit à la distance légale indiquée ci-dessus. Baudoin et de Lajonie, dans leur *Guide pratique de Droit usuel*, s'expriment ainsi sur cet usage :

C'est là une coutume déplorable qui se voit dans un grand nombre de familles protestantes, coutume qui s'expliquait autrefois, quand les protestants ne pouvaient prétendre être enterrés dans un cimetière sans subir les rites de la religion catholique. Mais aujourd'hui que la liberté de conscience a fait prévaloir ses droits, rester attaché à de pareilles coutumes est pour les familles, une source de conflits et d'ennuis, étant donné surtout que les propriétés ne restent plus longtemps comme autrefois dans les mains des mêmes familles.

En France, les lois des 14 novembre 1881 et 5 avril 1884, ont laïcisé les cimetières.

En Angleterre, jusqu'en 1880, les cimetières dépendaient de l'église anglicane et il fallait se priver de tout service religieux ou enlever les morts selon les cérémonies du culte anglican. Une loi de 1880 a autorisé l'inhumation des dissidents dans les cimetières publics et a permis sur la tombe les cérémonies du culte, pourvu que le service fût chrétien. Les juifs, les libres-penseurs, etc., restent donc encore soumis à la législation antérieure.

Chez les Grecs et chez les Romains, dans le principe, chaque famille avait son tombeau, dans son champ aussi près que possible de la maison, pour que « les fils en entrant ou en sortant de leurs demeures rencontrassent, chaque fois, leurs pères, et chaque fois leur adressassent une invocation » (Fustel de Coulanges, *Cité antique*, n° 34). Plus tard, les morts furent enterrés dans les cimetières ou sur les bords d'une route. Les tombeaux de Scipion et de Cécilia Métella sont encore visibles sur les bords de la voie Appienne. Chacun pouvait choisir un lieu de sépulture pourvu qu'il ne fût pas dans l'intérieur de la ville car la loi des Douze-Tables défendait d'ensevelir un cadavre dans la ville de Rome.

En France, au début, on n'enterra dans les églises que les personnes d'une sainteté extraordinaire, puis cette faveur fut accordée aux ecclésiastiques, aux princes illustres, aux patrons et seigneurs, si bien que devant l'envahissement des églises, le clergé par la déclaration du 10 mars 1776, fit interdire dans tout le royaume les inhumations dans les églises sauf pour les archevêques, évêques, curés, pasteurs des églises et hauts justiciers et fondateurs de chapelles.

Jusqu'à ces dernières années la France n'avait plus de lieu de sépulture pour ses grands hommes, comme par exemple le Santa Croce à Florence ou Westminster à Londres. Le décret du 26 mai 1885 est venu combler cette lacune en rendant le Panthéon à sa destination primitive et aujourd'hui le Président de la République peut, par simple décret, ordonner la translation au Panthéon des restes des citoyens à qui une loi aura décerné des funérailles nationales. C'est ainsi qu'on peut lire au *Journal Officiel* du 30 juin 1894, la loi décidant que des funérailles nationales seront faites à M. Carnot, président de la République française et à la suite le décret signé Casimir-Périer, autorisant le dépôt du corps au Panthéon.

YSEM.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Congrès international des Orientalistes. — La onzième session du Congrès international des Orientalistes se tiendra à Paris du 5 au 12 septembre 1897, conformément à la décision prise à la réunion de Genève.

Protecteur. — M. le Président de la République.

Présidents d'honneur. — S. M. Oscar II, roi de Suède et de Norvège; S. A. R. le prince de Galles; S. A. I. R. l'archiduc Renier, ont daigné accepter ce titre.

Membres d'honneur. — MM. les ministres des Affaires étrangères, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, des Colonies, M. le Président du Conseil municipal de la Ville de Paris, M. le Gouverneur général de l'Algérie, M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, M. le Résident général de France à Tunis; M. le chevalier de Stuers, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris; M. le général Nazare Aga, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de S. M. I. le Schah de Perse à Paris, ont bien voulu accepter ce titre,

Comité de patronage. — Un comité de patronage dont M. le duc d'Aumale et M. le prince Roland Bonaparte ont bien voulu déjà accepter de faire partie, est en voie de formation.

Comités. — Des comités de propagande ont déjà été formés : en Allemagne, Autriche-Hongrie, Etats-Unis d'Amérique, Grande-Bretagne et Irlande, Italie, Belgique, Pays-Bas, Portugal, Norvège, Suisse.

Adhésions. — Le gouvernement de l'Inde, ainsi que les gouvernements provinciaux du Nord-Ouest et d'Oudh, de Bengale, nous ont déjà donné avis officiel de leur intention de prendre part au Congrès, et plusieurs délégués ont déjà été désignés. — L'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique a également désigné un délégué.

Vœux. — M. le professeur Goldziher se propose de soumettre de nouveau le vœu formulé par lui au Congrès de Genève en 1894, de publier une Encyclopédie musulmane avec le concours d'un comité spécial (IIIe section, *Langues et Archéologie musulmanes*).

La Commission permanente, suivant la délégation qui lui a été donnée à Genève, s'est occupée de la revision des Statuts et étudie les moyens d'assurer la continuité de l'œuvre du Congrès international.

Moyens de transports. — MM. les directeurs des Compagnies des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, du Nord, de Paris à Orléans, de l'Est, du Midi, de l'Etat, ont bien voulu accorder aux membres du Congrès une réduction de 50 % sur les prix du tarif général de leur réseau, du 30 août au 20 septembre. Toutefois, sur les lignes de l'Est et du Midi, les billets seront valables du 25 août au 25 septembre.

La Compagnie des Messageries Maritimes accorde une réduction de 30 % sur les prix nets de leur passage, à l'aller et au retour, à bord de leurs paquebots, déduction faite de la nourriture.

La Compagnie de Navigation mixte (Touache) accorde, pour ses lignes d'Algérie et du Dahomey, une réduction de 50 % sur les prix d'aller et retour.

La Compagnie générale Transatlantique accorde dès aujourd'hui, pour la ligne de New-York, la réduction du tarif de l'Etat, 30 %, et pour les traversées d'Algérie en France, 50 % sur les prix d'aller et retour.

De semblables avantages, sans aucun doute, seront accordés aux membres du Congrès par les autres Compagnies de transports.

Nous croyons devoir faire observer aux membres du Congrès qu'afin de profiter de ces avantages, ils devront *retirer leur carte* en temps utile, et aviser les Secrétaires de leur intention d'assister aux séances.

M. Ernest Leroux, rue Bonaparte, 28, à Paris, a été désigné pour être le trésorier et l'éditeur du Congrès.

Il a été décidé que la cotisation serait fixée à *vingt francs;* pour les dames, *dix francs;* cette dernière cotisation ne donne pas droit aux publications du Congrès.

On peut s'adresser également :

Pour l'Allemagne, à M. F.-A. Brockhaus, Querstrasse, 16, Leipzig.

Pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, à MM. Luzac and C°, 46, Great Russell Street, London, W. C.

COMMISSION PERMANENTE

Président : M. Charles Schefer, membre de l'Institut, administrateur de l'Ecole des Langues orientales vivantes, rue de Lille, 2.

Vice-Présidents : MM. Barbier de Meynard, membre de l'Institut, président de la Société Asiatique, professeur au Collège de France, boulevard Magenta, 18; Emile Senart, membre de l'Institut, vice-président de la Société Asiatique, rue François Ier, 18.

Secrétaires : MM. Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24; Henri Cordier, ancien vice-président de la Commission centrale de la Société de Géographie, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, place Vintimille, 3.

Membres : MM. E. Aymonier, directeur de l'Ecole Coloniale, rue du Général-Foy, 46; Auguste Barth, de l'Institut, rue du Vieux-Colombier, 6; Em. Guimet, directeur du Musée Guimet, place d'Iéna; Jules Oppert, de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Sfax, 2; G. Schlumberger, de l'Institut, avenue d'Antin, 27; marquis de Vogüé, de l'Institut, rue Fabert, 2.

COMMISSION GÉNÉRALE D'ORGANISATION

PREMIÈRE SECTION

Langues et Archéologie des Pays Aryens

a) *Langues et Archéologie de l'Inde :*

MM. Barth, Bréal, Senart, Vinson. — Secrétaire: M. Sylvain Lévi.

b) *Iran :*

MM. Carrière, Dieulafoy, Drouin, Blochet. — Secrétaire : M. Meillet.

c) *Linguistique :*

MM. Bréal, Paul Boyer, V. Henry, Ed. Specht. — Secrétaire, M. Louis Duvau.

DEUXIÈME SECTION

Langues et Archéologie de l'Extrême-Orient.

a) *Chine et Japon :*

MM. Cordier, Devéria, Guimet, de Rosny, Ed. Specht. — Secrétaire : M. Ed. Chavannes.

b) *Indo-Chine, Malaisie et Polynésie :*

MM. Aymonier, Bonet, Cordier, Marre. — Secrétaire : M. P. Lefèvre-Pontalis.

TROISIÈME SECTION

Langues et Archéologie Musulmanes :

MM. Barbier de Meynard, Derenbourg, Houdas, Schefer. — Secrétaires : MM. Casanova et P. Ravaisse.

QUATRIÈME SECTION

Langues et Archéologie Sémitiques.

a) *Araméen, Hébreu, Phénicien, Ethiopien :*

MM. Ph. Berger, Rubens Duval, marquis de Vogüé. — Secrétaire : M. l'abbé Chabot.

b) *Assyrie :*

MM. Heuzey, J. Oppert, l'abbé Quentin, Thureau-Dangin. — Secrétaire : le R. P. Scheil.

CINQUIÈME SECTION

Egypte et Langues Africaines :

MM. Guieysse, le général Hanoteau, Lefébure, Loret, Maspero, Pierret. — Secrétaires : MM. René Basset et Moret.

SIXIÈME SECTION

Orient, Grèce. — Relations de l'Hellénisme avec l'Orient. — Byzance :

MM. D. Bikélas, E. Legrand, G. Schlumberger. — Secrétaires : MM. J. Psichari et Th. Reinach.

SEPTIÈME SECTION

Ethnographie, Folk-lore de l'Orient :

MM. le prince Roland Bonaparte, le docteur E.-T. Hamy, Girard de Rialle. — Secrétaire : M. F. Grenard.

Assassinat du maréchal Brune. — Voici en quels termes le *Courrier d'Avignon,* journal administratif et politique du département de Vaucluse, raconte l'assassinat du maréchal Brune :

Avignon, le 2 août.

M. le maréchal Brune, gouverneur de la Provence pour Buonaparte, est arrivé ce matin, venant de Toulon, après avoir été forcé de rendre cette place à l'armée royale sous les ordres de M. le marquis de Rivière, gouverneur pour le Roi de la 8me division militaire. Le bruit de son arrivée s'étant répandu, un rassemblement considérable se forma devant l'hôtel de la Poste où il s'était arrêté pour relayer. L'indignation publique éclatait et se manifestait de toutes parts. Elle était excitée par le souvenir de la violence tyrannique avec laquelle le maréchal avait comprimé l'expression des sentiments des fidelles (*sic*), sujets du roi, de sa résistance coupable, tandis que partout au tour de lui, flottait le drapeau sans tache, de son opiniâtreté, enfin, qui armait les Français contre les

Français et tendait à faire couler le sang des guerres civiles. Le maréchal Brune conçut alors des inquiétudes et se retira dans un appartement. Cependant, par les soins de M. de Saint-Chamans, préfet du département de Vaucluse, qui était arrivé peu d'heures avant le maréchal et se trouvait encore dans le même hôtel que lui et par le zèle de toutes les autorités civiles et militaires qui s'étaient réunies à Mr. le Préfet, toutes les précautions et mesures de sûreté avaient été prises pour sauver celui que tout le monde accusait. Le maréchal jugeant bien que si on parvenait à le soustraire à la vengeance du peuple, il n'échaperait (*sic*) cependant pas aux coups de la justice, mit lui-même fin à son existance (*sic*). Il est fâcheux, sans doute, qu'un pareil événement se soit passé dans notre ville et qu'une mort précipitée ait prévenu la justice du Roi et dérobé un grand coupable à l'éclatante punition qu'il avait méritée.

Extrait du numéro du dimanche 6 août 1815.

A Avignon, de l'imprimerie de Bonnet fils, imprimeur de la Préfecture.

Bibliothèque du Musée Calvet.

BERTHOULT.

—

Une rencontre miraculeuse. — On vient de dénoncer au journal *Le Temps*, qui s'est empressé d'en faire part à ses lecteurs, une « perle de grand prix » trouvée dans le *Bulletin municipal officiel* et le *Journal officiel*. Ce joyau mérite d'être également enchâssé dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, pour passer à la postérité la plus reculée. Le voici donc, tel quel :

La statistique hebdomadaire de la Ville de Paris, dont la sincérité est sans doute au-dessus de tout soupçon, a révélé récemment un phénomène vraiment extraordinaire.

Six fois, en quatorze numéros (52e de 1896, 4e, 5e, 11e, 12e, 13e de 1897), le nombre des naissances a été de 1,022, se décomposant uniformément en 517 garçons et 505 filles ; 738 enfants légitimes et 284 illégitimes ; parmi ces derniers, chaque semaine, 42 ont été immédiatement reconnus.

Ajoutons que, dans les cinq semaines de 1897 où le fait s'est produit, le nombre des mariages a été (coïncidence admirable !) régulièrement de 376.

Un fait si curieux justifie, certes, mieux que tout ce qu'on pourrait en attendre, l'institution du service de la statistique et les dépenses qu'il entraîne.

Qu'en dites-vous ? Quel admirable « service » rend, en effet, ce Service !... Quel comble... de bouffonnerie ! Le *Temps* (11 avril) intitule cela : « Les gaietés de la Statistique ». *Va bene!*

Je déclare que l'*Intermédiaire* n'avait jamais encore inséré une trouvaille et curiosité de cette force !

CARLE DE RASH.

—

Annuaire de Bretagne, historique, littéraire et scientifique, pour l'année 1897, par René Kerviler et Paul Sébillot. Rennes, Plihon et Hervé. In-8° de XVI-368 pages, avec de nombreux facsimilés de dessins et de portraits, cartes et diagrammes.

Nous ne saurions trop recommander à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à la Bretagne, la remarquable publication de MM. Kerviler et Paul Sébillot ; avec la collaboration d'érudits bretons, tels que MM. de L'Estourbeillon, de Gourcuff, Guieysse, J. Loth, Paul Perret, etc., les deux auteurs ont fait une sorte de courte encyclopédie bretonne. Comme il convient, les deux premières parties de ce livre sont consacrées à l'organisation administrative des cinq départements de l'ancienne province de Bretagne ; puis trois autres sections nous donnent les renseignements les plus sûrs et les plus précieux sur la vie intellectuelle, les lettres, les sciences et les arts en Bretagne et au dehors, à condition que ce pays y soit intéressé. Nous remarquons, notamment, une sorte de dictionnaire biographique des Bretons contemporains, où la sûreté et la précision des indications sont admirables. Enfin, le volume se termine par des *Variétés* sur l'histoire et le folk-lore, fort intéressantes. Ajoutons que, ce qui n'est pas à dédaigner, l'exécution typographique de cet ouvrage, avec ses vignettes, ses en-tête et ses culs-de-lampe, tirés de motifs ornementaux bretons, est de tous points entièrement réussie. C'est un modèle à suivre pour ceux qui voudraient imiter MM. René Kerviler et Paul Sébillot, en rédigeant un annuaire analogue sur quelque autre province de France.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Mai 1897.*

XXXVe Volume. — N° 761

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 13

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Praguerie. — La petite et courte guerre que Louis, dauphin, fit à Charles VII, en 1442, fut nommée Praguerie. Pourquoi? Est-ce par allusion à ce qui se passait à Prague, où on jouait des couteaux? Commines n'est pas de cet avis; selon lui, praguerie viendrait simplement de briguerie. LECNAM.

—

Genre de mort de Robert Bruce. — Quel fut le genre de mort de Robert Bruce? Sur quels documents se sont appuyés les auteurs qui ont avancé qu'il était mort de la lèpre? EREUVAO.

—

De qui le mot sur les tours de Notre-Dame? — On disait, en décembre dernier, dans un journal de Paris, à propos des faits divers de la semaine :

Si l'on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je commencerais par prendre la fuite.

Cette boutade d'un homme d'esprit, est en train de perdre son côté paradoxal : on pourra fort bien, quelque jour, voler les tours en question, puisqu'on vole le dôme central du Palais de l'Exposition.

Quel est donc l'homme d'esprit qui a si pittoresquement exprimé son peu de confiance en la justice française? Si mes souvenirs sont fidèles, le mot aurait été dit au sujet de la justice d'autrefois, et, ce qui rend la chose plus piquante, par un magistrat. PH.

—

Le catalogue de la bibliothèque du duc d Aumale. — Un grand journal de Paris, annonçant l'élection de M. Emile Picot, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ajoute que le savant bibliographe a publié le catalogue de la bibliothèque du baron James de Rothschild et le catalogue de la bibliothèque de Chantilly. Je connais et j'admire le catalogue de la première de ces belles collections (en trois volumes, grand in-8°, qui seront bientôt suivis d'un quatrième volume), mais je ne connais pas le catalogue de la seconde de ces collections. Je crois même que ce catalogue n'a pas été publié. Que sait-on de la participation prise par le nouvel académicien, à la rédaction de l'inventaire des richesses littéraires de Chantilly et de la publication faite ou à faire, de ce précieux instrument de travail? PH.

—

Frappe, mais écoute. — Le marquis Costa de Beauregard, dans son discours de réception à l'Académie française (du 27 février), met dans la bouche de son prédécesseur, Camille Doucet, cette vive riposte à des gens du parterre de l'Odéon, qui criaient : « Tapons-dessus » :

N'oubliez pas, Messieurs, le mot de Thémistocle : « Frappe, mais écoute ».

La citation était très heureuse, mais est-il donc vrai que le mot attribué à Thémistocle a été, comme tant d'autres mots célèbres, imaginé par des anecdotiers postérieurs? PH.

—

Dates à déterminer. — A des titres divers, six artistes ont, en ces trente dernières années, occupé l'attention publique. Ce sont Mmes Sarah-Bernard, Judic, Bartet, Réjane, Granier et Theo. Un des nombreux correspondants de l'*Intermédiaire* pourrait-il préciser la date de naissance de ces artistes et celle où

elles parurent pour la première fois sur une scène, en ajoutant, si c'est possible, le rôle par lequel elles débutèrent.

Un Biographe.

—

Le petit roi Jean Ier. — Sous le titre : *Doutes historiques sur le sort du petit roi Jean Ier*, M. Monmerqué a fait paraître un mémoire qui devait être lu le 9 août 1844, dans une séance publique de l'Académie des Inscriptions et fut imprimé en entier à la suite du compte rendu de cette séance. Dans ce travail, M. Monmarqué affirme que l'histoire de Joannino, le fils supposé de Louis le Hutin, mort le 5 juin 1316 et de sa femme Clémence de Hongrie, existe parmi les manuscrits de la bibliothèque Barberine. Cette assertion est-elle fondée ? Longtemps on avait cru à la mort quatre jours aprés sa naissance, du fils de Louis le Hutin, à la suite de J.-J Chiffet (*Lumina salica*, Anvers, 1650, in-f°), le siècle dernier un littérateur italien Gigli a soutenu que le fils de Louis le Hutin avait échappé à la mort et qu'il existait même en dialecte viennois, des mémoires écrits par ce prince sur sa vie. Quoiqu'il en soit de l'authenticité de ces mémoires, dont quelques extraits parurent après la mort de Gigli, il a été vendu à Paris en 1842 comme faisant partie de la bibliothèque Lamberty, une charte datée du 4 octobre 1354 et donnée par le tribun Rienzi. Ce document est relatif à Joanninp, dont il résume la vie. Dans quelle collection se trouve aujourd'hui cette charte importante ?

Lecnam.

—

Statistique de l'Intermédiaire. — Voilà plus de trente-trois ans que questions et réponses se succèdent dans les colonnes de l'*Intermédiaire* à la grande satisfaction des chercheurs et curieux. J'en suis à me demander si l'on a jamais fait le compte de toutes les questions pour lesquelles il a été fourni une réponse suffisante et de celles qui, moins heureuses, sont restées sans réponse.

Parmi les intermédiairistes (ou intermédiaristes ?), y en aurait-il un que tenterait un petit travail statistique de ce genre, travail qui serait grandement facilité par les tables annuelles et surtout par la table générale de 1893 ?

Il serait curieux aussi d'établir des moyennes, de savoir par exemple quelles sont les catégories de sujets qui sont le plus fréquemment traitées, ou bien au bout de combien de temps une question a quelque chance de recevoir une réponse.

Une petite recherche, entreprise sur un volume seulement, et dont je donne le résultat comme simple aperçu, car je n'ai pas eu le loisir ni la patience de la pousser bien loin, m'a semblé montrer que la moitié des questions, à peu près, recoivent leur première réponse dans le cours du même semestre et que cette réponse arrive généralement au 4e, 5e ou 6e numéro. Ces chiffres seraient-ils confirmés par une recherche un peu plus étendue ?

A. C.

—

Le Hottu. — Des plaintes sont prononcés à l'administrations des lacs et forêts, au sujet du hottu et du brochet qui envahissent certains cours d'eau. (*Indépendance belge* du 15 mars). Qu'est-ce que le hottu ?

P.

—

L'armoire de fer. — Ou sait que la fameuse armoire de fer trouvée aux Tuileries apfès le 10 août 1792, avait été confectionnée par Louis XVI. Cette armoire existe-t-elle encore ? Est-il vrai qu'elle soit conservée à Dax dans une collection particulière, avec la plupart des papiers qu'elle contenait ?

E. M.

—

Général Bonnet. — Quel est l'ouvrage à consulter pour être renseigné sur la vie et la date exacte du décès du général Bonnet qui mourut vers 1840.

Ce général présida une commission de l'Agriculture pendant son séjour en Algérie.

Géo Marbot.

—

Décorations. — Pourrait-on savoir le nombre, en France, des gens décorés, soit des ordres du pays, Légion d'honneur, palmes et médailles de tous genres, donnant droit au port d'un ruban à la boutonnière, que des ordres étrangers autorisés par la Chancellerie ? — Le total pourrait former un chiffre curieux.

Villefregon.

—

Gravure d'après un tableau de Leprince. — Je possède une gravure de 1778, par Lebas, d'après le tableau de

« M. Leprince, peintre du roi » dédié à l'impératrice de Russie et représentant la ville et le port de Saint-Pétersbourg. Une notice de l'éditeur, collée sur le revers du cadre, nomme les principaux personnages du tableau et en marge, sont écrits à la main ces mots : « Pretté à Mme la comtesse de la Ferronaye par Mme la marquise de Lostange, sa mère ». Je serais heureux d'obtenir par l'intermédiaire d'un obligeant collaborateur, les renseignements suivants :

1° Où se trouve l'original du tableau de Leprince ?

2° Quelque membre de la famille de la Ferronaye-Lostange connaît-il l'existence de cette gravure et la date approximative de la note manuscrite ?

PLANTAGENÊT.

—

Le peintre L. Somers. — J'ai acquis, il y a quelques années, deux esquisses, l'une à la sépia et l'autre au crayon, signées L. Somers, représentant Cromwel dans son cabinet, assis sur un fauteuil, le coude droit appuyé sur un bureau. Le dictateur est coiffé et botté et paraît réfléchir profondément. Ces esquisses, à n'en pas douter, ont dû servir au peintre pour exécuter son tableau qui a été reproduit par la lithographie dont je possède un exemplaire. Or, comme le nom de cet artiste ne figure pas dans le *Dictionnaire universel des peintres*, par Théodore Guédy, je désirerais connaître sa nationalité et s'il est encore vivant.

P. IPSONN.

—

Narcotiques.— Je lis ceci dans le *Journal des Goncourt* à la page 260 du t. IX, C'est le docteur Michaut qui vient d'Haïti qui parle à Ed. de Goncourt :

... C'est d'Haïti que viendrait cette poudre blanche, que soufflent les voleurs dans une chambre pour engourdir les gens, et les voler en toute sécurité comme l'a été Sarah Bernhardt. Et voici ce qui était arrivé à un Européen dont il avait fait la connaissance. Cet Européen avait l'habitude de se coucher un revolver sur sa table de nuit et de mettre ses papiers et son argent sous son oreiller et il avait vu un voleur s'emparer de son revolver lui retirer la tête de dessus son oreiller et prendre son argent, cela sans pouvoir crier et sans pouvoir le dire avant que huit ou dix heures se soient passées.

Que doit-on penser de ce qui précède? Existe-t-il en réalité des narcotiques provoquant cette sorte de léthargie avec autant de rapidité et connaît-on cette fameuse poudre blanche, ou bien devons-nous la classer parmi les innombrables somnifères inventés par nos romanciers d'imagination féconde ? A. PITREZ.

—

Minimal maximal. — Le traité signé à Berne, le 25 novembre 1895, entre la Suisse et l'Italie au sujet du chemin de fer du Simplon, contient à l'article 6 un alinéa ainsi conçu :

Le rayon *minimal* des courbes est fixé à 300 mètres, la déclivité *maximale* du côté nord à 10 0/00 et la déclivité *maximale* du côté sud à 25 0/00.

Sans discuter les mérites, diversement appréciables de ces néologismes, je demanderai seulement quand et où ils ont fait leur première apparation ?

EUMÉE.

—

Vapeurs :

Ce mal sans nom semble le résumé de tous les maux. Ses insaisissables ubiquités et ses capricieuses métamorphoses échappent à l'analyse. Ce mal à la fois physique et moral, à la fois douleurs et ennui, symptôme de la débilitation universelle, châtiment vengeur des corruptions du siècle, présage avant-coureur de dissolution prochaine. (DE LESCURE, *Madame de Lamballe*, p. 91).

Les femmes du commun n'ont guère de vapeurs : c'est un mal de condition qu'on ne prend que dans les boudoirs.

(BEAUMARCHAIS).

Qu'étaient-ce au juste que les vapeurs. A quelle maladie correspondaient-elles ? Quand naissent-elles ? quand disparaissent-elles ? Les « vapeurs » étaient-elles une indisposition légère, une migraine, une maladie chimérique, une souffrance imaginaire de femme désœuvrée et nerveuse, ou bien une maladie très sérieuse? En mourait-on ? Quelles femmes eurent le plus souvent des « vapeurs » ? Et quel traitement suivait-on pour les guérir? Exemples ? A. C.

—

Je te connais, beau masque ! D'où vient cette expression ? A. C.

—

Passage à pied levé. — Dans une partie de la région de l'Est, les notaires se sont



servis et se servent encore de l'expression « passage à pied levé » pour désigner, semble-t-il, purement et simplement, un droit de passage à pied. Je n'ai pu trouver nulle part l'origine et la définition de cette locution ; un collègue obligeant pourrait-il me renseigner et me démontrer par des textes que le mot *levé* est ajouté là pour étendre ou restreindre le droit de passage à pied ?

YSEM.

—

Une toile d'Eugène Delacroix.— Où est le tableau de ce maître qui représente le roi Jean à la bataille de Poitiers ?

Cette œuvre a-t-elle été reproduite en gravure et par qui ? E. GANDOUIN.

—

Jolies pensées d'auteurs latins. — On demande aux lettrés de l'*Intermédiaire* de vouloir bien dire de qui? de m'aider enfin :

Sæpe summa ingenia in occulto latent.
Aurora musis amica.
Vita verecunda, et musa jocosa mihi est.
Nulla dies sine linea.
Videbis, fili mi, quam parvo ingenio regitur mundus.
Procul a delubro mulier semper.
Nihil temere credideres.
Spiritus flat ubi vult.
Aliud est ventitare aliud pugnare.
Cum ætate accurit amentia.
Ablue peccata non solum faciem.
Tarde venientibus ossa.
Absens hœres non erit.
Verba volant, scripta manent.
Nemo est omni parte beatus.
Fama malum, fumus pejor, mulier pessimus.
In medio stat virtus.
Tria damna sunt domus : imber, mala femina, fumus.

J'ai besoin, pour un petit travail, de me renseigner ; pour certains aimables collègues, ceci ne sera qu'un jeu et m'évitera de longues recherches.

BOOKWORM.

—

Une lettre de Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe. — M. Edouard Hervé, dans sa réponse, à l'Académie française, au discours du marquis Costa de Beauregard, a cité une lettre de la reine Marie-Antoinette, relative à la franc-maçonnerie, dont le récipiendaire vait fait usage dans son livre sur le comte de Virieu.

Cette lettre est-elle authentique ?

On a publié tant de lettres apocryphes de la reine qu'il faut y regarder à deux fois avant de les accepter de confiance.

VERAX.

—

Famille à désigner. — L'église de Baudres (Berri) contient les armoiries suivantes :

Parti : 1° de gueules aux 3 besants d'argent placés 2 et 1, et au chef d'argent chargé de 2 étoiles à 8 points d'or ; 2° d'argent au lion d'or.

Cet écu contient une double enquerre d'or sur argent. Peut-être les couleurs sont-elles usées. Je désire savoir à quelles familles ont appartenu chacune des partitions, car il me semble être en présence d'une alliance.

Une famille de Mazières, portant comme armes : « de gueules au lion d'or », a possédé, au moins aux XVIIe et XVIIIe siècles, le fief de Chambon, paroisse de Balzesmes, aujourd'hui réunie à celle de Baudres.

Il existe, en Marche et Limousin, une famille de Bony de Lavergne qui était parente, aux XVIIe et XVIIIe siècles, de la maison de Lanet, qui, à la même époque, donna par deux fois de ses filles aux de Mazières. Mais les Bony de Lavergne ne portent que : « de gueules aux 3 besants d'argent », sans chef chargé d'étoiles à huit points d'or.

Je recevrai avec plaisir toute indication propre à m'éclairer.

OURS D'AQUITAINE.

—

La noblesse utérine :

Il est coustume en Champaigne, dit l'ancien coutumier, que se enfens noble demeure de père et de mère, soit noble ou de père ou de mère, se il y a hoir haisné, il doit avoir l'avouerie de ceaulx qui sont soubzaagiez. » (*Li Droit et li coustumes de Champaigne et de Brie*, art. 20.)

« Ventre affranchit et ennoblit », dit la coutume de Châlons.

La noblesse utérine est uniformément établie par les coutumes de Châlons, Vitry, Troyes, Chaumont, Sens et Langres.

La transmission de la noblesse par les femmes, avec toutes ses conséquences, a-t-elle existé à l'étranger ?

A. DIEUAIDE.

Tranquille comme Baptiste. — Le journal *Le Droit* du 21 mars 1897, p. 276, attribue la locution aux contemporains tout à fait modernes de Debureau, prénommé Baptiste, en raison de l'impassibilité de ses traits. Mais, bien avant ce personnage enfariné, bien avant cet illustre mime muet, tous nos villages de l'Yonne et de beaucoup d'autres régions, sans doute, connaissaient la formule et l'appliquaient aux figures placides ou à ceux que rien ne troublait; un intermédiairiste au courant voudra bien nous en indiquer l'origine.

PHILIPPE SALMON.

—

Marguerite de Grignan. — Quels sont le père et la mère de Marguerite de Castellane d'Adhémar de Grignan, mariée en 1630 à Ange de Pontevès d'Agoult. Elle était, croyons-nous, la propre tante du comte de Castellane de Grignan, gendre de Mme de Sévigné. A.

—

Un passage de Froissart à trouver. — M. Doumic, dans ses *Etudes sur la littérature*, page 21, dit que Froissart a parlé de souterrains creusés par Roland. Je compte sur l'érudition et l'obligeance de mes confrères pour apprendre où se trouve le passage en question.

POGGIARIDO.

RÉPONSES

Masque de fer (L'homme au) (I, 86, 124, 149, 153, 205, 213, 296; II, 106, 171, 717; III, 71, 108, 140; V, 112, 689, 691; VI, 1, 33, 127; VII, 207, 284; VIII, 521; XIII, 609, 659; XIV, 49; XV, 297, 351; XXI, 159, 252; XXII, 35; XXIV, 67, 226; XXV, 127; XXIX, 339,459; XXXII, 560; XXXIII, 92. — Voir : *Le Masque de fer*, article par Frantz Funck-Brentano, dans la *Grande Encyclopédie*, Paris, H. Lamirault (en cours), t. XXIII, pages 364-365. SGLPN.

—

Rouget de Lisle est-il l'auteur de la Marseillaise ? (I, 147, 203, 216, 298, 313, 342; II, 286; III, 111; XXXIV, 771; XXXV, 483). — Voilà plusieurs années que je n'avais plus entendu contester à Rouget de Lisle la paternité de la *Marseillaise*, et j'avais eu la naïveté d'attribuer ce résultat à mon livre : *Rouget de Lisle, son œuvre, sa vie* (Delagrave), paru précisément à l'époque du centenaire de notre chant national, 1792. J'y avais, en effet, consacré un chapitre spécial, et fort développé, aux diverses attribvtions de la mélodie, non seulement à Grisons, chef de maîtrise à la cathédrale de Saint-Omer, mais encore à Navoigille, à Reichardt, à Alexandre Boucher, à Holtzmann, à Rampalle fils, etc., lesquels avaient été désignés à tour de rôle comme le seul et unique auteur de cette mélodie, sans que personne ait jamais pu démêler les causes de cet acharnement à vouloir priver Rouget de Lisle de ce qui fait sa gloire, très authentique et très légitime.

Ce qu'il y a de certain c'est que, lorsque ce livre a paru, les conclusions du chapitre intitulé ; « Rouget de Lisle, auteur de la musique de la *Marseillaise;* les contestations », n'ont pas seulement rencontré l'approbation des écrivains les mieux qualifiés pour apprécier la valeur d'une étude sérieuse, mais encore qu'elles n'ont provoqué aucune protestation ni discussion publique, pas même de la part de M. Arthur Loth, pourtant assez personnellement intéressé à répondre, car je l'avais pris fortement à parti sur la question Grisons, qui semble lui tenir fort au cœur. Je pensais donc que c'en était fini avec cette question, lorsqu'une récente communication à l'*Intermédiaire* m'a appris qu'il n'en était rien et démontré une fois de plus l'éternelle vérité de cette parole de Beaumarchais : « Calomniez, il en restera toujours quelque chose ! »

Je ne puis reproduire ici l'ensemble de mon argumentation; je renvoie donc les personnes que cette question intéresse au livre, ainsi qu'à une brochure de huit pages, avec notations musicales, qui en est en quelque sorte le supplément : *Le chant de la « Marseillaise » de Rouget de Lisle, et l'oratorio « Esther » de Grisons, comparaison des textes musicaux*, par Julien Tiersot (extrait du *Ménestrel*, chez Sagot, 39 bis, rue de Châteaudun). Je me borne à en résumer à grands traits les parties essentielles :

Grisons, qui fut chef de maîtrise à Saint-Omer avant la Révolution, mais qui, ayant été des premiers à adhérer à la constitution civile du clergé, fut, en 1794, chargé de la direction intérimaire de la musique des fêtes décadaires, a composé un oratario sur les

chœurs d'*Esther*, de Racine, dans lequel on retrouve le chant de la *Marseillaise*.

Mais cet ouvrage, dont le manuscrit a été consumé, ne porte aucune date, et il n'existe aucune preuve, même aucun indice sérieux, qui permette d'établir qu'il est antérieur à 1792.

D'autre part, malgré une hypothèse contraire, uniquement fondée sur l'ignorance des faits, il n'est pas exact que Rouget de Lisle ait pu l'entendre à Saint-Omer, par la simple raison qu'il n'a jamais été dans cette ville (preuves à l'appui, pp. 363 à 365).

Par contre, l'œuvre porte en elle-même des caractères qui permettent d'affirmer sans crainte qu'elle fut écrite au temps de la Révolution : la présence même du chant de la *Marseillaise,* entonné au début de l'audition musicale, conformément à l'usage des fêtes nationales, est déjà, par elle seule, fort significative à cet égard.

Enfin, la mélodie si franche, telle que l'a conçue Rouget de Lisle, a, pour être adaptée aux vers de Racine, été déformée si maladroitement qu'elle en est devenue fade et insipide. « La *Marseillaise* de Grisons est une *Marseillaise* dévirilisée. »

Mieux encore : la comparaison des divers textes musicaux démontre que Grisons s'est servi, pour son adaptation, d'une version déjà altérée, parue plusieurs mois après la composition du *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, l'inspiration originale de Rouget de Lisle; et cette observation est une preuve en quelque sorte mathématique de la postériorité de la version Grisons, — car si c'eût été Rouget de Lisle qui eût plagié Grisons, on eût retrouvé dans la première édition de son chant les variantes particulières à ce dernier, tandis qu'au contraire la version Grisons ne fait que reproduire des variantes apportées postérieurement, et qui ne sont que des altérations introduites par la tradition populaire.

P. S. — Au moment même où je termine cette note, on me communique un numéro du *Journal des Débats*, annonçant que « le *Concert des publicistes chrétiens*, qui aura lieu le 15 courant à la salle de la rue d'Athènes, ménage à ses auditeurs une surprise artistique des plus intéressantes. On y entendra des fragments d'un oratorio de la fin du XVIIIe siècle, où se trouve, presque note pour note, l'air de la *Marseillaise*. D'après des documents certains, cet oratorio, composé par Grisons, maître de chapelle à Saint-Omer, serait d'une date antérieure à celle où Rouget de L'Isle (avec la faute d'orthographe habituelle) aurait improvisé en une nuit, d'après ses admirateurs, le *Chant de l'armée du Rhin*, etc. »

Voilà donc, sans que je l'aie cherchée, la présente discussion redevenue d'actualité. Je regrette seulement de voir reproduire, dans un journal tel que les *Débats*, une assertion aussi dénuée de fondement que celle qui affirme l'antériorité de l'oratorio de Grisons. En tout cas, il aura fallu cinq ans pour que ce vieux canard, qu'on avait tenu prudemment en cage durant ce laps, fût enfin rendu à la liberté. Heureusement, nous sommes encore à l'affût, tout prêts à l'arrêter au passage, et à lui couper les ailes. Faut-il espérer qu'il sera une bonne fois abattu? On ne sait jamais... Il y a toujours des gens qui aiment à embrouiller les choses!...

Il me semble cependant que la question est désormais très suffisamment élucidée, pour qu'il ne reste aucun doute dans l'esprit de ceux qui n'ont pas d'autre préoccupation que de rechercher la vérité pour elle-même.

JULIEN TIERSOT.

—

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581; XVIII, 19, 394, 426, 456, 521; XXXIV, 243, 337, 628; XXXV, 11, 147, 341) :

Légende des siècles, vol. II, t. VIII, page 296, v. 7, de l'édition in-8°, Hetzel-Quantin.

Dans les « Quatre jours d'Elciis », Elciis, parlant à Othon III dit, au début de son très long discours :

Je n'ai point à Pavie étudié le droit
Et je n'ai pas l'esprit d'un docteur en Sorbonne.

Or, d'après Larousse, Othon III a régné de 983 à 1002; et la Sorbonne ne fut fondée qu'en 1253. A. B.

***

— Dans le *Figaro* du mardi 3 mars, M. Henry Fouquier, un fin lettré pourtant, un humaniste, a fait, par inadvertance, une étrange erreur :

Au nom de la justice, Athéné délivre Œdipe.

Dans aucun tragique grec, Athéné n'est mise en présence d'Œdipe. C'est Oreste qu'elle délivre à la fin des *Euménides* d'Eschyle.

Dans ce même *Figaro*, assez sujet aux confusions, on félicitait, il y a quelque temps, M. Emile Faguet de sa nomination de professeur de poésie latine à la Sorbonne.

C'était « professeur de poésie française » qu'il fallait dire.

Raitif de la Bretonne (Jean Lorrain), dans le *Journal* du 15 mars, place Fouquier-Tinville à Lille pendant la Terreur.

Dans le *Figaro* du dimanche 21 mars, « le Passant » prend des vers de Gautier pour des vers d'Hugo. Citons :

Un homme, quel qu'il soit, qui apportera le manuscrit rêvé, vînt-il de la Norvège, avec la fleur de neige et la fleur d'Angsoka, car je ne jurerais pas que les vers d'Hugo, musique de Gounod, n'aient été pour quelque chose dans notre engouement pour ces hommes du Nord...

ELDÈS.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722; XXXIV, 248, 339, 385, 630; XXXV, 17, 151, 342) :

La Possession, de Manuel Lheureux (Charpentier); et *Les Possessions*, d'Octave Houdaille (Lemerre). A. C.

—

Les origines de l'idée du progrès (XXI, 12, 87, 173). — Voir :

Le transformisme social, par Guillaume de Greef, 1 vol., chez F. Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, Paris. 7 fr. 50 broché.

C'est une étude sur le progrès et l'idée de progrès dans les sociétés humaines, depuis les primitives jusqu'aux présentes. SGLPN.

—

Bleu (XXI, 673; XXII, 24, 69, 82, 111; XXXV, 387). — Je n'oserais affirmer à mon trop bienveillant confrère, M. Gustave Fustier, qu'il y ait une relation étymologique entre les « bleus » de nos casernes et les jeunes apprentis de la Trinité. Je croirais plutôt que les premiers ont conservé le nom sous lequel la couleur de leur uniforme fit désigner les premiers volontaires de la République et les jeunes conscrits de l'an VI. Un conscrit est resté un « bleu ».

Quant aux autres, voici le peu que j'en sais.

L'ancien régime eut, lui aussi, le souci des orphelins.

François I[er] et sa sœur Marguerite fondèrent, en 1536, rue Porte-Foin, près du Temple, un hospice doté sur les amendes imposées aux usuriers, et destiné aux petits abandonnés trouvés à l'Hôtel-Dieu. Le peuple les appela les « Enfants-Rouges », à cause de leur costume et ce nom est resté à l'un des quartiers du III[e] arrondissement.

Dix ans plus tard, on enleva aux Confrères de la Passion les locaux où ils jouaient leurs mystères, à l'Hôtel de la Trinité, rue Grenéta, et l'on y placa des enfants pauvres des deux sexes, « nés en loyal mariage ». On en compta jusqu'à quatre cents, auxquels des artisans, placés près d'eux, enseignaient toutes sortes de métiers. C'était une véritable école professionnelle dont les règlements sont fort curieux à étudier. Sous Henri IV, le célèbre tapissier Maurice Dubourg, qui, tout enfant, y avait fait son apprentissage, devenu maître à son tour, y dirigeait un atelier où il fit de nombreux élèves.

Comme la Trinité était un lieu de franchise pour les artisans qui y enseignaient aux enfants « passementiers, ouvriers de draps de soye, brodeurs, espingliers, peintres, couturiers et aultres, une grande jalousie naquit dans le cœur des maistres-jurés de la ville, qui menaçoient de les tuer, les guettoient de nuict, et jetoient pierres contre les fenestres des chambres dudict hospital ».

Londres a toujours ses « blue-boys » (Enfants-Bleus), au nombre d'un millier, logés dans un magnifique édifice, le Christ's Hospital, dans Newgate street. Je me rappelle leur joli uniforme : guêtres jaunes, culotte et robe bleue, qui date de leur fondateur Edouard VI, c'est-à-dire du XVI[e] siècle.

E. DE MÉNORVAL.

—

Le fouet comme moyen d'éducation (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683; XXIV, 557; XXX, 39 (Voir *Orbilianisme :* XI, 365; XVI, 264, 342); XXXII, 644; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370, 495, 553, 646; XXXIV, 10, 146, 290, 531; XXXV, 345).—Je n'ai pas sous les yeux le numéro de l'*Intermédiaire* dans lequel un corres-

pondant sollicitait des renseignements sur l'usage, très usité encore au dernier siècle, jusqu'à la Révolution, de fouetter, *coram populo*, les écoliers indociles ou incorrigibles.

Je rappellerai que, dans une de ses épigrammes, Fréron, ancien élève des Jésuites, disait plaisamment qu'il jugeait indigne de sa tête de venger les injures faites à son derrière.

Une autre anecdote, très authentique celle-ci, me revient à la mémoire, à propos des Jésuites, qui avaient dans leurs collèges un domestique chargé spécialement de corriger les « escoliers paresseux, mal embouchés ou de mauvais caractère ».

Le fondateur de cet ordre célèbre, étant lui-même étudiant à l'Université de Paris, et déjà âgé de 35 ou 36 ans! faillit subir cet ignominieux traitement à la suite d'une dénonciation calomnieuse faite contre lui auprès du recteur du collège. On assemblait tous les élèves pour assister à cette correction publique, outrageuse. Dans le latin écolier du XVIe siècle, cette singulière correction avait un nom spécial; on disait, de celui qui la subissait : *aulam dare!...* L'innocence du futur fondateur de la compagnie de Jésus fut reconnue à temps, et, au lieu de l'outrageante réprimande, le recteur proclama publiquement son estime pour l'étudiant espagnol, auquel il fit des excuses.

Ce fait remarquable est raconté dans toutes les vies complètes du saint.

A. P.

—

Etymologies italiennes (XXII, 607, 717). — Comme M. V. Sardou, M. Schapiro est persuadé que calembour (jeu de mots) tient, par le sens de chose rare, précieuse, à calembour, bois d'aloès, mais il appuie son opinion de raisons qui, selon moi, la rendent fort discutable. Son argumentaton est celle-ci :

En anglais, calembour se dit *comm'-drum.* Ce terme fait le désespoir des étymologistes, mais il semble être une altération du latin *condurdum*, plante inconnue qui, d'après Pline, guérit les écrouelles. La désinence *um* indique nécessairement une dérivation latine.

Tout d'abord, cette plante, *condurdum*, n'est pas inconnue; c'est la saponaire, employée comme antiscrofuleuse, très utile assurément, mais sans estimation comparable à celle du bois de calembour (que Victor Hugo écrit « calembourg », afin de mieux rimer avec Neubourg).

Ensuite, l'anglais ne défigure presque jamais les mots qu'il emprunte aux autres langues, ce qui rend très douteuse l'excessive altération de *condurdum* en *comm'drum.*

Enfin, la finale *um* n'indique pas, de toute nécessité, une dérivation latine. Exemples : *Plum*, prune; *Drum*, tambour; *Rum*, plaisanterie.

On reste donc en présence de ce rébus : *comm'drum*, indéchiffrable en son pays, ce qui laisse, là et ailleurs, le champ libre aux hypothèses.

De toute évidence, *comm'drum* est un mot écourté, et l'apostrophe y remplace, non pas une consonne seulement, mais une syllabe peu résistante (*on* ou *an*), d'élimination facile dans l'énonciation d'un des thèmes : *Comm(on)-drum* ou *Comm(an)d-rum.*

A *common-drum*, dont l'interprétation pourrait tirer parti, je préférerais *command-rum.* En anglais, *rum* est plaisanterie, et *command* a le sens de supérieur. « Facétie de premier ordre » cadrerait assez bien avec l'idée qu'on se fait parfois d'un calembour.

T. PAVOT.

—

Du chapeau dans l'antiquité (XXIV, 342, 473, 636). — Je ne me sers de ce titre que pour une question incidente. A l'estime de Sganarelle, le « chapitre des chapeaux » est d'Hippocrate. Pourquoi donc, le plus souvent quand on cause, le nom du célèbre médecin est-il remplacé par celui d'Aristote? Cette erreur tient, je pense, aux souvenirs mélangés, non pas de deux pièces de Molière, mais de deux scènes du même acte dans le *Médecin malgré lui.* A la scène VI, Sganarelle abusant, à nouveau, de son érudition, continue à débiter des fagots. Déjà avec son Hippocrate (scène II), il avait étourdi Géronte; il le stupéfie complètement en lui servant un Aristote de son crû.

C'est ce rappel, coup sur coup, de deux grandes figures du passé, qui me semble avoir conduit à les confondre, plus d'une fois, sous le même bonnet.

T. PAVOT.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650;

XXXIII, 38, 300, 357, 694; XXXIV, 202, 301, 399, 816; XXXV, 245, 388). — En voici une macédoine : à Bruxelles, la rue *Montagne-aux-Herbes-potagères*, la rue des *Quatre-Vents*, la rue des *Vers*; — à Mons, la rue des *Cinq-Visages* et la rue *Peine-Perdue* (?); — cette dernière se rencontre également à Charleroi, où l'on trouve aussi la rue des *Trois-Pistolets;* — à Verviers, la rue *Crapeaurue* ne manque pas non plus de fixer l'attention des étrangers; pourtant, cette dénomination n'est point aussi anormale qu'elle apparaît à première vue; la ville de Thain, en effet, autre petite cité de l'ancienne principauté de Liège, nous en fournit un second exemple; dans cette dernière localité, je relève encore cette dénomination drôlatique : rue du *Crépion;* — à Liège, la rue du *Vertbois* et celle d'*Une-Personne*; — à Dinant, la rue de la *Grêle;* — à Namur, la rue du *Grognon* et le boulevard *ad Aquam* (un des quais longeant la Meuse); — à Gand, la rue des *Reguesses;* — à Bruges, celle des *Corroyeurs-blancs;* — à Louvain, la *rue Krakenstraat* (observer que straat, en flamand signifie rue); cette redondance trouve son équivalent dans la dénomination wallonne citée ci-dessus : *rue* Crapeau*rue*), etc., etc. JEAN D'EVE.

***

— Rue *Folle-Peine*, à Reims.

EMILE TANDEL.

***

— Il est fait mention de la rue *Pavé-d'Amour*, dans les *Voyages et Aventures du capitaine Marius Cougourdin*, d'Eug. Mouton, page 1 (E. Dentu, 1879).

L. DE LEIRIS.

—

Les roses pontificales (XXXI, 403, 557; XXXII, 134). — Le quatrième dimanche du Carême est appelé Dimanche des Roses, parce que, ce jour-là, le Souverain Pontife bénit la rose d'or.

La *France illustrée*, du 27 mars 1897, dit que l'origine de cette cérémonie est difficile à préciser. Cependant, vers 1050, Léon IX imposa, à deux monastères, l'obligation de lui fournir, chaque année, cet emblème de la fragilité humaine (comme fleur) et de l'immortalité de l'âme (comme pureté et durée du métal). Cette rose était promenée dans la Ville Sainte, puis offerte au préfet de Rome.

Après la translation du Saint-Siège à Avignon, la fleur fut offerte à des personnages illustres, le plus souvent à des princes ou princesses de la chrétienté. Le plus ancien souvenir de cette attribution remonte à Fouques, comte et souverain d'Angers; la fleur lui fut donnée par Urbain II, en 1096. Charles VII la reçut, en 1457, de Calixte III. Elle fut envoyée au dauphin de France, en 1485, par Clément VIII; en 1548, à Catherine de Médicis, par Paul III, et à la reine de France, épouse de Charles IX, en 1563, par Pie IV; à Marie-Thérèse, pour le dauphin, en 1668, par Clément IX; à l'impératrice Eugénie, en 1856, par Pie IX; et à la comtesse d'Eu, en 1888, par Léon XIII.

On retrouve aussi, dans les siècles passés, les noms de plusieurs princes et princesses de Pologne, d'Espagne et de Navarre, de Saxe, de Hongrie, d'Angleterre, etc. Il est curieux que Henri VIII reçut deux fois la Rose, en 1528 et en 1524.

On sait que la comtesse d'Eu avait aboli l'esclavage au Brésil et que ses sujets reconnaissants l'avaient surnommée Isabelle-la-Rédemptrice. C'est pour cette raison que Léon XIII lui envoya la Rose dont la remise fut faite, en grande pompe, à Rio-Janeiro, le 28 septembre 1888.

Dans le principe, la rose d'or était toute simple, et peinte en rouge; puis l'or ciselé ne fut plus colorié et l'on mit, au milieu, un rubis ou d'autres pierres précieuses. Celle de 1650 (Innocent X) valait 500 écus; celle de 1658, pour la cathédrale de Sienne (Alexandre VIII), coûta 1,200, et celle pour le Dauphin (Clément IX), 1,600 écus.

Maintenant, la fleur porte, au centre, une petite cassolette trouée, où le Pape met de l'essence de rose quand il la bénit; le rameau est dans un vase élégant, d'or pur ou de vermeil, posé sur un piédestal ayant d'ordinaire les armoiries du Pontife, plus une inscription dans le genre de celle-ci :

CELSISSIMÆ PRINCIPI IMP. ELISABETH
BRASILLE REGENTI
LEO P. P. XIII
III NONAS MAIAS MDCCCLXXXIII.

T. PAVOT.

—

Le Cotimo (XXXII, 41, 567). — La question du cotimo revient souvent dans

la table analytique du premier volume de l'*Inventaire des archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, d'Octave Teissier. La citation que désire M. Ereuvao est bien longue; je la recopie, car elle ne sera pas sans intérêt pour l'histoire du commerce français dans la Méditerranée. C'est un mémoire en date du 7 septembre 1764, dans lequel la Chambre de commerce explique ce qu'est cet impôt. Ce mémoire est inspiré par des mémoires précédents (21 décembre 1706, 6 avril 1732), exposant longuement l'origine et la forme de perception du cotimo. Ces mémoires font tous partie, aux archives de la Chambre de commerce, de la série CC. I. — Voici donc le mémoire du 7 septembre 1764 :

Le droit de cotimo est un des plus anciens qui aient été attribués à la Chambre de commerce de Marseille, pour fournir aux dépenses dont elle est chargée. COTIMO signifie *cotité* ou répartition des frais. Anciennement, lorsqu'on suscitoit des avanies à la nation françoise en Levant, ou qu'il étoit nécessaire de faire des dépenses en armements qui avoient pour objet de protéger le commerce contre les corsaires et forbans, qui infestoient la Méditerranée, soit enfin pour toute autre cause, on percevoit à Marseille, sur chaque bâtiment du Levant et de Barbarie, un droit qui étoit plus ou moins fort selon l'objet de ces dépenses, et qui étoit levé jusqu'à ce qu'on eut trouvé la somme dont on avoit besoin. Ce droit étoit ensuite réparti sur les divers chargeurs, chacun au prorata des marchandises qui leur appartenoient, au moyen de quoi les négociants supportoient les dépenses que le commerce général avoit été obligé de faire; il se percevoit d'origine sans titre, suivant le régalement qu'en faisoient dans les temps reculés, les syndics, ensuite les consuls, et enfin les quatre notables négociants qui furent établis, par délibération du Conseil de ville, du 5 août 1599, pour prendre annuellement connoissance des affaires du commerce; il avoit été, en certaines occasions, tantôt de trois, tantôt de cinq, tantôt de huit, et tantôt de dix pour cent, et étoit affermé à des particuliers moyennant un prix convenu; on a vu enfin, dans des vieux registres, qu'il se levoit à Marseille, en 1648, un droit de trois pour cent sur les marchandises venant du Levant et de Barbarie, pour servir au payement des créanciers de M. De Cœsy, ambassadeur de France à la Porte Ottomane et qu'il fut pris, le 8 avril de la dite année, une délibération du commerce pour faire cesser cette perception, et établir un droit de cotimo sur toute sorte de bâtiments venant du Levant et de Barbarie, lequel étoit d'un objet bien plus considérable que celuy qu'on perçoit aujourd'huy. Ce droit dut être levé pendant plusieurs années. Il seroit trop long de rapporter toutes les contestations, et les nouvelles prétentions qui s'élevèrent au sujet des dettes de M. De Cœsy. Des marchands avoient prêté à la nation françoise à Constantinople des sommes considérables, pour en éteindre une partie; on leur avoit hypothéqué le droit de 3 °/₀ et celui de cotimo, qui se levoient icy. On leur avoit fait du produit de ces droits des remises en marchandises, qui avoient occasionné des pertes qu'ils prétendoient ne devoir pas être à leur charge. Enfin, par une transaction qui fut passée, le 5 mars 1660, entre M. le Président de Laroque au nom du Roy d'une part, et les députés du commerce de Marseille d'autre, toutes les prétentions des marchands anglais pour leurs créances envers M. De Cœsy, la nation de Smirne, celle de Constantinople, et la Chambre de commerce, ainsy que les frais de justice et autres, furent réglés à 470 mille livres que la Chambre fut chargée de leur compter; moyennant quoy il luy fut permis, pour subvenir à ce payement, de faire lever un droit de cotimo sur les vaisseaux, polacres et barques portant le pavillon du Roy, qui se destineroient pour le Levant et la Barbarie, soit qu'ils retournassent à Marseille ou dans tout autre port du royaume, soit qu'ils pussent décharger leur marchandise dans les pays étrangers. Le même droit fut établi sur des bâtiments qui chargeroient en Levant pour le royaume; il fut réglé en la manière suivante :

Pour les vaisseaux qui chargeroient à Alexandrette, Seyde, Smirne et Tripoli de Syrie, 3,000 livres, les polacres 2,000 livres et les barques 1,500 livres, et que les voiles qui iroient à Constantinople, Satalie, Alexandrie et Escalle-Neuve payeroient la moitié moins, et celles qui iroient à Tunis, Alger, Tripoly de Barbarie et dans le reste de l'Afrique, le quart seulement de celles de la première classe, le tout jusques à ce que les dits députés fussent payés en entier, tant des 470 mille livres dont il s'agit avec les intérêts, à raison de 8 °/₀, que des salaires et autres dépenses à faire pour la levée du dit droit, et avec cette condition que les bâtiments qui viendroient chargés de blés seroient francs de la dite imposition. Cette transaction fut approuvée et ratifiée par des lettres patentes du 26 mars 1660, qui furent enregistrées au Parlement de Provence le 25 juin suivant. Ce sont là les premiers titres émanés de l'autorité royale, qui existent dans les archives de la Chambre, pour la levée du droit de cotimo.

Il arriva ensuite que deux capitaines françois, nommés Durbequée et Cravellier, commirent divers brigandages dans l'Archipel, et enlevèrent des effets appartenant au Grand Seigneur, ce qui l'obligea d'user de violence envers M. l'ambassadeur de France à la Porte Ottomane, pour se faire payer de la valeur du vol qui avoit été commis par ces deux capitaines françois. La liquidation en fut faite à 46,800 piastres, dont la Chambre de commerce fut tenue de faire le payement; et il fut rendu, le 4 may 1662, un arrêt du Conseil qui ordonne qu'après que la somme de 470 mille livres aura été reçue des deniers provenant du droit de cotimo étably pour la dette des Anglois, le même droit sera continué et levé jusques à la concurrence des dites 46,800 piastres, et qu'à l'avenir, le cotimo porté par le contrat du 5 mars 1660 sera augmenté de 300 livres pour les vaisseaux, de 200 livres pour les polacres et 150 fr. pour les barques qui viendroient des échelles du Levant.

On trouve ensuite que les différentes échelles du Levant étant considérablement endettées en 1669, et les négociants obligés de payer de gros droits pour en acquitter les intérêts usuraires, le commerce étant d'ailleurs tenu du remboursement des engagistes du droit de la Table de la mer, le roy, par sa déclaration du mois de mars 1689, rendue en suite de l'édit du même mois et an concernant l'affranchissement du port de cette ville, permit à la Chambre d'emprunter les sommes nécessaires pour acquitter les dettes des échelles du Levant et payer les engagistes du droit de la Table de la mer de la moitié de leurs créances, Sa Majesté se réservant de payer l'autre, et pour mettre la dite Chambre en état de se libérer des dits emprunts, il luy fut permis de lever le droit de cotimo sur tous les bâtiments qui seroient destinés pour le Levant à la charge néanmoins que la dite Chambre payeroit annuellement à M. l'Ambassadeur de France à Constantinople une pension de 16,000 livres. Ce droit fut réglé en la manière suivante, savoir : 2,000 piastres pour les vaisseaux; 1,300 piastres pour les polacres, 1,000 piastres pour les barques allant aux échelles d'Alexandrie et de Smirne, seize cents piastres pour les vaisseaux, mille piastres pour les polacres et 800 piastres pour les barques qui iroient aux échelles de la Seyde et de Tripoly ; à l'égard des bâtiments allant aux échelles d'Alep, de Chypres, Constantinople, Satalie, Escalle-Neuve et de la Morée; 800 piastres pour les vaisseaux, 500 piastres pour les polacres et 400 piastres pour les barques, et quant aux bâtiments allant aux échelles de Barbarie, 400 piastres pour les vaisseaux, 250 piastres pour les polacres et 200 pour les barques; un arrêt du 26 juin de la même année, ordonna qu'il serait pris annuellement 25 mille livres sur les deniers du droit de cotimo pour être employées à la cure du pont de cette ville.

Mais la taxe du cotimo, telle qu'elle fut établie par la déclaration du mois de mars 1669, ayant paru excessive, sur la représentation que la Chambre en fit à M. d'Opède, commissaire à ce député par Sa Majesté, il réduisit cette taxe presque à la moitié, par son ordonnance du 4 juin 1669. Le même droit fut encore modéré par une autre ordonnance de M. Arnoul, du 5 décembre de la même année ; il fut encore rendu un arrêt du 3 octobre 1682, qui ordonne que les échevins et députés de la Chambre de commerce emprunteront une somme de 250 mille liv., pour être envoyée à M. de Guillerargnes, ambassadeur de France à la Porte Ottomane, à l'effet d'être employée à l'accomodement de l'avanie faite à la nation françoise pour des coups de canon tirés à Scio, et que la dite Chambre se remboursera de cette somme sur les deniers du droit de cotimo, en augmentant le taux de ce droit si besoin est. En conséquence, il fut imposé pour cette affaire particulière un double droit de cotimo. Enfin il fut rendu, le 15 août 1685, un arrêt du Conseil qui ordonne que le droit de cotimo mis sur les vaisseaux, barques et tartannes qui abordent à Marseille venant du Levant, sera réduit et levé conformément au règlement et nouvelle évaluation qui en sera faite par les échevins et députés. En conséquence, il fut rendu le 31 octobre de la même année, une ordonnance par M. de Morant intendant pour lors en Provence, par laquelle il fut dit que, tant l'ancien que le nouveau cotimo, désignés sous les noms de simple et double cotimo, demeureroient réduits à commencer du 1er janvier, en la manière suivante :

Smirne	
Vaisseau............. liv.	1.500
Polacre..................	1.000
Barque..................	750
Tartanne................	375
Constantinople, Chypres et Satalie	
Vaisseau.............liv.	600
Polacre..................	450
Barque..................	300
Tartanne................	150
Alexandrette et Seyde	
Vaisseau.............liv.	1.200
Polacre..................	800
Barque..................	600
Tartanne................	300
Alexandrie d'Egypte	
Vaisseau.............liv.	800
Polacre..................	600
Barque..................	400
Tartanne................	200

Malte et Candie

Vaisseau ... liv.	250
Polacre ...	150
Barque ...	100
Tartanne ...	50

Archipel, Barbarie et Morée

Vaisseau ... liv.	300
Polacre ...	250
Barque ...	150
Tartanne ...	75

Ceux qui termineront les voyages hors du royaume ayant chargé en Levant.

Vaisseau ... liv.	500
Polacre ...	350
Barque ...	250
Tartanne ...	125

Ceux qui termineront les voyages hors du Royaume ayant chargé en Barbarie ou Archipel.

Vaisseau ... liv.	200
Polacre ...	150
Barque ...	400
Tartanne ...	50

En conséquence, le tarif cy-dessus fut envoyé dans toutes les échelles du Levant et de Barbarie pour y être exécuté et la levée s'en fait encore aujourd'huy de la même manière. On voit par le détail qui précède, l'origine et les titres de ce droit et son application ; il fut établi pour fournir aux dépenses extraordinaires de la Chambre et aux charges qui lui étoient imposées. On a déjà vu que ce droit devoit supporter la pension de M. l'Ambassadeur de France à la Porte Ottomane, ainsy que la dépense de la cure du port. Il fournit encore aujourd'huy aux mêmes dépenses et à toutes celles de la Chambre, ordinaires et extraordinaires pour lesquelles il n'y a pas d'autres droits particuliers établis. La levée de ce droit a souffert quelques variations et interprétations. Par une délibération de la Chambre, du 29 janvier 1694, il fut dit que par les tartannes étoient entendues les bâtiments du port de 8,000 quintaux et au-dessous et que ceux qui porteroient au-dessous de 800 quintaux payeroient comme barques. Par une délibération du 18 octobre 1703, il fut arrêté : 1° que les bâtiments appelés corvettes payeroient le droit de cotimo sur le pied des polacres; 2° qu'à l'égard des barques mâtées en vaisseaux et qui auroient le baupré, elles payeroient, savoir : celles qui se trouveroient au-dessus du port de 3,000 quintaux, comme vaisseaux, et celles au-dessous du port de 3,000 quintaux, comme polacres.

Par une lettre de M. le comte de Maurepas, du 22 juillet 1740, il fut encore ordonné que les bâtiments françois qui chargeroient dans les ports d'Albanie pour le compte des gens du pays et qui iroient débarquer en Italie, seroient exempts du droit de cotimo. La Chambre étoit aussy en usage, en vertu d'une clause de la transaction passée le 3 mars 1660, et des délibérations prises en conséquence les 25 avril 1671, 30 juin 1681 et 12 septembre 1686, de faire payer un double droit de cotimo aux bâtiments qui chargeroient en deux échelles principales ; il fut même pris à ce sujet une délibération, du 26 may 1690, qui rappelle à toutes les précédentes et par laquelle il fut statué qu'un bâtiment ne seroit censé avoir fait double échelle que lorsqu'en un même voyage il auroit chargé à Alexandrette et à Seyde ou à Smirne, ou à Constantinople ; enfin, par une dernière délibération du 27 novembre 1710, il fut encore arrêté de faire payer un double droit de cotimo aux bâtiments qui, dans un même voyage, chargeroient à Alexandrie et à Seyde. Le motif particulier qui fit établir ce double droit dans le principe fut d'empêcher que des capitaines ne fussent charger à la cuillète en diverses échelles et n'y dérangeassent les chargements que d'autres avoient commencé d'y faire ; ce qui mettoit ceux-ci dans la nécessité de revenir avec un moindre frêt ou moindre quantité de marchandises que ceux qui couroient d'une échelle à l'autre.

Ce sont là à peu près toutes les règles particulières qui ont été faites en divers temps, en interprétation des titres qui avoient étably le droit de cotimo ; mais quelque soin que la Chambre ait pris, soit pour prévenir et remédier aux abus qui se sont glissés dans la construction des bâtiments relativement à leur portée, soit pour éviter l'inégalité que la forme de la perception du dit droit comporte en elle-même dans de certains cas, il ne leur a pas été possible, quelque attention qu'elle y ait apporté, de prévenir les justes représentations auxquelles il donne lieu journellement.

J'ajoute, pour terminer, qu'un arrêt du Conseil d'Etat ordonne, à compter du 1er janvier 1767, l'extinction du droit de cotimo et décide, qu'en 1773, la Chambre de commerce demeurera déchargée des réparations du quai et des frais de curage du port de Marseille.

Pour extrait et pour copie conforme :

EUMÉE,

Membre de la Chambre de commerce de Marseille.

—

Autodafé (XXXII, 357, 615 ; XXXIII, 136, 376, 618 ; XXXIV, 253). — Dans une réponse (*Intermédiaire* du 10 décembre 1895), au sujet d'une question posée, sous ce titre, dans le numéro du 10 oc-

tobre 1895, le collaborateur, qui signe Mataopani, s'adressait indirectement à moi pour savoir si un livre espagnol, donnant le récit détaillé d'un autodafé du siècle dernier, provenant de la riche bibliothèque de feu M. de Pontaumont, ancien inspecteur des services administratifs de la marine, se trouvait encore chez M. Marguerie, libraire à Cherbourg (rue François-La-Vieille), qui avait acheté en grande partie, cette bibliothèque à la mort du possesseur, arrivée en janvier 1892. Ce n'est que récemment que M. Marguerie a retrouvé ce livre, égaré dans son magasin, un volume de 83 pages, petit in-4°, mesurant 0m 22 sur 0m 15, avec une planche très curieuse, un dessin naïf, publié à Madrid, en 1820, sous le titre de :

Relacion historica del Auto general de Fe, que se celebro en Madrid en el ano 1680, con la asistencia del Rey don Carlos II (réimpression, ainsi que le dit le sous-titre, *fidele* et *litterale*) du récit publié dans la même année (1680), par Jose del Olmo, alcade et familier du Saint-Office, etc.

Ce n'est donc pas le récit d'un autodafé du siècle dernier, mais de la fin du XVIIe.

Bien que la demande de Mataopani remonte à plus d'un an, j'ai cru devoir y répondre : peut-être ma réponse aura-t-elle un intérêt quelconque pour le collaborateur Villefregon.

M. Marguerie offre ce curieux volume, en très bon état de conservation, relié en parchemin, au prix de cinq francs.

HENRI JOUAN.

—

Manger le morceau (XXXIII, 162, 703 ; XXXIV, 160). — Nouvelle explication ! Parmi les vingt-huit juges d'instruction que le Parquet a le bonheur de posséder, certains ont des façons de procéder toutes particulières. Il y a la « diète forcée ». Plusieurs jours de suite on fait venir le prévenu à l'instruction. Il quitte sa prison avant l'heure de la soupe ; il est interrogé ; il n'avoue pas, et est renvoyé à Mazas, dans la soirée, après la soupe. Trois jours de ce régime qui le prive d'une partie de sa ration l'ont affamé. S'il fait encore le récalcitrant, on lui montre d'autres détenus qui, eux, s'étant « confessés », font un bon repas avec une côtelette et du vin. Alors, c'est fini de la résistance ; le prévenu « se met à table ». D'où l'expression devenue synonyme d' « aveu ». (Le *Matin*, reproduit par l'*Autorité* du 24 mars 1897).

T. PAVOT.

—

Amusements des bains de Bade en Suisse. L'auteur (XXXIII, 172, 477) :

Les bains de Bade en Suisse au XVe siècle, traduit en français, par Antony Meray, Paris, Lereux, 1876, in-18.

BOOKWORM.

—

Sources sacrées (XXXIII, 643 ; XXXIV, 174, 228, 338, 591 ; XXXV, 164, 298, 492). — Au congrès des Sociétés savantes, à Paris, section d'archéologie, séance du 20 avril 1897, M. de Nussac, de la Société archéologique de la Corrèze, a lu un mémoire sur les fontaines du Limousin, qui sont l'objet d'un culte, de légendes et de pratiques variées. C'est le résumé d'un ouvrage que prépare M. de Nussac et qui contiendra de nombreuses monographies des fontaines miraculeuses de la Corrèze. Après avoir exposé les curieuses particularités du culte des eaux dans le Limousin, il les étudie au point de vue de la persistance des traditions païennes dans le symbolisme chrétien.

E. J.

—

Singulières figures admises dans les églises (XXXIV, 333, 611 ; XXXV, 173). — Qui ne connaît, à Liège, certain petit personnage ornant l'un des culs-de-lampe de la voûte d'un dégagement attenant aux cloîtres de l'église Saint-Paul (cathédrale). L'artiste qui a taillé cette très irrévérencieuse figurine se serait-il complu à abuser de la malencontreuse appellation assignée au motif architectural qu'il se proposait d'enjoliver ? Aurait-il voulu au contraire faire preuve d'une discrétion relative en reléguant à cette place, un sujet dont quelque facétieux chanoine lui avait suggéré l'idée ? *Chi lo sa ?..* Ce dont il s'est soigneusement gardé, par exemple, c'est de voiler en rien... la face que l'insolent marmouset présente au visiteur ou de nous laisser supposer que c'est pour cueillir la verveine qu'il se tient ainsi accroupi.

JEAN D'EVE.

—

Dante : Inferno VII, 1 (XXXIV, 521, 782 ; XXXV, 197, 394). — L'intermédiairiste

doit être comme la femme de César, c'est-à-dire qu'il ne doit — ou du moins ne devrait — être soupçonné d'erreur. M. J. B. S., dans le numéro du 20 février, entra, lui aussi, dans la question qui a fait écrire une bibliothèque tout entière, celle de la signification du fameux *Pape Satan, pape Satan Aleppe*. Je ne le suivrai pas; mais pourquoi diable M. J. B. S. appelle-t-il Benvenuto Cellini un « voyageur célèbre »? Tout le monde croyait que Cellini a été célèbre comme ciseleur, sculpteur, et à cause aussi de ses curieux mémoires, surtout du siège de Rome par le connétable de Bourbon, et où il prétend que c'est lui qui le tua d'un coup d'espingole. Comme voyageur, Benvenuto Cellini a été à Rome et à Paris à une époque, il est vrai, où les chemins de fer se faisaient encore désirer. Je ne crois pas pourtant qu'on puisse l'appeler un « voyageur célèbre ». Peut-être M. J. B. S. connaît-il des exploits ignorés qui feraient de Cellini, le Stanley ou le Nansen de son époque? Dans ce cas, il devrait bien nous le dire.

J. Caponi.

—

Usage de sonner les cloches pendant les orages (XXXIV, 579; XXXV, 99, 359, 396). — J'étais un jour, au mois de juillet 1891, en route pour Corsavy, un vieux village dans les montagnes pittoresques des Pyrénées-Orientales, près du Canigou. Nous étions menacés par un orage qui venait d'éclater comme nous étions tout près du Courtal de Très Dowy. Nous pouvions entendre la cloche de l'église de la petite commune d'Alée, sonner précipitamment et sans trêve. J'en demandai à mon guide, la cause, et pour réponse il me dit : « C'est, Monsieur, la coutume, pour écarter l'orage de l'autre côté des montagnes ».

Hubert Smith.

∴

— Les registres paroissiaux d'Estouches, petite commune de l'arrondissement d'Etampes, nous donnent un exemple du danger résultant de cet usage :

L'an 1783, le jour de vendredy 17 juin, a été inhumé par moy, prestre soussigné, dans le cimetière de cette paroisse, Louis Pachault, âgé d'environ 22 à 23 ans, garçon, fils de Pierre Pachault, vigneron de cette paroisse; le dit Louis Pachault, mort d'hier, vers les 7 heures du soir, tué dans l'église en sonnant les cloches pour détourner le gros orage qui menaçait de fondre sur la paroisse; lequel tonnerre, après avoir tué Louis Pachault, a encore blessé dangereusement quatre autres personnes.

Ch. Forteau.

—

Recherche de la noblesse sous Louis XIV (XXXIV, 764; XXXV, 61, 211, 398). — La recherche de la noblesse a bien été une mesure fiscale. Louis XIV avait besoin de beaucoup d'argent pour subvenir aux dépenses occasionnées par les guerres, les constructions et les magnificences de son règne. Ce fut pour lui en procurer, que Colbert prescrivit la recherche de la vraie et de la fausse noblesse et qu'elle fut appliquée avec une rigueur souvent injuste. Les nobles étaient dispensés de payer l'impôt: il était donc de l'intérêt des finances royales de n'admettre que très difficilement les preuves de noblesse, afin d'obliger un plus grand nombre de nobles à payer l'amende et l'impôt. Les intendants agirent en conséquence. Beaucoup de gentilshommes dont les pères étaient en possession incontestée de la noblesse, qui jouissaient eux-mêmes de ses prérogatives, au vu et au su de leurs concitoyens, et qui souvent, élus par eux, exerçaient des charges qui ne devaient être remplies que par des nobles, ne s'étaient jamais mis en peine de recueillir leurs preuves d'ancienne extraction; ils s'en rapportaient au principe admis, que la noblesse ne se prouve jamais mieux que par la possession.

Les uns, par suite des guerres, du désordre des archives publiques, des migrations de province à province, ne purent dès le commencement de la recherche, retrouver les trois actes originaux exigés pour chaque degré de noblesse qu'il leur fallait actuellement justifier; les autres, faute de ressources pécuniaires, durent renoncer aux dépenses considérables qu'il aurait fallu faire pour se les procurer et se résignèrent à payer l'amende comme moins onéreuse et ne portant pas une atteinte réelle à leur position, aux yeux des autres nobles qui savaient à quoi s'en tenir sur leur origine et sur cette mesure vexatoire, et qui n'en continuaient pas moins à les tenir pour bien et dûment nobles; d'autres enfin, dédaignèrent de se soumettre à la prescription de la recherche ou tardèrent à s'en préoccuper et ainsi l'on vit figurer sur la liste des soi-disant faux nobles, condamnés à payer l'amende

avec ceux qui avaient usurpé la noblesse, beaucoup de membres de familles anciennement nobles et quelques-uns des familles les plus considérables de France. Leur situation ne fut régularisée que dans la suite, et à mesure que les membres de ces familles en éprouvaient le besoin pour faire entrer leurs enfants, soit aux pages, soit à Saint-Cyr et dans les établissements pour lesquels des preuves de noblesse étaient exigées.

D'ailleurs, on s'était aperçu de l'odieux qu'il y avait à réclamer des preuves de noblesse de la part de familles dont parfois tous les mâles étaient à l'armée, en présence de l'ennemi, et alors qu'il ne restait plus aux foyers que des femmes et des enfants, incapables la plupart du temps, de se livrer aux recherches voulues ou d'en faire la dépense. La recherche de la noblesse fut suspendue en raison des guerres, puis reprise, en laissant aux familles plus de temps pour retrouver leurs preuves et terminée en 1727. Parmi les intendants qui se sont fait une grande réputation par leur impartialité dans la question de l'examen des preuves de noblesse, on cite entre autres Caumartin en Champagne, Bouchu en Bourgogne, Le Bret en Provence, etc. X.

—

Ordre du Nichan-el-Anouar (XXXV, 5, 260). — Le Nichan-el-Anouar est un ordre français du sultanat de Tadjourah, tout comme le Nichan-Iftikhar et le Nichan-el-Aaman sont des ordres français de Tunisie. Il a été institué en 1888, par le sultan Hamed-ben-Mohamed, et comprend 5 classes : grand-croix, grand-officier, commandeur, officier, chevalier.

La reproduction à la dimension officielle, donnant la forme et les nuances de la croix, la couleur du ruban, se trouve dans le volume *Armoiries et Décorations*, par Jules Martin, de Montalbo et Raymond Richebé, édité chez Ollendorff.

Le jour où un collabo pourra donner le sens des mots « el Anouar », la traduction du nom de cette distinction sera facile à faire, puisque Nichan-Iftikhar signifie ordre de la gloire, et Nicham-el-Aaman, ordre de la réconciliation.

YSEM.

—

Un anachronisme du dessinateur Tony Johannot (XXXV, 8). — M. Alfred Franklin, dans sa *Vie privée d'autrefois* (*Les Médicaments*), dit quelque part :

L'inventeur de la seringue reste à découvrir. A qui appartient la gloire d'avoir créé la seringue classique? Presque toujours, on fait honneur de cette découverte à Régnier de Graaf, médecin hollandais qui publia, en 1668, le curieux traité *De clysteribus*. La vérité est qu'il eut seulement l'idée, d'ailleurs fort heureuse, de placer la canule à l'extrémité d'une tige flexible, de manière à rendre inutile, l'intervention d'un tiers dans l'opération. « Il « nous est souvent arrivé, dit-il, de ren« contrer des malades qu'aucune raison ne « pouvait décider à se découvrir, pour re« cevoir le remède des mains de l'apothi« caire. » Mais cent ans auparavant, Ambroise Paré s'était heurté au même sentiment de pudeur, et il avait trouvé un instrument qui permet de se donner un clystère à soi-même.

Donc, Tony Johannot n'a point commis d'anachronisme, et l'instrument à bec recourbé existait en 1673. Seulement, un fait reste inexplicable, inconcevable, inouï : puisque cet instrument existait, pourquoi ne prenait-on pas, chacun, ses remèdes soi-même? Pourquoi la duchesse de Bourgogne se faisait-elle... opérer par Nanon (voir Saint-Simon)? Pourquoi Louis XV se faisait-il opérer par un apothicaire, comme l'*Intermédiaire* l'a rapporté précédemment?

Bref, la question devient celle-ci : les gravures du XVIIIe siècle, *Le Curieux*, *Le Contretemps*, de Baudouin et Lavreince, les textes des auteurs, nous montrent toujours l'intervention d'un tiers, dans ces cérémonies ultra-intimes. Or, un instrument existait, qui permettait de supprimer ce tiers. Pourquoi les rois, les reines, les grands de la cour, au lieu de s'en servir, avaient-ils recours à un tiers?

Autre question : ce tiers, quel était-il? Quand un médecin prescrivait un clystère à un malade, était-ce l'apothicaire qui venait le lui administrer ou son domestique? Et pour les femmes, était-ce l'apothicaire, était-ce la servante? Les gravures de Lavreince et de Baudouin sembleraient prouver que c'est la servante, mais, d'autre part, il existe une gravure bien connue des amateurs, qui représente une jeune femme couchée, malade et un apothicaire entrant, son instrument à la main, avec un médecin et un chirurgien. Alors, quoi? Ma tête s'y perd et je ne comprends plus.

A. C.

A quelle distance peut-on entendre le son du canon? (XXXV, 42, 316, 363). — Pendant la guerre de 1870-71, le jour de la bataille de Nuits-sous-Beaune, je me rappelle avoir entendu le bruit du canon dans un village de la Haute-Marne, où je me trouvais, à environ 140 kilomètres de Nuits. Le son se percevait assez distinctement, surtout lorsqu'on plaçait l'oreille contre la terre, qui était gelée, autant que je crois me rappeler. YSEM.

—

Victor Hugo et Charles Lafont (XXXV, 43, 363). — J'ai dit, dans ma notice sur Charles Lafont, insérée dans la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique (t. XI, col. 36-38) :

C'est une des pièces de ce recueil (*Les Légendes de la Charité*, dont la 1re édition date de 1858), « Les Enfants de la Morte », qui paraît avoir inspiré à Victor Hugo une des plus belles pages de la *Légende des Siècles* : « Pauvres gens ». Le trait final, d'un effet si saisissant, est emprunté littéralement au poème de Lafont.

« Tiens, dit-elle, en ouvrant les rideaux, les [voilà ! »

dit Victor Hugo; Lafont avait écrit avant lui :

« Va chercher les enfants ! Tiens, dit-elle, [ils sont là ! »

Le poète belge, Charles Lafont, est né à Liège, le 16 décembre 1809; il mourut à Paris, le 23 janvier 1864; il fut longtemps conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. PAUL BERGMANS.

—

Le bout du doigt (XXXV, 48, 322, 365). — D'après l'abbé Nicole, l'un de ses biographes, souvent Pascal revenait de la promenade avec les « ongles chargés de caractères et de signes hiéroglyphiques » qu'il y traçait avec une épingle. Ces caractères lui remettaient dans l'esprit les diverses pensées qui auraient pu lui échapper.

En sorte que ce grand homme, dit l'abbé Nicole, revenait chargé de trésors intellectuels, comme une abeille chargée de miel.

Guyot-Daubès, L'*Art de classer les notes*, Paris, 1891, page 46.

P. c. c. : SGLPN.

A quelle dame d'Alembert faisait-il sa cour en 1751? (XXXV, 93).— Quelle que soit la destinataire de la lettre en question, que faut-il donc penser de celle identique, datée aussi du 9 octobre 1751, conservée, au moins depuis l'époque révolutionnaire, dans une propriété de famille, où son authenticité était de tradition, et que je possède encore? G. B.

—

Sur quelques néologismes d'un nouvel académicien (XXXV, 138, 403). — On lit dans le *Gaulois* du 14 mars 1897 :

Nous avons signalé à M. Paul Bourget la note de l'*Intermédiaire*. Voici la très intéressante lettre que nous devons à l'éminent écrivain, en ce moment à Hyères :

« 20 février 1897.

« Mon cher Lapauze,

« Merci de la petite note que vous m'envoyez. Je ne sais pas si cela vaut la peine d'en parler. Au cas où vous voudriez en entretenir vos lecteurs, voici quelques détails.

« *Sonnailles*, *tintamarrer* et *incuriosité* sont dans le dictionnaire de l'Académie. *Joliesse* et *robustesse* ont été employés par Balzac, *inentendu* par Nodier, *unicité* par Piron, *nihilisme* par Mercier, *fantômatiques* par Goncourt. Il est probable que tous les autres mots relevés par l'*Intermédiaire* datent pareillement d'écrivains bien antérieurs à moi. Ils sont, en effet, tous composés d'après une analogie presque inévitable : du moment qu'on dit *dialoguer*, on a certainement dit *monologuer*, avant 1896.

« Le seul néologisme dont j'ai eu conscience en écrivant l'*Idylle*, c'est *mondial*. J'ai emprunté ce mot à l'italien *mondiale*, parce qu'il me paraît signifier quelque chose de très moderne et d'un peu différent d'universel. Dans ma pensée, *mondial* s'appliquerait à tout homme ou toute chose qui aurait une *réputation universelle dans le monde civilisé*, et, dans ce sens, s'opposerait à national. Ainsi, je dirai que Zola et Dumas en France ont une réputation mondiale, et que Georges Eliot en Angleterre n'a eu qu'une gloire nationale. Ai-je eu tort ou raison d'employer ce mot après plusieurs publicistes, si je me souviens bien? L'usage seul en décidera.

« Le vieux vers du vieil Horace :

si colet eros
Quem penes arbitrium est et jus et norma loqueret

continue de dominer le langage. Aussi n'ai-je, pour ce qui me regarde, aucune objection aux termes nouveaux, pourvu

qu'ils nomment quelque chose qui n'est pas encore nommé. S'ils sont mal faits et inutiles, ils meurent de leur belle mort dans l'œuvre de l'écrivain qui les a employés. S'ils sont bien faits et nécessaires, ils passent dans la langue, et la mission propre du dictionnaire de l'Académie est justement de marquer les mots qui, ayant rempli ces conditions de stabilité, ont définitivement pris place dans l'idiome.

« Voilà, mon cher ami, tout ce que j'aurais répondu à l'*Intermédiaire*, si j'avais connu sa note plus tôt. Faites de cette lettre tel usage que vous jugerez opportun, et croyez-moi votre affectionné.

« PAUL BOURGET. »

—

M.-F. Rever (XXXV, 141, 409). — En parlant du mouvement archéologique qui fit fonder les congrès annuels par Arcisse de Caumont, on néglige souvent de citer plusieurs auteurs vraiment distingués qui y prirent part, et même souvent le devancèrent. Juliobona fut le point de départ d'un grand nombre d'études. Nous y voyons venir régulièrement dès 1812 le savant Rever, de Rennes, ancien député à l'Assemblée législative, qui avait été successivement professeur de mathématiques à Angers, de philosophie à Saint-Sulpice et à Rennes, et titulaire de la cure de Conteville, où un petit monument rappelle encore au passant que là résidait autrefois un homme de mérite et un des plus anciens correspondants de l'Institut.

Après avoir abandonné la représentation nationale, Rever s'était retiré à Evreux, où il prit part, comme membre du jury de l'instruction publique, à la formation de l'école centrale du département, dont il devint bibliothécaire. Ami, père et mentor des nombreux élèves de l'utile institution qu'il avait le plus contribué à créer, dit E.-H. Langlois, l'enthousiasme avec lequel ceux-ci n'ont jamais cessé d'honorer sa mémoire, rend témoignage des droits qu'il avait acquis à leur reconnaissance.

Il faut relire son « Voyage des élèves du pensionnat de l'école centrale de l'Eure, dans la partie occidentale du département, pendant les vacances de l'an VIII. » On y reconnaîtra plus d'une fois le disciple de Caylus et de Dicquemare. De plus, on y retrouvera une ancienne inscription chrétienne, déjà oubliée, non loin du récit d'une découverte de l'époque romaine. L'érudition de Rever était grande et il écrivit de nombreuses dissertations, une entre autres sur les figurines de Vénus Anadyomène et de Junon-Lucine, retrouvées à Baux, dans l'Eure, et à Mirville, aux sources de la rivière de Bolbec, comme on continue à en retrouver par toute la Gaule. Les découvertes de Vieux, de Bayeux et de Lillebonne lui offrirent des cachets d'oculiste; les ruines du Vieil-Evreux lui montrèrent de 1801 à 1804, un théâtre de 93 mètres de largeur, le contenu d'une boutique de bijoutier gallo-romain et des statuettes qu'il reconnut pour des imitations du style égyptien. « Depuis la conquête du Nil, et surtout depuis les établissements d'Hadrien sur les bords de ce fleuve, disait-il avec Caylus, les Romains mettaient de l'égyptien partout. »

On ne cite pas beaucoup les ouvrages de Rever, parce qu'ils sont devenus très rares, d'abord; ensuite à cause de l'étude parfois fatigante, que nécessite leur lecture. Ce ne sont que notes détachées, dissertations et descriptions fort difficiles à résumer, avecdes planches de toutes dimensions. Un des appendices, sur l'ancienneté de la connaissance et de l'usage du platine, comprend près de quarante pages. Mais pour l'étude sur place qui a rendu l'archéologie cauchoise si intéressante, l'auteur amassait ainsi des matériaux fort précieux.

Eclairé par ses découvertes au Vieil-Evreux, Rever reprit donc à Lillebonne l'étude à peine esquissée par Caylus. Au moment de son voyage, on démolissait les escaliers des côtés de la scène du théâtre romain. En 1816, il revint en compagnie d'Auguste Le Prévost et de M. Rondeaux, qui s'empressèrent d'acheter du propriétaire la permission de faire creuser le terrain sur une longueur de quinze mètres. Un peu plus tard, les explorateurs intéressèrent les autorités à la découverte, et l'emplacement du théâtre fut acquis par le département. Mais il y avait de grandes fouilles à continuer pour les déblais, ce qui nécessita le concours de plusieurs archéologues.

Au musée du Louvre, on voit, dans la galerie des bronzes, la grande statue en bronze doré qui a été trouvée juste en face du théâtre; au musée de Saint-Germain se trouve l'une des deux figurines de bronze qui ont été recueillies dans la même fosse que cette statue. Tout cela a été décrit par Rever, et gravé par Langlois.

Il y avait plus de dix ans que Rever s'occupait de Lillebonne. Il continua à surveiller les travaux jusqu'en 1826. De 1826 à 1836, les fouilles de Lillebonne furent continuées, toujours aux frais du département, par Emmanuel Gaillard de Folleville, qui habita tour à tour Rouen et Saint-Jean-de-Folleville. De 1827 à 1829, il fouilla un édifice qu'il qualifia de balnéaire et dont il publia le plan et la description.

Tous ces travaux intéressèrent vivement Arcisse de Caumont, et il suffit de relire son *Cours d'Antiquités* pour se rendre compte des enseignements que celui-ci devait en tirer lorsqu'il fit suivre ses études géologiques sur le Calvados par les travaux spéciaux où il a fait œuvre de véritable maître. C. R.

—

Troglodytes (XXXV, 144, 373, 413, 503). — Au nord de Villeneuve-de-Berg, arrondissement de Privas (Ardèche), les grottes dites de Montbrul, creusées dans le versant sud du Goiran, sont habitées par de pauvres gens.

L. B.

* * *

—Près de Montereau (Seine-et-Marne), existent des habitations souterraines, creusées dans la craie. Près de Clamecy (Nièvre), même fait; seulement, là, les grottes sont précédées de façades pareilles à celles des maisons du pays.

H. C.

* * *

— Dans la relation de son voyage en Asie-Mineure (Cappadoce), en 1893, Mme Ernest Chantre signale plusieurs exemples d'habitations troglodytiques anciennes et modernes (voir le *Tour du Monde*, t. II, nouvelle série, 35e à 40e liv., août-octobre 1896) : sur le Kizil-Irmak, tout un groupe servant aujourd'hui de bergerie (pages 440-442); les anciennes cellules des premiers cénobites du couvent arménien de Sourp-Garabet, près de Césarée, vraisemblablement habitées à l'origine par des populations préhistoriques (pages 457-458); à Urgub, des grottes innombrables, creusées dans les collines de pierre ponce, appartiennent à une immense nécropole byzantine qui descend jusqu'à la plaine, et il n'est pas sans intérêt de voir comment les habitants actuels ont utilisé ces demeures funéraires, et comment, appliquant des façades au devant des ouvertures, en ouvrant çà et là des fenêtres, ils se sont créé ces étranges habitations; dans les environs, les bizarres collines de tuf sont percées de nombreuses grottes aujourd'hui inhabitées (pages 471-472).

TOUTI-MIRZA.

—

Chevaux de Lorraine (XXXV, 144, 412). — Il est faux que le nom de grands chevaux de Lorraine et de petits chevaux indique une différence dans la qualité des familles auxquelles il était appliqué; les familles des quatre grands chevaux sont celles qui étaient originaires de la Lorraine; les familles des petits chevaux, pour la plupart aussi anciennes et aussi considérables que les premières, et parmi lesquelles on compte les Beauveau, n'étaient pas originaires de Lorraine, mais seulement établies dans cette province.

M.

—

Les femmes témoins aux actes de naissance (XXXV, 145, 413). — Une ordonnance royale, donnée à Saint-Germain-en-Laye, en avril 1667, prescrivait l'établissement de registres annuels (de catholicité), à partir de 1668, et c'était en vertu de cette ordonnance que la signature des intéressés ou des témoins était exigée sur les nouveaux registres, savoir: sur les actes de baptême, signatures du parrain et de la marraine; sur les actes de mariage, signatures des deux époux et de quatre personnes (l'ordonnance ne précise pas leur sexe) présentes à la cérémonie; sur les actes d'inhumation, les signatures de deux des plus proches parents, ou amis, du défunt, assistant au convoi.

HENRI JOUAN.

* * *

— **Ce n'est pas seulement dans les** actes de naissance que les femmes ont jadis servi de témoins; le même cas s'est présenté pour des mariages célébrés par l'officier de l'état civil.

C'est ainsi que, le 28 novembre 1792, à la mairie de Villers-Cotterets (Aisne), lors du mariage, avec Marie-Louise-Elisabeth Labouret, de Thomas-Alexandre Davy de la Pailleterie, alors lieutenant-colonel des hussards du Midi, et qui mourut général de division, sa belle-mère, Françoise-Elisabeth Retou, veuve

de Antoine-Alexandre Davy de la Pailleterie, demeurant à Saint-Germain-en-Laye, figura parmi les quatre témoins de l'acte constatant cette union, d'où naquit, on le sait, Alexandre Dumas premier, le grand romancier.

C. H. G.

***

— Commune de Méréville (Seine-et-Oise), du 10 vendémiaire an VIII, acte de naissance de Aimery-Léon-Joseph Meusnier; témoins : Jacques Plausen et Pierre Flagny, instituteur; ont aussi comparu : Rémon-Aimeric-Philipe (*sic*) Fezensac et Léonnine - Luce - Joséphine Noailles, née de Laborde, qui ont tous signé.

CH. FORTEAU.

***

— Celui de nos collègues qui veut bien remplir les honorables et utiles fonctions de Portier de l'*Intermédiaire*, a ouvert une enquête sous ce titre. Bien qu'il ait surtout en vue le côté historique de la question, qu'il me permette de la présenter sous son côté actuel et général. On s'applique en effet aujourd'hui, dans plusieurs pays, à faire disparaître de la loi la notion de l'infériorité du sexe féminin en matière de témoignage dans les actes de l'état civil.

Déjà, en 1877, l'Italie a abrogé toutes les dispositions légales qui excluent la femme du droit de servir de témoin dans tous les actes civils et privés. La même réforme a été opérée par le code civil allemand, qui doit entrer en vigueur dans tout l'empire à partir du 1er janvier 1900.

En France, une loi a été votée par la Chambre des députés, le 30 juin 1896, conférant à la femme le droit d'être témoin dans les actes de l'état civil; le Sénat, croyons-nous, ne s'est pas encore prononcé sur la question.

En Suisse, le projet de code civil, actuellement à l'étude, écarte aussi, comme surannée, la notion du « témoin mâle » excluant le témoignage de la femme.

Pourquoi donc cette exclusion de la femme? demande avec raison un député de Genève, M. Louis Bridel. Y a-t-il quelque bonne raison qui la justifie? — A cette question, quand on daigne répondre autrement qu'en haussant les épaules, on se borne à objecter que les femmes étant exclues de la participation à la puissance publique, elles ne sauraient remplir les fonctions de témoin.

La participation à la puissance publique, que peut-elle avoir à faire en matière de témoignage, dans nos sociétés modernes? Nul ne le sait; mais il faut bien donner une raison, bonne ou mauvaise, quand il s'agit de justifier un préjugé, à moins qu'on ne préfère se draper dans un silence majestueux et solennel, ce qui est encore plus simple!

En ce qui concerne les témoins ordinaires, qui jouent un si grand rôle devant les tribunaux, le droit actuel ne fait aucune différence entre l'homme et la femme, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Voici une ancienne disposition qui montre bien toute la distance qui sépare nos idées sur la valeur du témoignage de la femme, de celles du bon vieux temps :

Le témoignage de *deux* femmes ou filles d'un âge suffisant, de bonne fâme et réputation, neutres et non suspectes, servira autant et ni plus ni moins que celui d'un homme de bien, et celui de *quatre* femmes ou filles autant que celui de deux hommes.

Cette disposition, dont nous respectons le style, faisait partie d'un ancien coutumier d'un canton suisse; elle était encore en vigueur en 1825!

A. C.

—

Boutet, directeur-artiste à la manufacture d'armes de Versailles (1796) (XXXV, 186, 415, 459, 504). — Voici le résumé des renseignements qu'on peut facilement trouver dans divers ouvrages sur Versailles (notamment : *Biographie de Seine-et-Oise*, *Recherches historiques et biographiques sur Versailles*, par Eckard, 2e édition, p. 207, et *Histoire des rues de Versailles*, par Le Roi, 2e édition, p. 109, 372 et suivantes) :

Boutet (Noël-Nicolas), né à Versailles, le 30 septembre 1762, y était établi arquebusier, lorsqu'en 1793, Benezech, commissaire du département au comité central des habillements, campements et armements militaires, résolut, en exécution d'un décret de la Convention, de créer à Versailles une manufacture nationale d'armes. Cet établissement fut installé dans les bâtiments du Grand-Commun, construits par Louis XIV, pour les divers services de la maison du roi et de la reine, et devenu actuellement l'Hôpital militaire. On fit venir de tous les pays, et notamment de Liège, des ouvriers et artistes habiles, et Boutet

fut chargé de la direction des travaux. L'ouverture des ateliers se fit en grande pompe le 7 octobre 1793, et le procès-verbal en a été conservé.

La manufacture d'armes de Versailles acquit bientôt, grâce à l'habile direction de Boutet, une réputation européenne, surtout pour les armes de luxe, et c'est là que furent fabriquées les armes d'honneur que Napoléon donnait en cadeaux.

En 1814, lors de la première Restauration, Boutet voulant continuer pour son compte personnel la fabrication que le gouvernement nouveau abandonnait, acheta l'ancien hôtel de Noailles, situé rue de la Pompe, n° 1 (maintenant rue Carnot, n° 3), et y réinstalla ses ateliers et magasins. Mais en 1815, le lendemain de l'entrée à Versailles du corps d'armée de Blücher, les Prussiens pillèrent et détruisirent toute la manufacture. Ils enlevèrent, en outre, dans trente ou quarante voitures, tout ce qui pouvait être emporté, comme pièces en fabrication et outils divers.

Boutet fut ainsi entièrement ruiné, et disparut avec la manufacture d'armes de Versailles.

Si je retrouve quelques renseignements sur la fin de sa vie, je les ferai connaître.

F. V.

—

Madame d'Angoulême (XXXV, 195). — Charles, duc d'Angoulême, bâtard du roi Charles IX, mort en 1650, épousa en premières noces Charlotte de Montmorency, fille du connétable Henri de Montmorency, morte en 1636; et en deuxièmes noces Françoise de Narbonne, née en 1623, mariée en 1644, morte en 1715, 141 ans après son beau-père. C'est probablement de cette dernière que parle Tallemant des Réaux. A. E.

—

Prostitution sacrée dans les temples de Babylone (XXXV, 240). — Plusieurs écrivains de l'antiquité témoignent que des cérémonies dévotes et voluptueuses étaient pratiquées dans divers pays de l'Orient, et notamment à Babylone. Le prophète Jérémie, dans sa lettre adressée aux Juifs destinés à être conduits captifs dans cette ville, leur apprend l'existence de cet usage (Baruc, c. VI, v. 42, 43). Le géographe Strabon en fait aussi mention (livre XVI), mais Hérodote, surtout, le décrit avec détails.

Pour les transcriptions d'Hérodote, voir Dulaure : *Les Divinités génératrices*, édition Belin, 1885, pages 168, 180.

T. PAVOT.

—

Un patron pour les bicyclistes (XXXV, 281, 511). — A Auxy-le-Château (en Artois), il y a, dans la vieille église, une statue de sainte Catherine. La sainte s'appuie sur une roue. Autrefois, lorsque quelqu'un était noyé, on allait détacher la roue de la statue et on la lançait dans le fleuve. L'endroit où s'arrêtait la roue était, d'après la tradition, le point où devait se trouver le cadavre.

ATREBATE.

***

— La question posée dans l'*Intermédiaire* sur le patron des bicyclistes a été très discutée dans le monde du cycle et dans la presse. Les uns tiennent pour saint Germain l'Ecossais, les autres pour sainte Catherine. Il me semble que tout peut s'arranger très bien : il y a des bicyclistes des deux sexes; pourquoi n'auraient-ils pas un patron et une patronne? En ce cas, si on grave un emblème, plaque ou médaille, sainte Catherine pourrait figurer, appuyée sur sa roue, d'un côté, et sur l'autre face, on verrait saint Germain l'Ecossais s'avancer sur les flots vers le dragon qu'il doit exterminer.

CONCILIATOR.

—

Langueyeur de porcs (XXXV, 283). — Un cousin germain de ma bisaïeule paternelle exerçait cette... fonction vers 1835, notamment à la foire Saint-Simon, à Châteaufort (Seine-et-Oise). Cette foire était importante à l'époque : 1,500, 1,600, 1,800 porcs, y étaient amenés. Le langueyeur, agréé par la commune, un ruban rouge au chapeau pour insigne, offrait ses services aux acheteurs pour vérifier l'état de santé de leurs porcs; coût : 25 centimes.

L'opérateur n'était, je pense, qu'un empirique sans diplôme aucun.

Son travail était assez dangereux ; il consistait à coucher l'animal sur le côté, à lui ouvrir la gueule à l'aide d'un bâton, à saisir la langue en s'enveloppant la main d'un chiffon pour empêcher le glissement, et à l'examiner,

Si la langue présentait de petits boutons, l'animal était supposé malsain et l'achat pouvait être annulé.

Cette coutume a dû disparaître, au moins dans la localité, vers 1850-1860. L'importance de la foire diminua d'ailleurs de telle sorte, qu'actuellement c'est à peine si on y voit 100 porcs, alors...

SGLPN.

***

— D'après la *Grande Encyclopédie*, le langueyage était une fonction exercée, dès le moyen-âge, par des hommes spéciaux, officiers du roi, appelés jurés-langueyeurs. Larousse dit que, remplacés en 1704 par les jurés-vendeurs-visiteurs, ils furent rétablis l'année suivante. Ils étaient chargés d'aller sur les marchés examiner les porcs mis en vente, pour savoir si ces animaux n'étaient point *ladres*, et, pour cela, ils inspectaient la langue, où la maladie offre des signes certains. Cette vérification se fait toujours, je crois. Du moins, en 1882, j'ai relevé cette phrase dans *Paris-Journal :*

Joseph, deux fois par semaine, exerce, au marché de la Villette, la profession peu connue de *languilleur* de porcs.

T. PAVOT.

—

Ferme, vente d'offices de justice (XXXV, 285). — Voir Eugène Durand : *Des offices considérés au point de vue des transactions privées et des intérêts de l'Etat*, 1863.

C'est au règne de saint Louis (Le Bret, *De la souveraineté*, liv. 2, ch. 8) qu'il faut remonter l'époque de la vénalité des offices ; Philippe le Bel l'autorisa ouvertement, et on prétend qu'il eut des difficultés avec le pape lorsqu'il sollicita de lui la canonisation de son aïeul, sur ce grief qu'il avait mis « les bailliages et prevotés à ferme, dont plusieurs étaient déshérités ». Cependant de nombreuses ordonnances prohibent la vénalité des offices (19 mars 1314, 19 novembre 1393, 7 janvier 1407, 25 mai 1415), ce qui prouve tout au moins que la pratique en était courante. Si on l'attribue à François Ier, c'est que ce prince pratiqua la vénalité des offices ouvertement, sans restriction, considérant qu'il y avait là une source de revenu, et établit en 1522 le bureau des parties casuelles « pour servir de boutique à cette nouvelle marchandise, » comme dit Loyseau, *Traité des offices* ; mais il en eut regret, comme le témoigne l'ordonnance du mois d'octobre 1535 et dans une lettre que peu avant il évrivait quand sa mère fut atteinte d'une très dangereuse maladie, il témoigna de son très vif ressentiment d'avoir remis ce désordre dans son royaume, confesse que Dieu l'en punissait par cette affliction et prie la cour de lui donner avis des moyens à tenir pour bannir cet abus du milieu de la France.

JOIRE.

—

Portraits de Célestin Nanteuil, le peintre de l'école romantique (XXXV, 288). — J'en possède deux à signaler à M. Ulric R.-D.

1° L'un, où l'auteur se représente dans une des tres nombreuses lithographies in-4°, qu'il a faites pour illustrer des morceaux de musique, et dont M. Georges Duplessis, dans un article sur Célestin Nanteuil (*Gazette des Beaux-Arts*, 1er décembre 1873), dit :

Dans un des titres de romances, *Les Cigares*, 1843, musique de L. Clapisson, paroles de M. F. de Courcy, Célestin Nanteuil s'est représenté, entouré de quelques amis ; il est assis devant une table et fume un trabucos ; c'est probablement le seul portrait qui reste de cet artiste.

2° Dans l'*Age du Romantisme*, de Ph. Burty et Félix Tourneux, in-4°, 1887, ouvrage qui malheureusement n'a pas été continué.

La première, sur deux livraisons consacrées à Célestin Nanteuil, renferme un portrait peint par lui-même, en 1830, gravé par Lemercier, édité chez Ed. Monnier, impr. Dorval. (Curieuse coïncidence : Dorval ! nom qui fut si cher à l'artiste. N'avait-il pas pour l'actrice, interprète des principaux rôles de l'époque romantique, un amour aussi ardent que platonique, nous raconte Champfleury, dans son étude : *Le Drame amoureux de Célestin Nanteuil*, d'après des *lettres inédites* adrèssées à Marie Dorval. Paris, Dentu, 1887).

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Anciens émaux de Limoges (XXXV, 289). — A l'exposition rétrospective de Limoges, 1886, il y avait plusieurs émaux représentant sainte Marguerite, dont un attribué à Jacques I Laudin, mais le catalogue n'indique aucun rapport avec la reine Anne d'Autriche. Le catalogue de cette exposition et celui des émaux du Louvre peuvent servir à dresser un essai de liste des productions des Nouailher, qui sont beaucoup monis nombreuses que celles des Laudin.

J.-C. WIGG.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Lettre du baron de BESENVAL a M. le marquis de SEGUR, ministre de la guerre.

A Paris, le 18 décembre 1781.

Monsieur,

Quoique j'eusse mandé à M. de la Coste (1). comandant le dépost des recruës de Tourrainne, de vous addresser en droiture la sentence qu'a rendu le conseil de guerre que je luy ai mandé, d'après vos ordres, d'assambler et de .présider, et pour la tesnüe duquel il a été envoié sept officiers, du mestre de camp dragon en quartier à Châteaudun. Dans la crainte qu'il n'ait pas suivi ce que ie lui avois prescris, d'autant que je reçois une expédition de cette sentence, j'ai l'honneur de vous l'addresser, vous y verrés que le soldat qui étant de garde a tué, à son corps défandant, un compagnong cardeur. a été absous, ainsi que cela devoit être. Il paroist que dans l'expédition de la sentence, on oublié (*sic*) le mot *déchargé*. A l'endroit que j'ai souligné en craion, ce qui ne me paroist pas, dans cette occasion, une obmission qui puisse tirer à conséquance.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux atachement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le B. de BESENVAL.

M. de la Coste, dans sa lettre, fait une réflexion fort juste; il dit que dans une ville aussy considérable qu'Orléans, où il n'y a point de garnison, où il existe 1800 compagnons cardeurs, presque indépendants, et où le vin est si commun, il est bien dificile qu'il n'y arrive pas souvent des désordres, surtout à la négligeance qu'y met le guet. J'ignorais qu'il y eut un guet à Orléans, et j'ai apris par la rixe qui vient de s'y passer, qu'il y existe un lieutenant de police, novice encore dans le comandement des provinces. Je vous prie de m'éclairer sur cet objet et de me dire si mon autorité s'étend sur la police d'Orléans et si je dois la maintenir; en ce cas, si il faut que j'en écrive à M. Amelot, qui a l'Orléannois, si il faut que j'en écrive à l'intendant, ou si je puis envoier des ordres directs. Je vous demande pardon, mais il faut bien que les jeunes gens s'instruisent.

P. c. c. : C. de la Benotte.

Lettre de Mlle MARS (de la *Comédie-Française*) au docteur PIRON.

Mon cher Piron,

Venez, je vous prie, me voir vers 5 heures. Je voudrais avoir votre avis sur une jeune fille à laquelle je m'intéresse et qui sera chez moi à cette heure; si vous êtes libre, vous dinerez avec nous et nous irons à l'Opéra où j'espère une loge, mais ma jeune fille ne pourrait rester à dîner; voilà pourquoi je voudrais que vous la vissiez avant. Vous serez bien gentil de ne pas me refuser.

MARS.

(La jeune fille en question était la fille de Mme Desbordes-Valmore.)

(1) M. Certain de la Coste, oncle du maréchal Certain de Canrobert et du général baron de Marbot, auteur des *Mémoires*.



LETTRE DE VIRGINIE DÉJAZET, CÉLÈBRE COMÉDIENNE.

Ma chère Victoire,

Voici votre chanson ; elle est fort jolie. Mais je vous l'ai dit, Roqueplan ne veut pas me permettre ce genre, et *refuse* même la *Lisette*. Je ne puis donc en rien être utile à vos deux auteurs. Veuillez leur présenter mes sincères regrets. Dimanche j'espère être libre, si je ne me trompe pas. Voulez-vous de moi ?

Mille amitiés, DÉJAZET.

P. c. c. : EDME G. D.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Lucelle. — On vient d'achever les fouilles commencées ici, il y a longtemps déjà. Indépendamment de squelettes humains et d'une plaque métallique portant une gravure des noces de Cana, on a découvert le tombeau d'un comte de Horbourg, décédé en 1328. Le nombre de touristes et d'amateurs d'antiquité qui se donnent rendez-vous à Lucelle, prouvent que les découvertes faites à la suite de ces fouilles ont donné une certaine importance au village. Autrefois, il y avait à Lucelle un couvent des religieux de Citeaux qui fut vendu en 1793. Les bâtiments de ce couvent appartiennent aujourd'hui à un entrepreneur de Bâle, M. Petitjean. Ce dernier a construit récemment un magnifique hôtel de trois étages, installé de façon à pouvoir servir de pied-à-terre pour touristes en villégiature. P.

—

Les collèges de Paris à la fin du XVIIIe siècle (XXXV, 515). — Le vieux Maître-Répétiteur auquel nous devons cet excellent article, serait vraiment bien aimable de nous faire savoir, — si possible !— où étaient situés les collèges sans exercices d'Arras, d'Autun, de Boissy, de Bourgogne, des Dix-huit de Treguier et du Trésorier, par lui cités (517), ainsi que les suivants, dont il n'a pas jugé à propos de faire mention, leur disparition étant peut-être antérieure au XVIIIe siècle :

Calvi, fondé en 1181 ;
Calvi, dit la « Petite Sorbonne », fondé en 1252, par Roger Sorbon ;
De Picardie, fondé en 1268, par Jean Picard ;
Dage, fondé en 1275, par Dage Dorter ;
Benoît (ou Saint-Benoît ?), fondé en 1290, par N... ;
De Léon, fondé en 1314, par Guy de Léon ;
Ecossais, fondé en 1327, par David d'Ecosse et Jean de Bethon ;
Des Lombards, fondé en 1330, par H. Chenny, évêque d'Arras (?) ;
De Suède, fondé en 1330, par Lombard (?) ;
De Vendôme, fondé en 1363, par N... ;
De Thou, fondé en 1393, par de Thou ;
De Tonnerre, fondé en 1406, par Richard de Tonnerre ;
De Dannemarck (dit Susse), fondé en 1410, par Susse ;
De la Petite-Merci, fondé en 1520, par Alain Albert ;
De Torché, fondé en 1620, par G. d'Estouteville. EFFEM.

—

Découverte d'un autographe de Deutz. — Jusqu'ici on ne connaissait pas d'autographe de Deutz ; ses *Mémoires*, que j'ai publiés dans le tome II du *Curieux*, n'ont été publiés que sur une copie authentique. L'autographe suivant, qui m'appartient, complète et rectifie ce que j'ai dit de Deutz dans mon livre sur *La duchesse de Berry* et les documents que j'ai publiés sur lui dans le *Curieux* :

Depuis que nous nous sommes vus, il y a eu bien des changemens dans ma vie. Je suis marrié (*sic*) et établi définitivement ici. Si vous voulez me voir chez moi vous me ferez plaisir. Si vous désirez que je vienne vous voir, je suis à vos ordres. Ainsi, si cela vous est agréable, faites-moi savoir par un petit mot où nous pourrons nous voir.

Tout à vous,
Simon DEUTZ,
rue de Lancry, n° 13.

Paris, 21 mars 1835.

P. c. c. : NAUROY.

—

Une table du « Mercure de France » (XXXV, 548). — Notre confrère P. L. émet incidemment le vœu qu'un « collabo » entreprenne une table raisonnée

du *Mercure*. Je suis heureux de lui dire que cette table existe, au moins pour les noms propres cités dans cette vaste collection. M. Joannis Guigard a publié, en effet, chez Bachelin-Deflorenne, en 1869 (1 vol. in-8° de 142 pages), un *Indicateur du Mercure de France, 1672-1789*, contenant, par ordre alphabétique, les noms des personnages sur lesquels on trouve, dans cette collection, des notices biographiques et généalogiques, avec renvoi aux années, tomes et pages. Cet *Indicateur* a même obtenu de l'Institut une mention très honorable, et, sans remplir complètement le *desideratum* de P. L., elle peut être d'une grande utilité aux chercheurs. LE BESACIER.

BIBLIOGRAPHIE

Senlis et ses environs, par le chanoine Eugène Müller, 1 vol. grand in-8° de 350 pages, avec planches et figures de Diogène Maillard et Théophile Nouvian. Senlis, Nouvian, 1896 (prix : 25 francs).

Voici un volume d'histoire locale qui sort de l'ordinaire et qu'à ce titre, nous sommes heureux de signaler aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. Et d'abord, tout y est purement local : l'auteur, érudit bien connu dans sa région, et dont la plume aimable sait donner de la vie aux matières les plus ardues, les illustrateurs, M. Diogène Maillard, artiste de grand mérite, qui, bien que travaillant à Paris où son talent est très apprécié, va chaque été retrouver avec joie ses pénates des bords de l'Oise, et M. Théophile Nouvian, qui n'a pas craint, et avec raison, pour son talent d'amateur, le voisinage des belles pages de son confrère en burin; enfin, l'imprimeur, qui n'est autre que ce même M. Nouvian, — un *cumulard*, comme on le voit — qui a voulu faire du volume de M. Müller son chef d'œuvre, et qui y a réussi. Par ce temps où la décentralisation est à la mode — théoriquement, sinon dans la pratique — nous croyons intéressant de signaler l'essai remarquable qu'a produit *Senlis et ses environs*.

Le titre de cet ouvrage, par un rare privilège, donne plus qu'il ne promet. En effet, après avoir promené son lecteur à travers les curiosités de la ville de Senlis et de ses environs immédiats, l'auteur le conduit sur les diverses routes qui desservent son voisinage plus éloigné. D'abord, vers la vieille abbaye de la Victoire, Montlévêque, Ermenonville et Châlis, puis à Barbery, Montépilloy, Trumilly, Rully, etc.; en troisième lieu, au nord, vers Balagny et Chamant, jusqu'à Verberie et Saintines; au nord encore, à Pont-Sainte-Maxence, Pontpoint, etc.; puis à l'est, sur les deux routes qui mènent: la première à Creil, Montataire, Villers-Saint-Paul et Nogent-les-Vierges; la seconde à Courteuil, Saint-Firmin, Chantilly, et de là, par un embranchement, à Gouvieux et Saint-Leu-d'Esserent. Un huitième chapitre nous fait visiter, au sud, Coye, Plailly, La Chapelle, Thiers et Mortefontaine.

Comme on le voit, ce n'est pas seulement les environs de Senlis que décrit M. Müller, mais une bonne moitié de son arrondissement, et la plus riche en monuments et en souvenirs de toute sorte. Nous signalons donc son livre à ceux de nos lecteurs ayant besoin de quelque renseignement sur ce petit coin de pays, qui a joué un si grand rôle dans notre histoire politique et monumentale. Ils y trouveront des indications sûres, puisées aux meilleures sources, rédigées en bon français, — ce qui donne à la science un charme de plus, — et ornées à tout instant de belles images.

Tout en recommandant vivement ce beau livre, je ferai cependant une réserve que tous les érudits comprendront; la table des chapitres n'existe pas et celle des noms de lieux et de personnes cités dans l'ouvrage est entièrement incomplète. Quant à moi, je l'ai refaite à mon usage personnel, tellement j'apprécie le beau livre de M. Müller; mais d'autres n'auront pas cette patience, et son travail eût beaucoup gagné en utilité pratique, si chacun avait été assuré de trouver facilement et à coup sûr la page où l'auteur parle si doctement du personnage ou de la localité qui peut l'intéresser.

AVIS

*La Direction de l'*INTERMÉDIAIRE *serait infiniment obligée à ses abonnés et collaborateurs de vouloir bien accompagner leurs communications, soit de leur carte de visite, soit de leurs nom et adresse lisiblement écrits.*

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Mai 1897.*

XXXVe Volume. — No 762

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — No 14

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Réforme du calendrier en Angleterre. — On éprouve toujours quelque embarras à faire concorder les dates d'un même événement, raconté par les historiens et les biographes français et anglais antérieurement au XVIIIe siècle. Je désirerais savoir en vertu de quel texte la réforme du calendrier fut adoptée en Angleterre. Faut-il admettre la date de 1751, comme point de départ officiel?

LECNAM.

—

La Saint-Barthélemy et le vicomte d'Orthez. — D'après l'*Histoire universelle*, de Théodore Agrippa d'Aubigné (Maillé, Saint-Jean-d'Angély, 1618), le vicomte d'Orthez, gouverneur de Bayonne, auquel, lors de la Saint-Barthélemy, Charles IX avait ordonné de faire massacrer les protestants, aurait refusé d'obéir au roi, et aurait envoyé à la cour une lettre énergique et courageuse, dont d'Aubigné donne le texte. Cette protestation admise par plusieurs de nos historiens est-elle bien authentique? Serait-il possible de trouver dans les archives de Bayonne des pièces prouvant que le vicomte d'Orthez ne s'était nullement opposé aux ordres de Charles IX?

EREUVAO.

—

Maria Calderon. — Je lis dans un livre de M. Ricardo Sepulveda :

Philippe IV vit jouer la Calderona dans une pièce de Lope, au théâtre de la Cruz, à Madrid, et s'éprit follement de la comédienne dont il fit sa maîtresse; de la conjonction de ces deux astres naquit un fort beau satellite, qui fut connu sous le nom de don Juan d'Autriche.

Cette Maria Calderon dut mourir en 1646, abbesse du monastère de Valfermoso, province de Guadalajara. Où peut-on trouver des renseignements (livres, documents, autographes, portraits) relatifs à cette Maria Calderon?

H. LYONNET.

—

États de services des officiers d'avant 1789. — Les états de services des officiers ayant servi dans l'armée royale, antérieurement à la Révolution, existent-ils au ministère de la guerre? Peut-on se les procurer en adressant une demande, à cet effet, au ministre de la guerre?

YOSC.

—

P.-E. Herbin de Halle. — L'un des plus intéressants des nombreux volumes que fit apparaître, à l'époque, l'actualité de l'expédition française en Egypte, est assurément celui-ci :

Conquêtes des Français en Egypte, *avec une nouvelle carte des citoyens Mentelle et Chanlaire. Ouvrage dans lequel on a joint*, *à la description géographique*, *l'histoire des Révolutions*, *le tableau des mœurs et coutumes*, etc., par P.-E. H...n, ex-C. de G. Paris, chez Pougens, impr.-libr., VII, 364 pages in-8°. An VII (1799).

Barbier (édit. Daffis, 1872) attribue cet ouvrage à P.-Etienne Herbin, de Halle.

La *Biographie universelle* de Michaud, édition de Mme Desplaces, la *Nouvelle Biographie générale* de Didot, la *Biographie universelle portative des Contemporains* de Rabbe et V. de Boisjolin, sont muettes sur cet écrivain. Seule, la *Biographie des Contemporains* d'Arnault lui a consacré quinze lignes, mais plus

qu'insuffisantes, en ce sens qu'elles ne renferment pas un traître mot de biographie proprement dite.

Nos confrères de l'*Intermédiaire* ne pourraient-ils pas, en nous donnant une petite notice sur P.-E. Herbin de Halle, suppléer à cette regrettable lacune de tant d'excellents dictionnaires biographiques? ULRIC R.-D.

—

L'abbé de Grécourt, illustré par Eisen. — J'ai en ma possession un rare exemplaire broché, non rogné, à toutes marges, imprimé sur papier vergé, collé, fin et très blanc (filigrane à l'écu de France: couronne royale, trois fleurs de lys et cordon du Saint-Esprit) des *Œuvres complettes* (sic) *de Grécourt. Nouvelle édition soigneusement corrigée et augmentée d'un grand nombre de pièces qui n'avaient jamais été imprimées.* A Luxembourg (Paris?) 1764. Quatre volumes in-12, avec titres imprimés en rouge et en noir, ornés de 4 vignettes dessinées par C. Eisen et gravées par C. Baquoy, et de 4 jolies figures, hors texte, dont trois dessinées par C. Eisen et gravées par C. Baquoy, et une (celle du tome IV), dessinée par Fossier et gravée par Danzel.

Toutes ces planches, qui sont charmantes, surtout celle du tome IIIe, représentant les trois Grâces que couronne la Renommée, sont « avant la lettre », c'est-à-dire sans autre légende que la seule indication des noms du dessinateur et du graveur.

Toute l'édition a-t-elle été tirée sur un papier vergé fin, au même filigrane que celui de mon exemplaire, et, également, avec les figures avant la lettre, ou cet état spécial des planches, sans légendes, porte-t-il en soi l'indication d'épreuves de choix provenant seulement d'un tout premier tirage, différent du tirage ordinaire du reste de l'édition?

ULRIC R.-D.

—

Œuvre de Théophile Gautier à retrouver. — En août 1864, je crois, parut en feuilleton, dans le *Moniteur*, un voyage en Espagne de Théophile Gautier, sous le titre : *De Paris à Madrid* (5 ou 6.000 lignes).

Cet ouvrage a-t-il paru en volume? Se trouve-t-il compris dans l'édition des Œuvres complètes publiées par Charpentier? ALBERT MARIE.

Moine de l'abbaye de Cluny en Angleterre. — Peut-on me donner des renseignements sur un moine de Cluny ou cluniacque nommé Mayol ou Maïeul, envoyé à l'une des fondations anglaises au XIIe ou au XIIIe siècle?

ARTHUR MAYALL.

—

Le général Ledée de la Louvière. — Je désirerais des renseignements complets sur ce général de brigade, qui fut commandant de place ou gouverneur de Zara, puis d'Ancône, sous le premier Empire?

BEATUS.

—

Article à retrouver. — Vers 1887 ou 1888, j'ai lu en tête d'un numéro du *Gil Blas* (ou peut-être d'un autre journal de Paris) un article intitulé : *Les 36 noms de l'innomable.* Un confrère obligeant pourrait-il me renseigner exactement sur la date où cet article a paru et le nom du journal qui l'a publié?

A. C.

—

L'application du droit de grâce. — Le 18 mars dernier, M. le duc d'Aumale a lu à l'Académie française, une intéressante notice intitulée : *Le roi Louis-Philippe et le droit de grâce.*

Cette notice fait connaître que, pendant toute la durée du gouvernement de Juillet, du 9 août 1830 au 23 février 1848, c'est-à-dire dans l'espace de 17 ans et demi, 2.277 sentences de mort ont été prononcées par les diverses juridictions, et que 668, ou 29 °/o seulement de ces sentences, ont été appliquées. On compte donc, pour chacun des 210 mois du règne de Louis-Philippe, une moyenne de dix à onze condamnations à la peine capitale.

Le roi dut être souvent frappé du nombre considérable de ces condamnations. Aussi, en chef d'Etat humain et avisé, exerça-t-il largement le droit de grâce que la Charte lui avait assuré.

Il serait intéressant d'avoir sur cette matière, des chiffres analogues concernant, d'une part, la période impériale, du 2 décembre 1851 au 3 septembre 1870; d'autre part, la période républicaine, du 4 septembre 1870 au 31 décembre 1890.

On pourrait constater dans quelles limites ces derniers gouvernements ont appliqué le droit de grâce.

Je fais donc appel à ceux de nos aimables collaborateurs qui ont la possibilité de recueillir ces renseignements.

H. T.

—

De l'influence du chant sur le temps. — Tout le monde sait que lorsque certains chanteurs en fausset sont en veine de se faire entendre, c'est une quasi-certitude que la pluie ne va pas tarder à arriver, aussi ne manque-t-on pas de leur enjoindre de se taire, en leur disant qu'ils vont faire pleuvoir. Or, est-ce chanter faux qui fait pleuvoir, ou bien serait-ce que l'humidité du temps agit plus particulièrement sur certains gosiers ? S'agit-il tout simplement de quelqu'analogie avec le couac des grenouilles demandant la pluie ? La question a-t-elle été étudiée et le fait vérifié ?

Ln G.

—

Portraits de l'abbé La Caille ou de La Caille (Nicolas-Louis). — Illustre astronome, né à Rumigny (Ardennes), le 15 mars 1713, mort en 1762, dont les principaux ouvrages sont :

Leçons de Mathématique, 1741.
— *de Mécanique*, 1743.
— *d'Astronomie*, 1746.
Les Eléments d'optique, 1750.
Les Tables solaires, 1758.
Des Ephémérides, depuis 1745.
Et le *Cœlum australe*, publié en 1763, après sa mort.

Connaît-on de lui des portraits peints, gravés ou sculptés ?

Un Abonné.

—

Couleur de la reliure des livres. — Quel est l'usage, quelle est la mode ? — Le jaune n'est-il pas réservé aux livres érotiques ; le violet, à la théologie ; le vert, à la botanique ? — Quelles couleurs conviennent à la géographie, l'histoire, la philosophie, les romans, les mémoires, la musique, le théâtre tragique ou comique, les journaux, et... l'*Intermédiaire* ?

Rien n'est sans intérêt en ce qui concerne nos chers livres ; j'estime donc que la compétence incontestable des abonnés de l'*Intermédiaire* pourrait établir une règle à suivre.

Villefregon.

—

Femme du monde. — A quelle époque cette expression a-t-elle été prise en bonne part ?

Ce que je puis affirmer, après avoir compulsé aux Archives nationales de nombreux procès-verbaux de commissaires de police, tout empreints de sensibilité, c'est que sous le règne de Louis XVI, on appelait en langage administratif femme ou fille du monde, des personnes que la légèreté de leurs mœurs faisait surveiller de très près et ne rangeait pas dans la bonne compagnie.

L. B.

—

La franc-maçonnerie dans l'Ouest avant 1792. — Où serait-il possible de rencontrer des renseignements précis sur les loges maçonniques de Nantes, Angers, Poitiers, Saumur et sur toutes celles existant avant 1792, dans le pays appelé depuis la « Vendée-Militaire » ? Existe-t-il quelque trace de ces loges, de leurs adhérents et de l'influence qu'elles ont pu avoir ?

Merci d'avance à l'obligeant collabo qui voudra bien me renseigner ou m'indiquer des documents manuscrits ou imprimés sur la question.

H. Baguenier Desormeaux.

—

La rougeole des singes. — M. le docteur Chavigny, médecin aide-major de 1re classe, à Constantine, a communiqué à l'Académie de médecine, dans sa séance du 16 février 1897, une observation intéressante sur la rougeole d'un cynocéphale de Zanzibar. Nous serions heureux d'apprendre par les lecteurs de l'*Intermédiaire* si d'autres cas de rougeole ont été observés chez les singes.

Philippe Salmon.

—

Heinsius. — Ce peintre allemand vivait en France et était appelé « peintre de Mesdames ». Le Louvre possède un portrait de cet artiste.

En quelles années est-il né et mort ? Le catalogue du Louvre dit que sa veuve touchait une pension du roi en 1824.

E. Gandouin.

—

Souverains colonels honoraires. — On sait que tous les souverains de l'Europe sont colonels de régiments dans les armées étrangères et en portent l'uniforme à l'occasion. Pourquoi, sous l'ancien ré-

gime, les rois de France étaient-ils exclus de cet échange de politesses? Nos régiments, en effet, étaient dits : du Roi, du Dauphin, de Monsieur; portaient des noms de provinces ou des gentilshommes qui en étaient propriétaires, mais toujours des noms français, sauf, bien entendu, pour les corps recrutés à l'étranger.

Quelle était la cause de cette exclusion? S'étendait-elle à d'autres pays?

E. B.

—

L'oculiste Daviel. — On désirerait avoir le plus de détails qu'il sera possible sur l'oculiste Daviel, qui habitait Genève, si je ne me trompe, dans les dernières années du XVIIIe siècle. H. C.

—

Edmond Géraud. — Je serais bien reconnaissant à l'intermédiairiste qui pourrait me dire où se trouvent des lettres d'Edmond Géraud, le poète et publiciste bordelais.

Edmond Géraud, qui joua un rôle important à Bordeaux sous le premier Empire et la Restauration, entretint une correspondance assez longue avec les hommes remarquables de l'époque; je citerai : Peyronnet, Martignac, Maine de Biran, Lainé, Lynch, Baour-Lormian, Victor Hugo, de Sigoyer, Chateaubriant.

Les descendants d'Edmond Géraud possédent les lettres de toutes ces célébrités; ils seraient désireux de connaître les réponses du poète. P. M.

(Club bordelais.)

—

Shakespeare. — Dans la grande édition anglaise de *Shakespeare*, de Clarke, 4 vol. in-8°, le nom du grand Will est imprimé dans le titre avec l'orthographe courante; mais, en tête du 1er volume, figure un portrait de Shakespeare, sous lequel est reproduit un fac-simile de sa signature. Il me semble voir, dans cette signature, l'orthographe *Schakspeer*. Quelle est la véritable orthographe?

J. G. B.

—

Luis Alonso, maître de danse à Cadix. — Le dit Luis Alonso, qui a véritablement existé vers le commencement de ce siècle, est un type andalou très populaire dont le théâtre espagnol s'est emparé; il y a : *La noce de Luis Alonso*, comme *Le bal de Luis Alonso* ou *Le monde est comédie*, qui sont des prétextes très heureux à de jolis tableaux et scènes avec costumes du temps, le tout accompagné d'une musique moderne fort gracieuse. Sa femme aussi, Maria-Jésus, est légendaire. Il y a même une polka célèbre qui porte son nom.

Où pourrais-je trouver des renseignements sur l'histoire réelle de ces deux personnages? H. LYONNET.

—

Bohême. — Un des amis de Beaumarchais lui écrivait un jour :

Avec le cœur d'un honnête homme, tu as toujours eu le ton d'un bohême.

Je croyais que le mot de bohême, pris dans ce sens, était beaucoup plus récent; j'en comprends l'origine, mais je voudrais bien connaître son acte de naissance?

J. G. B.

—

Hymne grecque. — Au Xe siècle, on chantait au couronnement des empereurs, une hymne commençant par ces mots :

Tu es dieu, parce que tu es miséricordieux et que tu aimes les hommes.

Un intermédiairiste pourrait-il me donner cette hymne en entier?

Dr LEJEUNE.

—

Carte de la campagne de Russie (1821). — J'ai retrouvé des mémoires inédits d'un officier ayant fait la campagne de Russie. Malheureusement, la plupart des noms géographiques sont maltraités. Quelle est la meilleure carte à consulter pour suivre la campagne de 1812, et rectifier l'orthographe des noms de villes et de bourgs? H. LYONNET.

—

Mme Vigée-Lebrun. — Les Mémoires de cette artiste célèbre, contiennent un catalogue de ses œuvres, dressé par elle-même, liste qui me paraît absolument incomplète, car elle raconte qu'en quittant Paris, en 1789 ou 90, elle avait gagné plus d'un million. Le nombre des tableaux désignés me paraît bien peu nombreux, pour une pareille somme, à cette époque.

Pourrait-on me donner une liste des tableaux de cette femme, non désignés dans ses Mémoires; puis, qu'a-t-elle produit après son retour en France, de 1802

à 1842. A sa rentrée, elle avait environ 46 ans ; ce n'est pas un âge où l'on s'arrête de peindre. E. Gandouin.

—

Ouvrages sur le règne de Henri IV. — J'ai des documents manuscrits et inédits sur le roi Henri IV. Je voudrais les encadrer dans le récit exact et sérieux des événements auxquels ils ont trait. Quels sont les ouvrages que l'on peut consulter avec le plus de fruit sur le règne de ce prince, et principalement sur les années 1592 à 1598? S. de M.

—

La « Cléopatre » de Bonaparte en Egypte (1798-1800). — Dans l'*Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte* (Paris, 10 vol. in-8° de texte, 160 portraits et deux volumes d'atlas grand in-4° oblong, 1830-1837), ouvrage fort sérieusement et consciencieusement rédigé, d'après des documents originaux authentiques et non, comme on pourrait le croire, recueil de cancans de portière, un chapitre presque entier est consacré (tomes IV, pages 70 à 78, et VI, p. 284, 285) à conter l' « épisode romanesque » des amours du général Bonaparte, au Caire, avec une jeune dame mariée depuis peu à un officier des chasseurs à cheval, époux vraisemblablement mal commode et gênant, mais que le général s'empressa d'éloigner par l'expédition d'un ordre de départ immédiat pour une mission secrète et des plus lointaines. (Le répertoire ordinaire du Palais-Royal se jouait — déjà ! — avec un joli succès, place d'Esbekieh, en l'an VI !)

En ce pays de beautés de harems toutes matérielles, la taille svelte, l'élégant embonpoint, la figure vive et spirituelle, non moins que l'air endiablé de cette petite méridionale, alors dans tout l'éclat de son printemps, furent le fluide du coup de foudre dont fut atteint au cœur ce chef d'armée de vingt-huit ans.

Et ces amours, toujours plus vives, dit l'histoire précitée, durèrent pendant tout le temps du séjour du héros sur la terre d'Afrique.

Le goût de Bonaparte pour Madame Fourès avait survécu à la possession. Maîtresse titulaire du général en chef, elle était logée dans une maison voisine de son palais d'Elfy-Bey ; richement parée, entourée d'esclaves, sa vie était une longue suite de jouissances. Parfois elle se revêtait d'un habit de général, et caracolait aux parades sur un cheval arabe dressé pour elle. Les soldats connurent bientôt son histoire, et en la voyant passer : « Voilà notre générale ! » disaient-ils. D'autres, par allusion à l'héroïne d'une intrigue plus ancienne, faisaient de l'érudition de camp, et la nommaient la *Clioupâtre* (Cléopâtre). Du reste, c'était entre Bonaparte et elle une passion toujours croissante...

Quand l'expédition de Syrie le força de se séparer d'elle pour un temps, il lui écrivit les lettres les plus tendres et les plus expansives... Cette confiance fut poussée si loin, que Bonaparte promit, dit-on, à Mme Fourès, de divorcer avec Joséphine et de l'épouser elle-même, si elle le rendait père. Une anecdote racontée par Bourrienne, confirmerait cette circonstance. Dans un cercle d'amis, le général causait un jour librement et de ses amours et de sa maîtresse :

Il ne lui manque qu'une chose, disait-il, c'est de me donner un enfant; mais, que voulez-vous ? La petite sotte n'en sait pas faire.

Il est à supposer que ce ne dut point être la bonne volonté ni l'envie de réussir qui lui firent défaut.

Mais, soyons sérieux. N'existerait-il pas un portrait authentique, qui ait été peint ou dessiné, en Egypte, de cette nouvelle et si séduisante Cléopâtre ?

La suite de portraits gravés de Du Tertre, dessinés par lui en Egypte pendant l'expédition, ne renferme qu'un seul portrait de femme : celui de Mme la générale Verdier. C'est un beau portrait, d'un grand caractère, comme physionomie et comme costume. Mais la petite frimousse, assurément moins sévère, mais aussi plus délurée et plus affriolante de l'espiègle et gentille blondinette Mme Fourès a-t-elle vraiment pu être oubliée ?

L'Institut d'Egypte, fondé au Caire par Bonaparte, comptait parmi ses membres, un grand nombre d'artistes — et de jeunes artistes — : est-il supposable qu'aucun d'entre eux, n'aurait eu la pensée de fixer — pour la postérité — les traits de cette belle-petite, alors placée si en évidence, tout auprès du soleil et qui caracolait si allègrement, les cheveux au vent, costumée en hussard, ou en général, par les promenades du Caire et devant l'armée ébahie ? Ulric R.-D

RÉPONSES

Rouget de Lisle est-il l'auteur de la Marseillaise? (I, 147, 203, 216, 298, 313, 342; II, 286; III, 111; XXXIV, 771; XXXV, 483, 577).— Ce qui a été publié de plus récent sur ce sujet, est :

Le Centenaire de la Marseillaise, étude historique, par Ferdinand Reiber, Strasbourg, imp. alsacienne, 1892, in-12.

La brochure contient le récit d'un témoin oculaire de la soirée historique du 25 avril, chez Dietrich, et de la création de la *Marseillaise*. RISTELHUBER.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722; XXXIV, 248, 339, 385, 630; XXXV, 17, 151, 244, 293, 342, 437, 531, 581). — En avril 1897, le *Gil Blas* continue la publication d'un roman de M. E. Blavet, intitulé *Le Talion*. — Il en est un autre portant le même titre et dont l'auteur est M. Giraud. (Paris. Ollendorff, 1884). T. PAVOT.

—

Ah! les braves gens! (XXVI, 83; XXXIV, 445, 631; XXXV, 155, 346). — L'authenticité de l'exclamation attribuée au roi de Prusse a été affirmée par le comte de Mun, l'académicien d'hier,qui, à la séance de la Chambre des Députés, du 11 juin 1887, dans la discussion de la loi militaire, prononçait un éloquent discours dont voici quelques lignes (*Journal Officiel*, page 1196):

Il y a, Messieurs, — nous avons bien le droit d'évoquer ces souvenirs, — il y a, sur le plateau d'Amanvillers, une route qui monte à Saint-Privat-la-Montagne : elle s'appelle encore le chemin funèbre de la garde royale. C'est là que l'élite de l'armée allemande est tombée dans un combat de géants! Et si je me laissais aller,combien d'autres souvenirs héroïques se presseraient devant mes yeux, depuis Wissembourg et Reichshoffen jusqu'à cette charge de Sedan dont je ne puis parler, moi, qu'avec des larmes dans les yeux, parce que la moitié du régiment de chasseurs d'Afrique où j'ai fait mes premières armes y a trouvé la mort, cette charge de Sedan qui arrachait au roi de Prusse un cri pareil à celui de Guillaume d'Orange à Nerwinde: «Oh! les braves gens!» comme l'autre avait dit : « L'insolente nation! » (Double salve d'applaudissements sur tous les bancs de la Chambre).

J. LT.

Vers tragiques ridicules (XXVI, 81, 343, 417, 539, 659; XXVII, 215, 332, 451, 532, 614; XXIX, 59, 146, 423; XXXI, 52; XXXIV, 249, 581; XXXV, 52). — On s'est souvent moqué de ce vers de Ponsard:

Quand la borne est franchie, il n'est plus [de limites.
(*L'Honneur et l'Argent*).

Il en est bien d'autres, au moins excessifs, du même auteur.

On lit dans les *Curiosités littéraires et bibliographiques* de Monselet (Paris, librairie des Bibliophiles, 1840), page 200, que Ch. Asselineau avait une collection de couteaux à papier sur lesquels il écrivait les vers les plus excessifs de l'école contemporaine, et surtout de l'école dramatique.

Ponsard y était largement représenté :

Chez elle, en ses salons, chaque parti se [touche.
(*Le Lion amoureux*).

Que ne puis-je saisir mon cœur dans ma [poitrine,
L'écraser contre terre et fouler sa ruine. (Id.)

Joindre les deux citations d'Emile Augier (même article) :

Ma chère, fais-nous donc ce machin au [fromage.
(*Gabrielle*).

La mort de ce vaurien au ventre m'a fait [chaud
(*Philiberte*).

Et celle-ci de Viennet, dans *Arbogaste*:

Seigneur, le roi s'avance avec vingt mille [Francs.

Et, enfin, ce vers, à rêver, de Verlaine:

Une connexité grandiosement calme.

L. DE LEIRIS.

—

Anciennes forfanteries lors des sièges des villes (XXIX, 413, 679; XXX, 216; XXXV, 52, 295, 487). — Je demande pardon à Effem si je ne me suis pas exprimé avec assez de clarté au sujet de Bitbourg. — Cette ville appartenait au Luxembourg jusqu'aux guerres de la Révolution; elle a été annexée à la France avec l'ancienne province de Luxembourg. En 1815 la partie à l'est de l'Our et de la Suse fut incorporée à la Prusse.

D. DE LUXEMBOURG.

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650; XXXIII, 38, 300, 357, 694; XXXIV, 202, 301, 399, 816; XXXV, 158, 248, 388, 488, 584). — A Reims, je relève la rue *Folle-Peine*, qui existe encore actuellement.

F. L. A. H. M.

***

— La rue de la Monnaie, à Luxembourg, s'appelait dans le temps la rue des *Ch....s.*

En 1838, le Conseil municipal de la ville de Luxembourg a changé le nom d'une rue que l'on désignait par le *Cul-de-Sac*, en « rue du Nord ». Personne ne se sert de cette désignation mais à côté de son ancien nom on l'appelle plus généralement « rue de la *Chicorée* », depuis qu'une fabrique de ce produit y a été établie il y a environ cinquante ans.

Luxembourg possède en outre une rue des Bons-Malades; elle conduisait vers la maladrerie des Lépreux. Existe-t-il encore en France des rues et des constructions qui rappellent ces établissements qui furent pour la plupart fondés après les Croisades?

D. de Luxembourg.

—

Baigneur et baigné (XXXI, 682; XXXII, 173; XXXV, 438). — Ce que propose le collaborateur Dieuaide est absolument inadmissible. On ne pourra jamais changer baigner et baigneur en *bainier* et *bainieur*, ce serait altérer l'essence même des mots. L'articulation *gn* ne peut en rien se confondre avec la syllabe *ni*, la première jointe à une voyelle suivie ou non d'une consonne ne forme qu'une seule syllabe, exemple: ro-*gnon*, oi-*gnon*, chi-*gnon*, etc. La seconde, au contraire, en forme deux: u-*ni-on*, ban-*ni-ère*. Or, on ne peut même en ne faisant pas sentir les deux syllabes dans le second cas, substituer l'une des deux prononciations à l'autre. On regarde comme affectées d'un défaut de prononciation les personnes qui disent un *onion* et comme affectées d'un fort accent de terroir celles qui prononcent *magnère* pour *manière*, *bagnère* pour *bannière*.

Il serait donc inadmissible de prononcer *baigner* comme faux *ébénier*.

Mais où la difficulté confinerait à l'impossible, c'est dans l'accouplement du *gn* avec l'*e* muet: on écrirait donc vigne, digne, ligne, signe, etc.: *vinie*, *dinie*, *linie*, *sinie*. Je crois ce dernier argument décisif. C'est là qu'on sent ce que le *g* a d'indispensable et d'irréductible.

La combinaison *gn* est destinée à une articulation de son qui est propre au français, à l'italien et à l'espagnol.

L'italien la rend par *gn*, comme le français; l'espagnol par ñ.

Le *señora* espagnol se prononce, sauf la voyelle *e*, comme le *signora* italien. *Doña* Sol: *Dogna* Sol. Voilà tout trouvé le caractère particulier souhaité par le collaborateur Dieuaide pour exprimer le son produit par la combinaison de *g* avec *n*.

Paul Argelès.

—

Topographia Galliæ (XXXII, 237, 417, 496, 571; XXXIII, 13, 374). — A-t-on relevé un joli lapsus dans la réponse à cette question, faite par M. A. L., à la page 496 du vol. xxxii de l'*Intermédiaire?* Il dit que cet ouvrage, édité à Amsterdam, est d'un auteur dont le nom est plus facile à transcrire qu'à prononcer: *Koningrijk Vrankrijk*.

M. A. L. ignore sans doute que ces deux mots, qu'il estropie, veulent dire tout simplement en hollandais: *Royaume de France!*

A. C.

—

Cosmographie universelle de Fr. de Belleforest (XXXII, 240, 420). — Il existe un fort intéressant tout petit portrait, gravé sur cuivre, au xvi[e] siècle, par Léonard Gaultier, de François de Belleforest, classé sous le numéro 135, des *Povrtraictz de plvsievrs hommes illvstres qvi ont flory en France, depvis l'an 1500 ivsqves à présent*, petite collection très appréciée des iconophiles, sous le nom de *Chronologie collée* et composée, à ma connaissance, de 144 portraits différents.

Belleforest, dans ce portrait, est représenté en buste, de trois-quarts, vêtu d'un justaucorps boutonné sur la poitrine, le col entouré d'une haute fraise, la tête nue, les cheveux courts relevés en coup de brosse, la barbe entière taillée en pointe.

La physionomie expressive et réfléchie, son regard à la fois perspicace et bienveillant, son front large et élevé, sont bien ceux d'un penseur adonné, de longue date, aux travaux de l'esprit et de l'érudition.

Ulric R.-D.

Ligue des malcontents (XXXIII, 204). — Je n'ai jamais lu qu'une ligue des malcontents se soit formée sous Louis XI.

Deux pièces très rares et curieuses portent les titres suivants :

Divers lettres interceptés du cardinal de Granvelle à divers personnages du party de Malcontents. Anvers, chez Françoys Ravelinghien, 1580, in-4°.

Lettres interceptés de quelques Patriots masqués (malcsntents). Anvers, imprimé par Rivière, 1580, in-4°.

Antoine Perrenot de Granvelle, cardinal et homme d'Etat espagnol, avait, en sa qualité d'archevêque de Malines, favorisé l'inquisition ; il eut pour successeur, le célèbre duc d'Albe.

La ligue des malcontents se dit également des seigneurs qui, en 1573, se plaignaient de l'inobservance des ordonnances et demandaient l'assemblée des Etats. Le duc d'Alençon, frère du roi, Henry de Montmorency et le vicomte de Turenne, étaient à la tête des malcontents. A. Dieuaide.

—

Armoiries et devise des Riomet de Dorette (XXXIII, 290, 628; XXXIV, 410; XXXV, 438). — Le château de Dorette (aujourd'hui on dit Durette), existe encore.

Il y a eu une famille qui a porté le nom de Dorette ou Dourette. Des membres ont été seigneurs de Pereis ou Periers et de Veyrières.

Guillaume de Dorette, écuyer, obtint du bailli ou comte d'Auvergne, le 13 novembre 1382, répit ou délai pour faire hommage du fief de Pereis en la châtellenie d'Usson.

Un Jacques de Dorette fut inscrit à l'armorial de 1450, et sa famille subsistait encore en 1540.

Antoine de Dourette, chevalier, seigneur de Lugeac, de Veyrières, de Busséol, de la Rochette, de Chambon, et coseigneur de la Vaudieu, avait épousé Antoinette de Vilatte de Jonchères, dame de Meyronnet de Chazeau et de Montmonedier, de laquelle il laissa trois filles : Michelle de Dourette, Claudine de Dourette et Anne de Dourette.

La seigneurie de Dourette appartenait, en 1670, à Etienne et Jean Riomet, et à Anne Riomet, fille de feu Jean-Joseph Riomet, en 1723.

En 1590, vivait à Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), Daniel Riomet, de la même famille.

—

Première année d'un siècle (XXXIII, 331, 669; XXXIV, 220; XXXV, 16, 491). — La véritable raison pour laquelle le XXe siècle commencera le 1er janvier 1901 et non le 1er janvier 1900, ne me paraît pas avoir été donnée, même par M. Bertrand, de l'Académie des sciences. Il est évident, comme il le dit, qu'il n'y pas eu d'année 0 et qu'on a débuté par l'année 1 : c'est un fait qui saute aux yeux, mais ce n'est pas une raison.

Un plébiscite a eu lieu dans le journal *La France*, il y a quelques années, et on a trouvé moitié de lecteurs faisant commencer le XXe siècle en 1900 et moitié en 1901. D'où vient la confusion produite par les premiers? De ce que les années sont exprimées en nombres *cardinaux*, alors que les nombres qui les désignent, sont des nombres *ordinaux*.

On dit année dix-neuf cent pour année dix-neuf centième. Aussi, remarquez qu'alors que dix-neuf cents et dix-neuf cent quatre-vingts doivent se terminer par des *s* ; quand il s'agit d'années, ils restent invariables, parce qu'ils sont des abréviations de dix-neuf centième, dix-neuf cent quatre-vingtième.

Dès lors, la solution s'offre d'elle-même : quelle doit être la 1re année d'un siècle? La *unième;* si donc c'est le XXe siècle, ce sera la *unième* après 1900 ans révolus, la 1901me. En un mot, le nombre cardinal exprime une chose comptée, finie, accomplie ; le nombre ordinal, une chose qui est en train de compter.

Paul Argelès.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605; XXXIV, 170, 548, 721; XXXV, 23, 163, 439). — A propos de l'abbé de Bourbon, une faute d'impression me fait dire « qu'il est le seul des enfants naturels de Bourbon qui ait été légitimé », ce qui est une erreur; j'avais écrit qu'il était « le seul des enfants naturels de Louis XV qui ait été légitimé ». Nauroy.

—

Livres n'ayant pas paru par suite de la destruction des manuscrits (XXXIV, 189, 471, 509, 640, 819). — Châteaubrun (1686-1775) avait, dit-on, composé un

Ajax et une *Antigone* ; il les mit dans un tiroir sans clef, et les oublia deux ans. Ayant eu fantaisie de les relire, il ne trouva rien et demanda à son valet s'il n'avait point vu deux gros cahiers :

Vraiment oui ! Monsieur, répondit le domestique, car ils m'ont longtemps servi à envelopper les côtelettes de veau que vous trouvez si bonnes, cuites de cette façon.
(Patin, *Les Tragiques grecs.*)

Montesquieu avait composé une *Histoire du règne de Louis XI.* Brouillon et copie furent laissés sur une table avec recommandation de brûler le premier cahier, ce qui fut fait. Puis, croyant que la copie demeurée seule était le brouillon condamné à disparaître, Montesquieu la brûla aussi. Et l'ouvrage ne fut pas recommencé. (V. *Illustration*, 10 avril 1897.)
T. PAVOT.

—

Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640 ; XXXV, 65, 169, 251, 300, 356, 442, 495 539). — L'église de Saint-Jean-Baptiste, située dans le faubourg du Grund, à Luxembourg, possède une Vierge noire.
D. DE LUXEMBOURG.

—

Vienne (Etymologie de) (XXXIV, 329, 606, 743; XXXV, 171). — Ce mot me paraît venir du latin *via* (route) et *inire* (entrer dans). Vienne, en tant que faubourg, signifierait : entrer dans la route ....de la ville, sous entendu. Nous avons dans l'ancien droit le *Vienage* qu'on payait pour la sûreté des grands chemins ; du latin *via* et *agere*, *in viam agere*.

Dans le pays de Liège, le mot *vinâf*, *vinave*, signifie la grande-rue d'un bourg d'un village, la partie de l'endroit où les maisons sont agglomérées, nous dit Grandgagnage.

Cet auteur ajoute :

On lit dans Joannes Presbyter, ap. Chap. II, 282 : « Insuper statuerunt (scabini) fieri in civitate vicenas, ordinando ut quaeque vicena esset subdita sub quodam ductore ». De ce *vicena*, dérivé de *vicus*, on a tiré *vicenabulum*, d'où notre mot *vinâf*. Ducange a dans le même sens *vicinantia*, *vicinea*.
EDME DE LAURME.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334, 648; XXXV, 68, 173, 253, 301, 392, 443, 497, 539). — Cologne possède une rue des Juifs ; elle a tout au plus une étendue de cinquante mètres et conduit au fameux porche de l'hôtel de ville, qui est souvent cité comme un modèle de la renaissance classique. D. DE LUXEMBOURG.

—

L'ordre du Bouclier d'or (XXXIV, 483, 751). — Ce n'est pas *Bouclier* mais bien *Ecu d'or* qu'il faut lire.

Le traité de Bretigny, du 8 mai 1360, imposa au roi Jean le Bon, une rançon de trois millions d'écus d'or; 20 otages choisis parmi la haute noblesse et 42 notables devaient se constituer pleiges du complet payement. » Louis II duc de Bourbon, fut au nombre des premiers et s'engagea jusqu'à concurrence de cent mille francs d'or. Le 31 octobre suivant il s'embarqua pour l'Angleterre.

De retour dans ses domaines le jeune duc institua à Moulins, — le 1er de l'an 1369 — l'ordre de l'Ecu d'or, pour le donner aux principaux seigneurs de sa cour. Les chevaliers, dont le nombre était fixé à vingt-six, devaient être nobles et avoir donné des preuves de courage. Le joyau consistait en un écu d'azur chargé d'un chef abaissé (ou une fasce haussée ?) bordé de seize perles d'or, surchargé du mot ALLEN (tout ou tous) d'azur. L'année suivante, Louis II changea le nom de l'Ecu d'or en celui de Notre-Dame du Chardon ou de Bourbon.

En tout temps les titulaires devaient porter une ceinture de velours bleu céleste, sur laquelle était brodé en or le mot Espérance.

Au XVIIe siècle, dit le P. Menestrier, on voyait encore au château de Clermont, en Beauvaisis l'écu d'or représenté en plusieurs endroits. EFFEM.

—

Etre dans les vignes du Seigneur (XXXIV, 521, 782 ; XXXV, 198, 394). — Voulant démontrer que Noé planta la vigne — sur l'ordre du Seigneur — M. Oroel se livre à une véritable débauche de latin. *Quum se occuparet*, puisqu'il s'occupait à livrer un « texte précis » il n'eût pas mal fait de dire, en même temps, de quelle Bible si claire il tirait sa preuve.

L'édition que je possède, pareille à beaucoup d'autres ne me donne, sur Noé vigneron, au chapitre IX de la Genèse, que ces deux versets :

20. — Capitque Noe, vir agricola, exercere terram, et plantavit vineam.

21. — Bibensque vinum, inebriatus est, et nudatus jacebat in tabernaculo suo.

De là il découle bien, pour moi, que Noé était, au propre, *dans sa tente*, et au figuré, *dans les vignes*. Quant au rôle du Seigneur en cette affaire, j'ai beau chercher, je n'y vois goutte. T. PAVOT.

—

Usage de sonner les cloches pendant les orages (XXXIV, 579, 803; XXXV, 99, 201, 359, 595). — On lit, à ce sujet, dans le *Dictionnaire de physique*, de Sigaud de La Fond (1781, 4 vol. in-12):

Dans presque tous les pays, on a coutume de sonner les cloches des églises pour se garantir des accidents fâcheux que le tonnerre entraîne avec lui. Mais ces moyens sont plus dangereux qu'utiles. Aussi, le célèbre Pluche remarque-t-il, dans le septième volume du *Spectacle de la Nature*, que, dans l'espace de trente ans. il a observé cinq orages pendant lesquels le tonnerre est tombé sur cinq clochers dont on faisait sonner les cloches. Toute la Basse-Bretagne, le long des côtes qui s'étendent depuis Landerneau jusqu'à Saint-Pol-de-Léon, fut témoin qu'en 1718, le tonnerre tomba sur vingt-quatre églises et précisément sur celles où l'on sonnait les cloches, tandis que celles où on ne sonnait point, furent à l'abri de cet accident; le fait est constaté dans l'*Histoire de l'Académie* pour l'année 1719, t. IV, p. 395.

L'*Essai météorologique sur la véritable influence des astres, des saisons et changements de temps*, par Joseph Toaldo Vicentin..., traduit de l'italien par Joseph Daquin (Chambéry, 1784, in-4°), rapporte, page 9, exactement le même fait et conclut en ces termes :

Cette histoire seule suffirait pour prouver le danger que l'on court de sonner les cloches lorsque le nuage orageux est déjà parvenu au-dessus de l'endroit où l'on sonne.

Ces auteurs enregistrent le phénomène, mais ne l'expliquent pas.

Pour trouver l'explication, la constatation du phénomène contraire ne pourrait-elle servir de base? S'il est prouvé que les objets terrestres vibrent d'eux-mêmes en temps d'orage, ne sera-t-il pas à la fois confirmé et démontré dans une certaine mesure que, réciproquement, la vibration de ces objets peut attirer l'orage?

Or, voici précisément ce que raconte Saussure dans son *Voyage dans les Alpes* (1779-96) :

Notre attention fut attirée par un bruit qui rappelait la stridulation des bourdons. C'étaient nos bâtons qui chantaient avec force... Dès ce moment, je compris que mes sensations douloureuses provenaient d'un écoulement électrique...

Ce phénomène, qu'on pourrait appeler le *chant des bâtons* ou le *bourdonnement des rochers*, n'est pas rare dans les montagnes.

Il faudrait conclure de tout cela, peut-être, que l'électricité se communique, dans certains cas, sous la forme d'effluves vibratoires et qu'inversement toute vibration appelle le fluide électrique. Ce qui m'amène à formuler cette loi : *Le son est bon conducteur de l'électricité*. Pour bien faire, il ne faudrait pas parler en temps d'orage. A. DE RICAUDY.

—

Le Diable au XIXe siècle. — Diana Vaughan (XXXIV, 624, 833; XXXV, 32, 84). — Le 19 avril, à la Société de géographie, Léo Taxil s'est déclaré Marseillais et fumiste, fumiste dans l'âme, rien que fumiste. « La plus belle de mes fumisteries, a-t-il ajouté, c'est celle qui dure depuis douze ans et que j'ai organisée de concert avec deux de mes amis, le docteur Hacks et miss Diana Vaughan, représentante à Paris d'une grande fabrique de machines à écrire ».

Cet aveu, dépouillé d'artifice, a été accueilli, d'après les journaux, par les cris de : gredin, canaille, tartufe, fripouille, escroc, etc., et Léo Taxil, hué, bafoué, insulté, a dû s'estimer heureux d'être protégé par la police contre la foule qui lui aurait fait un mauvais parti.

Et c'est, espérons-le, la « fin d'une imposture ». EFFEM.

— Même réponse : T. PAVOT.

—

Campi (XXXIV, 674; XXXV, 204). — L'*Intermédiaire* du 10 janvier 1885 a publié une réponse signée J. Lt à la question « Reliures singulières » (XV, 395, 446; XVI, 527, 585, 718), réponse qui indique de curieuses choses sur le meurtrier qui prit le nom de Campi.

Voici la reproduction de cette réponse :

Sous le titre « Campi et sa peau », je lis dans le *Figaro* du 24 novembre 1884 :

« Peu de personnes savent où se trouve en « ce moment la peau de Campi, le der- « nier supplicié à Paris. On m'a prié de « ne pas désigner absolument l'endroit, « afin d'éviter à l'établissement des vi- « sites et des demandes importunes ; je « me bornerai donc a dire qu'elle se trouve « chez M. X... Sauveur, rue du..., dans le « quartier des Gobelins. Je dis la peau, je « devrais dire une partie de la peau, car « M. Flandinette, l'homme aimable et « érudit qui remplit à l'Ecole de méde- « cine les fonctions de mouleur, n'a con- « servé que la peau du côté droit et celle du « bras du même côté ; elle servira à relier « un intéressant volume que vient de ter- « miner M. Flandinette et qui contient « l'histoire complète de la vie de Campi et « le détail des recherches scientifiques « dont le corps a été l'objet depuis son re- « tour du champ de navets. »

J. L'.

Pourrait-on me dire ce qu'il y a de vrai dans cette histoire, qui semble n'être qu'une fumisterie ? Le prénom, Sauveur, est essentiellement corse, comme le nom Campi. Un vrai Campi (frère du général de ce nom), a porté le prénom de Sauveur.

M. Sauveur Campi, chevalier de l'ordre des Deux-Siciles, directeur de l'Assistance publique de la Corse, n'a jamais habité Paris, personne de sa famille n'a eu de domicile au quartier des Gobelins, lui-même est mort avant 1860.

Qui était donc ce M. X... Sauveur qui habitait Paris, quartier des Gobelins, rue du... (quelle était cette rue et à quel numéro résidait M. X...) ?

Pourquoi M. X... détenait-il la peau de Campi ? Etait-il simplement chargé de la garder par M. Flandinette ?

Si, malgré le temps écoulé, Me Laguerre, qui fut l'avocat défenseur du prétendu Campi, se croit encore assez lié par le secret professionnel pour ne pas dire le vrai nom de l'exécuté, il pourrait au moins renouveler, dans une feuille publique, l'*Intermédiaire* par exemple, la déclaration qu'il a déjà faite de vive voix, à savoir : « Qu'aucune personne du nom de Campi ne pouvait être mise en cause à propos de l'exécuté sous ce nom, car ce dernier ne s'appelait pas Campi. »

BARON MAXIME TRIGANT DE LA TOUR.

***

— Je lis seulement aujourd'hui la question posée dans l'*Intermédiaire.*

Le nom de Campi n'est connu que de sa famille et de moi.

Il l'était également de M. le président Grévy auquel, sans le dire d'une façon expresse, j'avais donné de tels renseignements qu'il lui suffisait d'ouvrir l'*Annuaire militaire*, placé derrière lui pendant notre conversation, pour le connaître ; il est permis de supposer qu'il a eu cette curiosité.

M. le président Grévy, aujourd'hui décédé, ne connaissait d'ailleurs ce nom que sous la réserve du secret professionnel.

Nul ne connaîtra donc jamais le nom de Campi, qui est du reste mort avec le désir passionné que son nom ne soit pas connu.

Il est exact qu'il avait, non un frère, mais un neveu, portant le même nom que lui, dans l'armée.

GEORGES LAGUERRE.

—

Existe-t-il un manuel pour apprendre le breton ? (XXXIV, 763 ; XXXV, 179, 211, 360). — Je souhaite que l'ouvrage suivant, dont je trouve le titre dans le dernier catalogue (avril 1897) de Paul Chéronnet, 19, rue des Grands-Augustins, réponde au désir de Némo :

LE JEUNE. *Rudiment du Finistère, composé en français et mis en breton, pour apprendre facilement et en peu de temps, à lire et à écrire correctement.* (Brest, VIIIe année (?), in-8°, br. 2 fr.

EFFEM.

—

Nouvelles à la main (XXXIV, 763 ; XXXV, 177). — Hatin, dans sa *Bibliographie de la Presse* (Didot, 1866), s'est étendu longuement sur l'origine des « Nouvelles à la main ». Page 51 de l'*Introduction historique*, six colonnes entières ; au mot : « Mémoires secrets », deux autres colonnes, ensemble huit colonnes pour le même sujet.

A. DIEUAIDE.

—

Sainte-Marie-aux-Mines (armoiries) (XXXIV, 768 ; XXXV, 218, 397, 499). — Les armoiries *parties* se trouvent, en effet, dans la première édition du *Dictionnaire géographique, historique et statistique du Haut et du Bas-Rhin*, par Jacques Baquol. Strasbourg, chez l'auteur, rue du Jeu-des-Enfants, 31, 1849, dont la troisième édition a été refondue par P. Ris-

telhuber, en 1865. La description que j'en ai donnée (XXXV, 218) est exacte; la croix double d'argent est pattée et de gueules sous les écussons. Je sais bien que c'est une faute héraldique de mettre couleur sur couleur; mais ce pourrait être armes à enquerre!... Je signale, dans le même ouvrage, les armoiries de Molsheim, représentées d'azur, à la roue de gueules. EFFEM.

—

La punition des pages (XXXV, 8, 268, 362). — Il est hors de doute que le fouet était la punition la plus généralement infligée aux pages. On a rappelé qu'Henri III avait fait fouetter un grand nombre de pages qui s'étaient livrés à une mascarade désordonnée. Voici textuellement ce que rapporte à ce sujet Pierre de l'Estoile, à la date du 29 mars 1583 :

La pœnitence des pages de la Cour. — Ledit jour le Roy fist fouetter, à Paris, au Louvre, jusques à six vingts, que pages, que laquais, qui en la Salle Basse du Louvre avoient contrefait la procession des Pœnitents, aians mis leurs mouchoirs devant leurs visages, avec des trous à l'endroit des yeux, faisans la cérémonie telle qu'ils avoient veu faire aux Penitens de la confrairie du Roy.

Dans les *Vies des grands capitaines françois* (édition de la Société de l'histoire de France, tome III), Brantôme, parlant de M. d'Estrée, dit :

Feu mon père et luy avoient tous deux esté nourris pages de la reine Anne, et tous deux alloient sur les mulletz de sa litière, lesquels (à ce que j'ai ouy dire à mon père et audict M. d'Estrée) ell'a bien faict foutter quand ils faisoient aller les mulletz d'autre façon qu'elle ne vouloit, ou qu'ils eussent bronché le moins du monde.

Plus loin, racontant les principaux événements de la vie du connétable Anne de Montmorency, Brantôme écrit :

Ce grand capitaine... se plaisoit aussi bien qu'un autre aux folz qui donnoient du plaisir, jusques au petit fol Thony, qu'il aymoit naturellement; et le plus souvent le menoit disner avec luy, et le faisoit manger sur une chaire ou escabelle devant et près de luy, et le traictoit comm'un petit roy; et si les pages et lacquais faisoient le moindre desplaisir du monde, il crioit plus, et bien souvent les faisoit foitter : et ce petit fol estoit bien si nattre quelquefois qu'il se plaignoit sans raison affin de faire foitter les galans, dont après il en rioit son saoul.

Tallemant des Réaux, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIe siècle*, parle plusieurs fois de pages qui eurent à subir des fustigations. Nous citerons notamment les passages suivants :

On raconte de la maréchale de La Force qu'elle aimoit extrèmement les montres et se tourmentoit sans cesse pour les ajuster au soleil. Un jour, elle envoya un page voir quelle heure il étoit à un cadran qui étoit dans le jardin : mais l'heure qu'il rapporta ne s'accordant pas à sa montre, elle lui soutenoit toujours qu'il n'avoit pas bien regardé, et l'y renvoya par deux ou trois fois; enfin, le page, las de tant de voyages, lui dit : « Madame, quelle heure vous plait-il qu'il soit? » Elle fut si sotte que de le faire fouetter.

Le grand chagrin de ce pauvre homme (Racan), c'est que son fils aîné n'est qu'un sot... Ce petit garçon étoit page de la Reine et étoit fort bien avec M^r^ d'Anjou... Cet enfant s'étoit adonné à porter la robe de Mademoiselle. Au commencement ses pages en grondèrent; elle leur dit que toutes les fois qu'un page de la Reine voudroit lui faire cet honneur, elle lui en seroit obligée. Il continua donc; eux, enragés de cela, le firent appeler en duel par le plus petit d'entre eux. Ils eurent tous deux le fouet en diable et demi, car ils se vouloient aller battre.

On lit dans les *Notes des dames de Saint-Cyr* qu'une des demoiselles de la classe des bleues, qui remplissait un rôle dans une tragédie, fut un jour remarquée par un page de Mlle de Montpensier, cousine du roi, et que ce page jeta sur elle une lettre, ce qui le fit châtier, sur les plaintes que fit Mme de Maintenon.

Mais, ajoute la note, cela ne le corrigea pas, et, poussant jusqu'au bout son diabolique dessein, il suborna l'un de nos brodeurs, qui glissa une autre lettre dans l'habit de la demoiselle. Elle, quand elle la vit, pensa mourir de honte et donna la lettre à la maîtresse des bleues, qui la donna à Madame. Celle-ci porta encore ses plaintes à *Mademoiselle*, qui fit fouetter le jeune homme et menaça de le chasser. (Théophile Lavallée, *Madame de Maintenon*, p. 290).

En dehors des historiens qui citent des faits, plusieurs de nos écrivains, qui ont le mieux dépeint les mœurs de leur temps, n'ont pas manqué de signaler que le fouet était la punition habituelle des pages. Ainsi voyons-nous Rabelais dire, en parlant de Panurge :

Et portoit ordinairement un fouet soubz sa robbe, duquel il fouettoyt sans remis-

sion les paiges qu'il trouvoit portans du vin à leurs maistres, pour les avancer d'aller. (*Pantagruel*, chap. XVI.)

Et plus loin :

Mais je me rys encores d'advantage, c'est que, eulx arrivez au logis, ils font fouetter monsieur du paige comme seigle vert. (Chap. XVII).

D'autre part, La Fontaine termine par les quatre vers ci-après son conte intitulé : *Le Petit Chien qui secoue de l'argent et des pierreries :*

L'époux jura, de son côté,
Qu'il n'auroit plus aucun ombrage,
Et qu'il vouloit être fouetté.
Si jamais on le voyoit page.

Le commentateur de l'édition dite des *Grands Ecrivains* (tome V, page 280) fait remarquer, à ce propos, qu'être fouetté était le propre des pages et que l'on disait aussi souvent : « Il n'y a pas là de quoi fouetter un page » que : « Il n'y a pas là de quoi fouetter un chat ». Les preuves abondent à cet égard. Nous espérons que celles qui viennent d'être données ici satisferont la curiosité de l'auteur de la question posée dans le numéro du 10 janvier dernier et aussi celle des nombreux lecteurs de l'*Intermédiaire*. AL. PIC.

—

Bonnets de la Liberté à bord des bâtiments de guerre français (XXXV, 41, 315, 501). — Je n'ai pu découvrir de décret ordonnant de placer le bonnet de la Liberté sur nos bâtiments de guerre. Mais, comme on le verra plus loin, le fait de cette installation est absolument certain.

Je demande d'abord la permission de reproduire le décret suivant, quoique son objet n'ait pas un rapport direct avec la question posée :

22-25 juillet 1792. — *Décret relatif au type des écus de six et de trois livres.*

L'Assemblée nationale,

Considérant qu'il a été fait sur le poinçon des écus de six livres, une addition qui n'est pas portée par la loi, et que la éonformité des types entre l'écu de six livres et celui de trois livres doit être exactement observée ;

Décrète qu'elle autorise l'addition qui a été faite du « bonnet de la Liberté » au type des écus de six livres, et que la même addition sera appliquée aux écus de trois livres ; qu'en conséquence, la commission des monnaies fera, dans les différents hôtels des monnaies, l'envoi des poinçons et matrices préparés pour l'écu de trois livres (1).

Je citerai également l'article 6 du décret du 13 août 1792, relatif à la formule provisoire des actes de la puissance exécutive (2).

Article 6. — Le sceau de l'Etat sera changé; il portera la figure de la Liberté, armée d'une pique surmontée du « bonnet de la Liberté », et pour légende : « Au nom de la nation française ».

On voit par ces textes que le nouveau gouvernement avait adopté pour symbole le bonnet de la Liberté. Après la promulgation de la loi du 15 août 1792, il était inutile de porter un nouveau décret pour prescrire aux autorités la reconnaissance de ce symbole et pour régler le détail des cérémonies dont cet emblème pouvait faire l'objet. Une simple circulaire ministérielle était suffisante pour bien préciser les conditions d'application de la loi, et c'est paobablement ainsi que les choses se passèrent.

Quoi qu'il en soit, les 2 et 3 septembre 1792, l'inauguration du bonnet de la Liberté se fit avec une grande pompe sur l'escadre qui se trouvait en rade de Toulon. Le compte rendu de cette cérémonie fut porté officiellement à la connaissance de l'Assemblée législative qui, dans sa séance du 16 septembre, entendit à ce sujet lecture des pièces suivantes :

1° Lettre de Monge, ministre de la marine ;

2° Lettre de Truguet, contre-amiral, commandant les forces navales à Toulon;

3° Extrait du procès-verbal de ce qui s'est passé, dans les journées des 2 et 3 septembre, en rade de Toulon.

Voici le texte de la lettre de Truguet et, à la suite, celui du procès-verbal qui s'y trouvait joint (3) :

Toulon, le 4 septembre 1792, l'an IV de la Liberté, et le Ier de l'Egalité.

Monsieur, Je m'empresse de vous faire parvenir un extrait du procès-verbal de la journée du 2 septembre, relatif à l'inauguration du bonnet de la Liberté. Les corps administratifs, ainsi que la Société des Amis de la Constitution, réunis, ont dé-

(1) DUVERGIER, *Collection des lois, décrets, ordonnances*, etc., t. IV, p. 309.

(2) *Idem*, t. IV, p. 366.

(3) *Archives nationales*, carton C 164, chem. 388, pièces nos 12 et 13.

siré que je leur en remisse un extrait pour le consigner dans leurs procès-verbaux. Vous reconnaîtrez avec plaisir, Monsieur, les sentiments dont les marins de l'escadre sont animés. Jamais un chef ne débuta sous de plus heureux auspices. Tous m'ont juré amitié, confiance et soumission, et mes principes doivent vous répondre que je ne négligerai rien pour justifier le sentiment général dont on me croit digne, Je me prépare à tout disposer pour mettre incessamment à la voile. J'attendrai cependant l'arrivée de MM. les commissaires de l'Assemblée nationale qui doivent être ici sous peu de jours. J'espère qu'ils seront contents de l'esprit qui règne sur l'escadre. Soyez bien convaincu, Monsieur, de tous mes efforts et de tout mon zèle pour remplir dignement la mission importante qui m'est confiée.

Le contre-amiral commandant les forces navales de la Méditerranée,
Signé : TRUGUET.

Tous les citoyens qui ont assisté à cette fête civique vous prient, Monsieur, de mettre sous les yeux de l'Assemblée nationale l'extrait de ce procès-verbal qui attestera à nos législateurs le bon esprit qui règne dans cette partie de l'Empire.

Signé : TRUGUET.

Extrait du procès-verbal de ce qui s'est passé, dans les journées des 2 et 3 septembre, en rade de Toulon.

Cejourd'hui, 2 septembre 1792, l'an IVe de la Liberté et le Ier de l'Egalité, nous, contre-amiral de l'escadre, Laurent-Jean-François Truguet, savoir faisons que l'état-major, les maîtres et l'équipage du vaisseau le *Tonnant*, ayant fixé à cejourd'hui l'inauguration, sur le bord, du bonnet de la Liberté, qu'ils avaient bien voulu différer jusqu'à notre arrivée, ce bonnet aurait été triomphalement promené dans la ville, précédé des tambours, de la musique, accompagné honorablement, soit par une députation de l'administration du département, par une de celle du district, par une de la municipalité de Toulon et par une députation de la société des Amis de la Constitution, qui avaient été invités la veille d'assister à cette cérémonie auguste, soit par le commandant, l'ordonnateur de la marine, par les officiers et une grande partie de l'équipage de ce vaisseau, à la tête desquels nous étions, par des capitaines et des marins des autres vaisseaux en rade, et par un nombre considérable de citoyens de Toulon qui s'étaient joints à nous, que, pendant la marche, les cris de : « Vive la nation ! vive la liberté ! vive l'égalité ! » ont été proférés avec le plus vif en thousiasme, à chaque instant, par tout le cortège, et ont été répétés par les citoyens de la ville avec le même sentiment.

A dix heures, les députés des trois corps administratifs, de la société des Amis de la Constitution, les officiers, les marins, soit du *Tonnant*, soit des autres vaisseaux, s'étant embarqués, ainsi que nous, dans des canots et chaloupes, avec le bonnet de la Liberté, nous nous sommes tous rendus à bord du *Tonnant;* des bateaux, remplis de citoyens, nous ont suivis ; les équipages des vaisseaux en rade, nous voyant passer devant eux, nous ont témoigné, par leurs transports d'allégresse, par les cris répétés de : « Vive la nation ! » l'intérêt qu'ils prenaient à notre fête ; nos canots et nos chaloupes leur ont exprimé leur sensibilité par les mêmes acclamations.

Arrivés à bord du *Tonnant,* le bonnet de la Liberté a été arboré avec pompe sur le gaillard d'arrière, l'aumônier du vaisseau a célébré la messe, a béni le bonnet aux acclamations générales ; il a fait un discours relatif à la cérémonie.

Nous avons fait nous-même aux marins la profession publique de nos principes ; nous leur avons témoigné les sentiments de fraternité que nous leur portions, notre résolution de verser jusqu'à la dernière goutte de note sang pour soutenir l'honneur du pavillon national ; nous leur avons demandé leur estime et leur confiance ; nous leur avons donné la certitude que nous n'oublierions rien pour nous en rendre digne, pour justifier le choix fait de nous dans la mission importante qui nous est confiée ; nous leur avons sxposé nos principes qui sont de ne voir en eux que des amis, des frères et des égaux, de n'exiger d'eux la subordination que pour le bien du service, pour le succès de nos opérations, dont le fruit, dans le système précieux de la législation actuelle, doit leur être commun.

L'équipage, par l'organe d'un de ses membres, nous a donné les témoignages les plus satisfaisants de son attachement à la loi, nous a juré publiquement et par acclamation d'observer dans nos commandemenis la plus exacte discipline.

Ce serment, de leur part, a été prononcé au bruit de l'artillerie.

Les administrateurs du département, du district, de la municipalité, les députés de la société des Amis de la Constitution ont exprimé à l'équipage, par des discours pathétiques et touchants, leur satisfaction d'aussi belles dispositions.

Un banquet avait été préparé ; pendant ce repas civique, les officiers, l'équipage, les citoyens présents, n'ont cessé d'exprimer leur respect pour le Corps législatif ; des chansons agréables, analogues aux circonstances, relatives à la nécessité de maintenir les droits imprescriptibles qui, depuis longtemps, étaient le vœu des citoyens de vivre unis, de vivre libres ou mourir, ont égayé la foule ; on a juré de

nouveau exécration aux tyrans, appui et secours aux amis de la liberté et de l'égalité; des embrassements respectifs de notre part, de celle des capitaines, officiers, maîtres et matelots, ont confirmé la sincérité de ces serments.

Les soldats du 28e régiment, ci-devant du Maine, tenant garnison sur le vaisseau, se sont présentés et ont protesté de leur dévouement à la défense de l'Empire, de leur soumission à la loi et aux autorités constituées; les matelots du bord ont fait la même protestation et ont juré obéissance à leurs chefs.

Il y a eu ensuite bal sur le bord, au son des tambourins et de la musique.

A quatre heures, le même cortège s'est rembarqué dans les canots et chaloupes pour se rendre à Toulon avec le bonnet de la Liberté. Il a été salué par une nouvelle décharge d'artillerie; les équipages de tous les vaisseaux de l'escadre, qui étaient sur la route, et eeux du cortège, n'ont cessé de faire entendre les mêmes acclamations de : « Vive la nation! »

Débarqué à Toulon, le bonnet de la Liberté a été de nouveau promené., avec la même pompe et les mêmes transports de joie dans toutes les rues de la ville, et il a été déposé à la maison commune pour être définitivement arboré demain sur le vaisseau.

Nous déclarons, d'après les scènes attendrissantes qui se sont reproduites, d'après des dispositions pareilles de la part des équipages et que nous avons reconnues avec la même satisfaction, lors de notre visite sur les différents bords, et celles des équipages de tous les vaisseaux qui sont à notre commandement, que la force navale de la France est invincible, que le Corps législatif peut être pleinement rassuré sur l'exécution et la réussite des ordres qu'il jugera à propos de nous donner pour la défense et la prospérité de l'Etat.

Nous croyons de notre devoir de consigner le souvenir précieux de cette mémorable journée dans le présent procès-verbal, dont un extrait sera par nous envoyé au Corps législatif, au ministre de la marine, aux trois corps administratifs; une copie pareillement à la société des Amis de Constitution, à tous les capitaines de vaisseaux, frégates, corvettes, qui sont sous nos ordres.

Ordonnons auxdits capitaines d'en faire publiquement lecture sur leur bord à tout leur équipage assemblé et de l'afficher de suite au grand mât de leurs bâtiments.

Du 3 septembre, lendemain de l'inauguration du bonnet de la Liberté, nous nous sommes transporté avec le même cortège et le même appareil, dans la société des Amis de la Constitution. Nous leur avons exprimé, en leur présentant le bonnet, le besoin que nous éprouvions de venir recevoir, des véritables amis de l'égalité, une sanction dont tout bon citoyen ne pouvait se passer. Nous avons de nouveau fait une profession authentique de nos principes. Nous avons sollicité de leur civisme des conseils dans toutes les occasions importantes où le salut de la patrie exigerait réunion, et nous avons juré de mériter jusqu'à la mort l'estime, l'amitié et la confiance qu'ils daignaient nous témoigner.

Nous avons reçu, de la part de ces frères et amis, les assurances de la bienveillance la plus encourageante; et nous avons transporté à bord du vaisseau le *Tonnant* le signe auguste de notre liberté et de notre égalité, bien résolus, généraux, capitaines, officiers, soldats et matelots, de mourir pour le défendre et l'associer indivisiblement à l'honneur du pavillon national.

Fait à bord du *Tonnant*, en la rade de Toulon, les 2 et 3 septembre 1792, l'an IVe de la Liberté et le Ier de l'Egalité.

Le contre-amiral commandant les forces navales de la Méditerranée,
Signé : TRUGUET.

Messieurs les députés des trois corps administratifs. ceux de la société des Amis de la Constitution, les commandants des vaisseaux et une grande partie des citoyens qui étaient à cette fête civique, ont signé le procès-verbal :

MM. Ferry, Alziari, pur le département;
MM. Eslot-Cadet, Senez, pour le districtt;
MM. Simon-Prêtre, Clache, Vignard, pour la municipalité;
MM. Roubaud, Truc, Villar, Dalon, Girard, Salomé, Bonhomme, députés des Amis de la Constitution.

Pour copie conforme à l'original :
Signé : MONGE.

Ces curieux documents ont été publiés dans le tome L des *Archives parlementaires,* récemment paru. H. T.

—

Quel degré de parenté Hildis, mère de Rollon ou Robert, duc de Normandie, avait avec Harald Haarfager de Norwège (XXXV, 50, 400). — L'*Intermédiaire* a publié la généalogie de la duchesse de Möra, née Hildis, suivant M. Youri, mariée, vers le milieu du IXe siècle, au Norwégien Rognwald, duc de Möra en Finlande.

De son fils aîné, Torf-Eimar de Möra, qui épousa Alofa Haarfager, fille de Harald Haarfager, qui prit à la fin du IXe siècle, le titre de premier roi de Norwège, est descendue, au sixième degré Anne Jaroslauwna, fille de Jaroslaw

Waldimirowitch, grand-duc de Russie, et de Ingerberge de Suède, qui devint reine de France par son mariage en 1050, avec Henri Ier, roi de France, dont parle la notice.

Cette pieuse reine fit un vœu pour que le Ciel lui accordât un fils, héritier de France. Ce vœu fut exaucé par ses prières et sa très grande humanité : le Ciel lui donna un fils qu'elle nomma Philippe (1), nom d'un ancêtre, père d'Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine, dont elle croyait descendre. Ce fils fut Philippe Ier, né en 1053, roi de France en 1060. Un diplôme de 1069, pour l'abbaye de Saint-Vincen t de Senlis, confirme ce vœu.

Cette reine fut l'ancêtre : au sixième degré de Louis IX (St Louis), roi de France; ou vingt-huitième degré, de Maria-Féodorowna, czarine, née Hesse-Darmstadt, le 6 juin 1872, et au vingt-neuvième degré, de Nicolas II, Alexandrowitch, czar, né Holstein-Gottarp, le 6 mai 1868, ceux-ci impératrice et empereur actuels de toutes les Russies. J.-M. NAVOIT.

—

M. Rochebrune (XXXV, 51). — J'ai trouvé, dans une vieille collection du *Journal de Vienne et de l'Isère* (1863), les lignes suivantes sur François Rochebrun :

L'héroïque organisateur des zouaves polonais, le général-major Rochebrune (qui est réellement François Rochebrun, notre compatriote) est passé hier dans notre ville. Rochebrun porte l'uniforme de général polonais. Il a été récemment promu à ce grade. L'illustre défenseur de la noble cause polonaise a été reçu avec attendrissement par ses vieux parents : par sa mère, qui pleurait en songeant à son enfant, par son vieux père aveugle qui, chaque jour, écoutait avec une émotion mêlée de larmes, le récit des exploits de son fils.

En effet, François Rochebrun naquit à Vienne (Isère), le 1er janvier 1838.

Voilà un point de départ précis pour les renseignements généalogiques demandés par M. Delmas, en janvier dernier.

G. DARNEY.

—

« De » devant Noailles (XXXV, 91, 448). — Ce n'est pas à Marseille seulement que, dans l'appellation des rues, on supprime souvent le « de » devant un nom propre. Ne dit-on pas à Paris : place *Beauvau*, comme à Marseille rue *Beauvau ?*

D'ailleurs, à Marseille, il n'y a pas, à première vue, de règle fixe à ce sujet. Sans doute on dit aujourd'hui rue *Noailles*, mais on a longtemps dit rue *de Noailles*, rue *de Beauvau.*

Le *Tableau historique et politique de Marseille* (1809), met le « de » devant tous les noms propres, même non nobles. On disait rue *de Vacon*. Peu à peu, le « de » est tombé presque partout et l'on dit rue *Breteuil*, rue *Grignan*, rue *Fortia*, rue *Montgrand*, rue *Thiars* (pour Thiard), rue *Glandevès*, et cependant, à côté, on dit rue *d'Albertas*, plus loin, rue *de Bausset*, boulevard *du Muy*, rue *de Vilage.*

Les noms doubles qui ont laissé leurs noms à deux voies, n'ont pas toujours légué leur « de », et, lorsqu'ils l'ont donné, c'est tantôt au premier, tantôt au second.

Lemaistre de Beaumont a donné son nom à la rue *Lemaître* et à la rue *Beaumont;* Saint-Jacques de Sylvabelle, à la rue *Saint-Jacques* et à la rue *Sylvabelle ;* mais pour Sénac de Meilhan, on a fait la rue *Sénac* et les allées *de Meilhan;* pour d'Isoard de Paul, on a fait la rue *d'Isoard* et la rue *Paul.*

Mais dans les voies récemment créées, les unes, comme les rues *de Forbin*, *de Pontevès*, *d'Anthoine*, ont conservé leur « de »; d'autres, comme le boulevard de *Montricher*, sont appelés indifféremment *de Montricher* ou *Montricher ;* d'autres, enfin, comme la rue de *Châteaubriand,* le boulevard de *Magalon*, perdent, dans l'usage courant, complètement leur « de » et ne sont connues que sous le nom de rue *Châteaubriant* et de boulevard *Magalon.*

S'il fallait dégager une loi, elle paraîtrait assez simple. On pourrait affirmer que le « de » tombe toujours, excepté : 1° quand le nom commence par une voyelle, pour éviter l'hiatus (rues d'Isoard, d'Anthoine); 2° quand le nom de la personne est celui d'un lieu connu dans le pays : Albertas, le Muy, Forbin, Pontevès, et ce qui tendrait à prouver cette manière de voir, c'est que la rue *de Bausset* est, par la masse, transformée en rue *du Beausset*, et la rue *de Vilage* en rue *du Village.*

(1) Philippe II, roi de Macédoine, en l'an du monde 3646, 358 ans avant l'ère chrétienne, fut tué en l'an du monde 3668, 336 avant l'ère chrétienne. Son fils et successeur, Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine, en l'an du monde 3668, 336 avant l'ère chrétienne, né en l'an du monde 3548, de Olympias, fille de Neptolème, roi d'Epire, et première femme de Philippe II ci-dessus.

Il serait intéressant si ailleurs, des règles analogues ont été inconsciemment observées. EUMÉE.

—

Famille de Marchin de Modave (XXXV, 96, 449). — Les confrères Flantier et Marchal ne se trompent-ils pas en disant, l'un, que le nom du maréchal de Marchin s'éteignit avec lui; l'autre, en avançant que les deux branches de Marchin qui avaient successivement hérité de ses biens et de ses titres, sont éteintes depuis plus d'un siècle?

Je désirerais beaucoup être fixé, car plusieurs personnes ont connu ces années dernières, un M. de Marchin de Modave de la Porte, qui était né à Sainte-Marie-de-Madagascar, et descendait, dit-on, d'un officier français, neveu du maréchal de Marchin, qui s'était établi à Madagascar, dont il avait pris possession par ordre de Louis XVI.

M. de Marchin de Modave, notre contemporain, avait beaucoup voyagé; il n'est pas âgé et vit sans doute encore. Il a habité Saint-Denis (Bourbon), le Portugal, la France et il y a peu de temps, la Belgique. UN TOURISTE.

—

Violation du tombeau de Charlemagne (XXXV, 143, 411, 454). — Le témoignage véridique manque! Est-ce que le témoignage d'Otto de Lomello n'est pas véridique? Il est consigné dans le *Chronicos Novaliciense*, III, c. 33.

Thietmar parle aussi du *regium solium*, du trône, lequel a du être donné en présent au duc Boleslas.

Un pendant à cette histoire est fourni par Charles II d'Espagne. Le 18 novembre 1699, il s'était fait ouvrir le caveau qui contenait la dépouille mortelle de ses ancêtres. Il avait voulu revoir sa mère qui était morte trois ans auparavant. Il n'avait retrouvé qu'un cadavre desséché, la peau collée sur les os, dont il avait baisé la main décharnée. On lui ouvrit ensuite le cercueil de Marie-Louise : « Son corps et ses habits étaient aussi entiers que si elle avait été ensevelie depuis huit jours ». Les larmes jaillirent des yeux du pauvre roi et il fit mine de vouloir embrasser la compagne de ses meilleurs jours; on l'en empêcha et on le fit sortir de la nécropole, où deux siècles de gloire évanouie recevaient la visite d'une vie de misère. Voy. Legrelle, *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, III, 650. RISTELHUBER.

—

Qu'appelait-on « secrétaire du roy » au siècle dernier? (XXXV, 144, 455). — Voir le *Dictionnaire historique de la France*, par Ludovic Lalanne; Paris, Hachette, 1872, page 1646. EFFEM.

—

Quelles étaient les œuvres préférées de nos grands écrivains? (XXXV, 188). — Je suis heureux de pouvoir communiquer à l'ophélète A. R., la préférence de notre poète Mistral, et transcris mot à mot, dans le bel idiome provençal, ce qu'il a bien voulu m'envoyer :

Brave félibre Martin, poudès dire en quan voudrés, qué, de touti mis obro (*Mireio*, *Calendau*, *Nerto*, *Lis isclo d'or*, *La Reino Jano* e *Lou Pouème dou Rose* (que vai pareisse), es *Mireio* qu'es ma mignoto. Aco es l'enfant de l'amour, *la flour de mis an*, poù pas èstre autromen que d'avé lou blanc dou porri... F. MISTRAL.

Dois-je traduire? Non. Si vous vouliez une traduction, M. Sextius Michel, un félibre militant parisien, vous la donnerait excellente, mais un intermédiairiste n'en n'a nul besoin. A. MARTIN.

—

La trêve des confiseurs (XXXV, 189). — Le mot confiseur n'est pas de création moderne. Richelet l'indique dans son *Dictionnaire français*, Genève, 1690.

Je lis dans le *Dictionnaire critique* de Féraud, Marseille, 1787 :

Suivant Ménage, « confiturier » ne se dit que de celui qui vend des confitures; suivant Latouche, Richelet, il se dit aussi de celui qui les fait. « Confiseur » n'a que ce dernier sens. Quelques-uns disent « confisseur », c'est ainsi qu'on le dit en Provence; et l'orthographe, la prononciation et l'emploi de ce mot, sont également vicieux.

A. DIEUAIDE.

—

Maupassant (XXXV, 191, 505). — Le ténor Achard est le gendre et non le beau-frère d'Eugène Le Poitevin.

A. R.

—

Elections académiques (XXXV, 193, 464). — M. de Mun vient d'être élu au premier tour et la première fois qu'il se présentait, le 1er avril dernier.

Il serait intéressant de connaître le nom des académiciens qui furent nommés dans les mêmes conditions (1er tour et 1re fois), sans coup férir.

PHILIPPE.

Nos pièces de cent sous (XXXV, 194, 374, 465, 548). — Consulter le journal *L'Eclair*, numéro du 18 avril 1897.

G. FUSTIER.

***

— Le *Domine salvum fac regem* figurait sur la tranche des pièces de cinq francs de la Restauration.

Mais sous l'ancien régime, les écus de six livres portaient l'inscription : *Sit nomen Domini benedictum*. De là l'expression encore usitée en Normandie pour indiquer la richesse de quelqu'un : « Il a du *Sit nomen* ».

UN HAGIOGRAPHE.

La poire de bon chrétien (XXXV, 239, 510). — L'existence de la poire de bon chrétien est attestée, dans le midi de la France, avant la fin du xve siècle, donc du temps même de saint François de Paule (1416-1507), qui, peut-être, nous l'apporta d'Italie, son pays natal.

M. Darmesteter reproduit, d'après le *Journal de Verdun*, février 1730, le quatrain suivant :

L'humble François de Paule était, par ex-[cellence,
Chez nous nommé le bon chrétien,
Et le fruit, dont le saint fit part à notre [France
De ce nom emprunta le sien.

T. PAVOT.

Prostitution sacrée dans les temples de Babylone (XXXV, 240, 607). — Voir à ce sujet l'excellent ouvrage de Mantegazza : *L'Amour dans l'Humanité*, p. 352.

FR. DE ZELTNER.

Le duel des généraux Destaing et Reynier (XXXV, 286). — Une des rues d'Aurillac porte le nom du général Destaing, quoique M. Ulric R.-D. paraisse d'en douter. C'est l'ancienne rue Croix-des-Prades, aujourd'hui rue du Général-Destaing, à quelques pas de l'avenue du Général-Milhaud.

DAUVERGNE.

Poitou et Vendée (XXXV, 287).—Voici le titre exact de l'ouvrage en question :

Poitou et Vendée. Etudes historiques et artistiques, par B. Fillon et O. de Rochebrune. Niort, Clouzot, 1887, 2 tomes.

La publication de cet ouvrage a commencé il y a peut-être trente ans. Elle fut interrompue (et ne reprit jamais), à la suite de différends survenus entre Benjamin Fillon et M. de Rochebrune, il y a quinze ans au moins. C'est alors que, plus tard, l'éditeur Clouzot, à Niort, fit faire un titre. Chaque article a sa pagination spéciale : les uns ont deux pages ; les autres, comme celui de Fontenay, près de cent.

M. Fillon ne fit pas le texte devant accompagner plusieurs planches qui avaient été tirées ; elles sont donc hors texte et comme indépendantes de l'œuvre.

Les volumes ont trop de valeur pour qu'on les confie au chemin de fer.

LA COUSSIÈRE.

L'Enlèvement des Sabines (XXXV, 288). — Le titre : *L'Enlèvement des Sabines* est la traduction exacte du titre de la comédie allemande : *Der Raub der Sabinerinnen*, par Fr. et P. de Schœnthan, qui a obtenu en Allemagne un succès légendaire, il y a vingt ans, et que les scènes d'outre-Rhin jouent encore assez souvent, d'après le *Répertoire des scènes allemandes*, que la maison Breitkopf et Haertel, de Leipzig, publie tous les mois.

Je me rappelle avoir vu cette pièce désopilante à Nuremberg, et je comprends facilement que les Italiens en ont changé le titre, car il s'agit d'une tragédie classique de collégien que le héros comique de la pièce a perpétrée dans sa prime jeunesse, et on peut, par conséquent, substituer au titre original de la pièce n'importe quel titre classique et ronflant. La version italienne est, sans doute, autorisée par les auteurs, mais les Espagnols ont simplement pillé la pièce originale, car de l'autre côté des Pyrénées, les droits d'auteur ne sont nullement reconnus.

BERGGRUEN.

Le général Charbonnier (XXXV, 292). — Ce général ne serait-il pas le général Charbonnier ou Charbonnié, né à Clamecy, le 9 octobre 1754? Au service lorsque la Révolution éclata, il fut nommé capitaine d'une compagnie du 1er bataillon de la Nièvre.

Le 21 septembre 1792, il devint lieutenant-colonel du 21me bataillon de volontaires, assista aux batailles de Jemmapes, Fleurus, Nerwinde, etc.; envoyé à Lille, il s'y distingua et fut blessé au combat de Men; le 24 vendémiaire an II, il fut nommé général de brigade sous les ordres de Jourdan. Avec le général Desjardins, il commandait, sous la direction des représentants Saint-Just et Lebas, l'armée de la Sambre pendant la campagne d'été de 1794 (Lavallée, *Histoire des Français*); il devait opérer sur la gauche des alliés placés entre Mons et Charleroy, le même mouvement que l'armée de Lille venait d'opérer sur leur droite.

D'autre part, on lit dans le bulletin nº 12 du *Journal de l'armée* de 1833, dans un article intitulé « Le représentant Saint-Just à l'armée de la Moselle » :

L'armée de la Moselle, commandée par le général Charbonnier, vieux soldat que les vicissitudes des premiers temps de la Révolution avaient soudainement porté du dernier rang de l'armée à un commandement au-dessus de ses forces, avait passé la Sambre et posé le siège devant Charleroy. Cette armée, victime de l'incapacité militaire de Saint-Just, fut forcée de lever le siège, perdit ses canons et se replia en désordre derrière la Sambre où ses débris, réunis à l'armée du Nord, formèrent l'armée de Sambre-et-Meuse, etc.

A la suite de ces revers, Charbonnier, disgracié, se retira à Clamecy et reprit du service le 25 fructidor an III; il commanda une légion de la garde nationale de la Nièvre, fut nommé successivement au commandement de Givet, Charleroi et enfin Maestricht où il commanda jusqu'en 1814, terme de sa carrière militaire. Son langage, dit dans ses notes sur Clamecy, M. Adrien N.., et ses manières étaient d'un soldat, mais son âme franche et généreuse et d'une énergie entraînante. La duchesse d'Abrantès parle de lui dans ses mémoires : rien là-dedans d'un vandale ni d'un incendiaire.

N'ayant pas les mémoires de la duchesse d'Abrantès à ma disposition, je serais très obligé au collabo qui voudrait bien les feuilleter et me dire ce qu'ils renferment touchant notre compatriote nivernais. LN G.

***

Il est question du général Charbonnier mais sans autre citation que celle de son nom dans l'*Histoire de la Révolution*, par Thiers, à propos de la bataille de Fleurus, et du passage de la Sambre (juin 1794), et dans l'*Histoire des Guerres de la Révolution et de l'Empire*, par le général A. Hugo. A. P.

***

— La *Biographie moderne* (1re édition : 1800, 2e édit. : 1806), consacre les quelques lignes suivantes à ce personnage :

Général de division à l'armée des Ardennes en 1794; employa des termes très indécents à l'égard du commandant de Charleroi, dans une sommation qu'il lui adressa le 1er juin : aucun exploit n'avait justifié, et ne justifia depuis, le ton arrogant de ce général, car il fut complètement battu et rejeté deux fois sur la rive droite de la Sambre et depuis il est resté parfaitement oublié.

La réimpression de 1816 du même ouvrage nous apprend de plus que, « de simple soldat, Charbonnier était devenu général », qu'il cessa de faire partie de l'armée « sous le Directoire et sous Bonaparte » et « qu'il est mort ignoré ».

Or l'édition de 1806 le donnait encore comme vivant; c'est donc entre 1806 et 1816 qu'il faut placer son décès.

A. DE RICAUDY.

***

— Louis Charbonnier (l'acte de baptême n'a pas l'*r* finale de ce nom que tous les contemporains lui ont donnée et que le général même employait dans sa signature), né à Clamecy, le 9 octobre 1754, s'engagea dans le 49e d'infanterie le 2 février 1771, déserta, se réfugia en Prusse et revint à Clamecy en 1789. Il était capitaine de la garde nationale de cette ville lorsque, le 21 septembre 1792, il fut élevé au grade de lieutenant-colonel en second du 21e bataillon de volontaires. Il assista à la bataille de Jemmappes et prit part à toute la campagne de Belgique. Il fut promu général de brigade le 24 brumaire an II (14 novembre 1793) et divisionnaire le 8 pluviôse (27 janvier 1794). Séduits par sa franche brusquerie et sa bravoure impétueuse, les représentants de la Convention l'avaient nommé commandant provisoire de l'armée des Ardennes, mais presque illettré et ignorant des moindres règles de la stratégie et de l'organisation militaire, il ne contribua pas médiocrement aux échecs répétés des Français sur la Sambre.

Plusieurs historiens belges et même P.-Z. Piérart, auteur de l'*Epopée de*

l'an II, ont prétendu, à tort, que l'adjudant-général Deverchin, ancien mineur, né à Eugies, près de Mons le 25 avril 1746, mort à Frameries le 27 juin 1807, et le général Charbonnier, n'étaient qu'un seul et même personnage. Le premier, que ses compatriotes avaient surnommé le général « Gaillette », en souvenir de son ancienne profession, aurait échangé ce sobriquet contre celui de « Charbonnier ». Issues d'une légende qui a cours sur les bords de la Sambre, l'identification de Deverchin avec Charbonnier, comme les anecdotes rapportées à ce sujet par les auteurs en question, ne reposent sur aucune donnée historique exacte.

(Extrait de *La Défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802*, par MM. P. Foucart et J. Finot, tome II, page 385). J. F.

—

Calcul des générations successives (XXXV, 329). — D'après un très intéressant ouvrage d'Ottokar Lorenz, professeur à l'université d'Iéna, toute famille a en moyenne trois générations par siècle. Lorenz en fournit des exemples saisissants. Presque toujours, en cas d'exception pour un siècle, la moyenne s'établit au siècle suivant : l'on trouve alors six générations pour deux siècles.

J'ai fait souvent l'épreuve de cette observation dans l'examen de généalogies privées, et je l'ai toujours trouvée exacte : Lorenz fournit comme exemples plusieurs généalogies de familles historiques.

Robinet de Cléry.

—

La ceinture de la Vierge (XXXV, 330). — Il n'existe rien d'authentique dans les traditions ecclésiastiques, à propos de la ceinture de la Vierge. Il est plus que probable que ces sortes de ceintures ont été copiées soit sur des tableaux, soit sur des statues de la Vierge réputés miraculeux ou honorés comme tels, par les fidèles dans les sanctuaires célèbres. Comme on ignore le lieu et l'époque de la mort de la sainte Vierge, il est à plus forte raison croyable qu'on n'en possède aucune relique authentique. A.P.

***

— Un fragment de cette ceinture existerait à Quintin (Côtes-du-Nord), fragment détaché de la ceinture conservée à Notre-Dame du Puy, au plus exactement le Puy Notre-Dame, petite ville à cinq lieues s.-o. de Saumur, et qui autrefois relevait au civil de la province d'Anjou, au spirituel diocèse de Poitiers : aujourd'hui elle est comprise dans le canton de Montreuil-Bellay, Maine-et-Loire. (*La ceinture de la sainte Vierge conservée à Quintin*. Documents inédits, publiés avec un commentaire historique, par Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, 1890). Le Roseau.

***

— Question déjà traitée dans l'*Intermédiaire*. (Voir à ce propos dans le tome X-479, à l'article intitulé : la Sainte-Ligue de 1877... ses précédents et aboutissants, la lettre par laquelle M. Louvet, maire de Saumur, député au corps législatif, avertit l'Empereur que l'église du Puy-Notre-Dame, près Saumur possède une ceinture de la sainte Vierge qui fut portée en 1628 par Anne d'Autriche quand elle accoucha de Louis XIV et demanda qu'il plaise à l'impératrice de se mettre sous la protection de cette relique qui est sans doute le précieux pendant de celle de Loches).

N'y aurait-il pas, à ce propos, un très curieux recensement à faire des reliques rapportées des croisades, sans parler des autres. Je possède, pour mon compte, la vraie mesure du pied de la très sainte Vierge, tirée, dit l'inscription qui s'y trouve, sur un de ses souliers conservé dans le monastère de Saragosse (Espagne). Le pape Clément accorde dix ans d'indulgence à ceux et à celles qui baiseront trois fois la dite mesure et diront trois *Ave Maria*.

Le pape Clément VIII a confirmé cette indulgence, marquant qu'on peut tirer d'autres modèles sur le présent :

Qu'il soit toujours avec moi et me défende contre mes ennemis.

Ln G.

***

— D'abord, est-ce bien à des communiantes comme le suppose le confrère C. D., qu'ont appartenu ces ceintures? C'est possible, mais l'on pourrait également leur prêter une destination tout autre, en se référant aux deux textes que voici (au besoin je multiplierai les exemples, mais je pense que ceux-ci suffiront pour justifier mon observation) :

Une ceinture qu'on baille aux femmes grosses. (Inventaire de l'église de Saint-

Père, de Chartres, d'après les *Annales archéologiques*, tome VII, p. 89).

Le 27 juin de l'an 1520, le saint Lien de Notre Seigneur et la ceinture de Notre Dame furent portés à la reine, qui, était alors enceinte, à Blois, comme aussi l'année suivante selon son désir, ces mêmes reliques furent transportées, le 16 mars 1521, à Châtellerault, à Mme Charlotte de Valois, duchesse de Bourbon, par son aumônier... L'année suivante en février, la reine Claude demanda les mêmes reliques qui furent portées par M. de Saint-Sauveur. (Mgr Barbier de Montault : *Le trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers,* d'après Dom Estiennot, add. au *Gall. Christ.*).

Cette ceinture de la Vierge, conservée à l'abbaye de Bassac, serait-elle la même que celle que l'on vénérait dans l'église royale du château de Loches, à la fin du XVIIIe siècle? JEAN D'ÈVE.

—

Questions de signatures (XXXV, 330). — Féminiser les noms de grades et de fonctions est peut-être un usage très courant, mais il n'est pas tout nouveau. Ainsi, au XVIe siècle, Malherbe écrivait à Peiresc : « L'*ambassadrice* d'Angleterre décéda hier ». Il désignait ainsi la femme de l'ambassadeur. — « On peut rencontrer un insolent » disait la *présidente* Tambonneau qui, à 50 ans, mettait des chemises ornées de dentelles. — Au XVIe siècle encore, il est fait mention de la *baillive* de Caen. Baillive était la femme du bailli (d'abord baillif). La Fontaine dit *baillie* dans les Cordeliers de Catalogne.

Il n'y a rien de bien étonnant dans le fait que les femmes signent d'un nom que chacun leur donne.

T. PAVOT.

—

Slang dictionary (XXXV, 331). — L'éditeur Whittaker (White Hart Street, Paternoster square, London, E. C.) a publié :

A Dictionary of Parisims and French Slang, Large Post, in-8o, 10 s. 6 d.

Argot and slang. A new French and English dictionary of the Cant Words, Quaint Expressions, Slang Terms, and Flash Phrases used in the High and Low Life of old and new Paris. By A. Barrère, officier de l'Instruction publique, professor R. M. Academy, Woolwich.

On lit ce qui suit sur cet ouvrage :

The work treats of the cant of thieves ; the jargon of Parisian roughs ; the military, naval, parliamentary, academical, legal, and free masons' slang, of that of the workshop, the studio, the stage, the boulevards, the demi-monde.

Les éditeurs Chatto et Windus (214, Piccadilly, London, IV.) ont publié ·

The Slang Dictionary : etymological, historical and anecdotal. Crown, in-8° cloth extra, 6 s. 6 d.

A. DIEUAIDE.

***

— Je ne puis parler du *Slang Dictionary* en 4 forts volumes ; mais je connais celui de Barrère et Leland, dont voici le titre exact :

A Dictionary of Slang, Jargon and Cant embracing english, american and anglo indian slang, pidgin english, tinker's jargon and other irregular phraseology, printed (à 675 ex.), for suscribers only by the Ballantyne press, 1889-90, 2 vol. gr. in-4°, Holl.

Il succède à un autre recueil analogue qui ne m'est connu que de réputation :

Dictionary of modern slang, cant and vulgar words, by a London Antiquary, London, Camden Hotten, 1864, in-8°.

Celui de Barrère et Leland, où les mots et les expressions sont classés par ordre alphabétique, avec nombreux rappels pour celles-ci, ex. : *On the Job,* vz. *Job Nibs,* vz *His Nibs,* me paraît très pratique. Presque tous les articles ont des exemples à l'appui.

Le seul défaut de l'ouvrage est d'être cher ; je ne crois pas qu'on l'ait en France à moins de 80 francs, et encore !

GREYBEAR.

***

— Le meilleur sans contredit :

Barrere Albert and Leland Charles-G., *A Dictionary of Slang jargon and cant,* in-8°, 2 vol., 1889, the Ballantyne press, London.

Il y a :

Dictionary of modern Slang, cant and vulgar words, by a London Antiquary, 1860, in-8°, London, J.-C. Hotten.

Enfin un troisième :

Slang Dictionary, etymological, historical and anecdotal, in-8°, London, Chatto, 1885.



Le premier est très curieux. Je m'étais amusé dans le temps, à relever une vingtaine de mots drôles pour dire argent, — je les donne ici pour les amateurs :

Eval, *dust*, *flour*, *gilt*, *honey*, *needful*, *pieces*, *plums*, *quid*, *ready*, *salt*, *sugar*, *tin*, *yellow stuff*.

Aussi, pour désigner une élégante jeune femme :

Filly, *bloss*, *cherry pipe*, *jelly*, *lady bird*, *missy baba*, *peach*, *plum*, *tart*, *high stepper*, *rawnie*... ce dernier vient de l'indien. BOOKWORM.

***

— Il y a plus de cent ouvrages qui ont plus ou moins de rapport avec la langue cant et slang.

Le premier ouvrage fut publié par Thomas Harman, en 1566. L'ouvrage eut plusieurs éditions. En 1612, Thomas Decher était l'auteur d'un ouvrage en black-letter, contenant un vocabulaire de cant et slang; il y avait dans cet ouvrage, une chanson avec des mots cant. Plus tard, Francis Grose a publié *A classical Dictionary of the vulgar tongue*.

Un peu avant 1860, *A vocabulaire of modern slang cant and vulgar words*, by a London Antiquary, fut publié par feu John Camden Hotten, in-8° 290 pages, 1860, 2e édition.

Un ouvrage vient encore d'être publié cette année :

A Dictionary of slang jargon and cant, by Albert Barrere and Charles-G. Leland, en 2 volumes, publié à Londres, par les libraires George Bell et fils.

Ce glossaire doit être très compréhensible.

Je ne connais aucun dictionnaire de slang en quatre volumes.

HUBERT SMITH.

—

Rapin (XXXV, 331). — Dans *Les Français peints par eux-mêmes* (1860), l'article « Rapin » est écrit par J. Chaudes-Aigues, qui dit :

En attendant que l'Académie (si jamais elle accepte Rapin) cherche l'origine du mot, je propose d'avance trois étymologies possibles : 1° *Rat* qui *peint*. 2° Ce serait *rapiner*, d'après un homme d'une compétence fort respectable. 3° Comme opinion personnelle, je crois que rapin vient de *râpé*, bien que l'accent circonflexe soit une grave objection.

On sait que le rapin est, en général, un pauvre diable. Il grignote plus qu'il ne mange; il fait flèche de tout bois et, chargé de mettre l'atelier en ordre, il y trouve, sans doute, toute espèce de bribes dédaignées dont il sait tirer profit. Il ne vole pas, il ne *chipe* même pas, il prend ce qu'on a jeté, il s'en empare. Il semble alors qu'avec un sens très atténué, rapiner pourrait bien être l'origine de *rapin*, comme il l'est, sans restriction, pour le nom propre Rapin (Normandie), celui qui prend tout, dit M. Larchey.

T. PAVOT.

—

Cremesarde (XXXV, 332). — *Erratum:* 1724 au lieu de 1794. E. B.

—

Comtes romains (XXXV, 333). — On pourrait aisément avoir, à la chancellerie pontificale, la liste des comtes romains, créés surtout par Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII.

Cette nomination est donnée, en général, pour services personnels rendus à l'Eglise catholique ou plutôt à la papauté.

Mais il est très vrai que, parfois, les influences occultes et vénales ont obtenu à leurs titulaires, cette dignité qui ne confère d'ailleurs, aucun droit particulier à celui qui en est l'objet, surtout en France. A. P.

***

— S'il s'agissait des braves jeunes gens (d'âge mûr, hélas! aujourd'hui) qui, de 1860 à 1870, ont mis leurs bras au service du saint-siège, pour défendre le patrimoine de saint Pierre injustement convoité par la révolution, Joseph de Maistre dirait que la munificence pontificale leur a octroyé ce titre comme une juste récompense de leur vaillance et de leur abnégation!

Quant à la nomenclature souhaitée par M. Dieuaide, je puis lui signaler l'*Armorial des princes, ducs, marquis, barons et comtes romains, en France, depuis 1830 jusqu'en 1890*, publiée par M. de Magny, dans le *Nobiliaire universel*. J'ajouterai, indiscrétion profitable à l'histoire, que ce très intéressant travail a pour auteur M. le comte O'Kelly de Galway.

La concession papale est-elle vénale? demande notre assidu collaborateur. Je ne le crois pas. EFFEM.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

La duchesse de CHARTRES au comte de VERGENNES, ministre des affaires étrangères

A Paris le 2 octobre 1783.

La persuasion où je suis, Monsieur, que vous serés bien aise de m'obliger, m'engage à vous en offrir l'occasion. M. de florian, gentilhomme de mon Père, s'est distingué par un grand nombre de productions charmantes, et l'une d'elles a été couronnée par l'académie françoise. Il est homme de lettres par goût, et il en fait son délassement et son bonheur; mais il est peu favorisé de la fortune, et je lui rendrois sûrement un vrai service si je pouvois, par quelques moyens, augmenter son aisance. Vous disposés, Monsieur, de fonds sur la gazette qui vous mettent à portée d'accorder des pensions aux personnes qui s'occupent de littérature avec succès. Si vous vouliés y faire participer M. de florian, vous me feriés un veritable plaisir, et j'en conserverois une sincère reconnoissance. Je vous prie, Monsieur, d'être bien persuadé de la véritable et très particulière estime que j'ai pour vous.

L. M. A. DE BOURBON.

(*Signature autographe.*)

De la même au même
(*Entièrement autographe.*)

M. Fontainne a dû vous dire, monsieur, tout l'interest que je prends à la demande que je vous ai faite pour M. de florian de plus vous avez dû le voir dans la lettre signée de moi que vous avés reçu (*sic*) et qui vous a expliqué l'objet de sa demande mais je ne puis me refuser encore a vous repetter (*sic*) moi même monsieur, tout le plaisir que vous me ferai (*sic*), et l'obligation que je vous en aurai, obligation que je serai charmée de contracter avec vous, monsieur.

Je vous prie de dire mille choses de ma part à madame de Vergennes.

L. M. A. DE BOURBON (1).

6 octobre 1783.

M. de Vergennes tint bon compte de la recommandation de la duchesse de Chartres et le 2 novembre 1783, à Fontainebleau, présenta au Roi la décision suivante :

Le S. d'Alembert Secrétaire de l'Académie Françoise est mort à Paris le 29 du mois dernier. Il jouissoit sur le fonds littéraire d'un Traitement annuel de *huit cens livres* qui reste vacant par son décès. Parmi les gens de lettres qui aspirent à ce genre de graces, se trouve M. de Florian, Gentilhomme de M. le Duc de Penthièvre, auteur de plusieurs ouvrages estimés dont un a même été couronné par l'Académie Françoise. J'ai l'honneur de proposer au Roi de vouloir bien disposer du Traitement vacant dont il s'agit, en faveur de cet homme de Lettres.

Bon (de la main du roi Louis XVI).

P. c. c. : J. G. R.

(1) Louise-Marie-Adélaïde, fille du duc de Penthièvre, duchesse de Chartres, plus tard duchesse d'Orléans, femme du célèbre duc d'Orléans, dit Philippe-Egalité.



Lettre d'Arsène HOUSSAYE.

Il remercie M. le comte d'A... au sujet d'un envoi de thé et lui offre ses œuvres.

Mon cher Voisin,

Vous m'avez abreuvé d'or pur en me donnant vos fleurs de thé.

Je n'en ai plus et je frappe à votre porte par la main blanche de deux ambassadrices.

Tout ce que j'écris ira chez vous parce que c'est votre bon thé qui me donne l'inspiration. Je ne puis rien faire sans thé au logis.

Cordialement à vous. Arsène HOUSSAYE.

Pardonnez-moi de repasser par le vieux pays ducal Hambourg.

P. c. c.: C. de la Benotte.

BIBLIOGRAPHIE

Blason populaire de Franche-Comté, par Charles Beauquier. (1 vol. in-8°. Paris, Lechevallier et Leroux).

M. Charles Beauquier, ancien élève de l'Ecole des Chartes et député du Doubs, porte un vif intérêt aux mœurs et aux coutumes de son pays. En 1894, il nous avait déjà donné en un volume (mêmes éditeurs que ci-dessus) un recueil abondant de *Chansons populaires de Franche-Comté*, avec un certain nombre d'airs. Aujourd'hui c'est le blason populaire de sa province qu'il nous offre, c'est-à-dire un recueil de sobriquets, dictons et contes sur les divers villages du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. L'ouvrage est sous forme de dictionnaire géographique les villages étant rangés suivant leur ordre dans l'alphabet, et à chaque article on trouve soit les épithètes railleuses et souvent malsonnantes, soit les récits légendaires et malicieux que débitent les bonnes gens sur leurs voisins en Franche-Comté. Il n'est pas du reste que les Comtois pour habiller leurs compatriotes et les lecteurs de l'*Intermédiaire* savent que ce « blason populaire » existe à peu près partout. Il était bon que ce travail fût entrepris pour une province et de la façon dont M. Beauquier l'a exécuté, il nous parait à peu près définitif, si pourtani on peut se servir de ce mot en une matière inépuisable et qui se crée pour ainsi dire tous les jours. Tel qu'il est ce livre est d'une lecture amusante pourvu que l'on ne soit pas bégueule, car la verve populaire n'est pas toujours châtrée et rappelle nos vieux fabliaux goguenards souvent assez lestes. C'est cependant un service pour notre ethnologie nationale qu'a rendu M. Beauquier en fixant une bonne fois par l'imprimerie et ces chansons que la muse de café-concert tend à faire disparaître, et ces sobriquets et dictons qui malgré leur vie tenace sont menacés d'être étouffés sous la littérature à un sou et à l'instar de Paris, comme les costumes locaux tendent à être remplacés par les produits des magasins de confections et de modes dites à la parisienne.

Les Tchèques et la Bohême contemporaine, par Jean Bourlier. (1 vol. in-12 de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, 3 fr. 50. — Félix Alcan, éditeur).

Retracer l'histoire du peuple tchèque, ses efforts pour conquerir son autonomie et les résultats obtenus à ce jour dans sa résistance à l'influence allemande, tel est le but que s'est proposé M. Jean Bourlier.

Un long séjour au milieu des populations tchèques lui a permis d'assister à la lutte de ce patriotisme toujours en éveil qui fait que, comme on résiste à l'invasion de l'étranger pendant la guerre, on résiste à sa pénétration pendant la paix. C'est ce sentiment qui a permis aux Tchèques de reconstituer leur histoire, leur langue, leur littérature, leurs traditions et leurs lois que le vainqueur croyait avoir à jamais ensevelies avec les héros morts pour leur défense.

Nous ne pouvons insister ici sur la partie politfque de l'ouvrage, tout-à-fait contemporaine et partout sujette à des discussions qui n'ont pas leur place dans l'*Intermédiaire*, mais nous signalerons à nos lecteurs le très long chapitre sur le mouvement intellectuel en Bohême, c'est-à-dire sur une véritable Renaissance tchèque : Littérature, poésie, beaux-arts y sont étudiés avec soin et révélés en quelque sorte au public occidental, qu'il nous soit cependant permis d'exprimer à M. Bourlier le regret qu'il n'ait pas donné plus de développement à son exposé de la littérature scientifique : l'histoire, qui a joué un rôle si considérable dans le réveil de la nation tchèque, n'est représentée que par une trop brève énumeration de noms, et rien ou presque rien sur les travaux d'archéologie, d'ethnologie et de folk-tore si nombreux et si intéressants sur la Bohême et son peuple ancien et moderne. Quoi qu'il en soit, c'est un livre à lire et qui vient bien à son heure.

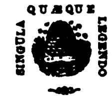
Administration et Gérance :
Madame la Générale A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux, Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Mai 1897.*

XXXVe Volume. — No 763

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — No 15

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Descendance des Gaillard de Lonjumeau. — Quelqu'intermédiairiste érudit voudrait-il me dire si les de Gaillard de Lonjumeau ont des descendants actuellement vivants?

Il s'agit du troisième, Michel de Gaillard, des xve et xvie siècles, dont on trouve la biographie dans le Dictionnaire de Moréri. D'après le Dictionnaire de la Chesnaye Des Bois, on a une partie de la généalogie jusqu'au milieu du siècle dernier. Et actuellement, y a-t-il des descendants?

Un Abonné impatient.

—

Vie de bâton de chaise. — Je trouve cette expression dans le morceau ci-joint d'un article de journal :

Depuis six ans qu'elle est mariée, la princesse de C., née C. W., et fille d'un milliardaire américain, n'a pas cessé de traîner ses jupes et son nom historique dans les bastringues et mauvais lieux de Paris. Elle a mené une véritable « vie de bâton de chaise », sans avoir, comme les filles de joie, l'excuse de la misère, de l'ignorance et de l'abandon. A l'heure qu'il est, il est de bon goût, sur les boulevards de Paris, de dire, entre deux petits verres de *fine*, que si le prix des balais est inabordable, c'est que la princesse de C. les a tous rôtis.

Le bâton de chaise donne-t-il donc le pernicieux exemple d'une vie déréglée? Connaît-on l'origine de cette expression?

J. Cap.

—

Le Syllabus. — Il est souvent question du *Syllabus* dans les polémiques où l'on fait intervenir « l'ingérence cléricale », le « parti ultramontain », la « camarilla romaine »; il a été parlé du *Syllabus* dernièrement à la tribune de la Chambre à propos de l'élection de l'abbé Gayraud; qu'est-ce donc que ce *Syllabus* dont on a tant parlé et dont on parle encore? Je sais bien que c'est une espèce d'encyclique où Pie IX a fulminé contre l'esprit laïque moderne, mais pourrait-on m'indiquer l'ouvrage où cet écrit aurait été reproduit intégralement?

Je crois qu'une réponse intéresserait un grand nombre de personnes : beaucoup ont entendu parler du *Syllabus*, bien peu l'ont lu.

J. Cap.

—

La France sous la Restauration. — Stendhal a écrit, dans ses *Promenades dans Rome*, que les étrangers enviaient le bonheur de la France sous le règne de Charles X. N'ayant pas l'ouvrage en ce moment, prière de m'indiquer le volume et la page de la citation.

L'ex-Car.

—

Quelle est l'origine et, si possible, l'étymologie du nom de Martin? — Cette question a déjà été posée par un autre et n'a pas eu de réponse. Je viens donc, de nouveau, la dresser devant les yeux des ophélètes complaisants, qui comprendront la rage impuissante de celui qui, affublé du nom de Martin, ne peut par, venir à savoir pourquoi ce nom commun (oh! combien!) a été distribué si libéralement à des hommes, à des ours, à des ânes, à des bâtons, à des oiseaux, à un instrument de supplice, terreur des mioches turbulents, et, Dieu me damne! pour servir de locution de dépit, quand au loto, en perdant d'un point, on s'écrie: Martin!

Si le moine négligent, qui perdit son abbaye faute d'un point, vivait, il se

joindrait à l'ophélète désolé qui pose celui-ci devant vous.

Cherchez et nous trouverons.

A. MARTIN.

—

Buste de Winslow. — Le laboratoire d'anthropologie du Muséum d'histoire naturelle possède un buste en plâtre bronzé, haut de 65 centimètres, piédouche compris, qui représente l'illustre anatomiste Winslow de grandeur naturelle. Ce buste est la reproduction d'un original, probablement en marbre, qui a depuis longtemps disparu, et « dont on demanderait à connaître la destinée ». Cette œuvre d'art, fort distinguée d'ailleurs, a été gravée par Romanet, d'après un dessin de Cochon fils, puis par Garand et par Tardieu. E. T.

—

La clef de la « Tristesse d'Olympio. » — Sait-on à quelle femme Victor Hugo a songé en écrivant ce poème? Edmond Biré, dans sa biographie, en quatre volumes, du grand poète, ouvrage très-intéressant, mais malheureusement écrit avec un parti pris de dénigrement, nous dit que les poèmes des *Chants du crépuscule : Puisque j'ai mis ma lèvre, Hier, la nuit d'été*, et d'autres (12 ou 13, dit-il), sont adressés à Mlle Juliette, tandis que d'autres pièces: *Date lilia*, entre autres, sont adressées à la femme du poète. Ce volume parut le 26 octobre 1835. *Les Rayons et les Ombres* sont du 5 mai 1840. Je demande donc si c'est toujours la même femme que chantait alors Victor Hugo, et, à ce propos, quelles femmes il a aimées et chantées tant dans ce livre que dans les autres? Tout ce monde étant mort depuis longtemps, je pense que ce n'est pas là une question indiscrète. D'ailleurs, c'est la mode d'ouvrir les tombes. A. C.

—

Le comte et la comtesse de Saint-Vallier. — De qui était fils Jean, comte de Saint-Vallier, marquis d'Ornacieux, président à mortier au Parlement de Grenoble, qui vivait avant 1650 et qui avait épousé Marie de Sayve?

Celle-ci était de la famille d'un de Sayve, président au Parlement de Bourgogne, qui vivait en 1648. Peut-on me dire sûrement le nom du père et de la mère de Marie de Sayve? A.

Paris. — Quelle est l'origine du nom de la ville de Paris?

UN JEUNE LECTEUR.

—

Pièce incomplète :

Oui, deux à deux, aigle ou colombe,
On chemine moins tristement;
Si l'un chancelle, avant qu'il tombe,
L'autre le soutient tendrement.

Non, jamais le bonheur suprême
N'a demandé de grands Etats.
Que veut-il? l'espace où l'on aime
Et qu'on renferme en ses deux bras.

On demande si le morceau s'arrête là? De qui? Un sonnet, sans doute?

BOOKWORM.

—

Les intermédiairistes de la première heure. — Il serait intéressant pour l'un d'eux de connaître le nombre de ceux qui, au commencement de la publication de l'*Intermédiaire*, en ont été les premiers collaborateurs. LEJ.

—

Couvertures de livres. — Quelqu'un pourrait-il me donner les renseignements suivants :

1. — Quel est le premier livre auquel on a ajouté une couverture imprimée?

2. — Quand a-t-on premièrement mis une vignette sur la couverture d'un livre, et quel était ce livre?

3. — A quelle époque l'usage des couvertures est-il devenu général en librairie?

WAS..

—

Pontevès Buous et du Puy Montbrun. — Où pourrai-je trouver les plus sûrs et les plus nombreux renseignements sur Pompée de Pontevès Buous, guerrier connu du temps de Charles IX, Henri III et Henri IV, et sur les du Puy Montbrun, contemporains de Henri IV, et principalement sur le fils ou les fils du célèbre chef des protestants, décapité à Grenoble, sous Henri III, et dont la mémoire fut réhabilitée après le traité de 1576?

Jacques du Puy, marquis de Montbrun, dernier rejeton mâle de la branche de Montbrun, avait épousé sa cousine germaine, Charlotte du Puy de St-André. Ils ont laissé trois filles : l'une mariée en 1699 à J.-F.-Elzéar de Pontevès, marquis de Buous; une autre mariée à un étranger, et la troisième, je ne sais à qui.

Quel était le nom de l'étranger et celui de l'inconnu, épousés par ces deux dernières dames?

Tallemant des Réaux les nomme, je crois, toutes trois, mais je ne possède pas ses scandaleuses historiettes, et je serai reconnaissant à celui des intermédiairistes qui pourra me renseigner, surtout s'il trouve une source plus sûre, comme il doit y en avoir, que Tallemant des Réaux. S. de M.

—

P. Nicolet. — Un intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements sur P. Nicolet, peintre de portraits, membre de l'Académie de Saint-Luc (1764), auteur, notamment, d'un portrait de Piette, chirurgien-accoucheur, de Mlle Duransy, en Diane partant pour la chasse, de M. et Mme Prestler, etc.?

Un Abonné.

—

Chanson des « Départements ». — Où pourrait-on trouver les paroles d'une chanson intitulée: *Les Départements*, et qui commence ainsi :

Vous voulez, charmante Azélie,
Parcourir maint département;
Croyez-moi, quand on est jolie,
Voyager seule est imprudent...

Un Abonné.

—

Famille Gottevin du Seil. — Prière à un aimable collègue, de me donner des renseignements sur les origines de cette famille. Lorely.

—

Droit de tester. — Quels sont les pays où existe le droit de tester sans limitation, et ceux où, comme dans quelques cantons suisses, les successions en ligne directe sont exemptes de droits? A-t-on remarqué que ces dispositions aient eu un effet sur la natalité? O.

—

Mystificateurs. — Quelque lecteur connaîtrait-il des ouvrages ou revues contenant des renseignements sur les personnalités du corniste Vivier et de Sapeck?

Un obligeant intermédiairiste voudrait-il également me fournir des détails sur Lemice-Terrieux et entrer en relation avec moi à ce propos? E. B.

Problème bibliographique. — Je possède un livre, imprimé en caractères gothiques et texte français, auquel il manque malheureusement les premières et les dernières pages.

Sa hauteur est de 0,195 m/m, marge comprise, sa largeur, 0,140 m/m.

A la fin, et au bas d'une page, on lit :

E cy finist le liure intitulé la vie de Nostre Saulveur t redempteur Ihucrist tresutile t prouffitable à tous bons crestiens t crestiennes auquel ont esté adioustez plusieurs beaulx vers selon la matière cōe il appert dedans ledict liure.

A la page suivante :

S'ensuit la table du Vita christi.

Page en blanc.
Page déchirée où il y avait une gravure.
Puis page avec titre : IHUS MARIA.
Une vignette de 0,050 × 0,040 est en regard du texte qui commence ainsi :

Au temps que Ihucrist souffrit mort t passion en la cité Iherusalem soubz Pōce Pilate q̄ estoit senechal de Ihrl'm pour Tyberi Cesar l'empereur de Rome t avoit selieu en Ihrl'm t en Cesarie partout icelluy règne, etc., etc.

Suivent 23 feuillets avec 14 vignettes de différentes dimensions; la plus grande de ces vignettes a rapport à saint Augustin :

... s'ensuit de Nostre Dame laquelle sapparut à Sainct Augustin et lui monstra ses peines et doleurs.

Après ces 23 feuillets vient un titre en grosse gothique :

Les complaintes de Nostre Dame

avec 14 feuillets et 14 vignettes, et au bas du 14me feuillet, se lit :

Et cy finit la mort et passion de Ihucrist.
Et la demande de Sainct Augustin des doleurs de Nre-Dame.
Et les complaintes de la glorieuse Vierge Marie.
Et la resurrection de Nostre Saulveur Ihucrist.

Vient ensuite le feuillet *q iiij* ayant comme titre en grosse gothique :

Le trépassement de Nostre Dame

contenu dans 3 feuillets avec 2 vignettes.

Et enfin le dernier feuillet :

De Sainct Jehan leuāgeliste et de son martire.

Le reste manque.

Les vignettes ont en général 0,050 % de hauteur sur 0,040 % de large et ont été gravées sur bois.

Comparé, comme typographie et gravure, à un *Bréviaire* ou *Livre d'heure*, imprimé à Paris, en 1513, chez Jehan de la Roche, le volume en question me paraît bien antérieur. Les gravures sont plus naïves et les costumes plus anciens.

Un intermédiairiste bibliophile pourrait-il me donner l'indication du titre général de ce livre et de l'année de son impression ? JULES CA RÉ.

—

Bibliographie complète des œuvres d'André Theuriet, de l'Académie française. — Je voudrais faire la bibliographie complète des œuvres d'André Theuriet, l'éminent académicien. Voici mon tableau à la date d'aujourd'hui. Je serais heureux de devoir à notre cher *Intermédiaire* quelques renseignements de plus :

POÉSIES :

Le Chemin du Bois (Paris, Lemerre), 1867; *Le Bleu et le Noir* (Paris, Lemerre), 1873; *Le Livre de la Payse* (Paris, Lemerre), 1883; *Jardin d'automne* (Paris, Lemerre), 1894.

Ces quatre volumes ont été réunis en deux tomes dans la petite bibliothèque elzévirienne et comprennent le : premier, les deux premiers volumes ci-dessus cités; le deuxième, les deux derniers.

THÉATRE :

Jean-Marie, drame en un acte, en vers, joué à l'Odéon le 11 octobre 1871 (Lemerre), 1871; *La Maison des deux Barbeaux*, comédie en trois actes, en prose, en collaboration avec Henri Lion, jouée à l'Odéon le 4 février 1885 (Ollendorff), 1885; *Raymonde*, comédie en trois actes, en prose, avec Eugène Morand, jouée au Théâtre-Français le 28 mai 1887 (Charpentier), 1887.

ROMANS ET NOUVELLES :

Nouvelles intimes : L'Abbé Daniel, Les Souffrances de Claude Brouet, Lucile Désenclos (Lemerre), 1869; *Mademoiselle Guignon* (Charpentier), 1874; *Le Mariage de Gérard*, suivi de *Une Ondine* (Charpentier), 1875; *La Fortune d'Angèle* (Charpentier), 1876; *Raymonde*, suivie de *Le Don Juan de Vireloup* (Charpentier), 1877; *Sous Bois* (impressions d'un forestier) (Charpentier), 1878; *Le Filleul d'un Marquis* (Charpentier), 1878; *Le Fils Maugars* (Charpentier), 1879; *La Maison des deux Barbeaux* suivie de *Le Sang des Finoël* (Ollendorff), 1879; *Toute seule*, suivie de *Un Miracle* et de *Saint-Enogat* (Charpentier), 1880; *Sauvageonne* (Ollendorff), 1881; *Les Enchantements de la Forêt* (Hachette), 1881; *Les mauvais Ménages : La Revanche du Mari* et *Rose-Lise* (Ollendorff), 1882; *Madame Heurteloup* ou *La Bête noire* (Charpentier), 1882; *Le Journal de Tristan* (Charpentier), 1883.

Notons ici deux récits écrits au moment de la guerre, et que l'auteur avait publiés dans le *Correspondant* et qui ne parurent en librairie que bien plus tard : *Madame Véronique*, suivie de nouvelles (Dentu), 1880 et *Le Secret de Gertrude*, suivi de *Péchés de Jeunesse* (Dentu), 1883. L'auteur réunit ces deux récits sous le titre de *Gertrude et Véronique* (Charpentier), 1887.

Michel Verneuil (Ollendorff), 1883; *Tante Aurélie* (Charpentier), 1884; *Bigarreau*, suivi de nouvelles (Lemerre), 1885; *Eusèbe Lombard* (Ollendorff), 1885; *Jules Bastien-Lepage*, étude parue d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes* (Charpentier), 1885; *Les Œillets de Kerlaz*, suivis de nouvelles (Lemerre), 1885; *Péché mortel* (Lemerre), 1885; *Hélène* (Charpentier), 1886; *Nos Oiseaux*, avec illustrations de Giacomelli (Lauvette), 1886; *Au Paradis des Enfants* (Ollendorff), 1887; *Cartes pour les Jeunes et les Vieux* (Lemerre), 1887; *L'Affaire Froideville* (Charpentier), 1887; *La Vie rustique* (Lauvette), 1887; *Amour d'automne* (Lemerre), 1888; *Contes de la vie intime*, 1888; *L'Amoureux de la Préfète*, suivi de nouvelles (Charpentier), 1889; *Deux Sœurs* (Lemerre), 1889; *Contes pour les soirs d'hiver* (Lemerre), 1890; *L'Oncle Scipion* (Lemerre), 1890; *Charme dangereux* (Lemerre), 1891; *Mademoiselle Roche* (Lemerre), 1891; *Reine des Bois* (Charpentier), 1891; *Le Mari de Jacqueline* (Charpentier), 1891; *Jeunes et Vieilles Barbes* (Charpentier), 1892; *La Chanoinesse* (Colin), 1892; *Surprises d'Amour* (Dentu), 1893; *Contes forestiers : Tentation* et autres nouvelles (Lemerre), 1894; *Paternité* (Dentu), 1894; *Flavie* (Charpentier), 1895; *Contes tendres* (Flammarion), 1895; *Années de Printemps* (Ollendorff), 1896; *Fleur de Nice* (Ollendorff), 1896; *Cœurs meurtris* (Lemerre), 1896; *Contes de la Primevère* (Charpentier), 1897; *Deuil de Veuve* (Lemerre), 1897; *Boisfleury* (Lemerre), 1897.

Et je suis sûr que j'en ai oublié.

A. C.

—

Une poésie d'Alfred de Musset. — Il y a une dizaine d'années, un de mes amis fort lettré et érudit, me montra un gros paquet de manuscrits contenant des lettres et des poésies de différents au-

teurs. Parmi les pièces remarquables qui s'y trouvaient, je copiai plusieurs poésies d'Alfred de Musset qui me parurent inédites, entre autres celle-ci adressée à George Sand et qui commence :

Te voilà revenu dans mes nuits étoilées,
Bel ange aux yeux d'azur, aux paupières [voilées,
. . . .

et qui finit :

Jamais amant aimé, mourant pour sa maî- [tresse,
N'a dans des yeux plus noirs bu la céleste [ivresse,
Nul sur un plus beau front ne t'a jamais [baisé.

A la fin, ces beaux vers portent la mention suivante : « Fait au bain, 2 août. »

Je serais heureux de savoir si ces vers ont été publiés dans les nombreux souvenirs, poésies et correspondances qui ont vu le jour dans ces derniers temps au sujet des orageuses amours du poète de la jeunesse et de l'auteur de *Indiana*.

C. A.

—

Sibylles peintes sous Louis XII. — En connaît-on d'anciens exemples dans les collections publiques ou privées ?

C. R.

—

Descendance de la marquise de Langeac. — Existe-t-il des descendants de Mme la marquise de Langeac à laquelle fut dédié, en 1772, un ouvrage, en huit volumes, intitulé *Cours d'études des jeunes demoiselles*, par l'abbé F. ? Les représentants de cette famille pourraient-ils fournir des renseignements sur l'auteur du susdit ouvrage ?

F. V.

—

Papier à lettres. — Un homme d'affaires, que j'ai connu, gagna un procès grâce à ce qu'il put présenter des lettres dont l'authenticité et la date se trouvaient certifiées par les timbres de la poste, apposés au verso de l'écriture. Existe-t-il un système pratique de papier ou d'enveloppes assurant cette inséparabilité de l'adresse, des timbres à date et du texte ?

SGLPN.

—

Costumes de prélats. — Le costume de grande cérémonie des cardinaux et des éminences comportait-il, sous le règne de Louis XIII et de Louis XIV, la pèlerine en dentelle ? A quelle époque remonte cette mode ?

H. K.

—

Inertie :

... la foule... ne continue à se mouvoir dans la même voie que par la force d'inertie..... JACQUES MESNIL.

La Société nouvelle, mars 1895.

Les sphères gouvernementales se meuvent de plus en plus sans direction, sans but quelconque, poussées seulement par la force d'inertie...

ANDRÉ GIRARD.

Les Temps nouveaux, 8 et 14 juin 1895.

L'inertie est-elle donc une force active ?

SGLPN.

—

Symbolique des religions. — C'est le titre de la leçon d'ouverture du cours professé à l'enseignement populaire supérieur de la Ville de Paris, par M. Louis Ménard.

Quels titres et travaux désignaient M. Ménard pour cet enseignement ?

P.

—

Le poète J.-B. Daumier, de Marseille. — J'ai en ma possession une petite brochure, de vingt-sept pages, in-8°, devenue fort rare, avec couverture imprimée, un petit fleuron sur le titre et un autre, différent, sur le verso de la couverture, et intitulée :

Un Matin de printemps, poème ; par Jean-Baptiste Daumier. — De l'Imprimerie Royale. — A Paris, chez l'auteur, rue de l'Hirondelle, n° 24. 1815.

L'auteur, dans sa modestie (page première de la préface), a cru devoir prévenir le lecteur qu'il est « resté étranger aux lettres, par son éducation, son état et ses habitudes, qu'il n'a point fait d'études et a exercé la profession de vitrier, jusqu'à son départ de Marseille. »

Ce vitrier-poète marseillais, émule du poète-coiffeur d'Agen, Jasmin, était-il le père du grand caricaturiste Honoré Daumier, né, précisément à Marseille, et en 1810, cinq ans avant l'apparition de ce printanier poème ?

J.-B. Daumier a-t-il publié d'autres œuvres que ce petit *Matin de printemps ?* — Connaîtrait-on et pourrait-on me

communiquer les indications exactes de dates et de lieu de sa naissance, de son mariage et de son décès ?

ULRIC R.-D.

—

Mots qui manquent à la langue française. — On dit :

1. — La hauteur de l'obstacle l'empêcha de le franchir.

2. — La longueur de la route l'effraya.

Pourquoi ne dirait-on pas :

1. — La *basseur* de l'obstacle lui permit de le franchir.

2. — **La *courteur* de la route le décida à partir.**

Ces deux mots sont des barbarismes, mais par quoi les remplacer, sans avoir recours à des périphrases ?

Il me semble que leur adoption s'impose. Qu'en pensent les collaborateurs de l'*Intermédiaire ?* NORDMAND.

—

Un comte de Jaucourt. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur un comte de Jaucourt qui, de passage à Angerville (Seine-et-Oise), y mourut à l'hôtellerie de la « Belle-Image », le 12 janvier 1780, et fut inhumé dans le cimetière du village :

Très haut et très puissant seigneur messire Etienne, vivant comte de Jaucourt, vivant colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur du marquisat de Chantôme, Saint-Laurent-des-Bois, Menainville, Ablainville, Binas et autres lieux, de la paroisse Saint-Sulpice de Paris, âgé de 52 ans,

Etait-il parent du chevalier de Jaucourt (1704-1779), savant et auteur de divers ouvrages, collaborateur de la grande Encyclopédie ?

CH. FORTEAU.

—

Une marquise de Saint-André. — De qui était fille Louise-Madeleine de Salins, femme d'Alexandre du Puy, marquis de Saint-André, général de la république de Venise ? J'ai vu, sur un très ancien tableau généalogique, que Madeleine de La Fin de Salins, celle dont je demande le père et la mère, était dame de la Nocle, issue de la maison des comtes de Vendôme, héritière de Vendôme ancien. La Nocle est au bailliage de Bourbon-Lancy.

Armes :

D'azur à la bande d'or, avec une tête de cerf d'or placée à la droite de la bande et une trompe d'or placée en bas et à gauche de la bande en regardant l'écu.

Comment, selon les règles, doit-on définir ces armoiries ? ***

—

Diane de Caumont. — De qui était fille Diane de Caumont La Force, mariée à Charles-René du Puy, marquis de Montbrun, général des armées du roi ?

Je crois qu'elle était fille du maréchal de Caumont La Force et d'une Gontaut-Biron ; mais est-ce certain et où en trouver la preuve assurée ? ***

—

Mme Claudine de Beauvoisin. — Quelles sont les armes de Claudine de Beauvoisin, dame de Reure, mariée à la fin du XVIe siècle, à Charles de Moroges, seigneur de Roche ?

Je prie mes confrères de ne pas reprocher, à moi ou à d'autres, ces questions d'armoiries et de généalogie. Elles n'ont pas toujours l'intérêt de vanité qu'on leur suppose et sont utiles aussi bien aux archéologues, qu'aux bibliophiles, etc.

Qu'on ne se plaigne donc pas, comme il est arrivé et ainsi que l'a dit un intermédiairiste : d'en être assassiné. Si on avait tous les renseignements dont on a besoin à sa portée, on ne s'abonnerait pas à l'*Intermédiaire*, le plus habituellement du moins. M.

—

Famille des Marins de Chigy. — Quelles sont les armes de la famille des Marins de Chigy, alliée à la fin du XVIe siècle, à la famille de Rabutin, seigneur de Champugy ? ***

RÉPONSES

Guillotine (Invention de la) (II, 516, 604 ; V, 80, 140, 382, 458, 637 ; IX, 612, 697 ; X, 15, 78, 715, 748 ; XXII, 131 ; XXV, 427). — Dans une *Notice sur la guillotine*, par l'abbé Adolphe Blocme, curé de Roquetoire — Hazebrouck, L. Guermonprez, 1865, 22 pages in-8°, je trouve la traduction d'un passage du livre de Cats, poète hollandais, né à Brouwershaven, en Zélande, en 1577, mort à Zorgvliet, le 11 septembre 166[illegible]

qui a fait un livre qui n'est autre qu'une exposition de tableaux de la mort, offerts à la méditation des vivants ; aussi la reproduction de la gravure qui accompagne le XLII[e] tableau et qui est la représentation d'une exécution capitale par l'instrument décrit dans le poème : c'est un échafaud, c'est le cortège de la justice, ce sont des satellites, des bourreaux, c'est la foule compacte des curieux, c'est le patient placé sous la hache au moment de la laisser descendre. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* seront peut-être heureux de retrouver dans leur collection la copie de ce curieux document.

Sur une hache mobile dont se servaient les anciens dans leurs exécutions.

Autrefois, pour punir du dernier châti- [ment,
Il existait, dit-on, un horrible instrument
Qui livrait à la mort de nombreuses victi- [mes :
Deux poteaux soutenaient, vengeresse des [crimes,
Une hache mobile... Un fil à tous les yeux
Vers la terre abaissait, relevait vers les [cieux
Cet effrayant couteau..... Rapide en son [allure,
Et suivant les conduits d'une double rai- [nure,
Il coulait librement..... Lors donc qu'un [assassin
Devait subir la loi du suprême destin :
Le coupable entendait relire sa sentence,
On dressait l'échafaud et la double po- [tence...
Pour dégarnir le cou, le rasoir du bourreau
Abattait les cheveux, puis, voilé d'un ban- [deau,
Le patient marchait vers le lieu du sup- [plice,
Là, sur le bloc courbé pour le grand sacri- [fice,
On coupait le cordon qui fixait l'instru- [ment.
Rapide il descendait et tombait lourdement,
Accomplissant d'un coup sa mission fatale :
Chez l'homme ainsi tranché soudain la vie [s'exale.
Ceux qu'avait attirés ce spectacle d'hor- [reur
Blémissaient tout à coup vaincus par la [terreur !
Quand la main du bourreau tranchait le fil [terrible,
Tout leur sang se glaçait sous un frisson [horrible.

Et l'abbé Blocme décrit ainsi la gravure :

Le criminel est agenouillé sur une petite plate-forme, devant une espèce de table-coffre sur laquelle on l'étend. Ce coffre représente un carré long ; aux deux extrémités s'élève de chaque côté un poteau ; une traverse, comme un dessus de porte, s'appuie sur les deux sommets ; le saillant est semblable à une corniche paraissant servir de toiture à l'immense couteau qui se trouve un peu plus bas, les deux montants sont creusés, on distingue la rainure, on voit les extrémités de la hache s'avancer dans la coulisse, on aperçoit un cordon s'élevant perpendiculairement du centre de l'instrument tranchant. Ce cordon doit avoir un ruisseau pour coucher dans l'épaisseur de la corniche, le point d'arrêt se trouvant plus haut... On voit s'approcher une main tenant le tranchet destiné à couper le cordon... C'est le moment où la foule se trouve glacée d'épouvante et où un frisson horrible saisit les plus intrépides curieux.

Voilà, si je ne m'abuse, la solution de la question posée depuis si longtemps, et qui a donné naissance à tant de réponses intéressantes.

Voir aussi un article signé Henri d'Audigier dans le journal *Patrie*, édition du soir, du mercredi 30 novembre 1859.

JOIRE.

—

Synonymes d'être paresseux (XXX, 433 ; XXXIV, 448 ; XXXV, 18). — On peut ajouter à la collection des mots déjà cités, les expressions genevoises : *lambinocher*, *patenocher*, pour lambiner, et *patenoche* pour lambin (ou lambine).

A. C.

—

Bustes de Napoléon I[er] (XXXIV, 330, 609 ; XXXV, 68, 252). — La statue de Napoléon, par Canova, qui est à Milan, est une reproduction en bronze de l'original, emporté à Londres par Wellington.

L'élévation de cette statue est telle, dit lord Byron, que, vue de dos, la partie mitoyenne du corps de Napoléon se trouve juste à la hauteur de lord Wellington.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Le capitaine Brûle-Bancs (XXXV, 96). — Le personnage du XVI[e] siècle, surnommé ainsi, n'était autre que le connétable Anne de Montmorency « brave, bon et très-chrestien chevalier », qui poursuivit à outrance les huguenots.

« Il commença, dit Brantôme (tome III, p. 297, édit. L. Lalanne), à chasser les

ministres de leurs presches et chaires de Paris, et luy mesmes alla à Poupincourt, lieu destiné pour eux, et en fit devant luy brusler et la chaire de M. le ministre, et tous les bancs où s'assioient les auditeurs; et pour ce, ils l'appellarent le *Capitaine brusle-bancs*, dont il ne se soucioit guères, car il portoit bien d'autres plus beaux titres et plus illustres marques que celles-là. »

ALEXANDRE SOREL.

—

Recueil d'actes de notaires à retrouver (XXXV, 242). — Monteil, préalablement à la vente de ses manuscrits, avait publié à Paris, chez Duverger (juin 1835), son *Traité de matériaux manuscrits de différents genres d'histoire*.

Ce traité, sous forme de catalogue, comprenait la série des manuscrits en vente, avec le prix. Monteil ne pouvant toujours vivre de gloire, de feuilles de chêne et de laurier, a cherché dans ce traité a justifier la valeur pécuniaire par l'analyse du manuscrit et par la valeur littéraire.

C'est au chapitre XVI (*Histoire des lois et des hommes de loi*) que Monteil cause de son recueil de 984 actes originaux de notaires de différentes villes de France, depuis le XII° jusq'au XIX° siècle, et il engage, dans un style rempli de grâce, le ministre de la justice ou la chambre des notaires de Paris, d'acheter le précieux manuscrit, sans lésiner sur le prix de huit cents francs.

Etant donnés la date de la vente à la salle Sylvestre et le nom du commissaire-priseur, il serait bien facile de prendre communication de la minute du procès-verbal et voir si le désir de Monteil s'est accompli.

A. DIEUAIDE.

—

Armoiries à déterminer (XXXV, 243, 553). — La famille Friac (France) porte :

D'argent au chevron de gueules, accompagnés au chef de *trois* étoiles de même (2 et 1), et en pied d'un arbre arraché de sinople.

(La Haye. — Direction des Archives héraldiques et généalogiques).

D. G. v. EPEN.

—

Par quelle page doit-on commencer une lettre? (XXXV, 283). — Une lettre se présente soit à la française, soit à l'anglaise, soit à l'italienne. Toute lettre non commerciale a meilleure façon à la française. La lettre à l'anglaise a sa raison d'être, parce que la disposition des pages en facilite le décalque au copie de lettres. Elle date d'une quinzaine d'années et son emploi gagne du terrain, puisque l'usage de la grande lettre in-4° diminue.

En outre, pour répondre aux autres questions posées :

5° Ne conseillez pas à un ami d'écrire à l'anglaise à sa bien-aimée; elle pourrait lire les pages dans l'ordre interverti.

8° Le classement des lettres à l'anglaise n'est pas possible pour obtenir une lecture suivie.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Fous en titre d'office des rois et princes de France (XXXV, 284, 554). — Un savant normand, M. A. Canel, a publié en 1873, chez l'éditeur Lemerre, la monographie la plus complète sur ce sujet intitulée : *Recherches historiques sur les fous des rois de France et accessoirement sur l'emploi de fou en général*. Dans l'introduction, le questionneur trouvera une liste des principaux ouvrages consacrés à l'histoire des fous gagés.

PAUL PINSON.

—

Poitou et Vendée (XXXV, 287, 652). — Cet ouvrage, qui n'a pas été terminé, porte le titre suivant :

Poitou et Vendée, études historiques et artistiques, par B. Fillon et O. de Rochebrune.

La première livraison parut au commencement de l'année 1862, chez Robuchon, imprimeur-libraire, à Fontenay-le-Comte, in-4°; on y lisait :

L'ouvrage, divisé en deux volumes, sera composé de 70 à 80 ff. de texte, sur papier à bras d'Annonay, avec un grand nombre de vignettes sur bois et 125 gravures à l'eau-forte, tirées sur même papier. Les souscripteurs le recevront par livraisons de 6 à 8 ff. et de 10 à 12 eaux-fortes chacune. Le prix est de 60 francs, dont 20 seront payés après réception de la 4° livraison, 10 francs après celle de la 6°, et les 30 derniers à la fin de l'ouvrage; une table générale sera donnée avec la dernière livraison.

J.-C. WIGG.

— C'est le titre exact : *Poitou et Vendée*, par Benjamin Fillon et O. de Rochebrune, Fontenay-le-Comte et Niort, 1861-1887, 2 vol. in-4° illustrés de nombeuses eaux-fortes. Bibl. nat., L² K 1381.

EFFEM.

***

— Voici le texte exact :

Poitou et Vendée, études historiques et artistiques, par B. Fillon et O. de Rochebrune, 2 vol. grand in-4°, Niort, L. Clouzot, 1887.

La table des matières contient l'avertissement suivant :

Les trente-neuf chapitres de *Poitou et Vendée*, formant autant de monographies à pagination séparée, la table des matières ne peut donner qu'une classification rationnelle des articles, avec le nombre de pages qu'ils contiennent.

Quant à la table des gravures, elle donnera d'abord le classement des planches à chaque page correspondante du texte, dans chaque chapitre, et, en outre, pour celles où sont gravés plusieurs sujets, les pages auxquelles chacun d'eux se rapporte.

Enfin, nous avons rangé par ordre alphabétique, à la fin de l'ouvrage, un certain nombre de planches pour lesquelles le texte n'a pas été fait.

J'ai compté 110 eaux-fortes de Rochebrune, hors texte. PENGUILLOU.

***

— Le *Catalogue général de la librairie française*, d'Otto Lorenz, donne l'indication suivante :

BENJAMIN FILLON, *Poitou et Vendée*, études historiques et artistiques, in-4°. Avec O. de Rochebrune. — Livraisons de 1 à 9, 1862-1865. (Fontenay-le-Comte, Robuchon). Dumoulin. — Livraisons 10 à 12 (fin), 1887. (Niort, Clouzot). — L'ouvrage complet en 12 livraisons, 120 fr.

J. LT.

—

Anciens émaux de Limoges (XXXV, 289, 610). — Voir dans l'*Emaillerie*, de M. Molinier, la généalogie des Landin, de 1586 à 1737, et celle des Nouailher, de 1513 à 1790. Ces deux familles ont tant produit que l'attribution demandée semble bien délicate à faire.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Armoiries de la famille de Branges (XXXV, 290). — Dans la 5e édition de l'*Etat présent de la noblesse*, par Bachelin-Deflorenne, les armoiries de la famille de Branges de Bourcia, sont ainsi blasonnées :

De gueules, au sautoir d'or.

PAUL PINSON.

—

Questions de signatures (XXXV, 330, 657). — La qualification accordée à la femme, du titre porté par le mari, semble un usage allemand : Madame la doctoresse, etc., n'étonne personne de l'autre côté du Rhin.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Rapin (XXXV, 331, 432, 659). — Je copie le *Dictionnaire étymologique* de Toubin :

RAPIN. — T. d'atelier, jeune élève chargé des travaux les plus grossiers et des commissions (Littré). A mon avis, du sanscrit *rap*, aller (Burn); gaël. *rap*, leste, prompt. (Macl.) Cf. gamin du sanscrit *gam.*, aller. Par extens. peintre sans talent; prop. qui ne peint pas mieux qu'un rapin.

EDME DE LAURME.

—

Slang dictionary (XXXV, 331, 657). — Un *Slang dictionary*, dictionnaire de l'argot anglais, parut à Londres, en 1874, mais en voici un autre qu'il sera, sans doute, plus facile de se procurer. Il a été édité, en 1887, chez Chatto et Windus, Picadilly, Londres. T. PAVOT.

—

Monomotapa (XXXV, 334). — Il y a déjà bien longtemps que le célèbre géographe, Philippe Cluvier (ou Cluver) (1580-1623), a dit et répété dans son ouvrage : *Introductio in universam geographiam, tam veterem quàm novam*, Leyde, 1629, in-12 (26 éditions), que ce nom de Monomotapa ou *Benomotax*, qui se prononce en deux ou trois façons, signifie empereur.

Le voyageur portugais, Pierre Texeira (Moreri, édition 1759), prétend qu'on doit appeler cet empereur Munemotapa, parce que les rois qui sont au-delà du pays des Cafres, portent le titre de *mune*, au lieu de celui de *mani*, qui est en usage dans le Congo et qui signifie seigneur.

Que les Portugais, qui, depuis un temps immémorial, ont considéré les peuples soumis à l'influence du Monomotapa,

comme leur appartenant, aient désigné dans les anciens atlas et dans les géographies, le pays lui-même sous le même nom, quoi de plus logique et de plus naturel?

Les Portugais n'ont jamais répandu une erreur tant qu'au nom de Monomotapa; il faut être Anglais pour chercher à renverser le mot et le remplacer par *South Africa!* A. DIEUAIDE.

—

Question d'excommunication (XXXV, 334). — M. A. G. parle d'une excommunication lancée par le synode d'Orient contre Léon Tolstoï. Il demande quelles sont les conséquences de cette excommunication et en quoi elle diffère de l'excommunication chez les catholiques.

Il faudrait savoir : 1° s'il s'agit du célèbre écrivain laïque Léon Tolstoï, ou peut-être de son homonyme, M. l'abbé Nicolas Tolstoï, prêtre converti au catholicisme, et qui a été naguère condamné pour ce fait, par le synode ecclésiastique russe, à la dégradation de sa dignité.

Quant à l'excommunication dans l'Eglise orthodoxe, dans laquelle le sacerdoce est réel et même reconnu par Rome, bien que ses pouvoirs soient contestés par celle-ci au point de vue de la juridiction, ses effets et ses conséquences ont la même portée que celle qui jadis, ou encore aujourd'hui, sont reconnus à l'excommunication dans l'Eglise catholique. A. P.

—

Editorial (XXXV, 334). — Le mot *éditorial* est appliqué, depuis quelques années, par nos confrères parisiens, aux articles jadis qualifiés de *premier Paris*. Comme les journaux publient souvent deux ou trois éditions par jour, ce titre est donné à l'article principal de telle édition, sur lequel le journal attire l'attention de ses lecteurs ou qui est publié par un écrivain de marque, à jour fixe.

A. P.

***

— Ce mot, qu'on trouve dans la revue de la presse des journaux, est d'importation étrangère, Dans les journaux anglais et américains du Nord, l'article « éditorial » est depuis longtemps — peut-être de tout temps — l'analogue du « premier Paris » des grands journaux parisiens.

HENRI JOUAN.

— Un « éditorial » est un article court et bien senti sur la situation politique du jour. On ne l'a applique, jusqu'à présent, qu'aux entrefilets d'une trentaine de lignes, paraissant, avec ce caractère, dans les grands journaux quotidiens. Mais il se généralisera, car il désigne une certaine forme et un certain esprit, pour lesquels il n'existe aucun autre qualificatif.

Le mot a été « inventé » par M. le commandant Blanc qui, pendant longtemps, a rédigé ces articles au journal *Le Matin*. Il est resté, d'abord, à l'usage exclusif des rédacteurs de ce journal. On y parlait couramment de l'« éditorial », mais, jusqu'en 1896, ce néologisme n'avait jamais été imprimé. Les articles qu'il désignait ayant d'ailleurs pour caractère de paraître sans titre ni signature, le besoin ne s'en faisait pas sentir.

Mais lorsque M. Dauthesse remplaça, l'année dernière, M. Gung'l au secrétariat de la rédaction du *Matin*, il trouva commode d'employer ce mot, dans sa revue de la presse, pour signaler, parmi les grands confrères politiques, les articles du même genre.

Grâce à cela, le mot est connu et utilisé aujourd'hui dans toute la presse où les « éditoriaux » de Magnard, l'ancien rédacteur en chef du *Figaro*, sont universellement regrettés.

Quant à l'étymologie, il faudrait la demander à M. le commandant Blanc. Il se fera certainement un plaisir de la donner.

A. DE RICAUDY.

—

L'auteur du « Dictionnaire des Incrédules » (XXXV, 335). — C'est, d'après le *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, de Barbier, A.-M.-A. de Guynemer.

J. LT.

***

— L'auteur du *Dictionnaire des Incrédules* est Collin de Plancy.

Cet auteur l'a fait paraître plusieurs années après qu'il eut ouvertement renoncé à l'athéisme. Presqu'en même temps, Collin de Plancy publiait des ouvrages « orthodoxes ». La contradiction eût été trop éclatante et le défaut de sincérité de sa conversion trop facilement percé à jour, s'il s'était vanté de son nouveau dictionnaire. Aussi s'était-il arrangé pour que le secret fût gardé à cet égard.

Le *Dictionnaire des Incrédules* fut même, pendant un temps, retiré de la circula-

tion. Il en restait une centaine d'exemplaires. Un libraire les a achetés récemment et les vend un prix très abordable.

A. DE RICAUDY.

—

Chevaliers de l'ordre de Saint-Michel (XXXV, 335). — Jean-François-Louis d'Hozier, quatrième fils du juge d'armes de France, commença ses recherches sur l'ordre de Saint-Michel en 1783, et ne les termina que dix ans après, en 1793. Son neveu, Charles d'Hozier, hérita de son recueil manuscrit; et, lorsqu'il mourut lui-même, en 1851, la Bibliothèque nationale acquit les onze volumes de cette importante collection.

C'est donc là que Gamma devra faire ses recherches.

Les renseignements ci-dessus sont pris, à peu près textuellement, du volume publié en 1884, par Gaston de Carné, et intitulé : *Les Chevaliers bretons de Saint-Michel, depuis la fondation de l'ordre en 1469, jusqu'à l'ordonnance de 1665;* notices recueillies par le comte d'Hozier, avec une préface et des notes.

Il est bon, me semble-t-il, de citer ces dernières lignes de l'avertissement :

Ce n'est pas un vain titre d'orgueil que nous avons entrepris de ressusciter. Le sixième article des statuts faisait un devoir aux chevaliers de suivre le Roi à la guerre. A peu d'exceptions près, tous ceux qui ont porté le collier de Saint-Michel ont également porté l'épée. Mieux que cela, Henri II leur rendait ce témoignage que *la plupart prenaient mort pour la deffence et protèction du Roy et du Royaulme.* On élève des monuments au génie des batailles; mais ceux qui composent sa gloire avec leur courage et leur sang tomberont-ils dans l'oubli? En remettant à la lumière les noms des gentilshommes bretons qui ont été chevaliers de Saint-Michel, nous avons voulu rechercher la place de notre Bretagne aimée dans les glorieuses phalanges des soldats généreux qui, de leurs blessures et de leur mort, ont fait nos victoires et la France.

P. c. c.: LE ROSEAU.

—

Différence de sens des mots (XXXV, 335). — Si le collègue A. G. s'intéresse à ces questions de philologie, je lui recommande particulièrement le très intéressant *Dictionnaire des Synonymes*, de Guizot (2 vol.).

Je ne parle pas d'*image* et *métaphore*, de *profil* et *figure*, d'*énergie* et *volonté*, dont tous les dictionnaires, Littré notamment, lui donneront la signification, l'acceptation bien définie.

Quant aux deux mots *comparaison* et *similitude*, ils font l'objet, dans cet ouvrage, d'un long article qu'il m'est impossible de transcrire ici, mais dont j'extrais quelques détails qui me semblent topiques :

... A la rigueur, la *similitude* existe dans les choses, et la *comparaison* se fait par la pensée. La ressemblance très sensible constitue la *similitude*, et le rapprochement des traits de ressemblance forme la *comparaison*.

... La *similitudè* n'exige, selon la valeur des mots, que de la *ressemblance* entre les objets; la *comparaison* établit, par la même raison, une sorte de *parité* entre eux.

... La *similitude*, purement pittoresque, se borne à l'exposition des traits communs aux choses; la *comparaison*, plus philosophique, considère le plus ou le moins ou les degrés de la chose mise à côté d'une autre.

... Vous *assimilerez*, sous certains rapports, un homme à un animal; vous *comparerez* un héros à un autre, selon le degré de leur valeur et le mérite de leurs exploits. Si je dis qu' « Achille est *semblable* à un lion », c'est une *similitude;* je désigne seulement l'espèce de courage et de furie qu'il fait éclater; — si je dis qu'il est « *tel* qu'un lion », c'est une *comparaison*, car je lui attribue les mêmes qualités et au même degré qu'au lion.

... La *similitude* vous dira qu'une chose est blanche *comme* une autre; — la *comparaison* vous dira qu'elle est *aussi* blanche *que* l'autre.

L. BAILLET.

***

— Consulter Lafaye, *Dictionnaire des synonymes.*

UN VIEUX CORRIGEUR.

***

— *Comparaison* et *Similitude*. — La Similitude n'exige, dit l'abbé Roubaud, que de la ressemblance entre deux objets; et la Comparaison établit en quoi ils sont pareils.

Image et *Métaphore*. — L'Image est une idée rendue sensible à l'esprit par quelque analogie matérielle. Ainsi fait Lamartine quand il appelle le Désert : un océan de sable. La Métaphore *transporte* le sens d'un mot à un autre qui n'y a droit que par une comparaison sous-entendue : la fleur des ans; la faux du Temps.

Profil et *Figure*. — Une figure est la représentation de la forme visible d'un corps quelconque. Le profil est seulement le trait d'un visage vu de côté.

Energie et *Volonté*. — La différence entre ces deux mots est bien marquée par l'expression : L'énergie de la volonté.

T. PAYOT.

—

Daubigny (Jean-Louis), élève du Prytanée de Saint-Cyr (1802) (XXXV, 336). — Notre collègue Ulric R.-D. nous demande si Jean-Louis Daubigny, élève en 1802, à Saint-Cyr, ne serait pas le frère aîné du paysagiste Charles-François Daubigny, né en 1817 ; il n'a pas songé qu'en admettant que l'élève de Saint-Cyr fût âgé de 20 ans en 1802, il existerait un écart de 35 ans avec le paysagiste, ce qui probablement ne s'est jamais vu entre deux frères.

Jean-Louis Daubigny ne serait-il pas le fils de Jean-Louis Daubigny, né à Saint-Just (Oise), ou, selon M. Destrem, à Nesle (Somme), en 1754, déporté après l'affaire du 3 nivôse an IX, en vertu du sénatus-consulte du 14 nivôse suivant, à Cayenne, où il est mort le 1er septembre 1804. A. DIEUAIDE.

—

Ancienne école de médecine d'Avignon (XXXV, 336). — 1° Les archives de l'ancienne Université d'Avignon, comprenant par conséquent celles de la faculté de médecine, sont déposées aux archives départementales de Vaucluse. Leur inventaire a été fait et imprimé.

2° J'ai publié, en 1888, une *Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon* Emile Lechevalier, éditeur, à Paris), ouvrage qui a été honoré d'une souscription du ministère de l'Instruction publique.

3° J'ai en manuscrit la liste complète des docteurs en médecine reçus à la faculté d'Avignon depuis le XVe siècle jusqu'en 1791, date de la suppression de l'Université d'Avignon. Je me propose de publier prochainement cette liste chronologique qui comprend les nom, prénoms et lieu de naissance des gradués, ainsi que la date exacte de leur promotion au doctorat en médecine. Cette liste a été dressée d'après les relevés que j'ai faits, année par année, dans les registres des gradués.

Dr VICTORIN LAVAL.

Adam Pilinski (XXXV, 336). — Au mot Pilinski, Lorrenz dit : « Voy. Monuments ».

Monuments de la xylographie, reproduits en fac-similé, par A. Pilinski, et précédés de notices, par G. Pawlowski ; in-4°, chez Pilinski et fils, 4, place de la Sorbonne.

Le bibliophile serait, à n'en pas douter, Gustave Pawlowski, littérateur, rédacteur du journal *Le Polybiblion*, ancien bibliothécaire de M. Ambroise Firmin-Didot, né à Lukow (Pologne), en 1842.

A. DIEUAIDE.

—

Poète à déterminer (XXXV, 337). — Quel poète français — peut-être le plus grand — a traduit Sapho en strophes passionnées ? — L'ode *A une femme*, fut imitée par Boileau, mais sans passion véritable. L'abbé Delille essaya de reproduire la mesure des vers saphiques, mais fut encore plus médiocre. Voltaire semble avoir mieux réussi. D'autre part, Racine s'est inspiré de l'ode *A Vénus*, dans ce vers :

Déesse, venge-nous ; nos causes sont pa-[reilles !

Le grand poète auquel on fait allusion, c'est ou Racine, ou Voltaire, celui-ci probablement, de préférence.

T. PAYOT.

—

Ida Saint-Elme (XXXV, 337). — La Contemporaine s'appelait : Ida Elzelina van Aylde-Jonghe. C'est, malheureusement tout ce que je sais sur cette célèbre aventurière. H. v. B.

* * *

— Elsélina van Aylde Jonghe, ou Ida Versfelt, veuve Saint-Elme, dite la Contemporaine et le plus souvent la « Veuve de la Grande-Armée », actrice, courtisane et policière du premier Empire (1778-1845).

Voyez à son sujet Larousse (1/2 col. environ), au mot Saint-Elme, et les *Supercheries* de Quérard au mot Contemporaine. GREYBEAR.

* * *

— Ida Saint-Elme est le nom de guerre d'une aventurière, Elzelina Van Aylde, qui vécut au temps de la République et de l'Empire. Mariée, paraît-il, avant

d'avoir terminé sa treizième année, à un M. Jonghe, elle ne tarda pas à avoir de nombreux amis!... Outre qu'elle fut la maîtresse du capitaine de génie Marescot, du général Moreau, du général Ney (devenu maréchal), elle connut *fort intimement* de nombreux personnages marquants, tant civils que militaires, et cela jusqu'à la Restauration. Avec l'un et l'autre, elle assista à plusieurs batailles : elle était à Valmy, à Eylau, où elle reçut un coup de sabre au front; elle alla à Moscou et se trouva à la bataille de Waterloo. Au retour des Bourbons, elle eut encore de *jolies fréquentations* et c'est en 1827 que Ladvocat publia les *Mémoires d'une contemporaine*, qui racontaient toutes les intrigues d'Ida Saint-Elme. Ces *Mémoires* eurent un succès prodigieux; puis, comme toujours, l'ouvrage resta oublié.

Mais, depuis que la mode est revenue aux ouvrages sur la Révolution et surtout sur l'époque impériale, on a songé à la fameuse Ida. Ses *Mémoires* viennent d'être réimprimés chez Flammarion :

Mémoires d'une contemporaine, ou Souvenirs d'une femme sur les principaux personnages de la République, du Consulat, de l'Empire, par Ida Saint-Elme. Nouvelle édition entièrement refondue, augmentée de documents inédits, de trois portraits, d'un fac-simile et d'une préface, par Napoléon Ney. (C'est un volume in-8° de 440 pages.)

Désiré Lacroix.

***

— Le questionneur trouvera des renseignements dans les biographies contemporaines en cherchant le nom de Vanayl de Yongh (Elselina), dite Ida de Saint-Elme et la Contemporaine, née en 1778, à Valambrose, près Florence.

Ida Saint-Elme avait pris comme collaborateur M. A. Malitourne.

A. Dieuaide.

***

— Voir sur la Contemporaine le *Dictionnaire des Littérateurs*, de Vapereau, et notre *Intermédiaire*, tomes VIII, IX, XIV, XVIII, XIX. J. Lt.

***

— J'indiquerai à M. C. de la B. un coquet portrait d'Ida Saint-Elme, dont j'ai sous les yeux une belle épreuve, sur chinevolant, grand in-8°, Lèon Noël del., d'après Devéria. Lithographie Lemercier, Paris; ornée, dans le bas, de cet autographe plein de regrets, reproduit en fac-similé :

Comme nous passons
Et comme je suis passée!...
La Contemporaine. 1833.

La belle Ida, dans ce portrait, est représentée à quarante-cinq ans, en buste, de face, coiffée d'un turban retenu par une bride passée sous le menton. De grandes boucles de cheveux blonds encadrent son visage, volontairement sévère.

Un foulard, noué négligemment, est enroulé autour du col.

Le corsage, appétissant, est retenu dans une robe à grandes rayures fleuries, à larges manches à gigot, serrée à la taille par une ceinture.

La physionomie, encore belle, mais point trompeuse, est celle d'une femme décidée qui s'observerait, pour rester la grande dame qu'elle voudrait être.

L'*Intermédiaire* s'est déjà, maintes fois, occupé de la Contemporaine. — Voyez ci-dessus, principalement : II, 428, 657; VIII, 250, 742; IX, 25, 83; XIV, 8, 61; XVIII, 743; XIX, 56, 92, 174; XXXII, 39, 181, 529, etc. Ulric R.-D.

—

Belesbat (XXXV, 338). — Les Pères Félibien et Lobineau, rendant compte, dans leur *Histoire de la Ville de Paris*, de cette tentative d'enlèvement, disent, d'après de Thou (t. II, p. 1166) :

La duchesse de Montpensier savait que le roi devait aller le jeudi 5 de mai (1) à Vincennes, accompagné seulement d'un ou deux gentilshommes et de trois ou quatre valets de pied à son ordinaire; résolue de l'enlever à son retour, elle fit poster hors la porte Saint-Antoine, *dans la maison de Belesbat, nommée la Roquette*, assez de gens pour l'arrêter et faire en même temps rebrousser chemin à son carrosse pour le conduire en toute diligence à Soissons...

Qui était-ce que Belesbat? Très probablement le gendre du président de l'Hopital; on voit figurer, en effet (p. 1063), dans le même ouvrage et d'après la même source, parmi les personnes « les plus belles de Paris », invitées à un souper qu'Henri IV, en 1558, s'était fait offrir par les prévots et échevins à l'Hôtel-

(1) 1588.

de-Ville, *la dame de Belesbat, fille du président de l'Hopital* (1).

Il ressort également de cette indication que le mot de *Roquette* remonte plus haut qu'on ne le croit généralement. D'où vient-il? Lefeuve, dans ses *Anciennes maisons de Paris* (t. I, p. 74), se refuse à admettre qu'il ait un rapport avec l'abbé de ce nom. Nous verrons qu'il n'a pas tort :

Il doit suffire, dit-il, à la gloire de M. de Roquette, grand vicaire de Cluny, puis évêque d'Autun, qu'il ait posé à son insu devant Molière pour servir de type à Tartufe.

Seulement, le même Lefeuve, attribuant l'origine controversée à la petite plante à fleurs jaune dite *roquette*, qui poussait dans le cimetière voisin du Père-Lachaise, se trompe évidemment. Le cimetière date de 1804, et nous venons de voir que l'appellation existait auparavant.

Fort heureusement, la roquette, bien que plante « crucifère », ne pousse pas seulement dans les cimetières; elle croît dans tout terrain abandonné et avait pu tout de même servir à baptiser le lieu où M. de Belesbat posséda sa maison (2). Cette maison, d'ailleurs, est très nettement indiquée sur le plan de Vassalieu (1609): juste en face du pont à cinq arches franchissant, contre la Bastille, les fossés de Paris, on y voit aboutir un chemin à l'allure raboteuse, embryon de notre rue de la Roquette; le faubourg Saint-Antoine, indiqué sous le nom de « chemin de Saint-Antoine-des-Champs », est dessiné un peu à droite de ce pont, juste en face de la vieille prison d'Etat; celle-ci est très délicatement représentée en perspective; le chemin raboteux se termine devant la porte d'un enclos entouré de bosquets au milieu duquel se dressent plusieurs corps de bâtiments, dont une tour, le tout assez mal assemblé : c'est la maison de Belesbat, isolée et perdue en pleine campagne (3). On conçoit qu'on ait eu l'idée de la choisir pour une embuscade, car on devait, de là, pouvoir merveilleusement surveiller la route de Vincennes et la porte Saint-Antoine, unique entrée de Paris pour les voyageurs venant de l'est.

Dulaure n'est pas seul à dire que cette maison fut possédée par Henri II et Henri IV; Lefeuve l'avance aussi, je ne sais sur quelle autorité; il dit que le 93 et le 95 de la rue de la Roquette ont dû appartenir à l'instituteur Bévière :

Si ces immeubles n'appartenaient pas aux religieuses de la Roquette, une tradition orale qui en fait un ancien logis de la reine Blanche n'est guère justifiée que par un escalier à vis bien conservé, qui peut dater du siècle de saint Louis. Mais Henri II et Henri IV ont eu, c'est à n'en pas douter, une maison de plaisance au lieu dit la Roquette, et en voilà le reste.

Si c'est la maison représentée sur le plan de Vassalieu qu'achetèrent, le 30 janvier 1636, les Hospitalières de la Roquette et qu'elles habitèrent jusqu'à la Révolution, il est certain qu'il n'en reste plus une seule pierre. Etant juste dans l'axe de la rue de la Roquette, il a certainement fallu, en 1827, la démolir pour le prolongement de cette dernière *jusqu'au chemin de ronde*, devenu notre boulevard dit « extérieur ».

Les immeubles qu'a pu visiter Lefeuve, quand il écrivit sa notice, en 1867, ne pouvaient être que des bâtiments postérieurs à la maison de Belesbat, ou d'anciennes dépendances, à moins qu'ils n'aient fait partie... d'une autre propriété voisine. En tous cas, les prisons de la Petite et de la Grande-Roquette, qui vont à leur tour disparaître, sont bien, plans et pièces en mains, construites, elles aussi, sur le terrain dit autrefois de la *Rochette*, de la *Roquette* et même, par corruption, de la *Raquette*.

A. DE RICAUDY.

—

Antheaume (XXXV, 338). — Je n'ai jamais rencontré le nom de la famille Antheaume à Senlis, où M. F.-B. Pregunton assure qu'elle a été établie. Le seul personnage de ce nom qui ait habité ce coin de pays est, à ma connaissance, le baron Antheaume de Surval, qui occu-

(1) Ludovic Lalanne, dans son *Dictionnaire de la France*, représente les familles de l'Hopital et de Belesbat comme issues toutes deux de la maison de Hurault.

(2) Une plaine du Piémont et un grand nombre de seigneuries ont porté, pour la même raison sans doute, le nom de la « Roquette »; mais, seul, l'abbé de Roquette (1666-1702), qui naquit bien après l'emploi de ce nom par la maison de Belesbat, l'a eu, je crois, comme nom patronymique. Seul il eût pu le donner par conséquent à cette maison qu'on n'aurait pas décorée du nom d'une seigneurie possédée ailleurs.

(3) Il n'y a pas à s'y tromper : elle est bien, comme le dit Nicolas Poulain, dans son procès-verbal, « proche la porte Saint-Antoine, à main gauche ». Du reste, il n'y en a pas d'autre sur le plan. On voit très bien à vue de nez qu'elle occupe l'emplacement des prisons actuelles.

pait, à Chantilly, une situation importante dans la maison du dernier prince de Condé, et dont la fille, Clotilde, épousa Alfred de Caix de Blainville, ancien garde du corps. Cette famille Antheaume de Surval, éteinte aujourd'hui, je crois, était fixée en Normandie. Elle avait pour armes : « D'azur au heaume de front d'or ». LE BESACIER.

—

Duellistes (XXXV, 338). — Bordeaux a vu fleurir, style d'autrefois, un duelliste qui avait nom Emile Crugy ; il était à la fois propriétaire et directeur du *Courrier de la Gironde*, qui n'existe plus depuis quelques années. Il avait une fort belle main qui caressait volontiers une fort belle barbe ; pendant de longues années, il a représenté avec grand talent le parti orléaniste dans la presse et nul doute que, s'il eût voulu quitter Bordeaux, chose difficile pour un Bordelais, il n'eût eu à Paris une grande réputation. Forcé de s'exiler après le 2 décembre, il intenta, après la chute de l'Empire, un procès qu'il devait perdre. Crugy est mort à Bordeaux vers 1878. Dans ses polémiques, il avait une double habitude : faire envoyer le numéro à l'intéressé et insérer sa réponse, quelle qu'elle fût; et, comme il était vif, il allait volontiers sur le terrain. Je l'ai connu en 1867-69, et je n'ai eu qu'à me louer de sa courtoisie; l'empire libéral nous a séparés pour toujours.

Si M. Croabbon peut faire consulter à la bibliothèque de Bordeaux la collection du *Courrier de la Gironde* (la bibliothèque a un bibliothécaire intelligent, M. Céleste), on y trouvera trace des duels de Crugy.

Vers 1854 eut lieu, dans le bois de Pessac, près Bordeaux, un duel retentissant : un jeune homme, nommé Chaine, fut tué, et l'opinion publique fut sévère pour son adversaire. On doit en parler dans la *Gironde* et le *Courrier de la Gironde* de l'époque. NAUROY.

—

Folies et petites maisons (XXXV, 339). — Le village de Popincourt (Pincourt comme il s'appelait jadis) ainsi que le côté Est de Paris quoique faisant partie de la capitale n'en continuèrent pas moins, pendant plus d'un siècle, à être la campagne des Parisiens. Aussi à partir du XVIIe siècle les couvents de femmes surtout, les hôtels, les maisons de plaisance ou folies, y pullulèrent. Il ne reste presque rien de ce passé : les maisons de rapport, les fabriques et les grandes voies ont détruit et remplacé les demeures austères et celles du plaisir !

La rue de la Roquette qui doit son nom à une petite fleur qui poussait sur les terrains incultes de ce côté-là, et non à l'abbé La Roquette qui servit de type à Molière pour son Tartuffe, commençait au XVIIe siècle à l'hôtel des Arquebusiers de Paris, située près et hors l'enceinte de Charles V, pour aboutir plus tard à l'ancienne folie de l'épicier Regnault dont une partie couvrait l'emplacement actuel de la prison. Alors le couvent et l'hospice des religieuses fondés par la duchesse de Mercœur, occupaient l'extrémité est de la la rue et en prirent le nom. Près de là, les Valois eurent une maison de plaisance, (une légende en attribue une à la reine Blanche, l'on en désigne encore la place). En 1708, le financier Desnoyers, se fit construire à droite de la rue et près du couvent, un hôtel que posséda le duc de Biron, et qu'habita ensuite le comte de Clermont. Réaumur en fut le locataire et, pendant le séjour qu'il y fit, il étudia la fabrication de la porcelaine, car cette fabrication et celle des papiers peints semblent avoir fait leur début dans cette rue. Le général de Montalembert, le Vauban du XVIIIe siècle, a dû être le dernier habitant de cet hôtel. Sedaine habita le n° 49 il y composa la plupart de ses ouvrages. Sur le jardin de cette maison, celle de ses parents, passa, un siècle plus tard, la rue qui porte son nom.

La folie Regnault, bâtie au XVe siècle, était très vaste, car une grande partie fut absorbée au XVIIe siècle par la propriété de Mont-Louis dont elle devint le potager. Le tout après avoir appartenu aux Jésuites fut vendu à la suite de leur faillite pour devenir au commencement de notre siècle le cimetière du Père-Lachaise. Les vestiges de ce qui fut la Folie Regnault, sont encore visibles aux numéros 188 et 190 de la rue de la Roquette.

La rue Popincourt eut aussi plusieurs folies, dont une fut celle du duc de Fronsac, le fils du maréchal duc de Richelieu, et une autre habitée par un rastaquouère de la même époque ; le comte de Foas, l'Alphonse des grandes dames, fussent-elles vieilles.

Un fermier général, Houdry de Loucy, et un marquis de Bauffremont posse-

daient des folies rue Ménilmontant (Oberkampf maintenant). Près de cette dernière, il y avait au n° 18, une très belle maison de plaisance, dont une partie du jardin existe encore. Toujours du même côté, mais plus haut, se trouvait un cabaret très en renom où fut arrêté Cartouche.

La rue du Chemin-Vert avait au n° 28, une folie qui appartint à Mme de Genlis, où alla jouer Louis-Philippe enfant; au n° 20 de cette même rue mourut Parmentier.

La rue de Charenton posséda la célèbre folie Rambouillet, créée par le financier de ce nom, neveu de Tallemant des Réaux et père de Mme de la Sablière, la protectrice de La Fontaine. L'infortuné de Launay, le dernier gouverneur de la la Bastille, habita plus tard cette folie bien réduite alors.

Une des plus anciennes et aussi une des plus belles folies, fut celle de Maximilien Titon, rue de Montreuil. Elle passa après lui à Titon du Tillet, le Mécène de son temps ; à la mort de celui-ci elle fut divisée en plusieurs lots que se partagent les différentes branches des Titon. Un de ces lots devint hôtel de Damas et un autre fut une fabrique de papiers peints ; celle de Réveillon, incendiée le 27 avril 1789, la première étincelle de la Révolution. Là fut construite la première Montgolfière pour Pilastre du Rozier. Les jardins de cette folie s'étendaient par derrière jusqu'à la rue des Boulets, pas loin d'une petite maison, celle de Samuel Bernard.

Au n° 37 de la rue de Reuilly (résidence royale très ancienne) la fameuse marquise de Brinvilliers avait une maison de plaisance, et plus loin, le marquis de Duras en avait également une, même rue, au n° 14, exista avant 89 une manufacture royale de glaces.

La rue de Charonne, près de l'endroit où fut la Croix-Fauban il y avait une maison de plaisance que posséda le marquis de Chabanais. La mère de Louis-Philippe s'y réfugia sous la Terreur. Au n° 51 de cette rue, existe encore une partie de l'hôtel Mortagne. Bien après les soupers des roués de la Régence; il eut l'honneur d'abriter Vaucanson qui y mourut.

Le faubourg Saint-Antoine avait au 303, une petite maison habitée par le fils de ce général Saint-Hilaire qui eut le bras emporté par le même boulet qui tua Turenne. Plus tard, la même maison abrita des malades et des aliénés. A ce titre le général Malet y fut enfermé mais il partit de là pour aller expier dans la plaine de Grenelle sa conspiration avortée. Une maison de ce faubourg (n° 267) a dû être le témoin des premières amours de Mlle Lavallière et de Louis XIV.

A la fin du XVIIIe siècle, elle devint la propriété du notaire de Napoléon Ier, M. Pérignon. Comme voisine se trouvait une abbaye dont la belle et infortunée princesse de Lamballe fut la dernière abbesse. Dans ma jeunesse un de mes vieux parents me montra dans ce faubourg la maison, laquelle dut avoir un cabaret, où Maillard, Duplain, Fabre, Danton et certains membres de la Commune de Paris, se réunirent pour organiser les massacres de septembre. Ce parent fut le témoin de leur réunion et de leur projet infernal, c'est la vérité vraie? Et dire qu'il y a à Paris une rue Danton!

La baronne de Waxheim eut son petit hôtel rue Amelot, entre la rue Oberkampf et le passage Saint-Pierre. Au n° 74 du faubourg du Temple, le marquis de Lalande eut aussi sa petite maison. Le boulevard du même nom possèdait l'hôtel Chavannes, il passa à un descendant du duc de Saint-Simon, l'auteur des *Mémoires*, puis à Foulon, le beau-père de Berthier, les deux premières victimes de la Révolution de 89. Sur son emplacement Alexandre Dumas fit construire son théâtre historique d'éphémère durée.

CH. CLAUDE.

—

Une illumination académique (XXXV, 377). — Que sir Graph veuille bien, s'il se peut, consulter la charmante petite collection du *Répertoire du Théâtre de Madame* (Mme la duchesse de Berry), d'Eugène Scribe, composée de plus de 80 volumes, petit in-16, fort élégamment imprimés, sous de coquettes couvertures rose tendre. Paris, Baudouin et Pollet, 1827-1829; celle de la *Suite du Répertoire du Théâtre de Madame*, du même Scribe, 12 volumes, même format, Paris, Bézou, 1829-1830; et celle encore du *Répertoire du Gymnase dramatique*, *suite du Théâtre de Madame*, toujours également du même Scribe, 17 volumes, même format. Paris, Pollet, 1832-1833. (Et je ne cite que ceux-là: ma collection, bien que nombreuse, n'est point complète. Elle devrait, m'a-t-on dit, compter près de 150 pièces!)

Cela fait, notre aimable confrère demeurera alors convaincu, comme je le suis moi-même, que l'illumination du Gymnase, effectuée le soir de l'élection académique de Scribe, qui eut lieu, précisément, vers ce même temps, en 1834, n'a jamais pu être considérée comme une « question de boutique ».

Elle dut, bien certainement, cette illumination, dans la pensée du directeur et des artistes de la maison, être la simple et soudaine expression d'un juste hommage de reconnaissance et d'admiration par eux rendu au principal auteur et de leur fortune et de leurs succès,

Le directeur du Gymnase d'alors, Delestre-Poirson, avait été un des tout premiers et était resté un des plus assidus collaborateurs de Scribe : il s'honorait donc aussi un peu lui-même, en honorant ainsi publiquement, en cette mémorable soirée, son illustre et fécond ami.

Ulric R.-D.

—

Cas de force majeure du service postal (XXXV, 377). — N'étant qu'un simple contribuable, taillable et corvéable à merci par MM. les Employés des Administrations publiques, je ne puis donner à M. Mataopani la définition de ce que la poste entend par les « cas de force majeure », qui lui donnent le droit de ne pas rembourser le montant d'une lettre chargée. Je puis seulement lui citer ce fait : Ayant eu à envoyer une somme très considérable en Algérie, et désirant l'expédier, sous plusieurs plis chargés, en billets de banque, pour éviter des frais de change, je fus très étonné d'apprendre qu'en cas d'incendie du wagon-poste ou de naufrage du bateau subventionné, je n'aurais droit à aucun remboursement. La garantie vise donc uniquement le cas de vol ou de perte du fait des employés postaux. Cela me semble insuffisant.

Un Contribuable.

⁂

— Nous devons à l'amabilité de M. Brion, attaché au bureau des articles d'argent de la Direction générale des Postes et Télégraphes, de pouvoir traiter avec exactitude et complètement ce sujet.

La question des cas de force majeure sous lesquels l'Administration se retranche pour rejeter toute responsabilité, est en général fort controversée.

Le livre *Traité de législation et d'exploitation postale*, par M. Paul Jaccottey, sous-chef de bureau à la Direction générale des Postes et Télégraphes, fait autorité en la matière, car M. Jaccotey, par sa situation à l'Administration, qu'il cumule avec celle de professeur à l'école supérieure des Postes et Télégraphes est à même d'être parfaitement renseigné.

En conséquence de l'article 1148 du Code civil, ainsi conçu : « Il n'y a lieu à aucuns dommages et intérêts, lorsque par suite d'une force majeure ou d'un cas fortuit, le débiteur a été empêché de donner ou de faire ce à quoi il était obligé, ou a fait ce qui lui était interdit » ; des conventions internationales et des lois des 4 juin 1859 et 25 janvier 1873, l'exonération de responsabilité en cas de perte par force majeure des objets de correspondance recommandés ou des valeurs confiées à la poste est de droit commun.

La force majeure est le fait des hommes comme un vol, une violence. Le cas fortuit résulte des forces matérielles, comme une inondation.

L'Administration peut invoquer les deux cas pour dégager sa responsabilité, mais en fait, il est rare qu'elle s'en prévale. Ainsi, d'après M. Jaccottey, dans une période de dix ans, de 1880 à 1890, elle s'est dispensée de payer de ce chef la somme infime de 1,075 fr. seulement. C'est pourquoi, depuis longtemps, il est question de supprimer l'exception du cas de force majeure. Cette suppression a été demandée au Congrès postal de 1878, à Lisbonne en 1885, à Vienne en 1891, et viendra encore en discussion dans un mois au prochain Congrès postal à Washington. On a fait valoir que l'exception du cas de force majeure favorise à un haut degré la concurrence des compagnies d'assurances, qui ne font pas valoir ce règlement, qu'il est extrêmement difficile, si ce n'est impossible de donner une définition suffisante de ce qu'on doit entendre par l'expression de « force majeure ». Et enfin, les cas de l'espèce étant très rares les Administrations postales ne s'exposeraient pas à de grands risques en renonçant à la réserve qu'édicte ce règlement.

L'Autriche, l'Egypte, les Pays-Bas et la Suède ont appuyé la proposition de suppression à Vienne (en 1891) et la France, l'Angleterre, l'Italie et la Turquie se sont prononcées contre, mais c'est surtout à la résistance de la France qu'est

dû le maintien des dispositions actuelles; cette résistance n'a d'autre but que de maintenir un principe consacré depuis longtemps dans notre législation intérieure; elle se manifestera encore au prochain Congrès. Mais la suppression de l'exception a fait des progrès à l'étranger et peut-être ralliera-t-elle le nombre d'adhésions nécessaires pour être votée. Il est incontestable que la responsabilité du service postal ne s'en trouverait pas sensiblement aggravée.

Les cas de force majeure ne peuvent être invoqués dans le service des recouvrements pour lequel la responsabilité de l'Administration est déterminée par les articles 7 et 8 de la loi du 7 avril 1879. On doit remarquer que l'indemnité de 50 francs fixée à l'article 7 n'est due qu'autant que le montant de la valeur ou des valeurs perdues est égal ou supérieur à cette somme. Si le montant des titres perdus est inférieur à 50 francs, l'Administration ne peut être tenue au-delà de la valeur réelle et pour connaître exactement cette valeur tous les moyens d'investigations peuvent être utilisés.

M. Jaccottey fait découler l'exception du cas de force majeure des dispositions de l'article 1784 du Code civil ainsi conçu: « Ils (les voituriers) sont responsables de la perte et des avaries des choses qui leur sont confiées à moins qu'ils ne prouvent qu'elles ont été perdues ou avariées par cas fortuit ou force majeure ». On peut tout aussi bien se baser sur l'article 1148, cité plus haut qui a été souvent visé dans les communications officielles de l'Administration.

Empruntons maintenant quelques nouveaux renseignements au traité de législation et d'exploitation postale par M. Paul Jaccottey.

Pages 239 et 240. — « Que faut-il entendre par force majeure? Si l'on s'en tient aux termes du rapport présenté au Corps législatif par M. O'Quin, sur le projet qui est devenu la loi du 4 juin 1859, l'exception tirée de la force majeure devrait être restreinte au vol à main armée; la jurisprudence n'a pas confirmé cette interprétation restrictive. D'après elle, l'expression « force majeure » embrasse tout événement qu'on n'a pu ni prévoir, ni préserver, ni vaincre. *Casus cui provideri, cui procaveri, cui resisti non potest*, dit Cujas. »

Ainsi l'Administration des Postes est déchargée de toute responsabilité en cas de perte survenue par suite de naufrage (Cassation, 26 décembre 1886. — Tribunal de la Seine, 30 janvier 1867), hors le cas toutefois où le sinistre serait imputable à la négligence ou à l'imprudence du capitaine de navire (Paris, 9 juillet 1872).

La même définition des cas de force majeure se trouve dans un rapport adressé au Ministre des finances, le 6 août 1876, par M. Le Libon, directeur général des Postes et Télégraphes. Le cas de force majeure, disait-il, étant l'événement qu'on n'a pu prévoir et auquel on ne peut résister, il est bien clair que tous les déraillements, incendies, etc., ne rentrent pas dans la catégorie des cas de force majeure. Il est au contraire établi par l'expérience que généralement de tels événements arrivent par le seul effet de la négligence ou de toute autre cause imputable à la faute de personnes qui auraient pu les prévoir ou les prévenir que la Poste en pareil cas n'est pour rien dans l'événement; toujours est-il que comme il n'y a pas en réalité force majeure, elle demeure responsable envers son commettant sauf à exercer ensuite recours contre qui de droit.

C'est ce qui est arrivé plusieurs fois à la suite de sinistres maritimes imputables à la négligence des capitaines de navire, notamment en 1887, lors de l'incendie qui a détruit les dépêches à bord du paquebot *La France*; la Poste a indemnisé les expéditeurs et a exercé elle-même son secours contre la Compagnie Transatlantique.

Baron Maxime Trigant de la Tour.

***

— L'Administration des Postes, conformément au droit commun n'est pas responsable des cas de force majeure. On appelle cas de force majeure tout événement fortuit ou imprévu que personne ne peut empêcher. Ces événements peuvent être aussi bien causés par les agents naturels que par le fait de l'homme; dans ce dernier cas il s'agit de la loi du plus fort, à laquelle nul ne peut se soustraire.

Parmi les faits naturels citons l'inondation, le naufrage, la foudre, les cyclones, l'incendie par le feu du ciel. Parmi les cas de force majeure venant du fait de l'homme, l'incendie, l'émeute imprévue, l'attaque à main armée, les faits de guerre, etc. Lorsque l'incendie a été communiqué par la foudre, par un voisin,

par la guerre ou l'émeute, il est évident que la Poste n'est pas responsable; mais il n'en est pas de même dans le cas où un bureau de poste est incendié par suite d'un vice de construction, par le manque de surveillance ou l'imprudence des employés.

L'accident de chemin de fer n'est pas un cas de force majeure parce qu'il peut être évité par la surveillance, les précautions, etc. Il n'en serait pas de même s'il avait été provoqué par des malfaiteurs, des émeutiers ou des gens de guerre.

L'émeute prévue ne peut non plus être considérée comme cas fortuit; en effet, l'Etat dans l'attente des événements peut prendre des dispositions pour la défense des locaux, ou au moins pour la mise en sûreté des valeurs.

On peut encore considérer comme force majeure l'avènement d'un gouvernement révolutionnaire refusant d'exécuter les engagements antérieurs, toujours parce que la force prime le droit.

MARTELLIÈRE.

* * *

— D'après moi, le « cas de force majeure » doit exister :

1° En cas de naufrage;

2° En cas d'incendie;

3° En cas de preuves d'identité *suffisantes, mais fausses*, fournies par un faussaire.

Pour les lettres chargées renfermant des billets de banque, on peut, dans les premier et deuxième cas, se faire rembourser par la Banque de France, en prenant les numéros des billets.

ARMELINA.

* * *

— Le cas de force majeure n'est pas et ne peut pas être défini par les règlements du service postal. C'est aux tribunaux qu'il appartient, d'après les circonstances de l'espèce, de déterminer si l'exception de cas de force majeure peut être invoquée.

On peut cependant définir le cas de force majeure tout événement qu'on n'a pu ni prévoir, ni prévenir, ni vaincre.

En fait, il n'est appliqué qu'au cas de vol à main armée ou d'assassinat des courriers, et à celui de perte survenue par suite de naufrage, à moins que le sinistre soit imputable à la négligence ou à l'imprudence du capitaine du navire.

A. E.

Recherche de livre (XXXV, 378). — Bibliothèque municipale de la ville de Saint-Brieuc :

MANUSCRITS

18. A. 80. N° 28. *Etat de ceux qui ont été maintenus en la qualité de chevalier ou d'écuyer, par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, de 1668.* 1 volume in-folio. 493 feuillets.

18. A. 76. N° 29. *Récapitulant à la fois le précédent et le suivant.* 1 vol. in-f°, 1120 pages en 560 feuillets.

18. A. 77. N° 3. *Etat des noms de ceux qui ont été déboutés de la qualité de noble ou d'écuyer, par arrêt de la chambre établie par le roi pour la réformation de la noblesse de Bretagne.* 1 vol. in-f°, 132 feuillets.

20. B². N°s 31 à 38. *Réformations anciennes de la noblesse de Bretagne, des années 1427, 1428, 1429.* 8 vol. in-4°.

20. B³. N°s 39 à 41. *De la réformation de la noblesse de Bretagne, commencée en 1667, finie en 1671.* 3 vol. in-f°, avec blasons coloriés.

20. B⁴. N° 42. *Réformation ancienne de la noblesse de Bretegne, de 1513.* 1 volume in-f°, 476 feuillets. G. F.

* * *

— Les registres originaux de cette réformation, 4 vol. in-f° manuscrits, avec généalogies, figures peintes, ont été détruits à Rennes, en 1792.

Il reste, aux archives d'Ille-et-Vilaine, une liasse des minutes d'arrêt pour la lettre D.

Un grand nombre d'extraits manuscrits existent encore : la bibliothèque de Rennes en possède cinq exemplaires différents; la bibliothèque Nationale en possède un; celle de l'Arsenal, deux.

L'imprimerie-librairie Vatar a publié à Rennes, en 1671, un in-4° de 76 pages :

Etat des noms de ceux qui ont esté déboutéz de la qualite de noble et d'écuyer, par arrêts de la chambre establie en Bretagne en 1668.

Mais il ne faut attacher qu'une très médiocre confiance à cette liste. — En effet, un certain nombre de familles, et des plus illustres, firent des recherches, retrouvèrent des pièces longtemps négligées et obtinrent leur réintégration, lors des nouvelles réformations faites dans la province, en 1696, 1702, 1768 et 1770.

E. DE MÉNORVAL.

Théodore de Neuhoff (XXXV, 378). — Une question sur l'ordre de chevalerie créé par Théodore de Neuhoff, a été posée le 10 août 1885 (XXIII, 451). Réponse a été faite, mais il ne m'a pas été possible de la retrouver. Evidemment, elle doit avoir été insérée dans un des volumes postérieurs à 1891, puisque la table générale de l'*Intermédiaire* n'en fait pas mention, mais lequel?

Faisons appel à l'omniscience du Portier de l'*Intermédiaire*. EFFEM.

*
* *

— Le souvenir du comte Théodore de Neuhoff est encore très vivant en Corse, où l'on parle souvent de ce gentilhomme westphalien, et de façon toujours élogieuse, en ne l'appelant jamais que le roi Théodore.

Les vieillards racontent, à la veillée, le règne éphémère et les exploits du noble et malheureux Théodore, et jamais un mot de blâme n'est venu s'ajouter au récit, lorsque l'on dit qu'il fut obligé, quand commencèrent ses revers, de mettre un peu moins d'or ou d'argent dans ses monnaies.

Le roi Théodore est inhumé à Londres, où il vécut ses dernières années, dans une situation voisine de la misère; quelque temps avant sa mort, il avait pris la parole dans une assemblée à laquelle assistaient plusieurs monarques.

Son discours débutait par ce triste exposé de sa situation :

Messieurs, je suis Théodore, on m'a élu roi de Corse, on m'a appelé « Votre Majesté », et à peine à présent m'appelle t-on Monsieur; j'ai eu deux secrétaires d'Etat et je n'ai pas un valet; j'ai fait frapper de la monnaie et je n'ai plus un denier; je me suis vu sur un trône et j'ai longtemps été à Londres, en prison sur la paille.

Les rois se levèrent et donnèrent chacun vingt sequins au roi Théodore.

La vie de Théodore de Neuhoff a fourni matière à M. Oscar van der Velde, pour un roman historique intitulé : *Théodore, le roi d'été.*

Les deux plus réputés archéologues, collectionneurs et historiens de la Corse, M. Louis Campi, percepteur d'Ajaccio, et M. l'abbé Girolami de Cortona, curé d'Appietto, sont les mieux documentés pour répondre complètement à la question posée par le collaborateur Lecnam, et pour toutes questions sur la Corse.

BARON MAXIME TRIGANT DE LA TOUR.

La peste en 1720 (XXXV, 379). — Le remède indiqué par Barbier, est-il indiqué dans la brochure dont voici le titre :

Dissertation abrégée sur la maladie de Marseille, avec la manière de la traiter et les préservatifs qui lui conviennent, par Boyer, médecin de la marine de Toulon. Vienne, 1721, 34 p. in-8°.

Peut-être M. Lecnam trouverait-il quelque réponse à la seconde partie de sa question dans l'ouvrage suivant :

Documents inédits sur la grande peste de 1348, publiés avec une introduction et des notes, par Joseph Michon, 1860, 99 pages in-8°. LE BESACIER.

*
* *

— La maladie qui fait de si grands ravages à Bombay, est la peste à bubons. C'est celle qui affligea Marseille en 1720.

Cette épidémie régna à Constantinople en 542. Elle fit en Europe et en Asie de nombreuses victimes pendant le moyen-âge. Sa dernière apparition en France eut lieu en 1720.

Guy de Chauliac a laissé une description de *la grande mortalité* qui se produisit en Avignon en 1348 et 1360. Cette grande mortalité était occasionnée par la peste. Le fidèle écrivain en donne une description à rapprocher de celles des médecins du VIe et du XVIIIe siècles. La mortalité fut si considérable, la contagion inspirait une telle frayeur, que, nous dit Guy de Chauliac :

Les gens mouraient sans serviteurs et étaient ensevelis sans prestres. Le père ne visitait pas son fils ni le fils son père; la charité était morte, l'espérance abbatue. (*La Grande Chronique*, de Guy de Chauliac, édition de Nicaise, page 170.)

On n'est guère fixé sur la nature des épidémies désignées sous le nom de peste, et antérieures à 542.

Les épidémies suivantes ne paraissent pas avoir été la peste à bubons :

Peste d'Athènes (629 avant J.-C.), peste d'Osorius (125 après J.-C.), peste des Antonins ou de Galus (165 après J.-C.), peste de Saint-Cyprien (251 après J.-C.). Dr LOUIS MÉNARD.

—

S'appelait-elle Arsène? (XXXV, 379) :

Continuez, la belle Arsène, car vous me faites b.......t de plaisir!

est une phrase proverbiale à Marseille.

Mais l'histoire, telle qu'elle est racontée par M. A. Vingt, n'est pas complètement conforme à la tradition marseillaise. On dit que l'aventure se serait passée à Marseille au siècle dernier.

Une artiste était fort goûtée. Elle ne se nommait pas Arsène, mais jouait le rôle de la belle Arsène dans une pièce que je n'ai pas retrouvée, mais qui s'appelait: *La belle Arsenne.*

Un soir, un coup de sifflet se fait entendre. Un portefaix, grand admirateur de l'artiste, se retourne du côté de l'interrupteur, et d'une voix de stentor, avec un accent bien à l'huile, prononce les paroles mémorables qu'on va lire; elles sont légendaires à Marseille et se transmettent de génération en génération, sans se déformer. Telles je les ai entendues il y a quarante ans, telles on les répète encore, sauf une variante sur le dernier mot. Mais la saveur n'en sera goûtée que de ceux qui ont habité Marseille et qui connaissent toutes les transformations de la langue française sur les lèvres d'un provençalisant. Les voici donc:

Ous qu'ils sont ceux-là que l'on a sifflé? Si c'est un homme, nous se vouarrons; si c'est une femme, ze la méprise; si c'est ni l'un ni l'autre, qu'un troun de l'air le cure! Quant à vous, la belle Arsène, continuez, car vous me faites b........t de plaisi.

J'ai dit que je n'avais pas retrouvé la pièce *La belle Arsenne;* je dois cependant noter que le 3 juillet 1777, *La belle Arsenne* était jouée à Marseille devant Monsieur, frère du roi, à la demande du prince lui même. (*Journal des fêtes données à l'occasion de l'arrivée de Monsieur;* Etienne Favet, 1777.) EUMÉE.

—

Famille de Gaufridy (XXXV, 379). — Il y a eu en Provence une très ancienne famille noble de ce nom. Je la crois éteinte. Elle n'avait rien de commun avec la famille Gaufridy qui a ajouté il y a une trentaine d'années, le nom de Dortan au sien. UN ABONNÉ.

—

Origine du mot anglais book (XXXV, 381). — Le hêtre, en danois *bog*, en anglais *beech*, se dit en allemand *buche*, qui est venu du germanique *bôk*, même sens. Or, d'après le capitaine Richert (professeur d'allemand à l'école supérieure de guerre, 1892), *bôk* a pour racine indo-européenne *Bhag*, qui signifiait: branche de hêtre sur laquelle étaient gravées des runes. *Buche*, hêtre, a donné l'allemand *buch*, livre, et probablement aussi l'anglais *book*. Je crois donc que M. Dieuaide à fort bien rencontré en supposant, ici, un cas analogue à celui du latin *liber*, d'abord *écorce* pour écrire, et, par la suite, un *livre*. T. PAVOT.

—

— Il y a lieu de répondre de suite, à la dernière partie de la question. Oui le *Buch* allemand a la même origine que le *Book* anglais, ils viennent tous deux du gothique *bôka* en suédois *bok*, en danois *bog*, comme le dit fort bien notre collègue Dieuaide. Mais voici où le difficulié commence: *Buch* (allemand), *Book* (anglais), *Bog* (danois), viennent-ils de *beugen* (all), *buhen* (vieil anglais) *boje* (danois) qui veulent dire *plier* ou bien de *buche* (all), *beech* (anglais) *bok* (suédois) *bog* (danois), qui veulent dire *hêtre.*

Aux mots dont l'origine se perd dans la nuit des temps, je pense qu'il faut chercher une origine matérielle et non figurée. Si *Buch* signifie livre en allemand, *Buch Stabe* signifie lettre, *Stabe* voulant dire *bâton*. Beaucoup de dictionnaire expliquent ainsi la chose *bâton de livre* c'est-à-dire lettre. Ceci ne me satisfait guère. J'aime mieux *bâton de hêtre*. Or certains historiens prétendent que les Druides pour lire dans l'avenir, jetaient les uns sur les autres des bâtons (de hêtre sans doute) et que les formes affectées par leurs combinaisons étaient pour eux une indication. Le bâton de hêtre était la lettre *buch stabe*, en vieil anglais *bocstaf*, en danois *bogstad* et le *hêtre*, la souche qui rcunissait ces rameaux ou lettres le livre. Au surplus le germanisme procéde de cette façou dans la fixité de ses expressions.

Ainsi *stoch* qui signifie bâton, signlfie aussi *étage* par allusion aux *pans de bois* ou rangées de bâtons des anciennes maisons. Mais pour en terminer avec la question du collaborateur Dieuaide, je pense qu'il est difficile de justifier que quand le mot *bog* a pris en danois le sens de livre, la pellicule ou la feuille du hêtre servît à graver ces signes.

PAUL ARGELÈS.

—

Le régiment de Montmège (XXXV, 385). — On lit dans le cinquième volume de

l'*Histoire de l'Infanterie française*, par le général Susane, Paris, Dumaine, 1877, page 257, n° 644 de la liste chronologique des corps d'infanterie que le régiment de Montmège levé le 22 août 1634, par Jean de Souillac, marquis de Montmège, fut employé dans le Nord et dans l'Est, donné en mai 1641, à M. de la Chabrouillaye et licencié en 1642. Il n'a donc pas laissé de trace, ne s'est fondu dans aucun autre corps et n'a pas d'historique.

La liste imprimée des historiques des régiments a été donnée par Dubois, libraire, 18, rue des Grands-Augustins, dans la revue *La Curiosité militaire*, en 1894. Elle donne les historiques parus à cette époque; il en a été imprimé un certain nombre depuis et plusieurs régiments ont actuellement les leurs en préparation. Enfin un certain nombre sont demeurés inédits. COTTREAU.

—

Mouches (XXXV, 386). — Notre confrère A. C. demande, dans l'*Intermédiaire* du 30 mars, si on ne se mettait des mouches que sur le visage.

Je possède une gravure, assez médiocre d'exécution, mais très curieuse au point de vue des mœurs et dont voici le titre :

La toilette du soir. Paris, chez Mme Breton, marchande d'estampes, rue Saint-Jacques, près celle de la Parcheminerie, n° 17.

Cette gravure, de la fin du siècle dernier, comprend seize personnages, dont treize femmes, occupées presque toutes à divers détails de toilette, pour la plupart assez intimes. Deux sont en train de se mettre des mouches sur des parties inférieures du corps. NORDMAND.

***

— Un jour Massillon reprocha, en chaire, aux femmes leur décolletage abusif.

Et il ajouta :

Il ne manque plus que de provoquer et d'attirer le regard par d'impertinentes mouches.

Dès le lendemain les dames se mirent une mouche sur le sein; et comme c'est Massillon qui en avait parlé le premier, on appela ces mouches privilégiées des *Massillonnes*. LÉO CLARETIE.

Les peintres, membres de l'Académie royale (XXXV, 387). — La liste des membres de cette Académie est beaucoup plus longue que ne paraît le supposer notre collègue. Elle comprenait des peintres et des sculpteurs, des anciens, des professeurs, des conseillers, des membres libres, etc.

La liste de ces membres se trouve dans le *Dictionnaire historique* de Lalanne, article : « Académie de peinture et de sculpture », emprunté au *Dictionnaire encyclopédique de l'Histoire de France* de Le Bas. A. E.

—

Chanson à retrouver (XXXV, 429). — Je connais parfaitement une chanson qui fut en vogue, vers 1875, dans les cafés-concerts, et qui débutait ainsi :

Jean-Noël, matelot de Nantes...

On la trouve chez E. Girod, éditeur, Paris. Fort souvent, au lieu de Noël, on disait François; bien plus, l'air original lui-même avait fait place à une autre mélodie qu'avait mise au jour un médecin de la marine.

Je ne donne ces renseignements qu'avec toute réserve, car dans *Pêcheurs d'Islande*, on lit :

Yann et Sylvestre... chantaient *Jean-François de Nantes*, la chanson qui n'en finit plus...

Et, je le répète, c'est un Jean-Noël que je signale. Puis, la chanson a bien quatre couplets, mais ce n'est pas une litanie.
T. PAVOT.

—

Noblin (XXXV, 432). — Vers la fin du XVIIe siècle, deux graveurs en taille-douce du nom de Noblin, habitaient Paris : Noblin, Henri, et Jean, son cousin. Je ne connais pas leurs talents artistiques.

Je possède l'acte de mariage de Henri Noblin, maître graveur, avec Marie-Elisabeth Barthelemy, qui fut célébré paroisse Saint-Séverin, le 4 mars 1669. Ils eurent beaucoup d'enfants; le dernier est né rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Séverin, le 10 septembre 1695, et baptisé le 12. Voici son adresse d'alors : Noblin, maître graveur et marchand de tailles-douces, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de l'*Occasion*.

J.-M. NAVOIT.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Lettre de MIRABEAU (1)

A Monsieur Boucher,

Voilà, mon très cher ami, ma réponse à Dupont, envoyez toujours à M. Turgot, et un peu avant demain matin, je vous en prie, afin qu'elle puisse partir par le courrier de samedi. Vous verrez que j'y travaille à écarter le quartier d'hyver redouté, et cela est très possible si Dupont est adroit.

Adieu mon très bon ami, vous recevrez demain les estampes du 4e volume. Le 1er brouillon du 5e est fait. Aimez-moi toujours, mon cher Ange, c'est pour la vie que je vous suis entièrement dévoué.

MIRABEAU Fils.

1er Septembre 1780.

Cachetez toujours les lettres à Dupont, je vous prie.

P. c. c. : C. de la Benotte.

Lettre de BOURDALOUE

Ce Samedy 23 Sept.

Je ne puis me dispenser, Monsieur, de vous communiquer une lettre que Mademoiselle Pellerin m'a écrite d'Hautebruière, elle me fait son solliciteur auprès de vous; et elle même plaide si bien sa cause que ie ne doute nullement que vous n'en soiés touché.

Quand vous serés de retour à Paris, i'aurai l'honeur de vous voir, et ie recevrai vos ordres pour lui répondre quelque chose de plus positif. Cependant ie ne croirai point m'engager trop, en lui promettant mes bons offices, puisqu'ils seront toujiours réglés selon vos intentions dont personne ne connoit mieux que moi la droiture que moy, qui suis, Monsieur, avec tout le respect que ie dois,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

BOURDALOUE s. j.

P. c. c. : C. de la Benotte.

(1) Cette lettre est écrite du donjon de Vincennes et adressée à son meilleur ami. (Ecriture étrangère.)



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

L'incendie du Bazar de la Charité. — Je suis persuadé que la terrible catastrophe a fait penser tous nos collaborateurs aux moyens de sauvetage, qui pourraient être employés en cas d'incendie, dans les théâtres et dans les grands magasins de la ville de Paris. Je crois la question d'une imporιance telle, que la direction de notre cher *Intermédiaire* ne refusera pas à un de ses correspondants les plus assidus, la dernière colonne, ne fut-ce que la dernière de la couverture jaune, pour émettre une idée qui, je crois, pourrait rendre des services immenses.

Depuis que je connais Paris et que j'y fais de temps à autre de courts séjours, j'ai fait de la maison de Molière mon théâtre favori; j'espère que mes confrères trouveront cette prédilection assez naturelle.

On ne peut pas nier que les couloirs et autres dégagements du Français sont excessivement étroits et, qu'en cas d'accident, bon nombre de spectateurs ne parviendraient pas à gagner les issues.

Je crois cependant pouvoir indiquer un moyen fort facile et peu dispendieux pour faciliter l'écoulement des personnes menacées.

En effet, du côté de la place, il y a, au-dessus de la colonnade, un balcon sur toute la largeur du bâtiment; derrière la balustrade, on pourrait facilement appliquer de fortes toiles à voiles qui, en cas d'accident, seraient descendues dans la rue. Ces toiles pourraient alors être tendues dans l'inclinaison requise, pour faciliter aux personnes en danger, de gagner, sans grande difficulté, le sol.

Je crois que l'idée serait réalisable pour bon nombre de théâtres et pour beaucoup de grands magasins de Paris. Là, il n'y a pas de balcons : il faudrait naturellement les construire.

Je sais que l'*Intermédiaire* ne s'occupe ordinairement pas de questions dans le genre de celle que je soumets; je crois cependant que la terrible catastrophe de la rue Jean-Goujon permettra de déroger à nos traditions. D.

—

Obernai (Alsace-Lorraine). — Une des fenêtres du nouveau presbytère est ornée d'un vitrail qui se trouvait jusqu'à présent dans l'ancien presbytère et dont on vient d'apprendre, par la maison Helmé et Mertzweiler, de Fribourg, où la pièce se trouve en réparation, que c'est une œuvre de Jean Baldung, contemporain et émule d'Albert Dürer. D'après les connaisseurs de Fribourg, l'authenticité serait prouvée par la caractéristique de l'encadrement et par le croquis du dessin, muni de la signature du maître et conservé au musée de Cobourg. Le tableau représente un légende bien connue. Charlemagne ayant fait don au comte Hugo de Bourgogne de précieuses reliques, ce dernier, dans le désir de les déposer en lieu saint, en chargea un chameau qu'on laissa cheminer librement à travers pays et qui s'en alla transporter son riche fardeau à l'abbaye de Niedermünster.

RISTELHUBER.

BIBLIOGRAPHIE

Napoléon en exil, par le docteur O'Meara. 2 vol. in-18. avec fac-simile de Napoléon. Librairie Garnier frères. — Prix: 3 fr. 50 le volume.

Le 2e volume qui vient de paraître comprend la période qui s'est écoulée depuis le 1er mars 1817 jusqu'au 20 juillet 1818, époque à laquelle l'odieuse perfidie de Hudson Lowe obligea le Dr O'Meara à s'éloigner de Sainte-Hélène. Comme récits et documents, ce volume n'a pas moins d'intérêt que le précédent. On y voit dévoilées jour par jour les vexations, les persécutions, les privations de toutes sortes imposées à l'illustre captif par le sauvage geôlier de l'Angleterre. Les annotations de M. Désiré Lacroix sont des plus curieuses au point de vue historique et on doit lui savoir gré d'avoir terminé le Mémorial d'O'Meara par un index biographique des 500 noms environ de personnes de toutes qualités citées dans les deux volumes.

*La Direction de l'*INTERMÉDIAIRE *serait infiniment obligée à ses abonnés et collaborateurs de vouloir bien accompagner leurs communications, soit de leur carte de visite, soit de leurs nom et adresse lisiblement écrits.*

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Juin 1897.*

XXXVe Volume. — N° 764

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 16

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Voyage de Napoléon dans le Midi. — Après les événements de Bayonne de 1808, qui firent perdre la couronne aux Bourbons d'Espagne, Napoléon, Joséphine et la Cour parcoururent un certain nombre de villes du midi et du sud-ouest. Partis de Bayonne le 20 juillet, ils passent successivement à Pau, Tarbes, Auch, Toulouse, Montauban, Agen, Bordeaux, Saintes, Rochefort, La Rochelle, Niort, Nantes, Angers, Tours, Blois, et arrivent à Saint-Cloud le 14 août 1808.

Quelques uns des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils me dire quels sont les titres des ouvrages d'histoire locale qui relatent les détails du passage de Napoléon dans ces villes, et s'il en a été fait des publications spéciales ? E. D.

—

Jouet pour le Dauphin, construit par Vauban. — Dans l'abrégé de ses services militaires, Vauban dit que pendant qu'il était employé aux fortifications de Brisac (1664-1666), « il fit faire une petite machine militaire, dont il avait donné le dessin, pour servir de divertissement à Monseigneur le Dauphin, âgé, pour lors, de trois ou quatre ans ».

Les mémoires du temps font-ils mention de ce détail auquel Vauban attachait un assez grand prix, puisqu'il en parle dans une relation où il se borne à nommer les sièges auxquels il assista et les places qu'il construisit ? A. de Rochas.

—

Chassavant. — Vauban emploie souvent dans sa correspondance le mot de chassavant pour désigner une catégorie de personnes employées dans les travaux de fortifications.

Il semble que c'étaient des surveillants. Littré ne cite pas ce mot. En connaît-on d'autres exemples et quels en sont le sens et l'étymologie ? A. de Rochas.

—

Le poète Denis Coppée, du XVIIe siècle. Ce poète flamand, bourgeois de Huy, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle et qui fut l'auteur de diverses tragédies sur la *Passion de Jésus-Christ*, sur *Sainte Justine*, sur *Marcus Curtius*, imprimées à Liège et à Rouen, de 1621 à 1624, et d'une autre, le *Miracle de Nostre-Dame de Cambron*, publiée en 1647 seulement, après la mort de l'auteur — toutes pièces devenues de nos jours absolument introuvables — est-il un des ancêtres de notre poète actuel, François Coppée, l'auteur du *Passant*, membre de l'Académie française?

Ulric R.-D.

—

Cheveux de Benjamin Constant. — Dans un précieux dossier d'autographes de littérateurs de ce siècle qui m'a été légué par Mme G.-S., femme d'une grande élévation d'esprit, veuve d'un écrivain qui fut trois fois lauréat de l'Académie française pour ses éloges de *Vauvenargues*, de *Saint-Evremond* et de *Regnard* et qui, de plus, était un grand collectionneur d'autographes, j'ai trouvé, renfermée sous une enveloppe, portant cette suscription écrite à l'encre noire, de la main de M. et Mme G.-S. : « Cheveux de Benjamin Constant, coupés sur sa tête après sa mort », une petite boucle de cheveux blond foncé, à reflets dorés.

Mme G.-S., par sa mère, était petite-fille du poète Etienne Aignan, de l'Académie française, traducteur d'Homère et l'un des collaborateurs, avec Benjamin Constant, du *Mercure* et de la *Minerve*,

revues de l'opposition libérale, de l'époque de la Restauration.

Pour moi, il est bien certain que ce souvenir historique, que rend d'une incontestable authenticité cette note autographe de ses deux premiers possesseurs, a dû être transmis à Mme G.-S., par sa propre famille.

Les portraits les plus connus de Benjamin Constant le représentent, tous, la tête nue, ornée de grands cheveux bouclés lui retombant sur les épaules.

Connaîtrait-on aujourd'hui, et pourrait-on m'indiquer d'autres cheveux de Benjamin Constant, qui comme ceux-ci, auraient pu être conservés par des amis ou par des membres de sa famille?

ULRIC R.-D.

—

Les almanachs de Troyes. — Dans un rapport daté du 13 avril 1698, Vauban dit, en parlant de la ville de Troyes, en Champagne :

Cette ville estoit autrefois fort marchande et l'est encore, mais non pas tant. Son grand commerce sont les toiles, les draps et les almanacs, parmi lesquels ceux de Mons. Lavinet, excellent en mauvaises prédictions sur la pluie et le beau temps.

Je désirerais avoir quelques renseignements sur M. Lavinet; on m'a dit que M. Blanc-Carteret avait publié un travail sur les almanachs, mais je n'ai pu me procurer ce livre. A. DE ROCHAS.

—

Au sujet d'un quatrain.

Du théâtre français l'honneur et la mer-[veille,
Il sut ressusciter Sophocle en ses écrits ;
Et dans l'art d'enchanter les cœurs et les [esprits,
Surpasser Euripide et balancer Corneille.

Ce quatrain, pour mettre au bas d'un portrait, a été tracé de deux manières, différant dans la forme de chacun des trois derniers vers, par un écrivain connu.

1° Quel est le personnage peint et l'auteur des vers ?

2° Donner la seconde manière dont le poète a tracé ce portrait. Y. L.

—

Deux vers de La Fontaine à reproduire. — Je trouve dans le dernier catalogue de la librairie A. Claudin, le numéro ci-après reproduit :

69554. LA FONTAINE. Contes et nouvelles en vers. Paris, Cl. Barbin, 1669. In-12. 70 fr.

Edition rare et très recherchée à cause de deux vers obscènes qui ont été ajoutés au conte de la *Servante justifiée*. Ch. Nodier, qui, le premier, a signalé cette particularité, n'a pas donné le texte de ces deux lignes par la simple raison, dit-il, qu'on ne peut les copier. L'édition a été détruite en partie par l'auteur lui-même, comme le rapporte Brunet. L'auteur des *Sentimens critiques sur La Bruyère* dit (page 301, édition de 1701) « que le libraire qui s'était d'abord chargé de ces Contes en eut du scrupule et qu'il brûla, par le conseil de son confesseur, tous les exemplaires qui lui restoient ». Walckenaer rapporte cette anecdote à la présente édition de 1669. Au point de vue littéraire, cette édition mérite d'être recherchée, car c'est la première authentique où paraissent les *Frères de Catalogne* (page 80), la suite de la *Coupe enchantée* (page 204), l'*Ermite* (page 289) et *Mazet de Lamposecchio* (page 197). — Bel exemplaire préparé pour la reliure; lavé et encollé par Vigna.

Ces deux vers sont-ils tellement inconvenants qu'ils ne puissent être reproduits dans l'*Intermédiaire ?*

Sinon, quels sont-ils ? Et où doit-on les intercaler? C. G. S.

—

Les « Quarante-six printemps » d'un couplet de vaudeville. — Dans quelle pièce du Gymnase dramatique, de l'époque de la Restauration, se trouve donc cette spirituelle et malicieuse finale de couplet :

Car lorsqu'on a quarante-six printemps,
Ça peut compter, déjà, pour des hivers!

TRUTH.

—

Grangeneuve, le Girondin. — Jean-Antoine Grangeneuve est l'un des représentants les moins connus de la *Gironde*. Aucune étude sérieuse ne lui a été consacrée ; quant aux biographies qui fournissent un aperçu de sa carrière politique, elles fourmillent généralement d'inexactitudes. Le *Dictionnaire des Parlementaires* pousse même la fantaisie jusqu'à le mentionner comme l'un des députés, à la Convention, du département des Bouches-du-Rhône.

Parmi les indications consignées dans ce dernier recueil, sur la foi des publications antérieures, figurent les suivantes :

1° Grangeneuve aurait, à l'une des premières séances de la Législative, demandé que l'Assemblée s'abstînt d'attribuer au roi, les titres de *Sire* et de *Majesté*... Or, si l'on s'en réfère aux débats officiels, on constate que c'est Couthon d'abord, puis Vergniaud qui présentèrent ou appuyèrent cette proposition. Nulle part, le nom de Grangeneuve n'est reproduit.

2° Grangeneuve aurait été l'objet d'une condamnation prononcée sur la plainte de son collègue Joineau, à la suite de voies de fait échangées entre eux au sein d'une commission... Or le compte rendu du *Moniteur* démontre que c'est Joineau qui fut frappé par ses pairs d'une peine corporelle subie à l'Abbaye.

3° Grangeneuve, dès son arrivée à la Législative, se serait signalé par son exaltation, et Jourdan coupe-tête, le terroriste d'Avignon, aurait trouvé grâce devant lui... Cette apprécation s'appuie-t-elle sur un fait quelconque autre que le vote de l'amnistie relative aux désordres qui marquèrent l'annexion à la France du Comtat-Venaissin?

4° Grangeneuve aurait, le premier, à la Convention, arboré le bonnet rouge... Sur quels témoignages cette affirmation repose-t-elle?

5° Grangeneuve se serait, d'accord avec Chabot, prêté à une mise en scène ayant pour but, en sacrifiant sa vie, d'ameuter contre la cour, la population parisienne... Cette particularité, d'une exactitude fort problématique, est-elle rapportée dans des écrits du temps autres que les *Mémoires de Mme Rolland?*

Nous acceuillerons avec reconnaissance tous les renseignements que les lecteurs de l'*Intermédiaire* voudraient bien nous transmettre sur ces diverses questions. G. D.

—

Gouverneurs généraux du royaume de Hollande. — Quels furent les gouverneurs généraux du royaume de Hollande, depuis son annexion à l'empire français jusqu'en 1814?

En quoi consistaient leurs attributions?

Comment les chefs de service (préfets, procureur général, général commandant la division militaire, commissaire général de la police, etc.), pouvaient-ils relever du gouverneur général et des ministres? Ces deux pouvoirs devaient être souvent en contradiction. ARTIFEX.

—

Le château du Raincy. — Je serais très reconnaissant à quiconque aurait l'obligeance de me renseigner sur le point suivant.

Quels furent les différents propriétaires du château de Raincy, qui, dit-on, coûta près de 5 millions à son propriétaire et qui fut démoli à la Révolution?

N'en reste-t-il aucun vestige, et Mansart n'en fut-il pas l'architecte?

L'INCONNU.

—

Dans quel sens tournent les aiguilles d'une montre? — « De gauche à droite », me répond quelqu'un.

Mais cela n'est vrai qu'à la condition : ou que la montre soit placée verticalement, faisant face à l'observateur, ou horizontalement, le cadran faisant face au zénith. Il faut donc d'abord sous-entendre, quand on emploie la locution si commune dont je demande l'explication, les conditions ci-dessus exprimées. « Cela va de soi », dit mon interlocuteur.

J'objecte encore que, même dans ces conditions, la direction de gauche à droite ne se trouvera que quand les aiguilles parcourront l'espace compris entre neuf et trois heures. De trois à neuf, le sens de la direction sera de droite à gauche.

Dire, par exemple, d'un cyclone qu'il tourne sur lui-même dans le même sens que les aiguilles d'une montre, est donc aussi peu exact que de dire qu'il tourne dans le même sens qu'un valseur ou qu'une toupie.

Il est vrai que, tandis qu'il prend quelquefois fantaisie à un valseur habile de danser à rebours et à un gaucher de faire tourner sa toupie contrairement au sens habituel, il est probable que les montres, inventées et toujours fabriquées chez des nations qui écrivent de gauche à droite, font toutes tourner leurs aiguilles dans le sens que nous connaissons bien tous ; mais, si des nations à écriture de droite à gauche gravaient leurs heures dans un sens inverse des nôtres, la définition de la giration d'un objet, par sa comparaison avec le mouvement d'une montre, aurait nécessairement pour ces na-

tions un sens exactement contraire à celui dans lequel les nations écrivant de gauche à droite devraient l'entendre.

— « Vous cherchez la petite bête, et, la preuve que l'expression critiquée est exacte, c'est que tout le monde l'interprêtera de la même façon. »

— J'en conviens. Aussi mon but n'est-il pas celui que comporterait rigoureusement ma question prise en elle-même; mais de demander une définition du sens de la giration d'un objet, pris en lui-même, ou, du moins, par des termes qui n'aient pas besoin, pour être compris, de l'observation d'une machine placée dans des conditions toutes particulières, qu'on est obligé d'exprimer ou de sous-entendre et dont je crois avoir montré quelques-uns des défauts au point de vue de la logique. MALPEYTRACH.

—

Comment on remplace les cloches pendant la semaine sainte. — J'avais préparé la correspondance suivante pour l'*Intermédiaire*, quand j'ai trouvé dans l'*Illustration*, l'article « Comment on remplace les cloches ».

Mes lignes, tout en formant un complément à l'article de l'*Illustration*, présentent du nouveau concernant la coutume décrite.

L'usage de ne pas sonner les cloches pendant deux fois vingt-quatre heures, à partir du matin du jeudi saint, est général, je crois, du moins dans tous les pays catholiques.

A Luxembourg, les appels des cloches sont remplacés par le bruit de deux instruments en bois, que la jeunesse masculine fait retentir dans les rues, aux heures où, les autres jours de l'année, les cloches convoquent les fidèles.

Le premier de ces instruments, est, je crois, en usage un peu partout en France: c'est la crécelle.

Le second consiste en une planchette de bois très dur, d'à peu près 35 centimètres sur 15, arrondie aux bouts, qui est traversée par un manche d'environ 30 centimètres, dont une partie d'environ 6 à 7 centimètres, traverse la planchette et porte un battant qui est mobile dans deux sens. Les gamins le mettent en mouvement d'après un rythme de cinq coups, dont les trois derniers plus précipités que les deux premiers. Les joueurs de crécelle qui figurent dans le cortège, observent la même cadence.

Arrivée aux carrefours, la troupe, composée souvent de cinquante et plus de gamins, s'arrête; les instruments sont mis en mouvement sans que le rythme indiqué soit observé, mais avec frénésie.

Après avoir tourné et frappé pendant une minute environ, les instruments se taisent et toute la bande annonce à hauts cris, l'office qui doit avoir lieu à l'église; par exemple : « Il a sonné pour la seconde fois pour les matines », ou bien « Il a sonné pour la première fois pour les vêpres », etc., etc.

La marche est alors reprise au son de pan, pan, pan-pan-pan, pour renouveler l'appel aux principaux carrefours de la ville.

Ce qui rend la coutume encore plus originale, c'est la façon dont on fait retentir les instruments à l'office du soir des deux jours saints.

Au moment où le dernier des douze ou treize cierges qui brûlent dans le chœur est éteint, la porte de la sacristie est ouverte et les bambins en sortent pour faire trois fois, au trot, le tour de l'autel en faisant retentir leurs instruments.

Mes collaborateurs, en se rapportant au temps de leur jeune âge, comprendront le bonheur de notre jeunesse, quand elle peut faire retentir ses cloches de bois pour contribuer à un exercice du culte, tout en faisant enrager les citoyens paisibles par sa musique endiablée.

Connaît-on un usage analogue dans d'autres pays? Nulle part, ni en Europe, ni dans les pays d'outre-mer que j'ai parcourus pendant de longues années, j'ai trouvé qu'on exécutât dans les rues et pendant les offices, les sonneries de bois de mon pays. D. DE LUXEMBOURG.

—

A ma vie. — Je possède un exemplaire du *Dictionnaire de la langue bretonne*, par D. L. Pelletier. Paris, 1752, in-f°, portant sur le plat de la reliure les armes de France et de Bretagne, avec la devise » « A ma vie ».

Le *Manuel* de Guigard, t. III, p. 202, attribue ces armoiries à la princesse de Soubise, et voici ce qu'il dit :

> On ne voit guère de volume de sa provenance, et, pour notre part, nous n'en avons vu qu'un seul.

La devise bien connue des ducs de Bretagne : « A ma vie », a-t-elle été

prise par la princesse de Soubise, morte en 1709.

La reliure veau antique date bien de l'époque de la publication du *Dictionnaire* (1752); pourrait-on me dire sa provenance? A. DIEUAIDE.

—

Auteur à retrouver. — De qui sont les vers suivants et à quelle œuvre appartiennent-ils?

Faire l'amour! Mahmoud n'en avait nulle [envie,
Quand même il aurait eu de quoi,
Mais oui bien de dormir et plus que de sa [vie;
Aussi tout étendu dormit-il comme un roi,
Posé le cas qu'un roi dorme mieux qu'un [autre homme.

ALBERT MARIE.

—

Le peintre Valentin. — Dans l'église d'Hannappes (Ardennes), on voit un tableau signé : « Valentin, à Mézières, 1673 ».

Il a pour sujet une visite faite à l'enfant Jésus et à sa mère par le Précurseur et sainte Elisabeth.

Qui était ce peintre et quels sont ses chefs-d'œuvre? R. DE D.

—

Cardinaux dans la famille de Montigny. — Parmi les ascendants de la famille de Montigny, se trouve-t-il un ou des cardinaux? H. D.

—

L'ordre de l'Écu-Vert à la Dame Blanche. — Qu'était-ce que cet ordre de chevalerie mentionné par M. Henri Tausin dans son récent ouvrage :

Notices historiques sur les personnages et compagnies dont les armoiries figurent sur le monument commémoratif du siège de la ville de Saint-Quentin en 1557. Saint-Quentin, 1897, grand in-8°.

Les ouvrages spéciaux que j'ai pu consulter dans ma solitude sont muets sur l'Ecu-Vert à la Dame Blanche.

EFFEM.

—

Épithètes données à Jeanne d'Arc. — Je trouve dans un catalogue trimestriel de la librairie Saffroy, au Pré-Saint-Gervais (n° 2, décembre 1886, n° 1551), l'annonce suivante :

Epithètes données à la Pucelle par plusieurs auteurs, manuscrit in-4° en latin, XVI[e] siècle, suivie de cette note : « *Ils* sont au nombre de vingt-cinq : Vierge des Gaules, Pucelle plébéienne, Donzelle française, etc. ».

Ne serait-il pas intéressant et curieux de connaître les vingt-denx autres épithètes?

EFFEM.

—

« Pensez à moi ».—A la vente Mennessier-Nodier (1896), j'ai acheté un volume anonyme, intitulé :

Pensez à moi ou *le Charme des souvenirs*, s. d., in-18, Louis Janet, imprimerie Firmin Didot, rue Jacob, n° 24. 176 pages, 1 joli frontispice intitulé : « Le Ranz des vaches » et 4 figures.

Pourrait-on me dire la date exacte de la publication et le nom de l'auteur?

D'après les figures antiques qui illustrent le cartonnage de l'éditeur et son étui, je conjecture qu'il faut chercher vers 1825. NAUROY.

—

L'affaire de Boulogne (1840). — Thiers m'a dit en 1868 que, lors de l'affaire de Boulogne (1840), Rémusat étant ministre des affaires étrangères, et lui-même président du conseil : « Rémusat avait été trompé par Mauguin; ils connaissaient l'expédition, mais ignoraient le lieu de débarquement ».

Dans toutes les assemblées délibérantes, il y a toujours un personnage suspect; Mauguin tenait l'emploi à la Chambre des députés. Pourrait-on me dire s'il existe quelque part un document écrit confirmant le dire de Thiers sur le double jeu de Mauguin?

Je n'ai aucune raison de suspecter la véracité de Thiers sur ce point spécial, bien que j'aie dit, longtemps après, à Xavier Marmier : « Thiers ne disait pas toujours la vérité. — Oh non! » me répondit Marmier qui avait été son ami.

NAUROY.

—

Demoiselle et famille Della Faille. — Pourrait-on me dire dans quel volume des *Causes célèbres* se trouve relaté le procès d'une demoiselle Della Faille, enterrée vive à Toulouse dans des circonstances très romanesques?

Pourrait-on donner des indications sur la famille Della Faille de Toulouse? Où

était situé le château des parents de la demoiselle enterrée? Quel était son nom?

CRAMANT.

—

Le voyage de Bocage de Bléville. — On sait que le premier Français qui ait tenté de faire le tour du monde fut Jean Mocquet, l'apothicaire de Henri IV; il fut empêché par la malveillance des Espagnols de suivre cette entreprise, « à la vérité si grande, nous dit-il, que seulement de l'avoir osé mettre en mon esprit, je pense y avoir eu assez de gloire ».

Une seconde tentative de même nature aurait été faite, un siècle plus tard (1707), par un armateur dunkerquois, nommé Piécourt, d'origine picarde, et l'un des trois navires armés aurait eu pour commandant un Normand du nom de Bocage de Bléville.

Que sait-on au juste de ce voyage, antérieur, comme l'on voit, de près de 60 ans au voyage autour du monde de la *Boudeuse* et de l'*Etoile* sous les ordres de Bougainville?

NIGRINUS.

—

Inversions. — L'inversion fut à la mode en poésie jusque vers le milieu du siècle. Et je n'ai pas besoin de rappeler ici les exemples fameux :

Tu verras de chameaux un grossier con-[ducteur!

VOLTAIRE.

De danser à ce bal avec vous j'ai l'espoir!

DOUCET.

De faire votre whist avez-vous l'habitude?

DOUCET.

Qu'il entre! De le voir comme je suis con-[tent!

DOUCET.

Les inversions fourmillent surtout dans le théâtre du premier Empire : Collin d'Harleville, Andrieux, Etienne, Picard, Alexandre Duval; plus tard : Doucet, Augier et Pailleron.

Longtemps l'inversion fut en défaveur. Les parnassiens la proscrivirent. Théophile Gautier la raillait. L'inversion était à l'agonie quand naquit M. Auguste Dorchain. Il est vrai que Sully-Prudhomme s'était écrié avant lui, dans sa traduction de Lucrèce :

Ils ont de circuler perdu le privilège.

M. Dorchain s'écria à son tour :

Et sois encor ici de ton temps économe!

Et voici que d'autres poètes l'imitent. C'est M. Eug. Rostand, qui fait dire à un personnage de la *Samaritaine :*

L'excuse, la voilà, tiens, de mon noncha-[loir!

C'est M. Armand Silvestre qui, dans une heure d'expansion amoureuse, laisse échapper ce cri d'une âme ardente :

De peu, puisque heureux tu me rends!...

Je demande à ceux de nos confrères qui s'intéressent à ces sortes de questions, d'autres exemples d'inversion, propres à amuser les honnêtes gens, sans, après tout, faire de tort à personne. On sait que Théophile Gautier avait parodié ainsi ce genre d'alexandrins :

De chemin, mon ami, suis ton petit bon-[homme.

— J. C.

Crébillon fumait-il la pipe? — Dans un *Recueil d'épitaphes sérieuses, badines, etc.*, par M. D. L. P., Bruxelles, 1782, il est question de Crébillon dans la retraite, fumant sa pipe. Cette assertion est-elle prouvée? En tout cas, le nombre des académiciens fumant la pipe sous Louis XIV, devait être bien limité, s'il n'était pas réduit au seul Crébillon?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Les descendants de La Fontaine exempts d'impôts. — J'ai lu, dans un ouvrage du siècle dernier, que les descendants de La Fontaine étaient exempts de toute taxe et imposition. Y a-t-il encore de ces descendants? Jusqu'à quelle époque ont-ils bénéficié de ces exemptions?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Portrait à retrouver. — Un portrait de Théodore Chevignard, dit le chevalier de Chavigny, diplomate français (1687-1771), aurait, paraît-il, été exposé dans une de ces expositions particulières faites à Paris dans ces dernières années; nos collègues de l'*Intermédiaire* qui pourraient nous donner des nouvelles de ce portrait, nous rendraient un réel service. Nous les remercions à l'avance de toutes communications à cet égard.

F. L. A. H. M.

Le peintre F. Ziem. — Un intéressant article sur ce peintre, signé : Albert Wolff, aurait été, paraît-il, publié en première page dans le *Figaro*, dans l'année 18.. (?), à la suite du refus de la « Société des Aquarellistes » d'admettre Ziem parmi ses membres.

Pourrait-on nous dire la date de cet article, et s'il a réellement paru dans le *Figaro*, ce dont nous ne sommes pas certain ? Nous remercions d'avance ceux de nos collègues de l'*Intermédiaire* qui voudront bien nous renseigner.

F. L. A. H. M.

—

Un nom, s. v. p. — Dans sa réponse à l'*Intermédiaire* (XXXV, 440), M. Nauroy dit :

... Le comte Geslin de la Villeneuve, d'où descend le général de G. auteur du mot : « Le sang des rois n'a jamais sali personne ».

Ne peut-on pas connaître le nom de ce général et savoir en quelles circonstances il a prononcé ces mots ?

EDME DE LAURME.

—

Une lettre... à cheval. — Quand on a à se plaindre de quelqu'un, on lui écrit parfois une lettre de bonne encre, dans laquelle on ne ménage ni l'expression ni le destinataire. Pourquoi appelle-t-on cet écrit : une lettre à cheval ? Qu'est-ce que la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite doit voir là-dedans ?

EDME DE LAURME.

—

Mailli, « Esprit des Croisades », Paris, 1780. — Peut-on me dire quel est le prénom de cet auteur et me donner des renseignements sur sa famille ?

ARTHUR MAYALL.

—

Maleissye (Comte de). — J'ai trouvé dernièrement, dans un lot de dessins acheté chez un brocanteur, un joli dessin à l'encre de Chine, représentant une chute de Cascatelle, sans doute à Tivoli, et signé très lisiblement : « Comte de Maleissye, 1799, 1er févr. ».

Le dessinateur n'est pas l'auteur des *Mémoires d'un officier aux Gardes françaises*, publiés tout récemment par M. G. Roberti, professeur à l'Académie militaire de Turin, puisqu'il était marquis et non pas comte ; puisqu'il était en 1799, en Hollande, à Saint-Domingue ou en Portugal, et non pas à Tivoli.

Serait-ce le plus jeune frère du marquis général, le comte Aristarque — Marie de Maleissye, dont parle M. G. Roberti, dans deux notes de son introduction ?

Je serais reconnaissant à l'obligeant intermédiairiste qui pourrait me donner un renseignement, me fixant sur l'attribution de ce dessin. Dr RIRE.

—

Roture et roturier. — Quelle est la date la plus reculée à laquelle on voit paraître les mots *roture*, *roturier ?* — Quelle est l'étymologie de ce vocable ? — Les dictionnaires les plus sérieux ne donnent pas de réponse satisfaisante. B.

—

Un admirateur de Sappho. — Dans un livre minuscule, sans lieu ni date, intitulé :

(*sic*) LES POESIES D
E SAPPHO TRADU
ITES EN ENTIER
POUR LA PREMIE
RE FOIS PAR AN
RÉ LEBEY

On trouve :

Vous savez ce que fut Sappho, un de nos grands poètes, peut-être le plus grand, l'exprima en des strophes passionnées.

De quel poète est-il question ?

FRISO.

RÉPONSES

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 521 ; XXXIV, 243, 337, 628 ; XXXV, 11, 147, 341, 435, 580). — Les collègues que cette question intéresse ou seulement amuse passeront, j'en réponds, un joyeux quart d'heure, à la lecture de l'article intitulé : « Les lapsus des écrivains », par M. P. d'Amfreville, publié dans la *Revue des Revues*, du 15 mars 1897. L. B.

—

Bête comme ses pieds (XVI, 163 ; XXXV, 244, 486). — En offrant mon hypothèse, j'avais peu d'espoir de la voir

acceptée, mais je ne regrette pas ma tentative d'explication. En effet, la nécessité de réfuter ma proposition a provoqué une plus juste réponse. Voilà donc résolue une question, renouvelée il y a quelques mois, et qui était en souffrance depuis quatorze ans déjà. Sans mon erreur, qui sait combien de temps encore la lumière fût restée sous le boisseau ?

T. PAVOT.

—

D'où vient le surnom de « Zéphyrs » donné aux bataillons d'Afrique ? (XXX, 638; XXXI, 618; XXXII, 160). — C'est à 10 kilomètres d'Alger, au camp du Vieux-Koubba, que furent formés les deux premiers bataillons d'Afrique.

L'excellente conduite des soldats leur fit donner — par un plaisant souvenir d'un ballet mythologique — les noms de *Flore* à l'un, de *Zéphyre* à l'autre. Cette dernière appellation devint commune aux deux bataillons et, par suite, fut appliquée au troisième. (*Illustration*, 10 avril 1897). T. PAVOT.

—

Vers équivoques (XXXII, 473; XXXIII, 30, 98, 307, 424, 577; XXXIV, 254, 450). — On peut ajouter, je crois, à la série, les deux vers suivants de *Phèdre* (69 et 70):

C'est peu qu'avec son lait une mère ama-
[zone
M'ait fait sucer encor cet orgueil qui
[*t'étonne*.

Cela ne vaut pas tout-à-fait les deux vers de *Polyeucte* déjà mentionnés, et qui sont, à coup sûr, la perle du genre ; mais puisque nous sommes dans le domaine de la fantaisie... Après tout, honni soit qui mal y pense. L. B.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605; XXXIV, 170, 548, 721; XXXV, 23, 163, 439, 632). — Rectification :

Mlle de Vintimille, fille du Demi-Louis, dont parle M. Nauroy, épousa vers 1765, le marquis Henri de Lostanges-Saint-Alvère qui devint officier général à l'armée de Condé et mourut émigré à Londres. La marquise décéda à Périgueux, en 1823. De son mariage étaient issus deux fils, Armand et Arthur, tous deux officiers dans la garde royale.

Quant à Mme la comtesse de Gestas, heureusement encore vivante au château de Montmaurin, canton de Boulogne (Haute-Garonne), elle est née Eulalie de Lostanges-Béduer, d'une branche cadette de la famille de Lostanges, dont le chef est actuellement le marquis Robert de Lostanges-Béduer, décoré de la médaille pontificale (Bene merenti), membre du Conseil héraldique de France, de l'Association des chevaliers pontificaux, etc., etc.

Les Lostanges-Béduer pas plus que les Gestas n'ont rien de commun avec les Vintimille. EFFEM.

—

Définitions de la beauté (XXXIV, 90, 592). — La beauté c'est ce qui plaît. Telle est, je crois, la seule définition générale d'une qualité qui est d'appréciation toute individuelle, qui existe moins dans le sujet proposé que dans l'esprit qui le juge.

Cette idée qui ressortait de ma première citation (XXXIV, 592) se retrouve en beaucoup d'autres réunies par M. Quitard, sous la locution proverbiale : *Point de laides amours*.

Par exemple, c'est Bossuet qui dit :

Tout cœur passionné embellit dans son imagination l'objet de sa passion, il lui donne un éclat que la nature ne lui donne pas, et il est ébloui de ce faux éclat.

A Chypre, la Vénus barbue avait des autels. Les Romains adoraient la Vénus louche, et, d'après Horace, Balbinus trouvait des grâces au polype d'Agna, sa maîtresse. Enfin Molière, au deuxième acte du *Misanthrope*, donne, dans une vingtaine de vers, une jolie collection de défauts regardés comme des appas.

Voici maintenant d'autres extraits :

Ce n'est pas la nature qui rend les femmes belles, c'est l'amour. (Proverbe latin).

Car sa beauté pour nous, c'est notre amour
[pour elle.
MUSSET.

Mais elle avait pour me charmer
Ma jeunesse que je regrette.
BÉRANGER.

Les choses n'existent que par le sentiment de celui qui les regarde. Il n'y a en elles que ce que nous y mettons.
T. BENTZON.

Et sur le pouvoir de l'imagination qui embellit, je termine par cet alinéa des *Guêpes* (décembre 1842) :

L'amour est tout dans celui qui aime, l'aimé n'est qu'un prétexte.

Voici une statue; le sculpteur a voulu en faire un Dieu. Peu importe qu'il ait réussi à lui donner l'air de la majesté et de la puissance. Ce n'est pas le sculpteur qui fait le Dieu, c'est le premier manant qui se mettra à genoux devant la statue et qui la priera. T. PAVOT.

—

Eglises rondes (XXXIV, 95, 370, 506, 637, 735; XXXV, 163, 167, 248, 442, 758). — Il existe à Milan l'église Saint-Charles qui est ronde; elle offre de plus cela de remarquable qu'Ozanam y a reçu le baptême. H. SIGU.

—

La Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640; XXXV, 65, 169, 251, 300, 356, 442, 495, 559, 633). — Il existe aussi à Marseille, dans la crypte de l'antique abbaye de Saint-Victor, une vierge noire que l'on sortait processionnellement, paraît-il, autrefois, avant que le culte catholique fût proscrit, pour certaines fêtes et lorsqu'on demandait de la pluie.
H. SIGU.

—

Singulières figures admises dans les églises (XXXIV, 333, 611; XXXV, 172, 495, 594).— A propos de l'ancien couvent des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon, M. de Fréminville dit qu'au temps jadis on y voyait de curieux bas-reliefs allégoriques, notamment l'image de *la truie qui file*, et qu'il a retrouvé ce sujet grotesque dans plusieurs vieilles églises de France. Partout, la légende est la même : un seigneur débauché, revenant de la chasse, rencontre une jolie bergère filant sa quenouille auprès de ses brebis. Il la veut violenter. La jeune fille invoque la Vierge, la suppliant de lui donner les dehors d'un animal hideux, afin de ne plus être désirée des hommes. Aussitôt, elle fut transformée en truie, et c'est la mémoire de ce miracle que la sculpture a voulu perpétuer. T. PAVOT.

—

Gavacho (XXXIV, 378, 650; XXXIV, 70). — L'auteur de la question réduit sa demande à ceci : Quelle est l'étymologie de *gave, gabe?* Il admet volontiers que *gavacho*, terme de mépris, dérive de *gave*, auquel il assimile un radical possible, *gabe*, qui est dans *Gabali*. Or cet ancien nom de la capitale du Gévaudan (aujourd'hui Javols ou Javoulx) viendrait — selon M. Rolland de Denus — du celtique *gabal*, pauvre, par allusion à l'aridité des montagnes incultes du pays. Discrédit et misère vont souvent de compagnie, et notre collègue trouvera peut-être dans ce rapprochement quelque raison pour apparenter *gavacho* et *gabali*.
T. PAVOT.

—

Peut-on faire parler un chien? (XXXIV, 383). — Plusieurs journaux ont, en avril dernier, publié les bavardages d'un chien nommé Papillon. C'est, paraît-il, un basset, âgé de six ans, qui appartient à M. Bertrand, un ébéniste du faubourg Saint-Antoine. Son maître sait en obtenir certaines paroles, en usant du procédé déjà décrit, il y a plus d'un siècle, dans l'article cité par M. Dieuaide. Pour prononcer les quelques mots de son répertoire, Papillon — comme jadis Elisabeth — a besoin d'être guidé par son professeur, qui lui manipule les mâchoires. Le chien donne du son, et le doigté du maëstro fait le reste. T. PAVOT.

—

Colonel au bras droit fracturé (XXXVI, 478, 746; XXXV, 176, 303, 443, 497, 540).— Pour en finir avec cette question, on peut affirmer que ce colonel est bien le même général, Louis-Marie-Joseph Gafarelli, dont le nom est inscrit sur les tablettes du musée de Versailles, qui, après avoir eu la jambe emportée au combat de Kreutznach, en septembre 1793, mourut devant Saint-Jean-d'Acre, en mars 1799, à la suite de l'amputation du bras. Ce bras fut rapporté à sa famille par Bonaparte. Mais de Gérando (que je n'ai pas lu), qui a écrit la vie de ce héros, doit mentionner ce fait, assurément.

Ce général était l'aîné de quatre fils. Le dernier devint également général. Je le vis dans ma prime jeunesse; il était bien vieux alors et près de sa fin, puisqu'il mourut en 1849, mais il n'était nullement amputé. Il avait été ministre de la guerre en Italie, sous Napoléon Ier, qui lui fut souvent favorable en souvenir du frère aîné tué en Egypte.

Louis-Philippe en fit un pair de France.
A. CLAUDE.

—

Quels sont les romans célèbres qui ont eu le plus d'éditions? (XXXIV, 528,

822; XXXV, 395). — Un des plus forts tirages doit avoir été, avant la guerre, celui de *Notre-Dame-de-Lourdes*, par Lasserre. Le succès du volume a été tel que, d'un bout de l'année à l'autre, les presses de l'imprimerie Lahure « gémissaient » pour arriver à suffire à la vente. Il serait difficile de trouver maintenant les chiffres exacts.

Un autre grand succès est celui des *Mémoires d'un âne*, de Mme de Ségur : le chiffre de 180,000 a été atteint.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Samuel Bernard est-il d'origine juive? (XXXV, 144, 371). — Au cours de nos recherches, qui ont abouti à la détermination exacte de la maison de Passy habitée par La Tour d'Auvergne, pendant les courts repos de la guerre (n° 21 actuel de la rue Raynouard — ancien 66 de la rue Basse — propriété de la baronne Bartholdi, née Delessert), M. Léopold Mar m'a écrit que le château seigneurial de La Motte a appartenu, jusqu'à la Révolution, à M. de Boulainvilliers, qui le tenait de son père et de son grand'père, fils et petit-fils de Samuel Bernard. Il fut détruit, en 1826, lors du percement de la rue de Boulainvilliers.

En retrouvant les descendants de M. de Boulainvilliers, qui sont en même temps ceux du célèbre financier, on devrait trouver aussi une solution péremptoire.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

***

— On a déjà très complètement répondu à cette question dans l'*Intermédiaire*, et nos confrères ont prouvé que les Bernard étaient protestants, et non juifs. Mais comme ils n'ont pas cité une excellente *Etude sur Samuel Bernard*, lue à la Sorbonne, en 1893, par M. Victor de Swarte et publiée la même année en une brochure in-8°, chez Berger-Levrault, je crois utile de signaler cet intéressant travail aux chercheurs. J'y trouve, d'ailleurs, à citer, d'après M. Eugène Bonnemère (*La France sous Louis XIV*, t. II, p. 19), la singulière manière dont les Bernard père et fils, l'académicien et le financier, abjurèrent l'hérésie... par ordre. D'Artagnan, major du régiment des gardes, vint un beau jour s'installer au château de Chennevières, et écrivit à Samuel Bernard de se faire catholique, apostolique, romain, et de lui envoyer, pour le lendemain à 2 heures après-midi, son abjuration et celle de toute sa famille, « pour lui ôter le chagrin d'être obligé de lui en faire », ajoutant qu'il était « au désespoir d'être comis pour pareille chose, surtout quand il faut que cela tombe sur une personne comme vous ». C'est du dernier galant, et on comprend qu'une apostasie demandée dans de pareils termes de la part du Grand Roi fut exécutée à l'heure dite.

LE BESACIER.

—

Troglodytes (XXXV, 144, 373, 413, 503, 603). — Il y a quelques années, M. le docteur L. Capitan a publié, dans la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie* (11 septembre 1893), une étude fort intéressante sur les habitations actuelles dans le rocher, notamment en Touraine. Il en décrit d'assez rudimentaires qui se trouvent près de Langeais (Indre-et-Loire). Ce sont d'anciennes excavations naturelles ou d'anciennes carrières abandonnées; les unes sont demeurées telles quelles, d'autres ont été un peu améliorées.



Fig. 1. — Habitations dans le rocher, à Saint-Remy-sur-Creuse (Vienne).

« C'est dans ce type, continue M. Capitan, qu'on pourrait ranger la plupart des habitations de St-Remy-sur-Creuse (Vienne), dont quelques-unes ont un aspect fort pittoresque (voir *Fig. 1*). Il y a même, dans une sorte de petit hameau constitué par ces habitations, tout ce qui est nécessaire à un habitat sérieux. On peut voir, par exemple, sur notre croquis, qu'il existe une source et un lavoir. Au pied des rochers, des jardinets sont bien cultivés. — Leur mobilier est relativement confortable. L'habitation de la figure se compose d'une grande pièce bien éclairée, dont le sol est nivelé avec soin. Une véritable cheminée, avec landiers, sert à faire une vraie cuisine, et un véritable lit, avec rideaux de serge rouge, occupe un angle de la pièce, dont le mobilier est complété par des chaises, une table et un coffre. Certaines de ces maisons sont occupées par des tisserands. »

Ailleurs, ces habitations dans le rocher sont encore plus perfectionnées. M. Capitan en décrit qui sont près du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), localité célèbre par ses antiques et abondants gisements et ateliers de silex taillés préhistoriques. La *Fig. 2.*, d'après un croquis de l'auteur de cette monographie, en donne l'aspect : « A la fenêtre, il y a des carreaux et même un rideau ; à l'intérieur, sur un plancher carrelé, un mobilier complet ». Egalement creusés dans le roc, qui est un tuffeau poreux et très sec, sont l'écurie, l'étable, les granges les greniers et hangars, le tout exposé au midi.

Enfin, M. Capitan décrit une maison troglodytique de Vernou, près de Tours (Indre-et-Loire), celle-là, aménagée sous le premier Empire, c'est une habitation complète et très bourgeoise : rez-de-chaussée et premier étage, avec chambres à coucher, salle à manger, salon, lambrissés partout ; les dépendances et communs sont du même type. Bref, c'est « une charmante et curieuse petite maison, qui jouit d'une température constante, sans trace d'humidité, et qui paraît fort hygiénique ». J. G. R.



Fig. 2. — Habitation dans le rocher, près du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire). (*)

(*) C'est à l'obligeance de l'auteur, M. le docteur L. Capitan, et de M. Félix Alcan, éditeur de la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, que nous devons les deux planches qui accompagnent cet article.

Ida de Saint-Elme (XXXV, 337, 688). — La vie de cette femme est mystérieuse. Mystérieux aussi ses fameux *Mémoires d'une Contemporaine*. Etaient-ils d'elle ? Avaient-ils été écrits par d'autres ? Par qui ? Les aventures romanesques dont ils sont composés sont-elles arrivées réellement ? Quel en était au juste le fond de vérité ? Autant de questions qui ont été très agitées jadis et qu'aucun de ses biographes n'a complètement résolues. C'est qu'ils n'ont pas connu ou qu'ils ont négligé plusieurs pièces très intéressantes, fruit de recherches de police minutieuses la concernant et pouvant fournir d'utiles éclaircissements : ce sont plusieurs lettres du préfet de police au ministre de l'intérieur, une notice, un rapport, le tout destiné au directeur du journal *The Times*, à Londres. Celui-ci, après avoir publié plusieurs soi-disant lettres du roi Louis-Philippe, fournies par la « Contemporaine », avait été obligé de renier et les lettres et celle qui les lui avait procurées. Il alla même jusqu'à traiter sa collaboratrice occasionnelle de « faussaire ». Ida de Saint-Elme lui intenta un procès en diffamation. L'avocat du *Times* s'adressa au ministre français des affaires étrangères pour se procurer sur la plaignante les détails nécessaires à la cause.

Le gouvernement français qui, en tous cas, avait intérêt à ce que les lettres fussent reconnues fausses, eut recours à la police pour percer le mystère de la vie privee de notre aventurière. D'où les documents en question qui ont été déposés aux archives du ministère des affaires étrangères par M. Taschereau, qui les avait eus entre les mains à la suite de la révolution de 1848 : ils avaient été enlevés, pendant le combat, du cabinet du secrétaire de M. Guizot (1).

Voici ce qu'on lit dans la notice jointe à une lettre d'envoi du préfet de police (M. Delessert) au ministre des affaires étrangères, lettre datée du 24 novembre 1841 :

Il y a trois périodes dans l'existence de la Saint-Elme : la *prostitution*, l'*écrivasserie* et le *faux*. La *prostitution* prend depuis sa jeunesse jusqu'en 1820; l'*écrivasserie* depuis 1820 jusqu'en 1834, époque de son départ pour Londres, et le *faux* date presque de son arrivée dans cette capitale.

L'état civil de la « Contemporaine » n'a jamais été relevé. Il faut s'en rapporter à elle en cette circonstance. Elle prend le nom d'Elzélina Van Aylde-Jonghe. Elle est née en Toscane, le 26 septembre 1778 (2). Son père était un seigneur hongrois, nommé Léopold-Ferdinand de Tolstoy ou Tolstoï ; sa mère une Hollandaise, native de Maëstricht, Mlle Van Aylde-Jonghe.

M. de Tolstoï renonça à son nom de seigneurie et porta celui de Van Aylde. Ce fut donc une mésalliance. Nous ne savons pas si ce Tolstoï appartenait à la famille russe dont plusieurs membres exercent en ce moment à Paris des fonctions plus ou moins diplomatiques ; mais, ce dont nous sommes assurés, c'est que cette famille repousse énergiquement toute parenté avec la « Contemporaine » et n'a jamais répondu aux lettres dont celle-ci a bien voulu l'honorer.

Elzélina passa ses premières années en Italie, puis fut conduite en Hollande ; elle épousa, en 1791, un Hollandais désigné ainsi dans ses mémoires : Van M... Elle n'avait alors que treize ans. La cérémonie a eu lieu à Amsterdam, à l'église neuve, rite protestant. Le *Times* pourrait faire compulser les archives de l'époque, à Amsterdam, et peut-être constituer la « Contemporaine » en état de mensonge et de faux dès sa naissance. Avec de l'activité et de l'argent, c'est très faisable.

En 1792, elle quitta son mari furtivement et se réfugia près du général Moreau qui connaissait sa famille. Celui-ci l'amena à Paris, en fit publiquement sa maîtresse et la conduisit ensuite en Italie avec lui...

D'après les souvenirs de M. Alex. Duval contemporain de la « Contemporaine », les amours d'Elzélina et de Moreau sont véridiques quant au fond, sinon dans la forme. Ce n'est point là la partie mensongère et calomnieuse des mémoires...

En 1799, elle se donna à Michel Ney, qui eut des relations avec elle, concurremment avec cinq ou six cents autres, jusqu'en 1815...

M. de Talleyrand, tout en niant très fermement les propos de la « Contemporaine » sur son compte, disait naïvement :

« Après tout, on ne peut pas se souvenir de toutes les femmes avec lesquelles on a couché ! »

Ce fut en 1800 qu'elle prit pour la première fois le nom de Saint-Elme. Quant au prénom d'Ida, ce fut un petit nom dont elle convint avec Ney.

Dans le même temps, elle fit des études dramatiques et débuta dans les Raucourt, au Théâtre-Français. Elle fut horriblement mauvaise et sifflée à outrance, nous a dit M. Duval (1).

De 1800 à 1815, Ida de Saint-Elme suit plusieurs fois Ney dans ses campagnes, assiste aux batailles d'Eylau, de la Moscowa, au passage de la Bérésina, prend sa part dans la campagne de France et va à l'île d'Elbe. Tout cela, dans ses Mémoires, est enjolivé d'anecdotes, de détails romanesques et bourré de mille menteries.

Elle prétend aussi, dans cet intervalle de temps, avoir été lectrice de la grande-duchesse Elisa de Florence; mais ici le mensonge est flagrant : elle n'a jamais occupé réellement cet emploi, et le *Times* peut la défier d'en produire une seule preuve. Elle n'a jamais figuré sur les états officiels. La grande-duchesse Elisa, assez peu scrupuleuse de sa nature, accueillit effectivement Ida de Saint-Elme dans son palais, mais elle ne l'éleva pas à une charge positive. Il est également faux, archi-faux, que jamais la Saint-Elme ait eu aucune audience de Napoléon, ni à Milan ni ailleurs. La famille de M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély et le vieux comte de Crouy, ancien chambellan de l'impératrice Marie-Louise, lui donnent, à cet égard, des démentis formels. Il est également faux qu'elle ait jamais été dans le Tyrol, et tout ce qu'elle dit du gouvernement de Junot, duc d'Abrantès, en Illyrie, a été copié dans les livres ou inventé à plaisir par les « fabricateurs » de ses Mémoires. Il fallait des chapitres au libraire Ladvocat pour arriver à huit volumes, et il disait tout simplement à la « Contemporaine » :

(1) La *Revue rétrospective*, journal non périodique, les a publiés en 1848 (n° 1, pages 11-15).

(2) Larousse la fait naître à Valombrose, près de Florence, en 1778.

(1) D'après Larousse, ce début eut lieu sous le ministère de Chaptal et dans le rôle de Didon.

« Vous êtes censée avoir voyagé dans tel pays, y avoir séjourné tant de temps, y avoir vu telles choses, que nous copierons ailleurs, et tout ira bien ».

Pour être juste, nous devons dire que toute la péripétie du maréchal Ney appartient exclusivement à la « Contemporaine » et que ses éditeurs n'y ont presque rien ajouté ni retranché. Les diverses phases de ce drame, se dénouant au 7 décembre 1815, ont paru vraisemblables à beaucoup de personnes et ont été réputées vraies par beaucoup d'anciens militaires vivant encore en 1827 et 1828.

Mais la « Contemporaine » ment impudemment dans son 7e volume (du folio 314 à 404), lorsqu'elle prétend être allée à Londres lors du procès de la reine d'Angleterre. Le *Times* peut la défier hardiment de prouver son inscription à l'*Alien-Office*, comme aussi de dire où elle a logé. Il est faux qu'elle ait jamais été reçue par la reine Caroline, dans sa prison, et lord Brougham, avocat de cette dernière, encore existant, pourrait en témoigner. Il est faux qu'elle ait été reçue par lord Castelreagh et par lord Londonderry. Les huit chapitres contenant toutes ces sornettes ont été fabriquées quai Malaquais, 17, à Paris, par l'inspiration de Ladvocat et par la plume de plusieurs « dégrossisseurs ». Les portraits de Wellington, Castelreagh, de la reine Caroline, de Brougham, de George IV, etc., ont été tracés d'après les papiers du temps, et seulement pour *tirer à la page*, comme ceux de Chaptal, Carnot, Fouché, Regnault, Napoléon, Junot, etc., etc.

Pure spéculation de librairie!

Au 8e volume des Mémoires, on trouve encore des faussetés palpables. La « Contemporaine », qui prétend être arrivée à Barcelone en avril 1821, en compagnie d'un amant espagnol (un certain don Pedro), n'avait jamais vu les Espagnols lors de la publication de ses scandaleux Mémoires.

Ce qu'elle dit des audiences mystérieuses que lui accordait Ferdinand VII, à Madrid, est une bonne folie sortie de la tête de Ladvocat en un jour de bonne humeur, et il en est de même pour tous les autres accessoires du voyage en Espagne.

Le rédacteur de la notice fait ensuite un résumé de ce que pourrait dire le défenseur du *Times :*

Vous prétendez, lui conseille-t-il de s'écrier, avoir adopté pour fils un certain Léopold qui n'est autre chose qu'une sorte de souteneur, que vous avez raccolé en 1828, pour mieux vous disputer avec vos libraires, et duquel ceux qui vous connaissent depuis quarante ans (M. Duval) n'avaient jamais entendu parler. Vous avez donc écrit des faussetés en cherchant à poétiser dans vos mémoires, un individu que vous avez ramassé à la caserne des Cent-Suisses où il était sous-officier.

Et plus loin :

La partie de vos mémoires qui concerne l'Illyrie, le Tyrol, etc., a été copiée dans les *Ermites en Italie*, par Villemarest.

Vos mémoires ne sont pas de vous. Ceux qui les ont faits existent encore et nous pourrions invoquer leur témoignage. Les deux premiers volumes ont été faits par Lesourd (bien que vous le niiez dans la préface de votre *Voyage en Egypte*, 1831). Votre *Voyage en Espagne* a été inventé et écrit par Cases ; celui dans le Tyrol, par Villemarest, et jusqu'aux sommaires de vos chapitres qui sont l'ouvrage de Ladvocat! Ainsi, vos mémoires ne sont pas de vous : ils sont de MM. Ladvocat, Lesourd, Malitourne, Amédée Pichot, Charles Nodier, Villemarest, Cases, etc., etc.

Suivent des détails sur la vie de la Saint-Elme, de 1824 à 1827. Elle végète à Paris dans la misère. Ses traits flétris ne tentent plus personne et elle essaye de vivre de sa plume. Talma, Duval, Mlle Mars, d'Arnault, lui font l'aumône.

Enfin, en 1827, Ladvocat, qui vient lui demander ses mémoires, la trouve dans un misérable garni, à l'hôtel des Etrangers, 36, rue Saint-Nicolas-d'Antin.

Ladvocat gagna de l'argent, dit encore la notice, mais il fut bien tourmenté par la furie avec laquelle on l'avait abouché. Elle le harcela continuellement pour avoir des secours, lorsque le prix des mémoires fut dévoré. Enfin, elle partit pour l'Egypte le 28 juillet 1828, avec son Léopold. Elle visita la haute et la basse Egypte et soutira quelque argent à Soliman-Pacha.

En 1830 et 1831, on ne voyait qu'elle, son nœud tricolore et son souteneur, sur la place du Gouvernement, à Alger.

Revenue en France, Ida publie sans succès ses six volumes de la *Contemporaine en Afrique*.

Elle habita pendant trois ans faubourg Saint-Jacques, 59, et reçut là de nombreux subsides de la famille royale. Enfin, n'ayant pu obtenir la pension de femme de lettres, « elle se décida à transporter en Angleterre, ses talents, sa personne et son fils ».

Le rapport, joint à la notice, a été envoyé le 28 novembre 1841. Il contient une invitation faite à l'éditeur du *Times*, de s'aboucher avec Ladvocat qui serait disposé à tout dire. On y lit ceci :

Les six volumes de la *Contemporaine en Egypte* n'ont pas été écrits par la femme

Saint-Elme. Ils sont bien mauvais, mais elle n'a pas encore été dans le cas d'en faire autant. C'est le vieux Villemarest qui a été son teinturier dans cette publication et le brave homme a écrit comme il a pu. Ladvocat s'y était opposé, mais la contemporaine n'était plus la mendiante de la rue Saint-Nicolas-d'Antin, et elle a imposé Villemarest au libraire.

Larousse falt mourir cette triste héroïne à l'hospice des Ursulines de Bruxelles, en 1845.

Il est certain que ce fut une aventurière de dernière catégorie. Certains passages de la notice, que je n'ai pas reproduits, l'accusent même d'escroquerie. Il est non moins indubitable, que ses mémoires sont apocryphes. Néanmoins, tels qu'ils sont, ils sont intéressants comme tour de force de librairie et parce qu'ils sont, malgré tout, le reflet d'une époque.

A. de Ricaudy.

—

Folies et petites maisons (XXXV, 339, 693). — J'interviens pour une question d'étymologie. M. Marcel dit ne point goûter l'explication par *follia*, maison de campagne (dans la feuillée?). Je crois aussi qu'il y a mieux. En consultant M. Cocheris, je m'étais arrêté sur ce latin barbare qu'il citait *foleya*, et je pensai, de suite, au nantais *foleyer*, agir comme un fou. Cela concordait assez bien déjà avec l'idée de *petite maison*, expression désignant, jadis, un lieu de folies, et maintenant, un asile pour les fous. Enfin, poursuivant ma lecture, je vis que l'auteur, sans se prononcer entre *feuille* et *folie*, donnait cependant à ce dernier terme une valeur qui me semble de premier ordre, vu cette conclusion :

J'ai trouvé, dans le pays chartrain, la *Folie Herbault* qui, en 1123, s'appelait *Stultitia Herlebaldi*. C'est le cas de dire que la sottise est aussi vieille que le monde, et c'est une nouvelle preuve que nos pères ne valaient pas mieux que nous.

T. Pavot.

—

La peste en 1720 (XXXV, 379, 704). — Marseillais, issu d'une vieille famille marseillaise, j'ai beaucoup entendu parler de la peste par mes parents, qui tenaient eux-mêmes de leurs aïeux, des récits et des anecdotes fort intéressantes, entre autres celle-ci qui paraît répondre, d'une manière un peu détournée il est vrai, à la question posée.

Profitant du désordre apporté par le fléau dans la plupart des familles et du peu de soin qu'on apportait dans la surveillance des maisons, une bande de quatre voleurs s'était organisée pour mettre à sac les demeures abandonnées à la suite de quelques décès.

Comme leurs déprédations eurent vite pris certaines proportions, ils finirent par être arrêtés et répondirent au juge, qui manifestait son étonnement de ce qu'ils avaient pu se préserver de la maladie malgré leurs investigations dans les foyers infestés, qu'ils avaient composé un préservatif souverain, une sorte de vinaigre anti-pestilentiel.

Ce spécifique, dont ils donnèrent la recette, leur valut leur grâce et prit le nom de « vinaigre des quatre voleurs ». Plusieurs pharmaciens ou plutôt apothicaires en vendirent, paraît-il, à la fin de la peste.

H. Sigu.

—

L'encre ancienne et la moderne (XXXV, 381). — Suivant Pline le Naturaliste, Vitruve et Dioscoride, l'encre était un simple mélange d'eau gommée, de suie ou de noir de fumée, et de poix carbonisée. Elle était sans mordant, ne pénétrait pas le papyrus ou le parchemin, et pouvait s'enlever par le lavage ou le frottement. Mais, très charbonneuse, la composition résistait aux influences de l'atmosphère et aux agents chimiques. Du temps de Pline, on essaya, par addition de vinaigre, de la rendre ineffaçable; on croit même qu'on eut l'idée de la composer de noix de galle et de sulfate de fer; cependant, M. Davy, analysant des manuscrits d'Herculanum, n'a pu y trouver d'oxyde de fer.

L'encre des copistes du moyen-âge (395-1543) ne valait guère plus que celle des Anciens. D'après le moine Théophile, qui vivait du XIIe au XIIIe siècle, on la faisait avec une décoction de bois d'épine, additionnée de vin et parfois de charbon porphyrisé.

Quant à l'encre moderne (sulfate de fer, noix de galle, sucre et gomme arabique), elle daterait, dit-on, du siècle dernier. Mais elle est plus ancienne, dit M. Maigne, qui la signale comme très connue avant 1609.

En effet, M. Lachaud nous apprend que l'encre de la « Petite Vertu » était, depuis le XIVe siècle, une propriété patrimoniale. A cette époque, les fabricants

cachaient tous leurs procédés, tous leurs perfectionnements, et les traités des arts mécaniques, depuis le grand Albert jusqu'au XVIIe siècle, n'ont guère porté que le titre de « Secrets ». Les propriétés de l'encre de la « Petite Vertu » étaient d'être pénétrante, très durable, et, si elle pâlissait avec le temps, on pouvait toujours la faire reparaître.

M. Hœfer (*Dictionnaire de chimie*) dit qu'il est déjà fait mention de l'encre dans le Pentateuque, et que son principal ingrédient était le noir de fumée, comme pour l'encre de Chine. J'ai cherché dans les cinq livres attribués à Moïse ; j'y ai vu souvent de la fumée, mais en fait d'encre, pas de traces encore.

T. PAVOT.

—

Origine du mot anglais « book » (XXXV, 381, 705) :

En saxon : *boc*, pluriel *bee*.
En danois : *bog*.
En allemand : *buch, buche*.
En hollandais : *boek*.
En slave : *bukwa, buk*.
En gothic : *boka*.
En suédois : *bok*.
En russe : *buk*.
En langue bohémienne : *buchos*.
En langue islandaise : *bok*.

Le mot *book* ou *beech*, suivant John Ogiloce) *Imperial Dictionary*, Londres, 1882, chez Blackee, 49, Old Barley), provient du mot *beech*, hêtre.

Book et *beech* veulent dire la même chose ; dans les premiers âges, on se servait des *beechen boards*, écorces de hêtre, pour écrire, ou *beech bark*, enveloppe du hêtre.

D'après Webster, *Dictionnaire américain*, Boston, 1841, *book*, ou *bark*, ou *beech*, tablettes ou pièces de l'écorce du hêtre, chez les Teutons, forme des premiers livres.

En grec : φαχος ; en latin : *fagus*, feuille de chêne.

Pour résumer : des mots *beech*, hêtre, *bark*, écorce, fondus ensemble, on a fait *book*, livre.

En réalité, *book* est la réunion des parties. des feuillets de l'ouvrage, pour faire le volume. BOOKWORM.

—

Deux familles des Roys (XXXV, 382). — La famille des Roys, de vieille noblesse de chevalérie, est originaire de la Basse-Auvergne ; et, en effet, a possédé le fief d'Echandelys, près d'Ambert (Puy-de-Dôme). Un des membres de cette antique maison figure aux croisades. J'ai donné une notice généalogique sur les des Roys, dans mon *Livre d'or du cortège des Croisés*, *à Clermont-Ferrand* (1895). Le marquis des Roys, ancien député, et son cousin, le général comte des Roys, représentent cette maison. Les Binet des Roys ne sont, certes, pas de cette famille d'Auvergne. On trouvera encore, sur les des Roys, d'utiles documents dans mon *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*.

AMBROISE TARDIEU.

—

Représentations originales de la Trinité (XXXV, 383). — M. Malvert, dans *Science et Religion*, donne le dessin d'une gravure sur cuivre (XVe siècle) représentant la Trinité. Dieu le père, tiare en tête, auréolé d'un soleil et richement vêtu, est assis sur un nuage. Il maintient, debout entre ses genoux, un crucifix surmonté d'une colombe. De cette façon, le Saint Esprit est posé comme intermédiaire entre le père et le fils, les trois figures étant sur une même ligne verticale.

A la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon (Finistère), on voit une figure emblématique de la Trinité, formée de trois faces réunies par le front, et entourée d'un cartouche avec ces mots en gothique : *Ma Douez* (Mon Dieu). Elle se trouve près du cul-de-lampe d'une voûte du bas-côté, à l'entrée d'une chapelle fondée par la famille du Dresnay. T. PAVOT.

—

Noblesse utérine (XXXV, 382). — L'ancienne coutume de Champagne admettait la transmission de la noblesse par les femmes, avec les prérogatives qu'elle comportait. Cette exception ne paraît pas avoir prévalu sans contestation à la fin de l'ancien régime, comme le prouvent nombre d'arrêts du Parlement et du Conseil, dont la jurispudence resta indécise jusqu'à la veille de la Révolution.

A. E.

—

Assistance publique (XXXV, 384). — D'après le *Dictionnaire de la France*, de P. Joanne, le montant total du budget de

1896 a été de 49.273.316 francs, et les recettes ordinaires, de 36.843.616 francs.

Les dépenses ont été :

Dépenses d'administration	2.537.325 fr.
Charges spéciales de revenus..................	876.197
Services de santé et services économiques...........	22.776.970
Secours à domicile.......	10.550.124
Fonds de réserve	100.000
	36.843.616

Le personnel administratif est porté au budget de 1896, pour 1.530.110 fr.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Le patron des acteurs (XXXV, 385).— Dans ses *Curiosités théâtrales*, M. V. Fournel dit que les comédiens pourraient compter, au moins, une demi-douzaine de patrons :

1° Saint Genest, acteur du temps de Dioclétien, et dont la conversion déclarée en plein théâtre, a fourni à Rotrou le sujet d'un beau drame, est le plus connu, peut-être même le seul bien connu des six;

2° Saint Silvain;

3° Saint Porphyre, comédien d'Andrinople, baptisé devant Julien l'Apostat, et qui fut décapité;

4° Saint Ardéléon, acteur d'Alexandrie, martyrisé sous l'empereur Justinien;

5° Sainte Pélagie (vᵉ siècle) qui, après son baptême, prit le nom de Pélage, et, vêtue en homme, mena jusqu'à sa mort, l'existence la plus austère ;

6° Le bienheureux Jean le Bon qui fonda l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, et avait été histrion pendant quarante années.

T. PAVOT.

—

Le régiment de Montmège (XXXV, 385, 706).—Comme l'a dit d'Argenson, « il est à désirer que le sang anonyme devienne de plus en plus rare ». Il faut relever les noms des braves, avant que l'oubli ne les efface des mémoires. Cette tâche devient ardue, si on laisse le temps s'écouler avant de l'entreprendre.

Déjà, le vieil auteur de la *Milice française*, le père Daniel, le constatait :

Il serait à souhaiter, disait-il, que quelqu'officier se laissât piquer pour la gloire de ceux qui l'ont précédé; sans quoi, leurs plus belles actions demeureront ensevelies dans l'oubli.

C'est pour conjurer cet oubli et dans la pensée d'affermir « la valeur morale de nos soldats, cette force, première garantie de notre avenir, à laquelle ni le nombre, ni les moyens matériels, ni les perfectionnements de l'art de la guerre ne sauraient suppléer », que le général de Cissey, ministre de la guerre, prescrivit, le 3 mai 1872, l'établissement des *Historiques* des corps de troupes. La connaissance de ceux-ci doit, en effet, entretenir dans l'armée, le culte des traditions.

En exécution de l'ordre du ministre, la confection des *Historiques*, entreprise sans tarder, fut poursuivie activement; elle est presque achevée.

La collection de ce qui a été fait, est à la bibliothèque du ministère de la Guerre.

La filiation des corps français ne remonte régulièrement qu'à l'époque des demi-brigades, dans lesquelles vinrent « s'amalgamer » les bataillons de volontaires et les anciens régiments de la monarchie. Alors, des numéros remplacèrent les noms précédemment donnés aux corps de l'armée française, qui étaient, d'ordinaire, des noms de provinces ou ceux des colonels. Il y avait bien un numéro d'ordre correspondant à chaque régiment, mais ce numéro, qui n'avait rien d'immuable, a peu de relation avec les numéros qui baptisent nos corps actuels. Cependant, dans quelques *Historiques*, les numéros des vieux régiments suffisent pour indiquer ceux-ci comme les ancêtres des régiments d'aujourd'hui.

L'éditeur Lavauzelle a publié un très grand nombre d'*Historiques* des corps de troupe, des écoles et services. Sous la rubrique « Petite bibliothèque de l'Armée française », à 50 centimes le volume, il a réuni une grande quantité de ces *Historiques* abrégés. Le catalogue de cette librairie, envoyé à toute réquisition, fournit la liste détaillée de ces travaux.

Armand Collin a fait paraître aussi une collection de tableaux historiques illustrés, destinés aux hommes comme souvenir de leur service militaire.

Je ne sais si l'historique du régiment de Montmège a été fait. J'en doute; en tous cas, les registres matricules de ce corps (officiers et troupe) doivent être aux archives administratives du ministère de la Guerre. On peut demander par écrit, au ministre, l'autorisation de les consulter, de même que celle d'être admis à la bibliothèque du ministère. On a chance

aussi de trouver des renseignements, dans l'*Histoire de l'Infanterie*, du général Sainte-Suzanne, et dans l'*Histoire de l'Infanterie en France*, par le lieutenant-colonel Belhomme.

Pour achever de répondre à l'aimable question de notre confrère, M. La Coussière, j'emprunte un passage au livre: *Les feuilles d'or de l'Ecole militaire d'infanterie*, que je viens de faire paraître ces jours-ci :

La publication des *Historiques* est une juste protestation contre certaines productions littéraires qui tendent à ternir les plus beaux côtés de la vie militaire. Ces écrivains ne montrent que les horreurs de la guerre, omettant de parler des dévouements qu'elle suscite, voilant les gloires auxquelles elle donne l'essor. Ce ne sont que pernicieuses utopies (1), descriptions atroces (2) ou grotesques (3), qui font du métier des armes, la dernière des conditions humaines (4) et cherchent à en détourner la jeunesse.

N'est-elle pas plus noble et plus virile, l'opinion du valeureux gouverneur de Mont-Dauphin, le chevalier de Ray ?

Le chef de la cavalerie et des dragons trouvait assurément que la guerre est un mal, mais nécessaire. Il y avait été témoin de tant de belles actions ! A côté des maux qu'elle entraîne, il avait vu de si beaux traits d'humanité, qu'il ne pouvait se résoudre à la regarder comme un fléau détestable, mais au contraire, comme un temps d'épreuves salutaires, pendant lequel les cœurs affermissent leurs qualités ou succombent à leur faiblesse.

Heureusement, cette école *fin de siècle*, qui se dit humanitaire, mais qu'on pourrait plus justement taxer de *fin de patriotisme*, ne saurait prévaloir dans un pays comme la France. Si d'aucuns s'efforcent à détremper les caractères dans les régiments, dont on essaie vainement de dénaturer la vie, nos conscrits entendront célébrer nos gloires militaires; les officiers leur en rappelleront les héros et leur diront les beaux actes de dévouement à la Patrie et au Devoir, qui sont l'honneur de nos annales; ils les attendriront en leur expliquant et en les incitant à venger nos malheurs. Le sang français versé sur tant de champs de bataille, fécondera le courage des jeunes. La connaissance des hauts faits de ceux qui les ont précédés sous les drapeau, enflammera leur émulation : ce que les anciens ont fait, ils voudront le faire aussi.

(1) *La Guerre et la Paix*, de Tolstoï.
(2) *Le Calvaire*, *La Débâcle*.
(3) *Le colonel Ramollot*.
(4) *Le cavalier Miserey*, *Sous-Offs*, *La Gamelle*.

Notre poète militaire, René Daxor, qui revêt ce pseudonyme pour donner cours, dans ses *Poésies martiales*, aux grandes envolées patriotiques de son cœur d'officier, a montré le *Régiment* dans sa belle réalité :

Le Régiment, jeune homme, est une école [austère,
L'école du Devoir, où se trempent les [cœurs,
L'école du Travail, qui forme les vain- [queurs
Pour les jours à venir, dont Dieu sait le [mystère !
C'est l'école virile où notre caractère
Acquiert, comme le corps, de puissantes [vigueurs ;
Où notre âme s'emplit de ces pures li- [queurs :
L'amour du ciel de France et l'amour de sa [terre ;
Où l'on dit ce que fut le passé radieux
Du pays noble et saint où dorment nos [aïeux ;
Les gloires dont ces preux firent notre apa- [nage,
Ce qu'est l'altier Honneur, ce sublime flam- [beau !
Où l'on t'inculquera, soldat, dès ton jeune [âge,
Le respect de tes chefs et l'amour du Dra- [peau !

René Daxor a dit ailleurs :

Il faut mettre sous les yeux des jeunes, les états de services de leurs anciens, le passé du régiment, ses traditions, ses archives, cet ensemble sacré propre à élever leur cœur, à leur donner cet enthousiasme, cette force morale, cette exaltation guerrière, ce mépris de la mort, cette volonté de vaincre — quand même — qui, plus que le perfectionnement à outrance des facteurs matériels du combat, sont les fermes garants de nos succès et de nos gloires.

Il se dégage de ces paroles, la saine idée que l'armée, qui est le « bouclier de la nation », est aussi, par son enseignement physique, intellectuel et moral, la grande école nationale qu'il faudrait créer si elle n'existait déjà, et cela pour satisfaire aux plus impérieuses nécessités sociales.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Curiosités poétiques (XXXV, 386). — Je suis charmé de répondre au désir d'« un Intermédiairiste enragé » et de pouvoir lui envoyer une « œuvre » inédite et peu connue de mon parent Joseph Michaud, de

l'Académie française ; je dévoile ma parenté pour bien établir l'authenticité de mon récit.

La France était en joie, vers 1810. Imitant la foule, M. et Mme Michaud recevaient nombreuse société de bugistes et de lyonnais, soit à Paris, soit à Gonesse et on s'y amusait ferme. Les cavalcades à ânes y faisaient surtout fureur.

Un jour que Michaud trottillait en avant de son escadron, à côté d'une beauté à la mode, un bugiste l'interpella vivement et lui demanda d'un ton railleur :

— Eh ! là-bas ! Michaud ! que dites-vous donc de si intéressant à votre voisine ?

Michaud se retourna sur sa selle et répondit :

A peine nous sortions des portes de Gonesse,
Elle était sur son âne et moi sur mon ânesse ;
Elle ne disait mot, je ne répondis rien ;
C'est ainsi que finit ce pénible entretien.

Ce quatrain fut applaudi plus que ne le furent jamais les *Croisades*, et je suis heureux de l'envoyer à la postérité, sur les ailes de l'*Intermédiaire*, à côté de ceux qu'on trouvera de Guizot, de Jules Simon ou de Pasteur. A. VINGT.

—

Mouches (XXXV, 387, 707). — On a dit, mais sans preuves bien certaines, que la mode des mouches était originaire de Perse ou d'Arabie et qu'elle aurait été importée en Europe à la suite des Croisades. On sait, du moins, qu'elle était connue à Rome, sous l'Empire. Ovide rapporte que les dames de son temps collaient sur leur visage de petits morceaux de peau noire, découpés en croissant. Selon M. Maigne, l'usage de ces ornements qui faisaient ressortir la blancheur du teint, date du XVIIe siècle, en France. Dès la fin du règne de Louis XIV, et pendant tout celui de Louis XV, les dames ne sortaient jamais sans leur « boîte à mouches » dont le couvercle était un petit miroir. Cette mode disparut peu à peu à l'époque de Louis XVI.

Il est probable que les mouches ne se posaient pas exclusivement sur la figure, alors que les corsages étaient fort décolletés. Voyez, par exemple : *Un bal d'ambassade* (G. Droz). Il y est question d'un costume Louis XVI. La taille bien serrée fait que la gorge est très avantagée, trop, peut-être. Aussi « le doigt en l'air et armé d'un point noir, ma tante regarda dans la glace, hésita un instant, et, d'un mouvement résolu, paf ! elle posa sa mouche juste au milieu de... l'exagération. — Cela la sauve, cela, dit-elle, détourne l'attention. Et elle sourit de bon cœur ».

La mouche se porte encore, mais en trompe-l'œil. De temps à autre, vues à distance, quelques femmes semblent avoir un signe bien noir ; seulement, il n'est pas appliqué sur le visage. Il est fixé sur la voilette, à hauteur du menton, de la lèvre ou de la joue. C'est — comme aurait dit Murger... une mouche en imitation d'imitation. T. PAVOT.

—

Elections académiques (XXXV, 417). — Villemain ne doit pas être considéré comme étant le plus jeune élu des académiciens, mais : Armand du Cambout, marquis de Coislin (fils de César du Cambout et de Madeleine Séguier, fille du célèbre chancelier). Il est né à Paris le 1er septemhre 1635, a été élu en 1652, à l'âge de *17 ans !* en remplacement de Claude de L'Estoile. Il est mort à Paris le 16 septembre 1702, après un stage de 50 ans à l'Académie. Ses deux fils lui succédèrent au 17e fauteuil : 1° Pierre de Coislin, pair de France, reçu le 11 décembre 1702, et 2° Henri-Charles de Coislin, évêque de Metz, reçu le 25 septembre 1710. Ce dernier eut pour suceesseur Suvian, évêque de Vence, qui prononça son éloge en son discours de récepton, le 12 mars 1734. — Dauchet lui répondit. VICTOR DESÉGLISE.

***

— M. Jules Lemaître, de l'Académie française, écrivait naguère dans le t. IV de ses *Contemporains :*

Il est absurde et scandaleux qu'une compagnie proprement *littéraire* et qui par définition doit compter dans son sein les meilleurs écrivains du temps soit à ce point encombrée de médiocrités et il y a pas mal de ces bonshommes à qui on aurait envie de fourrer dans les narines les branches de persil qu'ils portent sur leur collet.

Mais je pense, avec M. Anatole France qu'il est excellent que l'Académie ne soit pas infaillible ou même soit parfois injuste dans ses choix. Car si les membres de cette vénérable compagnie étaient nécessairement les quarante plus grands esprits de France, ce serait trop triste pour les

autres ; ils seraient jugés par là même, tandis que l'Académie se recrutant parfois de façon bizarre on est tout de même content d'en être et on n'est point humilié de n'en être pas.

On ne pourrait certes mieux dire.

Je note en terminant que Théophile Gautier se présenta trois fois sans succès à l'Académie : le 2 mai 1866 il se présenta au fauteuil de Barante, on lui préféra le père Gratry. Le 7 mai 1868, il se présenta au fauteuil de Ponsard; qui fut élu ?... Autran. Enfin, le 20 avril 1869, il se présenta au fauteuil d'Empis : Auguste Barbier fut élu.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Faire Gilles (XXXV, 425). — On lit dans Trévoux :

Ce nom (celui de Gilles) est venu en usage dans cette phrase proverbiale « faire Gilles », pour dire s'enfuir.

Quant aux poissons, grands et petits
Que nourrit madame Thétis
. . . .
S'épouvantant dans ce moment,
Firent Gilles ailleurs prestement.

LORET.

« Il a fait Gilles », pour dire, il a fait banqueroute. Ce proverbe vient, selon quelques-uns, de ce que saint Gilles, prince du Languedoc, s'enfuit secrêtement de peur d'être fait roi. Ménage dit que cette invention est fabuleuse et que cette manière de parler vient de *guile* qui, en vieux gaulois signifie tromperie. Quelques-uns croient qu'il vient, par corruption, de faire l'agile, ce qui arrive quand on s'enfuit promptement.

Si nous en croyons M. Paulin Paris (*Intermédiaire* du 25 novembre 1865), cette expression viendrait comme beaucoup d'autres, des théâtres en plein vent, si communs autrefois. Il y avait sur le Pont-Neuf, vers 1640, un bouffon, idolâtré des laquais et des chambrières, qu'on nommait Gilles et que l'on surnommait, suivant les farces auxquelles il prêtait l'appui de son talent, tantôt *Gilles le Niais*, tantôt *Gilles desloge*. On commença donc par dire d'une manière proverbiale : *faire Gilles desloge* pour déloger, décamper; puis, la *déloge* alla sans dire et l'on se contenta de « faire Gilles ».

On peut aussi, croyons-nous, tirer « faire Gilles » du vieux verbe *giller* donné par Trévoux, comme populaire avec le sens de sortir, de se retirer promptement.

« Faire Gilles » se trouve plusieurs fois dans le *Voyage de Chapelle et Bachaumont*.

Tous quatre, de Thémis appréhendans les [pattes,
Sans bruit, nous faisons gilles avec nos [dieux pénates.

(GRANDVAL : *Le Vice passé*, III).

GUSTAVE FUSTIER.

—

Quel est le père du hannetonnage (XXXV, 425). — Les anecdotes sur Romieu sont nombreuses. En voici une assez amusante :

Romieu entre un jour chez un horloger du Palais-Royal, dans l'intention de le mystifier.

— Monsieur, lui dit-il, avec un accent britannique très prononcé, qu'est-ce que ces petites machines accrochées à votre devanture ?

— Monsieur, ce sont des montres, répondit l'horloger en en mettant une entre les mains de Romien.

— Ah ! des montres ! et à quoi cela sert-il ?

— A indiquer l'heure, monsieur.

— A indiquer l'heure ! et de quelle façon ?

L'horloger s'épuise en démonstrations et arrive enfin à lui faire comprendre comment il faut remonter la montre, et cela, toutes les vingt-quatre heures.

— Est-ce le matin ou le soir ?

— Le matin, monsieur.

— Ah ! le matin. Et pourquoi pas soir ?

— Parce que le soir vous êtes ivre, monsieur Romieu, lui répond l'horloger en souriant.

EFFEM.

***

— C'est bien Auguste Romieu, qui est l'auteur du *Spectre rouge*. Paris, Ledoyen, 1851 ; in-12.

J'ai peine à croire, que ce soit dans le pays de broussailles et de genêts où l'on faisait figurer en 1830, l'arrondissement de Quimperlé, que le sous-préfet Coco Romieu se serait occupé de la destruction des hannetons ; il aurait mieux fait d'y mettre le feu, pour détruire ces insectes et favoriser le défrichement, ainsi que le fit un autre sous-préfet d'Irlande (Voir : *Transactions philosophiques de la Société de Dublin*, XVIII[e] siècle).

Le « Larousse », qui touche à tout, dit à l'article « hanneton » qu'en 1834 (et non 1831), le préfet de la Sarthe, Romieu, aurait gagné au hannetonnage sa petite célébrité. Auguste Romieu n'a pas été, je crois, préfet de la Sarthe.

Quel que soit le Romieu, je ne vois pas un grand effort d'imagination à encourager, avec les fonds de l'Etat, en 1831 ou 1834, l'application de la loi des 28 septembre et 6 octobre 1791 (section IV, art. 20), qui avait confié aux municipalités le soin d'encourager, au moyens de récompenses, la destruction des insectes nuisibles. A. DIEUAIDE.

***

— Auguste Romieu a été successivement sous-préfet à Quimperlé et préfet dans le sud-ouest de la France; c'est bien lui qui a écrit le *Spectre rouge* et qui a commis d'innombrables facéties de compte à demi avec James Rousseau. Voici son acte de naissance:

Extrait du registre des actes de naissance de l'an VIII (XI° mairie).

Division du Théâtre-Français.

Du premier complémentaire de l'an VIII. Acte de naissance de François-Auguste, du sexe masculin, né le jour d'hier, à six heures du matin, rue Pavée n° 12, dite division, fils de Antoine-Alexandre Romieu, adjudant-général, âgé de trente-six ans, natif de Nyons, département de la Drôme, et de Henriette-Marguerite-Augustine Moulé de la Raitrie, âgée de dix-huit-ans, native de Paris, où ils ont été mariés au troisième arrondissement, en l'an VII, suivant la déclaration de la mère, transcrite par le requérant. Premier témoin: Jean-François-Vincent Fare, âgé de quarante-cinq ans, propriétaire, domicilié à Bruix, département de la Drôme, présent. Second témoin : Marguerite Giraudeau, femme Moulé de la Raitrie, chef de brigade au seizième régiment de dragons, ayeule maternelle, domiciliée à Paris, susdite rue Pavée, n° 12. Sur la réquisition à moi faite dans les vingt-quatre heures, par Antoine-Julien Eschard, officier de santé accoucheur, domicilié à Paris, rue Phelippeau, n° 30, division des Gravilliers.

Romieu paraît s'être marié dans l'arrondissement de Lorient, en 1828, avec celle qui signait Marie Sincère et qui, devenue depuis Mme Philarète Chasles et veuve une seconde fois, est morte à Rome, dans la misère, en 1885.

NAUROY.

— Je réponds à côté de la question, mais je réponds tout de même : v. Roger de Beauvoir, *Les Soupeurs de mon temps*, 1868, page 195.

GUSTAVE FUSTIER.

***

— Auguste Romieu, mystificateur célèbre, dit Coco Romieu dans tous les petits journaux du règne de Louis-Philippe — se rallia à la politique du prince-président —, publia le *Spectre rouge* en 1851, l'*Ere des Césars* en 1852, devint préfet de la Dordogne, et après le coup d'Etat, fut appelé à la direction des beaux-arts. EFFEM.

***

— Comme préfet de la Dordogne, M. Romieu institua des primes pour encourager le hannetonnage. Cette très sage mesure fit rire de lui autant qu'une de ses plus folles imaginations, et cependant, l'idée n'était pas éclose en son cerveau. Il n'inventa ni la chose, ni le nom; il ne fit tout au plus, que les ressusciter, car hannetonner (détruire les hannetons) se trouve dans l'*Encyclopédie méthodique*, (1796).

Mais ce qui est bien de lui, c'est le *Spectre rouge*, paru en 1851, et dont la publication ne provoqua pas d'accès d'hilarité. T. PAVOT.

—

Inexactitude de certaines expressions (XXXV, 426). — Les expressions septuagésime..., quadragésime, sont bien faites pour dérouter l'esprit, car elles représentent des dizaines, tout en s'appliquant à des dimanches intervallés d'un septénaire. On supprime toute difficulté, si l'on veut ne voir dans 70, 60, 50 et 40, que les unités 7, 6, 5 et 4, et alors on dira, avec MM. Jacquin et Duesberg : *Septuagésime*, nom du septième dimanche avant celui de la Passion, et ainsi de suite : *Quadragésime*, nom du quatrième dimanche, etc.

Enfin, le carême, qui va du mercredi des Cendres à Pâques (46 jours), tire son nom de *quadragesima*, et signifie bien quarantaine. En effet, déduction faite de 6 dimanches où l'on ne jeûne pas, il se compose de 40 jours d'abstinence.

T. PAVOT.

—

Un objet d'art trouvé au Salève (Haute-Savoie) (XXXV, 427). — Il s'agit d'une

mystification célèbre à Genève. Le *Manneken piss* en question, fabriqué par un serrurier de Veyrier, pour battre son absinthe, fut caché par de mauvais plaisants, avec des monnaies anciennes, dans les éboulis du Salève. Trouvé en grande cérémonie, on le vendit à un musée de Genève comme datant du XIe siècle. Je suppose qu'on a retiré depuis longtemps ce curieux objet des vitrines.

OSIRIS.

* * *

— Le collègue U. V. aborde ici une question délicate, qu'il vaudrait peut-être mieux laisser tranquillement dormir. Le savant et aimable directeur dudit musée archéologique, qui est, si nous ne nous trompons, un fidèle collaborateur de l'*Intermédiaire*, a été victime d'une abominable mystification dont une certaine presse locale a fait des gorges chaudes. L'erreur a été reconnue et réparée. La question est enterrée depuis deux ou trois ans : il me semble donc qu'il n'y a plus à y revenir. C.

—

Une biographie d' « un Auvergnat » (XXXV, 427). — La *Bibliographie de la France*, par Girault de Saint-Fargeau, Paris, 1845, in-8°, indique Talandier comme étant l'Auvergnat et non Taillandier. A. DIEUAIDE.

—

Œuvres de Napoléon, imprimées par H. Balzac (XXXV, 427). — H. de Balzac, devant la crainte d'une banqueroute inévitable, avait cédé son imprimerie en décembre 1827; il lui était donc matériellement impossible d'imprimer en 1828, la *Nouvelle anthologie ou choix de Chansons*, de L. Castel.

La *Nouvelle anthologie*, 2e édition, revue, corrigée, augmentée et ornée de gravures, 3 vol. in-18 de 12 feuilles (sans planches), a été imprimée par Balzac, en novembre 1827.

Je suppose fort le vendeur Béchet, du Palais-Royal, d'avoir mis la date 1828 et le nom de Balzac, dans un but commercial.

Les *Œuvres choisies de Napoléon Bonaparte*, 4 vol. in-32, ont été imprimées par Farcy, en mars et avril 1827.

Je possède dix livraisons formant supplément à la *Nouvelle anthologie ;* toutes portent un cachet sur lequel on lit : « De l'imprimerie de C. Farcy, rue de la Tabletterie, n° 9 (1827) ». A. DIEUAIDE.

—

Femmes pairs de France et gouverneurs de provinces (XXXV, 432). — On trouve à la « Chronologie » du tome V du *Nouveau Dictionnaire historique*, publié en 1773, pages CXVII et suivantes, des exemples de femmes qui pouvaient devenir ou qui ont été créées pairs de France, par extension aux descendants des ducs et pairs ou par elles-mêmes. Il faut citer textuellement cette publication faite par une société de gens de lettres :

François de Luxembourg-Limbourg, comte de Roncy, baron de Tingry, seigneur de Piney, créé duc en septembre 1576 et pair en octobre 1581, avec extension à ses descendants mâles et femelles, meurt le 30 septembre 1613.

Marie d'Albert, veuve de Charles de Clèves, comte-pair de Nevers, du chef d'Elisabeth de Bourgogne, son aïeule paternelle, créée duchesse-paire, avec extension à ses héritiers mâles et femelles, en janvier 1538, meurt le 27 octobre 1549.

Françoise-Louise Le Blanc, fille de Laurent, seigneur châtelain de La Vallière, créée et reçue duchesse-paire en mai 1667, sous le nom de La Vallière, avec extension à ses héritiers mâles et femelles, se fait carmélite le 3 juin 1675 et fait profession le lendemain.

Louise-Renée du Penacoet de Keroualle, duchesse de Portsmouth, en Angleterre, investie de la terre d'Aubigny en Berry, au mois de décembre 1673, et créée duchesse-paire en janvier 1684, avec extension à ses héritiers mâles, meurt, non reçue, le 14 novembre 1734.

Comme femme ayant gouverné une province, on peut citer Marie de Médicis, qui avait un grand fief dans l'ouest et dont les troupes furent battues aux Ponts-de-Cé, en combattant contre celles de son fils Louis XIII.

C. BOISSONNET.

—

Tableaux de Louis Boilly (XXXV, 526). — Il y a une quarantaine d'années, Boilly visitait souvent Narbonne où il comptait quelques amis; le musée de cette ville renferme, ou renfermait, quelques tableaux de ce peintre agréable.

EFFEM.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Le doyen du professorat français. — M. Chevreul est mort au Muséum, le 9 avril 1889, âgé de cent deux ans sept mois et neuf jours, ayant professé cinquante années consécutives dans la chaire de chimie, où il avait remplacé Vauquelin (1830-1880).

L'illustre vieillard a toujours été convaincu qu'il était le doyen du professorat français, et je n'aurais jamais voulu rien faire qui lui ôtât cette illusion.

J'ai pourtant depuis longtemps dans mes papiers le petit texte que voici, extrait de la *Gazette* de 1640 (n° 83) et qui nous apprend qu'un professeur du Collège de France mourut le 24 juin de cette année-là, à cent cinq ans, titulaire depuis cinquante-sept ans d'une des chaires d'hébreu de cet établissement.

De Paris, le 30 juin 1640.

Le vingt-quatrième de ce mois mourut le sieur Vignal, doyen des professeurs du Roy, en la cent et cinquiesme annee de son aage et la cinquante-septiesme de sa profession en la langue hébraïque.

(*Gaz.* 1640, n° 83). NIGRINUS.

—

La plus ancienne capitale musulmane de l'Algérie. — M. Blanchet, ancien élève de l'Ecole normale, vient de faire, dans la province de Constantine, une découverte des plus intéressantes. Avec le concours de la Société archéologique de Constantine, il est parvenu à ramener au jour la ville musulmane qui fut au onzième siècle, la capitale de l'Afrique du Nord : la Kalaa des Beni-Hammad. Cette ville, qui compta plus de 80,000 habitants, est aujourd'hui couverte de moissons ; il faut, pour l'atteindre, chevaucher sept heures dans la montagne. De nombreux archéologues avaient passé à quelques kilomètres sans en soupçonner l'existence. M. Blanchet, mieux avisé ou plus heureux, a eu la bonne fortune de retrouver cette ville, où l'on a déjà exhumé une mosquée de 65 mètres sur 55, couverte d'émaux verts et soutenue de colonnes de marbre rose ; un palais, une fontaine publique, un château fièrement campé au sommet d'un rocher et flanqué de tours dont la moins ruinée mesure 14 mètres de hauteur.

Ces découvertes sont d'autant plus intéressantes qu'il n'existe en Algérie aucune ruine musulmane datant de cette époque. Les monuments de Tlemcen ont été bâtis au douzième siècle ; ceux de la Kalaa datent de 1007 ; c'est donc tout un chapitre nouveau de l'histoire de l'art qui nous est révélé par les découvertes de M. Blanchet.

(*Journal des Débats* du 23 mai 1897).

—

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Dans sa séance du 21 mai, l'Académie a décerné : Prix des Antiquités nationales :

1re médaille, de 1,500 fr., à M. Beautemps-Beaupré, pour son ouvrage intitulé : *Coutumes et Institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au seizième siècle ;*

2e médaille, de 1,000 fr., à l'ouvrage de M. Paul Ferret : *Histoire des relations de la France avec Venise, du treizième siècle à l'avènemeut de Charles VIII ;*

3e médaille, de 500 fr., à M. René Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, pour son livre : *La Chronique de Nantes.*

Une 4e médaille, également de 500 fr.. est proposée par l'Académie au ministre de l'instruction publique, en faveur de M. Lemoine, ancien archiviste du Finistère pour sa *Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis.*

Les mentions honorables ont été ainsi attribuées :

1° M. A. Rigault, attaché aux archives du ministère des affaires étrangères : *Le Procès de Guichard, évêque de Troyes ;*

2° M. Jules Chevalier : *Essais historiques sur la ville de Die ;*

3° M. Henry Gross : *Gallia judaïca, dictionnaire géographique de la France, d'après les sources rabbiniques ;*

4° M. E. Laurain : *Essais sur les présidiaux ;*

5° MM. L. de Santi et A. Vidal : *Deux Livres de raison ;*

6° M. H. Malot : *Renaud de Dammartin et la Coalition de Bouvines* (travail manuscrit).

Le prix Saintour, d'une valeur de 3,000 fr. est attribué à M. Casanova pour son étude sur la citadelle du Caire ; une récompense de 1,000 fr. est décernée à titre exceptionnel à M. Kirste, pour l'en-

semble de ses travaux relatifs à l'Unadiganasutra de Nemachandra, et une somme de 500 fr. à M. Moïse Schwab, pour son *Dictionnaire de l'Angélologie juive*, d'après les manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale.

Le prix Allier d'Hauteroche, d'une valeur de 1,000 fr., est décerné à l'ouvrage de M. A. Blanchet, composé de deux volumes intitulés, l'un : *Les Monnaies grecques*; l'autre : *Les Monnaies romaines*.

Le prix Bordin (Orient), de 3,000 fr., est accordé à M. l'abbé Chabot, pour ses deux ouvrages : *La Chronique attribuée jusqu'à ce jour à Denys de Tell Mahré* et *L'Histoire de Mar Jabalaha III*.

—

Le tatouage employé comme remède. — A l'Académie des Sciences, séance du 23 mai dernier, M. le professeur Lannelongue a analysé une note de M. le docteur Fouquet, du Caire, sur l'ancienneté du tatouage employé comme mode de traitement. Dans un récent voyage en Egypte, M. Lannelongue eut à examiner une momie remarquable par le tatouage qu'elle portait sur le ventre. Elle avait été développée en 1892 par les conservateurs du musée et par M. Fouquet. C'était une prêtresse de Hâtor, la dame Ament, vivant à Thèbes sous la XIe dynastie. Lorsque la momie fut mise à nu, M. Fouquet se trouva en présence d'une femme jeune encore, d'une maigreur extrême, la bouche ouverte et tordue par la souffrance. Le ventre porte trois séries de tatouages et de scarifications. La prêtresse était sans doute morte d'une péritonite généralisée.

M. Lannelongue engagea M. Fouquet à faire connaître ses recherches sur la pratique du tatouage antique. Ce médecin a fini par obtenir, en effet, non sans peine, d'un certain nombre de malades, des révélations curieuses. Il paraît que, maintenant encore, le tatouage est pratiqué pour combattre les périostites, arthrites, synovites, migraine, névralgie, rhumatismes. Sur 15 malades, 7 affirmèrent avoir retiré de bons effets du tatouage, 6 rien; 2 regrettaient le traitement. Il y avait 10 femmes.

L'opération est pratiquée par des femmes qui traversent les quartiers indigènes du Caire en criant : « Faire les tatouages. percer les oreilles, etc. » Ces vieilles coutumes remontent, comme on voit, au moins à 4,000 ou 5,000 ans.

Sépulture égyptienne de la 1re ou de la 2e dynastie. — On lit dans le *Matin* du 23 mai 1897 :

M. de Morgan, directeur général des Antiquités de l'Egypte, vient de découvrir sur la lisière du désert, près de Négadah, dans le Saïd, une sépulture royale du plus haut intérêt. Ce tombeau, construit en briques crues, comme le sont les plus anciens *mastabas* que l'on connaisse (IIIe dynastie), se compose de vingt-et-une salles. Il renfermait un nombre très considérable d'objets, mais un incendie, allumé peu de temps après l'inhumation, en a malheureusement détérioré la majeure partie.

Cependant, de précieuses trouvailles ont pu être faites, parmi lesquelles quantité de longues lames de silex, taillées avec une habileté surprenante, un lion en cristal de roche, un autre lion, des chiennes et des poissons en ivoire, des pieds de meuble très artistement sculptés dans la même matière, des flacons de cristal de roche et d'obsidienne, de nombreux vases de pierre dure et plus de trois cents jarres de terre cuite; enfin, un élément de collier en or ciselé.

Le signe du roi est gravé sur les vases et sur des plaques d'ivoire, sa bannière est imprimée aussi sur les cônes qui coiffent les jarres et sur plusieurs sceaux d'argile. Cette bannière représente un épervier tenant dans ses serres un bouclier et une massue. Jusqu'à ce jour, une lecture satisfaisante des courtes inscriptions trouvées dans cette sépulture n'a pas été possible, tant les caractères sont archaïques.

Cette découverte est fort importante, car le tombeau royal de Négadah appartient certainement aux premiers temps de l'empire égyptien, première ou deuxième dynastie au plus tard.

Ces antiquités, qui sont assurément les plus anciennes connues, seront prochainement exposés au musée de Guizeh.

On sait que M. de Morgan se dispose à quitter la direction des Antiquités égyptiennes.

Avant de cesser ses études sur l'Egypte, notre éminent compatriote aura encore rendu à la science le service d'ouvrir une nouvelle voie : celle des premières dynasties historiques.

M. Berthelot, à propos de cette découverfe, a communiqué depuis à l'Aéadémie des séiences l'analyse d'instruments en métal trouves dans cette fouille. Ils sont en cuivre pur, sans mélange aucun d'étain, de phosphore ou d'arsenic. Il a donné notamment, sur la fabrication des aiguilles, ce détail curieux qu'elles étaient

faites en roulant en spirale une lame de cuivre, à la façon dont les armuriers modernes font les canons de fusil.

BIBLIOGRAPHIE

L'Origine de la Nation française (Textes, linguistique, palethnologie), anthropologie, par Gabriel de Mortillet, professeur à l'Ecole d'Anthropologie. (1 vol. in-8° de la *Bibliothèque scientifique internationale*, avec 153 grav. et 18 cartes dans le texte, cart. à l'anglaise, 6 fr. — Félix Alcan, éditeur.)

L'origine de la nation française est étudiée dans toutes les Histoires de France, mais dans cette étude, une trop grande place y est généralement donnée à la légende, l'histoire naturelle de l'homme et la palethnologie y sont trop négligées. M. de Mortillet n'a pas suivi la méthode de ses devanciers; il n'a tenu compte que de l'observation directe et ne s'est appuyé que sur une discussion impartiale et précise des textes et des faits.

Son livre est divisé en quatre parties : 1° *Textes :* Critique chronologique des anciens textes. Populations sédentaires et populations mobiles. Gaulois et Germains formant un seul et même type; 2° *Linguistique :* Langues parlées. Evolution de l'écriture en France; 3° *Anthropologie :* Précurseur de l'homme. Naissance et développement de l'industrie et de la civilisation. Absence de culte, Invasion et révolution sociologique. Protohistorique et métallurgie; 4° *Anthropologie :* Races humaines primitives de la France. Dolichocéphales et brachycéphales. Origine et variations des cultes. Les premiers habitants apparaissent il y a 230 à 240 mille ans. Races françaises pures pendant la paléolithique. Mélange des races autochtones avec les races envahissantes. Formation de la population française.

De nombreuses figures viennent éclairer le texte; plusieurs cartes indiquent les limites des langues et dialectes, et si certaines conclusions de l'auteur sont de nature à donner naissance à des discussions, on doit cependant lui rendre cette justice qu'il les a étayées d'arguments très sérieux et très scientifiques. C'est un livre à étudier et à consulter par tous ceux qui s'intéressent à la préhistoire de notre pays.

L'Italie, par divers auteurs, 1 beau volume petit in-8° carré, avec 243 gravures et 5 cartes. Librairie Larousse, Paris, 1897.

La librairie Larousse continue ses publications d'ouvrages consacrés chacun à un grand pays; elle avait commencé par un livre sur la Russie, il y a quelques années, dû à la plume d'une réunion d'auteurs spécialiste. Aujourd'hui, c'en est un sur l'Italie qu'elle fait paraître, et l'on peut dire que dans ses 600 pages elle a condensé tout ce qu'il est utile de connaître touchant la péninsule italienne. Au début, une introduction au voyage d'Italie, par un des plus parfaits écrivains du jour, M. René Bazin; puis la géographie, par M. Mellion, et l'ethnologie, par M. Zaborowski. L'histoire moderne, à partir du XVIIIe siècle, a été magistralement traitée par MM. P. Orsi, H. Marmonier, Louis Farger, Raymond Kœchlin et Alcide Ebray; la malheureuse tentative de conquête en Ethiopie y est étudiée avec une parfaite impartialité et une grande sûreté d'informations par M. Maxime Petit; un jurisconsulte éminent, M. Lehr, résume l'organisation politique, administrative et judiciaire du royaume, tandis que le colonel Le Marchand et M. Weyl en décrivent l'armée et la marine, et que M. Georges Michel en expose la situation financière, économique et commerciale. La question religieuse est traitée par MM. Emile Gerbhart et Charles Dejob, et la question du Saint-Siège par M. Franz Despagnet. Avec leur compétence reconnue, M. Eugène Müntz y parle de l'art italien, M. Arthur Pougin de la musique, et MM. Dejob et Mourras de la littérature; le Dr Poirrier résume l'évolution scientifique de l'Italie moderne, et M. Lejal nous expose l'organisation de l'enseignement. On le voit, c'est une véritable monographie encyclopédique, mais non contents de l'avoir mise au jour, les éditeurs l'ont complétée par une copieuse liste d'ouvrages à consulter, qui est appelée à rendre les plus grands services.

*La Direction de l'*INTERMÉDIAIRE *serait infiniment obligée à ses abonnés et collaborateurs de vouloir bien accompagner leurs communications, soit de leur carte de visite, soit de leurs nom et adresse lisiblement écrits.*

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux, Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Juin 1897.*

XXXVe Volume. — No 765

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — No 17

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Curieuse gravure. — M. Philéas Gagnon, de Québec, un bibliophile émérite, possède dans sa splendide collection, une curieuse gravure dont nous donnons ci-dessous un fac-similé :



En dépit de ses nombreuses recherches, M. Gagnon n'a pu se procurer aucun renseignement sur cette énigmatique gravure.

C'est une estampe imprimée en taille-douce, en noir, sur un papier spongieux, et mesurant dix pouces sur douze.

Comme on le voit par la reproduction, la gravure est en forme de médaillon et reversible : elle reproduit deux devises différentes, placées tête-bêche, ou plutôt dans une position diamétralement opposée.

Une de ces devises représente une tête de femme au bas de laquelle, en guise de titre, on lit les mots suivants :

La Canadienne qui a eut l'Honeur de Pr le Nœud Gordien au Roi

Au-dessous de cette phrase énigmatique, on lit l'éloge ambigu qui suit, que nous reproduisons textuellement :

Les Talents, les travaux et les Soins géné-
[reux
D'un Mary, qui dans Tout ne cherche qu'à
[me plre
Auraient du me placer au-dessus du Vul-
[gaire,
Et me faire gouter les fruits d'un sort Heu-
[reux.
Mais cet Époux, toujours en butte a la For-
[tune,
Et come lui aussy un objet d'infortune,
Mêmes peines, mêmes Rigueurs
D'égale humeur mêmes génies.
Tous deux accablés de Malheurs,
Font le plus beau de notre vie.

C'est de la prose, dans laquelle les vers ont voulu se mettre, sans y rien comprendre.

L'autre partie de la gravure représente une tête d'homme sous laquelle on lit le titre qui suit :

Le Sr Porlier son époux auteur du Jeu Chronologiste Dauphin

Suit l'éloge du sieur Porlier, auteur, que l'on a voulu faire dans la langue des dieux :

Sincèrement Aimé et chéri d'une femme,
D'un caractère doux, Aimable et complai-
[sant :
Pour-moy brûlant Toujours d'une constante
[flame
Toujours ayant pour elle, un Cœur compa-
[tissant.
Age, Bonté, mérite, aventure singulière ;
Tous deux vivant, pensant de la même ma-
[nière ;
Le Sort qui nous unit par de semblables
[Traits,
Moins rempli de douceurs que de Rigueurs
[extrêes
En rend, beaucoup plus que nous-mêmes
Recommandables les portraits.

Cette curieuse vignette ne porte aucune date, aucun nom de graveur, aucun incice qui puisse nous aider à retracer son origine. Mais il est très probable, si l'on

se guide sur le genre de papier sur lequel elle est imprimée, qu'elle a dû être faite en France vers 1790.

Quel est l'auteur de ce dessin? Dans quel but fut-il fait? Que veulent dire les inscriptions énigmatiques qui se lisent au bas des portraits? Combien d'exemplaires furent imprimés?

Ce sont autant de questions sur lesquelles nous aimerions avoir une réponse satisfaisante.

RAOUL RENAULT.

—

Marmousets (La rue des). — D'après la *Revue des Traditions populaires* (XI, 188, et XII, 74), d'après M. Paul Sébillot (*Légendes et curiosités : les pâtissiers*), d'après M. Léon Beauvallet (*Les Pendus de Montfaucon*), il y aurait une légende disant qu'un barbier de la rue des Marmousets assassinait ses clients, les jetait dans sa cave où ils étaient découpés, hachés et salés par le pâtissier voisin, lequel les servait à ses pratiques sous forme de pâtés.

Quel est le fait qui a donné lieu à cette légende? Ne trouve-t-on rien dans les archives de Paris ou d'ailleurs, se rapportant à un procès de l'espèce?

EDME DE LAURME.

—

Les accents. — La langue française est semée de chausse-trapes dans lesquelles les étrangers, comme moi, s'enferrent tous les jours. Pourquoi écrit-on règlement, règle et règne avec un accent grave, lorsqu'on écrit : réglementer, régler et régner avec un accent aigu?

EDME DE LAURME.

—

Conventionnels pensionnés. — Les *Mémoires* du comte Beugnot affirmeut que Charlotte Robespierre fut pensionnée par Louis XVIII.

Cette question a été discutée dans l'*Intermédiaire*, année 1876, et je n'y reviens pas. Mais y a-t-il eu d'autres conventionnels ou familles de conventionnels pensionnés par le gouvernement de la Restauration? Où trouver des renseignements sur ce point.

Z. Y. X.

—

Les œufs défendus en carême. — Dans les mandements de carême, l'Eglise interdit absolument l'usage des œufs, soit pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, soit, tout au moins, pendant toute la journée du vendredi saint.

Je voudrais savoir à quelle époque remonte cette interdiction et pour quel motif elle est prononcée? Je ne m'explique pas pourquoi, les autres aliments maigres restant permis, les œufs, par une mesure spéciale, sont seuls interdits à certains jours de la semaine sainte.

COMTE D.

—

Correspondance de Vauban. — Le *Catalogue des lettres autographes provenant de M. Monmerqué* (1884) indique quatre lettres de Vauban, adressées à Mme de Ferréol. Je serais bien reconnaissant au détenteur actuel de ces lettres de m'en envoyer une copie à l'Ecole polytechnique.

ALBERT DE ROCHAS.

—

François Lejuge. — Les journaux annoncent la mise en vente, pour être démoli, d'un hôtel dit « hôtel d'Anglade », sis 66, rue des Archives, à Paris.

Cette belle demeure, où l'on voit encore des plafonds peints par La Fosse et Coypel, fut bâtie en 1687 par François Lejuge, écuyer, fermier général, sous la direction de Decotte.

Un de nos érudits confrères pourrait-il nous donner des renseignements sur François Lejuge et sa descendance?

Nous désirerions savoir comment il est entré dans les fermes; quelle était sa situation antérieure, et enfin le rôle qu'il a pu jouer comme financier, ainsi que les siens?

Cte DE J.

—

Baudoin II de Hainaut. — En 1254, le cordelier Guillaume de Rubruk, ambassadeur de saint Louis en Orient, arrive chez le prince mongol Sartach, campé à trois journées du Volga ;

... Il nous demanda, écrit Rubruk à Louis IX, qui était le plus grand seigneur parmi les Francs. Je lui dis :
— L'Empereur, s'il occupait son empire sans contestation.
— Non, reprit Sartach, c'est le roi (Louis IX), car il avait entendu parler de vous par Baudoin de Hainaut.

Puis ensuite, allant à Karakorum, à la suite de Mangou Khan, Guillaume de Rubruk nous dit :

... Pendant le voyage, je remarquai seulement ce dont m'avait parlé à Constantinople Baudoin de Hainaut qui avait été par là; à savoir que l'on montait toujours et que l'on ne descendait jamais. En effet, tous les fleuves se dirigeaient de l'est à l'ouest...

Il est donc évident que Baudoin II de Hainaut, comte de Flandre, dernier empereur latin de Constantinople, est allé chez les Mongols et sans doute à la cour du grand Khan, à Karakorum. Né en 1217, Baudoin de Hainaut monte sur le trône à onze ans, en 1228, ayant Jean de Brienne comme régent, de 1229 à 1237; il ne fut couronné qu'en 1239; ce n'est donc vraisemblablement que pendant sa minorité, entre 1229 et 1237, qu'il a pu faire le voyage de Mongolie pour entamer, avec les Tartares, des relations qui durent se continuer par la suite; en effet, en 1247, Jean du Plan de Carpin, ambassadeur d'Innocent IV, revenant de chez le grand Khan et retournant en Europe, se croise avec une ambassade partie de Constantinople :

... *in exitu Comaniæ*, dit du Plan de Carpin, *invenimus ducem Romanum qui intrabat ad Tartaros, et societatem ipsius.*

J'hésite à croire que ce *dux Romanus* fut Baudoin de Hainaut lui-même.

Nos savants intermédiairistes seraient les bienvenus à m'indiquer les chroniques, histoires et documents qui me fourniraient les renseignements les plus complets sur la vie de Baudoin de Hainaut, dernier empereur latin de Constantinople. T. Choutzé.

Une lettre de Victor Duruy à Mme H. de Balzac. — J'ai sous les yeux une charmante lettre d'excuses de Victor Duruy, l'un des rares ministres dont le renom survivra à ce siècle, datée du 30 décembre 1861 et par lui adressée à la veuve de l'illustre auteur de la *Comédie humaine.*

M. Duruy possédait sur le coteau qui domine Villeneuve-Saint-Georges, en Seine-et-Oise, une coquette villa dont les murs de clôture, par un endroit, étaient mitoyens avec ceux du grand parc du château de Beauregard, en ce temps-là propriété de Mme de Balzac.

L'un des fils de M. Duruy, alors « élève de rhétorique au lycée Charlemagne », dans une journée de congé de premier de l'an, en tirant des oiseaux, à Villeneuve, avec un camarade, avait commis l'imprudence de passer une haie pour aller, de l'autre côté, ramasser l'une de ses victimes, et s'était bel et bien vu appréhender par des jardiniers du château.

D'où, déclaration de procès-verbal, avec perspective, pour un écolier studieux, de tous les agréments qu'entraîne avec elle une semblable contravention.

Sait-on qu'elle suite fit donner à l' « affaire » Mme de Balzac, après la lecture de ce spirituel exposé d'un aussi gros crime, par le propre père de l' « inculpé »? — La lettre que dut écrire la châtelaine de Beauregard, en réponse à celle de M. Duruy, aurait-elle été conservée? Ulric R.-D.

L'auteur des « Mémoires posthumes du général de Custine ». — Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, éditions de 1823 et de 1874, attribue au général Louis Baraguey-d'Hilliers, né à Paris en 1764, mort à Berlin en 1812, la paternité de cet ouvrage :

Mémoires posthumes du général françois Comte de Custine, rédigés par un de ses aides de camp. Hambourg et Francfort, 1794, 2 vol. in-8° de XXIX-217 et 253 p., défectueusement imprimés sur de mauvais papier vergé, lesquels, par la suite, furent réédités sous ce nouveau titre : *Mémoires du général Custine, sur les guerres de la République*, précédés d'une Notice sur Custine par le général Dumouriez. Paris, chez Philippe, 1831, XXXII-384 pages in-8°. Ladvocat, éditeur.

Pourrait-on me dire, au sujet du nom de l'auteur de ce livre, sur quelles preuves le célèbre bibliographe précité a pu baser la véracité de son assertion, couramment acceptée, depuis lors, comme article de foi? Ulric R.-D.

La peste en Normandie. — Préparant un travail sur la Peste en Normandie aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, je serais heureux de connaître :

1° Quels sont les auteurs qui en ont parlé?

2° Les traces et souvenirs qui en restent : chapelles, cimetières, asiles?

3° Qu'entendait-on par éventeurs, évacueurs, purgeurs de peste, etc.?

4° Enfin, quelle était la composition du « parfum » employé pour désinfecter les pestiférés ou leurs maisons ? E. B.

—

Mucha. — Je possède le *Calendrier* pour 1897, publié par la *Plume* et tiré à 100; c'est une œuvre remarquable et certainement originale, signée Mucha. Pourrait-on me dire si Mucha est un pseudonyme, et, dans l'affirmative, quel est le véritable nom de l'artiste, ses prénoms, la date et le lieu de sa naissance, s'il a déjà beaucoup produit, et si dans son œuvre il y a quelque chose d'égal ou de supérieur à ce calendrier ?

NAUROY.

—

M. Lermina. — La Bibliothèque nationale possède, sous la cote Ye 3385, une pièce de vers intitulée : *Les Fées de France*, stances dédiées à Son Altesse Impériale et Royale la princesse Clotilde Napoléon, par Jules Lermina et Paul Le Gay, 1859, in-4°. Pourrait-on dire si M. Lermina a publié d'autres poésies ?

NAUROY.

—

Barbès a-t-il tué l'officier Drouineau ? — Dans une lecture récente à l'Académie française, le duc d'Aumale, parlant du droit de grâce sous le règne du roi Louis-Philippe, dit que le roi fit grâce à Barbès, peut-être parce qu'il doutait que Barbès eût tué Drouineau. Voici ce que je trouve, à ce sujet, dans mes notes de 1868, qui sont corroborées par les *Mémoires* de d'Alton-Shée, publiés depuis :

Barbès allait être condamné à mort par la Chambre des pairs, pour avoir tué l'officier Drouineau; les témoins disaient l'avoir vu à la droite de l'officier, lui niait. Après bien des recherches, Dupont (de Bussac), son avocat (c'est lui qui parle ici), trouva sous la dernière des liasses, le procès verbal de l'autopsie, soigneusement dérobé jusque-là à ses recherches. Ce procèsiverbal établissait que Drouineau, mort à l'Hôtel-Dieu, avait été tué du côté gauche; produit soudain à l'audience, après une seconde audition des témoins, il n'empêcha pas la condamnation à mort.

Dupont reçut, après l'arrêt, la visite d'un jeune homme qu'au premier aspect, il prit pour Barbès, tant il lui ressemblait.

« Monsieur, lui dit ce jeune homme, c'est moi qui ai tué Drouineau; tant que M. Barbès n'a pas été condamné, j'ai cru pouvoir me taire; je désire me livrer; que faut-il faire ? »

Dupont, fort embarrassé, lui dit d'attendre et alla trouver le ministre Teste. Celui-ci, honnête homme malgré ce qui advint dans la suite, se trouva aussi embarrassé que Dupont.

« Que ce jeune homme ne bouge pas, dit-il à Dupont : je vais au conseil des ministres; là on va délibérer sur l'arrêt; je ferai mes efforts pour obtenir la grâce; si je ne l'obtiens pas, je donnerai ma démission; ce jeune homme agira alors comme il l'entendra. »

Le conseil eut lieu; au narré des faits, le roi accorda la grâce, « mais ce fut rude », dit Teste à Dupont. La Chambre des pairs était, en effet, mécontente de ce qu'on lui laissât tout l'odieux des condamnations, tandis que le roi se réservait le beau rôle.

Sur l'avis de Teste, le jeune homme se tint coi et ne fut pas inquiété. Dupont ne croit pas avoir son nom; il ne pense pas que Barbès l'ait davantage; voir la famille Teste.

Telles sont les notes que j'ai écrites et non rédigées, en 1868, à l'époque même de mon entrevue avec Dupont (de Bussac).

Peu après, d'Alton-Shée a publié dans ses *Mémoires*, un récit qui vient à l'appui des affirmations de Dupont (de Bussac). Ce qui n'empêche pas tous les jours les journaux d'affirmer que Barbès a tué Drouineau.

Pourrait-on me dire s'il existe quelque part un document à l'appui de mes dires?

NAUROY.

—

« Quinze jours en Suisse ». — Je possède un volume intitulé : *Quinze jours en Suisse, promenades d'un jeune peintre français dans les cantons du Midi*, s. d. (1822), in-18, Louis Janet, imprimerie Jules Didot l'aîné, 146 pages, 1 frontispice et 3 figures avant la lettre, le tout colorié. La troisième figure représente une visite au parc de Ferney; on voit deux pyramides; le texte dit ceci :.

Au fond du parc s'élève un mausolée de couleur noire, en forme de pyramide. C'est là que chaque voyageur se complaît à graver son nom; chaque pin porte une inscription, en prose ou en vers, à la louange de Voltaire. Sur l'un d'eux, je lis :

Bois charmant d'où Voltaire aux arts donna [la loi,
Le chêne de Dodone est moins sacré pour [moi.

Tout à côté s'élève une simple pyramide à la mémoire de Rousseau; et sur l'arbre voisin, je trouve cette inscription qui me fait sourire :

Si Voltaire et Rousseau,
Que sépara la gloire et que ce lieu rassemble,
Sortoient (*sic*) à la fois du tombeau,
Qu'ils seroient (*sic*) étonnés de se trouver [ensemble!

Je reviens à la pyramide, et j'aperçois au pied de ce simple monument, un pot de pervenche. Ce pieux hommage doit te plaire, ô Rousseau, car cette fleur aimable te fut chère!

Pourrait-on me dire le nom du « jeune peintre français » qui a écrit ce livre agréable? NAUROY.

—

Quel est le nom d'un général qui signait en 1815, L. D. M. Y? — Le *Journal général de France*, numéro du 14 juillet 1815, a publié l'extrait d'une lettre d'un général à son fils, colonel de l'armée française.

De cette lettre, signée L. D. M. Y, j'extrais quelques phrases :

Vous m'avez désobéi, mon cher fils, en reprenant les armes, malgré le serment qui vous attachait au Roi..... Vous êtes malheureux et honteux de votre malheur; venez à moi, et vous retrouverez votre père invariable dans ses opinions... Vous n'ignorez pas que je dois à Napoléon ma fortune et ma gloire militaire, que ce fut à ses bontés pour moi que vous avez toujours du votre avancement.

La lettre contient ensuite des discours injurieux contre Napoléon, et le Ramollot de l'époque la termine ainsi :

Ouvrez donc les yeux, mon cher fils; revenez à moi, je dois, je veux vous mener aux pieds du Roi; vous l'entendrez, mon fils, et quand vous l'aurez entendu, il ne me restera d'autre soin auprès de vous que d'arrêter vos larmes et de consoler votre repentir. Adieu, je vous attends.

Quel est le nom du général qui signait L. D. M. Y? A. DIEUAIDE.

—

Duvoisin a-t-il été nommé évêque de Saint-Flour? — La table alphabétique du *Moniteur* de l'an VIII de la République à 1814 inclusivement, dit, à l'article Duvoisin, qu'il a été nommé en 1808 évêque de Saint-Flour (p. 544, année 1808) et en 1810 évêque de Nantes (p. 1164, année 1810).

Toutes les biographies (elles se ressemblent toutes) disent que Duvoisin, à sa rentrée en France, en 1802, obtint l'évêché de Nantes.

Les renseignements fournis par la table sont-ils exacts? A. DIEUAIDE.

—

Identité des Gaulois et des Germains. — Je lis dans un ouvrage scientifique et patriotique, qui vient de paraître : *Formation de la Nation française*, par Gabriel de Montillet, que, d'après les auteurs anciens, les Gaulois et les Germains appartiennent à un seul et même type, une seule et même race. Cela équivaut à supprimer tout bonnement les Germains. Grave et importante question. A-t-elle déjà été posée? Dans ce cas, par qui et où? MEYLAN.

—

Sergent de Justice. — Qu'entendait-on autrefois par « Sergent de Justice » ? Je voudrais être fixé d'une manière exacte sur le rôle et la situation sociale de ces fonctionnaires et savoir si leur position était compatible avec la qualité de gentilhomme?

Cte ETIENNE LE CHARRETIER DE LIEUVILLERS.

—

Jean-Baptiste Mac-Mahon. M. Fleuret. — J'ai lu dans un ouvrage de M. Frédéric Masson, *Napoléon inconnu* (t. Ier, p. 97, chez Ollendorff) ce qui suit :

M. Mac-Mahon, médecin à l'Ecole militaire de Paris, vers 1784, était vraisemblablement le grand-oncle de M. le maréchal de Mac-Mahon; son grand'père, Jean-Baptiste Mac-Mahon, avait occupé la même place, de 1770 à sa mort, arrivée à Spa, le 15 octobre 1775 (*Mercure de France*, nov. 1775, p. 237). Né à Limerick, en Irlande, en 1715, il avait été reçu docteur en médecine de l'Université de Reims, le 4 août 1739, puis agrégé au corps des médecins de la ville d'Autun, en 1742, et nommé premier médecin à l'Ecole militaire, en 1770. Son cousin Jean, reçu docteur en médecine à Paris, en 1750, lui succéda, mourut le 5 septembre 1786, et transmit sa charge à son propre fils, mort en 1831. (Documents manuscrits provenant de M. de Courcy, *Moniteur orléanais*, 25 sept. 1876; *Gazette héraldique*, février 1891.)

Les curieux pourront rechercher les divers mémoires du fameux procès que Jean-Baptiste Mac-Mahon eut à soutenir à pro-

pos de son mariage et des titres nobiliaires qu'il prit à ce moment et que ses descendants portent aujourd'hui.

Quelqu'un aurait-il l'obligeance de me renseigner quant à la justesse de ces assertions? Qu'était-ce que ce *mariage* et le *procès* dont il fut l'objet?

Je désirerais de même être renseigné sur **la** *famille* **et la** *descendance* d'un M. Fleuret, professeur de fortifications à l'Ecole, à la même époque?

L'Inconnu.

—

Le dessinateur Pistorius. — Je possède un joli petit dessin à la plume, d'une finesse remarquable, signé E. Pistorius, 1843, représentant un joueur de violon, coiffé d'un bonnet de coton, assis devant un pupitre, ayant derrière lui un enfant qui semble l'écouter avec la plus grande attention. Cet artiste est-il connu?

Paul Pinson.

—

Les prénoms Fiacre et Fulcrand. — Des recherches généalogiques m'ont fait rencontrer ces deux prénoms qui ne doivent plus guère être portés de nos jours. Un personnage vivant dans le Nivernais à la fin du XVIe siècle, portait le prénom de *Fiacre;* et *Fulcrand* était celui de plusieurs membres d'une famille de Montpellier aux XVIe et XVIIe siècles.

Je recours à l'érudition bien connue de l'*Intermédiaire* pour savoir si ces prénoms, bizarres aujourd'hui, ont été plus ou moins répandus il y a deux siècles et dans quelles parties de la France?

A. C.

—

Fumiste. — Je désirerais bien connaître l'origine du mot et le nom des fumistes fameux dans l'histoire. En fut-il jamais de plus habiles, dans le mauvais sens du mot, que ce néfaste Léo Taxil?

H. Sigu.

—

Faire Charlemagne. — Je serais fort curieux de connaître l'origine de cette expression, par laquelle on désigne un joueur qui se retire après avoir gagné. Peut-être, une fois éclairé, pourrai-je me décider enfin à suivre cette sage conduite et devrai-je à l'intermédiairiste complaisant une éternelle reconnaissance?

H. Sigu.

Chanson à retrouver. — Je voudrais un obligeant collaborateur qui me donnât le texte d'une vieille chanson dont je me rappelle les couplets suivants :

Un brigadier, c'est une rose
Qui brille de mille couleurs;
Il n'est pas de péril qu'il n'ose
La surmonter par sa valeur! (*bis*).

Le sapeur est un' forteresse
Qui ne capitul' pas souvent:
Sur l'arti-que de la tendresse
Il triomphe indéfiniment! (*bis*).

Le timbre est-il à la *Clef du Caveau?* sous quelle rubrique et quel numéro? A défaut, je voudrais bien aussi avoir la musique, dont je ne me souviens qu'imparfaitement.

Villefregon.

—

Famille de Guilhermy de Larthusie. — Quelles sont les armes de cette famille, qui est aujourd'hui éteinte? Antoine de Guilhermy, seigneur de Larthusie, en Languedoc, chevalier de l'ordre du roi, possédait des biens en Beaujolais. Il testa, en 1599, en faveur de son neveu, Alexandre de David, gouverneur de Chauny, en Picardie.

***

—

Familles de Claune et du Tiret. — Quelles sont les armes de ces familles? Elles devaient être de Bresse ou des régions voisines.

***

—

Descendance des grands hommes de la Révolution. — Quels sont, parmi les grands conventionnels, ceux qui ont encore des descendants? Un des plus grands journaux de Paris possède comme employé un Hérault de Séchelles. Les autres révolutionnaires ont-ils laissé une descendance, notamment Billaud-Varennes et Collot d'Herbois?

P. L.

RÉPONSES

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581; XVIII, 19, 394, 426, 456, 521; XXXIV, 2+3, 337, 628; XXXV, 11, 147, 341, 580, 726). — L'agence Dalziel, rendant compte d'un banquet offert à Saint-Mandé, par la ligue auvergnate, au vénérable sénateur de la Lozère, M. Théophile Roussel, n'hésite pas à dire que M. Duclaux présidait à cette

« apothéose »; c'est traiter M. Roussel en césar romain et se méprendre étrangement sur le sens d' « apothéose ». Cette cérémonie qui consacrait un immortel ne s'est jamais appliquée, pour bonne raison, à un vivant, fût-il octogénaire. ELDÈS.

—

Graux (XXXI, 313, 507; XXXV, 533). — Notre patois a le mot *grau* pour signifier ongle, griffe, du sanscrit *grah*, prendre, saisir. D'où les verbes *agrauhi*, agripper, et s'*agrauhi*, s'agriffer. D'après les explications données ici du mot *graux*, je comprends qu'il s'agit d'un endroit où l'eau « étend sa griffe » dans les terres. EDME DE LAURME.

—

Plaques de cheminée (Recueil illustré de) (XXXIII, 291, 629; XXXIV, 111; XXXV, 536). — Décret de la Convention nationale (13 octobre 1793) :

... Les propriétaires de maisons et à leur défaut, les locataires et les fermiers, seront tenus, sous un mois pour tout délai, sous les peines portées par la loi, de faire retourner toutes les plaques de cheminée ou contrefeux qui porteraient des signes de féodalité ou l'ancien écu de France, soient qu'ils aient trois fleurs de lys ou un plus grand nombre, le tout provisoirement et jusqu'à ce qu'il ait été établi des fonderies en nombre suffisant.

Ce décret explique (comme l'a déjà dit Ulric R.-D.) fort bien pourquoi l'on voit tant de plaques retournées. Le décret a eu un résultat tout contraire à ce qu'il ordonnait, car il a aidé beaucoup à la conservation de ces remarquables ornements du foyer.

Le décret de la Convention ne fut pas lettre morte. Il faillit coûter cher à un cultivateur de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) qui avait laissé une plaque de cheminée sur laquelle il y avait des fleurs de lys sans la retourner. Sa maison avait été séquestrée pour ce fait. Mais un député de son département, C.-J. Oudot, eut la générosité de prendre sa défense à la Convention, le 23 août 1794. Il fit observer que la loi en vertu de laquelle le séquestre avait été prononcé, se trouvait modifiée par celle du 18 vendémiaire, portant ordre aux administrations de prévenir huit jours à l'avance les particuliers, avant d'opérer la visite et que cette formalité n'avait pas été remplie. Il demanda donc que le séquestre fût déclaré nul et comme non advenu.

Les conventionnels chargèrent le comité de Législation de leur faire un rapport sur cette affaire, qui dut se terminer à la satisfaction de l'habitant de Châtillon. (A. BENOIT, *Note sur une plaque de cheminée aux armes d'un comte de Salm, 1559.*)

Un amateur de Metz, grand collectionneur de plaques, a un véritable talent pour les photographier.

En fait de brochures, je signale celle du baron de Rivière, Montauban, 1893, in-8°, 34 pages, 5 dessins, et celle du docteur Aug. Kassel, à Hochfelden, Strasbourg, 1894, 28 pages, 1 dessin. La classification donnée par M. de Rivière mérite d'être adoptée. J'en possède une soixantaine (XVIe-XIXe siècles), mais les armoriées se font rares.

Dernièrement, on demandait au journal *Le Messin*, à Metz, l'explication des armoiries que l'on voyait sur une plaque... et ces armoiries inconnues étaient... les armes de France! L'EX-CAR.

—

Arsenal et arsenac (XXXIV, 667; XXXV, 106, 307, 543). — Le mot *arsenal* pousse-t-il ses racines à droite ou à gauche? Les origines les plus diverses sont indiquées par les auteurs qui se sont occupés du terme et de ce qu'il représente. L'incertitude, résultat de ces opinions, s'est vue jusque dans l'orthographe employée. On a écrit : *archenal*, *arcenac, arsenac*, *arcenal*. L'Académie a consacré *arsenal*. Autant qu'on peut se reconnaître dans ce fouillis, ce mot semble dérivé de la langue de la marine. A ce titre, il peut également venir du latin *ars*, engin, de *arx*, citadelle, du grec vulgaire *arsenales*, qui signifiait, chez les bysantins, *citadelle de mer*, ou encore de l'arabe *dar-se-naah*, qui aurait aussi donné naissance au mot français *darse*. Quoi qu'il en soit, un arsenal est d'ordinaire un établissement placé sous la direction d'un officier supérieur d'artillerie. Pour les troupes, qui se trouvent dans son rayon, c'est un magasin d'artillerie, d'armes, de matériel, de munitions, d'outils. C'est quelquefois aussi un lieu de fabrication. A la plupart, sont annexés des musées d'armes anciennes et modernes. Les « parcs d'artillerie » sont des arsenaux ambulants, pour les troupes en campagne. Naguère, les sentinelles préposées à la surveillance des arsenaux, des poudrières et des poudreries, y faisaient faction avec des lances ou des

sabres ou des baïonnettes, fixées au bout de manches en bois. C'était une précaution, pour prévenir les accidents, possibles avec des armes à feu, dans le voisinage des poudres.

Le vieux français *ars* (brûlé) ne paraît pas en relation avec le radical d'*artillerie* et d'*artiller*. Celui-ci semble plutôt venir du latin *ars*, *artis*, qui signifiait emploi de l'*art*, tirer parti de l'*art*, pour fortifier, arranger, disposer, bastiller, garnir d'outils, armer. L'expression *artillerie*, plus ancienne, en effet, que les armes à feu, s'applique également aux armes de guerre des anciens. Si *artis* est la source *d'artillerie*, ce même mot a trois acceptions distinctes : il s'applique au personnel servant, au matériel employé et à la science, dont les lois dirigent cet emploi.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

***

— *Arsenal* et *artillerie* ne viennent pas de *Ars* ou *arson*, comme le pense notre collaborateur Duplatras ; arsenal ne vient même pas de *dar* et *essena* (arabe), comme le prétend Littré ou de *Dar çanah*, comme le prétend Schelled, mais tout simplement du grec.

En effet, on trouve dans le dialecte dorien, ἀρσῆναι pour ἀρθῆναι : préparer, équiper, et dans l'*Odyssée* (ch. 1er, vers 280):

Νῆ' ἄρσας ἐρέτῃσιν ἐείκοσιν.

Et ἄρσαι νηα n'est autre chose que préparer un vaisseau, le munir des choses nécessaires ; voilà pour *arsenal*.

Pour *artillerie*, le grec a ἀρτύλλη, et en prononçant l'ù comme il doit se prononcer : ἀρτίλλη, lance, javelot, par extension *armes* en général ; or, *artillé* est précisément le mot auquel renvoie Littré, pour l'étymologie d'*artillerie*, mais il donne à ce mot une origine arbitraire, dans le genre de celle du collaborateur Duplatras, en la tirant de *artis* et de *llerie*.

Ce qui précède doit paraître vrai si l'on admet qu'il est plus simple de chercher midi à douze heures qu'à quatorze.

PAUL ARGELÈS.

—

La Chaise (Armes et famille du P. de) (XXXIV, 765 ; XXXV, 212). — Au cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale, le registre 164 des « dossiers bleus » de d'Hozier en contient un consacré à la famille de La Chaise ou de La Chaize, d'Aix en Forez, où se trouvent deux généalogies. D'après l'une, Georges de La Chaize d'Aix, chevalier de Saint-Michel, et Renée de Rochefort, dame du But, son épouse, eurent François d'Aix de La Chaize, capitaine des gardes de la porte du Louvre, Marie-Catherine, religieuse de Saint-François à Lyon et ensuite abbesse de Notre-Dame de Cusset, François de La Chaize, jésuite, confesseur du Roi, N..., archidiacre de l'Ile-Barbe à Lyon, N..., abbé d'Ambournay-en-Bugey, N..., capitaine au régiment du Lyonnais. D'après la seconde, Georges de La Chaize et sa femme eurent douze enfants dont huit sont indiqués dans l'ordre suivant : 1, le marquis d'Aix ; 2, le Père de La Chaize ; 3, le comte de La Chaize ; 4, l'abbé d'Ambournay ; 5, l'abbé du But, prieur de Savigny ; 6, l'abbé de La Chaize ; 7, l'abbesse de Marsilly ; 8, Mlle de La Chaize, morte en 1709, la même année que son frère, le confesseur du Roi. Les armes de la famille sont : « De sable au lion d'argent lampassé de gueule. Dans ce même registre, il y a des dossiers concernant d'autres familles de La Chaise ou de La Chèze, mais qui ne sont pas du Forez et ont d'autres armoiries.

E. J.

—

Que reste-t-il actuellement des hôtels des intendants? (XXXIV, 766 ; XXXV, 213). — Un général de division demeure à l'intendance de la Lorraine, à Nancy. A Strasbourg, le prince de Hohenlohe occupe l'hôtel Klinglin (préfecture), où demeurait l'intendant d'Alsace. A Metz, c'est la préfecture. L'EX-CAR.

—

L'Intermédiaire (XXXV, 10, 312, 361, 544). — Un vivat en l'honneur de son fondateur qui vient de signaler (567) une mirifique « Rencontre miraculeuse » dans le *Bulletin municipal officiel*.

L'EX-CAR.

—

Armoiries de la famille de Laporte (XXXV, 96, 379, 544). — Au sujet des armoiries de la famille de La Porte, le collaborateur Effem posant une question incidente, affirme que, sous le premier Empire, l'évêque de Carcassonne n'eut pas à refuser l'archevêché de Narbonne. Or, Louis XVIII, et non Napoléon, par le Concordat passé avec Pie VII, le 11 juin 1817, rétablit l'archevêché de

Narbonne, qui fut érigé par la bulle du 27 juillet. Une ordonnance royale du 8 août 1817 nomma, au milieu de beaucoup d'autres, Mgr de la Porte, à l'archevêché de Narbonne; une nouvelle ordonnance royale de septembre 1817 le transféra à l'archevêché d'Auch, et le pape le préconisa dans le consistoire du 1er octobre 1817.

Seulement, cette nomination et cette préconisation n'eurent aucun effet, car les Chambres, par motif d'économie, refusèrent de ratification le concordat.

De nouveaux pourparlers entre Louis XVIII et Pie VII amenèrent, en 1819, un nouvel arrangement, par lequel on réduisit le nombre des évêchés. Narbonne disparut pour toujours, mais Auch resta, et, en 1823, on y nomma Mgr de Morlhon qui avait dû succéder, en 1819, à Carcassonne, à Mgr de la Porte. Ce dernier ne voulut pas, en effet, quitter Carcassonne, où il mourut en 1824.

C. D. C.

—

Troglodytes (XXXV, 144, 373, 413, 503, 603, 732). — Le Périgord est célèbre par ses cavernes habitées aux temps quaternaires. Les Troglodytes des Eysies et de la vallée de la Vézère sont connus du monde entier; mais ce que l'on sait moins, en dehors des archéologues qui ont visité ces localités, c'est qu'ils ont des successeurs contemporains. A Laugerie-Basse, gisement encore extrêmement abondant en antiquités et en débris préhistoriques, un vieux carrier s'est installé, avec sa famille, dans une habitation creusée dans le roc, où, il exploite le sous-sol et les couches quaternaires pour en retirer des objets paléolithiques. Non loin de là, près de la Gorge d'Enfer, un cabaretier a utilisé de vastes cavernes pratiquées à mi-hauteur de la falaise escarpée et aérées par des fenêtres donnant sur la vallée; ces cavernes, naguère abandonnées, ne paraissent point d'origine préhistorique, bien qu'on ne puisse les dater; elles forment de vastes salles, communiquant entre elles, qui servent à présent de salles de danse et de restaurant, auxquelles on accède par un escalier en bois fort élevé. Plus haut, dans la vallée de la Vézère, sur la rive gauche de la rivière, en face Le Moustier, il y a encore un groupe assez important d'anciennes habitations dans le rocher. Entre Bourdeilles et Brantôme, sur la rive droite de la Dronne, au lieu dit le Moulin-à-Grenier,

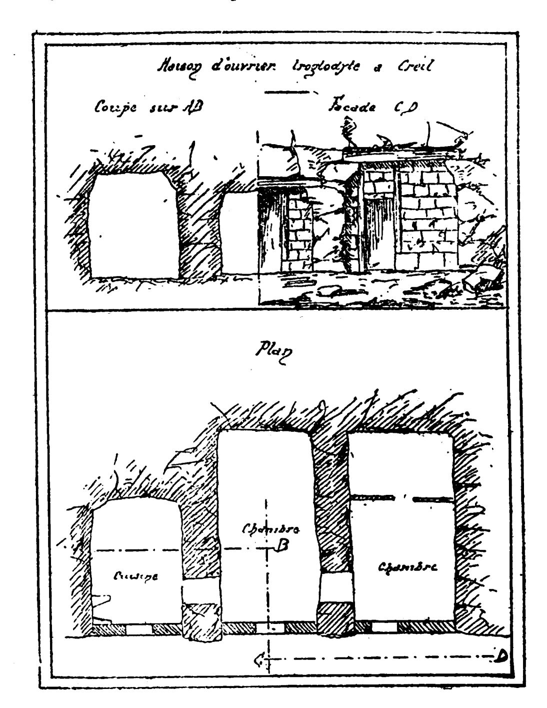


Fig. 1.

j'ai visité tout un ensemble de cavernes formant plusieurs étages reliés entre eux par des couloirs à degrés et pouvant donner asile à une population assez nombreuse. La tradition en Périgord, rapporte que ces diverses séries d'habitations troglodytiques servirent de refuges pendant les guerres des Anglais aux XIVe et XVe siècles. G. R.

*
* *

— Depuis que j'ai signalé (503) les habitations troglodytiques de Creil (Oise), j'ai reçu de M. Baudran, officier d'Académie, lauréat de l'Institut et secrétaire du Conseil central d'hygiène de ce département, un très intéressant volume intitulé : *De l'Habitation dans le département de l'Oise, son hygiène* (Paris, Didot, 1897. In-8° de 200 pages, avec plans et vues photographiques. Prix : 6 fr.). Dans ce volume on trouve de curieux renseignements sur les troglodytes du canton de Creil, qui n'existent pas seulement à Creil même, mais encore à Blaincourt, à Gouvieux, à Montataire, à Saint-Leu-d'Esserent, à Saint-Maximin, à Vineuil (canton de Senlis) et en général dans toutes les communes où ont été exploitées, de temps immémorial, des carrières de ces belles pierres de taille, qui fournissent encore à Paris la plus grande partie de ses matériaux de construction.

Ces maisons sont, en effet, percées dans les carrières, c'est-à-dire dans la masse assez dure de sable sur laquelle reposent les bancs de pierre exploités.

Ces habitations, dit M. Baudran (p. 160), s'annoncent de loin par des cheminées posées à ras de terre qui excitent un moment de curiosité; des familles entières habitent ces demeures souterraines, qui sont fort malsaines à cause de leur humidité, de leur obscurité et de l'impossibilité presque absolue d'y renouveler l'air convenablement. A part les meubles qui sont en bois, la demeure ne présente guère de danger d'incendie. Toutes ces habitations se tiennent, et il est assez rare de voir un certain espace exister entre elles. Les plus riches possèdent un jardin sur le devant. Il faut le traverser avant de pénétrer dans la maison, qui recèle souvent la misère le plus effrayante. Une table, quelques chaises, un lit, sont souvent les seuls ornements de cette grotte. Plafond, murs, sol, tout est au naturel.

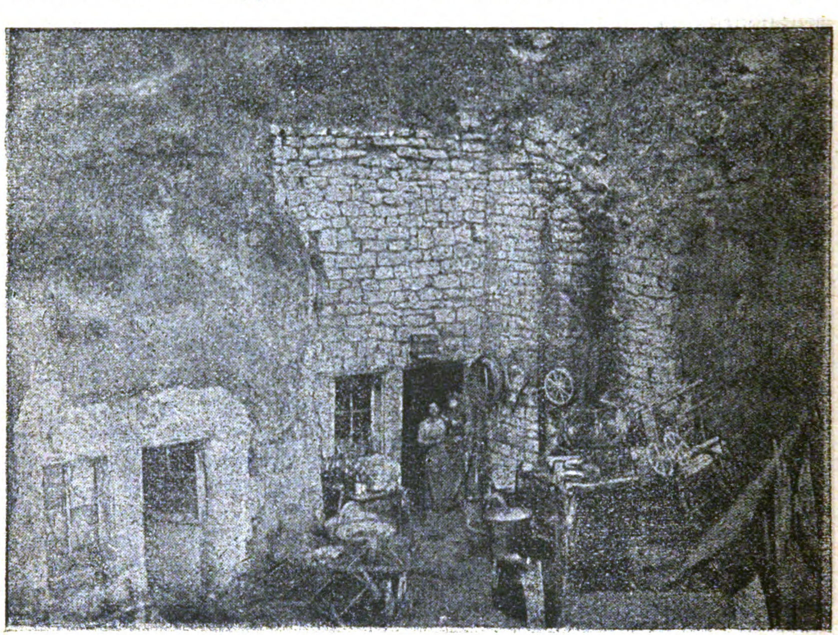


Fig. 2.

Nous donnons ici, grâce à l'obligeance de l'auteur et de l'éditeur, un plan et deux vues qui, mieux que toutes les descriptions, donneront une juste idée de ces habitations.

La figure 1 reproduit le plan d'une

maison d'ouvrier troglodyte, à Creil, dans la Cavée de Senlis. Les figures 2 et 3 donnent deux façades des mêmes habitations, d'après des photographies.

Le type et les mœurs de l'habitant de ces demeures troglodytiques n'ont rien de bien séduisant et la misère en fait trop souvent un voisin redouté par les gens mieux logés et mieux pourvus.

M. Baudran distingue trois catégories de l'habitant troglodyte de l'Oise (page 189) :

Celui qui est né dans la carrière (Gouvieux, Saint-Maximin); en général, il est à l'aise, sa figure est ouverte; ses vêtements portent l'empreinte du travail auquel il se livre, mais ils sont toujours propres. Sa demeure est plus coquette, plus parée; il la refait volontiers, de concert avec des camarades, qui l'aident, à temps perdu, à équarrir, tailler, mettre en place les moellons qui sont nécessaires.

Le second exemple, très répandu à Saint-Maximin, Vineuil, représente l'ouvrier dont la condition a changé et qui est tombé dans la misère. Sous son apparence pauvre, il se ressent encore de sa première origine.

Enfin, Creil et Saint-Leu représentent le dernier échelon de l'échelle sociale. La description que nous avons donnée des demeures indique suffisamment le genre nomade. Tous les matins, avant de s'envoler, ils se donnent entre eux des renseignements détaillés sur les maisons généreuses de l'endroit ou des environs. Le besoin seul les guide dans leurs relations. Dans cette promiscuité de sexe, d'âge, rien n'est respecté et les faveurs sont au plus voisin. C'est le type dégradé dans toute sa splendeur. Il est vrai que cette partie de Creil, la Cavée de Senlis, porte un nom typique : la Crèche. On compte quelquefois douze à quinze individus par nid. *O mores!*

Ces citations nous paraissent donner une idée suffisante de l'intérêt que présente le livre de M. Baudran pour la question qui nous occupe et nous y renvoyons nos confrères.

Vte de Caix de Saint-Aymour.



Fig. 3.

— On trouve des habitations dans le rocher encore habitées par des malheureux à la Roche-Blanche, canton de Veyre-Mouton, arrondissement de Clermont (Puy-de-Dôme). Dans le même département, mais dans le canton de Besse, arrondissement d'Issoire, il y a les « grottes de Jonas », série de cavernes creusées dans la roche, aujourd'hui désertes; dans l'une d'elles, qui passe pour avoir servi de chapelle au moyen-âge, on remarque encore des traces de peinture.

Dans une toute autre région, en Savoie, près de Chambéry, M. le Dr Carey habite une grotte qui se trouve au-dessous de la Croix du Nivolet. Dy.

— Pendant les temps quaternaires, les grottes naturelles charentaises étaient souvent habitées ; j'en donne la statistique dans mon mémoire sur les *Stations humaines quaternaires* de la Charente. N° 1 (1 vol. in-8°. Coquemard, éditeur, Angoulême 1897).

A partir de l'époque des Dolmens jusqu'à nos jours, l'homme a taillé les roches tendres pour y creuser des souterrains lui servant soit d'habitation ou de refuge, soit de crypte d'approvisionnement.

Il y a sur la destination de ces cavités souterraines une controverse à laquelle ont pris part de nombreux archéologues : Devels, Naulet, Philibert Lalande, E. Cartailhac, etc.

En 1881 (*Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente)*, j'ai décrit les grottes taillées du canton de Mareuil (Dordogne), sur les communes de Beaussac, Ladosse, Larochebeaucourt, Montsec, Puyrénier, Saint-Pardoux, Saint-Sulpice, etc.

Ces nombreux souterrains, taillés dans les falaises escarpées, sont généralement des chambres munies de silos, auxquelles on arrive par des couloirs en zig-zag, défendus par des meurtrières ; souvent ces refuges sont munis d'un couloir étroit par lequel on pouvait s'enfuir.

Les fermetures se faisaient de l'intérieur en fixant une porte au moyen d'une barre transversale.

Dans la Charente-Inférieure, j'ai noté une cinquantaine de ces habitations souterraines.

Celles de la Charente sont aussi nombreuses ; les principales ont été décrites : les grottes de Saint-Marc, près Angoulême, par M. Tremeau de Rochebrune, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1868-69, pages 7 à 66, avec planches ;

Celles d'Augeac, de Saint-André-des-Combes, etc., par M. Mercier, dans le même recueil, 1873-74, p XXXVIII ; — 1875, pages 299 à 303, 1 planche ; — 1877, pages 271 à 280, 1 plan.

Il faudrait tout un mémoire pour donner les renseignements utiles sur cette question.

Mais les renseignements ci-dessus sont bien suffisants pour montrer que l'ancien Angoumois, la Saintonge et le Périgord, sont riches en monuments de ce genre.

G. CHAUVET.

Chevaux de Lorraine (XXXV, 144, 412, 604). — Un général de Ligniville, dont les biographies de l'époque parlent, préfet de la Haute-Marne, inspecteur des haras sous l'Empire, etc., était connu par les tours qu'il jouait à ses convives et surtout aux curés du voisinage, qui, dans leur colère, l'appelaient le « grand cheval de Lorraine. » (Dumont, *Les ruines de la Meuse*, art. BONCOURT, 178). Il mourut à cinquante-trois ans, le 19 septembre 1813. L'EX-CAR.

—

Quelles étaient les œuvres préférées de nos grands écrivains? (XXXV, 188). — Théodore de Banville écrivait, dans la préface des *Exilés* :

Ce livre est celui peut-être où j'ai pu mettre le plus de moi-même et de mon âme, et s'il devait rester un livre de moi, je voudais que ce fût celui-ci.

Paul Bourget, l'éminent académicien, écrivait naguère à son éditeur Lemerre :

Je suis peiné du résultat relativement faible de *Cosmopolis*. C'est dommage, car je crois que c'est de beaucoup mon meilleur roman. *P. c. c.* :

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Phrases prudhommesques chez les grands auteurs (XXXV, 189, 546). — Il s'agit des janissaires. Je copie :

Les coursiers fougueux, bondissant en liberté dans les pâturages en désordre, se considéraient comme les rois du pays, entretenaient le feu sous la chaudière de la sédition et limaient le collier de l'obéissance.

(Essad-Effendi, cité par A. de la Jonquière, *Histoire de l'empire Ottoman*.)

UN VIEUX CORRIGEUR.

***

..... Peut-on cesser d'être orphelin ?

Hélas ! à moins de mourir avant les auteurs de ses jours, ce qui est contre nature, tout homme est fatalement orphelin un jour ou l'autre, et comme les morts ne ressuscitent pas, il reste orphelin jusqu'à son propre décès. Mais l'on ne saurait appeler ainsi une personne adulte, sans risquer de provoquer un

sourire, d'ailleurs de fort mauvais goût. Il semble qu'à cet égard, l'usage doive se conformer à la règle administrative, en vertu de laquelle la pension du père, reportée avec réduction à la veuve, est attribuée, après le décès de celle-ci, aux orphelins, jusqu'à leur majorité.

En résumé, orphelin implique l'idée d'enfance ou d'adolescence, et cela légitime l'expression de Racine.

A. MYTAV.

—

Témoins et remarque (XXXV, 195, 549). — C'est le *lavron* dont le collabo Pavot donne la définition, en parlant de l'angle corné de la feuille avant la reliure et qui échappe ainsi au couteau du fût à rogner ou à la lame du massicot. Voici comment le *Traité de l'art du relieur*, par Bosquet, définit le « témoin » :

On désigne par le mot « témoins » les feuillets d'un livre rogné qui n'ont pas été atteints par la rognure; ils établissent la preuve que le volume n'a pas été trop rogné; tout livre relié doit avoir au moins un au deux témoins sur le devant et en queue.

E. B.

—

Jubé dans les églises (XXXV, 235, 507). — On en voit encore un dans l'église du Vieux-Brisach, « l'œil de l'Allemagne » au XVIIe siècle.

L'EX-CAR.

—

Langueyeur de porcs (XXXV, 283, 553, 608). — Puisque l'on a cité le très curieux article du regretté docteur A. Delpech, j'en rapprocherai un travail non moins curieux sur le même sujet, publié à peu près sous le même titre, quelques années plus tard, par le docteur J.-M. Guardia, alors bibliothécaire-adjoint de la Faculté de médecine. Comme le docteur Guardia est aussi docteur ès-lettres et connaît admirablement les choses de l'antiquité — ce n'est pas à un helléniste comme lui que l'on peut appliquer le : *Græcum est, non legitur* — il a mis beaucoup d'érudition dans son étude sur la ladrerie du porc à toutes les époques. Je me rappelle qu'en m'envoyant sa brochure, l'éditeur s'était contenté d'affubler d'une robe d'odieux papier gris, le spirituel docteur m'écrivit : « Vous voyez que la « ladrerie » se montre déjà sur la couverture ».

PH.

L'Enlèvement des Sabines (XXXV, 288, 652). — Les Italiens n'ont pas changé le nom de la pièce de Schœnthan. Je l'ai vu souvent jouer par la Compagnie Marini et la Compagnie Nationale, avec le titre de : *Il ratto delle Sabine*. On jouait en même temps une autre pièce allemande : *Guerra in tempo di pace*. Ce sont les deux seules comédies d'outre-Rhin que j'ai vu représenter en sept ans en Italie.

M. P.

—

Rapin (XXXV, 331, 432, 659, 682). — Le mot est d'origine historique.

Il vient d'Alexandre Rapin, peintre d'un certain talent, né Nauroy-le-Bourg (Hte-Saône) et mort le 24 novembre 1889. Dès ses premiers envois au Salon (1886), il se fit remarqner par la bizarrerie de sa signature, que l'on prit longtemps pour un pseudonyme. Le nom, qui paraissait un défi jeté au public, est resté depuis, avec un sens ironique, comme synonyme d'élève en peinture.

CHARLEC.

—

Le premier brevet (XXXV, 332). — Dans les registres du Parlement, contenant les ordonnances de la fin du règne de Louis XIII et celles du commencement du règne de Louis XIV, depuis l'année 1639 jusqu'à l'année 1652, on lit qu'un brevet d'invention a été accordé par le roi (année 1642) à Jean Collier et Louis Deschamps, de Grenoble, pour de nouvelles lampes en forme de chandelles, avec privilège exclusif de vente pour cinq ans.

Ce brevet est cité par Monteil dans son *Traité de matériaux manuscrits*, Paris, 1836, 2e volume, page 380.

Le *Dictionnaire de l'Industrie*, Paris, an IX, cite au mot « Invention » les brevets accordés par le gouvernement français, en exécution des lois des 30 décembre 1790 et 14 mai 1791.

Le premier brevet, indiqué comme tel, appartient au citoyen Bardel, manufacturier à Paris, pour fabrication d'étoffes en crin, mêlées de fil, coton, soie et filés d'or et d'argent.

A. DIEUAIDE.

—

Comtes romains (XXXV, 333, 660). — Il n'y a pas plus d'analogie entre les comtes romains d'aujourd'hui et ceux du Saint-Empire qu'entre le Saint-Empire et l'empire fondé par Guillaume Ier. On

trouvera tous les renseignements désirablee sur les titres pontificaux et leurs prix, dans l'*Almanach Hachette* de cette année, page 259. Les possesseurs de ces titres ne peuvent s'en servir dans les actes publics que s'ils ont été reconnus par la chancellerie de leur pays.

POGGIARIDO.

—

Chevaliers de l'ordre de Saint-Michel (XXXV, 334, 685). — J'ai eu, à la Bibliothèque nationale, communication d'un manuscrit datant du XVIIIe siècle, qui contient beaucoup de détails sur l'ordre de Saint-Michel et la liste de ses membres. Je ne me rappelle pas le titre de ce manuscrit, facile à retrouver, ce me semble.

POGGIARIDO.

—

Editorial (XXXV, 334). — Je ne sais qui a créé ce mot sur le type *directorial* (appartenant au directeur). Evidemment, il est en intime relation avec éditeur; mais, accolé au nom d'un journal, — après une citation qu'on lui emprunte, — il me semble indiquer plus que la source où on l'a puisé. Je crois que le journal est, par là, signalé comme ayant édité l'information avant tous les autres.

T. PAVOT.

—

L'encre ancienne et moderne (XXXV, 381). — Il s'agit de résumer en quelques plumées d'encre une question qui en a fait répandre des flots. Tâchons donc de ne pas nous embourber dans cette marée couleur d'ébène.

L'encre, « cette petite liqueur noire avec laquelle on renverse les rois et l'on change la face de l'univers », selon le mot d'un bel esprit du dernier siècle, est aussi ancienne que l'écriture, ce qui ne date pas d'hier. Moïse en fait déjà mention et Pline nous en a légué la recette, tout comme le bon Homère celle du « brouet noir. »

Grecs et Romains connaissaient l'encre, en effet, et l'employaient bien plus fréquemment qu'on ne le croit, de préférence à ces fameuses tablettes enduites de cire, gravées au stylet, dont on a bercé notre enfance. Cette encre se composait de noir de fumée provenant de la combustion des résines et mêlé à de la gomme. Cela ressemblait assez bien à l'encre des chinois, cette fameuse « encre en bâton » que nous avons tous expérimentée lors de nos premiers essais linéaires, et dont l'origine remonte aussi à la plus haute antiquité.

De nature très charbonneuse, l'encre antique résistait parfaitement aux influences atmosphériques et aux agents chimiques qui dénaturent si promptement la nôtre. Les manuscrits trouvés dans les fouilles d'Herculanum et de Pompéi en sont l'éclatant témoignage. Toutefois, l'absence de mordant permettait d'effacer cette encre par un simple lavage, ce qui devait faciliter singulièrement l'honnête industrie de messieurs les faussaires, communs à tous les temps.

Les anciens connaissaient aussi les encres de couleurs diverses, notamment l'encre rouge, la plus célèbre de toutes, qui ne servait qu'aux empereurs et que l'on appelait, pour cette raison « encre sacrée » (*sacrum encaustum*).

Elle était formée du sang de la pourpre, le coquillage tyrien, qu'on faisait cuire au feu avec ses écailles. On la conservait dans des vases précieux, placés sous scellés et l'usage en était interdit aux profanes sous les peines les plus sévères.

Quant à notre encre moderne, qu'on croyait inconnue du vieux monde, on sait aujourd'hui qu'aux IIe et IIIe siècles de notre ère, on se servait déjà d'encre à base métallique formée de noix de galle et de sels de cuivre, remplacés depuis par des sels de fer. A la noix de galle on substituait souvent le bois d'épine. que l'on faisait bouillir dans du vin mélangé d'eau, ou bien encore dans du vinaigre ou du verjus, à la façon des Arabes. Quelquefois aussi on employait un mélange de sèche et de pavot, selon le procédé des anciens Africains. On peut consulter à ce propos les diverses recettes données par le *Ménagier de Paris*, le *De natura arcanis* et le *De subtilitate*, de Jérôme Cardan.

Comme bien l'on pense, le commerce de l'encre était alors bien peu de chose en comparaison de ce qu'il est aujourd'hui. Le *Rôle de la taille*, pour l'an 1292, ne mentionne, en effet, dans tout Paris, qu'une seule « encrière » ou fabricante d'encre. Ce n'était guère, en vérité, même à une époque où gentilshommes et bourgeois ne maniaient guère la plume, laissée aux seuls gens de robe, tonsurés ou non.

Au résumé, si l'encre du XIe au XIIe siècles est inférieure à celle des palimpsestes

si remarquables sous ce rapport, celle du XIIe au XVe siècle affecte, en revanche, une progression croissante et elle arrive à son plus haut degré de perfection avec l'encre italienne du XVIe siècles, la perle du genre. Les lettres autographes de cette époque sont aussi fraîches, aussi nettes que si elles étaient écrites d'hier.

C'était d'ailleurs le beau temps de la « scribomanie », l'ère artiste et lettrée où des praticiens d'un vrai mérite prodiguaient à plaisir les encres de toutes couleurs : le pourpre, l'azur, le sinople, l'or, l'argent, dans les rubriques des manuscrits, dont elles avivaient le vélin et où elles brillent encore de tout leur éclat.

A partir de Louis XIII, les encres noires, préparées avec une trop forte dose d'acide et de mordant, ont perdu la plupart de leur qualités essentielles : elles roussissent et pâlissent à l'usage. On cite cependant, comme très renommée, l'encre du philologue Tanneguy-Lefebvre, le père de l'érudite Mme Dacier; puis, un peu plus tard, l'encre quasi-légendaire de la « Petite-Vertu », popularisée tour à tour par les écrivains du grand siècle et par ceux du siècle des philosophes. Jamais on n'avait tant écrit, et de « meilleure encre », vertueusement ou non

Depuis lors, la décadence « encrière » n'a fait que s'accentuer jusqu'à nos jours, où elle atteint à son dernier degré. En dépit de prospectus ronflants et de réclames à sensation, nos encres modernes sont, pour la plupart, absolument détestables; corrosives et altérables au premier chef, elles n'offrent plus aucune garantie, et le temps n'est peut-être pas éloigné où, selon la juste remarque du baron Thénard, « des actes importants, des documents uniques seront devenus illisibles, sans qu'il soit possible d'en faire revivre les caractères effacés. »

Nous nous associons donc de tout cœur à la proposition émise par le collaborateur Dieuaide, en réclamant énergiquement de l'Etat — le premier intéressé dans la question — un contrôle sérieux de la fabrication de l'encre, tant officielle que commerciale, et des mesures propres à en enrayer la falsification.

RAOUL AUBÉ

—

Faire Gilles (XXXV, 425, 749). — Se dérober, s'esquiver, s'enfuir. On prétend que cette façon de parler fait allusion à la conduite de Gilon, prince du Languedoc, qui s'enfuit dans une solitude plutôt que d'accepter la couronne. Il fut canonisé sous le nom d'Egydius ou saint Gille.

La citation suivante, empruntée au *Moyen de parvenir* (chap.gén.), corrobore cette opinion :

Mais avant que passer outre, dit le bonhomme Scaliger, pourquoy est-ce que quand quelqu'un s'est enfui on dit : « Il a fait Gilles ? »

— C'est, répond Protagoras, pour ce que saint Gilles s'enfuit de son pays et se cacha de peur d'être fait roi.

D'après quelques autres, cette locution aurait pour origine le fameux « Gilles-le-niais », bateleur renommé qui paradait à Paris vers 1640 et dont le nom fût repris depuis par plusieurs bouffons des Funambules. Dans ce cas, « faire Gilles » signifierait faire l'imbécile, faire le sot, s'enfuir comme un paillasse quand on le menace.

Quoi qu'il en soit, les deux interprétations ont été citées avec à-propos dans l'exorde d'un curieux sermon, prêché naturellement le jour de la Saint-Gilles, par un plaisant prédicateur du XVIIe siècle, le P. Boullanger, surnommé le « petit père André. » Ce passage, mentionné dans le *Ménagiana*, vaut, ce nous semble, une citation :

Messieurs, s'écria le facétieux orateur, quoiqu'il soit ordinaire de trouver du niais partout où il y a du « Gilles », témoin le proverbe si commun « Gilles le niais », il n'en est pas ainsi du grand saint dont nous célébrons la mémoire; car s'il a été « Gilles », il n'a pas été niais, au lieu que la plupart des chrétiens d'aujourd'hui sont tous des niais, par cela même qu'ils ne sont pas des « Gilles ». C'est, messieurs, ce que je compte vous faire voir dans mon discours, dont voici le plan et toute l'économie :

« Gilles » n'a point été niais, parce qu'il a été assez avisé pour devenir un saint : première proposition. Vous serez tous des niais qui tomberez sottement dans les filets du diable, si vous ne changez de vie et ne devenez des « Gilles », comme votre glorieux patron : seconde proposition. Voilà les deux raisons qui feront le partage de ce discours, après que nous aurons imploré le secours de celle qui fit « faire Gilles » au diable, lorsque l'ange lui dit : *Ave Maria*, etc.

On ne s'ennuyait pas, comme l'on voit, aux sermons du bon vieux temps.

RAOUL AUBÉ.



— On lit dans *Arlequin colonel*, opéra-comique de Lesage :

Octave envoye Mezetin porter la lettre et dit à Arlequin, sur l'air : *Le sçavant Aristote :*

OCTAVE

Pour toy, beste indocile,
De ma maison fais gille.

« Faire Gilles », pour dire s'enfuir:

Quant aux poissons grands et petits
Que nourrit Madame Thétis,
. . . .
S'épouvantant dans ce moment,
Firent Gilles ailleurs prestement.

LORET.

Il a fait « Gilles » pour dire : il a fait banqueroute. Ce proverbe, selon quelques-uns, vient de ce que saint Gilles, prince de Languedoc, s'enfuit secrètement de peur d'être fait roi. M. Ménage dit que cette origine est fabuleuse et que cette façon de parler vient du mot de *guile*, qui, en vieux gaulois, signifie tromperie. Quelques-uns croient qu'il vient, par corruption, de faire l'agile, ce qui arrive quand on s'enfuit promptement.

(*Dictionnaire* de Trévoux.)

LÉO CLARETIE.

***

— Cela signifie s'esquiver, s'enfuir. Or, Egidius ou le comte Gilles, général romain, mourut en 464, réfugié à Soissons; et saint Egidius ou saint Gilles, venu d'Athènes en Gaule, mourut en 550. C'est peut-être à la retraite du général ou à l'exode du saint, qu'est dû notre proverbe, car aucun d'eux n'eût à esquiver la succession de Wamba, detrôné seulement en 680. Il est vrai que M. Belèze donne saint Gilles, l'Athénien, comme étant abbé dans le Languedoc, au VII[e] siècle, mais ce prêtre, qui n'était ni comte, ni prince, ne fut pas, que l'on sache, menacé d'être élu roi des Visigoths.

En conséquence, j'abandonne la recherche du très vague personnage que supposent les parémiographes, et, jusqu'à plus ample informé, je m'en tiens à l'aperçu qui suit :

Vers la fin du XVI[e] siècle, Béroalde de Verville écrivait :

Quand quelqu'un s'en est enfui, on dit : « Il a fait Gilles ».

Voilà qui me semble avoir eu pour but d'expliquer une locution toute nouvelle, à l'époque où, sur les théâtres de la foire, on appelait Gilles le bouffon des funambules. Le rôle de ce bateleur était celui d'un niais poltron. Il arrive timidement sur la scène, il hésite, tremble et frissonne à propos de tout et de rien. Puis, il s'enhardit un peu en apparence, mais, toujours hanté de la peur, il rit jaune en débitant ses gaudrioles, il se bat en vain les flancs pour paraître brave.

Soudain, un bruit inattendu se fait entendre; l'ombre du danger se montre; Gille a disparu.

Cette phrase, que je prends dans Larousse, rendrait, je crois, fort bien compte de notre vieux dicton. T. PAVOT.

***

— La question a été longuement traitée par notre *Intermédiaire :* II, 513, 690; XIV, 36, 339, 433. J. LT.

—

Le baron de Ballainvilliers (XXXV, 428). — Il ne faut pas confondre le baron de Ballainvilliers, né en 1760, mort le 24 septembre 1835, avec son père, intendant d'Auvergne.

L'*Almanach des 25000 adresses*, Paris 1824, in-12, indique le baron de Ballainvilliers, conseiller d'Etat, chancelier, garde des sceaux, chancelier du conseil de Monsieur, habitant Paris, rue du Regard, n° 15.

Le baron de Ballainvilliers, après avoir épousé la nièce de Calonne, avait obtenu l'intendance du Languedoc (1785-1790); ses œuvres diverses, precédées d'une notice sur l'auteur, ont été publiées par Proux, à Paris, 1837, in-8°.

Ces œuvres se composent des traductions d'Horace, en vers; huit dialogues en vers et deux morceaux en prose; la notice est d'Anatole Fouquet.

Le *Catalogue Cheron* et la *Bibliographie de la France* (1823), ne citent pas l'ouvrage en question, qui n'a pas dû être mis dans le commerce. A. DIEUAIDE.

—

Une anecdote de Henri de Latouche à vérifier (XXXV, 428). — Au gaulois récit de Latouche, on pourrait joindre : l'*Apothicaire physionomiste*, les *Eaux d'Ems, Ricord et la Marquise*, trois anecdotes ayant le même objectif: mettre, *a posteriori*, un nom sur les figures. Mais comment vérifier le dire des conteurs ? Cela paraît bien impossible, et, de toutes les questions posées, il ne reste guère que

celle-ci : le fait est-il vraisemblable ? Je serai pour l'affirmative, car, dans la nature, il n'est pas deux choses tout à fait pareilles ; l'égalité n'existe pas. Ce que l'on constate partout, c'est la variété dans l'unité, d'où l'individualité. Et c'est ainsi que, par comparaison d'un homme à l'autre, toute partie du corps, bien que façonnée sur un même type, offre à l'observateur sagace un signe distinctif, personnel, qui, à lui seul, suffit comme révélation certaine et dénonce l'individu.

T. Pavot.

***

— Tout est invraisemblable dans cette anecdote ! Comment est-il possible de reconnaître une personne sur son ombre, mal projetée, et surtout dans la posture que cette marquise devait avoir quand elle fut sensément reconnue ? Et où Henri de Latouche a-t-il vu que la rue des Marais donnait dans la rue des Petits-Augustins ? Cet écrivain aimable, et bien de son temps, a lancé pas mal de mystifications, et avec une conviction telle que M. Auguste Luchet, l'un de ses contemporains, dit une fois en présence de Béranger : « Ce sacré de Latouche finira par croire ce qu'il invente ! »

A. Claude.

—

Propreté sous Louis XIV (XXXV, 429). — Elle n'existait nulle part ; il est connu que ce roi ne prit qu'un seul bain dans toute sa vie ! Malgré qu'il était vêtu de lourds habits d'or brodés de diamants, il était réfractaire aux premiers soins de propreté : ses mains étaient rarement propres, et sa barbe souvent longue et sale. La baignoire dont il se servit pour le seul bain qu'il prit était en marbre, et Mme de Montespan l'ayant doucement plaisanté sur l'idée folle qu'il avait eue de prendre ce bain, il lui fit don de la baignoire.

M. d'Avenel, dans l'un des derniers numéros de la *Revue des Deux-Mondes*, affirme que cette baignoire existe encore à la maison de l'Hermitage, à Versailles, qui fut le pied-à-terre de la Pompadour. On peut juger par cet exemple de ce que furent les habitudes du peuple, et même des grands de l'époque ; quant à ce qui regardait les soins de la propreté, les détails en sont répugnants ! En ce temps-là, beaucoup de personnages siégeaient sur leur garde-robe une bonne partie de la journée.

La blonde Montespan, si belle, si altière, passait pour être sale, même pour ses contemporains ! Jugez un peu ! Et pourtant Louis XIV la préféra à La Vallière qui était douce et soignée, pour son temps, s'entend ! Mais des goûts et des...

Sous Louis XV, l'amélioration est relative, visible seulement chez les gens du bel air. Les étuvistes barbiers augmentent partout, les personnages sont presque toujours frais rasés, les visages disparaissent sous la poudre et les mouches, les mauvaises odeurs sont atténuées par les parfums ; l'emploi de l'eau est encore restreint, mais les ustensiles de toilette vont faire leur apparition, et les femmes dépenseront une partie de la matinée devant leur glace. Si les habits sont d'une grande richesse, le linge de corps et les dessous laissent encore à désirer. Hélas ! il ne faudrait pas, aujourd'hui, aller bien loin de France pour constater, chez des aristocraties étrangères, semblable anomalie !

Même vers la fin du xviiie siècle la propreté dans l'intérieur des maisons et dans les rues était absolument inconnue. Les ordures de toutes sortes : excréments, eaux sales, etc., étaient jetées au hasard, dans la rue, dans les cours, sur les toits, etc. Les égoûts étaient presque tous à ciel ouvert ; la vidange des rares fosses d'aisance se faisait de jour, d'une façon primitive et barbare ; aucune règle n'était observée. Même les abords des châteaux du Louvre et de Versailles étaient constamment encombrés d'immondices. Aussi les épidémies étaient répétées et les victimes nombreuses. On vivait tout de même sans se préoccuper de cet état de choses. Un étranger de marque qui visita la France, avant 89, a pu dire que Paris était un véritable musée, mais que l'hygiène y était inconnue.

A. Claude.

—

Le crâne de Richelieu (XXXV, 430).— La partie faciale de la tête de Richelieu, n'est pas à Plourins (Bretagne). Dans le *Cabinet secret de l'Histoire*, t. II, le Dr Cabanès en raconte tout au long l'odyssée ; la voici, le plus succinctement possible :

Le tombeau de Richelieu fut respecté jusqu'à la Révolution ; mais à ce moment il fut profané, le cadavre piétiné, la tête coupée ; puis le corps fut peut-être remis dans le cercueil, peut-être jeté à l'égoût,

— l'on ne sait pas. Toujours est-il qu'à un moment qu'il est impossible de préciser, la tête du cardinal fut dérobée, vraisemblablement, dit l'auteur, par un certain Cheval, bonnetier du voisinage et ardent patriote de la section des Thermes.

Après le 9 thermidor, celui-ci passa son larcin à un ecclésiastique, l'abbé Armez, qui en fit don à son frère, lequel, en mourant, le légua à son fils, plus tard député... Enfin, en octobre 1866, la précieuse relique fut remise à M. Duruy, alors ministre de l'Instruction publique, puis donnée à Mgr Darboy, et replacée en grande pompe, le 5 décembre, dans le mausolée de la Sorbonne.

Mais alors surgit une contestation : un collectionneur, l'éditeur Dentu, prétendait être seul possesseur de la tête du grand ministre.

Le mot de l'énigme fut bientôt découvert : M. Dentu possédait la partie postérieure du crâne, qu'il tenait, suivant des papiers authentiques trouvés chez lui après sa mort, de M. Armez lui-même ; — tandis que le fragment remis par M. Armez à M. Duruy, et définitivement replacé dans le tombeau de la Sorbonne, était la face du cardinal. L. BAILLET.

***

— Le crâne est, entier, dans le tombeau de la Sorbonne.

Tout récemment, il a été exhumé et replacé dans son monument en présence de M. Hanotaux et de trois ou quatre personnes. Les journaux ont parlé de cette « cérémonie ».

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Un « lapsus calami » de Victor Hugo (XXXV, 430). — Dans le vers cité :

Où toute soif s'épanche,
Où se lave toute aile,

Je certifie qu'il n'y a pas de « lapsus calami » attribuable au poète, mais une simple « coquille » d'imprimerie, car sans recourir à l'édition originale ni au manuscrit, je trouve dans l'édition elzévirienne de Lemerre, à la page 239 du volume, qui contient les *Voix intérieures*, ainsi que les *Rayons et les Ombres* :

Nous sommes la nature et la source éter-[nelle,
Où toute soif s'étanche, où se lave toute [aile.

PAUL ARGELÈS.

—

F. Nicolas (XXXV, 431). — L'opuscule de F. Nicolas est intitulé : *Mes Soirées d'hiver, poésies*. Mâcon, imprimerie de Chassipolet fils, 1838, in-8° de 48 pages.

PAUL PINSON.

—

Anciens journaux des départements (XXXV, 431). — Une *Revue du Midi*, journal théâtral hebdomadaire, paraissait à Nîmes vers 1854.

L'*Homme de la Roche* a dû être publié à Lyon. On désigne, en effet, sous ce nom, un des fondateurs de l'hospice de la Charité, Jean Cléberg, surnommé le Bon Allemand, qui a sa statue au faubourg de Vaise, où l'on célèbre tous les ans une fête populaire en son honneur.

La *Quotidienne* est un ancien journal royaliste qui se fondit dans l'*Union monarchiste*, plus tard l'*Union*, organe de Mgr le comte de Chambord, dont la publication a cessé à la mort du prince.

L'*Art en province* était une très intéressante revue publiée à Moulins par l'éditeur-imprimeur Desroziers.

Le *Journal des Villes et des Campagnes* paraît toujours ; bureaux : 13, quai Voltaire. EFFEM.

—

La fleur des pois (XXXV, 433). — Qu'Ysem veuille bien consulter l'ouvrage de M. Nisard : *Curiosités de l'étymologie française*, Hachette, 1863, page 134, et Littré, sous « Pois ».

GUSTAVE FUSTIER.

***

— On lit dans les *Mémoires* de Saint-Simon :

Mme de Nangis était alors la « fleur des pois » à la cour et à la ville. D'E.

—

Marie Bashkirtseff (XXXV, 525). — M. Jules Gaillard, dont parle Marie Bashkirtseff dans sa lettre, est originaire d'Avignon ; substitut après le 4 septembre au tribunal de cette ville, il fut révoqué par l'Ordre moral et vint à Paris exercer la profession d'avocat et se donner en même temps aux lettres françaises et provençales. Félibre distingué, il se jeta dans la politique et fut pendant deux sessions député d'Orange. Il est rentré dans la vie privée. Nous ignorons ce qu'il fait actuellement.

M. Jules Gaillard avait épousé une veuve des plus distinguées, Mme la marquise de Quincey. ELDÈS.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

MIRABEAU

SA MALADIE ET SA MORT

La note qu'on va lire n'est pas signée ; elle est attribuée à M. François (Jean-Joseph), chirurgien d'Auxerre (1), né en 1755, mort en 1812, grand-oncle maternel du peintre Achille Devéria, dans la famille duquel elle est conservée :

Que de circonstances funestes, orageuses avaient préparé le dénouement funeste. Jeunesse saine, bouillante et sujette à tous les écarts les plus grands. Retours fréquents, dans un âge avancé, de douleurs sourdes dans les intestins, d'un rhumatisme vague dans les bras, d'un engorgement aux jambes, enfin d'une ophtalmie périodique d'un genre douteux et suspect. Des projets, des efforts immenses sont faits en province (?) avec la plus grande ardeur pour préparer la révolution. Des discours, des écrits, des protestations éloquentes, des négociations dirigées avec (2) habileté pour développer le goût public. Durant l'Assemblée constituante, il passe des jours entiers dans des discussions orageuses, partage souvent les nuits entre des orgies où des plaisirs énervants et une étude opiniâtre et les méditations les plus profondes ; état de langueur de l'extérieur du corps, traits du visage altérés, inertie de l'estomac, découragement, mélancolie progressive. (Exutoires supprimés, remplacés par des bains tièdes ; usage des sudorifiques doux associés aux diurétiques, entre-mêlé avec celui des purgatifs à petites doses et des eaux minérales). Retour des forces, de l'activité des digestions et de la couleur du visage ; Mirabeau, plein de confiance dans l'énergie de sa constitution et entraîné par l'habitude du plaisir, semblait se jouer de ses forces phisiques : il interrompt tout exercice de corps sans rien relâcher de son goût pour les jouissances des sens non moins que pour une contention forte de l'esprit et des veilles ; il passe de son appartement dans une voiture et de là dans la salle de l'Assemblée constituante. Durant sa présidence, retour de l'ophtalmie, oppression, contractions spasmodiques du diaphragme, douleur sourde vers l'orifice supérieur de l'estomac, qui céda à l'usage de quelque laxatif, mais toujours difficulté de respirer ; étouffements convulsifs exaspérés mais regardés comme héréditaires dans sa famille.

Peu de jours après sa présidence à l'Assemblée, anxiétés précordiales avec syncopes, ce qu'on pouvait regarder comme un des préludes de sa maladie ; retours fréquents de douleurs vives de coliques, à la suite d'une desquelles Mirabeau eut l'imprudence de se livrer à un excès de table. Un autre jour, il fit, contre son ordinaire, un souper copieux et il se livra, dans la nuit, aux plaisirs énervants dont il avait contracté l'habitude dans sa jeunesse ; immédiatement après, il parla avec une vive éloquence dans l'affaire des mines (?), mais, se sentant comme frappé de maladie, il se rendit à sa campagne pour prendre du relâche *(sic)* des orages de la révolution, et son caractère bouillant et impétueux le rappellent à Paris, mais il ne peut plus se dissimuler son état de langueur et il se rend cependant au spectacle ; les organes des sens trop excités par le bruit confus, l'éclat des lumières et l'air qu'on respire en ces lieux semblent ranimer ses douleurs qui se portent tour à tour aux diverses régions internes et externes de la poitrine, au diaphragme, à la région précordiale, au médiastin, à la clavicule ; il donne une idée du caractère de sa douleur en les comparant à l'action d'une griffe de fer qui

(1) Maître en chirurgie, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roy, à Auxerre en 1788, ancien chirurgien de la marine.

(2) Tout ce qui précède est restitué par Achille Devéria.



aurait resserré ces parties; dès lors, souffrances les plus vives, anxiétés extrêmes, violents frissons, sentiment d'étouffement; à une heure après minuit, difficulté extrême de respirer, gonflement du visage; danger imminent de suffocation, pouls intermittent et convulsif, extrémités froides, traits du visage altérés, aspect des plus sinistres (synapismes aux pieds, saignée du pied, vésicatoires aux jambes.

Dès le lendemain ou le deuxième jour de la maladie, pouls plus régulier, respiration plus libre, diminution progressive des douleurs, sueurs halitueuses, en un mot changement favorable, mais, dans le cours de la journée, frissons fugaces aux bras, retour du spasme précordial et, après quelque rémission produite par l'usage des délayants, retour des contractions spasmodiques tour à tour vers l'omoplate, la clavicule, la région du diaphragme; pouls intermittent et convulsif (sinapismes aux pieds); sueurs légères mais teint de la face jaune, langue chargée (laxatif, à la suite duquel on donna un peu de vin de Bordeaux pour prévenir la chûte totale des forces).

Le troisième jour, gêne de la respiration extrême et continuelle avec des alternatives d'une rémission passagère des autres symptômes.

Le quatrième jour au matin, pouls petit et concentré, inspiration petite et serrée, douleurs très vives, étouffements, spasmes, présage d'une journée des plus orageuses (saignée du pied, épipastiques, pilule de six grains de musc donnée à chaque demi-heure) ; sueurs avec une fausse apparence de crise mais progrès successifs d'un état de langueur, physionomie décomposée.

Mirabeau ne se dissimule plus les approches de sa fin, et cet aspect semble donner à ses pensées quelque chose de plus grave et de plus profond, et à ses sentiments plus d'abandon et un caractère plus affectueux ; il appelle auprès de lui ses amis et ses proches, mais, pendant les tristes (*ou* huit) jours qui succèdent, des paroxismes irréguliers et qui semblent périodiques, donnent une lueur d'espoir en simulant une fièvre intermittente pernicieuse ; le quinquina est administré, mais le pouls au lieu de se développer par l'action de ce remède, devient convulsif et intermittent, toujours sécheresse de la peau et gêne extrême de la respiration, sentiment de froid aux extrémités, pouls à peine sensible (nouveaux vésicatoires, doses réitérées de camphre), nouvelles sueurs avec une rémission passagère des souffrances, se renouvellent toujours par périodes et deviennent atroces cependant sans enchaîner que par intervalle l'activité de ses pensées; jamais son langage n'avait eu tant de précision, d'énergie et d'éclat.

Le dernier jour de sa vie, il fit ouvrir les fenêtres dès le matin et il dit d'une voix ferme et d'un ton calme en s'adressant à un membre de l'Assemblée constituante qui lui était des plus chers : « Mon ami, je mourrai aujourd'hui ; quand on en est là, il ne reste plus qu'une chose à faire, c'est de se parfumer, de se couronner de fleurs, de s'environner de musique afin d'entrer agréablement dans le sommeil dont on ne se réveille plus ». Il conféra encore un moment avec Cabanis, son médecin et son ami, sur les personnes qui lui étaient chères, sur les affaires publiques; peu après il perdit la parole pour ne la reprendre de temps en temps que lorsque le sentiment était dominé par l'atrocité des souffrances, ou pour avoir part à la discussion de quelques remèdes qui étaient proposés; il se tourne enfin du côté droit dans un mouvement convulsif et expire.

Telle fut la fin de cet homme supérieur qui prolongea jusqu'à la maturité de l'âge l'habitude des excès d'une jeunesse des plus fougueuses sans rien relâcher de ses hautes pensées et de ses méditations profondes.

On sait qu'à l'ouverture du corps, on trouva des traces d'inflammation dans l'estomac, le duodenum, une partie de la surface du foie, le rein droit et le diaphragme ; mais la partie la plus affectée fut le péricarde qui contenait une quantité considérable d'un fluide épais, jaunâtre et opaque, de concrétions albumineuses recouvrant toute la membrane séreuse qui enveloppe le cœur excepté la pointe ; le péricarde lui-même avait contracté une épaisseur de 4 lignes ce qui complétait les autres preuves de l'existence d'une péricardite des plus intenses.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

L'Intermédiaire (XXXV, 10, 312, 361, 500, 544). — Si mon exemplaire de l'*Intermédiaire* n'est pas complet, il est au moins absolument identique avec celui dont M. Paul Cordier s'est servi pour établir la Table générale des vingt-quatre premiers volumes. Je m'en suis assuré en procédant, titre partitre, à la revision et à la correction des épreuves de cette Table.

Pour répondre au désir de notre confrère M. C. H. G. (XXXV, 544), je donne ci-après une description exacte de chaque volume de ma collection, en commençant par ceux que j'appellerai irréguliers, parce qu'ils comprennent les interruptions et les reprises du journal, ou des numéros supplémentaires.

Le tome IV (1867 et 1868) ne comprend que 15 livraisons.

Les 10 premières, pour les cinq premiers mois de l'année 1867 (nos 73 à 82), avec les dates du 10 et du 25 de chaque mois.

Les 3 suivantes, avec les numéros :

83 à 86	87 à 90	91 à 94
Juin et juillet 1867.	Août et septemb. 1867.	Octobre et nov. 1867.

La 14e, avec le n° 95 et la date du 10 décembre 1867.

La 15e, avec le n° 96 et la date du 25 décembre 1867-1868.

Le tome V (1869) s'arrête au 10 décembre (n° 119) et ne comprend que 23 livraisons.

Le tome VI (1870-1873) commence avec le n° 120, du 10 janvier 1870 et paraît régulièrement jusqu'au 25 juillet (n° 133). Il se termine par une livraison portant la date : 10 août 1870-25 décembre 1873 (nos 134 à 135).

Numéros supplémentaires :

Je ne trouve que deux numéros supplémentaires :

Tome XIV (1881), n° 308 *bis*, du 20 mars 1881, colonnes 161 à 192.

Tome XXXIII, n° 713 *bis*, du 15 janvier 1896, colonnes 33 à 80.

Tous les autres volumes, de I à XXV, se composent de 24 livraisons ou numéros, l'*Intermédiaire* ne paraissant que deux fois par mois, le 10 et le 25.

A partir du tome XXV, les volumes deviennent semestriels, l'*Intermédiaire* paraissant trois fois par mois, les 10, 20 et 30, et ne comprenant plus que 18 livraisons ou numéros.

Les tomes XIV, XV et XVI manquent quelquefois des titres et des tables annuelles. M. Lucien Faucou, lorsqu'il prit la direction de l'*Intermédiaire*, fit dresser ces tables, les publia et les livra à ceux des abonnés qui les demandèrent.

Ma collection de l'*Intermédiaire* est bien complète. J'ai acheté les seize premiers volumes à la Salle des *Bons-Enfants*, en 1888, dans de bonnes conditions de prix, grâce à l'obligeance de mon excellent ami, M. Faucou, qui, venu pour la *soutenir*, eut l'amabilité de ne me laisser que la concurrence d'un libraire des quais. Il la contrôla le lendemain, la déclara très complète, moins les titres et les tables de deux ou trois volumes qu'il m'offrit gracieusement.

A un certain point de vue, ma collection est peut-être *unique*. Grâce à des annotations manuscrites, je puis, sur une question quelconque, trouver les réponses, s'il y en a, et quel qu'en soit le nombre, sans le secours des tables.

Quelques exemples :

J'ouvre le tome I, à la page 165. Question *: Poésie du cardinal Jérôme de la Rovère*. Cette question, qui n'est pas suivie de renvoi est donc restée sans réponse jusqu'à ce jour.

Je prends le tome V, p. 496 : *Inadvertances de Ponson du Terrail et de divers auteurs*. Je trouve à la fin de cette question un renvoi à V, 581 ; à V, 581, un renvoi à XVIII, 19, et successivement aux pages ou colonnes 394, 426, 456 et 521 du même volume; à XVIII, 521, un renvoi à XXXIV, 243. Des renvois successifs, placés à la suite des réponses, me conduisent jusqu'au numéro du 10 mai (p. 580) et me permettent de lire, sans perdre de temps, tout ce que l'*Intermédiaire* a imprimé sur cette question.

Tome XX, p. 740, la question *Pierre-le-Secourable* est suivie du renvoi à XXXI, 364. A cette page, je trouve une réponse sans renvoi. C'est donc tout ce qu'il y a eu dans l'*Intermédiaire* sur *Pierre-le-Secourable*.

Les renvois aux volumes précédents sont très souvent incomplets ou inexacts; dans mon exemplaire, ils ont été corrigés et complétés avec le plus grand soin.

Ce travail, que j'avais commencé en mai 1890, après mon admission à la retraite, ne fut terminé, pour les vingt-quatre premiers volumes, qu'à la fin de 1891.

La mise au courant me demande, pour chaque numéro, deux heures à deux heures et demie de travail.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

P. S. L'apparition des *Nouvelles* remonte au numéro du 25 novembre 1890, et non à celui du 10 décembre, comme le dit notre collaborateur M. Effem (XXXV, 391). Outre les annonces de ventes publiques, etc., le numéro du 25 novembre contient une très curieuse et très intéressante note sur les *Bibliothèques fondées par la Ville de Paris.*

M. Effem fait appel à mon *omniscience* (XXXV, 703), pour retrouver la réponse faite à une question (*Ordre de chevalerie créé par Théodore de Neuhoff*), posée le 10 août 1885 (XVIII, 451). J'ouvre le tome à la page indiquée et je trouve un renvoi manuscrit à XXXI, 409.

—

— En 1875, lorsque je me suis abonné à l'*Intermédiaire*, j'ai acheté tout ce qui avait paru. On me livra 6 vol. brochés avec couverture imprimée et l'année 1874 encartée dans ses couvertures de livraisons (1). Depuis, je suis resté fidèle abonné et collaborateur intermittent. Voici la description de mon exemplaire, dont je n'ai jamais rien distrait de ce qui m'a été envoyé.

Mais tout d'abord, je tiens essentiellement à rendre hommage à M. Charles Read, qui, sous le pseudonyme de Carle de Rash, a fondé l'*Intermédiaire* en 1864 et l'a excellemment dirigé jusqu'au jour où il passa la main à Lucien Faucou, c'est-à-dire pendant plus de vingt ans. Encore aujourd'hui, sa plus grande satisfaction est de le voir prospérer (2).

L'*Intermédiaire* est divisé en 5 séries :

1re série, 1864 à 1883 ;
2e série, 1884 à 1891 ;
3e série, 1892 au 30 mai 1895 ;
4e série, du 30 mai 1895 à fin 1896 ;
5e série, à partir du 1er janvier 1897.

En voici la description ;

(1) J'ai vu aussi, broch. avec couv. imp., les années 1875 et 1876. Y en a-t-il d'autres ? Mais chacun des numéros a été publié avec une couverture imprimée. Toutefois, en 1867, plusieurs numeros ont été donnés sous la même couverture. Celles de 1864 ne portent pas de numéro d'ordre.

(2) J'ai pu retrouver le prospectus de cette publication. Voici le texte de la lettre d'envoi :

« Il se faut entr'aider.
« Cherchez et vous trouverez.

« A MM. *les Chercheurs et Curieux. Littérateurs et Gens du monde, Artistes, Bibliophiles, Archéologues, Généalogistes*, etc.

« Paris, le 1er novembre 1863.

« Nous avons l'honneur de vous prévenir que l'*Intermédiaire*, dont la publication, précédemment annoncée pour le 1er juillet dernier, n'avait été qu'ajournée, paraitra tous les mois, *à dater du 15 décembre prochain*, au prix de 4 francs par an.

« Le prospectus ci-joint vous rappellera le but que nous nous sommes proposé en créant cette nouvelle feuille périodique, dont l'utilité a frappé beaucoup de bons esprits et que de nombreuses demandes nous ont engagé à publier sans plus de délai.

« Nous croyons pouvoir compter sur votre adhésion et sur votre concours, dans une œuvre qui doit exister *pour tous* et *par tous*. Aussi venons-nous vous prier de nous adresser, *avant le 1er décembre*, les questions et communications de votre spécialité que vous voudriez bien faire insérer dans notre premier numéro.

« Le Directeur de l'*Intermédiaire*,
« CARLE DE RASH. »

Le prospectus est trop long pour être donné en entier. J'en extrais seulement le passage suivant : « C'est une tribune ouverte à quiconque a une *question* à poser, une *solution* à fournir, un *renseignement* utile ou curieux à enregistrer, en matière d'histoire, de biographie, d'art, d'archéologie, etc., etc. »

Le premier numéro a paru le 15 janvier 1864.

PREMIÈRE SÉRIE

Tome I, année 1864 (Veuve Benj. Duprat, rue Fontanes, 7).

Titre (il n'y a pas de faux-titre) et table des matières, x pages, 24 nos (1 à 24) comprenant ensemble 374 pages sur 2 col., couverture impr.

Tome II, année 1865 (Maison Cherbuliez rue de Seine, 33).

Faux-titre, titre, table, xv pages, 24 nos (25 à 48) 768 col., couverture impr.

Les titre et table de cette année ont été donnés dans une couverture de livraison portant le n° 48 *bis*.

Tome III, année 1866 (Maison Cherbuliez).

Faux-titre, titre, table, xvi p., 24 nos (49 à 72) 752 col. et non 750, les deux premières colonnes du n° 64 ayant été omises dans le numérotage. Couv. impr.

Tome IV, années 1867-68 (Maison Cherbuliez).

Faux-titre, titre (daté de 1868) et table, xi p., 24 nos (73 à 96), 400 col. Le n° 95 est daté du 10 décembre 1867, et le n° 96 du 25 décembre 1867-68. Il y a donc eu interruption pendant une année entière. Couv. impr.

Tome V, année 1869 (Joël Cherbuliez).

Faux-titre, titre, table, xvi p., 23 nos (97 à 119). Le dernier no est daté du 10 décembre 1869. 720 col. Couv impr. (1).

Tome VI, années 1870-73 (Sandoz et Fischbacher, 33, rue de Seine).

Faux-titre, titre, table, xii p., 16 nos (120 à 135) comprenant 480 col. Les nos 134 et 135 réunis, sont datés des 10 août 1870 et 25 décembre 1873. Couv. impr. On y ajoute le n° 136, daté du 10 janvier 1874, imprimé sur *papier jaune*, 2 feuillets, commençant ainsi : « Il reparaît ! Paris, le 1er janvier 1874. « Voici, pour le coup, un revenant ! »

(1) Dans le N° 98, l'éditeur avait intercalé un prospectus de 4 pages concernant l'*Intermédiaire*, et un autre de 2 pages, indiquant les prix d'abonnement : France, 12 fr., Etranger 15 fr.; et que les quatre premières années étaient en vente aux prix suivants : 1re année, 15 fr.; 2e année, 10 fr.; 3e année, 12 fr.; 4e année, 8 fr.

Le numéro du 25 décembre portant le N° 120, ne contient que le titre et la table. Question d'économie sans doute.

Tome VII, année 1874 (Sandoz et Fischbacher).

Faux-titre, titre, table, xv p., 24 nos (136 à 159) comprenant 744 col. Le n° 136 est la réimpression, sur *papier blanc*, avec une addition concernant les *Notes et Queries* anglais — du n° 136 sur papier jaune indiqué ci-dessus.

Tome VIII, année 1875 (Sandoz et Fischbacher).

Faux-titre, titre, table, xvi p., 24 nos (160 à 183), 768 col.

Tome IX. année 1876 (Sandoz et Fischbacher).

Faux-titre, titre, table, xv p., 24 nos (184 à 207), 768 col.

Tome X, année 1877 (Sandoz et Fischbacher).

Faux-titre, titre, table, xiii p., et 1 feuillet blanc, 24 nos (208 à 231), 768 col.

Tome XI, année 1878 (Sandoz et Fischbacher).

Faux-titre, titre, table, xv p., 24 nos (232 à 255), 768 col.

Tome XII, année 1879 (Sandoz et Fischbacher).

Faux-titre, titre, table, xv p., 24 nos (256 à 279), 768 col.

Tome XIII, année 1880 (couv. de livr. chez Sandoz, et à partir du n° 294 chez Rouveyre. Titre : Edouard Rouveyre.)

Faux-titre, titre, table, xv p., 24 nos (280 à 303), 760 col. (3).

Tome XIV, année 1881 (couv. Ed. Rouveyre. Titre : Rouveyre et Blond, 98, rue de Richelieu.)

Faux-titre, titre, table, xvi p., 25 nos (304 à 308 *bis*, 309 à 327), 800 col. (2).

Tome XV, année 1882 (couv. Ed. Rouveyre et G. Blond, 1, rue des Saints-Pères, puis, 98, rue de Richelieu. Titre: 13, rue Cujas.)

Faux-titre, titre, table, xiv p. et un feuillet blanc, 24 nos (328 à 351), 768 col. (1).

Tome XVI, année 1883 (couv. Rouveyre et Blond. Titre : 13, rue Cujas.)

Faux-titre, titre et 8 p. pour la table, 24 nos (352 à 375), 768 col. (4).

(1) Dans les Nos 302 et 303 étaient encartés un bulletin des publications en vente à la librairie Rouveyre et un prospectus concernant l'*Intermédiaire*.

(2) Dans le N° 304 était intercalée une lettre de M. Carle de Rash, datée du 10 janvier 1881, relative au diner de l'*Intermédiaire*. Ce diner a eu lieu le 31 janvier 1881, il en a été rendu compte en tête du N° 306. Il y avait (m'a-t-on dit, car je n'avais pu y assister) un menu imprimé avec vignette représentant l'intérieur d'une bibliothèque, avec un grand point d'interrogation brochant sur le tout. La chanson dont il est parlé dans ce compte-rendu, signée H.-E. D'Antan, contenant 26 couplets a pour titre: *La Mécanique de l'Intermédiaire, mécanisée en 1882* (sic) *couplets*... Elle est imprimée sur deux feuillets de papier de couleur.

(3) Dans le N° 332 se trouvait encarté le catalogue de la librairie Rouveyre et Blond, 2 feuillets.

(4) Les titres et tables des années 1882 et 1883 qui n'avaient point paru ont été publiés en 1885 au prix de 1 fr. 50 chaque. Elles sont rares.

DEUXIÈME SÉRIE

Tome XVII, année 1884. (couv. Lucien Faucou, directeur. Titre: 13, rue Cujas).

24 nos (376 à 399), 768 col., y compris faux-titre, titre et table.

En tête de l'année, circulaire de Faucou, 2 p. in-8°.

Tome XVIII, année 1885 (couv. et titre comme ci-dessus.)

24 nos (400 à 423), 768 col., y compris faux-titre, titre et table.

Tome XIX, année 1886 (couv. et titre id).

24 nos (424 à 447), 768 col., y compris faux-titre, titre et table.

Tome XX, année 1887 (couv. et titre id.).

24 nos (428 à 471), 768 col., y compris faux-titre, titre et table.

Tome XXI, année 1888 (couv. et titre id.).

24 nos (472 à 495), 768 col., y compris faux-titre, titre et table.

Tome XXII, année 1889 (couv. et titre id.).

24 nos (496 à 519), 768 col., y compris faux-titre, titre et table.

Tome XXIII, année 1890 (couv. et titre id.).

24 nos (520 à 543), 768 col., y compris faux-titre, titre et table.

Tome XXIV, année 1891 (couv. et titre id.).

25 nos (544 à 568), 1064 col., y compris faux-titre, titre et table. Trois numéros ont paru en décembre. C'est à partir de cette date que l'*Intermédiaire* a paru trois fois par mois.

Les *Nouvelles de l'Intermédiaire* ont paru pour la première fois le 25 octobre 1891, encartées dans l'*Intermédiaire*. Il y en a 6 pour 1891 (1 à 6), 48 col. (1).

TROISIÈME SÉRIE

Tome XXV, année 1892, 1er semestre (couv. et titre id.) (2).

18 nos (569 à 586), 648 col., y compris faux-titre, titre et table; et 18 numéros des *Nouvelles* (1 à 18), 144 col.

(1) Les *Nouvelles* avaient déjà paru sur les *Couvertures de livraisons* et pour la première fois le 25 novembre 1890.

A ce propos, une question se pose :

Doit-on faire relier les couvertures de livraisons qui contiennent des renseignements intéressants ? Dans l'espèce fallait-il conserver les couvertures contenant les Nouvelles et les faire relier avec le volume ? Je suis persuadé que peu d'abonnés y ont songé. Et puis, comment faire relier : les numéros encartés dans leurs couvertures ou bien les couvertures réunies à la fin du volume ? J'ai expérimenté les deux systèmes, je n'en préconise aucun, c'est affaire de goût personnel.

La couverture de livraison du 10 août 1891, N° 558, contient un acticle intitulé *Le Livre de l'avenir*, signé du général Iung, futur directeur de l'*Intermédiaire*. Le *Livre de l'Avenir* devrait, dit-il, être imprimé d'un seul côté, sur feuillets séparés, réunis par une reliure mobile, permettant d'y faire des intercalations. Il ne s'agit, bien entendu que des recueils de lettres, mémoires, travaux historiques, etc.

(2) En tête du 1er semestre, numéro spécimen de l'*Intermédiaire* (24 col.) et des *Nouvelles* (8 col.). Ce spécimen ne contient qu'une partie des matières du N° 569.

Tome XXVI, année 1892, 2e semestre (couv. et titre id.).
18 nos (587 à 604), 720 col., y compris faux-titre, titre et table (1); et 18 numéros des *Nouvelles* (19 à 36), 152 col.

Tome XXVII, année 1893, 1er semestre (couv. et titre id.).
18 nos (605 à 622), 720 col., y compris faux-titre, titre et table; et 18 numéros des *Nouvelles* (1 à 18), 144 col.

Tome XXVIII, année 1893, 2e semestre (couv. et titre id.).
18 nos (623 à 640), 800 col., y compris faux-titre, titre et table; et 18 numéros des *Nouvellès* (1 à 18), 144 col.

Tome XXIX, année 1894, 1re série (couv. et titre id.).
1er semestre, 18 nos (641 à 658), faux-titre, et 728 col., y compris la table; et 18 numéros des *Nouvelles* (1 à 18), 144 col.

Tome XXX, année 1894, 2e série (couv. et titre id.).
18 nos (659 à 676), faux-titre, titre et 708 col., table comprise; et 18 numéros des *Nouvelles* (1 à 18), 144 col.
On place en tête du n° 675 le portrait de Faucou (d'après un cliché de Nadar), qui a été envoyé à tous les abonnés.

Tome XXXI, année 1895, 1er semestre (couv. : rue Cujas, 13; titre : rue Cujas, 13).
18 nos (677 à 694), faux-titre, titre et 720 col., table comprise; et 18 numéros des *Nouvelles* (1 à 18), 144 col.

QUATRIÈME SÉRIE (2)

Tome XXXII, année 1895, 2e semestre couv. (nos 695 à 706) : rue Cujas, 13, puis 23 *bis*, rue de la Faisanderie; titre : rue Cujas, 13).
18 nos (695 à 712), faux-titre, titre et 712 col., table comprise; et 18 nos des *Nouvelles* (1 à 18), 144 col.
Portrait du général Iung, notre très regretté directeur, sur la première page du n° 18.

Tome XXXIII, année 1896, 1er semestre (couv. : 23 *bis*, rue de la Faisanderie. Titre : 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

(1) Dans le N° 593 était encarté un bulletin de souscription à la Table générale de l'Intermédiaire, années 1864 à 1891 (Prix 25 fr.). Elle a paru en avril 1893. Elle comprend faux-titre, titre, préface, table de concordance, ensemble VII p. et 782 col. Impr. Noblet. Couv. impr.
Il faut bien dire que cette table laisse beaucoup à désirer, ainsi que le témoigne le colossal errata qui la termine; elle n'est d'ailleurs pas facile à faire. J'exprime le vœu, que l'on mette dès aujourd'hui en souscription une nouvelle table générale allant de l'origine à 1900 inclusivement; et qu'elle soit plus correcte que sa devancière. Le rédacteur devra prendre soin de consulter les copieux *errata* et *corrigenda* qui sont à la fin de chaque table partielle.

(2) A la 4e page des couvertures de livraisons N° 692 et suivantes, il est dit que la 4e série a commencé sous la direction de M. le général Iung, le 30 mai 1895. mais cette indication apparait pour la première fois seulement sur le N° 699 (20 août 1895).

19 nos (713, 713 *bis*, 714 à 730), 760 col., y compris faux-titre, titre et table; et 18 nos des *Nouvelles* (1 à 18), 144 col.

Tome XXXIV, année 1896, 2e semestre (couv. et titre comme au vol. précédent).
18 nos (731 à 748), 856 col., y compris faux-titre, titre et table.
C'est à partir du n° 731 que les *Nouvelles* font corps avec l'*Intermédiaire* sous une seule pagination.

CINQUIEME SÉRIE

Tome XXXV, année 1897, 1er semestre (couv. : direction et administration, 38, avenue de Wagram).
En cours de publication.

A partir du 1er janvier 1897, M. Girard de Rialle a pris la direction littéraire de l'*Intermédiaire*. Mme la générale Iung continue la gérance administrative.

Les nos 1 à 198 ont été imprimés par Meyrueis, 199 à 706 par Noblet et les numéros suivants par Lefebvre.

Le prix d'abonnement était de 4 fr., étranger 6 fr., pour les 6 premiers mois de 1864; de 5 fr., étranger 7 fr., pour les 6 derniers mois; de 10 fr. par an, étranger 14 fr., pour les années 1865 à 1868; de 12 fr., étranger 15 fr., pour les années 1869 à 1883. Depuis l'année 1884, il est de 16 fr., étranger 18 fr.

JULES BRIVOIS.

BIBLIOGRAPHIE

—

Académie des Inscriptions et Belles Lettres. — Cette Compagnie vient d'accorder le prix Gobert (Antiquités nationales) à M. Funck-Breutaus pour son livre sur *Philippe-le-Bel et la Flandre* (9,000 francs) et une mention à M. Baudon de Mauny (1,000 francs) pour son étude sur les *Relations des comtes de Foix avec la Catalogne.*

*La Direction de l'*INTERMÉDIAIRE *serait infiniment obligée à ses abonnés et collaborateurs de vouloir bien accompagner leurs communications, soit de leur carte de visite, soit de leurs nom et adresse lisiblement écrits.*

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. G. LEFEBVRE 5 et 7, rue Claude-Vellefaux, Paris.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Juin 1897.*

XXXVe Volume. — N° 766

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Cinquième Série. — 1re Année — N° 18

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

RÉPONSES

Rouget de Lisle est-il l'auteur de la Marseillaise? (I, 147, 203, 216, 298, 313, 342; II, 286; III, 111; XXXIV, 771; XXXV, 483, 577). — A propos de la recherche de M. de Prins (20 avril) de ce qui a été écrit à ce sujet et à l'appui de l'exposé de M. Tiersot (10 mai), je connais une personne apte à bien y répondre.

C'est le doyen des descendants des derniers amis de Rouget à Choisy, M. Alfred Bénard, auteur de la *Walhalla* (souvenir franco-russe) et des *Annuaires parisiens depuis 1500* (éditeur Guillaumin).

Dans sa *Marseillaise de Rouget de Lisle* (en préparation) ce philanthrope a relevé ce qui a été publié, en ce sens, depuis 1792, y compris les nombreux journaux français et étrangers qui s'en sont occupés à la suite de la rectification officielle de notre chant national.

Le *Journal des Débats* du 2 mai et le *Petit Parisien* du 9 mai se sont, non seulement, suivant M. Tiersot mais encore et surtout selon M. Bénard, historiquement fourvoyés en ce qui concerne la prétendue composition audomaroise du chantre Grisons.

GUILLAUME WARNER.

***

— Alexandre Boucher a été un violon célèbre. Ce que Paganini a été pour le règne de Louis-Philippe, il l'a été pour le premier Empire. Pendant sa vieillesse, très verte, il fréquentait journellement les bureaux de rédaction. C'est alors que j'ai eu à le rencontrer et surtout à l'entendre. Il était plein de souvenirs anecdotiques fort curieux. Il a passé, un jour, une heure à me démontrer, mais sans me convaincre, qu'il était l'auteur de la *Marseillaise.*

Ayant donné des leçons de solfège à Joséphine et à Hortense, il avait été à même de fréquenter les Tuileries et, à ce sujet, comme il ressemblait un peu à Napoléon, il disait sans broncher :

Ce grand homme était jaloux de moi.

Il ajoutait :

Du reste, il me regardait de travers, sachant bien que j'étais un bon royaliste, ami des Bourbons d'Espagne, qu'il avait filoutés.

Il a été maître de chapelle de Ferdinand VII.

Il disait encore (nous étions en 1850) :

Hortense était charmante et pas cruelle; et j'en sais quelque chose. Certainement je ne suis pas le père du Président de la République (Louis-Napoléon Bonaparte), mais j'aurais pu l'être.

Il n'était pas davantage le père de la *Marseillaise*.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Le chevalier d'Assas (VII, 678, 709; VIII, 22, 50; XV, 702, 734, 761). — Quel est le personnage historique qui a prononcé le fameux : « A moi, Auvergne, voilà l'ennemi! »? La légende veut que ce soit le chevalier d'Assas. — S'il faut croire les *Mémoires inédits* de Grimm (t. I, page 188) et les *Mémoires* de Lombard de Langres, ç'aurait été, non l'officier, mais un sergent de sa compagnie, nommé Dubois. Ce sous-officier ayant été tué sur le coup, son cri, qui venait de sauver l'armée, fut mis, à tort, dans la bouche du chevalier et en dépit de la protestation de celui-ci. Il convient de dire que les *Mémoires militaires*, de M. de Rochambeau, attribuent le mot à d'Assas.

Qui a raison?

Je prépare un livre: *Sous-offs et soldats de France*. Je serai reconnaissant aux confrères de l'*Intermédiaire* qui pourront me procurer un récit détaillé de cet épisode de la journée de Clostercamp ou m'indiquer les sources où je dois m'adresser.

Même demande au sujet du sergent Pascal allant, sans hésiter, au poste où Chevert lui dit qu'il va trouver la mort (Prague).

Dans l'œuvre, dont je rassemble les éléments, je ne veux relever que des événements appuyés par l'histoire.

Les faits exacts sont plus probants que les récits d'imagination où l'on met ce qu'on veut. Merci aux confrères qui m'aideront à grossir les documents que je réunis.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

La culpabilité de Lesurques (XXII, 324, 412, 442, 465, 523; XXXIV, 580, 683; XXXV, 16, 342, 532). — On peut aussi consulter sur l'affaire Lesurques :

Cour de cassation. — Affaire Lesurques. — Compte rendu complet accompagné de lettres autographes de Lesurques et de Dubosq. — Requête de Mlle Lesurques. — Rapport de M. Faustin Hélie, conseiller à la Cour. — Plaidoirie de Me J. Bozérian, avocat de Mlle Lesurques. — Plaidoirie de Me E. Housset, avocat d'office de la mémoire de Dubosq. — Réquisitoire de Me Delangle, procureur général. — Notes. — Arrêt. — Autographes. Paris, Librairie Centrale, 1869, in-8°.

Amendement Lesurques. — Notice historique par le baron de Janzé, député. Paris, Dentu, 1864, broch. in-8°. Cette brochure renferme de précieux renseignements sur l'affaire Lesurques.

Réfutation du Rapport de M. le baron Zangiacomi, sur la question de savoir s'il y a lieu de réviser le jugement qui a condamné à mort Joseph Lesurques, pour servir de supplément au mémoire justificatif publié en faveur de cet infortuné, par M. J.-B. Salgues. Paris, Dentu, 1823, in-8°.

Mémoire pour les enfants Lesurques (au sujet d'une somme de 75,000 francs sous séquestre en 1838), s. d., in-4°, brochure.

Historique et révision du procès de Lesurques, par J.-E.-H. Bertin, suivis des rapports de MM. Zangiacomi, Laboulie et Canet. In-8°, 1851.

Lesurques, sa justification, par Auguste Jeandel. 1864, in-8°.

Lesurques à la Conciergerie. Monologue dramatique, en un acte, par C. Maus. 1874.

Procès d'outre-tombe. Joseph Lesurques contre le comte Siméon, par le comte H. d'Audigier. 1861, in-8°.

Procès d'outre-tombe. Joseph Lesurques devant la Chambre des pairs et devant le Sénat (1821-1862). Simple rapprochement, par Louis Méquillet. 1862, in-8°.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Etymologies italiennes (XXII, 607, 717; XXXV, 583). — Le mot *calembour*, ne semble pas pouvoir se tirer de cette variété d'Alvès appelée *calambour*, *calombac*, etc., qui est l'*Aloexylon Agallochum* de Cochinchine.

D'abord, les deux mots ne se sont jamais écrits de même. Ensuite, on ne voit pas d'analogie entre le bois odorant du calambour et cette « fiente de l'esprit qui s'envole » comme l'a appelée Victor Hugo, que l'on nomme un calembourg.

Sachs et Villatte, dans leur dictionnaire encyclopédique allemand, lui donnent pour origine « l'abbé Calemberg », personnage plaisant des contes allemands; ceci est confirmé par Littré, d'après Chasles (*Études sur l'Allemagne*). La langue grecque nous donne aussi Κολ'αβρυξω, faire des railleries, qui ressemble également beaucoup à *calembredaine*, bien qu'en picard *calemberdaine* ait un autre sens. — Quant au mot *comm'drum*, il n'existe pas en anglais; il y a confusion avec *conundrum* qui signifie jeu de mots et dont l'étymologie n'a pas encore été trouvée. On a pris les six jambages des deux *n* et de l'*u* qui les sépare pour deux *m*. Au surplus *rum*, en anglais, ne signifie pas plaisanterie.

PAUL ARGELÈS.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722; XXXIV, 248, 339, 385, 630; XXXV, 17, 151, 342, 581):

Souvent homme varie, d'Auguste Vacquerie et *Souvent homme varie*, de Mme Lebas.

Paternité (1891), de Paul Leleu (publié à Paris, chez Ferreyrol) et *Paternité*, par M. André Theuriet, de l'Académie française, publié chez Dentu (1894).

Ma Grande de Paul Margueritte (Kolb) et *La Grande* d'Emile Dodillon (Lemerre).

A. C.

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650; XXXIII, 38, 300, 357, 694; XXXIV, 202, 301, 399, 816; XXXV, 245, 388, 585). — J'ai relevé ceux-ci dernièrement :

A Parthenay, la rue *Moque-Souris*.

Au Mans, la rue des *Ah! Ah!*

La signification du premier de ces noms peut être facilement imaginée, mais celle du second? Je m'en suis enquis, et voici ce qu'on m'a répondu :

La rue des *Ah! Ah!* aboutit à la rive droite de la Sarthe. A son extrémité se trouvait jadis une passerelle jetée sur la rivière, laquelle passerelle, chaque soir, était fermée par une porte qui ne s'ouvrait plus qu'au matin, de sorte que les manceaux qui s'étaient attardés hors la ville, en trouvaient l'entrée barrée; leur désappointement se manifestait fréquemment par cette double exclamation « Ah! Ah! » La rue en prit le nom.

L'explication me paraît médiocre.

Au Mans, encore, se trouvent une rue de la *Juiverie* et une rue des *Falotiers*.

Cependant, je ne sais si cette dernière existe encore. Il me semble qu'elle a changé de nom ou bien a été détruite.

THOMAZIN.

—

Graux (XXXI, 313, 507; XXXV, 533, 773). — Notre patois a le mot *grau* pour signifier ongle, griffe, du sanscrit *grah*, prendre, saisir. D'où les verbes *agrauhi*, agripper, et s'*agrauhi*, s'agriffer. D'après les explications données ici du mot *graux*, je comprends qu'il s'agit d'un endroit où l'eau « étend sa griffe » dans les terres.

EDME DE LAURME.

—

La Vierge noire (XXXIV, 193, 513, 640; XXXV, 65, 169, 251, 300, 365, 442, 495, 559, 633, 729). — A signaler, sur ce sujet, la petite vierge en bois noir, au couvent de Notre-Dame-des-Hermites (Einsiedeln, Suisse); et, à propos de Notre-Dame-de-Liesse, l'élégante plaquette qu'a consacrée à ce pèlerinage un aimable auteur genevois, J.-Augustin Bost (Genève, Béroud, éditeur, 1890).

A. C.

—

Singulières figures admises dans les églises (XXXIV, 333, 611; XXXV, 172, 495, 594 720). — Il y a un crocodile empaillé dans la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne).

L'EX-CAR.

—

Campi (XXXIV, 647; XXXV, 204, 636). — En août 1650, un Campy était gouverneur de Mirecourt pour le roi de France. Il rendit la citadelle de Mirecourt, défendue par une garnison de 75 hommes, à l'armée lorraine, commandée par le comte de Ligniville.

ROBINET DE CLÉRY.

—

Le tombeau de Naundorff (XXXIV, 767; XXXV, 215). — La tombe de Louis XVII (1785-1845) se trouve dans l'ancien cimetière de Delft, en Hollande; sans l'avoir encore visitée, nous savons que des personnes venues de Suisse dans l'été 1896 pour la voir, eurent de la peine à la découvrir. Elle se présente sous la forme d'une dalle de marbre gris, un peu inclinée et enfoncée dans la terre assez profondément; la partie supérieure est traversée par une fente; l'inscription qu'elle porte est la suivante :

Ici repose
LOUIS XVII
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
CHARLES-LOUIS, DUC DE NORMANDIE
NÉ A VERSAILLES, LE 27 MARS 1785
DÉCÉDÉ A DELFT
LE 10 AOUT 1845

Il n'est pas impossible que, prochainement, les restes ne doivent être transportés ailleurs, les autorités de Delft ayant décidé de comprendre l'ancien cimetière, dans la création d'un parc pour la ville.

MAURICE BARBEY.

—

Bertrand de la Peyrouse (XXXV, 92). — M. J. A. D. pourra trouver quelques renseignements sur la famille de Bertrand de « la Pérouse » ou « la Perrouse », dans l'*Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, du comte A. de Foras. Grenoble, 1863, in-f°, t. I, p. 189-195, et 42, 76, 91, 109, 251, 332, 378, 384.

M. B.

—

Famille de Mayol de Lupé (XXXV, 92). — Le Vivarais, divisé en haut et bas, avec Viviers pour capitale, faisait partie

du gouvernement de Languedoc, et a formé le département de l'Ardèche.

Le Forez, divisé aussi en haut et bas, est une vallée arrosée par la Loire dans son cours supérieur; Montbrison en était la capitale. Il fait aujourd'hui partie du département de la Loire.

Un membre de la famille sus-indiquée, D. Jean de Mayol de Lupé, figure dans le dernier annuaire (1892) du séminaire Saint-Sulpice, comme bénédictin de l'abbaye de Ligugé, près Poitiers.

SENSIM.

—

Famille de Burges (XXXV, 96). — Les armoiries de la famille de Burges, seigneurs de Montsimon et du Solier, originaires de Flandres, demeurant à Bourg en 1726, sont : « De sable à la croix ancrée d'or ». (*Armorial de Bourgogne et de Bresse*, par Jacques Chevillard; 1726.) VILLEROY.

—

Nos pièces de cent sous (XXXV, 194, 374, 465, 548, 651). — Sans partager les idées plaisantes émises dans la question, voici, je l'espère, une réponse, qui, vraie ou fausse, ne froissera les sentiments de personne.

L'exergue en cause, sur nos monnaies de système décimal, date du Consulat.

La Belgique l'a adoptée, avec une variante de nationalité.

Elle a aussi figuré, sur les monnaies de l'ancien royaume d'Italie, à l'effigie de « Napoleone imperatore e re », sous cette forme : *Dio protegge l'Italia*.

Si nous considérons cette formule comme une traduction exacte, il en résulte que les exergues, en langue française, doivent être entendues à l'indicatif, dans le sens de l'affirmation.

L'impératif, en italien, exigerait *proteggi;* le substantif ou optatif : *protegga*.

Je n'ai pas la prétention d'enseigner l'italien à mes confrères de l'*Intermédiaire*, mais, si précédemment la question n'a pas été traitée avec développements, je souhaiterais qu'ils entreprissent, avec respect pour chacune, l'histoire des exergues des monnaies, au moins de nos jours. SENSIM.

—

Château de la Rouërie (XXXV, 282, 513). — M. Hubert Smith désire avoir des renseignements très circonstanciés, moins sur le château lui-même que sur la famille; il peut s'adresser, soit au bibliothécaire de la Société d'émulation de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) : M. Anne Duportal, rue du Port, soit à M. Allain du Cleuziou, secrétaire général de ladite Société, rue Vicairie.

Le vol. 33 de la Société, paru en 1895, a publié un certain nombre d'archives concernant la famille de la Rouërie (pages 208 à 262). Le bibliothécaire pourrait céder le volume entier, suivant prix à débattre; le secrétaire général, auteur de la publication, pourrait peut-être offrir le tirage à part de son mémoire, mais, je le répète, pour éviter tout mécompte, la publication concerne la famille et non le château. G. F.

—

Ferme et vente d'offices de justice (XXXV, 285, 609). — En consultant le *Répertoire de jurisprudence générale*, de Dalloz, au mot: *Office*, n° 7 et suivants, et au mot : *Fonctionnaire public*, n° 22, 24 et suivants, on trouve avec nombreux détails et preuves à l'appui, que si la vénalité des charges n'a été légalement reconnue en France que vers le milieu du XV° siècle, auparavant la règle de l'intransmissibilité était peu respectée et que les rois eux-mêmes, notamment Jean-le-Bon et Charles VI, vendirent des offices de judicature.

Avant saint Louis, la prévôté de Paris était réputée vénale. L'abus continua sous son règne, car on sait que Boniface VIII fit des difficultés à Philippe-le-Bel relativement à la canonisation de Louis IX, par ce motif qu'il avait mis « les bailliages et prévôtés à ferme, dont plusieurs étaient déshérités ».

Ce fut Louis XII qui introduisit en France la vénalité des offices pour parer aux énormes dépenses de ses guerres d'Italie, et lorsque son successeur, François Ier, érigea, en 1522, le bureau des parties casuelles et pratiqua plus ouvertement encore la vénalité des offices, il ne fit que reconnaître le trafic existant depuis bien longtemps déjà. YSEM.

—

Anciens émaux de Limoges (XXXV, 289, 610). — Il y eut, dans la famille des Laudin, cinq émailleurs, au moins, dont les noms sont cités. Deux avaient pour prénom : Jacques ; deux autres s'appelaient Nicolas, et un autre Noël. Celui-ci

vécut de 1657 à 1727, et le musée de Limoges possède plusieurs de ses bons ouvrages, particulièrement une *Reine agenouillée* qui est, peut-être, Anne d'Autriche. Pour être fixé sur ce point, il faudrait consulter : *Emaux peints, à l'exposition rétrospective de Limoges, en 1886,* par M. Louis Bourdery. Dans cette notice, on trouverait, sans doute aussi, des renseignements sur les Nouailher, qui furent aussi nombreux et aussi féconds que les Laudin, mais ne méritent pas — pour la plupart — le nom d'artistes. Pierre Nouailher a cependant des productions d'un grand éclat, témoin le *Christ* qui est dans la collection de M. Astaix.

T. Pavot.

—

Merens (XXXV, 291). — Le *Nobiliaire toulousain* ne cite pas ce nom. On y trouve Meritens, c'est tout.

Effem.

—

Femmes pairs de France et gouverneurs de provinces (XXXV, 432, 753). — Au congrès des sociétés savantes de Paris et des départements, qui s'est ouvert à la Sorbonne, le 20 avril 1897, il a été donné lecture, dans la séance du soir du jeudi 22, d'un mémoire intitulé : *Les femmes pairs de France.* Le collaborateur V. Vincent trouvera, dans la partie proprement dite du *Journal officiel de la République française,* du 23 (page 2370 2e colonne) une analyse de ce mémoire, qui a pour auteur Mme Vincent, de la Société d'économie sociale, et qui verra sans doute le jour en librairie ; du moins : *hoc est in votis.*

Verepius.

—

Le chêne et le roseau. La Fontaine imitateur (XXXV, 433). — Il est possible que La Fontaine ait trouvé chez autrui l'idée fondamentale de sa fable : *Le chêne et le roseau,* mais c'est difficile à établir avec le quatrain cité. Voici, sur un autre sujet, une petite pièce qui pourrait bien aussi faire illusion :

La mors et le bosquillon.

Tant de loing que de prèz n'est laide
La mors. La clamait à son ayde
Tosjors un povre bosquillon
Que n'ôt chevance ne sillon.
— Que ne viens ! disait, ô ma mie !
Finer ma doulourouse vie. —
Tant brama qu'advint, et de voix
Terrible : « Que veux-tu ? » — Ce bois
Que m'aydiez à carguer, Madame.
Peur et labeur n'ont même game.

Ne croirait-on pas que ces vers — écrits par Marie de France (XIIIe siècle) — ont servi à composer : *La mort et le bûcheron?* Et point du tout. La Fontaine (il l'a déclaré, du moins) s'est, alors, inspiré d'Esope.

Mais notre fabuliste n'a pas révélé toujours de qui il empruntait. Ainsi, l'abbé Roubaud, auteur de *Nouveaux synonymes françois* (1786), dit ceci, à l'article : « Revendiquer » :

Parmi les sources dans lesquelles le Bonhomme a puisé, le hasard m'en a fait découvrir une absolument inconnue, d'où il a tiré des morceaux très piquants et même des pièces entières, si je m'en souviens bien. C'est un petit livre intitulé : *Les œuvres du marquis de Mascarille,* imprimé à Lyon, en 1620.

T. Pavot.

***

— L'apologue est résumé dans une sentence de Bidpaï :

Quoique le vent ne fasse pas de mal à l'herbe qui plie devant lui, il arrache néanmoins les arbres les plus gros et les plus puissants.
(*Contes et fables indiennes*, t. I, p. 300.)

Robert (tome I, p. 86-90) donne un très curieux extrait du vieux poème, *Regnart le Contrefait,* où le lieu de l'action est la rive de la Seine ; le temps, celui du grand flot (de la grande crue) de 1318, et où l'apologue est appliqué d'abord aux Flaments vaincus par Philippe-le-Bel à Mons-en-Puelle (1306) et par Philippe-de-Valois à Cassel (1328) :

A Mons en Peule et à Cassel
La y ot de mors maint monsel...
En l'an mil trois cent et vingt huit,
Tant par le jour que par la nuit,
Le roi Philippe tant venta
Que trestout les Flamens mata ;
. . . .
. . . .

Vers 29) Le vent redouble ses efforts,
— 30) Et fait si bien qu'il déracine
— 31) Celui de qui la tête au ciel étoit [voisine,
— 32) Et dont les pieds touchoient à [l'empire des morts.

On peut rapprocher de ce passage, ces vers de même mesure du *Regnart le Contrefait :*



Le vent hurta, l'arbre se tint.
Le vent de toutes parts lui vint...,
Le vent tant bouta et hurta,
Que le chesne à terre ietta !

Racan, dans la neuvième strophe de son *Ode pour Mgr le duc de Bellegarde*, décrit un chêne dont

Le tronc vénérable
Attache dans l'enfer ses secondes racines,
Et de ses larges bras touche le firmament.

N'est-ce pas là le poète imité par La Fontaine ?

D'un Chesne et d'un Roseau.

Un Chesne dur, puissant, robuste et fort,
Contre un Roseau foyble, debile et tendre,
Pour demonstrer sa puissance et effort,
Jadis voulut quereller et contendre,
En soubstenant qu'il n'oseroit pretendre
Se comparer à luy quant en puissance;
Car s'il le faict, luy offre sans attendre
Livrer assault et luy porter nuysance.
Quand le Roseau eust ouy les contends
Et les propos de ce Chesne orgueilleux,
Il lui a dict : « On pourra voir en temps
Lequel sera le plus fort de nous deux. »
Or, cependant qu'ils deuisoient entre eulx
De leur pouoir, voicy venir un erre (tour- [billon)
De vent de bise, aspre et impetueux,
Qui faict tomber le Chesne sur la terre.
Quand il se veist en ce poinct abbatu
Et le Roseau estre debout encoire,
Il demanda par quel' force et vertu
Il auoit peu obtenir la victoire.
Il lui a dict pour raison peremptoire
Que ce a esté pour avoir obey
A cestuy vent, car luy estoit notoire,
Qu'il fust rompu, s'il eust desobey.

Guillaume Haudent, *Apologues*, 2e partie, fable CLXXX. Poète français, vivait au milieu du XVIe siècle. — Apologues d'Esope mis en rithme françoyse; Rouen, 1547, in-16.

Les Grands Ecrivains de la France. Œuvres de J. de La Fontaine, t. I, p. 124-128. Fables. Appendice, p. 440.

P. c. c. : NYCTICORAX.

—

Holostérique (XXXV, 434). — Les baromètres métalliques sont appelés, ou *anéroïdes*, ou *holostériques*. Ceux-ci sont de fabrication supérieure, mais, comme principe, ne diffèrent pas des autres. Dans les deux sortes, le mercure est absent; de là le mot, premier en date, *anéroïde*, qui veut dire : sans liquide (de α privatif, et νηρός humidité). Quant au terme *holostérique*, il signifie que l'instrument est, *en entier* (ὅλος), composé d'un corps *solide* (στερεός).

T. PAVOT.

— Du grec *holos* entier, *stéréos* solide. Se dit d'un baromètre entièrement solide (ne contenant pas de liquide, comme le mercure) dans lequel les variations de la pression atmosphérique sont indiquées par les changements de forme d'une enveloppe rigide et élastique. Tels sont les baromètres métalliques de Vidie et de Bourdon. R. PAILLOT.

* * *

— Le baromètre holostérique n'est autre que le baromètre anéroïde, avec cette différence que, dans celui-ci, le mouvement du couvercle se transmet à l'aiguille du cadran par l'intermédiaire d'une crémaillère, tandis que dans le baromètre holostérique, ce mouvement se transmet par l'intermédiaire d'une chaînette. (V. *Annuaire du Club alpin français*, 1874, p. 458).

Le mot holostérique a été créé, dit-on, par les inventeurs de ce système de transmission, MM. Naudet, Hulot et Cie, de Paris.

Ces constructeurs ont voulu évidemment donner à l'instrument, par eux modifié, un nom dont le sens étymologique indiquât que le dit instrument est un baromètre métallique, comme le baromètre anéroïde, et non un baromètre à mercure.

Ainsi, *anéroïde* ayant été formé de α privatif et de νηρός *liquide* (sans liquide), on aura voulu faire un mot exprimant, sous une autre forme, la même idée. Dans ce cas, *holostérique* viendrait de ὅλος *entier*, et στερεὸς *solide*, c'est-à-dire *solide* dans toutes ses parties, par opposition à *liquide*.

R. DE FURONNIÈRES.

—

Le poète Pierre Rosset (XXXV, 435). — Je trouve bien peu de chose sur cet auteur.

Jœcher dit :

Historien et poète de Gaëte, florissait vers 1540 et écrivit : *Christus, poema;* et, *Breve descrittione delle cose più notabili di Gaeta*, ouvrage qui parut à Naples en 1675, in-8°. PIERRE CLAUER.

—

Famille de Seyturier (XXXV, 435). — L'acte de mariage du comte de Lucinge avec une des filles du premier mariage du duc de Berry a été publié par moi, page 34 de mon livre *Les Secrets des Bour-*

bons; il porte la date du 30 septembre 1823 et a été passé à Paris (1er arrondissement). Parmi les témoins figure Louis Gaspard, vicomte de Seyturier, officier de cavalerie en retraite, chevalier de Saint-Louis, âgé de soixante-huit ans, demeurant rue de Verneuil, n° 21, témoin de l'époux. C'est très probablement lui qui est mort comte, rue de Verneuil, n° 9, en février 1831; les scellés furent apposés le 28 (*Petites Affiches* du 4 mars).

NAUROY.

***

— Je trouve dans l'*Armorial de l'Ain*, Lyon, 1874, grand in-4°, à la fin de l'article consacré à la maison de Seyturier:

Alexandre-Marie de Seyturier, chef d'escadron en retraite, chevalier de Saint-Louis, est mort, à Meximieux, le 22 mai 1851. Il a légué tous ses biens à sa nièce, Joséphine-Antoinette de Seyturier, chanoinesse en Bavière, demeurant à Lyon.

S'il avait eu des héritiers mâles, je suppose qu'il n'eût pas légué sa fortune à sa nièce. Je n'ai pas trouvé l'adresse de celle-ci dans l'*Indicateur*, mais cette absence ne prouve pas son décès.

A. VINGT.

—

Chercher midi à quatorze heures (XXXV, 473) :

Cette locution vient de l'usage des Romains de compter par vingt-quatre heures, d'un lever du soleil à l'autre. La première heure était celle qui suivait le coucher du soleil et l'on comptait jusqu'à 24. On appelait alors « une heure » celle que nous appelons la septième. En parcourant les douze heures, on arrivait à l'heure de midi; mais elle ne pouvait se trouver à quatorze heures, puisque le cadran n'est divisé qu'en douze parties.

Extrait de *Proverbes et Locutions*, par Didier Loubens. *P. c. c.:* CHARLEC.

***

— On donnait, au XVIIe siècle, le nom de Chercheur de midi à quatorze heures, à des parasites qui, n'ayant pas encore dîné longtemps après que l'heure était passée, cherchaient toujours ce dîner qu'ils ne pouvaient parvenir à trouver. En 1620, on donna, au Louvre, un ballet des « Chercheurs de midi à quatorze heures », où il n'y a pour personnages que des gueux, des saltimbanques ou charlatans qui sont de la race affamée pour qui le dîner n'est pas toujours prêt, quand l'heure sonne. De là l'origine de la locution, d'après Larousse, au mot « Chercheur ».

UN JEUNE CHERCHEUR.

***

— C'est perdre son temps, c'est chercher une chose où elle n'est pas, où elle ne peut pas être. Jusqu'au siècle dernier, en Italie, on a compté par 24 heures, et l'on conserve des montres françaises du XVe siècle portant, à l'italienne, vingt-quatre divisions. Elles ont dû servir, malgré cela, quand on a établi de compter par 2 fois 12, et c'est alors, sans doute, que parut la locution qui nous occupe. Le passage du soleil au méridien est notre point de départ; il est midi. L'intervalle d'un douzième étant franchi, nous disions : il est une heure. Mais, en Italie, ce numéro *un* était donné au moment où le soleil se couche; soit, au plus tard, 8 heures. Onze divisions au-delà de ce point menaient au chiffre 19; midi était, en ce cas, à la dix-neuvième heure. D'autre part, le soleil se couchant, au plus tôt, à 4 heures, le même calcul mettait midi à 15 heures. Le milieu du jour variait donc, avec les saisons, entre 19 et 15, mais ne se trouvait jamais à quatorze heures. T. PAVOT.

***

— Dans les *Petites Ignorances de la Conversation*, M. Charles Rozan dit ceci :

Chercher midi à quatorze heures. — Chercher les choses où elles ne sont pas, aller au-delà, se créer des difficultés, se donner plus de peine qu'il ne faut. Les mots « quatorze heures » qui ne s'expliquent pas d'eux-mêmes dans ce proverbe, puisque notre cadran n'a pas de chiffre plus élevé que douze, nous viennent de l'Italie où l'usage est de compter par vingt-quatre heures, d'un soleil à un autre, au lieu de séparer en deux séries de douze heures, comme nous le faisons, l'espace de chaque jour.

Vous qui vivez dans ces demeures,
Etes-vous bien? Tenez-vous-y;
Et n'allez pas chercher midi
A quatorze heures.
(VOLTAIRE. — *Poésies mêlées*).

La rue du Cherche-Midi doit son nom à un cadran près duquel on avait peint des gens qui cherchaient midi à quatorze heures. *P. c. c.:* PAUL DY.

***

— Voyez Littré au mot: « Quatorze ».

G. FUSTIER.

Battu de l'oiseau (XXXV, 474) :

Etre battu de l'oiseau, être découragé, rebuté par une suite de mauvais succès, de traverses. Expression prise de la fauconnerie, où elle s'emploie au propre en parlant du gibier harcelé par le faucon.

(Quitard : *Dictionnaire des proverbes*.)

P. c. c. : GUSTAVE FUSTIER.

Même réponse : T. PAVOT.

—

Un livre à retrouver (XXXV, 475). — L'exemplaire unique des *Œuvres de Racine*, publié en 1801-1805 (3 vol. in-f°) par Pierre Didot l'aîné, imprimé sur peau de vélin, et dont on demandait, en 1811, la somme de 32,000 francs, se trouve à la Bibliothèque nationale.

PAUL PINSON.

***

— Qu'est devenu cet exemplaire de Racine, dont Firmin Didot demandait à une vente, en 1811, trente-deux mille francs?

... Nous citerons surtout la magnifique édition de *Racine*, trois vol. grand in-folio, exemplaire unique, imprimé sur vélin, ornée de dessins originaux, faits par les plus célèbres artistes de la France, et d'un mérite tel que l'on n'en a jamais vu de semblables pour aucun livre. Nous ne répèterons pas ici les noms de tous les artistes qui ont réuni leurs talents pour exécuter ce chef-d'œuvre, nous les avons indiqués dans le catalogue, mais nous croyons nécessaire de donner une idée de la valeur de ces livres (1) qui surpassent les plus hauts prix que l'on a vus jusqu'ici dans les ventes : le Virgile ne sera point adjugé au-dessous de douze mille francs ; le Racine, trois volumes, ne le sera point au-dessous de trente-deux mille francs.

(*Avertissement du Catalogue*, p. vij.)

CATALOGUE BELLES-LETTRES, p. 96.

Retiré. 179. *Œuvres de Jean Racine*, Paris, de l'imprimerie de Pierre Didot l'aîné, 1801, 3 vol. grand in-fol., en feuilles, à 32,000 francs. Exemplaire unique imprimé sur vélin.

A cet exemplaire sont réunis cinquante-sept dessins originaux, composés par les premiers artistes de la France. La perfection extraordinaire avec laquelle ces dessins ont été exécutés, fait voir que tous ont rivalisé de zèle et de soins pour élever ce beau monument à la gloire du plus parfait de nos poëtes. L'élégance des caractères et l'exécution typographique, qui surpassent ce que jusqu'à présent la France a produit de plus beau, font de ce livre, pour nous servir de l'expression employée par le Jury des arts dans son dernier rapport : « le chef-d'œuvre de la Typographie de tous les pays et de tous les âges ».

La *Thébaïde* a été composée par Moitte, sculpteur ; *Alexandre*, par Gérard, peintre; *Andromaque*, par Girodet, peintre ; *Britannicus*, par Chaudet, scupteur ; *Les Plaideurs*, par Taunay, peintre ; *Bérénice*, par Serangely; *Bajazet*, par Gérard; *Mithridate*, par Peyron ; *Iphigénie*, par Gérard; *Phèdre*, par Girodet, peintre ; *Esther* et *Athalie*, par Chaudet, sculpteur.

Ou a joint à cet exemplaire les figures avant la lettre imprimées sur papier vélin.

CATALOGUE
DES LIVRES
RARES, PRÉCIEUX ET TRÈS BIEN CONDITIONNÉS
du cabinet
DE M. FIRMIN DIDOT,
A Paris
Chez De Bure père et fils, *libraires de la Bibliothèque impériale*,
Rue Serpente, n° 7.
De l'imprimerie de Firmin Didot
1810.

Les dessins originaux ont été vendus, dit-on, en Angleterre. L'exemplaire unique, imprimé sur vélin, aujourd'hui relié et acquis par la Bibliothèque, figure au nombre des volumes exposés et toujours ouverts. On peut admirer, au premier étage de la Bibliothèque nationale, les mardis et vendredis, de deux à quatre heures, le « chef-d'œuvre de la Typographie ».

NYCTICORAX.

—

Passer par les armes (XXXV, 476). — Si tout le monde comprend cette expression, l'origine de celle-ci ne demeure pas moins voilée.

Exécuter par les armes les militaires criminels, est un usage qui se perd dans la nuit des temps. Clovis, à Soissons, fut à la fois juge et bourreau. Cette justice expéditive, trop souvent arbitraire et féroce, a bien disparu, mais le soldat sert toujours d'exécuteur aux arrêts suprêmes des conseils de guerre. Une semblable coutume peut paraître mauvaise: n'est-il pas pénible, en effet, de voir des compagnons d'armes être les bourreaux de l'un d'eux, devenu coupable?

(1) Le *Virgilius*, 1798, grand in-folio, unique exemplaire, imprimé sur vélin, avec des dessins originaux de MM. David, Girard et Girodet; édition de *Racine*, trois vol. grand in-folio, exemplaire unique, imprimé sur vélin, ornée de dessins originaux...

« Passer par les armes », expression impropre, est peut-être le résultat d'une altération du temps. Cependant, on y trouve une explication dans le fait qu'autrefois, le piquier coupable passait entre les piques avant de venir se présenter au coup qui le frappait; de même les mousquetaires à pied passaient par les mousquets. C'est peut-être pour cela qu'on indique encore la peine de la fusillade par l'expression: « Passer par les armes ».

Sous François Ier, les bandes avaient leurs exécuteurs attitrés, supprimés depuis. Ne pourrait-on pas encore décharger de la besogne de ceux-ci, des frères d'armes peu faits pour pareil rôle?

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Miston (XXXV, 476). — En argot, *miston* signifie : homme, individu. J'ignore l'étymologie de ce mot peu employé aujourd'hui. J'en ai trouvé un exemple dans l'*Almanach des prisons*, publié en l'an III :

On entend sortir du fauteuil ces vigilantes paroles : Allumez le miston; allume, mot d'argot, qui veut dire : regarde sous le nez, *miston*, de l'individu.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le gendre de l'acteur Préville (XXXV, 478). — Préville a-t-il eu deux filles? Je lis dans le *Guide des rues et environs de Senlis*, par le savant chanoine Eugène Muller, page 1 :

La maison (aujourd'hui à Mme de Parseval) qui fait angle, là-bas, a été habitée longtemps par le célèbre acteur Dubus-Préville, avant qu'il allât mourir (1800), aveugle et affaibli, à Beauvais, chez sa fille, Mme Guédon. EFFEM.

—

Une louve a-t-elle pu allaiter Romulus et Rémus? (XXXV, 478). — *Louve* a désigné, en français, la femme débauchée. Les latins employaient *lupa* avec la même acception, et Acca Laurentia, qui allaita Romulus et Rémus, était ainsi qualifiée par ses voisins à cause de ses appétits charnels, dit M. Quitard.

D'après la légende, la femme de Faustulus, berger du roi Numitor, Acca Laurentia, surnommée la *louve*, sauva la vie à Romulus et à Rémus, LAROUSSE.

Mais la question actuelle doit, peut-être, s'entendre ainsi : l'allaitement d'un enfant par une louve est-il possible?

Pour répondre, il faudrait citer des exemples authentiques, et je n'en connais point. T. PAVOT.

—

La date de naissance d'Armand Silvestre (XXXV, 478). — Silvestre (Paul-Armand) est né le 18 avril 1837, à Paris, de Baptiste-Casimir Silvestre et de Honorine-Nathalie-Pauline Houssaye, son épouse.

Il entra à l'Ecole polytechnique en 1857, le 93e, avec une promotion de 116 élèves, parmi lesquels se trouvait Sadi-Carnot, reçu le 5e. Il ne fut pas classé à sa sortie, n'ayant pu obtenir un service de son choix.

L'Administrateur de l'Ecole polytechnique,

A. DE ROCHAS.

Appartenant à la même promotion.

—

Venise serait-elle sous les eaux, sans les Bretons? (XXXV, 479). — En mars 1894, un journal de Lorient a publié une petite pièce de vers intitulée : *Vannes, mère de Venise*. Cette poésie avait pour épigraphe :

Je regarde ces Vénètes de la Gaule comme les fondateurs de Venise dans le golfe Adriatique. STRABON, V.

Le latin *Venetia* est le nom de la Vénétie et celui du pays de Vannes. Les Vénètes de la Gaule et les Vénètes d'Italie semblent avoir eu même origine : la race Wende.

Venise fut fondée par quelques familles *Vénètes* d'Aquilée et de Padoue fuyant Attila (vers 452). BOUILLET.

T. PAVOT.

—

Le graveur Debucourt (XXXV, 479). — Consulter l'*Art du XVIIIe siècle*, par les frères de Goncourt (édition Charpentier, tome III). On trouvera là la réponse entière à la question. Une notice sur l'artiste comprend les pages 180 à 222. La liste de ses œuvres comprend les pages 223 à 240. Elle est trop longue pour figurer ici. Voir surtout la page 232.

J. C.

***

— Né à Paris en 1755. Elève de Vien. Membre de l'Académie de peinture en

1782, et peintre du roi en 1783. Ses premiers tableaux ont été :

Les *Bouquets de la fête de la grand' maman; Annette et Lubin ;* la *Cruche cassée;* la *Promenade au Palais-Royal;* le *Retour de la chasse;* etc.

Ses premières gravures (à la manière noire) furent:

Le *Menuet de la Mariée;* la *Noce du Village;* la *Fête du grand-papa;* le *Cheval effrayé par des lions.*

La Bibliothèque nationale possède deux grands cartons pleins de ses œuvres.

En 1810, il a exposé comme peintre:

La *Consultation ;* les *Voyageurs;* le *Collin-Maillard ;* un *Ermite distribuant des chapelets à des jeunes filles.*

En 1814:

Un médecin consulté par une jeune fille; une *Fête de Village ;* un *Charlatan* (dessin).

En 1817:

Une procession dans un village des environs de Paris.

En 1824:

Le *Lendemain d'une noce de village; Intérieur d'une ferme; Danse de paysans.*

Comme graveur, il a exposé :

En 1804:

Le *Chasseur au tir*, d'après Carle Vernet; *Une course* (id.); *Fin de la course* (id.); l'*Incendie.*

En 1810 :

Le *Chasseur à l'affut.*

En 1812 et 1814:

Planches du *Voyage pittoresque du Nord de l'Italie,* d'après Naudet, Cassas et du Perreux.

En 1817:

Réception de la duchesse de Berry par le roi à Fontainebleau, d'après Carle Vernet; *Vue de la ville de Lyon* ; *Essai de lithographie ; Bataille de Somosierra,* d'après Horace Vernet.

En 1824 :

Le *Coup de tonnerre*, d'après Horace Vernet; *La Mariée*, d'après M. Duval Le Camus.

Ses prénoms étaient Philibert-Louis.

En 1832, il s'intitulait: « Peintre du roi et correspondant de l'Institut de France »; il habitait, 7, rue de Lancry.

Il est mort la même année à Belleville, où il possédait probablement une maison de campagne. A. DE RICAUDY.

***

— *La Promenade publique* est la plus connue et peut-être la plus belle des magnifiques gravures en couleur de Debucourt. Elle date de 1889.

Les belles épreuves acquièrent un prix élevé dans les ventes publiques, selon la plus ou moins grande largeur des marges. J'ai vu des exemplaires achetés 500 francs et au-dessus. La *Promenade* a été reproduite, il y a quelques années, par un journal illustré, *Le Monde*, qui l'a offerte en prime à ses abonnés.

Le peintre miniaturiste de grand talent, M. Defeuille, 64, rue La Rochefoucauld, possède une belle collection de gravures en couleur de Debucourt, pour lequel il professe la plus sincère admiration. EFFEM.

—

Elie de Beaumont (XXXV, 480). — Un Elie de Beaumont a eu un talent connu comme avocat dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ; un autre, comme géologue, dans la première moitié du XIXe. Mais C. de la Benotte est-il bien sûr que ce soit là la signature de son dessin? Ne serait-ce pas plutôt Ed. (Edouard) de Beaumont ? Il s'agirait d'un dessinateur et lithographe, qui a souvent représenté des lorettes, des héroïnes de bal masqué, et qui a aussi à son actif de nombreuses figures de modes. On a de lui un certain nombre d'albums édités par Philippon; quelques-uns, si je me souviens bien, en collaboration avec Charles Vernier. Le sujet indiqué ne semble pas en désaccord avec sa manière. G. I.

***

— Le dessin à la plume, visé par l'*Intermédiaire*, peut être certainement attribué à Elie de Beaumont, le géologue, qui est bien né le 25 septembre 1798.

On a trouvé dans ses papiers quelques esquisses du même genre, qui sont des œuvres de très prime jeunesse, et doivent être antérieures à 1819, tout au plus 1816. Il se préparait alors à l'Ecole polytechnique, dont il est sorti premier en 1819 et avait abandonné le dessin de genre et de plume fantaisiste pour l'épure et les compas.

VICOMTE DE GROUCHY.

—

Les restes de Kléber (XXXV, 482). — En 1818, les restes de Kléber ont été transportés du Caire au château d'If, près Marseille, et, de là, à Strasbourg, sa ville natale. La cathédrale les reçut d'abord.

En 1838, on leur creusa un caveau au milieu de la place des Cordeliers qui prit alors le nom de place Kléber. En 1840, on dressa sur ce caveau un piédestal orné de bas-reliefs et d'inscriptions et surmonté de la statue en bronze du général, œuvre du sculpteur Philippe Grass. Kléber est représenté au moment où, avant la bataille d'Héliopolis, sommé de se rendre par l'amiral anglais, il dit à son armée :

— Soldats, on ne répond à une telle insolence que par des victoires; préparez-vous à combattre !

Les deux bas-reliefs ont pour sujets : la *Bataille d'Héliopolis* (20 mars 1800) et la *Bataille d'Altenkirchen* (26 juin 1796).

La face antérieure du piédestal porte cette inscription :

J.-B. Kléber, né à Strasbourg, le 6 mars 1758 (1), *adjudant général à l'armée de Mayence, général de brigade à l'armée de la Vendée, général de division à l'armée de Sambre-et-Meuse, général en chef en Egypte, mort au Caire, le 24 juin 1800.*

Sur la face postérieure on lit :

A Kléber, ses frères d'armes, ses concitoyens, la Patrie, 1840. Ici reposent ses restes. A. DE RICAUDY.

***

— Il suffit d'ouvrir une biographie générale pour y lire :

Les restes de Kléber, rapportés à Marseille après l'évacuation de l'Égypte, étaient oubliés dans le château d'If lorsque Louis XVIII ordonna, en 1818, qu'ils fussent transférés dans sa ville natale qui les reçut avec gratitude et vénération. Ils reposent dans un caveau construit au milieu de la place d'Armes et au-dessus duquel Strasbourg et la France ont fait élever une statue en bronze. Ce monument dû à l'habile ciseau d'un sculpteur alsacien Philippe Grass, a été inauguré le 14 juin 1840.

Voyez *Notice historique sur Kléber*, 1818; Klein, Strabourg, 1840.

RISTELHUBER.

***

— La *Bibliographie universelle*, de Michaud, dit que :

Ses restes, rapportés de Marseille après l'évacuation de l'Egypte, étaient oubliés dans le château d'If, lorsque Louis XVIII ordonna, en 1818, qu'ils fussent recueillis pour être conservés dans un monument élevé à la gloire de Kléber, dans la ville de Strasbourg.

Voyez, d'ailleurs, l'*Eloge funèbre* des généraux Kléber et Desaix, par le sénateur Garat; Paris, an IX, in-8°, 107 p.

A ce document, Larousse ajoute que :

Ses restes, transportés à Marseille, au château d'If, en furent tirés en 1818, par ordre de Louis XVIII, et déposés dans un caveau, sur la place d'Armes de Strasbourg, où on lui a élevé, en 1840, une statue en bronze, due au ciseau de Ph. Grass. A. VINGT.

— Mêmes réponses : L'EX-CAR, UN VIEUX CORRIGEUR.

***

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Paris, le vendémiaire an 10 de la République Française, une et indivisible.

Le ministre de la Guerre
au général de division Belliard,
en rade de Marseille.
(Par duplicata).

Je m'empresse, citoyen Général, de vous annoncer que le Premier Consul a été sensible à l'attention que vous avez eue de ramener en France, en signe d'honneur, plusieurs pièces d'artillerie et les restes du général Kléber.

Il me charge de vous en témoigner sa satisfaction . . . .

Je vous salue.

ALEX. BERTHIER.

D'après le duplicata original qui m'appartient. HOPE.

***

— Le piédestal de la statue de Kléber à Strasbourg porte l'inscription : Ici reposent ses restes.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Famille Lacoudrelle et comte de Puysaye (XXXV, 482). — La mention dont on demande l'explication est, en effet, inexacte et tient à une confusion.

Le nom patronymique de Puisaye n'était nullement Lacoudrelle, mais les ancêtres du célèbre chef royaliste, étaient seigneurs de la terre de la Coudrelle, depuis au moins Jean de Puysaye, seigneur

(1) Il est à remarquer que Bouillet le fait naître en 1753 et Larousse en 1754.

de la Mesnière, la Coudrelle, etc., marié en 1617, à Marie de Thiboutot. Cette terre, unie à plusieurs autres, forma le marquisat de Puysaye, érigé en 1758.

P. du Gué.

—

Voir Naples et mourir (XXXV, 521). — La question a déjà été posée dans l'*Intermédiaire* (XXXIII, 9) ; il y a été répondu colonnes 112, 113 et 114 du même volume. Effem.

*
* *

— Il faudrait bien cesser cette plaisanterie. La question a été discutée et vidée vingt fois dans l'*Intermédiaire*. Il n'y a pas de village de Mori près de Naples, et Alimuri n'a rien de remarquable. L'explication banale et traditionnelle est la seule acceptable. Jamais les Napolitains n'en n'ont connu ni admis d'autre.

Cette scie, inventée par un sous-préfet du 16 mai, a trop duré. M. P.

*
* *

— Cette douce plaisanterie est fort ancienne et d'origine italienne : *Veder Napoli è poi Mori*.

Dans ma jeunesse, avant et après 1859, je fréquentais, à Paris, quelques Italiens qui jouèrent un certain rôle dans le *Risorgimento*, et qui s'amusaient à faire croire aux naïfs, à l'existence du village de Mori. Aucun d'eux, d'ailleurs, ne prenait au fond la chose au sérieux : ce n'était qu'une amusette. E.J.

*
* *

— Rien n'est plus erroné que cette légende du village Mori. Ce jeu de mots est probablement d'origine allemande. A Naples, on n'en sait rien. De même l'existence du village Mori dans les environs du Vésuve est plus que douteuse ; un Napolitain ne vous saura jamais dire, où est ce Mori. M. Fumagalli, directeur de la *Brera*, m'écrivait, il y a quelques années sur cette question :

Le dicton : *Vede Napoli e poi mori* n'a aucun sens caché. Toutes les anecdotes relatives à Mori sont absolument fantastiques. Ce *mori* ne signifie rien que « meurs » ; je trouve cette phrase dans un ancien manuscrit, écrit en dialecte napolitain, littéralement : *Vide Napole e po' mudre*. Voila la preuve qu'il ne s'agit pas d'un jeu de mots.

Quant à la remarque de M. S. V. que « voir Naples et (puis) mourir » n'a aucun sens, je cite l'explication de Larousse :

Se dit pour exprimer l'extrême beauté de la ville de Naples. B. de T.

*
* *

— Je ne sais sur quoi se fonde S. V. pour l'explication qu'il donne de cette locution connue. En Italie, on dit :

Vede Napoli e poi muori (1)

ce qui signifie qu'après Naples, il faut tirer l'échelle, rien de beau au monde ne méritant d'être vu.

Quant au ravissant village appelé Mori, il faut croire qu'il a beaucoup perdu de sa célébrité. J'ai fait à Naples de longs séjours depuis 1887 et je n'ai jamais entendu parler de ce village qui n'est pas non plus cité dans le Dictionnaire des communes italiennes. Hunot.

—

Les mémoires du baron d'Haussez (XXXV, 523). — Mme la duchesse d'Almazan possède plusieurs copies des mémoires de son trisaïeul. Aucune n'offre rien d'antérieur à l'entrée du comte d'Artois, relation par laquelle débute l'impression des mémoires. Dans ces copies, ce qui est relatif aux Cent-Jours, est remplacé par quelques points, scrupuleusement reproduits dans le texte imprimé ; une note, page 154, explique quelle fut alors la conduite répréhensible de l'auteur et pourquoi il glissait sur cette époque. (Voir, à ce sujet, l'introduction, page 38.)

Quant au récit relatif à la roche de Biville, et donné, d'après un livre de M. de Cadoudal, M. le duc d'Almazan avait prié M. Ed. Biré, de faire quelques recherches, M. de Cadoudal était mort et elles restèrent sans résultat, Mais, depuis lors, M. Biré, en rendant compte des mémoires de d'Haussez, a résolu ce petit problème. Nous lui laissons la parole :

En citant, d'après M. d'Haussez, le récit d'un incident relatif au débarquement de Georges et de ses agents sur la côte normande, à Biville, M. de Cadoudal dit que les pages par lui reproduites sont extraites des *Mémoires* de d'Haussez. Ce qu'il ne disait pas, c'est que ces pages étaient empruntées par lui, non à un ma-

(1) Consulter la classique *Raccolta di Proverbi Toscani* de Giusti.

nuscrit de M. d'Haussez, mais tout simplement à Crétineau-Joly, qui, plusieurs années auparavant, les avait données dans son *Histoire de la Vendée militaire*. Seulement, Crétineau-Joly, qui avait eu, lui, sous les yeux, le manuscrit de M. d'Haussez, se gardait bien d'écrire à ce sujet, le mot mémoires, il disait simplement : nous empruntons ce récit aux notes manuscrites du baron d'Haussez... On peut donc tenir pour certain, que sur la période antérieure à 1814, sur deux ou trois épisodes marquants de sa jeunesse, M. d'Haussez a bien écrit quelques notes, mais des notes seulement et non point des mémoires.

(Edmond Biré, *Gazette de France* du 18 janvier 1897, — Feuilleton.)

C'est ce qu'avaient pensé les éditeurs des mémoires du dernier ministre de la Marine sous la restauration. Malheureusement, ces notes si probables, ont été en vain activement recherchées.

COMTE DE PUYMAIGRE.

—

Ouvrage à désigner (XXXV, 525). — Voici un ouvrage qui répond à la question :

Essai de Paléographie française, par Chassant. Evreux, 1835, imprimerie d'Ancelle fils.

Cet ouvrage a été réédité en 1876, chez Aubry, 18, rue Séguier; il a été fort augmenté et l'exemplaire que j'ai est de la 7e édition.

Puisse cette réponse satisfaire le confrère picard ! BARABAN.

—

Bourguignons salés (XXXV, 524). — Cette expression se trouve dans une formulette en quatre vers :

Bourguignon salé,
L'épée au côté,
La barbe au menton,
Saute, Bourguignon,

qui est répétée un peu partout en France.

Dans son *Blason populaire de Franche-Comté* (1 vol. in-8°, Paris 1897, Lechevalier et Leroux, éditeurs), M. Charles Beauquier (pp. 14-18) en donne les variantes et les explications diverses dont elle a été l'objet, notamment celle d'Antoine Oudin qui disait que les Bourguignons étaient salés pour mieux boire, et celle de Lamonnoye tirée du siège d'Aiguemorte, cité par notre confrère P. F. (tout en faisant observer que ce dicton paraît antérieur à 1421, date de ce siège). Mais M. Charles Beauquier rapprochant de ce quatrain l'épithète de « Bourguignon » donnée aux porcs dans l'Yonne, dans le Doubs et dans la vallée du Rhône, semble porté à y trouver la véritable explication de cette plaisanterie populaire.

UN FOLKLORISTE.

*
* *

— Cette question a été traitée : II, 97, 158 ; III, 674; IV, 52, 73, 246 ; XII, 584. Peignot a publié en 1835 une brochure portant ce titre, et dont voici la conclusion :

Tout concourt à prouver que ce dicton n'a été donné aux habitants de la Bourgogne, dans le moyen-âge, qu'à cause des salines dont la nature a enrichi une partie de leur territoire. Dr LEJEUNE.

— Même réponse : EDME DE LAURME.

—

Marie Bashkirtseff (XXXV, 525). — M. Jules Gaillard, dont il est question dans le passage cité des *Lettres* de Marie Bashkirtseff, était alors (1879) avocat à la cour d'appel de Paris, mais faisait surtout de la littérature, études critiques et poésie. Il est né à Apt (Vaucluse), le 10 avril 1847. Il a été député d'Orange (Vaucluse); élu pour la première fois le 26 février 1882, il fut réélu aux élections législatives de 1885 et de 1889, mais non à celles de 1893.

La revue de Mme Adam, que J. B. S. devrait cependant connaître, est la *Nouvelle Revue*, périodique important, paraissant deux fois par mois depuis le 1er octobre 1879.

Enfin, dans les tables de cette revue, le nom de Marie Bashkirtseff ne figure point, même une seule fois, au nombre des collaborateurs. J. G. R.

—

Armoiries à déterminer (XXXV, 531). — Le *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison donne les renseignements suivants :

GRALEUL (Touraine) et BOLACRE (Nivernais) : De sinople, au lion d'argent;

DES ULMES (Nivernais) : De sinople, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

EFFEM.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

TABLE DES MATIÈRES

N. B.

* Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

** Ce signe indique les articles insérés sous les rubriques : ***Lettres et documents inédits***, ***Curiosités et Trouvailles***, ***Bibliographie***.

Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies d'***un seul chiffre de renvoi*** n'ont pas encore reçu de réponse.

A

B

C

D

E

H

I

J

K

L

M

Q

R

S

T

U

V

W

Z



ERRATA ET CORRIGENDA

col.	lignes			
34	38	XIVe siècle	*lire :*	XIXe siècle.
36	50	Prime-Lauriel	—	Pedone-Lauriel.
42	40	Storio Fiorentino	—	Storia Fiorentina ?
44	54	Charlese Lafont	—	Charles Lafont.
	42	d'Aubois	—	d'Aubais.
49	36	Rabaut-Ponnier	—	Rabaut-Pomier.
58	10	Fouresttier	—	Fourestier.
59	2	L'Hermite de Soulier	—	L'Hermite de Soliers.
64	28	Lquis Audiat	—	Louis Audiat.
71	40	Topou	—	Copou.
75	*note*	Notre-Dame de Soulve	—	Notre-Dame de Soulac.
108	2	Poinsiny de Sivry	—	Poinsinet de Sivry.
110	4	Tamizey de Larrique	—	Tamizey de Larroque.
123	47	Balzar d'Entragues	—	Balzac d'Entragues.
»	53	Tresme	—	Tresmes.
»	61	Levardin	—	Lavardin.
144	39	Arrondissement de Saint-Omer	—	arrondissement de Boulogne.
»	51	quil	—	qu'il.
152	41	Primedi	—	primidi.
172	27	Saint Gluon	—	Saint Genou.
177	29	Legandre	—	Legendre.
177	26-43	Noublet	—	Doublet.
179	2	Farnay	—	Ferney.
203	6	Ruchem-Desb	—	La Chesn-Desb. (La Chesnaie des Bois.)
205	*dern. ligne.*	Royan	—	Rohan.
222	31	Jumel	—	Fumel.
227	46	Medinia	—	Medina.
297	24	Mannekinpis	—	Manneken-Pis.
301	10	Rebaèz	—	Rebais.
257	11	dello	—	della.
388	15	n'y étaient pas	—	n'y étaient pas nés.
522	23	norbe	—	nube.
571	36	Joannip	—	Joannino.
600	54	... Si colet eros Quem penes arbitrium est et jus et [norma loqueret.	—	... Si volet usus Penes quem arbitrium est jus et norma [loquendi.
603	25	Goiran	—	Coiron.
639	4	sous les écussons	—	sont les écussons.
642	8	13 août 1892	—	15 août 1892.
703	4	XXVIII	—	XVIII.
704	46	629 av. J.-C.	—	429 av. J.-C.
754	16	Roncy	—	Roucy.
760	35	Gerbhart	—	Gebbhart ?

Paris.—Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7 rue Claude-Vellefaux.



